

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO

PRIX DE L'ABONNEMENT

LA LIGNE D'ANNONCE

10 CENTIMES

6 fr. par an

40 CENTIMES

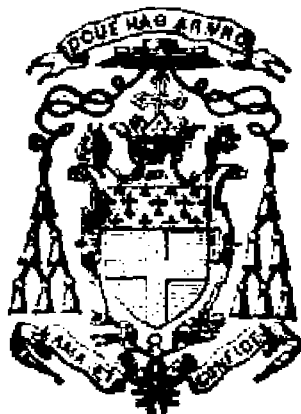
L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — I. *Chronique du diocèse :* La Vie de saint Corentin : lettre de Monseigneur à l'Auteur, etc. ; Visites pastorales ; Nominations dans le Clergé ; Nécrologie ; Les écoles libres dans le diocèse de Vannes. — II. *Nouvelles du Monde catholique :* L'Encyclique *Exeunte jam*



anno ; Cérémonie du *Te Deum* jubilaire à Saint-Pierre de Rome ; Dons du Pape ; Les droits des curés dans les églises ; Les engagements décennaires ; La Ligue de l'*Ave Maria*. — III. *Documents historiques* (suite). — IV. *Annonces et avis divers.*

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 6 janvier 1889. — Fête de l'Épiphanie, double de 1^{re} classe, blanc.

Lundi 7. — De l'Octave.

Mardi 8. — De l'Octave.

Mercredi 9. — De l'Octave.

Jeudi 10. — De l'Octave.

Vendredi 11. — De l'Octave.

Samedi 12. — De l'Octave.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Saint-Pol-de-Léon 6, 7 et 8 janvier.

Saint-Sauveur-Brest..... 9, 10, 11 et 12 janvier.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO	PRIX DE L'ABONNEMENT	LA LIGNE D'ANNONCE
10 CENTIMES	6 fr. par an	40 CENTIMES
L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS		

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — I. Chronique du diocèse : La Vie de saint Corentin : lettre de Monseigneur à l'Auteur, etc. ; Visites pastorales ; Nominations dans le Clergé ; Nécrologie ; Les écoles libres dans le diocèse de Vanves. — **II. Nouvelles du Monde catholique :** L'Encyclique *Exeunte jam*



anno ; Cérémonie du *Te Deum* jubilaire à Saint-Pierre de Rome ; Dons du Pape ; Les droits des curés dans les églises ; Les engagements décennaires ; La Ligue de l'Ave Maria. — **III. Documents historiques** (suite). — **IV. Annonces et avis divers.**

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 6 janvier 1889. — Fête de l'Épiphanie, double de 1^{re} classe, blanc.
Lundi 7. — De l'Octave.
Mardi 8. — De l'Octave.

Mercredi 9. — De l'Octave.
Jeudi 10. — De l'Octave.
Vendredi 11. — De l'Octave.
Samedi 12. — De l'Octave.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Saint-Pol-de-Léon 6, 7 et 8 janvier.
Saint-Sauveur-Brest 9, 10, 11 et 12 janvier.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

ÉVÊCHÉ
DE QUIMPER
ET DE LÉON

« Quimper, le 17 décembre 1888.

« Cher Monsieur l'Aumônier,

« Hier, pour la première fois, j'ai présidé les fêtes de saint Corentin, premier évêque du diocèse de Quimper qu'il a plu à Dieu de me confier. Avec quelle émotion profonde et quelle joie attendrie j'ai vu toutes ces foules envahir notre belle Cathédrale qui s'est trouvée insuffisante pour nos offices solennels du matin et du soir !

« Vous avez droit à une large part dans ma reconnaissance pour ces vives impressions et le grand contentement que j'ai éprouvé dans mon cœur à vivre, hier surtout, des souvenirs du passé. Avec une grande délicatesse que je ne saurais oublier, vous avez bien voulu m'adresser à Paris, au lendemain de ma préconisation, votre remarquable travail sur saint Corentin (1). Je l'ai lu avec l'intérêt qu'on apporte à une lecture qui apprend des choses neuves et qui les apprend bien. Les vertus du saint Evêque, ses travaux, ses succès, ses luttes, ses victoires, absorbaient ma pensée, et je demandais instamment à Dieu, par son intercession, la grâce de marcher sur ses traces, à l'exemple de mon saint prédécesseur. — Merci, cher Monsieur l'Aumônier, de m'avoir ainsi aidé par votre livre à connaître saint Corentin et le cher diocèse que Dieu m'a donné à aimer et à conduire.

« Mais pourquoi ne le dirais-je pas avec Mgr Nouvel de si sainte mémoire ? Merci, au nom du diocèse de Quimper et de la Bretagne entière !

« Votre livre est venu, en effet, à son heure. La reconnaissance venait d'être faite par Mgr Nouvel de la Relique insigne de saint Corentin, sur le rapport si remarquable présenté par Mgr du Marhallac'h. — Notre cathédrale se trouvait enrichie d'un trésor dont la valeur est désormais incontestable.

« Partout aujourd'hui, mais en France surtout, les savants cherchent dans le passé les fondements de l'histoire du présent. Notre cher diocèse ne peut pas rester en arrière. Nulle part les traditions ne sont plus nombreuses et plus vivaces ; nulle part elles ne s'appuient sur autant de monuments. — Sans doute ces traditions vénérables sont parfois entourées de mystérieuses obscurités qui les feraient facilement classer au rang des légendes. Le devoir de l'écrivain sérieux est de dégager ce qui est certain de ce qui est

(1) Monseigneur avait exprimé le désir de recevoir les ouvrages qui pouvaient le renseigner sur l'histoire du diocèse. (N. D.)

simplement douteux. — J'ai constaté dans votre travail ce souci de la vérité pleine et entière, et vous avez bien fait néanmoins de nous conserver avec respect plusieurs de ces belles légendes, en les dénonçant comme telles.

« J'ai le ferme espoir que, parmi nos prêtres si zélés, il s'en trouvera un bon nombre qui voudront désormais se livrer à ces études sérieuses, si attachantes quand on est arrivé à vaincre les premières difficultés. Aux questions que bientôt nous adresserons à chacun de Messieurs les Curés et Recteurs sur l'histoire de leur paroisse, il nous sera fait des réponses qui, rapprochées les unes des autres et contrôlées avec soin, seront les éléments d'une grande et belle histoire du diocèse tout entier. Les origines seront étudiées, la suite des siècles viendra nous révéler quels Saints ont été nos pères dans la foi et quels hommes sont ceux qui nous l'ont conservée si forte et si robuste. Si l'édifice spirituel s'est maintenu ce qu'il est et défiant les assauts du mal, c'est qu'il repose sur des bases inébranlables.

« Vous voyez, cher Monsieur l'Aumônier, quel éminent service vous nous avez rendu ! Celui qui marche le premier et trace la route peut parfois hésiter, peut-être même se tromper ; mais il se remet vite et corrige ce qui est imparfait : toute œuvre humaine est perfectible. Vous verrez si la vôtre, que vous allez compléter et enrichir par la vie de saint Pol-Aurélien, premier évêque de Léon, a échappé aux défaillances possibles d'un premier essai, et si, dans une nouvelle édition, vous n'aurez bientôt pas à décrire, avec moins de timidité et plus d'ampleur, les points sur lesquels vos études ultérieures vous auront mieux fixé, grâce aussi, je l'espère, au bienveillant et intelligent concours de vos confrères.

« Je verrais avec bonheur votre *Vie de saint Corentin* répandue dans tout le diocèse, et je forme le vœu que nos Institutions congréganistes et libres, Petit-Séminaire et collèges, la choisissent comme livre de prix pour la faire arriver partout. Votre livre a sa place non seulement dans la bibliothèque de l'homme d'études, mais, je le dirai sans crainte, dans toutes les familles chrétiennes qui, j'en remercie Dieu, sont si nombreuses dans notre beau et cher diocèse.

« Croyez, Monsieur l'Aumônier, à toute ma gratitude et à mon affectueux dévouement.

« † THÉODORE,

« Evêque de Quimper et de Léon. »

C'est dans la *Semaine religieuse* que l'histoire de la vie et du culte de saint Corentin a paru tout d'abord, et même, lorsque les premiers chapitres furent publiés, rien ne faisait prévoir que ce travail dût être réédité en volume. La lettre qu'on vient de lire est donc un précieux encouragement pour la *Semaine* elle-même,

et nous sommes heureux d'en témoigner à Monseigneur toute notre reconnaissance.

Après ce bienveillant témoignage de notre Evêque nous devons, ne serait-ce que par gratitude, donner place ici aux jugements formulés par d'autres prélats sur l'œuvre de M. l'abbé Thomas.

EVÊCHE
DE
VANNES

Vannes, le 2 février 1888.

« Monsieur l'Abbé,

« En me faisant hommage de l'*Histoire de saint Corentin*, vous m'avez demandé une bénédiction, que je vous envoie de grand cœur. J'y joins mes remerciements et mes félicitations.

« J'ai parcouru avec grand intérêt votre ouvrage. Il m'est donc permis de complimenter l'auteur, de l'encourager à ne pas mettre sous le boisseau la lumière qu'il est capable de faire briller à nos yeux.

« Je souhaite, M. l'Abbé, que vos pieuses intentions soient comprises. Vous serez contredit, notamment au sujet de Conan Mériadec.

« Agréez, M. l'Abbé, l'assurance de mon religieux dévouement.

« † JEAN-MARIE, Evêque de Vannes. »

VICARIAT APOSTOLIQUE
DE LA
SÉNÉGAMBIE

Dakar, le 29 septembre 1888.

« Mon très-cher ami,

« Je ne vous ai pas encore accusé réception du bel ouvrage que vous avez bien voulu m'adresser. J'ai été constamment en voyage depuis plusieurs mois, c'est ce qui m'a empêché de vous dire le très vif plaisir que j'ai éprouvé en recevant votre livre et surtout en le lisant.

« Je vous remercie donc bien cordialement de n'avoir pas oublié notre vieille amitié.

« Je tiens à vous dire que votre souvenir m'est toujours cher et agréable. Depuis que je vous sais auteur, travaillant avec zèle et succès à faire connaître et honorer nos bons Saints de Bretagne, un autre sentiment s'ajoute aux anciens, et je remercie Dieu de vous avoir donné une si belle vocation.

« Je songe involontairement au cher et regretté Père Lejeune qui a tant travaillé de son côté à la gloire d'un autre grand serviteur de Dieu.

« En vous réitérant l'assurance de mes sentiments d'affection, je vous prie de me croire, mon cher ami,

« Votre dévoué en N. S.

« † MATHURIN PICARDA,
« Evêque de Paphos, Vic. apost. de la Sénégambie.

PAX.

« Solesmes, 15 février 1888.

« Monsieur l'Abbé,

« Je vous remercie de l'hommage que vous avez bien voulu me faire de votre étude historique sur saint Corentin. Il m'a été impossible jusqu'à présent de faire autre chose que de le parcourir rapidement ; mais ce premier coup d'œil a suffi pour me montrer que cette histoire était écrite avec l'amour d'un cœur breton, jaloux de conserver la tradition des premiers âges.

« Je vous en félicite de tout mon cœur, d'autant que vous n'avez rien négligé de ce qui peut éclairer votre sujet et lui donner de l'intérêt. Mais, permettez-moi de vous exprimer une crainte : vos citations sont bien choisies et se lisent avec beaucoup de charme ; peut-être cependant une exubérance de poésie nuira-t-elle à votre œuvre auprès d'un grand nombre de lecteurs chez qui l'idée moderne a trop éteint le feu sacré.

« Veuillez agréer, M. l'Abbé, avec mes sincères félicitations, l'expression de mes sentiments respectueux.

« † Fr. CHARLES COUTURIER,
« Abbé de Solesmes. »

Mgr l'Evêque de Nantes a daigné aussi nous remercier et nous féliciter.

QUIMPER. — Dimanche, Monseigneur chantera la messe pontificale à Douarnenez.

La confirmation pour la paroisse de Plobannalec n'aura pas lieu au jour indiqué précédemment ; elle est retardée jusqu'à la fin de mars.

Nominations. — M. Foulet, vicaire à Brasparts, est nommé aumônier du cimetière à Brest.

M. Lesvenan, vicaire à Plonéis, est nommé vicaire à Brasparts.

M. Guéguen, vicaire à Trégourez, est nommé vicaire à Plonéis.

M. Castel, aumônier provisoire du cimetière de Brest, est nommé vicaire à Trégourez.

M. Pichavant, vicaire à Beuzec-Cap-Sizun, est nommé vicaire du Chapitre.

M. Guéguen, vicaire au Trévoux, est nommé vicaire à Beuzec-Cap-Sizun.

M. Richard, jeune prêtre, est nommé vicaire au Trévoux.

M. Traon, jeune prêtre, est nommé vicaire au Cloître (Morlaix).

Nécrologie. — Nous apprenons la mort très regrettable de M. Kervella, recteur de Saint-Pierre-Quilbignon, décédé mercredi soir.

VANNES. — Nous donnons ici quelques extraits d'un très intéressant rapport lu par M. de la Villeboisnet à la réunion générale du Comité des écoles chrétiennes, présidée par S. G. Mgr Bècel.

M. de la Villeboisnet est un éminent chrétien qui consacre à l'Œuvre des écoles toutes les ressources d'une intelligence supérieure et le dévouement d'un grand cœur.

Avant de se mettre à la tête de cet admirable mouvement qui a entraîné le Morbihan tout entier dans la voie des sacrifices et de la résistance sur le terrain des écoles libres, il avait déjà sauvé le collège Saint-François-Xavier d'une ruine imminente dans les mauvais jours que personne n'a oubliés. C'est aussi à son initiative que Ploaré doit son école congréganiste de filles :

« ...Je n'insisterai pas sur la nécessité de la rétribution scolaire pour soutenir les écoles libres, et sur le devoir pour les parents de la payer. Tout le monde doit comprendre aujourd'hui ces deux obligations. Mais leur mise en pratique soulève des objections dont il convient de mesurer la portée.

« La principale, celle qui résume toutes les autres, peut se formuler ainsi : si nous faisons payer dans nos écoles libres, les enfants iront dans les écoles publiques où l'on ne paie pas. Cette objection serait irréfutable, si à tous les points de vue l'école publique et l'école privée présentaient aux familles les mêmes avantages. Mais telle n'est pas la réalité : d'un côté l'enseignement est chrétien, de l'autre il ne l'est pas. Cette différence capitale suffit à elle seule à justifier le sacrifice demandé aux parents.

« Votre argument est parfait en théorie, nous répondra-t-on, sans doute ; mais en pratique que deviendront les enfants des pauvres et des personnes ne voulant pas payer ? Le règlement a prévu ces deux cas, et sans prétendre sauver les enfants malgré leurs parents, il ouvre à deux battants les portes de l'école libre à tous ceux qui ont le bon vouloir d'y mettre leurs enfants.

« Trois catégories de familles existent dans chaque paroisse : celles qui peuvent sans le moindre doute payer la rétribution scolaire ; celles qui ne le peuvent certainement pas ; celles enfin dont les ressources sont plus ou moins douteuses. Des premières la rétribution scolaire doit être exigée. Ne pas le faire serait tout à la fois méconnaître le devoir du père de famille et priver sans raison l'Œuvre des écoles chrétiennes d'un secours nécessaire. Aux secondes non-seulement rien ne sera demandé, mais on devra même, pour prévenir toute objection, leur faire savoir que la rétribution scolaire de leurs enfants sera payée, en leur nom, par des personnes charitables ou par le comité paroissial. Pour les troisièmes, avec plus ou moins d'insistance, suivant qu'elles se rapprocheront davantage de celles qui peuvent payer, ou de celles qui ne le peuvent pas, on les mettra en présence du principe de l'école payante. On leur fera comprendre l'obligation pour tous les parents de contribuer, selon leurs moyens, à l'entretien des maîtres chargés d'instruire leurs enfants, et on les amènera ainsi à s'engager librement à payer, soit la totalité de la rétribution scolaire,

soit une partie seulement, qu'elles détermineront elles-mêmes. Dans le cas où elles déclareraient ne rien pouvoir payer, leurs enfants seraient admis gratuitement, à moins qu'il ne soit manifeste qu'elles cherchent à tromper le comité.

« Mais, ce système n'équivaut-il pas à la rétribution facultative ? Ne serait-il pas dès lors plus logique et plus pratique de dire que l'école est gratuite, et que les parents, à titre de dons volontaires, sont invités à la subventionner ? Outre la question de principe sur laquelle nous ne saurions trop insister et qui veut que l'école chrétienne soit payante pour tous ceux qui peuvent payer, l'expérience démontre l'immense influence exercée par le titre d'école gratuite ou d'école payante sur la participation des parents à son entretien. Pour n'en citer qu'un exemple, depuis sa fondation jusqu'au mois de janvier 1887, la rétribution facultative dans l'école qui nous abrite produisait moins de 2,000 francs par an. De gratuite, l'école Saint-Joseph est devenue payante, il y a bientôt deux ans ; le nombre des élèves, loin de diminuer, s'est accru, et la rétribution s'est élevée de 2,000 à 6,000 francs.

« A ceux qui pourraient douter encore de l'efficacité et de l'opportunité de la rétribution scolaire, nous demandons avec instance de vouloir bien méditer les chiffres et les faits suivants. Le diocèse compte en ce moment 140 écoles libres, dont 34 sont dirigées par des Frères et 76 par des Religieuses. Parmi ces écoles, 92 seulement doivent être comprises dans ce travail, les 18 autres étant de création trop récente pour nous fournir des renseignements utiles. Sur les 92 écoles qui comptent plus d'un an d'exercice, 66 sont payantes, 26 seulement sont gratuites. Le taux de la rétribution y varie entre cinquante centimes et 5 francs par mois. Cette rétribution a produit pendant le cours de la dernière année scolaire 75,050 fr. 35 qui se répartissent ainsi :

« 1^{re} Ecoles dirigées par des Frères : 25 comptant 3,927 élèves et se subdivisant en 18 écoles payantes et 7 écoles gratuites. Dans les 18 écoles payantes, 1,267 élèves acquittent la rétribution complète, 840 ne la paient qu'en partie, et 978 sont admis gratuitement. La somme perçue pendant ce dernier exercice a été de 25,140 fr. 25.

« 2^{re} Ecoles dirigées par des Religieuses : 67 comptant 7,928 élèves et se subdivisant en 48 écoles payantes et 19 écoles gratuites. Dans les 48 écoles payantes, 2,797 élèves acquittent la rétribution complète ; 671 ne la paient qu'en partie, et 2,842 sont admises gratuitement. La somme perçue pendant le dernier exercice a été de 49,918 fr. 10.

« Nous ne possédons pas les renseignements suffisants pour dresser la statistique complète des élèves des écoles publiques laïques mis en parallèle avec ceux des écoles libres congréganistes ; mais en laissant de côté les villes d'une certaine importance, où la proportion est toute différente, nous avons des données suffisantes pour pouvoir affirmer que les écoles libres congréganistes ont, en moyenne, entre les deux tiers et les trois quarts des élèves des localités où elles sont en concurrence avec des écoles

publiques laïques. Dans dix paroisses prises au hasard, parmi celles sur lesquelles nous sommes complètement renseignés, les écoles congréganistes payantes comptent 1,267 élèves, tandis que les écoles publiques laïques n'en comptent que 352. Dans dix autres paroisses, le nombre des élèves des écoles libres congréganistes gratuites est de 1,192 et celui des élèves des écoles publiques laïques de 398. N'est-il pas remarquable que le chiffre proportionnel des écoles publiques laïques soit moindre là où la concurrence congréganiste est payante que là où elle est gratuite ?

• Avant de terminer cet important sujet, nous devons citer deux paroisses qui possèdent, concurremment avec quatre écoles publiques laïques, l'une et l'autre une école libre gratuite dirigée par des Frères. Dans la première de ces paroisses, le nombre des élèves de l'école congréganiste payante est exactement le même que celui des élèves de l'école congréganiste gratuite. Dans la seconde, l'école libre payante compte 27 élèves de plus que l'école libre gratuite.

• Dans notre dernière assemblée générale, j'avais la douleur de vous annoncer qu'en deux ans vingt écoles publiques, dirigées par des congréganistes, avaient été laïcisées. J'avais également la consolation de vous faire savoir que vingt-et-une nouvelles écoles libres se construisaient ou étaient déjà ouvertes. Aujourd'hui, toutes les écoles, sans exception, qui n'étaient alors qu'en voie de création, sont terminées et suffisent à peine au grand nombre de leurs élèves. Mais si l'œuvre de la réparation a été véritablement grandiose, l'œuvre de la destruction a été accomplie avec un redoublement d'activité, qui nous a rendus les témoins attristés de vingt-cinq nouvelles laïcisations opérées depuis un an. A ce défi jeté à notre foi, il convenait de répondre en vrais Bretons, et nous l'avons fait par la pose de la première pierre de vingt-huit nouvelles écoles chrétiennes.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — ENCYCLIQUE *Exeunte jam anno*. — Le Saint-Père vient de clore son jubilé sacerdotal par une nouvelle encyclique adressée à l'Eglise universelle.

Il ne suffit pas, dit le Saint-Père, pour être chrétien, de professer la foi, mais il faut encore ces vertus desquelles ne dépend pas seulement le salut éternel, mais la prospérité d'ici-bas qui accompagne les voies du salut.

Et Sa Sainteté déplore, au début de l'encyclique, que les mœurs publiques et privées soient si éloignées des préceptes évangéliques. C'est l'heure de dire avec saint Jean : *Tout ce qui est dans le monde est concupiscence de la chair, concupiscence des yeux et superbe de la vie.*

Et notre Père signale avec douleur toutes les excitations aux plaisirs défendus : par le théâtre impie et impudique, les romans et journaux destinés à la corruption.

Mais ce sont surtout les écoles sans Dieu, qui sèment le mal dans l'âme de l'enfance, que le Pape condamne.

Le Pape montre les conséquences sociales de ce venin répandu sur la société.

Il n'y a de remède à nos maux que dans l'Eglise, redisons le sans cesse.

CÉRÉMONIE DU *Te Deum* A SAINT-PIERRE. — Le 30 décembre a eu lieu la grande cérémonie de Saint-Pierre, pour le *Te Deum* de clôture du Jubilé de Léon XIII.

La basilique était comble.

Le Pape est venu à trois heures précises, escorté de la cour pontificale, des cardinaux et du chapitre de Saint-Pierre.

Il a revêtu ses ornements sacerdotaux dans la chapelle de la Piété, puis il a traversé la grande nef sur la *sedes gestatoria*, portant la chape et la tiare en tête.

A ce moment, Léon XIII a été salué d'acclamations enthousiastes.

Arrivé devant les marches de l'autel papal, il s'est mis à genoux, tandis qu'un prêtre exposait le Saint-Sacrement : aussitôt le clergé et la foule ont récité le Rosaire.

Ensuite, le Pape a entonné le *Te Deum*, chanté alternativement par la maîtrise et par le peuple.

Après le *Tantum ergo*, le Pape a récité l'oraison ; puis, du haut de l'autel, il a donné la bénédiction du Saint-Sacrement.

Pendant la bénédiction, les trompettes d'argent ont retenti dans la coupole.

Le clergé et le peuple ont entonné ensuite le *Laudate*, pendant le chant duquel le Pape est remonté sur la *sedes* et est retourné au Vatican, précédé du même cortège qui l'avait accompagné à son entrée, et salué par de nouveaux applaudissements.

Le corps diplomatique, la noblesse romaine, les chevaliers de Malte et la famille de Léon XIII assistaient à la cérémonie dans des tribunes spéciales.

Les portes de la basilique sont restées fermées pendant la cérémonie, qui s'est terminée à quatre heures trente.

On a distribué aux assistants le texte italien de l'Encyclique publiée le 29.

Un certain nombre de troupes italiennes ont maintenu la circulation sur la place Saint-Pierre.

Aucun incident ne s'est produit.

Dons du Pape. — La charité de N. T. S. P. le Pape qui, au commencement de l'année de son Jubilé, avait déjà consacré au soulagement des pauvres de la ville de Rome un généreux

secours de cent mille francs, a voulu qu'un nouvel acte de sa munificence vint couronner la fin de cette année jubilaire, en faveur surtout des familles réduites à l'indigence, mais qui auraient honte de mendier. Sa Sainteté a destiné à cet effet une somme de 50,000 francs et 50,000 francs aux séminaires d'Italie.

Les droits des curés dans les églises. — La Cour de Cassation vient de décider que le curé est seul maître dans son église, que dès lors il est libre d'accueillir ou non, telle ou telle société musicale qui lui demande à jouer pendant les offices.

Il n'a pas à s'occuper d'un arrêté du maire qui interdirait à tout groupe de musiciens ou de chanteurs de jouer ou de chanter dans aucun lieu public de la commune.

L'église ne peut être assimilée à un lieu public, et la réglementation des cérémonies du culte appartient au curé seul. (*Chambre criminelle, audience du 15 décembre 1888.*)

Les engagements décennaux. — Le Gouvernement avait consulté le Conseil d'Etat sur la possibilité pour les Recteurs d'Académie de continuer, sous le régime de la loi du 30 octobre 1886, à recevoir l'engagement décennal des membres et novices des associations religieuses.

L'avis du Conseil d'Etat a été inséré au *Journal officiel*, ces jours derniers.

Il en résulte qu'il n'y a aucune distinction à faire entre les laïques et les congréganistes. Des uns comme des autres, les Recteurs ne peuvent ni refuser la déclaration d'engagement décennal, si les postulants sont pourvus d'une nomination régulière dans une école primaire publique, ni l'accepter, s'ils n'en sont pas pourvus.

Toute demande de contracter cet engagement devra donc être accompagnée de la pièce officielle attestant que le postulant est en possession d'un emploi de titulaire ou de stagiaire dans une école publique et dès lors en mesure de commencer la réalisation de son engagement à dater du 1^{er} janvier de l'année où il devra tirer au sort.

Il est bon de remarquer que les écoles tenues par des congréganistes n'existent presque plus : elles sont laïcisées.

La ligue de l'Ave Maria. — La Révolution est sanatique, elle doit donc être combattue tout d'abord par les moyens surnaturels. Quels sont ces moyens ? Notre Seigneur Jésus-Christ nous les indique : « Ce genre de démons, dit-il ne peut être vaincu que par la prière et le jeûne. » La prière, surtout la prière à Marie et par Marie qui a reçu mission d'écraser la tête du serpent, et qui, de fait, comme le dit l'Eglise, a triomphé seule de toutes les hérésies,

de toutes les invasions diaboliques dans le royaume de Dieu ; le jeûne, c'est-à-dire la mortification et le sacrifice sous toutes ses formes.

Les rédacteurs du journal *La Croix* ont eu la pensée de réunir sous une même bannière tous ceux qui voudraient lutter contre le satanisme révolutionnaire par ce double moyen ; de tous les points de la France, on répond à leur appel. Ils ont donné pour nom à leur association : LA LIGUE DE L'AVE MARIA.

Cette appellation a été choisie parce que la salutation angélique a été proposée aux ligueurs comme l'arme de choix qui doit servir à chasser le démon de l'organisation sociale inaugurée par la Révolution. Tous sont admis à s'enrôler dans cette croisade : hommes, femmes, vieillards, enfants, jeunes gens. Leur principal engagement, qui n'oblige point sous peine de péché, est de réciter l'*Ave Maria* autant de fois que leur amour pour la France et pour la Sainte Eglise le leur inspirera. Ces *Ave Maria*, ils peuvent les dire un par un, ou les réunir en dizaines de chapelets, en chapelets, en rosaires, selon leur loisir et leur dévotion.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES
dans le Finistère, pendant la Révolution (suite).

Élections des Curés constitutionnels.

1791 - 1792

« *Le Gall, Procureur-syndic, à Procureur-général.*

« Landerneau, 27 mars 1791.

« Les électeurs de ce District, à leur retour de Brest, se sont empressés de procéder au remplacement des curés réfractaires. Ils ont commencé les élections le vendredi 25, jour de l'Annonciation, persuadés qu'ils ne s'écarteraient pas absolument de l'art. 30, titre 2, du décret du 12 juillet 1790, puisqu'ils se réunissaient dans la principale église du chef-lieu, et que leurs opérations seraient précédées de la messe paroissiale. J'étais cependant d'avis qu'ils se fussent tenus au texte de la loi et que l'assemblée eut lieu le dimanche. Mais les électeurs sont déjà fatigués des courses et absences fréquentes que leur occasionnent les nominations successives aux emplois de la Constitution. Ils se plaignent, généralement, les cultivateurs surtout, qu'on ne leur accorde aucune indemnité. En renvoyant l'assemblée, il était certain qu'un très petit nombre eut obéi à la convocation, un grand tiers des membres manquait même le 25.

« Voici le résultat des élections :

Landerneau. — Pillet, vicaire de Saint-Julien, ci-devant élu curé de Lannilis.

Guicourvest. — Père Alexis Rannou, gardien des récollets, ci-devant curé élu de Loperhet.

Rosnoën. — Jourdren, vicaire du Faou.

Ploudiry. — Le Gall, vicaire de Pont-Christ, auteur d'une réponse à M. Coroller.

Hanvec. — 1^{er} élu, Cren, vicaire desservant l'Hôpital-Camfrout ; 2^e élu, Ménez, vicaire à Logonna-Quimerch ; 3^e élu, Père Fidèle, vicaire des récollets, à Lesneven.

Plougastel. — Le Bras, vicaire de Fouesnant.

Irvillac. — Le Gall, curé de Quéménéven.

Commanna. — Martin, curé de Saint-Thonan.

Guimilliau. — Le Gall, ex-vicaire de Sizun.

Plouvorn. — Le Corre, aumônier de l'hôpital de Landerneau, ci-devant élu curé de Plougonvelin.

« Dans le nombre des élus, vous retrouvez MM. Pillet et Le Corre, que les électeurs de Brest nous avaient enlevés. M. Thomas, curé de Landunvez, eut été également réélu, s'il n'avait reçu l'institution canonique et témoigné qu'il avait invinciblement adopté sa première nomination. Je n'ai pu garder le silence sur la réélection du Père Alexis Rannou et celle de M. Le Gall à la cure de Ploudiry. J'écrivis au corps électoral :

« Le 27 du mois dernier, vos suffrages appelèrent à la cure de Loperhet le Père Alexis Rannou. Hier, pour céder, sans doute, au vœu des administrés du canton de Landivisiau, vous l'avez élu à Guicourvest. Loperhet resterait ainsi en possession d'un réfractaire ; je crois indispensable que vous donniez à cette paroisse un pasteur selon l'esprit de la Constitution.

« Vous avez élu M. Le Gall à Ploudiry, si le civisme le plus pur, si les talents les plus distingués pouvaient seuls décider votre choix, vous n'en fîtes jamais un plus digne ; mais il faut cinq ans de prêtrise pour être éligible, et M. Le Gall ne les a pas encore. »

Les électeurs, déférant au premier objet de cette lettre, nommèrent curé de Loperhet M. Mocaër, ex-vicaire de Leuhan, et sollicitèrent du Département le maintien de l'élection de M. Le Gall.

« Du même au même. »

« 27 mars 1791.

« Le Père Pascal, discret des récollets, aurait été élu ; mais il ignore le breton. Ce religieux, recommandable par ses mœurs et ses connaissances théologiques, se verra avec douleur éloigner de cette ville. M. l'évêque pourrait le nommer aumônier des Ursulines ; on renverrait de cette manière le

directeur inconstitutionnel, qui les sollicite à tenir aux préjugés de l'ancien régime.

« Mocaër, vicaire de Leuhan, ci-devant à la tête du petit collège de Pleyben, a prêté serment, de passage au Faou (avant le 13 mars 1791). S'il ne l'a pas prononcé à Leuhan, c'est que la loi n'y était pas connue ; des malveillants en ont empêché la promulgation. M. Mocaër est louable d'avoir quitté cette portion de terre, domaine de l'aristocratie et de la superstition. »

Au chef-lieu du département, l'assemblée électorale se réunit le 27 mars 1791, à la cathédrale, dans la chapelle de la Victoire (1). Les 31 électeurs présents passèrent la journée du 27 à se constituer, à se choisir un président, un secrétaire et trois scrutateurs.

Le 28 mars, après avoir lu un procès-verbal du Conseil-général d'Ergué-Gabéric, constatant le refus de serment de M. Dumoulin, recteur, les électeurs procèdent à l'élection d'un remplaçant. Au troisième tour de scrutin, le sieur Yven, vicaire de Kerfeunteun, est élu par 19 voix sur 38 votants. Aussitôt, on fait sonner les cloches de la cathédrale, ce qui se répète après chaque élection de curé.

Pour Trégunc, M. Dulaurent, recteur, ayant refusé le serment, M. Le Breton, ex-bernardin, est élu par 27 voix sur 39 votants.

Pour Briec, le recteur ayant refusé le serment le 24 février, au troisième tour de scrutin, Ollivier, prêtre de Fouesnant, est élu par 25 voix.

A Combrit, le recteur, ayant refusé le serment, est remplacé par Diuron, élu au troisième tour par 22 voix.

Puis, on donne lecture d'une lettre de M. Loëdon, curé de Beuzec-Cap-Caval, du 24 mars, qui, après avoir prêté serment le 20 mars, déclare se rétracter. On procède à son remplacement ; au troisième tour de scrutin, M. Harscouët, vicaire de Saint-Evarzee, est élu à 30 voix.

Le 29 mars, on continue les opérations électorales. « Comme il est notoire, dit le président, que M. Le Flo, recteur de Pluguffan, a refusé le serment », M. Guilleroux, recteur de Penhars, est élu pour le remplacer.

Avant la fin de la séance, l'assemblée reçoit deux lettres, l'une de M. Ollivier, refusant la cure de Plomeur, l'autre de M. Harscouët, refusant la cure de Beuzec-Cap-Caval. Les autres élus sont proclamés.

Ce mode de nomination aux cures, imaginé par l'Assemblée Constituante, en dehors de son caractère schismatique, était vraiment impraticable. On ne pouvait réunir à chaque moment les électeurs au chef-lieu du District pour procéder

(1) L. 254. Procès-verbal de l'élection.

aux élections des cures vacantes, et on ne pouvait les condamner surtout à demeurer en séance jusqu'à ce qu'on se fut assuré de l'acceptation ou non acceptation de l'élu. Or, il arrivait que le choix des électeurs tombait souvent sur des prêtres assermentés dont les prétentions n'étaient pas satisfaites par le poste qu'on leur destinait, ou sur des prêtres qui avaient eu la faiblesse de prêter le serment, mais qui se rétractaient et dont la nomination, dès lors, devenait nulle, ce qui rendait nécessaire une nouvelle réunion des électeurs.

C'est ainsi que, le 17 avril (1), M. Guilleroux, recteur de Penhars, écrivait au Département: « J'ai l'honneur de vous prévenir que ce jour, 17 avril 1791, je me suis rétracté en présence de mes paroissiens, comme d'une chose contraire à ma conscience, du serment prêté le 30 janvier », et il renvoyait le procès-verbal de sa nomination à Pluguffan. L'année suivante, M. Guilleroux était arrêté, au mois d'août 1792, avec M. de Silguy, à Guingamp, au moment où ils se préparaient à partir pour l'Espagne.

Le 5 mai, M. Berrou, vicaire de Penmarc'h, qui avait refusé, au mois d'octobre 1790, la cure de Kerfeunteun où les électeurs l'avaient porté au lieu et place de M. Vallet, voyant son nom sur la liste des prêtres assermentés, quoiqu'il n'eût prêté qu'un serment conditionnel, écrivait, le 5 mai 1791 (2):

« Je fis, le 6 février dernier, serment de maintenir la Constitution dans tous les points conformes à la religion catholique, apostolique et romaine, dans laquelle je veux mourir. Si ce serment n'est pas du goût du District, je vous prie d'avoir la bonté de rayer mon nom du tableau des assermentés. »

(3) Le 11 décembre 1791, les électeurs se rassemblaient de nouveau dans la chapelle de la Victoire, « à l'issue de la grand'messe à laquelle ils ont assisté, » pour nommer « aux paroisses de Plogonnec, Plomeur, Plobannalec, Guengat, Penhars et Ergué-Armel, devenues vacantes par le refus de serment des curés ou par la rétractation qu'ils ont faite. »

Le Breton, élu le 27 mars à Trégunc, était, le 11 décembre, par le choix des électeurs, nommé curé de Pont-l'Abbé, et remplacé à Trégunc par Le Denmat, curé de Tréméoc; L'Allouette, ci-devant capucin, était désigné pour la cure de Plomeur; Guillermois, pour Plobannalec; Vidal, pour la cure d'Ergué-Armel; Bourguillo, ci-devant bernardin, pour celle de Penhars; Palud, vicaire de Kerfeunteun, pour Guengat; Auffret, vicaire de Douarnenez, pour Plogonnec.

(1) L. 250.
(2) L. 250.
(3) L. 250.

Le lendemain de la réunion électorale, le 12 décembre, le président montait dans la chaire de la cathédrale, et avant la grand'messe, proclamait le résultat des élections.

(A suivre.)

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez M^{me} ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

VÊTEMENTS JODELAIS, Jeune
Ecclésiastiques Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

EUGÈNE PIACENTINI, STATUAIRE
Rue du Salé, n° 4, à QUIMPER

STATUES POLYCHROMÉES, DÉCOR SIMPLE MAIS SOIGNÉ					
1 ^{re} Hauteur	1 ^m 00.	depuis	37 fr.	emballage	3 fr.
2 ^o —	1 ^m 10.	—	46 fr.	—	4 fr.
3 ^o —	1 ^m 20.	—	55 fr.	—	5 fr.
4 ^o —	1 ^m 30.	—	70 fr.	—	5 fr.
5 ^o —	1 ^m 50.	—	100 fr.	—	7 fr.
6 ^o —	1 ^m 60.	—	125 fr.	—	9 fr.

Beau Christ décoré, croix comprise — 1^m 70^e — 45 fr.

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,

est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES
pour la *Semaine Religieuse de Quimper*.

MOYEN de GAGNER 2000^{fr.} par MOIS AVEC
ou avec des Obligations de la Ville de Paris, Crédit Foncier de France et tout
autre, est indiqué gratuitement à toutes personnes qui écrivent ou s'adressent
à M. le Directeur du **Marché de la Bourse, 10, Rue des Martyrs, Paris.**

DARTRES

Dépuratif Prélér... 3^{fr.}
Pommade Prélér 2^{fr.} 50
Guérison assurée des DARTRES,
ECZÉMAS, BOUTONS, DEMANGEAISONS,
ROUGEURS, VICÉS DU SANG, etc.

ENVOI FRANCO POUR 2 FLACONS. — PARIS, 100, Rue Vieille-du-Temple.

MALADIES DE LA PEAU DARTRES, ECZÉMAS,
PSORIASIS, etc.
Guérison infaillible et radicale par les pilules ANTI-HERPÉTIQUES (codex
medicamentarius) sans hydreargire ni arsenic du Dr L. LIGI. Dans le cours de ce traitement
dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain; les seules Pilules suffi-
sent. Dépôt à la Ph^{ie} FINANCE, 5, 6, Rocherhouart, Paris. — Prix la boîte 5 fr. es, envoi franco.
REMISE DE 2000 AUX COMMUNAUTÉS

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs, M. Louis ROUVIERE, propriétaire de Vignobles, à VERGÈZE (Gard). Ce vigneron qui prépare lui-même les vins qu'il offre au clergé pour le Saint-Sacrifice, tient aussi à la disposition de nos lecteurs des vins rouges excellents et garantis absolument naturels et sans plâtre, à partir de 80 francs la barrique de 225 litres fût perdu et rendu franco de transport et de congé jusqu'à la gare qui lui est désignée. Nous devons ajouter que M. Rouvière fait partie de la Croisade des Négociants Francs-Catholiques et qu'il donne une partie de son bénéfice pour le soutien de l'Ecole-Libre de sa paroisse. Il espère que tous les bons chrétiens voudront bien, par leurs achats, participer à cette excellente œuvre. *Envoi du prospectus détaillé sur demande affranchie.*



ASTHME & CATARRHE
guéris par les **CIGARETTES ESPIC**, 26 la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEURALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC,
rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette signature sur chaque Cigarette.*

GUERISON

certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail et dès le 2^e jour donne de l'amélioration. M. LENORMAND, Méd. sp^{al}, à Melun. — Consult. gratuites par correspond.

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu - les - Poêles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis

S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

GOU DRON MARCHAIS PHTHISIE
Recommandé aux **GRATEURS**, **CHANTEURS**, **INSTITUTEURS**. **AFFECTIONS de la GORGE, de la VOIX.** 2 f. **Catarrhes, guérison par l'ÉMULSION Créosote** **MARCHAIS, Ph^{al}, La Rochelle** **MARCHAIS, LA ROCHELLE, 31**

OREILLE OUIE DURE, SURDITE, BRUITS ECOULEM^{ts} guéris sans Opération Docteur GUÉRIN * Spécialiste. Paris, 17, r. Valois, 2 et 3^e. GUIDE EXPLICATIF GRATIS

LA PETITE CAISSE DU CLERGÉ 38, Rue St-Sulpice, PARIS
PLACEMENTS de toute sécurité rapportant 5 0/0 l'AN servi à domicile
FONCTIONNANT, DEPUIS DOUZE ANS.

PRÊTS au CLERGÉ taux modéré sur bonnes garanties morales et matérielles. **Renseignements, Ordres, Bourse**

VIN DE MILLET CHALYBÉ BALSAMIQUE Tonique Supérieur

d'une efficacité certaine dans l'Anémie, la Chlorose, l'Épuisement, l'Impuissance, les Fièvres, la Bronchite chronique, Maladies mentales et nerveuses.

Prix : 3 fr. le flacon. — Envoi de 2 flacons contre mandat de 7 fr. — DÉPÔT : 41, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO

10 CENTIMES

PRIX DE L'ABONNEMENT

6 fr. par an

LA LIGNE D'ANNONCE

40 CENTIMES

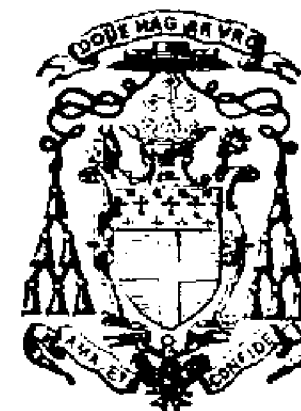
L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kerbon.

SOMMAIRE. — I. Chronique du diocèse : Réceptions du 1^{er} janvier à l'Évêché ; L'Ecole du Marhallac'h, à Quimper ; Nominations dans le clergé ; M. l'abbé Kervetta ; Visite pastorale à Douarnenez. — II. Nouvelles du Monde catholique : Les résultats



de l'Ecole sans Dieu ; L'âge de la première communion ; Les leçons privées devant la Cour de cassation. — III. Catalogue des Evêques de Quimper et des Evêques de Léon. — IV. Documents historiques (suite). — V. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 13 janvier. — 1^{er} dimanche après l'Épiphanie. Octave de l'Épiphanie, double-majeur, blanc. Vêpres de l'Épiphanie, mémoires de saint Hilaire et saint Félix.
Lundi 14. — Saint Hilaire, évêque-docteur, double, blanc.
Mardi 15. — Saint Paul, 1^{er} ermite, double, blanc.

Mercredi 16. — Saint Marcel, pape, martyr, semi-double, rouge.
Jeu di 17. — Saint Antoine, abbé, double, blanc.
Vendredi 18. — La chaire de saint Pierre à Rome, double-majeur, blanc.
Samedi 19. — Saint Canut, roi martyr, semi-double, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Saint-Sauveur-Brest..... 13, 14, 15, 16, 17 et 18 janvier.
Carhaix 19 janvier.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

QUIMPER — Le premier jour de l'an, les réceptions officielles ont eu lieu à l'Évêché, à une heure. Quelques instants auparavant, Monseigneur, accompagné de Mgr du Marhallac'h et de ses vicaires généraux, s'est rendu à la Préfecture. De retour à son palais épiscopal, Sa Grandeur a reçu toutes les autorités civiles et militaires. Le nombre, plus considérable cette année, de ceux qui ont tenu à rendre leurs devoirs à notre Evêque, les paroles échangées, tout montrait qu'on avait à cœur d'accentuer, pour cette première présentation officielle, les sentiments de profonde sympathie et de religieux respect avec lesquels la ville de Quimper, en particulier, et notre diocèse tout entier, ont accueilli notre bien-aimé Pontife. Dans les circonstances présentes, c'est une consolation et une force pour son cœur de père de se sentir assuré de toutes les bonnes volontés et de tous les dévouements.

— M. l'abbé Rospars, nommé par Monseigneur supérieur de l'Ecole du Marhallac'h, rue du Quai, 5, a fait, lundi dernier, 7, entre les mains de M. l'Inspecteur d'Académie, la déclaration légale du nouvel Externat. Nous espérons que l'école pourra s'ouvrir dans un mois.

Dans notre prochain numéro, nous donnerons le prospectus et indiquerons les heures pendant lesquelles M. le Supérieur recevra les parents qui voudraient lui confier leurs enfants.

Nominations. — M. Guirriec, jeune prêtre, est nommé vicaire à Saint-Renan.

M. Hascoët, vicaire à Ergué-Armel, est nommé recteur de Bénodet.

M. Kervella, vicaire à Pouldreuzic, est nommé vicaire à Ergué-Armel.

M. Tandé, vicaire à Rosporden, est nommé vicaire à Pouldreuzic.

M. Chuiton, jeune prêtre, est nommé vicaire à Rosporden.

M. Morgant, recteur de Gouesnou, est nommé recteur de St-Pierre-Quilbignon.

M. Poullaouéc, recteur de la Forêt-Landerneau, est nommé recteur de Gouesnou.

M. Guillerm, aumônier au Havre, est nommé recteur de la Forêt-Landerneau.

M. L'Hostis, vicaire à Porspoder, est nommé aumônier des Bretons au Havre.

M. Guéguen, vicaire à Ouessant, est nommé vicaire à Porspoder.

M. Guédès, jeune prêtre, est nommé vicaire à Ouessant.

M. l'abbé Kervella. — Le 4, ont eu lieu, à 10 heures, à l'église de Saint-Pierre, les obsèques de M. l'abbé André Kervella, recteur de la paroisse, décédé mercredi, 2 janvier, à l'âge de 57 ans. La présence de 80 prêtres, d'une foule considérable de fidèles de la paroisse et de plusieurs personnes venues de Brest, témoignait de quelle sympathie et de quelle estime était entouré le vénéré prêtre auquel on venait rendre les derniers devoirs.

M. Kervella naquit, en 1831, dans un pays de loi, à Plougastel-Daoulas.

Deux de ses sœurs se sont comme lui données à Dieu dans la congrégation des Filles du Saint-Esprit ; elles l'ont déjà précédé auprès de Dieu au ciel. Ses études faites au Petit-Séminaire de Pont-Croix et sa théologie au Grand-Séminaire, il fut ordonné prêtre en 1856 et nommé vicaire à Pleyber-Christ. Il y resta 16 ans, faisant dans toutes les classes de la population un bien immense.

Nommé recteur de Combrit, il opéra une restauration complète de la paroisse.

En 1879, la haute estime de Mgr Nouvel pour sa piété et ses talents le fit nommer à l'importante paroisse de Saint-Pierre-Quilbignon. Son zèle ne tarda point à s'y faire sentir.

Les difficultés ne manquèrent pas ; il en triompha ; en mourant, il laisse solidement établies à Saint-Pierre : une école chrétienne libre de filles, une école chrétienne libre des Frères, une œuvre de Patronage de jeunes gens, une congrégation florissante d'Enfants de Marie, et une congrégation de la Sainte-Vierge pour les garçons.

Pour les catéchismes, il a fait construire une chapelle spacieuse, placée sous le vocable de Notre-Dame-de-Lourdes.

M. l'abbé Kervella venait de prêcher une série de conférences bretonnes à l'Adoration de Saint-Louis de Brest, en décembre dernier ; dimanche, il assistait à l'installation du nouveau curé de Notre-Dame du Mont-Carmel. Lundi soir, les premières atteintes du double mal qui l'a emporté se manifestèrent soudainement, et mercredi 2, il mourait en saint prêtre et en apôtre. Sa mort est un deuil et une perte immense pour sa paroisse et le diocèse tout entier.

M. Kervella, le prêtre du devoir, a eu des adversaires, il n'a jamais eu d'ennemis.

Ses confrères le pleureront et prieront pour lui.

DOUARNENEZ. — On nous écrit de cette ville :

Vous ne sauriez comprendre la joie de la population, en appre-

nant que Monseigneur voulait bien lui faire l'honneur de passer deux jours, au milieu d'elle. Elle n'avait qu'une crainte, celle de n'avoir pas le temps suffisant de se préparer à recevoir dignement Sa Grandeur. Grâce au concours actif et zélé de tous, l'église a été ornée avec le meilleur goût pour la fête.

Monseigneur est arrivé le samedi soir, vers 6 heures, accompagné de M. Serré, vicaire général, qui a bien voulu venir partager le bonheur de ses compatriotes.

Le dimanche matin, à 10 heures, Monseigneur a été reçu processionnellement à l'arc-de-triomphe magnifiquement orné dressé à l'angle de la place du Sacré-Cœur.

A l'entrée de l'église, le curé a tenu à remercier Monseigneur de l'honneur qu'il faisait à tous et de la consolation que, par sa présence, il apportait à cette population si éprouvée depuis plusieurs années.

« ...Toujours, a-t-il dit, les habitants de Douarnenez ont entouré leurs Evêques d'amour et de respect ; ce respect est devenu pour vous, Monseigneur, un culte, depuis le jour où ils ont appris qu'à peine arrivé au milieu de nous, vous avez bien voulu vous intéresser si généreusement à leur détresse ; mais surtout depuis l'instant où vous avez manifesté que le plus cher désir de votre cœur était de voir mettre sur nos autels dom Michel Le Nobletz, l'apôtre du pays. De même qu'on a pu appeler un autre évêque breton l'Evêque de saint Yves, de même, Monseigneur, devant le jugement de l'Eglise, nous aimons à vous appeler déjà l'Evêque du Bienheureux Michel Le Nobletz... »

Monseigneur a répondu que pour son cœur aussi c'était une grande joie de se trouver au milieu de ses braves marins, dont plusieurs avaient partagé autrefois ses fatigues et ses privations.

A l'Evangile de la messe pontificale, M. Serré est monté en chaire. Contemplant cet immense auditoire, composé en grande partie d'hommes, l'orateur s'est écrié : « Monseigneur, vous avez été reçu en triomphe dans toutes les parties du diocèse que vous avez bien voulu honorer de votre présence ; mais aujourd'hui la couronne que forment autour de vous vos enfants, est plus belle et plus éclatante. Ah ! c'est que vous avez acquis un titre particulier à l'amour et à la reconnaissance de ce peuple, par votre vénération pour celui qu'ils appellent encore le Père, Michel Le Nobletz qui, pendant plus de vingt ans, a évangélisé la ville de Douarnenez. »

Puis, s'attachant aux vérités contenues dans les mystères de la solennité de l'Epiphanie, l'éloquent orateur nous montra ce que doit être cette foi ravivée dans notre contrée par le grand missionnaire breton :

1° Notre foi sera ferme et courageuse comme celle des Mages, que ne rebute pas la faiblesse apparente de l'Enfant-Dieu ;

2° Cette foi doit être accompagnée des œuvres de la vie chrétienne, œuvres qui nous sont clairement indiquées par les présents offerts en ce jour à Notre-Seigneur Jésus-Christ.

A l'issue de la messe, Monseigneur a été reconduit processionnellement au presbytère, et sur son passage la population chrétienne se tenait respectueusement empressée pour recevoir sa bénédiction.

Le soir, aux Vêpres pontificales, l'affluence était encore plus considérable, si c'est possible. Les rangs des fidèles étaient tellement serrés, que l'on dut renoncer à la procession du Rosaire.

A l'issue des Vêpres, Monseigneur adresse aux fidèles une bien émouvante allocution :

« Je suis profondément touché, en voyant cette grande et belle église devenue, en ce jour, trop étroite pour vous contenir. Je suis surtout ému en contemplant devant moi cette belle couronne d'hommes, qui tous ont fait leurs preuves.

« Aujourd'hui, c'est le jour de la grande manifestation, et vous avez tenu à manifester hautement votre foi. Vous êtes donc devenus les dignes enfants de Michel Le Nobletz ! Dieu en soit loué ! Car c'est à lui que vous devez d'avoir gardé le don précieux de la foi. C'est lui qui a fait briller dans le ciel de votre Bretagne ces étoiles magnifiques, cette pléiade de Saints qui vous ont conduits à Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme autrefois l'étoile miraculeuse conduisit les Rois mages. Correspondez-vous toujours à cette grande grâce du ciel, et si votre Père, votre Apôtre, Michel Le Nobletz, reparaissait en ce moment au milieu de vous, serait-il fier de ses enfants de Douarnenez ? Rentrez en vous-mêmes et voyez si vous ne pourriez pas devenir de plus dignes fils d'un aussi excellent Père... »

La parole ardente de Monseigneur a remué notre population ; nous avons remarqué un grand nombre de rudes marins qui pleuraient à chaudes larmes et ne s'en cachaient pas.

Le lendemain matin, Monseigneur a célébré la sainte messe dans la chapelle de Saint-Michel. A l'issue de la messe, il a récité, avec la population, trois *Pater* et trois *Ave* pour attirer les bénédictions du ciel sur son diocèse et obtenir le succès de l'introduction de la cause de Michel Le Nobletz.

Dans la matinée, Sa Grandeur a visité les écoles congréganistes, où elle a fait le bonheur des enfants en leur distribuant des médailles de N.-D. du Folgoat.

Dans la soirée, Monseigneur a visité le port de Douarnenez, et s'est entretenu avec les marins de leurs anciennes campagnes. En les quittant, il leur a dit qu'il ne les oubliait jamais dans ses prières, demandant à Dieu de les préserver de tout danger et de bénir leurs travaux.

Ces bons marins, émus et gagnés par la bonté de leur Evêque, se sont écriés : « Merci, merci, Monseigneur ! »

nant que Monseigneur voulait bien lui faire l'honneur de passer deux jours, au milieu d'elle. Elle n'avait qu'une crainte, celle de n'avoir pas le temps suffisant de se préparer à recevoir dignement Sa Grandeur. Grâce au concours actif et zélé de tous, l'église a été ornée avec le meilleur goût pour la fête.

Monseigneur est arrivé le samedi soir, vers 6 heures, accompagné de M. Serré, vicaire général, qui a bien voulu venir partager le bonheur de ses compatriotes.

Le dimanche matin, à 10 heures, Monseigneur a été reçu processionnellement à l'arc-de-triomphe magnifiquement orné dressé à l'angle de la place du Sacré-Cœur.

A l'entrée de l'église, le curé a tenu à remercier Monseigneur de l'honneur qu'il faisait à tous et de la consolation que, par sa présence, il apportait à cette population si éprouvée depuis plusieurs années.

« ...Toujours, a-t-il dit, les habitants de Douarnenez ont entouré leurs Evêques d'amour et de respect ; ce respect est devenu pour vous, Monseigneur, un culte, depuis le jour où ils ont appris qu'à peine arrivé au milieu de nous, vous avez bien voulu vous intéresser si généreusement à leur détresse ; mais surtout depuis l'instant où vous avez manifesté que le plus cher désir de votre cœur était de voir mettre sur nos autels dom Michel Le Nobletz, l'apôtre du pays. De même qu'on a pu appeler un autre évêque breton l'Evêque de saint Yves, de même, Monseigneur, devant le jugement de l'Eglise, nous aimons à vous appeler déjà l'Evêque du Bienheureux Michel Le Nobletz... »

Monseigneur a répondu que pour son cœur aussi c'était une grande joie de se trouver au milieu de ses braves marins, dont plusieurs avaient partagé autrefois ses fatigues et ses privations.

A l'Evangile de la messe pontificale, M. Serré est monté en chaire. Contemplant cet immense auditoire, composé en grande partie d'hommes, l'orateur s'est écrié : « Monseigneur, vous avez été reçu en triomphe dans toutes les parties du diocèse que vous avez bien voulu honorer de votre présence ; mais aujourd'hui la couronne que forment autour de vous vos enfants, est plus belle et plus éclatante. Ah ! c'est que vous avez acquis un titre particulier à l'amour et à la reconnaissance de ce peuple, par votre vénération pour celui qu'ils appellent encore le Père, Michel Le Nobletz qui, pendant plus de vingt ans, a évangélisé la ville de Douarnenez. »

Puis, s'attachant aux vérités contenues dans les mystères de la solennité de l'Epiphanie, l'éloquent orateur nous montra ce que doit être cette foi ravivée dans notre contrée par le grand missionnaire breton :

1^o Notre foi sera ferme et courageuse comme celle des Mages, que ne rebute pas la faiblesse apparente de l'Enfant-Dieu ;

2^o Cette foi doit être accompagnée des œuvres de la vie chrétienne, œuvres qui nous sont clairement indiquées par les présents offerts en ce jour à Notre-Seigneur Jésus-Christ.

A l'issue de la messe, Monseigneur a été reconduit processionnellement au presbytère, et sur son passage la population chrétienne se tenait respectueusement empressée pour recevoir sa bénédiction.

Le soir, aux Vêpres pontificales, l'affluence était encore plus considérable, si c'est possible. Les rangs des fidèles étaient tellement serrés, que l'on dut renoncer à la procession du Rosaire.

A l'issue des Vêpres, Monseigneur adresse aux fidèles une bien émouvante allocution :

« Je suis profondément touché, en voyant cette grande et belle église devenue, en ce jour, trop étroite pour vous contenir. Je suis surtout ému en contemplant devant moi cette belle couronne d'hommes, qui tous ont fait leurs preuves.

« Aujourd'hui, c'est le jour de la grande manifestation, et vous avez tenu à manifester hautement votre foi. Vous êtes donc demeurés les dignes enfants de Michel Le Nobletz ! Dieu en soit loué ! Car c'est à lui que vous devez d'avoir gardé le don précieux de la foi. C'est lui qui a fait briller dans le ciel de votre Bretagne ces étoiles magnifiques, cette pléiade de Saints qui vous ont conduits à Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme autrefois l'étoile miraculeuse conduisit les Rois mages. Correspondez-vous toujours à cette grande grâce du ciel, et si votre Père, votre Apôtre, Michel Le Nobletz, reparaissait en ce moment au milieu de vous, serait-il fier de ses enfants de Douarnenez ? Rentrez en vous-mêmes et voyez si vous ne pourriez pas devenir de plus dignes fils d'un aussi excellent Père... »

La parole ardente de Monseigneur a remué notre population ; nous avons remaqué un grand nombre de rudes marins qui pleuraient à chaudes larmes et ne s'en cachaient pas.

Le lendemain matin, Monseigneur a célébré la sainte messe dans la chapelle de Saint-Michel. A l'issue de la messe, il a récité, avec la population, trois *Pater* et trois *Ave* pour attirer les bénédictions du ciel sur son diocèse et obtenir le succès de l'introduction de la cause de Michel Le Nobletz.

Dans la matinée, Sa Grandeur a visité les écoles congréganistes, où elle a fait le bonheur des enfants en leur distribuant des médailles de N.-D. du Folgoat.

Dans la soirée, Monseigneur a visité le port de Douarnenez, et s'est entretenu avec les marins de leurs anciennes campagnes. En les quittant, il leur a dit qu'il ne les oubliait jamais dans ses prières, demandant à Dieu de les préserver de tout danger et de bénir leurs travaux.

Ces bons marins, émus et gagnés par la bonté de leur Evêque, se sont écriés : « Merci, merci, Monseigneur ! »

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ANGOULÊME. — *Les résultats de l'école sans Dieu.* — Dans la commune de Buzac (Charente), Eugène S..., âgé de douze ans, avait joué à la guerre avec ses camarades, à la sortie de l'école, et avait eu trois dents cassées d'un coup de pierre. Il est rentré chez lui sans proférer une plainte, a donné, suivant son habitude, à manger aux bestiaux, puis est allé se noyer dans la citerne.

On n'a retiré de la citerne que son cadavre. Il avait laissé dans sa chambre un billet ainsi conçu : « Si je me noie, c'est parce que j'ai trois dents cassées. »

Lorsqu'il nous arrive de signaler les effets désastreux que produiront les écoles sans Dieu, il ne manque pas de bonnes gens qui haussent les épaules en disant : Quels exagérés ! Nous ne croyons pas exagérer en pensant que si ce malheureux enfant avait eu une conscience formée par l'enseignement chrétien, si on lui avait appris que le suicide est un crime, s'il avait été pénétré de la crainte des châtiments de l'autre vie, il ne se serait pas jeté dans une mare... pour trois dents cassées.

Droit et jurisprudence. — Le droit des évêques de fixer l'âge avant lequel les enfants ne peuvent être admis à faire la première communion vient d'être reconnu par un décret de la Sacrée-Congrégation du Concile.

Dans une lettre pastorale, en date du 27 décembre 1884, et pour répondre aux nécessités nouvelles créées par les lois de laïcisation, Monseigneur l'Evêque d'Annecy prescrivait à MM. les Curés de son diocèse de n'accepter à la première communion aucun enfant, garçon ou fille, s'il n'avait douze ans révolus et s'il n'avait suivi régulièrement le catéchisme les deux dernières années. En outre, les enfants devront, depuis l'âge de huit ans, suivre pendant deux années le catéchisme qui aura lieu les jeudi et dimanche de chaque semaine, à l'heure que MM. les curés indiqueront. Ceux qui ne suivront pas ce petit catéchisme ne pourront, à l'âge de dix ans, faire partie du grand, et leur première communion sera retardée de quelques mois ou même d'une année. Enfin, à partir de 1885, la première communion ne pourra avoir lieu dans le diocèse d'Annecy avant le mois de mai.

Cette ordonnance, surtout en ce qui concerne l'âge des enfants et l'époque de la première communion, rencontra quelque résistance. M. l'abbé Tissot, archiprêtre de Cluses, demanda à Rome, en 1887, si le décret de Mgr l'Evêque d'Annecy, fixant l'âge que doivent avoir les enfants pour faire leur première communion et l'époque de cette cérémonie, était valide et obligeait en conscience. Il lui fut répondu *affirmativement*.

Mais comme M. l'archiprêtre de Cluses ne se soumettait pas à ce jugement, la Sacrée-Congrégation du Concile rendit, le 21 juillet 1888, une nouvelle décision longuement motivée et concluant à dire que l'ordonnance de Mgr l'Evêque d'Annecy n'était pas, comme on le prétendait, contraire aux saints Canons, mais en quelque sorte exigée par les temps et les lieux, et que d'ailleurs elle était en substance conforme à la manière de faire des autres Evêques de France.

Il suit de là que, contrairement au sentiment qui a été quelquefois exprimé, la loi épiscopale qui détermine l'âge avant lequel les enfants ne peuvent être admis à la première communion est obligatoire en conscience.

**

Les leçons privées devant la Cour de Cassation.

— Un particulier a-t-il le droit de réunir chez lui des enfants et de leur enseigner l'histoire sainte, le catéchisme, la musique, les travaux d'aiguille, la gymnastique, les exercices militaires, sans tomber sous l'application de la loi de 1886 ?

La question vient d'être affirmativement résolue par la Cour de Cassation et dans des circonstances tout particulièrement instructives.

Un propriétaire des environs d'Agen, M. de Juge-Montespieu, réunissait chez lui, de 9 heures du matin à 4 heures du soir, une trentaine de jeunes filles, auxquelles il faisait donner, par l'institutrice de ses filles, des leçons de catéchisme, d'histoire sainte et de couture.

L'inspecteur d'Agen crut voir dans ce fait l'ouverture d'une école privée ; il en conclut que M. de Juge-Montespieu avait contrevenu à la loi de 1886, comme n'ayant pas fait de déclaration préalable, et le poursuivit de ce chef devant le tribunal d'Agen.

Les juges de première instance donnèrent gain de cause à l'inspecteur.

En conséquence, le tribunal condamna M. de Juge-Montespieu pour *ouverture illicite d'une école libre, dans laquelle était enseigné tout ou partie du programme officiel*.

Ce jugement fut immédiatement déféré à la Cour de Cassation, devant laquelle la question se posait ainsi : « L'enseignement du catéchisme et de l'histoire sainte, d'une part, de l'autre l'enseignement des travaux d'aiguille, peuvent-ils être considérés comme faisant partie du programme défini par la loi de 1882 et comme élément suffisant de la tenue d'une école ? »

L'arrêt de la Cour a consacré pleinement le droit de M. de Juge-Montespieu et a motivé, par des considérants très justes, la cassation du jugement rendu par le tribunal d'Agen.

CATALOGUE

DES EVÊQUES DE QUIMPER ET DES EVÊQUES DE LÉON

1^o EVÊQUES DE QUIMPER (*)

SAINT CORENTIN	400-454 (?)	Guillaume	1192-1218
Saint Conogan	454-469 (?)	Rainaud	1219-1245
Litharède (?)	"	Hervé de Landelau	1245-1260
Saint Alor (1)	"	Guy de Plounevez	1262-1266
Bundic	"	Yves Cabellic	1267-1280
Gunthebed	"	Guillaume de Locmaria	1280-1283
Harnotaoten	"	Even de la Forest	1283-1290
Morgueten	"	Alain Morel (2)	1290-1320
Tremerun	"	Thomas d'Anast	1321-1322
Ragan	"	Bernard II (3)	1322-1324
Salaun	"	Guy de Laval (4)	1324-1326
Abaret	"	Jacques (5)	1326-1330
Golohet	"	Yves de Boisboisset (6)	1330-1333
Félix	835-848	Alain Gonthier	1333-1335
Anaweten	853-860	Alain Le Gall	1336-1355
Salvator	"	Geoffroy de Coetmoisan	1356-1357
Benoit 1 ^{er}	906-940	Geoffroy Le Marhec	1358-1383
Blenlivet	945	Thibaud de Malestroit	1383-1408
Joseph	"	Gatien de Monceaux	1408-1416
Salomon	958	Bertrand de Rosma-	
Horace	990	dec (7)	1417-1444
Benoit II	1022-1022	Alain de Lespervez (8)	1444-1451
Orscand	1022-1064	Jean de Lespervez	1451-1472
Benoit III	1064-1113	Thibaut de Rieux	1472-1479
Robert	1113-1130	Guy du Bouchet	1479-1484
Raoul	1140-1158	Alain Le Maout (9)	1484-1493
Bernard 1 ^{er} de Moëlan	1159-1167	Raoul Le Moël	1493-1501
Geoffroy	1170-1185	Claude de Rohan	1501-1540
Thibaud	1187-1192	Guillaume Eder (10)	1541-1546

(*) Nous ne donnons que sous réserve la nomenclature des Evêques de Quimper depuis le temps de saint Corentin jusqu'à l'épiscopat de Félix (835).

(1) Le 26 octobre, nous honorons, avec saint Alor, saint Alain, évêque de Quimper, mais nous ne savons rien sur l'époque de son épiscopat. On doit en dire autant de saint Menou, qui fut évêque ou de Quimper ou de Séez.

(2) Appelé aussi *Alain Rivelan*.

(3) De l'ordre des Frères-Mineurs, transféré à Nîmes.

(4) Transféré au Mans.

(5) De l'ordre des Frères-Prêcheurs, transféré à Toulon.

(6) D'abord Evêque de Tréguier, — transféré à Saint-Malo.

(7) C'est après Bertrand de Rosmadec qu'Alain de Coetivy aurait été Evêque de Quimper, d'après quelques auteurs, mais le fait est inadmissible.

(8) D'abord Evêque de Dol, — transféré à l'Archevêché de Césarée, *in partibus*.

(9) D'abord Evêque de Léon.

(10) Coadjuteur du précédent, depuis 1541.

Philippe de La Cham-		François de Coëtlogon 1668-1706
bre (11)	1546-1550	François Hyacinthe de
Nicolas Cajetan (12)	1550-1560	Plœuc
Etienne Boucher (13)	1560-1573	A. F. Annibal de Farcy
François de la Tour (14)	1574-1583	de Cuillé
Charles du Liscoet	1583-1614	Emmanuel de Crossolles
Guillaume le Prestre		de Flamarens
de Lézonnet	1614-1640	Toussaint Conen de
René du Louet (15)	1640-1668	Saint-Luc

2^o EVÊQUES DE LÉON

SAINT POL AURÉLIEN	540-590 (?)	Paulin	avant 974
Saint Jaoua	590-602	Salomon 1 ^{er}	1032
Tiarmail (16)		Omnes	"
Cétomérin		Gallon	1112-1128
Saint Goulven (17)	602-616	Guy 1 ^{er}	1145
Saint Ténénan	616-635	Salomon II	1149
Saint Houardon	635-650	Hamon de Léon	1157-1171
Saint Gouesnou	650-667	Barthélémy	1174-
Gilbert (18)	667-701	Eudon (21)	1179
Omenesius	702-735	Yves 1 ^{er} Tovill	1186
Guyomark	735-783	Jean (22)	1204-1216
Leonor	784-813	Derrien	1234-1237
Libéral	814-848	Guy II	1238-1246
Isaie	855-902	Yves II	1265-1272
Conan	"	Guilme de Kersauzon (23)	1306-1327
Jacob (19)	"	Pierre de Guéméné	1328-1343
Mabbon	954	Guy III (24)	1343
Hocron (20)	"	Yves de Tresguidi	"

(11) Religieux Bénédictin de Cluny, d'abord Cardinal-Evêque de Tusculum.

(12) Cardinal Sermonetta, fit administrer le diocèse par le chanoine Jean du Tivarès. — Il fut transféré à Bisignano, puis à Capoue.

(13) Assista à la conclusion du Concile de Trente.

(14) De l'ordre de Cîteaux, — transféré à Tréguier.

(15) Eut pour coadjuteur, en 1651, François de Videlon, Evêque de Madaure, transféré au siège de Léon en 1665. François de Coëtlogon lui succéda comme coadjuteur et comme Evêque de Madaure *in partibus*.

(16) Saint Pol, sentant ses forces défaillir, sacra saint Jaoua, ou Joévin, pour lui succéder ; celui-ci ne gouverna son église que pendant un an ; saint Pol reprit le siège pour peu de temps, et sacra Tiarmail qui succomba également bientôt ; saint Pol reprit encore le gouvernement, puis sacra Cétomérin.

Tiarmail et Cétomérin, bien que qualifiés quelquefois du titre de *saints*, ne reçoivent point de culte public.

(17) D'après dom Lobineau et l'abbé Déric, saint Goulven appartiendrait au 1^{er} siècle et devrait figurer après l'Evêque Libéral.

(18) A partir de cette époque jusqu'au 1^{er} siècle, le catalogue des évêques de Léon ne présente qu'incertitude.

(19) Albert-le-Grand ne le fait figurer qu'après Eudon. Jacob fut sacré, mais ne prit pas possession. Il mourut en 950 dans son abbaye de Saint-Me-min.

(20) De cet Evêque, Albert-le-Grand en fait deux, Oetres et Hostion.

(21) Assista au troisième Concile de Latran.

(22) Albert-le-Grand suppose ici deux évêques du même nom se succédant.

(23) De cet Evêque, l'abbé Tresvaux en fait deux, dont il appelle le premier *Guillaume de Léon*.

(24) Mentionné par l'abbé Tresvaux ; il ne serait connu que par une préface du Cartulaire de Saint-Mathieu.

Guillaume Ouvroin (25)	gné (36)	1521-1554
Guillaume de Rochefort 1349-1373	Rolland de Chauvigné	1554-1562
Jean du Juch	Rolland de Neufville	1562-1613
Pierre Ouvroin	René de Rieux (37)	1613-1651
Guy IV Le Barbu de	Robert Cupif (38)	1639-1646
Quillou	Henry de Laval de	
Alain de La Rue (26)	Bois-Dauphin (39)	1651-1661
Philippe de Coetquis (27)	Franc de Videlou (40)	1665-1668
Jean Validire (28)	Jean de Montigny	1670-1671
Olivier du Tillai (29)	Pierre Le Neboux de	
Jean Pregent (30)	La Brosse	1672-1701
Guillme Le Ferron (31)	Jean-Louis de La Bour-	
Vincent de Kerleau	donnaye	1702-1745
Michel Guibé (32)	Jean-Louis Gouyon de	
Thomas James (33)	Vaudurand	1745-1763
Alain Le Maout (34)	Jean-François Dandi-	
Antoine de Longueil	gné de la Chasse (41)	1763-1772
Jean d'Espinai (35)	Jean-François de la	
Jean de Carman	Marche	1772-1802
Guy V Le Clerc	décédé à Londres le	
Christophe de Chauvi-	25 décembre 1806.	

3^e EVÊQUES DES DIOCÈSES RÉUNIS

La Révolution prétendit supprimer l'Evêché de Léon et, en le réunissant à celui de Quimper, le placer sous la juridiction d'un *Evêque du Finistère*; ce titre fut porté par deux prélats schismatiques:

Louis-Alexandre Expilly	1790-1794
Yves-Marie Audrein	1798-1800

Lors du Concordat de 1801, la Cornouailles et le Léon formèrent le nouveau *diocèse de Quimper*, auquel Pie IX donna en 1854 la dénomination de *diocèse de Quimper et de Léon*.

(25) Cet Evêque et le précédent ont été rejetés du catalogue de l'abbé Tresvaux, leurs noms ne figurant dans aucun document historique. Il en est de même pour Jean du Juch et Pierre Ouvroin.

(26) Assista au Concile de Constance en 1415, et fut transféré à Saint-Brieuc.

(27) Promu à l'archevêché de Tours.

(28) De l'ordre des Frères-Prêcheurs, — transféré à Vannes.

(29) Transféré à Saint-Brieuc.

(30) Transféré à Saint-Brieuc.

(31) Assista au Concile de Florence.

(32) Transféré à Dol.

(33) Transféré à Dol.

(34) Transféré à Quimper.

(35) D'abord Evêque de Nantes.

(36) Antoine de Grignaux est désigné comme Evêque de Léon, en 1536; c'était probablement un auxiliaire ou un coadjuteur.

(37) Fut injustement déposé en 1635; Robert Cupif lui fut substitué en 1639; en 1646, René fut rétabli.

(38) Pourvu de l'Evêché de Dol, en 1648.

(39) Léon-Claude Joly, nommé par Louis XIV, n'occupa point le siège de Léon.

(40) D'abord coadjuteur de l'Evêque de Quimper et Evêque de Madaure.

(41) Transféré à Chalons-sur-Saône.

Claude André	1802-1804
Pierre-Vincent Dombineau de Crouseilles	1805-1823
Jean-Marie-Dominique de Poulpique de Brescanvel	1824-1840
Joseph-Marie Graveran	1840-1855
René-Nicolas Sergent	1855-1871
Dom Anselme Nouvel	1871-1887
Jacques-Théodore Lamarche	1887

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES
dans le Finistère, pendant la Révolution (suite).

Elections des Curés constitutionnels.

1791-1792

Quelques mois après, il fallait recommencer les élections: Auffret, élu de Plogonnec, Bourquillo, élu de Penhars, étaient démissionnaires; Yven, l'ancien vicaire de Kerfeunteun, le curé élu d'Ergué-Gabéric, M. Hyrê, curé de Fouesnant, étaient morts; il fallait pourvoir à ces vacances. On se réunit de nouveau le 5 mai 1792. Trévidic, vicaire de Goulien, fut nommé à Penhars; Saouzanet, professeur au collège, fut élu à la cure de Fouesnant, et Bigeon, ex-capucin et vicaire à Saint-Michel de Quimperlé, fut élu curé d'Ergué-Gabéric.

Mais le 14 du même mois, Bigeon s'excusait en ces termes (1):

« Si je ne considérais que mon avantage personnel, j'accepterais Ergué-Gabéric; mais je suis vicaire d'une paroisse (2) qui a besoin de mon secours. Je suis, pour ainsi dire, seul à la desservir, le curé a 70 ans; il n'y a, en outre qu'un jeune prêtre qui ne fait qu'entrer en exercice, trois ex-religieux qui disent simplement la messe, et Saint-Colomban n'a que son seul pasteur, âgé de plus de 60 ans. C'est pour cette raison que j'ai déjà refusé Bothoa. »

De son côté, le 14 mai, Trévidic, vicaire de Goulien, écrivait: « Je renonce à l'acceptation que j'ai faite de Penhars; l'air de Quimper ne me conviendrait pas. »

Le sieur Lallouelle avait déjà donné sa démission de Plomeur; il fallut encore faire appel à la bonne volonté des électeurs qui, le 17 juin 1792, nommèrent: à Ergué-Gabéric, Coatmen, vicaire de Quéménéven; à Plomeur, Nicolas Loëdon, qui venait de rétracter sa rétractation du serment; à Penhars, le sieur Lagadec, vicaire de Plomelin.

(1) L. 254.

(2) Saint-Michel de Quimperlé.

Toutes ces élections, démissions, acceptations, démontrent surabondamment quels éléments de désordre et de désorganisation la Constitution civile du Clergé était venue apporter dans l'Eglise.

(1) A Quimperlé, les opérations électorales eurent lieu dans l'église de Saint-Michel, les 3, 4 et 5 avril 1791, en voici le résultat :

Le 4 avril, on nomma : en remplacement du recteur de Saint-Colomban, Thomas Bizien, vicaire de Saint-Michel ; à Briec, Thomas-Marie Devalan, vicaire de Moëlan ; à Bannalec, Poyet, professeur au collège de Quimper ; à Melgven, Etienne Perrot, vicaire à Moëlan. Mais de ces trois nominations, une seule était acceptée, celle de M. Bizien à la cure de Saint-Colomban ; MM. Devalan et Poyet refusaient, et Etienne Perrot vint dire à l'assemblée « que sa santé, toujours altérée dans les paroisses en pleine terre, ne lui permettait pas d'accepter Melgven, mais qu'il accepterait toute autre paroisse maritime où il serait connu. »

Le 5 avril, on procéda à une nouvelle élection : Guillou, prêtre habitué à Clohars-Carnoët, fut élu à Riec et accepta ; M. Vistorte, vicaire de Plogonnec, qui, du reste, avait rétracté son serment, élu à Bannalec, refusa. Il en fut de même de M. Conan, vicaire de Saint-Thurien, élu à la cure de Melgven ; il déclara ne pas vouloir accepter une cure du vivant de l'ancien titulaire. Sur le refus de M. Conan, on nomma à Melgven M. Cloarec, vicaire de Scaër, qui ne voulut point accepter ; il allait, en outre, se rétracter du serment qu'il avait prêté.

Les opérations électorales ne furent donc pas plus heureuses à Quimperlé qu'à Quimper, et le Procureur-Syndic du District de Quimperlé, plein d'humour contre les prêtres assermentés aussi bien que contre ceux qui avaient refusé le serment, écrivait, le 16 juillet 1791, au Procureur-général du Département (2) :

« Jusques à quand les prêtres assermentés et non assermentés feront-ils la loi à l'univers, suivant leurs volontés, commodités et caprices ? Jusques à quand méconnaîtront-ils la subordination de tout temps reconnue d'une nécessité absolue ? Je suis scandalisé d'entendre journellement les prêtres, en général, me dire que la liberté est décrétée, qu'ils sont libres dans leurs opinions et, par suite de conséquence, dans leurs actions. Suivant ce principe, qui ne peut partout conduire qu'à la révolte, les prêtres de Moëlan, en vue de recevoir chacun un traitement de vicaire, ont d'abord refusé des paroisses, ils ont refusé d'accepter des places de vicaire dans Rédéné et Arzano, où l'on meurt sans sacrements.

(1) L. 266.

(2) L. 78.

« Le recteur inconstitutionnel de Rédéné a renvoyé son curé, ne veut en recevoir d'autre et néglige ses devoirs à l'égard de ses paroissiens patriotes, pour écouter les aristocrates de Guidel, Lesbin et autres paroisses circonvoisines.

« Le curé constitutionnel d'Arzano se trouve mal à la tête d'une paroisse de près de 3,000 âmes, offre pension et logement gratuits au premier vicaire coadjuteur qui lui voudrait aller, et les prêtres de Moëlan, en trop grand nombre dans cette paroisse comme dans celle de Clohars, où se trouvent réfugiés trois ou quatre prêtres non assermentés qui disent la messe, refusent d'accepter la place de curé, de vicaire, parce qu'ils se plaisent dans leur bon pays de Moëlan où ils comptent recevoir un traitement de vicaire et vivre à l'aise et sans gêne parce qu'ils sont en grand nombre.

« C'est suivant ce principe que trois des simples prêtres de Moëlan doivent, demain 17, publier à l'issue de leur messe matinale, dans toute la paroisse, qu'ils n'iront plus dire leur messe dans les chapelles éloignées, si on ne leur accorde un traitement à leur gré.

« Je vous supplie de procurer au moins un vicaire à nos braves citoyens d'Arzano.

« A Moëlan, outre le recteur, il y a M. Devallan, curé, Le Breton, Perrot, Le Postec, Le Guiffant, ex-recteur de Trégunc, et M. Mauduit. »

Dans le District de Morlaix, les premières élections de curés s'étaient terminées le 18 avril 1791 (1) ; mais comme dans les autres Districts, il fallut réunir plusieurs fois les électeurs pour pourvoir aux cures demeurées vacantes par refus d'acceptation ou non prestation du serment. Le procès-verbal de l'assemblée électorale, tenue dans la maison commune de Morlaix, les 25 et 26 décembre 1791 (2), pour nommer à Guimaëc, Roscoff, l'Île-de-Batz, Plougoulm et Guiclan, constate que les candidats font défaut. Le sieur Luslac, curé constitutionnel de Guerlesquin, paraît, il est vrai, désirer une autre cure pour raison de santé, mais on verra plus tard, « le sieur Couppé, étant seul prêtre pour seconder le curé de Saint-Pol, il serait dangereux de l'enlever ; le même motif empêche d'élire MM. Le Roux, vicaire de Ploudaniel, et Plusquellec, vicaire de Plouézoc'h ». En conséquence, l'assemblée prend le parti le plus sage : « prenant en considération les motifs ci-dessus, l'assemblée a pensé que les paroisses auxquelles elle devait nommer jouissant d'une tranquillité parfaite sous leurs anciens fonctionnaires, il était de la sagesse de surfaire à toute élection jusqu'à ce qu'un plus grand nombre de candidats puissent se présenter. »

(1) L. 69.

(2) L. 207.

Ce défaut de prêtres constitutionnels faisait le désespoir des municipalités patriotes. Mais Expilly, peu difficile sur le choix des ordinands, allait leur dépêcher de nouveaux pasteurs dont le moindre défaut était une ignorance peu commune des sciences ecclésiastiques. Un de ces nouveaux ordonnés, le sieur Martin, fut désigné pour la cure de Garlan, où il reçut un accueil auquel les prêtres constitutionnels n'étaient guère habitués. La Municipalité ne put dissimuler son enthousiasme que M. le Maire traduisit au District dans une lettre d'un lyrisme antique, digne d'être citée textuellement :

(1) « 16 mars 1792.

« *Municipalité de Garlan.* — Paul-François Rohan, a dit :
« Messieurs, le Ciel, toujours propice à nos vœux, vient de
« mettre le comble à notre bonheur en aidant à notre recherche d'un prêtre constitutionnel. Il est trouvé ce ministre
« qui va donner une nouvelle splendeur à notre religion
« abandonnée dans notre canton par des perfides qui, par
« une conduite tant impolitique qu'immorale, ont laissé depuis
« puis longtemps les plus saints mystères voguer à la merci
« des opinions diverses qui divisent aujourd'hui les Français... Mais il faut un presbytère ; l'ancien est occupé par
« les meubles du précédent curé (2), détenu au château de
« Brest pour cause de trop de franchise dans une façon de
« penser nuisible à la chose publique.

« Il n'y a au bourg qu'une maison servant d'auberge,
« habitée par des personnes d'une opinion bien opposée à
« celle des vrais amis de la liberté. »

Il demande au District de Morlaix de faire vider les chambres du presbytère pour y installer le nouveau curé.

(3) « 30 novembre 1792.

« *Extrait du procès-verbal de l'assemblée électorale
du District de Morlaix.*

« Vendredi 30 novembre, 8 heures matin. — 54 membres.
« Le Président lit un paquet remis hier soir par le citoyen
Raoul, Procureur-Syndic du District :

« Morlaix, 29 novembre 1792. — Citoyens électeurs, à votre
« assemblée du 4 de ce mois, relative à la nomination des
« curés aux paroisses de Guiclan, Plounéour-Ménez, Plougoulm, Roscoff et l'Île-de-Batz, vous avez élu : à la première,
« le sieur Cloastrou ; à la deuxième, le sieur Charles ; à la
« troisième, le sieur Buhot ; à la quatrième, le sieur Donard ;
« à la cinquième, le sieur Martin. Le sieur Charles est le seul
« qui a été pourvu par le citoyen évêque du Finistère de
« l'institution canonique pour Plounéour-Ménez ; le sieur

(1) L. 47.

(2) M. Derrien.

(3) L. 97.

« Cloastrou ne déplace pas de Lannéanou, et les trois autres
« ont répondu qu'ils n'acceptaient pas. Quatre cures donc à
« pourvoir. Le citoyen Buhot, dans sa lettre de refus, donne
« à entendre qu'il accepterait Guerlesquin s'il devenait vacant. J'ai été instruit que le citoyen Luslac, pour raison de
« santé, préférerait Roscoff. On m'a assuré que Le Gall
« acceptera l'Île-de-Batz, Le Bot, Guiclan, et Gouarant,
« Plougoulm... »

On procède à l'élection :

1° Pour Guiclan : sur 52 votants, Le Bot obtient 37 voix ;
14 voix perdues et une isolée ;

2° Pour Plougoulm : sur 43 votants, Gouarant obtient
22 voix ; 13 voix perdues, 8 isolées ;

3° Pour Roscoff : premier tour de scrutin, 48 votants, pas
de majorité absolue, pluralité des suffrages pour Luslac et
Buhot, qui entrent en concurrence pour le second tour ; 45 votants, 20 voix à Luslac, 16 à Buhot ;

4° Pour l'Île-de-Batz : 44 votants, 31 voix à Le Gall,
3 isolées, 10 perdues ;

5° Pour Guerlesquin, en remplacement du citoyen Luslac :
38 votants, 29 voix à Buhot, 3 isolées, 6 perdues.

(A suivre.)

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odéon, 46
QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et
Étrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. —
Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS { **JODELAIS, Jeune**
Ecclésiastiques { Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES
pour la Semaine Religieuse de Quimper.

GOUDRON MARCHAIS PHTHISIE
Recommandé aux **AFFECTIONS**
ORATEURS, de la **GORGE**, Catarrhes, guérison par
CHANTEURS, de la **VOIX**. 2 f. l'**EMULSION** Goudron
INSTITUTEURS. MARCHAIS, Ph^{ie}, La Rochelle. MARCHAIS, LA ROCHELLE, 31.

MOYEN de GAGNER 2000^{Fr.} par MOIS 500^{fr.} AVEC
ou avec des Obligations de la Ville de Paris, Crédit Foncier de France et tout
autre, est indiqué gratuitement à toutes personnes qui écrivent ou s'adressent
à M. le Directeur du **Marché de la Bourse, 10, Rue des Martyrs, Paris.**

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu - les - Poëles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis

S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

GUERISON

certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail et dès le 2^e jour donne de l'amélioration. M. LENORMAND, Méd. sp^{te}, à Melun. — Consult. gratuites par correspon.

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs, M. Louis ROUVIÈRE, propriétaire de Vignobles, à VERGÈZE (Gard). Ce vigneron qui prépare lui-même les vins qu'il offre au clergé pour le Saint-sacrifice, tient aussi à la disposition de nos lecteurs des vins rouges excellents et garantis absolument naturels et sans plâtre, à partir de 80 francs la barrique de 225 litres lût perdu et rendu franco de transport et de congé jusqu'à la gare qui lui est désignée. Nous devons ajouter que M. Rouvière fait partie de la Croisade des Négociants Francs-Catholiques et qu'il donne une partie de son bénéfice pour le soutien de l'Ecole-Libre de sa paroisse. Il espère que tous les bons chrétiens voudront bien, par leurs achats, participer à cette excellente œuvre. Envoi du prospectus détaillé sur demande affranchie.



ASTHME & CATARRHE

guéris par les CIGARETTES ESPIC, 26, la Boite
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEURALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC,
rue St-Lazare, 20. — Exiger cette signature sur chaque Cigarette.

ATELIERS FROC ROBERT

Catalogue Franco — 38, Rue Bonaparte, 38, PARIS — Catalogue Franco
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIERES

GRANDE SOURCE

Goutte, Gravelle,
Voies urinaires,
Vessie.

VITTEL

SOURCE SALÉE

Constipation rebelle,
Coliques hépatiques,
Congestions.

Prix spéciaux pour les Eccl^s. et Communautés relig. Ecrire: VITTEL (VOSGES).

AUTANT DE RENTES QUE DE CAPITAL

Cent pour cent de Revenu ASSURÉ

Capital Garanti avec chances de l'augmenter considérablement
Ainsi: en plus du REVENU de 100 %, un Capital de 3.000 fr. a été augmenté

En 1884 de 3.895 francs. En 1886 de 4.475 francs.

En 1885 de 2.980 — En 1887 de 6.875 —

Et En 1888 de 4.875 francs (Coupon compris)

Pour CIRCULAIRE EXPLICATIVE s'adresser à la « SPÉCULATION
GÉNÉRALE », 4, rue Chauchat, PARIS. (Maison fondée en 1873)

L'Administrateur-Gérant: AN. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO

10 CENTIMES

PRIX DE L'ABONNEMENT

6 fr. par an

LA LIGNE D'ANNONCE

40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction: Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration: Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18

VENTE AU NUMÉRO: QUIMPER, librairie SALAUN, rue Keréon.

SOMMAIRE. — I. Chronique du diocèse: Apostolat de la Prière; Adoration à Saint-Mathieu de Quimper; Ecole du Marhallach; Cause de Michel Le Nobletz; Visite pastorale à



Pont-Croix; L'Adoration à Saint-Pol. — II. Un Curé breton sous la Terreur. — III. Saint Pol-Aurélien et ses premiers successeurs (suite). — IV. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 20 janvier. — 2^e dimanche après l'Épiphanie. Fête du Saint Nom de Jésus, double 2^e classe, blanc; mémoires de saint Fabien et de saint Sébastien, et du Dimanche.

Vêpres du Saint Nom de Jésus, mémoires de sainte Agnès, de saint Fabien et de saint Sébastien, et du Dimanche.

Lundi 21. — Sainte Agnès, vierge martyre, double, rouge.

Mardi 22. — Saint Vincent et saint Anastase, martyrs, semi-double, rouge.

Mercredi 23. — Les Epousailles de la Sainte-Vierge, double - majeur, blanc.

Jeudi 24. — Saint Timothée, évêque-martyr, double, rouge.

Vendredi 25. — Conversion de saint Paul, double-majeur, blanc.

Samedi 26. — Saint Polycarpe, évêque-martyr, double, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Carhaix..... 20, 21, 22 et 23 janvier.
Saint-Mathieu de Quimper... 21, 25 et 26 janvier.

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu - les - Poêles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis

S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

GUERISON

certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail et dès le 2nd jour donne de l'amélioration. M. LENORMAND, Méd. sp^l, à Melun. — Consult. gratuites par corresp.

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs, M. Louis ROUVIÈRE, propriétaire de Vignobles, à VERGÈZE (Gard). Ce vigneron qui prépare lui-même les vins qu'il offre au clergé pour le Saint-Sacrifice, tient aussi à la disposition de nos lecteurs des vins rouges excellents et garantis absolument naturels et sans plâtre, à partir de 80 francs la barrique de 225 litres fût perdu et rendu franco de transport et de congé jusqu'à la gare qui lui est désignée. Nous devons ajouter que M. Rouvière fait partie de la Croisade des Négociants Francs-Catholiques et qu'il donne une partie de son bénéfice pour le soutien de l'École-Libre de sa paroisse. Il espère que tous les bons chrétiens voudront bien, par leurs achats, participer à cette excellente œuvre. Envoi du prospectus détaillé sur demande affranchie.



ASTHME & CATARRHE

guéris par les CIGARETTES ESPIC, 2/3 la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC,
rue St-Lazare, 20. — Exiger cette signature sur chaque Cigarette.

ATELIERS FROC ROBERT

Catalogue Franco — 39, Rue Bonaparte, 39, PARIS — Catalogue Franco
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIÈRES

GRANDE SOURCE

Goutte, Gravelle,
Voies urinaires,
Vessie.

VITTEL

SOURCE SALÉE

Constipation rebelle,
Coliques hépatiques,
Congestions.

Prix spéciaux pour les Ecoles et Communautés relig. Ecrire: VITTEL (VOSGES).

AUTANT DE RENTES QUE DE CAPITAL

Cent pour cent de Revenu ASSURÉ

Capital Garanti avec chances de l'augmenter considérablement
Ainsi: en plus du REVENU de 100 %, un Capital de 3.000 fr. a été augmenté

En 1884 de 3.895 francs. En 1886 de 4.475 francs.

En 1885 de 2.980 — En 1887 de 6.875 —

Et En 1888 de 4.875 francs (coupon compris)

Pour CIRCULAIRE EXPLICATIVE s'adresser à la « SPÉCULATION GÉNÉRALE », 4, rue Chauchat, PARIS. (Maison fondée en 1878)

L'Administrateur-Gérant: AN. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO

10 CENTIMES

PRIX DE L'ABONNEMENT

6 fr. par an

LA LIGNE D'ANNONCE

40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction: Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration: Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18

VENTE AU NUMÉRO: QUIMPER, librairie SALAUN, rue Keréon.

SOMMAIRE. — I. Chronique du diocèse: Apostolat de la Prière; Adoration à Saint-Mathieu de Quimper; Ecole du Marhallach; Cause de Michel Le Nobletz; Visite pastorale à



Pont-Croix; L'Adoration à Saint-Pol. — II. Un Curé breton sous la Terreur. — III. Saint Pol-Aurélien et ses prêtres bretons (suite). — IV. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 20 janvier. — 2nd dimanche après l'Épiphanie. Fête du Saint Nom de Jésus, double de 2^e classe, blanc; mémoires de saint Fabien et de saint Sébastien, et du Dimanche.

Vêpres du Saint Nom de Jésus, mémoires de sainte Agnès, de saint Fabien et de saint Sébastien, et du Dimanche.

Lundi 21. — Sainte Agnès, vierge martyre, double, rouge.

Mardi 22. — Saint Vincent et saint Anastase, martyrs, semi-double, rouge.

Mercredi 23. — Les Epousailles de la Sainte-Vierge, double-majeur, blanc.

Jeudi 24. — Saint Timothée, évêque-martyr, double, rouge.

Vendredi 25. — Conversion de saint Paul, double-majeur, blanc.

Samedi 26. — Saint Polycarpe, évêque-martyr, double, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Carhaix..... 20, 21, 22 et 23 janvier.
Saint-Mathieu de Quimper... 21, 25 et 26 janvier.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Apostolat de la Prière.

LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS.

Intention générale pour janvier 1889, désignée par Son Ém. le Cardinal Préfet de la Propagande, et bénie par Sa Sainteté Léon XIII. — La restauration des droits de Dieu.

Ce n'est pas seulement en France que les catholiques devront énergiquement réagir contre l'odieux centenaire de 1889 ; c'est dans tous les pays du monde qu'ils devront protester efficacement contre l'impie *Déclaration des droits de l'homme*, en s'efforçant de restaurer dans la pratique les imprescriptibles droits de Dieu.

Mais, si nous voulons que cette restauration catholique soit vraiment telle qu'elle doit être, c'est au nom du Sacré-Cœur de Jésus qu'il faut l'entreprendre.

Non seulement il a daigné lui-même se révéler, en ces derniers âges, comme le suprême remède à nos malheurs, mais, par une coïncidence toute providentielle, 1889 est précisément, en un vrai sens, le centenaire de la *royauté sociale* qu'a si hautement et si justement revendiquée pour lui-même ce divin Cœur.

Assurément, pour clore enfin l'ère funeste des révolutions, le meilleur serait qu'à cette même date, en 1889, tous les États reconnussent les droits de Dieu en se consacrant officiellement au Cœur de Jésus. Ainsi l'a déjà fait, sous Garcia Moreno, la noble République de l'Équateur. Mais ce que nous ne pouvons encore espérer des États, nous pouvons le promouvoir efficacement dans toutes les *familles chrétiennes* qui composent les États. Le *règne social du Sacré-Cœur* ne doit-il pas, en effet, commencer par la famille qui est la *société fondamentale* sur laquelle reposent nécessairement toutes les autres sociétés humaines ? Et lorsque la grande majorité des familles catholiques sera ainsi consacrée au divin Cœur, ne pourra-t-on pas dire que son règne social est bien proche, ou plutôt qu'il a déjà commencé ?

Pour atteindre un but si désirable, voici trois résolutions dont l'exécution se recommande au zèle de tous :

1° Qu'en ce mémorable anniversaire de juin 1889 *toutes les familles chrétiennes* avec lesquelles nos associés sont en rapport, se consacrent solennellement au divin Cœur de Jésus, soit, quand on le pourra, dans l'église paroissiale, soit tout au moins au foyer domestique.

2° Nous allons imprimer et puis nous expédierons, sur demande, des feuilles analogues à celles qui nous ont servi pour les offrandes spirituelles présentées à S. S. Léon XIII en ses noces d'or. On y inscrira le nom des *familles consacrées*.

3° Les *livres d'or*, renfermant les noms des *familles* ainsi consacrées, seront déposés, soit pour les familles françaises, dans le sanctuaire national de Montmartre, soit pour les familles des autres contrées, à Paray-le-Monial.

Que les Cœurs de Jésus et de Marie daignent bénir une croix qui sera toute à leur gloire.

Prière quotidienne pendant ce mois.

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les autres intentions pour lesquelles vous vous immolez sans cesse vous-même sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour cette restauration prochaine des droits de Dieu qui doit assurer, au sein de nos sociétés malades, le plein développement de votre règne dans la justice et dans la paix.

QUIMPER. — Paroisse Saint-Mathieu, Adoration du 24 au 31 janvier, inclusivement.

Ordre des exercices.

Tous les matins, messe à 5 heures 1/2, suivie d'une instruction bretonne, par M. Billant, recteur de Ploaré. Exposition du Saint-Sacrement.

Après la messe de 8 heures 1/2, instruction française, par le R. P. Berthelon, des Oblats de Marie-Immaculée, supérieur de Pontmain. — Le soir, à 7 heures 1/2, complies, sermon par le même, et salut solennel.

Les personnes pieuses pourront gagner une indulgence plénière, aux conditions ordinaires, en faisant une heure d'adoration devant le Saint-Sacrement exposé.

École du Marhallac'h,

Externat secondaire libre, rue du Quai, 5.

Quimper, 15 janvier 1889.

En fondant, dans sa ville épiscopale, un établissement libre d'instruction secondaire, Mgr l'Evêque de Quimper répond à un besoin vivement ressenti, au désir formellement exprimé par un grand nombre de familles.

Sa Grandeur veut que le nouvel Externat s'appelle *École du Marhallac'h*, estimant que ce nom si sympathique, si vénéré de tous, est de nature à faire comprendre le but que l'on poursuit : préparer des hommes de caractère et de dévouement, des citoyens utiles, en formant des chrétiens.

Pour assurer aux enfants, avec les avantages d'une instruction solide, le bienfait d'une éducation religieuse, nous croyons que le

concours journalier des parents doit, dans la mesure du possible, se joindre aux efforts des maîtres. L'avantage de l'externat, pour ce qui regarde l'éducation, c'est de rendre chaque jour l'enfant à son milieu naturel, à l'influence de la famille que rien ne saurait remplacer. En ce qui concerne l'instruction, les hommes qui en ont l'expérience connaissent l'inconvénient de placer un enfant trop jeune dans un établissement où les programmes sont inflexiblement tracés, les heures d'études un peu longues et les classes souvent trop nombreuses pour que le professeur, malgré son dévouement, puisse s'occuper individuellement de chaque élève ; d'où, pour plusieurs, le découragement au début et, comme résultat final, des études manquées.

Pour nous, toute notre ambition est de préparer les enfants qui nous seront confiés à suivre *utilement* l'enseignement du collège, en leur inculquant, d'une façon méthodique et durable, les éléments du Français et du Latin, — sans négliger les langues vivantes, ni les arts d'agrément.

Le régime sera doux, mais ferme. Exciter une louable émulation, agir sur le cœur par la foi et la conscience par tout ce qui réveille les sentiments élevés : tels seront les moyens employés de préférence. On s'efforcera de prévenir les fautes, pour n'avoir pas à les réprimer.

L'enseignement comprendra les matières ordinaires de l'instruction secondaire, conformément aux programmes en vigueur. Nous nous en tiendrons à la *division élémentaire* (classes de 8^e, 7^e, 6^e et 5^e).

L'enseignement religieux fera l'objet d'un soin tout spécial et sera gradué, suivant l'âge et la classe des élèves.

Nous ne recevrons que des *externes-libres*, c'est-à-dire que nous gardons et dont nous répondons seulement pendant le temps des classes : de 8 heures à 10 heures et demie, le matin, et de 1 heure et demie à 4 heures, le soir.

Des notes hebdomadaires tiendront les parents au courant du travail et des progrès de leurs enfants.

Les parents sont priés de veiller à ce que leurs enfants arrivent *très exactement* aux heures réglementaires, et, s'ils les font accompagner au retour, d'envoyer les recevoir à l'heure précise de la fin des classes.

Lorsqu'un élève aura été retenu à l'Externat après l'heure ordinaire, le Maître qui l'aura gardé lui remettra un billet constatant l'heure de son départ.

Les prix de la rétribution scolaire, payable par trimestre, ont été ainsi fixés :

Classe de huitième.	10 francs par mois.
Classe de septième.	15 francs —
Classes de sixième et cinquième.	20 francs —

Les leçons de langues vivantes et de dessin seront à la charge des familles.

Monsieur le Supérieur recevra les parents, à partir du dimanche 20 janvier, tous les jours, de 3 heures à 5 heures, le jeudi, excepté.

Cause de Michel Le Nobletz. — Nos lecteurs savent combien Monseigneur a pris à cœur la cause de Michel Le Nobletz.

Le tribunal ecclésiastique est déjà composé, nous l'avons annoncé. Dans la première réunion, Monseigneur, d'accord avec les membres du tribunal, a décidé que le postulateur irait à Rome pour y chercher des documents, se mettre au courant de la procédure et étudier les meilleurs moyens à prendre pour réussir le plus tôt possible. A ce sujet, il nous arrive de bonnes nouvelles, que nous sommes heureux de pouvoir communiquer à nos lecteurs.

D'après les renseignements déjà fournis, la cause de Dom Michel est trouvée excellente par les prélats chargés des procès de canonisation. Le serviteur de Dieu est mort depuis longtemps : tant mieux, disent-ils, on sera moins sévère pour les informations. Cela prouve que la sainteté est véritable, puisque sans effort aucun de la part de l'Eglise, le souvenir du vénéré prêtre reste toujours vivant dans les populations.

Puis, c'est un missionnaire, l'apôtre des Bretons si forts dans la Foi, si dévoués au Saint-Siège. On est frappé enfin, de l'intérêt que Monseigneur de Quimper porte à la cause, puisqu'il a envoyé le postulateur jusqu'ici pour s'occuper de l'affaire. Tous ces détails sont de bon augure, mais, il ne faut pas oublier que les formalités devront être remplies quand même, et cela demande beaucoup de temps et de patience.

Il dépend des fidèles aussi d'aider au succès de la cause, par exemple en communiquant à l'Evêché les documents qu'ils peuvent posséder, autographes, renseignements divers, récits de faveurs obtenues par l'intercession du serviteur de Dieu. . . .

Les prières, les neuvaines peuvent être aussi d'un grand secours. Répétons-le enfin, le succès de cette cause serait une gloire et une bénédiction pour le diocèse.

PONT-CROIX. — On nous écrit de cette ville :

Depuis quelque jours, l'aspect si calme de nos rues a changé ; il règne partout une activité fiévreuse : on va, on vient, on court de tous les côtés ; chacun se presse et veut faire sa part de travail dans les préparatifs de la réception de Monseigneur. Jamais nous n'avions été témoin d'autant d'empressement et de joie pour l'arrivée de nos Evêques.

Samedi, à 5 heures, les cloches sonnent gaiement : Monseigneur arrive précédé d'une cavalcade bien organisée : les cavaliers, nombreux, se tiennent bien droits sur leurs chevaux nerveux et ardents.

Sa Grandeur se rend au presbytère, où elle reçoit les membres du conseil de fabrique, et puis à l'église, pour la réception solennelle d'usage.

Vous connaissez notre belle église, surmontée de sa tour incomparable, qui a servi de modèle à vos flèches de Saint-Corentin. L'intérieur a été orné avec un goût exquis, par les dames de la ville, de ravissantes guirlandes courent le long des arcades et des piliers, les oriflammes sont artistement posés, et les armes de Monseigneur ressortent bien en bonne place ; c'est du meilleur effet ; tout a été prévu et conduit avec esprit et cœur : avec cela tout réussit.

Le lendemain, dimanche, à 8 heures, a eu lieu la messe de communion. Pont-Croix est une ville de foi, on y aime Dieu, ses prêtres et son pays. L'appel du vénéré curé a été entendu ; on est venu en foule recevoir son Dieu et, dans cet heureux et doux moment, ces braves cœurs ont prié pour notre chère France.

A dix heures, messe pontificale ; mais avant le commencement de l'office, M. le chanoine Serré, vicaire-général, a eu la joie — une des meilleures de sa vie — de monter en chaire et d'annoncer à cette population, idolâtre de son curé (si le mot peut être dit ici), que Monseigneur le nommait chanoine honoraire.

En termes excellents et émus, il a rappelé la belle carrière de ce prêtre, toute vouée au bien, ses dix-huit années de professorat au Petit-Séminaire, ses rudes travaux comme recteur à Edern, et ses vingt-huit années de paternité, de zèle et de charité, passées à Pont-Croix.

Le bon vieillard laissait voir son émotion, égale à sa surprise : ses paroissiens auraient voulu se lever et applaudir leur curé et leur père.

A la messe pontificale, M. l'abbé Belbéoc'h, supérieur du Petit-Séminaire, et M. Yvenat, recteur de Plomeur, digne neveu du nouveau chanoine, ont fait diacres d'honneur. La musique, habilement dirigée par un véritable artiste, M. Manière, que tout Pont-Croix aime et respecte depuis plus de quarante ans, a prêté son concours et rehaussé la fête.

M. Serré est remonté en chaire, à l'Evangile, pour donner une substantielle instruction sur l'office du jour, l'octave de l'Épiphanie.

La foi conduit les Mages à la crèche : la foi doit diriger le chrétien ici-bas, dans toute la durée de sa route vers le ciel.

La confirmation a eu lieu à 3 heures, puis le cortège s'est reformé pour reconduire Monseigneur au Petit-Séminaire, en passant sous un bel arc-de-triomphe dressé sur la place par les soins de M. l'abbé Le Briz.

Nous l'avons sincèrement admiré, il n'est pas possible de faire mieux, n'en déplaise à d'autres localités plus importantes...

La fête religieuse était finie, et cependant l'activité des jours précédents durait toujours : la ville tout entière, pour montrer à son vieux curé sa joie de l'honneur qui lui avait été fait le matin,

et témoigner à Monseigneur sa reconnaissance, avait décidé une illumination. Elle a été la plus belle, la plus complète et la plus spontanée qu'on ait jamais vue.

Les riches, les pauvres, les conservateurs et ceux qu'on appelle ailleurs d'un autre nom, tous avaient illuminé leurs maisons du haut en bas. C'était beau et bien touchant.

Mêlé à ces braves gens dont nous parcourions les rangs, nous entendions avec un vrai bonheur leurs réflexions simples, naïves et d'un grand bon sens. Ils se sentaient fiers de l'honneur qui rejailissait sur eux, et plus d'un, sans en être bien sûr, assurait que le conseil municipal et les notables de la ville avaient fait leur devoir en sollicitant le camail pour leur curé. Nous ignorons le bien fondé de ce que nous entendions ; en tous cas, il n'y a là rien que de très honorable pour ces Messieurs et de très consolant pour Monseigneur, qui s'est si volontiers et de la meilleure grâce rendu à leurs désirs qui étaient aussi les siens.

Vers 8 heures, la musique instrumentale du Petit-Séminaire est sortie et a joué sur la place un de ses meilleurs morceaux, au milieu de la foule compacte, qui, massée sous les fenêtres de la cure, criait de tout cœur : Vive Monsieur le Curé ! Merci à Monseigneur !

Les cloches mirent fin, vers dix heures, à cette délicieuse manifestation ; chacun rentra chez soi heureux et content comme au soir d'un beau jour, après une bonne action, en se disant combien il ferait bon de vivre toujours dans la même paix, dans la même union des esprits et des cœurs, et comme tout est facilité sous la paternelle direction du prêtre qui console, bénit, et ramène au devoir avec sagesse et bonté.

SAINT-POL-DE-LÉON. — On nous écrit de cette ville :

La bonne paroisse de Saint-Pol, voyait se terminer pour elle, mardi 8 janvier, les touchantes cérémonies de l'Adoration. Pendant 10 jours entiers les pieux habitants sont venus, au nom du diocèse, se prosterner en foule aux pieds de Jésus-Hostie exposé sur l'autel à leur vénération et à leurs hommages. On peut bien dire qu'aujourd'hui encore Saint-Pol est resté digne du Saint dont il porte le nom, et à la vue de ces milliers de chrétiens priant chaque jour au pied du tabernacle, il était permis de penser qu'il méritait encore le titre de ville-sainte, que nos ancêtres lui ont donné. Quelques rares malheureux, retenus sans doute par les chaînes du respect humain ou de leurs passions, ont seuls refusé de prendre part à ces joies de l'Adoration : on a prié pour eux.

Les exercices avaient été divisés en deux séries : la première du dimanche 30 décembre au jeudi 3 janvier, la seconde du jeudi 3 au mardi 8 du même mois. Le jeudi 3 et le mardi 8 a eu lieu la communion ; les deux jours, les fidèles (plus de 5,000), sur deux rangs, entraient par la nef du milieu pour s'en retourner par les bas-côtés. Tous les rangs, tous les âges étaient confondus : le vieillard venait demander la sanctification de ses derniers jours,

le jeune homme la force, le riche la charité, le pauvre la résignation. Le défilé a duré une heure un quart chaque fois. M. Hamenry, supérieur de l'Adoration et le R. P. Arthur, de l'ordre des Franciscains, donnaient la communion.

Le diocèse tout entier connaît le zèle de M. Hamenry, infatigable missionnaire qui sait unir à une parole éloquente la plus charmante simplicité. Il revenait à Saint-Pol pour la seconde fois.

Le R. P. Arthur a donné les sermons français. Chaque soir, il montait en chaire, et dans des instructions où la beauté du style ne servait qu'à mieux faire ressortir la solidité du fond, il a instruit, fortifié et encouragé son immense auditoire.

Son nom, déjà bien connu, ne sera désormais prononcé à Saint-Pol qu'avec reconnaissance et respect.

Merci aussi aux dignes prêtres qui ont fait preuve de tant de zèle et de dévouement pendant ces jours de grands labeurs et d'immenses consolations.

UN CURÉ BRETON SOUS LA TERREUR

En 1793, l'honneur français, a-t-on dit, s'était porté aux frontières et réfugié dans les rangs de l'armée pour échapper à ce régime de la *Terreur*, qui porte sa flétrissure dans le nom même qu'il s'est donné. Cette assertion, dans son universalité, n'est pas juste ; tant que les sophistes, les spéculateurs juifs et meneurs de la franc-maçonnerie n'auront pas réussi à former une France à leur image, il y aura encore place dans la liste des gloires patriotiques pour ces héros qui combattaient pour Dieu et le Roi, pour ces ministres de la religion qui bravaient mille morts au milieu de leur troupeau, à ces fidèles eux-mêmes qui abritaient leurs prêtres au péril de leur vie.

C'est une de ces existences que je voudrais mettre en lumière en évoquant mes souvenirs d'enfant, puisés dans les récits de mon père et de mon précepteur, tous deux élèves du vénérable abbé Mével.

L'ancien diocèse de Saint-Pol-de-Léon eut l'honneur de recevoir les premiers coups de la persécution révolutionnaire. C'est que l'illustre prélat qui le gouvernait avait donné le signal de l'opposition à la constitution civile du clergé. Monseigneur de la Marche, en butte aux recherches inquisitoriales commandées par l'intrus Expilly, dut chercher un refuge en Angleterre, où il devint la Providence visible de milliers de prêtres proscrits, grâce aux relations que ses grandes qualités lui ménagèrent avec les membres les plus éminents de l'aristocratie anglaise.

A l'exemple de son évêque, M. Mével, recteur de la paroisse de Bodilis, refusa, comme presque tous ses confrères, le serment schismatique, mais ne le suivit pas sur la terre d'exil. Assuré de

trouver chez ses paroissiens le dévouement le plus absolu, il demeura au milieu de son troupeau. Par malheur, il ne manquait pas alors, dans les petites villes de Bretagne, de ces *patriotes* auxquels ne répugnaient nullement les plus viles besognes de la police. Des dénonciations multipliées eurent lieu, et la gendarmerie de Landivisiau se mit en campagne....

Le danger semblait donner un nouvel essor au zèle de M. Mével. De 1791 au 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il se chargea de desservir sept paroisses les plus voisines de Bodilis. Un certain nombre de familles dont la fidélité était au-dessus de tout soupçon, connaissaient, jour pour jour, les différents domiciles du confesseur de la foi. Baptême des enfants, mariages bénits, administration des derniers sacrements aux malades, confession des fidèles, célébration du saint sacrifice dans des granges, parfois même à ciel ouvert, après minuit, dans des clairières dont les avenues étaient exactement gardées, telles étaient les occupations variées auxquelles il ne cessa de se livrer. Il dormait le jour, le soir il se mettait en route pour confesser les malades, leur donner le saint Viatique et les fortifier par ses exhortations. — « Si les gendarmes qui ont votre signalement se présentaient à vous au détour d'un chemin, que feriez-vous, M. le Recteur ? lui demandaient ses paroissiens tremblant pour une vie si chère — Mes amis, voyez-vous ce bâton, leur dit-il, et la main qui lui imprime ce moulinet ? Si je n'ai en face de moi que deux assaillants, j'en réponds ; prêtre, il me convient moins qu'à tout autre de répandre le sang ; mais, sans jugement, on me traite en criminel ; je suis donc en cas de légitime défense ; d'ailleurs, n'est-il pas vrai que ma vie vaut mieux que celle de dix gendarmes ? Si donc ils veulent m'approcher de trop près, leur affaire est faite. »

Une nuit, épuisé de fatigue, il se laissa tomber sous un arbre et s'assoupit ; tout-à-coup, il se réveille croyant avoir entendu un bruit de pas ; à travers l'obscurité, il voit projetée sur le ciel sombre une forme humaine dans l'équipement d'un gendarme ; mu comme par un ressort, M. Mével debout avec la prestesse d'un *gymnastarque*, de son gourdin décharge un coup qui aurait abattu un bœuf : ce n'était qu'un tronc d'arbre ; il rit de bon cœur de sa méprise et reprit sa route, remerciant la Providence de lui épargner l'effusion du sang humain.

Par une autre nuit d'hiver ce ne fut pas un fantôme créé par l'imagination, mais bien une brigade de gendarmerie qui vint l'assaillir ; il ne trouva pour refuge qu'un étang couvert de joncs. Persuadés de sa présence, ils le sommèrent de se rendre à discrétion ; puis déchargèrent leurs fusils au hasard ; le froid était piquant, de longues heures devaient encore s'écouler avant l'aurore : le brigadier ordonna de fouiller les bords du marais avec la baïonnette, puis donna le signal de la retraite. M. Mével sortit à son tour, transi de froid et perdant le sang par une blessure reçue à la jambe.

Pour mettre à couvert de tout danger le précieux trésor qui était leur suprême consolation, les paysans avaient recours aux expédients les plus ingénieux. Pendant une veillée du mois de décembre, M. Mével relevait par sa bonne humeur et l'histoire de ses aventures le courage de ses enfants ; les voisins avertis accouraient pour saluer le bon pasteur et assister à la sainte messe ; tout-à-coup un homme se précipite dans la maison : Quel malheur ! s'écria-t-il, je viens de rencontrer X... ; il paraissait venir d'ici et se dirigeait à grands pas vers Landivisiau. (C'était un étranger soupçonné d'être aux gages de la police). — « Croyez-moi, M. le Recteur, dit le maître de la maison, restez au milieu de nous ; plus de trois cents personnes seront réunies à minuit pour la sainte messe ; je pars aussi pour Landivisiau ; les gendarmes ne viendront pas vous surprendre. » Quelques instants après notre brave paysan s'éloignait rapidement ; à l'approche de la ville, il croise deux gendarmes. — « Où allez-vous donc à cette heure, leur demandait-il ? — Ah ! c'est toi, citoyen, suis-nous ; tu pourras nous être de quelque utilité. — Et vous, rebroussez chemin, allez dormir ; ce soir vous trouverez à votre porte deux boisseaux d'avoine. » Les gendarmes ne se firent pas répéter l'invitation ; sans doute cette besogne leur répugnait ; la faible prime qu'ils auraient pu gagner par l'arrestation d'un prêtre *réfractaire* était-elle une compensation à la haine, aux représailles que ce crime aurait excitées dans une nombreuse population ? Toutefois, ces considérations n'auraient pas suffi pour les faire renoncer à cette expédition, sans l'irrésistible appât des deux boisseaux d'avoine. Le lecteur comprendra l'effet magique que produisit sur nos gendarmes l'espérance d'être mis en possession de cette précieuse denrée, s'il veut bien se rappeler qu'à cette époque l'or et l'argent étaient inconnus en France, ou bien étaient rentrés dans le sein de la terre d'où ils étaient originellement sortis. La République ne payait ses agents qu'en assignats, quand elle daignait les payer. Plutôt que de recevoir ces chiffons crasseux tombés au deux centièmes de leur valeur nominale, les paysans préféraient garder leurs grains ; les foires et les marchés n'existaient plus depuis que de stupides législateurs avaient fixé pour chaque objet de consommation le prix *maximum* de la vente. Deux boisseaux d'avoine ! mais c'était la vie de leurs chevaux assurée pour quelque temps.

A ne considérer que la surface, — les Français des dix dernières années du dix-huitième siècle étaient abaissés au niveau, peut-être au-dessous, des sauvages de l'Océanie ; toutefois, parmi cette écume quelques nobles cœurs gémissaient des infamies dont leurs fonctions les constituaient les instruments et saisissaient avec bonheur l'occasion de s'épargner un crime. Dans tous les pays on porte la plus haute considération aux hommes qui ont pour mission d'exposer leur vie pour la défense du territoire ou de l'ordre à l'intérieur, et en général, ils sont regardés comme les représentants de l'honneur, comme les gardiens des lois de l'humanité. Après le combat ou loin du champ de bataille, le respect pour les

faibles, les désarmés, est une qualité non moins essentielle au vrai soldat que le courage personnel. Grâce à Dieu, les officiers chargés de mettre à exécution des barbares arrêts de la plus barbare des assemblées ne ressemblaient pas aux Robespierre et aux Saint-Just. Un jour M. Mével fut appelé dans une ferme sous prétexte de baptiser un nouveau-né, en réalité pour le mettre entre les mains de la police ; le brigadier chargé de cette arrestation partit de Landivisiau à la tête de ses hommes qu'il posta à une certaine distance de l'habitation comme pour cerner la proie, tandis que lui-même s'avança, faisant mine d'étudier le terrain, il aperçut bientôt M. Mével sous un habit de paysan : « Mon brave recteur, lui dit-il à demi-voix, prenez cette route et fuyez au plus vite, toutes les autres issues sont interceptées par mes hommes. » Encore une fois le proscrit était sauvé : la connivence d'un soldat que la Convention voulait transformer en bourreau s'unissait au dévouement de la population pour conserver une vie si précieuse. (A suivre).

SAINT POL-AURÉLIEN

Et ses premiers successeurs.

CHAPITRE III.

LA NOUVELLE PATRIE (suite).

Au temps de Wormonoc, le territoire de cent *tribus* différentes avait été donné à perpétuité à saint Pol, et restait en la possession de ses successeurs. Ces *tribus* étaient probablement de ces agglomérations peu considérables que le latin des vieilles chartes et des cartulaires appelle généralement *plebs*, et qui dans la composition des noms bretons sont si souvent caractérisés par le préfixe *Plou*.

Il est à croire que plusieurs de ces hameaux ou villages arrivèrent à être possessions épiscopales, parce que quelque fait particulier les rattachait à l'histoire de l'apôtre du pays. C'est du moins ce qui eut lieu pour l'endroit dont nous allons parler. Lamber, près de Ploumoguer, doit son nom à l'un des cousins de saint Pol qui s'appelait Pierre et faisait partie de sa pieuse troupe ; ce n'était pas un de ses douze prêtres. A Lamber donc, saint Pol s'arrêta dès son entrée dans le pays de Telmédovie ; l'endroit lui parut favorable pour un séjour, qui d'ailleurs ne se prolongea guère ; ce fut encore une fontaine qui le détermina à se fixer ici : l'eau était claire, abondante, agréable au goût. Dans le voisinage de la source, le Saint construisit un petit oratoire et quelques cellules, dont notre auteur n'indique pas cette fois le nombre.

C'est que la société venue d'outre-mer avec saint Pol était déjà en partie dispersée ; les solitudes ne manquaient pas dans le voisinage et par la séparation des compagnons de saint Pol elles

devinrent bientôt des ermitages, peut-être même de petits monastères. D'ailleurs, comme nous allons le voir, les relations étaient loin d'être interrompues entre les émigrés de la Bretagne insulaire.

Un de ceux qui s'étaient le plus éloignés de leur maître s'appelait *Vivechinus* qu'on pourrait traduire par Vivien (1). Sa vie était tellement austère, son ermitage si reculé, qu'entre tous les autres religieux il fut unanimement surnommé *le moine*. En cherchant l'endroit où il devait s'établir, il traversa des bois épais au milieu desquels il trouva une vaste clairière. Ici encore, une source au doux murmure, et sur les bords du ruisseau du sable très blanc et très fin. Aussitôt l'ermite se met à l'œuvre et construit une toute petite cabane. Mais le vieil ennemi du genre humain (du moins notre auteur ne doute pas de son intervention en cette circonstance) trouve aussitôt un instrument pour exercer sa haine contre le saint solitaire. Dans la clairière, il y avait d'excellents paturages, donc

La faim, l'occasion, l'herbe tendre, et je pense
Quelque diable aussi le poussant

un grand buffle vint brouter l'herbe épaisse et boire l'eau du ruisseau. A vrai dire, Wormonoc se fâche un peu plus que de raison contre le désagréable visiteur de l'ermite. Il dit que ce buffle venait là « pour assouvir la voracité d'un ventre bien digne d'une bête fauve (2). » Il est certain que si cet hôte incommode avait pour lui le droit du premier occupant, le solitaire dut toutefois être péniblement surpris en le voyant paraître; l'animal avait d'ailleurs un aspect terrible, et c'étaient précisément ses visites quotidiennes à la clairière qui, en terrifiant ceux qui le rencontraient, avaient fait un désert d'un endroit charmant. Le buffle vit qu'il n'était plus seul possesseur de ces lieux; il se rua sur la pauvre cabane, la renversa, et des pieds et des cornes il en dispersa au loin les débris; puis, après avoir d'abord dirigé en tout sens sa course folle et poussé d'horribles mugissements, il gagna sa retraite accoutumée.

Le serviteur de Dieu vit, dans le malheur qui lui arrivait, l'intervention du démon et il se garda bien de céder à son ennemi. Le lendemain, la cabane reconstruite était de nouveau renversée, et il en fut ainsi le troisième et le quatrième jour.

Pourrions-nous, avant de poursuivre notre récit, ne pas saluer ces hommes énergiques qui, sur un sol où florissait naguère la civilisation gallo-romaine, ne rencontraient que la barbarie; au lieu de trouver le secours des animaux que Dieu a donnés à l'homme pour l'aider dans sa tâche, ils avaient à combattre ou les bêtes féroces de leur nature, ou les troupeaux qui, désormais sans maître, n'étaient pas moins sauvages et moins nuisibles que

(1) Il a donné son nom à la paroisse de Plouvien près de Lesneven (*Note de Dom Plaine*).

(2) *Pinguibus pascuis ferini ventris ingluviem replens...*

les fauves. Un des bienfaits des moines et des ermites qui couvrirent le sol non-seulement de l'Armorique, mais de la Gaule entière, fut de ramener à l'étable, de réduire à l'obéissance, ces auxiliaires naturels à qui incombe le soin de traîner la charrae.

Cependant, ce ne fut pas par lui-même que Vivien changea en douceur la férocité du buffle son ennemi. Il fit connaître à son maître saint Pol le cruel embarras dans lequel il se trouvait, et il lui demanda formellement de venir et de le secourir. Touchante confiance! car le Saint n'avait point d'autre arme que la prière. Le solitaire n'avait pas trop présumé de la bonté de son père spirituel. Pol vint, et dès qu'il eut contemplé ce lien charmant, il se mit à l'aimer aussi: « Frère, dit-il à Vivien, si tu veux bien y consentir, ce lieu sera à moi désormais et ma demeure deviendra la tienne. — O mon bon maître, dit le disciple, tout ce qui est ou peut être à moi n'est-il pas à vous, de même que tout ce qui vous appartient m'appartient? En toutes choses, je veux faire ce que vous voulez. — Ce n'est à ma volonté, mais bien à celle de Dieu qu'il faut obéir. — Oui, mais je sais bien aussi qu'entre votre volonté et celle de Dieu, il n'y a point de désaccord, et c'est pour cela même que vos ordres doivent être exécutés comme des ordres divins. »

Pendant qu'ils s'entretenaient ainsi, le buffle arriva comme les jours précédents et comme toujours d'ailleurs. Saint Pol était en ce moment devant la porte du pauvre ermitage relevé pour la cinquième fois; l'animal, encore à une certaine distance quand il l'aperçut, prit peur et se mit à trembler, mais il avança néanmoins et vint par trois fois se coucher à ses pieds en ployant les genoux et en touchant la terre de son grand front cornu. On aurait dit qu'il demandait pardon de ses méfaits; toutes ces marques de déférence et de regret, il les offrait si bien qu'on aurait cru la pauvre bête accoutumée à ces exercices depuis bien des années. Saint Pol n'attendit pas un instant pour formuler sa sentence: « Je te pardonne, dit-il au buffle, retire-toi paisiblement, mais garde-toi de jamais revenir ici. » L'animal courba encore la tête comme pour lui dire adieu, et regagna l'endroit caché de la forêt voisine où il avait sa retraite accoutumée; dès lors on ne le revit plus aux abords de l'ermitage.

Le Saint ayant délivré le pays de cet hôte terrible, y fixa sa demeure pour un peu de temps, tandis que ses disciples continuaient à vivre dispersés çà et là. Il bénit ce lieu, il bénit en particulier la fontaine, et se construisit, comme dans ses établissements antérieurs, un oratoire et une petite cellule.

Wormonoc, après ce récit, ajoute: « Cet endroit est celui qui s'appelle encore *Lanna* ou *Monastère de Pol*, dans la *plebs* (ou *plou*) de Telmédovie. » C'est-à-dire que cet endroit s'appelait, au temps de notre auteur, et d'ailleurs s'appelle encore aujourd'hui *Lampaul-Ploudalmézeau*. Dom Plaine a eu soin de faire remarquer au lecteur comment Wormonoc attire l'attention sur le sens du mot breton *lanna*, qui nous a légué le préfixe *lan*. Il y aurait

donc eu dans dans les différents lieux dont le nom commence ainsi, un monastère ou du moins un ermitage dont, trop souvent, il ne s'est pas gardé même un souvenir.

Si nous envisageons dans son ensemble la vie de saint Pol Aurélien depuis son arrivée en Armorique, nous voyons que jusqu'ici elle n'a été en apparence qu'indécision. Ce n'est pas un fait rare dans la vie des Saints. Dieu donne la lumière à ceux qui veulent faire son œuvre, mais bien souvent il ne la donne qu'à l'heure même où le besoin s'en fait sentir ; dans cette obscurité partielle et passagère l'homme sent mieux quel faible instrument il est entre les mains de son Créateur, et s'il reste humble, son humilité devient sa force.

Ainsi, saint Pol a fait un premier séjour dans l'île d'Ouessant ; il a sanctifié par sa présence l'île *Mediona* et le *Roc'h-ar-Marc'h-du* ; il a établi un premier ermitage à Lamber, un second à Lampaul-Ploudalmézeau ; ici, il a manifesté d'une façon toute spéciale l'autorité que Dieu lui a donnée sur les animaux les plus féroces, autorité dont nous le verrons se servir encore en plusieurs circonstances. Et remarquons qu'elle était particulièrement propre à préparer sa mission. Pourquoi ne pas le reconnaître ? la race des Celtes aime le merveilleux ; sans doute, ses fils peuvent être convertis par la parole de Dieu, parole puissante, efficace en elle-même, mais Celui qui a tant multiplié les prodiges dans la Judée, dans la Galilée, chez les Samaritains et les Chananéens, n'a point voulu les refuser aux populations de l'Irlande ou des deux Breagnes. Dieu prend les peuples par les moyens les mieux adaptés à leurs qualités natives ; si les miracles sont plus nombreux dans l'hagiographie bretonne que dans les vies des Saints de tout autre pays, est-ce parce que notre imagination plus vive, notre reconnaissance plus enthousiaste pour nos Saints a brodé plus d'ornements sur un fond véridique ? Ou bien est-ce parce que Dieu, nous prenant tels que nous sommes, a bien voulu se regarder comme nous devant plus qu'à d'autres la démonstration puissante entre toutes sur les âmes touchées par la grâce ?

C'est une question, mais les populations qui voyaient dans Pol Aurélien un bienfaiteur qui les délivrait déjà de fléaux redoutables, étaient bien mieux préparées à écouter sa parole, à embrasser la vie chrétienne, lorsqu'elles s'en étaient écartées, ou même à renoncer aux superstitions païennes, là où elles pouvaient exister encore.

Quant aux changements de résidence accomplis à de courts intervalles, ils n'étaient pas sans produire d'heureux résultats. L'action de l'apôtre et de ses auxiliaires serait nécessairement plus puissante à mesure que d'une chaumière à l'autre on se serait entretenu des vertus, de la bonté de ces émigrés, et de tout ce que le Seigneur accomplissait par leur entremise.

Or, maintenant ces préliminaires sont posés : un ange avait dit à Pol de quitter la Grande-Bretagne, mais en le laissant dans l'ignorance sur le point précis où il devait s'établir. L'ange vint le

trouver encore dans la clairière où il vivait près de sa fontaine et des grands arbres de la forêt. Quand il eut reçu cette visite céleste, il résolut d'aller trouver le prince ou seigneur de la contrée, de combiner avec lui les moyens d'action qu'il pourrait employer, de l'interroger sur les mœurs et sur les lois du pays, enfin de chercher un lieu où il put se soustraire à toutes les relations avec les gens du monde. Il devait laisser quelques-uns des siens dans son monastère de Lampaul, mais les autres en plus grand nombre le suivraient dans sa nouvelle retraite.

(A suivre.)

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez M^{me} ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

VÊTEMENTS } **JODELAIS, Jeune**
Ecclésiastiques } Quimper — 36, rue Keréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,

est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper*.

MOYEN de GAGNER 2000^{fr.} par MOIS 500^{fr.} AVEC

ou avec des Obligations de la Ville de Paris, Crédit Foncier de France et tout autre, est indiqué gratuitement à toutes personnes qui écrivent ou s'adressent à M. le Directeur du **Marché de la Bourse, 10, Rue des Martyrs, Paris.**

OREILLE OUIE DURE, SURDITE, BRUITS
ECOLEM, guérison sans Opération
Docteur GÉRIN & Spécialiste, Paris,
17, r. Valois, 2 à 3^e. GUIDE EXPLICATIF GRATIS

DARTRES Dépuratif Prélér... 3^{fr.}
Pommade Prélér 2^{fr.} 50
Guérison assurée des DARTRES,
ECZÉMAS, BOUTONS, DEMANGEAISONS,
ROUGEURS, VICÉS DU SANG, etc.

ENVOI FRANCO POUR 2 FLACONS. — PARIS, 100, Rue Vieille-du-Temple.

MALADIES DE LA PEAU DARTRES, ECZÉMAS,
PSORIASIS, etc.
Guérison infailible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (ou des
medicamentarius) sans hydrargyre ni arsenic du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement
dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules pilules suffi-
sent. Dépôt à la Ph^{ie} FINANCE, 5, B^e Rochefoucault, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.
REMISE DE 2000 AUX COMMUNAUTÉS

donc eu dans dans les différents lieux dont le nom commence ainsi, un monastère ou du moins un ermitage dont, trop souvent, il ne s'est pas gardé même un souvenir.

Si nous envisageons dans son ensemble la vie de saint Pol Aurélien depuis son arrivée en Armorique, nous voyons que jusqu'ici elle n'a été en apparence qu'indécision. Ce n'est pas un fait rare dans la vie des Saints. Dieu donne la lumière à ceux qui veulent faire son œuvre, mais bien souvent il ne la donne qu'à l'heure même où le besoin s'en fait sentir ; dans cette obscurité partielle et passagère l'homme sent mieux quel faible instrument il est entre les mains de son Créateur, et s'il reste humble, son humilité devient sa force.

Ainsi, saint Pol a fait un premier séjour dans l'île d'Ouessant ; il a sanctifié par sa présence l'île *Mediona* et le *Roc'h-ar-Marc'h-du* ; il a établi un premier ermitage à Lamber, un second à Lampaul-Ploudalmézean ; ici, il a manifesté d'une façon toute spéciale l'autorité que Dieu lui a donnée sur les animaux les plus féroces, autorité dont nous le verrons se servir encore en plusieurs circonstances. Et remarquons qu'elle était particulièrement propre à préparer sa mission. Pourquoi ne pas le reconnaître ? la race des Celtes aime le merveilleux ; sans doute, ses fils peuvent être convertis par la parole de Dieu, parole puissante, efficace en elle-même, mais Celui qui a tant multiplié les prodiges dans la Judée, dans la Galilée, chez les Samaritains et les Chananéens, n'a point voulu les refuser aux populations de l'Irlande ou des deux Breagnes. Dieu prend les peuples par les moyens les mieux adaptés à leurs qualités natives ; si les miracles sont plus nombreux dans l'hagiographie bretonne que dans les vies des Saints de tout autre pays, est-ce parce que notre imagination plus vive, notre reconnaissance plus enthousiaste pour nos Saints a brodé plus d'ornements sur un fond véridique ? Ou bien est-ce parce que Dieu, nous prenant tels que nous sommes, a bien voulu se regarder comme nous devant plus qu'à d'autres la démonstration puissante entre toutes sur les âmes touchées par la grâce ?

C'est une question, mais les populations qui voyaient dans Pol Aurélien un bienfaiteur qui les délivrait déjà de fléaux redoutables, étaient bien mieux préparées à écouter sa parole, à embrasser la vie chrétienne, lorsqu'elles s'en étaient écartées, ou même à renoncer aux superstitions païennes, là où elles pouvaient exister encore.

Quant aux changements de résidence accomplis à de courts intervalles, ils n'étaient pas sans produire d'heureux résultats. L'action de l'apôtre et de ses auxiliaires serait nécessairement plus puissante à mesure que d'une chaumière à l'autre on se serait entretenu des vertus, de la bonté de ces émigrés, et de tout ce que le Seigneur accomplissait par leur entremise.

Or, maintenant ces préliminaires sont posés : un ange avait dit à Pol de quitter la Grande-Bretagne, mais en le laissant dans l'ignorance sur le point précis où il devait s'établir. L'ange vint le

trouver encore dans la clairière où il vivait près de sa fontaine et des grands arbres de la forêt. Quand il eut reçu cette visite céleste, il résolut d'aller trouver le prince ou seigneur de la contrée, de combiner avec lui les moyens d'action qu'il pourrait employer, de l'interroger sur les mœurs et sur les lois du pays, enfin de chercher un lieu où il put se soustraire à toutes les relations avec les gens du monde. Il devait laisser quelques-uns des siens dans son monastère de Lampaul, mais les autres en plus grand nombre le suivraient dans sa nouvelle retraite.

(A suivre.)

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez M^{me} v^e Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

VÊTEMENTS { **JODELAIS, Jeune**
Ecclésiastiques { Quimper — 36, rue Keréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,

est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper*.

MOYEN de GAGNER 2000^{fr.} par MOIS 500^{fr.} AVEC

ou avec des Obligations de la Ville de Paris, Crédit Foncier de France et tout autre, est indiqué gratuitement à toutes personnes qui écrivent ou s'adressent à M. le Directeur du **Marché de la Bourse, 10, Rue des Martyrs, Paris.**

OREILLE OUIE DURE, SURDITE, BRUITS
ECOULEM^{ts}, guéris sans Opération
Docteur GUKLIN * Spécialiste. Paris,
17, r. Valois, 2 à 3^h. GUIDE EXPLICATIF GRATIS

DARTRES Dépuratif Prélér... 3^{fr.}
Pommade Prélér 2^{fr.} 50
Guérison assurée des DARTRES,
ECZÉMAS, BOUTONS, DEMANGEAISONS,
ROUGEURS, VICES DU SANG, etc.

ENVOI FRANCO POUR 2 FLACONS. — PARIS, 100, Rue Vieille-du-Temple.

MALADIES DE LA PEAU DARTRES, ECZÉMAS,
PSORIASIS, etc.
Guérison infailible et radicale par les pilules ANTI-HERPÉTIQUES (codex
medicamentarius) sans hydrargyre ni arsenic du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement
dont la durée est en moyenne de 10 jours, on n'emploie ni pommade ni bain : les seules Pilules suffi-
sent. Dépôt à la Ph^{ie} FINANCE, 5, B^e Rochecrouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.
REMISE DE 2000 AUX COMMUNAUTÉS

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs. **M. Louis ROUVIÈRE**, propriétaire de Vignobles, à VERGEZE (Gard). Ce vigneron qui prépare lui-même les vins qu'il offre au clergé pour le Saint-Sacrifice, tient aussi à la disposition de nos lecteurs des vins rouges excellents et garantis absolument naturels et sans plâtre, à partir de 80 francs la barrique de 225 litres sût perdu et rendu franco de transport et de congé jusqu'à la gare qui lui est désignée. Nous devons ajouter que M. Rouvière fait partie de la Croisade des Négociants Francs-Catholiques et qu'il donne une partie de son bénéfice pour le soutien de l'Ecole-Libre de sa paroisse. Il espère que tous les bons chrétiens voudront bien, par leurs achats, participer à cette excellente œuvre. *Envoi du prospectus détaillé sur demande affranchie.*

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu - les - Poêles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis

S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

GUERISON

certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail et dès le 2nd jour donne de l'amélioration. **M. LENORMAND**, Méd. sp^l, à Melun. — Consult. gratuites par corresp.

AUTANT DE RENTES QUE DE CAPITAL

Cent pour cent de Revenu ASSURÉ

Capital Garanti avec chances de l'augmenter considérablement. Ainsi: en plus du REVENU de 100 %, un Capital de 3.000 fr. a été augmenté

En 1884 de 3.895 francs. En 1886 de 4.475 francs.
En 1885 de 2.980 — En 1887 de 6.875 —
Et En 1888 de 4.875 francs (Coupon compris)

Pour CIRCULAIRE EXPLICATIVE s'adresser à la « SPÉCULATION GÉNÉRALE » 4, rue Chauchat, PARIS. (Maison fondée en 1878)



ASTHME & CATARRHE

guéris par les **CIGARETTES ESPIC**, 21, la Boite
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEURALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC,
rue St-Lazare, 20. — Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.

GOU DRON MARCHAIS PHTHISIE
Recommande aux **AFFECTIONS**
GRATE. 88 de la GORGE, Catarrhes, guérison par
CHANTEURS, de la VOIX. 21. l'EMULSION Croasote
INSTITUTEURS. MARCHAIS, Ph^l, La Rochelle MARCHAIS, LA ROCHELLE, 3 C.

LA PETITE CAISSE DU CLERGÉ

PLACEMENTS de toute sécurité rapportant 5 0/0 l'AN servi à domicile
FONCTIONNANT DEPUIS DOUZE ANS.
PRÊTS au CLERGÉ taux modéré sur bonnes garanties morales et matérielles. Renseignements, Ordres, Bourse

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO

10 CENTIMES

PRIX DE L'ABONNEMENT

6 fr. par an

LA LIGNE D'ANNONCE

40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, Librairie SALAÜN, rue Kerton.

SOMMAIRE. — I. Un Curé breton sous la Terreur (suite et fin) ; la Statue de saint Clair, premier Evêque de Nantes ; Bibliographie : *Etudes religieuses, historiques et littéraires*, revue mensuelle publiée par les Pères de



la Compagnie de Jésus. — II. Nouvelles du Monde catholique : Amérique : Don de l'Impératrice du Brésil à N.-D. de Lourdes ; Italie : Plebiscite à Milan. — III. Documents historiques (suite). — Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 27 janvier. — Saint Jean Chrysostôme, évêque et docteur ; double blanc ; mémoire du troisième dimanche après l'Epiphanie ; à Vêpres, mémoires du dimanche, du suivant et de sainte Agnès.

Lundi 28. — Saint Julien, évêque ; double blanc.

Mardi 29. — Saint François de Sales, évêque et docteur ; double blanc.

Mercredi 30. — Sainte Martine,

vierge et martyre ; semi-double rouge.

Jendredi 31. — Saint Pierre Nolasque, confesseur ; double blanc.

Vendredi 1^{er} février. — Saint Ignace, martyr ; double rouge.

Samedi 2. — Fête de la Purification de la Sainte-Vierge ; à Vêpres, mémoire de sainte Geneviève, du 4^e dimanche après l'Epiphanie et de saint Blasé.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Saint-Mathieu de Quimper..... 27, 28, 29, 30 et 31 janvier.
Saint-Melaine 1^{er} et 2 février.

UN CURÉ BRETON SOUS LA TERREUR

(Fin.)

II.

Quand le Concordat de 1801 eut rendu légale la religion si longtemps proscrire, une foule de prêtres émigrés rentrèrent dans leurs diocèses pour réparer les ruines de toutes sortes accumulées par les dévastations révolutionnaires. Nos démagogues eux-mêmes entraînés par la force de la vérité en ont fait l'aveu : « La Révolution, dit Proudhon, avait à la fois à détruire et à fonder ; de ces deux choses elle n'accomplit que la première, l'autre a été complètement oubliée. De là cette impossibilité de vivre qui travaille la société française depuis quatre-vingts ans... La Révolution n'a laissé aucune tradition organique, aucune création effective ; c'est une pure négation. » « Tout est défait, rien n'est refait, » dit de son côté Victor Hugo. Mais personne n'a mieux caractérisé et flétri l'œuvre des niveleurs de 89 et de 93 que le grand orateur des communes d'Angleterre, Edmond Burke : « Dans l'espace de quelques mois, écrivait-il en 1790, les Français avaient détruit jusqu'au fondement leur monarchie, leur église, leur noblesse, leurs lois, leurs revenus publics, leur armée, leur marine, leur commerce, leurs arts, leurs manufactures. » (1) Dans cette longue énumération, il a oublié l'instruction publique plus mortellement atteinte qu'aucune autre branche de la prospérité nationale. La France monarchique possédait vingt-trois universités richement dotées, des collèges nombreux, des séminaires dont les ressources pouvaient se passer des subsides de l'Etat, des écoles primaires des deux sexes, pour la plupart gratuites. La tempête révolutionnaire avait tout balayé : les revenus qui alimentaient ces institutions avaient enrichi des patriotes. On fait gloire à la Convention d'avoir créé les Ecoles normales spéciales, centrales, l'Ecole polytechnique, etc. ; mais elles n'existaient que sur le papier ; deux petites difficultés s'opposaient à leur plein exercice : la pénurie de professeurs capables et l'absence complète d'élèves.

La génération qui arrivait à l'adolescence dans cette période néfaste fut, par suite, vouée à l'ignorance ; le barreau, la magistrature, l'enseignement, la médecine, en un mot toutes les carrières libérales, ne trouvaient plus à se recruter. Avec son caractère d'impiété satanique, c'est contre l'Eglise et ses institutions que la Révolution avait déployé le plus d'acharnement ; elle travailla à réaliser le vœu brutal de Diderot.

Mais au lieu de cette défection que signala l'invasion du protestantisme dans certaines contrées, le clergé français de 1789, si décrié par les tartufes du jansénisme et de la coterie philosophi-

(1) Réflexions sur la Révolution française.

que avait supporté avec héroïsme la perte de ses biens, la proscription, la déportation avec toutes ses horreurs, l'exil avec ses privations ; loin de s'affadir, le sel de la terre avait conservé toute sa vertu, l'épreuve avait trouvé le clergé prêt à tous les sacrifices. Mais que de vides opérés par la mort ! Que les rangs étaient clairsemés parmi les survivants !

C'est au besoin le plus pressant de l'Eglise renaissante, c'est à former de jeunes recrues pour le sanctuaire que l'abbé Mével va désormais consacrer les dernières années de sa laborieuse carrière. Il régnait en maître absolu sur ces populations qui lui devaient toutes leurs consolations spirituelles pendant les années terribles que l'on venait de traverser. Parcourant une dernière fois toutes ces paroisses, il se fait présenter tous les enfants ; à l'exemple de Samuel, son regard scrutateur cherche parmi eux les élus du Seigneur ; il interroge chacune de ces physionomies enfantines. A-t-il rencontré l'éclair de l'intelligence dans les yeux ou dans les réponses d'un enfant : « Il me faut ce garçon ! » dit-il aux parents ; je me charge de son instruction ; à vous de fournir aux frais de pension et de logement. Tous les jours, biver comme bébé, il devra être rendu au presbytère à six heures du matin et y demeurer jusqu'à six heures du soir. » Devant de pareilles exigences, la tendresse des parents aurait pu s'effrayer à bon droit, quand ils réfléchissaient à la distance parfois considérable, à l'état affreux des chemins, surtout dans la mauvaise saison, à la délicatesse d'un enfant encore bien jeune (1). Personne, toutefois, n'osa formuler une pareille objection. Dans chaque famille, le vénérable Recteur était considéré comme le père de tous, dont les droits primaient ceux de la chair et du sang, comme le propriétaire pouvant à son gré disposer de ce qu'il y avait de plus précieux dans le ménage. Tous auraient écarté comme monstrueuse l'idée d'opposer un refus à sa volonté une fois manifestée ; c'était, d'ailleurs, au nom et pour le service de Dieu que le sacrifice était demandé.

Au presbytère, où se faisaient études et classes, les enfants travaillaient avec une ardeur que les récompenses et surtout les châtiments du maître ne cessaient d'entretenir. « Le premier jour que j'entrai à l'école, racontait l'un d'eux, je dus apprendre toutes mes lettres, sous peine pour mes doigts de faire connaissance avec la discipline du Recteur ; le lendemain, il est vrai, tout était oublié, mais la vue de la discipline, toujours exposée sous nos yeux, donnait une merveilleuse activité à la mémoire. Deux mois de cette rude école suffisaient pour apprendre à lire et à écrire ; on abordait la grammaire latine de Lhomond au début de la seconde année, après laquelle les élèves entraient en cinquième au collège de Saint-Pol-de-Léon. » A l'exemple de l'homme qui présidait alors aux destinées de la France, son ambition croissait avec

(1) En Bretagne, les enfants ne sont pas mollement élevés ; une course par mauvais chemins et mauvais temps n'est pas pour les effrayer.

le succès ; les vides causés par les départs étaient rapidement comblés par un contingent plus nombreux. La sollicitude pastorale et les soins à donner à ces jeunes enfants n'absorbaient pas l'attention de M. Mével au point de lui faire perdre de vue ses collégiens. Tous les mois il se rendait à Saint-Pol, se faisait rendre compte du travail et de la conduite de chacun ; une suite d'insuccès ou le peu d'application d'un enfant ne tardait pas à le rendre à la compagnie des moutons et des vaches. Quant à ceux (et ils étaient nombreux) qui figuraient au premier rang, ils trouvaient leur récompense préférée dans l'honneur de dîner au presbytère le premier dimanche des vacances ; là, le visage radieux, entouré d'une vingtaine d'écoliers, le bon Recteur, attentif à les servir copieusement, oubliait lui-même de manger pour parcourir le tas de livres amoncelés devant lui et adresser à chacun des éloges bien mérités.

L'implacable volonté du Premier Consul, bien plus que la force des circonstances, contraignit Pie VII à reconnaître, moyennant une rétractation de leurs erreurs, un certain nombre de constitutionnels comme titulaires de quelques-uns des nouveaux évêchés. Ce scandale fut épargné au nouveau diocèse de Quimper et Léon ; Monseigneur Dombideau de Crouzeilles, digne successeur des Saint-Luc et des de la Marche, fit oublier par sa piété et sa haute capacité les fureurs d'Expilly et du régicide Audrein. Ce prélat sut apprécier les services éminents rendus à l'Eglise par M. Mével. Le Recteur de Bodilis faisait-il une demande de secours pour achats de livres classiques, s'agissait-il d'obtenir à un de ses protégés une bourse au Grand-Séminaire, par l'ordre de l'Evêque un crédit illimité lui était ouvert au secrétariat de l'évêché ; on n'ignorait pas le sage discernement qui dictait le choix du vénérable solliciteur. Quel honneur pour la paroisse et quelle joie pour son pasteur, lorsque, dans les vacances de 1818, quinze jeunes aspirants au sacerdoce assistaient, en surplis, à la Messe solennelle et formaient à ce vétéran comme une couronne dans le chœur de Notre-Dame de Bodilis ! C'était déjà, dès ce monde, la récompense de son infatigable dévouement.

Mais Dieu réservait à cette belle vie un autre genre de récompense que la foi seule peut apprécier : de longues et poignantes souffrances vinrent miner sa santé. Qui le croirait ? Cet homme pour lequel ses paroissiens n'auraient pas hésité à vider leurs bourses, ce prêtre si universellement aimé, mourut de faim, non pas, comme tant d'autres confesseurs de la foi, à fond de cale de ces transports qui débarquaient à Cayenne la moindre partie de leur cargaison de prêtres déportés, non, mais là, dans son presbytère, entouré de ses chers enfants, impuissants à forcer le rempart de ses dents, que le *tic douloureux* tenait convulsivement serrées.

Cette contraction faciale le saisissait parfois dans la célébration du saint Sacrifice ; le contact de la sainte Hostie contre ses lèvres suffisait pour déterminer une crise. « Toute la paroisse l'a vu, me disait un témoin oculaire, s'essayant pendant trois-quarts d'heure

à prendre le précieux Sang avant d'en venir à bout ; de tous les cœurs s'élevaient d'ardentes prières, des larmes coulaient de tous les yeux, mais personne ne songea à quitter l'église avant que le saint vieillard n'eut triomphé de la violence du mal. »

Quand enfin la mort vint mettre un terme à ces tortures, on vit accourir de toutes les parties du diocèse les nombreux prêtres qui devaient à son dévouement leur sainte vocation. Après avoir rendu les derniers devoirs à leur bienfaiteur, ils contribuèrent à la souscription d'un modeste monument, dont l'épithaphe rappelait les services rendus par M. Mével (1).

Aujourd'hui que les révolutionnaires tiennent à honorer leurs *grands hommes*, prodiguant des décorations aux vivants, élevant aux morts des statues, voire même des groupes où le *vicaire* triomphant fait pleurer des *vertus* symboliques, quand une presse éhontée ose exhumer les terroristes pour en faire des héros, prouvant par ces apothéoses rétrospectifs que ces monstres sanguinaires trouveraient encore des imitateurs de leur scélératesse, il n'est pas hors de propos de rappeler à la France chrétienne comment la foi de ses pères lui a été conservée, et au clergé le souvenir d'un prêtre qui a fait simplement de grandes choses :

CI-GIT

M. YVES MÉVEL, RECTEUR DE BODILIS, AGÉ DE 79 ANS
ET DÉCÉDÉ DE 18 AVRIL 1829.

La statue de saint Clair, 1^{er} Evêque de Nantes.

Dès son apparition, la *Semaine Religieuse de Quimper et de Léon* a fait large part à l'étude de nos origines religieuses, et s'est franchement rattachée à l'école appelée *traditionnelle*. Nous sommes loin de méconnaître les grands services rendus par nombre d'érudits de l'école dite *historique*, mais enfin, nous avons laissé voir nos préférences, et bien souvent, nous les avons motivées.

Un des points les plus intéressants de notre histoire, on est même en droit de le proclamer le plus important de tous, c'est l'apostolat de saint Clair s'exerçant dès le premier siècle et jusqu'à Quimper et à Vannes. Le clergé de notre diocèse, interrogé il y a peu d'années sur la valeur de cette tradition, reconnut généralement dans les travaux des conférences ecclésiastiques :

1^o Que saint Corentin et saint Pol ne sont pas des apôtres proprement dits, puisqu'ils furent évêques dans des pays déjà évangélisés avant eux ;

(1) Hic jacet eximius rector cultorque juvenis
Et pater et medicus, pastor amorque gregis.
Quid ad justitiam erudiunt multos, fulgebunt
Quasi stellæ in perpetuas æternitates. (DAN. XII, 3.)

2° Qu'une seule tradition existe sur l'origine de la foi chrétienne en Cornouailles, la prédication de saint Clair, par lui-même ou par son envoyé Adéodat.

Unanime sur le premier point, le clergé se partagea, non sur l'existence de la tradition nantaise, mais sur sa valeur. Toutefois ceux qui l'admirent comme authentique et bien fondée furent, à ce que nous croyons, de beaucoup les plus nombreux.

En ce moment où la statuomanie sévit d'une si déplorable manière et contribue à glorifier tant de célébrités au moins fort contestables, ne devons-nous pas en être un peu consolés en voyant l'art véritable glorifier les vrais grands hommes, à la tête desquels nous placerons nécessairement les premiers prédicateurs de l'Evangile.

Nous sommes donc heureux de reproduire ici ce que la *Semaine Religieuse de Nantes* dit d'une œuvre artistique qui n'intéresse pas seulement la ville où saint Clair établit son siège, et le diocèse dont il fut le premier pontife, mais qui réjouira aussi plus d'un pèlerin venu des extrémités de la vieille Armorique.

« En visitant les ateliers de M. Potet, notre attention s'est arrêtée sur une statue de saint Clair, d'un caractère particulier. Les explications qui nous ont été données, et nos propres réflexions, nous ont vite fait comprendre que nous étions en présence d'une œuvre bien étudiée et conforme aux règles de l'art véritablement chrétien.

« Cette statue de saint n'est encore qu'une maquette et gagnera beaucoup à se transformer en marbre et à recevoir le dernier coup de ciseau. Mais, dès maintenant, on doit féliciter l'artiste du choix de son sujet qui est à la fois religieux et patriotique.

« Avoir reçu l'Evangile de Jésus-Christ d'un disciple du Chef de l'Apostolat, s'écrie le bénédictin Dom Plaine, quel beau titre de gloire pour un pays ! Quel autre titre peut lui être comparé ? » (Congrès de Quintin, en 1880.)

« Mais l'histoire de notre Evêque remontant au premier siècle, les détails nous échappent. Sous quels traits représenter cet Evêque-Apôtre, quand nous ne possédons aucun portrait qui nous les indique ? Il faut nécessairement rechercher ce que les plus anciennes légendes nous ont transmis de son caractère moral.

« Ce saint, disent-elles, justifia l'étymologie de son nom (Clarus), par l'éclat de sa foi, de son espérance et de sa charité... C'était un homme d'une vie pure, austère, et désireux d'accomplir les œuvres de miséricorde, suivant cette parole : Il a ouvert sa main dans le sein de l'indigent et l'a tendue au pauvre qui mendie... Assidu aux assemblées des SS. Apôtres, il y avait puisé la céleste doctrine ; le souffle de l'Esprit-Saint le remplissait et l'inspirait... Envoyé par le Pontife romain prêcher l'Evangile aux extrémités de la Gaule, il apporta avec lui le clou qui avait percé la main droite de saint Pierre sur sa croix. Dieu le conduisant, il parvint en Bretagne, à Nantes, et devint, par la grâce de Dieu, le premier évêque de cette ville. Il y bâtit

« une petite basilique où il déposa le clou sacré et plusieurs autres reliques, illustrées pendant longtemps par de glorieux miracles. » (Légendes authentiques de Nantes et de Tréguier.)

« Ces données suffisaient à l'artiste. En s'en pénétrant, il a imprimé à la figure de saint Clair des traits graves, nobles, sympathiques, qui expliquent comment, avec l'aide de Dieu, il se fit écouter de nos pères idolâtres, il en convertit plusieurs et fonda cette Eglise de Nantes qui *grandit dans l'humilité* (paroles de la légende du Bréviaire nantais), jusqu'à ce que les Romains, effrayés de ses progrès, tentèrent de la noyer dans le sang de ses martyrs. La physionomie de saint Clair, que nous avons sous les yeux, est, en effet, un beau type, et caractérise parfaitement un évêque-apôtre du premier siècle.

« Le petit coffret que saint Clair soutient de la main droite rappelle le clou et les reliques précieuses qu'il apporta, avec la mission du Pontife romain, probablement saint Lin, successeur immédiat de saint Pierre. Ce premier attribut est parfaitement choisi.

« Il faut en dire autant de la petite église placée à ses pieds. M. Potet n'est pas le premier à avoir eu cette idée ; mais en donnant le cachet roman à sa modeste basilique, il a évité l'anachronisme que l'on remarque dans une autre statue de saint Clair, portant le cachet du x^e siècle, et reléguée au bas-côté sud de notre cathédrale. Peut-être viendra-t-il un jour où une fouille intelligente, faite sur le coteau Saint-Similien, sous le chœur de l'ancienne église de ce nom, et dans la direction du puits conservé par la piété de nos pères, révélera les vestiges de ce premier oratoire de Nantes ? Nous avons plus d'un motif d'exprimer ce vœu.

« Le choix des insignes, dont il devait orner sa statue, était la tâche la plus difficile pour l'artiste. C'étaient sans doute les mêmes que de nos jours, mais ils n'avaient, à l'origine, ni la même forme ni la même richesse. Nous louons M. Potet d'avoir consulté à cet égard le *Dictionnaire des Antiquités romaines* de l'abbé Martigny, précieux répertoire des recherches des érudits les plus distingués, tant anciens que modernes, notamment de l'éminent Commandeur de Rossi. Nous avons remarqué avec satisfaction cet ouvrage ouvert près du chevalet où posait la maquette, et annoté aux articles : *Chasuble, dalmatique, évêque et insignes, mitre, crosse, pallium, anneau, etc.*

« La mitre épiscopale fut d'abord un cercle en métal, argent ou or, relevé sur le front en forme de croissant et lié par deux cordons flottant sur les épaules. Elle était désignée chez les Grecs sous le nom de *stephanos*, couronne, ou *kidaris*, diadème. Dans les premiers siècles, elle s'écarta peu de cette simplicité. M. Potet eût pu s'en rapprocher davantage ; il a sans doute craint de trop heurter une autre explication respectable. C'est avec raison qu'il a orné le diadème d'une simple croix,

« Le bâton pastoral n'avait pas non plus la forme de la crosse

épiscopale actuelle, ni même celle de la houlette recourbée des bergers. Il était surmonté d'un globe ou d'une croix. Ce n'est pas sans motif qu'ici la croix a été préférée. Cet ornement rappelait à saint Clair deux souvenirs qui lui étaient chers : le crucifiement du Sauveur et celui de son maître, le Bienheureux saint Pierre, dont il portait entre ses mains une relique insigne.

La dalmatique, que l'évêque officiant porte aujourd'hui sous la chasuble, était primitivement fort simple. Les manches s'arrêtaient aux coudes, mais elles descendaient le long du corps jusqu'aux pieds. De toute antiquité, elle fut réservée aux Souverains Pontifes qui l'accordèrent aux archevêques et aux évêques comme symbole de leur union avec l'Eglise romaine. A ce titre, elle ne pouvait être oubliée dans la statue de saint Clair.

Il en était de même de la chasuble qui enveloppait d'abord tout le corps comme une petite maison : *casula*. C'est la définition qu'en donnent saint Isidore de Séville et plusieurs autres érudits. Elle n'avait qu'une ouverture au centre pour passer la tête, descendait par derrière jusqu'aux talons, *talaris*, et par devant seulement aux genoux, relevée qu'elle était sur les bras qui la soutenaient. Comme elle se prêtait à d'élégantes draperies, les modernes sont revenus à cette forme antique.

Le *pallium*, réservé aux archevêques et évêques occupant certains sièges privilégiés, n'était pas réduit à une bandelette entourant le cou et retombant sur la poitrine et sur le dos. Composé de laine blanche empruntée à des agneaux bénis, et figurant le Bon Pasteur rapportant ses brebis égarées au bercail, il s'étendait plus largement sur la poitrine et était orné de plusieurs croix noires ou d'une seule, comme on le voit sur un sarcophage de saint Celse, remontant au IV^e siècle. La croix pectorale que les évêques suspendent actuellement par une chaîne précieuse, paraît provenir de l'usage où ils étaient de porter sur eux un reliquaire renfermant des ossements de saints ou une portion de la vraie croix enchâssée dans une croix d'or. L'une des plus anciennes images de saint Grégoire-le-Grand en offre un exemple remarquable.

Certains critiques ont refusé l'anneau pastoral à notre premier évêque. C'est à tort. Les papes en firent un symbole de leur alliance avec l'Eglise universelle, et scellèrent leurs actes de l'anneau du pêcheur. Les archevêques et les évêques l'adoptèrent comme signe d'union avec leurs Eglises particulières. Un tableau antique représente saint Clair guérissant les aveugles par l'attouchement de son anneau ; et Mgr Richard a mis le fait de cet anneau hors de doute.

Nous ne poursuivrons pas plus loin ces indications. Elles suffisent pour démontrer que les études de l'artiste nantais ont été sérieuses et que, dans l'impossibilité où il était de connaître d'une manière absolument certaine les insignes portés par saint Clair, il s'en est rapproché le plus possible, en s'éclairant des modèles les plus anciens et les plus authentiques.

Terminons en disant que la pose de la statue n'est pas moins heureuse. En elle, l'apôtre vit, marche ; il a dépassé d'un peu la ville envahie par les idoles gauloises et romaines, et où il n'a pu ériger un temple au vrai Dieu. Il s'arrête au sommet d'une colline d'où il peut contempler la cité païenne, et dont il n'est séparé que par la vallée profonde et la rivière d'Erdre. Là, au moins, il pourra planter la croix et régénérer par ce signe les infidèles qu'il lui sera donné d'éclairer des lumières de la foi. A cette pensée l'Envoyé de Dieu s'émeut. Il regarde le coffret des reliques qu'il tient à la main, et qui, avec la bénédiction apostolique qu'il a reçue, est toute sa richesse et tout son espoir. Il va déposer son trésor dans un modeste oratoire qu'il voit déjà, par la pensée, construit à ses pieds. De là, il enverra son diacre Adéodat annoncer la bonne nouvelle aux populations de la Vénétie et de la Cornouaille. Il l'y suivra lui-même. La mort seule l'arrêtera dans ses courses évangéliques. Son tombeau vénéré à Réguini transmettra son nom et son glorieux souvenir d'âge en âge. C'est bien là, en effet, notre premier évêque et apôtre. C'est bien l'origine du christianisme à Nantes et dans une partie de l'ancienne Armorique.

Études religieuses, philosophiques, historiques et littéraires, Revue mensuelle publiée par des Pères de la Compagnie de Jésus, Paris. — Janvier 1889.

- I. Le centenaire de 1789 : P. Hte Martin. — II. Les romans cléricaux de M. Ferdinand Fabre : P. E. Cornut. — III. Le P. Grou chez M. Cousin (fin) : P. J. de Bonniot. — IV. La régale. Autrefois et aujourd'hui (2^e article) : P. G. Desjardins. — V. Histoire du *Ratio studiorum* de la Compagnie de Jésus, d'après des documents récemment publiés : P. B. Gaudeau. — VI. La Compagnie du Saint-Sacrement. Une page de l'histoire de la charité au dix-septième siècle (3^e article) : P. Ch. Clair. — VII. Au pays des castes. Voyage à la côte de la Pêcherie : P. E. Coubé. — VIII. Bibliographie.

Saint Denys l'Aréopagite : l'abbé Vidieu. — Le procès de Galilée et la Théologie : l'abbé Jaugey. — *Disputationes metaphysicæ specialis* : P. S. Schiffini, S. J. — Essai sur la philosophie de Duns Scot : Pluzanski. — Cours de philosophie logique : P. Castelein, S. J. — La fin du Rosminianisme : J. Didiot. — Lettres d'un Bachelier sur les écarts de la pensée moderne : Th. Desdouits. — Cardinal Leopold graf Kollonitch : J. Maurer. — *Monumentum quinquagenarium sacerdotii Em. DD. Joannis Card. Simor* : J. Danko. — Du divin sacrifice : l'abbé Bacuez. — Prônes liturgiques : l'abbé Gaussens. — Du gouvernement de la vie : Duchesne de Saint-Léger. — *Gesu Cristo* : P. R. Freddi, S. J. — La bonté et les affections naturelles chez les saints : marquis de Ségur. — Les serviteurs de Dieu : Léon Aubineau. — Le R. P. Augustin Laurent : P. X. Pouplard, S. J. — Léon Besnardeau : P. Longhaye, S. J. — Un frère de Berchmans : P. J. Lintelo, S. J. — Dom Bosco : Ch. d'Espiney.

— Devant l'ennemi : E. d'Avesne. — Biographies du dix-neuvième siècle.

X. Tableau chronologique des principaux événements du mois : P. P. Murry.

On s'abonne chez M. Salaun, libraire à Quimper.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Amérique. — L'Impératrice du Brésil vient de faire exécuter un splendide drapeau national, en soie brodée, avec ornements d'or. Ce souvenir sera offert au sanctuaire de Lourdes, comme pieux hommage de l'Impératrice, qui durant son séjour en Europe a visité la grotte et la basilique.

Italie. — Un plébiscite éloquent vient d'avoir lieu à Milan. La municipalité a directement interpellé les pères de famille leur demandant si l'enseignement religieux devait figurer dans le programme des écoles publiques.

Sur 27,515 votants, 25,380 se sont prononcés pour l'enseignement religieux. Les deux mille pères de famille, formant la minorité, sont étrangers, par leur origine, à la nationalité lombarde ou à la religion catholique.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES
dans le Finistère, pendant la Révolution (suite).

Élections des Curés constitutionnels. 1791 - 1792

Dans le District de Lesneven, le résultat des élections aux cures était bien fait pour déconcerter les patriotes et leur donnait peu d'espoir de faire jamais admettre, dans cette partie du département, les idées nouvelles touchant la Constitution civile du Clergé. Au mois d'avril 1792, deux seules paroisses du District étaient occupées par des assermentés, Plouguerneau et Kernilis (1). Le 24 avril 1792, le District rendait compte en ces termes du peu de succès de ses opérations :

(1) L. 186.

« Conformément au décret relatif à l'élection des curés, les électeurs s'assemblèrent, les 3, 4 et 5 avril 1791, en l'église Saint-Michel de Lesneven. Dans le procès-verbal, il est constaté que le sieur Le Coat, curé de Lesneven, ayant refusé le serment, fut remplacé par le sieur Bizien, curé de Kernouez, qui répéta son serment et accepta ; mais depuis il a jugé à propos de se rétracter.

« La cure de Plouguerneau fut déférée à M. Le Gall (1), qui y a été installé.

« M. Rosiliau, ayant prêté le serment, fut maintenu à Kernilis ; il y est toujours.

« M. Perrot, curé de Plounéour-Trez, a été maintenu à sa place ; mais ayant refusé le serment, il a refusé sa paroisse (2), et il y reste faute d'être remplacé.

« M. Picard, recteur de Plouider, s'est trouvé dans le même cas.

« Le sieur Mével, vicaire de Bodilis, élu à Plounévez, n'a voulu ni prêter serment ni accepter cette cure. Le sieur Bonnemez y continue ses fonctions.

« La cure de Cléder a été déférée au sieur Laurent, ancien curé, sur la promesse de prêter le serment, promesse qu'il n'a pas effectuée. On n'a pas procédé à son remplacement, faute de sujets. Le sieur Le Gualès, curé actuel, a été continué et n'a pas prêté serment, et, faute de pouvoir procéder à son remplacement, il y est toujours.

« Le sieur Abgrall, récollet, nommé à Plounéventer, a refusé.

« Et comme il ne se trouvait plus de sujets éligibles aux places de curé, les électeurs firent lever la séance.

« Depuis cette époque (avril 1791), il n'est pas parvenu à la connaissance du District qu'aucun ecclésiastique ait prêté le serment ; par conséquent, on s'est trouvé dans l'impuissance de procéder à aucun remplacement des ecclésiastiques non conformistes.

« Le Directoire a mis dans l'entière exécution de l'arrêté du Département, du 29 novembre dernier, toute l'activité possible, puisque le 6 décembre 1791, sept jours après l'arrêté, il a pris en considération tous les objets qu'il contenait. Le Directoire, ne connaissant dans toute l'étendue du District que deux ecclésiastiques (Abraham et Kerébel) désignés comme ayant été mis en arrestation à Brest (3), et deux autres (Favé et Puyferré), comme soupçonnés d'incivisme et comme ennemis de la Constitution, intima l'ordre au com-

(1) Curé de Plounévez-Lochrist.

(2) A titre de curé élu par le District.

(3) Les seuls ecclésiastiques déjà détenus aux Carmes de Brest, du 2 juillet au 27 septembre 1791, et ceux qui étaient réputés perturbateurs du repos public, tombaient sous le coup de l'arrêté du 29 novembre 1791.

mandant de la garde nationale de Lesneven de faire marcher trois différents détachements pour capturer les quatre ecclésiastiques. Le lendemain, quelques précautions qu'ils durent prendre, ils ne réussirent pas dans leurs recherches.

« Le Directoire ne peut attribuer la résidence de quelques prêtres des autres Districts dans celui-ci qu'à l'arrêté du Département, qui oblige les ecclésiastiques remplacés à s'éloigner de leurs cures à quatre lieues; le Directoire ne connaît que quatre ecclésiastiques dans ce cas :

« Le sieur Inizan, ci-devant curé de Plouzané;

« Le Sénéchal, ci-devant curé de Gouesnou;

« Kersauzon, ci-devant curé de Plourin;

« Trogoff, ci-devant curé de Lanmeur.

« Le Directoire n'a pu ni dû les renvoyer, puisqu'ils n'ont causé ni troubles ni désordres.

« Le sieur Inizan, octogénaire, vit retiré chez lui à Plounevez. »

Ce rapport des Administrateurs du District de Lesneven, qui laisse entrevoir l'esprit de modération dont ils étaient généralement animés, fut loin de satisfaire le Département qui, par arrêté du 7 mai 1792, convoqua les électeurs pour nommer enfin des curés constitutionnels dans ce District réfractaire.

Le rapport suivant, rédigé par les électeurs patriotes de cette réunion électorale, va nous donner le résultat grotesque de cette nouvelle tentative.

« (1) 28 mai 1792.

« *Précis des opérations de l'Assemblée électorale du District de Lesneven convoquée d'après l'arrêté du Département, du 7 mai 1792, et tenue les 28 et 29 de ce mois.*

« Les électeurs du District de Lesneven, convoqués pour procéder au remplacement des prêtres non assermentés, en l'église paroissiale, à 11 heures, à l'issue de la grand'messe. La messe paroissiale n'a fini qu'à 11 heures et demie; ensuite un ci-devant récollet est monté à l'autel, y a dit une messe qui a fini à midi. Alors sont arrivés M. le Procureur-Syndic, le sieur Clech, membre du Directoire du District, et le sieur Henri (Kerminguy), Administrateur du Département.

« Le Procureur-Syndic a ouvert la séance par la lecture de l'arrêté du Département, et a dit que dans l'intention de se conformer à la loi, il eut désiré pouvoir produire à l'Assemblée les listes des prêtres assermentés qu'eussent dû lui faire parvenir les Municipalités, pour les afficher dans la salle. (Les Municipalités n'avaient garde de lui faire passer ces listes, puisqu'il n'y a dans tout ce District que trois prê-

(1) L. 169.

tres assermentés, dont deux placés curés, et l'autre vicaire.) Il a ajouté que puisqu'il n'y avait aucune liste de prêtres assermentés, il croyait qu'on pouvait voter sur des prêtres non assermentés, sauf à eux d'accepter ou de refuser de prêter le serment après leur nomination.

« Un électeur, le sieur du Conédic, a demandé la parole et a dit: « Ce que vous propose M. le Procureur-Syndic est « inconstitutionnel, et je le prouve par la loi du 18 mars 1791, « qui porte que les prêtres qui prêteront le serment avant le « scrutin pourront conserver leur place. »

« Le sieur Clech a répondu que si l'on ne votait pas sur les prêtres non assermentés, il n'y avait pas d'élection à faire, puisqu'on n'en connaissait pas d'autres dans le District.

« Cette réponse était d'autant plus dangereuse qu'elle pouvait donner lieu à la division de l'Assemblée; il a ajouté que, pour se conformer à l'arrêté du Département, il fallait cependant procéder à une élection quelconque. On pouvait non seulement voter sur des prêtres non assermentés, mais encore que chacun devait être libre de donner ses suffrages à qui bon lui semblait, assermenté ou non.

« On peut pressentir l'influence de cette motion et de celle du Procureur-Syndic sur l'esprit des cultivateurs électeurs dominés par des curés réfractaires, et qui formaient les trois-quarts de l'Assemblée; aussi ont-ils tous crié à haute voix: « Oui, oui, oui, nous sommes tous libres et nous donnerons « nos voix à des prêtres non assermentés, si nous voulons; « la liberté! la liberté! »

« Le sieur du Conédic a fait apercevoir à l'Administrateur Clech le mauvais effet que produisait sa motion sur les électeurs et même sur le peuple dont l'église était remplie, et qu'on avait de la peine à contenir, par la fermentation qu'elle avait occasionnée. Il lui a représenté que si les Administrateurs ne connaissaient pas de sujets éligibles ou qu'ils feignissent de n'en pas connaître, les patriotes en connaissaient dans toute l'étendue de l'empire français et que la loi permettait de les choisir en quelque lieu qu'ils fussent.

« L'Assemblée a demandé que les prêtres assermentés connus par des électeurs lui fussent indiqués, ce qui a été adopté à la grande majorité qui en a réclamé la liste.

« On a procédé à l'élection du président, du secrétaire et des scrutateurs: le sieur Henry (Kerminguy), a été élu président, le Procureur-Syndic, secrétaire.

« L'Assemblée constituée, le sieur Pruné, électeur, a dit: « je demande que, conformément à la loi du 8 janvier 1792, « on procède à l'élection des prêtres à remplacer par mort, « démission, défaut de prestation ou rétractation de serment, « et qu'en conséquence les billets qui comprendront des noms « de prêtres non assermentés soient déclarés nuls, afin que « le nombre de ces billets, s'il en existait au mépris de la loi,

« ne fut pas dans le cas de l'emporter sur le nombre des billets portant les noms des prêtres assermentés, et, par conséquent, de rendre nulles les opérations de l'Assemblée. »

« Le Procureur-Syndic et l'Administrateur Clech ont dit prudemment que cette motion ne pouvait être insérée au procès-verbal sans le vœu de la majorité; c'est comme si l'on eût dit le vœu des électeurs disposés à perpétuer le régime des prêtres réfractaires dans ce District. La majorité a décidé que la motion du sieur Pruné ne serait point insérée au procès-verbal.

« Le nommé Castel, électeur, meunier du sieur Lescoat, émigré, a été mis en avant pour produire un décret qui porte seulement que les électeurs s'assembleront pour nommer aux places vacantes par mort ou démission, et a dit que l'arrêté du Département ne devait point être exécuté comme loi, et que puisqu'il n'était point porté dans ce décret *par défaut de prestation de serment*, il soutenait qu'on ne pouvait procéder à aucun remplacement que par mort ou démission.

« Le sieur Pruné a prouvé l'illégalité de cette motion par l'art. 1^{er} du 5 janvier 1792; mais il n'est parvenu à se faire entendre qu'après avoir crié avec force: « N'est-il pas horrible que dans une assemblée électorale, la voix du patriotisme soit étouffée dans la foule de l'incivisme et de l'aristocratie! » Sans égard à ses représentations, il a été décidé, à la majorité, que les billets portant les noms des prêtres non assermentés seraient comptés, et leur nombre mentionné au procès-verbal. L'aristocratie a cru pouvoir prouver par le nombre de suffrages donnés aux non conformistes, que les élus ne réuniraient pas la majorité absolue.

« Le sieur Le Gall, curé de Plouguerneau, a observé que la loi proscrivait l'élection des non-conformistes, que, conséquemment, les suffrages qui leur seraient donnés, le scrutin étant commencé sans avoir prêté le serment, seraient nuls, et que la majorité des suffrages ne pouvait se comprendre que dans le nombre des billets restant après ceux reconnus nuls. Ces assertions ont donné lieu à quelques débats, après lesquels on a procédé à l'élection des curés assermentés. Le premier scrutin déposé a produit l'effet attendu par l'aristocratie, c'est-à-dire que le nombre des billets en faveur des prêtres non assermentés l'emportait de beaucoup sur celui des assermentés.

« Le résultat de ce scrutin a fait connaître que M. Chansy a réuni la majorité absolue de 4 voix sur 6, et en conséquence a été proclamé curé de Lesneven.

« (A une autre élection, le sieur Cariou, vicaire de Plouguerneau, a réuni une majorité de 6 voix sur 9.) »

« Le lendemain, les treize élus dont le procès-verbal renferme les noms ont également obtenu la majorité absolue des

suffrages, distraction faite de tous les billets nuls, tels que ceux portant *néant*, les *blancs* et ceux aux prêtres non assermentés.

« L'aristocratie espère que le peu de voix qu'ont réuni les élus par majorité absolue, pourra déterminer l'Administration supérieure du Département à prononcer la nullité des opérations de l'Assemblée.

« Les électeurs patriotes demandent avec confiance qu'il plaise au Directoire du Département de confirmer l'élection des curés constitutionnels nommés.

« DE PRUNÉ, DU COUEDIC, CASTAIGNET, BRETON, LE GALL, curé de Plouguerneau. »

(A suivre.)

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez M^{me} ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odéon, 46
QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances
CONTRE L'INCENDIE,
fondée en 1874, garantie par une C^{ie} anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social: QUIMPER, place St-Corentin, 28.

VÊTEMENTS) **JODELAIS, Jeune**
Ecclésiastiques) Quimper — 36, rue Keréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire.

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES
pour la *Semaine Religieuse de Quimper*.

MOYEN de GAGNER 2000^{fr.} par MOIS AVEC
500^{fr.}
ou avec des Obligations de la Ville de Paris, Crédit Foncier de France et tout autre, est indiqué gratuitement à toutes personnes qui écrivent ou s'adressent
à M. le Directeur du *Marché de la Bourse*, 10, Rue des Martyrs, Paris.

ATELIERS FROC ROBERT

Catalogue Franco — 34, Rue Bonaparte, 38, PARIS — Catalogue Franco
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIERES

GUERISON

certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail et dès le 2nd jour donne de l'amélioration. M. LENORMAND, Méd. sp^l, à Melun. — Consult. gratuites par correspo.

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs, M. Louis ROUVIERE, propriétaire de Vignobles, à VERGEZE (Gard). Ce vigneron qui prépare lui-même les vins qu'il offre au clergé pour le Saint-Sacrifice, tient aussi à la disposition de nos lecteurs des vins rouges excellents et garantis absolument naturels et sans plâtre, à partir de 80 francs la barrique de 225 litres fût perdu et rendu franco de transport et de congé jusqu'à la gare qui lui est désignée. Nous devons ajouter que M. Rouvière fait partie de la Croisade des Négociants Francs-Catholiques et qu'il donne une partie de son bénéfice pour le soutien de l'Ecole-Libre de sa paroisse. Il espère que tous les bons chrétiens voudront bien, par leurs achats, participer à cette excellente œuvre. Envoi du prospectus détaillé sur demande affranchie.

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu - les - Poêles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis

S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

AUTANT DE RENTES QUE DE CAPITAL

Cent pour cent de Revenu ASSURÉ

Capital Garanti avec chances de l'augmenter considérablement

Ainsi: en plus du REVENU de 100 %, un Capital de 3.000 fr. a été augmenté

En 1884 de 3.895 francs.

En 1886 de 4.475 francs.

En 1885 de 2.980

En 1887 de 6.875

Et En 1888 de 4.875 francs (Coupon compris)

Pour CIRCULAIRE EXPLICATIVE s'adresser à la SPÉCULATION GÉNÉRALE, 4, rue Chauchat, PARIS. (Maison fondée en 1878).

GRANDE SOURCE

Goutte, Gravelle,
Voies urinaires,
Vessie.

VITTEL

SOURCE SALÉE

Constipation rebelle,
Coliques hépatiques,
Congestions.

Prix spéciaux pour les Ecoles et Communautés relig. Ecrire: VITTEL (VOSGES).

GOU DRON MARCHAIS PHTHISIE

Recommandé aux
ORATEURS
CHANTEURS
INSTITUTEURS.

AFFECTIONS
de la GORGE,
de la VOIX. 2 f.

Catarrhes, guérison par
l'EMULSION Crocote
MARCHAIS, La Rochelle, 3 f.

L'Administrateur-Gérant: AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO

PRIX DE L'ABONNEMENT

LA LIGNE D'ANNONCE

10 CENTIMES

6 fr. par an

40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYÉ

D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction: Adresser les communications à M. abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration: Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO: QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kerton.

SOMMAIRE. — I. La tournée de Confirmation; Décisions des Congrégations romaines; Association de la Jeunesse Française; Réunion de la Confrérie Saint-Corentin, à Quimper; La Vie de Saint-Corentin; approbation de M^r l'Evê-



que de Séez; Souvenir du Couronnement de Notre-Dame du Folgoat. — II. Documents historiques (suite). — III. Saint Pol Aurélien et ses premiers successeurs: La nouvelle patrie (suite). — IV. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 3 Février. — Sainte Geneviève, vierge, double, blanc. Mémoire du dimanche et de saint Blaise. — Vêpres à capitule du suivant, mémoire du précédent et du dimanche.

Lundi 4. — Saint André Corsini, évêque, double, blanc.

Mercredi 5. — Sainte Agathe, vierge et martyre, double, rouge.

Jeudi 6. — Saint Gildas, abbé, double, blanc.

Vendredi 7. — Saint Romuald, abbé, double, blanc.

Samedi 8. — Saint Jean de Matha, confesseur, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Saint-Melaine 3, 4, 5, 6, 7 et 8 février.

Trégourez 9 février.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

La tournée de confirmation, qui n'avait pu avoir lieu en son temps ordinaire, vient de se terminer. Monseigneur est rentré à Quimper, samedi 26 janvier, venant du pays de Pont-l'Abbé.

Malgré les appréhensions que pouvait faire concevoir la saison d'hiver, on peut dire que tout s'est passé à la satisfaction générale. Dieu, du reste, nous a donné, pendant ces derniers jours, une température inespérée. Monseigneur rapporte de sa visite pastorale une profonde impression de bonheur. Les populations si chrétiennes du diocèse de Quimper ont toujours tenu, en pareilles circonstances, à manifester leur esprit de foi et leur amour pour leurs premiers pasteurs. Mais qu'il était encore plus touchant, à cette époque de l'année, de les voir devancer le jour et braver l'obscurité du soir pour faire escorte à l'Évêque, en longue file de voitures, ou montés sur leurs solides petits chevaux bretons ! Partout on se pressait en foule sur le passage et à l'arrivée du Pontife pour recevoir sa bénédiction, et, dans ces regards si francs, dans ces bons sourires, se lisait la joie des enfants heureux de voir pour la première fois le Père que Dieu leur avait donné.

Toutes les paroisses ont rivalisé de zèle et il faudrait les citer toutes : même entrain dans les doyennés de Briec, de Fouesnant, de Pont-Croix, de Plogastel-Saint-Germain, de Pont-l'Abbé. On a déjà raconté dans la *Semaine Religieuse* la brillante fête de Douarnenez ; Pont-Croix a eu aussi ses arcs-de-triomphe, ses belles et touchantes cérémonies du dimanche 13 janvier. Mais, ce qui a mis le comble à l'enthousiasme de cet excellent peuple, c'est l'honneur fait au vénérable doyen M. Yvenat, à qui Monseigneur a conféré ce jour-là le titre de chanoine honoraire de sa cathédrale. Le soir, la ville entière était illuminée, témoignant à la fois combien elle était reconnaissante envers l'Évêque et heureuse et fière pour son curé.

A Plovan, sur ces plages battues par une mer toujours mugissante, l'accueil a été particulièrement sympathique ; depuis de nombreuses années, ces braves gens n'avaient eu le bonheur de recevoir l'Évêque chez eux.

A Saint-Jean-Trolimon, l'église toute neuve, simple et fraîche comme une chapelle de communauté, a attiré l'attention de Sa Grandeur.

Piomeur n'offre pas un édifice recommandable au point de vue des arts, mais comme tout, à l'intérieur et à l'extérieur, était relevé par des décors et des ornements du meilleur goût !

Après Penmarc'h, avec ses ruines émouvantes et ses monuments qui rappellent un passé de prospérité et de grandeur, avec

sa population qui fait plaisir à voir dans sa tenue et dans ce mélange pittoresque de marins et de paysans, voici Guilvinec.

Tout le monde est sur pied. Cela rappelle nos villes du littoral. Hommes, femmes, enfants se pressent, se découvrent, s'agenouillent ; c'est un spectacle vraiment attendrissant. L'église récemment construite, est encombrée en un instant. Le nombre des confirmés est déjà grand (300 environ) dans cette paroisse qui date à peine de quelques années. Parmi eux, on remarque avec émotion une vingtaine de marins déjà avancés en âge. Pour décorer l'église, on a eu l'ingénieuse, disons mieux, la religieuse pensée de suspendre des filets en forme de draperies. Monseigneur les bénit, heureux de constater une fois de plus que si nos marins et nos pêcheurs bretons comptent sur le bon vent et sur les richesses de la mer, ils comptent encore plus sur les bénédictions du ciel. La journée a été peut-être fatigante, mais à coup sûr remplie des plus douces émotions.

C'est à Treffiogat, ce charmant village qui a su donner à sa modeste église un si gracieux air de fête et qui montre avec bonheur, non loin de son école libre de Sœurs, une belle construction qui s'achève et qui sera bientôt une école libre de Frères, c'est là que Monseigneur fait la dernière étape de sa course apostolique.

Toutes les joies dont son cœur de père vient d'être comblé sont les prémices de celles que lui prépare la partie du diocèse qu'il doit visiter au printemps prochain.

Décisions des Congrégations romaines. — S. CONGRÉGATION DES INDULGENCES. — 1. Quand, pour gagner des indulgences, soit plénières, soit partielles, il est prescrit de prier à l'intention (*ad mentem seu intentionem*) du Souverain-Pontife, suffit-il, comme plusieurs l'enseignent, de faire l'oraison mentale ?

Et, dans le cas d'une réponse négative :

II. Faut-il rejeter l'opinion enseignant que la récitation très dévote même d'un seul *Pater* et *Ave*, avec *Gloria Patri*, suffit pour remplir la condition de prier à l'intention (*pro intentione*) du Souverain Pontife, on faut-il plutôt admettre l'opinion de ceux qui requièrent la récitation de cinq *Pater* et *Ave*, ou de prières équivalentes ?

Voici la réponse :

Ad I. — Il est louable de prier mentalement ; mais il faut qu'à l'oraison mentale on ajoute toujours quelque *oraison vocale*.

Ad II. — Voir le décret donné pour le diocèse de Saint-Brieuc, en date du 20 mai 1841, ad dubium 3^m.

Voici ce dernier doute et sa résolution :

Dub. III. Les cinq *Pater* et *Ave*, qu'on a l'habitude de réciter pour satisfaire à l'intention du Souverain-Pontife, suffisent-ils, quand il est prescrit de visiter une église ou un autel, et d'y faire une prière, comme par exemple il est prescrit, pour gagner l'in-

dulgence plénière, aux associés de l'œuvre de la Propagation de la Foi ?

Resp. ad III. Les prières requises dans les concessions d'indulgences à l'effet de remplir l'intention du Souverain-Pontife, sont au choix de chaque fidèle, à moins qu'elles ne soient spécialement désignées.

On lit dans la *Revue franciscaine*, numéro de janvier 1889 :

« La *Revue* a rapporté la concession faite aux tertiaires à la demande du T. R. P. Lupori, notre procureur général, de recevoir l'absolution la veille des fêtes auxquelles elle est attachée. Un décret de la Sacrée-Congrégation des Indulgences vient de préciser cette concession, en déclarant que la veille on ne peut pas accorder l'absolution générale *en public*, mais seulement *en particulier*, après la confession.

Que l'on veuille bien remarquer la clause « après la confession ». On ne peut donc pas se présenter la veille tout simplement pour recevoir l'absolution générale. Il faut d'abord se confesser.

S. CONGRÉGATION DU CONCILE. — Le doute suivant a été proposé à la S. Congrégation du Concile :

Les pasteurs des âmes doivent-ils appliquer la messe pour le peuple le 25 juin, s'il arrive que la fête de saint Jean-Baptiste soit transférée à ce jour *tanquam in sedem propriam* ?

La même Congrégation a répondu négativement à ce doute, le 25 avril 1888.

Association catholique de la Jeunesse Française.

— RÉUNION ANNUELLE DE LA CONFÉRENCE SAINT-CORENTIN, A QUIMPER. — Dimanche 27 janvier, se réunissait, dans le grand salon de l'évêché, sous la présidence de Monseigneur, *La Conférence Saint-Corentin*, c'est-à-dire le groupe de jeunes gens qui représente à Quimper *L'Association catholique de la Jeunesse Française*. Depuis un an, cette œuvre a été créée dans le diocèse ; les membres, soit dispersés, soit réunis par groupes locaux, constituent *L'Union Sainte-Anne*, dont les assemblées se tiennent à Landerneau, sous la direction de M. l'abbé Dulong de Rosnay.

Dès l'origine, Monseigneur constata que pour les membres adhérents qui habitent Quimper ou le voisinage, l'œuvre ainsi constituée était bonne, mais ne pouvait suffire, et il indiqua la création d'une Conférence à Quimper même, comme étant le seul moyen pratique de procurer des résultats sérieux. *La Conférence Saint-Corentin* fut fondée aussitôt et pourvue d'un directeur ecclésiastique désigné par Monseigneur. Elle comptait douze membres à son début ; à la fin de décembre, seize membres prenaient part à ses réunions.

Les jeunes gens de l'Association, en se présentant à Monseigneur au premier jour de cette année pour lui offrir l'hommage de leur profond respect, de leur filiale affection et de leur reconnaissance, se proposaient de demander à Sa Grandeur qu'Elle

voulut bien présider leur réunion annuelle ; mais Monseigneur, allant au-devant de leurs désirs, offrit lui-même la faveur qui allait lui être réclamée.

Dimanche dernier, 27 janvier, au lendemain de sa fatigante tournée de confirmation, Monseigneur ouvrait donc notre séance solennelle. Les jeunes gens déjà membres de la Conférence voyaient leurs rangs grossis au delà de ce qu'ils avaient pu espérer ; plusieurs camarades, comme eux disposés à travailler à l'œuvre de réorganisation chrétienne, avaient répondu à l'invitation reçue, et pour cela étaient venus de points assez éloignés. Encouragement non moins précieux, ce que Quimper compte d'hommes dévoués au bien sous toutes ses formes, était ici largement représenté : Mgr du Marhallac'h, M. Ollivier, supérieur du Grand-Séminaire et vicaire général honoraire, M. l'Archiprêtre de Saint-Corentin, M. Salaun, du Chapitre de la Cathédrale, MM. les Secrétaires de l'Evêché, les Directeurs du Pensionnat Sainte-Marie, du Scolasticat et du Petit-Noviciat des Frères, MM. les Présidents de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, du Cercle Catholique d'Ouvriers, de l'Œuvre Paroissiale Militaire, et plusieurs membres de ces œuvres, cinq professeurs du Séminaire, d'autres amis, ecclésiastiques ou laïques, formaient une assistance nombreuse.

Monseigneur ayant donné la parole au rapporteur, M. Henriot, président de la Conférence, lit un exposé complet, clair, méthodique, résumant parfaitement l'histoire de *L'Association Catholique de la Jeunesse Française*, la fondation de *L'Union Sainte-Anne*, la création, la consécration, les travaux, les efforts de la *Conférence Saint-Corentin*, et les résultats qu'elle a obtenus, les espérances qu'elle conserve, le but qu'elle veut atteindre.

La lecture du rapport est écoutée avec une très-visible attention, et à plusieurs reprises interrompue par les applaudissements. Monseigneur répond ensuite par une causerie dont le ton est éminemment paternel ; ce n'est point seulement avec une sympathie très-visible que Sa Grandeur nous parle, mais avec une grande autorité : Ce qu'il nous faut, c'est nous soutenir par l'exemple (et ici se place une charmante, une excellente anecdote qu'on voudrait pouvoir dire à tous), c'est joindre à l'exemple non pas la camaraderie, qui est bonne, cependant, mais la vraie amitié, l'amitié toute en Dieu et pour Dieu.

A ces conseils, à ces encouragements, rien ne se pourrait ajouter.

Le Directeur remercia Monseigneur notre Evêque, et le vénérable Prélat qui siégeait à côté de lui ; exprima sa gratitude à tous ceux dont la présence disait la sympathie pour notre Œuvre, et la réunion se termina par la bénédiction que Monseigneur voulut bien nous donner. Elle sera féconde à coup sûr, et, sans être prophète, ne pouvons-nous pas exprimer l'espoir que notre nombre sera plus que doublé l'année prochaine ?

La Vie de Saint Corentin. — Lettre de Mgr Trégaro, à l'auteur :

EVÊCHÉ
DE

Séez, le 24 janvier 1889.

SÉEZ Cher Monsieur l'Aumônier,

En publiant la Vie de saint Corentin, premier évêque de Quimper, vous avez fait une œuvre méritoire dont vos compatriotes doivent vous être reconnaissants. C'est un récit plein d'intérêt et qui captive singulièrement le lecteur. Vous avez su lui conserver une couleur qui charme et entraîne tout à la fois. J'en ai pris connaissance avec un vif intérêt et je vous remercie d'avoir bien voulu me l'adresser. Je ne doute pas de son succès.

Recevez, cher Monsieur l'Aumônier, avec mes félicitations, l'assurance de mes sentiments dévoués.

† FRANÇOIS-MARIE,
Evêque de Séez.

Nous rappelons à nos lecteurs que l'*Histoire de la vie et du culte de saint Corentin* se trouve chez M. l'abbé Thomas, rue du Collège et chez M. J. Salaun libraire, rue Kéréon, à Quimper, ainsi qu'au bureau du *Courrier du Finistère*, rue Traverse, 43, à Brest.

Prix net 3 fr. 50, l'exemplaire, franco par la poste 4 fr.

Pour les souscriptions à la *Vie de saint Pol*, s'adresser à M. l'abbé Thomas. Le volume 2 fr., par la poste 2 fr. 50. Le prix de souscription peuvent être remis dès maintenant.

M. le docteur X..., fait à la *Semaine* l'honneur de lui remettre une pièce de vers qu'il a composée en souvenir des fêtes du Folgoat.

L'auteur suppose Salaun subitement inspiré, lisant dans l'avenir et voyant jusqu'aux fêtes du couronnement se dérouler sous ses yeux les gloires, les tristesses et enfin les triomphes de Notre-Dame-du-Folgoat.

Il y a dans cette composition de bien jolies choses : M. le docteur X..., que nous connaissons et aimons bien devrait (s'il le peut) s'exercer souvent à manier et à facturer le vers : il est de ceux qui sont assez bien doués pour réussir et exceller en tout.

SOUVENIR DU COURONNEMENT DE NOTRE-DAME DU FOLGOAT

Le moment approchait...
La Vierge allait paraître :
Salaun redisait,
A la source... peut-être,
Son *Ave, Maria*.

Le Ciel s'ouvrit tout grand à la Vierge éternelle ;
Les Anges, sur deux rangs, soutenaient son manteau ;
Au doigt, comme une étoile, étincelait l'anneau,
Qui devait à l'Arvor annoncer la nouvelle.

La branche centenaire
Balançait sous le vent ;
Salaun, solitaire,
S'y tenait en disant
Son *Ave, Maria*.

Doucement un éclair, messager de bonheur,
Traversant la forêt, effleura la paupière
Du pauvre qui dormait, rêvant à sa prière,
Comme en un beau missel, inscrite dans son cœur.
Salaun, pauvre hère...
Contemplait le Sauveur
Reposant sur le cœur
Virginal de sa Mère
Oh !... *Ave, Maria*.

La parole coula, douce comme le miel,
Des lèvres de Marie, et la Reine des Anges
N'effraya même pas les petites mésanges,
Ecoutant en silence, avec les Saints du Ciel.
Quand pourrons-nous entendre,
Salaun, avec vous
Dans les Cieux, à genoux,
La parole, si tendre
De l'*Ave, Maria*.

Un céleste parfum resta sur la montagne,
Embaumant tous les airs, et les fleurs de l'Arvor,
Dans la plaine, depuis gardent, fraîches encor,
Les traces de ses pas à travers la campagne.
On vit plus tard, poussant
De la terre bénie
La tige d'un lis blanc :
Sur la fleur embellie
Un *Ave, Maria*.

Et puis plus tard encor, les grands coups de marteaux,
En cadence frappant le granit intraitable,
Dans les temps achevaient leur ouvrage admirable :
L'Eglise au Folgoat dominait les coteaux.
Combien elle était belle... !
Dans le firmament pur,
A travers la dentelle
Brillait le ciel d'azur
Pour l'*Ave, Maria*.

Vous, Princes de la terre, aux habits chargés d'or,
Ici, prosternez-vous ; Enfant, dans ta misère,
Sous tes pauvres haillons, de Dieu ne désespère ;
Ton âme ira vers Lui dans un plus libre essor.

Si, pendant ton chemin,
Tu dis, à la fontaine,
Sans souci de ta peine,
Le chapelet en main,
Ton *Ave, Maria*.

Le jour terrible vint répandant sur la terre,
Immobile d'effroi, sa sinistre lueur.....
Inoubliable jour, dont le nom est Terreur !
Son heure est sur le sol en sanglant caractère.

Salaün implorait,
Dans sa tombe oubliée,
Et sa lèvre liée
Sans cesse murmurait
Son *Ave, Maria*.

Les Saints, dans la chapelle, ont voilé leur visage ;
Les splendides festons, dans le roc dentelés,
Sous l'ignoble fureur sont partout déchirés :
La statue, ô prodige ! échappait à leur rage...

Salaün, dans la nuit,
Eclairé par un cierge,
Seul emporte la Vierge....
De tout cœur lui redit :
Oh !... *Ave, Maria*.

Son cri fut écouté, car Elle est revenue,
Belle comme autrefois, illuminant l'autel.
Elle, ne peut périr, et son culte immortel
Réunira le peuple aux pieds de la Statue.

La France gémissante
A perdu tout espoir
Devant cet aigle noir
A la serre sanglante
Oh !... *Ave Maria*.

Vers Dieu, la France alors, en sublimes élans,
Eleva tout son cœur, et la grande Patrie,
En recherchant sa foi, se tourna vers Marie.
Vous en êtes témoins, drapeaux restés pendans

Aux murs de la chapelle.
Vous, fidèles échos,
Gardez nos chants nouveaux,
Quand notre voix rappelle
Un *Ave, Maria*.

Ah ! dans les mauvais jours, lorsque l'âme frissonne
Sous la douleur... étreinte, elle retourne à Dieu
Délaissé trop longtemps, et puis dans le Saint-Lieu
Renait à l'espérance aux pieds de la Madone.

Que de pleurs ont coulé
Sous les yeux, bonne Mère !
Que de cœurs ont changé
Par la seule prière
De l'*Ave, Maria* !

Béni soit le Pasteur, par la Grâce amené,
Qui vit, au Folgoat, tous les Bretons en foule,
Ensemble réunis en une immense houle,
Autour du piédestal à la Vierge élevé.

Salaün triomphant
Dans les Cieux accompagne
Les enfants de Bretagne
Tous en chœur entonnant
Leur *Ave, Maria*.

Evêques du Léon, sortez de vos tombeaux ;
Avec notre Prélat, prenez place au cortège,
Venez jeter l'oubli sur le grand sacrilège,
Et faire ainsi briller de mille éclats plus beaux

Cette riche couronne,
Qui sera désormais,
Parmi nous, à jamais,
Au front de la Madone,
Un *Ave, Maria*.

A l'heure de la mort, quand la bouche entr'ouverte
Dit son suprême aveu, — moment qui fait trembler
L'agonisant craintif qui se sent expirer, —
Vierge du Folgoat, prends notre main inerte,

Aides-nous à mourir,
Et viens, ô bonne Mère,
Viens de ton Sanctuaire,
Sur nos lèvres cueillir
Notre *Ave Maria*.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES
dans le Finistère, pendant la Révolution (suite).

Élections des Curés constitutionnels.

1791 - 1792

Voici quel fut le résultat de ces élections, d'après le procès-verbal du 28 mai 1792 (1) :

(1) L. 169.

A la cure de Lesneven. — Candidat, Chanzy, vicaire de Sizun; sur 35 votants, 11 voix étaient données à des prêtres non assermentés, 6 bulletins portaient *nul*, 12 étaient des bulletins blancs; 6 voix comptaient, desquelles le citoyen Chanzy obtint 4. Elu.

A Plouider. — Carion, vicaire de Plouguerneau, candidat; 26 votants, 17 bulletins nuls, 9 comptant, desquels il a obtenu 6 voix. Elu.

A Plounévez. — Talarmin, vicaire de Milizac; au troisième tour de scrutin, 24 votants. Est élu avec 5 voix sur 7, les autres bulletins sont blancs.

Au Drennec. — Broc'h, vicaire à Quimperlé, est élu au second tour de scrutin; 20 votants, 15 bulletins nuls; il obtient 4 voix sur 5.

A Guissény. — Fagon, vicaire de Saint-Marc; 21 votants, 16 bulletins nuls. Elu à 3 voix sur 5.

A Saint-Frégant. — Brannellec, curé de Plourin; 24 votants, 13 bulletins nuls, obtient 11 voix. Elu.

A Plounéour-Trez. — Pouchard, vicaire de Lambézellec; 22 votants, 16 bulletins nuls, obtient 6 voix. Elu.

A Cléder. — Demeuré, vicaire de Bohars; 23 votants au premier tour, 21 au second, 14 bulletins nuls, en obtient 5 sur 7. Elu.

A Plouzévédé. — Rannou, ci-devant récollet à Landerneau; au second tour de scrutin, 21 votants, 16 bulletins nuls, obtient 3 voix sur 5. Elu.

A Lanhouarneau. — Lezec, directeur de l'hôpital de Brest; 22 votants, 17 bulletins nuls, obtient 4 voix sur 5. Elu.

A Plounéventer. — Denmat, vicaire de Saint-Pol; 22 votant, 18 bulletins nuls, obtient 3 voix sur 4. Elu.

A Plougar. — Leyer, vicaire de Landerneau; 20 votants, 17 bulletins nuls, obtient 3 voix. Elu.

Ce résultat absolument ridicule était fait pour déconcerter les patriotes, qui ne pouvaient espérer un meilleur succès en cassant ces élections entachées de nullité même à leurs propres yeux.

Le 30 mai 1792, Daniel, lieutenant de gendarmerie, écrivait à ce propos au Département (1) :

« Arrivé hier à Lesneven pour me rendre à Saint-Pol, où mon devoir m'appelle, je me suis informé de la manière dont les élections des nouveaux curés se sont faites. Il est impossible de vous rendre la mauvaise volonté qu'ont apportée les Administrateurs du District, les uns en annonçant à l'assemblée électorale que l'on pouvait nommer des prêtres non assermentés, les autres en donnant de fausses interprétations aux lois relatives aux élections.

« Vous verrez par le procès-verbal qu'ils ont cherché à le frapper de nullité, et les trois-quarts des curés nommés ont

(1) L. 169.

obtenu la majorité des suffrages à 3 et 5 voix. Je vous engage donc à adopter le procès-verbal d'élection, s'il est possible de le faire sans vous compromettre, et de passer sur les irrégularités qu'il pourrait renfermer. »

Le conseil ne fut pas suivi, les élections furent cassées pour n'être reprises qu'à la fin de l'année, le 30 décembre 1792 :

Les électeurs, réunis encore en l'église de Saint-Michel de Lesneven, nommèrent :

Au Drennec : Broc'h, vicaire de Quimperlé;

A Plougar : Modir, vicaire de Trefflez;

A Plounéour-Trez : Le Gall, vicaire de Goulven;

A Plounévez : Le Gall, curé de Plouguerneau;

A Plounéventer : Chansy, vicaire de Lampaul-Guimilliau;

A Plouzévédé : Froust, vicaire de Lannilis;

A Saint-Frégant : Brannellec, curé de Plourin;

A Plouguerneau : Moreau, vicaire du Drennec.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792

DISTRICT DE BREST.

La paroisse de Plabennec, qui avait montré tant d'énergie dans sa protestation en masse contre la Constitution civile du Clergé, et s'était associée au refus de serment de son digne pasteur, l'abbé Jestin, fut aussi une des paroisses qui opposa la plus vigoureuse résistance lors de l'installation de l'intrus Le Caill, élu le 13 mars à la cure de Plabennec, dont on avait eu soin, cependant, d'emprisonner le légitime pasteur. Cette résistance énergique, qui nécessita pour la vaincre l'emploi de la force armée, a été racontée par tous les auteurs qui se sont occupés de cette époque de notre histoire locale (1). Je crois, cependant, qu'il ne sera pas sans intérêt de suivre cette affaire dans le procès-verbal de la séance du Directoire du Département, en date du 13 juin 1791. Nous citons auparavant une lettre du sieur Le Caill au Procureur-Syndic du District de Brest, elle est datée de Plabennec, le 16 mai, ce qui nous indique qu'il s'y était installé à cette époque d'une manière telle quelle; mais il va nous dire lui-même combien cette possession était peu pacifique.

(2) « Plabennec, 16 mai 1791.

« Le Caill, curé constitutionnel, à Procureur-Syndic
du District de Brest.

« Mon installation au presbytère n'a pas ramené la paix.

(1) M. Le Vet, III, p. 257. — M. Le Guillou Penanros, p. 104. — M. Téphany, p. 465.

(2) L. 98.

La paroisse s'attroupe depuis quatre ou cinq jours, sous prétexte de faire des processions et des neuvaines ; ils ont déjà gagné les paroisses voisines, comme Plouvien, Guipavas, Locmazié et Le Drennec. Dans le cours de leurs stations, ils interrompent volontiers et sans scrupules leur dévotion pour insulter les vrais citoyens. Si vous ne vous déterminez à nous prêter la main, nous nous voyons forcés à plier bagage... Sans rien dire des bravades, des sottises, des menaces, des coups de pierre, on a pris au collet Jean Bossart, un des meilleurs citoyens de la paroisse ; il pensa être assassiné chez lui par un de ses domestiques et une personne inconnue qui le prirent au collet, lui déchirèrent l'habit ; ils voulurent l'écarter de la maison pour l'étrangler et le jeter au moulin du Lenvan, et si un patriote voisin ne lui avait prêté secours, c'était un citoyen de moins.

« Potin, aussi bon citoyen, a été atteint d'un coup de pierre sur la main lorsqu'il entra à l'église pour entendre la messe paroissiale ; la coupable est Marie Berthou, sage-femme du bourg.

« Enfin, une personne de Lambézellec qui passa hier chez Le Bourhis, dit avoir entendu dans une maison de la paroisse qu'on ne donnait que très peu de jours à vivre aux bons citoyens de Plabennec. Voilà les tristes nouvelles que je me vois obligé de vous exposer. »

Ce fut cette dénonciation qui provoqua le déploiement illégal de la force armée, comme le constate le procès-verbal suivant de la séance extraordinaire du Département, le 13 juin 1792.

(A suivre.)

SAINT POL - AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE III.

LA NOUVELLE PATRIE (suite).

La marche de Pol et de ses compagnons ressemblait bien à celle de gens qui vont à l'aventure ; cependant Dieu dirigeait leurs pas, et ils arrivèrent à une contrée où le sol était couvert de pierres, si bien qu'elle avait reçu son nom de cette particularité. Notre historien appliquant cette dénomination, non-seulement au pays, mais aussi au peuple qui l'habitait, intitule son chapitre XIV^e : *De ejus comitatu ad plebem lapideam* ; quant au pays lui-même, il l'appelle *Ancinis lapidea*. Dom Plaine désigne ce terrain pierreux par un nom qui, dans notre langue bretonne, doit être toujours le nom d'autrefois : *Grouanec*, d'où le nom du peuple qui l'habite : *Ar Grouanekis*. Il y a là une chapelle dédiée à saint Pol ; c'était anciennement une trêve.

Le Saint arriva, non loin du rivage, à l'endroit où finit cette partie du Léon, c'est-à-dire le pays d'Ach ; ce lieu s'appelait au temps de Wormonoc *Caer-Wiorman*, et maintenant Plouguerneau (1). Là, saint Pol se sentit fatigué et s'assit ; ses disciples étaient aussi accablés de lassitude en même temps que dévorés par la soif, et ils se mirent à errer en tous sens pour chercher un peu d'eau ; mais leurs courses n'eurent d'autre résultat que d'ajouter encore à leurs souffrances ; ils revinrent donc à leur maître et ne se contentèrent pas de lui exposer leur détresse avec des accents qui auraient touché un cœur moins charitable que le sien ; ils implorèrent son secours en déclarant que s'il n'intervenait pas ils allaient tous mourir. Leurs plaintes l'émurent vivement, mais sans leur répondre par des paroles, il adressa à Dieu l'une de ces prières toujours efficaces auxquelles il recourait dans chaque nécessité. « Seigneur, dit-il ; c'est par votre ordre que la verge de Moïse, précédemment transformée en serpent, sépara les eaux de la mer Rouge pour laisser un passage aux Hébreux ; par votre ordre qu'elle fit jaillir une source abondante lorsqu'Israël marchant dans le désert vers la terre promise, allait être anéanti par la soif ; c'est ainsi que vous avez donné à tout un peuple de l'eau pour lui-même et pour ses troupeaux ; c'est ainsi que vous avez fait cesser les murmures. Et maintenant, Seigneur Jésus, daignez faire jaillir une source de ce sol si dur, quand je l'aurai frappé de la pointe de mon bâton ; donnez une eau agréable à cette petite troupe pour qu'elle puisse apaiser la soif dont il lui faudrait bientôt mourir. » Ayant dit ces mots, il frappa la terre de l'extrémité du bâton sur lequel il appuyait sa marche ; il la frappa à trois endroits différents, enlevant chaque fois une motte de terre, et aussitôt jaillirent trois sources abondantes qui, sur-le-champ, purent étancher la soif des pauvres altérés, mais qui, en outre, purent désormais suffire aux besoins des nombreux habitants du littoral, car ils avaient jusque-là beaucoup souffert de la disette d'eau douce.

Ainsi, comme le Patron de la Cornouailles, le Patron du Léon fait jaillir les sources miraculeuses, et tous deux obéissent à la même impulsion : de même que le cœur de saint Corentin a été ému de pitié en voyant la fatigue d'un ermite vieux et infirme, de même le cœur de saint Pol s'est attendri sur ses compagnons, et Dieu les a écoutés l'un et l'autre, parce que leur demande était dictée par la charité.

Bien que déjà témoin de plusieurs autres prodiges, ce dernier miracle produisit une vive impression sur les disciples de Pol-Aurélien ; regardant avec admiration leur maître et leur père, ils se disaient que la main de Dieu était avec lui ; mais faisant remonter leur reconnaissance jusqu'au Seigneur, ils chantèrent des hymnes

(1) L'extrémité du pays d'Ach serait, non le bourg de Plouguerneau, mais le lieu appelé *Tremeneach*. Toutes ces indications ont été fournies à Dom Plaine par une lettre que lui adressait, en 1873, M. Favé, curé de Plouguerneau.

et différentes formules de louanges et d'actions de grâces pour célébrer Celui qui ne cesse d'opérer des merveilles par les mains de ses serviteurs, Celui qui accorde toute demande pourvu qu'elle soit dictée par une foi qui n'hésite point, Celui qui donne même bien plus qu'on ne réclame de sa puissance et de sa bonté; et, comme le dit Wormonoc, le fait dont nous parlons en est bien un exemple: Pol avait demandé une source pour ses disciples, une seule, et il en obtint trois. L'eau pure et fraîche, dont il désirait user pour cette circonstance unique, ne cesse de couler, et elle possède la vertu de guérir tout genre de faiblesse, de maladie ou d'infirmité, pourvu que ceux qui viennent boire ou se laver à ces fontaines prient Dieu avec confiance par les mérites de saint Pol.

Nous l'avons vu, les compagnons du Saint, n'avaient pas souffert seulement du manque d'eau, mais aussi de la fatigue d'une longue marche; ils se reposèrent donc quelque temps encore à l'endroit d'où leurs chants de reconnaissance avaient monté vers le ciel; ils se disposaient à partir, lorsque devant eux parut un homme à qui ils posèrent toute une suite de questions. L'extérieur du personnage était assez modeste pour indiquer qu'il était de condition servile, ils lui demandèrent donc qui était son maître, qui était le prince du pays, quelles lois étaient en vigueur dans la contrée, enfin ils le prièrent de leur faire connaître un lieu bien secret convenant à quiconque voudrait servir Dieu dans la solitude.

L'homme ainsi interrogé inclina humblement la tête et commença par rendre grâces à Dieu qui lui avait donné de s'entretenir avec de tels personnages, puis se tournant vers saint Pol en qui il reconnut le chef de la pieuse société, il lui dit: « Bien aimé serviteur de Dieu, au milieu d'autres bergers, je gagne ma nourriture en faisant paître les pourceaux d'un seigneur nommé Withur; c'est un homme profondément chrétien, et la religion chrétienne constitue la loi du pays qu'il gouverne par la délégation et sous l'autorité de l'empereur Childebert. Si vous voulez le voir, je vous guiderai dans votre marche; quant au lieu que vous cherchez, j'en connais un qui par sa position est tout-à-fait favorable à votre dessein; je vous le montrerai, si cela peut vous plaire.

« Je ne voudrais pas que vous me preniez pour un menteur s'amusant à tromper des gens étrangers au pays; venez donc, suivez-moi, vous verrez que je tiendrai ma promesse. »

Il est impossible de ne pas remarquer la délicatesse avec laquelle s'exprime ce pauvre gardeur de pourceaux; dom Lobineau observe fort justement que pour un homme de sa condition, il ne manquait ni d'honnêteté ni d'esprit.

Saint Pol partit donc et marcha par la voie publique, depuis le point où s'élève actuellement l'église du pays qu'il quittait, jusqu'à la ville qui porte aujourd'hui son nom. La voie publique ici indiquée n'était autre qu'une de ces grandes voies romaines, qui encore au VI^e siècle, devaient être en bon état de conservation. (Dom Plaine place à l'an 525, le passage de saint Pol en Armorique et ses premiers rapports avec le comte Withur.)

Jusqu'à la publication de la Vie de saint Pol par Wormonoc, tous les hagiographes ont été dans l'erreur relativement à l'itinéraire suivi par notre Saint, et cela se comprend. Ils n'avaient entre les mains que les reproductions du manuscrit de Fleury, dont l'auteur s'est appliqué surtout à faire disparaître des noms qui lui semblaient barbares. Ce que nous disons sur la marche de Pol-Aurélien à travers le pays de Léon est au contraire empreint du caractère de la certitude.

L'empereur Childebert, dont il est question plus haut, est appelé par Wormonoc *Philibert*. Cependant nous ne pouvons hésiter un seul instant à voir dans ce personnage le roi des Francs, Childebert I^{er}, qui régna de 511 à 558; car, nous verrons plus tard saint Pol se rendre à la cour de France, et en cette circonstance le roi sera encore appelé Philibert par notre auteur. Si ce nom ainsi modifié est accompagné du titre d'empereur, c'est qu'au temps de Wormonoc les rois de France ont vu étendre et relever leur autorité par la dignité impériale, et ce mot « l'Empereur » est devenu le terme usité pour désigner le chef de l'Etat; le porcher du comte Withur endossera donc cet anachronisme.

Le mot même d'empereur indique aussi qu'il s'agit du roi des Francs Childebert, et non d'un roi Hilibert qui régna sur la Bretagne ou sur une petite partie de la Bretagne (peut-être à Landerneau). Il est question de ce personnage dans une charte transcrite au cartulaire de Landévenec (fol. 158 du manuscrit, p. 165 de l'édition récente). Il aurait donné en perpétuelle possession à saint Conogan ou à sa famille, le petit domaine de la Palue sur les bords de l'Elorn, et saint Conogan à son tour l'aurait donné à saint Guennolé.

Voilà tout ce que nous savons de ce monarque; on ne peut donc voir en lui le prince puissant sous l'autorité duquel Withur gouvernait le pays de Léon. (A suivre.)

VÊTEMENTS } **JODELAIS, Jeune**
Ecclésiastiques } Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

OREILLE OUIE DURE, SURDITE, BRUITS
ECOULEMENT, guériss sans Opération
Docteur GUERIN # Spécialiste, Paris,
17, r. Valois, 2 et 3. GUIDE EXPLICATIF GRATIS

LA PETITE CAISSE DU CLERGÉ 38, Rue St-Sulpice, PARIS
PLACEMENTS de toute sécurité rapportant 5 0/0 l'AN servi à domicile
FONCTIONNANT DEPUIS DOUZE ANS.

PRÊTS au CLERGÉ taux modéré sur bonnes garanties morales et matérielles. Renseignements, Ordres de Bourse

MALADIES DE LA PEAU DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.
Guérison infailible et radicale par les pilules ANTI-HERPÉTIQUES (codex
medicamentarius) sans hydrargyre ni arsenic du Dr L. UGÈRE. Dans le cours de ce traitement
dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain; les seules pilules suffi-
sent. Dépôt à la Pharmacie FINANCE, 5, b^{is} Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.
REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS

MOYEN de GAGNER 2000^{Fr.} par MOIS 500^{fr.} AVEC
ou avec des Obligations de la Ville de Paris, Crédit Foncier de France et tout
autre, est indiqué gratuitement à toutes personnes qui écrivent ou s'adressent
à M. le Directeur du **Marché de la Bourse, 10, Rue des Martyrs, Paris.**

GOU DRON MARCHAIS PHTHISIE
Recommandé aux **AFFECTIIONS**
ORATEURS de la **GORGE**, Catarrhes, guérison par
CHANTEURS de la **VOIX**. 2^e. **EMULSION** Gressote
INSTITUTEURS. **MARCHAIS, Ph^m, La Rochelle** **MARCHAIS, LA ROCHELLE, 37.**

GUERISON

certaine et radicale de toutes les
affections de la Peau, même des
Plaies variqueuses dites incurables. Le
traitement est à la portée des petites bourses,
ne dérange pas du travail et dès le 2^e jour donne
de l'amélioration. **M. LENORMAND, Méd. sp^m,**
à Melun. — Consult. gratuites par corresn.

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs,
M. Louis ROUVIERE, propriétaire de Vignobles, à VERGÈZE (Gard).
Ce vigneron qui prépare lui-même les vins qu'il offre au clergé pour le
Saint-sacrifice, tient aussi, à la disposition de nos lecteurs des vins rouges
excellents et garantis absolument naturels et sans plâtre, à partir de 80 francs la
barrique de 225 litres fût perdu et rendu franco de transport et de congé
jusqu'à la gare qui lui est désignée. Nous devons ajouter que M. Rouvière
fait partie de la Croisade des Négociants Francs-Catholiques et qu'il donne
une partie de son bénéfice pour le soutien de l'Ecole-Libre de sa paroisse.
Il espère que tous les bons chrétiens voudront bien, par leurs achats, participer à
cette excellente œuvre. *Envoi du prospectus détaillé sur demande affranchie.*

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu - les - Poêles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis

S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

AUTANT DE RENTES QUE DE CAPITAL

Cent pour cent de Revenu ASSURÉ

Capital Garanti avec chances de l'augmenter considérablement

Ainsi: en plus du REVENU de 100 %, un Capital de 3.000 fr. a été augmenté

En 1884 de 3.895 francs.

En 1885 de 4.475 francs.

En 1886 de 2.980

En 1887 de 6.875

Et En 1888 de 4.875 francs (Coupon compris)

POUR CIRCULAIRE EXPLICATIVE s'adresser à la **SPÉCULATION**
GÉNÉRALE, 4, rue Chauchat, PARIS. (Maison fondée en 1878).



ASTHME & CATARRHE

guérissent les **CIGARETTES ESPIC**, 2^e, la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEURALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC,
rue St-Lazare, 20. — Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.

L'Administrateur-Gérant: **AR. DE KERANGAL.**

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO

PRIX DE L'ABONNEMENT

LA LIGNE D'ANNONCE

10 CENTIMES

6 fr. par an

40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction: Adresser les com-
munications à M. l'abbé Rossi, à
Quimper, boulevard de l'Odéon, pour
le mardi au plus tard, avant midi.

Administration: Adresser di-
rectement les abonnements à M. DE
KERANGAL, imprimeur de l'Evêché,
à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO: QUIMPER, librairie SALAUN, rue Keréon.

SOMMAIRE. — I. Aposto-
lat de la prière; Nouvel-
les diverses; Nominations
des prêtres; Dom Michel
Le Nobletz; Le Père Mau-
noir; Mort de Mgr de Digne;
Livres mis à l'index; Les



chaines de Saint-Pierre. —
II. Documents historiques
(suite). — III. Saint Pol
Aurélien et ses premiers
successeurs: La nouvelle
patrie (suite). — IV. An-
nonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 10 Février. — 5^e dimanche
de l'Épiphanie, sainte Scholastique,
vierge, double, blanc, mémoire du
dimanche. — Vêpres de la fête, mé-
moires de saint Raymond et du di-
manche.

Lundi 11. — Saint Raymond de Pen-
nafort, confesseur, semi-double,
blanc.

Mardi 12. — Sainte Jeanne de Valois,
double, blanc.

Mercredi 13. — Saint Cyrille d'Alexan-
drie, double, blanc.

Jeudi 14. — Office votif du Saint-
Sacrement, semi-double, blanc.

Vendredi 15. — Office des ss. Mar-
tyrs Faustin et Jovite ou office votif.

Samedi 16. — Office de l'Immaculée
Conception.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Trégourez 10 et 11 février.

Pennarc'h 12, 13, 14, 15 et 16 février.

Mission recommandée. — Ile-Molène, du 17 au 25. — Directeurs:
les Révérends Pères Bleuzen et Mahé, de la Compagnie de Jésus.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Apostolat de la Prière.

LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS.

Intention générale pour février 1889, désignée par Son Em. le Cardinal Préfet de la Propagande, et bénie par Sa Sainteté Léon XIII. — Les victimes de l'orgueil.

L'odieuse Déclaration des Droits de l'homme a été, nous l'avons dit, le *Non serviam* du monde moderne, c'est-à-dire le cri de l'orgueil humain révolté contre le Créateur. Or, depuis cent ans, dans l'ordre politique et social, tout s'est inspiré du même orgueil qui avait dicté la Déclaration, et, progressivement, cet orgueil vraiment satanique s'est incarné dans les lois, dans les institutions, dans l'esprit des hommes publics, et surtout dans la secte hideuse qui est l'infamale contrefaçon de l'Eglise et qui partout s'est emparée du pouvoir. Comment cette contagion de révolte, ce souffle d'orgueilleuse indépendance n'aurait-il pas pénétré dans tous les milieux et fait sentir, plus ou moins, son influence à toutes les âmes de notre siècle ?

Heureusement, à ce mal les remèdes abondent. A qui est tenté d'orgueil on peut dire : ouvre seulement les yeux du bon sens et de la raison ; regarde-toi, regarde tout ce qui est près de toi, au-dessous et au-dessus de toi. Surtout regarde un Dieu fait homme, anéanti pour ton amour jusqu'à la mort de la Croix.

Et non content de combattre l'orgueil par ses exemples, le Sauveur appelle ses apôtres à prêcher de toute manière aux hommes, par la prière et par la parole, la leçon capitale de l'humilité. Orgueil ou humilité, c'est, en effet, à toutes les époques, mais particulièrement à la nôtre, le « point stratégique » dans la grande bataille des deux étendards, qui a pour théâtre les sociétés humaines et chacune des âmes.

Donc, nous tous qui voulons le salut de nos frères, prêchons-leur sans cesse l'humilité ; enseignons-leur le grand exercice de l'humilité, qui est la prière, et surtout, par les industries du zèle, gagnons leur âme à Celui qui nous a tant aimés et qui ne cesse de nous redire : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. »

Prière quotidienne pendant ce mois.

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les autres intentions pour lesquelles vous vous immolez sans cesse vous-même sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour les victimes de l'orgueil

satanique, principe de tout mal. Puissent-elles chercher le salut dans l'exercice de cette humilité de cœur dont vous nous avez donné le précepte et l'exemple !

Samedi dernier, Monseigneur a présidé au Carmel de Brest la touchante cérémonie de la profession religieuse de la Sœur Hélène-Thérèse-de-Jésus, dans le monde M^{lle} de Mauduit.

Ses parents, dont elle est la fille unique, ont assisté à cette immolation volontaire dans les sentiments les plus admirables de résignation chrétienne.

Le R. P. de Causans, de la Compagnie de Jésus, a fait une gracieuse et bien bonne instruction empruntée à la fête du jour, la purification de la Sainte-Vierge.

Lundi prochain, Mgr du Marhallac'h dira la messe du Saint-Esprit, à l'église de Saint-Mathieu, à 8 heures et demie, à l'occasion de l'ouverture de l'Externat qui porte son nom.

Le pèlerinage du diocèse au sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes aura lieu au mois de septembre, sous la présidence de Monseigneur.

Mgr Lamarche a dû présider mercredi dernier, à Paris, le banquet annuel des anciens élèves du Petit-Séminaire de Notre-Dame-des-Champs.

M. l'abbé Louis Marzin, ancien vicaire-général honoraire de Hué, ancien aumônier de la marine en retraite, chevalier de la Légion-d'honneur, officier d'Académie, aumônier des Filles de la Croix à Lambézellec, a été autorisé par Monseigneur à porter le camail de Tinos.

Nécrologie. — Nous apprenons la mort, cette semaine, de M. l'abbé Garo, ancien recteur de Tourc'h, et de M. l'abbé Créac'h, vicaire à Plouvorn.

Nominations. — M. l'abbé Stein et M. l'abbé Mével, jeunes prêtres, ont été nommés professeurs à l'Ecole du Marhallac'h, à Quimper.

Par décret du 2 février, Mgr Thibaudier, évêque de Soissons, est promu à l'archevêché de Cambrai.

Le Conseil d'Etat vient, dans deux arrêts, de reconnaître au ministre des cultes le droit de priver Messieurs les curés, desser-

vants et vicaires de leur traitement. Le rapporteur du gouvernement avait conclu lui-même contre cette prétention.

C'est une énormité ! elle bouleverse la jurisprudence établie, depuis 80 ans ; elle livre le clergé à l'arbitraire d'un ministre ; elle méconnaît les droits les plus sacrés, et répudie les engagements les plus formels.

Dom Michel Le Nobletz. — Une neuvaine pour obtenir la guérison d'un malade par l'intercession du grand serviteur de Dieu a commencé à Douarnenez, le vendredi 1^{er} février. Tous les jours la sainte messe est célébrée par M. le curé dans la chapelle érigée sur l'emplacement de la maison habitée jadis par Dom Michel ; après la messe, récitation d'une dizaine de chapelet ; le dernier jour, communion générale à l'intention du cher malade. Tous nos lecteurs sont priés de s'associer au moins à la clôture de cette neuvaine, dont le succès affermira de plus en plus dans nos cœurs l'espérance de voir bientôt placer sur nos autels le grand missionnaire breton.

Le Père Maunoir. — Au moment où s'instruit, à Rome et dans le diocèse, la cause de Dom Michel Le Nobletz, on lira avec intérêt le ménologe du Père Maunoir, de la Compagnie de Jésus.

Le 28^{me} jour de janvier de l'an 1683, mourut à Pléven, au centre de la Cornouaille, le vénérable Père Julien Maunoir, en qui Dieu fit revoir au dix-septième siècle toutes les merveilles des anciens apôtres et des grands thaumaturges de la Bretagne. Qu'il nous soit même permis de dire que jusqu'à ce jour nul n'en a donné au monde une pleine idée.

Quelques surprenantes, en effet, que paraissent déjà les relations de cette sainte vie données au public, elles sont restées bien au-dessous de la vérité ; et de leur propre aveu, ses biographes reculèrent devant le flot de l'incrédulité, qui envahissait de leur temps le reste de la France, n'osant raconter, disent-ils, tout ce qu'attestaient hautement les témoins innombrables des quatre cents missions bretonnes et des quarante-deux années d'apostolat du serviteur de Dieu. Rome a conservé, par bonheur, le récit des dix premières années que Maunoir dut écrire, par obéissance, au Général de la Compagnie, Jean-Paul Oliva, et dont nous avons entre les mains de précieux extraits.

On sait quel juste et profond souvenir les Bretons ont gardé d'un autre ouvrier apostolique de premier ordre, Michel Le Nobletz, prédécesseur de Julien Maunoir. Plusieurs fois, du haut de la chaire, cet homme admirable s'était déclaré le simple précurseur d'un envoyé de Dieu plus grand que lui. Le Seigneur, disait-il dès l'an 1613, lui formait en France un fils spirituel qui n'avait encore que sept ans ; et il suivait en esprit cette formation, qui faisait sa joie et le soutenait parmi les plus rudes épreuves. Quand

une révélation nouvelle lui eut appris que ce fils de ses larmes et de ses prières venait d'arriver à Quimper où il enseignait les premiers éléments de la grammaire aux petits enfants, le saint vieillard s'y rendit aussitôt pour voir de ses yeux, disait-il, avant de mourir, l'ange prédestiné au salut de l'Armorique, mais sans lui révéler encore son secret.

Tout dévoué à ses humbles fonctions, Maunoir, alors âgé de vingt-quatre ans, n'aspirait, selon le désir constant de son cœur, dont rien ne put jamais le faire départir, qu'au seul et au plus grand contentement de Dieu en tout ce que lui prescrirait jamais l'obéissance ; et il se préparait pourtant en espérance, par toutes les saintes rigueurs dont il lui était permis d'affliger son corps, à la rude mission du Canada. Mais bientôt une inspiration soudaine et irrésistible de l'Esprit-Saint lui suggéra de consacrer sa vie au salut des Bretons, et d'apprendre leur langue dont il ne savait pas encore le premier mot. En véritable fils de saint Ignace, incapable d'avoir d'autre volonté que celle de ses supérieurs, Julien fit aussitôt connaître au Père Barthelemy Jacquinot, provincial, la grâce qu'il venait de recevoir et les circonstances merveilleuses dont elle avait été accompagnée. Or, ce fut le jour de la Pentecôte, l'an 1630 que lui fut remis la lettre qui l'autorisait à étudier la langue bretonne ; et avec la faveur céleste, écrit-il au Père Oliva, grâce à la divine puissance, et à la divine bonté, je pus, dès le mardi suivant, faire le catéchisme au pauvre peuple. Tels furent les premiers essais de Maunoir ; et pendant la courte période des trois années suivantes, que dura son enseignement à Quimper, Dieu bénit tellement ces simples catéchismes des jours de fêtes et de dimanches, que vingt-trois paroisses bretonnes chargèrent de face, et vingt mille âmes, ajoute-t-il, qui vivaient jusque-là comme des bêtes, apprirent à connaître et à servir Celui qui les avait créées. Dès lors, malgré une interruption de sept ans, qu'il passa à Tours, à Bourges, à Nevers, à Rouen, attendant avec patience l'heure du bon plaisir de Dieu, on peut dire que les missions bretonnes de la Compagnie étaient fondées.

Le tableau tracé par Maunoir du réveil de la foi dans les sept diocèses de la Bretagne est précédé de ces touchantes paroles : « Je ne tairai pas les bienfaits que la main de Dieu a répandu sur nos missions, pour ne pas priver de sa gloire la Bonté Divine, ou faire injure à la foi de ce peuple qui a mérité des bénédictions si extraordinaires. » Pour lui, c'est en quelque sorte comme un étranger et presque en simple spectateur qu'il y assiste. Dès la première année, il ne s'étonne pas de voir ces populations revenant à Dieu comme à leur père, mettre leurs malades sur le passage de ses envoyés ; et il leur est fait, dit-il, selon leur foi. L'enfer se déchaine de toutes parts ; mais saint Ignace, saint Michel, la Reine du ciel, tous les vieux saints patrons et anges de la Bretagne, semblent exercer en même temps un apostolat tantôt invisible et tantôt visible, dont les annales de l'Eglise n'offrent peut-être pas d'autre exemple.

Il faut en lire les détails dans le récit même de l'homme de Dieu. Aussi, résumant quelque part toute une période de vingt-six ans : « Je ne crois pas, dit-il, que toute la miséricordieuse bonté de Notre-Seigneur brille aujourd'hui, en aucun lieu du monde, d'un plus vif éclat. » Des îles de l'Océan, poussées comme par un souffle divin, les populations entières viennent vers lui, en chantant ses cantiques et lui apportant ses petits enfants pour qu'il les bénisse. A son départ, les milliers de pêcheurs qu'il a ramenés à Dieu le suivent en criant : « Bénie soit la mère qui l'a enfantée et le tombeau où reposera ta tête ! » Retraçant, presque à ses débuts, le tableau d'une seule année, où il n'a encore d'autre compagnon que le Père Pierre Bernard : « Cinquante mille âmes, écrit-il, ont appris de nous, cette année, la doctrine chrétienne, et cinq mille insignes pêcheurs sont revenus à Dieu. » Or, une fois convertis par Maunoir, telle est leur fidélité à la grâce, que « ceux dont les paroles infâmes méritaient, dit-il, l'enfer vingt fois dans une heure, n'ont pas rapporté, après plus d'un an, matière suffisante d'absolution. »

Plus tard, à sa voix, le clergé breton presque tout entier s'ébranlera pour lui venir en aide ; et il aura vu, avant de mourir, jusqu'à mille prêtres auxiliaires, divisés par troupe de trente ou quarante, accourant vers lui à chaque mission, et prenant part à ce prodigieux apostolat. Il semblera même avoir obtenu de Dieu la grâce de transmettre, avec son esprit apostolique, aux chefs de ces glorieuses expéditions, jusqu'à la destruction de la Compagnie, comme une effusion permanente de cette vertu miraculeuse dont Dieu l'a vraiment revêtu à l'égal des plus grands apôtres.

Mais, plus éclatait en lui et autour de lui la force divine, plus il se confondait dans son néant ; plus il se soumettait sans réserve à l'autorité de Dieu et des hommes qui avaient droit à son obéissance ; plus il acceptait humblement et docilement jusqu'à la suspension même de ses travaux pour la gloire de Dieu et le salut des âmes ; plus il se résignait, pour contenter Dieu, à demeurer infirme et inutile tant qu'il lui plairait : et à l'un de ses compagnons, qui s'étonnait de sa patience parmi de longues et cruelles infirmités : « Laissez-moi, disait-il, avec la croix de Notre-Seigneur, c'est une bonne compagnie ! »

Mort de Mgr de Digne. — La mort continue à faire des vides douloureux dans les rangs de l'épiscopat français. Elle vient de nous enlever encore un prélat distingué, Mgr Mortier, évêque de Digne depuis 18 mois seulement.

Né à Bavai (Nord), le 5 août 1825, Mgr Mortier était vicaire général de Cambrai quand il fut nommé à l'évêché de Digne en 1887. Partout il a laissé après lui le souvenir des plus belles et des plus éminentes vertus.

Livres mis à l'Index. — *Le Christ, le Pape et la Démon-*

cratie. Paris, Garnier, frères, éditeurs, 1884. — Décret du Saint-Office, 19 septembre 1888.

La Crise fatale et le Salut de l'Europe, Etude critique sur les Missions de saint Yves. Paris, etc., 1885. — Même décret.

La fin d'un ancien Monde, les nouveaux Cieux et la nouvelle Terre. Paris, Jules Lévy, libraire-éditeur, 1886. — Même décret.

La Semaine religieuse de Perpignan nous apprend que l'auteur, M. l'abbé Rocca, auquel ces décrets ont été notifiés par son Ordinaire, n'a pas voulu se soumettre, et ce malheureux dévoyé a été frappé de suspension.

Les chaînes de Saint-Pierre. — Nos lecteurs connaissent depuis longtemps la dévotion aux chaînes de Saint-Pierre. Elle consiste à porter sur soi pieusement un fac-simile des liens dont le prince des apôtres fut chargé dans les prisons de Jérusalem et de Rome, et que cette dernière ville conserve avec vénération dans la basilique Eudoxienne.

Les fac-simile indulgenciés ont été mis en contact avec les vraies chaînes de Rome et sont expédiés sur les divers points du monde par les chanoines réguliers de *San-Pietro in vincoli*.

Au sujet de ces pieux objets, les fidèles ont posé diverses questions. Nous pouvons répondre à deux principales, d'après une lettre du 19 janvier, émanée de l'autorité compétente, et qui nous a été communiquée :

1^o Il n'existe en France que deux dépôts authentiques des fac-simile des chaînes de Saint-Pierre : l'un, à Paris, chez M. Mignard ; l'autre, à l'église Saint-Pierre, de Toulouse, où se trouve une affiliation de l'archiconfrérie romaine.

2^o Les chaînes de fer ou d'acier sont seules susceptibles de recevoir l'application des indulgences. Il n'est pas défendu de porter des fac-simile d'or ou d'argent ; comme le font certaines personnes ; mais ceux-là ne sont jamais indulgenciés.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES
dans le Finistère, pendant la Révolution (suite).

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792

« *Directoire du Département. — Séance extraordinaire du 13 juin 1791.*

« Capitaine, Procureur-Général, a dit :

« Le 16 mai, des citoyens actifs de la commune de Brest, au nombre de 50 et plus, se disant prévenus que plusieurs

paroisses voisines, et surtout celle de Plabennec, étaient dans un état de fermentation alarmante, se réunirent sans armes, après en avoir fait part à la Municipalité, dans la chapelle de la Congrégation.

« Là fut rédigée une pétition demandant que le District eût à envoyer à Plabennec un détachement qui y demeurerait, aux frais de la paroisse, jusqu'à ce que le calme ne fut entièrement rétabli.

« Le District pensa que l'usage de la force armée est une mesure dangereuse et extraordinaire à laquelle on ne doit recourir qu'après avoir employé tous les moyens de persuasion. En conséquence, il nomma des commissaires chargés de s'assurer du véritable état des esprits, et qui séjourneraient à Plabennec jusqu'à nouvel ordre.

« Le 17 mai, le District ajouta à son arrêté que, s'il était besoin d'envoyer un détachement, il serait aux ordres des commissaires.

« Un extrait des délibérations de la Municipalité de Brest, du même jour, apprend que quelques citoyens de Plabennec ayant obtenu l'entrée, exposèrent que, depuis environ huit jours, les habitants, guidés par le fanatisme, se réunissaient sous le prétexte de faire des processions et des neuvaines; qu'ils allaient, de jour et de nuit, dans les paroisses voisines, Plouvien, Guipavas, Le Drennec; que dans le cours de leurs processions ils insultaient les bons citoyens, les menaçaient de les faire périr et leur jetaient des pierres; que plusieurs disaient que les amis de la Constitution n'avaient que très-peu de jours à vivre. Lecture fut donnée d'une lettre du curé se plaignant des troubles continuels apportés à ses fonctions, et déclarant qu'il serait forcé de quitter si on ne venait à son secours.

« La Municipalité de Brest arrêta, en conséquence, de représenter au District que les circonstances étaient tellement graves qu'il n'était pas possible de se flatter que des commissaires conciliateurs pussent seuls y ramener l'ordre, qu'il serait dangereux de retarder l'envoi de la force demandée.

« Le District n'adopta pas les vues de la Commune, et répondit qu'il ne se déterminerait à l'envoi des troupes que sur le rapport des commissaires.

« Cette réponse ne satisfait pas le Conseil général, qui prétend qu'elle excita dans le public le plus grand mécontentement, et arrêta de faire partir dans le jour un détachement de 400 hommes : 100 soldats d'infanterie, 100 canonniers mâtélots, 200 fusilliers de la garde nationale, avec deux pièces de canon et train d'artillerie.

« Le District, instruit de ces dispositions, et pensant qu'elles ne sont pas suffisamment motivées; que cette démarche est essentiellement inconstitutionnelle en ce qu'elle con-

trarie l'arrêté du corps administratif supérieur, arrête de s'opposer formellement au départ des troupes.

« Il écrit, en conséquence, au Conseil général et aux commandants de terre et de mer pour leur notifier son opposition.

« Le Conseil général arrête de persister dans sa première délibération. M. de la Porte-Vesin, commandant de la marine, refuse d'abord le détachement de canoniers. La Municipalité se prévaut auprès de celui-ci du décret du 10 août 1789, qui ordonne aux commandants de troupes de déférer aux ordres des Municipalités. Le sieur de la Porte-Vesin cède. Le District, qui en est informé, lui écrit de nouveau pour répéter son opposition; que ce décret n'est applicable que lorsque les ordres des Municipalités ne sont pas opposés à ceux d'un corps supérieur. Le 18, le sieur de la Porte-Vesin répond que les troupes étaient parties lorsque la seconde opposition lui est parvenue; qu'il n'a pas qualité pour juger du différend qui existe entre le District et la Municipalité.

« M. Demny, commandant des troupes de terre, répond, le 18, qu'il s'est vu avec peine dans l'impossibilité de s'éclairer parfaitement sur le droit de l'opposition du District; qu'il y avait tant de fermentation parmi le peuple, qu'il avait cru qu'il y aurait du risque à y déférer (à l'opposition).

« Le départ des troupes fut donc exécuté, le 17 mai, malgré l'opposition du District.

« Je dois vous rappeler que la Société des Amis de la Constitution ne restait pas oisive; vous jugerez, si oui ou non ils ont aidé à la fermentation, par la lecture que je vais vous donner de la dénonciation qu'ils ont faite contre les membres du District. (Cette pièce n'est pas jointe au procès-verbal.)

« Je vous dois connaissance des renseignements recueillis à Plabennec par les commissaires.

« Arrivés à Plabennec sur les six heures du soir du 17 mai, ils se transportèrent à l'hôtel commun, où n'ayant trouvé que le secrétaire greffier, ils écrivirent au sieur Kerdraon, lors chef du bureau municipal, pour le prier d'aviser aux moyens de leur procurer, pour les huit heures du lendemain, une conférence avec les fonctionnaires publics et les citoyens de la paroisse.

« Le lendemain 18, sur les cinq heures du matin, le détachement de 400 hommes est annoncé.

« Les commissaires, considérant que les troubles sont très-réels; qu'il paraît utile d'établir une force armée dans le centre de ces divisions, arrêtent que l'armée sera provisoirement reçue.

« A huit heures, le sieur Quénéa, prêtre non assermenté, a été conduit le même jour à Brest sous une escorte de 50 hommes.

« A deux heures de relevée, la conférence projetée la veille

a lieu dans l'église paroissiale, où étaient réunis plus de 200 habitants et la majeure partie du détachement.

« Là, Messieurs, plusieurs membres de la commission ont expliqué, dans les deux langues, les heureux effets de la Révolution, et plus spécialement on s'attacha à prouver que la religion, bien loin d'être en danger, vient d'être dégagée des laideurs dont l'avarice et l'ambition du haut clergé, d'accord avec les ci-devants nobles, l'avaient hérissée.

« Les commissaires rapportent que les habitants de Plabennec répondirent par un cri général, témoin de la coalition et des inspirations des prêtres esclaves de l'ancien Evêque, qu'ils étaient bien comme ils étaient; qu'ils ne faisaient tort à personne; que s'il y avait des coupables connus, il fallait les punir.

« Le 19, les commissaires arrêtaient de réduire le détachement à 150 hommes. Le même jour, à deux heures, ils reçurent une demande de la Municipalité de Brest au sujet de l'arrestation du sieur Quénéa.

« Il fut répondu que le sieur Quénéa avait été conduit en cette ville pour sa propre sûreté, qu'entouré d'un nombre prodigieux d'hommes de la garnison qui s'en étaient saisi dans la sacristie, emmené ensuite dans le cimetière, et qui en demandaient vengeance comme d'un aristocrate non assermenté; qu'il n'était pas possible de faire autrement dans le moment de la fermentation; qu'à défaut d'accusation, l'arrestation devait finir; que la fermentation était provenue de ce que le dit Quénéa avait été trouvé dans un prie-dieu en forme d'armoire, d'où il avait été présumé criminel.

« Le 20 mai, après une seconde conférence avec un grand nombre d'habitants, il fut arrêté que le détachement de 150 hommes partirait définitivement le 23.

« Le dimanche 22, les commissaires, la troupe, la Municipalité et un grand concours de l'un et de l'autre sexe assistaient à la messe célébrée par le sieur Le Caill, curé constitutionnel, d'où les commissaires conclurent que la paix allait se rétablir. Un feu de joie fut allumé sur la place, aux cris répétés de: Vive la Nation, la Loi et le Roi! Un accord parfait se déclara entre les paroissiens et la troupe.

« Les officiers municipaux partirent le 23, avec les commissaires, pour se faire relever de leur interdiction, ce qu'ils obtinrent par provision le 24.

« Telle est, Messieurs, l'analyse exacte des faits qui se sont passés, depuis le 16 jusqu'au 24 mai dernier, tant à Brest qu'à Plabennec, relativement à l'affaire qui divise en ce moment le District et la Municipalité de Brest.

« La désobéissance de la Municipalité a été publique dans une ville de guerre. Le club qui se qualifie de Société des Amis de la Constitution a célébré cette désobéissance. Cet acte d'insubordination a été regardé aux yeux de la popu-

lation ignorante, comme une victoire remportée par la Municipalité sur le District.

« Il est de votre justice, Messieurs, de rappeler au devoir ceux qui s'en sont écartés; mais, quelque coupable que soit la Municipalité, il faut l'entendre avant de la juger. Elle convient avoir transgressé ses pouvoirs et contrevenu aux décrets; mais, en même temps, elle soutient que des circonstances majeures, qui doivent faire plier la loi, se sont rencontrées ici; elle se prévaut de cet axiome si connu: *salus populi suprema lex esto*; que ce sont les commissaires eux-mêmes qui ont requis de faire avancer la troupe; que, de fait, la vue de la force armée a établi le calme. »

Le rapporteur conclut à ce que la conduite du District de Brest soit approuvée, celle de la Municipalité blâmée, ses délibérations du 17 mai annulées, les frais de l'expédition payés par l'Etat. Les conclusions sont adoptées.

(A suivre.)

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs. (Suite.)

CHAPITRE IV.

LA VILLE SAINTE ET L'ÎLE DE BATZ.

Si au cours de cette histoire, nous devons encore suivre l'apôtre du Léon dans ses pérégrinations longues et fructueuses, nous allons voir cependant saint Pol choisir et habiter d'ordinaire l'endroit qui sera son centre d'action; je devrais dire « les deux endroits, » car nous le verrons aller et venir de la ville à l'île de Batz et de l'île à la cité. Cette ville, du pays des Occismiens où il entra pour la première fois, lui apparaissait désolée; sa population autrefois considérable était tellement réduite qu'elle ne troublait nullement le repos des bêtes fauves établies à l'intérieur des remparts. Suivons le récit de Wörmonoc: « Saint Pol entra par la porte dont l'architecture plus monumentale décore le mur d'enceinte à l'occident; il rencontra aussitôt une fontaine dont l'eau coulait assez abondante et très limpide. Il la bénit par le signe de la croix au nom de la Très Sainte-Trinité. Cette eau a souvent rendu la santé à des malades et à des infirmes. La ville était encore fortifiée à cette époque et ses murailles étonnaient même par leur élévation, mais elles étaient construites de terre; maintenant (1), elles sont en grande partie remplacées par des murs de pierre beaucoup plus hauts encore. Le territoire de la cité est comme une île entourée par la mer de Bretagne (la Manche),

(1) C'est-à-dire au ix^e siècle, car à notre époque *Saint-Pol* a depuis longtemps cessé d'être ville forte.

de toutes parts excepté du côté du midi, et le rivage y affecte la forme d'un arc très fortement tendu. C'est un lieu d'une grande beauté, un lieu plein de charmes, baigné à toute heure de la lumière du soleil depuis qu'il apparaît à l'orient jusqu'à l'heure où il se couche. Mais il serait raisonnable de dire quels habitants saint Pol trouva dans ces beaux lieux : le Saint était entré dans le château construit pour la défense de la ville (le souvenir de ce château se conserve toujours dans le nom breton de *Castel-Paol*) ; il y trouva pour garnison... une laie avec toute une bande de marcassins qu'elle allaitait en ce moment ; Pol Aurélien la toucha de la main ainsi que ses petits, et cette caresse changeant en un instant le naturel de ces animaux, les rendit aussi inoffensifs que s'ils avaient été depuis longtemps nourris dans une étable. Bien des années après il y avait dans les troupeaux du roi des porcs-céastes qui descendaient de cette laie et de ses marcassins ; ils étaient si nombreux qu'on n'aurait pu les compter.

• Il trouva aussi dans un arbre creux une très grande abondance de miel et une telle quantité d'abeilles qu'après les avoir partagées en nombreux essaims, il put en remplir d'innombrables ruches. Aux yeux du Saint ces précieuses découvertes étaient des dons de Dieu, aussi en bénissait-il l'Auteur de tout bien.

• Je ne dois pas non plus passer sous silence ce qu'il arriva de deux autres animaux encore rencontrés par lui. Un ours très rapace exerçait ses ravages dans toute la contrée ; dès qu'il eut aperçu Pol, il s'enfuit tout tremblant ; non loin de la ville, il tomba dans une fosse très profonde que la Providence, à ce que je crois, avait elle-même disposée ; l'ours se rompit le cou dans sa chute et sa mort rendit la sécurité au pays, ou du moins elle y contribua avec l'expulsion d'un hôte non moins dangereux. Dans la même contrée, saint Pol rencontra encore un buffle auquel il ordonna de disparaître et d'aller plus loin. Au dire de plusieurs, c'était le même buffle qu'il avait déjà chassé d'un autre endroit, comme nous l'avons vu précédemment.

Après ces récits notre bon narrateur tire lui-même des faits qui précèdent de très justes déductions et s'adressant à son Saint bien aimé, il lui dit :

• Qu'elles sont admirables, ô saint Pol, les œuvres de votre puissance ! Ce qui ne pouvait être à l'homme d'aucune utilité, ce qui ne pouvait que lui faire beaucoup de mal, vous aviez la sagesse de le détruire ou de l'écarter ; mais recueillant avec soin ce qui pouvait lui procurer quelque avantage, vous n'hésitez pas à lui en assurer la possession. Quant aux différents monstres, dont la présence indiquait l'empire exercé par le démon sur ces contrées dont il avait tenu les habitants en esclavage, ils ont pris la fuite en vous apercevant et jamais on ne les a revus.

Tous les faits qui viennent d'être rapportés ont été soigneusement relevés par M. de Montalembert et relatés dans *les Moines d'Occident* II, p. 386 ; si nous n'avons pas reproduit la belle page que l'illustre écrivain consacre à notre Saint, c'est qu'étant un abrégé

elle n'aurait pas dit assez par elle-même, et qu'elle n'ajouterait rien à ce que vient de nous apprendre notre vieux narrateur.

Mais ce n'était pas tout que de chasser ou d'anéantir les bêtes malfaisantes, d'appriivoiser les animaux utiles. La pauvre ville abandonnée avait plu aux regards du Saint ; nous ne savons s'il pleura sur la désolation dans laquelle il la voyait comme le Sauveur pleura sur la ruine future de Jérusalem, mais il fit mieux encore : il en chassa les bandits qui y avaient trouvé une retraite ; il bénit du sel et de l'eau et s'avança le long des remparts à l'intérieur et à l'extérieur, les aspergeant de l'eau sainte au chant des psaumes et des cantiques ; c'est ainsi qu'il bénit, qu'il consacra sa ville, afin que là où avait abondé le péché, là aussi surabondât la grâce, par Jésus-Christ Notre Seigneur, auquel soit l'honneur et la gloire dans les siècles des siècles. Amen.

Cette consécration de la ville que visitait ainsi l'envoyé de Dieu a laissé des traces durables dans la mémoire des peuples. Dans *Furnez Breiz* (Sagesse de Bretagne), Brizeux a recueilli de nombreuses formules proverbiales très connues, parmi lesquelles je trouve :

Kastell, santel ;
Kemper, ar gaër ;
Orient, ar c'hoant.

Saint-Pol, la ville sainte ;
Quimper, la belle ;
Lorient, la jolie.

Et, s'adressant lui-même à la ville où il introduit ses jeunes pèlerins de Scaër, Brizeux l'appelle encore :

O ville de Conan et de Pol, cité sainte !

Voilà pourquoi nous n'avons pas hésité à prendre cette qualification pour en faire le titre de ce chapitre, où nous voyons saint Pol rendre une vie nouvelle à ce lieu où il ne fera sans doute que passer tout d'abord, mais pour y revenir souvent, pour y établir son siège épiscopal, pour y trouver sa sépulture et recevoir les hommages de son peuple fidèle.

En s'y arrêtant, il n'avait point perdu de vue le but qu'il poursuivait : le berger du comte Withur le conduisait vers son maître ; or, ce prince méritait parfaitement l'éloge qu'avait fait de lui son digne serviteur. Pour fuir le tumulte du monde, les relations futiles, les soucis inutiles, il s'était retiré dans l'île de Batz, que Wormonoc appelle *Buttha* (1). Withur était très versé dans l'étude de l'Écriture Sainte et avait un remarquable talent pour la calligraphie, si cultivée en ce temps-là. Dans son île, il pouvait donc tout à loisir méditer et transcrire le texte sacré. Tandis que saint Paul s'en allait de la ville à l'endroit où il devait passer la mer, il trouva trois aveugles conduits par un seul guide qui, tantôt,

(1) Ceci indiquerait que le son du *th* à cette époque, comme du *th* anglais d'aujourd'hui, se rapprocherait du son de notre lettre Z.

les menait bien droits par le chemin, mais tantôt, les faisait tourner en tout sens ; le guide était un jeune garçon que ce méchant jeu semblait amuser beaucoup. Les aveugles, eux aussi, se rendaient à l'île pour implorer la charité bien connue du comte ; il entendirent les pas de gens en marche et crièrent tous trois : « Prince qui passez, et vous qui l'accompagnez, n'avez-vous rien à donner aux aveugles ? du moins, ayez pitié de notre misère. »

Saint Pol fut ému de pitié ; il se mit à genoux sur la voie, pria un instant et dit à ces pauvres gens : « Nous n'avons rien à vous donner, du moins rien de ce que vous demandez ; daigne Dieu vous faire un don qui sera plus utile. » Et s'approchant d'eux, il ajouta ces paroles : « Que celui qui, à leur prière : « Jésus, fils de David, ayez pitié de nous », ouvre les yeux des aveugles, ouvre aussi vos yeux. »

Et touchant aussitôt leurs paupières de l'extrémité de son bâton, il guérit non-seulement leur cécité corporelle, mais aussi l'aveuglement que le péché avait produit dans leur âme. Ils virent clairement leur état et résolurent sur-le-champ de marcher dans les voies de Dieu ; ils y appliquèrent désormais tous leurs efforts.

Après cette double guérison, saint Pol continuait son chemin, quand bientôt il rencontra deux autres mendiants ; ce n'étaient plus des aveugles, c'étaient des muets. Ils demandaient l'aumône en tendant la main et en faisant des signes. Le Saint eut pitié de leur misère ; il leur communiqua le don de la parole et leur recommanda de n'en user que pour des discours agréables à Dieu. Il avait à peine repris sa route qu'il rencontra quatre paralytiques que l'on portait sur des grabats. En le voyant passer avec ses compagnons, ces pauvres infirmes implorèrent sa pitié. Pol se souvint aussitôt des paroles de saint Pierre lorsqu'il guérit le boiteux sous le portique de Salomon et, comme l'Apôtre l'avait dit à cet infirme, il dit aussi : « De l'or et de de l'argent, je n'en ai pas ! mais ce que j'ai je vous le donne. Au nom de Jésus de Nazareth, levez-vous et marchez ! » A l'instant même, les paralytiques se levèrent tous quatre et se mirent à marcher ; notre historien ajoute qu'ils marchèrent aussi désormais dans la voie du salut. Aux trois aveugles, aux deux muets, aux quatre paralytiques, saint Pol avait fait la même recommandation : qu'ils ne fissent connaître à personne comment ils avaient été guéris. A cela ils obéirent en allant par toute la contrée raconter les miracles dont ils avaient été l'objet.

Avant de poursuivre notre récit, arrêtons-nous un instant pour saluer avec respect le prince vers lequel saint Pol marchait sans le connaître. En étudiant l'histoire du Patron de la Cornouailles nous avons eu souvent à considérer la piété, la générosité du roi Grallon et à constater les heureux effets de l'étroite union entre le prince et l'évêque. Sans doute, dans nos légendes et dans les souvenirs populaires Withur occupe une place moins grande que celle qui appartient à Grallon-Maur ; mais l'influence que Pol-Aurélien

va prendre sur le territoire léonais, à qui la devra-t-il après Dieu si ce n'est au prince charitable dont la demeure était si bien ouverte aux malheureux ? Car, de la cité occismienne jusqu'à l'île de Batz, saint Pol ne rencontra sur la route que des pauvres allant solliciter sa pitié. S'ils étaient beaux et précieux les manuscrits du Saint Evangile, œuvres de la main du comte, ils étaient plus beaux encore les enseignements évangéliques gravés dans le cœur de ce grand chrétien et se manifestant dans tous les actes de sa vie.

(A suivre.)

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez M^{me} v^e Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odéon, 46
QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et
Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. —
Gestions de Propriétés.

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances
CONTRE L'INCENDIE,
fondée en 1874, garantie par une C^{ie} anonyme, au capital social d'au
moins Dix Millions. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

VÊTEMENTS { **JODELAIS, Jeune**
Ecclésiastiques { Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,

est seule chargée, à Paris, de recevoir les ANNONCES
pour la Semaine Religieuse de Quimper.

GRANDE SOURCE **VITTEL** **SOURCE SALÉE**
Goutte, Gravelle, Constipation rebelle,
Voies urinaires, Coliques hépatiques,
Vessie. Congestions.
Prix spéciaux pour les Eccl^s. & Communautés relig. Ecrire : **VITTEL (VOSGES)**.

ATELIERS FROC ROBERT
Catalogue Franco — 38, Rue Bonaparte, 38, PARIS — Catalogue Franco
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIÈRES

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO

10 CENTIMES

PRIX DE L'ABONNEMENT

6 fr. par an

LA LIGNE D'ANNONCE

40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — I. Nouvelles du Diocèse : Pèlerinage des ouvriers français à Rome ; Nécrologie ; Nominations dans le Clergé ; L'Adoration à Morlaix ; La mission de l'île Molène ; Avis aux Associés ; L'Apostolat de la Prière ; Huitième pèlerinage à Jérusa-



lem. — II. Nouvelles du Monde Catholique : Rome ; Instruction primaire ; Budget laïc ; Les Chartreux ; Grignon de Montfort. — III. Saint Pol-Aurélien et ses premiers missionnaires : La nouvelle patrie (suite). — IV. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 17 Février. — Dimanche de la Septuagésime, 2^e classe, office du jour, violet ; mémoire de saint Guévrar, abbé. — Vêpres du dimanche.
Lundi 18. — Saint Siméon, ou office votif.
Mardi 19. — Fête de la Prière de Notre-Seigneur au Jardin des Oliviers, double-majeur, rouge.

Mercredi 20. — Office du jour ou office votif.
Jeudi 21. — Office du Saint-Sacrement, semi-double, blanc.
Vendredi 22. — La chaire de saint Pierre à Antioche, double-majeur, blanc.
Samedi 23. — Saint Pierre-Damien, évêque-docteur, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Ile-Molène. 17, 18 et 19 février.
Riec. 20, 21, 22 et 23 février.

MOYEN de GAGNER 2000^{fr.} par MOIS 500^{fr.} AVEC ou avec des Obligations de la Ville de Paris, Crédit Foncier de France et tout autre, est indiqué gratuitement à toutes personnes qui écrivent ou s'adressent à M. le Directeur du **Marché de la Bourse, 10, Rue des Martyrs, Paris.**

GOU DRON MARCHAIS PHTHISIE
Recommandé aux **AFFECTIONS**
GRATEURS de la **GORGE**, Catarrhes, guérison par
CHANTEURS de la **VOIX**. 2^e f. l'**EMULSION** Créosote
INSTITUTEURS. MARCHAIS, Ph^{ie}, La Rochelle MARCHAIS, LA ROCHELLE, 31.

LE GRESHAM

C^{ie} Anglaise d'Assurances sur la Vie, fondée à Londres en 1848. — Succursale établie en 1854, à Paris, 30, Rue de Provence.

Actif : 100 Millions
Assurances sur la Vie entière, Mixtes, à Terme fixe. — **RENTES VIAGÈRES** Payables sans frais aux taux de 10, 15, 17 % sur l'âge.

Prospectus et renseignements gratuits et franco, en écrivant à Paris ou à MM. les Agents des Départements.



GUERISON

certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail et dès le 2^e jour donne de l'amélioration. M. LENOIR, Méd. sp^{ie}, à Melun. — Consult. gratuites par correspond.

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs, M. Louis ROUVIERE, propriétaire de Vignobles, à VERGÈZE (Gard). Ce vigneron qui prépare lui-même les vins qu'il offre au clergé pour le Saint-Sacrifice, tient aussi à la disposition de nos lecteurs des vins rouges excellents et garantis absolument naturels et sans plâtre, à partir de 80 francs la barrique de 225 litres fût perdu et rendu franco de transport et de congé jusqu'à la gare qui lui est désignée. Nous devons ajouter que M. Rouvrière fait partie de la Croisade des Négociants Francs-Catholiques et qu'il donne une partie de son bénéfice pour le soutien de l'Ecole-Libre de sa paroisse. Il espère que tous les bons chrétiens voudront bien, par leurs achats, participer à cette excellente œuvre. Envoi du prospectus détaillé sur demande affranchie.

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu - les - Poêles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

AUTANT DE RENTES QUE DE CAPITAL

Cent pour cent de Revenu ASSURÉ

Capital Garanti avec chances de l'augmenter considérablement

Ainsi : en plus du REVENU de 100 %, un Capital de 3.000 fr. a été augmenté

En 1884 de 3.895 francs.

En 1886 de 4.475 francs.

En 1885 de 2.980 —

En 1887 de 6.875 —

Et En 1888 de 4.875 francs (Coupon compris)

Pour CIRCULAIRE EXPLICATIVE s'adresser à la : **SPÉCULATION GÉNÉRALE** : 4, rue Chauchat, PARIS. (Maison fondée en 1878).



ASTHME & CATARRHE

guéris par les **CIGARETTES ESPIC**, 26, la Boite
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEURALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC,
rue St-Lazare, 20. — Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Quimper, le 12 février 1889.

MON CHER MONSIEUR LE CURÉ,

Lors du pèlerinage des ouvriers français à Rome, le 16 octobre 1887, Notre Saint-Père le Pape Léon XIII avait témoigné le désir de voir s'organiser bientôt un pèlerinage plus nombreux de tous les travailleurs pour la Ville Eternelle.

Répondant à ce désir du Souverain-Pontife, M. Léon Harmel, l'apôtre de l'usine, de concert avec les membres des Cercles d'ouvriers catholiques, organise le *Pèlerinage du travail* à Rome, pour la dernière moitié de septembre 1889. On veut y voir surtout, parmi les pèlerins, *des patrons, des hommes d'œuvres, des ouvriers, des agriculteurs*. — Les prêtres et les religieux, qui auraient groupé autour d'eux un minimum de quatre laïques des classes laborieuses, seront admis à en faire partie.

Ce pèlerinage est une œuvre de foi et un acte de dévotion envers le Souverain-Pontife, chef de l'Eglise, représentant de Jésus-Christ sur la terre et père de nos âmes. On n'y accepte pas les voyageurs qui voudraient en faire une partie de plaisir.

Déjà dans plus de trente diocèses, les noms sont donnés et les préparatifs se font avec un pieux élan.

Ne voulons-nous pas être de ces dévots pèlerins ? N'avons-nous pas besoin, nous aussi, de donner au Saint-Siège le témoignage de notre foi, d'attirer la bénédiction de Dieu sur nous, sur nos familles, sur notre pays ?

Jamais occasion plus favorable ne nous fut offerte ; jamais facilité plus grande !

Le prix du voyage est modique : 115 fr. en 3^e classe, 135 fr. en 2^e classe de Paris à Rome, avec retour, nourriture et logement compris.

On passera à Rome cinq jours pleins ; et, pendant ces cinq jours, grâce à un guide imprimé exprès, et grâce à la complaisance de la Commission du Pèlerinage, on pourra visiter toutes les basiliques, tous les sanctuaires et les monuments de la Ville-Eternelle.

On est assuré d'avoir une audience du Saint-Père, de le voir et de recevoir sa bénédiction spéciale.

Avec l'approbation de Monseigneur, on a constitué, à Quimper, le comité du *Pèlerinage du travail* à Rome. Ce comité est ainsi composé :

M. Ollivier, supérieur du Séminaire, président,
M. Gustave Mauduit, secrétaire,
M. Livinec, professeur au Séminaire, secrétaire-adjoint,
M. Peyron, chanoine, trésorier.

On peut s'inscrire dès ce jour. Après le 1^{er} août, le comité central ne recevra plus ni argent ni adhésions.

Nous comptons sur le zèle de nos confrères pour faire connaître cette circulaire, pour obtenir les adhésions et nous les faire parvenir.

Si quelques pèlerins ne pouvaient pas, en réunissant leurs économies, trouver les ressources suffisantes pour faire le voyage, ne pourrait-on pas leur venir en aide au moyen de souscriptions, et en faisant appel à la générosité des personnes riches et charitables ? — Dans les paroisses où il y a des œuvres de cercles, de patronages, de syndicats, on pourrait faire des quêtes hebdomadaires, des tombolas, etc. — Dans quelques localités, les ouvriers se sont entendus pour travailler, tous les jours, une heure ou deux heures de plus, et le bénéfice de ces heures de travail supplémentaire est destiné à fournir des demi-bourses aux voyageurs qui seront choisis et délégués.

L'amour filial que le clergé du diocèse porte au Souverain-Pontife lui inspirera des industries efficaces pour obtenir un nombre considérable de pèlerins ; — or, la pieuse générosité des fidèles pourvoira largement aux dépenses d'un voyage qui sera, pour toutes nos familles et pour notre pays, le principe d'une augmentation de foi et la source des plus saintes bénédictions.

F. OLLIVIER,

Supérieur du Grand-Séminaire,
Protecteur diocésain des Œuvres catholiques.

Nécrologie. — M. Riouallon, vicaire à Moëlan, est décédé le 12 février. Nous le recommandons aux prières de nos lecteurs.

Nominations. — M. Callec, ancien vicaire de Beuzec-Conq, est nommé vicaire à Guimiliau.

M. Belbéoc'h, vicaire à Guimiliau, est nommé vicaire à Plouvorn.

MORLAIX. — Un de nos correspondants veut bien nous écrire que les exercices de l'*Adoration*, à Saint-Melaine, dirigés par le R. P. Félix, bénédictin de Kerbénéat, a produit les meilleurs et les plus consolants résultats : les instructions bretonnes le matin, et françaises le soir, ont été suivies par des foules nombreuses et recueillies ; les communions, le dernier jour surtout, ont dépassé toute attente, et rien n'a été émouvant comme le chant du *Credo*, chanté après vêpres par tout ce peuple, fier de sa foi, et jurant de la garder et de la transmettre intacte.

ILE-MOLÈNE. — Une erreur de date nous a fait annoncer la mission du 17 février au 25 : elle a commencé le 10 pour se finir le 17.

Nos lecteurs voudront prier pour la continuation du bien qui s'est fait parmi cette population si intéressante, grâce au zèle infatigable des Révérends Pères Bleuven et Mahé, missionnaires de la Compagnie de Jésus.

AVIS aux Associés de l'Apostolat de la Prière. — Un incendie a détruit en grande partie l'imprimerie de M. Hébrail, qui édite le *Messenger du Cœur de Jésus* et le *Petit Messenger du Cœur de Marie*, à Toulouse.

Ce désastre va être réparé aussi rapidement que possible, mais il entraînera nécessairement des retards dans l'envoi des deux *Messagers*. Les abonnés de ces deux Revues sont donc priés de prendre patience ce mois-ci.

Nous mettons à profit cette annonce pour faire encore savoir à MM. les curés, que le Directeur du *Petit Messenger du Cœur de Marie* se met à leur disposition pour obtenir l'affiliation de leurs Congrégations de la Sainte-Vierge à la *Prima Primaria* de Rome, qui est la Mère et la Maîtresse de toutes les Congrégations de Marie. Cette affiliation est nécessaire pour avoir droit aux riches indulgences de la Congrégation romaine.

Le *Petit Messenger du Cœur de Marie*, bulletin mensuel et illustré de 56 pages, est l'organe spécial des Congrégations de la Sainte-Vierge. (Abonnement : 1 fr. 50 par an ; Toulouse, rue des Fleurs 16.)

VIII^e Pèlerinage populaire de pénitence à Jérusalem. — Le départ aura lieu de Marseille, à bord du *Poitou*, le jeudi 2 mai 1889, avec un arrêt à Rome ; le retour est fixé au 18 juin.

Ce huitième pèlerinage a pour but, comme les pèlerinages qui l'ont précédé, la prière, la pénitence et l'expiation pour le triomphe de l'Eglise et du Pape, le salut de la France, la conversion des pécheurs, la délivrance des âmes du purgatoire.

PRIX DES PLACES tous les frais compris (le voyage et l'arrêt à Rome exceptés). — *Premier Groupe.* — Caïffa, Nazareth, Mont-Thabor, Cana, Jérusalem, Bethléem ; prix du logement, de la nourriture et des voyages : 1^{re} classe, 760 fr. ; 2^e classe, 610 fr. ; 3^e classe, 460 fr. (En Terre-Sainte, la nourriture est la même pour toutes les classes).

Second Groupe. — Nazareth, Tibériade, Capharnaüm, Jérusalem, Bethléem ; 55 fr. de plus que le premier groupe.

Troisième Groupe. — Nazareth, Tibériade, Capharnaüm, Samarie, Jérusalem, Bethléem ; 60 fr. de plus que le second groupe.

Le programme complet est envoyé franco sur demande. Le demander au Secrétariat, 8, rue François I^{er}, Paris.

Une souscription est ouverte dans le but d'aider les pèlerins trop pauvres pour supporter tous les frais. Prière d'adresser les offrandes au Secrétariat, 8, rue François I^{er}, Paris.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le cardinal Pitra du diocèse d'Autun, bénédictin de la Congrégation de dom Guéranger, est mort à Rome à l'âge de 77 ans. C'est une grande perte pour la Sainte-Eglise dont il était un des plus fermes soutiens par sa science et ses vertus.

Une grande manifestation révolutionnaire a terrorisé la ville de Rome pendant 3 jours : plus de mille ouvriers sans travail se sont jetés sur les quartiers les plus riches et y ont fait des dégâts, estimés à deux millions au moins. Ils ont respecté le Vatican et les églises.

Il passe sur le monde entier une crise terrible, qu'on ne peut nier : la question sociale. Elle ne recevra sa solution qu'autant que les gouvernements, revenant de leurs erreurs, s'entendront avec l'Eglise pour améliorer une situation qu'ils ont compromise et retirer le peuple de la voie fautive où ils l'ont engagé, en lui rendant sa vieille foi en Dieu, et en le guidant au lieu d'être guidé par lui.

Au consistoire tenu le 12, le Saint-Père a nommé camerlingue le cardinal Laurenzi, et créé cardinaux, Nosseigneurs Dusmet, archevêque de Catane, d'Annibale, évêque de Carystos, et Macchi, majordome du palais.

En outre le Saint-Père a préconisé 18 évêques

Une dépêche annonce que dans le consistoire du jeudi 14, le Pape préconisera l'archevêque de Cambrai, Mgr Thibaudier, et l'évêque de Poitiers, M. l'abbé Juteau, curé de Saint-Julien de Tours.

15 autres évêques seront préconisés le même jour pour l'Espagne et le Pérou, et 35 évêques seront nommés par bref de la Propagande.

Instruction primaire. — Le *Journal officiel* publiait, il y a quelques jours, la statistique des laïcisations effectuées du 1^{er} novembre 1887 au 31 octobre 1888. Il résulte de cette statistique qu'en 1887-1888 on a laïcisé 621 écoles primaires et 77 écoles maternelles ; de plus, 86 écoles primaires et 22 écoles maternelles dirigées par des congréganistes ont été supprimées ; enfin on a imposé des adjoints ou adjointes laïques aux instituteurs congréganistes dans 234 classes publiques.

En somme, pendant cette période, la laïcisation a enlevé 806 écoles à l'enseignement congréganiste, ce qui, joint aux 928 écoles laïcisées en 1886-1887, porte à 1,434 écoles le total des ruines accumulées par la loi de 1886.

Les Frères et les Sœurs ont pu ouvrir 266 nouvelles écoles primaires et 30 écoles maternelles libres ; et il est intéressant de comparer, d'après les chiffres officiels eux-mêmes, — malgré le peu de confiance qu'ils nous inspirent, — le mouvement de la population scolaire dans ces écoles et dans les écoles laïcisées. Les 266 nouvelles écoles primaires libres comptaient, au 31 octobre dernier, 24,715 élèves, soit une moyenne de 93 élèves.

Les 621 écoles publiques congréganistes devenues laïques en comptaient 31,276, soit une moyenne de 50 élèves. On peut voir par là, une fois de plus, où va la confiance des familles quand elles ont la liberté de choisir.

L'enseignement congréganiste avait fondé, en 1886-1887, 320 écoles libres. Par conséquent, sur les 1,434 écoles qui lui ont été enlevées depuis 1886, il n'en a recouvré que 586 jusqu'à ce jour. C'est déjà un bon résultat quand on sait au prix de quels sacrifices s'ouvrent et se maintiennent ces écoles ; mais il n'en reste pas moins vrai que, dans près de 900 nouvelles communes, la population s'est vue condamnée à l'école laïque officielle.

Voilà ce que la loi de 1886 a fait de la liberté de l'enseignement !

Budget laïc. — On a fait, pour une commune du Tarn-et-Garonne, le simple calcul que voici :

Avant la gratuité et la laïcité, la commune avait une seule institutrice publique :

Traitement : 800 fr. et 75 élèves. — Soit, par élève, 10 fr. 70.

Maintenant (16 janvier 1889), l'école compte 20 élèves de tout âge.

Coût: Directrice.	900 fr.
Sous-maitresse.	800
Location de la maison.	450
Chauffage	200
Prix et fournitures diverses.	250
Total.	2.600 fr.

2,600 divisé par 20 = 130 fr. par élève.

Les Chartreux. — Voici l'hommage que rendent aux Chartreux quelques journaux républicains et libres-penseurs :

Le Temps :

« Tous les habitants de la région souhaitent vivement que les Chartreux, dont la charité est inépuisable et qui sont les bienfaiteurs des populations au milieu desquelles ils vivent, conservent leur fabrication : car il serait vraiment regrettable, et à divers titres, qu'elle fût exportée en pays étrangers. »

La République française :

« Les Chartreux rendent aux habitants de toute la contrée des services qui les font aimer et qui rendraient plus amers les regrets

que causerait leur départ certain, à la suite de l'abandon de l'exploitation à une compagnie. Il n'est presque personne, dans le Dauphiné, qui n'ait eu l'occasion de recourir à la générosité des Pères. Un commerçant est-il près de faire faillite, un trésorier de société est-il « embarrassé » dans ses comptes, vite, une lettre au Père général, et la réponse ne se fait guère attendre : c'est entre les plis d'une aimable lettre, consolante, réconfortante, le billet de 100 francs ou de 500 francs attendu. Et on nous citait, à ce propos, un exemple frappant de la délicatesse parfaite avec laquelle cette charité est faite :

« Un agent de la préfecture avait écorné le budget départemental. Que faire ? Il s'adressa au Père général. A sa lettre le Père ne répondit pas ; quelques jours à peine devaient s'écouler avant que le conseil de révision, préfet en tête, parcourût le département. L'employé était de la tournée : on s'arrêta à la Grande-Chartreuse, comme de coutume, et l'on y reçut cette hospitalité simple et grande à la fois que donnent les Pères. Sous sa serviette, le pauvre gratte-papier, en se mettant à table, trouva les 3,000 francs qu'il avait détournés. »

Le Paris :

« Ces moines sont la Providence du pays. Leur bienfaisance particulière s'étend à plusieurs lieues à la ronde. Là-dessus, l'opinion des habitants, quelle que soit leur religion ou qu'ils n'aient pas de religion du tout, est unanime. »

Grignon de Montfort. — Nous extrayons d'un excellent discours prononcé par M. l'abbé Prunier, supérieur du collège Richelieu (Luçon), à l'occasion des fêtes du Bienheureux Grignon de Montfort, quelques passages extrêmement intéressants, que nos lecteurs apprécieront comme nous :

« Je ne crains pas de l'affirmer devant vous, mes frères, ce sont les mères formées à la grande école de Montfort qui ont fait la Bretagne et la Vendée militaires, et qui les ont élevées au rang des provinces les plus catholiques et les plus fidèles de la patrie française.

Ah ! c'est parce que ces femmes fortes, qui ont été les mères de nos Machabées vendéens et bretons, avaient reçu la confiance du mystérieux *secret* du missionnaire pour *former des saints*, et selon l'énergie de son expression, pour *mouler des dieux en Jésus-Christ*.

Vous savez avec quel charme de langage et de piété le vénérable archevêque de Paris nous retraçait naguère les impressions que les souvenirs de sa famille avaient gardés de la sainteté et des prédications apostoliques de Montfort.

« Je suis, nous disait-il, un enfant de ce pays de Bretagne et de Vendée : (il a bien omis de nous dire qu'il en était une des gloires les plus pures). Lorsque je remonte par la pensée aux années de mon enfance, je retrouve le nom du père de Montfort

« parmi mes plus chers et mes plus pieux souvenirs. C'est sur les lèvres de ma mère que j'ai recueilli ce nom béni. »

Mes frères, cette mère était une de celles qui avaient éminemment reçu le secret de former *des saints*.

Aujourd'hui, plus que jamais, l'éducation de l'enfance est la question de vie et de mort pour notre société française ; et aujourd'hui, comme toujours, sachez-le bien, mes frères, c'est l'éducation maternelle qui donne la direction décisive à la destinée totale de l'enfant.

C'est une vérité primordiale qu'il faudrait *crier sur les toits*, et qui devrait retentir sans cesse aux oreilles et jusqu'au fond de l'âme des parents chrétiens.

Dans un traité trop peu connu sur l'éducation de famille, un pieux et savant cardinal, Sylvio Antoniano, écrivait à la fin du xvi^e siècle : « Ce que je vais dire paraîtra peut-être excessif, mais la gravité du sujet m'oblige à proclamer librement et hautement ma pensée. Je crois donc que ce poids de calamités sans nombre que nous voyons tomber sur le monde social, au début de ce siècle, provient, pour une large part, de la mauvaise éducation des petits enfants. Car, d'ordinaire, l'homme fait garde les vertus ou les vices de ses premières années. »

« L'enfant mal élevé par sa mère (et, à mon avis, dit le même auteur, l'éducation maternelle commence dès l'âge de deux ans), l'enfant qui n'est pas imprégné, dès le berceau, des impressions de la foi et de la piété chrétiennes, est un instrument préparé par l'enfer pour toutes les iniquités, et, selon les circonstances, pour toutes les scélératesses et tous les attentats. »

« L'homme moral, disait dans le même sens Joseph de Maistre, est peut-être formé à dix ans, et s'il ne l'a pas été sur les genoux de sa mère, ce sera toujours un immense malheur. Rien ne peut remplacer cette éducation. Si la mère s'est fait un devoir d'imprimer profondément sur le front de son fils le caractère divin, on peut être à peu près sûr que la main du vice ne l'effacera jamais. Le jeune homme pourra s'écarter, sans doute, mais il décrira une *courbe rentrante*, qui le ramènera au point d'où il était parti. »

Mes frères, les deux graves auteurs que je viens de citer n'ont fait que traduire l'infailible enseignement de l'Eglise et de l'Esprit-Saint, qui nous dit : « L'enfant suit jusqu'au bout et jusque dans la vieillesse la route que ses parents lui ont tracée. C'est pour cela qu'il est si bon pour l'homme d'avoir porté le joug dès son bas âge ; car si la vie des enfants est gâtée dans sa source leurs os seront imbibés des vices de leurs premières années, et ces vices précoces s'en iront avec eux dormir dans la poussière de leur tombeau. »

Toute l'histoire du genre humain, mes frères, nous apparaît dans la lumière de ces grandes maximes.....

La parfaite éducation d'une âme baptisée, *c'est la grâce perfectionnant la nature, et la gloire perfectionnant la grâce.*

Or, la grâce dans l'âme fidèle, c'est la vertu, le mérite et la sainteté, et la gloire, c'est le ciel, pour lequel votre fils a été créé et mis au monde.

Notre bienheureux père ajoute : « *Elever la nature humaine, c'est la TRANSFORMER en Jésus-Christ, et la faire grandir jusqu'à la plénitude de l'Homme-Dieu sur la terre, et sa gloire au ciel.* »

Elever un enfant chrétien, c'est donc le transfigurer et le faire grandir en Jésus-Christ, c'est lui faire parcourir successivement toutes les ascensions de la vie surnaturelle et divine.

II. Après avoir formulé cette haute conception de l'œuvre, notre pieux docteur a voulu nous en résumer les *principes* dans un biblique et gracieux tableau : c'est l'éducation donnée par Rébecca, figure de Marie, de l'Eglise et de la mère chrétienne, au jeune Jacob, figure de tous les enfants prédestinés.

Jacob, nous dit Montfort, est un doux et paisible enfant, qui grandit abrité sous les regards et la continuelle vigilance de Rébecca, sa mère. C'est dans cet intérieur béni, dans cette suave atmosphère, tout imprégnée du parfum des vertus maternelles et sous l'influence pénétrante des exemples de Rébecca, que la tendre nature du petit Jacob reçoit les premières et délicates empreintes du *moule divin, forma Dei*, qui forme et façonne tous les vrais enfants de Dieu. Cire molle et souple sous les doigts qui la pétrissent et qui continuent l'action créatrice, l'âme de l'enfant se prête à toutes ces impressions profondes et à ces *habitudes morales* qui gouverneront sa vie et son éternelle destinée.

Rébecca, nous dit encore notre docteur de l'éducation domestique, Rébecca *surveille et préserve son petit Jacob* ; elle le *corrige* et le *châtie à propos* ; elle l'*instruit* et le *dirige* par sa douce et ferme autorité.

1^o Avant tout Rébecca *surveille et préserve son enfant.*

« Elle le cache sous ses ailes, dit Montfort, comme une poule ses poussins, pour le garantir de l'épervier et du vautour ; pour l'éloigner des compagnies mauvaises, qui corrompent les mœurs », pour le garder de tout contact dangereux, cause ordinaire de tant de dépravations hâtives et souvent irrémédiables.

Vous devez savoir, mes frères, que pour toucher à l'âme d'un enfant, il faut une délicatesse extrême, et une vraie distinction morale qui n'appartient jamais à la foule, et rarement à des mercenaires.

2^o Prenant pour base de l'éducation le dogme du péché originel, Rébecca *corrige*, et ne craint pas de *châtier* quand il le faut.

Elle sait bien que, sans les rigueurs et « sans le sel d'une forte et sévère discipline, les vices germeront d'eux-mêmes dans cette jeune âme, comme les vers se multiplient dans un cadavre ; » — « que la folie est attachée au cœur de l'enfant, et qu'elle ne peut en être chassée que par la verge. »

Grave enseignement, mes frères ! Il renverse le monstrueux système de Jean-Jacques Rousseau, qui ne veut voir dans l'enfant qu'une nature immaculée.

Il stigmatise du même coup la mollesse et l'énervement de tant d'éducatrices de famille, où, par la seule absence de toute correction, on arrive à cet effrayant résultat de nous présenter un enfant gâté, gangrené et perdu de vices, dès l'âge de dix ans.

3^e Enfin, dit Montfort, Rebecca instruit et dirige son bien-aimé Jacob.

Ce sont les lèvres de la mère qui doivent être « ce vase précieux, dont nous parle l'Écriture, vase plus riche que l'or et les pierres, » et qui distille goutte à goutte la doctrine élémentaire de la foi dans l'âme toujours ouverte et naturellement sympathique du petit enfant.

C'est la mère qui donne la première direction morale à cette jeune vie, et qui, au premier éveil de la raison, inculque à cette volonté et à cette liberté naissantes, le rigoureux devoir de s'orienter vers le ciel et vers Dieu son créateur, son rédempteur et sa fin dernière : *Deducit illum per vias rectas, et ostendit illi regnum Dei.*

Je n'ai pas à vous apprendre, mes frères, que ces éléments exquis et primaires de l'instruction et de la direction chrétiennes sont contenus dans l'*Histoire sainte* et le *Catéchisme*, commentés à l'enfant par le cœur de sa mère.

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs. (Suite.)

CHAPITRE IV.

LA VILLE SAINTE ET L'ÎLE DE BATZ.

Saint Pol, suivi de sa petite troupe, passa le gué qui se trouve sous la pointe autrefois appelée *Golbau* (1), et entra dans l'île. Il se rendit à ce qu'on appelait encore au ix^e siècle l'*Endroit Secret*, demeure écartée et paisible où ils trouvèrent Withur achevant la transcription des quatre livres de son Évangélaire. Le comte et le moine se regardèrent, et ce premier regard leur suffit ; ils s'étaient reconnus, en effet, et leurs larmes témoignèrent de la joie qui remplissait leurs âmes ; tombant dans les bras l'un de l'autre, ils se tinrent longtemps embrassés ; dans celui qu'il croyait être un étranger, Pol-Aurélien trouvait non seulement un Breton, comme lui venu d'outre-mer, mais un proche parent et presque un frère, d'autant plus aimé que les liens qui les unissaient n'étaient pas seulement ceux du sang, mais les liens plus puissants de leur charité pour Jésus-Christ. Après les premières effusions de leur amitié et de leur allégresse, ils se mirent à se

(1) Dom Plaine observe que l'indication de ce nom met fin à la discussion, si souvent agitée, de l'emplacement qu'occupait le promontoire *Gobée*.

raconter en détail ce qui leur était arrivé depuis leur séparation. Dans son récit, saint Pol en était à dire comment il avait pu s'arracher au roi Marc et comment ce prince lui avait refusé la cloche tant convoitée et si instamment demandée par lui ; à ce moment, l'entrée d'un serviteur vint interrompre la conversation des deux amis : cet homme, chargé de garder le vivier du prince, tenait d'une main un saumon d'une étonnante grandeur, et de l'autre une cloche merveilleuse dont l'anneau semblait avoir été perforé et rongé par les pieuvres (1). Le prince rendit d'abord grâces à Dieu et dit à saint Pol : « Mon frère, jusqu'à votre arrivée, jamais poisson de cette espèce n'a été pêché dans ces parages, jamais non plus pêcheur n'a trouvé de cloche dans mon vivier. » Et comme Withur attribuait ce double fait aux mérites de son cousin, celui-ci se défendait énergiquement. Quant à nous, sans nous mêler à leurs débats, sans prendre parti pour l'un ou pour l'autre dans cette lutte d'humilité, nous pouvons ici admirer les aimables attentions de la Providence : au moment de leur heureuse rencontre, elle offre à Pol et à Withur ce poisson merveilleux, comme à saint Corentin elle avait offert les anguilles de sa fontaine pour faire un honorable accueil à saint Patern et à saint Malo.

Mettant fin à leur amicale discussion, Withur pria saint Pol de prendre la cloche et de la faire sonner ; celui-ci obéit, et, au grand étonnement du comte, se mit aussitôt à rire de tout son cœur.

Dom Lobineau dit qu'« il ne put s'empêcher de sourire » ; au xvi^e siècle, comme au xviii^e, c'eût été, dans une certaine école, une grave irrévérence de croire qu'un Saint eut pu rire franchement ; on n'était pas cependant si éloigné du temps où saint François de Sales, tout Suisse qu'il était, payait large tribut à la gaieté française. Pour saint Pol, si nous voulons savoir ce qu'il fit, lisons son premier historien : non seulement il sourit, mais il rit ; non seulement il ne put s'en empêcher, mais il ne l'essaya même pas ; et si vous en doutez, voici le texte latin : « *Labia sua præ gaudio resolutus, constanter arrisit.* » Si cela scandalise quelque esprit morose, il y a moyen de plaider les circonstances atténuantes : le rire n'est pas toujours provoqué par les saillies d'un esprit caustique ou la bizarrerie des circonstances ; il est quelquefois aussi l'expression du bonheur, voire même d'un bonheur très sérieux, et c'est le cas ici, comme le dit clairement *præ gaudio*.

Quant à Withur, il ne comprenait rien au changement qui venait de se produire chez son cousin, et il lui demanda tout simplement : « Mais mon frère, qu'avez-vous donc à rire ? » A quoi saint Pol répondit : « Ce qui me fait rire, c'est cette cloche ; c'est celle dont je vous parlais à l'instant, c'est bien en vérité la même que j'ai demandée à Marc, roi de mon pays, au moment où je pris

(1) Wormonoc dit : *par les sangsues* ; comme les sangsues ne se trouvent pas dans l'eau salée, je n'ai pas cru devoir traduire ici littéralement.

congé de lui. Voilà pourquoi je suis joyeux, et je rends grâce à Dieu qui, dans sa toute puissance, choisit et communique ses dons quand il le veut, comme il le veut et à qui il veut.... Aussi quand nous lui demandons quelque chose, demandons à lui seul et pas à d'autre qu'à lui ; même avant que notre prière n'ait été formulée, il a sous les yeux tous les objets qui nous sont nécessaires ; s'il semble tarder à nous les accorder, ce retard même a pour but notre propre utilité ; croyons-le bien. Voilà où tendent les délais de la munificence divine : si la patience ne nous abandonne pas, si nous persévérons longtemps, ce que nous attendons nous sera donné d'une manière plus merveilleuse et plus parfaite. C'est évidemment ce qui vient d'arriver pour cette cloche. Dieu ayant tout disposé pour qu'elle tombât entre nos mains, offerte par vous, elle me sera d'autant plus agréable et plus précieuse que vous et moi nous voyons en elle un vrai don de sa Majesté ! » Le comte l'écoutait avec un plaisir marqué, et il dit à son tour : « Quel serait l'homme assez insensé pour aller à l'encontre des dispositions de la Providence, puisque nul ne peut résister à la volonté de Dieu ? Comme vous le disiez, il distribue ses dons à qui il veut. » En disant ces mots il prenait la cloche et la lui donnait, ajoutant encore : « C'est le Seigneur qui l'a fait arriver jusqu'à vous, elle vous appartient en toute justice, ce n'est pas moi, c'est Lui qui vous la transmet, acceptez-la avec bonheur. » Le Saint la prit, rendit grâce à Dieu, remercia le comte et le bénit.

Après ce récit, Wormonoc constate ainsi la vénération qui s'était attachée à la cloche miraculeuse : « Chez tous les peuples où l'on connaît la langue latine on l'appelle *Hirtglas* ; ce nom si connu signifie *longue et fauve* ; par les mérites de saint Pol non seulement elle a fait disparaître bien des maladies, mais elle a rendu la vie à un mort, comme je l'ai moi-même entendu attester par plusieurs témoins oculaires de cette résurrection. »

Cette cloche n'est pas moins vénérée aujourd'hui qu'au temps où notre vieil auteur disait ce qu'on vient de lire. Dom Lobineau et l'abbé Tresvaux l'appellent *Hy-Glas*, et M. de Kerdanet dit que d'après une ancienne légende les anciens Bretons l'appelaient *an Hyr-Glaz* ce qu'il traduit par *la Longue-Verte*, traduction plus exacte que celle de Wormonoc, car il n'est pas probable que même au ix^e siècle *glaz* ait signifié *fauve*. Dom Lobineau raconte la merveilleuse histoire de la cloche d'une manière conforme à celle de notre narrateur, et contrairement à son habitude n'émet pas même de doute sur la vérité du prodige, mais lorsqu'il en vient à la conservation de la cloche dans la cathédrale de Léon, il dit que si ce n'est pas elle c'en est une autre substituée à sa place. L'abbé Tresvaux qui en rééditant dom Lobineau l'accusait de scepticisme, renchérit ici sur son maître : « On peut ne point croire ceci, dit-il ; et le moyen de s'imaginer que les légendaires n'aient pas abusé trop légèrement de la crédulité de leurs lecteurs ? Mais on le rapporte cependant, pour faire remarquer de quelle rareté étaient les cloches en ce temps là ? »

Le lecteur aura pu remarquer que d'après, notre récit, la cloche fut trouvée dans le vivier. Dom Lobineau raconte qu'elle fut trouvée dans le ventre du poisson ; Albert-le-Grand et Bernard du Saint-Esprit disent : dans sa gueule. Ces hypothèses différentes sont acceptables, car le poisson était énorme, nous l'avons dit, et nous verrons bientôt que la cloche est loin d'être grande. On peut hésiter sur toutes ces questions de détails d'ailleurs sans importance, mais quant au prodige en lui-même on ne voit pas sur quoi de vrais croyants se baseraient pour le rejeter. Est-ce que Notre-Seigneur voulant payer l'impôt du didrachme ne dit pas à saint Pierre de jeter son filet ? est-ce que l'Apôtre ayant obéi ne trouva pas dans le corps de ce poisson de quoi payer pour son maître et pour lui ? Pour quiconque croit à l'Evangile l'histoire de la cloche de saint Pol sera donc non certes un dogme de foi, mais un fait acceptable.

Lorsque Dom Lobineau parlait de cloche substituée, la science de l'archéologie n'existait pas encore. Aujourd'hui le savant hagiographe ne parlerait pas ainsi ; l'examen attentif de la cloche qui nous occupe suffirait seul à montrer sa haute antiquité : « Elle est d'une figure singulière, dit M. de Fréminville ; elle a la forme d'une pyramide quadrangulaire ; ses côtés ne sont point égaux ; il y en a deux grands et deux petits. Ses dimensions ne sont pas considérables : elle a 9 pouces seulement de hauteur, 6 de largeur sur la base d'un de ses grands côtés et 4 pouces sur celle du petit côté. Elle n'a point été fondue au moule, comme les cloches que l'on fait aujourd'hui, mais elle a été battue au marteau, comme nos ouvrages actuels de chaudronnerie. Le métal qui la compose est de cuivre rouge, mêlé de beaucoup d'argent » (1).

Ce précieux objet n'est pas seulement digne de vénération parce que Dieu s'en est servi pour manifester sa puissance et sa bonté, et la sainteté de Pol Aurélien ; il est respectable encore, comme monument fort ancien et très rare en son genre. Nous ne pouvons dire cependant qu'il soit unique. Dans les pages mêmes de la *Semaine Religieuse* nous avons déjà eu à parler de la cloche de saint Ronan presque semblable à celle de saint Pol. On pourrait en citer plusieurs autres. M. l'abbé Euzenot signalait dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* (compte-rendu de la séance du 8 septembre 1883) la cloche appelée aussi *le bonnet* de saint Mériadec dans la paroisse de Stival, diocèse de Vannes. Par la description qu'il en a donnée en l'empruntant à M. de La Villemarqué, on pourra voir qu'elle ressemble étrangement à celle qui nous occupe : « La cloche de Stival est en cuivre mêlé d'argent ; elle n'a pas été fondue mais battue au marteau. Sa forme est à peu près celle d'un bonnet carré ; elle est surmontée d'une anse qui permet de la tenir à la main. Les dimensions, les voici : hauteur (y compris l'anse), 0^m 21^e ; diamètre de l'ouverture dans un sens, 0^m 18^e ; même diamètre dans l'autre sens, 0^m 15^e ; battant, 0^m 13^e de haut. Son

(1) M. de Fréminville. — *Antiquités de la Bretagne, Finistère*, 1^{re} partie.

état de conservation serait parfait, sans une petite fissure qui existe à l'orifice.

Le reste de la description est relatif à une inscription figurant sur la cloche de saint Mériadec ; comme rien de semblable n'existe sur celle de saint Pol, nous n'avons pas à nous en occuper ici.

Ce que nous n'avons point encore dit, c'est qu'on fait sonner la cloche de saint Pol surtout pour guérir la surdité ; il en est de même pour celle de Stival, à laquelle on a encore recours pour dissiper les maux de tête et d'oreille.

Cette dernière cloche passe pour avoir appartenu à saint Mériadec, qui s'en servait dans l'oratoire de son ermitage de Stival pour appeler à la prière les habitants du voisinage.

Avec ces trois cloches conservées en Bretagne, on peut citer la cloche d'Armagh, aujourd'hui conservée à Dublin (1) ; on l'appelle la cloche de saint Patrick, et l'on peut en suivre l'histoire en remontant au moins jusqu'à l'an 946. Elle est du même métal, de même fabrication et de même forme que celle de Stival, mais dépourvue d'inscription. M. l'abbé Euzenot, très bon juge en la matière, dit que les archéologues sont d'accord pour attribuer au ^ve et au ^{vi}e siècle la plupart des cloches du même genre. C'est donc ici une garantie de plus pour l'authenticité de la cloche de saint Pol.

(A suivre.)

(1) Signalée par M. de la Villemarqué.

VÊTEMENTS { **JODELAIS, Jeune**
Ecclésiastiques { Quimper — 36, rue Keréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,

est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES
pour la *Semaine Religieuse de Quimper.*

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu - les - Poêles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

GOU DRON MARCHAIS PHTHISIE
Recommandé aux **AFFECTIONS**
GRATEURS de la **GORGE**, Catarrhes, guérison par
CHANTEURS de la **VOIX**. 2 f. l'**EMULSION** Créosote
INSTITUTEURS. **MARCHAIS**, Ph^{ie}, La Rochelle **MARCHAIS**, LA ROCHELLE, 31.

FABRIQUE DE VITRAUX DU CARMEL

DU MANS (Sarthe)

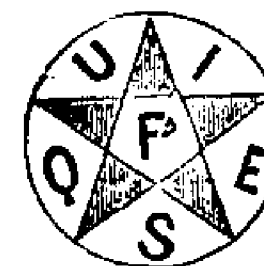
RUE MARIETTE, 116

MM. E. HUCHER *** père et fils, fondateurs des ateliers en 1853,
Ancien Directeur, Successeur.

Prix. — Les personnages en pied sur fond grisaille avec dais, de 80 fr. à 100 fr. ; les mêmes sur fond d'architecture, à 120 fr. Les grandes scènes sur fond d'architecture, de 140 fr. à 160 fr. ; les grisailles, de 30 fr. à 50 fr. le mètre carré. Les restaurations, de 150 fr. à 200 fr. le mètre carré.

Travaux. — Nous pouvons citer parmi nos principaux travaux dans le département, Bannalec, Brest (Saint-Martin), Châteauneuf-du-Faou, Cléden-Poher, Douarnenez, Fouesnant, Kergloff, Kernével, Lampaul, Landerneau, Ile-Tudy, Morlaix, Penmarc'h, Plabennec, Pleyben, Plouéour-Lanvern, Plonévez-du-Faou, Pluguffan, Poullan, Pont-l'Abbé, Pont-Aven, Quimperlé, Riec, Saint-Pol-de-Léon, Trégunc.

MOYEN de GAGNER 2000 fr. par MOIS AVEC 500 fr.
ou avec des Obligations de la Ville de Paris, Crédit Foncier de France et tout autre, est indiqué gratuitement à toutes personnes qui écrivent ou s'adressent à M. le Directeur du **Marché de la Bourse, 10, Rue des Martyrs, Paris.**



DIABÈTE

Le Vin Frané Pesqui

Fait diminuer de 1 gr. par jour

Le SUCRE DIABÉTIQUE

Dans toutes les pharmacies

Dépôt à Paris : MM. Michelat et

Leveur, rue des Guillemettes, 9

OREILLE OUIE DURE, SURDITÉ, BRUITS
ÉCOULEM^{ts}, guéris sans Opération
Docteur GUERLIN * Spécialiste. Paris,
17, r. Valois, 2 à 3. GUIDE EXPLICATIF GRATIS

DEMANDER PARTOUT

CHOCOLAT MENIER

REFUSER LES IMITATIONS

MALADIES DE LA PEAU DARTRES, ECZEMAS,
PSORIASIS, etc.

Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (codex
medicamentarius) sans hydrargyre ni arsenic du Dr L. ULLI. Dans le cours de ce traitement
dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffi-
sent. Dépôt à la Ph^{ie} FINANCE, 5, B^{te} Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.

REMISE DE 2000 AUX COMMUNAUTÉS

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs, **M. Louis ROUVIERE**, propriétaire de Vignobles, à VERGÈZE (Gard). Ce vigneron qui prépare lui-même les vins qu'il offre au clergé pour le Saint-Sacrifice, tient aussi à la disposition de nos lecteurs des vins rouges excellents et garantis absolument naturels et sans plâtre, à partir de 80 francs la barrique de 225 litres fût perdu et rendu franco de transport et de cougé jusqu'à la gare qui lui est désignée. Nous devons ajouter que M. Rouvière fait partie de la Croisade des Négociants Francs-Catholiques et qu'il donne une partie de son bénéfice pour le soutien de l'Ecole-Libre de sa paroisse. Il espère que tous les bons chrétiens voudront bien, par leurs achats, participer à cette excellente œuvre. *Envoi du prospectus détaillé sur demande affranchie.*

GUERISON

certains et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail et dès le 2nd jour donne de l'amélioration. **M. LENORMAND**, Med. sp^l, à Melun. — Consult. gratuites par corres.

LE GRESHAM

1^{re} Anglaise d'Assurances sur la Vie, fondée à Londres en 1848. — Succursale établie en 1854, à Paris, 30, Rue de Provence.

Actif: 100 Millions

Assurances sur la Vie entière, Mixtes, à Terme fixe. — RENTES

VIAGÈRES Payables sans

frais aux taux de 10, 15, 17 %, suit l'âge.

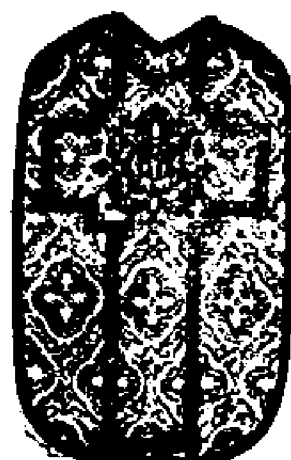
Prospectus et renseignements

gratuits et franco, en écrivant à

Paris ou à MM. les Agents des Départements.



La même devant tout soie, 26 fr.



BRONZES
d'église
Chasublerie
Médailles

DENAMUR
ET
HESLOUIN
82, quai
Jemmapes
PARIS

CHASUBLE et accessoires dames soie, chasles fil toutes couleurs, sujet brodé soie à la croix. — La même vendue partout de 23 à 40 francs. **23 fr.**
Envoi franco du Catalogue sur demande.

AUTANT DE RENTES QUE DE CAPITAL

Cent pour cent de Revenu ASSURÉ

Capital Garanti avec chances de l'augmenter considérablement

Ainsi: en plus du REVENU de 100 %, un Capital de 3.000 fr. a été augmenté

En 1884 de 3.895 francs.

En 1886 de 4.475 francs.

En 1885 de 2.980

En 1887 de 6.875

Et En 1888 de 4.875 francs (Coupon compris)

Pour CIRCULAIRE EXPLICATIVE s'adresser à la **SPÉCULATION GÉNÉRALE**, 4, rue Chauchat, PARIS. (Maison fondée en 1878).



ASTHME & CATARRHE

guéris p^r les **CIGARETTES ESPIC**. 25 la Boîte

OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEURALGIES.

Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.



LA PETITE CAISSE DU CLERGÉ

38, Rue St-Sulpice, PARIS

PLACEMENTS de toute sécurité rapportant 5 0/0 l'AN servi à domicile

PRÊTS CLERGÉ taux modéré sur bonnes garanties. Renseignements, Ordres, Bourse

L'Administrateur-Gérant: AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO

10 CENTIMES

PRIX DE L'ABONNEMENT

6 fr. par an

LA LIGNE D'ANNONCE

40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction: Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration: Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO: QUIMPER, librairie SALAUN, rue Keréon.

SOMMAIRE. — I. Nouvelles du Diocèse: La mort de M. J. de Galan; Concours poétique de Sainte-Anne-d'Auray; La mort du R. P. Le Delaizir, S. J.; L'Adoration à Penmarc'h; Nominations dans le clergé;



Une réponse de la Congrégation des Rites. — III. Saint Pol-Aurélien et ses premiers successeurs: La Ville Sainte et l'Île de Batz (suite). — IV. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 24 février. — Dimanche de la Sexagésime, 2^{me} classe, semi-double, violet. — Vêpres de saint Mathias, mémoire du dimanche.
Lundi 25. — Saint Mathias, apôtre, double de 2^e classe, rouge.
Mardi 26. — Commémoration de la Passion, double-majeur, rouge.

Mercredi 27. — Office du jour, ou office votif.
Jeudi 28. — Saint Ruelin, évêque, semi-double, blanc.
Vendredi 1^{er} mars. — Saint Albin, évêque, double, blanc.
Samedi 2. — Saint Jovin, évêque, semi-double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Riec. 24 et 25 février.
Le Ponthou. Botmeur . . . 26, 27 et 28 février.
Lanhorneau 1^{er} et 2 mars.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

M. Joseph de Calan. — Nous avons la douleur d'apprendre la mort de M. Joseph de la Lande de Calan, décédé, jeudi 14, à Quimper. Il était l'un des représentants de cette race de gentilshommes bretons, types de fidélité et de dévouement à leurs convictions politiques et religieuses. Sorti de Saint-Cyr en 1822, M. de Calan sacrifiant, en 1830, sa carrière à ses principes, brisa son épée. Depuis lors, il a vécu à Quimper ; et tous ceux qui l'ont connu ont pu apprécier la droiture de son caractère. Il y avait en lui une bonté, une aménité naturelle qui attiraient et le faisaient aimer et estimer de tous.

Sa foi était ferme autant qu'éclairée : elle le soutint quand, il y a six ans, Dieu appela à lui celle qui, pendant de longues années, avait été la digne compagne de sa vie ; elle le soutint encore lorsque, devenu aveugle, elle lui inspira une résignation douce et chrétienne qui a fait l'admiration de tous ceux qui l'ont approché. Cette cruelle épreuve n'avait pu altérer la bienveillance ni la parfaite égalité de son caractère.

Son dévouement au bien et sa charité le portaient vers les Œuvres, dont il s'occupa toujours activement, apportant dans toutes les relations le même esprit de conciliation.

Aussi, outre la lourde charge de trésorier de la cathédrale, il fut longtemps président ou vice-président des Sociétés de Saint-Vincent-de-Paul, de Secours Mutuels et du Cercle catholique d'ouvriers.

Il aimait à rendre service, et les habitants de la commune de Trégunc, dont il fut maire et dans laquelle il soutint vaillamment la bonne cause, conserveront longtemps le souvenir de sa paternelle administration.

C'est dans sa 85^e année, après une vie bien remplie, que M. de Calan s'est éteint, en patriarche, regardant venir la mort sans terreur, confiant en Dieu qu'il avait toujours aimé. Sa mort a été celle du juste, le couronnement d'une belle vie.

Que ses enfants, qui tous, dans les hautes magistratures, l'armée et la marine, ont continué les traditions d'honneur qui leur sont léguées ; que M. le vénérable Doyen du Chapitre, son frère, veuillent bien recevoir l'expression de notre profonde et douloureuse sympathie. S'ils pleurent un père, un frère, nous pleurons le meilleur des amis, le plus dévoué à la cause que nous servons ; les pauvres pleurent un bienfaiteur.

(Union Monarchique.)

SAINTE-ANNE-D'AURAY. — Nous sommes heureux et fiers de publier aujourd'hui les résultats du concours poétique en l'honneur de sainte Anne.

Le diocèse de Quimper a obtenu un prix et la première mention honorable.

Le prix est décerné à M. l'abbé J.-B. Dagorn, professeur de lettres au Petit-Séminaire de Pont-Croix.

La première mention honorable est accordée à M. l'abbé Kerbiriou, recteur d'Esquibien.

Nos meilleures et plus chaleureuses félicitations à ces deux lauréats.

Nous donnons cette semaine la poésie de M. l'abbé Dagorn ; la semaine prochaine nous donnerons celle de M. l'abbé Kerbiriou.

Mais avant, voici le jugement du jury établi à Vannes pour examiner les travaux soumis à son appréciation :

« M. l'abbé Dagorn, professeur au Petit-Séminaire de Pont-Croix (Finistère), nous a envoyé un poème qui a conquis tous les suffrages. En huit sonnets, variés de ton et d'allure, il rappelle les douleurs et les gloires de la *Patronne de la Bretagne*, le choix qu'elle a fait de notre pays, les vertus de son serviteur Nicolazic, l'amour de son peuple toujours croyant, et il termine par une protestation vibrante d'inviolable fidélité. Nous n'essayons pas d'analyser ce poème remarquable, que nous publions plus loin. On pardonnera volontiers quelques négligences au poète dont le talent vigoureux sait donner à de nobles pensées une forme originale et toute personnelle, à laquelle nous sommes heureux d'applaudir. »

La Patronne de la Bretagne.

I. — Stérile.

Sur le seuil de sa porte, au grand soleil assise,
Près d'un palmier, dont l'ombre à demi la défend,
Repasant le sort triste où son malheur l'a mise,
Anne pleure en songeant qu'elle n'a point d'enfant.

Lorsqu'elle passe, on rit : nul qui ne la méprise.
Son mari se détourne et s'irrite souvent.
Ce n'est pas de son sang que la femme promise
Pourra donner au monde un Sauveur triomphant.

Soudain du frais palmier un chant calme s'élève.
Elle lève la tête et s'arrache à son rêve....
Un oiseau veille au bord d'un nid plein de petits.

— Seigneur, tout est-il donc fécond dans la nature :
Les flots des mers, l'oiseau, les champs, la bête impure ?...
Et les vœux d'une femme ont été seuls maudits.

II. — Exaucée.

Eh ! bien, non ! Cette femme à qui l'attente amère
Fait un long désespoir de sa stérilité,
Pliera sous le fardeau d'une maternité
Que son doute eut traitée en tremblant de chimère.

Elle vivait sans joie et marchait sans fierté,
Elle n'espérait plus la douceur d'être mère ;
Mais sa fille en naissant parut dans la lumière,
Et le père à genoux, devant la majesté

De ce front virginal où rien d'humain ne pleure,
Leva les bras au ciel, voyant arriver l'heure
Promise aux longs soupirs d'Israël démembré.

Anne, réjouis-toi ; chante, mère féconde,
Avec ton déshonneur le nôtre est réparé,
Le premier pas s'est fait vers le salut du monde !

III. — Oubliée.

L'astre au lever du jour se perd au firmament :
La vierge en s'élevant conquiert toute la gloire.
La mère dans l'oubli descendit sans histoire ;
Le reflet se perdit dans le rayonnement.

Marie eut le grand jour, sa mère, la nuit noire
Qu'un pâle souvenir sillonne par moment.
Quelqu'image cachée au fond d'un monument
A peine de son nom conservait la mémoire,

Faible écho de l'amour dont son cœur est rempli,
Quand un docteur parfois, ému de tant d'oubli,
Au monde criait : Anne ! on répondait : Marie !

La gloire vint encor plus tard que son enfant ;
Mais Dieu, dont la justice a des retards souvent,
Préparait à son culte, au loin, une patrie.

IV. — Providence.

Il est au fond des cieux des astres inconnus,
Dont la marche est obscure et les lois inquiètes ;
Rien ne les annonçait, ils brillent sur nos têtes
Tout-à-coup, de l'éther en tournoyant venus.

Rien n'est troublé pourtant dans vos plaines muettes,
Cieux profonds, et nos yeux seuls en sont éperdus :
De même quelques saints, pour des siècles perdus,
Ils reviennent parfois ainsi que des comètes.

Ils brillent tout-à-coup d'un éclat inoui,
Et le peuple courbé se relève ébloui,
Et regarde en tremblant du côté de l'Eglise.

L'Eglise aussi regarde et s'épand en transports.
Comme une mère qui revoit ses enfants morts ;
Son bonheur est plus grand encor que sa surprise.

V. — En Bretagne.

Anne, ainsi tu parus quand ton peuple fut né.
Au bord de l'Océan il vivait, pacifique,
Accoudé dans la brume à la triste Atlantique,
Confiant dans sa force, à sa foi cramponné.

Le souvenir chez lui gardait sa forme antique.
Humble comme un enfant, au prêtre abandonné,
A ton culte ce peuple était prédestiné.
Pour le recevoir, Dieu te gardait l'Armorique.

Errante sous les cieux, cherchant où te poser,
Sur la Bretagne, un jour, le ciel te vit passer.
Tu foyais Israël courbé sous l'anathème.

Tu regardas : ces lieux étaient dignes de toi.
Pour le dire, du ciel, tu descendis toi-même...
Et tout, sans hésiter, se rangea sous ta loi.

VI. — Le Héraut.

Un soir, un paysan qui faisait sa prière,
— C'est toujours les petits que choisit le Seigneur,
Pour ces travaux géants, dont les grands auraient peur, —
Te vit en souriant entrer dans sa chaumière.

— « Sainte Anne fut ici bien longtemps en honneur ;
Elle veut l'être encore. Va, mon fils ! » — O mystère !
Il le dit, on le crut, et la Bretagne entière
Accourut à la voix de l'obscur laboureur.

Des siècles sont passés : la croyance demeure.
Un temple merveilleux remplace la demeure
De ce pauvre qui fut ton apôtre inspiré.

Après toi, laisse-nous saluer ce grand juste,
Ce doux Nicolazic, le paysan auguste,
Dont le nom est si grand sans qu'il l'ait désiré !

VII. — La Gloire.

Après l'oubli profond, les splendeurs immortelles.
Tout le pays s'emplit de ton nom vénéré ;
Ton culte eut en Bretagne un refuge assuré
Contre le deuil ancien et les douleurs nouvelles.

Noire sombre granit en fut transfiguré.
La foi sut y trouver d'amoureuses dentelles
Pour ton manteau royal, des pierres éternelles,
Pour te hausser au fond du grand ciel azuré.

Nos princes, répondant à l'appel de la guerre,
A tes pieds accouraient, courbant leur tête altière
Que le Français brisa sans la faire plier.

On avait vu déjà le Rolland d'Armorique,
Notre Lez Breiz mourant, le parfait chevalier
Remettre entre tes mains sa grande âme héroïque.

VIII. — Les Bretons à sainte Anne.

Or, nous sommes toujours les vrais fils de nos pères,
A qui le souvenir de vos bienfaits est doux.
Nos yeux, nos bras, nos cœurs, sainte Anne, sont à vous,
Dans ces jours de malheur ainsi qu'aux jours prospères.

Nous savons sans rougir plier les deux genoux,
Quand l'Impiété folle emporte au loin nos frères.
Pour le vouloir toujours, dans tous ces vents contraires,
Veillez sur nous, soutenez-nous, priez pour nous !

L'heure est à la bataille : avez-vous besoin d'hommes ?
Dieu même en a besoin dans les temps où nous sommes.
Nous vous appartenons, commandez, nous voici !

Nous défions le deuil et bravons la souffrance.
N'avons-nous pas jadis lutté contre la France ?... (1)
Avec vous les Bretons sont des géants aussi.

J.-B. DAGORN,

Professeur au Petit-Séminaire de Pont-Croix.

QUIMPER. — Lundi soir, 18 février, s'est éteint une sainte et longue existence entièrement consacrée aux rudes travaux de l'apostolat et aux humbles exercices de la vie religieuse. Le bon Père Le Délaizir, bien connu de tous, s'est endormi paisiblement dans le Seigneur, à l'âge de 94 ans, dans la Résidence Saint-Joseph de notre ville de Quimper.

Né le 20 avril 1795, à deux kilomètres de Pontivy, il reçut le baptême, dans la maison même de ses parents, des mains d'un prêtre fidèle qui était caché dans les environs et venu chez lui bénir des mariages et administrer les sacrements à plusieurs enfants.

Son père, digne et fervent chrétien, voyant les bonnes dispositions de son jeune fils, l'envoya à l'école, d'abord à Pontivy, puis au collège royal de Vannes pour y faire ses études latines. C'est là qu'il était quand arriva un événement qui a fait époque dans sa vie : on était aux *cent jours* ; toute la jeunesse du collège de Vannes, royaliste ardente, prit les armes pour la défense du trône. Le jeune Le Délaizir partit, comme ses condisciples, pour

(1) Depuis trois siècles, nous luttons avec elle, heureux d'être comptés parmi les plus dévoués de ses enfants.

cette fameuse expédition, si bien racontée par Rio, dans sa *Petite Chouannerie*. Il fut même nommé lieutenant royal.

La paix étant faite, le jeune officier déposa l'épée pour reprendre la plume, et revint simplement s'asseoir sur les bancs de l'école. Ayant appris que les Pères Jésuites venaient de prendre la direction du Petit-Séminaire de Sainte-Anne, il se hâta d'aller se mettre sous leur conduite pour achever ses études, qu'il termina en août 1817. On voit encore, affichée aux murs de sa chambre, la thèse de philosophie qu'il soutint en latin, le jour même de la distribution des prix.

C'est même cette année que Dieu lui inspira l'idée d'entrer dans la Compagnie de Jésus. Le jeune homme s'empressa de répondre à l'appel divin ; il vint à Paris, et alla fonder, au bout de quelque temps, le célèbre noviciat de Montrouge. Il y fit ses premiers vœux, le jour de Noël, 25 décembre 1819.

Employé immédiatement à l'enseignement, il fut dirigé successivement sur les différents établissements que possédaient les Jésuites sous l'autorité des évêques diocésains. Il était à Dol, faisant sa théologie et employé en même temps à la surveillance, quand il fut ordonné prêtre, à Lons-le-Saunier. C'est dans ce même collège qu'il célébra, le 26 juillet 1828, sa première messe ; elle lui fut servie par le P. de Saint-Alouarn, alors jeune et très-brillant professeur de lettres.

Après les Ordonnances de Juin, le Père s'occupa uniquement des travaux du ministère dans plusieurs villes de France, où l'obéissance l'envoya. Deux fois, il fut obligé d'aller à l'étranger, en Suisse, d'abord, ensuite à Brugelette, en Belgique. Il ne fut définitivement fixé à Quimper qu'en septembre 1851.

Il y venait avec le R. P. Rot, chargé de reprendre l'œuvre du P. Maunoir. Coïncidence remarquable ! tous deux avaient le même âge que l'illustre missionnaire et son compagnon, le saint P. Bernard, quand ils commencèrent à missionner : 55 et 42 ans. 55 ans ! c'était pour le P. Délaizir commencer bien tard une vie rude et fatigante. Le Breton, surtout, était pour lui d'une grande difficulté. Il avait oublié le peu qu'il en avait su dans son enfance ; puis, il fallait apprendre de nouveaux dialectes si différents du sien. Mais rien ne l'arrêta de ce côté... Autre fatigue : les voyages, alors si pénibles et si longs. Continuellement, il fallait, nuit et jour, hiver et été, traverser des pays impossibles, dans des voitures plus impossibles encore, vrais coucous de Bretagne, et par quels chemins ! Encapuchonnés dans je ne sais quels burnous grossiers, affublés à l'arabe, son compagnon et lui affrontaient toutes les intempéries des saisons. Dieu récompensa son dévouement : ces voyages au grand air le guérèrent de maux d'estomac dont il souffrait depuis longtemps.

C'était admirable de voir ce bon vieux qui, arrivé à destination, se livrait avec l'ardeur d'un jeune homme aux durs labeurs des missions bretonnes. Levé dès trois heures et demie, il disait sa messe, confessait jusqu'à sept heures, puis montait en

chaire pour chanter les prières, comme c'est l'usage dans ces pays. Il faisait ensuite la méditation avec tant de simplicité, de piété et d'onction, avec un accent breton parfois si étrange, que son auditoire était charmé de ce bon vieux et l'écoutait toujours avec plaisir, souvent attendri jusqu'aux larmes. Il passait, en moyenne, sept heures au confessionnal par jour. Le soir, il faisait encore la dernière instruction, presque toujours sur une des grandes vérités. Il avait une voix belle et sympathique ; aussi, c'était lui qui chantait ordinairement la grand'messe d'ouverture et de clôture de la mission.

Son triomphe était le sermon de l'Enfant prodigue. Parfois, il était si emporté par son sujet, qu'oubliant qu'il parlait à un auditoire tout composé de Bretons, il ne citait que le texte latin, sans se donner la peine de le traduire : *Cito, cito vos, proferte stolam...*, s'écriait-il, montrant la joie qu'avait le père du Prodigue de recevoir son fils perdu et retrouvé. Ces paroles, dites avec cet accent qui lui était particulier, frappaient tellement ses auditeurs que, dans bien des endroits, il n'était connu et désigné que sous le nom de *Cito, cito vos...* Plus tard, quand les Pères de Saint-Joseph retournaient dans ces paroisses et qu'on apprenait qu'il vivait encore : *Comme il doit être vieux !* disaient ces braves gens.

Pour lui, il conservait le meilleur souvenir des nombreuses localités qu'il avait ainsi évangélisées, d'abord avec le R. P. Rot, puis avec les PP. Le Forestier et Le Coniat. Mais Taulé avait ses prédilections. Il aimait à y prêcher, tous les ans, les Quarante-Heures, que cette population fait avec tant de piété et de vraie édification. La dernière fois qu'il y fut, il déclara, en arrivant, que le lendemain il chanterait la messe et ferait le prône. Il avait 90 ans. On craignit que ses forces ne vinssent trahir son courage. Le lendemain, il chanta la messe d'une voix si claire, fit le prône avec tant de cœur, que le curé lui-même disait qu'il n'avait jamais mieux parlé.

Les missions bretonnes n'étaient pas son unique occupation : il y avait les carêmes, les adorations, les œuvres bretonnes, les retraites nombreuses soit au peuple, soit aux pensionnats, soit aux communautés religieuses, soit à Saint-Joseph, pour les confessions courantes et les prédications ordinaires. Le Père trouva dans ces différents ministères un aliment à son zèle et à son apostolat. Il ne quitta le champ de bataille que lorsque son âge et ses forces ne lui permirent plus de travailler.

Rien n'était plus édifiant que la vie du bon et vieux Père de retour à la résidence. Il se livrait avec la même ardeur aux exercices de la vie religieuse qu'aux travaux des missions ; sa régularité était parfaite. Tous les jours, à quatre heures, debout. Le premier en tout et partout : le premier à l'oraison, au saint autel, le premier en récréation, le premier aussi à table, et, le soir, à neuf heures, le premier couché comme le premier levé. On aurait dit une machine vivante façonnée à la règle.

Sa charité était charmante ; il aimait et estimait tous les pré-

tres avec lesquels ses ministères le mettaient en relation, et conservait de tous le meilleur souvenir ; aussi, quand il fit sa cinquantaine de prêtrise, ce fut pour lui un véritable bonheur que de voir tous les prêtres de la ville s'asseoir à la même table que ses frères de Saint-Joseph. Il sut le leur dire en termes si affectueux que ses paroles restèrent gravées dans les cœurs. Il faut l'avouer, tous le payaient de retour.

Mais, c'était surtout envers ses frères en religion qu'il montrait cette charité bonne et aimable. Il ne cessait de répéter le *quam bonum et quam jucundum...* Était-il malade, il se laissait soigner comme un enfant, était content de tout, pour peu qu'on fit pour lui. Toujours il avait un *aimable merci* pour les soins qui lui étaient donnés. *Simple et droit*, il n'avait pas d'arrière-pensée ; ses idées étaient directes, rarement réflexes ; son premier mouvement était bon et lui suffisait. Ses réparties, même brusques, n'étaient que des saillies d'une nature prime, dénotant toujours une grande bonté. Il était avec Dieu comme avec les hommes, tout d'une pièce, comme on dit ; ici, comme en toutes choses, *il ne connaissait que la ligne droite*.

Sa piété était solide et profonde. Quand il était à Quimper, on le voyait, le matin, après son oraison et sa messe, retourner à la chapelle, réciter son rosaire en entier, faire son chemin de croix, et ne se retirait habituellement qu'après avoir édifié par sa ferveur et sa foi vive et ardente tous ceux qui se trouvaient à l'église.

Après avoir satisfait sa dévotion, il allait au jardin bêcher, tailler, arroser ses fleurs. Il aimait beaucoup les *dahlia*s, qu'il cultivait avec un grand soin. Il en avait fait une magnifique collection très-estimée des connaisseurs. C'est ainsi que vivait le bon et vénérable vieillard, partageant son temps entre Dieu et les distractions matérielles.

Une cruelle épreuve pour son cœur fut l'expulsion de juin 1880, qui vint l'arracher de son Saint-Joseph. Le dimanche qui précéda ce jour néfaste, il était chargé de parler à la réunion bretonne qui avait lieu dans la chapelle. Il fit ses adieux en termes si touchants que les sanglots lui coupèrent la parole, et l'émotion de ses auditeurs fut si grande, qu'on eut de la peine à chanter le *Salut*. Le jour venu, il fut croché comme les autres Pères, et obligé d'aller demander l'hospitalité au dehors : il avait 86 ans ! Malgré tous les soins dont il était entouré, rien ne pouvait consoler le vieillard de son départ de *Saint-Joseph*, ni lui rendre son pauvre chez soi religieux, *Saint-Joseph était tout pour lui*. Rien qu'à ce seul nom, on le voyait tout ému, pleurer même quelquefois. Pour le distraire, son supérieur fut obligé de l'envoyer passer quelques jours à la campagne, chez un de ses amis, le docteur Lallou, qu'il connaissait bien et qui lui était tout dévoué.

Cependant, la paix revint peu à peu dans son cœur, et malgré son grand âge, il était rendu de nouveau à la vie. Il n'avait qu'une seule infirmité, la surdité ; mais elle lui coûtait beaucoup,

parce qu'elle l'empêchait de prendre part aux conversations communes. Pour se distraire, il jouait aux dominos et aux échecs en récréation ; il aimait beaucoup ce dernier jeu, qu'il avait appris, au noviciat, de son supérieur, Jésuite de l'ancienne Compagnie. Mais malgré cette surdité, il disait souvent : « Je ne m'ennuie jamais ; je prie, je lis, je m'entretiens avec Dieu, je médite la mort ! j'ai souvent prêché sur cette vérité ; maintenant, je la sens, je la touche ; mais je n'ai pas peur d'elle. » Quand on le priait de dire quelque chose pour égayer ses frères, il avait un chant qu'il aimait beaucoup : *La solitude*. Alors, de sa voix tremblotante, il répétait son air favori : *La solitude, la solitude est mon bonheur*.

Toujours gai, heureux et content, le bon vieillard vit arriver tranquillement le terrible moment. Il était prêt ; il rendit saintement son âme à Dieu, suivant l'expression de nos Livres-Saints : *Plein de jours et de mérites, moriatur anima mea morte justorum !* Que mon âme meure ainsi de la mort des justes !

Le Révérend Père Le Délaizir a été enterré, mercredi matin, à 10 heures. 14 chanoines, 18 prêtres et une foule considérable de pieux fidèles de toutes classes ont accompagné à sa dernière demeure ce vénérable missionnaire, qui a eu 72 ans de vie religieuse si remplie.

La levée du corps et l'absoute ont été faites par M. l'abbé Serré, vicaire-général ; le R. P. de Saint-Alouarn a dit la messe basse de l'enterrement. Rien n'était touchant comme de voir ce bon vieux Père priant au saint autel pour son ancien compagnon de missions, de luttés et d'épreuves, avec qui il était lié de la plus tendre affection depuis plus de 70 ans.

Le deuil était conduit par le R. P. Lemoigne, supérieur de la résidence, assisté d'un ancien supérieur de Saint-Joseph, le R. P. Galinand, qui laisse partout où l'obéissance l'envoie les meilleurs et les plus fortifiants souvenirs.

Nos Révérends Pères de Saint-Joseph, auxquels la ville de Quimper est si attachée, ont pu voir toute l'estime et toute la vénération dont ils sont si justement entourés parmi nous.

PENMARC'H. — Du 10 au 17 courant, cette paroisse a eu le bonheur de suivre les exercices de l'Adoration perpétuelle. La retraite était présidée par M. l'abbé Le Duc, chanoine honoraire, curé-doyen de Douarnenez.

Dès le début, l'action de la grâce a été bien visible : aussitôt, toutes les instructions ont été suivies par une foule nombreuse et recueillie ; à mesure que la mission avançait, les fruits ne cessaient d'augmenter. On compte de nombreux retours, malgré des obstacles de tout genre.

Pour permettre à tout le monde de suivre les pieux exercices, il a fallu séparer la paroisse en deux groupes : le premier groupe a donné 900 communions ; le second, 1,050 : en tout, 1,950. Sur ce nombre, 828 hommes se sont approchés de la Sainte-Table :

beau et heureux résultat en tenant compte de l'état de cette population, presque toujours sur mer, et qui ne compte guère plus de 3,000 habitants.

L'Adoration s'est terminée par une belle et touchante cérémonie : la plantation d'une croix de mission sur la route de Kerity et de Saint-Pierre, à 600 mètres du bourg ; 60 hommes des divers centres de la paroisse portaient en triomphe le Christ. Qu'ils paraissaient heureux et fiers d'un si grand honneur ! Au moins 1,800 personnes suivaient, formant au Dieu Sauveur le plus imposant cortège.

Cette croix, érigée au centre même de la paroisse, sera pour tous les paroissiens un mémorial des grâces précieuses reçues pendant cette sainte mission, et leur rappellera, en même temps, leur promesse solennelle de sanctifier désormais plus fidèlement le jour du Seigneur.

Nous croyons pouvoir dire que M. le Recteur a été satisfait des résultats obtenus. Sa joie eut été des plus complètes sans de rares abstentions qui lui ont causé la peine la plus profonde. Une mission, n'est-ce pas pour une paroisse le temps propice pendant lequel Dieu fait à tous des offres qu'on ne verra jamais plus peut-être se renouveler ? L'occasion, souvent décisive dans les affaires du temps, l'est toujours dans les affaires de l'éternité.

Nomination. — M. Celton, jeune prêtre, de Douarnenez, est nommé vicaire à Moëlan.

Mgr Thibaudier évêque de Soissons a été transféré à l'archevêché de Cambrai, dans le consistoire secret du 11 février, et Mgr Juteau, curé de Saint-Julien, à Tours, a été préconisé évêque de Poitiers.

Le doute suivant a été proposé à la Sacrée-Congrégation des Rites : Lorsqu'on ne chante qu'un seul nocturne de l'Office des Morts, est-il permis de chanter toujours le premier ou ne vaut-il pas mieux prendre celui qui correspond à la série ? — Réponse : Il faut prendre le nocturne qui correspond à la série.

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE IV.

LA VILLE SAINTE ET L'ÎLE DE BATZ (suite).

Plusieurs observations seraient à faire avant de poursuivre notre récit.

Saint Pol, en allant se présenter à Withur, s'attendait à rencontrer un étranger. Le départ de ce seigneur de la Bretagne insulaire devait donc être inconnu au Saint, sans quoi le berger du comte, en lui nommant son maître, lui aurait fait concevoir l'espérance de rencontrer peut-être le Withur qui était son parent. Celui-ci avait bien pu se retirer devant l'invasion saxonne qui causait alors tant de ruines dans son pays. Son émigration aurait cependant précédé celle de Pol-Aurélien, puisque déjà nous trouvons le comte gouvernant le pays qui lui a été confié par le roi des Francs.

Nous sommes maintenant arrivés au fait qui, dans la vie de saint Pol, a le plus vivement frappé l'imagination populaire, et dont toutes les images du Saint rappellent invariablement le souvenir. Mais faut-il voir dans l'extermination du dragon un pur symbole, un mythe, comme on dit aujourd'hui ? Le monstre dont nous allons parler n'est-il pas autre chose que l'idolâtrie détruite par l'apôtre du Léon ? N'est-ce pas se montrer bien crédule, voire même un peu niais peut-être, que de parler sérieusement de serpent monstrueux dompté par une puissance surnaturelle ?

Disons d'abord que saint Pol n'est pas le seul thaumaturge à qui l'histoire ou la légende attribue l'honneur d'avoir rendu la sécurité aux peuples en exterminant un monstre. Pour citer les noms les plus connus en France, rappelons sainte Marthe et la Tarasque, saint Germain d'Auxerre, saint Ouen, saint Nicaise et saint Romain de Rouen, saint Clément de Metz, saint Marcel de Paris, saint Front de Périgueux, et plus près, saint Julien du Mans. Quant aux Saints de la vieille Armorique qui auraient fait périr ces animaux monstrueux, le Père Cahier en parle assez irrévérencieusement : « Mettons de suite en bloc, dit-il, les Saints bretons, évêques ou autres, qui sont censés avoir tué des dragons : ce sont saint Pol de Léon, évêque de la ville qui a pris son nom ; saint Samson, évêque de Dol ; saint Similien, évêque de Nantes ; saint Briec, saint Tugdual, dont les Bretons font un Pape, mais qui était tout au plus évêque de Tréguier ; saint Méen, fondateur et premier abbé du monastère de Gaël ; saint Joévin, évêque de Léon ; saint Efflam, ermite, patron de Plestin, dans le diocèse de Tréguier ; saint Armel, abbé ; saint Riok ou Riou, ermite et moine de Landevenec. »

On le voit, ce n'est pas sans une petite pointe d'ironie que le savant auteur des *Caractéristiques des Saints dans l'art populaire* constate la fréquente intervention du dragon dans les légendes bretonnes. Or, si l'on excepte saint Similien, tous les Saints qu'il cite appartiennent au v^e, vi^e et vii^e siècle, c'est-à-dire à une période où l'idolâtrie était loin d'être la religion dominante en Bretagne, ce qui écarterait la signification symbolique du dragon. Au contraire, il est certain que les invasions et les guerres avaient fait de ce pays une contrée désolée où les serpents et d'autres animaux monstrueux pouvaient vivre en sécurité ; et pourquoi quelques-uns de ces êtres n'auraient-ils pas atteint des proportions

colossales ? Aussi Dom Lobineau, malgré son excessive réserve, ne se permet pas ici une dénégation formelle, quoiqu'à vrai dire il soit plus voisin de l'incrédulité que de la foi : « C'était la coutume des anciens légendaires de faire ainsi chasser à leurs Saints chacun un épouvantable serpent ; et cette coutume a été mieux suivie dans la Bretagne armoricaine qu'en aucun autre pays. Une critique un peu sévère pourroit opposer à ces admirables exploits une infinité de raisons, ou les expliquer par le secours des allégories et des tropologies. On ne le fera néanmoins pas, et l'on a cru devoir rapporter au moins un exemple ou deux de ces sortes de prodiges, pour ne pas sembler nier le mérite des Saints ou douter de la puissance infinie de Dieu. C'est au lecteur à en faire tel jugement qu'il voudra. » L'abbé Tresvoux qui, dans la vie de saint Pol, a supprimé ce passage, dit dans une note : « Dom Lobineau regarde ce fait comme une allégorie qui a pour objet la destruction du paganisme ; mais M. de Fréminville juge, dans l'ouvrage déjà cité (*Antiquités de la Bretagne*), que c'était un serpent énorme, comme on en voit encore dans quelques contrées. Cette partie de la Bretagne étant alors peu habitée, devait en renfermer plusieurs. Si, dans la suite des temps, la Guyane est tout-à-fait civilisée et peuplée, ses habitants auront peut-être quelque peine à croire que leur pays ait produit des serpents monstrueux ; cependant rien de plus vrai, d'après le témoignage des voyageurs. »

Voilà le langage du bon sens ! M. de Fréminville a pu porter ce jugement, sachant bien que chez lui on ne le regarderait pas comme le résultat d'une naïve crédulité. N'est-il pas curieux de comparer ce que disent ici sur le même sujet un sceptique, un incroyant et, d'autre part, des prêtres, des religieux, dont la foi et la piété sont à l'abri de tout conteste ? Mais, chez ceux-ci, les sévérités de la critique ne viennent-elles pas plus, quelquefois, du désir de paraître ennemis de toute exagération que d'un amour sincère de la vérité ? Nous aimerions à pouvoir penser le contraire.

Cette étude serait incomplète si nous ne donnions le jugement de Dom Plaine sur le fait qui nous occupe ; inutile d'ajouter que c'est celui que nous portons nous-même : « On sait que le mot DRAGON (*draco* en latin, *drouc* en breton) exprime en lui-même l'idée d'un être purement fantastique et symbolique, non celle d'un être ayant une existence réelle. Les histoires de dragons n'en sont pas moins fréquentes dans les annales de la sainteté, sous tous les climats et toutes les latitudes. Les solitudes de l'Égypte n'étaient pas plus à l'abri des attaques de cet ennemi dangereux du temps des Paul et des Antoine, que l'Asie Mineure à la même époque, que l'Italie, les Gaules et l'Armorique sous le pontificat de saint Grégoire-le-Grand. Or, cette universalité d'opinions et de sentiments parmi les hagiographes nous paraît établir d'une manière irréfragable que les récits de ce genre doivent être fondés en masse sur la vérité historique des faits. Il y aurait donc grave témérité, pour ne rien dire de plus, à ne les regarder tous, sans

distinction, que comme des fictions sans réalité, que comme de purs symboles de la lutte de l'esprit chrétien contre le paganisme, de la victoire de la foi sur l'idolâtrie. Il s'agit donc ordinairement dans ces circonstances de luttres contre des animaux ayant réellement joui de l'existence.

En ce qui touche, en particulier, le dragon de l'île de Batz, dont saint Paul délivra le pays, nous croyons facilement que les récits de l'hagiographe sont empreints d'exagération. Le monstre en question avait-il les proportions colossales qu'on lui attribue ? Il est bien permis d'en douter, comme il est probable également qu'il n'était pas dévoré par une faim aussi insatiable que celle dont parle Wrmonoc ; mais de là à conclure que tout est purement imaginaire et fantastique dans la narration du moine de Landvennec, il y a un abîme. Le souvenir traditionnel du fait qui s'est perpétué jusqu'à nous, la conservation de l'étoile au moyen de laquelle le serviteur de Dieu avait exterminé le dragon, et d'autres circonstances du même genre, nous paraissent des garants certains, incontestables, de la vérité substantielle du prodige. En d'autres termes, l'île de Batz souffrait de la présence d'un animal malfaisant quelconque, serpent, ours, lion (1), ou autre animal d'une espèce particulière, aujourd'hui disparue, si l'on veut, mais être réel et non fictif, quand Paul de Léon vint y rendre visite au comte Withur. Ce fut lui qui délivra le pays pour toujours de ce monstre qui y répandait la terreur et l'épouvante. Telle nous paraît être la vérité ; c'est de cette manière que la narration de Wrmonoc doit, à notre avis, être interprétée par quiconque tient à ne pas s'écarter d'une critique saine et impartiale.

Et maintenant reprenons la narration de notre bon moine. En écrivant son livre, il y a mille ans, se doutait-il qu'on épiloguerait tant un jour sur la méchante bête qui mangeait les braves gens de l'île de Batz ?

Lorsque la cloche eut été donnée et acceptée, Pol-Aurélien et Withur reprirent leur conversation familière ; mais, quand ils eurent bien parlé des souvenirs du passé, le comte en vint à parler d'un grand sujet de douleur : la plage orientale de l'île était presque tout entière le théâtre des rages d'un serpent vénénéux. « C'est à peine, dit Withur, si le corps de deux hommes et de deux bœufs suffisent, non pour satisfaire ce monstre cruel (cela est impossible), mais pour apaiser sa faim et calmer sa cruauté. Bien des fois, mes hommes et moi avons pris les armes pour aller combattre la bête, et non-seulement nous ne lui avons fait aucune blessure, mais elle a toujours fait quelques victimes, et à notre retour nous trouvions nos rangs bien éclaircis. Ce serpent semble bien n'avoir point de pieds, mais il a des côtes et il est défendu par des écailles symétriquement rangées depuis le gosier jusqu'au ventre ;

(1) Il est à remarquer que Wormonoc ne désigne pas le monstre sous le nom de *dragon*, mais sous celui de *serpent*, et il le décrit comme un animal réel. La précision même de notre auteur ne suffit-elle pas à écarter les hypothèses ?

ceci constitue pour lui une double défense, car les écailles lui rendent les mêmes services que des griffes acérées, et comme vous allez le voir, les côtes lui rendent les services que lui rendraient des jambes réelles. En effet, il n'est pas comme les vers ou les autres reptiles dépourvus de colonne vertébrale, et qui pour avancer doivent se raidir et se contracter alternativement, lui, il arrondit ses flancs, il se recourbe de manière à être hérissé des rebords aigus des écailles qu'il enfonce dans le sol, puis on le voit rebondir. Par ces deux mouvements excessifs qui sont extrêmement rapides, non seulement il peut avancer, mais il franchit les obstacles en faisant autant de pas qu'il a de côtes. Non-seulement les javelots et les traits ne servent à rien contre lui, car lorsqu'ils tombent sur cette puissante armure d'écailles c'est comme s'ils atteignaient en biais le meilleur bouclier, mais le corps même du serpent repousse tout projectile ; c'est donc un être invulnérable et l'on ne saurait compter les malheureux qu'il a fait périr en les mordant, en les écrasant sous son poids ou en les empoisonnant de son horrible haleine. Dès qu'il entend approcher quelqu'un, son cou s'entle, sa gueule s'ouvre béante, ses yeux brillent de fureur, il pose la tête et la redresse sur une pierre semblable à une meule ; bien au loin l'on aperçoit les derniers anneaux de son immense queue, car ses dimensions sont effrayantes ; il semble mesurer cent vingt pieds ou même davantage.

(A suivre.)

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances
CONTRE L'INCENDIE,
fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

DIABÉTIQUES ! Voici une nouvelle cure !!! — « A. M. Pesqui, le Bouscat-Bordeaux. — Les trois bouteilles de votre Vin urané Pesqui ont fait beaucoup de bien à ma petite-fille ; quoique son diabète ne soit pas entièrement disparu, le sucre a beaucoup diminué ; son état général est bien mieux ; elle a plus de vivacité et est moins altérée. Je vous prie de vouloir bien m'expédier trois autres bouteilles en gare de la Roche-Clermault.

« A. Lecocq, à Seuilly (Indre-et-Loire). »

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu - les - Poêles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis

S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

ATELIERS FROC ROBERT
Catalogue Franco — 38, Rue Bonaparte, 38, PARIS — Catalogue Franco
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIÈRES

MOYEN de GAGNER 2000^{fr.} par MOIS 500^{fr.} AVEC
ou avec des Obligations de la Ville de Paris, Crédit Foncier de France et tout
autre, est indiqué gratuitement à toutes personnes qui écrivent ou s'adressent
à M. le Directeur du **Marché de la Bourse, 10, Rue des Martyrs, Paris.**

GOU DRON MARCHAIS PHTHISIE
Recommandé aux **AFFECTIONS**
ORATEURS de la **GORGE**, Catarrhes, guérison par
CHANTEURS de la **VOIX**. 2^e. **EMULSION** Crésote
INSTITUTEURS. **MARCHAIS, Ph^m, La Rochelle** **MARCHAIS, LA ROCHELLE, 31.**

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs,
M. Louis ROUVIERE, propriétaire de Vignobles, à **VERGÈZE (Gard)**.
Ce vigneron qui prépare lui-même les vins qu'il offre au chargé pour le
Saint-Sacrifice, tient aussi à la disposition de nos lecteurs des vins rouges
excellents et garantis absolument naturels et sans plâtre, à partir de 80 francs la
barrique de 225 litres fût perdu et rendu franco de transport et de congé
jusqu'à la gare qui lui est désignée. Nous devons ajouter que M. Rouvière
fait partie de la Croisade des Négociants Francs-Catholiques et qu'il donne
une partie de son bénéfice pour le soutien de l'Ecole-Libre de sa paroisse.
Il espère que tous les bons chrétiens voudront bien, par leurs achats, participer à
cette excellente œuvre. *Envoi du prospectus détaillé sur demande affranchie.*

GUERISON
certaine et radicale de toutes les
affections de la Peau, même des
Plaies variqueuses dites incurables. Le
traitement est à la portée des petites bourses,
ne dérange pas du travail et dès le 2nd jour donne
de l'amélioration. **M. LENOIR**, Méd. sp^l,
à Melun. — Consult. gratuites par correspon.

LE GRESHAM
C^{ie} Anglaise d'Assurances sur la Vie, fondée à
Londres en 1848. — Succursale établie en 1854,
à Paris, 30, Rue de Provence.
Actif: 100 Millions
Assurances sur la Vie entière, Mixtes,
à Terme fixe. — **RENTES**
VIAGÈRES Payables sans
fraux aux Taux de 10, 15, 17 %, suiv. l'Age.
Prospectus et renseignements
gratuits et franco, en écrivant à
Paris ou à MM. les Agents des Départements.



ORNEMENTS D'ÉGLISE

Chasublerie Médailles
DENAMUR 82, quai Jemmapes
HESLOUIN PARIS
HAUTEUR 20 cm LARGEUR 22 cm
Vente 30 o/o meilleur marché qu'ailleurs Envoi franco du Catalogue sur demande.
CARILLON EN CUIVRE FONDU INOXYDABLE
Simili Or, 6 fr.; Argenté, 7 fr.; Doré, 8 fr.
Tous articles garantis inoxydables et inusables

AUTANT DE RENTES QUE DE CAPITAL

Cent pour cent de Revenu ASSURÉ
Capital Garanti avec chances de l'augmenter considérablement
Ainsi: en plus du REVENU de 100 %, un Capital de 3.000 fr. a été augmenté
En 1884 de 3.895 francs. En 1886 de 4.475 francs.
En 1885 de 2.980 — En 1887 de 6.875 —
Et En 1888 de 4.875 francs (Coupon compris)
Pour CIRCULAIRE EXPLICATIVE s'adresser à la **SPÉCULATION**
GÉNÉRALE, 4, rue Chauchat, PARIS. (Maison fondée en 1878).

L'Administrateur-Gérant: AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO	PRIX DE L'ABONNEMENT	LA LIGNE D'ANNONCE
10 CENTIMES	6 fr. par an	40 CENTIMES

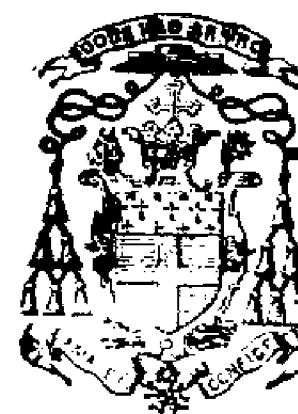
L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction: Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration: Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO: QUIMPER, librairie SALAÜN, rue Keréon.

SOMMAIRE. — I. *Nouvelles du Diocèse:* Offices extraordinaires; Prédicateurs du Carême; Apostolat de la prière; Nécrologie; Nominations dans le clergé; Dispositif du Carême; Prières des 40 heures; Association catholique



de la jeunesse française; l'Apostolat de la prière à Berrien; Concours poétique de Sainte-Anne-d'Auray; Pèlerinage du travail à Rome. — II. *Documents historiques* (suite). — III. *Annonces et avis divers.*

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 3 mars. — Dimanche de la Quinquagésime, 2nd classe, semi-double, violet; messe du jour, oraison pour l'anniversaire du couronnement du Pape Léon XIII. Vêpres du dimanche, mémoire de saint Casimir.
Lundi 4. — Saint Casimir, confesseur, semi-double, blanc.
Mardi 5. — Saint Guénolé, abbé,

double-majour, blanc.
Mercredi 6. — Mercredi des Cendres, office spécial, violet.
Judi 7. — Saint Thomas-d'Aquin, docteur, double, blanc.
Vendredi 8. — La sainte Couronne d'épines de Notre-Seigneur, double-majour, rouge.
Samedi 9. — Sainte Françoise, veuve, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Lanhouarneau.	3 mars.
Rumengol.	4, 5 et 6 mars.
Garlan.	7, 8 et 9 mars.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Cathédrale de Saint-Corentin. — *Offices de la Semaine.* — Dimanche prochain, commencent les prières des Quarante-heures.

A la première messe : bénédiction et exposition du Très-Saint Sacrement. Il reste exposé jusqu'aux Vêpres qui se chantent à trois heures.

Lundi et mardi après la première messe, bénédiction et exposition du Très-Saint-Sacrement. La grand-messe est à 9 heures. Les Vêpres se chantent à 4 heures et sont suivies de la bénédiction.

Mercredi, un quart d'heure avant la première messe, bénédiction et distribution des cendres; à 10 heures bénédiction des cendres et grand-messe.

N.-B. — A l'occasion des prières des Quarante-heures, par décret du 24 juillet 1765, une indulgence plénière est accordée aux personnes qui, après s'être confessées et avoir communiqué, visitent le Saint-Sacrement dans l'église où il est exposé.

Chapelle de la Retraite : Dimanche 3 mars, à 7 heures, réunion de la Congrégation des Dames, messe, instruction, bénédiction.

Prédicateurs du carême. — *Quimper* : Saint-Corentin, le Père Sèjourné, jésuite; Saint-Mathieu, le Père Camille, capucin d'Angers. — *Brest* : Saint-Louis, le Père Léonard, franciscain; Saint-Sauveur, le Père Montagne, jésuite; Notre-Dame du Carmel, le Père Lorine, jésuite; Saint-Martin de Brest, le Père Lefort, missionnaire de l'Immaculée-Conception, de Rennes. — *Morlaix* : Saint-Mathieu, le Père Lallour, jésuite. — *Landerneau* : le Père Renard, jésuite. — *Saint-Pol-de-Léon* : le Père Arzur, jésuite. — *Châteaulin* : le Père L'Héveder, jésuite. — *Concarneau* : le Père Thomas, jésuite. — *Pont-l'Abbé* : le Père Rabussier, jésuite.

JOURS ET HEURES DES SERMONS. — *Quimper* : à Saint-Corentin, le dimanche, à 3 heures; le mardi et le jeudi, à 7 h. 1/2 du soir.

A Saint-Mathieu : les dimanches, mercredis et vendredis, à 7 heures 1/2 du soir.

Apostolat de la Prière.

LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS.

Intention générale pour mars 1889, désignée par Son Em. le Cardinal Préfet de la Propagande, et bénie par Sa Sainteté Léon XIII : Les victimes du sensualisme.

Qu'elles sont à plaindre toujours et qu'elles sont nombreuses aujourd'hui les victimes du sensualisme ! C'est, hélas ! pour notre

société contemporaine, le trop juste châtiment de l'orgueil, de cet esprit de superbe indépendance qui s'est incarné dans la Révolution française. Quand l'âme se révolte contre Dieu, le corps — c'est la loi — se révolte contre l'âme qu'il entraîne dans les corruptions du sensualisme; et l'homme tout entier devient, alors, comme un de ces États en dissolution où le pouvoir est tombé aux mains des foules aveugles et de leurs passions déchaînées.

Or, pour savoir jusqu'à quel point le flot montant du sensualisme envahit aujourd'hui les âmes, et même des âmes chrétiennes, il suffit de voir ces innombrables journaux, romans et productions de toute sorte d'une littérature sans pudeur, inondant les villes et les campagnes; tous les arts et même les sciences au service des instincts les plus abjects; ces théâtres, ces bals, ces fêtes, ces parures qui constituent, en plein christianisme, une vraie résurrection des mœurs païennes. Et tout cela — il ne faut pas se le dissimuler — aboutit nécessairement, dans une multitude d'âmes, au triomphe de cette passion maudite qui, nous dit Joseph de Maistre, « verse seule plus de maux sur la terre que tous les autres vices ensemble. »

Ne fallait-il pas, pour triompher d'un tel mal, les infailibles remèdes que vient apporter à ce monde « engourdi et vieillissant » le Cœur-Sacré de Jésus : je veux dire la prière se rendant universelle, la fréquente communion, l'abnégation vaillante et le saint amour ? Et qui pourrait, sinon la prière ardente et générale, obtenir à nos générations sensuelles ce don réservé et tout céleste, la pureté de cœur ? Et qui pourrait, sinon le sang du Christ, les faire germer de nouveau comme le lis ? Que substituer enfin à leurs passions malsaines et amollissantes, sinon le généreux et pur amour d'un Dieu qui nous aime jusqu'à nous donner son propre Cœur, pour être — à la seule condition d'y consentir — notre salut et notre vie ?

Prière quotidienne pendant ce mois.

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, pour les victimes d'un sensualisme corrupteur, afin qu'elles retrouvent près de vous, à l'école de la pureté et du sacrifice, ce qui fait les âmes viriles et les cœurs chastes.

Rome. -- Son Éminence, le cardinal Sacconi, doyen du Sacré-Collège, vient de mourir dans sa 81^e année. C'est une grande perte pour l'Eglise et le Pape qu'il aimait. Ce sera aussi un deuil profond en France, pour ceux qui se rappellent tous les services qu'il a rendus à la France pendant sa longue nonciature à Paris.

Nécrologie. — M. Nicolas, chapelain à Plougastel-Daoulas, est décédé.

Nominations dans le clergé. — M. Rohou, recteur de Plougoven, est nommé recteur de Ploudaniel ;

M. Gauthier, recteur de Kernilis, recteur de Plougoven ;

M. Kerandel, recteur de Saint-Méen, recteur de Kernilis ;

M. Hingant, vicaire de Trégunc, recteur de Saint-Méen ;

M. Guideo, vicaire de Treffiat, vicaire de Trégunc ;

M. Guennec, jeune prêtre, vicaire de Treffiat.

Dispositif pour le Carême. — ARTICLE 1^{er}. — Nous recommandons aux fidèles de Notre Diocèse l'observation des saintes lois de l'Eglise sur le jeûne et l'abstinence. Cependant, en vertu de l'autorisation du Saint-Siège, Nous permettons d'user d'aliments gras, pendant le Carême, jusqu'au mardi de la Semaine-Sainte inclusivement, les dimanche, lundi, mardi et jeudi : le dimanche à tous les repas et les autres jours à un repas. On ne peut manger de la viande et du poisson au même repas, même le dimanche.

Les personnes qui ne sont pas obligées au jeûne, ou qui en sont dispensées, peuvent user d'aliments gras plusieurs fois dans la journée.

ARTICLE 2. — Nous permettons l'usage du beurre, du lait et du fromage pendant tout le Carême, et des œufs jusqu'au Mardi-Saint inclusivement.

ARTICLE 3. — MM. les Curés, Recteurs et Aumôniers pourront, pourvu que ce ne soit pas d'une manière générale, déclarer dispensée du jeûne et de l'abstinence toute personne qui aurait des motifs légitimes.

ARTICLE 4. — En vertu d'un indult du Saint-Siège, nous accordons d'une manière générale, pendant cette année, la dispense de l'abstinence du samedi. Cette dispense n'est pas donnée pour les samedis dans lesquels il y a obligation de jeûner pour les fidèles.

ARTICLE 5. — En vertu d'un autre indult, nous dispensons de l'abstinence le jour de Saint-Marc et les trois jours des Rogations.

ARTICLE 6. — Conformément aux prescriptions du Souverain-Pontife, les fidèles auront soin de compenser ces adoucissements de la loi de l'Eglise par des aumônes et des bonnes œuvres. L'Eglise peut modifier, pour des nécessités dont elle est juge, les formes de la pénitence, mais elle ne peut pas supprimer la pénitence elle-même.

ARTICLE 7. — Les fidèles pourront remettre à MM. les Curés, Recteurs, Aumôniers et Confesseurs, ou déposer dans un tronc placé à cet effet dans les églises et chapelles, les aumônes faites pour compenser la dispense du jeûne et de l'abstinence, et qui devront nous être envoyées.

ARTICLE 8. — Si MM. les Recteurs ont de graves raisons de le

faire, ils pourront ouvrir le temps pascal le dimanche de la Passion et le fermer le dimanche du Bon-Pasteur.

ARTICLE 9. — Une quête pour les Lieux-Saints sera faite le Vendredi-Saint.

N. B. — Nous publierons le Mandement, en le partageant en deux parties, dans nos prochains numéros.

Prières des Quarante-Heures. — On appelle ainsi les exercices institués par l'Eglise pour opposer à la licence, qui règne durant les derniers jours du carnaval, les œuvres de piété. Saint Charles Borromée, le premier en eut l'idée : pour remédier aux excès auxquels on se livrait en ces jours dans le diocèse de Milan, il ordonna plusieurs pratiques de dévotion et de pénitence que les fidèles devaient observer.

Le cardinal Pealotto institua pour les mêmes jours, à Bologne, l'oraison des Trente-Heures, avec sermon et indulgence. Plus tard, saint Philippe de Néri établit à Rome des processions qui, pendant ces trois jours, devaient se rendre aux sept principales églises.

Enfin, à Rome, on les remplaça par l'oraison des Quarante-Heures, qui consiste dans l'exposition du Saint-Sacrement, de sermons, de saluts et autres exercices de piété. Plusieurs indulgences y sont attachées. Aujourd'hui, cette dévotion est générale dans tous les diocèses de France.

En 1748, Benoit XIV fit pour tous les États romains les ordonnances les plus sages pour extirper les abus qui règnent durant ces trois jours, et invita les évêques à exposer le Très-Saint Sacrement, en promettant une indulgence plénière aux fidèles qui prendraient part à ces saintes pratiques, en réparation des scandales et des dérèglements du carnaval. Clément XIII étendit le bénéfice de cette indulgence à l'Eglise universelle.

Ces supplications publiques et solennelles sont fondées sur une vérité importante de notre foi. Cette vérité, la voici : la prière est une arme mystérieuse dont le ciel a armé notre faiblesse ; dans l'ordre de la Providence, elle conjure les fléaux mérités par nos péchés et arrête le bras du céleste Vengeur. Aussi, l'Eglise catholique a-t-elle continué, dans tous les temps, des prières publiques, soit pour apaiser la colère divine, soit pour prévenir ses revendications, lorsque nos crimes trop nombreux ont mérité la visite des fléaux.

L'Histoire nous apprend que, dès le cinquième siècle, elle avait établi une messe et des litanies solennelles en expiation des abominables excès des kalendes de janvier et des autres restes du paganisme, que le carnaval fait encore revivre parmi nous. Or, voici bientôt trois cents ans qu'à la vue des désordres de tout genre qui souillent ces tristes jours, elle a institué dans l'univers entier les prières des Quarante-Heures.

Pour égaliser, en quelque sorte, la grandeur de l'expiation à la grandeur de l'offense, elle sort de ses tabernacles le corps adorable

de Notre Sauveur, cette hostie de propitiation qui a été immolée pour le salut du monde. Elle appelle aux pieds de son trône les enfants demeurés fidèles, et les conjure de ranimer l'ardeur de leurs prières, puisque malheureusement les enfants du siècle se plongent avec une ardeur nouvelle dans l'ivresse des plaisirs coupables.

Lorsque, dans une famille, des fils dénaturés souillent par leurs excès les cheveux blancs de leur père, brisent le cœur d'une mère et lui font verser des larmes inconsolables, il se trouve quelquefois un fils vertueux, une fille dévouée qui consacrent leur vie à réparer les désordres de leurs frères, et arrêtent sur les lèvres paternelles une terrible malédiction.

Nous serons tous ce fils vertueux, cette fille dévouée, tandis que nos malheureux frères, délaissant la maison paternelle, porteront à de viles divinités leur encens et leur cœur. Nous entourerons l'autel où réside le Dieu bon et saint. Nous ferons brûler en son honneur l'encens d'une pure et fervente prière.

Le bruit tumultueux du vice en délire ne se lèvera pas seul jusqu'au trône du Seigneur pour irriter sa justice, mais le charme d'une voix suppliante et fidèle montera aussi en même temps vers son cœur pour implorer sa clémence : *Parce Domine, ne in æternum irascaris nobis.*

Association catholique de la Jeunesse Française.
— UNION SAINTE-ANNE. — Dans notre numéro du 1^{er} février, nous rendions compte de la réunion annuelle de la Conférence Saint-Corentin, à l'Evêché, et nous disions comment l'Association catholique de la Jeunesse Française s'est constituée dans notre diocèse ; mais nous parlions ce jour-là, surtout du groupe qui s'est formé à Quimper et dont les deux tiers appartiennent à la ville épiscopale, le reste à des points plus ou moins rapprochés de la Cornouailles.

Le dimanche 17 février, ce n'était plus une Conférence locale, mais l'Association diocésaine, l'Union Sainte-Anne, comme nous l'appelons, qui tenait, à Landerneau, une assemblée d'une spéciale importance, puisque le bureau d'administration devait y être renouvelé. Les jeunes gens, arrivés dans la matinée, se trouvèrent une première fois réunis à la messe qui fut dite pour eux et où l'aumônier général, M. le chanoine Dulong de Rosnay, leur adressa une de ces allocutions qui n'ont pas de peine à électriser cette jeunesse, puisqu'elles ont le secret de rajeunir jusqu'aux pauvres vieux.

Après la messe, la bénédiction apostolique fut donnée aux membres présents. A onze heures et demie, la seconde réunion se tenait à l'hôtel de l'Univers. Nous nous trouvions presque au nombre de 50 dans une vaste salle à manger ; nous nous connaissions presque tous un peu déjà ; d'ailleurs, quand on ne s'est pas encore rencontré, si l'on a au cœur la même foi et les mêmes

aspirations, la sympathie et la cordialité règnent sans peine. A notre banquet, fort bien organisé, l'entrain et la gaieté de bon aloi ne firent donc pas défaut. M. Soubigou, président, porta un toast au Pape-Roi, à l'Eglise, à ses représentants, aux frères venus d'un peu plus loin que les autres, ce jour-là. Un membre répondit par un toast à la France, et l'on se quitta un instant pour se retrouver, mais beaucoup plus nombreux, dans un vaste bâtiment qui sert de dépôt pour les machines sortant des fabriques de M. Texier. Celui qui voulait bien nous donner l'hospitalité avait aussi accepté de prendre part à notre repas commun et à la réunion qui allait se tenir chez lui.

M. Soubigou nous donna d'abord lecture d'un travail excellent sur la protection et le libre-échange considérés uniquement au point de vue des intérêts agricoles. Il sut exposer cette question avec une clarté telle que chacun put se dire édifié sur ce sujet, quelque étranger qu'il fût jusque-là à une certaine partie de l'auditoire. Il est peut-être inutile d'ajouter que l'orateur est protectionniste ardent et convaincu. Il ne trouva point de contradicteur.

L'élection du bureau se fit facilement. A la proposition de réélire les membres sortants, il fut répondu par acclamation. Un secrétaire demanda cependant à être remplacé et, ses raisons très sérieuses ayant été admises, on procéda à l'élection de son successeur. Le président annonça ensuite qu'il espérait voir tenir la prochaine réunion trimestrielle sous la présidence de Monseigneur. Naturellement cette communication fut accueillie avec une joie réelle. M. l'abbé Dulong de Rosnay mit fin à la séance par quelques paroles à l'adresse de la Conférence Saint-Corentin, paroles trop bienveillantes peut-être, mais qui seront un précieux encouragement pour ceux à qui elles s'adressaient. Les vêpres sonnaient à l'église Saint-Hoardon ; ceux qui n'étaient pas pressés par l'heure du départ s'y rendirent donc pour s'édifier par la prière publique après s'être édifiés par le travail commun.

BERRIEN. — Il y a trois mois, l'Apostolat de la Prière a été érigé dans cette bonne et si chrétienne paroisse. Les six cents associés de cette admirable association ont voulu avoir dans l'église une statue du Sacré-Cœur, la plus belle possible. Quelques zélatrices se sont chargées de recueillir les offrandes et de préparer, pour sa réception et sa bénédiction, une fête dont le souvenir restera impérissable dans tous les cœurs.

L'église a été décorée avec un goût exquis de festons et de guirlandes de mousse ; le bourg lui-même avait reçu sa parure de fleurs, d'arbustes et d'orillammes, et le dimanche 17 février, 1,600 personnes se sont approchées de la Sainte-Table, à la suite d'une convocation spéciale que leur avait faite le zélé Recteur de la paroisse.

Une fête qui commence ainsi doit être incomparable, et en effet on ne peut pas dire toutes les joies et les bonheurs qui ont

inondé ces cœurs de robustes chrétiens. A la grand'messe, chantée par M. le curé du Huelgoat, M. le Recteur de Scrignac a expliqué avec une vraie éloquence les raisons qui, dans le moment plus que jamais, devaient engager les fidèles à recourir au Sacré-Cœur.

Avant les vêpres, on distribue à toute cette foule si considérable des insignes du Sacré-Cœur, que chacun place ostensiblement sur sa poitrine. La bénédiction de la statue faite par M. le Curé du Huelgoat et les vêpres chantées, la procession s'organise, les hommes portent la statue avec une noble fierté jusque dans la chapelle Sainte-Barbe, patronne aimée de la paroisse, puis le retour se fait à l'église au chant du *Magnificat*. M. le Recteur de Scrignac remonte en chaire et consacre tous ces pieux fidèles au Sacré-Cœur.

On se sépara pour un moment, la fête n'était point finie.

Le soir, à sept heures, le bourg entier illumina, toutes les maisons, riches ou pauvres, avaient fait des merveilles; la procession, présidée par le vénéré Recteur de Brennilis, sortit pour se rendre sur la grande place allumer un feu de joie : chacun tenait un cierge à la main, c'était extrêmement touchant. Quand on revint à l'église tout étincelante de mille feux, on éprouvait une de ces émotions qu'il est difficile de rendre.

Après la bénédiction du Saint-Sacrement on se retira chez soi, le cœur plein de joie, meilleur et plus fort pour les luttes à venir.

SAINT-ANNE-D'AURAY. — Les sonnets de M. l'abbé Dagorn, professeur au Petit-Séminaire de Pont-Croix, ont paru dans notre dernier numéro. On sait que le prix lui a été décerné par le jury d'examen établi à Vannes, sous la présidence de Mgr Bétel.

Nous donnons cette semaine, avec l'appréciation qui en a été faite, la poésie de M. l'abbé Kerbirion, recteur d'Esquibien. Cette poésie a mérité la première mention honorable.

« Avec M. l'abbé Kerbirion, recteur d'Esquibien (Finistère), le sujet s'élargit. Son poème : *Sainte Anne-d'Auray et la légende*, encadre dans des réflexions poétiquement exprimées l'histoire de Nicolazic — car cette légende c'est de l'histoire. Son vers toujours facile, souvent gracieux, indique que le poète n'en est pas à ses débuts. Quelques passages plus saillants, quelques pensées plus vigoureusement rendues donneraient une plus grande valeur à cette œuvre dont nous aimons à reconnaître le mérite. »

Sainte Anne-d'Auray.

Doux vallon, où parfois s'égare ma pensée,
J'aime tes frais ruisseaux aux bords capricieux...
Kerso, j'aime ce calme où mon âme bercée
Parle aux fleurs tour à tour et tour à tour aux cieux;
Les parfums énivrants de ta blanche aubépine,
Tes oiseaux à l'envi gazouillant leurs concerts,

Les murmures confus du saule qui s'incline,
Et les fermes dormant dans les feuillages verts !

Je t'aime, Ker-Anna, toi qui voyais naguère
Sous tes chênes pieux se mêler nos cantons,
Nos cantons implorant au bœni sanctuaire
L'Aïeule de Jésus, la Mère des Bretons.

Le débris sont encor sous la couche d'argile...
Nicolazic, prends garde à tes bœufs effrayés !
Ton soc éclatera comme un verre fragile...
Il est sacré le sol que tu foules aux pieds.

Quand naquit le Sauveur, une clarté soudaine
Resplendit aux regards des bergers anxieux ;
Le ciel semblait ouvert, et la nue était pleine
D'angéliques accords, de chants harmonieux.

Nicolazic aussi, ce pauvre de la terre,
Entendit résonner un joyeux *hosanna*,
Tandis qu'en même temps une grande lumière,
Courant de Bocenno, brillait sur Ker-Anna.

Il abreuvait un soir ses bœufs à la fontaine
Où vient boire aujourd'hui le dévot pèlerin.
Et devant lui s'offrit, dans sa beauté sereine,
Une femme portant une robe de lin.

D'abord, à son aspect, il s'enfuit plein de crainte...
Mais, honteux, il revient aussitôt sur ses pas.
« La Dame, se dit-il, est sans doute une sainte... »
Dieu voulait le punir... Il ne l'aperçut pas.

Plus tard encor, couché sur le foin de sa grange,
Il pria recueilli, songeant avec bonheur
A Celle dont la soif, comme la soif d'un ange,
Sur le chemin de Vanne avait ravi son cœur.

A l'instant retentit une clameur immense,
La clameur de guerriers s'élançant par milliers...
Puis dans la nuit régna de nouveau le silence...
Le vent seul gémissait dans les vieux châtaigniers.

Sa main laisse tremblante échapper son rosaire,
Et la Dame apparut, rayonnante de feux.

« Qu'au Bocenno s'élève un autre sanctuaire !
« Je m'appelle sainte Anne... Obéis, je le veux ! »

Pourquoi, Nicolazic, pourquoi cette tristesse,
Les soupirs s'exhalant de ton cœur oppressé ?
D'un injuste mépris, hélas ! chacun se blesse,
Et comme un idiot on l'a même chassé.

Courbera-t-il enfin la tête sous l'orage ?
Non, non ! il s'armera d'un courage nouveau,

Et sainte Anne verra sa glorieuse image,
Plus glorieuse encor, sortir du Bocenno.

Un flambeau que tenait une main invisible
Guidait les laboureurs dans leur travail pieux,
Et, malgré le grand vent, sa lumière paisible
Leur désigna trois fois l'endroit mystérieux.

Que vous charmiez mon cœur, gracieuses légendes !
L'image n'a d'abord qu'un arbre pour autel ;
Mais sur le plat d'étain résonnent les offrandes,
Et l'église bientôt montera vers le ciel.

Où vont ces pèlerins de Guidel et de Vanne
Qui bravent en chantant les ardeurs du soleil ?
Ils vont remercier leur patronne sainte Anne,
Et visiter son temple aujourd'hui sans pareil.

L'heureux Nicolazic assistait à la fête,
Et ses larmes coulaient, mais pleines de douceur.
« Mon Dieu, s'écriait-il, pour vous mon âme est prête ! »
Le soir même, il gisait sur un lit de douleur.

D'un céleste rayon son front soudain s'éclaire. . .
Aurait-il aperçu la blanche vision ?
« Voici, voici la Vierge avec sa sainte Mère ! »
Et le Breton expire en murmurant leur nom.

Ses vœux sont exaucés, car aux pieds de Marie
Le fervent serviteur dort son dernier sommeil,
Et, bercé par les voix de la foule qui prie,
Il attend, souriant, le moment du réveil.

Quels prodiges, dès lors, dans l'enceinte bénie,
Où chacun vient chercher le bonheur et la paix,
Et respirer, joyeux, la suave harmonie
Dont une âme en ces lieux s'imprègne pour jamais !

Quatre-vingt-treize, hélas ! frappa le sanctuaire,
Et sa rage, brisant le calice et la croix,
Prit plaisir à semer dans la vile poussière
Les reliques des saints et les présents des rois.

Mais que nous fait sa haine ? Ah ! la Bretagne encore,
La Bretagne est debout malgré l'impiété,
Et, le regard tourné vers son Dieu qu'elle implore,
Elle n'a rien perdu de sa vieille fierté.

Gloire à ses fils ! Ils ont, dignes de leurs ancêtres,
A sainte Anne rendu son antique trésor,
Et, comme aux temps passés, les hymnes de ses prêtres
Montent avec l'encens jusqu'à la voûte d'or.

Honneur à Guillouzo, dont l'ardente parole
A, dans le monde entier, remué tant de cœurs,

Et lancé dans les airs cette noble coupole
Où l'homme a mis sa foi, l'art, toutes ses splendeurs !

Donnez, donnez, sainte Anne, au peuple qui vous aime,
La force de rester, au milieu des mépris,
Fidèle à ce Jésus que l'insensé blasphème,
Fidèle à ses aïeux, fidèle à son pays !

Sainte Anne nous entend, et nous sommes sans crainte !
Son bras, du haut du Ciel, défendra ses Bretons...
Oui, quand partout ailleurs la foi serait éteinte,
On la verrait briller encore sur nos fronts.

Pèlerinage à Rome.

Nous recevons de la commission diocésaine du *Pèlerinage du Travail à Rome*, la communication suivante que nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos lecteurs.

Appel aux ouvriers des villes et des campagnes. — Léon XIII a dit, du fond de sa prison : « Je désire voir les travailleurs français ; qu'ils viennent, je les bénirai, ils me consolent. » Et la France du travail va prendre le chemin de Rome !

Bons ouvriers, mes amis, quel est celui qui vous appelle ? Et pourquoi vous appelle-t-il de préférence, vous, les hommes du labeur ? Le savez-vous ? Voici. — Léon XIII est le 253^e successeur de Pierre. Son autorité, son pouvoir, sa dignité, sont ceux de Pierre ; son siège est celui de Pierre ; et Léon XIII se souvient que Pierre fut ouvrier ; voilà pourquoi il veut vous réunir autour de lui, pour contempler et bénir, en vous, les frères du premier Pape. Partez avec confiance. Allez voir de vos yeux la personne de Pierre dans celle de Léon XIII. Il vous dira votre grandeur, et vous lirez sur son front vos titres de noblesse ; car Jésus aima Pierre ouvrier, l'éleva au-dessus des princes de ce monde, et ennoblit, en lui, la classe entière des travailleurs. . .

Travailleurs français, c'est à vous que le successeur de Pierre fait appel. Il aime la France. Il vous ouvre ses bras. Il a des choses à vous dire. Autrefois, nos pères, au cri de *Dieu le veut !* prenaient la croix et volaient à la délivrance du tombeau de Jésus-Christ. Prenez la croix et volez à la prison du Vicaire de Jésus-Christ ! Autrefois, quand le Pape était menacé dans ses Etats, il tournait les yeux vers la France ; et la Fille aînée de l'Eglise, fidèle à sa glorieuse mission, accourait au secours de son Père. C'est vous qui délivrerez le Souverain-Pontife par votre foi, par vos prières, par le courant irrésistible que va créer votre exemple. Quel magnifique spectacle n'allez-vous pas donner ? La France entière aura les yeux sur vous, et le monde catholique admirera cet élan d'un peuple qui, à tout prix, veut rester catholique romain.

Heureux pèlerins, la Ville Éternelle offrira à vos yeux les mo-

numents gigantesques du paganisme vaincu par les Papes, et les monuments plus grands et plus magnifiques du christianisme triomphant. Les merveilles de l'art antique et celles de l'art moderne sont là, accumulées avec profusion : les chefs-d'œuvre du génie humain semblent réunis là, pour glorifier l'Eglise de Jésus-Christ. Vous admirerez toutes ces beautés. Mais votre pensée et votre cœur seront au Vatican, qui est le but de votre Pèlerinage. — Permettez-moi de vous raconter le trait suivant.

Quelques mois après l'élection de Léon XIII, celui qui écrit ces lignes avait le bonheur d'être reçu par le Saint-Père. Il y avait, à côté de lui, un monsieur au visage très ému. « D'où êtes-vous, mon fils » lui demande le Vicaire de Jésus-Christ. « Je suis américain » répond-il. — Sans doute, vous parcourez l'Europe, ajoute le Pape, et visitez à cette heure les monuments de Rome. « *Saint-Père, reprend-il, je suis venu exprès du fond de l'Amérique pour vous voir.* Et les yeux du Pontife se remplirent de larmes.

Travailleurs français, quand vous serez aux pieds du successeur de Pierre, à ce moment solennel où des milliers de catholiques envieront votre bonheur, vous lui direz : « *Nous venons du beau pays de France exprès pour vous voir, vous témoigner notre inviolable attachement, notre dévouement sans bornes.* » Et ces paroles toucheront son cœur, adouciront ses peines, lui feront verser des larmes de joie.

Chers amis, vite à l'œuvre, préparons-nous à ce grand pèlerinage ; préparons-y nos âmes, préparons les moyens matériels de l'accomplir. On a vu de pauvres gens s'imposer de longues privations pour économiser, sou par sou, la somme nécessaire pour un pèlerinage à Lourdes. C'est au pèlerinage à Rome que le Pape vous invite. Economisez déjà le petit sou qui vous procurera ce bonheur. Comme les pèlerins de Lourdes, vous reviendrez l'âme ravie de ce que vous aurez vu et goûté dans la Ville Eternelle. Quels trésors de foi ne rapporterez-vous pas au foyer, quel accueil ne va-t-on pas vous y faire ?

Quelqu'un, à son retour de Rome, visitait un ami dont la sœur était une enfant d'une douzaine d'années. Pendant que les deux amis causaient, l'enfant ne pouvait détacher les yeux de la figure du visiteur. Sa mère lui dit : « Pourquoi regardes-tu ainsi ce Monsieur ? » — « *Maman, répond-elle, c'est qu'il a vu le Pape.* »

Travailleurs chrétiens, à votre retour de Rome, vous aurez vu le Pape, et vos enfants, vos épouses, vos frères, vos sœurs, jusqu'à vos compagnons de travail contempleront, avec amour et respect, ces yeux qui ont vu le Vicaire de Jésus-Christ, cette bouche qui lui a parlé, qui a baisé sa main, cette tête qui s'est courbée sous sa bénédiction : votre front sera comme entouré d'une auréole sainte qui méritera la vénération de tous.

En avant donc, Dieu le veut ! faites-vous inscrire au nombre des *Pèlerins du Travail à Rome*, vos enfants et petits-enfants répéteront, avec une fierté toute chrétienne : « *Notre père était un des dix mille.* »

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES
dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite)

Mais le Département n'allait pas tarder à revenir lui-même sur ces dispositions relativement modérées, et son arrêté du 2 juillet devait laisser carte blanche aux patriotes pour faire la chasse aux prêtres fidèles. Les prêtres non assermentés de Plabennec avaient réussi à se dérober aux poursuites, au grand déplaisir du curé constitutionnel, qui écrivait, le 27 août 1791, au Procureur-Syndic du District de Brest (1) :

« J'ai l'honneur de vous informer que les ci-devant ecclésiastiques de Plabennec, à savoir M. Keranguéven, seul vicaire de mon prédécesseur, MM. Abernot, Quénéa et Le Colin, simples prêtres, sont en fuite depuis deux mois et ont constamment refusé de remplir aucune fonction de la manière qu'ils le doivent.

« J'ai à leur reprocher d'avoir soulevé le peuple, en refusant de m'assister dans mes fonctions, en quittant l'église dès que l'heure de l'office s'approchait, en insultant ceux qui voulaient bien m'assister dans mes fonctions, en les chassant même de la sacristie, enfin, en me refusant du pain à chant pour dire la messe.

« Je veux bien leur faire grâce à tous et les prendre pour mes vicaires, s'ils veulent faire le serment et paraître repentants. Je ne veux pas la mort du pécheur, mais sa conversion. Si ces Messieurs ont été salarisés (*sic*) par la nation, c'est parce qu'on vous en a fait imposer, et je n'ignore pas par qui. Je ne pense pas que vous en soyez dorénavant la dupe. »

A l'amnistie qui ouvrit les portes de la prison des Carmes, le 27 septembre 1791, les prêtres de Plabennec se trouvent autorisés à reparaitre. Nouvelle lettre, nouvelles plaintes du curé constitutionnel au District de Brest (2) :

« Plabennec, le 5 octobre 1791.

« J'ai le déplaisir de vous apprendre que MM. Quénéa et Colin sont de retour de leur fuite, depuis quelques jours. Ils ont saisi le moment où je disais la messe, pour entrer dans la sacristie où je les ai trouvés habillés pour dire la leur. Je leur

(1) L. 112.

(2) L. 112.

ai témoigné ma surprise en leur disant que je croyais qu'ils devaient m'en demander la permission, et ils m'ont déclaré qu'ils ne l'auraient jamais demandée et ne m'auraient jamais reconnu pour leur curé. Là-dessus, je leur ai dit que je mettais mon opposition jusqu'à ce que je vous aie fait part du danger où je m'exposais en leur permettant de dire la messe sans ma permission (*sic*) ; de plus, j'ai publié l'arrêté du Département qui les ordonnait de se retirer à quatre lieues de leur domicile, et je n'ai pas vu l'arrêté contraire.

« Puis-je leur permettre de dire la messe ou peuvent-ils la dire sans ma permission ? »

Une autre lettre de ce malheureux curé, datée du 12 juillet 1792, nous montre que le temps n'avait pu remédier à son impopularité (1) :

« *Le curé constitutionnel de Plabennec au District de Brest.*

« J'ai l'honneur de vous supplier de vouloir bien m'accorder deux gendarmes pour mon pardon, dimanche prochain 15 de ce mois. La Municipalité n'a pas encore mis à ma disposition les objets relatifs au culte ; veuillez bien la prier de les y mettre, au moins pour le jour du pardon, pour que je ne sois pas gêné comme je le suis pour les dimanches et fêtes. »

Thomas, recteur constitutionnel de Landunvez, se trouvait également dans l'impossibilité de célébrer sa fête patronale sans l'assistance de la force armée.

Le District de Brest écrivait, le 9 septembre 1791, à MM. Corrie et Smith (2) :

« Dimanche est le pardon de Landunvez, où des gens malintentionnés de cette paroisse et des circonvoisines se proposent de se réunir en grand nombre pour insulter ceux qui voudraient assister à l'office du curé constitutionnel. Nous avons pris le parti d'y envoyer 75 hommes qui doivent se mettre en route demain, à la porte ouvrante, pour dissiper cet attroupement et se conformer aux intentions des commissaires conciliateurs. Il est inutile de vous rendre les motifs qui nous ont engagés à vous nommer, et nous sommes intimement persuadés que votre présence et vos exhortations auront tout l'effet que nous attendons. »

Le District adressait en même temps au Département la lettre suivante :

« 11 septembre 1791.

« La paroisse de Landunvez est pourvue d'un nouveau curé depuis cinq mois ; mais quels efforts qu'il ait fait, il n'a réussi à se concilier qu'un très petit nombre de ses pa-

(1) L. 112.

(2) District de Brest. — Registre de correspondance.

roissiens, et il en a d'autant plus de désagréments à essuyer qu'il se trouve placé entre deux communes très populeuses, Porspoder et Ploudalmézeau, qui ont conservé leurs anciens prêtres.

« L'église de la collégiale de Kersaint-Trémazan avait été fermée à raison de votre arrêté du 21 avril. Jeudi dernier, la Municipalité s'est vue forcée d'ouvrir cette église, et l'intention de ceux qui se sont portés à cette violence est sûrement d'y faire célébrer les offices par des prêtres réfractaires, et par là de faire désertir l'église paroissiale.

« Ils avaient, en outre, formé le complot de tomber aujourd'hui, jour de la fête patronale, sur ceux qui assisteraient à la messe du curé constitutionnel. Celui-ci est venu déposer ses craintes dans notre sein, et nous y avons envoyé 75 hommes et des commissaires conciliateurs. Le détachement est parti hier ; nous présumons qu'il reviendra demain. »

La paroisse de Landunvez conservait encore son ancien vicaire, M. Godebert, dont M. Thomas, curé constitutionnel, était réduit à tolérer la présence (1). « Le refus constant (écrivait-il le 26 août au District) de M. Godebert de communiquer avec moi *in divinis*, ne me permet pas de le considérer comme mon vicaire ; il se borne à dire la messe tous les jours sans la sonner, il dit la première messe les dimanches et fêtes, confesse quelques personnes ces jours-là ; c'est une tolérance que j'ai cru devoir concéder au bien public. »

(A suivre.)

(1) L. 112.

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez M^{me} ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odéon, 46
QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et
Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. —
Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS { **JODELAIS, Jeune**
Ecclésiastiques { Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES
pour la *Semaine Religieuse de Quimper*.

MOYEN de GAGNER 2000 fr. par MOIS AVEC 500 fr.

ou avec des Obligations de la Ville de Paris, Crédit Foncier de France et tout autre, est indiqué gratuitement à toutes personnes qui écrivent ou s'adressent à M. le Directeur du *Marché de la Bourse, 10, Rue des Martyrs, Paris*.

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu - les - Poêles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

AUTANT DE RENTES QUE DE CAPITAL

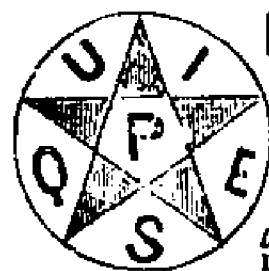
Cent pour cent de Revenu ASSURÉ

Capital Garanti avec chances de l'augmenter considérablement
Ainsi: en plus du REVENU de 100 %, un Capital de 3.000 fr. a été augmenté
En 1884 de 3.895 francs. — En 1886 de 4.475 francs.
En 1885 de 2.980 — En 1887 de 6.875 —
Et En 1888 de 4.875 francs (Coupon compris)

Pour CIRCULAIRE EXPLICATIVE s'adresser à la « SPÉCULATION GÉNÉRALE », 4, rue Chauchat, PARIS. (Maison fondée en 1878).

GUERISON

certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail et dès le 2^e jour donne de l'amélioration. M. LENORMAND, Méd. sp., à Melun. — Consult. gratuites par corresp.



DIABÈTE

Le Vin Grané Pesqui
fait diminuer de 1 gr. par jour
Le SUCRE DIABÉTIQUE
Dans toutes les pharmacies
Dépôt à Paris: MM. Kiehlmann
Léonard, rue des Capucins 115.

OREILLE

OUÏE DURE, SURDITÉ, BRUITS
BOULEM. guérison sans opération
Docteur GÜERIN, Spécialiste, Paris,
17, r. Valois, 2 et 3. GUIDE EXPLICATIF GRATIS

GOU DRON MARCHAIS PHTHISIE

Recommandé aux
ORATEURS, de la GORGE, Catarrhes, guérison par
CHANTEURS, de la VOIX. 2 f. l'EMULSION Créosote
INSTITUTEURS. MARCHAIS, Ph^o, La Rochelle MARCHAIS, LA ROCHELLE, 3 f.

MALADIES DE LA PEAU DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.

Guérison infailible et radicale par les pilules ANTI-HERPÉTIQUES (c. des médicaments sans hydrargyre ni arsenic du Dr L. UGÈRE. Dans le cours de ce traitement dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Ph^o FINANCE, 5, B^o Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.

REMISE DE 2000 AUX COMMUNAUTÉS

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO	PRIX DE L'ABONNEMENT	LA LIGNE D'ANNONCE
10 CENTIMES	6 fr. par an	40 CENTIMES
L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS		

Rédaction: Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration: Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO: QUIMPER, librairie SALAUN, rue Keréon.

SOMMAIRE. — I. *Nouvelles du Diocèse:* Lettre pastorale et Mandement de Monseigneur l'Evêque pour le Carême de 1889; Messe du départ des marins de Tréboul; Nécrologie;



gie; Nominations dans le Clergé; Prédicateur du Carême; M. Léon Harmel à Rome; La France du travail à Rome. — II. *Bibliographie.* — III. *Annonces et avis divers.*

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 10 mars. — 1^{er} Dimanche du Carême, 1^{re} classe, office du jour, violet; mémoire des saints 40 Martyrs, vêpres du dimanche.
Lundi 11. — Office du jour ou office votif.
Mardi 12. — Saint Paul de Léon, évêque, double de 2^e classe, blanc.
Mercredi 13. — Quatre-Temps.

Saint Grégoire-le-Grand, double-blanc.
Jendredi 14. — Office du Saint-Sacrement.
Vendredi 15. — Quatre-Temps. Fête de la sainte Lance et des saints Clous, double, rouge.
Samedi 16. — Quatre-Temps. Office votif de l'Immaculée-Conception.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Roscoff..... 10, 11, 12, 13 et 14 mars.
Dirinon..... 15 et 16 mars.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

LETTRE PASTORALE

ET MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON
POUR LE CARÈME DE 1889

JACQUES-THÉODORE LAMARCHE

*Par la grâce de Dieu et la miséricorde du Saint-Siège Apostolique,
Evêque de Quimper et de Léon, au Clergé et aux Fidèles de
notre diocèse, salut, paix et bénédiction en Notre-Seigneur
Jésus-Christ.*

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

L'année jubilaire de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, par le mouvement prodigieux qu'elle a provoqué d'un bout du monde à l'autre, aussi bien que par l'éclat des démonstrations qui en ont marqué les phases successives, restera une date mémorable dans l'histoire de la fin du dix-neuvième siècle.

Nous jugeons qu'il est superflu de revenir sur le détail des faits dont le récit, partout connu, a porté la joie jusqu'aux plus humbles foyers de la grande famille catholique. Il Nous serait pourtant si doux de faire revivre sous vos yeux, avec la chaleur d'une émotion que le temps n'a pas refroidie, quelques-unes de ces scènes incomparables de grandeur et d'attendrissement, si souvent renouvelées dans le cours de l'année dernière, qui ont eu pour acteurs et pour témoins des représentants de toutes les conditions sociales, de toutes les langues, de toutes les races humaines : foules immenses accourues au Vatican de tous les points du globe, sur l'appel du Père commun, et confondues sous ses mains bénissantes dans un transport de joie, d'espérance et d'amour ! Rien n'a manqué au triomphe de Léon XIII, pas même l'hommage des chefs de peuples, des hommes d'Etat, séparés pourtant de la communion de l'Eglise par l'hérésie, le schisme ou l'incrédulité. Bien qu'étrangers aux motifs de notre joie, ils ont tenu à s'y associer dans cette occasion solennelle. Au jugement d'une sage politique, le Vicaire de Jésus-Christ est le représentant de la plus haute puissance morale qu'il y ait au monde et, par une conséquence nécessaire, le plus ferme appui de l'ordre social. C'est à ce titre que leur hommage s'est rencontré avec le nôtre au pied du trône de Léon XIII.

Bénie soit la Providence de Dieu qui a si bien choisi son heure pour intervenir avec cet éclat au milieu des grandes épreuves de

son Eglise ! C'est sa réponse ordinaire au triomphe apparent de ses ennemis. Chaque fois que l'Eglise, à ne tenir compte que des jugements de l'homme, semble frappée à mort, tout d'un coup elle se relève ; ravivée par ses blessures et rayonnante de confiance, elle redit au ciel et à la terre, avec le grand Apôtre : « *Cum infirmor tunc potens sum.* » (II Cor. 12). Que les indifférents, que les ennemis déclarés de l'Eglise ferment les yeux à cette lumière, cela nous attriste profondément sans nous étonner beaucoup ; mais, pour les fidèles enfants de Dieu, quelle consolation et quel enseignement dans cette dernière leçon !

Nos Très-Chers Frères, Nous n'en trouvons pas de plus conforme aux vues de la Providence ni de mieux appropriée à vos besoins à vous proposer aux approches de la Sainte Quarantaine.

Nous venons donc vous entretenir de l'Eglise. Le sujet est vaste. Nous Nous efforcerons de le renfermer dans les plus justes limites : mille fois heureux s'il Nous est donné, avec la grâce de Dieu, de contribuer à vous maintenir à la hauteur des exemples d'amour et de fidélité à l'Eglise que vous ont légués vos pères, et qui ont fait dans un long passé le renom de la catholique Bretagne.

Dans la plénitude des temps, c'est-à-dire quand le monde était mûr pour l'accomplissement des desseins éternels, « le Verbe, dit l'Evangéliste saint Jean, s'est fait chair et il a habité parmi nous et nous avons vu sa gloire, gloire comme le Fils unique en reçoit de son Père, plein de grâce et de vérité. » Toutefois, la vie mortelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a été qu'une apparition de trente-trois années sur un théâtre bien obscur et bien restreint, dans la Judée, un point à peine perceptible sur la carte du monde. Jésus a commencé son apostolat à l'âge de trente ans. En secret devant les âmes timides, en public, devant les foules, Il a révélé les mystères du royaume de Dieu dans un langage dont la simplicité couvre des abîmes de doctrine et de sagesse. Il a passé, disent les témoins de sa vie, en faisant le bien, et ses pas à travers la Judée ont été marqués par autant de prodiges de puissance et de bonté. Il a soulevé autour de sa personne des explosions d'amour passionné et de haines implacables. Victime volontaire des péchés du monde, Il est mort sur la croix et son sang a été répandu pour le salut de tous. Mais, bientôt Il est sorti du tombeau vainqueur de la mort, selon les prophéties anciennes et ses propres prédictions, et pendant quarante jours, rendu à ses disciples, Il a continué leur éducation, laissant au Saint-Esprit le soin de l'achever. Puis une dernière fois, sur le mont des Oliviers, il les a bénis en s'élevant dans les airs, et le ciel s'est refermé sur Lui. Il en descendra visiblement au dernier jour, mais ce sera pour juger les vivants et les morts.

Que va devenir le monde, vide de la présence de Jésus-Christ ? Il avait dit : « Je suis la voie, la vérité, la vie. » (St. J., xiv, 6.) Mais, Lui disparu, qui tiendra ouverte, devant l'humanité, la voie étroite qui conduit au ciel et hors de laquelle il n'y a point de salut ? Qui

continuera l'infailible enseignement de la vérité au milieu des contradictions et des défaillances de l'esprit humain ? Qui désormais, penché sur la source de vie, versera aux âmes, avec une abondance proportionnée à la variété de leurs besoins, les flots du sang divin, cette sève nécessaire des moissons de l'Eternité ? Soyons sans crainte, Dieu ne fait rien à demi. Celui qui a survécu à sa mort saura également survivre sur la terre à son Ascension glorieuse au ciel. Les trente-trois années de sa vie mortelle ne sont qu'un instant de son impérissable existence. « Le Christ était hier, Il est aujourd'hui, Il est dans tous les siècles : *Christus heri et hodie, ipse et in sæcula.* » (HEB., XIII, 8.)

Mais admirez, Nos Très-Chers Frères, l'analogie du moyen qu'il a pris pour venir au monde avec celui dont il se sert pour prolonger sa présence, depuis qu'il est assis à la droite de son Père. La sagesse, la puissance et la bonté de Dieu se révèlent au même degré dans l'un et dans l'autre. Dans son Incarnation à Nazareth, Il s'unit à la nature humaine dans des membres formés du sang très-pur de la Vierge Marie ; par un prodige, qui reproduit sous une forme nouvelle le mystère du Verbe fait chair, il s'unit désormais à l'humanité tout entière dans une société visible qu'il anime de son esprit et qui est comme son Incarnation permanente ici-bas.

Nous avons nommé l'Eglise, après avoir rappelé sa raison d'être. L'Eglise continue visiblement le miracle de la présence de Jésus-Christ et de sa mission, par le moyen de l'élément divin et de l'élément humain qui composent son unité. Elle commande, Elle agit en son nom avec une efficacité égale à la sienne. Malgré la faiblesse et les infirmités inhérentes à la condition humaine de ses membres, l'Eglise vit de la propre vie de Jésus-Christ : Elle en atteste la divine fécondité par des signes qui dépassent l'ordre de la nature, par des œuvres qui dépassent la portée des forces de l'homme. Elle la communique, dans sa marche progressive, à toutes les races disséminées sur la surface du globe, à toutes les générations qui s'y succèdent, et ainsi perpétuellement renouvelée, perpétuellement agrandie, elle donne à son divin chef Jésus-Christ la plénitude de son corps, selon les énergiques paroles de saint Paul : « *Et ipsum dedit caput super omnem ecclesiam quæ est corpus ipsius et plenitudo ejus.* » (EPH. I, 22-23). Par l'Eglise, Jésus-Christ remplit l'immensité du temps et de l'espace, Il règne à jamais sur les âmes, chef invisible mais toujours présent du royaume de Dieu, qui a pour mission de procurer la gloire du Père céleste, de peupler la terre de Saints et le ciel de Bienheureux.

Aux Empires de la terre, le soin direct des intérêts et des besoins du temps, chacun dans les limites de son domaine ; à l'Eglise, dans son domaine sans limites, le soin des intérêts et du bonheur de l'éternité : et toutefois, comme tout s'enchaîne dans l'œuvre de Dieu, Celle qui est établie l'unique dispensatrice des moyens du salut, devient, par une conséquence indirecte mais naturelle de sa mission, l'ouvrière du bonheur de la vie présente,

elle le donne par surcroît : « *Quærite primum regnum Dei et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis.* » (MATTH. VI, 33.)

Nous venons de vous exposer sommairement la nature, le caractère et la mission de l'Eglise. Dans une esquisse aussi rapide, Nous allons vous retracer les traits principaux de sa physionomie dans l'Histoire.

La seule pensée de fonder sur la terre le règne visible de Jésus-Christ, qui est la sainte Eglise, était une suprême folie au jugement de la Raison. Humainement parlant, il n'y avait pas de place en ce monde pour l'Eglise de Jésus-Christ. A qui, en effet, proposer la folie de la Croix avec une chance de succès ? Aux Juifs ? Mais ce sont les Juifs qui ont dressé la croix pour Celui qui se disait leur Messie ! Au monde païen dévoré d'orgueil et pourri de vices ? Mais le premier résultat d'une pareille tentative, si elle osait se produire, devait être de soulever contre ses auteurs l'horreur du genre humain ! C'est ce qui est arrivé, et nous en avons la preuve dans un document illustre : il est signé d'un des noms les plus connus de l'antiquité païenne ; voici ce que nous lisons dans les *Annales* de Tacite : « Pour détruire les bruits qui lui attribuaient l'incendie de Rome, Néron chercha des coupables et fit souffrir les plus cruelles tortures à des malheureux abhorrés pour leurs infamies, qu'on appelait vulgairement chrétiens. Le Christ, qui leur donna son nom, avait été condamné au dernier supplice sous Tibère, par le procurateur Ponce-Pilate, ce qui réprima pour un moment cette exécration superstitieuse ; mais bientôt le torrent se déborda de nouveau, non-seulement dans la Judée, mais jusque dans Rome même, où viennent se rendre et se grossir tous les dérèglements et tous les crimes. On commença par se saisir de tous ceux qui s'avaient chrétiens et, sur leurs dépositions, d'une multitude immense qui fut moins convaincue d'avoir incendié Rome que de haïr le genre humain. On ajouta la dérision à leur supplice : les uns, couverts de peaux de bêtes, furent livrés à des chiens furieux ; d'autres enduits de résine, furent allumés, quand vint la nuit, pour servir de flambeaux. » (ANNALES 15-44.)

Or, ceci se passait l'an 65 de l'ère chrétienne. Saint Pierre était à Rome depuis longtemps et saint Paul avec lui ; et voilà l'accueil que faisait le monde à leur tentative d'établir l'Eglise de Jésus-Christ ; et cela a duré trois cents ans ; mais le sang des martyrs était une semence de nouveaux chrétiens. De Rome, l'Eglise rayonnait jusqu'aux extrémités de l'Empire et débordait ses limites et, quand il tomba, l'Eglise, la seule puissance restée debout au milieu des ruines, accueillit les Barbares ; et, à force de soins, après les avoir régénérés par le sang et la vertu de Jésus-Christ, elle les a élevés à la hauteur d'une civilisation qui est sans rivale dans le monde.

Mais la lutte contre l'Eglise devait se poursuivre sans relâche sur un autre terrain et avec d'autres armes. « Le Père du mensonge, qui est le Prince du monde, » dit saint Jean (XII, 31), saura

trouver jusque dans le sein de l'Eglise des auxiliaires dont les coups sont plus décisifs, parce qu'ils s'attaquent aux sources mêmes de la vie de l'Eglise, à l'intégrité de la foi et des mœurs, à l'autorité de Jésus-Christ sur les âmes. A ces caractères, vous reconnaissez, Nos Très-Chers Frères, l'hérésie et le schisme. « Il faut qu'il y en ait, dit l'Apôtre saint Paul : *Oportet et hæreses esse.* » (I Cor. xi, 19.) Il constatait douloureusement leur présence au berceau de la société chrétienne. Mais pourquoi donc faut-il que l'ivraie soit mêlée au bon grain dans le champ du Père de famille, et que l'ivraie cherche à étouffer le bon grain ? Le grand Apôtre donne la réponse dans la suite du texte : « C'est afin de faire éclater au grand jour la fidélité des vrais enfants de Dieu : *Ut et qui probati sunt, manifesti fiant in vobis.* »

A-t-elle assez lutté, l'Eglise de Dieu, pour défendre les droits de la vérité contre l'hérésie, les droits de l'autorité contre le schisme ? A-t-elle assez souffert de ces apostasies et de ces déchirements sans cesse renouvelés ? Elle a vaillamment lutté, elle a cruellement souffert ; mais décidément elle a vaincu. Et pour vaincre, qu'a-t-elle fait ? Elle a montré au monde les titres qu'Elle possède pour être crue et obéie, et se retournant contre l'hérésie et le schisme, Elle leur a dit : Toi tu es la fille du mensonge, et toi, le fils de la révolte : le mensonge et la révolte n'ont point de place dans le royaume de Dieu, je vous retranche de ma communion. Cela suffit. Devant ces menaces, les âmes incertaines ou égarrées se détournent avec horreur, pour s'attacher avec un redoublement de foi et d'amour à la sainte Eglise, qui a le dépôt de la vérité et de l'autorité de Jésus-Christ. La révolte et le mensonge ne meurent pas toujours sur-le-champ, mais ils sont blessés à mort, et en prolongeant leur existence, ils ne font que justifier la nécessité aussi bien que la force du coup qui les a frappés à l'origine. Des vieilles hérésies qui ont bouleversé le monde, il ne reste qu'un souvenir, sauf quelques tronçons épars sur la terre d'Orient. Le schisme grec s'étend encore, il est vrai, sur de vastes régions, mais il ne vit que par l'Etat qui le soutient : frappé de stérilité au dedans, dépourvu de toute expansion au dehors, il ne retrouvera la vie qu'en retournant au centre avec lequel il a rompu. La grande hérésie de Luther et de Calvin, celle qui prétendait réformer l'Eglise romaine et prendre sa place dans le monde, où en est-elle aujourd'hui ? Divisée dans une variété infinie de sectes qui n'ont entr'elles d'autre lien que la haine contre l'Eglise, elle cède tous les jours quelques-uns des lambeaux de vérité qui étaient le symbole de sa croyance des premiers jours, fatalement entraînée vers le gouffre qu'on appelle l'Incrédulité, d'où sort l'éternelle protestation du monde contre Dieu et son Christ. Opposez à ce triste spectacle celui que vous offre l'Eglise romaine, notre mère. Elle a déjà vécu dix-huit siècles de combats, et rien n'a pu altérer sa jeunesse ni tarir sa fécondité. Au milieu du mouvement perpétuel du temps qui détruit et renouvelle les œuvres de l'homme, seule elle reste immuable comme la Vérité qu'elle représente :

Elle s'est établie au foyer de toutes les nations ; Elle vit en bonne intelligence avec toutes les formes du gouvernement ; Elle est respectueuse de la loi de tous les pays, mais elle ne saurait s'asservir ni aux intérêts ni aux préjugés particuliers d'aucun pays. Elle est le royaume de Dieu, et à ce titre, partout Elle impose l'indépendance de sa parole et la liberté de son action ; seule, Elle a réalisé l'unité des esprits et des cœurs dans l'universalité des temps et de l'espace. Voilà, Nos Très-Chers Frères, le miracle permanent qui est l'objet de notre foi et de notre amour, et que nous affirmons solennellement, tous les dimanches, en chantant dans notre *Credo*, avec la langue universelle de l'Eglise catholique, l'article du symbole de Nicée : « *Credo in unam sanctam, catholicam et apostolicam Ecclesiam.* » (La fin au prochain numéro.)

On nous écrit de Tréboul :

« Messe du départ des marins de Tréboul. — Adieu à Notre-Dame des Flots.

« Tréboul est un bourg charmant, assis au bord de la mer, sur la baie de Douarnenez, groupé autour de sa riante église romane qui le domine et le couvre de son ombre.

« C'est dans cette église, dédiée à saint Joseph que Sa Grandeur Mgr Jacques-Théodore Lamarche, Evêque de Quimper et de Léon, bénissait avec joie, le 2 décembre 1888, une statue de la Sainte-Vierge Marie, que nos aïeux marins bretons appelaient la *Grande Dame de la mer*, et y établissait l'Archiconfrérie de Notre-Dame des Flots en se proclamant le Président d'honneur, à la plus grande reconnaissance des pauvres pêcheurs de cette paroisse.

« L'artiste qui a sculpté et peint cette belle statue est sans doute un chrétien dévot à la Vierge conçue sans péché. Il y a en effet presque des larmes dans les yeux de la Madone des mers et comme un reflet de douleur calme et profond dans sa figure. L'Enfant-Jésus est dans les bras de sa Mère, serrant fermement de la main gauche le bout de la corde qui ferme le filet étendu aux pieds de Notre-Dame des Flots, et tout rempli de poissons aux écailles argentées. De la main droite levée et étendue vers le large, il semble dire aux matelots qui prient devant lui et sa sainte Mère : *Duc in altum* : conduisez votre barque en haute mer, et jetez vos filets... L'ancre, entourée de sa chaîne, symbole de l'espérance et du salut, que frôle la robe azurée de Marie, est de nature à toucher les cœurs de ces pauvres nautonniers.

« Comme cette statue de Notre-Dame des Flots convient à une population de marins-pêcheurs qui gagnent leur pain quotidien au péril de leurs jours, sur la mer parfois calme, il est vrai, mais aussi souvent orageuse dans les parages de Penmarc'h, du Raz, de l'île de Sein, de l'Iroise, de la pointe de Saint-Mathieu !

« Certes, depuis longtemps déjà, ces braves pêcheurs victimes souvent de la tempête, toujours exposés aux fureurs de l'Océan et

le jour et la nuit, aimaient et honoraient l'Etoile de la mer et sentaient plus que personne le besoin de l'invoquer et de lui demander secours et protection. Mais on peut dire que depuis la fondation de l'Archiconfrérie, la dévotion à la Très-Sainte Vierge Marie augmente de jour en jour. Plus de 900 personnes, hommes et femmes ont tenu à se faire inscrire sur le registre de l'Archiconfrérie. Le soir et le matin et durant toute la journée, des centaines de personnes viennent s'agenouiller et prier devant l'image vénérée de Notre-Dame des Flots, récitant dévotement leur chapelet et ajoutant avec confiance et amour : « Notre-Dame des Flots, secourez-nous ! »

« Aussi, lundi 4 mars, le jour du départ des bateaux pour Audierne, pour la pêche si périlleuse des maquereaux, l'église était remplie, comme au plus grand jour de fête, à la messe d'adieu qui se disait à l'autel Saint-Pierre en l'honneur de Notre-Dame des Flots. Que de larmes tombaient des yeux des assistants, larmes parfois aussi amères que les vagues qui les font couler, mais consolantes en chantant à Marie : « *Ni ho salud Stereden vor !* »

« Et encore :

Notre étoile, c'est vous, Madone du rivage.
Que de fois on a vu nos pères à genoux
Implorant votre appui, pour que le vent d'orage
A leurs bateaux errants épargnât son courroux.

« Et le refrain si bien approprié au besoin de cette population vivant du produit de la mer :

Dirigez jour et nuit la course vagabonde
Des poissons confiants vers nos filets tendus ;
Nous espérons de vous une pêche féconde,
Ainsi que Pierre et Jean l'attendaient de Jésus.

« Quelques mots du Recteur, après la messe, à ses paroissiens, leur recommandant d'être toujours et partout dévots à la Très-Sainte Vierge, ensuite la bénédiction du Saint-Sacrement terminaient cette matinée de grâces spirituelles et aussi, nous l'espérons, de faveurs temporelles pour l'avenir.

Le soir et les jours suivants, les pêcheurs de Tréboul, confiants en N.-D. des Flots et pleins de gratitude pour leur Evêque, qui a fait reproduire pour eux en images leur statue vénérée, apparemment et quittaient sans faiblesse leur village natal, le toit paternel, si chers à tout cœur bien né, pour aller là où Dieu et leur devoir les appellent, sur cette mer où les attendent le travail, la souffrance et le danger, emportant avec eux la bénédiction de l'Etoile de la mer, ainsi que les vœux de leurs amis, de leurs prêtres et de leurs parents.

Après cela, je comprends que ceux qui ne courent aucun danger sur terre et à qui ne manque jamais le pain de chaque jour, essaient de tourner en dérision la foi chrétienne du matelot qui prie et invoque avec confiance la Reine du Ciel. La raillerie est aisée, et d'ordinaire elle n'annonce pas une intelligence d'élite.

Elle ne sauve pas du danger et n'empêchera pas surtout nos marins, dont la vie est exposée sur les Océans et qui savent que tout ne finit pas à la tombe, de croire, d'espérer et d'aimer. *Respice Stellam ! voca Mariam !* Regarder l'Etoile de la mer, invoquer Marie a été et sera toujours la maxime du marin breton.

Nécrologie. — M. Diquélou, recteur de Plouédern, décédé cette semaine.

Nominations. — M. Abjean, recteur de Lannéanou, est nommé recteur de Plouédern.

M. Léal, vicaire à Saint-Thégonnec, est nommé recteur de Lannéanou.

M. Tromeur, vicaire à Lothey, est nommé vicaire à Saint-Thégonnec.

M. Jézéquel, jeune prêtre, est nommé vicaire à Lothey.

Prédicateur de carême. — *Quimperle* : Le R. Père Timothée, franciscain.

M. Léon Harmel à Rome. — Appelé par la Commission Romaine pour l'organisation des logements des futurs Pèlerins du Travail, M. Léon Harmel s'est rendu à Rome le 23 janvier et en est revenu le 4 février. Il était accompagné de son fils Félix et de son secrétaire François Champion, qui est spécialement consacré au pèlerinage.

Reçus par Son Eminence le Cardinal-Vicaire, à plusieurs reprises ils ont eu la joie d'en entendre les encouragements les plus paternels et l'assurance du concours le plus complet.

Dans l'audience accordée par Sa Sainteté, M. Félix Harmel, avec la permission du Saint-Père, a développé les sentiments d'amour et de respect qui sont le principe du grand mouvement que nous préparons :

« Les dix mille hommes que l'Œuvre des Cercles conduira, » sous la présidence de l'Eminentissime Cardinal Langénieux, aux » pieds de Votre Sainteté seront les premiers apôtres de leurs frères. Ils emporteront dans leurs foyers, avec un amour plus grand » de la religion, une vénération et un dévouement sans bornes, » à Votre Personne sacrée. Ils populariseront le Pape dans les » masses ouvrières, et, grâce à Votre bénédiction, ils deviendront » les précurseurs de ces grands réveils d'amour et de foi qui entraînaient jadis les peuples chrétiens aux pieds du Vicaire de » Jésus-Christ. »

Le Saint Père a exprimé, dans les termes les plus touchants, sa prédilection pour les classes laborieuses. Il a dit en terminant :

« Oui, c'est le peuple qu'il faut Nous amener. Nous avons été

» touché de votre premier Pèlerinage d'ouvriers en 1887. Nous
» avons fait à tous ces bons ouvriers l'accueil de toute Notre bon-
» té. Nous avons été très heureux d'avoir su qu'à leur rentrée en
» France, ils ont été contents. Nous voulons encore faire autant et
» davantage si Nous pouvons. Amenez-les, trois fois, dix fois plus
» nombreux qu'en 1887, Nous en serons très heureux. Nous ferons
» ce que Nous pourrons pour vous aider. »

Dans la conversation qui a suivi, le Saint-Père a bien voulu dire qu'il devait de la reconnaissance à tous ceux qui s'occupent de ce grand et beau projet.

Sa Sainteté veut recevoir Elle-même à Santa-Marta, à la Propagande, au Latran, etc., ces bons ouvriers de France dont la présence sera la consolation de Son cœur. Elle a donné ordre d'acheter autant de lits qu'il sera nécessaire. Elle ne veut reculer devant aucun frais, malgré les charges énormes qui pèsent déjà sur le budget que Lui fait la charité des catholiques.

Chaque soir, durant le séjour de ces Messieurs, il y avait réunion de la Commission Romaine, via Testa Spaccata, 26^a. Tous les pèlerins de 1887 se souviennent encore, avec une reconnaissante émotion, de ces nobles amis, des ouvriers qui se sont montrés littéralement leurs serviteurs empressés et infatigables. Nous les avons retrouvés avec leur admirable dévouement. Grâce à leur travail, près de cinq mille logements sont assurés dans les locaux du Saint-Père. Les recherches continuent, et les dix mille seront bientôt complétés.

A l'œuvre donc, chers correspondants. Répétez, aux ouvriers, aux cultivateurs, aux patrons : Le Pape vous attend, Il veut être consolé par la FRANCE DU TRAVAIL !

La France du travail à Rome. — COMMUNICATIONS DU SECRÉTARIAT CENTRAL. — Le départ du pèlerinage aura lieu vers le 15 septembre, de manière à ce que tous les pèlerins soient présents à Rome le dimanche 22.

Cette date paraît jusqu'ici réunir le plus grand nombre de suffrages ; nous prions donc tous nos correspondants diocésains de nous adresser les observations qu'ils croiraient utiles avant la fixation définitive du départ des pèlerins.

Prix des places. — Ces prix comprennent : le billet de chemin de fer aller et retour du point de départ du train ; la nourriture en route, à l'aller, à partir de la frontière italienne, au retour, jusque Paris ou Marseille ; logement et nourriture à Rome.

Départ de Nantes. Commission romaine (sans voitures pour visites) : 3^e classe, 140 fr. — 2^e classe, 175 fr.

Hôtels (avec voitures pour visites) : 3^e classe, 205 fr. — 2^e classe, 240 fr.

N. B. — La compagnie d'Orléans accordera aux pèlerins qui doivent gagner Nantes, une réduction de 50 %.

VANNES. — Dans le magnifique éloge funèbre de M^{me} la Comtesse Gabriel de Lambilly prononcé par Mgr Bécél, nous trouvons d'admirables pages que nos lecteurs voudront lire avec le plus vif intérêt et la plus grande édification.

M^{me} de Lambilly a été enlevée à l'affection des siens subitement. Ses papiers intimes ont été remis à Mgr de Vannes, qui n'a pas cru pouvoir mieux la louer qu'en en citant des passages entiers.

..... « Je remercie Dieu de la grâce toute spéciale qu'il m'a faite d'être née au sein de l'Eglise catholique, et veux m'efforcer jusqu'à mon dernier jour d'être fidèle aux engagements de mon baptême. Je le remercie également de m'avoir amenée dans un pays catholique où la religion est pratiquée, et de m'avoir ainsi ménagé mon entrée dans le Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise, faveur dont je suis bien reconnaissante, quoique bien indigne, et que je ne cesse d'apprécier (1). »....

... « Je prie mon cher époux de me pardonner les peines que j'ai pu lui causer, malgré le désir que j'ai toujours eu de lui être agréable ; je l'assure de toute mon affection, lui demandant de prier pour moi, afin que nous puissions nous retrouver dans l'éternité bienheureuse.

» Je prie mes chers enfants d'être toujours de bons et fervents chrétiens, de rester unis et d'entourer leur père de toute leur affection. Ils ne douteront jamais, je l'espère, de ma tendresse pour eux et du soin que j'ai pris de leur âme, en vue de leur salut éternel. Je les bénis et leur demande de ne jamais m'oublier dans leurs prières, de prier beaucoup pour moi. Je leur demande de marcher toujours en présence de Dieu, toute leur vie, de ne jamais faillir à leurs devoirs et de fuir toute compagnie dangereuse. Je leur demande aussi d'aimer et de soulager les pauvres, en ne considérant pas les personnes, qui ne le méritent pas toujours, mais de voir en eux les membres souffrants de Jésus-Christ. Je les prie d'être exacts à remplir leurs pratiques religieuses, se rappelant que dans la fréquentation des sacrements se trouve la force dont on a besoin dans les épreuves de la vie. »....

Par quels moyens, mes Frères, a-t-elle travaillé efficacement à sa propre sanctification ?

Son règlement de vie, très circonstancié, est aussi précis que complet. Tout y est prévu, pour la journée, pour la semaine, la prière du matin et du soir, avant et après les repas, le travail, *qui se fera en présence de Dieu*, le repos, la confession, la communion. C'est tout un programme de haute spiritualité. Les pieux exercices y sont mentionnés, la méditation quotidienne, l'assistance à la sainte messe, où elle ne manquait jamais de faire au moins la communion de désir, la récitation du petit Office de la très Sainte-Vierge, la visite au Très-Saint Sacrement, la récitation du chapelet et de la couronne franciscaine, la lecture de piété, l'examen parti-

(1) Elle avait pris ses précautions pour emporter dans la tombe les insignes de cette confrérie.

culier, le chemin de la croix, qu'elle faisait tous les vendredis, — pendant le carême le mercredi également, — chaque jour pendant la semaine sainte. Le vendredi et le samedi elle s'imposait aux heures des repas une petite mortification. Après la prière du soir, qu'elle faisait, autant que possible, en commun, elle avait l'intention de garder le silence, *au moins intérieurement* jusqu'à la messe du lendemain, pour se mieux préparer à la sainte communion.

« Vous savez, disait-elle à Notre-Seigneur, la peine que j'éprouve ô bon Maître, lorsque je suis privée de participer à votre banquet sacré ! »

« Cette vie d'union à Jésus-Hostie ne la détournait point de ses devoirs de société et de maîtresse de maison. Si elle n'aimait pas les réunions mondaines, elle savait y être polie, aimable et obligeante.

Voici deux articles de son règlement qui appellent particulièrement votre attention : « Je surveillerai mes domestiques et ne souffrirai pas, dans ce qui dépendra de moi, que rien de mal se passe dans ma maison.

« Je ferai mon possible pour assister aux offices de la paroisse, les dimanches et les fêtes. »

Par quelles pratiques de dévotion la plupart des chrétiens s'appliquent-ils à sanctifier le dimanche ? Se font-ils scrupule de ne pas édifier leurs frères par leur assiduité aux offices publics ? Ne les scandalisent-ils pas plutôt par des habitudes qui n'ont rien de conforme à l'esprit de l'Eglise ? S'inquiètent-ils même d'entendre la parole de Dieu ? Aussi quelle ignorance, en matière de religion, même dans les classes appelées dirigeantes !

En même temps, que se passe-t-il dans les meilleures familles, quand les gens de la maison sont abandonnés à leurs inclinations naturelles et à leurs fantaisies, pourvu que le service se fasse régulièrement ? Si, sous ce dernier rapport, l'œil du maître est nécessaire pour l'accomplissement des devoirs journaliers, pour sauvegarder les intérêts matériels et garantir l'ordre et la tenue, ceux qui commandent n'ont-ils pas, à certains égards, charge d'âmes ? Malheur à eux, s'ils se croient irresponsables en pareil cas !...

... Ecoutez encore :

« Je me confesserai tous les quinze jours, tâchant de faire cette confession comme si elle devait être la dernière.

« Je passerai le premier vendredi du mois dans le recueillement pour me préparer à la mort, tâchant de faire ce jour-là mes actions comme si elles devaient être les dernières. Je ferai aussi une revue des fautes que j'aurai commises dans le mois, afin de m'exciter par ce moyen à plus de douleur de mes péchés et de prendre la résolution de m'en corriger. Je renouvellerai les promesses de mon baptême ainsi que ma consécration au Sacré-Cœur. J'invoquerai plus particulièrement la sainte Vierge et saint Joseph, pour les prier de veiller sur moi et de venir à mon secours, quand je passerai de ce monde à l'éternité ?

« Je ne manquerai pas de faire l'aumône et de visiter les malades.

« Je veillerai à mes conversations, afin d'éviter tout ce qui pourrait blesser la charité envers le prochain.

« J'accepterai en esprit de pénitence les peines et les afflictions que le bon Dieu m'enverra, en tâchant de me bien pénétrer de cette vérité, à savoir que tout ce qui m'arrivera n'égale pas le nombre de mes péchés, et je tâcherai même, dans les choses pénibles, en demandant à Notre Seigneur le secours de sa grâce, de le remercier des peines que j'éprouverai et de les unir à celles qu'il a souffertes pour moi. »...

Un journal à refuser. — *La Semaine religieuse de Nevers* publie la note suivante :

Les prêtres et les fidèles du diocèse de Nevers savent, à ne plus s'y méprendre, quel crédit méritent les prétendues révélations publiées dans *La Voix du divin Dauphin de France*, et l'œuvre qui s'y rapporte. Mais il n'en est pas et il ne peut en être ainsi dans les diocèses étrangers ; aussi des demandes de renseignements sont-elles assez fréquemment adressées à l'évêché de Nevers par des personnes qui ont à cœur la dignité de tout ce qui tient à l'Eglise. Pour dissiper ces doutes, Monseigneur fait publier dans la *Semaine religieuse* les déclarations suivantes, qu'il désire voir reproduites par les journaux catholiques de France :

1° La feuille périodique qui a pour titre : *La voix du divin Dauphin de France* paraît sans autorisation du pouvoir ecclésiastique ;

2° Les prétendues révélations qui y sont publiées et l'œuvre qui s'y rapporte n'ont jamais été soumises au jugement de l'autorité diocésaine ;

3° Une décision du Saint-Siège a condamné dans son principe la fondation de l'œuvre ;

4° A cause de son refus de se soumettre à cette décision du Saint-Siège, et pour ce seul motif, le prêtre impliqué dans l'affaire s'est vu retirer l'autorisation de dire la sainte messe dans le diocèse de Nevers.

Le *Dictionnaire de l'Académie*, qui n'est pas toujours suffisamment bien informé, définit la *préconisation* : « Action par laquelle un cardinal, et quelquefois le Pape même, déclare en plein consistoire que tel sujet, nommé à un évêché par son souverain, a toutes les qualités requises ». On peut relever dans cette définition plusieurs erreurs de fait. Il n'y a pas de consistoire sans le Pape, puisque le Pape en est le président obligé. La *préconisation* n'est jamais faite par un cardinal, qui n'a pour cela aucune compétence, mais uniquement par le Souverain-Pontife, en raison de son autorité suprême. Elle ne consiste nullement en une sim-

ple constatation de *qualités*, ce qui a été fait préalablement par les *informations canoniques*, mais bien dans l'élection et la désignation d'un siège déterminé. *Sujet* est une expression vague, surtout quand il s'agit d'un ecclésiastique. Enfin la présentation n'est pas constamment faite par le *souverain*. Ainsi les Chapitres de Prusse maintiennent l'ancien droit, c'est-à-dire que les chanoines présentent au Pape celui qui a réuni la majorité de leurs suffrages ; en Amérique, les présentations sont faites par le corps épiscopal ; dans les pays de Missions, le choix se fait par la S. Congrégation de la Propagande sur une liste de trois noms.

Nous croyons devoir informer nos lecteurs que la souscription est toujours ouverte à l'ouvrage breton du R. P. Morvan : **KENTELIOU HAG ISTORIOU**, qui va paraître prochainement. Ce livre moral et religieux est appelé à être mis entre les mains de tous les Bretons, et il sera lu chaque jour, comme la *Vie des Saints*, dont la lecture ne dure pas assez longtemps le plus souvent.

Pour obtenir la *remise du quart du prix*, offerte aux souscripteurs, il est indispensable d'adresser sans retard son bulletin de souscription, soit à Brest, soit à Quimper.

KENTELIOU HAG ISTORIOU A SKUER VAD

EVIT AR VRETONED

Eleac'h ma kavint diskuis dereat ha kelennadurez kristen

Kenta rener ar gazeten vrezonek Feiz-ha-Breiz.

Ce livre a pour auteur M. l'abbé Goulven Morvan, aujourd'hui prieur de l'abbaye de Thymadeuc.

Un vol. in-12 de 500 pages environ, prix : broché, 2 fr. — En demi-reliure, 2 fr. 50.

Conditions de la Souscription. — Pour les souscripteurs : l'exemplaire broché, 4 fr. 50 ; l'exemplaire demi-reliure basane, 2 fr. — Pour les non-souscripteurs : l'exemplaire broché, 2 fr. ; l'exemplaire demi-reliure basane, 2 fr. 50.

Tout souscripteur de 12 exemplaires recevra l'envoi franco de port.

S'adresser : à Brest, chez MM. J.-B. et A. Lefournier ; à Quimper, chez M. J. Salaun et C^{ie}.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odéon, 46
QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.

Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS
Ecclésiastiques

JODELAIS, Jeune

Quimper — 36, rue Keréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES
pour la *Semaine Religieuse de Quimper.*

DIABÉTIQUES! « A M. Pesqui, le Bouscat-Bordeaux. — Enchanté, fort content de l'usage du **Vin Urané Pesqui**, plus de soif, très peu d'urine, plus de sucre, et les forces sont revenues. »
« LIHORRAU, à Pont-Rousseau (Loire-Inférieure). »

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu - les - Poêles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.



ASTHME & CATARRHE
guéris p^r les **CIGARETTES ESPIC**, 20 la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEURALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC,
rue St-Lazare, 20. — Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.

LA PETITE CAISSE DU CLERGÉ
PLACEMENTS de toute sécurité rapportant 5 0/0 l'AN servi à domicile
FONCTIONNANT DEPUIS DOUZE ANS.
PRÊTS au CLERGÉ taux modéré sur bonnes garanties morales et matérielles. Renseignements, Ordres, Bourse

DEMANDER PARTOUT

CHOCOLAT MENIER

REFUSER LES IMITATIONS



Sirop-Zed

(Codéine et Tolu)

Recommandé pour ses propriétés
calmantes contre les Bronchites,

Coqueluches,

Rhumes, — Catarrhes, — Insomnies.

PARIS, 22 et 19, rue Drouot.

GOU DRON MARCHAIS PHTHISIE
Recommandé aux
ORATEURS
CHANTEURS,
INSTITUTEURS.
AFFECTIIONS
de la GORGE,
de la VOIX. 2 f.
MARCHAIS, Ph^{ie}, La Rochelle
Catarrhes, guérison par
l'EMULSION Crésote
MARCHAIS, LA ROCHELLE, 3 f.

ATELIERS FROC ROBERT

Catalogue Franco — 39, Rue Bonaparte, 38. PARIS — Catalogue Franco
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIERES

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs, **M. Louis ROUVIERE**, propriétaire de Vignobles, à VERGEZE (Gard). Ce vigneron qui prépare lui-même les vins qu'il offre au clergé pour le Saint-Sacrifice, tient aussi à la disposition de nos lecteurs des vins rouges excellents et garantis absolument naturels et sans plâtre, à partir de 80 francs la barrique de 225 litres fût perdu et rendu franco de transport et de cougé jusqu'à la gare qui lui est désignée. Nous devons ajouter que M. Rouvière fait partie de la Croisade des Négociants Francs-Catholiques et qu'il donne une partie de son bénéfice pour le soutien de l'Ecole-Libre de sa paroisse. Il espère que tous les bons chrétiens voudront bien, par leurs achats, participer à cette excellente œuvre. *Envoi du prospectus détaillé sur demande affranchie.*

AUTANT DE RENTES QUE DE CAPITAL

Cent pour cent de Revenu ASSURÉ

Capital Garanti avec chances de l'augmenter considérablement
Ainsi: en plus du REVENU de 100 %, un Capital de 3.000 fr. a été augmenté

En 1884 de 3.895 francs. — En 1886 de 4.475 francs.
En 1885 de 2.980 — En 1887 de 6.875 —

Et En 1888 de 4.875 francs (Coupon compris)

Pour CIRCULAIRE EXPLICATIVE s'adresser à la : **SPÉCULATION GÉNÉRALE**, 4, rue Chauchat, PARIS. (Maison fondée en 1878).

LE GRESHAM

C^{ie} Anglaise d'Assurances sur la Vie, fondée à Londres en 1848. — Succursale établie en 1854, à Paris, 30, Rue de Provence.

Actif: 100 Millions

Assurances sur la Vie entière, Mixtes,

à Terme fixe. — RENTES

VIAGÈRES Payables sans

fraux aux taux de 10, 15, 17 %, sur l'âge.

Prospectus et renseignements

gratuits et franco, en écrivant à

Paris ou à MM. les Agents des Départements.



GUERISON

certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail et dès le 2^{me} jour donne de l'amélioration. **M. LENORMAND**, Méd. sp^{al}, à Melun. — Consult. gratuites par correspo.

RECOMPENSE NATIONALE

de 16,600 fr.

Grande Médaille d'OR, etc.

QUINA LA ROCHE
ELIXIR VINEUX

Fortifiant, apéritif et fébrifuge.

Contenant tous les principes des 3 Quinquinas, il relève les forces, tonifie l'estomac, combat l'anémie et les fièvres malarieuses, il aide les croissances difficiles, les suites de couches, etc.

PARIS, 22 et 19, rue Drouot, et les Pharmacies.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO	PRIX DE L'ABONNEMENT	LA LIGNE D'ANNONCE
10 CENTIMES	6 fr. par an	40 CENTIMES

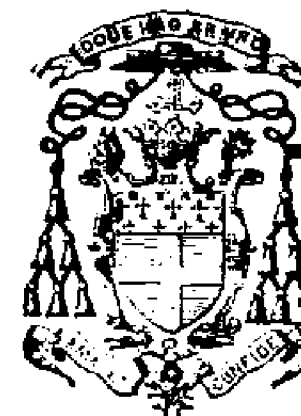
L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAÜN, rue Keréon.

SOMMAIRE. — I. Nouvelles du Diocèse : Lettre pastorale et Mandement de Monseigneur l'Evêque pour le Carême de 1889 (suite et fin); Nominations dans le Clergé du diocèse;



Nécrologie; II. Documents historiques (suite); — III. Saint Pol-Aurélien et ses premiers successeurs : La Ville Sainte et l'Île de Batz (suite). — IV. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 17 mars. — 2^{me} Dimanche du Carême, 2^{me} classe, office du jour, semi-double, violet. Mémoire de saint Patrice. Vêpres de saint Gabriel, mémoires du Dimanche et de saint Patrice.
Lundi 18. — Saint Gabriel, double-majeur, blanc.
Mardi 19. — Saint Joseph, double de 1^{re} classe, blanc.

Mercredi 20. — Saint Cyrille de Jérusalem, évêque et docteur, double, blanc.
Jeudi 21. — Saint Benoît, abbé, double-majeur, blanc.
Vendredi 22. — Fête du Lincent de Notre-Seigneur, double-majeur, rouge.
Samedi 23. — Office votif de l'Immaculée-Conception.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Dirinon	17 et 18 mars.
Lannédern.....	19, 20 et 21 mars.
Plobannalec.....	22, 23 et 24 mars.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

LETTRE PASTORALE

ET MANDEMENT

DE MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON
POUR LE CARÈME DE 1889

(Suite et fin.) (1)

Nous allons nous rendre compte de ce miracle permanent en remontant à l'institution de l'Eglise et à sa divine constitution.

Suivons, Nos Très-Chers Frères, dans le récit évangélique, les détails de cette œuvre divine, telle qu'elle est sortie des mains de son auteur.

Jésus-Christ vient de sortir de l'obscurité de la pauvre maison de Nazareth ; il a reçu le témoignage public du saint Précurseur : « Voici l'Agneau de Dieu qui efface le péché du monde. » Un prodige éclatant a confirmé le témoignage du Précurseur, car, au moment où Jésus confondu dans la foule recevait le baptême de Jean-Baptiste, une voix du Ciel s'est fait entendre : « Celui-ci est mon fils bien-aimé ! » et l'Esprit est descendu visiblement sur lui. L'attention de la foule se porte désormais sur le fils du Charpentier. Dans cette foule, Jésus discerne quelques-uns : « Suivez-moi », leur dit-il, et ils le suivent avec empressement, et le cortège de ses admirateurs et de ses amis croît tous les jours. Ce sont les premiers disciples, la matière qui fournira les éléments de l'œuvre divine. « Un jour, dit l'Evangéliste saint Luc (vi 12), il se retira sur la montagne et il passa la nuit à prier Dieu et, le jour venu, il appela à lui ses disciples, ceux qu'il voulut lui-même, et ils vinrent à lui (MARC. III. 13), et il en choisit douze : *Et fecit ut essent duodecim cum illo* (Luc vi. 13), auxquels il donna le nom d'Apôtres : *Quos et apostolos nominavit.* (MARC. III. 14). Ceux-ci sont ses élus, ses envoyés, ses fondés de pouvoir. » Saint Mathieu, au chapitre dixième, enregistre leur acte de naissance : « Voici », dit-il, les noms des douze Apôtres : le premier est Simon, surnommé Pierre, et André, son frère ; Jacques, fils de Zébédée, et Jean, son frère ; Philippe et Barthélémy ; Thomas ; Matthieu le publicain ; Jacques, fils d'Alphée ; Thadée ; Simon le Chananéen, et Judas Iscariote, qui fut traître. » Qu'est-ce que ces douze inconnus qui entrent de cette façon dans l'histoire ? Il y a parmi eux plusieurs pécheurs, un publicain, en somme, des artisans de la dernière classe du peuple. La raison humaine reste dé-

(1) Voir le numéro du 8 mars.

cevant ce choix. Pourtant ils ont été choisis et Jésus ne cesse de leur rappeler ce choix, dont ils ne comprennent pas encore l'immense portée : « *Non vos me elegistis, sed ego elegi vos.* » (JEAN. XV, 16). Ils sont sans éducation, sans fortune, sans crédit, sans autre science que celle de leurs métiers : ils le savent bien, et le monde se chargera de leur rappeler leur néant s'ils étaient tentés de l'oublier. Notez bien ceci : ils sont les Douze, ce nom leur est acquis désormais dans le récit évangélique, jusqu'à la défection de Judas Iscariote. Mais, peu de temps après, Matthias est associé aux Onze et complète le collège apostolique : « *Annumeratus est cum undecim.* » (ACTES I). A ceux-là, désormais, les soins assidus du Divin Maître ; ils sont les témoins de ses miracles, les confidents de ses pensées intimes ; il les prépare à l'apostolat du monde entier par des missions restreintes à la Judée, mais dont les difficultés leur annoncent les grandes épreuves de l'avenir ; car il ne leur cache rien ; il les envoie comme des agneaux au milieu des loups, sans aucune force humaine pour les soutenir : ni argent, ni armes, ni éloquence, ni artifices d'aucune sorte, avec le seul secours de la foi qu'ils ont en lui et des miracles qu'ils feront en son nom. « Vous rencontrerez partout, leur dit-il, la haine qui s'attache à mon nom. (MARC. XIII 13). Qu'importe, allez droit devant vous, avec une pleine confiance en moi : « *Confidite, ego vici mundum.* » (JEAN XVI, 33). » Toutefois, réduits à eux seuls, les Apôtres seraient insuffisants pour la tâche qui les attend : « La moisson est si abondante, dit le Sauveur, et les ouvriers de la moisson en si petit nombre ! » (LUC X, 2). C'est pourquoi, il appelle soixante-douze disciples à la suite des Apôtres. Mais, si les disciples sont associés à la mission et au ministère des Apôtres, ils n'ont pas la plénitude de leurs pouvoirs : ils sont des auxiliaires subordonnés aux Douze. Aussi l'Evangile se borne à constater leur vocation et leur ministère à côté des Apôtres, sans prendre le soin d'indiquer leurs noms. Le plan de Notre-Seigneur Jésus-Christ se dessine progressivement ; mais il lui manque encore son complément nécessaire. A toute société, il faut un centre commun, à tout corps il faut une tête. Jésus-Christ a pourvu à ce besoin avec une efficacité qui assure le succès de son œuvre, avec une netteté qui défie toute contradiction. Dans cette poignée d'hommes groupés autour de lui, Apôtres et disciples, il y en a un qui est l'objet d'un choix tout spécial de sa part. Jésus lui a manifesté ses intentions dès l'origine. La première fois qu'il s'est rencontré avec lui, Il le regarde d'un regard plein de promesses, et avant que cet homme ait ouvert la bouche, Jésus lui dit : « Tu es Simon, fils de Jona, et désormais tu seras Pierre (JEAN, I, 42). » Sublime jeu de mots qui recevra bientôt son explication. En effet, les Apôtres et les disciples marchaient un jour autour du Maître dans les environs de Césarée ; tout-à-coup le Sauveur les arrête et les interroge : (MATH. XVI, 13.) « Qu'est-ce que les hommes pensent de moi ? » Et ceux-ci de répondre : « Les uns disent que vous êtes Jean-Baptiste ; les autres que vous êtes Elie ; d'autres, Jérémie ou l'un des Prophètes. » Mais

« vous, reprend Jésus, qui pensez-vous que je suis ? » Ici la scène prend un caractère de grandeur surhumaine. Les disciples et les Apôtres en sont les témoins, mais tous s'effacent, et nous restons en présence de Jésus et de Simon Pierre. Celui-ci a prévenu tous les autres : « Vous êtes le Christ, le fils du Dieu vivant. » A peine cette confession est-elle achevée, que Jésus s'écrie : « Tu es heureux, « Simon, fils de Jona, parce que ce n'est ni la chair, ni le sang « qui t'ont révélé ceci, mais mon Père qui est dans les cieux. Et « moi, je te dis que tu es Pierre, *Et ego dico tibi quia tu es Petrus*, « c'est-à-dire désormais tu n'es plus Simon, tu es Pierre comme « je te l'avais annoncé. » Or, comprends le mystère qui se cache sous le changement de nom, le voici : « Et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. » Donc Pierre est établi la pierre angulaire de l'Eglise, celle qu'on ne peut ni changer ni déplacer sans ruiner l'œuvre de Jésus-Christ ; mais comme aucune force ne pourra ni la changer ni la déplacer, l'Eglise bâtie sur cette pierre est impérissable et tous les efforts de l'enfer seront impuissants contre elle. Ce n'est pas tout : « Je te donnerai les clefs du royaume des cieux, donc tu auras le pouvoir d'ouvrir ou de fermer la porte, de ce royaume dont je te fais le gardien. Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié au ciel et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié au ciel. — Donc tu baptiseras les nations, tu remettras les péchés, tu lieras ou tu délieras les âmes, tu seras le régulateur suprême de la vie des âmes. Et cette puissance, je te la donne sans restriction ; quand les Apôtres en auront obtenu une part, il te restera le droit unique de confirmer ou d'infirmer leurs sentences dans toutes les âmes, dans tous les temps et dans tous les lieux ; et les sentences à toi, sentences de rigueur ou de grâce, seront ratifiées au ciel... » Faut-il ajouter autre chose à l'évidence de ces paroles solennelles ? Recueillez ce nouveau témoignage donné à Pierre, la veille de la mort du Sauveur, au milieu des tristesses qui envahissent son âme : « Simon, « Simon, voilà que Satan a demandé à vous cribler comme on « cribble le froment, et moi, j'ai demandé pour toi que ta foi ne « défaille point, et toi, après que tu te seras relevé de la chute, « confirme tes frères. » (Luc xxii, 31.)

Quelle déclaration ! Elle annonce que Pierre est l'organe de l'infaillibilité parmi ses frères. Et dans quelle circonstance est-elle faite ? Quelques heures seulement avant que Pierre, et ses frères avec lui, vont donner au monde le triste spectacle de leur fragilité ! Nous avons besoin de cette leçon. Pour être divine, l'Eglise n'en reste pas moins, humaine dans ministres et dans ses membres ; mais voici le remède à cette situation : Pierre reste avec l'Eglise pour être le garant des promesses de Jésus-Christ, de sorte que, avec Pierre, l'Eglise est divinement armée pour guérir toutes les défaillances de la nature humaine. D'ailleurs, Pierre a bientôt trouvé l'occasion de réparer le scandale de sa triple chute, par la triple affirmation de son amour, et le Divin Sauveur profite de l'occasion pour lui donner la dernière confirmation de tous ses

pouvoirs : « Pais mes agneaux et pais mes brebis. » (JEAN XXI, 16). Eh bien, comme Pierre a été investi, par les clefs, de la majesté du commandement, le voilà investi, par la houlette, de la douceur qui sera le caractère de son autorité. Mais les deux emblèmes des clefs et de la houlette marquent la même souveraineté : les agneaux et les brebis, c'est-à-dire tout le troupeau de Jésus-Christ, sans distinction de fidèles et de ministres, devra se ranger sous la houlette de Pierre, afin qu'il y ait toujours un seul pasteur et un seul troupeau.

C'est ainsi que Jésus-Christ a fondé la hiérarchie, c'est-à-dire l'ordre des pouvoirs et des fonctions nécessaires pour établir et perpétuer ici-bas le royaume de Dieu dans son Eglise. Dans ce royaume, tous sont frères, tous sont égaux devant l'amour du Père céleste, mais tous ne sont pas au même rang. Il y en a qui parlent, qui commandent, qui administrent les moyens du salut ; il y en a d'autres, en plus grand nombre, qui ont le devoir d'écouter, d'obéir, de recourir aux moyens prescrits, parce que la parole, le commandement, le ministère s'imposent à leur foi au nom et avec l'autorité de Jésus-Christ. Telle est la distinction essentielle établie dans le royaume de Dieu et l'ordre des pouvoirs qui le régissent. Les hérétiques du seizième siècle ont nié cette distinction et rejeté tous les éléments de cette hiérarchie divine. Plus de Pape ! a crié Luther ; plus d'évêques ! a dit Calvin, les pasteurs suffisent ; plus de pasteurs ni de ministres ! ont répété après eux, mille sectes plus extravagantes les unes que les autres : chacun est son prêtre et son prophète ! Arrivée à cet excès, l'erreur rend, malgré elle, hommage à la vérité. Mais vous constaterez avec Nous, Nos Très-Chers Frères, que, pour abolir le règne de Jésus-Christ parmi tant de peuples, elle a commencé par détruire l'organisme divin dont il s'est servi pour l'établir sur la terre.

En effet, ce n'est pas aux premiers venus, c'est aux élus de son choix qu'avant de quitter la terre Il a adressé ces grandes paroles : « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre. » (MATTH. xxviii, 18). « Comme mon père m'a envoyé je vous envoie. » (JEAN XX, 21.) « Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et leur apprenant toutes les choses que je vous ai mandées ; et comptez que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. » (MATTH. xxviii, 19). Ils attendirent à Jérusalem, selon l'ordre qu'ils avaient reçu, « la vertu du Saint-Esprit qui devait descendre sur eux. » (ACTES I, 8.) Au bout de dix jours la promesse se réalisa au milieu des prodiges que vous savez. Le monde était ouvert à leur zèle ; ils se mirent en marche, Apôtres et disciples, pour le conquérir à Jésus-Christ ; mais ce fut Pierre qui eut les prémices des fruits de l'apostolat. A la suite de sa première prédication au sortir du Cénacle, trois mille personnes reçurent le baptême et formèrent le premier noyau de l'Eglise chrétienne. Pierre est mort, les Apôtres, aussi, mais chacun d'eux en mourant était bien rassuré sur l'avenir de la grande œuvre qu'il laissait ina-

chevée. Le Sauveur leur avait dit : « Enseignez toutes les nations ; et comptez que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. »

Ils étaient donc investis du pouvoir de se multiplier de manière à atteindre toutes les nations jusqu'aux dernières extrémités du monde et jusqu'aux dernières limites des temps... C'est pourquoi Pierre, les Apôtres et les disciples se survivent sous d'autres noms, mais avec la même autorité, dans la hiérarchie qui a fondé et qui perpétue l'Église. Au sommet est Notre Saint-Père le Pape, successeur de Pierre dans toute la plénitude de son pouvoir, comme lui, armé des clefs qui ouvrent et ferment l'entrée du royaume du Ciel, comme lui, muni de la houlette sous laquelle tout le troupeau doit s'incliner avec une égale docilité, centre de toute autorité, gardien et docteur infailible de la foi et des mœurs, source de toute la juridiction ecclésiastique. Nous ne sentons pas le besoin de vous rappeler l'amour, le respect et l'obéissance que vous devez au père de vos âmes. Transmettez intact à vos enfants ce précieux héritage de la foi de notre Bretagne catholique. Pierre est à Rome dans la personne auguste de Léon XIII, son deux cent cinquante-neuvième successeur. Il y est, à cette heure, dépouillé de cette souveraineté temporelle que la reconnaissance et l'intérêt commun des peuples catholiques lui avaient donnée pour garantir le libre exercice de sa souveraineté spirituelle. Cette situation vous impose, Nos Très-Chers Frères, la stricte obligation de subvenir à son dénuement. C'est donc avec une instance particulière que Nous vous recommandons ces deux œuvres bénies, auxquelles vous participez si généreusement : l'*Œuvre du Denier de Saint-Pierre* et l'*Œuvre de la Propagation de la Foi* ! Au-dessous de Notre Saint-Père le Pape, mais formant autour de lui la plénitude du Collège Apostolique, viennent les Evêques. Ceux-ci n'ont pas, sans doute, la juridiction universelle que Jésus-Christ avait donnée aux Apôtres sous la suprématie de saint Pierre ; la juridiction des Evêques s'arrête aux limites de chaque diocèse, mais là, chacun d'eux, armé de son pouvoir ordinaire, régit l'Église de Dieu : « *Posuit episcopos regere Ecclesiam Dei.* » (ACTES XX, 28.) Nous sommes venu à vous, Nos Très-Chers Frères, plein de confiance malgré le vil sentiment de Nos infirmités personnelles. Nous savions quel accueil vous faites à ceux qui viennent prendre possession de l'héritage de saint Corentin et de saint Pol-Aurélien avec un titre légitime, et l'accueil que vous réservez à ceux qui, par fraude ou violence, essaient de s'introduire dans le bercail de Jésus-Christ, à ceux-là vous avez dit, à une époque de triste mais aussi de glorieux souvenir pour votre foi : « *Qui non intrat per ostium in ovile orium sed ascendit aliunde, ille fur est et latro.* » (S. JEAN. X, 1).

« Chaque diocèse, a dit une voix éloquente qui vient de s'éteindre (Mgr Besson), a son centre propre ou siège épiscopal : il a ses lois, ses usages, son mouvement ; il choisit lui-même ses ministres, possède le pouvoir de se perpétuer, conserve et recrute son sacerdoce. »

A ce sujet, Nos Très-Chers Frères, Nous ne pouvons vous taire une grave préoccupation de notre esprit : l'avenir de nos séminaires ! Sans doute, Nous ne sommes pas réduit à répéter douloureusement, comme beaucoup de Nos frères dans l'épiscopat : La moisson est grande et les ouvriers manquent à la moisson ; pourtant, en face des difficultés du présent et des menaces de l'avenir, Familles chrétiennes de Cornouaille et de Léon, Nous avons le devoir de vous crier : Veillez avec soin pour alimenter la flamme sacrée des vocations sacerdotales ; ça été votre honneur jusqu'à présent de donner, sans compter, vos enfants à l'Église ; ne renoncez pas à cet orgueil, le seul qui soit légitime, parce qu'il est l'orgueil de la foi. Avec votre concours, Nous aurons la grande joie de pourvoir avec abondance aux besoins de vos âmes dans chacune des paroisses de ce vaste diocèse. C'est dans la paroisse que vient aboutir ce mouvement divin parti du Pape et transmis par les Evêques aux pasteurs du troisième ordre pour entretenir et perpétuer, jusqu'aux dernières extrémités, le royaume visible de Dieu sur la terre. Le pasteur de chaque paroisse, avec ses auxiliaires naturels, représente les disciples des premiers jours dans l'exercice des mêmes fonctions. Comme eux, il prêche, il commande, il administre au nom de Jésus-Christ. Par le moyen des fonts baptismaux, du confessionnal, de la chaire de vérité, de la table eucharistique, le pasteur reproduit autour de lui une image restreinte sans doute, mais parfaite, de la sainte Église catholique... : à l'autel il est devant Dieu l'égal du Pape et de l'Evêque, et par les mérites infinis du Corps et du Sang divins, il travaille de concert avec eux à consommer l'union de tous les membres de l'Église visible avec son chef invisible, Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nous ne pouvons pas retenir plus longtemps votre attention ; Nos Très-Chers Frères : une courte mais grave considération pour finir. A quoi servirait pour chacun de nous, le miracle permanent de l'Église, si nous n'appartenons à l'Église que par l'union extérieure de la foi et de l'obéissance ? « Ceux-là sont les vrais enfants de Dieu qui sont animés par l'esprit de Dieu. » (ROM. VIII, 14.) « La foi sans les œuvres est une foi morte. » (JACQ. XX, 26.) Donc à tout prix, gardez la charité de Dieu, qui est l'âme de son corps visible. Le dernier mot de tout, c'est la charité : « *Deus charitas est, et qui manet in charitate in Deo manet.* » (I JEAN. XI, 16.)

(Suit le dispositif, déjà publié.)

Nécrologie. — M. l'abbé Brohec, vicaire à Landéda, est décédé cette semaine.

— Nous recommandons aux prières de nos lecteurs M. l'abbé Duval, curé-doyen de Lanientin (Guadeloupe).

M. Duval était né à Pouldergat ; il avait fait ses études au Petit-Séminaire de Pont-Croix, et depuis 16 ans, il exerçait le saint

ministère dans les Antilles françaises. Il avait occupé des positions importantes comme vicaire à la Basse-Terre et à la Pointe-à-Pitre, et recteur à la Baie-Mahault, avant d'être appelé à la cure de Lanientin. Partout il passait en faisant le bien et il a laissé de touchants et unanimes regrets.

Nominations. — M. Labbé, vicaire à Gouesnac'h, est nommé vicaire à Landéda.

M. Floc'h, vicaire à Lanvéoc, est nommé vicaire à Gouesnac'h.

M. Stéphan, jeune prêtre, est nommé vicaire à Lanvéoc.

M. Riou, jeune prêtre, est nommé vicaire à Plouhinec.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES
dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite)

Le sieur Thomas avait bien de la peine, en revanche, à se faire tolérer lui et son bedeau (1), « qui, depuis mon arrivée (écrit-il au District, en demandant pour lui un traitement), me rend à l'église tous les services qui sont en son pouvoir; il partage toutes mes peines et brave à cette occasion tous les genres d'outrage. » Enfin, le 24 janvier 1792, il adresse une plainte en règle au District (2):

« 24 janvier 1792.

« Je soussigné (Thomas, curé de Landunvez), ayant pendant longtemps gardé le silence sur les abus qui régnaient dans la paroisse dans l'administration des sacrements, silence commandé par les derniers égards qu'il devait à des individus auxquels il était et désirait demeurer attaché, se trouve enfin forcé de le rompre par leur obstination à enfreindre les lois anciennes et nouvelles de la Nation, obstination qui entretient le peuple de la campagne dans ses préventions contre les curés constitutionnels.

« ... Le susdit curé dénonce au District de Brest:

« 1° M. Sébastien Salaun, maire de Landunvez, qui, après le refus que je lui ai fait de faire baptiser un enfant, à lui né ou à naître, par M. Le Hir, ex-chanoine de Kersaint, ennemi déclaré de la Révolution et de l'empire français, a eu la témé-

(1) L. 112. — Lettre au District du 15 septembre 1791.

(2) L. 272.

rité d'engager son épouse à faire ses couches sur la paroisse de Porspoder;

« 2° Le recteur de Porspoder (M. Vaillant), qui a baptisé l'enfant du susdit maire.

« Il espère que le District de Brest va prendre des mesures promptes et sûres pour qu'il jouisse paisiblement des droits attachés à sa place. »

Le District transmet immédiatement cette plainte au Département (1):

« Les curés constitutionnels nous portent journellement des plaintes des entreprises de juridiction que se permettent sur leur territoire les anciens recteurs ou prêtres insermentés. Ce qu'il y a de plus malheureux, c'est que les officiers municipaux de campagne favorisent non seulement ces manœuvres, mais sont encore les premiers à s'y porter personnellement. Le sieur Sébastien Salaun est de ce nombre. Nous réclamons une punition éclatante.

« Il n'est que trop vrai que, presque partout, les nouveaux curés sont rassasiés d'amertume et d'outrages, que plusieurs d'entre eux sont personnellement en danger, et il n'est que trop à craindre que bientôt ils ne quittent leur poste. »

« La punition éclatante » n'intimida guère le maire de Landunvez, car, le 13 mars 1792 (2), le sieur Thomas écrivait encore au District:

« Le bruit court, et il m'est confirmé par d'honnêtes citoyens, que le maire de Landunvez, pour donner une nouvelle preuve de sa bienveillance pour son curé, doit lui refuser un certificat de résidence qui lui sera nécessaire pour toucher le second quartier de son traitement. Que faire? »

Le 30 juillet 1792, le sieur Thomas croit toucher à son dernier jour, et fait part de ses inquiétudes au District (3):

« Mes jours et ceux de mon chantre sont exposés, le projet infâme est conçu par les ennemis de la Constitution de nous faire périr.

« Samedi dernier 28, cinq citoyens travaillaient chez... (souffrez que je vous laisse encore ignorer son nom), la conversation pendant les travaux roulait sur l'affaire des prêtres assermentés et non assermentés. Ce *quidam*, à qui je laisse pour quelque temps l'*incognito*, dit que lui et ses adhérents, à la première nouvelle qu'ils auraient que les prêtres non assermentés qui leur restent dans les environs seraient capturés et conduits à Brest, ils s'empresseraient de nous venir prendre au milieu de l'office d'un jour de dimanche, que mon chantre serait d'abord assommé et que moi, par une prédilection sans

(1) Registre de correspondance. — Lettre du 24 janvier 1792.

(2) L. 112.

(3) L. 112.

doute spéciale, et pour faire allusion à la fâcheuse affaire de Ploudalmézeau, je serai traîné au château de Trémazan pour y demeurer. Sur l'observation qui leur fut faite que je pourrais facilement m'évader, il répondit : « Nous l'en empêcherons bien, car nous ne le quitterons qu'après l'avoir massacré. »

« Ce même malheureux, ce fanatique aveugle ajouta, dans la suite de la conversation, qu'il m'avait vu, il y a quelque temps, parcourir ses champs, qu'il avait un regret très grand de ne m'avoir pas fait périr pour lors. »

« J'ai, disait-il froidement, et c'est dans ce calme apparent que le fanatique est le plus à redouter, j'ai chez moi un taureau furieux qui se jette sur tous ceux qu'il rencontre et qu'il ne connaît pas. Je l'aurais fait courir sur lui et le déchirer, si j'avais vu quelqu'un dans les environs. » — « Pourquoi des témoins, lui dit-on ? ce n'était pas le cas, ils vous auraient nuï. » — « Non, vraiment, répondit le scélérat, l'on aurait bien vu que le curé tombait victime de la fureur de mon animal, que je n'étais donc pas assassin. »

« Ni moi ni mon chantre n'avons pas encore perdu toute sécurité, nous tiendrons encore à notre poste. »

« La disposition des esprits n'est pas meilleure dans le reste du canton de Ploudalmézeau. Je me flatte que vous allez prévenir les maux qui menacent toute cette contrée. »

Le 22 novembre, nouvel appel désespéré du même curé contre la municipalité de Landunvez (1) :

« Au mépris de l'arrêté du 2 juillet 1791 et de l'ordre du 14 novembre que vous avez donné à la municipalité de s'y conformer relativement à l'église de Kersaint, cette église s'est trouvée encore ouverte le 17, les cloches y ont été sonnées avec affectation, à raison de deux baptêmes administrés municipalement ce jour-là. Le cimetière de ma paroisse n'est plus à ma disposition, deux enterrements y ont été faits sans qu'on m'ait prévenu... Ce château de Brest, dont on menace les citoyens, je vous en supplie, qu'il soit connu du maire de Landunvez qui, formellement, se joue des décrets de l'Assemblée conventionnelle... »

(A suivre.)

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE IV.

LA VILLE SAINTE ET L'ÎLE DE BATZ (suite).

Bien des gens s'imaginent qu'une des gloires de notre époque est qu'on ne croit désormais que sur des preuves sérieuses et sur

(1) L. 112.

de bons témoignages, au lieu que dans les temps éloignés, la foi, dégénérant en crédulité, en superstition puérile, admettait tout sans examen, aimant à se repaître non seulement de ce qui était merveilleux, mais même de ce qui coloyait l'extravagance. La profession de foi, dans ces temps barbares, c'était le « *credo quia absurdum*, je crois parce que c'est absurde. » Cependant, si nous étudions les ouvrages que les vieux moines écrivaient pour des lecteurs réputés si crédules, nous voyons qu'ils redoutent l'incrédulité ; c'est que le cœur humain, quoi qu'on en dise, ne change pas d'après les siècles : Dieu nous a faits pour la vérité et nous cherchons la vérité ; c'est une nécessité de notre nature.

Wormonoc, après avoir décrit le monstre de l'île de Batz, sent bien lui-même qu'il a parlé de dimensions vraiment prodigieuses, et que le doute se fera naturellement jour dans les esprits de ceux auxquels il s'adresse, ou plutôt, ce n'est pas le doute qu'il craint (il semble même admettre qu'ici c'est chose toute naturelle), il s'attend aux dénégations formelles de quelques-uns et il leur dit : « J'ai douté aussi moi-même, mais j'ai vu le lieu qui servait de retraite au serpent, il est si étendu, qu'au dire des habitants, il faudrait pour l'ensemencer un boisseau et demi d'orge. » Il ne nous coûte nullement d'admettre qu'ici l'argument de notre auteur n'est pas précisément irréfutable ; quelque grande que fut la tanière où s'abritait la monstrueuse bête, il ne s'en suit pas que celle-ci fut proportionnée à sa caverne. Mais, si rien ne prouve que le serpent fut vraiment d'une longueur si démesurée, rien ne prouve non plus le contraire. De récentes explorations, racontées dans les revues géographiques les plus savantes, contiennent des descriptions de monstres aperçus en mer et même quelquefois harponnés par les matelots. Leur étrange conformation et leur taille colossale sont telles, que nous devons au moins hésiter avant de nier que les Saints des vieux âges ont exterminé des dragons. La géologie elle-même pourrait nous amener à quelque modestie dans nos jugements sur ce point ; enfin, si je suis bien renseigné, on conserverait depuis des siècles dans la cathédrale de Metz le corps d'un de ces êtres réputés fantastiques, qu'un apôtre de la Lorraine aurait exterminé, comme nous allons voir saint Pol exterminer le serpent de l'île de Batz.

Dès que le comte Withur eut parlé, le Saint se leva et dit : « D'après le décret divin, il y aura éternelle inimitié entre notre race et la race du serpent ; il faut sur-le-champ lui écraser la tête ; il ne faut plus un seul instant subir un tel fléau ; je vais partir pour voir le monstre ; donnez-moi quelqu'un pour m'indiquer seulement le chemin. » Mais Withur n'avait nullement parlé pour provoquer une semblable proposition ; il fut effrayé et dit à son parent qu'il n'irait pas voir la bête, pour périr inutilement comme tant d'autres. Saint Pol répondit : « Je jure que je ne goûterai pas un morceau de pain, que je ne boirai pas une goutte d'eau avant d'avoir combattu ce produit de la malice du démon ; il me vaincra peut-être, mais j'espère plutôt le vaincre moi-même, »

et délivrer du joug de leur mortel ennemi ces pauvres gens qui sont les enfants de Dieu. » Il se mit aussitôt en marche ; bien qu'il eut demandé un guide, personne ne s'offrait ; mais la curiosité suppléa ici au courage, et tous ceux qui avaient entendu les paroles déterminées du moine, voulant voir ce qu'il allait faire, marchèrent derrière lui.

Tel est le récit de Wormonoc ; mais ici nous croyons devoir suppléer au silence de notre auteur sur un épisode particulièrement intéressant dans l'histoire de l'apôtre du Léon. Il est beau, en effet, de rencontrer l'alliance de l'intrépidité sacerdotale et de la valeur guerrière. Albert-le-Grand n'a été que l'interprète d'une tradition unanimement admise en écrivant ce qui suit : « Il se trouva un jeune Gentil-homme de la paroisse de Cléder, lequel s'offrit d'accompagner saint Paul et jamais ne le quitter ; le saint accepta son offre, et, ayant beny son épée, marchèrent contre le Dragon. » La bête était sortie de sa tanière et même elle s'était avancée hors du lieu qu'elle occupait ordinairement ; elle entendit les pas des curieux qui s'avançaient à la suite du Saint et de son jeune et valeureux compagnon. Comme soupçonnant déjà les hostilités qui vont commencer, elle dresse la tête en l'élevant sur le roc dont il a déjà été parlé ; d'après Albert-le-Grand « elle sifflait si horriblement, qu'elle faisait retentir les rivages circonvoisins. » Un acte de 1403 dit d'une manière plus pittoresque que « de ceste teste de beste sortoit un glatissement, comme si vingt braques y glatissoient » ; mais tout-à-coup le serpent aperçoit Pol Aurélien qui s'approche d'un pas assuré et rapide ; comme s'il devinait une force cachée, il détourne ses regards tout-à-l'heure si furieux, il va rechercher l'obscurité de sa caverne. Alors le Saint se rappelle la parole évangélique : « Voici que je vous ai donné le pouvoir de fouler aux pieds les serpents et les scorpions, et toute la puissance de votre ennemi ; rien ne pourra vous nuire » (1). Il sent qu'il est investi de la force du Maître, et il dit à cet ennemi qu'il est venu combattre : « Que fais-tu ici ? tu y répands la mort. Pourquoi t'es-tu emparé d'une terre qui ne t'appartient pas ? Ainsi l'ancien serpent dont tu es l'image avait dit autrefois : « Je m'établirai sur la montagne de l'alliance, du côté de l'aiglon ; je m'élèverai jusqu'au ciel ; je serai semblable au Très-Haut. » Mais en voulant s'élever ainsi il s'est vu précipité et plongé dans l'enfer. Un gouffre aussi t'attend ; vas y rejoindre le diable ton père et partager son sort... » Wormonoc attribue encore à saint Pol des paroles menaçantes propres à faire croire que le monstre n'était qu'un démon orgueilleux et cruel, et que l'abîme où il va être plongé n'est autre que l'enfer. Ce qui va suivre montrera que le bon moine a trop cédé au désir d'intercaler ici des passages de l'Écriture convenant bien mieux à l'Esprit des ténèbres qu'au serpent de l'île de Batz. Quand le Saint eut fini de parler, il quitta son étole, la mit au cou du monstre et dans le nœud qu'il fit, il passa l'extré-

(1) Luc. ch. x. v. 19.

mité de son bâton dont il saisit l'autre bout, s'en servant comme d'une corde pour mener le serpent jusqu'à la plage. Albert-le-Grand dit au contraire : « Il le bailla à conduire à son Gentil-homme, qui le mena comme un chien en laisse, saint Pol le frappant de son bâton. » Quand il fut arrivé à l'extrémité septentrionale de l'île, le Saint dit au monstre : « Avant que les flots bleus ne s'entrouvrent pour te recevoir et ne te laissent glisser jusqu'au fond de l'abîme, avance ta gorge hideuse, ton cou criblé de taches, et laisse moi reprendre mon étole. » Et le serpent obéit. Les paroles que saint Pol venait de lui adresser indiquent bien clairement que le monstre fut précipité dans la mer ; on s'étonne donc de voir notre auteur s'exprimer ensuite d'une façon peu précise sur ce qu'il advint du monstre. « Le Saint lui permit de s'en aller, en lui interdisant l'accès de toute contrée habitée par des chrétiens. Il lui enjoignit d'avoir à disparaître pour gagner des lieux maritimes inaccessibles aux hommes ; là dépouillé de sa puissance tyrannique, il expierait son orgueil et tous ses méfaits par la faim, la soif et les douleurs de toute sorte. »

(A suivre.)

Nous appelons l'attention sur l'annonce publiée plus loin, le DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES, véritable encyclopédie catholique. Nos lecteurs feront bien de profiter des avantages exceptionnels qui leur sont consentis.

VIN ROUGE du domaine de Carros-Haut-Brion, expédié franco de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOUILLET, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1886 ; 145 fr. récolte 1885 et 180 fr. récolte 1882.

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs, M. Louis ROUVIÈRE, propriétaire de Vignobles, à VERGÈZE (Gard). Ce vigneron qui prépare lui-même les vins qu'il offre au clergé pour le Saint-Sacrifice, tient aussi à la disposition de nos lecteurs des vins rouges excellents et garantis absolument naturels et sans plâtre, à partir de 80 francs la barrique de 225 litres fût perdu et rendu franco de transport et de congé jusqu'à la gare qui lui est désignée. Nous devons ajouter que M. Rouvière fait partie de la Croisade des Négociants Francs-Catholiques et qu'il donne une partie de son bénéfice pour le soutien de l'Ecole-Libre de sa paroisse. Il espère que tous les bons chrétiens voudront bien, par leurs achats, participer à cette excellente œuvre. Envoi du prospectus détaillé sur demande affranchie.

AUTANT DE RENTES QUE DE CAPITAL

Cent pour cent de Revenu ASSURÉ

Capital Garanti avec chances de l'augmenter considérablement
Ainsi : en plus du REVENU de 100 %, un Capital de 3.000 fr. a été augmenté

En 1884 de 3.895 francs. En 1886 de 4.475 francs.

En 1885 de 2.980 — En 1887 de 6.875 —

Et En 1888 de 4.875 francs (Coupon compris)

Pour CIRCULAIRE EXPLICATIVE s'adresser à la « SPÉCULATION GÉNÉRALE », 4, rue Chauchat, PARIS. (Maison fondée en 1878).

OREILLE OUIE DURE, SURDITÉ, BRUITS
ÉCOULEMENT, guériss sans Opération
Docteur GUÉRIN # Spécialiste. Paris,
17, r. Valois, 2 à 3. GUIDE EXPLICATIF GRATIS

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu - les - Poëles (Maine-et-Malo)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Émile LE JANTEL, négociant à Guingamp.

GOU DRON MARCHAIS PHTHISIE

Recommandé aux
ORATEURS, CHANTEURS, INSTITUTEURS.
AFFECTIIONS de la GORGE, de la VOIX, 2^e f.
Catarrhes, guérison par l'EMULSION Crésote
MARCHAIS, La Rochelle, 31.



ASTHME & CATARRHE

guéris p^r les CIGARETTES ESPIC, 26 la Boite
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEURALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC,
rue St-Lazare, 20. - Exiger cette signature sur chaque Cigarette.



Sirop-Zed

(Codéine et Tolu)

Recommandé pour ses propriétés
calmantes contre les Bronchites,

Coqueluches,

Rhumes, — Catarrhes, — Insomnies.

PARIS, 22 et 19, rue Drouot.



DIABÈTE

Le Vin Uané Pesqui

Fait diminuer de 1 gr. par jour

Le SUCRE DIABÉTIQUE

Dans toutes les

Dépôt à Paris: MM.

Lesueur, rue des Tournelles, 102.

GUERISON

certaine et radicale de toutes les

affections de la Peau, même des

Plaies variqueuses dites incurables. Le

traitement est à la portée des petites bourses,

ne dérange pas du travail et dès le 2^e jour donne

de l'amélioration. B. LENORMAND, Méd. en^e,

à Melun. — Consult. gratuites par correspo.

LE GRESHAM

C^{ie} Anglaise d'Assurances sur la Vie, fondée à
Londres en 1848. — Succursale établie en 1854,
à Paris, 30, Rue de Provence.

Actif: 100 Millions

Assurances sur la Vie entière, Mixtes,

à Terme fixe. — RENTES

VIAGÈRES Payables sans

fraux aux Taux de 10, 15, 17 %, suiv. l'âge.

Prospectus et renseignements

gratuits et franco, en écrivant à

Paris ou à MM. les Agents des Départements.



AVEC PETIT CAPITAL minimum de 125 fr.
et Renseignements sérieux on
peut tous les mois réaliser
Il faut pour cela être guidé avec compétence et impartialité. Adressez-vous en toute confiance à
M. G. DUMON. 7, Rue d'Isly PARIS. S'occupe de toutes les affaires de bourse et de banque.

MALADIES DE LA PEAU DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.

Guérison infallible et radicale par les pilules ANTI-HERPÉTIQUES (c'est
un médicament sans hydrargyre ni arsenic du Dr J. LIGI. Dans le cours de ce traitement
dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain; les seules Pilules suffi-
sent. Dépôt à la Ph^{ie} FINANCE, 5, B^e Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 fr. es, envoi franco.

REMISE DE 2000 AUX COMMUNAUTÉS

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire une proposition que vous trouverez,
je l'espère, très avantageuse. Voici enfin réalisé le vœu souvent
émis dans les Congrès catholiques. Le journal de M. le comte de
Mun, « La Corporation », l'annonce en ces termes :

VIENT DE PARAÎTRE LE TOME II

DU

DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES

Encyclopédie universelle des Lettres, des Sciences
et des Arts

Sous la direction de M^r PAUL GUÉRIN, Camérier de Sa Sainteté.

L'ouvrage entier comprendra 6 ou 7 volumes de 1,300 pages

DEPUIS, LE TOME 3 A ÉTÉ TERMINÉ, LE TOME 4 S'ACHÈVE.

Cette œuvre capitale, hautement approuvée, va enfin permettre aux
catholiques de puiser leurs renseignements à d'autres sources que celles
que leur fournit la libre-pensée dans les recueils de Larousse et de
Littré.

Non-seulement Littré et Larousse (condamnés par la congrégation
de l'Index), mais tous les autres dictionnaires et encyclopédies, Trou-
set, Fleury, Berthelot et Dreyfus, etc., sont plus ou moins empreints de
l'esprit anticatholique, répandent dans les familles des erreurs perni-
cieuses et faussent l'esprit de la jeunesse. Il s'agissait de remplacer, de
détrôner ces ouvrages dangereux. Nous obtenons ce résultat en publiant
le Dictionnaire lexicographique et encyclopédique le plus complet, le
plus exact, le plus au courant de la science, conçu dans l'esprit catho-
lique et marqué au coin de la sincérité.

Le *Moniteur de Rome* (considéré comme la feuille qui reflète la
pensée personnelle de Léon XIII), a signalé et recommandé chaleureu-
sement cette œuvre comme devant être encouragée et propagée par le
clergé, les catholiques et les conservateurs de tous les partis, et lui a
prédict un brillant succès, qui s'accroît et s'effectue en effet chaque jour.
Il arrive ainsi que la bonne œuvre devient en même temps une bonne
affaire. Les Imprimeries Réunies, auxquelles je me suis adressé, à
cause de leur immense et parfait outillage, n'engagent pas moins d'un
million dans cette vaste entreprise, après avoir constaté, d'après la vente
ordinaire de tous les dictionnaires, qu'on obtiendrait, presque immé-
diatement après la terminaison de l'ouvrage, un premier écoulement d'au
moins 30,000 exemplaires (car ce genre d'ouvrage s'adresse à des cen-
taines de mille acheteurs), et qu'on vendrait facilement ensuite de 3 à
5,000 exemplaires par an.

Or, l'ouvrage sera terminé le premier juin. Mes droits d'auteur étant
d'au moins 16 fr. par exemplaire, il me reviendra donc d'abord très
rapidement 180,000 fr., sans parler de la suite. D'après ces données,
après avoir pris conseil de personnes compétentes, j'ai établi la combi-
naison suivante, que je viens vous proposer. Veuillez souscrire le bulle-
tin ci-dessous de 180 fr. (C'est le prix de faveur du Dictionnaire pour
les abonnés.)

Vous aurez droit : 1^o à la possession gratuite de tous les volumes du
Dictionnaire, et vous recevrez immédiatement les trois premiers : 2^o à

la reconstitution du capital que vous aurez souscrit, 180 fr., au moyen de la moitié de mes droits d'auteur que je vous abandonne, et qui seront constatés par les inventaires semestriels de la Société des Imprimeries Réunies. Vous serez donc remboursé en volumes avant d'avoir rien versé ; de plus, vous doublerez votre capital par la participation à mes droits d'auteur. Vous aurez de la sorte, pour rien, le *Dictionnaire des Dictionnaires*, ouvrage d'une utilité quotidienne, et moi, j'aurai, tout de suite, deux mille personnes d'élite associées à ma croisade, deux mille propagateurs d'une œuvre destinée à faire un bien immense.

N.-B. — Ci-joint un bulletin de souscription, dont l'engagement a peu d'importance, puisque vous ne devez verser que fin de juillet, et qu'à ce moment, après avoir été remboursé intégralement en volumes, vous commencerez déjà, sans doute, à toucher le dividende auquel vous avez droit jusqu'à concurrence du chiffre de 180 fr. — Il est bien entendu que les 2,000 premiers signataires du bulletin ci-dessous auront seuls droits aux avantages stipulés.

Depuis le 25 courant, les souscriptions nous arrivent en nombre extraordinaire.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

PAUL GUÉRIN,
CAMERIER DE SA SAINTETÉ LÉON XIII,
Auteur des *Petits Bollandistes*,
Directeur du *Dictionnaire des Dictionnaires*.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné
demeurant
déclare souscrire part (*)
de 180 francs pour la publication intitulée le *Dictionnaire des Dictionnaires*, me donnant droit à un exemplaire gratuit de l'ouvrage entier et à la reconstitution de mon capital souscrit au moyen de la moitié des droits d'auteurs de M^{rs} P. GUÉRIN, et je m'engage à effectuer ce versement, à l'ordre de M^{rs} P. GUÉRIN, fin juillet 1889.

Fait à SIGNATURE :
le

(*) Prière d'indiquer le nombre de parts en toutes lettres, et renvoyer le présent bulletin à M^{rs} PAUL GUÉRIN, avenue de Déols, à Châteauroux (Indre).

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO	PRIX DE L'ABONNEMENT	LA LIGNE D'ANNONCE
10 CENTIMES	6 fr. par an	40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kérôn.

SOMMAIRE. — I. *Nouvelles du Diocèse :* Offices extraordinaires ; Itinéraire de la Confirmation ; Nécrologie ; Nominations ; Mgr Bécél à Quimper ; Retraite annuelle des hommes ; Messe pour les membres de la ligue de l'Ave Maria ; Service pour M. l'amiral Jaurès ; La mort de M. Jac-



ques Lannuzel ; Une prise d'habit à Landerneau ; Une manifestation de la Jeunesse chrétienne. — II. *Documents historiques* (suite). — III. *Saint Pol-Aurélien et ses premiers successeurs :* La Ville Sainte et l'île de Batz (suite). — IV. *Annonces et avis divers.*

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 24 mars. — 3^{me} Dimanche du Carême, 2^{me} classe, office du jour, semi-double, violet. Vêpres de l'Annonciation, mémoire du Dimanche.
Lundi 25. — Annonciation de la Sainte-Vierge, double de 2^e classe, blanc.
Mardi 26. — Office du jour, ou office votif.

Mercredi 27. — Office du jour ou office votif.
Jeudi 28. — Office votif du Saint-Sacrement.
Vendredi 29. — Fête des cinq Plaies de Notre-Seigneur, double-majeur, rouge.
Samedi 30. — Office de l'Immaculée Conception, semi-double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Plobannalec.....	24 et 25 mars.
Santer.....	26, 27 et 28 mars.
Motreff.....	29 et 30 mars.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — *Chapelle de la Retraite.* Fête de la Congrégation des Dames, lundi 25 mars : 7 heures, messe et bénédiction ; 3 heures, instruction et ouverture de la retraite des Dames, par le R. P. Séjourné ; bénédiction solennelle du Saint-Sacrement.

Retraite des Dames, à la chapelle de la Retraite : Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 8 heures, messe suivie d'une instruction ; à 3 heures, sermon, bénédiction. — Samedi, clôture de la Retraite : 8 heures, messe et instruction par Monseigneur, Salut solennel.

Itinéraire de la Confirmation

Pendant l'année 1889.

JOURS	PAROISSES où la Confirmation se donne le matin (1).	PAROISSES où la Confirmation se donne le soir.
Avril.		
Mardi 30		Saint-Eloi.
Mai.		
Mercredi 1 ...	Hanvec	L'Hôpital-Camfrout.
Jeudi 2	Lagonma-Daoulas	
Vendredi 3 ...	Daoulas	Loperhet.
Samedi 4	Irvillac	
Dimanche 5 ...	Plougastel-Daoulas	
Lundi 6	Dirinon, Saint-Urbain	
Mardi 7	Le Tréhou, Tréflévenez	
Mercredi 8 ...	Ploudiry, Loc-Eguiner	La Martyre.
Jeudi 9	Pencran	
Vendredi 10 ...	La Roche, Laneufret	
Samedi 11 ...	Plouédern	Trémaouézan.
Dimanche 12 ...	Landerneau	Les Frères.
Lundi 13	La Forêt	
Mardi 14	Saint-Divy, Saint-Thonan	Kersaint.
Mercredi 15 ...	Plabennec	Le Drennec.
Jeudi 16	Ploudaniel, Trégarantec	Saint-Méen.
Vendredi 17 ...	Le Folgoët, Loc-Brévalaire, Lanarvily	
Samedi 18 ...	Kernilis	Kernouës.
Dimanche 19 ...	Lesneven	Collège.
Mardi 28	Plouider	Goulven.
Mercredi 29 ...	Plouneour-Trez	
Jeudi 30	Kerlouan	
Vendredi 31 ...	Guissény, Saint-Frégant	
Juin.		
Samedi 1	Plouguerneau	
Dimanche 2 ...	Lannilis	
Lundi 3	Landeda	Trégionou.
Mardi 4	Plouvien	
Mercredi 5 ...	Bourg-Blanc, Coatméal	

(1) Le premier nom de la colonne est celui de la paroisse où doit se donner la confirmation ; les noms qui suivent indiquent les paroisses convoquées.

Jeudi 6	Milizac	Guipronvel.
Vendredi 7 ...	Plouguin, Tréouergat	
Samedi 8	Saint-Pabu	Lampaul-Ploudalmézeau.
Dimanche 9 ...	Ploudalmézeau	
Lundi 10	Landunvez	Plourin.
Mardi 11	Porspoder	
Mercredi 12 ...	Lanildut	Brèles.
Jeudi 13	Lanrivouré	
Mardi 25		Le Relecq.
Mercredi 26 ...	Saint-Marc	
Jeudi 27	Guipavas	
Vendredi 28 ...	Gouesnou	Bohars.
Samedi 29 ...	Guilers	
Dimanche 30 ...	Saint-Renan	Lampaul-Plouarzel.
Juillet.		
Lundi 1	Plouarzel	
Mardi 2	Ploumoguier, Lambert	
Mercredi 3 ...	Le Conquet	Trébabu.
Jeudi 4	Plougonvelin	Loc-Maria.
Vendredi 5 ...	Plouzané	

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. Rolland, ancien recteur de Coatméal, et de M. Robin, ancien vicaire de l'Île-de-Balz.

Démissionnaires pour cause de santé. — M. Le Goff, recteur du Ponthou.

M. Pellot, recteur de Plouézoc'h.

M. Bohec, recteur de Plouégat-Moysan.

Nominations. — M. Fily, vicaire à Ploudalmézeau, est nommé recteur à Plouézoc'h.

M. Guéguen, vicaire à Elliant, est nommé recteur à Plouégat-Moysan.

M. Le Borgne, vicaire à Tourc'h, est nommé recteur au Ponthou.

M. Le Borgne, vicaire à Tréfléz, est nommé vicaire à Elliant.

M. Uguen, jeune prêtre, est nommé vicaire à Ploudalmézeau.

M. Ségalen, jeune prêtre, est nommé vicaire à Tréfléz.

QUIMPER. — Mgr Bécél, évêque de Vannes, est arrivé, mardi soir, rendre visite à Mgr Lamarche. Sa Grandeur a bien voulu accepter le titre de chanoine d'honneur de la cathédrale de Quimper.

— La retraite annuelle pour les hommes va s'ouvrir à Quimper, samedi 30 de ce mois. Nous croyons devoir rappeler à nos confrères du ministère l'importance de ces exercices, en les priant d'employer tout leur zèle pour envoyer à la prochaine retraite le plus grand nombre possible de leurs paroissiens.

Y a-t-il une autre œuvre qui puisse être plus agréable au Cœur divin !

— Le Comité de diffusion de *La Croix* nous prie d'annoncer que lundi prochain, fête de l'Annonciation de la Très-Sainte Vierge, une messe sera dite à 8 heures à la cathédrale, pour les membres de la Ligue de l'*Ave Maria*, les abonnés du Journal *La Croix*, et tous ceux qui ont à cœur la diffusion de la bonne presse.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de convocation individuelle, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation.

BREST. — Sur des ordres précis, venus de Paris, un service solennel a été célébré dans chacun des grands ports, pour le repos de l'âme du ministre de la marine. A Brest, le service a eu lieu dans la chapelle ordinaire ; à Lorient, Monseigneur de Vannes, et à Toulon, Monseigneur de Fréjus ont présidé, à la paroisse, ces deux cérémonies, faites avec une très grande solennité, et ils ont pris la parole pour rendre justice aux qualités de l'amiral Jaurès et faire comprendre les graves enseignements que cette mort subite et ces prières publiques doivent, dans le moment, inspirer à tous.

PONT-CROIX. — Le Petit-Séminaire a perdu cette semaine un de ses plus vieux et meilleurs serviteurs. M. Jacques Lannuzel, portier dans cet établissement pendant plus de cinquante ans, vient de mourir là même où il avait rendu de si bons et de si loyaux services.

M. Lannuzel s'était cru dans sa jeunesse appelé à la vie religieuse, mais des infirmités incurables le firent rentrer dans le monde, et accepter ce poste modeste, qui lui permit, grâce à sa connaissance du latin, de donner à bon nombre de jeunes gens d'excellentes répétitions dans ses moments libres. Il aimait cette œuvre, que le bon Dieu a bénie. Un certain nombre de prêtres et de hauts dignitaires du clergé se sont trouvés fort bien de ses leçons. L'aimable vieillard aimait à rappeler leurs noms, et leurs succès étaient sa plus douce récompense.

Nous le recommandons très instamment aux prières de nos lecteurs.

LANDERNEAU. — Nous sommes encore sous le charme de la cérémonie à laquelle il nous a été donné d'assister, à la communauté du Calvaire, vendredi dernier. Ce jour-là, cinq jeunes filles devaient prendre l'habit des mains de Monseigneur, et, sans dire un dernier adieu au monde, mettre du moins entre elles et lui une barrière que leur fidélité à la grâce rendra bientôt, Dieu soit béni ! infranchissable.

Dès 9 heures, la chapelle si jolie, dont chaque pierre est un

bienfait du très regretté M. le chanoine Levicomte de la Houssaye, est pleine de parents et d'amis, accourus pour la plupart d'assez loin. Trente-cinq prêtres entourent Monseigneur, qui chante la messe pontificale, assisté de MM. de Penfentenyo, curé de Saint-Corentin, Arhan, curé de Saint-Martin de Brest, Fleury, curé de Landerneau, et Le Gall, recteur d'Ergué-Armel.

Après la messe, le R. P. Renard, de la Compagnie de Jésus, prédicateur du carême à Landerneau, remercie Sa Grandeur d'avoir bien voulu le prendre pour interprète en cette fête de famille, et fait, à grands traits, une esquisse de la vie religieuse. Il montre qu'elle est tout ensemble un honneur, une béatitude, un travail.

— Un honneur. N'est-elle pas la royauté par excellence, une alliance céleste avec l'Epoux divin des âmes, un état tout angélique, et même, au sens spirituel du mot, un royal sacerdoce ?

— Une béatitude. L'âme religieuse trouve dans le cloître la délivrance du monde, où l'on vit en captivité, la liberté de travailler uniquement à son salut et à sa perfection, et le gage certain de la prédestination, puisqu'elle suit d'aussi près que possible, par l'observation des conseils évangéliques, Jésus, le roi des élus.

— Un travail, enfin. La vie religieuse n'est, en effet, un honneur et une béatitude qu'à la condition d'être un travail spirituel, dont la matière quotidienne est le renoncement à soi-même. Mais l'amour de Jésus est là, qui rend doux et facile ce travail volontaire.

Le Père a félicité les cinq élues d'avoir choisi la meilleure part.

« Courage donc, s'est-il écrié en terminant ; dites adieu au monde sans regret ; dites adieu, au revoir plutôt, à tous ceux que vous aimez, sans les oublier jamais dans vos prières et votre affectueux souvenir. Si c'est pour eux aujourd'hui le pied de la Croix, le Calvaire, demain ce sera pour eux et pour vous, le Thabor éternel, où l'on se réunit dans l'amour et la joie pour ne plus se quitter jamais.

« Allez à l'honneur et au bonheur par le travail de la vie religieuse. Le sentier où vous entrez, escortées des Saints et des Saintes de la famille illustre de saint Benoit, appuyées sur le cœur de Jésus et de Marie, ce sentier béni vous conduira sûrement au ciel. »

L'émotion fut bien vive quand le prédicateur s'adressa aux parents qui livraient le meilleur de leur cœur et la joie de leur vie, et aux enfants qui, généreusement, se donnaient, sensibles sans doute aux déchirements et aux cris de leur nature aimante, mais joyeuses de préférer enfin Dieu à tout.

Le père de l'une de ces jeunes victimes volontaires est debout ; sur ses traits on voit tour à tour se peindre la douleur qui écrase et la résignation qui relève. A côté de lui, il y a un vide : la compagne de sa vie, résignée aussi, mais défaillante, n'a pas trouvé les forces d'accompagner au Calvaire son enfant chérie.

Deux autres jeunes Sœurs ont là leur famille, mais non au

complet : une indisposition sans gravité a retenu chez lui un père qui a fait son sacrifice, béni son enfant et séché ses larmes ; et cependant la blessure faite à son cœur est profonde : Dieu lui-même fermera cette plaie.

La quatrième enfant qui s'immole est assistée d'une parente et d'une vraie amie venue de Quimper. Elle ne tient plus à la terre ; ceux qu'elle y aimait le plus l'ont quittée, et, le regard en-haut, où ils sont, elle se fixe au Calvaire pour être plus près d'eux et moins retenue pour les rejoindre.

La cinquième sœur est née à Londres ; aucun membre de sa famille n'a pu venir pour son jour de sacrifice, mais elle n'est point isolée, tout le monde l'entoure de la plus respectueuse et chrétienne sympathie.

Les cinq jeunes novices sont là revêtues des vêtements de luxe d'usage dans les unions mondaines ; elles répondent à leur tour aux questions de Monseigneur d'une voix ferme et haute ; elles veulent être à Jésus, et à Jésus seul, dans cette admirable Congrégation du Calvaire. L'Evêque leur en témoigne sa joie et leur promet le secours de ses prières ; elles se retirent un instant.

Pendant qu'elles disparaissent, se fait la bénédiction des vêtements qu'elles devront garder jusqu'à leur profession ; mais, la porte s'ouvre, et, au grand saisissement de tous, elles se présentent dans un costume et une attitude qu'expliquent assez pourquoi cette cérémonie a commencé et s'est continuée par le chant du *Stabat* : elles portent une tunique de laine flottante, leurs cheveux sont épars, sur la tête on a placé une dure couronne d'épines, leurs mains sont jointes. Ce ne sont plus des jeunes filles du monde parées et élégantes, ce sont des aspirantes de la Croix ; c'est un adieu à tout ce qui naturellement flatte ; c'est le point de départ pour une vie nouvelle, étrange, différente de celle que nous comprenons ; c'est la soif de l'immolation qui remplacera ce que le monde aime ; c'est l'amour de la Croix, la folie de la Croix ! La Croix seule fera palpiter ces cœurs de Vierges, tressaillir ces âmes innocentes, et fléchir ces volontés fermes et droites.

Nous ne pouvons pas rendre nos impressions, ni dire ce que, pour notre part, nous avons ressenti à ce moment de tristesse pour les chrétiens qui ne connaissent la Croix que pour l'outrager et la fouler aux pieds, de consolations pour ces jeunes âmes que Dieu a tourmentées du besoin de se donner à une vie d'expiation, et d'espérances pour nous tous, que ces héroïnes du Calvaire sauveront, car elles sont les justes de l'Ecriture, elles sont nombreuses, elles resteront ferventes.

Elles reçoivent leurs vêtements bénits, et pendant qu'elles les mettent dans une chapelle intérieure, le chœur chante successivement des antienne spéciales, dont le sens indique bien les différents sentiments qu'elles auront en portant la livrée de leur Epoux, Notre Seigneur Jésus-Christ.

Il nous semblait entendre leurs anges, inclinés sur la terre, chantant leurs vertus et acclamant leurs mérites, en attendant

l'heureux moment de leur glorieuse entrée là où il n'y a plus de Calvaire à graver, d'épines à porter, de Croix à traîner.

De nouveau, les cinq jeunes Sœurs reviennent devant Monseigneur ; elles sont à genoux ; le chœur entonne le psaume *Lætatus sum*, et l'hymne des Vierges, *Jesu corona Virginum* : nulle part elle a mieux sa place ; puis, elles vont demander à toutes les Sœurs le baiser de paix, qu'elles reçoivent à genoux, et qu'elles se donnent également entre elles à genoux.

Le baiser de paix ! La paix existe où Dieu règne, mais ailleurs, dans le monde, existe-t-elle ?

Chaque Sœur reçoit un nom nouveau : désormais c'est celui qu'elle portera sur la terre, c'est sous ce même nom qu'elle sera connue au ciel.

Et la cérémonie finit par la bénédiction de Monseigneur.

La foule s'écoule et emporte avec elle de salutaires leçons ; les parents se précipitent aux grilles des parloirs ; ils se retrouvent près de leurs enfants au regard bon et doux, illuminées par la joie du sacrifice et pleines de reconnaissance affectueuse pour ces cœurs si tendrement aimés qui ont rendu à Dieu ce qu'ils tenaient de Lui.

Qu'il fait bon de voir de près ces grands sacrifices ! Le devoir paraît alors moins lourd, et la Croix plus suave.

Nous n'oublierons jamais cette quintuple immolation, commencée le jour même où l'Eglise célébrait la fête de la Sainte-Lance qui ouvrit le cœur de Jésus, des Clous qui percèrent ses pieds et ses mains sacrés, et de la Couronne dont les épines cruellement pénétrèrent dans son chef adorable.

Que de choses profondes, d'horizons étendus, et de pensées touchantes dans ce simple rapprochement !

PARIS. — Le jeudi 17 mars, une imposante manifestation en faveur de l'indépendance du Souverain-Pontife a eu lieu à Paris, au Cercle catholique des Etudiants. La séance a été présidée par M. Lucien Brun, et un discours a été prononcé par M. Thellier de Poncheville, député du Nord.

Le président de l'Association générale de la jeunesse catholique, le vicomte de Roquefeuil, a donné lecture d'un télégramme adressé par des Suisses et des lettres d'adhésions de la jeunesse catholique des villes d'Ancenis, de Nantes, d'Angers, de Vannes, d'Issoudun, de Clermont-Ferrand, de Blois, d'Aurillac, de Tours, de Troyes, de Dijon, de Carcassonne, de Toulouse, de Bordeaux, de Lyon, du Mans, de Beauvais, de Rennes, de Quimper, de Quimperlé, de Versailles, de Nevers, d'Aix, de Marseille, de Toulon, de Périgueux, de Limoges, de Lille, de Roubaix, etc., etc.

Ainsi que l'a fait ressortir M. de Roquefeuil, la manifestation n'était donc pas isolée ; c'est l'élite de la jeunesse française qui s'est levée pour demander l'indépendance du Saint-Père.

De tous côtés, en Amérique comme en Europe, s'organisent des

réunions et des comités dans le but de délivrer la papauté captive. Ce mouvement ne peut que grandir, et il finira bien par s'imposer.

SAINT-BRIEUC. — On lit dans la *Semaine religieuse* de Saint-Brieuc, du 7 mars :

« Malgré plusieurs réponses émanées des congrégations romaines, certains prêtres se demandaient s'il était permis de se régler sur l'heure du chemin de fer pour la récitation des heures canonicales, la célébration de la sainte messe, le jeûne et quelques autres obligations des fidèles. Pour tranquilliser les consciences, nous avons nous-mêmes soumis la question à Rome, en demandant une décision authentique. Or, un prélat de la Congrégation des Rites, très versé dans ces matières, nous a fait répondre qu'il n'y avait pas lieu à nous adresser un rescrit, vu que la question avait été déjà résolue dans un sens affirmatif, et que telle était l'opinion commune des théologiens.

On peut donc se conformer à l'horloge de la gare, à Saint-Brieuc et dans les autres villes où l'on a adopté l'heure de Paris.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES
dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite)

Toutes les municipalités ne montraient pas ce zèle dans la défense des prêtres fidèles. Le maire de la commune voisine, Porspoder, prétendait bien ne pas être hérétique ; mais il ne comprenait rien à l'aversion des paroissiens de Landunvez pour leur curé constitutionnel. Qu'on en juge par les deux lettres suivantes, dont nous supprimons l'orthographe absolument fantaisiste pour faciliter l'intelligence du texte (1) :

« Porspoder, 23 février 1791.

« Monsieur, au sujet de nos prêtres, ils font toujours leurs fonctions comme à l'ordinaire. Il y a un jeune homme d'eux, que nous avons fait prêtre par nos quêtes, qui a eu l'insolence d'aller à Saint-Pol me décrier aux Ursulines, là où j'avais une enfant à l'école, dire que j'étais un hérétique ; mais à cet égard j'ai toujours l'âme pure, je n'ai fait seulement qu'expliquer les décrets. Monsieur, quand il sera question de nous en envoyer d'autres pour les échanger, avec trois nous ferons

(1) L. III.

assez, à seule fin que nous n'ayons pas tant sur nos bras de ces Messieurs, car notre paroisse est pauvre. »

Autre lettre, du 17 avril 1791 :

« Monsieur, quand je vois d'un œil sec des prêtres réfractaires aux lois venir tous les jours dans notre paroisse faire fonctions publiques et attirer leurs anciens paroissiens après eux. Aujourd'hui, on a commencé à donner les pâques au monde ; la moitié de la paroisse de Landunvez est venue après leur ancien recteur dans la nôtre. Comme cet honnête homme qu'on leur a donné pour pasteur ne serait pas dans le cas d'administrer les sacrements comme ces pestes qui ne font que mettre le trouble parmi des gens simples comme nous. Il me semble qu'ils ont envie de faire une cathédrale de notre église, ils sont tous les dimanches chez nous au nombre de six, nous pourrions nous en passer avec deux. Ils ont abandonné M. Thomas seul ; au lieu de lui prêter la main, ils lui font le contraire autant qu'ils peuvent. »

A Guipavas, M. Picrel, le premier curé constitutionnel élu, n'avait pas tardé à rétracter solennellement son erreur, et, le 21 août, on procédait à l'élection de son successeur, le sieur Launay, qui ne réussit guère à gagner la sympathie des paroissiens de Guipavas. Il écrivait au District, le 6 juin 1792 (1) :

« Parmi les vexations que j'ai constamment essuyées, il en est contre lesquelles il est de mon devoir de réclamer la protection des pouvoirs constitués.

« Quelque temps après mon installation, le corps politique chargea le marguillier de tenir sous clef les ornements, avec cependant injonction de nous en fournir selon l'exigence des cas. Quelque dur et humiliant que fut ce procédé, nous nous sommes toujours humiliés devant ces Messieurs.

« Cependant, le mercredi des Cendres, les samedis de Pâques et de la Pentecôte, j'ai manqué d'ornements indispensables pour célébrer.

« Dimanche dernier, 3 juin, les marguilliers chargés de faire porter les croix et bannières s'y sont refusés, en sorte que, sans le secours d'un petit garçon de quatorze ans, qui a porté une petite croix, nous en manquions absolument.

« Ces marguilliers ne paraissent à l'église qu'autant que leurs fonctions l'exigent, et affectent de disparaître dès que leur présence n'est plus nécessaire.

« Qu'il vous plaise d'ordonner que le service se fasse comme ci-devant. »

De son côté, le chantre, François-Marie Tanguy, réclamait

(1) L. II.

en vain de la municipalité le traitement auquel il prétendait, pour services rendus au curé constitutionnel dans la célébration de ses offices. Mais la municipalité s'y refusait, « vu, disait-elle, que jamais nous n'avons demandé à François-Marie Tanguy ni consorts de chanter au chœur de notre église. » L'affaire ayant été portée au District, celui-ci prit l'arrêté suivant, du 30 juillet 1792 (1) :

« Considérant que le corps politique de Guipavas a, de tout temps et dans toutes les occurrences, manifesté des sentiments anticonstitutionnels, une haine implacable à leur curé constitutionnel, et un dévouement sans borne aux prêtres réfractaires ;

« Considérant que depuis l'installation du curé constitutionnel tous les membres du corps politique se sont abstenus d'assister à l'office de cet ecclésiastique ; que tous cherchent les occasions de lui nuire et emploient tous les moyens imaginables pour le dégoûter et le forcer à déserter son poste ;

« Est d'avis que l'arrêté du Département, du 23 juin, soit exécuté, en y ajoutant que les marguilliers en charge soient contraints, par voie de saisie, même par corps, de payer à François-Marie Tanguy 100 livres, et à Joli et Boulic, chacun 50 livres, en qualité de chantres. »

Les lettres suivantes suffiront à démontrer au prix de quelles humiliations les intrus payaient le triste honneur de servir l'église constitutionnelle (2) :

« *Le Gléau, curé constitutionnel de Gouesnou, au District de Brest.*

« 2 avril 1791.

« M. Goachet, vicaire de Gouesnou, m'a fait prier de l'aller trouver à la sacristie ; je m'y suis rendu, et, après les civilités ordinaires, il m'a dit avoir de mauvaises nouvelles à m'annoncer. Je l'ai prié de s'expliquer ; alors, il m'a dit avoir des ordres de ses supérieurs, même du nonce du Pape, de me regarder comme un hérétique schismatique, etc., que mes messes et confessions étaient nulles, et qu'il était porteur d'une copie de la bulle du Pape. Voilà le résultat de notre entretien ; mais comme il est possible que M. Goachet monte demain en chaire pour donner lecture aux paroissiens des ordres de ces différents supérieurs prétendus et de la bulle supposée, et que je crois qu'il est dangereux que ces différentes pièces d'iniquité soient lues en chaire, je vous prie de donner des ordres en conséquence à la municipalité. »

(A suivre.)

(1) L. 47.

(2) L. 112.

SAINT POL-AURÉLIEN et ses premiers successeurs.

CHAPITRE IV.

LA VILLE SAINTE ET L'ÎLE DE BATZ (suite).

Il semble que Wormonoc ne sait s'il doit voir dans ce monstre un être spirituel caché sous une apparence fantastique, ou un être organisé jouissant de la vie animale, servant inconsciemment d'instrument au démon. De là ces contradictions apparentes dans le langage qu'il fait tenir à saint Pol. Mais ce qui apparaît comme bien certain dans le récit, c'est que le dragon, par la miraculeuse intervention du serviteur de Dieu, disparut pour toujours. « Ceux qui étaient venus pour être témoins de ce qui allait arriver, furent dans la stupeur en voyant un tel prodige ; ils s'unirent tous pour rendre grâces à Dieu qui avait donné à Pol-Aurélien le pouvoir de dompter les serpents, en les délivrant ainsi eux-mêmes d'un extrême danger, et ils étaient pleins de joie en regagnant leurs demeures. »

De ce que saint Pol portait l'étole, quand il alla à la rencontre du monstre, Albert-le-Grand a conclu qu'après avoir passé la nuit en prières avec ses prêtres, il venait de célébrer la messe pour obtenir de Dieu le succès de son expédition ; mais le texte original de la vie du Saint ne dit rien de semblable. Sur cette étole elle-même nous aurons à revenir bientôt.

Le Saint étant de retour à la demeure du comte Withur, on se mit à table pour célébrer par un festin les joies de la rencontre pour tous deux, de la victoire pour Pol-Aurélien, de la délivrance pour les habitants de l'île. A ce banquet dut nécessairement paraître le saumon pêché avec la cloche. Albert-le-Grand ajoute : « En reconnaissance de la valeur, courage et magnanimité de ce jeune gentilhomme qui avait accompagné saint Pol, le comte le nomma de *Ker-gour-na-dec'h*, c'est-à-dire, en breton, *qui ne sait fuir*, et lui donna plusieurs beaux privilèges ; même de là, les seigneurs de cette maison disent avoir le privilège d'aller seuls à l'offrande, avec l'épée au côté et les éprons dorez, le dimanche après les octaves de saint Pierre et saint Paul, qui est le jour de la dédicace de l'Eglise de Léon. »

Les honneurs spéciaux rendus aux seigneurs de Kergournadec'h dans la cathédrale de Saint-Pol ne pourraient que bien difficilement s'expliquer, si l'on n'admet pas le bien-fondé de la tradition consignée par le bon Père Albert. Ces honneurs, ils ont continué d'en jouir jusqu'à la période révolutionnaire, quand, sous prétexte d'anéantir les abus de la féodalité, on fit violemment disparaître tous les usages rappelant quelque vieux souvenir d'histoire locale. Un des privilèges des Kergournadec'h ne laissera pas, d'ailleurs, que de paraître étrange : le jour de la dédicace de

la cathédrale, le chef de nom et d'armes de la famille, ou son représentant, occupait pendant les vêpres solennelles le trône épiscopal. Ce droit fut exercé (probablement pour la dernière fois) par M. Ollivier (plus tard avocat à Landerneau), au nom de M. de la Granville, seigneur de Kergournadec'h ; mais, par déférence pour Mgr de la Marche, il n'occupa le trône qu'un instant, pendant que l'évêque donnait la bénédiction (1). Ajoutons qu'il aurait pu mieux choisir son moment.

Nous aurions voulu nous étendre encore davantage sur cette noble maison, mais ce serait nous écarter de notre sujet. Disons, cependant, que si les seigneurs de Kergournadec'h étaient fiers de descendre du seul homme d'armes qui accompagna saint Pol allant dompter le dragon, leurs prétentions sur ce point étaient acceptées de tous ; le peuple de Léon aimait et respectait cette famille comme une de ses gloires propres. N'y a-t-il pas là, sinon une preuve, du moins une forte présomption, en faveur de l'authenticité du prodige qui nous occupe ?

Comme nous l'avons déjà dit, en citant Dom Plaine, la conservation de l'étole de saint Pol, de cette étole qui a entouré le cou du monstre, équivaut encore, pour nous, à un sérieux argument. Nous n'ignorons pas que tel n'a pas été l'avis de tous ; mais nous pouvons rappeler ici ce que nous avons déjà insinué à propos de la cloche : nous vivons à une époque où l'archéologie a fait d'immenses progrès ; nous sommes donc plus à même que jamais d'affirmer si l'étole conservée à l'île de Batz a pu oui ou non appartenir à saint Pol. Les appréciations, que je transcris fidèlement, appartiennent à quelqu'un dont la compétence est suffisamment établie dans notre diocèse et ailleurs, et qui a lui-même étudié avec soin ce vêtement sacré. « L'étole de saint Pol, conservée dans l'église de l'île de Batz, est une longue bande d'étoffe découpée dans un tissu ancien, et dans laquelle on remarque des fragments d'un dessin se répétant uniformément. Pour avoir le dessin complet, il faut juxtaposer les deux extrémités de l'étole, et alors on reconnaît parfaitement le sujet qui y est représenté : ce sont des cavaliers affrontés, deux chasseurs montés sur des chevaux et se tenant en face l'un de l'autre. Chacun d'eux porte un faucon sur le poing ; entre les jambes des chevaux on voit courir les chiens des chasseurs.

« Ce tissu est de soie très forte ; le dessin n'est ni brodé ni broché, mais tissé au métier, au moyen de fils de différentes couleurs. Les teintes, quoique défraîchies, sont assez bien conservées ; ce sont le bleu, le jaune et le blanc.

« Les trois archéologues qui se sont occupés de cette étole, MM. A. Ramé, M. Miorcec de Kerdanet et Pol de Courcy, tout en reconnaissant sa grande ancienneté, ne l'admettent pas comme

(1) Notes de M. Miorcec de Kerdanet. — Vies des Saints de Bretagne, par Albert-le-Grand. — Voir, à la page 195, de curieux détails sur les membres les plus illustres de la famille de Kergournadec'h.

ayant appartenu à notre Saint. Pourquoi ? — Ils ne donnent aucune raison à l'appui de leur opinion.

« Nous ne pouvons pas assurer que cette étole soit celle dont saint Pol s'est servi pour dompter le serpent et le mener en laisse, mais nous avançons sans hésitation qu'elle a parfaitement pu lui appartenir.

« Ces tissus représentant des animaux ou des personnages affrontés, des exploits de guerre ou de chasse, se fabriquaient en Assyrie et en Perse, bien des siècles avant notre ère. De l'Orient, ils passent à Rome, où ils sont en grande vogue dès les premiers temps de la république. Après la translation du siège de l'Empire à Constantinople, ces étoffes sont l'objet d'un commerce très-étendu et se transportent dans toutes les contrées avec lesquelles Byzance avait des rapports. La Grande-Bretagne avait des relations commerciales avec l'Orient ; saint Pol a donc pu s'y procurer la pièce de soie dans laquelle a été découpée son étole ; ou bien, s'il ne l'avait pas en arrivant à l'île de Batz, rien d'étonnant à ce qu'il ait pu l'avoir, lorsqu'il est allé à la cour de Childebert. Son histoire nous dit que le monarque franc lui fit don d'une crosse d'ivoire ; il est à croire qu'il a pu lui faire d'autres largesses, et, de même que les empereurs romains se plaisaient autrefois à envoyer à leurs favoris des *stola* ou robes précieuses, ou simplement les riches bandes de broderies qui devaient les orner, pourquoi Childebert n'aurait-il pas donné à notre Saint des ornements liturgiques faits de ces étoffes byzantines alors si appréciées ? » (1)

A ceci l'on pourrait objecter que, dans les premiers siècles, le vêtement, soit liturgique, soit profane, qu'on appelait étole ou *stola*, consistait en une longue bande appliquée sur une robe et ne différant guère du *laticlave* des sénateurs de l'ancienne Rome ; que, par conséquent, Wormonoc a commis un anachronisme en faisant de l'étole, au VI^e siècle, ce qu'elle était, trois cents ans plus tard au monastère de Landévenec. Si, en effet, l'étole faisait corps avec une robe à manches descendant jusqu'au talon, un tel vêtement n'était guère propre à servir de laisse au serpent. Mais l'étole n'était pas toujours fixée à la tige ou à la tunique ; de très-bonne heure on commença à la porter comme un ornement spécial, ainsi qu'on le fait aujourd'hui. En admettant qu'au temps de saint Pol cette modification à l'usage primitif ne fut pas encore introduite, cela ne prouverait même pas que l'étole de l'île de Batz n'ait pas l'origine qu'on lui attribue, car elle a très-bien pu être détachée d'un autre vêtement, et si elle perd alors son importance dans la légende, elle n'en reste pas moins une précieuse relique. Disons encore que de nombreux monuments de l'antiquité chrétienne nous montrent l'existence de la *stola* ou *orarium* (2) ; elles apparaissent aux catacombes dans le costume des *orantes*. A partir du IV^e au V^e siècle, on ne voit figurer l'étole que

(1) Note de M. l'abbé J.-M. Abgrall.

(2) Ce mot *orarium* dérive de *ora*, bordure.

dans les vêtements liturgiques ; elle est même, dès lors, réservée aux diacres, aux prêtres et aux évêques, tandis que, préalablement, elle était portée par les ministres inférieurs, plus anciennement encore, par tout le monde, et, dans l'origine, par les femmes seules.

Revenons à notre récit.

Le banquet auquel avaient pris part Withur et le prêtre vainqueur du serpent venait de se terminer. Après l'action de grâces accoutumée, le comte donna à son bienfaiteur l'île que celui-ci venait de délivrer, la ville déjà mentionnée, le livre des Evangiles dont il venait de terminer la transcription ; il ratifia aussi l'offrande qu'il lui avait déjà faite de la cloche, ayant soin de dire qu'en faisant toutes ces donations il avait en vue de s'assurer à lui-même une place dans le ciel ; c'est pourquoi il exemptait de toute redevance au prince temporel le territoire qu'il cédait au Saint. Pol rendit grâces à Dieu, et désormais, dit Wormonoc, il fixa sa demeure dans l'île et dans la cité ; ce fut là qu'il consacra, jusqu'à sa mort, ses jours et ses nuits au service de Dieu. Quant à Withur, après avoir reçu la bénédiction de son parent, il se retira dans une autre partie de son petit Etat. L'historien ne précise pas le lieu, mais remarque que le bon prince ne s'éloigna guère ; même en donnant à saint Pol une autorité temporelle que la présence d'un premier possesseur aurait entravée, il ne voulait pas s'éloigner de celui dont l'amitié lui était si chère et dont les conseils lui seraient si précieux.

Il est assez étrange qu'en dépit de ce texte si formel, reproduit en substance par le moine de Fleury, Albert-le-Grand et Bernard du Saint-Esprit prétendent que Withur se retira dans la ville voisine, qu'ils appellent Occismor et que j'ai moi-même appelée plus haut la cité occismienne (nous aurons à revenir sur ce nom). Sur la donation de cette même ville à saint Pol, Dom Lobineau reste muet, mais du moins il n'en fait pas le séjour du comte.

Si l'église de Léon conserve, avec une partie des restes de son saint fondateur, la cloche et l'étoile dont nous avons si longuement parlé, elle a cependant perdu un trésor dont nous ne saurions trop déplorer la disparition. L'Evangélaire du comte Withur était encore à la cathédrale au temps d'Albert-le-Grand. En 1352, l'évêque Guillaume de Rochefort l'avait fait couvrir d'argent doré avec apposition des armes de Léon et de Rochefort. L'abbé Tresvaux dit que ce livre a disparu à la fin du dernier siècle ; c'est sa manière de dire qu'avec tant d'autres cette destruction sacrilège et stupide est encore à la charge de la Révolution.

(A suivre.)

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez Mme ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

VÊTEMENTS { **JODELAIS, Jeune**
Ecclésiastiques { Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fournissr du Grand-Séminaire

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odéon, 46
QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et
Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. —
Gestions de Propriétés.

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ
92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES
pour la Semaine Religieuse de Quimper.

ATELIERS FROC ROBERT
Catalogue Franco — 38, Rue Bonaparte, 38, PARIS — Catalogue Franco
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIERES

VIN ROUGE du domaine de Carros-Haut-Brion, expédié franco
de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOUL-
CHER, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1886 ; 145 fr. ré-
colte 1885 et 180 fr. récolte 1882.

GOUDRON MARCHAIS PHTHISIE
Recommandé aux **AFFECTIONS**
ORATEURS de la **GORGE**, Catarrhes, guérison par
CHANTEURS, de la **VOIX**, 2^e l. l'EMULSION Crésote
INSTITUTEURS, MARCHAIS, Ph^m, La Rochelle MARCHAIS, LA ROCHELLE, 31.

LE DIABÈTE A M. Pesqui, le Bouscat-Bordeaux. — L'usage
de votre Vin Urané Pesqui a produit chez
moi de bons résultats ; il n'y a presque plus de sucre dans mes urines ;
mais la crainte de le voir reparaitre m'engage à vous demander encore qua-
tre bouteilles. MAUGENEST, docteur-médecin.
Montluçon (Allier).

LA PETITE CAISSE DU CLERGÉ 38, Rue St-Sulpice, PARIS
PLACEMENTS de toute sécurité rapportant 5 0/0 l'AN servi à domicile
FUNCTIONNANT DEPUIS DOUZE ANS.
PRÊTS au CLERGÉ taux modéré sur bonnes garanties morales et matérielles. Renseignements, Ordres, Bourse

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu - les - Poêles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.



ASTHME & CATARRHE
guéris p^r les **CIGARETTES ESPIC**, 26, la Boite
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉURALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC,
rue St-Lazare, 20. — Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.



AVEC PETIT CAPITAL minimum de 125 fr.
et Renseignements sérieux on
peut tous les mois réaliser **EN BOURSE DE BEAUX BÉNÉFICES**
Il faut pour cela être guidé avec compétence et impartialité. Adressez-vous en toute confiance à
M. G. DUMON banquier, 7, Rue d'Isly, PARIS. Notice explicative est envoyée sur demande adressée.

LE GRESHAM

C^{ie} Anglaise d'Assurances sur la Vie, fondée à
Londres en 1848. — Succursale établie en 1854,
à Paris, 30, Rue de Provence.

Actif: 100 Millions

Assurances sur la Vie entière, Mixtes,
à Terme fixe. — **RENTES**

VIAGÈRES Payables sans

fraux aux taux de 10, 15, 17 %, suit. l'âge.

Prospectus et renseignements

gratuits et franco, en écrivant à

Paris ou à MM. les Agents des Départements.



GUERISON

certaine et radicale de toutes les
affections de la Peau, même des
Plaies variqueuses dites incurables. Le
traitement est à la portée des petites bourses,
ne dérange pas du travail et dès le 2^o jour donne
de l'amélioration. **M. LENORMAND**, Méd. sp^o,
à Melun. — Consult. gratuites par correspo.

AUTANT DE RENTES QUE DE CAPITAL

Cent pour cent de Revenu ASSURÉ

Capital Garanti avec chances de l'augmenter considérablement

Ainsi: en plus du REVENU de 100 %, un Capital de 3.000 fr. a été augmenté

En 1884 de 3.895 francs.

En 1886 de 4.475 francs.

En 1885 de 2.980

En 1887 de 6.875

Et En 1888 de 4.875 francs (Coupon compris)

Pour CIRCULAIRE EXPLICATIVE s'adresser à la « **SPÉCULATION GÉNÉRALE** », 4, rue Chauchat, PARIS. (Maison fondée en 1878).

RECOMPENSE NATIONALE

de 16,600 fr.

Grande Médaille d'OR, etc.

QUINA LAROCHE
ELIXIR VINEUX

Fortifiant, apéritif et fébrifuge.

Contenant tous les principes des 3 Quinquinas, il relève
les forces, tonifie l'estomac, combat l'anémie et les fièvres invé-
térées. il aide les croissances difficiles. les suites de couches, etc.

PARIS, 22 et 19, rue Drouot, et les Pharmacies.

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs,
M. Louis ROUVIERE, propriétaire de Vignobles, à VERGÈZE (Gard).
Ce vigneron qui prépare lui-même les vins qu'il offre au clergé pour le
Saint-Sacrifice, tient aussi à la disposition de nos lecteurs des vins rouges
excellents et garantis absolument naturels et sans plâtre, à partir de 80 francs la
barrique de 225 litres fût perdu et rendu franco de transport et de congé
jusqu'à la gare qui lui est désignée. Nous devons ajouter que M. Rouvière
fait partie de la Croisade des Négociants Francs-Catholiques et qu'il donne
une partie de son bénéfice pour le soutien de l'Ecole-Libre de sa paroisse.
Il espère que tous les bons chrétiens voudront bien, par leurs achats, participer à
cette excellente œuvre. Envoi du prospectus détaillé sur demande affranchie.

L'Administrateur-Gérant: AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO	PRIX DE L'ABONNEMENT	LA LIGNE D'ANNONCE
10 CENTIMES	6 fr. par an	40 CENTIMES
L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS		

Rédaction: Adresser les com-
munications à M. l'abbé Rossi, à
Quimper, boulevard de l'Odéon, pour
le mardi au plus tard, avant midi.

Administration: Adresser di-
rectement les abonnements à M. DE
KERANGAL, imprimeur de l'Evêché,
à Quimper, rue des Boucheries, 18

VENTE AU NUMÉRO: QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kérôn.

SOMMAIRE. — I. Nouvel-
les du Diocèse: Apostolat
de la Prière; La Confrérie
de Notre-Dame des Ar-
mées; Nominations; La
mort de M. l'abbé Billon;
Nouvelles diverses.

II. Nouvelles du Monde
catholique: Le Saint-Siège
et la Russie; Les prières



après la grand'messe;
Pèlerinage du Travail à
Rome; L'Adoration répa-
ratrice; Bibliographie.

III. S^t Pol-Aurélien et
ses premiers successeurs:
La Ville Sainte et l'île de
Batz (suite).

IV. Annonces et avis
divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 31 mars. — 1^{re} Dimanche
du Carême, 2^{me} classe, office du
jour, semi-double, violet. Vêpres du
jour.

Lundi 1^{er} Avril. — Office du jour ou
office votif.

Mardi 2. — Saint François-de-Paule,
double, blanc.

Mercredi 3. — Office du jour ou
office votif.

Jendredi 4. — Saint Isidore, évêque,
docteur, double, blanc.

Vendredi 5. — Fête du Précieux
Sang, double-majeur, rouge.

Samedi 6. — Office de l'Immaculée-
Conception, semi-double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Motreff	31 mars.
Goulien	1 ^{er} , 2 et 3 avril.
Plouénan	4, 5 et 6 avril.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Apostolat de la Prière.

LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS.

Intention générale pour avril 1889, désignée par Son Ém. le Cardinal Préfet de la Propagande, et bénie par Sa Sainteté Léon XIII : Les victimes de l'amour des richesses.

Jamais peut-être on ne vit plus d'adorateurs du veau d'or, cette honteuse idole dont les prêtres et les premiers courtisans — comme au pied du Sinaï — sont encore les Juifs.

Arraché à Dieu par la néfaste Révolution de 1789 et « retourné vers la terre, l'homme la veut posséder outre mesure et s'y attache avec fureur » (P. Félix, 1858). Et puis, l'orgueil et le sensualisme qui, nous l'avons vu, débordent de toutes parts, trouvent si bien leur compte dans la richesse !

Et cependant, en dépit du siècle, la Vérité infailible ne peut avoir tort : ce sont les pauvres, et non les riches que le Verbe a proclamés bienheureux. L'amour des richesses rend, en effet, très misérables toutes ses victimes. Elles sont torturées par mille soucis, et elles souffrent d'ailleurs, quoi qu'elles en aient, de la dégradation morale et de tous les vils asservissements que leur impose l'amour de l'or. Et quels fruits amers produisent en même temps, dans la famille, ces cupidités insatiables : unions malheureuses, parce qu'elles ont eu l'or pour seul mobile ; divisions éternelles entre des frères ; honteuses stérilités qui amoindrissent et tuent les races ! Envers les indigents, l'homme cupide est dur et cruel, il devient injuste à l'égard de tous.

Ah ! combien il est urgent que nous demandions à la charité du Cœur de Dieu, le baume qui doit guérir cette plaie si vive et si profonde de notre siècle !

A ce cher prochain que Dieu a tant aimé, montrons donc, s'il est pauvre, la place magnifique que le christianisme a faite au pauvre. Quant à vous, ô riches, gémissiez et pleurez, vous dit l'Apôtre ; craignez, car votre salut est bien plus malaisé que celui du pauvre. Toutefois, ne désespérez pas ; car l'aumône, si vous la faites abondante, sera pour vous la semence de la gloire. Il faut néanmoins que vous le sachiez : incomparablement plus magnifique sera votre salaire, si vous donnez à Dieu l'arbre avec ses fruits ; si, libres encore des chaînes du siècle, vous embrassez vous-mêmes la sainte pauvreté.

Demandons instamment, durant ce mois, au Dieu du Calvaire de multiplier ces pauvres volontaires, qui sont les vrais libérateurs des peuples ; et, en même temps, prions-le de faire comprendre à tous les chrétiens le néant des richesses, afin que, mettant plus haut leur cœur, ils arrivent, eux aussi, au détachement bienheu-

reux qui les fera, en attendant le royaume du ciel, concourir dès maintenant à l'établissement mille fois désirable de ce règne social du Sacré-Cœur, qui doit nous sauver.

Prière quotidienne pendant ce mois.

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, pour les victimes d'une cupidité effrénée, afin que, s'arrachant aux séductions des biens qui passent, elles s'assurent auprès de vous la possession du seul bien qui demeure.

Notre-Dame des Armées. — Monseigneur vient de donner une nouvelle preuve de l'affection qu'il porte à nos soldats, en érigeant canoniquement à Quimper, dans son Grand-Séminaire, la *Confrérie de N.-D. des Armées*.

Cette Confrérie est affiliée à l'Archiconfrérie de Versailles ; elle a pour but d'obtenir de Dieu, par la protection et les prières de Marie, la conservation de la foi et des mœurs parmi nos soldats et nos marins.

Tous les fidèles du diocèse peuvent en faire partie. Il suffit d'envoyer *ses noms de famille et de baptême* au siège de la Confrérie, et de prier à ses intentions.

Aucune pratique de piété n'est imposée ; il est cependant recommandé aux associés de réciter chaque jour un *Pater* et un *Ave*, avec l'invocation : *Notre-Dame des Armées, priez pour nous.* (300 j. d'indulgence.) Cette Confrérie a été enrichie par Sa Sainteté Léon XIII de nombreuses indulgences.

I. INDULGENCES PLÉNIÈRES. — 1° Le jour de la réception ; 2° le jour de Notre-Dame Auxiliatrice, patronne de l'Archiconfrérie ; 3° de saint Michel, patron secondaire ; 4° les jours de Noël, de l'Annonciation, de l'Ascension, de l'Assomption, de la Nativité et de l'Immaculée-Conception de Marie ; 5° le jour de la réunion de l'Association (*cette indulgence ne peut être gagnée qu'une fois la semaine*) ; 6° deux fois par an, au choix des Associés, sous la condition de faire une confession générale ou au moins extraordinaire ; 7° Pour tous les exercices spirituels d'une retraite d'au moins cinq jours ; 8° les indulgences des Quarante-Heures pour les *Triduums* célébrés dans les chapelles des Confréries, à la condition d'assister quelque temps à l'exposition du Saint-Sacrement, d'y prier et de remplir les œuvres prescrites ; 9° le jour où le Sociétaire étant malade reçoit les avis du directeur, communie et récite 3 *Pater* et 3 *Ave* devant un crucifix ; 10° à l'article de la mort ; 11° toutes les indulgences des stations de Rome, à condition de réciter 7 *Pater* et 7 *Ave*.

Nota : Les indulgences suivantes savoir : le jour de Pâques,

de la Pentecôte, du Sacré-Cœur (*Bref du 15 déc. 1874*), le jour de la fête saint Maurice ou l'un des 14 jours suivants, une fois par mois, peuvent être gagnées par les Associés qui aident à l'entretien des œuvres militaires et qui prient tous les jours aux intentions de l'Eglise et pour les armées. (*Brescrit du 17 juillet 1856.*)

L'autel d'une Confrérie agrégée à l'Archiconfrérie est privilégié pour tout prêtre qui y célèbre la messe pour un associé défunt.

Les prêtres associés ont l'autel privilégié personnel, quelque part qu'ils célèbrent en faveur d'un associé défunt.

II. INDULGENCES PARTIELLES. — 1. *Une indulgence de sept ans toutes les fois qu'un associé :* 1° prie pour un fidèle agonisant ou qui vient de mourir ; 2° assiste à l'office des morts ; 3° accompagne au cimetière le corps d'un défunt ; 4° assiste aux pieuses réunions de l'Association ou autres ; 5° entend la sainte messe aux jours ouvrables ; 6° fait son examen de conscience le soir avant de s'endormir ; 7° visite les pauvres malades ou les prisonniers ; 8° réconcilie ceux qui sont divisés.

II. *Une indulgence de trois cents jours* (une fois par jour seulement), pour chaque associé qui récite un *Pater* et un *Ave*, avec l'invocation : « Notre-Dame des Armées, priez pour nous. » (*Audience du 23 septembre 1875.*)

III. *Sept ans* aux prêtres qui disent la messe, aux fidèles qui la font dire, et aux soldats qui y assistent, dans les chapelles militaires, pour le bien spirituel des armées. (*Bref du 5 mai 1869.*)

Toutes ces indulgences plénières et partielles sont applicables aux âmes du Purgatoire.

Nominations. — La santé de M. l'abbé Jaouen, curé d'Elliant, le mettant dans l'impossibilité absolue de continuer à sa paroisse les soins de son zèle, Monseigneur s'est vu dans la douloureuse nécessité de nommer M. l'abbé Godec, recteur de Mellac, Administrateur d'Elliant. Il a été solennellement installé dans ses nouvelles fonctions, dimanche dernier, à la grand'messe, par M. le chanoine Ollivier, vicaire-général, supérieur du Grand-Séminaire.

M. Guichaoua, vicaire à Saint-Pol, est nommé recteur à Mellac.

M. Messenger, jeune prêtre, vicaire à Saint-Pol-de-Léon.

M. Goujon, jeune prêtre, vicaire à Tourc'h.

M. Caën, vicaire à Scaër, vicaire à Penmarc'h.

M. Le Bléis, vicaire à Penmarc'h, vicaire à Scaër.

QUIMPER. — Le diocèse vient de faire une grande perte dans la personne de M. le chanoine Billon, curé-doyen de Scaër, enlevé subitement à sa paroisse qui l'aimait tant, et à ses amis qui le pleureront longtemps.

Il était arrivé à Quimper mercredi soir, en compagnie de M. le chanoine Téphany, qui lui avait gracieusement offert l'hos-

pitalité. Jeudi il avait réglé en ville toutes ses petites affaires, avec cette bonhomie et cette rondeur qui plaisaient en lui. Dans une maison, il s'était plaint d'un petit engorgement aux bronches, et il disait qu'il ne s'en retournerait pas sans avoir consulté un médecin. Le soir, dans l'intimité, le vénérable curé fut très gai, raconta les longues histoires du passé, et ne paraissait, comme à son ordinaire, nullement pressé de se retirer. On se sépara à 10 heures 1/4.

Le lendemain, vendredi, vers 8 heures, ne le voyant pas sortir de sa chambre, dont les volets étaient fermés, Messieurs les chanoines Bolloré et Téphany frappèrent à sa porte, — pas de réponse ; ils entrent, et trouvent le curé froid, déjà raidi, la tête appuyée sur la main, les yeux ouverts : il semblait avoir passé sans aucune convulsion ni douleur.

La nouvelle de cette mort subite s'est vite répandue en ville, où le bon curé ne comptait que des amis.

A 4 heures tout le clergé de la ville s'est réuni pour accompagner son convoi et chanter dans le grand chœur de la cathédrale, l'office des morts. Monseigneur est venu y assister et donner ainsi à ce vénérable curé, avec lequel il s'était longtemps entretenu la veille, un dernier témoignage d'estime.

A 5 heures le char funèbre a emporté vers Scaër les restes de son cher pasteur. M. l'abbé Le Gall, recteur d'Ergué-Armel, et M. l'abbé Falchun, vicaire, mandés par dépêche, suivaient dans une voiture.

Nous donnons ici un extrait de la lettre que nous avons reçue, sur les funérailles, à la date du 25 mars :

« Vendredi dernier, une triste nouvelle jetait la consternation dans le bourg, et bientôt dans toute la paroisse.

« M. Joseph Billon, qu'on avait vu partir mercredi, si fort encore et si plein de santé, venait de mourir subitement à Quimper dans la nuit du jeudi au vendredi. Il était âgé de 72 ans.

« L'enterrement a eu lieu aujourd'hui dimanche. Les paroissiens étaient accourus en foule autour du cercueil de leur vénéré pasteur, mêlant leurs larmes et leurs prières. Beaucoup de prêtres des diocèses de Quimper et de Vannes, unis dans un deuil commun, étaient venus s'associer à la douleur de tous.

« M. l'abbé Le Borgne, recteur de Guiscriff (Morbihan), ancien et fidèle ami du défunt, a célébré la messe ; il était assisté par M. Le Gall, recteur d'Ergué-Armel et M. Hanaut, recteur de Guipronvel, tous deux autrefois vicaires de M. Billon.

« Avant l'absoute, M. l'abbé Péron, curé de Quimperlé, a dit, en quelques paroles, écoutées avec une vive sympathie, la vie et les œuvres du défunt :

« M. Billon était un homme droit et d'allures carrées. Il a dit la vérité comme N.-S. *Est, est ; non, non...* C'était un pasteur zélé et dévoué. Il a aimé ses paroissiens, et sa charité était haut placée ; il les a aimés en Jésus et pour Jésus. Dieu tout d'abord : c'était sa grande pensée. C'est pourquoi il a écrit le nom du Seigneur dans tous les

quartiers de la paroisse, en y construisant ou réparant des chapelles, et en bâtissant cette église magnifique.

« Et voyez-vous ce qu'il a fait écrire sur le frontispice de ce saint lieu : *Stat virtute Dei et sudore plebis*. — *Stat virtute Dei* : Elle s'élève, cette église, par la grâce et la force de Dieu, à Lui tout d'abord l'honneur : *Et sudore plebis* : Le peuple a coopéré à l'œuvre de Dieu, (sous la direction de M. Billon.) Et pourtant son nom ne se trouve écrit nulle part. Il attendait la récompense de ses travaux de Dieu seul....

« Peuple nombreux qui m'entourez, priez maintenant pour le repos de l'âme de celui qui a partagé, pendant trente-et-un ans, vos joies et vos douleurs. »

« Ce discours dont nous ne donnons même pas ici une courte analyse a produit une immense impression sur ces fidèles qui pleuraient un père bon et droit, ferme et uniquement dévoué au bien.

« En vérité, nous devons croire que M. Billon repose en paix. Si Jésus a témoigné de la colère contre les profanateurs du Temple, il n'a pu qu'accueillir avec miséricorde celui que le zèle du saint lieu a consumé... »

— Dimanche 31 mars, Monseigneur donnera la Confirmation à Plobannalec et clôturera les exercices de la mission, qui a réussi, comme elle devait le faire, dans cette si chrétienne paroisse.

— Le Pèlerinage du diocèse à Notre-Dame de Lourdes est fixé du dimanche 15 septembre au samedi 21. Monseigneur doit le présider.

M. le chanoine de Penfentenyo, directeur du Comité, fera connaître plus tard les conditions, les heures de départ et l'ordre des exercices.

— Nous lisons dans les journaux catholiques que, dernièrement, dans l'Est, on a dû arrêter un intrigant, revêtu du costume ecclésiastique qui quêtait, prétendait-il, au nom et pour les œuvres de Mgr Lavigerie, cardinal d'Alger.

A cette occasion, nous engageons vivement de nouveau nos lecteurs à refuser impitoyablement toute aumône à tous les quêteurs, sans distinction aucune, qui se présenteraient chez eux sans être munis d'une lettre bien en règle de l'Evêché, quel que soit du reste le but avoué de la quête.

Les fidèles, en se conformant à cet avis, éconduiront avec fermeté et politesse, les solliciteurs sans mission ni aveu, et garderont pour leurs œuvres connues les ressources dont ils disposent.

On nous prie d'annoncer que la loterie annuelle des Dames de

la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul sera tirée lundi prochain, 1^{er} avril, à 1 heure de l'après-midi, rue Kéréon, n° 6.
Les lots seront exposés toute la journée du dimanche.

LE FOLGOAT. — Monseigneur a bien voulu accepter de présider, cette année, les fêtes de l'anniversaire du Couronnement, le 8 septembre.

ILE-TUDY. — On nous écrit de cette localité :

Retraite préparatoire à la communion pascalle des pêcheurs. — Cette retraite a été prêchée par le R. P. Monjaret, de la Compagnie de Jésus, avec un succès complet. Tous les habitants, sans exception, pour ainsi dire, se sont approchés des sacrements. On se croyait aux beaux jours où l'Ile-Tudy était appelée l'Ile des Saints. Gloire à Dieu et longue vie, pour le bien des âmes, au saint et infatigable missionnaire !

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Les négociations du Saint-Siège avec la Russie se poursuivent favorablement et promettent d'aboutir bientôt à la préconisation des évêques que Léon XIII a déjà annoncée dans sa dernière allocution consistoriale. — On a particulièrement remarqué à ce propos que, lors des audiences accordées récemment par le Souverain-Pontife aux ambassadeurs et aux ministres du corps diplomatique accrédités près le Saint-Siège, à l'occasion de l'anniversaire du couronnement et dès le premier jour de ces audiences, que sa Sainteté a reçu et retenu longuement le chargé d'affaires officieux de Russie, M. Iswolski.

Congrégations romaines. — Mgr l'Evêque de Bâle a proposé le doute suivant : « Les prières prescrites après la messe basse (trois *Ave Maria*, *Salve Regina*, etc.), doivent-elles être récitées immédiatement après la messe, ou bien est-il permis d'accomplir auparavant quelque fonction de peu de durée, comme de distribuer la sainte communion, ou de faire une cérémonie annexée à la messe ?... »

Le 23 novembre 1887, le Sacrée Congrégation des Rites a répondu :

« Les prières prescrites par N. S. P. le Pape Léon XIII doivent être récitées immédiatement après le dernier évangile. »

Pèlerinage du travail à Rome. — Nous recommandons à nos lecteurs le moyen ingénieux, imaginé par un curé du diocèse

de Cambrai, pour trouver les ressources qui vont lui permettre de faire représenter sa paroisse au Pèlerinage de Rome :

« Je suis heureux, écrit ce curé, de vous annoncer que ma paroisse sera représentée par un et peut-être deux pèlerins, grâce à un moyen très ingénieux d'un de mes paroissiens. On a formé une société de 50 parts de 0, 10 c. pour 30 semaines. — Chaque part représente 3 francs, et les 50 parts, 150 francs. Les propriétaires de parts auront autant de numéros que de parts, et le sort désignera celui qui aura le bonheur d'aller à Rome. S'il ne peut pas y aller, il aura le droit de désigner son remplaçant. Les 50 parts ont été souscrites dans la même semaine. Une seconde société s'organise et compte déjà 28 participants. »

Il est bien facile d'employer cette méthode dans les paroisses, les cercles, les patronages, les associations, etc.

L'Œuvre de l'Adoration réparatrice des Nations catholiques. — A la fin du mois de novembre, M. l'abbé Brugidou, directeur général de l'Œuvre, est venu à Quimper faire plusieurs conférences qui ont été très goûtées et ont puissamment aidé à son développement.

M. le chanoine de Penfentenyo, curé de Saint-Corentin, est directeur diocésain : c'est à lui que l'on doit s'adresser pour l'établissement de l'Œuvre dans les paroisses et les communautés.

Nous donnons ici quelques détails sur la fin de la tournée, en France, de M. le Directeur général ; on verra que le bon Dieu bénit ses efforts et que les fidèles sentent tout le prix de cette admirable institution.

En quittant Quimper, M. Brugidou s'est rendu à Vannes, où M. le Supérieur du Grand-Séminaire a été nommé directeur diocésain ; de même, à Luçon, M. l'abbé Lafay, directeur au Grand-Séminaire. A Nantes, Mgr l'Evêque a pris une décision ayant le même objet.

A la Rochelle, Monseigneur prie M. l'abbé Brugidou de faire plusieurs conférences, une entr'autres au Grand-Séminaire, et ne veut point le laisser partir sans lui écrire une belle lettre dont il ordonne la publication dans la *Semaine religieuse* du diocèse. Cette lettre porte la nomination du directeur diocésain, M. l'abbé Knell, vicaire général. Entre temps, nous apprenions deux autres nominations semblables : celle de M. le supérieur du Grand-Séminaire au Mans, et celle de M. l'abbé Loock, directeur au Grand-Séminaire d'Arras.

Encouragé par ces bénédictions ainsi multipliées sur ses pas, M. Brugidou est allé jusqu'à Bordeaux où, à deux reprises, Mgr l'Archevêque l'a reçu en toute bonté, accordant à son ministère toutes les facilités désirables. Là aussi, conférence au Grand-Séminaire et dans plusieurs communautés, désignation du directeur diocésain acceptée. Mais impossible d'aller plus loin, il faut

précipiter le retour, sans omettre de passer par Paris, où M. le Directeur général est attendu avant le départ pour Rome.

Comment résister cependant au désir de quelques rapides conquêtes le long du trajet ? Un moment d'hospitalité chez Mgr l'Evêque d'Angoulême lui vaut la promesse d'un directeur diocésain à Tours. Quelle n'est pas son émotion lorsqu'en allant à la cathédrale pour trouver, après les vêpres du Chapitre, M. l'abbé Allegret, directeur diocésain, il s'aperçoit qu'après l'office canonial, les chanoines restent au chœur, chantent le *Miserere* devant le T-S. Sacrement exposé, récitent les amendes honorables suivies du *Parce Domine*, du *Protector noster aspice Deus*, en un mot, tout ce qui compose l'exercice public de réparation, tel qu'il se pratique à Rome, le jeudi, pour la France !

A Poitiers, Blois, Orléans, un cri de l'Œuvre, jeté en passant dans les communautés du Sacré-Cœur et du Carmel, — et voilà Paris, d'où le départ direct cette fois pour Rome. Mais Bourges, autre conquête enviée ; Nevers, premier diocèse affilié ; Moulins, affilié aussi, jalonnent la route. Donc, autant d'arrêts encore d'une demi-journée chacun.

A la gare de Bourges, M. Brugidou, confus et déconcerté, trouve le secrétaire et la voiture de Mgr l'Archevêque. Auprès de Sa Grandeur, il se rencontre bientôt avec Mgr l'Evêque auxiliaire et MM. les Grands Vicaires, dont l'un, M. l'abbé Aurielle, nommé directeur diocésain, commence aussitôt ses fonctions en présentant le Directeur général aux principales communautés. A Nevers, quelques heures chez Monseigneur. A Moulins, deux conférences chez les Dames du Sacré-Cœur.

Ainsi se termine la course apostolique de M. Brugidou en France. Elle a duré plus de quatre mois ; mais le tiers seulement du parcours a été effectué : il faut repartir en avril. Puisse ce nouvel effort être aussi heureux que le précédent pour propager l'Adoration réparatrice dans tous les diocèses de France !

Beauvais. — Un professeur du collège de Beauvais a publié une brochure intitulée *l'Anticatholique*, et justifiant son titre. Mgr l'Evêque a protesté ; l'autorité académique n'en a tenu compte : alors l'Evêque a retiré l'aumônier, dont l'enseignement, directement et impunément attaqué par les professeurs mêmes du collège, cesse évidemment d'être pris au sérieux, et ne saurait plus être donné avec fruit.

La chapelle du collège de Beauvais reste donc privée de tout office et les élèves de tout enseignement religieux.

Paris. — Le R. P. Berthe, rédemptoriste, vient de faire paraître 12 *Récits Bibliques* ; la collection entière sera de 25.

Ces *Récits* s'adressent non seulement aux enfants mais aussi aux adultes. Ils contiendront l'histoire de l'Ancien et du Nouveau-

Testament, non abrégée ni décolorée, mais telle que Dieu l'a faite dans la Sainte-Ecriture, et telle qu'on peut l'écrire aujourd'hui au moyen de nos connaissances modernes sur l'Orient et en particulier sur la Terre-Sainte.

Chacun de ces *Récits* formera un tout complet, c'est-à-dire, la vie d'un des grands personnages bibliques, et cependant tous, s'enchaînant l'un à l'autre, contribueront à l'intérêt de l'ensemble.

Chaque *Récit* forme un opuscule de 64 pages, in-18, l'exemplaire, dix centimes (1). Nous tiendrons à la disposition du prêtre qui accepterait de les traduire en breton, les 12 exemplaires parus.

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE IV.

LA VILLE SAINTE ET L'ÎLE DE BATZ (suite).

Notre historien est très-bref sur la période qui s'écoula depuis l'établissement de saint Pol à l'île de Batz jusqu'au départ pour la cour du roi des Francs, ou du moins, il ne raconte pas de faits particuliers ; mais il s'applique à montrer quel était le genre de vie adopté par le chef de la communauté nouvelle. Ici, enfin, saint Pol crée un véritable monastère ; ce ne sont plus ces pauvres huttes et ce petit oratoire que nous l'avons vu déjà établir dans deux endroits différents, où son séjour ne devait être que d'une durée fort limitée. Il était, d'ailleurs, en possession immédiate de la demeure que lui abandonnait Withur, et il paraît bien probable que c'est là même qu'il se fixa. Je ne crois pas, cependant, que l'on puisse donner la chose comme certaine en se basant sur le récit de Wormonoc, où le lieu même de cet établissement est désigné par ces simples mots : « la demeure dont j'ai déjà parlé » ; mais ceci peut se rapporter aussi bien à l'endroit où le berger du comte avait promis à saint Pol de lui faire trouver le calme et le silence nécessaires à la vie monastique, endroit certainement distinct du château, car il n'avait pu entrer dans l'esprit de ce serviteur de promettre aux religieux étrangers, rencontrés par lui, la demeure que son maître avait habitée jusque-là de préférence à toute autre. Cependant, Albert-le-Grand et Dom Lobineau désignent le lieu où Withur tenait sa petite cour comme celui où la communauté s'établit. Le premier dit que de nouvelles constructions furent ajoutées aux anciennes, et place ici l'épisode de la fontaine miraculeuse que nous avons vu jaillir lors du passage de

saint Pol à Plouguerneau (1) ; le second s'exprime comme il suit : « Withur céda à Pol et à ses religieux le lieu de sa demeure, pour en faire un monastère, et leur donna généralement tout ce qu'il possédait dans l'île de Bath, avec l'Evangile qu'il avait écrit. Saint Paul accepta ses dons, bâtit dans l'île une grande église, qu'il accompagna de plusieurs édifices, et affectionna tellement ce lieu qu'il y voulut passer tout le reste de sa vie. »

Ici se place naturellement une question dont nous ne trouvons la réponse que dans le bon Père Albert. Si nous nous demandons quels compagnons vécurent à l'île de Batz sous la règle de saint Pol, nous voyons que « le bastiment achevé, le Saint s'y logea, avec ses douze Prestres et nombre de jeunes hommes qui, quittant le monde, s'y rendirent Religieux. » Toutefois, il nous faut relever ici une inexactitude : de ses douze prêtres, saint Pol avait laissé plusieurs à Lampaul-Ploudalmézeau et d'autres en différents ermitages ; nous pouvons même soupçonner que ces séparations successives avaient été bien cruelles au maître comme aux disciples ; mais nul doute qu'elles n'aient été bien motivées. Partout où ces prêtres restaient, ils exerçaient leur zèle apostolique et préparaient le succès de l'action plus générale et plus puissante qu'exercerait bientôt le premier évêque de Léon.

Reprenons le texte de Wormonoc : « Le vœu de Pol-Aurélien était réalisé : il possédait enfin la liberté de vaquer au service de Dieu ; cette liberté, qu'il avait cherchée au prix de tant de fatigues et depuis bien des années déjà, il la trouvait dans cette demeure dont nous avons déjà parlé ; il y était, en effet, comme l'artisan qui a sous la main les instruments nécessaires à sa profession ; or, sa profession à lui c'était de suivre à la lettre le précepte de l'Apôtre : « Priez sans cesse » (2). Autant qu'il est possible à l'homme qui vit dans la prison de son corps, il priait donc toujours, mais sans omettre d'acquiescer le mérite des bonnes œuvres ; pour lui, tout moment libre dans la vie religieuse devait être consacré à une occupation sainte, sous peine de devenir une brèche par laquelle entrerait le démon de la paresse, du dégoût, de la torpeur et, par suite, même les tentations les plus invraisemblables. Ainsi donc, le fondement de sa vie spirituelle c'est la prière ; mais sur cette base il établit le jeûne, dans lequel il persévère souvent pendant deux et trois jours consécutifs (3), la méditation des Saintes Ecritures, auxquelles il consacre jusqu'à ses nuits ; sa pénétration y est admirable, rien ne l'y rebute, rien ne l'y fatigue ; l'humilité, la patience, la chasteté corporelle et la pureté de l'esprit, une rigoureuse vigilance ont bientôt fait de lui

(1) Il est possible que saint Pol ait fait ici jaillir une nouvelle source, mais Wormonoc n'en parle pas : Bernard du Saint-Esprit reproduit ce qu'a dit le Père Albert. M. de Kerdanet cite, au sujet de cette source de l'île de Batz, une strophe d'une hymne ancienne ; mais la mention même qui y est faite des mottes de terre, rappelle évidemment le miracle de Plouguerneau.

(2) *Sine intermissione orate.* (I Thess., v. 16.)

(3) Par jeûne il faut entendre ici la privation de toute nourriture.

(1) Salaün, libraire à Quimper.

comme le flambeau de cette partie occidentale de la Domnonée, en sorte que nul n'y hésite à lui appliquer la parole qui a été dite du Sauveur lui-même : « *Ille erat lucerna ardens et lucens*, c'était une lumière répandant la chaleur et la clarté » (1). Voilà comment le séjour de cette île bénie est venu achever l'œuvre de la grâce dans cette grande âme de Pol-Aurélien. C'était au bord de la mer qu'il avait débuté dans la carrière monastique, sous la douce et forte discipline de saint Hiltut, et c'est encore auprès des flots qu'il est venu mettre la dernière main à sa perfection religieuse. Il semble que les moines d'outre-mer aiment à méditer près des rivages, car ils étaient innombrables les monastères semés sur les côtes de la Bretagne insulaire ; quoi d'étonnant, alors, si dans une nouvelle patrie Pol-Aurélien fut heureux de retrouver ce souvenir des jours de son heureuse enfance ? Il contemplait donc cette mer tantôt calme et reflétant l'azur du ciel, tantôt agitée ou même se soulevant avec fureur, mais toujours parlant de Celui qui lui a donné sa changeante beauté, qui la relie dans ses limites et qui reçoit, comme une louange, la plainte ou le grondement de ses flots. Ici, d'ailleurs, ce chant ininterrompu n'avait-il pas une particulière harmonie ? A l'endroit où le dragon avait été précipité par la parole puissante du thaumaturge, et qui depuis ce jour ne s'est plus appelé que *Toull-ar-Sarpant*, avait commencé, depuis la chute du monstre, « un croulement et bruit étrange que la mer y fait en tout temps sans cause apparente. »

Or, la disparition du serpent, qui avait été le fléau de la contrée, avait marqué le début de saint Pol dans l'île de Batz, avait assuré au prêtre émigré et à ses compagnons la reconnaissance universelle, et créé un lien indissoluble entre l'apôtre et le peuple qu'il venait évangéliser. Saint Pol ne pouvait donc oublier ce qui perpétuait le souvenir de la puissance que Dieu lui avait communiquée à son heure, pas plus que les populations du pays de Léon n'ont pu oublier, après tant de siècles, l'événement qui a donné lieu à ce *croulement et bruit étrange*. A la suite des grandes tempêtes, lorsque le temps redevenu calme laisse entendre le bruit de la mer encore soulevée, bien loin du rivage, à des distances de sept lieues et plus, l'on perçoit le grondement lointain qui vient de toute la côte, sans aucun doute, mais qui, à Lampaul-Guimiliau et ailleurs, s'appelle le *mugissement du Trou-du-Serpent*.

Nous n'avons pas à revenir dans la *Semaine Religieuse* sur un sujet que nous avons déjà longuement traité quand nous nous occupions de saint Corentin, à savoir la large part que l'action prenait dans la vie des premiers moines occidentaux, l'esprit apostolique, la sainteté communicative qui animait ces hommes de Dieu. C'est parce que saint Pol ne s'est pas contenté de la vie contemplative, qu'il a exercé une action si décisive sur les populations près desquelles il a vécu ; et nous n'entendons pas parler

seulement de son influence sur les habitants de l'île où il s'était confiné, mais de son irrésistible ascendant sur les familles du littoral voisin. Bientôt, en effet, se tint une assemblée générale de tout le peuple de la contrée ; or, ce pauvre peuple commença par reconnaître lui-même qu'il était à peine chrétien ; puis, il fut décidé que tous iraient, sous la conduite du comte Withur, trouver le Prêtre objet de la vénération générale ; ils le suppliaient de vouloir bien accepter l'épiscopat pour les détourner de leurs erreurs et les conduire à la vérité complète, pour leur enseigner à garder pieusement, fidèlement, les mœurs de la vraie religion, enfin, pour rétablir les droits des prêtres et des clercs ; car c'était le jugement de tous que, par l'éminence de sa sagesse, la pureté de sa doctrine, les mérites de sa vie, il était plus propre que personne à procurer tout ce bien, et il était aussi plus digne de cet honneur.

Or, déjà dans bien des circonstances, les dispositions de Pol-Aurélien relativement à l'épiscopat avaient été sondées ; mais à chaque insinuation le Saint avait déclaré de la manière la plus absolue, qu'il prendrait la fuite dès qu'il saurait qu'on voudrait faire de lui un évêque. Aussi, l'expression du vœu populaire aurait-elle abouti à un complet insuccès, si le comte Withur avait eu moins de prudence. Au lieu de se présenter comme le mandataire de son peuple, il vint et s'annonça comme pour une visite particulière dont le but était absolument étranger à tout ce qui avait été débattu en réunion publique. Quand il eut été introduit près de son cousin, il se prosterna jusqu'à terre, puis, s'étant relevé, il lui dit : « Pol, saint ami de Dieu, depuis que le roi Childebert m'a chargé de gouverner ce pays sous son autorité, je ne lui ai envoyé personne, je ne lui ai fait aucune communication ; ceci a tenu peut-être à ma négligence, peut-être aussi à la difficulté de trouver un messager qui convint ; d'autre part, le voyage était difficile, puisque les chemins étaient infestés par les malfaiteurs, et même, dans certaines contrées désertes, par des serpents très-dangereux. Pour plusieurs motifs, que je ne saurais expliquer, il y a chez le prince quelque défiance vis-à-vis de moi ; c'est à votre bienveillance que j'ai cru devoir recourir ; si j'ai encore grâce devant vous, si vous conservez quelque chose de votre amitié pour moi, rendez-moi ce service ; allez trouver le roi ; pour lui prouver que vous êtes bien mon ambassadeur, prenez ce message qui contient l'exposé des motifs dont je vous ai parlé, et qui est scellé de l'anneau même du prince ; cet anneau, c'est lui-même qui me l'a remis ; suivant la coutume de cette nation franque au milieu de laquelle vous allez voyager, j'ai scellé ma lettre du sceau royal, afin d'en mieux sauvegarder le secret. Au premier coup d'œil, le roi reconnaîtra son propre cachet. Vous me rapporterez sa réponse, soit de vive voix, soit par écrit. Tout ce qui vous sera nécessaire pour la route, je vous le fournirai, et je mettrai à votre disposition une escorte convenable et suffisante. Mais, consentez, je vous en prie. »

(1) Joan, v, 35.

Avant de dire quel fut le résultat de l'ambassade, il ne sera peut-être pas inutile d'instruire nos lecteurs relativement au caractère de la suprématie que s'arrogeait le roi des Francs sur la péninsule armoricaine. Pour cela, nous ne saurions mieux faire que de citer l'auteur des *Moines d'Occident* : « Quoique l'Armorique, convertie et repeuplée par les émigrés bretons, n'eut jamais été entièrement conquise par les Francs, et fût gouvernée par des comtes indigènes et indépendants de Vannes, de Cornouailles, de Léon et de Tréguier, elle reconnaissait en quelque sorte la suprématie de Childebert, celui des fils de Clovis dont la domination s'étendait le plus loin à l'Occident. Cette suprématie incomplète et éphémère des rois Francs, que Dagobert et Louis-le-Débonnaire eurent tant de peine à rétablir plus tard, semble alors avoir été surtout invoquée et reconnue par les missionnaires bretons. Tugdual, abbé et fondateur de Tréguier, ne fut élevé à l'épiscopat qu'avec le consentement de Childebert, auprès duquel il se trouvait lors de son élection. Il en fut de même de Pol-Aurélien, premier évêque de Léon, et reconnu comme tel par Childebert, sur la demande expresse du comte de la province. Le saint abbé Armel, l'un des apôtres de la Basse-Bretagne, séjourna pendant sept ans près de Childebert. Enfin, le métropolitain Samson, n'étant encore qu'abbé de Dol, eut à intervenir de sa personne auprès de Childebert pour obtenir la délivrance d'un des princes indigènes, dépouillé de son héritage et emprisonné par un lieutenant tyrannique du roi franc. Childebert... exauça la prière du missionnaire breton et le combla de dons et d'honneurs. Il aurait même, selon la tradition, soumis à perpétuité au monastère de Dol diverses îles de la Manche, entre autres celle de Jersey, alors déserte, et qui, depuis, grâce à la culture monastique, est devenue une merveille de fertilité et de richesse agricole, avec une population six fois plus dense que celle de la France » (1).

(A suivre.)

(1) MONTALEMBERT. — *Les Moines d'Occident*, tome II, p. 289.

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez Mme ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances
CONTRE L'INCENDIE,
fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

VÊTEMENTS } **JODELAIS, Jeune**
Ecclésiastiques { Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

GOUDRON MARCHAIS PHTHISIE
Recommandé aux **AFFECTIONS**
de la **GORGE**, Catarrhes, guérison par
de la **VOIX**, 2^e l'EMULSION Crocote
CHANTEURS, MARCHAIS, Ph^{ie}, La Rochelle
INSTITUTEURS. MARCHAIS, LA ROCHELLE, 3 L.

ORGUES
d'ALEXANDRE père et fils
106, rue Richelieu, PARIS
Orgues à mains doublées (modèles nouveaux)
Orgues depuis 100 fr. jusqu'à 6,000 fr.
TROIS ANS DE CRÉDIT
ENVOI FRANCO SUR DEMANDE DU
CATALOGUE ILLUSTRE
PIANOS, VENTE ET LOCATION



Sirop-Zed
(Codéine et Tolu)
Recommandé pour ses propriétés
calmantes contre les Bronchites,
Coqueluches,
Rhumes, — Catarrhes, — Insomnies.
PARIS, 22 et 19, rue Drouot.

VIN ROUGE du domaine de Carros-Haut-Brion, expédié franco
de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOUT-
CHER, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1886 ; 145 fr. ré-
colte 1885 et 180 fr. récolte 1882.

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu - les - Poêles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

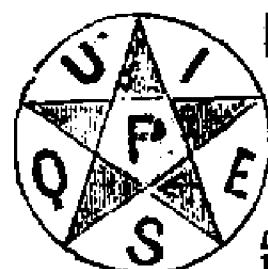
AVEC PETIT CAPITAL minimum de 125 fr.
et renseignements sérieux on **EN BOURSE DE BEAUX BÉNÉFICES**
peut tous les mois réaliser
Il faut pour cela être guidé avec compétence et impartialité. Adressez-vous en toute confiance à
M. G. C. J. 25 02 25, 7 Rue d'Isly PARIS. A titre explicatif, voir notice sur demande admissible.

MALADIES DE LA PEAU DARTRES, ECZEMAS,
PSORIASIS, etc.
Guérison infaillible et radicale par les pilules ANTI-HERPÉTIQUES (c'est
médicamentarius) sans hydragyre ni arsenic du Dr LUTGI. Dans le cours de ce traitement
ont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules pilules suffi-
sent. Dépôt : la Ph^{ie} FINANCE, 5, B^e Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 6 fr. es, envoi franco.
REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS

AUTANT DE RENTES QUE DE CAPITAL

Cent pour cent de Revenu ASSURÉ
Capital Garanti avec chances de l'augmenter considérablement
Ainsi: en plus du REVENU de 100 %, un Capital de 3.000 fr. a été augmenté
En 1884 de 3.895 francs. En 1886 de 4.475 francs.
En 1885 de 2.980 — En 1887 de 6.875 —
Et En 1888 de 4.875 francs (Coupon compris)
Pour CIRCULAIRE EXPLICATIVE s'adresser à la « SPÉCULATION GÉNÉRALE », 4, rue Chauchat, PARIS. (Maison fondée en 1873.)

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs, **M. Louis ROUVIERE**, propriétaire de Vignobles, à VERGÈZE (Gard). Ce vigneron qui prépare lui-même les vins qu'il offre au clergé pour le Saint-Sacrifice, tient aussi à la disposition de nos lecteurs des vins rouges excellents et garantis absolument naturels et sans plâtre, à partir de 80 francs la barrique de 225 litres fût perdu et rendu franco de transport et de congé jusqu'à la gare qui lui est désignée. Nous devons ajouter que M. Rouvière fait partie de la Croisade des Négociants Français-Catholiques et qu'il donne une partie de son bénéfice pour le soutien de l'Ecole-Libre de sa paroisse. Il espère que tous les bons chrétiens voudront bien, par leurs achats, participer à cette excellente œuvre. Envoi du prospectus détaillé sur demande affranchie.



DIABÈTE
Le Vin Crané Pesqui
Fait diminuer de 1 gr. par jour
Le SUCRE DIABÉTIQUE
Dans toutes les pharmacies
Dépôt à Paris: M. M. Michelat et
Lecœur, rue des Guilleminettes, 3

GUERISON
certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail et dès le 2^e jour donne de l'amélioration. **M. LENDORMAND**, 133 d. st^e, à Melun. — Consult. gratuites par corres.

PRINCIPALES MAISONS DE FRANCE

renommées pour leurs Spécialités d'Objets de piété et d'Articles religieux

BIAIS aîné, Fournisseur de N. S. P. Le Pape
Broderie, chasublerie, chapes, bannières, ornements d'Eglise de tous styles. Maison Fondée en 1787. 74, Rue Bonaparte, 74

BEER, Fab^r 34 et 36, r. St-Sulpice, Paris. Mod^e de N. S. P. Le Pape. Fab^r d'ornem^{ts} d'Eglise et fourⁿ spec^{ls} de chasublerie, broderies riches. Bronze et orfèvrerie, modèles exclusifs entièrement nouveaux. Ameublements d'Eglise, etc.



Ornements d'Eglise, Orfèvrerie, Bronzes. — **E. SOUSTRE**, 18, r. du Vieux-Colombier, Paris. Broderies, tapisseries (chantillonnées avec fournitures. Prix 25 f. Envoi fco.

BELLE JARDINIÈRE 2, Rue du Pont-Neuf, 2
VETEMENTS tout faits et sur mesure. — RAYON spécial pour MM. les Ecclésiastiques
COSTUMES de Cardinal, d'Archevêque, d'Evêque, de Chanoine, d'Abbé, d'Enfant de chœur, de Bedeau, de Suisse (grande et petite tenue), Chapelier, Chaussures, Bas et Lingerie relig.
MÊME PRIX DANS NOS SEULES SUCCURSALES:
ANGERS, LYON, MARSEILLE, NANTES et PARIS. 1, Place Clichy.

J. DANIEL Fabrique de Statues religieuses, Chemins de Croix, Ameublements d'Eglise, etc. 76, r. Bonaparte

BOUASSE (Emile) Estampes, Religiieuses, chromo-lithographies, f^{ts} de Christ, bénitiers, médailles, chapelots, chemin de Croix. 7 & 9, rue Mabilloy (à partir d'Avril Place St-Sulpice et Rue Bonaparte).

HUBERT-MENAGE, Bronze, Broderie, Chasublerie, 23, r. St-Sulpice.

LIBRAIRIE PERCEPIED, REGNIER, Succès^r, 40, Rue St-Sulpice. Paroissiens pour mariage et 1^{re} communion. Livres et objets de piété en tous genres.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO	PRIX DE L'ABONNEMENT	LA LIGNE D'ANNONCE
10 CENTIMES	6 fr. par an	40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction: Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration: Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO: QUIMPER, librairie SALAUN, rue Keréon.

SOMMAIRE. — I. Nouvelles du Diocèse: Le Dimanche de la Passion; Confirmation; Visite pastorale à Plobannalec.

II. Nouvelles du Monde catholique: Arbitrage du Pape; Saint-Joseph et la cause sociale; La Mère Marie de Sales-Chappuis; Centenaire de 89 à Mont-



pellier, à Poitiers; Laïcisations; Délaicisation.

III. — Documents historiques (suite).

IV. St Pol-Aurélien et ses premiers successeurs: La Ville Sainte et l'Île de Batz (suite).

V. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 7 Avril. — Dimanche de la Passion, 1^{re} classe, office du jour, semi-double, violet. Vêpres du jour.
Lundi 8. — Office du jour.
Mardi 9. — Office du jour.
Mercredi 10. — Office du jour.

Jeudi 11. — Saint Léon I, pape et docteur, double, blanc.
Vendredi 12. — Compassion de la Sainte-Vierge, double-majeur, blanc.
Samedi 13. — Saint Herménégilde, martyr, semi-double, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Plouénan	7 et 8 avril.
Pencran	9 et 10 avril.
Plouégat-Moysan	11, 12 et 13 avril.

L'Administrateur-Gérant: AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Le Dimanche de la Passion. — Le cinquième Dimanche du Carême, la semaine qu'il commence et tout le temps qui doit s'écouler jusqu'au grand jour de Pâques, ont reçu de l'Eglise le nom douloureux de *Passion*.

Les quatre premières semaines ont été destinées à réveiller dans le cœur des chrétiens les sentiments d'un repentir profond et sincère, et la nécessité d'expier leurs fautes par des œuvres de pénitence. Les deux dernières sont spécialement consacrées à la méditation de ce grand mystère de souffrance et d'amour qui a opéré la rédemption du monde.

Souffrir avec Jésus-Christ pour ressusciter avec lui, participer à sa Passion pour participer à sa gloire, telle est la doctrine du grand Apôtre, telle est la leçon salutaire que l'Eglise adresse aujourd'hui à tous ses enfants.

L'Evangile du vendredi précédent contient l'admirable récit de la résurrection de Lazare, et l'apôtre saint Jean rapporte que plusieurs de ceux qui en avaient été témoins se rendirent auprès des Pharisiens pour leur faire part de ce prodige. L'aveugle jalousie des Pharisiens et des Pontifes les détermina à tenir un conseil qui eut lieu le lendemain, jour du Sabbat. Il y fut décidé qu'il fallait à tout prix s'emparer de Jésus et le faire périr.

Dès ce moment, le divin Sauveur se cacha, parce que son heure n'était pas encore venue, et ainsi commencèrent les cruelles persécutions suscitées contre lui et qui devaient se terminer par sa mort.

C'est pour cette raison que l'Eglise a donné au cinquième Dimanche du Carême et à tout le temps qui s'écoule jusqu'à la fête de Pâques, le nom de *Passion*, parce qu'en effet la *Passion* de Jésus-Christ commença au moment où ses ennemis eurent irrévocablement juré sa perte.

Pour figurer en quelque sorte cette disparition mystérieuse de Jésus-Christ, on voile les tableaux, les statues et les croix. La couleur des ornements sacrés indique le deuil solennel de l'Eglise; c'est la couleur violette, avec croix rouge aux chasubles, orfrois et chaperons rouges aux dalmatiques et aux chapes, emblèmes de la tristesse, du sang et de la mort.

L'Eglise est en pleurs; elle retranche le psaume *Judica me*, comme aux Messes des Morts; plus de *Gloria Patri*, ni dans les répons, ni à l'Invitatoire de l'office, ni au saint sacrifice de l'autel. Aux vêpres, elle chante sur un ton simple et vraiment triste, l'hymne touchante de la Passion, *Vexilla Regis*, composée au VI^e siècle par saint Fortunat, évêque de Poitiers, pour la réception d'un fragment de la vraie Croix.

En un mot, tout dans les offices de ce temps, respire une

sainte tristesse et invite l'âme chrétienne à compatir aux souffrances de son Dieu, à les honorer par des souffrances volontaires, par une résignation plus parfaite aux peines d'ici-bas, et surtout à en recueillir les fruits par une véritable conversion et un retour sincère vers Celui qui nous a aimés jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de la Croix.

POUMPER. — Monseigneur donnera, dimanche prochain 7 avril, la Confirmation à Ergué-Gabéric, et jeudi suivant 11, à Ergué-Armel.

PILOBANNALEC. — Samedi dernier, au moment où Monseigneur quittait Pont-l'Abbé pour prendre la route de Plobannalec, 40 chars-à-bancs, conduits par les cultivateurs les plus notables de la paroisse et plusieurs cavaliers se rangèrent autour de sa voiture et l'accompagnèrent brillamment jusqu'au bourg. Jamais on avait vu un cortège aussi nombreux ni autant d'ordre dans une manifestation semblable.

Aussitôt que, du clocher, on aperçut la première voiture, les cloches sonnèrent à toutes volées: l'église était depuis longtemps envahie par une foule pressée de voir son premier pasteur et de recevoir ses bénédictions. Elle avait été ornée avec goût de festons de verdure, de cartouches élégants et d'orillammes: le bon recteur, en faisant à son Evêque, selon les règles de la liturgie, les honneurs de la belle église gothique qu'il a bâtie au prix de tant de peines et de sacrifices, semblait radieux. Dans quelques semaines il aura complété son œuvre par les voûtes élancées qui l'embelliront encore beaucoup, et protégeront mieux les fidèles contre le froid et l'humidité.

Dimanche, de grand matin, toute la paroisse s'était portée à l'église et dans le cimetière qui l'entoure; les communions ont été très nombreuses. Depuis 15 jours, une mission dirigée par M. l'abbé Le Sann, curé-doyen de Bannalec, avait donné les plus beaux et les plus consolants résultats. Plobannalec est une paroisse où la foi s'est conservée vive et profonde, et qui suit avec docilité son cher recteur qu'elle connaît et apprécie, depuis plus de trente ans, qu'il s'acquiesce de son saint ministère tout à côté, à Plomeur comme vicaire, ou à sa tête comme pasteur. Aussi très peu ont fermé leur cœur dans ces jours de grâces inappréciables, et cette mission laissera des traces profondes par les nombreux retours obtenus, et imprimera au bien un plus grand essor.

Après avoir prodigué les soins de leur zèle aux grandes personnes, les missionnaires avaient prêché la retraite de communion et de confirmation à trois cents enfants.

Monseigneur leur donna la confirmation après sa messe, à laquelle assistèrent ceux qui avaient réussi à pénétrer dans la vaste église.

A dix heures et demie, M. le supérieur de la mission chanta la messe, et on reconduisit processionnellement, et sous le dais,

Monseigneur au presbytère : le temps s'était remis au beau, et le spectacle de cette foule immense, inclinée sous la main de son évêque, était très touchant.

Les vêpres furent chantées à 3 heures, et quand Monseigneur revint, les fidèles entourèrent leur Evêque qui resta longtemps à leur donner son anneau à baiser.

Une partie du cortège se reforma au départ de Monseigneur pour reconduire Sa Grandeur jusqu'à la limite de la paroisse.

Cette belle fête, succédant aux joies de la mission, restera pour tous comme un de ces souvenirs qui fortifient et aident à se garder à Dieu.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — L'arbitrage paternel du Pape vient de s'exercer, suivant d'anciennes coutumes, dans une famille patricienne de Rome.

La princesse Odescalchi avait laissé à ses trois fils des biens considérables, au sujet desquels s'élevaient quelques difficultés.

La sentence arbitrale du Souverain-Pontife a pleinement satisfait tous les intéressés, et pour témoigner sans retard de leur reconnaissance, ils ont demandé et obtenu d'être reçus en audience par Sa Sainteté.

Cette démarche a d'autant plus d'importance que l'aîné de la famille, le prince Balthazar Odescalchi, celui qui a proposé le recours au Pape, est député au parlement italien.

Saint Joseph et la cause sociale. — C'est l'usage, à Rome, qu'aux approches des principales fêtes, Son Eminence le cardinal vicaire adresse aux fidèles romains une exhortation, qui est affichée dans toutes les églises et qui rappelle l'esprit dans lequel ces fêtes doivent être célébrées. C'est ce qu'on appelle l'*Invito sacro*.

A l'occasion de la fête de saint Joseph, l'Eminent cardinal Parocchi s'est attaché à rappeler les vertus réciproques que doivent pratiquer les patrons et les ouvriers, en s'inspirant des exemples qui nous ont été donnés dans la maison de Nazareth.

Voici quelques passages de cet *Invito* :

« Il en est qui prétendent que le sentiment de la propre dignité chez l'ouvrier est une innovation moderne, étrangère et même contraire à la prédication moderne. La vérité est que jamais la classe des ouvriers n'avait été élevée à une si grande hauteur que dans l'Eglise et par le Christianisme. »

Après avoir rappelé sur ce point la doctrine catholique, fidèlement interprétée par l'Apôtre saint Paul, Son Eminence dit que le divin Maître nous l'a non-seulement inculquée par ses paroles,

mais qu'il la confirmée par les faits et par ses exemples. Il n'a pas dédaigné pendant les longues années de sa vie cachée, les outils de l'atelier, et il a permis qu'on le réputât le fils de Joseph, l'humble menuisier.

« En ces jours d'épreuve, continue le cardinal, où l'on agite la question ouvrière, il est opportun et salutaire d'évoquer le souvenir du très saint Patriarche. Il est opportun de montrer le bon droit des ouvriers, lorsque trop de puissants les foulent aux pieds ; comme aussi, il est bon de leur-rappeler les devoirs de modestie, d'obéissance et de fidélité, qu'ils doivent à leurs maîtres ; et aux maîtres la modération, la charité, la justice qui proportionne le salaire au travail et qui considère dans l'ouvrier l'image de Dieu, non une brute à surcharger à plaisir. »

« Puisse la douce figure du Saint calmer les agitations tumultueuses des premiers, qui n'ont rien à attendre de la violence, et en même temps exciter les heureux du siècle à des sentiments d'humanité. Que ceux d'entre eux qui ont éprouvé les maux de la misère, n'oublient pas ce qu'ils ont été, et que ceux qui, par un bienfait de la Providence, ont toujours en la fortune propice, redoutent les catastrophes soudaines, si fréquentes aujourd'hui. Que les patrons et les ouvriers pratiquent, à l'exemple de saint Joseph, la vraie justice, et ils vivront en paix. »

La S. C. des Rites et la Mère Marie de Sales Chappuis. — La Sacrée Congrégation des Rites a demandé à Monseigneur l'archevêque de Paris et à NN. SS. les évêques de Bâle, de Fribourg et de Troyes, de procéder à la recherche des écrits de la vénérée Mère Marie de Sales Chappuis, religieuse de la Visitation, décédée en odeur de sainteté en 1875.

Née à Sohières, religieuse professe du monastère de Fribourg, la servante de Dieu fut successivement supérieure des monastères de Paris et de Troyes. Elle n'y fit pas seulement admirer la sagesse de son gouvernement et ces vertus qui l'ont rendue l'une des plus ressemblantes copies de son saint fondateur, *imitatores mei estote, sicut et ego Christi*, mais elle sut inspirer des œuvres nombreuses destinées à répandre l'esprit et la doctrine de saint François de Sales dans le monde.

La Vie de la servante de Dieu nous donne le récit des fondations, les *Annales Salésiennes* nous en montrent l'extension merveilleuse ; on reconnaît là le doigt de Dieu : *digitus Dei est hic*.

Par un privilège bien précieux, la vénérée Mère Marie de Sales faisait connaître aux personnes qui la consultaient, la volonté de Dieu ; elle savait aussi leur en rendre aimable et facile l'entier accomplissement. Des faits incontestables nous permettent de croire que Dieu lui continue cette double mission, et que la sainte Eglise nous confirmera dans cette confiance en lui décernant l'aurole des Saints.

MONTPELLIER. — Pendant que les événements, en se précipitant, mettent de plus en plus en lumière les vices de notre organisation révolutionnaire, les catholiques continuent, dans les diverses provinces, à convoquer dans de solennelles assises toutes les classes de la société à l'occasion du Centenaire de 1789, pour leur faire exprimer leurs doléances et leurs vœux.

L'assemblée du Languedoc a eu un succès qui a dépassé toutes les espérances. La politique a été étrangère à tous ses débats ; mais en condamnant au silence ses préférences politiques, elle a su nous épargner ces concessions pusillanimes et maladroites qui livrent à la dérision de ses ennemis le régime qui a fait la France. « *Des abus*, s'est écrié un des orateurs, quelle institution n'en a pas ? Ah certes, s'il fallait établir un parallèle, ce parallèle ne serait point à l'honneur de la Révolution et du régime qu'elle nous impose encore aujourd'hui. »

Mgr d'Hulst a été comme l'âme de cette magnifique assemblée. Il a terminé ainsi son allocution de clôture.

« Tout le monde, en 1789, a-t-il dit, sentait le besoin d'une évolution. Si cette évolution ne s'est pas accomplie pacifiquement, si elle a pris la forme destructive d'une révolution, si elle a livré notre pays à l'instabilité, c'est que la tête du mouvement national a été prise par un état-major de philosophes impies, de déclassés envieux et d'utopistes inconscients. Le pays a laissé faire. Les causes multiples de cette abdication furent : les usurpations du pouvoir royal, l'affaiblissement de la foi, des mœurs, du sentiment du devoir social, dans les classes dirigeantes.

« Aujourd'hui on veut dresser l'inventaire. Il est lamentable. Les chefs de la secte ont formé l'audacieux dessein de se décerner un triomphe. Les laisserons-nous faire ? Ce serait une nouvelle abdication en face des misères qu'ils ont provoquées. De là la pensée de reprendre à notre compte le Centenaire. Dans quel esprit ? De réaction ? Non, mais dans un esprit de réforme, de réforme saine, appuyée sur les principes éternels, sur l'expérience, sur la foi chrétienne et l'amour du pays.

« Tous vos vœux seront portés à l'Assemblée générale de Paris, pour laquelle le nom d'Etats-généraux serait un mot ambitieux, mais qui peut être enfin le réveil de l'initiative des honnêtes gens et des hommes de foi dans le gouvernement de leurs affaires. Nous ne sommes pas de ceux qui menacent la sécurité de la rue ; mais nous serions heureux et fiers d'apporter un trouble salutaire dans les consciences. C'est un grand honneur pour moi d'avoir été associé à cette œuvre sans avoir eu le mérite de la préparer. »

POITIERS. — Après l'assemblée de Montpellier, une assemblée analogue s'est tenue à Poitiers, pour célébrer le centenaire des Etats du Poitou. M. l'abbé Gerbier, dom Chamard, le P. Mercier, M. de Montenon, M. de Peral, M. Arsène Lecointre, M. Daniel de

Lacombe et le R. P. de Pascal ont présenté de remarquables rapports sur les vœux et doléances que légitime la situation de la France après cent ans de Révolution.

L'Assemblée a rédigé, pendant ces trois jours de session, une série de vœux.

Dans l'ordre des *questions religieuses*, elle a demandé, en premier lieu : « que le catholicisme soit reconnu en France comme religion d'Etat, suivant les principes du droit chrétien. »

L'Assemblée a émis le vœu :

« Que la France, reconnaissant la royauté sociale du Christ, soit un jour consacrée au Sacré-Cœur par ses gouvernants eux-mêmes, prosternés devant l'hostie sainte dans le temple du Vœu national, où ils rendront solennellement foi et hommage-lige et prêteront serment d'une fidélité sans restriction à Notre-Seigneur Jésus-Christ, souverain Seigneur, Maître et Roi de la Patrie. »

Au sujet des relations entre l'Eglise et l'Etat, les vœux de l'Assemblée se résument dans la demande d'une *loyale* application du Concordat, dont les articles organiques sont la violation.

Dans l'ordre des *questions sociales*, elle a exprimé le vœu qu'une loi intervienne pour garantir le repos du dimanche. Elle réclame également :

« Qu'il soit apporté des limites à la multiplicité des cabarets et de tous lieux de plaisir nuisant à la vie de famille ;
« Qu'une répression énergique soit exercée contre les publications contraires à la religion et aux mœurs. »

Des vœux ont été formulés également en faveur d'une plus grande liberté testamentaire laissée au père de famille.

NANTES. — Toujours la pacification religieuse !

Dans le courant d'avril, le pénitencier de Tours sera laïcisé : les sœurs de Marie-Joseph seront chassées.

A la même époque, la prison de Nantes sera laïcisée : les sœurs seront remplacées.

Délaïcisation. — Le Conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu de Mâcon a voté à l'unanimité, moins une voix, le rappel des Sœurs dans cet établissement pour restreindre les dépenses exagérées qu'occasionnent les infirmières laïques.

Déjà les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ont été réintégrées aux Quinze-Vingts à Paris.

C'est un retour au simple bon sens.

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez M^{me} ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES
dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite)

A Lanrivoaré, le sieur Prigent se présenta, le 18 mai, pour se faire installer ; mais les officiers municipaux refusèrent de s'assembler pour recevoir son serment. Le District est alors « obligé de commettre le sieur Mével, procureur de la commune de Saint-Renan, pour installer le sieur Prigent, le dimanche suivant, alors même que la municipalité refuserait son concours. »

« Pétition de Jean-François Le Gall, curé constitutionnel de Lambézellec, au District de Brest.

« Décembre 1791.

« Son élection à cette cure, il y a près de neuf mois, et son installation ont été, pour les autres prêtres non conformistes, le motif d'une scission d'autant plus funeste qu'en s'éloignant de lui ils se réunissaient pour en écarter ceux de ses paroissiens dont les consciences timorées pouvaient aisément être persuadés que les erreurs dangereuses qu'on leur enseignait étaient les vérités saintes de l'Évangile, en paraissant ne leur inspirer que la vertu. Il leur fut aisé d'en faire des fanatiques dont ils pourraient armer les bras.

« A force de zèle, de fermeté, de soins et d'activité, il est parvenu à diminuer les progrès du mal. Mais ses forces sont à bout, il a été obligé à demander secours à beaucoup de ses confrères ; il en a reçu notamment pendant la Pâque, ce qui a été pour lui un surcroît de dépenses. Demande, en conséquence, une indemnité de 1200 livres. »

Le Conseil municipal, consulté, dit que le sieur Curé a tort de se vanter d'avoir fait progresser la paroisse dans l'amour de la constitution. La paroisse est, à ce point de vue, dans le même état qu'au jour de son entrée en fonction.

Cependant le District, « considérant que depuis l'installation du sieur Le Gall à cette cure, tous les autres ecclésiastiques, par esprit de corps, et oubliant la soumission aux lois, ont honteusement abandonné leurs fonctions, est d'avis d'accorder l'indemnité. »

A Plouguin, la municipalité mérita, par sa résistance au

schisme, de se voir arrêtée et conduite au château de Brest. Le curé constitutionnel, Bazil, n'en devint pas plus populaire, et les paroissiens ne se gênaient pas pour faire sentir tous leurs ressentiments à ceux qui avaient le malheur de partager les idées nouvelles (1) :

« Lundi 17 septembre 1791, écrivait le curé au District, un père de famille de la paroisse, Alain Le Hir, de Keranniou, a été maltraité ; étant à l'auberge pour affaire, voilà un vieux personnage, qui était son parrain, qui commence, avec la dernière indignation, à le désavouer pour filleul. « Tu vas à la messe, donc je ne te connais plus, tu cesses d'être dans la communion des fidèles, conséquemment tu ne seras plus mon filleul. » Voilà bien une provocation à l'émeute, et, de fait, il est résulté que le fils de ce mauvais parrain, avec un autre de la compagnie, sautèrent sur ce malheureux et le laissèrent dans le plus triste état. »

Au mois de janvier 1792. Bazil porte plainte contre la municipalité, qui cabale contre son bedeau (2) :

« Toutes les tournures de nos trois officiers municipaux sur leur refus de fixer avec les autres les gages de notre bedeau, n'ont pour objet que de triompher de ma défaite. ... Je n'ai déjà éprouvé que trop combien peu j'ai à compter sur la bonne foi apparente de mes paroissiens, hélas ! aveuglés par le fanatisme. Suivez-moi, je vous en prie ; après avoir employé tous les moyens possibles pour me faire m'en aller, c'est encore par continuation qu'ils tentent ici un nouveau moyen de se défaire de moi. Ils veulent me donner un nouveau bedeau qui se prêtera, sans doute, à ce que l'actuel ne consentira jamais. Ici on ne parle plus que de tuer et massacrer ; ces trois officiers municipaux ont angarié des gens pour avancer la proposition de faire gratis les fonctions de bedeau ; ce sont des ivrognes turbulents et avec cela pauvres. Peut-on reconnaître une ombre de sincérité dans la conduite de ces perfides, quand on a eu le front d'aller dire, jusque devant vous, Messieurs, qu'on trouvait des gens pour faire gratis les fonctions de bedeau ; il y a du caché là dedans. Mais, supposons un moment qu'il y aurait de la sincérité, ces gens sont d'une conscience si délicate, si stricte, si timorée, qu'ils ne peuvent et n'ont pu assister à aucun des offices célébrés par moi, pas même faire un signe de croix avec l'eau bénite. Comment donc arranger cette délicatesse de conscience avec l'exercice des fonctions de bedeau ? »

Le 10 avril 1792, autre plainte du même intrus (3) :

« Il n'y a jamais eu plus de désagrément dans la paroisse

(1) L. 98.

(2) L. 112.

(3) L. 272.

que celui qui y règne aujourd'hui. Il semblait que les coups de pierre étaient oubliés, mais nous voyons avec douleur que ce métier n'a paru cesser que pour reprendre avec plus de force ; les enfants, dans l'église même se préparant pour la confession pour leurs pâques, y ont été lapidés par d'autres enfants du bourg, mais, excités par leurs parents ; l'inhumanité a été portée jusqu'à détacher les chiens pour les mordre lorsqu'ils passaient pour venir au catéchisme. Ces coups de pierre se lancent à ceux qui viennent aux offices. L'unique source de cette méchanceté n'est autre que le fruit de la doctrine de nos prêtres réfractaires. Ils sont sur la paroisse aussi mauvais et aussi insolents que jamais. » (A suivre.)

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE IV.

LA VILLE SAINTE ET L'ÎLE DE BATZ (suite).

Il faut reconnaître que si l'appréciation du comte de Montalembert sur l'autorité de Childebert en Bretagne n'est nullement contraire aux données de l'Histoire, elle a le défaut de laisser dans l'ombre un point essentiel. Il est certain que Clovis, en dépit de tous ses efforts, n'avait pu soumettre les populations de l'Armorique. Toutes les forces de la péninsule s'étaient réunies : indigènes, émigrés de la Grande-Bretagne, Romains établis sur notre vieux sol, n'avaient même pas attendu les attaques de l'envahisseur : ils portaient du secours à ses adversaires jusque sous les murs de Paris. Même quand le roi des Francs était déjà reconnu par toute la Gaule, nos cités refusaient de se rendre au conquérant ; cette lutte dura sept ans. En 497, les Francs vinrent piller le territoire des Bretons ; mais ce n'était pas le pillage qui était le but réel ; Clovis tentait, au contraire, un suprême effort et lançait sur les défenseurs de l'Armorique toutes les troupes dont il disposait. L'attaque fut si vigoureusement repoussée que le roi des Francs prit le parti de traiter avec cette nation invincible. Un demi-siècle plus tard, Procope écrivait : « Les Francs ne pouvant dompter les Armoricains par les armes, leur proposèrent de s'unir à eux par alliance ; ceux-ci acceptèrent, car ils étaient chrétiens comme les Francs, et cette union des deux peuples augmenta la puissance de l'un et de l'autre. » Cette alliance ne fit-elle pas ce que n'avait pu faire la force des armes ? Ce n'est pas un fait inouï que l'envahissement progressif des petits pays par leurs puissants alliés. M. Daru a dit, il est vrai : « Soit que l'on approfondisse les faits, soit que l'on interroge les critiques, soit que l'on invoque le droit, soit que l'on consulte la raison, on ne trouvera aucune trace de la souveraineté de droit ou de fait que l'on a prétendu

attribuer aux premiers rois francs sur la Bretagne. » Il n'en est pas moins vrai que nous trouvons en face l'un de l'autre Childebert et Pol-Aurélien, le fils de Clovis commandant en roi, le moine breton obéissant comme sujet. Et ce que nous rencontrons dans la vie de saint Pol, nous le retrouvons dans l'histoire des autres Saints bretons, mentionnés par l'auteur des *Moines d'Occident*. C'est là un fait qu'un patriotisme aveugle ne doit pas nous faire rejeter sans plus d'examen. Avouons-le donc simplement : si la Petite-Bretagne n'avait pas été conquise, elle n'en était pas moins partiellement soumise. Le roi Budik, qui avait été l'âme de la résistance à la domination des Francs, était mort subitement au moment même où les Frisons envahissaient les frontières armoricaines. Dom Morice n'a pas craint d'insinuer que Clovis pourrait bien avoir été pour quelque chose dans cette mort subite ; mais on sait aujourd'hui ce qu'il faut penser de toutes les accusations portées contre le roi franc. A la mort de Budik, son fils Hoël qui guerroyait dans la Bretagne insulaire, revint en hâte sur le continent, chassa les Frisons, rendit aux chefs bretons les terres qu'on leur avait enlevées, établit sur le sol armoricain les compagnons qui, avec lui, étaient venus d'outre-mer ; c'est ainsi qu'il acheva la colonisation et opéra la formation de cet État de Domnonée, qui était comme une seconde Bretagne pour ainsi dire enclavée dans l'autre. Hoël-le-Grand étant mort après un règne de plus de trente ans, la Bretagne fut partagée entre ses fils Hoël II, qui fut comte de Rennes ; Canao ou Conmor, comte de Nantes ; Mac-Liaw, comte de Vannes, et Budik II, comte de Cornouailles (1). Hoël II ayant été tué par son frère Canao, son fils Judual se réfugia à la cour de Childebert, fils de Clovis et roi de Paris ; comptant toujours être rétabli dans ses états par le prince qui l'avait accueilli, il resta près de lui jusqu'à ce que la mort de son hôte l'eut contraint de chercher un autre défenseur de ses droits. Quand, par la mort de ses frères et de ses neveux, Clotaire fut devenu seul maître du royaume des Francs, il remit Judual en possession du comté de Rennes, auquel il put bientôt joindre le comté de Nantes, lorsque Canao eut succombé dans un combat aux environs de Dol ou de Saint-Malo. Judual exerça ainsi l'autorité souveraine sur la plus grande partie de la Bretagne (car le comté de Rennes s'étendait alors jusqu'à la Cornouailles), mais il n'était rentré dans ses droits qu'en faisant à Clotaire des concessions fort onéreuses. Nous n'avons pas à insister, puisque l'époque qui nous occupe est celle où Judual, encore exilé, se trouvait à la cour de Childebert.

De ce que nous avons dit, il sera facile de conclure que le roi des Francs n'exerçait pas en ce moment sur l'Armorique une autorité bien définie, et cependant, comme hôte et protecteur d'un prince qui avait des droits sur une partie de la Bretagne, et des partisans dans ce pays, comment n'aurait-il pas eu une cer-

(1) On ne sait si ce dernier était fils ou frère de Hoël I.

taine influence sur ceux-là même qui se rattachaient à la cause du comte exilé ?

D'autre part, Childebert inspirait aux moines la confiance la mieux justifiée, comme nous le verrons bientôt ; or, à cette époque, les religieux avaient une grande puissance en Armorique : à leur tête étaient des hommes éminents en sainteté, moines austères dans leurs abbayes, missionnaires zélés au dehors, bienfaiteurs insignes des populations, même dans l'ordre matériel.

Est-ce qu'en se rendant à la cour de Childebert, ces hommes de Dieu, les Armel, les Tugdual, les Samson, avaient renoncé à la nationalité bretonne et reconnu les prétentions des rois francs ? Nous ne le croyons pas ? Mais en restant fidèles aux traditions de leur race, n'avaient-ils pas le droit et peut-être le devoir de confondre dans un même respect, dans une même soumission, leur prince proscrit et son puissant et pieux protecteur ? Wormonoc qui écrivait trois siècles après les événements qu'il raconte, vivait à l'un des rares moments où la Bretagne a été privée de son indépendance. Sachant que saint Pol s'est rendu à la cour de Childebert, il considère cet événement, d'après les idées qui avaient cours en Bretagne au temps de Charles-le-Chauve, avant que Nominoë n'eut levé le glaive pour rendre à la liberté son pays d'adoption. Le moine de Landévenec ne nomme même pas Judual. Pour supposer sa présence lors de l'arrivée de saint Pol Aurélien à Paris, pour lui faire jouer le principal rôle, c'est-à-dire recevoir la députation à lui adressée par le comte Withur, ordonner au serviteur de Dieu d'accepter l'épiscopat, doter le nouvel évêché de Léon, remettre au saint une crosse d'ivoire comme symbole de la dignité à lui offerte, pour tout cela Albert-le-Grand a-t-il consulté seulement son patriotisme ou bien s'est-il appuyé sur des traditions populaires (1) ? Nous ne le savons, mais nous sommes bien obligé de signaler son silence sur la participation qu'aurait eu le prince armoricain à la création de l'évêché de Léon.

Après avoir reproduit le texte de la lettre que Withur avait confiée à saint Pol pour le roi, il s'arrête un instant pour considérer cette simplicité, qui non-seulement exclut tout mensonge chez celui qui la possède, mais qui provoque à son tour la sincérité d'autrui ; c'est vraiment à bon droit qu'il s'écrie : « Et toi Pol, tu ne seras pas trompé non plus ; prêtre au moment où tu abordes la personne du roi, tu ne la quitteras qu'après avoir été honoré d'une dignité encore plus auguste ! Loin de moi la pensée de te comparer au condamné qui porte lui-même la corde destinée à son supplice... » Et cependant, quoiqu'il dise, le bon moine sent lui-même que si saint Pol avait connu la teneur de la lettre dont il était chargé, il l'aurait regardée comme la formule de sa propre condamnation, comme l'instrument destiné à le torturer. Cette lettre était ainsi conçue :

(1) M. de Fréminville, à la suite d'Albert-le-Grand, fait aussi jouer à Judual le rôle que l'histoire attribue à Childebert.

« Au Roi.

« En recevant cette lettre, ô Roi, mon seigneur, sachez que j'envoie vers vous cet homme de Dieu appelé Pol, et je vous supplie de le faire sacrer comme notre évêque en dépit de toutes ses résistances. Bien des fois déjà, il a été prié d'accepter ces fonctions, mais il s'y refuse absolument. Cependant nous savons qu'entre tous les hommes de notre temps, il n'en est point que sa sagesse, sa science et ses mérites rendent aussi digne de cet auguste ministère. »

A ces considérations générales, la lettre ajoutait d'autres détails sur les actes du saint moine.

Pol accepta le mandat qui lui était proposé. Il prit avec lui douze prêtres et un nombre de serviteurs suffisant. Ne nous étonnons pas si son collège sacerdotal est encore au complet. Nous avons dit que les prêtres venus avec lui de la Bretagne insulaire étaient en partie dispersés, mais, depuis que s'était constitué l'établissement de l'île de Batz, les vocations monastiques s'étaient multipliées, et dans le nombre des religieux, il s'en était nécessairement trouvé un bon nombre que leur science et leurs vertus avaient rendus dignes du sacerdoce. Il n'avait pas été difficile de les faire ordonner prêtres par l'évêque de Quimper, qui exerçait très probablement sa juridiction sur cette contrée, ou par l'évêque de Tréguier, si la consécration de saint Tugdual, également ordonnée par Childebert, était déjà un fait accompli. Si saint Pol avait douze prêtres comme compagnons de route, il est évident qu'il devait en laisser derrière lui un nombre encore plus considérable. Le voyage fut long et pénible ; la pieuse troupe était bien fatiguée en arrivant à Paris ; mais notre auteur semble vouloir insinuer que le but même auquel ils parvenaient était bien fait pour les dédommager de leurs peines : « Là, en effet, était le palais où le roi Childebert dictait ses lois, à l'endroit même où depuis des siècles une foule de moines et une multitude de Francs invoque ton puissant secours, ô bienheureux martyr Denis ! » Le pieux bénédictin, heureux de désigner ici un monastère qui était une des gloires de son ordre, n'oublie qu'un point : c'est que le royal monastère de Saint-Denis a toujours été bien distinct du Palais, et ne laisse pas que d'être assez éloigné de l'enceinte de Paris. Et maintenant, à la suite de saint Pol, de ses douze prêtres et de leur suite entrons dans le palais de Childebert. Nous n'y saurions faire fausse route ayant pour nous guider l'auteur de l'*Histoire de saint Léger*, le cardinal Pitra, dont l'Eglise, la France et l'Ordre de saint Benoît déplorent la perte récente. Plus d'un lecteur s'attend à faire ici connaissance avec une cour toute barbare, si même cela peut s'appeler une cour ; nous ne tarderons pas à voir qu'avec l'histoire de la France chrétienne commence immédiatement l'histoire de la France civilisée et civilisatrice. Mais à vrai dire, ce qu'il nous faut étudier ici ce n'est pas le palais lui-même ; c'est l'école du palais. On peut dire que les premiers fondements en ont été éta-

blis au temps même de Clovis. « Dès les premiers jours de la conversion des Francs, on voit les lettrés de l'Eglise sortir en foule des basiliques, des cloîtres, des plus lointains ermitages, pour concourir, même à leur insu ou par miracle, à l'évangélisation du palais. Tels furent autour de Clovis l'éloquent Rémi, son père spirituel; Waast, Déodat, ses catéchistes; Melaine de Rennes, son chancelier, orateur disert dans les conciles; Germer de Toulouse, qui apprit en trois ans toutes les Saintes Ecritures; Césaire d'Arles, le savant moine de Lérins, l'homiliaire vivant des évêques de son temps... » L'auteur cite encore quantité d'autres noms illustres. Après avoir énuméré ces saints et ces savants la plupart très nobles Gallo-Romains dépositaires de la foi et de la science, il poursuit en ces termes : « Il est difficile d'assigner à chacun sa part dans l'œuvre civilisatrice accomplie au palais; mais ces hommes de Dieu menaient de front l'apostolat des bonnes lettres, de la parole, de la prière et des œuvres. C'est par leur présence et leur bénédiction que naquit et grandit l'école oubliée dont nous recherchons l'obscur origine. L'institution s'étend et se perpétue, sans se régulariser encore sous les fils de Clovis. Les plus belliqueux, Thierry et Théodebert, s'associent à cette œuvre de paix. Le premier, après une rude guerre en Aquitaine et le sac de l'Arvernie, emporte dans son butin des troupes de clercs qu'il distribue sur sa route dans les monastères, et dont il retient plusieurs auprès de lui. Saint Gal, entre autres, grand oncle de Grégoire de Tours, d'une famille des plus saintes et des plus lettrées de la Gaule, demeure auprès du roi franc, devient l'un de ses clercs, et par sa belle et mélodieuse voix le charme, au point que Thierry ne pouvait s'en séparer, même en voyage, et qu'il l'aimait, ainsi que la reine, comme son propre fils. Aré dius, autre nom aquitain des plus illustres, est recommandé au très excellent Théodebert pour être instruit dans l'érudition palatine. En ce lointain et confus crépuscule de l'école du palais, il se fait comme un jet de lumière à la cour de Childebert, « roi-prêtre, clerc couronné, comme parle Fortunat, un autre Melchisédech, conquérant et roi de la paix, unique gloire et règle des pontifes. » (A suivre.)

Imprimerie et Librairie de P.-B. DESMOULINS, rue du Pont, à Landerneau

Buez Sant Fransez a Asiz

Un volume in-18 de 336 pages, par M. l'abbé INIZAN, de Plounévez-Lochrist
(Avec l'approbation de Mgr LAMARCHE, Evêque de Quimper et de Léon)

A l'approche de la Distribution des Récompenses aux enfants des Catéchismes, on recommande UN NOUVEL OUVRAGE EN LANGUE BRETONNE, intitulé : BUEZ SANT FRANSEZ A ASIZ, que vient d'éditer M. DESMOULINS, imprimeur à Landerneau.

Il sera accueilli des fidèles avec plaisir, et surtout des tertiaires de St FRANÇOIS, qui le désirent depuis longtemps.

On ose compter sur le bon concours du clergé pour aider à propager cette nouvelle publication, inédite en langue bretonne jusqu'à ce jour. Afin d'en faciliter l'écoulement, le prix du volume a été réduit le plus possible.

CONDITIONS DE VENTE : Par unité, prix fort, relié, 1 fr. 10 ; par nombre, 1 franc l'exemplaire.

VÊTEMENTS { **JODELAIS, Jeune**
Ecclésiastiques { Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES
pour la *Semaine Religieuse de Quimper*.

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu - les - Poêles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

OREILLE OUIE DURE, SURDITÉ, BRUITS
ECOULEM^t, guérie sans Opération
Docteur GUERIN * Spécialiste. Paris.
17, r. Valois, 2 et 3. GUIDE EXPLICATIF GRATIS

GUERISON | **Un Prêtre**
certains et radicale de toutes les
affections de la Peau, même des
Plaies variqueuses dites incurables. Le
traitement est à la portée des petites bourses,
ne dérange pas du travail et dès le 2^e jour donne
de l'amélioration. M. LENORMAND, Méd. sp^l,
à Melun. — Consult. gratuites par correspond.

ATELIERS FROC ROBERT
Catalogue Franco — 38, Rue Bonaparte, 38, PARIS — Catalogue Franco
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIÈRES

ORGUES
d'ALEXANDRE père et fils
406, rue Richelieu, PARIS
Orgues à mains doublées (modèles nouveaux)
Orgues depuis 100 fr. jusqu'à 6,000 fr.
TROIS ANS DE CRÉDIT
ENVOI FRANCO SUR DEMANDE DU
CATALOGUE ILLUSTRÉ
PIANOS, VENTE ET LOCATION

LA PETITE CAISSE DU CLERGÉ
38, Rue St-Sulpice, PARIS
PLACEMENTS de toute sécurité rapportant **5 0/0 l'AN** servi à domicile
FONCTIONNANT DEPUIS DOUZE ANS.
PRÊTS au CLERGÉ taux modéré sur bonnes garanties morales et matérielles. Renseignements, Ordres de Bourse



RECOMPENSE NATIONALE
de 16,600 fr.
Grande Médaille d'OR, etc.



QUINA-LAROCHE
ELIXIR VINEUX

Fortifiant, apéritif et fébrifuge.

Contenant tous les principes des 3 Quinquinas, il relève les forces, tonifie l'estomac, combat l'anémie et les fièvres invétérées. il aide les croissances difficiles, les suites de couches, etc.

PARIS, 22 et 19, rue Drouot, et les Pharmacies.



ASTHME & CATARRHE
guérissent les **CIGARETTES ESPIC**, 2/la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEURALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC,
rue St-Lazare, 20. — Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs, **M. Louis ROUVIÈRE**, propriétaire de Vignobles, à VERGÈZE (Gard). Ce vigneron qui prépare lui-même les vins qu'il offre au clergé pour le Saint-Sacrifice, tient aussi à la disposition de nos lecteurs des vins rouges excellents et garantis absolument naturels et sans plâtre, à partir de 80 francs la barrique de 225 litres fût perdu et rendu franco de transport et de congé jusqu'à la gare qui lui est désignée. Nous devons ajouter que M. Rouvière fait partie de la Croisade des Négociants Francs-Catholiques et qu'il donne une partie de son bénéfice pour le soutien de l'Ecole-Libre de sa paroisse. Il espère que tous les bons chrétiens voudront bien, par leurs achats, participer à cette excellente œuvre. Envoi du prospectus détaillé sur demande affranchie.

AVEC PETIT CAPITAL minimum de 125 fr.
et Renseignements sérieux on peut tous les mois réaliser **EN BOURSE DE BEAUX BÉNÉFICES**
Il faut pour cela être guidé avec compétence et impartialité. Adressez-vous en toute confiance à **M. G. DUMONT** liquidateur, 7, l'ue d'Isly, PARIS. Notice explicative est envoyée sur demande affranchie.

GOUDRON MARCHAIS PHTHISIE
Recommandé aux **AFFECTIONS**
DRATEURS de la **GORGE**, Catarrhes, guérison par
CHANTEURS de la **VOIX**. 21. l'**EMULSION** Crésote
INSTITUTEURS. **MARCHAIS, Ph^m, La Rochelle** **MARCHAIS, LA ROCHELLE, 31.**

VIN ROUGE du domaine de Carros-Haut-Brion, expédié franco de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOLLIER, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1886 ; 145 fr. récolte 1885 et 180 fr. récolte 1882.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO	PRIX DE L'ABONNEMENT	LA LIGNE D'ANNONCE
10 CENTIMES	6 fr. par an	40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — I. Nouvelles du Diocèse : La Semaine Sainte ; Nécrologie : le R. P. Toulemont ; La Mère Marie Ronard'h.
II. Nouvelles du Monde catholique : La France ouvrière à Rome ; l'Adoration nocturne à Nîmes ;



Adresse au Saint-Père, de l'Assemblée de Poitiers ; l'Eglise et l'Art.
III. St Pol-Aurélien et ses premiers successeurs : La Ville Sainte et l'île de Batz (suite).
V. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 14 Avril. — Dimanche des Rameaux, 1^{re} classe, office du jour, semi-double, violet.
Lundi 15. — Office du jour, violet.
Mardi 16. — Office du jour, violet.
Mercredi 17. — Office du jour, violet.

Jendredi 18. — Jeudi-Saint, office du jour, double de 1^{re} classe, blanc.
Vendredi 19. — Vendredi-Saint, office du jour, double de 1^{re} classe, noir.
Samedi 20. — Samedi-Saint, office du jour, double de 1^{re} classe, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Maison Saint-Joseph, à Saint-Pol.....	14 et 15 avril.
Hôpital, de Quimper.....	16 et 17 avril.
Jeudi, vendredi et samedi.....	Nulle exposition.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

La Semaine Sainte. — Voici la grande semaine que l'Eglise a consacrée au douloureux souvenir de la passion et de la mort de Jésus-Christ. Elle s'ouvre par les chants d'allégresse qui saluèrent son entrée triomphante à Jérusalem, et qui seront suivis de si près par ce cri barbare d'une multitude égarée : *Crucifiez-le ! crucifiez-le !*

Cette effrayante mobilité du peuple nous est vivement représentée par l'office admirable du dimanche des Rameaux. Une procession solennelle le commence ; les prêtres et les fidèles portent à la main des palmes et des branches d'olivier, ils adorent la Croix et jettent à ses pieds quelques parcelles de ces rameaux bénits, souvenir des branches de verdure que les Juifs avaient répandues sur le chemin de triomphe du Sauveur ; l'*Hosanna* retentit sous les voûtes du temple dont les portes s'ouvrent au Roi de gloire, au Dieu fort et puissant.

Puis aussitôt après, la messe commence, et tout y retrace les souffrances, les opprobres et la mort de Jésus, tout y respire la tristesse et le deuil : image trop sensible du changement déplorable du peuple juif, qui passa rapidement de l'adoration à l'outrage, du cri de la reconnaissance et de l'amour à des cris de vengeance et de mort !

Hélas ! un regard sincère sur toutes les pages de notre vie nous révélera peut-être les mêmes inconstances, la même ingratitude... Trop heureux si, après avoir reconnu dans les douleurs du Calvaire le fruit de nos iniquités, nous descendons de la montagne sainte en frappant notre poitrine et en nous écriant comme le centenier romain : *Oui, celui-là est vraiment le Fils de Dieu !*

La Semaine Sainte offre à la piété des fidèles les cérémonies les plus touchantes, les leçons les plus salutaires, les plus puissants motifs de repentir et d'une gratitude sans bornes envers le divin Rédempteur du monde.

L'office des ténèbres, qui se chante le mercredi, le jeudi et le vendredi, au déclin du jour, est empreint de la plus profonde douleur. Invitoire, hymnes, *Gloria Patri*, bénédiction, tout y est retranché. On n'y entend que quatre voix : celle de David, qui pleure sur la lyre les outrages faits à Jésus-Christ et la mort de son Seigneur et de son Fils ; celle de Jérémie qui, égalant les lamentations aux douleurs, chante la ruine de Jérusalem et les tourments de l'auguste Victime ; celle de l'Eglise, dont les tendres accents appellent ses fils à la pénitence : *Jérusalem, Jérusalem, convertis-toi au Seigneur ton Dieu* ; enfin, celles des saintes femmes qui avaient suivi Jésus depuis la Galilée, et qui pleurent à sa suite en montant au Calvaire.

Le Vendredi-Saint est le jour du deuil et des larmes, le jour

le Fils de Dieu triomphe de la mort en mourant lui-même sur la Croix : mystère ineffable, chef-d'œuvre glorieux de l'amour divin ; sublime anniversaire qui, depuis l'immolation sanglante de Golgotha jusqu'à nos jours, se célèbre sans interruption chez les nations chrétiennes ; qui, après bientôt deux mille ans, a conservé le pouvoir de briser les cœurs et de faire couler les larmes ; qui seul, enfin, a survécu à toutes ces fêtes, à toutes ces cérémonies funèbres établies en l'honneur des rois de la terre et qui ont disparu avec ceux qui en étaient l'objet.

Quel est le peuple qui célèbre aujourd'hui le jour de la naissance ou de la mort d'Alexandre ou de César ? Qui va jeter des fleurs ou répandre des larmes sur leur tombe ? Leur tombe, où est-elle ?

Et nous, enfants d'un siècle si troublé et agité, célébrons-nous aujourd'hui les anniversaires que nous avons célébrés aux sources de notre enfance ou de notre jeunesse ? Autour de combien de berceaux illustres n'avons-nous pas été appelés à faire retentir notre joie ? Sur combien de tombes royales n'a-t-on pas sollicité nos pleurs ?

Le vent des affaires humaines a balayé tous ces berceaux, toutes ces douleurs, toutes ces joies, dont nous avions honoré les puissants de ce monde : leur nom a soulevé un instant la poussière des louanges humaines ; puis, la poussière est tombée, et après sont venus le silence et l'oubli.

Vous seul, aimable Rédempteur du monde, vous seul avez un berceau immortel, et nous tous qui formons cette grande famille chrétienne répandue sur toute la terre, tous, depuis le plus illustre de nos savants jusqu'à l'humble enfant des hameaux, nous connaissons, nous aimons Béthléem, et cette pauvre crèche qui entendit votre premier soupir d'amour pour les hommes.

Vous seul aussi, divin Jésus, avez un tombeau toujours vivant : de toutes les extrémités de la terre les cœurs se tournent vers Jérusalem, qui tressaillit à votre dernier soupir, et ils tressaillent avec elle parce que ce fut encore un soupir d'amour pour l'humanité.

Chaque année ramène ce jour voilé d'une tristesse solennelle, ce Vendredi-Saint dont le nom seul remue quelque chose au fond du cœur le plus indifférent, et brise tant d'âmes fidèles ou repentantes qui se recueillent pour compatir à vos douleurs et pleurer votre mort.

En ce jour impérissable, combien retrouvent le chemin oublié de l'Eglise, y pénètrent avec un cœur agité de crainte et d'espérance, s'inclinent devant la Croix, la baisent et l'adorent ! Combien sentent renaitre alors, dans le plus intime de l'âme, ces mystérieuses émotions qui rapprochent l'homme de son Dieu ! Combien se réjouissent d'une larme qui a mouillé leur paupière, et leur a dit que la source des grâces n'était point encore tarie pour eux !

Jour vénérable et sacré, semaine vraiment sainte, soyez pour

nous un jour de salut, une semaine de bénédiction ! Et vous, adorable Sauveur des hommes, attirez dans votre cœur entr'ouvert tant d'âmes languissantes qui ploient sous le fardeau de leurs blessures, tant d'âmes desséchées par de fausses jouissances et qui ont un si grand besoin de se désaltérer aux sources immortelles du véritable amour, tant d'âmes éperdues qui ont soif de vérité, d'affections saintes et pures, et qui aspirent à ce doux repos qui ne peut trouver qu'en vous.

Nécrologie. — Nous apprenons le décès du R. P. Bugeat, de la congrégation du Saint-Cœur de Marie, décédé à Bombon, de M. Le Provost, vicaire à Plouénan.

QUIMPER. — Messieurs les vicaires-généraux représentant Monseigneur, dix chanoines, vingt prêtres et une foule considérable de fidèles d'élite ont conduit à sa dernière demeure le R. P. Toulemont, S. J., décédé dimanche matin, à la résidence de Saint-Joseph, à l'âge de 63 ans.

Le P. Toulemont était né le 27 mars 1826, à Plobannalec, d'une famille de cultivateurs très nombreuse et fort distinguée. Il avait fait de brillantes études dans le diocèse avant d'aller les compléter à Saint-Sulpice. Il rencontra dans cette maison, justement célèbre, plusieurs ecclésiastiques du pays, avec lesquels il se lia d'amitié pour toujours.

On le destinait à l'enseignement, et à son retour de Paris, il fut nommé professeur au collège de Lesneven ; il occupa la chaire de philosophie quand il résolut d'entrer dans la Compagnie de Jésus. Il s'en ouvrit au R. P. de Saint-Alouarn, et le 17 septembre 1856, il frappait à la porte du Noviciat de Saint-Acheul, près d'Amiens. Il y fut le compagnon du P. Séjourné, prédicateur de la station à Saint-Corentin, qui a dit la messe d'enterrement.

A la fin de son temps d'épreuves et après ses premiers vœux, ses supérieurs l'envoyèrent à Vals, près Le Puy, pour achever ses études de théologie et préparer ses examens, qu'il subit avec une rare distinction. Aussi plus tard, fut-il admis à prononcer le quatrième vœu des profès, après avoir, par un privilège tout spécial, obtenu de faire sa troisième année de probation à Rome, en 1869.

Esprit fin et délié, âme droite et loyale, nature riche, délicate et capable de tous les dévouements, le P. Toulemont semblait appelé à faire un grand bien ; malheureusement, sa santé, depuis longtemps ébranlée, ne lui permit que rarement de prendre la parole en public et de se livrer à un ministère actif. Cependant, il s'occupa beaucoup des Bretons, nombreux et jusqu'alors si négligés à Paris. Il leur fit du bien ; il aurait voulu leur en faire davantage ; rien ne lui était pénible comme de se sentir arrêté par ses forces défaillantes.

Il fut homme de cabinet et grand ami des livres : son

alent d'écrivain l'avait naturellement désigné comme rédacteur des *Etudes Religieuses* ; sa collaboration y était fort appréciée, et beaucoup de ses articles furent très remarqués.

Après la guerre, il publia un livre plein d'actualité : *la Providence et les châtiments de la France, études de philosophie religieuse sur le temps présent*.

Depuis cette époque, et après l'expulsion, il était resté à Paris, continuant ses œuvres et préparant d'autres publications intéressantes.

Sa santé s'affaiblissant toujours, les médecins conseillèrent l'air natal, et depuis plus de deux ans, il habitait Saint-Joseph, peu connu, très peu répandu à l'extérieur, mais ne perdant pas une minute du temps destiné au travail, et attendant le dénouement des crises de plus en plus aiguës, sur la fin desquelles il ne se faisait aucune illusion.

Il sentait la mort venir, résigné et confiant en Dieu et sa sainte Vierge. Il accueillait avec son bon et doux sourire les visiteurs mis près de lui, et leur tendait avec effusion et tendresse ses doux mains, qui ne quittaient plus le chapelet, l'arme sûre des prédestinés.

Monseigneur, qu'il connaissait depuis longtemps, vint plusieurs fois lui porter ses consolations avec ses bénédictions : et le moribond lui en exprimait avec une parfaite lucidité d'esprit toute sa reconnaissance.

Il est mort comme meurent les religieux fidèles, et en digne enfant de saint Ignace.

Depuis les jours de deuil de Saint-Joseph, c'est la cinquième fois que la mort frappe à la porte de cette chère Résidence ; chaque fois nos Pères ont reçu, non sans une émotion profonde, les marques les plus touchantes et les plus sincères de vraie sympathie.

Lundi encore, les fidèles — et ils étaient nombreux — qui suivent le convoi de ce Père, sans l'avoir peut-être jamais vu, tenaient à montrer qu'ils aiment les Pères, et que ces douloureuses années passées ne les en ont pas détachés.

COMMUNAUTÉ DE LA RETRAITE. — Le même jour et presque à la même heure, s'éteignait aussi, doucement, dans la paix du Seigneur, à la communauté de la Retraite du Sacré-Cœur de Jésus, une jeune religieuse, appartenant également à une famille alliée à la famille du Révérend Père Toulemont : la Mère Marie Monarc'h.

Il y a deux ans passés, la même maladie faillit lui ouvrir déjà les portes de son éternité ; mais une neuvaine en l'honneur de Notre-Dame du Sacré-Cœur et de sainte Philomène la sauva d'une manière toute miraculeuse. En effet, la veille encore au seuil de la mort, dénuée de toutes ses forces, attendant d'un jour à l'autre qu'il plût au Seigneur de la prendre à Lui ; subitement, après avoir fait la communion de clôture de la neuvaine, elle se trouva

entièrement remise, put suivre aussitôt tous les exercices de la communauté et reprendre ses anciens emplois. Ses sœurs de religion, ses élèves et toutes les personnes qui ont eu le bonheur de la connaître, savent comment elle a profité de cette précieuse grâce pour se sanctifier de plus en plus, augmenter ses mérites et embellir sa couronne céleste. C'est pendant cet espace de temps qu'elle a fait ses vœux perpétuels, après une préparation des plus édifiantes.

Depuis plus de trois mois, le mal l'avait de nouveau saisie. Avec quelle résignation, quelle patience héroïque, quel amour, elle a enduré ses longues et douloureuses souffrances ! Ni tous les secours de l'art, ni tous les soins les plus dévoués, ni même les appels au Ciel n'ont pu la sauver cette fois. Elle s'est endormie paisiblement dans le Seigneur, le 7 avril au matin, au début du saint temps consacré par l'Eglise à nous rappeler la mort du Divin Sauveur.

D'elle on peut dire que toute sa vie a été ornée par les charmes de l'innocence et de la vertu. Au sortir du pensionnat, elle était entrée immédiatement au noviciat ; à l'âge de vingt ans elle était déjà l'épouse de son Dieu. Elle a traversé rapidement la terre sans s'y attacher ; elle n'y a passé qu'un printemps, mais elle l'a embelli des plus nobles vertus. Bien contente, elle a quitté cette triste vallée de larmes semée de tant d'épreuves et de tant de douleurs, pour s'élever vers le ciel, portée sur les ailes de l'espérance et de l'amour : semblable à ces apparitions bienheureuses qui visitaient autrefois la demeure des amis de Dieu, elle est remontée dans la céleste patrie après avoir consolé la terre.

Sa généreuse mère, déjà si éprouvée par de nombreux deuils antérieurs, tous ses parents qui la pleurent amèrement, sa chère congrégation qui perd en elle un sujet d'élite, un modèle des plus solides et des plus aimables vertus, se consoleront par la pensée que la mort ne saurait séparer les enfants de Dieu, et que, du haut du ciel, celle que nos yeux mortels ne voient plus continuera à veiller sur tous ceux qu'elle a aimés ici-bas, et demeurera à jamais l'ange tutélaire de leur bonheur.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

La France ouvrière à Rome. — Chaque année, des trains s'organisent de tous les points de la France et débarquent à Lourdes des malades par centaines et des pèlerins par milliers. Etant données les tendances de l'époque que nous traversons, et les circonstances matérielles dans lesquelles se font ces immenses pèlerinages, on peut dire que l'entreprise est des plus audacieuses.

Un succès merveilleux, pourtant, a légitimé jusqu'alors la sainte témérité des organisateurs.

Mais qui se serait jamais imaginé que cette audace de foi irait jusqu'à rêver un pèlerinage ouvrier à Rome ? Des touristes, des amateurs, qui ne savent que faire de leur temps, des catholiques des hautes classes, de ces pieux laïques toujours prêts à donner de leur personne et de leur bourse pour les œuvres, soit encore ; mais des *ouvriers*, des travailleurs, des hommes qui n'ont du pain qu'à la sueur de leur front : c'est de la folie !

S'il s'agissait de ces modestes pèlerinages locaux qu'on accomplit à la journée, sans grever son budget et en se résignant à l'avance à la fatigue et aux sacrifices, aux mécomptes d'une installation improvisée, peut-être arriverait-on à recruter, dans les classes ouvrières, quelques-uns de ces intrépides cléricaux qui osent encore afficher leurs croyances et jeter à l'opinion un généreux défi.

Mais à Rome ? Allons donc ! Des ouvriers à Rome, en nombre ? Encore une fois, c'est de la folie !

Folie tant qu'on voudra, mais c'est un fait.

Où, le pèlerinage d'ouvriers français à Rome, par centaines et par milliers, est aujourd'hui plus qu'un projet, c'est un fait accompli. Il a eu lieu ; il a pris les proportions d'une splendide manifestation à la fois nationale et religieuse, et il va se renouveler, dans quelques mois, sur une échelle beaucoup plus vaste encore.

Ils étaient quinze cents, en 1887, aux pieds du Pape, conduits par l'Œuvre des Cercles et présentés par Son Em. le cardinal Langénieux.

A Rome, c'était un événement. L'impression produite par la discipline et la dignité de cette députation des travailleurs français, sur la population romaine, fut profonde ; elle dure encore.

Léon XIII a fait à ces ouvriers un accueil paternel et royal ; il les a reçus avec une bonté, une sollicitude, une tendresse qui rappelaient les scènes les plus touchantes de l'Evangile ; il a honoré, ce jour-là, le monde du travail, la classe laborieuse, le peuple, comme jamais nos démocrates politiques n'ont su le faire, multipliant ses audiences, donnant aux pèlerins places d'honneur et préséance sur les évêques, les prêtres, les dignitaires, les patrons ; s'intéressant aux détails de la situation de chacun d'eux, leur livrant son palais pendant trois jours entiers, au mépris des usages et de l'étiquette, au point que la cour pontificale n'en pouvait croire ses yeux.

Car, il les aime, les ouvriers ; et il écrivait ces jours derniers encore : « Depuis longtemps la condition des ouvriers fait l'objet de Nos préoccupations et de Nos sollicitudes, et tout ce qui touche à la protection de leurs droits, à leur perfectionnement moral, à l'amélioration de leur sort, Nous a toujours paru mériter Notre spéciale attention. »

Jamais le monde n'avait vu pareil spectacle : l'Eglise, dans la personne du Pape, venant à l'ouvrier, épousant sa cause, non

plus seulement par des protestations, des décrets, des institutions charitables, mais face à face, la main dans la main, à la façon du Sauveur au milieu des foules enthousiastes de Judée.

Et cet auguste Vieillard, écrasé sous le poids du gouvernement exceptionnellement laborieux de l'Eglise universelle, abreuvé d'amertumes, dénué de tout secours humain, semblait puiser, au contact de ces pèlerins qui personnifiaient à ses yeux deux affections chères à son cœur, les ouvriers et la France, une joie qui le consolait des peines du présent, et illuminait pour lui l'avenir d'un rayon d'espérance.

Cette joie reconfortante que donne au Père l'amour bien senti de ses enfants, Léon XIII veut la retrouver ; il la désire avec d'autant plus d'empressement que ses épreuves grandissent avec les événements.

— « Amenez-moi encore des ouvriers français, a dit Sa Sainteté au cardinal Langénieux, je veux les revoir, j'en veux dix mille ! »

— « Très Saint Père, vous les aurez ! »

Et Léon XIII les aura.

L'engagement qu'a pris Mgr l'Archevêque de Reims au nom des œuvres ouvrières, M. de Mun et M. Harmel le tiendront dans quelques mois.

L'entreprise, si invraisemblable qu'elle paraisse, n'a pas déconcerté ces apôtres des classes ouvrières, en qui on ne sait qu'admirer le plus des œuvres qu'ils font ou de la foi qui les inspire.

De concert avec Son Eminence, et sous son haut patronage, ils ont tout préparé pour mener à bien ce projet si hardi, si téméraire, quand on songe aux difficultés qu'il suppose, si insensé, au jugement des prudents du siècle, qu'on n'a vraiment d'autre terme pour le qualifier que celui-ci : *une folie !* une de ces folies généreuses, admirables, dont le germe est dans l'Eglise, et qui consolent un peu de l'inertie, de l'affaissement moral où croupissent aujourd'hui les meilleures bonnes volontés.

Déjà les négociations sont entamées avec les compagnies de chemin de fer ; le gouvernement italien, un moment déconcerté et effrayé à la nouvelle d'une pareille invasion de dix mille ouvriers français à Rome, n'a pas cru devoir refuser son autorisation ; des comités s'organisent dans tous les diocèses de France ; l'appel est jeté aux quatre vents par la voie des journaux, et le comité central qui siège à Reims est en mesure d'annoncer le pèlerinage pour le mois de septembre prochain, dans des conditions matérielles qui délient, par le confortable et le bon marché, les tarifs si avantageux pourtant de toutes les agences de voyages circulaires possibles.

Mais qu'on ne s'y trompe pas. Il ne s'agit nullement ici d'un voyage d'agrément dans le sens ordinaire du mot : c'est un pèlerinage !

Des curieux, des touristes, des amateurs, il est facile d'en grouper des milliers. Nous n'en voulons point.

Ce qu'il nous faut, ce sont des hommes de foi, de ces ouvriers chrétiens, comme on en trouve encore, quoi qu'on dise, fils de l'Eglise et fils de la France ; qui acceptent de prendre part à cette grande manifestation du pèlerinage national à Rome pour protester, au nom du peuple qu'on exploite, contre les infamies dont il est l'instrument inconscient et la victime perpétuelle ; pour donner au Pape captif l'immense consolation de voir les petits, les humbles, ceux-là qui peinent sous le poids du travail, venir à lui alors que les puissants et les jouisseurs s'éloignent et le délaisent ; pour dire au monde entier, enfin, que la France n'est pas finie, qu'elle vit encore de tout ce qui a fait sa gloire dans le passé, qu'il y a toujours une France catholique qui souffre, qui prie, qui combat et qui reste fidèle à l'Eglise de Dieu.

C'est à ceux-là que nous jetons notre appel. Ils y répondront !

(*Annales Catholiques.*)

NIMES. — *Adoration nocturne.* — A Nîmes, depuis trois ans, tous les lundis, un corps d'état quelconque, agriculteurs, serruriers, maçons, menuisiers, taillandiers, etc., les architectes, les magistrats, l'armée, le clergé, se réunit le soir dans une église de Nîmes, récite un office, entend un sermon spécial, fait une amende honorable, passe la nuit en adoration devant le Saint-Sacrement et ne sépare que le lendemain matin, après la messe de communion. L'œuvre a si bien réussi qu'on a été obligé de faire faire ces exercices à plusieurs corporations à la fois ; car si l'on avait voulu s'en tenir à la pensée première et réserver un lundi à chacune d'elles, l'année aurait été trop courte.

On voit, sans qu'il soit besoin d'insister davantage, le bien que peut produire une telle œuvre, et nous nous joignons volontiers au congrès du Nord pour demander que l'exemple de Nîmes soit suivi.

POITIERS. — Voici le texte de l'Adresse au Saint-Père, acclamée par l'Assemblée provinciale du Poitou :

« Très Saint Père,

« L'Assemblée provinciale du Poitou réunie, à l'occasion du centenaire de 1789, dans la ville de saint Hilaire et de sainte Radegonde, dépose, au nom de la province qu'elle a l'honneur de représenter, l'expression de son profond respect et de son inaltérable dévouement.

« Elle proteste énergiquement et unanimement contre les spoliations dont le Saint-Siège a été l'innocente victime ; elle s'unit à toutes les revendications si énergiquement formulées par l'univers catholique en faveur du rétablissement du pouvoir temporel

du Pape, don de la vieille France catholique, pouvoir si essentiellement lié à la liberté de l'Eglise.

« L'Assemblée provinciale du Poitou prie le Père commun des fidèles de bénir ses humbles efforts et, avec les membres qui ont le bonheur de baiser ses pieds sacrés, de bénir la province entière. »

L'Eglise et l'Art. — Il est curieux et consolant de découvrir chez des écrivains entièrement tournés vers ce naturalisme qui n'est, en somme, qu'un matérialisme artistique, les lignes suivantes à la gloire de l'Eglise catholique.

« ... L'Eglise a, seule, recueilli l'art, la forme perdue des siècles ; elle a immobilisé, jusque dans la vile reproduction moderne, le contour des orfèvreries, gardé le charme des calices élancés comme des pétunias, des ciboires aux flancs purs ; préservé, même dans l'aluminium, dans les faux émaux, dans les verres colorés, la grâce des façons d'antan. En somme, la plupart des objets précieux, classés au musée de Cluny, et échappés par miracle à l'immonde sauvagerie des sans-culottes, proviennent des anciennes abbayes de France. De même que l'Eglise a préservé de la barbarie au moyen-âge la philosophie, l'histoire et les lettres, de même elle a sauvé l'art plastique, amené jusqu'à nos jours ces merveilleux modèles de tissus, de joaillerie, que certains fabricants modernes gâtent le plus qu'ils peuvent, sans en pouvoir altérer toutefois la forme initiale exquise. »

Voilà ce que dit M. Huysmans, un des écrivains français qui a été des premiers à marcher sur les traces de Zola.

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE IV.

LA VILLE SAINTE ET L'ILE DE BATZ (suite).

Plus d'un demi-siècle va s'écouler avant que cette noble institution de l'école du palais n'arrive à répandre tout son éclat. Nous en sommes, ou peu s'en faut, à l'an 540, d'après la date approximative indiquée par Dom Plaine ; Childebert règne depuis 511 ; c'est dire que son action a bien eu le temps de se faire sentir ; toutefois cette influence ira grandissant encore pendant dix-huit ans. Après la mort du « roi monastique par excellence », comme l'appelle le comte de Montalembert (1), l'école du palais perdra de son importance et ne reprendra son éclat qu'au moment où Clo-

(1) Il est vrai que l'auteur des *Moines d'Occident* suppose que les légendes ont concentré sur ce prince diverses anecdotes relatives à d'autres rois du même nom ou de la même race.

taire Il pourra régner par lui-même et substituer son autorité à la tyrannie de sa mère Frédégonde ; mais alors elle aura sa constitution régulière et définitive et sera, dans la jeune Eglise de France, la formatrice des saints évêques, des savants moines, des orateurs éloquents.

Si nous anticipons ainsi, c'est parce que les données historiques sur cette école appartiennent plus au VII^e siècle qu'au VI^e, et que par conséquent l'œuvre du roi de Paris nous est surtout connue par les documents relatifs à l'œuvre du roi de Neustrie. La seconde nous montrera ce que fut la première. Nous n'avons cependant pas tout dit sur ce que nous savons directement de la cour de Childebert. Du barbare franc, ce prince avait bien manifesté la cruauté native ; nous ne pouvons oublier qu'il avait été le complice de Clotaire dans le massacre de leurs neveux, les fils de Clodomir. On sait comment, répondant au message de leur mère Clotilde, qui aimait mieux voir ses petits-fils morts que *tondus*, c'est-à-dire privés du signe caractéristique de la race royale, les deux princes avaient été les bourreaux des deux aînés des enfants et avaient condamné le troisième, Clodoald, à embrasser la profession monastique, où il gravit les sommets de la sainteté. Mais ce temps était éloigné, et à l'époque où Pol-Aurélien arrive chez le roi de Paris, rien ne rappelle ces scènes de violence. Le prince mérovingien a compris les devoirs que lui impose la souveraineté : il veut être le roi non-seulement des Francs vainqueurs, mais des Gaulois et des Romains ; il a donc appris la langue latine ; il écrit aux évêques et au Pape saint Pélage, et il en reçoit de belles lettres élégantes. Dom Pitra dit encore : « Il envoie à Rome, Constantinople des ambassadeurs choisis parmi les Gallo-Romains les plus distingués ; il aime à s'entourer des esprits cultivés de son temps ; il lui en vient de l'Italie, de l'Irlande, des deux Bretagnes ; il y a jusqu'à des improvisateurs ambulants, des bardes, qui reçoivent de lui un bienveillant accueil. La très-pieuse reine Ultrogothe et Swegotha, sa sœur, y ajoutent leurs bonnes grâces, pourvu que le docteur ait bonne vie et mœurs très saintes. On se réunit dans les jardins plantés par Childebert, comme sous les ombrages d'Académus (1). » Saint Léonon s'il en faut croire des traditions armoricaines, s'y trouva avec ses soixante-douze disciples. » Nous devons nous arrêter à ce qui concerne ce saint personnage, frère de saint Tugdual, et condisciple de saint Pol à l'école de saint Hiltut. Il avait son office avec des leçons propres dans l'ancien bréviaire de Léon ; mais aujourd'hui il est peu connu dans notre diocèse. Tout jeune encore, mais déjà élevé en sainteté, il avait été sacré évêque par saint Dubrice.

Lors des invasions saxonnes en Grande-Bretagne, comme plusieurs autres pontifes d'outre-mer, il suivit en Armorique ses

(1) VENANT. FORTUNAT., *Carm.*, lib. VII, c. 8. C'est à saint Fortunat que S. E. le cardinal Pitra a emprunté les plus intéressants de ses renseignements sur l'école du palais.

compatriotes qui émigraient, et s'établirent entre la Rance et l'Arguenon. Son but était de vivre dans la solitude avec les compagnons qui l'avaient suivi; ils étaient nombreux, d'ailleurs; outre soixante-douze moines, il avait plusieurs serviteurs. La ferveur qui régnait dans la communauté naissante était telle que bientôt on en parla au loin, et le roi Childebert appela près de lui Léonor et toute sa colonie monastique. Ce fut pendant le court séjour du saint abbé et de ses religieux près du roi Franc, que Hoël II, roi de Bretagne, fut massacré, comme il a été dit plus haut. La victime et le meurtrier étaient frères de saint Léonor. Judual, fils du prince assassiné, se réfugia au monastère de son oncle; mais celui-ci jugeant que son neveu ne pouvait y être en sûreté (car la distance n'était pas longue jusqu'au palais du fratricide), se souvenant, d'ailleurs, du bon accueil reçu chez le roi de Paris, dirigea le jeune prince sur la cour de Childebert.

On voit, maintenant, l'enchaînement de tous ces faits. S'il est vrai que Judual participa à la promotion de Pol-Aurélien, il dut le faire avec joie, puisqu'il trouvait en lui un ancien condisciple et un ami de ses deux oncles saint Tugdual et saint Léonor. Avec le moine cambrien émigré en Armorique, dom Pitra cite encore un autre Breton parmi les hôtes de Childebert: « Hervarnion (1) était très-docte en plusieurs langues, et surtout musicien et compositeur de ballades et chansons; le roi, qui se délectait à la musique, l'appointa en sa maison et lui donna de grands gages » (2). Là encore se rencontrent, à divers intervalles, l'évêque Germain (3), qui marchait environné d'écoliers de tout âge, et qui paraît avoir présidé à la royale école; Doctrovée, l'un de ses disciples, sorti, comme son maître, des fameuses écoles d'Autun (4); Syagrius, évêque de la même cité, chapelain de Brunehaut; Ursicin, de Cahors, grand savant, référendaire de la reine Ultrogothe; Désidérius, de Verdun; Agéricus, son successeur, père spirituel de Childebert; Theutarius et Charimer, de référendaires devenus évêques... Nous passons d'autres noms qui pourraient figurer dans ces annales littéraires du palais. Mais pourrions-nous oublier le brillant improvisateur de l'Ombrie, Venance-Fortunat, le chantre officiel de toutes les fêtes nationales et religieuses? Ne pourrait-on pas compter aussi parmi les créateurs de l'école palatine quelques Grecs réfugiés, tels que saint Egidius, d'Athènes, qui, à travers de merveilleux incidents, passe des écoles de la Grèce dans une grotte aux bords du Gard, d'où nos rois l'appellent au palais?

« Mais il suffit pour constater, autour de nos premiers rois, des essais de culture intellectuelle qu'il serait injuste de dédaigner. »

Nous n'avons point voulu intercaler dans le tableau tracé par

(1) Et mieux *Hyvarnion* ou *Ar-vihan*.

(2) ALBERT-LE-GRAND, *Vie de saint Hervé*.

(3) De Paris.

(4) Dom Pitra donne ici à cette ville illustre son nom latin d'*Augustodunum* que j'ai cru devoir traduire.

dom Pitra, nos propres observations ou même certaines explications nécessaires. Cet Hyvarnion dont il n'indique que le nom et la profession, n'est autre que le père de saint Hervé, le chanteur aveugle. M. le vicomte Hersart de la Villemarqué a raconté dans *La Légende Celtique*, la poétique, douloureuse et sainte existence de ce doux patron des chanteurs de Bretagne. « Parmi les Bretons réfugiés près des rois mérovingiens, et qui continuaient à jouer en Gaule à peu près le même rôle que dans les demeures de leurs chefs nationaux, il y avait un jeune homme appelé Hyvarnion ou *juge équitable*. » Ce nom, qui témoignait de la droiture de son jugement, lui avait été donné, dans son pays, « car on ne l'appelait précédemment que du nom d'*Ystud-Vach*, c'est-à-dire *petit savant*, quand il fréquentait l'école de saint Kadok, à la fois moine et barde. » Pendant quatre années, probablement de l'an 513 à l'an 517, Hyvarnion s'assit avec les bardes à la table du roi Childebert. Au milieu des débauches et des scandales de cette cour barbare (1), il parut calme et serein de conscience et de visage, et comme l'enfant dans la fournaise, il chanta. Ses chants et ses vers le rendirent agréable au roi. A une grande facilité pour parler plusieurs langues, il joignait, dit son plus ancien historien (2), un rare talent pour composer, sur des sujets d'imagination, des poèmes rimés qu'il chantait sur des airs nouveaux de son invention. Childebert se montra aussi généreux envers lui que l'étaient les chefs insulaires envers leurs bardes domestiques. Mais ni les étoffes précieuses, ni l'or, ni les coupes de corne écumanées de bière, ces trois dons les plus chers aux bardes, ne purent fixer la cour de Paris le jeune homme aux yeux duquel la pureté de l'esprit et du corps, la règle des mœurs et la justice, étaient les plus belles vertus. Sous prétexte de retourner dans son pays, après une victoire éclatante et décisive d'Arthur sur les Saxons ramenant, disait-on, la sécurité, il demanda au roi la permission de quitter. Il partit comblé de présents. »

Nous n'avons ici qu'à indiquer la présence d'Hyvarnion à la cour du roi mérovingien; dire quelle épouse et quel fils Dieu lui donna, ce serait sortir de notre sujet.

Nous avons nommé plus haut un moine athénien qui vint chercher l'oubli dans la solitude des forêts de la Gaule méridionale; saint Egidius n'est autre que le saint si populaire dans toute la France sous le nom de saint Gilles. Dans notre diocèse, il est le patron de plusieurs paroisses et de quelques chapelles.

Le nom de Fortunat, l'ami de sainte Radegonde, s'est rencontré plusieurs fois dans les pages qui précèdent; donnons lui la qualification qui lui convient: le poète de la Sainte Croix, l'auteur du *Vexilla regis* et d'autres chants sacrés, qui font aupa-

(1) On voit que ce jugement de M. de la Villemarqué n'est pas conforme à celui du cardinal Pitra et de saint Fortunat sur la cour de Childebert.

(2) *Vita s. Hoarvei*, ms. des Blancs-Manteaux, n° xxxviii, p. 859.

honneur à son génie poétique qu'à sa piété, ne fut pas seulement un écrivain aimable et gracieux ; il fut un Saint que l'Eglise honore. C'est une fâcheuse habitude que celle qui s'est introduite de nommer nos pieux écrivains, gaulois d'origine ou d'adoption, sans indiquer le culte que l'Eglise de France leur a toujours rendu, si bien que beaucoup seraient fort étonnés d'entendre parler de *saint* Fortunat, de *saint* Sulpice Sévère, et de *saint* Grégoire de Tours ; nous avons tenu d'autant plus à relever ici ce point que l'honneur même de l'Eglise l'exige, en raison dans des méchantes insinuations et des petites calomnies de M. Ampère contre cette mémoire vénérable.

(A suivre.)

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez M^{me} ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE, fondée en 1874, garantie par une C^{ie} anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odéon, 46 QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS) **JODELAIS, Jeune**
Ecclésiastiques) Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ
92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES pour la Semaine Religieuse de Quimper.

VIN ROUGE du domaine de Carros-Haut-Brion, expédié franco de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOULCHER, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1886 ; 145 fr. récolte 1885 et 180 fr. récolte 1882.

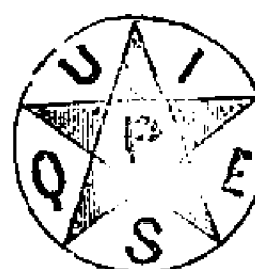
FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,

Villedieu-les-Poêles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis

S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.



DIABÉTÉ

Le Vin Urané Pesqui

Fait diminuer de 1 gr. par jour

Le SUCRE DIABÉTIQUE

Dans toutes les pharmacies
Dépôt à Paris : MM. Michelat et
Lecœur, rue des Guillemines, 9

GUERISON

certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail et dès le 2nd jour donne de l'amélioration. M. LENORMAND, Méd. sp^l, à Melun. — Consult. gratuites par correspon.

PRINCIPALES MAISONS DE FRANCE

renommées pour leurs Spécialités d'Objets de piété et d'Articles religieux

BIAIS aîné, Fournisseur de N.S.P. Le Pape Broderie, chasublerie, chapes, bannières, ornements d'Eglise de tous styles. Maison Fondée en 1781, 74, Rue Bonaparte, 74

BEER Fabr. 34 et 36, r. St-Sulpice, Paris. M^l de N.S.P. Le Pape. Fabr. d'ornem^{ts} d'Eglise etourn^{ts} spec^{ls} de chasublerie, broderies riches. Bronze et orfèvrerie, modèles exclusifs entièrement nouveaux. Ameublements d'Eglise, etc.



Ornements d'Eglise, orfèvrerie, Bronzes. — **E. SOUSTRE,** 18, r. du Vieux-Colombier, Paris Broderies, tapisseries échantillonnées avec fournitures. Prix 25 f. Envoi éco.

J. DANIEL Fabrique de Statues religieuses, Chemins de Croix, Ameublements d'Eglise, etc. 76, r. Bonaparte

BOUASSE (Émile) Estampes, Religieuses, chromo-lithographies, P. de Christ, béatitudes, médailles, chapelets, chemin de Croix, 7 & 9, rue Mabilley (à partir d'Avril Place St-Sulpice et Rue Bonaparte).

HUBERT-MENAGE, Bronze, Broderie, Chasublerie, 23, r. St-Sulpice.

LIBRAIRIE PERCEPIED, REGNIER, Succès, 40, Rue St-Sulpice. L'avisons pour mariage et 1^{re} communion. Livres et objets de piété en tous genres.

BELLE JARDINIÈRE 2, Rue du Pont-Neuf, 2

VÊTEMENTS tout faits et sur mesure. — RAYON spécial pour MM. les Ecclésiastiques CUSTUMES de Cardinal, d'Archevêque, d'Evêque, de Chanoine, d'Abbé, d'Enfant de chœur, de Bedeau, de Suisse (grande et petite tenue). Chapellerie, Chaussures, Bas et Lingerie relig. MEMES PRIX DANS NOS SEULES SUCCURSALES : ANGERS, LYON, MARSEILLE, NANTES et PARIS. 1, Place Clichy.

MALADIES DE LA PEAU DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.

Guérison infaillible et radicale par les pilules ANTI-HERPÉTIQUES (codes médicamentaires) sans hydragire ni arsenic du Dr L. UGLI. Dans le cours de ce traitement l'ont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain : les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Ph^{ie} FINANCE, 5, B^e Rochecouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco. REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS

PULVÉRISATEUR BROQUET*, ALAMBIC-VALYN

121, Rue Oberkampf, PARIS



Contre les maladies de la vigne et des arbres fruitiers. Mildew avec dégorgoir automatique CONSTRUIT EN CUIVRE ROUGE

Pour toutes distillations économiques. Construit en cuivre rouge.

BROQUET, Seul cocon^s



Demandez le Catalogue illustré des Pompes Broquet

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs, **M. Louis ROUVIERE**, propriétaire de Vignobles, à VERGÈZE (Gard). Ce vigneron qui prépare lui-même les vins qu'il offre au clerge pour le Saint-Sacrifice, tient aussi à la disposition de nos lecteurs des vins rouges excellents et garantis absolument naturels et sans plâtre, à partir de 80 francs la barrique de 225 litres fût perdu et rendu franco de transport et de congé jusqu'à la gare qui lui est désignée. Nous devons ajouter que M. Rouviera fait partie de la Croisade des Négociants Francs-Catholiques et qu'il donne une partie de son bénéfice pour le soutien de l'Ecole-Libre de sa paroisse. Il espère que tous les bons chrétiens voudront bien, par leurs achats, participer à cette excellente œuvre. Envoi du prospectus détaillé sur demande affranchie.

GOUDRON MARCHAIS PHTHISIE
Recommandé aux **ORATEURS**, **CHANTEURS**, **INSTITUTEURS**. **AFFECTIONS de la GORGE, de la VOIX.** 21. **EMULSION** Créosote MARCHAIS, La Rochelle, 31.

ASTHME & CATARRHE
guéris par les **CIGARETTES ESPIC**, 21, La Boite
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEURALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC,
rue St-Lazare, 20. — Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.

AVEC PETIT CAPITAL minimum de 125 fr.
et Renseignements sérieux on peut tous les mois réaliser **EN BOURSE DE BEAUX BÉNÉFICES**
Il faut pour cela être guidé avec compétence et impartialité. Adressez-vous en toute confiance à **M. G. DUMON** banquier, 7, Rue d'Isly, PARIS. Notice explicative est envoyée sur demande affranchie.

ORGUES
d'ALEXANDRE père et fils
106, rue Richelieu, PARIS
Orgues à mains doublées (modèles nouveaux)
Orgues depuis 100 fr. jusqu'à 8,000 fr.
TROIS ANS DE CRÉDIT
ENVOI FRANCO SUR DEMANDE DU
CATALOGUE ILLUSTRÉ
PIANOS, VENTE ET LOCATION



Sirop-Zed
(Codéine et Tolu)

Recommandé pour ses propriétés
calmantes contre les Bronchites,
Coqueluches,
Rhumes, — Catarrhes, — Insomnies.
PARIS, 22 et 19, rue Drouot.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES
PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an
LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES
L'ABONNEMENT. PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAÜN, rue Keréon.

SOMMAIRE. — I. Nouvelles du Diocèse : Offices extraordinaires ; La Sainte-Vierge au jour de Pâques ; *Vexilla Regis* ; Exposition religieuse d'objets d'art ; Le nouveau reliquaire de St. Jean-Baptiste ; Nécrologie ; Pont-l'Abbé ; Guilvinec ; Bibliographie.



II. Nouvelles du Monde catholique : Poitiers ; Nîmes ; N.-D. de Lourdes ; Journaux ; Rome ; Repos du Dimanche.

III. Documents historiques (suite).

IV. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 21 Avril. — Fête de Pâques, double de 1^{re} classe, blanc.
— Vêpres de la fête.
Lundi 22. — Office de l'octave de Pâques, double de 1^{re} classe, blanc.
Mardi 23. — Office de l'octave de Pâques, double de 1^{re} classe, blanc.

Mercredi 24. — Office de l'octave, semi-double, blanc.
Jeudi 25. — Office de l'octave, semi-double, blanc.
Vendredi 26. — Office de l'octave, semi-double, blanc.
Samedi 27. — Office de l'octave, semi-double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Sacré-Cœur de Quimper..... 21, 22 et 23 avril.
Hôpital de Plougastel-Daoulas 24 et 25 avril.
Hôpital de Quimperlé..... 26 et 27 avril.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — Saint-Corentin. — Dimanche de Pâques : 10 heures, messe pontificale ; 3 heures, vêpres, sermon, bénédiction solennelle.

Lundi et Mardi de Pâques, messes basses, grand'messe et vêpres aux heures des dimanches ordinaires.

25 avril : quoique la fête de saint Marc soit remise au 11 mai, il y a chant des litanies des Saints et procession à la chapelle du cimetière Saint-Marc, à 9 heures.

La Sainte-Vierge au jour de Pâques. — L'Evangile ne nous dit rien de ce qui arriva à Marie, le matin du jour de Pâques, qui vit la glorieuse Résurrection de son divin Fils ; il n'en est pas moins certain qu'elle fut la première de toutes les créatures à recevoir la consolation et la joie qui lui étaient si légitimement dues ; après avoir été à la peine, c'était justice qu'elle fût également à l'honneur.

Mais pourquoi l'Evangile se tait-il sur un fait si considérable ? Parce qu'il va de soi que le Fils a dû songer tout d'abord à sa Mère, et qu'il lui devait la joie de sa première apparition, après avoir suivi seule ses pas dans la voie douloureuse. Il y a des choses qui se sentent et se comprennent, sans qu'on ait besoin de les dire autrement.

Ainsi, à peine Jésus est-il sorti du sépulcre, que la première splendeur de sa gloire fait tressaillir le cœur de sa bienheureuse Mère ; à cette femme forte, il est donné de voir, la première, le triomphe de Celui dont, il y a trois jours encore, elle voyait, à travers le voile de ses larmes, le corps déchiré par tant de blessures, ne formant plus qu'une seule plaie de la tête aux pieds. Les premières joies et les premiers triomphes de la résurrection de son divin Fils sont réservés à Marie.

« Le saint Evangile, dit Dom Guéranger, ne raconte pas l'apparition du Sauveur à sa Mère, tandis qu'il s'étend sur toutes les autres ; la raison en est aisée à saisir. Les autres apparitions avaient pour but de promulguer le fait de la Résurrection ; celle-ci était réclamée par le cœur d'un fils tel que Jésus. La nature et la grâce exigeaient à la fois cette entrevue première, dont le touchant mystère fait les délices des âmes chrétiennes. Elle n'avait pas besoin d'être consignée dans le livre sacré ; la tradition des Pères, à commencer par saint Ambroise, suffisait à nous la transmettre, quand bien même nos cœurs ne l'auraient pas pressentie ; et lorsque nous en venons à nous demander pour quelle raison le Sauveur, qui devait sortir du tombeau le jour du dimanche, voulut le faire dès les premières heures de ce jour, avant même que le soleil eût éclairé l'univers, nous

« adhérons sans peine au sentiment des pieux et savants auteurs qui ont attribué cette hâte du Fils de Dieu à l'empressement qu'éprouvait son cœur de mettre un terme à la douloureuse attente de la plus tendre et de la plus affligée des mères. »

Notre-Seigneur a bien voulu décrire lui-même cette ineffable scène dans une révélation qu'il fit à la séraphique vierge sainte Thérèse ; Il daigna lui confier que l'accablement de sa divine Mère était si profond, qu'elle n'eut pas tardé à succomber à son martyre, et que, lorsqu'il se montra à elle à sa sortie du tombeau, elle eut besoin de quelques instants pour revenir à elle-même avant d'être en état de goûter une telle joie, et le Seigneur ajoute qu'il resta longtemps auprès d'elle, parce que cette présence lui était nécessaire.

Aussi, après avoir partagé sa douleur au pied de la croix de son divin Fils, en ce jour tournons-nous vers elle, avec bonheur, pour la féliciter et lui dire : Il vit et vous vivez, et nous vivons avec lui et avec vous : *Regina cœli lætare !*

Réjouissez-vous comme reine, mais surtout réjouissez-vous comme Mère, car c'est votre Fils, *quem tu meruisti portare*. Il a vaincu l'enfer, Il est ressuscité comme il l'avait prédit : *resurrexit sicut dixit*. Oh ! maintenant, priez Dieu pour nous, *ora pro nobis Deum*. Oh ! oui, priez pour nous ; car, en ce jour, quelle puissance n'est pas la vôtre ! et quelle confiance nous inspire votre cœur ! Vous-même semblez nous dire : Ayez bon espoir, car j'ai un Fils qui est Dieu, qui a souffert, qui est sorti du tombeau vainqueur du péché, de la mort et de l'enfer : à vous tous ses mérites infinis.

Vexilla Regis. — Nos lecteurs liront avec intérêt cette belle traduction de l'hymne de Fortunat : *Vexilla Regis*. Elle nous a paru remarquable par sa fidélité et son expression tout à la fois simple et élevée.

Du Roi des nations la bannière s'avance ;
L'étendard de la Croix dans les airs se balance
Brillant et radieux,
Mystérieuse arène où l'auteur de la vie
Succombe et, par sa mort, rend à l'homme la vie
Et lui rouvre les cieux.

Lorsque fut consommé l'horrible déicide,
Un soldat vint percer de sa lance homicide
Le flanc du Rédempteur :
Un peu de sang et d'eau jaillit de la blessure
Pour effacer la tache et laver la souillure
Du péché corrupteur.

Ils se sont accomplis ces accents prophétiques
Par David épanchés dans un de ses cantiques,
Quand le souffle divin

Fit vibrer sous ses doigts les cordes de sa lyre :
« Dieu, dit-il, sur le bois va fonder un empire
« Qui n'aura pas de fin. »

Bel arbre que le Roi, dans sa lutte sanglante,
A richement paré d'une pourpre éclatante,
Révèle-nous le lieu,
L'heureux sol où du ciel l'influence bénigne
Te vit naître et grandir, toi qui fus jugé digne
De toucher l'Homme-Dieu.

Oh ! que tu fus heureux, dans ce drame sublime,
De porter dans tes bras l'innocente victime,
Rançon de l'univers !
Ayant, pour la peser, tenu lieu de balance,
A l'antique Serpent tu ravis sa puissance
Et leur proie aux Enfers.

Adorable instrument de notre délivrance,
Je te salue, ô Croix, notre unique espérance !
Fais, pendant ces saints jours,
Que du pécheur touché l'iniquité s'efface
Et que le juste puise aux sources de la grâce
De plus puissants secours.

Que les chants des mortels, unis à ceux des anges,
Célébrent à l'envi tes bienfaits, tes louanges,
Auguste Trinité !
Puissions-nous, recueillant le fruit de ta victoire,
Être appelés un jour à partager ta gloire
Durant l'éternité !

QUIMPER. — A l'occasion de l'Exposition universelle qui s'ouvrira à Paris dans les premiers jours de Mai, le Gouvernement a projeté, dans les salles du palais du Trocadéro, une exposition rétrospective d'objets d'art.

NN. SS. les Evêques ont, à cet effet, tous reçu de M. le Ministre des cultes, la demande de vouloir bien prier MM. les Curés et Recteurs des paroisses dans lesquelles se trouve quelque richesse artistique, de la faire parvenir à Paris pour y être exposée dans une galerie spécialement réservée à tout ce qui concerne l'art religieux et son histoire en France.

Comme tous ses vénérés collègues, Mgr l'Evêque a écrit à MM. les Curés et Recteurs, désignés dans la circulaire ministérielle, pour les inviter à se rendre au désir de M. le Ministre.

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que ces envois, faits à l'Evêché, seront immédiatement expédiés à Paris, aux frais de l'Etat, par les soins de M. Bigot, père, architecte diocésain, chargé officiellement de prendre les précautions les plus minutieuses pour

les préserver de tout accident fâcheux. Une commission spéciale, dont Son Eminence Mgr le cardinal-archevêque de Sens a bien voulu faire partie, recevra toutes ces richesses, les classera avec soin et en assurera le retour en parfait état aux paroisses intéressées, à la fin de l'Exposition.

Dans ces innombrables vitrines qui assureront la sécurité de trésors si précieux, au milieu de ces belles choses venues de tous les diocèses de France, celui de Quimper tiendra sa place avec honneur et arrêtera l'attention des connaisseurs sur ses belles croix des ^{xv^{me}} et ^{xvii^{me}} siècles, ses calices si rares et ses magnifiques bannières, si admirées l'an dernier aux fêtes du Folgoat.

Nous prenons donc la respectueuse liberté de prier nos confrères de se hâter pour éviter une confusion et un encombrement regrettables au dernier moment de l'organisation générale.

Le nouveau Reliquaire de saint Jean Discalceat.

— Nos lecteurs n'ont pas oublié la série d'articles publiés, l'année dernière, dans la *Semaine Religieuse*, sur l'histoire et le culte de saint Jean Discalceat (1). Dans notre numéro du 28 avril, nous disions en note : « Un nouveau reliquaire est tout prêt et ne tardera pas à recevoir le crâne de saint Jean Discalceat. Il sera placé dans la cathédrale. »

Nous croyons devoir répéter ici ce que nous avons déjà dit de cette relique. En 1842, Mgr Graveran l'ayant transférée de l'église du Petit-Ergué, en avait procuré la possession à son église de Saint-Corentin et, depuis cette époque jusqu'en 1867, c'est-à-dire pendant 25 ans, elle resta exposée en permanence près de la statue du Saint. A cette dernière date, elle fut enlevée comme beaucoup d'autres objets, pendant qu'on faisait l'important travail de restauration entrepris par Mgr Ségent. Depuis, elle n'avait jamais repris sa place. Déposée pendant peu de temps à l'Evêché, elle resta ensuite bien des années visible à tous les regards dans la salle principale de la sacristie.

Le reliquaire de carton doré, fait en 1842, était vraiment trop pauvre désormais pour figurer dans la si belle et si riche décoration de la basilique ; il fallait le remplacer d'une manière au moins convenable, et c'est ce qui vient d'être fait.

Comme le reliquaire du *Bras de saint Corentin*, le reliquaire de la tête du *petit saint Jean* consiste en un tube de verre fermé par des plaques de cuivre doré, mais les accessoires qui forment l'ornementation de ces deux objets diffèrent complètement. Le reliquaire de saint Corentin est placé horizontalement et figure une chasse portée par quatre prélats accompagnés de deux prêtres ; le reliquaire de saint Jean est placé verticalement dans une niche

(1) Nous rappelons qu'une brochure reproduisant ces articles se trouve chez M. J. Saladin, libraire, rue Kéréon, à Quimper, et à la Sacristie de la Cathédrale (se vend 0 fr. 75, au profit de la Cathédrale).

portative en bois doré. Si cette œuvre n'est pas précieuse par la matière, elle est très remarquable par l'élégance de sa forme et la pureté de son style (genre ogival du XIII^e siècle). Le couronnement est en forme de dôme un peu allongé, comme les dais des niches qui ornent en si grand nombre la cathédrale de Chartres.

Le mercredi, 10 avril, après la récitation de l'office du soir, le Chapitre s'est réuni à l'Evêché où l'attendait Monseigneur avec MM. les Vicaires généraux titulaires, et M. Peyron, secrétaire. Monseigneur offrit à l'examen de tous la planchette qui fermait le reliquaire de 1842 ; les trois cachets aux armes de Mgr Graveran ayant été reconnus, et M. Peyron ayant déclaré que le reliquaire avait été ouvert par lui, le crâne de saint Jean fut présenté à la vénération de l'assemblée agenouillée. Monseigneur ayant baisé la Relique la plaça dans le tube de cristal, qui fut fermé et scellé du sceau du vénérable Chapitre ; vu l'impossibilité de renverser le reliquaire après l'introduction de la Relique, le sceau épiscopal avait été imprimé à l'avance à la partie inférieure. Le procès-verbal fut aussitôt signé de Monseigneur, de MM. les Vicaires généraux, de M. le Doyen du Chapitre et de MM. les Chanoines, de M. Peyron, secrétaire, et de M. Thomas, postulateur dans le procès diocésain pour l'approbation du culte de saint Jean Discalceat.

Le nouveau reliquaire ayant été fait par les soins de M. de Penfentenyo, curé de la cathédrale, Monseigneur demanda à M. l'archiprêtre de Saint-Corentin de consentir à ce que le nouveau reliquaire fut placé dans la chapelle de l'Evêché, le jeudi 25 avril, pour la première session du procès ; mais, en attendant, le crâne de saint Jean a repris sa place, et depuis plusieurs jours déjà on peut le voir entre deux girandoles dorées. Le reliquaire remplit à peu près l'espace compris entre la statue et le tronc du *petit Saint*.

Puisque nous avons parlé de la prochaine ouverture du procès diocésain, disons que le tribunal se compose de MM. Serré, juge délégué ; Téphany, et Nicot, juges assesseurs ; Rossi, notaire ; Quéinnec, procureur fiscal (1) ; Thomas, postulateur ; Le Borgne, *cursor* (2).

Nécrologie. — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme de M. l'abbé Podeur, recteur de Bohars, décédé cette semaine.

PONT-L'ABBÉ. — La semaine dernière, le R. P. Rabussier, S. J., qui prêche avec tant de succès la station du carême, a fait donner, quatre soirs de suite, des conférences dialoguées, auxquelles les hommes étaient seuls admis. Une affluence considérable, attentive et des plus sympathiques, s'est pressée autour de la chaire, pour entendre les réponses claires, nettes et péremptoires, faites aux principales objections qui ont cours dans toutes

(1) Chargé des objections.

(2) Chargé des convocations.

les classes de la société contre la religion et les devoirs du chrétien.

Nous avons lieu d'espérer que le bon Dieu, bénissant son zèle et vaillant missionnaire, conservera toujours à cette paroisse si digne d'intérêt, sa foi robuste, et y développera, avec un vrai attachement à ses prêtres, la pratique religieuse, sans laquelle il n'y a plus ni joie, ni paix, ni honneur.

GUILVINEC. — Le dimanche de la Quasimodo, Monseigneur se rendra au Guilvinec pour présider à la fête de la réception des insignes reliques de sainte Anne, patronne de cette paroisse.

La fête s'annonce très belle, et beaucoup d'excellentes personnes, toujours dévouées aux bonnes œuvres, travaillent activement à la décoration de l'église.

BIBLIOGRAPHIE. — Vie de Saint Pol-Aurélien. — Nous rappelons à nos lecteurs que l'étude en cours de publication dans la *Semaine religieuse*, sous le titre de *Saint Pol-Aurélien et ses premiers successeurs*, paraîtra en volume de 300 pages environ ; l'ouvrage sera de 2 francs pour les souscripteurs (2 fr. 50 par la poste) et de 3 fr. 50 dans le commerce (par la poste 4 francs.) Le volume imprimé sur beau et fort papier sera de même format que l'histoire de Saint Corentin, mais beaucoup plus gros.

On souscrit chez l'auteur : M. l'abbé Thomas, aumônier du Lycée, rue du Collège, 5, à Quimper. Le prix de souscription peut être versé dès maintenant. On trouve également chez l'auteur, chez M. Salaün, libraire à Quimper, et aux bureaux du *Courrier du Finistère*, 43, rue Traverse, à Brest : SAINT CORENTIN, *histoire de sa vie et de son culte* ; prix, 3 fr. 50 ; par la poste, 4 francs.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

POITIERS. — Mgr Juteau a chargé M. l'abbé de Vareilles, vicaire capitulaire, de prendre en son nom possession du siège de Poitiers, cette semaine.

Ce prélat sera sacré à Poitiers même, le mardi de Pâques, par Monseigneur l'Archevêque de Tours, assisté de Monseigneur l'Archevêque de Sébaste et de Monseigneur d'Angoulême.

NIMES. — Sur le rapport de M. le Secrétaire de la Préfecture, la presque totalité des biens de la mense épiscopale vont être mis en vente dans quelques jours. Appel a été fait au Conseil d'Etat, qui aura à statuer sur cette importante affaire.

ARDÈCHE. — Il y a quelques jours, dans une de nos petites villes de l'Ardèche, une jeune fille, touchant à peine à sa quinzième année, se mourait sous les regards de sa famille désolée. Cette courageuse enfant faisait généreusement à Dieu le sacrifice de sa vie, en lui demandant une grâce suprême : la conversion d'un père bien-aimé, officier en retraite, qui, tout en servant vaillamment son pays, avait oublié ce qu'il devait à Dieu.

La miséricorde divine ne refuse pas de telles demandes. Aussi, au lendemain de la mort de son enfant, le pauvre père, dans une lettre adressée à un de ses proches parents, à la date du 24 mars dernier, écrivait :

« ... La mort de ma bonne petite Louise aura produit sur moi de bons effets. Elle m'a demandé de revenir à la religion un peu trop oubliée, et la veille de son départ, il y a eu un commencement d'exécution. Je lui tiendrai la promesse faite à son heure presque dernière, et la pauvre enfant verra du haut du ciel où elle se trouve, j'en ai la conviction, son père désolé devenu meilleur par rapport à elle... »

Que de pères, hélas ! chrétiens pourtant au fond du cœur, imitent souvent celui de la jeune mourante dans un trop long oubli de leurs devoirs ! Puissent, pendant ces quelques jours surtout, la fervente prière des enfants et ce mot du cœur que la piété filiale sait dire à propos, toucher et ramener ces âmes à Dieu qui les attend. Nulle joie ne saurait valoir celle-là au sein d'une famille chrétienne.

Notre-Dame de Lourdes. — Il est à souhaiter que l'année 1889 amène une recrudescence de pèlerinages à la Grotte.

On ne saurait douter que le Centenaire de la Révolution ne serve de prétextes à des manifestations maçonniques contre l'Eglise, contre le Pape, contre les droits sociaux de Jésus-Christ. Quand, selon la parole du Dante, « les enfers sortent leurs drapeaux », il faut prendre le ciel à témoin que la terre porte encore des légions de chrétiens.

C'est à Lourdes que, depuis vingt-deux ans, les villes, les provinces, les nations déploient leurs innombrables phalanges. C'est vers Lourdes que, durant cette année critique, les pèlerinages doivent prendre un nouvel essor.

Il va se produire au Sanctuaire un événement qui sera de nature à faire ébranler les masses dans un saint enthousiasme. A la fin de juin ou dans les premiers jours de juillet, aura lieu l'inauguration provisoire de l'église du Rosaire. Tout fait espérer qu'on y entendra chanter pour la première fois la messe propre accordée à Notre-Dame de Lourdes par S. S. Léon XIII.

En prévision de ce grand jour, une animation extraordinaire règne dans les chantiers de l'église.

Formons en 1889 une immense armée suppliante. Le rosaire à la main, l'image du Sacré-Cœur ou la croix sur la poitrine, exci-

tant dans notre âme l'amour de l'Eglise et l'amour de la patrie, allons nous prosterner, de cœur ou en réalité, au pied du saint Rocher, en criant : « O Vierge Immaculée, sauvez-nous, nous périssons ! »

Journaux. — Enfin, une loi a été publiée le 19 mars, pour réglementer l'annonce des journaux sur la voie publique et mettre un terme à des scandales quotidiens.

En voici le premier article :

« Les journaux et tous les écrits ou imprimés distribués ou vendus dans les rues et lieux publics ne pourront être annoncés que par leur titre, leur prix, l'indication de leur opinion et les noms de leurs auteurs ou rédacteurs.

« Aucun titre obscène ou contenant des imputations, diffamations ou expressions injurieuses pour une ou plusieurs personnes, ne pourra être annoncé sur la voie publique. »

Espérons qu'on tiendra la main à l'exécution de cette loi et que les oreilles des enfants, des jeunes filles, n'entendront plus les détails scandaleux criés par les vendeurs de journaux ; que l'insulte et la calomnie ne seront plus chaque jour jetées dans les rues contre le clergé et tout ce qui est respectable.

Rome. — Nos Seigneurs les Archevêques de Paris, de Lyon et de Bordeaux, ont été prévenus qu'ils seront nommés cardinaux dans le prochain consistoire.

Mgr Averardi, conseiller de nonciature à Paris, va être rappelé à Rome pour y exercer les fonctions d'auditeur de Rote.

Mgr Averardi, pendant son long séjour, en France s'y est fait très avantageusement connaître par la souplesse diplomatique de ses relations et sa courtoise bienveillance. C'est pour lui qu'ont été créés le titre et le poste de *conseiller de nonciature*, nouveaux dans la hiérarchie prélétrale, où l'on ne connaissait précédemment que les *auditeurs de nonciature*. Souvent chargé de l'intérim pendant les vacances de la nonciature ou les congés des nonces successifs, il a exercé la plus salutaire influence sur les pouvoirs publics auprès desquels il n'était pas sans crédit, malgré son caractère ecclésiastique. Dans les discussions relatives aux désignations épiscopales, cette influence a atténué dans la mesure du possible les inconvénients du régime et des pouvoirs actuels.

Le tribunal de la Rote dont il est fait membre à titre d'Italien, est une cour de juridiction qui se compose de douze prélats honorés d'un rang élevé dans la cour pontificale ; huit doivent être italiens, deux espagnols, un français et un allemand.

On sait que l'auditeur de Rote pour la France est actuellement Mgr Mouret. Mgr Isoard, évêque d'Annecy, le cardinal Place, ar-

chevêque de Rennes, le feu cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, Mgr de Ségur, ont occupé cette charge.

Le repos du dimanche. — La question du repos dominical est à l'ordre du jour dans un grand nombre de pays.

On n'a pas oublié la proposition faite au Congrès catholique de Fribourg-en-Brisgau, par M. Decurtis, membre du conseil national suisse, tendant à obtenir des divers gouvernements d'Europe une législation internationale pour protéger les ouvriers contre les abus du travail.

« C'est un phénomène déplorable, disait l'orateur, que dans les Etats chrétiens l'on ait en vain revendiqué la sanctification du dimanche. Et cependant l'homme éprouve comme un besoin profond de sa nature d'élever de temps en temps son âme vers Dieu.

« Nous ne pouvons que trouver excellente aussi la disposition de la loi anglaise qui accorde encore le congé du samedi après-midi à l'ouvrière de la fabrique. Car bien souvent la femme de l'ouvrier est obligée de liquider le dimanche matin l'arriéré des travaux du ménage auxquels elle n'a pu se vouer pendant la semaine. Le congé du samedi permet ainsi de faire vraiment du dimanche un jour de repos.

Le travail du dimanche est prohibé par la législation de l'Angleterre, de la Suisse et de l'Autriche. Dans le Danemark, le travail du dimanche est défendu pour les enfants mineurs, par la loi du 23 mai 1873.

« Le travail constant, ininterrompu, à la machine, qui exige mille fois par jour le même mouvement musculaire et réclame en même temps la pleine attention de l'ouvrier, use de bonne heure la vigueur physique et intellectuelle, lorsque la journée de travail est trop prolongée. Le travailleur ainsi surmené devient un vieillard avant l'âge. Sur le visage pâle, exsangue, d'un si grand nombre d'ouvriers, se lit la faiblesse générale, produite par des fatigues excessives.

« L'ouvrier a donc besoin de quelques heures de délassement et de recueillement. C'est pourquoi les hygiénistes les plus compétents se sont prononcés, dans l'intérêt de la santé de l'ouvrier, pour une limitation légale de la journée de travail. Cette opinion a été exprimée, dernièrement encore, au Congrès démographique de Vienne. »

En Belgique, le ministre, M. Vandenpeereboom, non content d'avoir assuré dans les postes, chemins de fer et télégraphes, le repos du dimanche, vient de prendre une excellente mesure. Les cahiers des charges des entreprises pour le compte des chemins de fer de l'Etat portent maintenant, pour les entrepreneurs, l'obligation de ne pas faire travailler leurs ouvriers le dimanche.

Le ministre de la guerre des Pays-Bas, colonel Bergansius, qui est catholique, vient d'envoyer aux autorités militaires une circulaire interdisant tous les achats pour l'alimentation des troupes les

dimanches ou jours de fête. Tous ces achats devront désormais être faits le samedi. La circulaire prescrit, en même temps, que les travaux de bureau ne pourront plus être exécutés les jours fériés et les dimanches qu'en cas d'urgence. En outre, tout travail sera interdit dans la matinée, pendant les heures consacrées par les divers cultes au service religieux.

Les catholiques, qui forment au parlement allemand un parti considérable nommé le *Centre*, avaient obtenu de ce parlement le vote d'une loi assurant aux ouvriers le repos du dimanche. Le chancelier, M. de Bismarck, est venu à bout d'empêcher que cette loi fût promulguée. Il s'efforce également de conserver les enfants dans les manufactures. Un journal allemand dit à ce sujet :

« Le repos dominical est un des grands bienfaits du monde ouvrier. Voilà plus de quinze ans que le centre le remet sans cesse à l'ordre du jour. Le Bundesrath le repousse à l'instigation du chancelier. Les catholiques ne se découragent pas, parce qu'ils savent que, suivant le mot de M. de Windthorst (chef du parti du centre) une idée saine, une idée juste finit toujours par percer les crânes les plus résistants. Au besoin, le centre prendra l'initiative d'un nouveau projet de loi. On verra si, cette fois, M. de Windthorst réussira à pratiquer un « trou dans le crâne » du redoutable homme d'Etat. »

Enfin la *Fédération internationale pour le repos du dimanche*, qui a son siège à Genève, vient d'adresser à tous les administrateurs et directeurs des chemins de fer du continent européen une circulaire sur cette grave question. Nous en extrayons ce qui suit :

« Les employés de chemins de fer, comme ceux de tous les services publics, ont droit à leur part de ce repos, et, si les nécessités de notre organisation sociale ne leur permettent pas de jouir de leur liberté tous les dimanches, il serait à la fois *injuste* et *imprudent* de les en priver complètement. Un personnel moralement satisfait et régulièrement reposé, est nécessairement dans les meilleures conditions d'activité pour remplir ses devoirs. »

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES
dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite)

La paroisse de Plouzané se fit particulièrement remarquer par l'énergie de sa résistance au schisme constitutionnel, et la délibération suivante du Conseil municipal de cette commune nous fait assister à une sorte de plébiscite contre l'in-

trus, dès qu'il voulut empêcher les habitants de recourir au ministère des prêtres fidèles :

« Ce jour du dimanche 30 octobre 1791, les soussignants, maire, officiers municipaux, notables et, en outre, différents particuliers de la paroisse, après avoir pris l'avis du général, de cette paroisse, au sujet de M. Jézéquel, vicaire de Locmaria, M. Labbé, vicaire de Plouzané, MM. Le Hir et Goachet, prêtres, auxquels M. Morvan, curé constitutionnel de cette paroisse, a défendu d'exercer leurs fonctions. Ainsi, tout de suite, après la grande messe, suivant assignation prônale de ce jour, tout le monde, en sortant de l'église, s'est approché de la croix publique. Le signal a été donné que tous ceux qui étaient d'avis que les dits Jézéquel, Labbé, Le Hir et Goachet auraient encore exercé leurs fonctions comme à l'ordinaire, n'avaient qu'à s'approcher de l'église, et ceux qui voulaient que la défense faite par M. Morvan aurait lieu, n'avaient qu'à s'approcher du mur du cimetière, à côté du midi. Au moment après l'explication du signal, tout le monde s'est approché de l'église. En conséquence, avons vu que l'intention de la paroisse, sans doute, est que les dits Jézéquel, Labbé, Le Hir et Goachet continueraient leurs fonctions. Ainsi avons reconnu, et déclarons que pareille défense, faite sans motif allégué, sans nulle accusation formée, est d'abord absolument contraire aux saints canons et à l'usage constant de l'Eglise universelle, qui nous autorisent à choisir, entre les prêtres légitimement approuvés, celui que nous voudrons, même hors de la paroisse, sans avoir besoin pour cela de la permission de notre propre pasteur même, excepté pour le devoir pascal. Or, M. Morvan ne peut pas ignorer que MM. Jézéquel, Labbé, Le Hir et Goachet ne soient prêtres approuvés légitimement pour nous administrer tous les sacrements ; il n'est point en notre connaissance qu'il ait des plaintes fondées à en faire dès que la préférence que nous voulons leur donner sur lui, pour la conduite de nos âmes, nous devenant un devoir de religion même, ne saurait lui fournir un sujet de plainte. En conséquence, nous prions MM. Jézéquel, Labbé, Le Hir et Goachet, prêtres approuvés, de reprendre incessamment l'exercice libre de leurs fonctions ecclésiastiques, tant dans cette église que dans toute l'étendue de la paroisse et trêve, en faveur de ceux qui voudront avoir recours à leur ministère, regardant la défense à ce contraire, à eux notifiée par lettre du dit sieur Morvan, du 21 octobre présent mois 1791, comme nulle et de nul effet, étant faite sans autorité et sans raison et contre toutes les lois, et nous promettons les garantir, tandis qu'on ne pourra point les accuser avec fondement.

« Délibéré le même jour et an que d'autre part. »

(Suivent 600 signatures, environ.)

Mettant en pratique les sentiments si bien exprimés dans

cette protestation (1), les habitants de Plouzané et de Locmaria, sa trêve, continuèrent à laisser dans le plus complet isolement le curé constitutionnel ; il n'était même pas appelé pour procéder aux enterrements, ce dont il se plaint, le 19 octobre 1791, au District de Brest (2) :

« Je vous dénonce les marguilliers de Locmaria, Jacques Le Gall et Yves Jézéquel, qui ne se sont jamais présentés à moi. Jacques Breton, petit marchand du bourg de Locmaria, tient chez lui des cantiques bretons qui vont directement contre la Constitution, et qu'on publie chez lui à tout le monde. Les enfants de Hervé Ernot, de cette trêve, auxquels j'avais fait toutes sortes de bonnes propositions, ont enterré leur père dimanche dernier, dans le cimetière de l'église de Locmaria, sans ma présence ni celle d'aucun prêtre. J'y fus, cependant, quand je le sus, et je fis les prières ordinaires. Je vous prie, Messieurs, de remédier à ces abus, ou je serai forcé de quitter cette paroisse. »

En revanche, les prêtres non assermentés de la paroisse, se sentant appuyés par la municipalité, réclamaient leur traitement au Département, le 21 novembre 1791 (3). Le District de Brest prenait l'arrêté suivant au sujet de cette réclamation audacieuse :

« Vu la lettre en forme de pétition des sieurs Jean Labbé et L.-M. Nédélec, se disant vicaires de la paroisse de Plouzané, en date du 10 de ce mois, adressée au Département pour réclamer le traitement de vicaire de la paroisse de Plouzané ;

Le Directoire instruit que les anciens vicaires et prêtres non conformistes, surtout dans les campagnes, ne portent aucun secours ni assistance à leurs curés constitutionnels ; qu'au contraire ils se font un devoir de les mépriser et de les méconnaître ; qu'ils ne s'occupent que des moyens de leur susciter des querelles et des rixes de la part de leurs paroissiens ; que de ce nombre on peut compter avec sûreté les sieurs Labbé et Nédélec ;

Cependant, les municipalités des campagnes, gagnées par leurs prêtres non assermentés, ne se font aucun scrupule de leur délivrer des certificats attestant qu'ils sont fonctionnaires publics et qu'ils remplissent exactement leurs fonctions ; c'est ainsi, sans doute, que les pétitionnaires surprennent des certificats à la faiblesse de leur municipalité ;

Pour déjouer les manœuvres de ces prêtres, ennemis jurés de la Constitution, et les machinations de leurs faussaires et trop faibles protecteurs, le Directoire a pris la résolution de

(1) La copie de cette délibération nous a été communiquée par M. l'abbé Desbans, vicaire à Plouzané.

(2) L. 67.

(3) L. 47.

refuser constamment le traitement des soi-disants vicaires et prêtres non assermentés, qu'au préalable ils ne lui présentent un certificat en bonne forme de leurs curés constitutionnels,

Est d'avis que les sieurs Labbé et Nédélec soient privés de leur traitement depuis le jour de l'installation du sieur Morvan à la cure de Plouzané, jusqu'à ce qu'ils aient fourni un certificat de leur curé constitutionnel. »

Celui-ci continuait à se voir complètement laissé de côté. Cependant, on était obligé de recourir à lui pour les enregistrements de naissance et de décès, car l'état-civil n'était pas encore confié aux municipalités. De là conflit, car le curé se refusait, par exemple, à constater le décès lorsqu'il n'avait pas procédé à l'enterrement. C'est dans ce sens que Morvan écrivait, le 26 novembre, au District de Brest (1) :

« Jean Le Moigne vint me dire, le 30 octobre, que la veille un de ses enfants était mort, et me dit, devant deux témoins, qu'il était inutile d'aller faire la levée du corps, car on ne serait pas venu après. Quand ils ont fait sonner les cloches, je suis allé à l'église. En passant, j'ai vu les parents jeter la terre dans la fosse. J'ai retourné chez moi ; on est venu me sommer de faire le rapport. Je le refuse, ne sachant pas ce qu'on avait fait de l'enfant en question.

« On m'a dit, depuis, que c'est une famille honnête ; mais je sais qu'elle n'a pas été honnête à mon égard. »

Ce jour même où le sieur Morvan portait plainte au District de Brest, le Département prenait son fameux arrêté du 26 novembre, qui allait remplir de prêtres fidèles le château de Brest, en attendant qu'on prît contre eux des mesures plus graves. Aussitôt cet arrêté connu, la chasse aux prêtres commença dans tout le département ; mais, de ce moment aussi, les paroisses s'organisèrent pour essayer de protéger les prêtres non assermentés en qui seuls ils avaient confiance. Les pièces suivantes vont nous montrer, pour la paroisse de Plouzané, le détail de cette organisation, suffisante pour parer à un coup de main des patriotes et pour favoriser la fuite des prêtres, mais assurément trop faible pour résister à l'envoi de forces régulières.

(A suivre.)

(1) L. 98.

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez M^{me} v^e Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

VÊTEMENTS } **JODELAIS, Jeune**
Ecclésiastiques } Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,

est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES pour la Semaine Religieuse de Quimper.

DIABÉTIQUES « A M. Pesqui, Le Bouscat-Bordeaux. — Je suis heureux de vous dire que votre **Vin Urané** Pesqui m'a produit de très bons résultats. Après l'absorption de dix bouteilles de ce précieux remède, j'ai vu le sucre considérablement diminuer, et j'ai senti un bien-être que je ne connaissais pas depuis longtemps. Avec quelques bouteilles de plus, j'espère être complètement guéri.

« L'abbé J. LEMAIRE, prêtre de la Mission d'Haiti, à Visseiche (Ille-et-Vilaine). »

VIN ROUGE du domaine de Carros-Haut-Brion, expédié franco de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOULCHER, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1886 ; 145 fr. récolte 1885 et 180 fr. récolte 1882.

RECOMPENSE NATIONALE
de 16,600 fr.
Grande Médaille d'OR, etc.

QUINA LAROCHE
ELIXIR VINEUX

Fortifiant, apéritif et fébrifuge.

Contenant tous les principes des Quinquinas, il relève les forces, tonifie l'estomac, combat l'anémie et les fièvres intermittentes, il aide les croissances difficiles, les suites de couches, etc.

PARIS, 22 et 19, rue Drouot, et les Pharmacies.

SPECIALITÉ DES POMPES BROQUET
121, Rue Oberkampf, PARIS

Arrosage, Incendie, Purin, Vidange, Elevation d'Eaux, ETC., ETC.

Pour Puits de toutes profondeurs

Demandez le Catalogue général illustré.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO

10 CENTIMES

PRIX DE L'ABONNEMENT

6 fr. par an

LA LIGNE D'ANNONCE

40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Keréon.

SOMMAIRE. — I. *Nouvelles du Diocèse :* Apostolat de la Prière ; Confirmation ; Nominations dans le Clergé ; Nécrologie ; La fête du B. Grignon de Montfort à l'orphelinat des Filles de la Sagesse de Quimper ; Les stations de Carême dans le diocèse ; Plantation de croix à Plobanna-



lec ; La Communion pascale à Saint-Martin de Morlaix ; Nouvelles diverses.

II. *Nouvelles du Monde catholique.*

III. *Documents historiques (suite).*

IV. *Annonces et avis divers.*

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 28 avril. — 1^{er} Dimanche après Pâques, 1^{re} classe, double majeur blanc, mémoires de saint Paul et de saint Vitale. — Vêpres du jour ; mémoires de saint Pierre, martyr, et de saint Paul.
Lundi 29. — Saint Pierre, martyr, double rouge.
Mardi 30. — Sainte Catherine de Sienne, vierge, double blanc.

Mercredi 1^{er} mai. — Saint Philippe et saint Jacques, apôtres, double de 2^e classe, rouge.
Jendredi 2. — Saint Athanase, évêque-docteur, double blanc.
Vendredi 3. — Invention de la S^{te} Croix, double de 2^e classe, rouge.
Samedi 4. — Sainte Monique, veuve, double blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Hôpital de Morlaix.....	28 et 29 avril.
Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, Morlaix.	30 avril et 1 ^{er} mai.
Maison de la Miséricorde de Kernisy....	2 et 3 mai.
Dames de la Retraite de Lézérazien.....	4 et 5 mai.

LA PETITE CAISSE DU CLERGÉ

PLACEMENTS de toute sécurité rapportant 5 0/0 l'AN servi à domicile
FONCTIONNANT DEPUIS DOUZE ANS.
PRÊTS au CLERGÉ à taux modéré sur bonnes garanties morales et matérielles. Renseignements, Ordres, Bourse

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs, M. Louis ROUVIÈRE, propriétaire de Vignobles, à VERGEZE (Gard). Ce vigneron qui prépare lui-même les vins qu'il offre au clergé pour le Saint-Sacrifice, tient aussi à la disposition de nos lecteurs des vins rouges excellents et garantis absolument naturels et sans plâtre, à partir de 80 francs la barrique de 225 litres fût perdu et rendu franco de transport et de congé jusqu'à la gare qui lui est désignée. Nous devons ajouter que M. Rouvière fait partie de la Croisade des Négociants Francs-Catholiques et qu'il donne une partie de son bénéfice pour le soutien de l'Ecole-Libre de sa paroisse. Il espère que tous les bons chrétiens voudront bien, par leurs achats, participer à cette excellente œuvre. Envoi du prospectus détaillé sur demande affranchie.



ASTHME & CATARRHE

guéris par les CIGARETTES ESPIC, 20 la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEURALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — Exiger cette signature sur chaque cigarette.

AVEC PETIT CAPITAL minimum de 125 fr.
et Renseignements sérieux on peut tous les mois réaliser EN BOURSE DE BEAUX BÉNÉFICES
Il faut pour cela être guidé avec compétence et impartialité. Adressez-vous en toute confiance à M. G. DUMOUIN banquier, 7, rue d'Isly, PARIS. Notice explicative est envoyée sur demande affranchie.

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poêles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

ATELIERS FROC ROBERT

Catalogue Franco — 38, Rue Bonaparte, 38, PARIS — Catalogue Franco
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIÈRES

GUERISON

certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail et dès le 2^e jour donne de l'amélioration. M. LENOIR, Méd. sp^l, à Meun. — Consult. gratuites par corresp.

Un Prêtre

de Rome a trouvé le secret de soulager instantanément et de guérir radicalement les Corps, Durillons, Gêles-de-Pardrix, avec le Baume Antonio, par. 10 c. 1150 Ph^l Malavaut, 19, des Deux-Ponts, Paris.

DEMANDER PARTOUT

CHOCOLAT MENIER

REFUSER LES IMITATIONS

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — Fête des Mères chrétiennes à la Chapelle des Ursulines, samedi 4 mai, fête de sainte Monique : 7 heures 1/2, messe ; 4 heures, instruction par M. l'abbé Thomas, aumônier du Lycée ; bénédiction solennelle du Saint-Sacrement.

— Le Mois de Marie sera prêché à Saint-Corentin par le R. P. Lhévéder, S. J., de la résidence de Saint-Joseph.

Apostolat de la Prière.

LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS.

Intention générale pour Mai 1889, désignée par Son Em. le Cardinal Préfet de la Propagande, et benie par Sa Sainteté Léon XIII : la Conversion des Juifs.

La question juive est aujourd'hui celle qui, de toutes peut-être, préoccupe davantage, et à bon droit, quiconque a souci du salut des peuples chrétiens. On a dénoncé, avec une admirable vigueur, la conquête juive qui, particulièrement en France, semblerait presque un fait accompli. Les Juifs n'ont-ils pas dans leur main les trois grandes forces du jour : la franc-maçonnerie, l'or et la presse ?

A Dieu ne plaise que nous voulions ralentir le mouvement de légitime défense qui s'impose et qui se propage de tous côtés. Mais, dans ce combat pour la vie, quels que soient les torts des Juifs et le suprême danger qu'ils nous font courir, n'oublions pas ce que demandent, à leur égard, la justice et la charité.

Or, elles demandent que, dans cette lutte, nous ne nous en prenions pas à la race même des Juifs, si odieusement ridiculisée par les ennemis de l'Eglise, les Celse et les Voltaire.

Pour nous, cette race, c'est la race bénie de nos frères aînés ; c'est elle qui nous a donné le Sauveur Jésus et la très sainte Vierge Marie et nos plus glorieux ancêtres.

Que si les Juifs ont toujours été un obstacle et sont aujourd'hui un effroyable péril pour les sociétés chrétiennes, ce n'est pas parce qu'ils sont Sémites et que nous sommes Aryens ; mais c'est parce que, devenus infidèles à leur incomparable vocation, et cela jusqu'au déicide, ils continuent à transformer criminellement l'idée messianique, qui était leur gloire et leur raison d'être, en un rêve persévérant et obstiné de domination temporelle sur tout l'univers.

Mais ne l'oublions pas : leur prévarication n'aura qu'un temps. Comme le montre Corneille de la Pierre (*in Epist. ad Rom. xi*),

c'est une tradition certaine, à laquelle ont adhéré tous les Pères de l'Eglise et les interprètes, qu'il y aura un jour une conversion en masse de la nation juive, et que ce retour sera le signal d'un splendide triomphe du Seigneur Jésus.

Prions donc avec une vive affection pour ces frères égarés. Ce que l'Eglise fait officiellement et solennellement chaque année, le jour du vendredi-saint, faisons-le souvent dans nos prières quotidiennes, et surtout pendant ce mois, selon l'intention de Sa Sainteté Léon XIII, demandons instamment au Cœur de Jésus « de faire tomber le voile qui couvre ces cœurs aveugles » ; en sorte que les brebis perdues d'Israël, rentrant enfin au bercail, il n'y ait plus qu'un seul troupeau et un seul pasteur.

Prière quotidienne pendant ce mois.

« Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

« Je vous les offre, en particulier, pour la conversion du peuple juif, toujours rebelle à la vraie foi, afin que ce retour des brebis perdues d'Israël avance l'heure désirée où il n'y aura plus qu'un seul troupeau et un seul pasteur. »

Itinéraire de la Confirmation.

Mardi 30 avril, Saint-Eloi, le soir.
Mercredi 1^{er} mai, Hanvec, le matin, L'Hôpital-Camfrout, le soir.
Jeudi 2, Logonna-Daoulas, le matin.
Vendredi 3, Daoulas, le matin.
Samedi 4, Irvillac, le matin, Loperhet, le soir.

Nominations. — M. Caradec, recteur de Logonna-Daoulas, est nommé curé de Scaër.
M. Le Baill, recteur de Kersaint-Plabennec, est nommé curé de Plouzévédé.

M. Abily, vicaire à Mespaul, est nommé vicaire à Plouénan.
M. Le Gall, jeune prêtre, est nommé vicaire à Mespaul.
M. Le Beuz, jeune prêtre, est nommé vicaire à Melgven.
M. Larvor, vicaire à Garlan, est nommé vicaire à Melgven.
M. de Roquefeuil, jeune prêtre, est nommé vicaire à Garlan.

Démissions. — MM. Le Porz et Cloarec, vicaires de Melgven, sont démissionnaires pour raison de santé.

Nécrologie. — M. Robic, chanoine honoraire, ancien curé de Daoulas, est décédé au Faouët.

QUIMPER. — L'année dernière, des fêtes magnifiques ont été célébrées en l'honneur du Bienheureux Grignon de Montfort à Saint-Laurent-sur-Sèvre et dans toutes les chapelles des deux congrégations des Pères de Marie et des Filles de la Sagesse, fondées par le Bienheureux.

Dans le diocèse de Quimper, des triduum solennels et d'éloquentes prédications ont attiré partout des foules considérables ; à Brest notamment, à l'hôpital de la marine, la chapelle avait été ornée avec beaucoup de goût, et M. Bizien, aumônier de la maison, et M. Fonsagrives, directeur du Cercle du Luxembourg, à Paris, avaient donné à ces fêtes un éclat extraordinaire par le talent de leur parole et le succès de leurs discours.

A Quimper, l'oratoire de l'orphelinat établi rue de Bourg-les-Bourgs, avait eu aussi sa petite fête : M. le chanoine Serré, vicaire général, assisté de quelques prêtres, avait donné la bénédiction solennelle du Très-Saint Sacrement, après une gracieuse et paternelle allocution adressée aux enfants.

Un décret du Souverain-Pontife a fixé la fête du Bienheureux au 28 avril, mais avec cette facilité de la célébrer le lundi après la Quasimodo, quand elle ne pourrait pas avoir lieu au jour marqué. C'est précisément ce qui arrive cette année. Le 28 étant le jour même de la Quasimodo, qui n'admet pas d'autre office que celui du dimanche propre, la fête sera célébrée le lendemain 29.

C'est la première fois que la fête du Bienheureux va se faire dans les maisons et chapelles de ces deux congrégations, aussi, sur le désir qui lui en a été exprimé par le R. P. Maurille, supérieur général, Monseigneur a décidé de donner cette année à cette fête toute la solennité possible dans les chapelles du diocèse, et Sa Grandeur a pour cela accordé toutes les permissions qui lui ont été demandées.

Monseigneur ira dire la sainte messe à l'orphelinat des Filles de la Sagesse à 8 heures, et le soir, à 4 heures, il y aura une instruction suivie de la bénédiction du Saint-Sacrement.

Monseigneur désire non-seulement satisfaire sa piété en disant cette messe spéciale, approuvée récemment à Rome en l'honneur du Bienheureux, mais aussi donner à cet orphelinat dont il apprécie tant les services qu'il est appelé à rendre, un témoignage de grand intérêt ; aux sœurs si dévouées, une preuve de sa paternelle sollicitude, et au généreux fondateur de la maison, dont le nom est sur toutes les lèvres comme il se gravera dans tous les cœurs, une marque de sa vive reconnaissance et un précieux encouragement.

L'oratoire de l'orphelinat restera ouvert toute la journée, excepté de 11 heures à 2 heures, aux pieux visiteurs qui voudront y venir gagner une indulgence plénière aux conditions ordinaires, confession et communion, et quelques prières dites aux intentions du Souverain-Pontife devant les reliques du Bienheureux.

— La *Semaine Religieuse* n'a point encore parlé des Révérends Pères missionnaires qui ont, dans toutes les grandes chaires du diocèse, évangélisé avec tant de talent et de succès les fidèles empressés et attentifs à profiter de leurs enseignements.

De tous les côtés on nous écrit le bien qu'ils ont fait : à Brest, les réunions d'hommes ont produit les meilleurs résultats : à Morlaix, le R. P. Lallour, S. J., a été extrêmement suivi ; sa parole est ferme, élégante, persuasive : au Pont-l'Abbé, le P. Rabussier a fait des merveilles : à Concarneau, le P. Thomas a réuni des foules toujours considérables et dociles : à Châteaulin, le P. Lhévéder, s'est montré le digne successeur du P. Montjarret qu'on avait tant apprécié l'année dernière : à Saint-Pol-de-Léon, le P. Arzur, avec son cœur d'apôtre s'est trouvé dès le premier jour en union de pensées et d'élans avec ces excellentes populations : à Quimper, le P. Séjourné, S. J., et le P. Timothée, capucin, ont fait, l'un à Saint-Corentin et l'autre à Saint-Mathieu, un bien réel et déjà sensible ; à Quimperlé enfin, le Père recollet a été écouté avec un vif intérêt et un grand profit.

Ceux-là seuls qui ont été appelés à prêcher des carêmes savent combien ces prédications sont laborieuses et difficiles. Parfois si la tâche est ingrate, le prédicateur, homme de devoir, ne recherche ni sa propre gloire ni son propre avantage, il comprend autrement sa sublime mission, et il s'en acquitte de son mieux, pour Dieu seul.

Veut-on savoir ce qu'un homme de grand talent, mort jeune et misérablement, a écrit, dans un bon mouvement, sur cette grave question ? Qu'on lise cet extrait de ses œuvres :

« Parmi les divers emplois de la parole, en est-il de plus élevé
« que ce genre de prédication, inconnu au monde antique, né avec
« cette opinion toute chrétienne qu'il est de notre devoir d'édifier
« nos semblables et de contribuer à leur salut ? Qui avait imaginé,
« avant le Christianisme, d'instituer au milieu des cités, bien plus,
« dans chaque village, cette leçon publique et gratuite de morale,
« cet enseignement perpétuel des saintes croyances, cet appel périodique au bien, qui tombe de la plus humble chaire chrétienne
« comme une manne intarissable et bienfaisante ? Combien d'hommes, combien de Français, condamnés à un incessant travail et
« aux préoccupations les plus étroites d'un intérêt personnel et toujours pressant, n'ont pas entendu parler ailleurs qu'à l'église de
« vertu, de devoir, de sacrifice, d'un monde meilleur, d'espérances
« immortelles ? Et quel est le point du globe où ne s'élève de temps
« à autre cette voix fortifiante et consolatrice de la chaire chrétienne ? Le mineur l'entend au fond de l'Australie ; elle soutient aujourd'hui sous la tente le citoyen armé qui combat pour la liberté américaine ; elle console par l'image de la patrie céleste ceux que
« l'étranger a dépossédés de leur patrie sur la terre ; partout enfin
« où flotte le pavillon de l'Europe, elle mêle son murmure à celui
« des flots et entretient l'homme sur l'océan de la puissance et de
« la bonté infinie de Dieu.

« Son texte est toujours le même, et l'on ne peut en imaginer de plus sublime. Il s'agit toujours, dans ses discours, de Dieu, de l'homme, du monde, du bien et du mal, des misères de notre nature, de la grandeur de notre destinée et de la miséricorde mystérieuse qui peut seule combler l'intervalle. Ce thème universel et éternel est si grand qu'il élève le plus humble esprit et la plus faible parole ; il n'est point de médiocre prédicateur qui ne soit amené par la tradition, par ses souvenirs, par l'involontaire imitation des grands modèles, à laisser échapper quelques mots plus éloquents, plus profonds, plus salutaires, mieux faits pour le cœur de l'homme, que les axiomes les moins incertains de la philosophie la plus fière. Qu'est-ce donc quand le génie s'en mêle et tire de ce thème éternel quelque nouvel accord, quelque variation originale et saisissante ? Il semble alors que le ciel s'ouvre, et la tradition nous a conservé certains effets, produits par la chaire chrétienne, qui restent sans analogie dans les fastes de l'éloquence.

« PRÉVOST-PARADOL, de l'Académie française. »

PLOBANNALEC. — Vendredi dernier a eu lieu dans cette paroisse, à la place d'une ancienne croix, la belle et si touchante cérémonie de la plantation d'une nouvelle croix en souvenir de la mission, dont nous avons dit, dans un de nos précédents numéros, les consolants résultats.

De grand matin la vaste église était remplie d'une foule recueillie qui s'est mise vers 9 heures en procession : 32 hommes de toutes classes et de toutes conditions portaient le Christ. Cette marche triomphale, un jour de vendredi-saint, avait quelque chose de si saisissant que beaucoup en étaient émus jusqu'aux larmes.

On est heureux d'avoir pris part à de telles manifestations ; le souvenir en est doux, il semble qu'on y trouve comme un gage de salut.

M. l'abbé Le Coz, recteur de Penmarc'h, est monté sur le pied de la croix, et de là il a fait à cette multitude si bien préparée un admirable sermon.

Pèlerin de Jérusalem, M. Le Coz en a rapporté de vives impressions, et quand il parle de la croix, de la voie douloureuse suivie par N.-S., de ses souffrances et de sa mort, sa parole, toujours ardente comme sa foi, coule brûlante, rapide, entraînante.

Le sermon de cette plantation de croix, dont personne n'a perdu un mot, grâce à la voix vibrante de l'orateur, restera dans la mémoire du cœur de ces braves chrétiens.

On nous écrit de Morlaix :

Le dimanche de Pâques, à 6 h. 1/2, a eu lieu à Saint-Martin, la communion générale des hommes. C'est la manifestation catho-

lique par excellence de Morlaix ; huit cents hommes étaient là, chantant de tout cœur et avec force le *Credo*, expression de leur foi, qu'ils venaient professer publiquement par la communion pascale. Devant ce spectacle, on se sentait profondément touché et édifié, la communion, distribuée par deux prêtres, n'a pas duré moins de trois-quarts d'heure.

Pendant ce temps, les jeunes gens du Patronage ont chanté leurs plus beaux cantiques, et à la fin de la communion, M. l'abbé Bernard, recteur de Saint-Martin, en quelques mots émus, a remercié ses paroissiens de cette belle et si nombreuse démonstration de leur foi. S'il y a des gens, qui osent dire que la religion n'est point faite pour les hommes, ce n'est pas à Saint-Martin de Morlaix que leurs paroles trouveront créance.

Le chant du *Te Deum* a terminé cette bien consolante cérémonie.

— La station traditionnelle du mois de Marie, à Saint-Martin, sera prêchée cette année par le Révérend Père Moyse, capucin de la province de Lyon.

BREST. — Jeudi, 2 mai, Monseigneur donnera dans la chapelle de la marine, la bénédiction nuptiale à M. de Cuverville, officier de marine, et à M^{lle} Didelot.

Nous demandons à Dieu de bénir cette union contractée entre ces deux nobles familles, dont les noms seuls rappellent des vies entières de dévouement consumées au service de Dieu et du pays.

L'Agence Havas annonce que M. Berthet, curé à Serres (Hautes-Alpes), est nommé à l'évêché de Gap.

M. Gilly, vicaire-capitulaire à Nîmes, est nommé à l'évêché de Nîmes.

M. Servonnet, chanoine à Lyon, est nommé évêque de Digne.

M. Baptifolier, curé de Saint-Bernard-la-Chapelle, est nommé évêque de Mende.

M. le marquis de Brémond d'Ars vient de publier un ouvrage très intéressant (1), honoré d'une lettre de Monseigneur de Quimper.

EVÊCHE

En la fête de Tous les Saints, 1888.

DE

Quimper et de Léon.

MONSIEUR LE MARQUIS,

Je suis heureux de joindre mes félicitations à celles de Nos Seigneurs les Evêques qui vous ont écrit au sujet de votre réédition de la si belle *Vie de M^{me} de la Tour Neuwillars*, par le P. Nicolas du Sault, et mes

(1) Voir aux annonces.

remerciements les plus sincères pour le bien que cette lecture est appelée à produire dans toutes les classes de la société.

De telles publications répondent bien aux nécessités de notre époque : jamais nous n'avons eu plus besoin de femmes fortes et intelligentes de leurs devoirs, capables de briser avec l'erreur et le mal, et assez sûres d'elles-mêmes pour se faire ensuite les apôtres de la vérité et les soutiens du droit.

La Providence n'a pas ménagé les épreuves à votre illustre aïeule : elle avait été nourrie dans l'hérésie de Calvin, mais la lumière s'est faite dans son esprit par les soins de maîtresses pieuses et éclairées, et elle est un exemple de ce que peut une éducation franchement chrétienne, c'est-à-dire complète. Une fois revenue à Dieu, M^{me} de la Tour Neuville voulut s'employer à la conversion des uns, en leur en facilitant les moyens, à la persévérance des autres par ses fortifiants exemples, et au bonheur de tous par l'exquise délicatesse et les rares ressources d'un esprit fin, enjoué et d'une nature aimable, qui se prêtait à tous, mais ne se donnait qu'à Dieu.

Elle puisait dans sa dévotion si tendre pour le Sacré-Cœur de Jésus, et son culte tout particulier pour sainte Anne, l'énergie de continuer ce qu'elle appelait « l'Œuvre de la main de Dieu », et les pieuses industries de son zèle persévérant.

Il y a vraiment dans la lecture de ce modèle achevé de la femme chrétienne, vivant dans le monde et du monde, un profit considérable à retirer pour tant d'âmes qui ont besoin d'apprendre comment on peut suavement tout concilier, quand on ne veut manquer à aucun de ses devoirs à l'égard de Dieu, des siens et de soi-même.

Je désire vivement que tout d'abord vos chers enfants, auxquels vous dédiez ce bon livre, y trouvent un encouragement puissant à rester dignes de leurs ancêtres, et qu'il produise dans le beau diocèse de Quimper, où vous occupez une grande place, tout le bien que vous désirez.

Je bénis donc de tout cœur et l'ouvrage et son auteur, et je demande à Dieu de se servir encore longtemps de lui pour la pleine réalisation de ses généreux projets.

Veuillez donc agréer de nouveau, Monsieur le Marquis, avec mes félicitations et mes remerciements les plus sincères, l'assurance de mon respectueux dévouement.

† THÉODORE,
Évêque de Quimper et de Léon.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — LE PÈRE AUGUSTIN DE MONTEFELTRO. — Le Père Augustin est né à Montefeltro, d'où le nom sous lequel on le désigne habituellement ; il ne dépasse guère la quarantaine. Après de fortes et brillantes études, il fut admis très jeune au barreau. Un autre carrière ne tarda pas à le séduire, et nous le voyons figurer dans les rangs de l'armée, aux jours de la guerre de « l'indépendance et de l'unité italiennes. » C'était l'époque où, comme il l'avouera plus tard dans une de ses conférences, « il fré-

quentait l'école de l'erreur et vivait dans le doute de la foi chrétienne. » Dieu se servit d'un enfant de saint François pour ramener à la vérité cette âme égarée, mais si bien faite pour la goûter et la faire goûter aux autres. Un sermon du Père André de Quarata arrêta tout court le bouillant patriote ; il fit prendre en mains à l'avocat incrédule une cause plus juste et meilleure que celles qu'il avait eues à cœur jusque-là : la cause de Dieu et des âmes. Du même coup, le nouveau converti déposa la toge et l'épée, pour revêtir les humbles et pacifiques livrées de la pauvreté franciscaine, dans la branche des Pères réformés d'Italie.

Aujourd'hui *Frate Agostino* est le vaillant soldat de Jésus-Christ, l'éloquent avocat de la sainte Eglise. Très instruit, d'un extérieur extrêmement sympathique, d'une voix pleine d'harmonie, d'un cœur qui déborde de bonté, d'une âme d'apôtre, on conçoit l'ascendant qu'il exerce sur les populations sensibles auxquelles il s'adresse. Cependant, il est manifeste que la grâce de Dieu a sa large part dans les succès inouïs de la parole de l'humble religieux, et qu'il n'y a que le souffle d'En-Haut pour ébranler, à ce point, des multitudes si diverses et les pousser, d'une façon aussi irrésistible, au pied de la chaire d'un pauvre disciple de saint François.

Les années dernières, il avait eu des succès prodigieux à Pise, à Bologne, à Florence, à Turin. Cette année, sur la demande du Cardinal vicaire et le désir exprimé par Sa Sainteté, le religieux renonça à la station de Carême qu'il devait prêcher à Sienne, pour venir à Rome donner dans l'église de Saint-Charles *in Corso* ses magnifiques sermons. Cette vaste église s'est trouvée trop petite, malgré toutes les menées des méchants qui n'ont pas craint, au risque des plus graves accidents, de faire partir un pétard au milieu même d'une réunion. Le Père Augustin ne s'est point ému, et une fois son auditoire remis, et la fumée de la poudre dissipée, il a repris son discours au point où il avait été interrompu.

Nous ne disons rien des autres avanies dont il a été personnellement victime : elles ont eu pour effet de lui gagner les sympathies des honnêtes gens, et de provoquer en faveur de ses œuvres d'abondantes aumônes.

États-Unis. — Le 30 avril, la grande République sera en fête à l'occasion du centenaire de la nomination de Washington à la présidence des États-Unis. Ce jour-là l'indépendance des États était un fait accompli, et la République fondée.

De grandes réjouissances publiques se préparent ; mais les fêtes commenceront par des prières publiques demandées par le nouveau président, M. Harrisson ; un service religieux sera célébré, le matin, dans toutes les églises et chapelles de la République américaine.

Si la République française en demandait par hasard autant, que de gens elle rallierait ensuite à elle !

LUÇON. — A l'occasion du pèlerinage d'hommes qui se forme, pour le mois de mai, à Nantes et à Luçon, il vient d'être composé une pièce de vers que nos lecteurs, qui sont déjà venus à Lourdes ou qui se préparent à y venir au mois de septembre, apprécieront beaucoup.

Le Chant du Gave.

Elevaverunt flumina vocem suam. — Ps. 92.

I.

Le Gave.

Le voyez-vous bondir de vallée en vallée,
S'échappant des ravins comme de sa prison,
Irisant au soleil sa vague échevelée,
Ou glissant — long serpent — sous ses bords de gazon !

Tantôt humble ruisseau, mince filet d'eau vive,
Il gazouille au milieu des cailloux qu'il polit ;
Tantôt fleuve orageux, il dévaste sa rive,
Et roule avec fracas les marbres de son lit.

Puis, enlaçant les monts d'une ceinture humide,
Il caresse les fleurs et les baise en passant,
S'éloignant à regret comme un enfant timide...
Puis il bondit encore et passe en frémissant.

C'est Lourdes : le donjon, la fière citadelle,
La cité..., mieux encor, là, s'élevant dans l'air,
Cette flèche, — un bijou de marbre, une dentelle —
Et plus bas, cette Grotte où brille un doux éclair.

Comme il est beau, surtout devant Lourdes, le Gave !
Le soir, quand a passé le dernier pèlerin,
Sa voix monte : on dirait, à ce concert suave,
Que chaque gouttelette a fourni son refrain.

Que chante-t-il ainsi, là, dans la nuit sereine ?
Est-ce un doux lai d'amour ou l'hymne des sanglots ?...
Écoutez ! c'est le chant que dédie à sa Reine
L'Ange qui donne l'âme et la vie à ses flots.

II.

Le Chant.

Qu'elle est belle, l'Immaculée !...
Là, sur la cime reculée,
Où du pâtre de la vallée
Monte à peine le bruit du cor,
Oh ! qu'elle est belle la nature !
Oh ! qu'elle est blanche, oh ! qu'elle est pure !...
Mais toi, divine Créature,
Ton âme est bien plus blanche et bien plus belle encor !

Sur les monts à la crête ardue,
C'est la neige, au loin étendue,
Éternelle, où l'âme éperdue
Croit déjà toucher le ciel bleu ;
C'est le névé, la mer de glace,
Dont l'éclat changeant se déplace,
Manteau d'hermine où s'entrelace
L'or qu'y jette en passant le grand soleil de Dieu.

Mais que sont ces splendeurs, ô Reine,
— Perles que la nature égrène ?...
Sur ton manteau de souveraine
Dieu même a versé son écrin :
O Mère aux pudeurs virginales,
Vierge aux tendresses sans égales,
Princesse aux gloires triomphales,
Tout t'aime, tout t'admire et, seul, l'Enfer te craint.

Oh ! combien tu me parus belle,
Le jour où, sur Massabielle,
— Roc sauvage alors sans chapelle —
Tu vins avec ton chapelet ;
Quand là, près de ces églantines,
Au son des cloches argentines
Tintant aux églises voisines,
Bernadette, une enfant pure, te contemplait !...

III.

Oh ! je la vois encor toute transfigurée,
L'œil ouvert au-delà des choses d'ici-bas.
Exempte des soucis, du temps, de la durée,
A genoux sur la pierre et te tendant les bras.
Oui, je la vois toujours sous l'ardente menace,
— Les Anges n'ont pas peur de l'enfer en émoi —
Dix-huit fois, sans faiblir, suivre la même trace
Pour arriver jusques à toi.

Que de fois en passant, pour mieux voir le miracle,
J'ai suspendu, ravi, le doux bruit de mes eaux !
L'enfant extasiée écoutait les oracles...
Et le démon vaincu fuyait dans les roseaux.

Ils croyaient en finir en dressant leur barrière,
Mince fétu de paille en face d'un torrent ;
Ce torrent, c'est la foi : seule, avec sa prière,
L'enfant se riait du tyran.

Et j'ai vu s'élever là-haut la basilique ;
J'ai vu la croix planer au niveau des grands monts,
Et sur mes bords émus, le peuple catholique
S'écrier : — « La voilà, Celle que nous aimons ! »

Le jour, les pèlerins remplissent tes portiques,
Et leurs chants inspirés ébranlent leurs échos ;
La nuit, tout chante encore, et j'aime ces cantiques
Mêlés au doux bruit de mes flots.

Chanter !... tout chante ici, car tout n'est qu'harmonie
Dans ces lieux où le monde a passé tout entier.
Cette Grotte, où se plaît ton image bénie,
Quelle âme n'en connaît aujourd'hui le sentier !...

J'ai vu passer ici les plus grandes misères,
— Et tu sais si la terre en est pleine aujourd'hui —
Des corps déjà mourants, d'effroyables ulcères,
Des cœurs d'où la paix avait fui.

Et tu donnes à tous la joie et l'espérance ;
Tu rends la vie à l'âme, au corps déjà glacé ;
Un peu d'eau, c'est assez pour guérir la souffrance :
Il n'est plus de douleurs où ta main a passé.

Et je bondis parfois sur ma couche de pierre
Aux accents inouïs d'un peuple transporté,
A ton *Magnificat*, triomphale prière,
Par d'innombrables voix chanté...

Chanté par ma Vendée et sa sœur la Bretagne,
Chanté par la Lorraine et par l'Alsace en pleurs,
Chanté par l'Océan, les champs et la montagne,
Par la neige des ans et par l'âge des fleurs ;

Chanté par notre France et par l'Europe entière,
Chanté par l'Africain, âpre enfant du désert,
Chanté par l'Orient, par l'Amérique altière,
Immense, admirable concert !

Oh ! quel siècle jamais rêva chose pareille ?
Tous ces chrétiens chantant, sous leurs bannières d'or,
Ces hymnes, cris du cœur, qui charment ton oreille
Et jusque dans le ciel montent, montent encor...

Cette foule à genoux devant l'Immaculée,
Et ce peuple nourri par le Dieu de l'autel ;
Calme suprême, joie immense, accumulée...
Splendide mirage du Ciel !

IV.

Non, il ne mourra pas, ce peuple qui l'honore :
Tes enfants peuvent-ils mourir auprès de toi ?
Ils reviendront souvent sur ma rive sonore,
La parole vibrante et le cœur plein de foi.

Et bientôt, n'est-ce pas ? — Oh ! j'en ai l'espérance —
Ils viendront en triomphe et la palme à la main...
L'Eglise de ton Fils sera libre, et la France
Aura retrouvé son chemin.

Jean DE MAGNÉ.

(Semaine catholique de Luçon.)

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES
dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite)

« *Plaintes au District de Brest des citoyens Duby, aîné,
et Dassart, de Recouvrance* (1).

* Le 27 janvier 1792.

« Messieurs, partis de Brest, samedi 21, pour aller passer quelques jours chez un de nos amis ; la mauvaise saison, qui rend les chemins de ces côtés presque impraticables, nous fit coucher au bourg de Plouzané, où nous arrivâmes à la nuit tombante. Nous logeâmes dans une auberge. Quelle fut notre surprise, le lendemain au matin, de voir, à notre lever, une troupe de paysans armés qui investirent la maison, sans en donner aucune explication.

« Entendant la messe sonner, nous sortâmes pour aller à l'église l'entendre ; la troupe nous suivit jusque dans l'église, où ils se placèrent à gauche et à droite de nous ; toutes les portes et issues furent gardées par des hommes aussi armés. Dans le même temps, nous eûmes connaissance d'un prêtre réfractaire qui se disposait à dire la messe, nous commençâmes à craindre pour nous ; nous sortâmes sur le champ sans entendre la messe. Au sortir de l'église, nous fûmes arrêtés, nous disant qu'il fallait parler à la municipalité. A 10 heures, on nous fit paraître ; leur ayant nommé les particuliers chez lesquels nous allions, le maire nous répondit que nous pouvions continuer notre route, nous invitant de payer à la troupe chacun un demistié de vin, à quoi les paysans répondirent qu'ils nous le feraient bien payer, quand même nous ne le voudrions pas ; ils nous conduisirent à l'auberge, où l'on nous obligea à payer notre amende. Ces faits sont vrais et nous n'avons pas cru devoir nous taire. »

(1) L. 272.

« Le 31 janvier 1792 (1). »

« Lafosse, de Brest, au District.

« Claude Ollivier, tailleur, de Plouzané, est venu me prier de rédiger sa plainte au District.

« Les citoyens de Plouzané, où il a son domicile, ne veulent point l'y souffrir, parce qu'il aime les lois nouvelles et qu'il a tâché de ramener aux principes de la tolérance ceux de ses camarades qui n'étaient qu'égarés. On lui en a fait un crime, et pour l'en punir des hommes armés l'ont recherché avec soin, mais heureusement sans fruit, pour lui faire éprouver un traitement que la justice, sans doute, n'approuverait pas.

« Il habite Plouzané depuis seize ans. Le fanatisme de ces hommes entourés d'erreur le prive en un instant du fruit de sa peine, en l'empêchant de continuer ses ouvrages dans un lieu où il avait ses habitudes... »

Le 22 mars 1792, Mével, procureur de la commune de Saint-Renan, écrivait au District :

« Je vois avec la plus vive douleur s'accroître, de jour en jour, en cette ville et dans les paroisses voisines, le nombre des ennemis de la Constitution. Les prêtres réfractaires de Plouzané et le vicaire de Lampert en Ploumoguier font journellement des prosélytes et prêchent, sinon ouvertement du moins clandestinement, la discorde et la division. A l'approche de la Pâque, vous rendriez le plus grand des services à cette commune et aux paroisses voisines en faisant arrêter incessamment les sieurs Labbé, Nédélec, Le Hir et Gouachet, de Plouzané, et surtout le sieur Trébaol, vicaire de Lampert ; ce dernier, entr'autres, attire vers lui la plupart de nos cohabitants... »

(A suivre.)

VIE DE MADAME DE LA TOURS NEUVILLARS (Suzanne de la Pomélie, 1571-1616), miroir de perfection pour les femmes mariées et pour les âmes dévotes, par le P. Nicolas du SAULT, de la Compagnie de Jésus. — Nouvelle édition, annotée et précédée d'une Introduction par le marquis Anatole de Brémont d'Ars-Migné. (1)

Nous devons remercier et féliciter notre éminent compatriote, d'avoir réimprimé une vie si pleine d'intérêt et qui reparait si bien à son heure. M^{me} de Neuvillars a été un des précurseurs plus ou moins immédiats de la bienheureuse Marguerite-Marie, et, comme l'a dit un grand prélat on peut être fier d'une telle aïeule !

Dans une admirable introduction, où l'érudition du savant ne le cède en rien à la foi et à la piété du vrai chrétien, M. Anatole de Brémont d'Ars, sous la forme aimable d'une *Causerie avec ses enfants*, nous apprend de bien curieuses et édifiantes choses, d'abord sur le P. du

(1) L. 272.

(2) Se trouve chez M. Salaun, libraire, rue Kéréon à Quimper.

Sault, sa vie et ses écrits, puis, sur « tous ces ancêtres qui viennent d'âge en âge leur donner des leçons d'honneur, de vertu et de patriotisme. »

Ce pieux ouvrage, — honoré de l'approbation et de la bénédiction du Saint-Père, qui a daigné faire écrire à l'éditeur par son ministre secrétaire d'Etat, le cardinal Rampolla, d'autant plus volontiers que le profit de la vente est consacrée à l'œuvre du Vœu national de Montmartre, — est également approuvé par Mgr l'Evêque de Nantes, le cardinal Desprez, Mgr Thomas, archevêque de Rouen, Mgr l'Evêque de Limoges, Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon. Signalons enfin une lettre du plus vif intérêt du R. P. Victor Alet, de la Compagnie de Jésus.

Nous conseillons grandement à tous la lecture de ce charmant volume in-12, LXXVII 306 pages, du prix de 3 fr. 50. J.-L.-M. N.

(Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle et Saintes.)

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odéon, 46
QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS JODELAIS, Jeune
Ecclésiastiques Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

DIABÉTIQUES ! Lisez la lettre suivante et vous ne douterez plus de l'efficacité du **Vin Urané Pesqui**.

« A M. Pesqui. Le Bouscat-Bordeaux.
« Je suis heureux de pouvoir vous dire qu'étant diabétique à 50 gr. de sucre par litre d'urine, je me suis radicalement guéri avec dix bouteilles de votre **Vin Urané Pesqui**.

« Je vous autorise à faire usage de mon attestation comme il vous conviendra.

« J. MAUGUÉ, docteur-médecin,
« à Saint-Clar (Gers). »

AVEC PETIT CAPITAL minimum de 125 fr.
et renseignements sérieux on peut tous les mois réaliser **EN BOURSE DE BEAUX BÉNÉFICES**
Il faut pour cela être guidé avec compétence et impartialité. Adressez-vous en toute confiance à M. G. DUBOIS banquier, 7, rue d'Isly, PARIS. Notre explication est envoyée sur demande affranchie.

VIN ROUGE du domaine de Carros-Haut-Brion, expédié franco de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOULCHER, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1886 ; 145 fr. récolte 1885 et 180 fr. récolte 1882.

MALADIES DE LA PEAU DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.
Guérison infailible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (codes *medicamentarius*) sans hydrargyre ni arsenic du Dr L. UGÈRE. Dans le cours de ce traitement l'ont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Ph^{ie} FINANCE, 5, B^e Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.
REMISE DE 2000 AUX COMMUNAUTÉS



Sirop-Zed

(Codéine et Tolu)

Recommandé pour ses propriétés
calmantes contre les *Bronchites*,
Coqueluches,
Rhumes, — *Catarrhes*, — *Insomnies*.

PARIS, 22 et 19, rue Drouot.

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs, **M. Louis ROUVIERE**, propriétaire de Vignobles, à **VERGÈZE** (Gard). Ce vigneron qui prépare lui-même les vins qu'il offre au clergé pour le Saint-Sacrifice, tient aussi à la disposition de nos lecteurs des vins rouges excellents et garantis absolument naturels et sans plâtre, à partir de 80 francs la barrique de 225 litres fût perdu et rendu franco de transport et de congé jusqu'à la gare qui lui est désignée. Nous devons ajouter que M. Rouvière fait partie de la Croisade des Négociants Francs-Catholiques et qu'il donne une partie de son bénéfice pour le soutien de l'Ecole-Libre de sa paroisse. Il espère que tous les bons chrétiens voudront bien, par leurs achats, participer à cette excellente œuvre. *Envoi du prospectus détaillé sur demande affranchie.*

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu - les - Poëles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis

S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

GUERISON

certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail et dès le 2^e jour donne de l'amélioration. **M. LENORMAND**, Méd. sp., à Melun. — Consult. gratuites par correspo.

AUTANT DE BÉNÉFICES QUE DE CAPITAL

Cent pour Cent de Revenu ASSURÉ

Capital Garanti avec chances de l'augmenter considérablement

Ainsi : en plus du REVENU de 100 %, un Capital de 3.000 fr. a été augmenté

En 1884 de 3.895 francs

En 1886 de 4.475 francs

En 1885 de 2.980

En 1887 de 6.875

En 1888 de 4.875 francs (Coupon compris)

1^{er} Trimestre 1889 de 1.550

d'

Pour CIRCULAIRE EXPLICATIVE s'adresser à la **SPÉCULATION GÉNÉRALE** 4, rue Chauchat, PARIS. (Maison fondée en 1878)

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO

10 CENTIMES

PRIX DE L'ABONNEMENT

6 fr. par an

LA LIGNE D'ANNONCE

40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Keréon.

SOMMAIRE. — I. *Nouvelles du Diocèse :* Le culte de Marie ; Itinéraire de la Confirmation ; Nominations dans le Clergé ; S. E. le cardinal Richard ; Propagation de la Foi ; Guérison de Marie-Louise Moignin.



II. *Documents historiques (suite).*

III. *S^t Pol-Aurélien et ses premiers successeurs :* La Ville Sainte et l'Île de Batz (suite).

IV. *Annonces et avis divers.*

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 5 mai. — 2^e Dimanche après Pâques, double de 2^e classe, blanc ; translation des reliques de saint Corentin et de saint Pol. — A Vêpres, mémoires du suivant, de saint Pie et du dimanche.
Lundi 6. — Saint Jean devant la Porte latine, double-majeur, rouge.
Mardi 7. — Saint Stanislas, évêque-docteur, double, rouge.

Mercredi 8. — Apparition de saint Michel, archange, double-majeur, blanc.

Jendredi 9. — Saint Grégoire de Nazianze, évêque-docteur, double, blanc.

Vendredi 10. — Saint Antonin, évêque, double, blanc.

Samedi 11. — Saint Marc, évangéliste, double de 2^e classe, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Sibiril..... 6 et 7 mai.

Spézel..... 8, 9, 10, 11 et 12 mai.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Le culte de Marie. — Les joies des fêtes pascales s'achèvent, cette année, à la veille du beau mois de Mai, consacré à l'auguste Vierge Marie, mois si cher aux chrétiens, heureux de témoigner leur respect et leur amour à Celle que Dieu a comblée des plus glorieux privilèges, à Celle que son union avec le Verbe incarné rend digne de la vénération, des hommages, de l'amour et de la confiance des fidèles.

Mgr Pie, si dévot à la Très-Sainte Vierge, montre bien, dans une de ses touchantes homélies, la légitimité du culte rendu à Marie.

« Parlant d'une des scènes les plus touchantes de la vie de Jésus, saint Jean n'a pas omis de nous révéler cette particularité si douce : c'est que Marie, la mère de Jésus, était là : *Et erat mater Jesu ibi.*

« Marie est associée au dogme de la Trinité : *Et erat mater Jesu ibi.* La voyez-vous, dans notre symbole, mêlée aux trois adorables personnes et aux plus étonnants mystères ? Voyez-vous la Très-Sainte Vierge dans la Trinité même ? Et elle y est, non pas en étrangère, mais comme en famille, avec les rapports les plus étroits, les titres les plus incomparables : épouse du Père dont elle partage la fécondité ; mère du Fils, qu'elle conçoit et met au monde ; sanctuaire virginal de l'Esprit-Saint qui opère en elle le prodige. *Et erat mater Jesu ibi.*

« Marie est mêlée à l'incarnation : elle y a une part principale ; elle n'en est pas le sujet, elle en est le moyen ; elle n'est pas le Dieu incarné, elle en est la mère ; elle est la fleur qui donne naissance au fruit. *Et erat mater Jesu ibi.*

« Marie est mêlée à la rédemption ; elle est debout au pied de la croix, debout dans l'attitude du sacrificateur : *Stabat juxta crucem*, coopérant à la rédemption par son consentement, comme elle avait concouru à l'incarnation en donnant l'acquiescement de sa volonté. *Et erat mater Jesu ibi.*

« Marie est mêlée à la fondation de l'Eglise ; elle préside au cénacle, elle est parmi les apôtres : c'est avec elle et sous ses yeux qu'ils attendent, qu'ils prient, jusqu'à l'heure où l'Esprit-Saint descend en eux, et par eux renouvelle la face de la terre. *Et erat mater Jesu ibi.*

« Marie est associée au principe de l'éternel bonheur des élus. Après la vue de Jésus, la vue de Marie est la plus grande joie des bienheureux, des glorifiés. Quand on entre dans la maison du ciel, là encore on trouve le Fils avec la mère. *Et erat mater Jesu ibi.*

« Et comme elle est associée au rayonnement de la gloire, Marie l'est pareillement au mystère de la dispensation de la grâce, qui est le germe et la racine de la gloire. Encore que Marie soit par-

venue au terme de la jouissance, elle est pour ainsi dire encore dans la voie et dans le travail. Le disciple l'a entendu pousser des cris comme une femme qui enfante (Apoc., xii, 2), et elle ne se reposera point que le nombre des élus ne soit complet. Du haut des cieux, elle ne cesse de veiller et de concourir à la distribution des dons spirituels, à l'application du sang et des mérites de son Fils. Marie, je l'aperçois auprès de la fontaine baptismale, à côté de la piscine sacrée de la pénitence et de toutes les autres sources de la grâce. *Et erat mater Jesu ibi.*

« Si je jette un regard sur la série des temps chrétiens, pas un siècle qui ne m'offre le consolant témoignage du culte rendu à Marie et des bienfaits reçus de Marie.

« Et si je regarde autour de moi, si je considère le siècle présent, ah ! j'y vois incontestablement bien des sujets de douleur, bien des sujets d'appréhension ; mais j'y vois en même temps un grand motif de consolation, un grand motif d'espérance. *Et erat mater Jesu ibi.* La mère de Jésus était là. Oui, malgré tous nos malheurs et toutes nos fautes, malgré toutes les tristesses et les défaillances de notre temps, la postérité pourra le dire néanmoins : Ce siècle, avec ses illusions, avec ses erreurs, avec ses vices, ce fut, à plus d'un égard, le siècle de Marie. »

Itinéraire de la Confirmation. — Dimanche 5 mai, Plougastel-Daoulas, le matin.

Lundi 6, Dirinon et Saint-Urbain, le matin.

Mardi 7, Le Tréhou et Trélevénez, le matin.

Mercredi 8, Ploudiry et Loc-Eguiner, le matin ; La Martyre, le soir.

Jendredi 9, Pencran, le matin.

Vendredi 10, La Roche et Laneufret, le matin.

Samedi 11, Plouédern, le matin ; Trémaouézan, le soir.

Nominations. — M. Alexandre Fléiter, aumônier de l'hospice de Quimperlé, est nommé recteur de Logonna-Daoulas.

M. Auguste Desban, vicaire à Plouzané, est nommé recteur de Bohars.

M. Le Ven, recteur de Saint-Thonan, est nommé recteur de Kersaint-Plabennec.

M. Mathieu Carval, vicaire à Pleyber-Christ, est nommé recteur de Saint-Thonan.

M. Pendu, ancien vicaire à Pont-Aven, est nommé aumônier de l'hospice de Quimper.

M. Pouliquen, vicaire auxiliaire à Bohars, est nommé vicaire à Pleyber-Christ.

M. Mogneur, vicaire auxiliaire à Plouzané, est nommé vicaire en titre dans la même paroisse.

Paris. — S. E. LE CARDINAL RICHARD. — La *Semaine religieuse* de Paris porte, dans un cadre de fête, les lignes suivantes :

« Mgr l'archevêque de Paris a reçu, le jeudi saint, 18 avril, le billet de la Secrétairerie d'Etat lui annonçant sa promotion au cardinalat.

« La *Semaine religieuse* est heureuse d'en donner à ses lecteurs la nouvelle officielle. Elle se fait une joie de féliciter le bien-aimé Pasteur de notre grand diocèse de l'honneur si mérité qui lui est accordé.

« Parmi les archevêques qui ont occupé le siège de Paris depuis un demi-siècle, trois ont versé leur sang et sont morts au champ d'honneur ; les deux autres ont été revêtus de la pourpre cardinalice, symbole de leur courage et de leur générosité pour la défense de l'Eglise. Nous adresserons au ciel les vœux les plus ardents pour que la dignité accordée à l'héritier de tant de gloire soit, pour le plus grand bien de l'Eglise et du diocèse, le gage d'une longue vie et de nombreuses consolations. Au nouveau cardinal nous redirons ces souhaits, d'abord présentés au Seigneur : *Ad multos annos !*
La Rédaction. »

La Sacrée-Congrégation de l'Index a condamné, par décret spécial, une brochure sur Rome et l'Italie. Le but de cette brochure est de préconiser entre la Papauté et l'Italie une réconciliation où la première serait sacrifiée à la seconde.

Cette brochure était anonyme, signée seulement : « Un prélat italien. » Mgr Bonomelli, évêque de Crémone, s'en est reconnu l'auteur et a fait humblement, du haut de la chaire, son entière soumission au décret de la Sacrée-Congrégation de l'Index.

Voici, d'après l'*Osservatore romano*, en quels termes s'est exprimé Mgr Bonomelli, parlant à son clergé et à ses diocésains :

« Un opuscule a été imprimé, ayant pour titre : *Rome et l'Italie, et la réalité des choses*. Je crois de mon devoir de vous faire la déclaration suivante : c'est moi qui suis l'auteur de cet opuscule.

« Conformément à ce que j'avais promis dans cet opuscule, aussitôt que j'ai su qu'il était désapprouvé par le Pape, j'ai publié ma rétractation anonyme comme était anonyme l'opuscule lui-même.

« Hier au soir j'ai reçu un télégramme qui m'avertissait que l'opuscule était mis à l'index. Dès lors je ne veux pas tarder d'un seul jour à me soumettre pleinement et absolument à cette condamnation.

« Je demande pardon à mon peuple, et je désire que ce que je fais soit pour mon peuple, le clergé et spécialement pour mes séminaristes, un exemple de la façon dont on doit en tout et pour tout obéissance à l'Eglise. »

Propagation de la Foi. — Les recettes de l'œuvre de la Propagation de la Foi, qui, en 1887, avaient été, pour tout l'uni-

vers catholique, de 6,462,276 francs, n'ont atteint en 1888 que la somme de 6,362,142 francs ; c'est donc une différence en moins de 100,133 francs.

Dans ce chiffre de 6,362,142 francs, la France, toujours digne d'avoir été le berceau de l'œuvre, figure entre toutes les nations du monde pour les deux tiers de la somme totale, soit 4,079,944 francs. La part du diocèse de Quimper et de Léon est de 125,870 fr. 50 c.

Nous rendrons compte dans notre prochain numéro des fêtes du Guilvinec et de l'orphelinat des garçons à Quimper.

Guérison de Marie-Louise Meignin. — Le mardi 22 janvier 1889, jour anniversaire de la Béatification de L.-M. Grignon de Monfort, et dernier jour du *Triduum* solennel célébré à Luçon en l'honneur du Bienheureux, vers la fin de la cérémonie du soir, une jeune fille de vingt ans traversait la foule qui se pressait dans la cathédrale, et, soutenue par sa mère, se dirigeait vers l'autel du Bienheureux de Montfort.

Elle était pâle, et ses traits portaient l'empreinte d'une longue et cruelle maladie ; mais elle se disait guérie, et elle venait rendre grâce à celui qu'elle regardait comme l'auteur de sa guérison.

La foule la vit avec émotion, mais sans surprise, car toute la ville de Luçon connaissait le changement survenu dans l'état de cette jeune fille. Depuis le matin, la maison de ses parents n'avait point cessé d'être remplie de visiteurs. Ce concours continu d'amis et de curieux dura plusieurs jours : on voulait voir la malade devenue bien portante, et savoir l'histoire de son retour à la santé.

Nous avons eu nous-même connaissance de cette guérison extraordinaire le jour même où elle s'est produite ; mais alors nous ne partagions nullement l'émotion commune. Cette personne, pensions-nous, souffrait peut-être d'une maladie nerveuse, qu'une violente surexcitation est venue soulager momentanément. Dans ce cas, le mal ne manquera pas de revenir ; la guérison n'est qu'apparente. Attendons. — Et voilà pourquoi, jusqu'à ce jour, la *Semaine Catholique* n'a rien dit d'un fait, dont pourtant il a déjà été question dans tout le diocèse.

Avant tout, nous tenions à connaître l'appréciation du médecin. Le docteur Bousseau, qui a soigné la malade, constata, le 22 janvier, une amélioration subite dans son état. Quelle était la nature de ce changement ? Quelle en était la cause ? Le médecin ne voulait ni ne pouvait le décider si promptement. En vain, en présence d'une guérison qui persistait et devenait de plus en plus manifeste, le pressait-on de se prononcer. La sagesse lui faisait un devoir d'étudier le fait mûrement, et il attendait.

Enfin, le 7 avril, il a donné à la famille un certificat qui fait connaître son sentiment. Ce certificat, nous le publions aujour-

d'hui, et nous le publions d'autant plus volontiers qu'il n'a été délivré qu'après une étude sérieuse, sur la double constatation d'une maladie grave et d'une réelle guérison survenue instantanément, dans des circonstances que nous allons raconter brièvement.

Marie-Louise Meignin, ouvrière, fille d'un cordonnier de Luçon, était atteinte d'une maladie à laquelle le médecin donne le nom d'*entérite pseudo-membraneuse*. Depuis plus d'un an, elle n'avait pas quitté le lit ; elle éprouvait des souffrances extrêmement vives et à peu près continuelles ; il lui était impossible de prendre aucune nourriture solide. Sa vie était un martyre, et cependant elle ne demandait à Dieu qu'une seule chose, l'accomplissement de sa sainte volonté. Malgré la douleur, Marie-Louise était d'humeur gaie ; elle évitait de se plaindre, et demeurait toujours paisible, bien résignée au sort que la Providence voudrait lui réserver, peut-être même un peu désireuse, dans le fond de l'âme, d'*aller avec le bon Dieu*. L'espoir de la sauver s'était peu à peu évanoui dans le cœur de ses parents, et ils avaient le pressentiment qu'elle ne tarderait guère à être enlevée à leur affection.

Déjà on avait beaucoup prié pour demander à Dieu « que sa sainte volonté fût accomplie », lorsque l'approche des fêtes du Père Montfort inspira à Marie-Louise, à sa famille et à des personnes amies, la pensée de s'adresser au Bienheureux. Une neuvaine fut commencée, dont le dernier jour devait coïncider avec la clôture du *triduum*. Marie-Louise obtint une relique du Bienheureux ; elle mit sur elle une ceinture qui avait touché aux reliques insignes exposées à la cathédrale ; des cierges furent portés à l'autel du Père de Montfort. Cependant la malade ne se départit ni de son calme ni de sa résignation ; elle ne savait que s'abandonner à la volonté divine, prête à quitter la vie si tel était le bon plaisir de Dieu.

Le lundi 21, il n'y avait dans ses souffrances et dans son état général aucun signe de changement. Ce jour-là, elle fit venir son confesseur pour se préparer à communier le lendemain, car c'est par la sainte communion qu'elle voulait terminer sa neuvaine, le 22 janvier.

Le lendemain matin, un prêtre de la paroisse lui apporta la sainte communion. Marie-Louise venait de réciter les dernières prières de la neuvaine. La cérémonie terminée, la malade voulut aussitôt se lever. Se lever ? Depuis treize mois, elle n'avait pu, par intervalles, quitter son lit pour quelques instants que portée dans les bras de son père, et non sans endurer alors des douleurs plus aiguës. Son père et sa mère regardaient cette faible enfant, dont l'état n'avait point changé, avec ce pauvre visage de malade qu'ils lui voyaient depuis longtemps, et ils ne pouvaient se l'imaginer sortant du lit : aussi refusèrent-ils de lui venir en aide. Elle insista ; elle supplia qu'on lui donnât ses vêtements.

— « Eh bien ! dit le père, qu'on lui donne ses vêtements, et qu'on la laisse faire. Si elle est capable de se lever, elle doit être de force à s'habiller seule. »

On pensait bien qu'elle allait être aussitôt convaincue de son impuissance. Point du tout. Marie-Louise s'habille elle-même ; puis elle descend de son lit, et elle se met à marcher dans la chambre, en s'écriant : Je suis guérie !

Ses pas sont d'abord chancelants, elle a besoin de s'appuyer, elle boite. Mais encouragée par son premier succès, elle récite les litanies du Bienheureux de Montfort, et maintenant voici que ses pas se sont affermis ; elle ne boite plus, et elle marche les mains dans les poches. La famille, puis les voisins, puis grand nombre de curieux la regardent avec surprise : Marie-Louise se promène devant eux. « Vous voyez bien que je marche, dit-elle : je suis guérie. »

Le docteur arrive à son tour, vers neuf heures. Marie-Louise s'avance à sa rencontre, et c'est le docteur qui ne s'avance pas. La malade parle déjà de se rendre à la cathédrale pour remercier le Bienheureux de Montfort ; mais le médecin exige qu'elle y aille en voiture. Le soir, on la voyait devant l'autel du Bienheureux.

Trois jours après, Marie-Louise recommençait à travailler. Ses forces sont revenues ; elle mange avec bon appétit ; elle a repris ses occupations habituelles ; il n'y a plus aucune trace de l'entérite. La guérison qui s'est produite instantanément le 22 janvier était bien une véritable guérison. C'est ce qu'affirme aujourd'hui, après avoir inutilement attendu le retour du mal pendant 2 mois et demi, le médecin distingué qui a donné ses soins à la malade.

Voici le certificat du docteur Bousseau :

« Je soussigné, docteur médecin de la Faculté de Paris, demeurant à Luçon, arrondissement de Fontenay-le-Comte, département de la Vendée, certifie que j'ai soigné, depuis le 23 décembre 1887, Marie-Louise Meignin, âgée de 20 ans.

« Cette jeune fille, toujours d'une faible santé, surtout dans sa petite enfance, n'avait cependant pas eu jusque-là de maladie grave.

« Le 23 décembre 1887, elle fut prise d'une grande faiblesse générale ne lui permettant pas de se lever ; l'appétit avait disparu ; le peu de nourriture qu'elle pouvait prendre ne passait qu'avec une grande difficulté. En même temps apparurent de très fortes douleurs localisées du côté gauche. Et cependant la peau était anesthésiée ; je pouvais la traverser avec une épingle sans que la malade le sentit et sans que le sang parût après la piqure. Le sens musculaire était conservé ; en pressant profondément, on provoquait la douleur ; la sensation du froid était ressentie. De ces différents symptômes, j'avais conclu à de l'hystérie, d'autant plus facilement que dans la famille de cette jeune fille il existe certaines manifestations nerveuses.

« La maladie suivait son cours régulièrement sans aucune tendance à la guérison, lorsque vers le mois d'avril 1888 apparut un nouveau symptôme : l'évacuation des fausses membranes dans les matières, avec douleurs plus fortes dans l'hypocondre gauche et

dégoût de plus en plus prononcé pour les aliments. C'était de l'entérite pseudo-membraneuse, maladie peu étudiée encore, mais très fréquente dans notre région et dont le caractère principal est une incurabilité absolue. Si en effet on voit presque toujours cette maladie s'améliorer, on ne la voit *jamaïs* disparaître; car au bout d'un certain temps de mieux, les coliques reviennent de nouveau et les matières contiennent des masses de fausses membranes. Depuis l'apparition des coliques jusqu'au 22 janvier 1889, l'état de la malade fut à peu près stationnaire, avec des moments d'amélioration très courts et surtout très peu marqués, et des moments d'aggravation; lorsque tout à coup, le 22 janvier 1889, la malade, vers 8 heures du matin, à la suite de la communion, se leva en s'écriant: « Je suis guérie! » Et en effet depuis ce moment elle a pu reprendre la vie commune, mangeant et digérant normalement, marchant et travaillant. Dans les matières, plus de fausses membranes.

« Pour tirer de ce qui précède une conclusion logique, il faut distinguer dans l'état de notre malade deux choses, la maladie nerveuse et la maladie organique. Sous l'influence d'une impression vive, la première pouvait disparaître subitement et nous en avons dans la science des exemples nombreux: il n'y a là rien que de très normal. Mais pour le second état (entérite pseudo-membraneuse) je crois pouvoir dire qu'il est absolument impossible de le voir cesser ainsi brusquement, et que *naturellement* on ne peut expliquer cette guérison instantanée, qui persiste encore au moment où je donne ce certificat.

« Fait à Luçon, le 6 avril 1889.

« C. BOUSSEAU,
« Docteur-médecin. »

Ce certificat est catégorique. La science se déclare incapable d'expliquer naturellement la guérison instantanée de Marie-Louise Meignin. A qui donc doit s'adresser la reconnaissance de cette jeune fille, sinon à celui qu'elle a invoqué et que d'autres ont invoqué pour elle, au Bienheureux Louis-Marie Grignon de Montfort!

A. C.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES
dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite)

Autre plainte de la municipalité de Saint-Renan (1):

« Aujourd'hui 10 avril 1792, s'est présenté devant nous

(1) L. 272.

officiers municipaux à Saint-Renan, Vincent Luslac, clerc praticien de cette ville, lequel a déclaré que ce jour il est allé à Plouzané avec Pierre-Marie Faucheux et Jean-Marie Souchon, de Recouvrance. Aussitôt qu'ils ont été aperçus à l'entrée du dit bourg par un grand nombre d'hommes placés dans la tour, on a crié: « Arrête! arrête! » Tout à coup sont intervenus quarante ou cinquante hommes armés de fusils, qui leur ont donné l'ordre de se rendre au corps de garde; interrogés pour quelle cause ils étaient venus à Plouzané, ont dit que c'était pour voir leur grand'mère; ils ont été libérés sur cette réponse. Le sieur Luslac étant allé se promener dans le bourg, il a été de rechef arrêté avec défense d'en sortir, de peur qu'il n'eût été l'avant-courrier des gardes nationaux de Brest destinés pour la capture des prêtres de la paroisse. Aussitôt, les hommes apostés dans la tour ayant crié qu'ils apercevaient trois autres étrangers; les personnes assemblées dans l'église en sont sorties; cinquante hommes armés se sont mis en marche pour découvrir s'il n'arrivait pas d'autres gardes nationaux, et, au même moment, la messe finie, deux cents hommes armés de fusils ont investi le bourg pour faire forte résistance à tout bon patriote qui aurait voulu y parvenir. Enfin, le sieur Luslac a été mis en liberté et s'est devant nous transporté pour faire la présente déclaration. »

De leur côté, les citoyens Faucheux et Souchon, de retour à Brest, faisaient une déclaration analogue au District, ajoutant les détails suivants:

« Ayant exposé les motifs de leur présence à Plouzané, le procureur de la commune leur dit: « On vous a pris pour des espions de Brest. Comment osez-vous venir dans notre paroisse sans un billet du District. Ici nous sommes les maîtres, nul ne peut nous empêcher de faire nos volontés. « Où voulez-vous aller? » Sur ce qu'ils leur témoignèrent le désir d'entendre la messe, le dit procureur de la commune les y autorisa avec peine. Ils se rendirent à l'église; la messe étant finie (c'était le mardi de Pâque), ils virent les sieurs Nédélec, Goachet et Labat, prêtres non assermentés, qui catéchisaient les paroissiens sur les moyens à employer en cas que la force armée s'avisât de venir les prendre. L'un d'eux, le sieur Nédélec, en recommandant la prudence, les invita à se tenir prêts en cas d'attaque, leur disant qu'il était temps de soutenir la religion de leurs pères. En sortant de l'église, le peuple, s'adressant à eux, leur conseilla de ne pas reparaitre avec des habits de coquins et de scélérats (le sieur Faucheux avait l'uniforme de garde national), parce que la nation n'avait que des misérables à ses ordres. Puis ils furent dîner chez leur aïeule, près le cimetière. Ayant des affaires au manoir de Kerasar, huit hommes les accompagnèrent, leur notifiant de ne pas s'écarter de leur chemin. Ces sbires vomiront

rent contre les déposants et contre les habitants de Brest les injures les plus sales, en disant que les paroisses voisines se joindraient à eux pour mettre les habitants de Brest à la raison, et si du nombre des conduits ils savaient qu'il y en aurait de ceux qui veulent arrêter leurs prêtres, ils les mettraient dans le cas de ne plus y revenir. Les déposants ayant terminé leurs affaires au village, la même garde les escorta jusqu'au bourg où, y étant, on les congédia de la manière la plus indécente, en leur disant : « Vas-t-en porter de nos nouvelles à Brest. » Ils observent que depuis quinze jours, sept à huit cents paysans s'arment tous les soirs, sous le commandement du procureur de la commune, dirigés sans doute par leurs prêtres réfractaires, dans la crainte de voir arriver la garde nationale de Brest. »

(A suivre.)

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE IV.

LA VILLE SAINTE ET L'ÎLE DE BATZ (suite).

Nous n'avons pas à nous étendre longuement sur la vie des adolescents qui peuplaient l'école du palais, il nous faut cependant bien en dire quelques mots encore : pour y être admis il fallait avoir l'âge robuste prescrit par les usages et par les lois à quiconque voulait être attaché au service royal ; cet âge allait de douze à quinze ans. Comme le dit si bien Dom Pitra : « C'est cet âge mobile et indécis où n'étant plus enfant, sans être homme encore, on s'appartient moins qu'à toute autre époque. L'homme pose avec réflexion, l'enfant écoute ses saillies, l'adolescent s'ignore ; il croît, s'assimile, il pousse toute la sève de sa vie ; il absorbe avidement et à son insu tout ce qui lui arrive du dehors, de ses égaux comme de ses maîtres ; aussi peut-on le juger d'ensemble, par l'horizon, l'air et le soleil qui l'enveloppent, par tout le milieu où il vit... »

L'abbé du palais dirige l'école instituée à l'image d'un monastère, rassemblant, sous un même toit, à une table commune, une seule famille de frères : un père revêtu d'un titre religieux, *abbas* (1), engendrait à la science et à la foi ces jeunes âmes, sanctifiées par les mêmes bénédictions, encouragées par le bon exemple, marchant en sécurité entre les fortes observances d'une vie régulière et cléricale. Cette communauté de clercs ressemblait à celle que les évêques de ce temps relevaient partout autour

d'eux avec une sollicitude toute nouvelle.... Evêques, prêtres, archidiacres et fervents laïques, tout veillait sur ces nobles enfants, qui se servaient à eux-mêmes de sentinelles et d'anges gardiens. Il n'y a pas jusqu'à leurs mères qui, du fond de leurs villas, et malgré les rares et difficiles communications d'alors n'envoyassent souvent les conseils de leur tendre sollicitude... Rien ne manquait donc à l'école du palais pour l'éducation du cœur et la culture de l'âme. L'intelligence y trouvait-elle un suffisant et légitime essor ? Malgré la pénurie des documents, nous pouvons au moins, par ses grandes lignes, indiquer le programme des études palatines. Peut-être trouvera-t-on que, pour des barbares, le cercle est assez largement tracé.

« On y voit figurer, en termes précis, les études libérales, la grammaire, la dialectique, la rhétorique ; puis d'autres disciplines plus spéciales, les lois romaines, les coutumes et jusqu'aux traditions nationales, aux richesses de l'éloquence gallo-romaine et peut-être de l'idiome gallo-franc (1). Par une sorte de luxe littéraire, on s'y façonnait à une belle diction, et on avait pour maxime de tempérer la brillante abondance du génie gaulois par la gravité de la parole romaine. Les littératures nationales, à peine à leur aurore, allaient déjà trancher sur les traditions classiques. On distinguait avec assez de justesse l'artifice du grec, la mesure circumspecte du latin, la splendeur du gallo-franc et la pompe anglaise. Le fond de cette instruction était aussi solide que varié : l'histoire y occupait une large place ; deux cours semblent indiqués comme embrassant tout : celui des sages ou grammairiens-dialecticiens, et celui des historiens. Aussi cette importante étude était confiée à des maîtres spéciaux, et dans leur programme entraient les traditions nationales, les hauts faits des peuples nouveaux, les *gestes* des héros ; on n'épargnait rien de ce qui pouvait embellir l'esprit et donner à ces jeunes Francs des mœurs élégantes et polies. Enfin on s'y élevait aux profondeurs de la dogmatique chrétienne, et on s'y rendait aussi habile dans les choses divines que dans les connaissances profanes.

« C'était comme une haute école où la science du temps s'enseignait en un degré supérieur. Après avoir épuisé l'éducation paternelle des familles sénatoriales et l'art des rhéteurs et des grammairiens, on venait se perfectionner au palais ; les plus habiles y trouvaient des rivaux et des combats dignes d'eux. Aussi y accourait-on de tous les points de la Gaule. Une sorte de vogue recommandait spécialement cette école aux grandes familles ; on se faisait honneur d'y avoir passé, et jusque dans les *Actes des Saints*, on rappelait ce souvenir avec complaisance. »

Peut-être trouvera-t-on que tous ces détails sur la cour du roi des Francs et sur la principale institution que l'on y trouvait, occupent ici une place trop considérable : s'il en était ainsi, nous

(1) Toutefois, au temps de Childébert, ce titre n'est peut-être pas encore en usage. Le premier qui soit mentionné comme l'ayant porté, est saint Béthaire, plus tard évêque de Chartres.

(1) C'est ce que l'on pourrait du moins supposer d'après un passage de la Vie de saint Didier.

invoquerions pour excuse l'importance toute spéciale de la visite de Pol-Aurélien à Childebert et l'influence que dut exercer sur le long épiscopat de notre Saint, le souvenir de tout ce qu'il avait rencontré dans ce palais si semblable à un monastère.

Si le moine breton fut édifié de tout ce qu'il avait sous les yeux, le prince ne le fut pas moins en reconnaissant une humilité profonde dans l'envoyé de son lieutenant, le comte Withur. Saint Pol ayant salué le roi, en courbant le front jusqu'à terre, lui remit la lettre dont il était porteur. Childebert, ayant reconnu son propre sceau et lu le message qui lui était adressé, fixa son regard sur le prêtre qui se tenait devant lui et finit par lui dire : « Pol, ami de Dieu, pourquoi vouloir enfouir sous la terre le talent qui vous a été confié et que vous retenez comme si c'était votre bien propre ? Ne vaut-il pas mieux le faire fructifier et le rendre au véritable Maître avec l'intérêt qu'il devra rapporter ? Pourquoi avez-vous tout fait pour dégager votre cou du joug si doux du Seigneur, vos épaules de son fardeau léger ? Croyez-vous qu'il y aura une excuse au jour du jugement pour ceux qui n'auront eu souci que d'eux-mêmes ou qui, par une sorte d'avarice spirituelle, n'auront pas appliqué à la sanctification des autres les grâces que Dieu leur avait faites ? Remarquez-le bien : ceux qui seront condamnés à l'éternel supplice ce ne sont pas seulement ceux qui auront violé les droits d'autrui, mais aussi ceux qui, sans prendre garde aux besoins du prochain, auront trouvé un plaisir égoïste à tout rapporter à eux-mêmes. » Le Saint, ne comprenant rien à ces accusations d'égoïsme et d'avarice, osa prier le roi de s'expliquer plus clairement, lui promettant de lui donner satisfaction complète ; disant cela, il s'agenouilla de nouveau et demanda pardon. Alors Childebert, le prenant par la main, le fit relever et lui dit : « Acceptez la dignité épiscopale qu'on vous a offerte déjà bien souvent ; vous procurerez ainsi le salut d'un grand nombre. » Sans attendre une réponse qui n'était pas indispensable, puisque saint Pol avait promis d'avance d'obtempérer à l'ordre royal, quel qu'il fut, Childebert fit mander aussitôt trois évêques pour qu'ils eussent à procéder au sacre du nouvel élu.

Pour ceux qui connaissent la discipline actuelle de l'Eglise, une pareille élection ne paraîtra peut-être pas bien régulière. Il n'y a pas à le dissimuler : les rois francs n'intervenaient que trop dans le choix des évêques. Sans admettre avec M. Ampère que la nomination de l'évêque, qui jusque là avait appartenu aux principaux citoyens et au clergé rassemblés, et dans laquelle les autres évêques avaient aussi une grande part, se trouva presque complètement aux mains des rois francs, (1) nous pouvons dire cependant que d'après saint Grégoire de Tours les abus de ce genre furent nombreux, et produisirent les plus déplorables con-

séquences. Mais dans la nomination de saint Pol l'abus, s'il y en a, est bien plus apparent que réel. En effet, Childebert ne fait pas lui-même un choix ; il se contente de confirmer celui qui a été fait en Armorique par ceux-là mêmes qui étaient les meilleurs juges et les premiers intéressés.

Albert-le-Grand et dom Lobineau ajoutent au récit précédent que Childebert prit de la main d'un évêque présent un bâton pastoral (Albert-le-Grand précise même d'avantage et dit : une crosse d'ivoire) et s'en servit pour donner l'investiture au premier évêque de Léon. En supposant que ce fait, dont Wormonoc ne parle pas, soit conforme à la vérité, nous pourrions dire que cette circonstance même n'entacherait nullement l'élection de saint Pol ; plusieurs siècles encore devaient s'écouler avant que l'Eglise n'eût à entrer en lutte pour empêcher les princes temporels et surtout les empereurs d'Allemagne de donner l'investiture par la crosse et l'anneau.

Aucun souverain, de quelque nom qu'il décorât son autorité, n'avait encore eu l'odieuse et ridicule prétention de conférer lui-même la puissance spirituelle. Si déjà l'investiture existait, ce n'était donc qu'un acte signifiant la remise par le prince des titres de propriété et des privilèges féodaux appartenant au nouveau titulaire d'une église épiscopale. Aussi ne voit-on pas ce qui au vi^e siècle aurait pu empêcher Childebert de mettre entre les mains de saint Pol un bâton pastoral.

Cependant si l'élu du clergé et du peuple de Léon, du comte Withur et du roi des Francs, n'avait pas osé s'opposer à la décision royale, il ne pouvait arrêter ses larmes et comprimer ses sanglots ; mais Childebert désirant lui-même donner au chef spirituel du nouveau diocèse, dont il confirmait la création, une situation honorable et indépendante, voulut qu'il possédât cent tribus dans les pays d'Ack et de Léon, en déchargeant à perpétuité ces possessions de toutes leurs redevances antérieures envers le trésor royal. Et comme les noms et les délimitations de ces cent tribus étaient consignés dans des chartes très nombreuses, et encore conservées de son temps près du reliquaire où était la tête de saint Pol, Wormonoc déclare qu'il n'y a pas lieu pour lui de les transcrire de nouveau.

Dom Lobineau, après avoir raconté les faits qui précèdent, ajoute encore : « Ainsi fut ordonné saint Paul-Aurélien, premier évêque d'Occismor ou de Léon, par l'autorité d'un roi de France, à la requête des Bretons, lorsqu'il se croioit le plus éloigné de la dignité qu'il avoit toujours fuie ; et une marque indubitable que Childebert fut très édifié de sa vertu, de sa modestie et de sa conduite dans cette affaire, est le don qu'il lui fit des revenus du pays de Léon et du pays d'Ack qui lui appartenoient, dont il dota la nouvelle église, qui seroit assurément bien pauvre, si elle n'avait point d'autres revenus, que ceux qu'on veut que lui ait donnez le prétendu roi Conan Meriadec. »

Tout en ne partageant pas les idées de dom Lobineau sur

(1) J.-J. AMPÈRE. *Histoire littéraire de la France avant Charlemagne*, t. II, p. 266.

CONSEILS AUX MALADES

Adressez-vous à la Dynamodermie et vous obtiendrez de suite un soulagement et un arrêt de la douleur. En trente nuits d'applications externes, sans aucun médicament, la Dynamodermie guérit radicalement les affections suivantes :

- « Asthme, Ataxie locomotrice, Epilepsie, Angine, »
- « Bronchite chronique, Emphysème, Goutte, Gravelle, »
- « Paralysies, Névralgies, »

Quels que soient le degré, la durée et la violence de ces affections.

L'Institut Dynamodermique, 7, rue Godot de Mauroy, à Paris, envoie sa brochure franco et traite aussi par correspondance.

On ne saurait trop appeler l'attention des malades et les mettre en garde contre les contrefaçons des plaques Dynamodermiques. Des industriels peu scrupuleux ont, en présence des immenses succès de la nouvelle science, cherché à placer dans les départements de grossières imitations affublées de noms susceptibles de jeter la confusion entre les plaques Dynamodermiques et des imitations sans valeur. Seules les plaques Dynamodermiques ont été expérimentées dans les hôpitaux et réunissent tous les suffrages du monde savant. — D^r DE MONPLAISIR.

GUERISON

certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail et dès le 2^m jour donne de l'amélioration. M. LENORMAND, Méd. sp^l, à Melun. — Consult. gratuites par correo.

AUTANT DE RENTES QUE DE CAPITAL

Cent pour Cent de Revenu ASSURÉ

Capital Garanti avec chances de l'augmenter considérablement

Ainsi: en plus du REVENU de 100 %, un Capital de 3.000 fr. a été augmenté

En 1884 de 3.895 francs En 1886 de 4.475 francs
En 1885 de 2.980 En 1887 de 6.875

En 1888 de 4.875 francs (Coupon compris)

1^{er} Trimestre 1889 de 1.550

Pour CIRCULAIRE EXPLICATIVE s'adresser à la « SPÉCULATION GÉNÉRALE 4, rue Chauchat, PARIS. (Maison fondée en 1878)

AVEC PETIT CAPITAL minimum de 125 fr. et Renseignements sérieux on peut tous les mois réaliser **EN BOURSE DE BEAUX BÉNÉFICES**. Il faut pour cela être guidé avec compétence et impartialité. Adressez-vous en toute confiance à M. G. DUMON banquier, 7, Rue d'Isly, PARIS. Notice explicative est envoyée sur demande affranchie.

VIN ROUGE du domaine de Carros-Haut-Brion, expédié franco de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOULCHER, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1886; 145 fr. récolte 1885 et 180 fr. récolte 1882.

ATELIERS FROC ROBERT

Catalogue Franco — 34, Rue Bonaparte, 38, PARIS — Catalogue Franco
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIÈRES

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO

10 CENTIMES

PRIX DE L'ABONNEMENT

6 fr. par an

LA LIGNE D'ANNONCE

40 CENTIMES

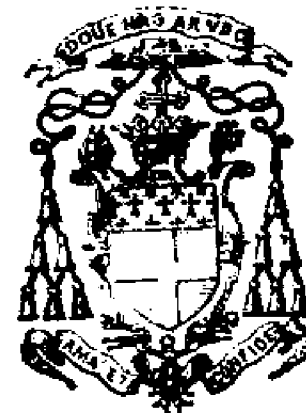
L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO: QUIMPER, librairie SALAÜN, rue Keréon.

SOMMAIRE. — I. *Nouvelles du Diocèse :* Itinéraire de la Confirmation; Nominations; Nécrologie; Fêtes des Bienheureux de La Salle et Grignon de Montfort; Guilvinec; Le « Di-



lez », poème par M. l'abbé Dagorn, de Pont-Croix.
II. *Nouvelles du Monde Catholique :* Versailles; l'Armée des déclassés.
III. *Annales et coins divers.*

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 12 mai. — 3^m Dimanche après Pâques, fête du Patronage de saint Joseph, double de 2^e classe, blanc; mémoires du dimanche et des saints Nérée et Aquilée (aux seules messes basses). Vêpres de saint Joseph, mémoires de saint Brieuc, du Dimanche et des saints Nérée et Aquilée.
Lundi 13. — Saint Brieuc, évêque, double, blanc.

Mardi 14. — Saint Anselme, évêque docteur (du 21 avril), double, blanc.
Mercredi 15. — Saint Isidore, laboureur, double, blanc.
Jeudi 16. — Saint Jean-Népomucène, double, rouge.
Vendredi 17. — Saint Paschal Baylon, confesseur.
Samedi 18. — Saint Venant, double, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Spézet..... 12 mai.
Pluguffan..... 13, 14 et 15 mai.
Saint-Nic..... 16, 17 et 18 mai.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Itinéraire de la Confirmation.

Dimanche 12 mai. — Landerneau, le matin ; les Frères, le soir.

Lundi 13. — La Forêt, le matin.

Mardi 14. — Saint-Divy et Saint-Thonan, le matin ; Kersaint, le soir.

Mercredi 15. — Plabennec, le matin ; Le Drennec, le soir.

Jeudi 16. — Ploudaniel et Trégarantec, le matin ; Saint-Méen, le soir.

Vendredi 17. — Le Folgoët, Loc-Brévalaire et Lanarvily, le matin.

Samedi 18. — Kernilis, le matin ; Kernouës, le soir.

D'ordre de Monseigneur, l'officialité a été ainsi constituée le 26 avril 1889 :

Official : M. Serré, vicaire-général ;

Vice-Official : M. Fléiter, vicaire-général ;

Assesseurs : M. de Penfentenyo, chanoine titulaire, curé de Saint-Corentin, et M. Bargilliat, professeur de droit canonique au Grand-Séminaire.

Promoteur : M. Gadon, chanoine honoraire, professeur de théologie morale au Grand-Séminaire ;

Notaire : M. Quéinnec, chanoine honoraire, secrétaire de l'évêché.

Nomination. — M. Séac'h, jeune prêtre, a été nommé vicaire auxiliaire à Plouzané.

Nécrologie. — M. Pellé, curé d'Arzano, est décédé.

QUIMPER. — Samedi dernier, l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes célébrait, pour la première fois, la fête du Bienheureux de la Salle, son fondateur, fixée désormais au 4 mai.

Au dernier moment, de la Maison-mère de Paris on demanda, partout où ce serait possible, un *Triduum* préparatoire.

En l'absence du Pensionnat encore en vacances, les Frères des deux maisons se réunirent au Noviciat, pour le *Triduum*.

On se hâta, tout fut prêt. Deux trônes, le trône de Marie-Immaculée, rivalisant de beauté avec celui du Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle, s'élevèrent à droite et à gauche de l'autel du Noviciat gracieusement orné. Au milieu des fleurs et des lumières ils semblent tous deux monter la garde d'honneur de leur Bien-

aimé, du Cœur-Sacré de Jésus dont l'image resplendit tout en haut sous les rayons d'or du soleil.

M. l'abbé Labrousse, aumônier à Quimper, malgré la surprise d'une invitation tardive, n'avait pas voulu refuser le concours de sa bonne volonté et de son talent, et tenait, chaque soir, sous le charme d'une ardente parole son auditoire.

Au Noviciat, M. l'abbé Fléiter, vicaire général, et au Pensionnat, rentré depuis le commencement du *Triduum*, M. le Recteur de Leuhan, un ami de la maison, chantèrent pour la première fois la nouvelle messe du Bienheureux.

Dans l'après midi, vêpres solennelles ; et au retour de la promenade, M. l'abbé Bourlé, recteur de Kerfeunteun, rappela, dans une excellente instruction, aux jeunes pensionnaires, et les gloires du Bienheureux et leurs devoirs envers leurs maîtres si dévoués.

Au Noviciat, la fête du soir fut particulièrement belle. Le dévoué prédicateur du *Triduum* exquissa, en termes chaleureux, la vie sacerdotale et prédestinée du Bienheureux ; et, insistant tout particulièrement sur la prédilection de l'abbé de la Salle pour l'Œuvre des Novices, grands et petits, il les exhorta à puiser dans cette préférence du cœur de leur glorieux fondateur, l'oubli d'eux-mêmes et une prédilection marquée pour le pauvre, afin de rester pleinement dans leur belle vocation.

Le *Te Deum* et la bénédiction solennelle du Très-Saint Sacrement, donnée par M. l'abbé Fléiter, ont terminé cette bien douce fête.

QUIMPER. — Le lundi 29 avril, il y avait fête dans toutes les communautés des Filles de la Sagesse, en l'honneur de leur fondateur, le Bienheureux Grignon de Montfort.

A la chapelle de l'hôpital de la marine de Brest, où l'on fait si bien les choses, la fête a été très belle, et M. le Curé de Recouvrance y a prêché avec une grande éloquence ; à Quimperlè, M. le chanoine Fléiter, vicaire-général, a chanté la grand'messe, et M. le chanoine Péron, archiprêtre de Sainte-Croix, a donné une de ses meilleures et plus vigoureuses instructions ; partout, enfin, les dignes Sœurs ont eu la consolation de voir rendre à leur Bienheureux Père les honneurs qui lui sont dus, et, de tous côtés, on a été heureux de donner à ces excellentes religieuses des témoignages de religieuse sympathie et de respectueuse reconnaissance pour le bien qu'elles font avec autant de zèle et de dévouement que de discrétion et d'oubli d'elles-mêmes.

A Quimper, Monseigneur, assisté de Mgr du Marhallac'h et de M. le chanoine Serré, vicaire-général, a dit la messe dans l'oratoire de l'Orphelinat : plusieurs chanoines, quelques prêtres et une assistance d'élite, aussi considérable que le comportait l'exiguïté de la chapelle, ont tenu à entendre la messe de Monseigneur et à prier ensemble pour l'extension de cette belle Œuvre, récemment fondée avec tant de générosité.

Le soir, à 4 heures, quelques mots d'édification ont été adressés aux enfants ; pendant cette courte instruction, il s'est produit un fait bien touchant. Comme le prédicateur disait : « Mes enfants, aimez-vous bien le bon Dieu ? », tous, avec un ensemble, une naïveté charmante et un cœur qui nous a émus, ont répondu d'eux-mêmes tout haut : « Oh ! oui, nous l'aimerons beaucoup. »

Cette gracieuse interruption, à laquelle personne ne s'attendait, a fait vraiment plaisir. Elle montre bien ce qu'est l'éducation des Sœurs et comment elles savent, non en maîtresses, mais en vraies mères, former ces petits cœurs et les tourner naturellement vers Dieu.

Chers enfants, grandissez longtemps près de ces anges de bonté et de dévouement, gardez toujours précieusement ces bons principes et vous resterez dignes de celles qui vous élèvent !

M. l'abbé Le Roy, recteur de Saint-Mathieu, a terminé la fête en donnant la bénédiction du T.-S. Sacrement.

Espérons que cet Orphelinat se consolidera en se développant.

Dans le diocèse, les œuvres de toute nature surabondent pour les petites filles ; jusqu'à présent, on n'a presque rien fait pour les petits garçons indigents et abandonnés. Il y a donc beaucoup à faire pour eux ; la charité a des ressources inouïes ; souhaitons que des âmes généreuses et intelligentes acceptent de patronner cette œuvre si utile, l'éducation des plus petits, des plus délaissés, des plus misérables. Le nombre en est immense, et le bien à faire incalculable.

GUILVINEC. — Monseigneur a en l'extrême bonté d'accepter de présider la fête de la réception des reliques insignes de sainte Anne, patronne de la paroisse. Sa Grandeur arriva le samedi soir, vers sept heures ; beaucoup de voitures étaient allées l'attendre à deux kilomètres de Pont-l'Abbé ; une foule considérable de fidèles et des centaines d'enfants s'étaient portés sur la route et s'agenouillaient avec empressement pour recevoir les bénédictions de leur Evêque et de leur Père.

En descendant de voiture, Monseigneur s'est trouvé séparé des prêtres qui le suivaient, et tellement entouré par le peuple, qu'il eut de la peine à pénétrer dans l'église pour échapper aux démonstrations de joie et de respect. La foule l'y suivit, et après quelques moments d'adoration Monseigneur put regagner le presbytère en passant par la sacristie.

L'église du Guilvinec est ornée avec goût ; la plupart de nos lecteurs savent que cette église gothique, qui sera du reste fort bien plus tard, n'est pas terminée : le chevet s'arrête aux premières lignes du transept, et il y a encore une travée à faire dans le bas pour donner à la nef centrale toute sa longueur. Provisoirement, les deux extrémités ont été bouchées, dans le bas par un mur plein, et dans le haut par un vitrail trilobé de grande dimension. Contre ces verres blancs, et pour en diminuer l'éclat, des

personnes dévouées et fort capables avaient disposé de la verdure avec un goût parfait. Une ancre de marine adossée au vitrail, la belle statue de sainte Anne surexhaussée, le maître-autel avec ses plus beaux ornements, des filets parsemés de fleurs et festonnés avec art, tout cela donnait à l'église un air de fête et réjouissait le cœur.

Le reste de l'église était orné de guirlandes, de cartouches et de filets : belle et simple décoration qui nous rappelait les incomparables splendeurs de Tréboul, où ce genre de décoration a été inauguré pour la première fois avec tant de succès !

Monseigneur avait prié M. le Recteur de convoquer à sa messe tous les enfants des écoles. Ils y sont venus en foule, et se sont tenus dans une attitude très convenable sous les yeux de leurs Maîtres et de leurs Maîtresses ; et après la confirmation de quatre personnes adultes, cérémonie qui a suivi, Monseigneur a remis lui-même à chaque garçon une belle médaille de Notre-Dame du Folgoët, et à chaque petite fille une gracieuse image de sainte Anne.

L'énorme provision apportée de Quimper a suffi à peine. Le Guilvinec prend en effet des proportions considérables. Il y a 20 ans, c'était une réunion de quelques maisons de pêcheurs, une sorte de gros village dépendant de la commune et de la paroisse de Plomeur, mais on reconnut vite que le port était bon, que c'était un point d'attache bien placé pour les bateaux armés à la pêche du maquereau, et de tous côtés, en particulier de Douarnenez, on accourut ; la population augmenta dans des proportions inouïes, il fallut bâtir ; en attendant, elle s'entassa dans des appartements insuffisants, et à différentes reprises de cruelles maladies, probablement occasionnées par ces mauvaises conditions d'hygiène, ont fait des ravages considérables.

Chaque année, pendant les quatre mois de pêche, il y a près de sept mille habitants agglomérés.

Il y aura bientôt six ans, croyons-nous, que le Guilvinec, déjà commune, est devenue paroisse ; nous n'avons pas à dire les difficultés de toute nature que le digne prêtre, appelé par la confiance de Mgr Nouvel à ce poste pénible entre tous, a rencontrées et surmontées. Aujourd'hui, la paroisse est fondée, le bien s'y fait ; viennent des temps meilleurs, et ces braves gens, se retrouvant, se ressaisissant enfin, jetteront par dessus le bord tout ce qui gêne leur marche de fiers chrétiens qu'ils sont.

A dix heures, la procession se forme au presbytère, quatre prêtres en dalmatique portent l'élégant brancard sur lequel est placé le reliquaire très gracieux qui contient la relique de sainte Anne. Le temps, un moment menaçant, s'est mis au beau ; le vent est bien un peu fort, mais sur ces plages si découvertes, chacun y est fait. La procession fait le tour de l'église, et passe sous un petit arc-de-triomphe, au haut duquel nous aurions vu avec quelque satisfaction flotter le drapeau du pays. Et comme nous en faisons la remarque, on nous assura qu'il n'avait point tenu à M. le Recteur qu'il n'y fût placé dès la veille.

L'église est bondée, et beaucoup de fidèles sont réduits, comme nous l'avons constaté pour les autres messes, à rester dehors, nu-tête et exposés à toutes sortes d'ennuis et de distractions.

M. le chanoine Fléiter, vicaire-général, chante la grand'messe, et après le prône, M. l'abbé Coat, recteur de Plonévez-Porzay, monte en chaire et adresse à Monseigneur, en français et en termes délicats, au nom de la population, quelques mots de remerciements pour être venu reliaiser, par sa présence, cette si belle fête; puis il donne au peuple, qui l'écoute avec une profonde attention, une solide et remarquable instruction. Beaucoup de ces marins reconnaissent et retrouvaient avec joie leur ancien et toujours cher vicaire de Douarnenez.

Il appartenait bien au Recteur de Sainte-Anne-la-Palme de prendre la parole dans cette occasion, car il est certain que c'est là le centre de la dévotion à sainte Anne dans le pays tout entier : Sainte-Anne-la-Palme est le siège le plus ancien, le plus illustre et le plus visité de cette dévotion éminemment bretonne. M. l'abbé Postic, de vénérée mémoire, croyait même, et beaucoup partagent son avis, que sa sainte Anne-la-Palme était beaucoup plus ancienne que sainte Anne-d'Auray elle-même. Il est certain que les manifestations pieuses de Sainte-Anne-la-Palme sont extrêmement consolantes par le nombre des pèlerins, leur tenue pleine de foi et leur piété touchante. On peut dire qu'il y a chaque année, pour Sainte-Anne-la-Palme ce qui existe pour Le Folgoat et Rumengol, un ébranlement du diocèse vers ce sanctuaire béni. Aussi sommes-nous heureux d'apprendre que Monseigneur se propose d'assister à la grande fête qui se célébrera le dernier dimanche du mois d'août.

Vers trois heures, Monseigneur chante les vêpres, puis la procession se forme pour aller bénir la mer à l'extrémité de la cale. De nouveau, quatre prêtres en dalmatique portent sur leurs épaules la relique de sainte Anne, et au chant de ses litanies on part. La foule nous serre de près; quelques hommes de bonne volonté s'interposent, tout le monde veut recevoir la bénédiction de l'Evêque qui se prête à tout, sourit à tous, et de préférence se dirige vers les plus petits enfants, et avec une grande bonté, leur posant la main sur la tête, il leur dit : « Tu seras un bon Breton, n'est-ce pas ? » Il n'est pas possible de dire la joie des mères ni la fierté des pères. Ainsi conduit et poussé par ces foules, Monseigneur arrive sur le bord de la mer.

Quel spectacle ! au loin de nombreuses barques s'éloignent vent arrière et vont prendre leurs positions pour pêcher toute la nuit ; plus près de nous, beaucoup de bateaux n'attendent, pour partir, que la fin de la cérémonie : la mer est assez belle, mais c'est plaisir à voir ces embarcations légèrement secouées par la vague qui grossit ; autour de nous une foule innombrable, attentive, recueillie.

Monseigneur prononce à haute voix les prières liturgiques au milieu du plus profond silence ; on n'entend que le flot qui se

brise sur les rochers et s'élève en écume ; dans leurs bateaux, les marins sont à leurs bancs et, au moment de la bénédiction, ils lèvent, en signe d'honneur, leurs avirons.

Bénir la mer ! Quelle sottise inutile pour les superbes de ce monde, assurés de leur pain quotidien et se laissant vivre doucement à l'abri de tout danger !

Bénir la mer ! Quelle sagesse et quel acte de foi pour les marins, séparés de l'abîme par l'épaisseur d'une planche, exposés à tout par le moindre paquet de mer ou un faux coup de barre ! Eux, nos dignes marins, ils se voient bien petits sur cette mer si grande ; malgré les dangers d'hier, ils y retournent aujourd'hui, car il faut vivre et, autour d'eux, il y a des êtres chéris qui auraient faim, s'ils ne se risquaient pas ainsi chaque jour. Ils se sentent dépendants de Dieu, en tout et partout.

Qu'un de ceux qui rient de nos marins chrétiens accepte de passer, non une saison de pêche avec eux, mais une seule de leurs nuits en plein Océan, quand la tempête gronde et que le poisson est rare, et nous le mettons au défi de ne pas sentir l'effroi pénétrer son cœur, et bientôt lui-même se rapprochera de Dieu par l'humilité et la confiance de sa prière.

Cette vie si rude excuse des écarts regrettables ; avant de blâmer ces braves gens, plaignons-les et réjouissons-nous qu'ils conservent la foi. Ce sera la grande grâce que sainte Anne obtiendra pour leurs enfants.

Le retour de la procession s'est fait avec le même entrain et le même cortège de fidèles, qui sont entrés à l'Eglise pour la bénédiction du Saint-Sacrement.

Ainsi s'est terminée cette fête dont les résultats seront considérables.

QUIMPER. — Nous sommes heureux et fier de mettre sous les yeux de nos lecteurs cette belle pièce de vers, qui vient d'obtenir, le 3 mai, aux Jeux Floraux de Toulouse, la violette d'argent.

M. l'abbé Dagorn, professeur au Petit-Séminaire de Pont-Croix, avait déjà mérité, au concours de Sainte-Anne, le prix pour ses huit sonnets très remarquables ; cette nouvelle distinction l'encouragera à cultiver les dons si rares que le bon Dieu lui a départis et à nous donner plus tard quelque grand et beau travail, une grande œuvre qui le classera en l'illustrant.

Ce sera, avant tout, pour la gloire de Dieu et l'honneur du diocèse !

« Toulouse eut de tout temps bonne réputation de ville savante et lettrée. Longtemps avant Clémence Isaure, sept poètes y avaient fondé un collège de la *guie science*, quand vint cette noble dame qui renouvela leur œuvre en instituant les Jeux Floraux (xv^e siècle). Sa beauté attira les chevaliers en foule, son talent les retint. L'arène était ouverte, elle ne s'est plus fermée. Les vainqueurs emportaient une fleur : violette d'or, églantine ou souci d'argent.

Le temps, au lieu de dénuder le parterre, l'enrichit tous les jours de nouvelles fleurs, récompenses charmantes d'œuvres qui ne l'étaient pas toujours autant.

« L'ode eut la pompeuse amarante. Le poème et l'épître, genres plus modestes, reçurent une violette encore, mais d'argent cette fois, et la fable une primevère, en argent aussi. La Reine du ciel était Reine de ces joutes harmonieuses. Le lis, où le croyant retrouve sa blancheur exquise, fut décerné au meilleur sonnet en son honneur. Rochefort, le pamphlétaire, l'a conquis une fois. Et, l'an dernier, Son Eminence le Cardinal Archevêque de Tours, a été chargé par l'Académie d'en remettre un à Léon XIII, pour ses poésies latines.

« Signalons encore l'égilantine d'or, l'immortelle, le jasmin et l'œillet. C'est tout.

« Parmi ces fleurs, les unes sont annuelles, les autres bisannuelles.

« C'est le 3 mai que se célèbre la fête des Fleurs. La religion y tient sa grande place ; car Toulouse est catholique, et veut qu'on le sache. La cérémonie commence par l'éloge, de Clémence Isaure, prononcé par un des *mainteneurs*. Puis les commissaires de l'Académie se rendent à l'église de *Notre-Dame-la-Daurade*, où fut, d'après la tradition, ensevelie Clémence Isaure, pour y prendre les Fleurs qui, dès le matin, y ont été exposées. Pendant leur absence, le secrétaire lit son rapport. Les vainqueurs sont ensuite proclamés et s'ils sont présents, ils lisent eux-mêmes leur poésie.

« M. Hippolyte Violeau, le doux poète breton, une des gloires les plus pures du Finistère est Maître-ès-jeux depuis 1861.

« L'Académie a reçu cette année 731 ouvrages en vers. Les concours sont ouverts, chaque année, du 1^{er} au 28 février. »

Le « Dilez » (1).

Pour se débarrasser des bouches inutiles,
Le fermier de Kerlaz a chassé ses parents,
Car ils sont vieux, grondeurs, maussades, encombrants,
De caractère aigri, lêtus et difficiles.
Or, le père comptait près de quatre-vingts ans,
Et la mère pouvait à peine, tant la fièvre
Faisait trembler sa main et palpiter sa lèvre,
Se rendre à Douarnenez aux foires du lundi.

(1) Le « Dilez » peut se traduire en français par le mot « Cession ». Il existe en Bretagne un déplorable usage très répandu, en Cornouailles surtout : les parents, aussitôt qu'ils ont un fils aîné à marier, lui abandonnent tout ce qu'ils ont, moyennant certaines conditions qui sont trop souvent violées. Ils facilitent ainsi l'établissement de leur fils, mais ils se mettent entièrement à sa merci, et il n'est pas rare d'en voir qui oublient ce qu'ils doivent à leurs parents, ce qu'ils se sont engagés à leur donner, et ils rendent leurs derniers jours bien tristes et bien amers.

C'est une de ces situations que le poète a si bien rendue.

Il leur a dit : « Sortez, les maisons m'appartiennent.
« Vous ne travaillez plus, et les beaux jours reviennent ;
« Vous mendierez. » Les vieux, frissonnants, n'ont rien dit.
Les petits, par les mains, en pleurant, les retiennent :
« Grand-père, demeurez, ou bien amenez-nous. »
Car si l'homme est mauvais, les enfants se souviennent.
Et l'aïeul fut toujours si tendre pour eux tous !
Le jour, il les menait par les bois et la grève,
Formant leur jeune esprit encore en proie au rêve ;
Elle, les endormait le soir sur ses genoux.

Hélas ! nos paysans sont parfois bien sauvages.
L'avarice domine encor chez les meilleurs.
S'ils ne massacrent pas les vieillards, comme ailleurs,
Ils les chassent. O reste impur des vieux servages,
Froides brutalités des anciens esclavages,
Faut-il vous retrouver dans un pays chrétien !

Le fermier cependant s'irrite, et, sachant bien
Qu'il est maudit, s'emporte en clameurs insensées,
Blasphème et, furieux et troublé d'être seul,
Frappe ses fils pleurant dont les mains empressées
Se suspendaient encore aux habits de l'aïeul.
« Fainéants, » hurlait-il, l'œil brillant d'un feu sombre,
« Malheur, si je vous trouve encor sur mon chemin.
« Ici, Médor, » fit-il en appelant son chien,
« Va, pille ! » mais, déjà, le pauvre chien dans l'ombre
Les suivait doucement en leur léchant la main :
Comme il fut à la joie, il était de la peine,
Et pourtant ses petits pleuraient dans le chenil.

Le soleil descendait lent vers la mer lointaine.
Les vieillards lourdement se traînaient en exil.
L'un sur l'autre appuyés ; lui, le cœur gros de haine,
Elle, pleine de pleurs. La démarche incertaine,
Ils allaient, en longeant les talus, sous les ifs,
Sombres, sous les pommiers en fleurs, hagards, pensifs,
Dans la sérénité joyeuse de la plaine.
On eût dit sous les cieux deux fantômes errants.
Or, les champs étaient pleins de parfums enivrants.
Les prés étaient en fleurs, la bruyère était rose,
Par la douceur du ciel regret encore accru !
Lui, morne, s'arrêtait parfois. Dans toute chose
Il revoyait les jours de bonheur disparu.
Ces champs étaient son œuvre, et ces molles prairies,
Où les ruisseaux chantaient dans les herbes fleuries,
N'étaient que des rochers quand son père mourut.
Seul, dans une joyeuse et belle insonciance.
— Il était pauvre alors et jeune, — il a lutté
Contre cette nature, avec la patience

De sa race : le sol aride il l'a dompté.
Il a créé ces champs, et transformé la lande
En vergers, inventant des méthodes, prudent
Et hardi. — Fruits divins du labeur fécondant !
Tout semblait au désert fleurir sur sa demande.
Et voici que, le but atteint, on le chassait !
Il avait tout donné dans un jour de faiblesse,
On lui retirait tout. Douloureux, il passait
Dans son œuvre étranger, honteux de sa vieillesse,
Sa pauvre femme, hélas ! haletante à son bras.

Des souvenirs semblaient à tous les coins de route
Surgir en souriant et lui parler tout bas
De sa jeunesse, de leurs amours, de toute
La beauté d'autrefois. O malédiction !
Pris de l'amour soudain et profond de sa terre
Il allait, s'adressant aux arbres, faisant taire
Les buissons et les nids, plein d'une passion
D'admirer, que jamais il ne s'était connue.

« Femme, ce chêne ici, vieux comme notre amour,
« Je l'ai planté là-même où, troublé, je t'ai vue
« Pour la première fois, douce fille, venue
« Du bourg voisin, dans l'ombre égarée au retour.
« Je t'ouvris ma maison, alors hospitalière,
« Tu t'assis à ma table, et quand le lendemain
« Tu vins me demander, en baissant la paupière,
« Un guide pour te mettre un peu sur le chemin,
« Je fus ton guide encore et je t'offris ma main. »

Et le vieillard se tut, étouffant un blasphème.

« Tiens, femme, et ce sentier, je l'ai planté moi-même,
« Il va jusqu'à l'église, à travers les pommiers ;
« Je le semai pour toi de blanches aubépines,
« Si douces au milieu des sauvages mûriers.
« Tu trouvais leurs senteurs entre toutes divines.
« C'est par là que j'allais, chez ton père, le soir,
« Courbé des travaux lourds de ma longue journée,
« Pour me calmer, pour me consoler, pour te voir. »

Et l'âme doucement vers le passé tournée,
Il semblait, par moments, oublier le présent.

« C'est par là que le soir des noces nous passâmes....
« O jour tumultueux de bonheur écrasant !
« Là, par de longs baisers unissant nos deux âmes,
« Nous passions, plus heureux, certes, que ce puissant
« Qui marchait devant nous de son air offensant,
« Marié le matin, le soir veuf dans ses marbres.
« C'était aux premiers jours de jeunes floraisons,

« Le printemps seconait sa neige sur les arbres
« Qui la versaient sur nous, molle, quand nous passions.
« Et les premiers parfums aux premières chansons
« Se mariaient dans les bosquets, montaient des herbes,
« Eveillant dans nos cœurs des échos inconnus.
« Lentement, nous allions droits et fiers, lents, superbes,
« Mêlant notre âme aux fleurs des beaux jours revenus,
« Heureux sans y penser ; satisfaits sans le dire,
« Débordant de jeunesse et de calme délire.
« O jour encor trop cher, jour heureux, sois maudit !
«
« Maudit, pour nous avoir enfanté ce bandit ! »

Et la mère, à son bras, défaillante, frissonne ;
Accablée et stupide elle hâte le pas.

« Au nom de cet amour, pauvre Pierre, pardonne ! »
Pour vouloir qu'il soit bon, comme elle est faible, hélas !
A-t-elle tant souffert que plus rien ne l'étonne ?
Non. Elle est toujours mère, et ne maudira pas.

Ils étaient arrivés au haut de la colline
Qui borne vers le nord le dernier de leurs champs,
Et s'étaient arrêtés, harassés et penchants.
Autant que le chemin, le désespoir incline.
Dans l'air tiède montaient encor de vagues chants
Parmi l'obscurité transparente des branches.
Au loin Douarnenez au calme azur des flots !
Mirait ses quais, ses bois, ses toits, ses maisons blanches,
Ses monts, cadre idéal du plus doux des tableaux.
Les lointains bleuissaient ; les croupes des montagnes
Autour de la baie ondulaient doucement,
Tout était pur et frais, innocent et charmant,
Un calme souriant débordait des campagnes.

Quand le ciel est si beau, le cœur est plus clément.

Et le père, brisé devant cette nature
Où chaque objet prenait la pose du repos,
Regardait défilier devant lui ses troupeaux.
Et dans les bercements confus de la verdure
Sa douleur s'endormait par degrés ; moins obscure
Son âme reprenait l'équilibre perdu.
Âme sereine encor, bien qu'à jamais blessée !
Avant de s'exiler pour toujours, éperdu,
Il voulait concentrer au fond de sa pensée
La forme de ses champs, où l'ondulation
Lente des blés montait jusques à l'horizon,
Il contemplait chacun des aspects de sa terre :
Le cercle vert des prés autour de sa maison,

Au seuil de la forêt le chêne solitaire,
Le chêne où leurs deux noms accouplés, doux mystère
Rappellent aux passants ce grand bonheur enfui
De leur premier amour descendu dans la nuit.
Et sa femme, pleurant, ne pouvait que se taire.
Devant la fixité morne de son regard.
Chaque objet qui passait devant son œil hagard,
Rappelant un bonheur, enfonçait dans son âme
Un regret. Car ces champs, que son enfant réclame,
Étaient ses fils aussi, mais plus doux et meilleurs.
On entendait au loin fuir les oiseaux rieurs,
Et les cris sourds des chiens dans les landes bruniées.
Entre l'homme et les champs, il est des harmonies
Que notre cœur comprend, suaves et bénies,

Comme ils rêvaient ainsi, se tenant par la main,
Tout-à-coup vers les cieux, s'éleva de la plaine,
Comme une voix en deuil et de larmes trop pleine,
Flottant soupir d'amour, un *Angelus* lointain,
Pendant que devant eux, au milieu du chemin,
Une noce rentrait, les binious en tête :
Douce fête du cœur dans la nature en fête !
Mélancolique et doux, parfois dur et strident,
Le binou chantait et pleurait, et les cloches
Gémissaient. Le soleil, au coucher, moins ardent,
Sur Saint-Mathieu, là-bas, dont il dorait les roches,
Souriant et pâli, descendait dans les flots,
Alors, il n'y tint plus ; débordant de sanglots,
Le vieux s'agenouilla tremblant sur la bruyère ;
La fièvre secouait ses membres douloureux,
Mais, de son cœur meurtri, s'élançait la prière :
« Dieu, vous voyez combien nous sommes malheureux,
« Et de notre maison que notre fils nous chasse ;
« Nous l'avons mérité, Seigneur, faites-lui grâce.
« Si nous l'avons maudit, ne punissez que nous,
« Nous avons peu de jours à souffrir sur la terre ;
« Nous tâcherons, mon Dieu, d'être contents et doux ;
« Vous voyez devant vous le père avec la mère,
« Pour leur fils misérable, ils pleurent devant vous.
« O Père, ayez pitié de leur douleur amère,
« Vous qu'on vit autrefois pardonner aux bourreaux. »

Et la mère, penchée en pleurs à son épaule,
En songeant à son fils, oubliait tous ses maux.
Elle invoquait tout bas la Mère qui console,
La mère qui bénit encore en punissant :
« Votre cœur fut toujours doux et compatissant,
« Secours des affligés, ô Vierge, disait-elle,
« L'homme, si faible, hélas ! peut devenir mauvais :

« Mon enfant comprendra sa conduite cruelle,
« Donnez-lui l'espérance et rendez-lui la paix,
« Qu'il sache que sa mère en mourant encor l'aime.
« Donnez-lui des enfants plus justes que lui-même,
« Faites qu'il meure en paix, heureux et pardonné,
« En paix dans la maison chaste où son père est né ! »

Puis, les vieux vers l'exil, calmés, se retournèrent.
Qu'importe la douleur, n'avaient-ils pas les Cieux ?
Sous un toit étranger, la nuit, quand ils entrèrent,
Tout dormait, tout était partout silencieux,
Le vent, les flots, le toit où leurs pas s'arrêtèrent,
Tout dormait, les parents qui pleurent leurs enfants
Jusqu'aux enfants ingrats qui chassent leurs parents.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

VERSAILLES. — Mgr Goux, évêque de Versailles, ainsi que ses Vénérés Collègues le font dans leurs diocèses quand le chef de l'Etat ou un membre du Gouvernement y paraît officiellement, a dû se présenter devant M. le Président de la République, dimanche 5 mai, pour lui donner, comme au représentant le plus élevé de l'Autorité, des marques de simple déférence et lui adresser quelques mots qui sont l'expression de son patriotisme de français et d'évêque, mais non la glorification d'une époque, dont les aspirations généreuses ont été démenties et dénaturées par des errements, des catastrophes qui pèsent et pèseront longtemps encore, hélas ! sur notre pauvre patrie.

L'armée des déclassés. — Voici un tableau qui établit de la manière la plus tristement significative, la déplorable situation créée par la manie du diplôme et par l'imprudent entraînement auquel ont cédé une foule de familles en dirigeant leurs enfants vers la carrière de l'enseignement. Nous l'empruntons au *Bulletin municipal officiel de la ville de Paris* (28 avril).

ÉCOLES PRIMAIRES, ÉLÉMENTAIRES, DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

MOUVEMENT DU MOIS DE MARS 1889.

I. — Postulants.

Nombre des postulants en instance au 1 ^{er} mars 1889 .	2,025
Nombre des postulants nommés en mars 1889 :	
A Paris (emplois réservés aux élèves de l'école normale d'instituteurs de la Seine), 0. — A la banlieue, 6.	6
— Total	2,019
Nombre des postulants qui restent en instance	

II. — Postulantes.

Nombre des postulantes en instance au 1^{er} mars 1889. 6,242

Nombre des postulantes nommées en mars 1889 :

A Paris (emplois réservés aux élèves de l'école normale d'institutrices et du cours normal des écoles maternelles), 2. — A la banlieue, 12. — Total 14

Nombre des postulantes qui restent en instance. 6,228

On peut se demander ce que font pour vivre ces 8,247 postulants tenaces, qui ne peuvent se défaire de la décevante illusion que chacun d'eux se trouvera un jour au nombre des 20 instituteurs ou institutrices que l'administration peut, en moyenne, introduire chaque mois, dans ses écoles ? Quelles industries peuvent-ils exercer, puisque leur situation de *postulants* ne leur permet pas de s'engager dans une profession ou dans un métier réguliers ? ou plutôt quelle ne doit pas être la misère de la plupart de ces 8,000 pauvres diables atteints de la folie du fonctionnarisme !

Ce qu'il y a de plus affligeant, c'est de voir que la pénible position de ces éternels postulants ne guérit personne et que les commissions d'examen continuent toujours à fabriquer des multitudes de brevetés.

D'après les statistiques publiées par le *Bulletin administratif de l'Instruction publique*, en 1888, 28,368 individus, dont 19,887 femmes ou jeunes filles, se sont présentés aux examens du brevet de capacité élémentaire. 14,631 ont obtenu ce diplôme qui, pour le plus grand nombre, ne leur rendra d'autre service que d'exalter leur imagination et leur orgueil et de leur faire la vie plus amère et plus insupportable. — C'est commettre un véritable crime social que de stériliser ainsi une partie si considérable des forces vives de la nation : ce crime, les lois scolaires de la troisième République en porteront la responsabilité devant le pays, et il est temps que celui-ci fasse entendre que c'est assez de folies, de sottises, de gaspillages et de ruines.

Les Admirateurs de la Lune

A L'ORIENT DE MARSEILLE

HISTOIRE AMUSANTE D'UNE LOGE DE FRANCS-MAÇONS

par LÉO TAXIL et TONY GALL

Un vol. in-12, de 400 pages, avec 16 jolis dessins gravés sur bois — Prix : 3 f. 50

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odéon, 46
QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.

Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions — Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS { **JODELAIS, Jeune**
Ecclésiastiques { Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

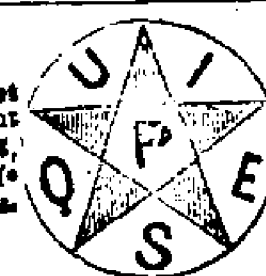
LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES
pour la *Semaine Religieuse de Quimper*.

AVEC PETIT CAPITAL minimum de 125 fr
et Renseignements sérieux on
peut tous les mois réaliser **EN BOURSE DE BEAUX BÉNÉFICES**
il faut pour cela être guidé avec compétence et impartialité. Adressez-vous en toute confiance à
M. G. HUMON banquier, 7 rue d'Isly, PARIS. Notice explicative est envoyée sur demande adressée.

Un Prêtre

de Rome a trouvé le secret
de soulager instantanément
et de guérir radicalement les Cancers,
Dartres, Eczéma, Psoriasis, avec le Baume Antonio. Par. le
c. 1750 Ph. Malavaut, 19, r. des Deux-Ponts, Paris.



DIABÈTE

Le Vin Crané-Pesqui

Fait diminuer de 2 gr. par jour

Le SUCRE DIABÉTIQUE

Dans toutes les pharmacies
Dépôt à Paris : MM. Michelat et
Lacour, rue des Guillemettes, 9

VIN ROUGE du domaine de Carros-Haut-Brion, expédié franco
de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOUT-
CHER, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1886 ; 145 fr. ré-
colte 1885 et 180 fr. récolte 1882.

AUTANT DE RENTES QUE DE CAPITAL

Cent pour Cent de Revenu ASSURÉ

Capital Garanti avec chances de l'augmenter considérablement
Ainsi : en plus du REVENU de 100 %, un Capital de 3.000 fr. a été augmenté

En 1884 de 3.895 francs	↑	En 1886 de 4.475 francs
En 1885 de 2.980 —		En 1887 de 6.875 —

En 1888 de 4.875 francs (Coupon compris)

1^{er} Trimestre 1889 de 1.550 —

Pour CIRCULAIRE EXPLICATIVE s'adresser à la **SPÉCULATION**
GÉNÉRALE 4, rue Chauchat, PARIS. (Maison fondée en 1872)

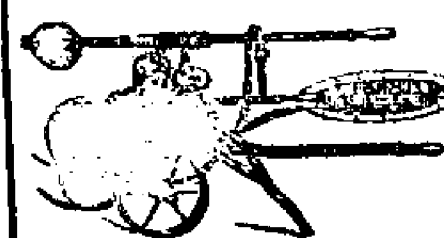
MALADIES DE LA PEAU

DARTRES, ECZEMAS,
PSORIASIS, etc.
Guérison infailible et radicale par les pilules ANTI-HERPÉTIQUES (codes
medicamentarius) sans hydrargire ni arsenic du Dr LUGI. Dans le cours de ce traitement
dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain : les seules Pilules suffi-
sent. Dépôt à la Ph^{ie} FINANCE 5, 6, rue Richemont, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.

REMISE DE 2000 AUX COMMUNAUTÉS

SPECIALITÉ DES POMPES BROQUET

121, Rue Oberkampf, PARIS



Arrosage, Incendie, Purin,
Vidange, Elévation d'Eaux,
ETC., ETC.

Pour Puits de toutes profondeurs

Demandez Catalogue
général illustré.



LA PETITE CAISSE DU CLERGÉ
PLACEMENTS de toute sécurité rapportant **5 0/0 l'AN** servi à domicile
PRÊTS au CLERGÉ à taux modéré sur bonnes garanties morales et matérielles.
Renseignements, Ordres, Bourse

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs, **M. Louis ROUVIERE**, propriétaire de vignobles, à **VERGÈZE** (Gard). Ce vigneron qui prépare lui-même les vins qu'il offre au clergé pour le Saint-Sacrifice, tient aussi à la disposition de nos lecteurs des vins rouges excellents et garantis absolument naturels et sans plâtre, à partir de 80 francs la barrique de 225 litres fût perdu et rendu franco de transport et de congé jusqu'à la gare qui lui est désignée. Nous devons ajouter que M. Rouvière fait partie de la Croisade des Négociants Francs-Catholiques et qu'il donne une partie de son bénéfice pour le soutien de l'Ecole-Libre de sa paroisse. Il espère que tous les bons chrétiens voudront bien, par leurs achats, participer à cette excellente œuvre. *Envoi du prospectus détaillé sur demande affranchie.*

ASTHME & CATARRHE
 guéris par les **CIGARETTES ESPIC**, 20 la Boîte
 OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEURALGIES.
 Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — Exiger cette signature sur chaque cigarette.

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
 Villedieu - les - Poëles (Manche)
 Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
 S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

GUERISON

certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail et dès le 2nd jour donne de l'amélioration. **M. LENORMAND**, méd. sp^l, à Melun. — Consult. gratuites par corresp.

RECOMPENSE NATIONALE
 de 16,600 fr.
 Grande Médaille d'OR, etc.

QUINA LAROCHE
 ELIXIR VINEUX

Fortifiant, apéritif et fébrifuge.

Contenant tous les principes des 3 Quinquinas, il relève les forces, tonifie l'estomac, combat l'anémie et les fièvres intermittentes. Il aide les croissances difficiles, les suites de couches, etc.

PARIS, 22 et 19, rue Drouot, et les Pharmacies.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
 DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO	PRIX DE L'ABONNEMENT	LA LIGNE D'ANNONCE
10 CENTIMES	6 fr. par an	40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — I. Nouvelles du Diocèse : Nécrologie ; Itinéraire de la Confirmation ; Liste des ouvrages sur le Père Maunoir et dom Michel Le Nobletz.
 II. Nouvelles du Monde Catholique : Paris ; Rome d'or de l'Archevêque de Sens ; Les Congrès à Rome ;



Poésie : La Tour Eiffel et Montmartre.
 III. Documents historiques (suite).
 IV. St Pol-Aurélien et ses premiers successeurs : ch. IV. La ville sainte et l'île de Batz (suite).
 V. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 19 mai. — 1^{re} Dimanche après Pâques, saint Yves, confesseur, double, blanc : mémoires du dimanche et de sainte Pudentienne. — Vêpres de saint Yves, mémoires de saint Bernardin et du dimanche.
 Lundi 20. — Saint Bernardin de Sienne, confesseur, semi-double, blanc.
 Mardi 21. — Saint Pierre-Célestin, pape, double, blanc.

Mercredi 22. — Saint Ubald, évêque, semi-double, blanc.
 Jeudi 23. — Saint Donatien et saint Rogation, martyrs, semi-double, rouge.
 Vendredi 24. — Notre-Dame Auxiliatrice, double-majeur, blanc.
 Samedi 25. — Saint Grégoire VII, pape, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Landéda.....	19, 20, 21 et 22 mai.
La Forêt.....	23 et 24 mai.
Henric.....	25 et 26 mai.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — Jeudi, 23, pèlerinage annuel de la Congrégation des Dames à Notre-Dame de Locmaria. 7 heures 1/4, chapelet ; 7 heures 1/2, messe ; bénédiction.

Nécrologie. — M. l'abbé Antoine-Marie Le Gallic de Kerizouet, missionnaire du Mayssour, est décédé le 10 avril. Il était né à Brest, le 27 août 1821, entré au séminaire des missions étrangères, le 8 avril 1843, et parti pour les missions, le 16 septembre 1844.

Itinéraire de la Confirmation. — Dimanche 19 mai. — Lesneven, le matin ; le Collège, le soir.
Jeudi, 23, Douarnenez.

Nous donnons la liste des ouvrages, imprimés ou manuscrits, nécessaires ou utiles à la cause de béatification de dom Michel Le Nobletz et du Vénérable Père Maunoir, et nous prions tous nos lecteurs de nous aider à nous les procurer pour qu'on puisse les consulter :

- 1° **Livret (imprimé)** où se trouve la liste de ceux qui ont rendu témoignage des vertus, des actions, des miracles de M. Le Nobletz. Supplément à sa Vie, composée également par le P. Antoine de Saint-André (P. Verjus).
- 2° **Journal intime (manuscrit)** ou **Mémoires composés par dom Michel Le Nobletz**, dans lesquels se trouvent consignées les lumières et les grâces qu'il a reçues pendant sa vie.
- 3° **Vie du P. Pierre Quintin, de l'ordre des Frères Prêcheurs**, par le P. Guillouton, du même ordre, imprimé à Rennes en 1668.
- 4° **Abrégé de la Vie du Père Pierre Quintin**, par le Père Jean de Rechac de Sainte-Marie, de l'ordre des Frères Prêcheurs, imprimé à Paris en 1644.
- 5° **Vie (manuscrite)** du Père Pierre Bernard, de la C^{ie} de Jésus, premier compagnon d'apostolat du Vénér. Père Maunoir, composée par le P. Maunoir, volume de 4 ou 500 pages, dont on a tiré plusieurs copies.
- 6° **Le journal latin (manuscrit)** des missions du P. Maunoir, composé par le Vénérable Père Maunoir, et divisé en périodes de dix ans, de 1640 à 1683. On possède la première décade de 1640 à 1650.
- 7° **Vie du Vénérable Père Maunoir**, par le P. Paris, recteur du collège des Jésuites de Quimper, publié en 1683 ou 1684.
- 8° **Une vie (manuscrite)** ou **Mémoires sur la vie du P. Maunoir**, par M. l'abbé de Coëtlogon, frère de M^{re} de Coëtlogon, évêque de Quimper.
- 9° **Relation (manuscrite)** des quinze dernières années de mission du Vénérable Père Maunoir, par le Père Vincent Martin, son dernier compagnon d'apostolat.
- 10° **Relation (manuscrite)** des derniers moments du Vénér. P. Maunoir, par le P. Mathurin du Demaine, ministre au collège des Jésuites de Quimper, avec appendice sur ses funérailles.

11° **Vie (manuscrite)** de Catherine Daniélou, par le Vénérable Père Maunoir, volume de 500 pages. La copie, retrouvée dans ces derniers temps, offre quelques lacunes. La fin de la préface et le commencement du chapitre I^{er} manquent. On désirerait aussi retrouver l'autographe.

12° **Vie de Catherine Daniélou**, brochure publiée par M. l'abbé Suchet, doyen du Chapitre de Saint-Brieuc, de 1850 à 1860.

13° **Vie de Jeanne de Pinzon, dame de Forsans du Houx**, par le chevalier d'Espoy, in-12 imprimé à Paris en 1713.

14° **Vie (imprimée)** de Marie Guyon, servante de M. Le Gall de Kerdu recteur de Serval.

15° **Notices diverses (imprimées ou manuscrites)** sur M. l'abbé de Trémaria, prêtre missionnaire.

16° **Vie (manuscrite)** de M. de Kerisac, prêtre missionnaire, par M^{lle} Maria de la Flugraye, sa petite-niece.

17° **Recueil (manuscrit)** des lettres du Père Pierre Bernard des Bouchers au vénérable Père Maunoir, et du Père Maunoir à dom Michel Le Nobletz et au Père Pierre Bernard.

18° Peut-être pourrait-on trouver aussi des **Notices (imprimées ou manuscrites)** sur les PP. Guillaume Thomas, Vincent Martin, Le Grand, Jacquesson, La Vigne, collaborateurs du Vénérable Père Maunoir.

19° **Notices diverses (imprimées ou manuscrites)** sur M. de Plivern (de Kermeno), fondateur des religieuses Hospitalières de Lannion, M. Guillaume Caro, vicaire général de Cornouaille, M. Le Galerne, recteur de Mur, promoteur de l'évêque de Quimper, M. Callier, grand-vicaire de M^{re} de Coëtlogon, évêque de Quimper, M. Le Gall de Kerdu, recteur de Serval, etc., etc.

P. S. — Les moindres renseignements seraient accueillis avec la plus vive reconnaissance.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Paris. — Depuis la fondation en 1856 de l'Œuvre de Saint-François-Régis, on compte 79,684 ménages inscrits, 65,982 mariages réalisés, 34,596 enfants légitimés par ses soins et grâce à son influence. Pour 1888, les chiffres ont été de 1,352 ménages inscrits, 1,060 mariages réalisés, 417 enfants légitimés.

Ces chiffres seuls ne regardent que Paris.

Paris. — **LES ÉCOLES LIBRES.** — M. le duc de Broglie, M. Chesnelong et M. l'abbé de Courcy, vicaire général du diocèse de Paris, viennent de publier un compte-rendu saisissant des résultats obtenus par l'œuvre des Ecoles libres.

Cette œuvre soutient des écoles congréganistes et même laïques, qui reçoivent soixante-quinze mille enfants. En dix ans, elle a obtenu et dépensé vingt-deux millions.

La dépense de l'œuvre est annuellement de deux millions six cent mille francs, pour ses soixante-quinze mille enfants, tandis que la dépense de la Ville est de vingt millions pour cent quarante mille élèves !

Les élèves aisés des écoles libres contribuent par leurs rétributions scolaires à la dépense annuelle ; mais leur rapport est

seulement de quatre cent mille francs, car l'école est gratuite pour tous les pauvres.

Noces d'or d'un archevêque et de 38 de ses prêtres. — Le cardinal Bernadou, archevêque de Sens, célébrera en décembre prochain le cinquantenaire de son sacerdoce ; Son Eminence a célébré, il y a deux ans, les noces d'argent de son épiscopat.

La *Semaine religieuse de Sens* fait remarquer, à ce sujet, que ce diocèse compte 38 prêtres ayant plus de cinquante ans de sacerdoce ; leur doyen a été ordonné prêtre en 1823, il y a 66 ans ! Cinq ont exercé le saint ministère dans la même paroisse pendant plus d'un demi-siècle.

Rome. — De différents côtés arrivent à Rome les meilleures nouvelles des Congrès qui se tiennent pour la restauration des droits du Saint-Père sur ses Etats. En Espagne, en Belgique, en Angleterre, les catholiques font entendre les plus vives protestations contre l'état actuel des choses. En Autriche, le Congrès a réuni toutes les sommités ecclésiastiques et laïques et des résolutions énergiques vont être prises.

Le Congrès s'est ouvert de cette manière : le président debout a dit : « Loué soit Jésus-Christ à jamais ! » et toute l'assemblée a répondu : « Amen ! »

On est si peu habitué à voir, même dans le monde chrétien, faire à Notre-Seigneur Jésus-Christ la grande place qui lui revient, que cette publique affirmation d'une foi sincère a grandement consolé et réjoui les catholiques, en même temps qu'elle fait espérer beaucoup.

La tour Eiffel et Montmartre.

Au-dessus de Paris, de ses tours, de ses dômes,
De ses arcs de triomphe, hélas ! déjà bien vieux,
Du sein des tourbillons vivants et des flots d'hommes,
Voici que deux sommets s'élancent vers les cieux.

Les voyez-vous montrer, dans l'ombre ou la lumière,
Au bord du Champ-de-Mars, sur le mont des Martyrs :
Ici, la tour de fer ; là le temple de pierre,
L'un, monument d'orgueil, l'autre, des repentirs !...

Ils montent ; l'un, sans bruit, sans choc, la pierre blanche
Eclôt comme une fleur au faite des piliers ;
Sur l'autre, à grand fracas, six jours — et le dimanche,
Un monde va et vient le long des escaliers.

Le marteau retentit par les airs, tombe, frappe,
Et rebondit : la vis crie au fond des écrous ;
Dans l'azur, les boulons qui s'ajustent en grappe
Poussent un grincement lugubre de verrous.

Et le monstre s'allonge, il envahit l'espace ;
Le squelette hideux s'étire sans repos ;
Ce morne épouvantail fait fuir l'oiseau qui passe ;
Ce sphynx de fer, sans but, ronge l'or des impôts.

Pourquoi ? Que veulent-ils ou qu'ont-ils voulu faire ?...
Est-ce une pyramide, un trophée, un tombeau ?
Pourquoi d'un tel écueil obstruer l'atmosphère ?
Du pied de quel géant sera-t-il l'escabeau ?...

Il n'est plus de géants, dans le siècle où nous sommes :
J'y cherche des fronts hauts, tous les fronts ont fléchi ;
Les héros, je les cherche en vain ; en vain les hommes ;
Je n'y vois que des nains et des cœurs d'affranchi.

Qu'un Pygmée, au hasard, sorte de cette foule,
Cette foule, au hasard, s'entasse à ses genoux :
Sous ses pieds, dans sa boue, à plat ventre on se roule :
On l'adore, on lui dit : Grand homme, écrase-nous !

Nains de quatre-vingt-neuf, singez les grandes choses,
Multipliez l'énorme, artisans, apprentis :
Créez des tours de fer pour vos apothéoses ;
Mais vos rêves sont laids et vous êtes petits.

Et cette horreur coûteuse, à quoi servira-t-elle ?...
La France d'autrefois plantait sur son chemin
Ses chefs-d'œuvre, jalons d'une histoire immortelle ;
N'avons-nous plus d'histoire et plus de lendemain ?

Quand un peuple finit, c'est par le ridicule ;
La grandeur n'est le fait que d'un peuple vivant,
O France, prendras-tu pour colonne d'Hercule
Ce môle horrible, immense, inutile et... savant ?...

Mais il monte : il affiche avec magnificence
Nos soubresauts de fièvre aux yeux des nations ;
Il étale plus haut et plus loin l'impuissance
D'un peuple ivre et soulé de révolutions.

Va, monte, allonge-toi, colosse chimérique ;
Que bientôt, à prix fixe, on hisse sur ton front
Le flegme d'Angleterre et le spleen d'Amérique :
Anglais, Américains bientôt s'y presseront.

Oui, des fous viendront là, de New-York et de Londres,
Prendre un régal étrange et leurs sombres ébats,
Et saisis de vertige ou d'humeurs d'hypocondres,
Pour se faire une gloire ils sauteront en bas.

Monte donc, tour de fer avec cette espérance :
Va chercher sous la nue un si bel avenir !
Mais pays du bon sens et du bon goût, ô France,
Est-ce la fin ?...

II.

Oh ! non, tu ne peux finir.
Non ! Un autre sommet se dresse et te domine,
Au-dessus de Paris qui blasphème ; au-dessus
De la nuit et du crime, un phare t'illumine,
Portant en lettres d'or le nom sauveur : Jésus.

En bas, c'est pourriture, orgueil stupide, orgies,
C'est l'égoût où roula le pétrole et le sang :
Mais aux hauteurs qu'un jour le martyr a rougies,
Le tonnerre s'apaise et le pardon descend.

L'amour, la foi, l'aumône, ont bâti, pierre à pierre,
Sur le cloaque énorme et profond de Paris,
Ce bastion de Dieu, ce fort de la prière,
Rempart des cœurs tremblants et des cœurs aguerris.

Va, monte, ô basilique, ô blanche citadelle ;
Hausse-toi vers les cieux qui s'éloignent de nous,
Monte loin de la houle impie, abri fidèle ;
Falaise où l'homme est grand quand il est à genoux.

Il faut, pour rendre espoir à tant d'âmes brisées,
Un pôle lumineux, sur le noir horizon,
Un sommet d'où le ciel nous verse ses rosées,
Qui font, avec la foi, reflleurir la raison.

Pour publier sa gloire et ses saintes maximes,
Et les excès divins où l'amour le porta,
Dieu choisit, comme trône et comme autel, trois cimes,
Trois sommets : Sinaï, Thabor et Golgotha.

Golgotha, Sinaï, Thabor, je vous salue !
Je vous vois à Montmartre en un seul vous unir ;
Et la foule, longtemps, hélas ! irrésolue,
En se tournant vers vous, marche vers l'avenir.

A Montmartre, où le monde étonné fraternise,
Les battements d'un Cœur divin ont retenti !...
Ah ! l'homme qui dira que la France agonise,
J'en jure par ce Cœur, cet homme en a menti !

— Grandis, ô temple saint, sur ta sainte colline :
Plus haut encor, plus haut pour que tout l'univers
Entende ce Cœur battre et que tout front s'incline,
En voyant sur la France un coin des cieux ouvert.

Toi, Paris, ville folle, extravagante, immonde,
Regarde : c'est *ceci* qui sauvera *cela* !...
Sur tes hauteurs, Paris, tu peux le dire au monde,
Tu portes Dieu, le Dieu vivant : son cœur est là !

P. V. DELAPORTE, S. J.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES
dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite)

« *Plainte de Morvan, curé constitutionnel de Plouzané,
au District (1).*

« Ce jour 13 avril 1792, je déclare que ce matin, environ
les six heures, Jean Peton, de Locmaria, est venu chez moi,
m'a vomé toutes sortes d'injures ; il a voulu me prendre pour
me mettre hors de la maison, disant que je n'étais rien dans
la paroisse, que je ne savais rien ; il se mettait en devoir de
se jeter sur moi pour m'écraser, on l'a arrêté.

« Mardi 27, disant la messe dans l'église de Plouzané, plus
de cinquante enfants qui étaient dans le cimetière, qui fai-
saient semblant d'entrer dans l'église, m'insultaient pendant
tout le sacrifice. La messe finie, je sortis par une porte oppo-
sée à celle auprès de laquelle ils se tenaient ; malgré tout,
lorsque je sortais du cimetière, ils vinrent après moi et me
jetèrent des pierres, en continuant toujours leurs insultes. Un
nommé Labbé, ci-devant vicaire de Plouzané, et Goachet,
prêtre, me dirent que bientôt on aurait purgé le pays des
patriotes, ils se tenaient auprès du cimetière pendant toute
cette scène. Tous les habitants de Plouzané et de Locmaria,
qui ont l'air seulement d'être patriotes, sont insultés par les
autres, qui sont en plus grand nombre ; ainsi personne n'ose
plus se déclarer citoyen.

« Le marguillier en charge de Locmaria, où je fais le ser-
vice comme y étant logé, a pris les clefs des ornements et
croix de l'église, et ne vient les donner ni dimanches ni fêtes ;
ils m'ont cependant laissé quelques vieux ornements. On a
menacé le sonneur de cloches de Locmaria de le priver de
tout traitement parce qu'il m'assistait.

« Je déclare, de plus, que je ferai ma démission de curé

de Plouzané, si on ne peut pas me donner de sûreté pour ma vie et surtout dans mes fonctions ecclésiastiques. »

« *Renaud, capitaine des grenadiers, au District de Brest* (1).

« 14 avril 1792.

« Quelques personnes qui demeurent dans la paroisse de Plouzané, d'autres qui y passent très souvent, et qui craignent par cette raison de se faire connaître, m'ont rapporté ce qui suit :

« Tous les dimanches, à dix heures du matin, quarante à cinquante hommes armés vont chercher les prêtres réfractaires, les amènent à l'église, les gardent pendant la messe et les reconduisent. Le prêtre qui fait le prône, nomme les quarante qui doivent faire le service la semaine suivante.

« Lorsqu'il y a quelqu'un à confesser, quatre fusillers vont chercher un prêtre pour le conduire chez le pénitent.

« Dans beaucoup de maisons, on s'est approvisionné de poudre et de balles, plusieurs en ont jusqu'à 25 livres.

« On annonce que l'armée des émigrés est déjà en France, qu'ils viennent donner du secours aux prêtres, et que pour la Pentecôte ils seront en leurs places, et on se propose bien de ne pas permettre aux patriotes d'entrer dans l'église.

« Il y a eu, pendant les fêtes de Pâques, quatre ou cinq cents hommes armés qui assistaient à l'office et se répandaient ensuite en patrouille, tirant de temps à autre des coups de fusils. Ils font tout cela, disent-ils, par ordre du District.

« Mercredi dernier, à quatre heures du matin, on a trouvé quatre hommes, portant fusil et cocarde blanche, faisant patrouille.

« A l'auberge de Plouzané, on a trouvé quatre hommes, aussi armés, qui ont dit qu'il y avait eu pendant la nuit environ quatre cents hommes à cette auberge. Ils comptent, au moindre coup de tocsin, être secourus par les paroisses de Ploumoguier, Locmaria, Guilers et la moitié de Recouvrance.

« Les employés des douanes sont les seuls patriotes; ils commencent à craindre pour leur vie, et une de leurs femmes a été faire ses pâques à la messe des prêtres réfractaires, par terreur. »

« *Laligne, au District de Brest* (2).

« Saint-Renan, 13 avril 1792.

« Chers collègues, des ouvriers de Saint-Renan, travaillant sur la paroisse de Plouzané, ont rapporté que les habitants s'attendaient hier à voir arriver chez eux la force armée, ce qui a donné lieu à un rassemblement de plus de trois mille

hommes armés, qui se fit, dit-on, dans un instant, par le moyen de coups de fusil tirés par des gens apostés de distance en distance; ils sont en pleine insurrection et tout à fait décidés au combat. Il est plus que temps de prendre contre les habitants de cette commune des mesures de rigueur. »

Le même jour, le District de Brest prenait l'arrêté suivant (1):

« Les rapports multipliés parvenus au Directoire l'ayant convaincu que la commune de Plouzané est en pleine insurrection...

« Considérant que puisque le fanatisme lève la tête et s'offre de lui-même au combat, tous les intérêts se pressent pour le terrasser;

« Considérant que la plus odieuse manœuvre des ennemis du bien public est de lasser le courage et le civisme des ecclésiastiques assermentés, de les contraindre, à force de dégoûts, à désertir leurs saintes fonctions, pour en prendre prétexte de verser des larmes hypocrites sur la prétendue profanation des autels et l'impossible subversion de la religion de nos pères...

« Le Directoire arrête d'envoyer, de moment à autre, en la paroisse de Plouzané, un détachement combiné des troupes de ligne de terre et de mer au nombre de six cents hommes, avec deux pièces de canon, pour y tenir garnison aux frais solidaires des membres du Conseil général de cette commune.

« Le détachement ne désespérera pas qu'aux conditions préalablement exécutées: 1° du paiement des deux tiers des contributions de 1791; 2° du paiement des frais de l'expédition militaire; 3° du ressalement des munitions et armes à feu; 4° de la remise des maires et procureurs des communes de Plouzané et Locmaria, ainsi que des principaux auteurs des troubles, notamment des sieurs Gouachet et Le Hir, prêtres, et de Jean Petton, du bourg de Locmaria... »

Le 17 avril 1792, le District de Brest écrivait au Département:

« Le détachement de six cents hommes, parti d'ici dimanche 14, a été reçu à Plouzané et Locmaria sans opposition; tout s'est bien passé, à quelques dégâts près commis par la troupe.

« Toutes les conditions imposées aux deux communes ont été remplies, à l'exception, néanmoins, de la remise des prêtres non conformistes, dont elles ont prétexté ignorer le domicile actuel, mais qu'elles se sont engagées à faire connaître, si elles parvenaient à le découvrir.

(1) L. 272.

(2) L. 272.

(1) L. 272.

« Le détachement est réduit d'aujourd'hui à soixante-quinze hommes, qui eux-mêmes seront vraisemblablement de retour pour vendredi ou samedi. »

(A suivre.)

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE IV.

LA VILLE SAINTE ET L'ÎLE DE BATZ (suite).

Nous devons tout d'abord nous demander ce qu'il faut entendre par cette parole de l'agiographe : « *Paulus domum suam reversus*, Pol étant de retour chez lui ». Nous avons, en effet, tout intérêt à savoir quel séjour notre Saint choisit pour sa résidence épiscopale, et si le monastère de l'Île-de-Batz continua de l'avoir pour abbé quand le Léon le posséda comme évêque.

Dès le commencement de l'Eglise, chaque titre épiscopal fut attaché à une ville ; c'est là un fait tellement connu que nous n'avons pas à insister. Saint Pol devait donc faire choix d'une cité qui serait sa résidence habituelle, ou bien ce choix avait déjà dû être fait par lui. Mais nous n'avons pas, pour nous guider ici, à évoquer seulement un principe général : si Wormonoc, en parlant du retour de saint Pol, en Bretagne, ne dit rien de son siège épiscopal, arrivé à la seconde abdication du Saint (en faveur de Cétomérin), il raconte que le vénérable prélat se réfugia dans l'île au milieu de ses moines dont le nombre s'était considérablement accru. C'est donc que dès l'origine il avait quitté le monastère pour venir habiter dans la cité voisine dont nous avons déjà parlé. On n'a pas oublié combien elle était misérable quand saint Pol y était arrivé pour la première fois, et comment il l'avait délivrée d'hôtes dangereux, et consacrée en l'aspergeant par l'eau sainte ; là dessus, rien à ajouter, mais il nous reste à nous demander :

1° Quelle était l'histoire de cette pauvre cité avant l'arrivée de saint Pol ;

2° Si elle portait le nom d'Occismor avant l'époque où elle prit celui de son premier évêque.

3° Quelle est la valeur des traditions qui font de la ville de Saint-Pol la cité de Conan Mériadec.

Wormonoc, parlant de l'arrivée de notre Saint dans ce lieu qui devait lui devenir si cher, appelle le lieu même *oppidum* ; on sait que ce mot a souvent servi à désigner moins une ville qu'un château fort ; *oppidum* est donc bien souvent synonyme de *castellum*, ou peu s'en faut, et personne n'ignore, en Bretagne, que dans notre vieille langue, la ville de Saint-Pol-de-Léon s'appelle encore

Castell-Paol ; beaucoup de nos villes armoricaines se sont ainsi formées autour d'un *château* ; nous avons eu occasion de montrer la ville de Quimper se développant, jusqu'au Stéir après avoir commencé par le *castellum* compris dans un angle formé par l'Odét et le ruisseau du Froul, et donné par le roi Grallon à saint Corentin. En 1844, rien n'avait encore indiqué que la ville de saint Pol eût été l'ancienne cité gallo-romaine des *Osismii*. Si les poteries, les briques à rebords, les médailles à différentes effigies d'empereur et d'impératrice existaient dans les environs même de la ville, rien dans le sol de l'enceinte primitive n'avait encore révélé le passage du peuple vainqueur ; c'est ce que constatait M. Paul de Courcy dans une étude sur les *Origines de la ville de Saint-Pol-de-Léon* (1) ; depuis l'époque que nous venons d'indiquer, des fouilles ou des démolitions ont démontré que l'*oppidum* lui-même avait été occupé par les vainqueurs. En effet, en 1864, dans l'étude si intéressante et si complète à laquelle il a donné pour titre : *DE RENNES A BREST ET A SAINT-MALO, ITINÉRAIRE DESCRIPTIF ET HISTORIQUE*, M. Pol de Courcy dit : « La ville de Saint-Pol, désignée dans les actes du x^e siècle, ainsi que son territoire, sous le nom de *Castellum Leonense* et de *Leonensis Pagus*, et en breton sous celui de *Castel-Pol*, ne consista d'abord qu'en un château occupé par les *Osismii*, puis par les Romains, ainsi que le prouvent de nombreuses médailles du III^e et du IV^e siècle, à l'effigie de Valérien, de Gallien, de Salonine sa femme, de Postume, de Victorin, de Tétricus, de Claude le Gothique, de Quintillus, de Dioclétien et de Maximien, recueillies dans la ville et ses environs parmi des substructions antiques. Le château de Léon était abandonné au VI^e siècle lorsque Pol-Aurélien, suivi d'une grosse troupe de clercs et de laïques, vint de la Grande-Bretagne en Armorique où il aborda vers l'an 530. »

Cet *oppidum* n'était-il autre chose que la fameuse cité d'*Occismor*, capitale des *Osismii* ? Il serait étrange que Wormonoc eût ignoré ce détail important ; or, comme nous l'avons déjà observé, il n'indique nulle part le nom primitif de cette ville ; lui, qui précise tant les noms des autres lieux, garde ici une réserve dont nous avons le droit d'être étonnés ; serait-ce que, de son temps, la question aurait déjà été posée et que les avis étaient différents ? Car, il faut le reconnaître : les avis sont très différents, du moins aujourd'hui, et non-seulement sur la capitale des *Osismii*, mais même sur le pays plus ou moins étendu qu'occupait le peuple de ce nom. M. Aymar de Blois a bien dit, il est vrai : « La position géographique des Osismiens au sommet de la péninsule armoricaine est si apparente et si bien dessinée, qu'elle ne peut laisser place au moindre doute, et que l'on se demande comment des hommes d'un savoir incontestable ont pu assigner un autre territoire à ce peuple » ; M. de Blois pouvait avoir raison ; mais il n'en est pas moins vrai que son opinion a eu des contradicteurs

(1) Éditée à Saint-Brieuc ; 1844.

sérieux, comme il le reconnaissait lui-même ; avec la parfaite bonne foi dont il faisait toujours preuve dans la discussion, il n'hésitait pas à publier lui-même les lignes suivantes qui montrent son respect pour l'opinion de ses adversaires : « Plusieurs comptent parmi les évêques de Quimper Lithardus, qui souscrivit, au concile d'Orléans en 511, comme évêque des Ossismiens ; mais d'autres pensent qu'il était évêque du pays d'Exmes, en latin *Oxismum*, dont la ville épiscopale de Seez est la capitale. »

Il y a trois opinions sur l'emplacement du territoire occupé par les Ossismiens : « D'après la première et la plus généralement adoptée, ils étaient à l'extrémité de la péninsule armoricaine, c'est-à-dire dans cette partie de la Basse-Bretagne qui forme aujourd'hui le département du Finistère et une partie du département des Côtes-du-Nord. D'après la seconde opinion, ils étaient en Normandie, dans cette partie des départements de l'Orne et du Calvados qui s'étend depuis Nogent-le-Rotrou et Alençon jusqu'à Caen, en suivant les vallées de l'Orne, de la Dive et de la Vie. Enfin, d'après la troisième opinion, qui ne semble avoir été émise que pour concilier les deux autres, on suppose qu'il y a eu deux peuples de ce nom : l'un à l'extrémité de la Basse-Bretagne, et l'autre dans cette partie de la Normandie qui vient d'être indiquée. » (1).

Que nos lecteurs se rassurent : nous n'allons pas pousser à fond la discussion sur ce point qui, probablement, ne les intéresserait guère. La savante brochure à laquelle nous faisons ici quelques emprunts a quatre-vingts pages in-octavo ; nous ne les transcrivons pas toutes.

César, Strabon, Pomponius Mela, Pline, Ptolémée ont parlé des Ossismiens. Parmi ceux qui s'en sont occupés après eux, plusieurs affirment avec assurance, en se copiant les uns les autres, que, d'après ces anciens auteurs, les Ossismiens dont il est question dans les *Commentaires* étaient placés à l'extrémité de la péninsule armoricaine. A cela, les partisans du séjour des Ossismiens en Normandie répondent qu'étrangers au pays, où ils n'avaient jamais mis les pieds, Strabon, Pline, Ptolémée et les autres n'en parlent que par ouï dire ; que les erreurs dont leurs ouvrages fourmillent prouvent assez qu'ils n'avaient sur cette partie de la Gaule aucune connaissance certaine.

Mais comment prouver qu'ils se trompent sur le point qui nous intéresse ?

D'après ceux qui font des Ossismiens des habitants de l'Armorique, ceux-ci auraient occupé toutes les côtes qui s'étendent depuis le Légué jusqu'à la Laita (2), tandis que les Vénètes auraient possédé le littoral depuis la Laita jusqu'à la Vilaine. Or, César parlant des Vénètes s'exprime ainsi : « Cette cité est de beaucoup

la plus puissante de toutes les cités maritimes de cette région. Les Vénètes possèdent un grand nombre de navires qui leur servent à passer en Bretagne. . . Et comme dans ces parages, où la mer est très agitée et ouverte à tous les vents, il n'y a que quelques ports et que ces ports leur appartiennent, ils ont pour tributaires la plupart des marchands qui naviguent sur cette mer. » Or, comment les Vénètes auraient-ils eu cette supériorité de puissance et ce monopole des ports de refuge, si à côté d'eux les Ossismiens avaient possédé les ports de Concarneau, de Bénodet ou de Quimper, de Loc-Tudy ou de Pont-l'Abbé, d'Audierne, de Douarnenez, de Roscoff, de Saint-Pol, de Morlaix, et surtout la rade de Brest ? Dans de semblables conditions, ils n'auraient certainement eu rien à envier à ces Vénètes auxquels César, qui connaissait si bien le pays, donne une telle importance.

Ceci nous semble suffire pour établir la probabilité de l'opinion de ceux qui fixent la demeure des Ossismiens dans la Normandie.

Le lecteur devinera facilement les arguments que l'on pourrait faire valoir en faveur de la troisième opinion, conciliant les deux premières et disant qu'il y a eu deux peuples d'Ossismiens parfaitement distincts.

M. l'abbé Touroude, qui nous semble avoir étudié cette question mieux que tous ses devanciers, a donné à son tour une interprétation dont on pourra apprécier la valeur.

D'après lui, comme je l'ai dit, il est impossible de placer les Ossismiens de César dans notre Armorique ; les auteurs qui attribuent un pareil dire à l'auteur des *Commentaires* sont dans une grave erreur ; mais cela signifie-t-il qu'à une époque un peu postérieure il n'y avait pas d'Ossismiens dans la péninsule ? Pas le moins du monde. « Pendant trois ans qu'il séjourna dans les Gaules, Auguste traita les habitants de cette contrée non pas en sujets, mais en ennemis. » Il les tint sous un joug de fer, dit « Laurentie, et pour leur ôter jusqu'à leur histoire, il changea le nom de leurs cités, déplaça les villes, morcela les cantons, bouleversa les populations, mêla les races et fit de tout le pays un grand chaos où le despotisme put seul se reconnaître, grâce à son régime d'effroyable égalité (1). » Or, de tous les peuples de la Gaule, aucun ne supportait plus impatiemment le joug de l'étranger que les peuples de l'Armorique (par ce nom il faut entendre ici non seulement la Bretagne actuelle, mais toute la côte Normande). On le voit, par les efforts qu'ils tentèrent depuis le commencement de la guerre jusqu'à la fin, pour se soustraire à la domination romaine. Les Ossismiens en particulier qui, comme nous l'avons vu étaient un des peuples les plus considérables de l'Armorique (encore dans le même sens) se montraient toujours prêts à la révolte. Leur nom n'est prononcé que trois fois dans les *Commentaires* et c'est toujours à l'occasion d'une guerre. Un tel peuple était inévitablement désigné à l'attention d'Auguste, et il dut être

(1) *Recherches sur les Ossismiens*, par l'abbé Touroude, Seez 1873.

(2) C'est-à-dire depuis le port de Saint-Brieuc jusqu'au Pouldu, à trois lieues de Quimperlé.

(1) Laurentie, *Histoire de France*, t. 1, ch. 2.

inscrit un des premiers sur les listes de proscription. L'histoire ne nous a pas conservé les noms des peuples qui furent ainsi transportés et des cités qui furent disloquées. Mais un ensemble de faits incontestables prouvent que les Osismiens furent de ce nombre.

A cette explication, il faut encore ajouter que le nom même des Osismiens ne se retrouve pas dans notre pays et s'est perpétué dans le pays d'Hyémois en Normandie, désigné dans les chroniques et les chartres les plus anciennes sous le nom de *Pagus Oximensis*, *Oxismensis*; *Diocesis Oximensis*; *comitatus Oximensis*, *Oismacensis*, d'où l'on a fait plus tard et jusqu'à nos jours le nom d'Exmes ou d'Hyesmes pour la ville; le nom d'Oximien ou d'Osismien pour les habitants, et le nom d'Hyémois, Oismois, ou Exmois pour le pays.

Rien de pareil en Bretagne; c'est donc que la colonisation d'une partie de la contrée par les Osismiens n'y avait guère laissé de souvenirs, d'où nous sommes amenés à conclure qu'elle n'avait guère dû y laisser d'éléments étrangers.

(A suivre).

Nous nous faisons un plaisir d'apprendre à nos lecteurs que l'excellent ouvrage de MM. Léo Taxil et Pierre Marcel, intitulé **Les Sœurs de Charité**, histoire populaire des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, vient d'être admis au concours de l'Académie Française, pour le prix Montyon de 1889.

Cet ouvrage, qui tout en étant de la plus haute moralité, forme en même temps une lecture des plus attrayantes obtient partout un légitime succès. Le quatrième mille est déjà presque épuisé; le cinquième mille est sous presse.

LA PRÉVARICATION

TROISIÈME RETRAITE DE NOTRE-DAME DE PARIS

par le R. P. FÉLIX, S. J.

Un vol. in-12, de 412 p. — Prix : 3 fr. — Téqui, édit., rue de Rennes, 85, à Paris

Cet ouvrage fait suite à la DESTINÉE et à l'ÉTERNITÉ, du même auteur, que nous avons déjà recommandés à nos lecteurs. Ces trois volumes sont les premiers d'une série qui nous donnera les trésors d'éloquence et de piété du célèbre Jésuite. Le Père Félix creuse son sujet jusque dans ses profondeurs. Sept conférences sont consacrées à la Prévarication : 1° La Prévarication devant la Société humaine. — 2° La Prévarication devant la Sagesse divine. — 3° La Prévarication devant l'Autorité divine. — 4° La Prévarication devant l'Amour divin. — 5° La Prévarication devant l'Infini de Dieu. — 6° L'Egoïsme, source de toute Prévarication en général. — 7° L'Egoïsme, source de la Prévarication en particulier.

Dans toutes ces pages rayonnent la science, la logique, la vigueur et le zèle de l'Apôtre.

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE, fondée en 1874, garantie par une C^e anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

VÊTEMENTS { **JODELAIS, Jeune**
Ecclésiastiques { Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES
pour la *Semaine Religieuse de Quimper*.

MOYEN gratuit de fonder des bonnes œuvres, d'enrichir et soutenir les Ecoles catholiques, sans rien dépenser.
Ecrire à Monsieur le Curé de Blanot (Saône-et-Loire).



Sirop-Zed

(Codéine et Tolu)

Recommandé pour ses propriétés
calmantes contre les Bronchites,

Coqueluches,

Rhumes, — Catarrhes, — Insomnies.

PARIS, 22 et 10, rue Drouot.

DEMANDER PARTOUT

CHOCOLAT MENIER

REFUSER LES IMITATIONS

ATELIERS FROC ROBERT

Catalogue Franco — 34, Rue Bonaparte, 38, PARIS — Catalogue Franco
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIÈRES

PRINCIPALES MAISONS DE FRANCE

renommées pour leurs Spécialités d'Objets de piété et d'Articles religieux

BIAIS aîné, F^r Fournisseur de N.S.P. Le Pape
Broderie, chasublerie, chapes, bannières,
ornements d'Eglise de tous styles. Maison
fondée en 178. 74, Rue Bonaparte, 74

BEER Fab^r 34 et 36, r. St-Sulpice,
Paris, M^{re} de N.S.P. Le Pape.
Fab^r d'ornem^{ts} d'Eglise et Fourⁿ sp^{éc} de chasublerie,
broderies riches. Bronze et orfèvrerie, modèles exclusifs
entièrement nouveaux. Ameublements d'Eglise, etc.



Ornements d'Eglise, Orfèvrerie,
Bronzes. — **E. SOUSTRE**,
18, r. du Vieux-Colombier, Paris
Broderies, tapisseries, chasublerie
avec fouritures. Prix 25 f. Envoi fco.

J. DANIEL Fabrique de
Statues reli-
gieuses, Chemins de Croix, Amen-
gements d'Eglise, etc. 76, r. Bonaparte

BOUASSE (Émile) Estampes,
Religieuses, chromo-lithographies, P^{re} de Christ, béatifiers,
médaillons, chapeliers, chemin de Croix, 7 & 9, rue Mabilien
(à partir d'Avril Place St-Sulpice et Rue Bonaparte).

HUBERT-MENAGE, Bronze,
Broderie, Chasublerie, 23, r. St-Sulpice.

LIBRAIRIE PERCEPIED, REGNIER, Succ^{rs},
40, Rue St-Sulpice. Fournisseurs pour mariage et
1^{re} communion. Livres et objets de piété en tous genres.

BELLE JARDINIÈRE 2, Rue du Pont-Neuf, 2

VÊTEMENTS tout faits et sur mesure. — **RAYON** spécial pour MM. les Ecclésiastiques
COSTUMES de Cardinal, d'Archevêque, d'Evêque, de Chanoine, d'Abbé, d'Enfant de chœur,
de Bedeau, de Suisse (grande et petite tenue). Chapellerie, Chaussures, Bas et Lingerie relig.
MÊMES PRIX DANS NOS SEULES SUCCURSALES :
ANGERS, LYON, MARSEILLE, NANTES et PARIS. 1, Place Clichy.

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs, **M. Louis ROUVIERE**, propriétaire de Vignobles, à VERGÈZE (Gard). Ce vigneron qui prépare lui-même les vins qu'il offre au clergé pour le Saint-Sacrifice, tient aussi à la disposition de nos lecteurs des vins rouges excellents et garantis absolument naturels et sans plâtre, à partir de 80 francs la barrique de 225 litres fût perdu et rendu franco de transport et de congé jusqu'à la gare qui lui est désignée. Nous devons ajouter que M. Rouvière fait partie de la Croisade des Négociants Francs-Catholiques et qu'il donne une partie de son bénéfice pour le soutien de l'Ecole-Libre de sa paroisse. Nous espérons que tous les bons chrétiens voudront bien, par leurs achats, participer à cette excellente œuvre. *Envoi du prospectus détaillé sur demande affranchie.*



ASTHME & CATARRHE
guéris par les **CIGARETTES ESPIC**, 26.1a Boite
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEURALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC,
rue St-Lazare, 20. - Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu - les - Poêles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

GUERISON

certaines et radicales de toutes les
affections de la Peau, même des
Plaies variqueuses dites incurables. Le
traitement est à la portée des petites bourses,
ne dérange pas du travail et dès le 2^e jour donne
de l'amélioration. **M. L. ENORMAND**, Méd. sp^{al},
à Melun. - Consult. gratuites par correspo.

AVEC PETIT CAPITAL minimum de 125 fr.
et Renseignements sérieux on
peut tous les mois réaliser **EN BOURSE DE BEAUX BÉNÉFICES**
Il faut pour cela être guidé avec compétence et impartialité. Adressez-vous en toute confiance à
M. G. DUMON banquier, 7. Rue d'Isly, PARIS. Notre explication est envoyée sur demande affranchie.

VIN ROUGE du domaine de Carros-Haut-Brion, expédié franco
de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOUL-
CHER, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1886 ; 145 fr. ré-
colte 1885 et 180 fr. récolte 1882.

AUTANT DE RENTES QUE DE CAPITAL

Cent pour Cent de Revenu ASSURÉ

Capital Garanti avec chances de l'augmenter considérablement

Ainsi : en plus du REVENU de 100 %, un Capital de 3.000 fr. a été augmenté

En 1884 de 3.895 francs

En 1885 de 2.980 —

En 1886 de 4.475 francs

En 1887 de 6.875 —

En 1888 de 4.875 francs (Coupon compris)

1^{er} Trimestre 1889 de 1.550 —

Pour CIRCULAIRE EXPLICATIVE s'adresser à la **SPÉCULATION**
GÉNÉRALE 4, rue Chauchat, PARIS. (Maison fondée en 1878)

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO

10 CENTIMES

PRIX DE L'ABONNEMENT

6 fr. par an

LA LIGNE D'ANNONCE

40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les com-
munications à M. l'abbé Rossi, à
Quimper, boulevard de l'Odéon, pour
le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser di-
rectement les abonnements à M. DE
KERANGAL, imprimeur de l'Evêché,
à Quimper, rue des Boucheries, 18

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Keréon.

**SOMMAIRE. — I. Nouvel-
les du Diocèse :** Mission
recommandée ; Nécrologie ;
Itinéraire de la Confirma-
tion ; Quimper ; Logonna-
Daoulas ; La Retraite pas-
cale des Bretons d'Angers ;
Indulgences et Tiers-Ordre ;
Les Mariages mixtes.

**II. Nouvelles du Monde
Catholique :** La Charité ca-



tholique à Paris ; Vocation ;
M. Jacquin, directeur des
Chemins de fer de l'Est ;
Veu d'un équipage ; Rome ;
Poésie du R. P. V. Dela-
porte.

**III. Documents histori-
ques (suite).**

**IV. Annonces et avis di-
vers.**

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 28 mai. — 5^{me} Dimanche
après Pâques, saint Philippe de
Néri, double, blanc ; mémoires du
Dimanche et de saint Eleuthère, à
la messe. — Vêpres de saint Phi-
lippe, mémoires de sainte Marie-
Madeleine, du dimanche et de
saint Jean, pape et martyr.

Lundi 27. — Sainte Marie-Madeleine
de Pazzi, semi-double, blanc.

Mardi 28. — Saint Augustin de

Cantorbéry, évêque, double, blanc.
Mercredi 29. — Office de la vigile,
ou office votif.

**Jeu di 30. — Ascension de Notre-
Seigneur, double de 1^{re} classe,**
blanc. — Vêpres de la fête ; mé-
moire de sainte Angèle.

Vendredi 31. — Sainte Angèle de
Méridi, vierge, double, blanc.

Samedi 1^{er} juin. — Saint Romain,
évêque, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Henvic 26 et 27 mai.

Plouhinec 28, 29, 30 et 31 mai.

Lopérec 1^{er} juin.

Rogations Lundi 26, mardi 27 et mercredi 28.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Mission recommandée: — *Primelin*, du 2 au 15 juin. — 1^{re} semaine : Supérieur, M. Le Duc, chanoine honoraire, curé de Douarnenez, 2^e semaine : Supérieur, M. Hameury, chanoine honoraire, curé-doyen de Crozon

Nécrologie. — M. Riou, vicaire à Ploubinec, est décédé.

Monseigneur a bien voulu accepter, malgré les grandes fatigues de sa tournée pastorale, d'aller à Leuhan bénir la nouvelle chapelle érigée en l'honneur et sous le vocable de Notre-Dame-de-Lourdes.

Itinéraire de la Confirmation.

Mardi 28 mai. — Plouider, le matin ; Goulven, le soir.

Mercredi 29. — Plouneour-Trez, le matin.

Jeudi 30. — Kerlouan, le matin.

Vendredi 31. — Guissény et Saint-Frégant, le matin.

Samedi 1^{er} juin. — Plouguerneau, le matin.

M. le chanoine Ollivier, vicaire-général, supérieur du Grand-Séminaire, accompagnera Monseigneur dans cette seconde partie de la tournée pastorale.

QUIMPER. — Mercredi soir, après l'office canonial, Monseigneur, assisté de M. le chanoine Téphany, vice-doyen du chapitre, a bien voulu installer comme chanoine honoraire, M. l'abbé Paulian, son ancien premier vicaire, à Sainte-Marie-des-Batignolles.

M. le chanoine Paulian n'est plus depuis longtemps un étranger pour nous ; c'est lui qui avait apporté à Quimper, les Bulles de Monseigneur ; à Paris, il présida à tous les préparatifs du Sacre, avec un soin et un tact parfaits. Il avait tenu à accompagner Monseigneur à Quimper, lors de la belle et enthousiaste réception du 9 février 1885. La distinction, dont il vient d'être l'objet, resserrera à jamais les liens déjà forts qui l'unissaient à l'Eglise de Quimper, et permettra de mieux connaître et apprécier ses rares qualités d'esprit élevé et de cœur dévoué.

C'est la première fois peut-être depuis plus de cinquante ans, nous disait M. le chanoine de Calan, vénérable doyen du Chapitre, qu'un Evêque installe lui-même un chanoine à Quimper. — Nul plus que M. l'abbé Paulian n'était digne d'un pareil honneur.

— L'opposition, faite par M. le maire de Fouesnant, à l'ouverture de l'école libre, a été levée à l'unanimité des membres présents,

dans la réunion du conseil départemental tenue à la Préfecture, samedi dernier, à deux heures.

Le prêtre qui a dû au dernier moment comparaître pour le Frère instituteur, a trouvé ces messieurs disposés à suivre strictement toutes les formalités légales, mais il faut le reconnaître, pleins d'une courtoisie parfaite, et animés d'une grande bienveillance.

La question du pensionnat a été nécessairement écartée ; la plus élémentaire des dispositions n'ayant pas été remplie, le dossier était incomplet.

LOGONNA-DAOULAS. — Dimanche dernier avait lieu l'installation du nouveau Recteur de cette paroisse. Cette magnifique cérémonie ne laisse jamais de produire la plus profonde impression dans tous les cœurs ; M. l'abbé Fléiter aura été particulièrement heureux d'avoir pour installateur son propre frère, vicaire-général du diocèse.

Qu'on nous permette de féliciter les fidèles de Logonna-Daoulas de l'heureux choix de Monseigneur ! Avoir à sa tête un bon et saint prêtre pour la diriger sûrement dans les voies du salut, c'est, sans contredit, pour une paroisse, la grâce des grâces. Qu'on veuille bien songer aux devoirs nombreux du prêtre, devoirs en même temps les plus délicats, les plus importants, puisque le salut éternel du troupeau dépend de la manière dont ils sont remplis. Au prêtre, il incombe d'office d'éclairer les âmes, de leur communiquer la vie divine, de l'y accroître sans cesse, de guérir celles qui sont malades, de les nourrir divinement, en même temps de leur servir de modèle par l'exemple de toutes les vertus : en un mot, les moyens en son pouvoir de les diriger vers le terme où Dieu nous attend tous pour nous rendre heureux de son propre bonheur éternellement.

Ces obligations sacrées, les qualités d'esprit et de cœur de M. l'abbé Fléiter, ses habitudes de zèle et de piété nous sont un sûr garant qu'il les remplira fidèlement, ayant toujours devant les yeux la devise donnée par l'apôtre saint Pierre aux ministres du sanctuaire : *Forma facti gregis ex animo* ; ayez la sainte ambition de devenir le modèle du troupeau.

La Retraite pascalle des Bretons d'Angers. — Tous les ans, aux premiers beaux jours, les Bretons se réunissent dans la jolie et coquette église de Sainte-Madeleine du Sacré-Cœur.

Pendant une semaine, ils viennent, chaque soir, entendre les instructions spéciales et se préparer à l'accomplissement du devoir pascal.

Cette année, ils étaient venus bien plus nombreux encore que d'habitude. Ils étaient attirés par la réputation de sainteté, d'un vénérable Père, qui, depuis plus de quarante années, a évangélisé les diverses contrées de la Bretagne.

Le Père Rot, jésuite, de la résidence de Quimper, avait bien voulu accepter l'invitation qui lui avait été adressée, et mettre à la disposition des Bretons, exilés loin du pays natal, l'ardeur d'un zèle que n'affaiblit point une longue carrière passée au service de Dieu.

La retraite a commencé lundi 29 avril à huit heures du soir.

A chaque réunion, le Père missionnaire avait, au pied de la chaire, une assemblée de six à sept cents personnes.

La messe de communion, célébrée hier, à neuf heures, clôtura dignement la retraite, trop courte, au gré des Bretons.

Tous s'approchèrent de la Table sainte et vinrent recevoir le Dieu qu'ils ont appris à aimer et à adorer.

Bien consolant et bien fortifiant spectacle que celui de tous ces braves Bretons, occupés, pour la plupart, à travailler pendant la semaine dans les usines. Ils n'ont pas craint de montrer qu'ils savent mettre l'accomplissement de leurs devoirs religieux au-dessus des visées et des moqueries de leurs camarades d'atelier. Oh ! puissiez-vous, chers amis, conserver toujours de si nobles sentiments.

En terminant ce modeste compte-rendu, nous sommes heureux d'offrir à M. l'abbé Briand, directeur de l'œuvre des Bretons d'Angers, l'expression bien sincère de nos respectueuses félicitations. Ses compatriotes, auxquels il fait le bien aussi généreusement que délicatement, lui ont montré que les enseignements qu'il leur donne ne sont pas sans porter de résultats. Celui qui voit tout et est le Maître de tout récompensera M. Briand de son dévouement et de sa charité.

X...

Indulgences et Tiers-Ordre. (*Les églises ou chapelles du Tiers-Ordre séculier de Saint-François ne jouissent pas de l'indulgence de la Portioncule.*) — Depuis la nouvelle Constitution de Sa Sainteté Léon XIII sur le Tiers-Ordre séculier, on se demandait si les églises ou chapelles, dans lesquelles est érigée une congrégation du Tiers-Ordre, jouissaient de l'indulgence de la Portioncule.

Aujourd'hui tout doute est levé par une réponse de la Sacrée-Congrégation des Indulgences, datée du 12 décembre 1888. Ces églises ou chapelles ne jouissent plus du privilège de l'indulgence de la Portioncule. Par conséquent, en dehors des églises des religieux et religieuses du premier et du second ordre et du troisième ordre régulier, aucune église n'a ce privilège, sauf celles auxquelles il a été concédé par un bref pontifical.

Les Directeurs des Fraternités du Tiers-Ordre pourraient, en s'adressant à Monseigneur l'Evêque, obtenir un bref pontifical pour les églises ou chapelles des Fraternités qu'ils dirigent. Il serait encore possible, en faisant une demande immédiate, d'obtenir ce bref pour la fête de la Portioncule de la présente année.

Voir nouvelle revue théologique, tome XXI, N° 1^{er}, page 51.

Les mariages mixtes. — Il y a quelque temps, la Congrégation du Saint-Office a adressé à tous les Evêques une circulaire pour demander une statistique des mariages mixtes, c'est-à-dire des mariages entre catholiques et protestants, qui ont eu lieu dans le courant des dix dernières années, avec ou sans la dispense du Saint-Siège.

La circulaire demandait aussi si les promesses formelles faites par les deux parties d'élever les enfants dans le culte catholique ont été observées régulièrement, ou si la partie catholique s'est vue forcée de renoncer à sa foi, ou si les engagements n'ont pas été tenus de part et d'autre.

Les réponses des Evêques sont arrivées déjà en grande partie et ont malheureusement prouvé que les mariages mixtes sont généralement un danger pour la partie catholique, et que souvent, malgré les promesses formelles, les engagements pris par la partie hérétique ne sont pas tenus. Les enfants reçoivent une éducation anticatholique, sont souvent élevés dans le schisme, et c'est généralement la partie catholique qui est outragée dans sa foi.

Les récents faits d'intolérance protestante ont aussi été remarqués à Rome, et l'on se demande si une restriction plus sévère ne doit pas être faite dans la concession des dispenses pour les mariages mixtes.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

La charité catholique à Paris. — Les paroisses des faubourgs de Paris ont une population très nombreuse, et qui est surtout composée d'ouvriers ou de retraités, de petits rentiers cherchant des loyers à meilleur marché. Très peu de riches et beaucoup de délaissés, telle est la composition de ces paroisses. Les ressources ordinaires de la charité, Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, Dames de Charité, Bureau de bienfaisance sont donc, dans ces quartiers, très insuffisantes. C'est pour leur venir en aide qu'a été fondée l'Œuvre des pauvres malades dans les faubourgs de Paris. Ses membres sont des dames appartenant à des paroisses de Paris et jouissant de quelque fortune.

On peut juger du bien accompli par la statistique suivante :

Pendant l'année 1888, les douze sections des faubourgs où l'Œuvre est établie ont été visitées par 97 Dames, avec le concours des Sœurs. 4,096 malades ont été assistés, 800 malades sont morts, 29,208 visites ont été faites. Il y a eu 166 baptêmes, 119 mariages, et 105 enfants légitimés. 37 enfants ou vieillards ont été placés. Il a été distribué plus de 100,000 bons de pain, de viande, de sucre et de charbon. Les dépenses se sont élevées à la somme de 57,033 fr. 815 administrations des derniers sacrements, 2,905

sacrements de pénitence et d'eucharistie reçus. 22 premières communions. 431 conversions signalées.

Vocation. — En l'église de l'Assomption d'Auteuil (Paris), Mgr Gonindard, coadjuteur de Rennes, recevait, il y a quelques jours, les vœux de M^{lle} Marie d'Arnoux, fille de feu le vicomte Albert d'Arnoux, qui s'est rendu célèbre, entre Gavarni et Cham, comme écrivain et comme dessinateur, sous le pseudonyme de Bertall.

Bertall était fils d'un commissaire des guerres de Napoléon I^{er} et, lorsqu'il préféra le crayon et la plume à l'épée que lui destinait son père, grande colère du vieux commissaire, défense de traîner son nom dans les ateliers et dans les journaux. Le pauvre Albert retourna les deux syllabes de son prénom et s'en fit un nom de guerre : Bertal. « Mets-y deux l, lui dit Balzac, tu iras plus sûrement à la postérité ! »

Vers la fin de l'Empire, tout Paris allait aux Tuileries ou aux Champs-Élysées voir trois petites jumelles qui venaient de naître à Bertall, et que leurs nourrices y promenaient. Leur mère, fille du général Pellaprat, était d'une beauté rare : ses trois fillettes lui ressemblaient et se ressemblaient tellement entre elles, qu'on était obligé, pour les distinguer, de leur mettre au cou une faveur différente : la faveur blanche, c'était Marie, celle qui vient d'entrer en religion.

Qu'il faut lire, et beaucoup lire. — Nous trouvons dans les journaux de Paris la notice biographique suivante :

M. Jacqmin, directeur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, commandeur de la Légion d'honneur, est décédé en son domicile, avenue Montaigne, 51. Il a succombé aux suites d'une maladie de cœur, dont il souffrait depuis plusieurs années, mais qui ne l'a pas empêché, jusqu'à la veille de sa mort, de vaquer à ses occupations professionnelles.

Il était âgé de soixante-huit ans.

Ancien élève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole des ponts et chaussées, M. Jacqmin était sorti de celle-ci avec le numéro 1.

Après quelques années passées au service de l'Etat, où il était parvenu au grade d'ingénieur en chef, il fut attaché aux grands travaux de premier établissement de la Compagnie de Lyon. Là se révélèrent les rares talents d'ingénieur qui devaient le désigner, un peu plus tard, au choix des grandes Compagnies.

Directeur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est depuis 1872, président du comité de la ligne de ceinture, membre de la commission supérieure militaire des chemins de fer depuis sa création, il avait pris la plus grande part dans l'organisation des transports militaires en cas de guerre, et avait conquis, par sa compé-

tence et ses travaux, une autorité hors ligne dans le monde des chemins de fer.

Pendant la guerre franco-allemande, il joua un rôle important dans les opérations de mobilisation, en sa qualité de Directeur de l'Exploitation de la Compagnie de l'Est.

Il avait professé pendant quelque temps à l'Ecole des ponts et chaussées, et laissé divers ouvrages estimés, notamment l'*Histoire des chemins de fer français pendant la guerre de 1870*.

M. Jacqmin a donc été l'un des hommes les plus occupés de France. Voici cependant ce qu'il écrivait, il y a quatre ans, à un ami : « J'ai augmenté la durée du temps que je donne habituellement à des lectures pieuses. J'ai adopté deux heures chaque jour. » Et ces lectures étaient faites avec attention, car il disait dans une autre lettre : « Je viens d'achever la lecture du *Guide des pêcheurs de Grenade*. J'y ai employé quatre mois, toujours le crayon à la main. Elle m'a procuré bien des joies. »

Tous nos lecteurs penseront, avec nous, qu'il y a là un exemple qui donne bien à réfléchir.

Vœu d'un équipage. — Le navire l'*Amélie*, de Saint-Malo, après avoir essuyé six jours de tempête, en se rendant à Terre-Neuve, a coulé en mer le 11 avril.

L'équipage, sur le point de périr, promit un pèlerinage à Notre-Dame de Saint-Jean, s'il échappait à la mort. Quelques heures après ce vœu, il était recueilli par un navire belge.

Voici en quels termes touchants, le *Salut* de Saint-Malo rend compte de ce pèlerinage :

« Les vingt naufragés de l'*Amélie*, accompagnés de membres de leurs familles, accomplissaient, mercredi le vœu à la Vierge qu'ils avaient contracté au moment où, après trois jours de lutte contre les éléments déchaînés, ils se sentirent perdus.

« Les naufragés s'étaient donné rendez-vous pour huit heures au pied du Calvaire de Saint-Servan, à l'extrémité de la promenade du Mouchoir-Vert. Là, ils se sont dépouillés de leurs paletots, se sont mis en corps de chemise et pieds nus, et ont entonné l'*O Crux ave* ; puis, ils se sont acheminés vers Saint-Jean-des-Guérêts sous la conduite de leur capitaine, M. Simon, de Cancale, ayant près de lui son second et le mousse.

« Nous n'essaierons pas de dire l'éloquence du spectacle d'hommes allant, tête et pieds nus, sous la pluie, porter le témoignage de leur reconnaissance à la Mère de Dieu dans un humble sanctuaire où elle aime à recevoir les hommages des marins. Comme le disait quelques instants plus tard M. l'abbé Jouan, le sympathique Recteur de Saint-Jean-des-Guérêts, dans une allocution aux naufragés, ce spectacle vaut plus que tous les discours pour l'honneur et la gloire de Dieu.

« Vers le milieu de la route, le mousse a récité le chapelet, auquel a répondu l'équipage. Les pèlerins se sont arrêtés à la chapelle de Lorette ; comme elle était fermée, ils se sont agenouillés devant la porte et ont chanté les litanies de la Sainte-Vierge et l'*Ave maris Stella*. Ils ont repris ces chants en entrant dans le bourg de Saint-Jean-des-Guérêts.

« Avant la messe, M. le Recteur de Saint-Jean a adressé aux naufragés de l'*Amélie*, une émouvante allocution.

« Pendant le Saint-Sacrifice, les pèlerins ont chanté des hymnes et des cantiques à Marie, l'Etoile de la Mer.

« Les sœurs, les mères, les épouses, les filles des naufragés, qui les avaient accompagnés dans leur pèlerinage, avaient, en entrant dans l'église, allumé toute une couronne de cierges et de bougies autour de la statue vénérée de la Vierge.

« Cette émouvante cérémonie, à laquelle avait tenu à assister l'armateur du navire, M. Auguste Lemoine, s'est terminée, vers onze heures et demie, par le chant du cantique : *Catholiques et Bretons toujours !* »

Rome. — UN PÈLERINAGE AFRICAÎN. — On attend à Rome, d'ici quelques jours, une députation de catholiques du Transvaal, qui viennent dans la Ville Éternelle rendre leurs hommages au Saint-Père, au nom de l'Eglise florissante de cette région africaine. La députation doit présenter à Léon XIII des cadeaux fort riches, production des manufactures du pays.

UNE NOUVELLE ENCYCLIQUE. — Au mois de juin, le Souverain-Pontife fera paraître une importante Encyclique sur la question romaine.

UNE FÊTE CHEZ LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES. — Le 4 mai, les Frères des Ecoles chrétiennes, établis à Rome sur la place d'Espagne, ont célébré pour la première fois la fête du Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle, fondateur de leur Congrégation.

A cette occasion, la nouvelle chapelle du collège, qui est un vrai bijou, riche de fresques, de marbres et de dorures, a été ouverte au public et, pour ainsi dire, inaugurée. La fête de ce jour a été précédée d'un *Triduum* solennel pendant lequel d'éloquents orateurs ont prononcé le panégyrique du Bienheureux.

UN BREF DE FÉLICITATIONS. — Le Pape a adressé un Bref spécial à Mgr Bonomelli, évêque de Crémone, pour le féliciter de l'acte exemplaire, par lequel cet évêque s'est pleinement soumis à la condamnation de sa récente brochure. Léon XIII compare cette soumission à celle de Fénelon, dont la renommée dure encore.

LES PROCHAINS CONSISTOIRES. — La date des prochains consistoires n'est pas encore fixée. Ils auront lieu probablement du 27 au jeudi 30 mai. Mais si le Saint-Père se décidait à attendre toutes les informations des nouveaux évêques, ces dates seraient reculées.

Le brassard de la première communion.

I. — L'ENFANT

« Mère, c'était hier, à cette heure divine
Où dans mon cœur d'enfant mon Jésus descendit ;
Vous savez mon bonheur, votre âme le devine ;
Votre bonheur, à vous, vos larmes me l'ont dit...

« A genoux sur le banc, le front près de mon cierge,
Près du cierge béni qui brûlait dans ma main,
Je pleurais, je priais Jésus-Christ et la Vierge,
Et je leur demandais leur ciel pour lendemain ;

« Quand ma tête s'incline et mon regard se penche,
Je vois le brassard blanc que vos doigts m'ont brodé,
Ses glands d'or suspendus à la dentelle blanche...
Et je ne priais plus tant que j'ai regardé !

« Mère, je fus distrait ; peut-être est-ce ma faute !...
Je ne sais ; mais j'ai cru qu'il fallait m'en punir ;
Et tout bas au bon Dieu qui s'était fait mon hôte
J'ai dit une promesse, et je veux la tenir.

« C'est mon secret, à moi, mais je vous le révèle :
Mon âme est pour la vôtre ainsi qu'un livre ouvert ;
De mon amour de fils c'est la preuve nouvelle :
Vous m'avez tant aimé, vous avez tant souffert !...

« J'ai promis, devant Dieu qui me voit et m'écoute,
De conserver mon cœur haut et fort, pur et fier ;
A la vie, à la mort, partout, quoi qu'il m'en coûte,
Je veux être et rester ce que j'étais hier ;

« Je veux garder le Christ, sa grâce et sa doctrine ;
Et pour tenir ce vœu que Lui-même inspira,
Mon brassard blanc posé toujours sur ma poitrine
Me dira ma parole et la garantira.

« Mais si j'osais, un jour, d'une faute mortelle
Salir mon cœur, trahir et fausser mon serment,
J'arracherais moi-même et glands d'or et dentelle,
En signe de ma honte et pour mon châtiement.

« J'ai douze ans, je suis faible, on dit la lutte proche ;
Mais vous êtes ma mère et Jésus me défend ;
Je veux vivre sans peur et mourir sans reproche ;
Mère, en priant pour lui, bénissez votre enfant. »

RAOUL,

Au lendemain de ma première communion.

II. — L'ADOLESCENT.

Et la mère pleura sur des pages si fières....
Le temps passa, Raoul grandit et se souvint ;
Quand la guerre sanglante envahit nos frontières,
Le Raoul de douze ans alors en comptait vingt.
La France l'appelait et son âme était prête ;
Il partit, — cet appel suffit aux gens de cœur ; —
Dans les rangs des héros que commandait Charette,
Il marcha, combattit, tomba, blessé, vainqueur.

On le trouva, le soir, déchiré de trois balles ;
Il respirait encore et semblait endormi ;
Il s'éveilla ; la joie éclaira ses traits pâles ;
Et saisissant la main d'un soldat, son ami :
« Je pars, dit-il, je vais là-haut... Vive la France !...
Mais je dois à ma mère un souvenir d'adieu ;
Le voici : qu'à son deuil il mêle une espérance,
Et lui dise : Au revoir, au rendez-vous de Dieu !... »

Puis sur son cœur mourant il mit sa main blessée,
Prit le brassard brodé par sa mère jadis,
Et dit en le posant sur sa bouche glacée :
« Va !... je ne t'ai quitté qu'au seuil du paradis... »
Mais la faiblesse alors trompa son énergie,
Et le brassard tomba de ses doigts hésitants :
Son sang jaillit à flots ; l'étoffe en fut rongie...
L'enfant portait au ciel la fleur de ses vingt ans.

V. DELAPORTE, S. J.

(Extrait de l'ouvrage intitulé *Récits et Légendes*.)

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES
dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite)

Cette expédition n'était pas de nature à faire agréer avec plus d'empressement les services du curé constitutionnel, aux

plaintes duquel on pouvait à bon droit attribuer en grande partie l'envoi de la force armée et les frais qui en étaient la conséquence. A peine les derniers soldats avaient-ils quitté la paroisse, que le sieur Morvan renouvelait ses doléances au District (1) :

« 30 avril 1792.

« La commune de Plouzané se plaint amèrement des marguilliers en charge, Jean Léost, de Lenvel-Bian, Jean Jézéquel, de Coatquelen, François Marc, de Coatédern, et Laurent Labbé, de Kerléven en Locmaria. Hier, aucun d'eux ne se présenta pour leur service, il n'y avait ni croix pour la procession, ni cierges allumés, ni pain bénit, suivant la coutume. Le dit Léost fut dans la sacristie quelque temps avant la grand'messe, défendit au sonneur de cloches d'assister à mes services, m'appelant impie, avare, ainsi que tous ceux qui ont prêté serment. J'implore votre secours pour les faire rentrer dans le devoir. »

Ce fut peu de temps après, dans le courant de juin, que plusieurs paroisses du Bas-Léon résolurent d'adresser au Roi une supplique pour lui demander la liberté des prêtres non assermentés et la liberté pour elles-mêmes de recourir aux prêtres de leur choix dans leurs besoins spirituels. Elle était rédigée en ces termes (1) :

« SUPPLIQUE DES FIDÈLES DE LA COMMUNE DE LOCMARIA,
ANCIEN EVÊCHÉ DE LÉON.

« A Sa Majesté très chrétienne Louis XVI, roi de France.

« Sire,

« Les signataires de la présente, qui n'ont jamais cessé de voir en vous l'oint que le Dieu de paix leur a donné, osent au pied de votre trône déposer leurs sollicitudes religieuses.

« Depuis la promulgation de l'Evangile dans cette province, nous professons la religion catholique, apostolique et romaine.

« Depuis la nouvelle constitution du clergé, depuis que le Département, par ses arrêtés des 15 avril et 22 septembre derniers (2), a frappé de l'exil, à quatre lieues de leurs fonctions, les anciens ministres non assermentés, depuis que la rigueur des arrêtés a été exécutée avec autant d'éclat que de férocité, nous sommes privés des ministres qui, dans nos opinions, sont et doivent être les seuls de notre culte.

« Un curé assermenté est établi dans notre commune depuis l'exil de son prédécesseur. En peut-on induire que sa mission exclut tout ecclésiastique non assermenté des fonctions du culte catholique que nous professons ?

(1) L. 272.

(2) Lisez 21 avril et 26 novembre derniers.

« Rendez, Sire, à vos fidèles sujets la liberté du culte, rendez-leur les anciens ecclésiastiques que des ennemis acharnés de l'autel et du trône s'efforcent d'éloigner de nous, malgré l'amnistie que votre paternelle bonté a prononcée dans tout le royaume.

« *Signé : COSLÉOU, INISAN, OLLIVIER, LESSARD, officiers municipaux.*

« Approuvé et par adhésion :

« *La communauté de Milizac :*

« Pierre JAOUEN, *maire*, RAGUENEZ, TREHORET, PENVERN, *procureur de la commune.* »

Une autre copie de la même supplique était signée : « Jean LABBÉ, *officier municipal.* »

Cette supplique ne devait jamais parvenir au roi, et quand au mois de septembre elle fut saisie, Louis XVI était au Temple depuis le 10 août, et la déchéance avait été prononcée. C'était un motif de plus de rechercher les auteurs d'une pétition aussi inconstitutionnelle.

Le 15 septembre 1792, on interrogeait Jean L'Hostis, greffier du juge de paix de Saint-Renan, Pierre Jaouen, maire de Milizac, et les officiers municipaux de Plabennec, en arrestation à Brest depuis le 12 septembre.

Les Administrateurs demandèrent à Jean L'Hostis de qui était l'écriture de la supplique. Il répondit que les vingt premières lignes étaient de Joseph Labbé, officier municipal, que le surplus était de lui, mais qu'il ignorait qui l'avait rédigée.

Le 19 septembre, sur appel du District, se rendaient également à Brest François Raguenez, Vincent Tréhoret, Tanguy Fagon, officiers municipaux, et François Penvern, procureur de la commune de Milizac. « On leur a présenté la supplique au Roi par eux signée et antérieurement par les officiers municipaux de Locmaria. Interrogés de qui était cette pièce, si elle avait été adressée au Roi, si on en avait eu réponse, pourquoi et quand elle leur avait été présentée ; ont répondu qu'elle leur avait été présentée par Pierre Jaouen, leur maire, il y a trois ou quatre mois, qu'il leur avait fait entendre qu'il la présenterait au District, s'il croyait devoir le faire, qu'ils ont signé pour obtenir le calme dans la paroisse, en y faisant venir des prêtres non assermentés. »

Ce vœu ne fut certainement pas pris en considération par les administrateurs du District. Le citoyen Morvan fut maintenu, au risque d'essuyer encore maintes avanies. Le 27 décembre 1792, il se voyait menacé de n'avoir plus de bedeau patriote comme lui (1) :

(1) L. 112.

« La municipalité de ce pays, écrivait-il, qui cherche tous les moyens de me faire de la peine, fâchée de ce que j'ai, depuis ma prise de possession, le 12 juin 1791, été constamment assisté, jusqu'à ce jour, par défunt Jacques Kernévez comme bedeau, et après lui par Yves Lars, son mi-fils, a formé le projet de me ravir la consolation d'avoir à mon service un bedeau patriote... Sachant que l'arrêté du Département du 26 juin 1792 ordonne aux municipalités de faire aux fabriques pourvoir aux frais d'un bedeau aux églises paroissiales, les officiers municipaux de cette trêve ont comploté et même dit, afin de nuire au dit Lars, qu'ils feraient mettre, pour dimanche prochain, la place de bedeau à l'encan au rabais, pour tâcher de me procurer un mauvais citoyen pour sacristain... »

La question du bedeau ne dut pas être tranchée à l'avantage de l'intrus, et l'année suivante, le 24 juin 1793 (1), Laurent Labbé, maire de Locmaria, demandait à l'administration un crédit de 400 livres pour frais du culte, ajoutant malicieusement :

« Si nous devons payer le bedeau de nos propres deniers, nous nous verrons obligés de prier notre curé constitutionnel, le citoyen Morvan, de sonner lui-même les cloches, de nettoyer la lampe, les roues de l'horloge, de balayer l'église, blanchir les nappes d'autel, de faire le pain à lui nécessaire pour le saint sacrifice, de répondre lui-même sa messe, de porter le fanal quand il ira donner la communion à quelques malades, les reliques, la vierge et la bannière dans les processions, de creuser les tombeaux, etc.... »

La Terreur allait se charger d'exempter le sieur Morvan de tout ce service, en supprimant toute subvention à quelque culte que ce soit.

Milizac avait adhéré, comme nous l'avons vu, à la pétition adressée par Locmaria-Plouzané au Roi, pour obtenir la liberté des prêtres fidèles ; c'est que Milizac, comme Locmaria, supportait avec peine la présence d'un intrus, le sieur Ulfien Duval, qui ne pouvait réussir à faire ni baptême ni enterrement. Le 20 avril 1792, il écrivait au District (2) :

« Catherine Pichon, épouse d'Yves Kerboul, de Kerlandi, en cette paroisse, contre l'arrêté du Département lu et publié au prône de ma grand'messe, au grand scandale de mes paroissiens, au péril de ses jours et de son fruit, a été, dis-je, faire ses couches, à dessein prémédité, à Plouzané. D'autres, me dit-on, se disposent à suivre son triste exemple, si vous ne

(1) L. 89.

(2) L. 112.

vous empressez de courir à mon aide. Je ne désire pas qu'on lui fasse grand mal, mais seulement qu'elle soit mandée au District et réprimandée, et que vous lui fassiez m'envoyer l'extrait baptistaire de son enfant, à défaut de quoi, de me présenter son enfant, pour être, sous condition, baptisé par moi ou mon vicaire. Par là le public sera instruit de la correction de cette femme humiliée; enfin, j'exige absolument une réprimande quelconque, dut-il m'en coûter... Je suis aussi très mécontent de Nicolas Kerlosquet, de la même maison, marguillier été des trépassés, qui ne rend nul compte. On présume bien qu'il donne l'argent à nos anciens prêtres réfractaires, qui sont je ne sais où depuis plus de deux mois. Nous avons donc toute la fatigue et point le casuel. »

Autre lettre du même, le 13 janvier 1793 :

« Prévenez, en grâce, des malheurs qui vont arriver demain ou ces jours en mon église.

« Après vous avoir consulté, j'ai, comme mes confrères, refusé la croix aux personnes mortes sans mon ministère. Hier, en mon absence, le marguillier vint faire sommation à ma domestique de lui donner les clefs de la sacristie pour avoir les croix pour un enterrement (sur son refus, le maire vint lui-même les réclamer). Sur mon refus, il dit qu'il eût transporté les croix et biens de mon église où il les eût trouvés, et qu'il ne m'eût laissé que ce qui m'était absolument nécessaire.

« S'il veut ainsi transporter les croix de la sacristie pour les céder à qui il voudra, soyez assurés, citoyens, qu'il y aura du sang répandu.

« Le jour de la Saint-Corentin, un instant avant la grand'messe, on déshabilla le maître-autel et on ne me laissa que deux petits bouts de cierge.

« Le bruit se répandit qu'on devait, après vêpres, transporter les croix de la sacristie. Tous les bons patriotes vinrent à vêpres, et soyez assurés que s'ils avaient voulu exécuter leur projet, les marguilliers étaient écrasés.

« Vous voyez la malice des marguilliers, qui est de faire avoir aux aristocrates tous les honneurs de l'Eglise qu'ils déchirent... »

(A suivre.)

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odéon, 46
QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises —
Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions et
Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS
Ecclésiastiques

JODELAIS, Jeune
Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fourniss. du Grand-Séminaire

LA PETITE CAISSE DU CLERGÉ 38, Rue St-Sulpice, PARIS
PLACEMENTS de toute sécurité rapportant 5 0/0 l'AN servi à domicile
FONCTIONNANT DEPUIS DOUZE ANS.
PRÊTS au CLERGÉ taux modéré sur bonnes garanties morales et matérielles. Renseignements, Ordres, Bourse

VIN ROUGE du domaine de Carros-Haut-Brion, expédié franco de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOULCHER, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1886; 145 fr. récolte 1885 et 180 fr. récolte 1882.

AUTANT DE RENTES QUE DE CAPITAL

Cent pour Cent de Revenu ASSURÉ

Capital Garanti avec chances de l'augmenter considérablement

Ainsi: en plus du REVENU de 100 0/0, un Capital de 3.000 fr. a été augmenté

En 1884 de 3.895 francs	En 1886 de 4.475 francs
En 1885 de 2.980 —	En 1887 de 6.875 —

En 1888 de 4.875 francs (Coupon compris)

1^{er} Trimestre: 1889 de 1.550 — " " " d^e

Pour CIRCULAIRE EXPLICATIVE s'adresser à la **SPÉCULATION GÉNÉRALE** 4, rue Chauchat, PARIS. (Maison fondée en 1873)

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs, **M. Louis ROUVIÈRE**, propriétaire de Vignobles, à VERGEZE (Gard). Ce vigneron qui prépare lui-même les vins qu'il offre au clergé pour le Saint-Sacrifice, tient aussi à la disposition de nos lecteurs des vins rouges excellents et garantis absolument naturels et sans plâtre, à partir de 80 francs la barrique de 225 litres fût perdu et rendu franco de transport et de congé jusqu'à la gare qui lui est désignée. Nous devons ajouter que M. Rouvière fait partie de la Croisade des Négociants Francs-Catholiques et qu'il donne une partie de son bénéfice pour le soutien de l'Ecole-Libre de sa paroisse. Espérons que tous les bons chrétiens voudront bien, par leurs achats, participer à cette excellente œuvre. Envoi du prospectus détaillé sur demande affranchie.



ASTHME & CATARRHE

guéris par les **CIGARETTES ESPIC**, 26, la Boite
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEURALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC,
rue St-Lazare, 20. — Exiger cette signature sur chaque Cigarette.

DIABÉTIQUES

« A Monsieur Pesqui, le Bouscat-Bordeaux. — Je vous envoie le résultat du traitement de mon Diabète par le Vin Urané Pesqui: J'ai pris une première fois neuf bouteilles de ce vin, le sucre disparut à peu près. Il revint plus tard; je pris cette fois treize bouteilles, le sucre disparut entièrement, j'étais guéri et je laissai le régime.

« L'Abbé A.-P. LAPLIE, chap. de la P., aumônier du Bon-Pasteur, à Caudéran-Bordeaux. »

GUERISON

certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail et dès le 2nd jour donne de l'amélioration. **M. LENDORMAND**, Méd. sp^l, à Melun. — Consult. gratuites par corres.

Un Prêtre

de Rome a trouvé le secret de soulager instantanément et de guérir radicalement les Gères, Dartillons, Glandes de Péril, avies, Bains, Anthrax, etc. 1750 Ph^l Malavau, la r. des Deux-Ponts, Paris.

MALADIES DE LA PEAU

Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (codes medicamentarius) sans hydrargyre ni arsenic du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement ont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain; les seules pilules suffisent. Dépôt à la Ph^l FINANCE 5, B^e Rochecouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.

REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS

TÉLÉPHONE A LA ASCENSEUR

MÉNAGÈRE

20, Boulevard Bonne-Nouvelle, PARIS

On trouve réunis tous Articles de
MÉNAGE, CHAUFFAGE, JARDIN

Ameublement, Literie, Tapisserie

FOURNEAUX, MEUBLES et BATTERIE DE CUISINE

LESSIVEUSES, BAIGNOIRES, HYDROTHERAPIE

ÉCURIE, SELLERIE, VOYAGE, MAROQUINERIE, CHAUSSURES,

VOITURES D'ENFANTS, JOUETS, MUSIQUE, PARTITIONS

TOUTES MARCHANDISES DES MEILLEURES QUALITÉS

Vendues à des Prix Fixes qui défient toute Concurrence

ENVOI GRATIS ET FRANCO DES CATALOGUES.

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,

Villedieu - les - Poëles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis

S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

RECOMPENSE NATIONALE

de 16,600 fr.

Grande Médaille d'OR, etc.

QUINA LAROCHE
ELIXIR VINEUX

Fortifiant, apéritif et fébrifuge.

Contenant tous les principes des 3 Quinquinas, il relève les forces, tonifie l'estomac, combat l'anémie et les fièvres invétérées. Il aide les croissances difficiles, les suites de couches, etc.

PARIS, 22 et 19, rue Drouot, et les Pharmacies.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO

10 CENTIMES

PRIX DE L'ABONNEMENT

6 fr. par an

LA LIGNE D'ANNONCE

40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Keréon.

SOMMAIRE. — I. *Nouvelles du Diocèse :* Apostolat de la Prière ; Itinéraire de la Confirmation ; Nominations dans le Clergé ; Brest ; Notre-Dame des Armées, à Plounevez-Lochrist ; Notre-Dame de Lourdes, à Leuhan.

II. *Nouvelles du Monde Catholique :* Rome ; Procès de béatification ; Le pro-



chain Consistoire ; Crispi et les Congrès ; Observatoire papal.

III. *Continent M^r saint Yves* devient patron des avocats (légende bretonne).

IV. *S^t Pol-Aurelien* et ses premiers successeurs : ch. IV, La ville sainte et l'île de Batz (suite).

V. *Annonces et avis divers.*

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 2 juin. — Dimanche dans l'octave de l'Ascension ; office du jour ; semi-double, blanc. — A la messe, mémoires de l'octave et des saints martyrs Marcellin, Pierre et Erasme. — Vêpres du dimanche, mémoires de sainte Clotilde et de l'octave.

Lundi 3. — Sainte Clotilde, reine de France, semi-double, blanc.
Mardi 4. — Saint François, Carac-

ciolo, confesseur, double, blanc.
Mercredi 5. — Saint Boniface, évêque martyr, double, rouge.
Jeudi 6. — Octave de l'Ascension, double majeur, blanc.
Vendredi 7. — Office du jour ou office votif.
Samedi 8. — Vigile de la Pentecôte ; office de la vigile ; rouge. — La veille de la Pentecôte, il n'y a pas de jeûne.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Lopérec 2, 3 et 4 juin.
Kerfeunteun 5, 6, 7 et 8 juin.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Apostolat de la Prière.

LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS.

Intention générale pour Juin 1889, désignée par Son Em. le Cardinal Préfet de la Propagande, et bénie par Sa Sainteté Léon XIII : la diffusion de l'esprit de prière.

Si, dans cette année mémorable, nous obtenons du Cœur de notre Dieu — ce qu'il brùle d'ailleurs de nous accorder — une abondante diffusion de l'esprit de prière, n'obtiendrons-nous pas, du même coup, une spéciale et magnifique réalisation de la prophétie célèbre : « Je répandrai — dit le Seigneur — sur la maison de David et sur les habitants de Jérusalem l'esprit de grâce et de prière : et ils me regarderont, moi qu'ils ont percé... Et la terre pleurera, familles par familles... En ce jour, il y aura, pour la maison de David et pour les habitants de Jérusalem, une source ouverte où ils se purifieront... Et, dit le Seigneur des armées, je détruirai en ce jour sur la terre les noms des idoles. » (Zach. xii-xiii.)

Ce n'est pas sans un dessein providentiel que notre sainte Ligue, d'après ses statuts, approuvés par le Souverain-Pontife, poursuit en même temps un double but : l'esprit de prière à propager et la dévotion au Sacré-Cœur à promouvoir (art. 1, 4).

Qu'arrivera-t-il, en effet, si, comme l'enseigne Sa Sainteté Léon XIII dans son Encyclique de Noël, l'esprit de prière ravive la foi des peuples ? Il arrivera que le Sauveur leur apparaîtra sous cet aspect irrésistible, offrant à leurs yeux son Cœur : *Aspiciant ad me quem confixerunt* (Zach., *ibid.*)

Alors, — seconde conséquence de l'esprit de prière, — ils seront touchés d'une vraie douleur ; et ils pleureront, *plangent terra*, non-seulement sur leurs propres maux, mais encore davantage sur les cruelles blessures infligées au Cœur du Christ, durant tout ce siècle de révolte sociale. Et se consacrant à ce divin Cœur, comme il l'a demandé si instamment, et cela familles par familles, *familix et familix seorsum*, ils trouveront pleinement pour eux la source et l'océan des miséricordes ; et avec les grâces de purification, couleront sur les âmes des peuples toutes les autres faveurs incomparables, si solennellement promises par le Sacré-Cœur. Alors, dans une large mesure, le règne des idoles, et notamment du veau d'or, surtout leur règne social qui nous opprime, sera renversé ; et à leur place s'établira heureusement, dans les familles et les patries, le règne mille fois béni du Cœur de Jésus.

Prière quotidienne pendant ce mois.

Divin Cœur de Jésus, je vous les offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, pour la diffusion de cet esprit de prière qui doit, en ranimant votre culte au sein de nos familles, préparer l'établissement désiré de votre règne social.

Itinéraire de la Confirmation.

Dimanche 2 juin. — Lannilis, le matin.

Lundi 3. — Landéda, le matin ; Tréglonou, le soir.

Mardi 4. — Plouvien, le matin.

Mercredi 5. — Bourg-Blanc et Coatmeal, le matin.

Jeudi 6. — Milizac, le matin ; Guipronvel, le soir.

Vendredi 7. — Plouguin et Tréouergat, le matin.

Samedi 8. — Saint-Pabu, le matin ; Lampaul-Ploudalmézeau, le soir.

Nominations dans le Clergé. — M. Lormier, vicaire au Drennec, est nommé vicaire à Plouhinec.

M. Breton, est nommé vicaire au Drennec.

BREST. — Le conseil municipal a rejeté la pétition relative au rétablissement des processions à la majorité de 26 votants contre trois.

Ces derniers ont seuls compris les aspirations chrétiennes de la ville, et se sont montrés soucieux de ses vrais intérêts.

PLOUNÉVEZ-LOCHRIST. — On nous écrit :

« Dimanche dernier, avait lieu la fête de Notre-Dame-des-Armées avec une solennité, un éclat et un concours de fidèles plus grands encore que l'année dernière.

Cette œuvre est à jamais fondée dans cette belle et bonne paroisse : on la comprend, on l'aime, tous veulent en faire partie.

Cette année encore les grands principes de la vie chrétienne, les austères devoirs du soldat et les moyens certains de rester fidèles aux convictions de son pays et de sa famille, ont été exposés dans un magnifique langage par M. l'abbé Guillou, aumônier à la Retraite de Lesneven.

M. l'abbé Guillou est sans contredit un de ceux qui écrivent et parlent le mieux le breton, au témoignage des plus compétents, et dans cette instruction, sur un sujet aussi délicat qu'entraînant, il a dit des choses ravissantes qui ont profondément ému ces excellentes populations. »

LEUHAN. — Dimanche dernier, toute la paroisse était en fête à l'occasion de la bénédiction de la nouvelle chapelle dédiée à N.-D. de Lourdes.

L'excellent M. l'abbé Cabioc'h, un des prédécesseurs de M. l'abbé Péron, le Recteur actuel, avait pour la Sainte-Vierge une vive et profonde dévotion ; il voulait la développer dans le cœur de ses chers et bons paroissiens. Il se procura une statue de Notre-Dame de Lourdes, la plaça au détour de deux routes, à 1,200 mètres du bourg, et prit l'habitude d'y venir presque chaque jour réciter le chapelet. Bientôt son exemple fut imité, on l'y suivit, on y pria avec lui ; la Vierge, déposée dans une sorte d'abri ouvert, fut mise sur un piédestal, et on écrivit ces mots qui depuis s'ajoutent à toutes les prières dans le pays : *Santez Mari, mam Doue, diouallit ho pugale.*

La dévotion à Notre-Dame de Lourdes a fait de rapides progrès partout ; de toutes les paroisses voisines on se rendit à l'oratoire, on vint même de très loin ; ce fut comme un ébranlement irrésistible, et à certains jours des foules très considérables se trouvèrent réunies sur ce plateau.

Devant ce concours extraordinaire qui allait grandissant, M. l'abbé Péron se demanda s'il n'y avait pas lieu de bâtir une vaste chapelle qui répondrait sans doute aux désirs de Notre-Dame de Lourdes et donnerait satisfaction à la piété des pèlerins. L'entreprise était considérable ; il s'agissait d'assumer de grandes responsabilités et de lourdes charges : un autre eût reculé devant ces graves considérations et le malheur des temps, M. Péron, lui, ne recula pas ; il se mit à l'œuvre.

Une bonne personne donna tout à côté un vaste champ : le terrain était trouvé : quelques généreuses offrandes arrivèrent ; pendant ce temps-là le plan se faisait, un entrepreneur acceptait le travail et approchait les matériaux.

Pour la bénédiction de la première pierre, cérémonie faite il y a plus d'un an par M. l'abbé Poullaouec, curé de Châteauneuf, on avait préparé une pierre de taille apportée de Lourdes même par un pèlerin, lors du dernier pèlerinage diocésain. M. le Recteur la désirait beaucoup : c'était du reste une idée neuve et pieuse : les populations en furent ravies, elles en comprirent toute la délicatesse.

Les travaux marchèrent vite, on fut bientôt en mesure de fixer la bénédiction de la chapelle au dernier dimanche de Mai, et ce sera désormais chaque année le jour même du *Grand Pardon*.

Samedi dernier, la fête a commencé par la grand' messe, et les vêpres solennelles chantées devant des pèlerins, venus en grand nombre, malgré le mauvais temps. Le soir à 8 heures, on organisa une procession aux flambeaux comme à Lourdes, et comme à Lourdes, on se mit bravement à marcher sous la pluie et dans la boue. Ces petits ennuis n'arrêtent jamais nos rudes Bretons : ils sont durs à la peine, et ils prennent gaiement le temps que le bon Dieu leur donne.

La procession stationne devant l'oratoire de M. Cabioc'h, les chants cessent, et M. le curé de Châteauneuf qui préside récite quelques prières et invocations à Marie : puis on rentre à la chapelle pour dire les prières du soir.

Il était tard, tout le monde semblait fatigué, et cependant il fallut permettre à plus de 40 personnes de passer la nuit en prière dans la chapelle !

Dimanche matin l'Angelus sonne à 4 heures : on se lève, on court à la fenêtre, il pleut ! le ciel est d'un gris désolant : que sera cette journée que l'on aurait voulu voir si belle !

Dès 5 heures les messes commencent, et les pèlerins en très grand nombre font la sainte communion. Il n'y a pas de pèlerinage, il n'y a pas de fête, il n'y a pas de grande joie, Dieu merci ! en Bretagne, sans une bonne confession et une bonne communion. Aussi les confessions et les communions devaient-elles reprendre encore ce jour-là, et durer presque sans interruption jusqu'à l'heure de la grand' messe.

A dix heures, M. le chanoine Paulian, délégué par sa Grandeur Mgr de Quimper pour faire la bénédiction de la chapelle, a commencé les prières liturgiques accompagné d'un nombreux clergé. Nous avons compté 28 prêtres, dont 4 du Morbihan. Sur la limite des diocèses voisins règnent la plus agréable entente et une admirable union ; aussi tout y est mis en commun, joies, peines et travaux.

Une foule énorme, écrasante, qui rappelait les hordes de Sainte-Hélène à Douarnenez autrefois, avait tellement rempli la chapelle que M. le chanoine Paulian dut renoncer à faire l'aspersion des murs à l'intérieur : il y aurait eu certainement quelque accident : une foule plus considérable encore était restée dehors exposée au vent et à la pluie.

La messe a été chantée par M. le curé de Châteauneuf : à l'offertoire, la musique instrumentale des Frères du Pensionnat Sainte-Marie à Quimper, venue au grand complet, et qui avait réussi à pénétrer dans la chapelle, a joué un ravissant morceau.

A la Postcommunion, quelques paroles, dites en breton et en français, ont marqué le caractère de cette fête, indiqué les grâces que l'on obtiendrait par Notre-Dame de Lourdes, et demandé que la dévotion à Marie grandisse sans cesse : le salut est là !

Pendant la messe, nous examinâmes de notre place, avec intérêt, cette chapelle ; elle est gothique, en forme de croix latine, et d'une grande élévation. Derrière l'autel, au lieu d'un grand vitrail trilobé comme le sont ceux du transept, il y a une grande baie très haute et très profonde : c'est là qu'on a placé la grotte : la représentation de celle de Lourdes est bonne, et les rochers sont disposés avec art : le jeu de la lumière est excellent le jour, et le soir on y dispose des verres de couleurs qui donnent de gracieux effets.

M. le Recteur a été l'âme de ce travail et presque le seul archi-

tecle : il a été très bien compris et admirablement secondé par un entrepreneur peu ordinaire.

Des mains pieuses et dévouées avaient orné avec goût la chapelle et l'entrée du champ : nous ne nommerons personne. Les unes y ont consacré leurs loisirs avec joie et entrain ; les autres, leurs rares moments de repos au milieu de leurs grandes fatigues journalières : toutes y ont déployé un zèle, une activité et un dévouement, que seule leur piété pouvait faire naître et soutenir. Notre-Dame de Lourdes les en récompensera toutes surabondamment et visiblement.

Après les vêpres et la bénédiction du Saint-Sacrement, la procession s'organise : le temps, depuis midi, s'est mis au beau, un rayon de soleil vient nous réjouir et donner au pays une beauté sévère et une grandeur que les gros nuages noirs avaient voilés.

La chapelle est sur un plateau très élevé qui va, s'inclinant de tous les côtés, se terminer dans de riches vallées, entourées elles-mêmes d'une ceinture de montagnes plus hautes que le plateau sur lequel nous étions. Cette vue est étendue : elle a quelque chose d'imposant comme les vastes horizons, et de grave comme nos plus beaux sites de Bretagne.

La procession est enfin organisée : ce n'est pas une petite affaire au milieu de foules aussi compactes : elle fait le tour du champ dans des allées nouvellement tracées, et se rend à l'oratoire et au bourg. Ce défilé est superbe : les cantiques à la Sainte-Vierge, à Sainte-Anne, et les litanies alternent avec la musique instrumentale.

Nous rentrons à l'église paroissiale et après quelques courtes prières chacun se retire ; les distances sont grandes, le temps a passé, il faut repartir un peu précipitamment.

On est heureux d'assister à de pareilles fêtes : on y voit, non les expansions de la foi bruyante du midi, mais une foi calme et durable.

Dieu veuille la conserver ainsi à ces braves chrétiens : que leurs fils sachent comme leurs pères prier à genoux, chanter les cantiques de la Sainte-Vierge, et communier la tête haute : et ils seront alors de dignes Bretons et des Français parfaits !

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

PARIS. — Les journaux sont remplis de détails très intéressants sur l'Exposition. On est d'accord pour la trouver très belle, plus belle même que toutes celles qui ont précédé celle-ci. Son ouverture n'a été naturellement accompagnée d'aucune cérémonie religieuse — le sentiment religieux n'a rien à y voir, paraît-il : cependant quelques exposants, comme le représentant de grandes verreries de Venise, ont fait bénir leur section et dire une messe à la paroisse de Grenelle.

Le Directeur de l'Exposition tunisienne, en recevant, ces jours-ci, M. le Président de la République, lui a fait entendre un langage qui serait bien placé dans la bouche d'un chrétien. Il lui a parlé de Dieu et, au moins quatre fois, il lui a dit : « Nous bénissons Dieu pour ses bienfaits... », et il les énumérait.

Nous croyons savoir que M. Hirsch, chargé des deux vitraux de Notre-Dame du Folgoat, doit les exposer sans tarder.

Nous avons vu les cartons : ils sont très remarquables. Aussitôt leur exécution terminée, nous en rendrons compte.

Rome. — Le jour de l'Ascension, le Saint-Père fera promulguer solennellement les décrets de Béatification des Vénérables serviteurs de Dieu, Ancina, premier disciple de Saint Philippe de Néri, et évêque de Saluces, et des deux missionnaires français, Chanel et Perboyre, martyrisés le premier en Chine, le second dans l'Océanie.

La cérémonie de la béatification solennelle aura lieu probablement le 8 décembre prochain.

— Outre les trois cardinaux français de Paris, de Lyon et de Bordeaux, qui viennent de recevoir des mains d'envoyés spéciaux la calotte rouge, après échange de discours et selon les cérémonies ordinaires, le Saint-Père en a créé quatre autres, Mgr Gossens, archevêque de Malines, et Nos Seigneurs d'Annibale, Apolloni et de Ruggiero.

— Le Saint-Père vient de préconiser les Evêques de Gap, de Digne, de Mende et de Nîmes.

Il reste encore à pourvoir aux sièges de Saint-Brieuc, Laval, Châlons et Saint-Dié.

PROCÈS DE BÉATIFICATION. — Le 14, la Congrégation des Rites a tenu une séance préparatoire pour se prononcer sur les vertus héroïques du vénérable Vincent-Marie Strambi, Passionniste, évêque de Macerata et Tolentino à l'époque de l'invasion française.

LE PROCHAIN CONSISTOIRE. — UNE ÉNERGIQUE PROTESTATION. — Le consistoire secret a eu lieu le 25.

Le discours consistorial a protesté contre le monument élevé à Giordano Bruno et contre les funestes projets de Crispi relatifs aux œuvres pies.

Une protestation générale de tous les instituts et associations catholiques italiens est organisée contre l'élévation d'un monument à Giordano Bruno, ce monument étant une insulte contre l'autorité spirituelle des Papes.

Giordano Bruno, a été un prêtre renégat et par conséquent un

misérable polisson. A l'occasion des fêtes qu'on lui prépare on va jouer à Rome, une pièce de lui : *Le Chancelier*. Les adultes seuls et les femmes voilées seront admis.

CRISPI ET LES CONGRÈS. — LES DÉBOIRES D'UN TRIGAME. — Nous pouvons encore constater une fois de plus aujourd'hui que les congrès catholiques d'Europe mettent les détenteurs de Rome en effervescence. Au parlement italien, deux députés : Cavallini et Pais, ont sommé M. Crispi de prendre des mesures contre l'Autriche qui a protégé le dernier congrès où tant d'évêques ont pris part.

Le trigame a répondu que c'était la France qui avait commencé ces congrès, que l'Angleterre avait continué, puis la Belgique et que, dans tous ces pays, des députés et des sénateurs avaient présidé ; que l'Autriche n'étant venue qu'après et que son congrès n'avait rien d'officiel.

Ces paroles de Crispi disent assez l'importance de ces congrès et la mauvaise réputation du gouvernement italien parmi les honnêtes gens.

Crispi n'écrit pas à l'Autriche parce que ces congrès n'ont, selon lui, aucun retentissement dans les divers pays où ils se tiennent.

Néanmoins, les Italiens préféreraient être malmenés dans les cabarets et n'être pas traités de voleurs par les pontifes, le clergé et les braves gens.

OBSERVATOIRE PAPAL. — Un journal écrit que Léon XIII va fonder un observatoire météorologique au Vatican, dans la partie qui domine la bibliothèque et qu'on appelle la Torre. D'après les archéologues, cette tour aurait été le premier observatoire européen. Le Saint-Père en confierait la direction au R. P. Ferrari.

Quoi qu'il en soit de cette nouvelle, on sait que l'ancien observatoire de la Ville des papes (où le célèbre P. Secchi faisait ses observations), observatoire confisqué aujourd'hui, était l'un des plus remarquables du monde.

Comment M^{sr} saint Yves devint patron des avocats.

(LÉGENDE BRETONNE)

« L'an de grâce mil trois cents et trois, le dimanche d'après l'ascension dix neuvième jour de may trespassa de ce mortel siècle le glorieux amy de Dieu monseigneur saint Yves. »
A. BOUCHART.

(Annales de Bretagne.)

I.

En ce temps-là, le bâtonnier des avocats d'un barreau de Bretagne — l'histoire ne dit pas si c'était celui de Dol ou de Quimperlé.

de Rennes ou de Guérande — assembla son Conseil de l'Ordre et dit : « Toute jurande, mes très chers confrères, a son patron là haut et son histoire aux célestes archives. Notre confrérie vaut bien, je suppose, celles des tailleurs de pierres et des tailleurs d'habits, celle des ajusteurs de charpentes et des cuiseurs de pain, et, malgré cela, elle n'a pas de saint qui prenne ses intérêts et de patronne auprès du Seigneur : ce qui fait dire aux méchantes langues que jamais un des nôtres ne fut trouvé digne d'entrer en paradis. Or, je vous propose d'envoyer quelqu'un en ambassade vers le bon Dieu pour obtenir de Lui qu'Il nous accorde un patron. J'espère qu'il trouvera parmi ses élus quelque avocat, homme de bien et qui, sa vie durant, se garda de plaider les mauvais procès. Si mon idée vous agréa, nous choisirons l'un des nôtres, bon logicien, bon orateur, pas trop bavard, beau parleur toutefois, et que son honnêteté laisse en bons termes avec Dieu, la Vierge et toute la cour céleste. »

Ayant ainsi parlé, le vieux bâtonnier s'assit. Chaque avocat opina à la manière d'alors et qui était, si je ne m'abuse, de soulever discrètement son bonnet de la main droite.

« Puisque nous sommes tous d'accord, continua l'orateur, il nous faut faire choix d'un ambassadeur digne et capable. Pour moi, ma goutte m'interdit un voyage aussi long, mais je propose à vos suffrages M. Yves de Kermartin, habile homme et homme honnête. »

L'assemblée, unanimement, ratifia ce choix et, la séance étant levée, les avocats rentrèrent en leurs demeures, non sans avoir embrassé leur confrère, lui souhaitant bonne route et heureux succès.

II.

Dès le lendemain, à l'aube, Yves quitta son manoir. Tout en chemin, il ruminait un long plaidoyer. Au soir du troisième jour, il arriva à l'entrée du Paradis. Il faut vous dire que la Bretagne en est moins loin que les autres pays. — Il frappe trois coups, et saint Pierre apercevant, par la porte entrebâillée, le volumineux dossier que le pèlerin avait sous le bras, ne fut pas sans s'émouvoir, et crut prudent de lui demander ses noms et qualité.

« Je m'appelle Yves de Kermartin, répondit le voyageur, je suis Breton et gentilhomme. »

— Breton et gentilhomme, c'est bien, répondit le céleste portier ; mais que faites-vous sur terre ?

— Je suis avocat.

— Avocat ? Quel titre est-ce là, vraiment ? Voilà un métier qu'on ne connaît guère dans le divin royaume !

Saint Pierre, tout en parlant, essayait de repousser Yves. Je n'ose dire que ce dernier ne le bouscula pas un peu : toujours est-il que le Breton pénétra dans le ciel et s'en alla à travers les salles lumineuses, cherchant le trône, environné de séraphins, où l'Eternel est assis.

Les élus, voyant son costume étrange qu'ils ne connaissaient pas encore, fuyaient devant le pauvre ambassadeur et couraient, criant à Dieu qu'un saint de contrebande s'était introduit dans le ciel. Yves les suivit et, se prosternant trois fois la face dans la poussière devant le Très-Haut, il dit : « Seigneur, avant de les croire, je vous supplie, par grâce, d'entendre ma requête. » Et sortant son plaidoyer de sa serviette d'audience, il le débita tout au long. Le Grand Juge ne s'en ennuya point, l'écouta avec attention et même en admira l'éloquence. Il manda saint Luc l'Évangéliste qui, comme chacun sait, est gardien des archives du saint palais, et lui ordonna de les fouiller sur l'heure et de chercher si, dans les registres, il ne trouverait pas le nom de quelque avocat. Saint Luc revint : ses recherches avaient été vaines.

Yves rougissait et commençait à perdre contenance. Alors Dieu lui dit : « Maître Yves, tu le vois, nous ne pouvons te donner pour patron des avocats un saint qui plaide dans sa vie. Mais, pour te prouver que je désire te renvoyer content, va, les yeux bandés, à travers la galerie où tous mes saints ont leurs statues : celui de mes élus sur qui tu poseras la main, je te l'alloue comme patron de ta confrérie. Bon ou mauvais, tu le prendras. »

Sur l'ordre de Dieu, l'honnête Trécorois se noua sur les yeux un épais bandeau et va, pas à pas, les bras en avant, s'évertuant à deviner quelle statue il doit toucher.

Enfin, il s'arrête, hésitant, et promène sa main sur une tête : « Front chauve et déprimé, dit-il, lèvres moqueuses, cela doit être un procureur, si même ce n'est pas un premier président ou un juge. Ma foi, faute de mieux, je le prends pour patron des avocats. »

Aussitôt, un immense éclat de rire parcourut les rangs des élus qui, tous, étaient venus en curieux assister au choix d'Yves de Kermartin. Celui-ci, pressé de faire connaissance avec son patron, arrache le bandeau de ses yeux, regarde et pousse un cri d'effroi. C'est bien pis qu'un président, c'était bien pis qu'un juge, c'était bien pis même qu'un procureur, c'était... messire Satanas !

Vous vous demandez peut-être comment sa diabolique seigneurie se trouvait là ? C'est qu'au ciel, comme sur la terre, le grand saint Michel est représenté, dans ses statues, terrassant le diable et lui rognant les griffes de son glaive d'or. Le Breton avait pris le diable pour l'ange.

Ah ! mon pauvre maître, lui dit Dieu, voici que le hasard te joue un bien vilain tour. Mais comme je ne veux pas d'un tel patron, surtout pour le barreau de Bretagne, dès à présent je t'enrôle dans la troupe de mes élus, et les avocats n'auront plus à chercher un saint qui les patronne.

III.

Or, ce fut, dit-on, à cet instant même que le gentilhomme breton mourut en la ville de Tréguier, le dix-neuvième jour du mois de mai treize cent trois, et voilà comment, dans sa foi naïve,

la légende raconte que Monseigneur Saint Yves, le glorieux amy de Dieu, devint patron des avocats.

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE IV.

LA VILLE SAINTE ET L'ÎLE DE BATZ (suite).

On a vu, par ce qui précède, que M. l'abbé Touroude, aux trois opinions signalées par lui, en joint une quatrième, et nous avouons qu'elle nous paraît appuyée sur les raisons les plus sérieuses ; il ne se contente pas, cependant, des arguments que nous avons déjà fait valoir. « S'il pouvait rester encore quelques doutes, ajoute-t-il, il suffirait, pour les faire disparaître, d'examiner ce que sont devenus les Osismiens au fond de la péninsule armoricaine. D'après Pline, leur cité devait avoir une étendue très considérable, mais les exilés étaient trop peu nombreux pour occuper un si vaste territoire. Aussi ils se resserrèrent peu à peu, et quand paraît la *Notice des Cités*, vers 401, ils n'occupent plus que la partie située au Nord-Ouest des Montagnes-Noires ; au Midi, la *Notice* indique une nouvelle cité, la cité des Corisopites... Une chose est certaine, c'est qu'à cette époque, les Osismiens avaient perdu plus de la moitié du territoire que leur attribuent Pline, Pomponius, Mela et Ptolémée. Nous avons ensuite une preuve indubitable que, depuis, ce peuple alla toujours en diminuant et en s'affaiblissant. En effet, au moment où commence l'émigration des Bretons dans la péninsule armoricaine, que trouvent ces insulaires sur les rivages des Osismiens ? Un pays abandonné, de vastes solitudes et d'épaisses forêts remplies d'animaux sauvages. C'est à peine si, de temps en temps, ils découvrent, perdus au milieu de ces déserts, quelques individus isolés, occupés à garder des porcs, ou bien quelques familles errantes et fugitives qu'ils refoulent devant eux. Si, comme on le prétend, les Osismiens étaient les anciens habitants de cette contrée, comprend-on qu'ils n'aient pas profité de la tranquillité dont avait joui leur pays où peu d'étrangers, au témoignage de d'Argentré, avaient pénétré, pour se rétablir et se relever de leurs anciens désastres, comme avaient fait tant d'autres peuples vaincus ? Comprend-on que ces Osismiens, jadis si belliqueux, aient laissé ainsi occuper les terres les plus fertiles de leur pays sans chercher à les défendre ? D'après les meilleurs critiques, ils étaient encore païens ; pouvaient-ils voir sans colère attaquer le culte des druides qu'eux seuls avaient conservé ? Sous tous les rapports, cette occupation pacifique de tout un pays par des étrangers différent de langage, de mœurs et de religion est inexplicable, si l'on suppose ce pays habité par une ancienne race indigène, quelque

peu nombreuse qu'elle put être. Mais, si l'on suppose, au contraire, cette contrée habitée par des exilés qu'on y a transportés malgré eux, pour les y livrer en quelque sorte à un travail forcé, que le fisc avec ses exigences insatiables et ses violences inouïes, a réduits à la plus extrême misère, et que la conscription militaire a épuisés en prenant et en dispersant au loin tous les hommes en état de porter les armes, on comprend aussitôt que ce peuple n'oppose aucune résistance à l'invasion étrangère ; on comprend que, depuis le jour de son exil, il n'ait eu qu'une pensée, celle de se soustraire à la tyrannie de ses oppresseurs et de regagner peu à peu les bords de l'Orne et de la Dive, ce qui ne devait pas être très difficile au milieu des troubles incessants qui agiterent l'Empire romain. Voilà pourquoi les Osismiens n'ont laissé aucune trace de leur séjour à l'extrémité de la péninsule armoricaine, ni dans les monuments, ni dans la mémoire des peuples : ce n'était pas là leur véritable patrie. Tout cela explique comment M. A. de la Borderie a pu affirmer avec grande raison, ce nous semble, qu'au moment de l'immigration bretonne, les Osismiens étaient depuis longtemps inconnus et oubliés au fond de la Péninsule.

Mais, si cette race belliqueuse avait quitté le sol armoricain au moment où saint Pol débarqua sur la côte de Léon, quelle était donc la population qu'y rencontrait l'Apôtre ? Probablement, quelques rares débris des vieilles familles indigènes, surtout des familles émigrées de la Grande-Bretagne, où le grand mouvement vers le continent avait commencé depuis un siècle, et même deux peut-être.

L'*oppidum* ou Pol-Aurélien vint s'établir après avoir reçu la consécration épiscopale, était-il bien la ville d'Ossismor ou d'Occismor ? Avait-il été à une époque quelconque la capitale des Ossismiens ? Il est certain que, au temps de l'occupation romaine, il y a eu une ville d'Oximum et que cette ville avait alors une réelle importance ; mais on ne saurait établir, par des preuves irréfutables, qu'elle existait en Armorique ; M. Touroude revendique cette ville pour la Normandie, et nous devons reconnaître qu'ici encore ses raisons ne sont pas sans valeur. A supposer même que pendant leur séjour en Armorique, les Osismiens aient formé ce que les Romains appelaient une *cité*, leur capitale était-elle Occismor ou Vorganium, ou bien ces deux noms convenaient-ils à la même ville ? Enfin, Vorganium était-il dans le pays de Poher ou dans le pays de Léon ? Nous n'avons ici à prendre parti pour aucune opinion soutenue par les savants. M. de la Borderie est d'avis que Vorganium était situé près de Carhaix, et le savant auteur est ici d'accord avec le plus grand nombre de ceux qui ont voulu fixer la situation de cette ville. A propos du nom même il ajoute très judicieusement : « On trouve dans quelques légendes, les noms de la ville d'*Osismor* ou *Ocismor*. Il ne semble pas qu'il soit jamais passé dans l'usage vulgaire. Il est même sûr que beaucoup d'auteurs modernes rencontrant dans certains textes du Moyen-Age les mots de *civitas* ou *urbs Osismorum*, ont fait à tort

un nominatif d'*Osismorum*, génitif pluriel désignant ici tout simplement la ville ou cité des Osismes, c'est-à-dire *Vorganium*. » Et il conclut : « Il n'y a donc point à chercher de ville d'*Ocismor* autre que Carhaix. » M. de Blois, établissant son opinion d'après la *table* de Peutinger, fixe aussi le même emplacement à Vorganium et fait d'Occismor une ville distincte, qui aurait existé là où se trouve aujourd'hui la ville de Brest. La Tour-d'Auvergne n'admet pas que Carhaix, sa ville natale, soit la même que Vorganium ; Waleknaër veut que cette cité se perpétue dans la ville actuelle de Concarneau, dont l'origine est certainement très ancienne, mais inconnue. A cette nomenclature déjà longue, nous pourrions ajouter les noms de ceux qui prétendent retrouver cette ville dans bien d'autres endroits ; par exemple, près de Plouguerneau (d'après une indication fournie par une borne milliaire, déchiffrée par M. le Men et conservée au musée de Quimper) ; près de Plouneventer, où M. Miorcec de Kerdanel a trouvé que, dans un rayon d'une lieue, il n'existait pas un seul petit espace qui ne fut rempli de fragments de tuiles auxquels étaient mêlés des débris de vases antiques ornés de fleurs et de guirlandes. Il y avait là, certainement, une grande cité romaine, et l'on ne peut dire que M. de Kerdanel se soit trompé en y voyant la cité des Osismiens. Sanson la place à Coz-Guéodet, sur la rivière de Loquez, non loin de Lannion. Le lecteur pourra choisir s'il lui plaît.

De ce qui vient d'être dit, la conclusion est facile à tirer : que l'ancienne capitale des Osismiens, pendant le séjour forcé qu'ils firent en Armorique, s'appelât Occismor ou Vorganium, elle n'avait probablement rien de commun avec l'*oppidum* où saint Pol vint s'établir après avoir été sacré évêque.

Mais au moins cette ville épiscopale, quel que fût jusque là son nom, était-elle la vieille cité de Conan Mériadec, la ville qui fut témoin de l'établissement public et officiel du christianisme par le premier roi chrétien des Bretons d'Armorique ?

En publiant la *Vie de saint Corentin*, j'ai trouvé l'occasion de consigner les traditions de notre pays sur ce fameux personnage : mais les légendes relatives à Conan ne touchant pas de bien près à l'histoire du premier évêque de Cornouailles, je crus que ce n'était pas le lieu de parler des controverses, souvent très vives, où se sont complu quelques savants. Peu après, un journal catholique de Brest publia un article où le pauvre Conan était bel et bien exécuté. Depuis l'apparition du Cartulaire de Redon, pareil coup ne lui avait été porté. On se rappelle les vers d'Alfred de Courcy :

Qu'entends-je ? Conan a perdu
Sa gloire séculaire ;
Bouillet en est tout morfondu.
J'ai vu le Cartulaire,
J'ai vu
J'ai vu le Cartulaire.

Pleurez Conan, le roi déchu,
Et Bouillet son compère,
Tous deux frappés d'un coup bourru,
J'ai vu le Cartulaire
Bourru,
J'ai vu le Cartulaire.

On voit que le poète, aussi aimable que spirituel, le prenait assez gaiement; mais n'y a-t-il pas dans son dire une petite pointe de malice? Est-ce que cette oraison funèbre sur la tombe de Conan et le dictionnaire de Bouillet ne semble pas dire au vénérable *Cartulaire* :

Les morts que vous tuez se portent assez bien !

L'article du journal de Brest commençait ainsi : « On nous a fait des reproches de n'avoir pas consacré un article à Conan Mériadec, le fondateur de la monarchie de la Petite-Bretagne, le père de cette dynastie qui y régna jusqu'à la fin du VII^e siècle. Eh bien, dans le désir d'être agréable à ces lecteurs du *Courrier*, sauf à motiver ensuite notre silence, nous résumerons volontiers les notes diverses que nous avons recueillies dans Le Bauld, Alain Bouchard, Bertrand d'Argentré, dom Morice, Albert-le-Grand, Gallet, etc., etc. »

Après un exposé très bien fait de ce qu'ont dit ces différents historiens, l'auteur de l'article ajoute :

« Telle est, en résumé, l'histoire de Conan Mériadec, d'après les auteurs cités plus haut et leurs nombreux copistes. Mais nous invitons le lecteur à ne pas lui appliquer le scalpel de la critique, ou, à son grand regret, il se verra en plein roman. C'est par ce motif que nous ne voyions dans Conan Mériadec qu'un personnage chimérique, un héros de roman, dont nous nous étions abstenu de parler.

« Cette thèse a été publiée déjà, en 1861, par le plus érudit de nos archéologues bretons; mais il n'est pas hors de propos de la rappeler.

« Notre démonstration sera courte, mais, nous l'espérons, péremptoire.

« I. Les plus anciens historiens de la race bretonne, Gildas, (première moitié du VI^e siècle) et Bède, (commencement du VIII^e siècle) mentionnent tous les deux l'émigration des insulaires lors de l'invasion saxonne; l'un et l'autre nous parlent également de l'expédition de Maxime, mais ni l'un ni l'autre ne fait la moindre mention de Conan Mériadec et de son établissement dans notre contrée en 383 : que l'on parcourre les légendes authentiques du IV^e, du V^e, du VI^e siècles, les actes des conciles provinciaux, on ne rencontrera nulle part le nom de Conan. Il faut arriver au IX^e ou X^e siècle, pour trouver dans les chroniqueurs de la Grande-Bretagne les fables qui ont servi de thème à Geoffroi de Montmouth. Or, ce long silence de cinq siècles au sujet d'un pareil personnage n'équivaudrait-il pas à une démonstration ?

« II. En supposant que Conan ait été un personnage réel, et

qu'il eût réussi, pendant le court règne de Maxime, à se tailler un royaume dans l'Armorique, peut-on admettre, quelque habileté politique qu'on lui prête, qu'il ait pu s'y maintenir après la chute de l'usurpateur, en 388, à la barbe du grand Théodose ? Pour avancer une hypothèse aussi hardie, il faudrait oublier le séjour de deux ans de cet empereur en Occident, ses lois contre les partisans de Maxime, et la notice des dignités de l'empire publiée en 400 ou 401.

« 1^o Débarrassé du tyran et devenu maître de l'Italie, Théodose envoya dans les Gaules le jeune Valentinien, avec une puissante armée sous la conduite d'Arbogaste pour se saisir de son fils, disperser ses partisans, pacifier les provinces et les soumettre à l'autorité légitime. Or, il serait difficile de se persuader que Conan eût pu trouver grâce auprès de cet exécuteur résolu des ordres de son empereur ;

« 2^o Pour en finir avec le parti de l'usurpateur, des décrets, édictés en 388-389, viennent dépouiller tous ses partisans des faveurs dont il les avait comblés, et surtout des donations en terre, contre lesquelles une disposition spéciale fut édictée au mois d'avril 395. Ainsi, en supposant que Maxime eût établi les Bretons dans l'Armorique, ils en eussent été chassés au plus tard en 395, et leur établissement eût été dispersé ;

« 3^o Enfin la notice des dignités de l'empire achève de confirmer notre thèse. Cette notice nous indique qu'en l'année 400, des préfets militaires, ayant chacun une légion sous ses ordres, c'est-à-dire six mille hommes régulièrement et autant d'auxiliaires, tenaient garnison à Nantes, Vannes, Ossismie (Castel-Léon), Aleth (Saint-Malo) et Rennes ; or, comment concilier la présence de ces troupes romaines dans les principaux centres du pays avec la prétendue royauté de Conan Mériadec, mort en 421 ? A quelques raisonnements subtils que les défenseurs de la dynastie Conanienne essaient de recourir, ils n'échapperont jamais à la conséquence de cet argument. Ainsi leur système, sapé par la base, s'écroule et s'ensevelit à jamais sous ses ruines. » (A suivre.)

VÊTEMENTS } **JODELAIS, Jeune**
Ecclésiastiques } Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES
pour la *Semaine Religieuse de Quimper*.

VIN ROUGE du domaine de Carros-Haut-Brion, expédié franco de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOURCHER, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1886 ; 145 fr. récolte 1885 et 180 fr. récolte 1882.

AUTANT DE RENTES QUE DE CAPITAL

Cent pour Cent de Revenu ASSURÉ
Capital Garanti avec chances de l'augmenter considérablement
Ainsi: en plus du REVENU de 100%, un Capital de 3.000 fr. a été augmenté
En 1884 de 3.895 francs En 1886 de 4.475 francs
En 1885 de 2.980 En 1887 de 6.875
En 1888 de 4.875 francs (Coupon compris)
1^{er} Trimestre 1889 de 1.550
Pour CIRCULAIRE EXPLICATIVE s'adresser à la **SPÉCULATION GÉNÉRALE** 4, rue Chauchat, PARIS. (Maison fondée en 1878)

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs, **M. Louis ROUVIERE**, propriétaire de Vignobles, à VERGÈZE (Gard). Ce vigneron qui prépare lui-même les vins qu'il offre au clergé pour le Saint-Sacrifice, tient aussi à la disposition de nos lecteurs des vins rouges excellents et garantis absolument naturels et sans plâtre, à partir de 80 francs la barrique de 225 litres fût perdu et rendu franco de transport et de congé jusqu'à la gare qui lui est désignée. Nous devons ajouter que M. Rouvière fait partie de la Croisade des Négociants Francs-Catholiques et qu'il donne une partie de son bénéfice pour le soutien de l'Ecole-Libre de sa paroisse. Il espère que tous les bons chrétiens voudront bien, par leurs achats, participer à cette excellente œuvre. *Envoi du prospectus détaillé sur demande affranchie.*

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu - les - Poêles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.



Sirop-Zed

(Codéine et Tolu)

Recommandé pour ses propriétés
calmantes contre les Bronchites,
Coqueluches,
Rhumes, — Catarrhes, — Insomnies.

PARIS, 22 et 19, rue Drouot.

ATELIERS FROC ROBERT
Catalogue Franco — 34, Rue Bonaparte, 39, PARIS — Catalogue Franco
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIERES

GUERISON

certains et radicale de toutes les
affections de la Peau, même des
Plaies variqueuses dites incurables. Le
traitement est à la portée des petites bourses,
ne dérange pas du travail et dès le 2^{ème} jour donne
de l'amélioration. **M. LENOIR**, Méd. 61^{re},
à Melun. — Consult. gratuites par corresp.

L'Administrateur-Gérant: AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO	PRIX DE L'ABONNEMENT	LA LIGNE D'ANNONCE
10 CENTIMES	6 fr. par an	40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

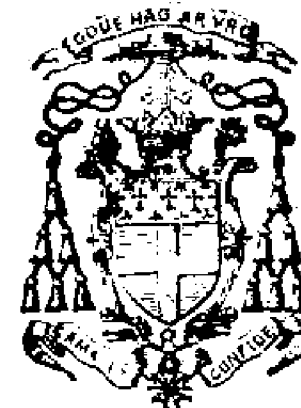
Rédaction: Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration: Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO: QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — I. *Nouvelles du Diocèse:* Nomination; Rumengol; Tournée pastorale de Monseigneur; La 1^{re} communion à Quimper; l'Union catholique.

II. *Nouvelles du Monde Catholique:* Etudes sur saint Cyprien.



III. *Documents historiques* (suite).

IV. *S^r Pol-Aurélien et ses premiers successeurs:* ch. IV, La ville sainte et l'île de Batz (suite).

V. *Annonces et avis divers.*

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 9 juin. — Fête de la Pentecôte, double de 1^{re} classe.

Lundi 10. — Octave, double de 1^{re} classe.

Mardi 11. — Octave, double de 1^{re} classe.

Mercredi 12. — Quatre-Temps, jeûne et vigile.

Jeudi 13. — Octave, semi-double.

Vendredi 14. — Quatre-Temps, jeûne et vigile.

Samedi 15. — Vêpres de la Sainte-Trinité.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Arzano 9, 10, 11, 12 et 13 juin.
Ile-de-Seins 14 et 15 juin.

Itinéraire de la Confirmation.

Dimanche 9 Juin. — Ploudalmézeau, le matin.
Lundi 10. — Landunvez, le matin; Plourin, le soir.
Mardi 11. — Porspoder, le matin.
Mercredi 12. — Lanildut, le matin; Brélès, le soir.
Jeudi 13. — Lanrivaro, le matin.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Nomination. — M. l'abbé Gourc'hant, recteur de Guissény, vient d'être nommé chanoine honoraire.

RUMENGOL. — On nous prie d'annoncer que Monseigneur doit assister, cette année, au pardon de Rumengol. Sa Grandeur célébrera la messe pontificalement, le dimanche de la Trinité.

Avant la messe pontificale, bénédiction d'une belle statue dorée qui sera placée au sommet de la chapelle du Champ.

Notre-Dame de Rumengol, priez pour nous !

Tournée pastorale de Monseigneur. — La tournée pastorale de Monseigneur, la semaine dernière, a été bien laborieuse et particulièrement fatigante. Le mardi, après avoir donné la Confirmation à Plouider, Sa Grandeur est retournée à Lesneven faire visite à une honorable famille dont le chef, éminent par sa grande érudition, a fait beaucoup, dans le passé, pour la cause de Dom Michel Le Nobletz. Le mercredi, Monseigneur arrivait à Plounéour-Trez.

La cérémonie de la Confirmation a été faite dans la chapelle en planches située dans le cimetière, relevée par une ornementation d'une exécution heureuse. La procession s'est rendue ensuite à l'emplacement de l'ancienne église que domine, svelte et dégagé, le vieux clocher, vraiment remarquable. La bénédiction de la première pierre est faite par le Pontife, au milieu d'un grand concours de prêtres du pays, pendant que le peuple suit avec intérêt les phases diverses de cette cérémonie d'un caractère sublime.

La nouvelle église, d'un beau style gothique de l'époque de transition, aura les dimensions de l'église de Plouénan et viendra s'ajouter, dans quelques mois, en bon rang, aux richesses architecturales qui ont surgi sur notre terre bretonne depuis une trentaine d'années.

Le soir, Monseigneur arrivait à Kerlouan, et le lendemain, après la messe célébrée par lui et la cérémonie de la Confirmation, il faisait la bénédiction de trois belles cloches. La marraine de la Confirmation et celles des cloches formaient un beau spécimen de l'ancien costume national, sévère, mais d'une richesse qui frappait naguère les pèlerins du Folgoat. La sonnerie de Kerlouan fera des jaloux.

Le soir de la fête, Monseigneur partait pour Guissény, et une belle cavalcade, ayant en tête deux *marins à cheval*, lui faisait une escorte d'honneur.

Un accident a malheureusement fait une pénible diversion à la joie générale :

Le cheval qui trainait la voiture de M. l'abbé Fily, originaire de Guissény, et vicaire à Guiclan, s'est cabré, au sortir du bourg, et s'est abattu brisant la jambe de son maître au-dessus de la cheville. Monseigneur allait visiter l'intéressant malade, dès le lendemain matin, à son village, à un quart d'heure du bourg.

— Une cérémonie toute particulière ouvre la journée du vendredi. M. le Vicaire général monte en chaire et explique en quelques mots, la faveur que l'Evêque veut faire au recteur, le vénéré abbé Gourc'hant, et à sa paroisse bien aimée. Le diocèse applaudira au choix de ce vétéran du sacerdoce qui a si bien et si profondément tracé son sillon.

Le nouveau chanoine se retire dans la sacristie où M. le Curé de Lesneven et celui de Plouguerneau avaient apporté les insignes capitulaires pour en revêtir leur nouveau confrère ; on le reconduit devant l'autel où il donne à chacun l'accolade.

L'après-midi, Sa Grandeur bénissait à Saint-Frégant, l'église restaurée, grâce aux efforts du digne Recteur. De Saint-Frégant, Monseigneur s'est dirigé sur Plouguerneau. Notre évêque a pris, de fait, possession de cette vieille terre de *Paganie*. On ne l'y oubliera pas. Il a pu apprécier ces hommes à la robuste charpente, au teint cuivré, qui savent ce qu'ils veulent, et qui veulent, coûte que coûte, ce qu'ils doivent en bons et vaillants chrétiens. L'écorce y est rude, il est vrai, mais elle éclate sous la force d'une sève riche et puissante.

Monseigneur qui s'intéresse à tout ce qui peut lui faire connaître ses enfants a tenu à se faire présenter à Kerlouan, un *Pagan* en habit de labeur : le chef coiffé du bonnet bleu et portant sur ses larges épaules la cotte de toile piquée, tel qu'on le voit aller arracher aux flots les varechs détachés par la force de la tempête aux abîmes de l'Océan.

Notre évêque a insisté près de ces braves gens pour qu'ils gardent intact le costume de leurs pères, une des garanties de la conservation de leurs vieilles mœurs et de leur vieille foi.

Tout le monde a été frappé par l'affabilité de Monseigneur, de ses bénédictions affectueuses et tendres pour les « petits bretons » : on en gardera bon souvenir et reconnaissance en Léon, et on y priera de bon cœur pour que Dieu donne à Sa Grandeur force et santé !

QUIMPER. — Hier a eu lieu, dans les deux paroisses de la ville, la belle et touchante cérémonie de la première communion. La retraite préparatoire a été prêchée, à Saint-Mathieu, par M. l'abbé Madec, recteur de La Feuillée, et à Saint-Corentin, par le Révérend Père L'Hévêder, religieux Jésuite de la maison de Saint-Joseph. Le but de cette retraite en dit assez l'importance. A tout prix, il faut arracher les enfants à leur vie du dehors, les rappeler à la vie intérieure, les recueillir au dedans d'eux-mêmes, les ramener jusqu'au fond intime, jusqu'à ce sanctuaire de l'âme, où

l'âme et Dieu se retrouvent, où l'âme, se replaçant en face d'elle-même et de Dieu, se souvient des bontés divines, comprend et déplore enfin ses longs oublis et ses infidélités. Rien n'est fait tant que les enfants ne sont pas arrivés jusque là. En effet, c'est surtout du souvenir des bontés de Dieu et de leurs ingratitude envers lui que doit venir la contrition de leurs péchés et la perfection du grand acte de la première communion. Alors leur communion sera vraiment fervente et portera dans toute leur vie des fruits durables.

Mais la voie à suivre, quelle est-elle pour obtenir ce saint résultat ? Ce n'est pas, à coup sûr, d'avoir de beaux aperçus, de grands raisonnements, de faire des allusions savantes : tout cela est bon pour les grandes personnes, mais convient peu à ces petits agneaux que le Bon Pasteur se prépare à nourrir pour la première fois de sa chair adorable et de son sang précieux.

Les deux prédicateurs l'ont parfaitement compris. Aussi, ont-ils si bien réussi dans leur tâche, à la fois si sublime et si délicate ! Tous leurs exercices étaient tout-à-fait à la portée de leurs jeunes auditeurs. Ils ont eu pour leur âge, pour leur inexpérience des choses spirituelles, pour leur légèreté d'esprit et la sensibilité de leur imagination, tous les ménagements nécessaires ; selon la parole de l'apôtre, ils se sont fait vraiment tout à ces petites ovailes de Jésus-Christ pour les lui gagner sûrement et à jamais.

Aussi avec quels transports les nouveaux convives du Dieu Eucharistique ont-ils salué l'aube du jour fortuné ! Avec quel plaisir nous les avons entendus faire retentir les voûtes du temple de leurs cantiques d'allégresse ! puis le grand moment est arrivé. Les pères de leurs âmes ont conduit, eux-mêmes, ces jeunes et tendres agneaux dans les délicieux pâturages que le Bon Pasteur leur avait préparés dans sa miséricorde éternelle.....

Agneaux chéris jusqu'à l'excès, que rendrez-vous à votre généreux pasteur en échange de toutes ses bontés. Vous lui avez juré au pieds des autels une fidélité éternelle, gardez-vous de l'oublier jamais. Tous vos jours seront consacrés désormais à l'aimer, à le servir, à l'honorer, à devenir sans cesse plus semblables aux anges qui avoisinent son trône, avez mangé ici bas leur céleste nourriture.

Le R. P. L'Hévéder n'était point à ses débuts dans la chaire de la cathédrale. Avec le même succès, il nous a prêché le Mois de Marie. Dans une suite d'entretiens pleins de simplicité et d'onction et toujours animés d'un souffle apostolique, il nous a montré en Marie le modèle de la vie chrétienne par l'exemple de toutes ses vertus les plus parfaites qui aient jamais orné une créature humaine. Dès le premier jour, l'assistance n'a cessé de devenir plus belle et plus nombreuse. Ah ! le sujet plaisait et aussi la manière dont il était présenté par le bon religieux.

Union catholique. — L'union catholique est née en Bretagne, d'une inspiration de foi et de charité. Elle a reçu, dès sa

naissance, les encouragements de S. E. le cardinal Patrizi, vicaire de Sa Sainteté, et a grandi sous la bénédiction du Très Saint-Père le Pape et de NN. SS. les Evêques, avec l'appui du clergé et la sympathie des gens de bien. Elle a été enrichie d'indulgences plénières et partielles à perpétuité, par le bref du 14 juillet 1876. L'initiative en est due à M. Guyot de Salins, d'Auray.

Ainsi que son nom l'indique, cette association a un but essentiellement religieux. Elle doit tendre à établir entre ses membres un lien de charité et de dévouement, pour les aider à se mieux connaître, à se soutenir réciproquement, à s'encourager les uns les autres dans l'accomplissement de leurs devoirs et dans la revendication des droits appartenant à tout catholique.

Elle se propose de travailler, *sub ductu Pastorum*, suivant la recommandation de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, à la conservation de la foi et des mœurs, à l'observation des préceptes divins et à la défense de l'Eglise et du Saint-Siège.

L'Union catholique, suivant la pensée même de Pie IX, ne se propose, comme objet principal, aucune œuvre spéciale, mais peut fournir des associés aux autres œuvres et recevoir les leurs sans leur nuire en rien.

La solidarité entre les Associés ne leur impose d'autre obligation que de prier pour l'Eglise, de prendre part, chacun dans la mesure qu'il jugera convenable, aux manifestations ayant la religion pour objet, de soutenir, autant qu'ils le pourront, les institutions, les œuvres catholiques et les membres de l'Association, de refuser enfin tout concours à des œuvres ou à des actes qui tendraient directement ou indirectement à nuire à la religion catholique ou à favoriser des personnes qui lui sont notoirement hostiles.

Puisse Dieu permettre à l'Œuvre de contribuer, selon ses faibles moyens, au triomphe de la Sainte Eglise.

En conséquence de ce qui précède, ont été arrêtés les statuts particuliers suivants pour l'Union catholique.

* *

Art. 1^{er}. — Il est établi dans chaque paroisse un Comité de la Société dite *Union catholique*, enrichie d'indulgences à perpétuité, par le Bref du 14 juillet 1876.

Art. 2. — Ce comité est administré par un bureau composé d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier.

Art. 3. — Le Comité se réunira aussi souvent qu'il le jugera à propos, mais au moins une fois chaque mois chez M. le Curé ou Recteur, Président d'honneur de l'Association. Chaque réunion s'ouvrira et se terminera par une prière ; par exemple : un *Pater*, un *Ave Maria* et une invocation à saint Pierre et à saint Paul, sous le patronage desquels l'association est placée.

Il sera fait une lecture pieuse et, à l'occasion, on lira quelque document concernant l'Union catholique.

ART. 4. — Le Comité admettra les nouveaux Associés qui seront recherchés avec soin dans toute la paroisse et dont l'admission dans la Société devra être toujours regardée comme une marque d'estime et de confiance.

Il étudiera les besoins locaux, verra les résolutions à prendre, fixera les réunions des Associés qui seront jugées utiles par le Comité, — autant que possible, l'une à l'époque de la fête de saint Pierre et de saint Paul.

Le Président cherchera à donner à ces réunions le plus d'intérêt qu'il pourra. Il choisira une lecture de nature à fortifier la foi et à augmenter la piété, insistera sur l'utilité de l'association et fera connaître les bons résultats déjà obtenus et ceux qui peuvent être espérés. Autant que possible, il obtiendra une conférence relative aux intérêts religieux, même pour les simples réunions du Comité.

ART. 5. — Le bureau remplacera les dignitaires et les membres du Comité qui cesseront d'en faire partie.

ART. 6. — Le bureau recommandera à tous les Associés de ne tolérer chez eux rien qui puisse porter atteinte aux bonnes mœurs, et aucun jurement ou parole grossière.

ART. 7. — L'enseignement antichrétien cherchant à éteindre la foi chez les enfants et les jeunes gens, le bureau secondera de tout son pouvoir ce qui sera entrepris contre cet enseignement funeste ; il encouragera vivement les Associés à ne permettre sous aucun prétexte que leurs enfants ou ceux qui dépendent d'eux fréquentent des écoles dans lesquelles leur foi ou leurs mœurs pourraient être en péril ; il emploiera enfin la bonne volonté des plus zélés Associés, hommes ou femmes, autant que le clergé de la paroisse jugera qu'il en est besoin, à organiser le catéchisme des enfants pauvres, tant en domicile qu'en commun.

De plus, sachant combien les mauvaises lectures sont un poison dangereux, le bureau recommandera aux Associés de ne lire aucun mauvais livre ou mauvais journal, d'éviter qu'il en soit lu par ceux qui dépendent d'eux ou sur qui ils peuvent avoir influence ; et il fera son possible pour que dans la paroisse on répande de bons journaux et de bonnes lectures.

ART. 8. — L'ivrognerie devenant de plus en plus fréquente dans certaines localités et étant une cause de démoralisation et de ruine, l'association, avec l'aide de Dieu et par les moyens que le zèle joint à la prudence permettra d'employer, s'efforcera de combattre un vice si funeste aux intérêts religieux et aussi aux intérêts temporels. Les Associés se feront un devoir et un honneur de donner l'exemple de la sobriété et ne négligeront rien pour que cet exemple soit suivi.

ART. 9. — Le bureau de l'Union catholique, si propre à fortifier l'esprit de paroisse, recommandera aux Associés de donner l'exemple du plus profond respect envers le clergé, de l'assiduité aux offices et aux processions de la paroisse, et de la fidélité à la

pratique de la religion et à l'observation zélée de la sainte loi du dimanche.

ART. 10. — Le bureau, sachant combien les ennemis de la religion s'entendent et se soutiennent, engagera très vivement les Associés à se soutenir aussi et à confier, autant qu'il dépendra d'eux, leurs commandes à des patrons et à des ouvriers chrétiens.

ART. 11. — L'Union catholique étant sous le patronage de saint Pierre et de saint Paul, et devant être animée de zèle pour la Papauté, le bureau engagera les Associés à honorer d'une manière particulière, en outre du patron de la paroisse, les saints Apôtres Pierre et Paul, et il fera célébrer une messe aux intentions du Souverain-Pontife le jour de leur fête, le 29 juin, et il invitera à y assister en aussi grand nombre que possible.

ART. 12. — Le concours des femmes chrétiennes étant souvent très précieux dans la lutte contre l'impiété et elles seules pouvant entreprendre certaines œuvres telles que le placement des bonnes, la visite de certaines familles pauvres, etc., le bureau de l'Union catholique insérera dans l'association les femmes chrétiennes qui le désireront, pour qu'elles puissent gagner les indulgences accordées aux femmes comme aux hommes par le bref du 14 juillet 1876, et s'organiser à part autant qu'il deviendra utile.

« Nous souhaitons que cette œuvre, dirigée avec tant de zèle, se propage dans Notre diocèse. Elle y produirait, au double point de vue religieux et social, les heureux effets que l'on peut attendre des communs efforts d'hommes unis par la foi et le patriotisme. »

† JEAN-MARIE, *Ev. de Vannes*.
19 avril 1889.

« Je m'associe de tout cœur à l'approbation et aux encouragements de Monseigneur l'Évêque de Vannes, et je fais les vœux les plus ardents pour la diffusion de l'Œuvre de l'Union catholique dans mon diocèse. »

† THÉODORE, *Ev. de Quimper et de Léon*.
15 mai 1889.

Étude sur Saint Cyprien.

ÉTUDE PHILOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE SUR SAINT CYPRIEN

Par M. LE PROVOST, *Vicaire-Capitulaire de Saint-Brieuc et Tréguier*

DEDIEE A SON ÉMINENCE LE CARDINAL LAVIGERIE

ET PRÉCÉDÉE D'UNE LETTRE DE M. LÉON GAUTIER, MEMBRE DE L'INSTITUT

1 volume in-8, caractères elzéviens, de XII-304 pages

Avec de nombreuses notes au bas des pages (1).

Son Éminence le Cardinal Lavigerie avait daigné, dès la première

(1) L'ouvrage tiré à petit nombre d'exemplaires, se vend 4 fr., 4 fr. 50 franco. A Quimper, librairie Salaun.

heure, accepter la dédicace de cette *Etude* sur le vu de simples épreuves. C'était vers la fin de l'année 1888.

L'auteur cependant n'a voulu publier son *Essai* qu'après l'avoir soumis à l'examen et à l'appréciation de M. Léon Gautier, Membre de l'Institut, dont la compétence, en pareille matière, est universellement reconnue.

Voici la lettre que M. Léon Gautier a bien voulu lui écrire :

Paris, 14 mai 1889.

Monsieur,

J'ai lu votre *Etude*, et en ai été ravi. J'y trouve deux qualités qui s'excluent trop souvent : l'enthousiasme et la Critique. C'est de celle-ci que je vous féliciterai le plus vivement, parce que je suis porté vers l'autre un peu plus qu'il ne faudrait. Votre méthode est excellente, parce qu'elle est rigoureuse et analytique. Le style est ce qu'il doit être, clair.

Si j'ai pris tant de goût à votre œuvre, c'est que je ne suis pas tout à fait étranger aux circonstances qui vous en ont suggéré l'idée. J'ai jadis été l'un des promoteurs les plus ardents du Concours qui a eu pour objet la latinité de saint Cyprien ; j'ai été l'un des juges. Votre Mémoire ne nous est point parvenu en temps voulu, et je le regrette doublement. Notre lauréat, que vous connaissez, n'est guère moins enchanté que moi de votre travail. Vous ne vous étonnerez pas de ces sentiments généreux ; nous sommes en plein pays chrétien et vivons parmi les belles âmes.

Eh bien ! Monsieur, il ne faut pas en rester là. L'ouvrier qui travaille si bien n'a vraiment pas le droit de se reposer. Remettez-vous à l'œuvre, et abordez vaillamment un autre Père, un autre Docteur ; mais, permettez-moi de vous donner ici, à côté de ma louange, un humble conseil. Dans vos futurs ouvrages, associez désormais l'archéologie à la philologie. C'est ce qu'on a fait récemment pour cet admirable Prudence qui est notre Horace ; c'est ce qu'il convient de faire pour vingt autres. La philologie est une science éminente ; mais elle n'a pas le don, comme l'archéologie, de ressusciter un monde mort. Elles sont si belles, nos origines chrétiennes... et si mal connues ! A vous, Monsieur, de les remettre en lumière et en gloire.

Puis, il faut que vous fassiez école ; il faut (si ne vous ne l'avez déjà fait comme tout me porte à croire) que vous réunissiez autour de vous de jeunes clercs auxquels vous enseignerez les règles de la critique et les principes de la méthode. Dans chaque ville épiscopale, il serait excellent de fonder ainsi, sans tapage, une petite « Ecole des Hautes Etudes. » Faites cette fondation, Monsieur, et, si vous aviez besoin de moi, ne craignez pas de faire appel à

Votre bien reconnaissant et bien dévoué serviteur,

LÉON GAUTIER.

A Monsieur l'Abbé Le Provost, Vicaire-Capitulaire du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES
dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite)

Depuis l'expédition des Brestois contre Plouzané, en avril 1792, les paroisses se tenaient sur leurs gardes, prêtes à voir des espions dans les bourgeois venant de Brest et passant sur

leur territoire. Une méprise de ce genre attira les foudres de l'administration sur la paroisse du Bourg-Blanc. La délibération suivante du Conseil général du District de Brest, nous mettra suffisamment au courant de la question :

« 6 août 1792.

« Vu l'arrêté du Directoire du 5 août ordonnant au maire et aux officiers municipaux du Bourg-Blanc de se trouver ce jour au Directoire pour rendre compte de l'attroupement qui a eu lieu sur cette commune, le 5 août, et sur les maltraitements commis en la personne de Nicolas Liard, charcutier, et ses camarades de cette ville, que leurs affaires appelaient au Bourg-Blanc ;

« Vu le rapport d'un particulier du Bourg-Blanc, dont sa sûreté engage à dissimuler le nom, constatant qu'il y avait des personnes apostées dans la tour du clocher du Bourg-Blanc, et que ce fut un homme de Guipavas qui sonna le tocsin ;

« Vu le rapport d'un particulier de Plouvien, que le même motif ne permet pas de nommer, duquel il résulte que les cultivateurs qui manifestent leur attachement à la Constitution sont exposés à des dangers de toute espèce ;

« Vu un autre rapport signé veuve Roupart, femme Talibert, et veuve Bouquet, duquel il résulte qu'il a été fait une gageure que la journée de dimanche ne se serait pas passée sans bruit au Bourg-Blanc pendant l'office, que l'on avait posté des hommes pour avertir lorsqu'il se présenterait quelques citoyens de Brest ; que les gens des campagnes voisines ne s'enroleront pas pour la défense de la patrie, mais prendront les armes pour leurs seigneurs et leurs prêtres ; que les municipalités seraient tuées et assommées si elles prétendaient les envoyer sur les frontières, et que plusieurs paysans avaient dit qu'il fallait couper la tête au maire de Lannilis, parce qu'il était patriote ;

« Après s'être assuré, par les réponses du maire et officiers municipaux, que le tocsin avait vraiment sonné au passage des citoyens de Brest ; qu'il s'était formé un attroupement considérable ; que le bureau municipal n'a fait aucune disposition pour le dissiper ou pour venir au secours du sieur Liard ; qu'au mépris de l'arrêté du 1^{er} juillet, les prêtres non assermentés sont restés en fonctions et les exerçaient même au moment de l'attroupement ; après avoir constaté le refus des officiers municipaux de désigner les coupables et principaux instigateurs de ce criminel événement ;

« Considérant que la coalition des campagnes n'est plus un problème ; que l'incendie se communique de proche en proche ; que le salut public commande l'usage d'une mesure vigoureuse,

« Les officiers municipaux seront remplacés provisoirement et livrés au pouvoir judiciaire.

« MM. Mével, administrateur, Le Broussart, secrétaire de la commune de Brest, Guével, avoué, Tourot, orfèvre, Moillard, horloger, commissaires civils, rempliront provisoirement les fonctions municipales.

« Demain, un détachement de cent hommes sera envoyé dans ce bourg pour y demeurer jusqu'à nouvel ordre.

« Les frais seront supportés par les habitants de la commune, solidairement. »

La lettre suivante (1) du Procureur-Syndic de Brest, adressée au Procureur général du Directoire de Quimper, le 19 août 1792, nous donne quelques nouveaux détails sur cette affaire :

« Les campagnes sont à la veille de lever tout-à-fait le masque, et les citoyens des villes vont être condamnés à rester dans leurs foyers, puisqu'ils ne peuvent se montrer sans être exposés à des insultes ou à des voies de fait.

« Dimanche dernier, d'honnêtes citoyens de Brest, allant au Bourg-Blanc pour leurs affaires particulières, ou y passant pour se rendre à Lannilis, y ont été poursuivis, sans motifs et quoiqu'ils n'eussent pas d'armes. Le tocsin a sonné sur eux ; ils ont été l'objet d'un attroupement considérable, et le sieur Liard, l'un d'eux, a été dangereusement blessé.

« Les maire et officiers municipaux ont été mandés au Directoire ; ils sont suspendus, et on enverra, aux frais des habitants, dans le bourg, cent hommes et une pièce de canon, avec des commissaires civils chargés provisoirement des fonctions municipales. »

Le 18 septembre 1791, le curé constitutionnel de Plourin, faisant une procession à la chapelle de Lochrist, se voyait assailli à coups de pierres, ainsi que ceux qui le suivaient ; des commissaires furent envoyés de Brest pour rétablir l'ordre et faire une enquête. Voici leur rapport daté du 24 septembre 1791 (2) :

« Nous, commissaires nommés par le District de Brest, à l'effet d'informer des faits relatifs à l'émeute populaire du 18 septembre, à la chapelle de Lochrist, en Plourin, réunis à midi à Plourin, presque aussitôt l'arrivée des troupes venues pour y tenir garnison, nous nous sommes transportés au presbytère, où nous avons trouvé M. Branneller, curé, et François Léostic, maire (qui s'est plaint de son Conseil).

« Le 25, on nous a conduit un petit mendiant, l'enfant Yves Lannuzel, douze ans, arrêté dans la nuit au village de Kergozan, en Ploudalmézeau, qui a dit qu'il est vrai qu'on a

(1) L. 74.

(2) L. 67.

jeté des pierres au curé de Plourin, lorsqu'il entra dans l'église, mais qu'il n'en a pas jeté, quoiqu'il y ait été invité par Hervé Coroller, lequel en a jeté et a engagé Yves Le Vaillant, de Porspoder, et trois autres enfants de Lanrivoaré à l'imiter ; qu'après la sortie de la procession, il vit le dit Hervé Coroller la suivre jusqu'à Pen-ar-Prat, prenant des poignées de pierres et les jetant à la volée à la procession ; que le dit Vaillant en jetait également, et avait atteint le nommé Lescop à la tête.

« Le même jour, avons assisté à la grand'messe célébrée par le nouveau curé, il ne s'y est trouvé qu'environ soixante personnes, et avons appris que d'ordinaire il ne s'en présente point autant, parce que les paroissiens sont, la plupart, persuadés, par les prêtres non assermentés, que ces messes ne valent rien. Le sieur Lainé, non assermenté, y ayant célébré aujourd'hui la messe matinale dans cette paroisse, l'église s'est trouvée pleine d'assistants. »

(A suivre.)

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE IV.

LA VILLE SAINTE ET L'ÎLE DE BATZ (suite).

Depuis tantôt deux siècles, ceux qui s'occupent de l'histoire de Bretagne ont attaché une si grande importance à la question de l'existence de Conan Mériadec, qu'il a fallu créer des mots nouveaux pour désigner les deux courants d'opinion : dès son origine l'*Anticonanisme* déclara fièrement que, ses preuves étant faites, le *Conanisme* était par cela même anéanti, et cependant aujourd'hui encore on parle de Conan ; il y a toujours des Bretons, à la tête dure mais au cœur chaud, qui n'accordent pas à la critique, même très savante, le droit de refaire notre histoire ; ils souffrent en voyant dépenser tant d'études et de talent pour anéantir une mémoire qu'à tort ou à raison l'on regardait comme vénérable et glorieuse. Serait-elle une pure création de la légende, la figure de Conan Mériadec se présente, en effet, belle et majestueuse, avec tous les traits les mieux faits pour exciter l'enthousiasme et captiver l'amour des générations, même après bien des siècles écoulés.

Je l'avoue, je suis de ceux qui n'aiment pas à voir toucher sans respect à ces grandes figures historiques, sous prétexte de défendre les droits de la vérité. Je n'oublie pas la grande parole de l'Apôtre : « *Veritas liberabit vos*, La vérité vous délivrera ; » il s'agit là de la Vérité révélée, nous ne la chercherons jamais trop ; mais je n'en suis pas encore à croire que la critique fournisse toujours l'expression même de la vérité quand il s'agit de l'histoire.

En ce qui concerne l'existence de Conan, j'ai reproduit, sans en retrancher un mot, toute l'argumentation de l'école qui s'appelle *historique* ; j'y ai même ajouté la conclusion un peu trop triomphante (à mon humble avis) où il est dit que le système des *Conanistes*, sapé par la base, s'écroule et s'ensevelit à jamais sous ses ruines ; avant d'exposer les quelques raisons que l'on peut faire valoir pour ne pas adhérer, au moins sans réserves, à la thèse de dom Lobineau, disons quel est actuellement l'état de la discussion.

Quand la question se posa tout d'abord au moment où le savant bénédictin essayait de faire quelque lumière dans les obscurités de nos origines bretonnes, il fallait une certaine indépendance d'esprit, et même du courage, pour contester l'existence du chef de la dynastie des rois Armoricaïns. Les Rohan avaient la prétention de descendre de Conan Mériadec et tenaient naturellement en grande estime un pareil honneur. Or, voilà que dom Lobineau vient leur dire : 1° vos prétentions à une origine royale ne reposent sur aucun fondement ; 2° non seulement Conan Mériadec ne compte pas parmi vos ancêtres, mais il n'a jamais existé.

Malgré sa très grande influence, la famille de Rohan n'imposa pas silence à ce moine, et quoi qu'on en ait dit, ne lui fit subir aucune persécution. En ce temps là, les puissants du monde savaient entendre des choses désagréables. A différentes réunions de l'*Association bretonne*, en particulier à Landerneau, M. A. de la Borderie a très bien combattu l'opinion de ceux qui prétendent que dom Lobineau fut plus ou moins martyr de sa hardiesse.

Aujourd'hui, M. A. de la Borderie est le représentant le mieux connu des opinions du moine illustre dont il faisait récemment un si bel éloge à Saint-Jacut. Parmi les différentes thèses historiques qu'il a eu occasion de soutenir, celle de la non-existence de Conan semble lui tenir particulièrement à cœur ; cette opinion ne pouvait trouver un défenseur qui lui donnât plus d'autorité. Il faut bien le dire, d'ailleurs, les adversaires du *Conanisme* ont la partie belle : le silence de saint Gildas, du Vénérable Bède, des légendes primitives et authentiques, des documents historiques relatifs à Théodose et à Valentinien, de la *Notice des dignités de l'empire* sur le rôle qu'aurait joué Conan en Bretagne, est bien de nature à faire naître quelque doute sur l'existence de ce roi ; s'il arrive fréquemment qu'un auteur se tait sur un fait d'une importance réelle, dont les circonstances auraient dû l'amener à parler, il ne peut guère arriver que tous les écrivains d'une époque organisent sur un même point la conspiration du silence. Toutefois, si nous déplorons ici que les deux écrivains bretons tout d'abord nommés n'aient rien dit de Conan (1), nous ne nous étonnons pas outre mesure de ce même silence, quand il s'agit de la difficulté pour Conan d'être maintenu en face de Théodose (nous n'osons pas

dire : à la barbe de ce grand empereur). Sans doute il vint en Occident, mais fit-il réellement tout trembler jusqu'au fond de l'Armorique ? Valentinien et Arbogaste vinrent-ils dans la péninsule ? On nous objecte, en outre, les garnisons romaines établies en 400 dans les cités de la Petite-Bretagne. Toutes celles qu'on nous nomme sont dans la Haute-Bretagne actuelle, excepté deux : Vannes et Ossismie, que notre auteur traduit par Castel-Léon ; nous admettons très bien que Vannes était à cette époque, et plus tard encore, une ville gallo-romaine, qu'un roi, chef ou *conan* d'Armorique n'y exerçait aucune autorité ; quant à Ossismie, si elle était en Normandie, sa légion de six mille hommes ne gênait guère Mériadec ; celui-ci n'aurait-il pu régner paisiblement sur tout le pays qui comprend nos départements des Côtes-du-Nord et du Finistère avec une partie du Morbihan, voire même des contrées voisines.

On nous oppose uniquement des arguments négatifs ; il arrive quelquefois qu'en dépit de leur valeur apparente, de semblables preuves ne sauraient suffire.

On nous dit que Conan Mériadec est un héros de roman, et son histoire elle-même un roman. Or, une partie de cette histoire c'est la légende de sainte Ursule, acceptée par l'Eglise et intercalée dans la liturgie d'un grand nombre de diocèses (1), en particulier dans celui de Quimper et de Léon. Sans oublier que l'Eglise n'impose pas comme des articles de foi ses légendes liturgiques, sans croire nous-même à la certitude absolue de ce qu'on raconte sur sainte Ursule et les onze mille vierges, nous n'osons pas voir là une page de roman ; il est vrai que dom Lobineau qualifie ces récits plus sévèrement encore, s'il est possible, et l'abbé Tresvaux lui-même ne lui ménage pas le blâme sur ce point.

Geoffroy de Montmouth a trouvé dans les chroniqueurs du IX^e ou du X^e siècle les fables qui lui ont servi de thème. — Mais où ces chroniqueurs les avaient-ils prises ? Il n'y a pas bien longtemps encore, on cherchait minutieusement une explication historique pour tout écrit de la mythologie ; on croyait que l'erreur la plus manifeste et la plus monstrueuse cachait nécessairement quelque vérité. Sans aller jusque là, ne peut-on pas, ne doit-on pas même admettre que rarement les hommes ont créé de toutes pièces, sciemment et volontairement une grande erreur historique, inventé des personnages fabuleux ? Ceux qui ont parlé de Conan Mériadec, de ses liens de parenté ou de ses rapports avec différents chefs bretons : Grallon, Romélius, etc. ; ceux qui ont dit : « Cette auge de pierre est son cercueil », avaient-ils donc quelque intérêt dans toutes ces inventions ? Je vois bien que les écrivains à la solde des intendants du Grand Roi et de son triste successeur étaient payés pour retrancher Conan de l'histoire et prouver par là même que notre Armorique n'avait jamais été

(1) On peut même se demander si nous avons les écrits de saint Gildas et du Vénérable Bède dans leur intégrité.

(1) En Allemagne et dans les deux Bretagnes.

un royaume, mais je ne vois pas que jamais les exagérations du patriotisme, l'enthousiasme religieux et l'amour du merveilleux aient produit des inventions comme celle qu'on attribue ainsi aux chroniqueurs d'outre-mer. Si encore on accusait des poètes !

Venons-en au tombeau de Conan : M. Pol de Courcy, dans la description qu'il a donnée de la cathédrale de saint Pol disait : « Deux tombes élevées méritent seules d'être signalées (1) : la plus ancienne, servant actuellement de bénitier à l'entrée du portail latéral, est une grande auge de pierre en forme de trapèze, dont le couvercle aujourd'hui disparu portait, en 1664, au rapport de Toussaint de Saint-Luc, l'épithaphe suivante en vieilles lettres capitales presque effacées :

HIC JACET CONANVS BRITONVM REX.

« Les deux faces principales présentent une moulure de cinq arcades en plein cintre, supportées par des pilastres courts et écrasés. Entre chaque arcade, un linteau ou plate-bande vient retomber à la naissance du cintre sur les chapiteaux crénelés du pilastre. Ce linteau est orné d'une moulure romane, composée de chevrons, de damiers et de lozanges ou rhombes. Au-dessus de chaque pilastre, quelques feuilles rappellent le chêne, d'autres la fougère ; enfin à l'extrémité d'une des parties latérales, on voit un arbre dépouillé de ses feuilles, emblème de la mort.

« Sur le côté où reposait la tête, est une croix ancrée ou *recerclée*, cantonnée de besants, et du côté où étaient les pieds, on voit un arbrisseau que quelques antiquaires ont pris pour un cep de vigne. On sait d'ailleurs que la vigne était chez les premiers chrétiens regardée comme l'image du Christ et de l'Eglise, d'après ces paroles de l'Ecriture : « *Ego sum vitis, vos palmiles.* » Suivant la tradition, ce sarcophage aurait contenu la dépouille de Conan-Mériadec, premier roi des Bretons, mort au commencement du IV^e siècle ; mais l'existence de ce prince est fortement révoquée en doute, quoiqu'appuyée sur le témoignage de Nennius, écrivain du IX^e siècle, témoignage reproduit au XII^e siècle par Geoffroy de Montmouth. Dans tous les cas, ce tombeau serait de beaucoup postérieur à l'époque où l'on fait vivre Conan, car il offre tous les caractères du XII^e siècle, ou au plus tôt du siècle précédent. »

Ce que dit M. de Courcy sur les caractères de ce tombeau est parfaitement exact si l'on ne considère que la partie décorative du monument. Je crois cependant devoir faire observer que les sarcophages monolithes creusés en forme d'auges appartiennent plus généralement à la période mérovingienne ; on trouve dans le midi de la France quelques tombeaux des premiers temps du christianisme creusés de cette manière, et dont les ornements extérieurs ne diffèrent pas essentiellement de ceux qui étaient en usage au XI^e siècle et au XII^e. Il ne faudrait pas en conclure absolument que

(1) C'était vrai en 1864, aujourd'hui plusieurs tombes d'évêques ont pu être rétablies d'après les indications de M. Pol de Courcy lui-même ; en outre, un très beau monument recouvre les restes de Mgr de La Marche.

le sarcophage de la cathédrale de Saint-Pol aurait été la première sépulture de Conan ; mais cette particularité était à signaler pour indiquer qu'en ce qui concerne Conan Mériadec, tout devient matière à problème.

Nous avons tout dit ; quelques-uns objecteront sans doute : « Pour défendre le *conanisme*, vous n'invoquez que des raisons de sentiment » ; nous acceptons ce reproche, mais en demandant qu'on veuille bien reconnaître que le sentiment est ici chose respectable ; il s'agit, nous le répétons, de souvenirs glorieux pour la patrie bretonne, de traditions favorablement accueillies par l'Eglise : qu'on les batte en brèche si l'on veut, mais en laissant de côté l'ironie et le dédain qui n'ont jamais rien prouvé et vont d'ordinaire avec les mauvaises causes ; j'ai entendu et lu ce que l'on dit contre l'existence de Conan Mériadec et je n'ai pu me laisser convaincre ; je crois bien n'être pas le seul : d'autres se sont dit comme moi : « Est-il bien certain que ce nom de Conan Mériadec ne répond à aucune réalité ? »

Si du moins les tombeaux disaient toujours leurs secrets ! Hélas, ceux qui ont fouillé le vieux sarcophage dont nous avons parlé, n'étaient pas de ceux qui se soucient des souvenirs d'autrefois. Qu'ont-ils vu lorsqu'ils ont soulevé le lourd couvercle où se lisait la vieille inscription presque effacée ?

Depuis ces temps malheureux, bien des pèlerins visitant la basilique de saint Pol-Aurélien ont plongé leurs regards dans les cavités du grand monolithe où aurait reposé le premier roi breton.

Mais Conan lui, le chef de la tribu guerrière,
Ils ne l'ont plus trouvé dans sa couche de pierre,
On a brisé son trône et brisé son cercueil ;
Et Pol n'a plus de fils siégeant sur son fauteuil ! (1)
(A suivre.)

(1) Brizeux, *les Bretons*, chant 11^e.

AVIS IMPORTANT.

Le Pèlerinage du Travail à Rome s'organise dans toute la France avec un tel entrain que le nombre de dix mille pèlerins demandés par le Saint-Père sera, sans doute, largement dépassé. Dans notre prochain numéro nous publierons à ce sujet une circulaire donnant des renseignements pratiques concernant cette imposante manifestation.

LA PETITE CAISSE DU CLERGÉ 38, Rue St-Sulpice, PARIS
PLACEMENTS de toute sécurité rapportant 5 0/0 l'AN servi à domicile
FONCTIONNANT DEPUIS DOUZE ANS.
PRÊTS au CLERGÉ taux modéré sur bonnes garanties morales et matérielles. Renseignements, Ordres, Bourse

VIN ROUGE du domaine de Carros-Haut-Brion, expédié franco de port et de logement par le propriétaire, M. G. FORTCHER, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1886 ; 145 fr. récolte 1885 et 180 fr. récolte 1882.

AUTANT DE RENTES QUE DE CAPITAL

Cent pour Cent de Revenu ASSURÉ

Capital Garanti avec chances de l'augmenter considérablement

Ainsi : en plus du REVENU de 100 %, un Capital de 3.000 fr. a été augmenté

En 1884 de 3.895 francs

En 1886 de 4.475 francs

En 1885 de 2.980 —

En 1887 de 6.875 —

En 1888 de 4.875 francs (Coupon compris)

1^{er} Trimestre 1889 de 1.550 —

Pour CIRCULAIRE EXPLICATIVE s'adresser à la « SPÉCULATION GÉNÉRALE 4, rue Chauchat, PARIS. (Maison fondée en 1873)

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,

Villedieu-les-Poêles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis

S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

GUERISON

certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail et dès le 9^{ème} jour donne de l'amélioration. M. LENORMAND, Méd. sp^l, à Melun. — Consult. gratuites par corresp.



DIABÈTE

Le Vin Urané Pesqui

Fait diminuer de 1 gr. par jour

Le SUCRE DIABÉTIQUE

Dans toutes les pharmacies
Dépôt à Paris : M. M. Michelat et
Lemaire, rue des Guillemites, 9

4 fr. par An
Etranger :
6 FRANCS

La GAZETTE FINANCIÈRE

25^e Année - Paraît le Lundi - 16 pages de Texte

Tirages Financiers, Renseignements, Cours de toutes les Valeurs, Avis de Coupons et d'Assemblées.

On s'abonne gratuitement dans tous les bureaux de poste et 23, RUE VIVIENNE, PARIS
La Gazette Financière répond à toutes les demandes de renseignements faites par ses abonnés.

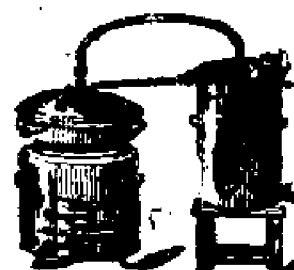
Le Numéro
Envoyé
d'un N^o
sur
demande

25

MALADIES DE LA PEAU DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.

Guérison infaillible et radicale par les pilules ANTI-HERPÉTIQUES (cades medicamentarius) sans hydrargire ni arsenic du Dr LEIGL. Dans le cours de ce traitement l'ont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules pilules suffisent. Dépôt à la Ph^{ie} FINANCE, 5, B^e Rochefort, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.

REMISE DE 2000 AUX COMMUNAUTÉS



NOUVEL ALAMBIC BRULEUR

FIXE ou BASCULANT Breveté s. g. d. g., système DEROY
Produisant de l'eau-de-vie sup^{re} avec ou sans repasse en distillant vins, cidres, lies, mares, fruits, moûts, etc. 1.600 Appareils vendus après essai.
DEROY FILS AINÉ, Constructeur, 75.77, r. de Théatrefrançaise Paris
et à l'EXPOSITION, Palais des Machines, Classe 50. Section des Appareils de Distillation — ENVOI franco du TARIF ILLUSTRÉ

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

4^e ANNÉE.

Vendredi 14 Juin 1889.

N^o 24.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO

PRIX DE L'ABONNEMENT

LA LIGNE D'ANNONCE

10 CENTIMES

6 fr. par an

40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, Imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Keréon.

SOMMAIRE. — I. Nouvelles du Diocèse : M. l'abbé Rossi, évêque sur la fête du Sacré-Cœur ; Quimper ; Nécrologie ; Retraites bretonnes et françaises

II. Nouvelles du Monde Catholique : Les nouveaux cardinaux à Paris ; Apos-



total de la Prière ; Rome ; Pèlerinage du travail à Rome, Communications du secrétariat central.

III. S^t Pol-Aurélien et ses premiers successeurs : ch. IV, La ville sainte et l'île de Batz (suite).

IV. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 16 juin. — 1^{er} dimanche après la Pentecôte, fête de la Sainte-Trinité, double de 2^{me} classe, blanc, mémoires de saint François et du dimanche. — Vêpres de la Sainte-Trinité, mémoires de saint Hervé, de saint François et du dimanche.
Lundi 17. — Saint Hervé, confesseur, semi-double, blanc.
Mardi 18. — Saint Barnabé, apôtre, double-majeur, rouge.

Mercredi 19. — Sainte Julienne de Falconieri, vierge, double, blanc.
Jeudi 20. — La fête du Saint-Sacrement, double de 1^{re} classe, blanc.
Vendredi 21. — Saint Louis de Gonzague, confesseur, double, blanc.
Samedi 22. — De l'Octave du Saint-Sacrement.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Plouviou..... 16, 17, 18, 19 et 20 juin.
Trémaouézan..... 21 et 22 juin.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

LETTRE PASTORALE

DE MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Jacques-Théodore LAMARCHE

*Par la grâce de Dieu et la miséricorde du Saint-Siège Apostolique,
Evêque de Quimper et de Léon, au Clergé et aux Fidèles de
Notre diocèse, salut, paix et bénédiction en Notre-Seigneur
Jésus-Christ.*

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

Nous sommes sûr de répondre aux vœux les plus ardents de Notre pieux Clergé et de Nos fidèles populations bretonnes en conviant le Diocèse de Quimper et de Léon à s'associer, avec un redoublement de confiance et d'amour, à ce magnifique élan qui pousse tous les ans la France chrétienne aux pieds du Sacré-Cœur dans le courant du mois qui lui est consacré, et qui cette année prépare un nouveau triomphe à Notre Divin Sauveur. En effet, le mois de juin présent ramène par une coïncidence providentielle le deux centième anniversaire du jour où la Bienheureuse Marguerite-Marie, dans la personne du Grand Roi, s'adressait à la France et lui assurait avec la protection visible de Dieu la prééminence au milieu des peuples chrétiens, à la condition qu'elle voulut s'enrôler au service et sous la bannière du Sacré-Cœur de Jésus. Ceci se passait le 17 juin 1689. Ni alors, ni cent ans plus tard, l'appel du Sacré-Cœur ne fut entendu. Il a fallu les rudes leçons de l'expérience pour nous apprendre à chercher plus haut que les calculs de la sagesse purement humaine, ailleurs que dans les seules ressources de la richesse et des progrès matériels, les solides appuis de la force, de la sécurité d'un peuple contre les ennemis du dedans et du dehors... A l'heure des grands désastres de la Patrie, nous avons compris les miséricordieuses avances du Cœur de Notre Sauveur : *Cœur de Jésus, sauvez la France !* Ce cri, sorti de quelques poitrines fidèles et bientôt répété par des millions de voix frémissantes, a retenti d'une frontière à l'autre : explosion de la piété catholique et du sentiment patriotique dans une suprême espérance ! Des faits nombreux, éclatants, incontestables, révèlent tous les jours aux esprits non prévenus que notre espérance n'a pas été vaine, que Dieu et la France travaillent de concert à réaliser le pacte proposé par le Sacré-Cœur au profit des intérêts de Jésus et du salut de la France. Nous croyons inutile de rappeler ici tant d'œuvres écloses sous l'influence du Sacré-Cœur de Jésus, œuvres fécondes qui préparent et rassemblent les élé-

ments de la régénération sociale. Qu'il Nous suffise de vous rappeler l'œuvre du Vœu national, d'évoquer sous vos regards cette magnifique Basilique de Montmartre, sanctuaire de la patrie française qui portera dans les airs, au-dessus de tous les monuments de notre grande capitale, le témoignage officiel de notre amende honorable envers le Sacré-Cœur de Jésus et de l'alliance que Nous voulons contracter avec Lui :

*Sacratissimo Cordi Christi Jesu
Gallia pœnitens et devota.*

Aussi c'est avec une grande joie que Nous envisageons cet anniversaire du 17 juin prochain, et Nous voulons qu'il soit célébré dans toutes les églises paroissiales et chapelles de communautés au milieu du plus grand concours des fidèles et avec toute la solennité qui sera possible.

La fête du 17 juin sera annoncée publiquement au prône de la grand'messe, le dimanche qui suivra la réception de Notre lettre pastorale.

La cérémonie s'ouvrira par une courte instruction sur la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, et sur les caractères qu'elle doit avoir pour produire les fruits de salut que nous en attendons.

Après l'instruction aura lieu, devant le Saint-Sacrement exposé sur l'autel, l'amende honorable au Sacré-Cœur de Jésus par la lecture de l'acte de consécration en usage dans le Diocèse. Cette lecture sera faite par MM. les Curés, Recteurs, Aumôniers au nom des fidèles présents et de la paroisse entière, en union avec tous les catholiques de France.

La bénédiction solennelle terminera la cérémonie. Dans plusieurs paroisses, surtout de nos campagnes, comme il serait difficile de distraire les fidèles de leurs travaux pour les réunir le 17 juin, Nous autorisons MM. les Curés et Recteurs à fixer la cérémonie au dimanche précédent.

Comme il est important de donner à cette consécration des catholiques français, un caractère de solidarité nationale, Nous voulons qu'il en soit dressé dans chacune des églises de paroisses et communautés, un acte authentique selon la formule tracée plus bas, et qui sera signé par MM. les Curés, Recteurs ou Aumôniers.

Cet acte Nous sera adressé au Secrétariat de l'Evêché à bref délai, pour être expédié à la Basilique de Montmartre, qui gardera le dépôt précieux de ces pièces officielles dans les archives du Sacré-Cœur.

De plus, pour activer et répandre de plus en plus cette dévotion que la divine Providence a réservée spécialement pour les besoins de notre temps, Nous invitons MM. les Curés, Recteurs et aumôniers à dire, partout où cet usage n'est pas encore établi, chaque vendredi du mois de juin, une messe à l'autel du Sacré-Cœur, s'il en existe un, du moins en l'honneur du Sacré-Cœur et selon les intentions de son amour, et Nous permettons à cette occasion de donner aux fidèles la bénédiction du Saint-Sacrement.

L'appel que Nous adressons aujourd'hui à votre zèle et à votre piété, Nous inspire la pensée de vous recommander de nouveau l'Œuvre de l'Adoration réparatrice des nations catholiques représentées à Rome.

La *Semaine Religieuse* du Diocèse vous en a déjà parlé à différentes reprises. La notice que Nous joignons à cette Lettre pastorale, vous fera connaître l'origine et le but de l'Œuvre, l'extrême importance qu'y attache le Souverain-Pontife, les indulgences nombreuses dont elle est enrichie et enfin le centre de la Direction générale auquel vous pourrez avoir recours pour l'affiliation et pour tous les renseignements utiles.

Donné à Quimper sous Notre seing, le sceau de Nos armes, et le contre-seing du Secrétaire de Notre évêché, le 1^{er} juin 1889.

† JACQUES-THÉODORE,

ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON.

Par Mandement de Mgr l'Evêque :

PEYRON, CH. HON.

Secrétaire de l'Evêché.

QUIMPER. — Dimanche dernier, au prône de la Grand'messe, M. le chanoine de Penfentenyo, archiprêtre de Saint-Corentin, a convoqué à la fête de lundi prochain les membres de toutes les Œuvres chrétiennes de la ville.

A sept heures et demie du soir, après le sermon de M. le chanoine Fléiter, vicaire-général, aura lieu la procession du Saint-Sacrement, à laquelle tous les membres des Œuvres convoqués sont priés d'assister avec des cierges ; les Dames se placeront en tête, avant le clergé, et les Messieurs, après le dais.

La procession finie, Messieurs les Présidents et Mesdames les Présidentes des Œuvres, viendront successivement lire une courte formule de consécration spéciale, composée pour cette circonstance devant le Saint-Sacrement. La bénédiction très solennelle terminera cette belle fête, bien agréable espérons-le, au cœur de Notre-Seigneur, et très profitable à tous ceux qui y prendront part.

QUIMPER. — L'Œuvre de Saint-François de Sales. — Mgr du Marhallach, à qui nous exprimons nos remerciements de ce qu'il a fait pour l'Œuvre dans le diocèse de Quimper, vient de prendre sa retraite. Il a ajouté à notre gratitude en assurant lui-même sa succession à la Direction diocésaine. Sur sa proposition, Monseigneur l'Evêque a nommé M. le Chanoine Quéinnec, secrétaire de l'Evêché, avec qui nous avons déjà noué les plus cordiaux rapports.

Messieurs les Ecclésiastiques devront s'adresser désormais à M. l'abbé Quéinnec, pour toutes les affaires qui concerneront cette belle Œuvre.

(Annales de Saint-François de Sales.)

Nécrologie. — M. l'abbé Orven, recteur de Nizon, est décédé lundi.

Retraites bretonnes et françaises. — Samedi prochain s'ouvrent des retraites bretonnes, pour les femmes à Quimper et à Quimperlé, pour les hommes à Lesneven ; à Quimperlé il y aura encore une retraite française pour les personnes du monde, du 7 au 12 juillet.

Qu'est-ce qu'une retraite ? Des jours pendant lesquels la divine miséricorde nous fait des offres que nous ne verrons plus, peut-être, se renouveler jamais. Une seule chose est nécessaire, dit le saint Evangile, nous sauver ; nous ne l'ignorons point, mais nous vivons dans une dissipation continuelle, dans un constant oubli de nous-mêmes. Nous songeons le moins possible à nos affaires éternelles : la retraite nous retire de cette funeste et fatale léthargie spirituelle.

A supposer même que nous remplissions exactement tous nos devoirs religieux, la retraite n'en est pas pour cela moins nécessaire pour assurer notre salut. De temps à autre, il faut contempler plus attentivement notre état intérieur, notre conscience est remplie de doutes sans nombre qui nous fatiguent, de mille embarras sur lesquels nos confesseurs ordinaires ne nous ont pas entièrement tranquillisés ; il nous reste, parfois, des inquiétudes amères qui troublent la douceur de notre pénitence.

Une retraite bien faite nous procurera une paix absolue, une complète sérénité de conscience, nous met dans l'état où nous voudrions être à notre dernière heure ici-bas. Mais, pourquoi tout de suite ! plus tard, plus tard. C'est aujourd'hui que Jésus passe, qu'il nous fait entendre sa voix ; qui sait si ce n'est pas la dernière fois qu'il nous fait ses miséricordieuses avances ? L'occasion, si souvent décisive pour les affaires du temps, l'est plus encore pour les affaires de l'éternité.

PARIS. — M. le Président de la République a remis à leurs Eminences les Cardinaux de Paris, Lyon et Bordeaux la barrette avec toutes les cérémonies religieuses en usage avant M. Grévy. Mgr Richard a fait un beau discours auquel M. le Président a répondu en fort bons termes.

— Tout en nous maintenant, ainsi qu'il convient, sur la plus extrême réserve, nous devons cependant prévenir nos lecteurs que les graves questions — Ecoles gratuites, laïques et obligatoires, et de la séparation de l'Eglise et de l'Etat — ont été de nouveau agitées à la Chambre des députés. M. Jules Ferry a fait des avances aux catholiques, avances que M. de Mun, dans un superbe langage a justement repoussées. M. Clémenceau avec âpreté et vigueur a carrément adjuré la Chambre de poursuivre son œuvre

d'écrasement de l'Eglise. C'est clair, c'est net, mais au moins on est averti.

Depuis dix-neuf siècles les Clémenceaux n'ont pas manqué; tous ont échoué, ils ont passé misérablement. L'Eglise est encore debout : Elle triomphera de ses ennemis d'aujourd'hui comme de ceux d'autrefois.

Avis de l'Œuvre de l'Apostolat de la Prière. —

Nous avons déjà édité les images de la Consécration des familles à deux cent mille exemplaires. Mais on les trouve à la fois si gracieuses et d'un prix si modique, que ces deux cent mille exemplaires sont épuisés.

Nous venons de commander une troisième édition, mais notre imprimeur nous écrit : « Ce travail de chromolithographie est si délicat et si long, qu'il me faut environ deux mois avant de vous livrer les nouvelles images. »

Nos associés savent combien nous aurions désiré répondre sur-le-champ à leurs nombreuses lettres; cela n'est pas en notre pouvoir. Toutefois ils peuvent continuer à nous adresser leurs demandes, que nous enregistrons avec soin. Dès que nous aurons reçu la troisième édition, nous nous empresserons de faire droit à leurs désirs.

Ces images, d'ailleurs, étant surtout destinées à perpétuer le souvenir de la Consécration des familles au sein du foyer domestique, atteignent toujours leur but et conservent leur actualité, même après la Consécration de la famille.

Adresser les demandes à M. l'abbé Le Du, vicaire à Saint-Mathieu, à Quimper.

Rome. — L'inauguration du monument de Giordano Bruno a eu lieu dimanche; il n'y a pas eu d'incident grave. Mais c'est une insulte sans précédent faite au Saint-Père, Bruno ayant été moine, apostat, littérateur à la Zola et meurtrier, et condamné à mort pour ses crimes ignobles. Voilà les gens auxquels on élève, à Rome, des statues!

Pèlerinage de Rome. — *En avant! Dieu le veut!* — Que de personnes n'ont jamais vu Rome et emporteront dans la tombe le regret de n'avoir pu réaliser le rêve de toute leur vie! Ce rêve, qui ne l'a nourri, entretenu, caressé dans son cœur comme une douce vision anticipée des cieux et comme l'espérance la plus chère!

Ce rêve va se réaliser pour nous, *Pèlerins du Travail*, nous verrons Rome!

Rome, cette ville au nom magnifique, qui rappelle tant de souvenirs, ménage à celui qui la visite les émotions les plus diverses et les plus étonnantes surprises.

Si belle et si intéressante qu'on la suppose, la réalité dépasse tout ce qu'on pourrait concevoir.

Quand on se trouve à l'ombre de ses basiliques, de ses temples fameux où tout parle aux yeux éblouis et à l'âme; quand on admire ces monuments gigantesques, ces coupoles hardies, sous le ciel bleu de l'Italie, au milieu de cette nature si riche et si féconde, on ne peut s'empêcher de s'écrier : « Comme il fait bon ici et comme je voudrais y rester toujours! »

On ne sait vraiment plus qu'admirer.

Tout est beau, tout est grandiose, tout est superbe, tout est digne de cette Rome chantée par les poètes!

On dit de Rome qu'elle est, en même temps, un vaste musée et un vaste reliquaire.

Oui, elle est tout cela et mieux encore :

Elle est le siège de Pierre!

Le Pape, pour un catholique est le plus fort levier qui triomphe de tous les obstacles, de toutes les résistances et le plus fort aimant qui attire tous les cœurs vers Rome.

Le Pape est le grand objectif et, pour ainsi dire, le seul but de ce voyage.

C'est pour lui qu'on l'entreprend.

En route, on oublie toutes les fatigues, toutes les incommodités, toutes les épreuves, pour ne penser qu'à lui.

On est heureux en songeant qu'on le verra bientôt, ce bien-aimé Père, ce grand prisonnier du Vatican!

En lui déjà, à travers les mers, les monts et les plaines, on salue le Vicaire de Jésus-Christ, le plus haut représentant de Dieu sur la terre!

Puis quand on est arrivé, il tarde, mais il tarde de le voir, de le contempler!

Et, quand on est aux pieds de cette Majesté souveraine, ah! je ne vous dirai pas ce que l'on éprouve!...

La langue humaine est impuissante à traduire une telle impression, un tel bonheur!

Les larmes coulent instantanément de vos yeux! On pleure comme des enfants!...

Ah! oui, il faut aller consoler notre Père!

En avant! Dieu le veut!

Pèlerins du travail, partez, n'hésitez pas, vous serez amplement dédommagés!

Communications du Secrétariat Central. — *Adhésions.* — Nous sollicitons instamment l'adhésion immédiate de tous ceux qui ont le désir de se joindre à nous ou qui prévoient en avoir la moindre possibilité.

Du côté de nos adhérents, pas le plus petit inconvénient à craindre : 1° Il n'y a rien de définitif avant le paiement; 2° jusqu'au 1^{er} août, M. Lubin remboursera tout demandeur à l'exception

des frais de poste ; 3° même après le 1^{er} août, s'il survient un empêchement, nos premiers adhérents, qui ont droit à toutes nos préférences, trouveront en nous le plus grand zèle pour replacer leurs billets aux retardataires qui ne nous manqueront pas ; l'expérience ne le prouve que trop. — Il y a beaucoup d'avantages à se faire inscrire immédiatement : 1° on sera certain d'avoir le billet et le logement que l'on désire. Nous avons déjà prévenu que le nombre des places de la Commission romaine est limité et sera probablement assez vite absorbé ; 2° les pèlerins inscrits seront tenus au courant au fur et à mesure de tous les incidents qui pourraient les intéresser ; 3° on aura dans les logements les voisins de son choix, ce qui sera impossible aux retardataires. Exemple : la ville de Nantes nous annonce deux cents voyageurs Commission romaine ; nous nous assurons ce nombre de places dans un des palais du Souverain-Pontife et nous complétons par les pèlerins d'une autre ville. Surviennent au dernier moment cent nouvelles demandes de Nantes ; nous les plaçons où nous en trouvons le moyen, c'est-à-dire avec des hommes de Nancy ou de Marseille.

Si nos amis doivent chercher leur avantage, nous est-il permis de demander nous-mêmes que l'on ait quelque égard à notre position ? Les données actuelles nous font prévoir plus de 10,000 adhésions. Est-il possible que nous puissions nous plier à toutes les exigences si l'on attend le mois de juillet pour nous donner les aperçus que nous sollicitons ? D'un côté, il faut organiser les trains spéciaux à l'aller et au retour ; de l'autre, il faut assurer les logements et les distribuer par contrées. Comment arriver à ce travail énorme si, dès le 1^{er} juillet, nous ne sommes pas en mesure complète ?

Paiement. — Du 1^{er} juin au 31 juillet, la Maison D. Lubin, 36, boulevard Hausmann, à Paris, recevra directement les versements. Les versements comprendront seulement les sommes nettes indiquées sur nos circulaires à partir de la tête du train spécial. La commission de banque (deux centimes et demi par cent francs, avec un minimum de 0 fr. 35 par versement) est également à la charge du déposant.

La maison Lubin sera responsable des sommes reçues ; mais en aucun cas, on ne pourra lui demander de dommages-intérêts, notamment pour les cas de force majeure, comme impossibilité de transporter tous les pèlerins qui auront payé, coalition des possesseurs de voitures, etc., pas plus qu'on ne pourra exiger aucun remboursement pour les personnes qui auront perdu leur billet ou qui ne prendront pas le train d'aller ou de retour qui leur aura été désigné.

Quant à M. Léon Harmel, M. le comte de Villechaize et tous ceux qui s'occupent de l'organisation, soit à Reims, soit dans les Diocèses, ils mettent au service de l'entreprise tout leur dévouement ; mais il est bien entendu qu'en aucun cas, ils ne peuvent avoir aucune responsabilité financière ni autre à l'égard de qui que ce soit.

Remboursement. — Ceux qui renonceront au voyage en prévenant M. Lubin avant le 1^{er} août, seront remboursés par celui-ci sous déduction des frais du mandat. Après le 1^{er} août, on ne rembourserait qu'autant qu'un nouveau pèlerin se présenterait pour prendre la place. En aucun cas, un pèlerin ne pourra réclamer de remboursement partiel pour ne pas avoir usé d'un ou de plusieurs des avantages qui lui sont procurés par notre combinaison. Ainsi, un pèlerin qui ne reviendrait pas avec le train spécial, qui renoncerait, à Rome, à être nourri par la Commission ou à l'hôtel, n'aurait droit à aucune indemnité.

Numéro d'inscription et billet. — La maison D. Lubin, donnera le numéro d'inscription suivant la série ; chaque train aura une série spéciale. Aussitôt que les listes seront arrêtées, c'est-à-dire au 1^{er} août terme de rigueur pour les inscriptions et les paiements, nous ferons le classement, et ensuite M. Lubin enverra à chacun un petit carnet contenant : le billet de chemin de fer indiquant le train à prendre, la date du départ à l'aller et au retour ; les bons de repas en route et l'indication du logement à Rome. On comprend par tous ces détails combien il est important de clore les listes longtemps à l'avance, et quel grand service nous rendront nos correspondants en nous fixant aussitôt que possible sur les chiffres probables.

Séjour à Rome. — Quelques observations nous ayant été faites sur la situation climatérique durant ce mois en Italie, nous avons soumis la question à M. le Commandeur Ceccarelli, médecin de Sa Sainteté, qui nous a déclaré qu'à partir du 10 le mois de septembre à Rome est aussi sain que les mois d'hiver. On passera cinq jours complets à Rome.

Le dimanche 22 dès le matin aura lieu à Saint-Pierre la Communion générale. Les divers groupes se réuniront aux autels qui leur seront désignés. Le Souverain Pontife descendra ce jour-là à Saint-Pierre. Nous espérons qu'il y dira la messe. Il parcourra les rangs des pèlerins afin que chacun puisse le voir et recevoir sa bénédiction. Si sa santé le permet, nous demanderons à Sa Sainteté des audiences successives. On y assisterait par groupe d'arrivée.

A Saint-Pierre, comme à Saint-Jean-de-Latran, Sainte-Marie-Majeure, Saint-Louis-des-Français, il y aura chaque matin des messes de communion avec musique par les plus célèbres maîtrises de Rome.

Souscriptions et économies. — Nous faisons appel au dévouement de nos Dames patronnesses pour recruter des demi-bourses, c'est-à-dire la moitié du voyage d'un ouvrier. Les personnes qui regrettent de ne pouvoir accomplir ce Pèlerinage pourront s'y faire représenter par le même moyen. Dans ce but, une souscription est ouverte dans chaque Commission diocésaine.

Ecclesiastiques. — Suivant les raisons données dans la circulaire du 21 novembre les prêtres sont admis pourvu qu'ils aient groupé autour d'eux quatre laïques.

Collèges, pensionnats et écoles chrétiennes. — L'époque des

vacances permet aux institutions libres d'être représentées par un groupe de leurs élèves conduits par des professeurs. Une place spéciale leur sera réservée dans les cérémonies et audiences.

Admission. — Tous ceux qui font partie d'une association catholique et sont présentés par leur président ou directeur seront reçus de droit. Les cultivateurs, ouvriers, patrons, commerçants, et en général tous ceux qui font partie du monde du travail ou qui s'y intéressent sans appartenir à aucune œuvre, seront acceptés par la Commission diocésaine sous sa responsabilité. Notre Pèlerinage étant destiné à rendre hommage au Vicaire de Jésus-Christ, et son organisation entraînant une solidarité complète entre tous ses membres, les commissions comprendront qu'elles ne doivent nous présenter que des hommes nettement chrétiens qui ne puissent nous donner aucun ennui. *Nous ne voulons pas de touristes.*

Chaque pèlerin devrait d'abord se faire inscrire à la Commission diocésaine indiquée. Le Correspondant diocésain enverrait au pèlerin une fiche constatant son admission, et celui-ci enverrait cette fiche avec l'argent à M. Lubin.

Logements. — Nous aurons trois sortes de logements :

1° Ceux de la *Commission romaine* pour les hommes seuls, logements où on sera couché, nourri en commun, mais convenablement. On y sera par groupe, aumôniers, patrons, membres des Comités et ouvriers de la même localité ensemble, dans cette fraternité chrétienne qui a été si parfaite au pèlerinage d'octobre 1887.

2° *Les logements de famille* dans les maisons particulières à un prix supérieur aux premiers.

Afin d'arriver à un prix plus accessible aux petites bourses, nous avons supprimé les voitures pour ces deux premières catégories. L'expérience nous a démontré que, pour les visites dans l'intérieur de Rome, quand on est nombreux, les voitures sont une gêne et occasionnent du retard et de la confusion. D'ailleurs, dans la ville même les courses ne sont jamais longues, puisqu'on rencontre à chaque pas des monuments à visiter. Pour les points éloignés : Saint-Paul, Saint-Agnès hors les Murs, les voitures de place ne coûtent pas très cher, et il y a des tramways.

3° *Les Hôtels.* — Tous ceux qui logeront à l'hôtel auront des voitures de 11 heures du matin à 6 heures du soir, comme en octobre 1887 pendant 3 jours ; le 4^e jour, les voitures conduiront au point le plus éloigné pour revenir à pied, et le dimanche les voitures conduiront seulement à Saint-Pierre.

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez M^{me} v^e Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE IV.

LA VILLE SAINTE ET L'ÎLE DE BATZ (suite).

Il nous reste à nous demander comment la sépulture de Conan-Mériadec se trouvait dans la cathédrale de Léon plutôt qu'à Nantes, son séjour ordinaire, d'après Albert-le-Grand. Toussaint de Saint-Luc établit la tradition à ce sujet ; parlant de la ville de Saint-Pol il dit : « Conan-Mériadec y fut même enterré, proche l'église qu'il avait fait bastir ; d'autres disent que ce fut dedans ; mais son tombeau se montre en l'aisle gauche de la cathédrale de cette ville, qui est à l'opposite de la chapelle dédiée à saint Martin (qu'on dit être l'ancienne église de Léon), laquelle ayant été rebastie du depuis et beaucoup agrandie, on a renfermé le tombeau de ce prince dans l'aisle gauche. »

Ce serait donc à titre de fondateur de la première église érigée dans l'*Oppidum* dont nous nous occupons, que Conan-Mériadec y aurait été enseveli, et si nous admettons cette opinion, nous y trouvons une explication toute naturelle dans la consécration de cette première église au grand Saint dont le culte avait commencé au jour même de son glorieux trépas : saint Martin était devenu l'oncle de Conan Mériadec quand celui-ci avait épousé en secondes noces Darerea, nièce de l'évêque de Tours et sœur de saint Patrice.

Mais l'*Oppidum* lui-même, était-il sa résidence ? — Pierre Le Bault dit que Conan n'avait d'abord qu'un château dans le voisinage : « C'estoit un noble chastel qu'il avoit construit en la fin du peuple que la langue britannique appelle Plœcolm (Plougoulm), jouxte le fleuve de Guillidou, lequel il interrompt jusques à la moitié, et est ce chastel encores de son nom appelé Castel-Meriadoch, auquel, si comme dict l'histoire de saint Goueznou, il fit sa première résidence ; puis après, selon le livre d'Arthur, alla Conan à l'ancienne cité des *Légions*. »

On remarquera ce nom de *cité des Légions*. Cette étymologie a été acceptée par quelques savants pour le nom du pays de Léon. Ceux qui admettent que vers l'an 400, les Osismiens occupaient cette partie de la Bretagne, y placent d'après la *Notice de l'Empire*, une cohorte et un préfet : « *Præfectus militum Mororum Osismiacorum, Osismiis.* » On a dit pour notre Léon en Bretagne ce qu'on a dit pour Léon en Espagne : les Romains ayant là leur *legio septima gemina*, les peuples environnants auraient été appelés les *Legionenses* d'où *Leonenses*.

Comme il y avait des légions partout, appeler une contrée en

particulier le pays des *Légions* c'était un moyen infailible de la distinguer des autres !

En réalité, le nom vraiment ancien et historique du pays de Léon, c'est le nom de *Létanie*. Pierre Le Bault, parlant de l'arrivée de Conan-Mériadec en Armorique, dit : « Il s'adressa à l'entrée du pays de *Létanie* où il appliqua à un havre nommé le port Chauveux. » C'est au pays de *Létanie* qu'abordent les parents de saint Goulven, comme le prouve un texte cité par M. A. de la Borderie et tiré par lui d'un manuscrit de la bibliothèque nationale : « Glaudanus quitta la Grande-Bretagne, où il était né, passa la mer et vint débarquer avec Gaologuène, son épouse, sur les côtes de la *Létanie* qui fait partie de la petite Bretagne. » D'Argentré ne fait pas de ce nom celui du pays de Léon, mais bien le nom de toute la Basse-Bretagne : « Je n'avais pas pensé, dit-il, que jamais le pays de Bretagne eut été appelé *Letania prima* ou *Letania secunda* pour la Haute et la Basse-Bretagne, jusqu'à ce que je l'ai ainsi trouvé, non-seulement aux vieilles chroniques de Bretagne, lettres, titres et enseignements gardés aux Chartres des Abbayes et Eveschez et tels de l'an 686, mais aux histoires même angloises et de vrai, au livre inscrit : *Notitia Imperii*, il se trouve entre les charges des gens de guerre, un qui se nomme : *Præfectus Lætorum Francorum assis Rhedonis* et peut et doit bien de ceux qui s'appeloient alors *Læti*, avoir été dite *Letania*. »

Mézerai, citant cette affirmation de notre vieil historien d'Argentré, la fait sienne, en observant que le nom de *Letania* se présente aussi sous la forme de *Letavia*. C'est encore l'avis de M. Aurélien de Courson : « On sait, dit-il, que vers la fin de leur empire, les Romains étaient dans l'usage d'abandonner des territoires aux barbares cantonnés dans les provinces, pour les garder et les défendre. Ces concessionnaires s'appelaient, dans le langage du temps, *Læti*. Il est à remarquer que les écrivains du Moyen-Age donnaient très-souvent à la Bretagne gauloise le nom de *Létanie*, qui s'est conservé dans le Gallois sous la forme de *Lyddaw*. Elle dut sans doute ce nom au grand nombre de colons de cette espèce qui s'établirent dans cette région. » On voit que ceci est parfaitement d'accord avec ce que nous avons dit de l'immigration forcée des Osismiens dans cette partie de l'Armorique.

Et maintenant, revenons à saint Pol-Aurélien : sans rien affirmer de ce qui ne peut être prouvé rigoureusement, nous croyons pouvoir supposer que le saint Evêque avait à évangéliser les restes d'un peuple indigène qui, dès le premier siècle, avait dû recevoir au moins quelques échos de la prédication de saint Clair et de ses émules dans l'apostolat ; à ce peuple plus ou moins christianisé s'étaient mêlés les Ossismiens fidèles au druidisme ; mais à l'arrivée de saint Pol ils avaient disparu pour regagner leur pays d'origine ; entre leur départ et l'émigration des Bretons insulaires, la puissance romaine avait tenté un nouvel effort pour s'établir définitivement dans notre presqu'île. Or, quelques années s'étaient à peine écoulées, et de nombreux chrétiens, franchissant

le détroit, avaient peuplé en peu de temps un pays qui, en dehors des villes occupées par les légions, n'était guère plus qu'un vaste désert ; toutefois, dans ce pays de *Létanie* la population est moins dense que dans la contrée voisine de Cornouailles au temps de saint Corentin ; peut-être même la prospérité dont on a pu jouir sous Conan Mériadec n'a-t-elle pas été de longue durée ; plus d'un siècle s'est écoulé depuis cette époque ; enfin, une influence étrangère, la domination franque, se fait déjà sentir. L'action de saint Pol sur les éléments si divers soumis à son autorité, n'a pas inspiré à Wormonoc de nombreuses réflexions, et nous aurons bien vite traduit le peu qu'il dit de cette longue et féconde carrière épiscopale : « Ayant détruit les temples qui, dans les temps anciens, avaient été consacrés aux démons, il construisit dans le pays différentes églises et plusieurs monastères où il établit le clergé nécessaire à la célébration du culte public, et par là même à l'édification des peuples. Traitant avec clémence et douceur ceux qui avaient bonne volonté et qui obéissaient à la persuasion, employant la rigueur pour les autres, il les amena tous enfin à l'unité de la vraie foi. Pour ceux dont le cœur ne pouvait être attendri par la prédication, il triomphait de leur endurcissement par ses vertus et ses miracles. D'ailleurs, ce qu'il prêchait il le faisait voir dans sa propre conduite ; aussi, grâce à tout le bien accompli par lui, l'Eglise faisait entendre dans toute la contrée un concert harmonieux comme celui d'un orgue où toutes les parties d'un même chant se confondent dans un merveilleux ensemble. » On voit, à cette comparaison, combien l'invention de l'orgue excitait l'admiration du bon moine de Landevennec.

Mais une remarque plus importante que celle-ci doit être faite à propos de la ligne de conduite suivie par l'apôtre du Léon. Près de ceux qui ne se laissent pas vaincre par la persuasion, il employait la vigueur et l'expression de notre auteur en dit même plus encore : *Districte feriendo corripiens*. Qu'ici le lecteur ne se trompe pas, et qu'il ne nous attribue point l'honneur de plaider pour saint Pol les circonstances atténuantes ! Nous voulons au contraire montrer par ce texte même que le saint évêque avait compris le vrai sens de la parabole évangélique : *Compelle intrare* « Forcez-les d'entrer dans la salle du festin. » C'est cette parole qui, comme l'observe Louis Venillot, a tant révolté les hérétiques et tant scandalisé la sagesse d'un grand nombre d'orthodoxes. Ceux qui sont hors de la salle ne veulent pas être contraints. Nous entrerons disent-ils par notre propre volonté. Ce n'est pas ce que Dieu a commandé : *Compelle intrare*. Que la nécessité vienne du dehors ; de là naît la volonté. Et cette contrainte, ajoute saint Grégoire, est souvent directement de Dieu et de sa miséricorde. Ils entrent par violence ceux qui, brisés dans les adversités du monde, reviennent à l'amour de Dieu. Ils échappent à la terrible sentence qui a été prononcée en ces termes : « Je vous dis que nul de ceux qui ont été conviés et qui n'ont pas voulu venir ne goûtera de mon festin. » Loin de nous, d'ailleurs, la pensée que

saint Pol ait cherché à grossir le nombre des chrétiens du pays par le baptême de gens sans foi et hypocrites. La « contrainte » dont il usait (pour employer le mot de saint Grégoire), c'était le *Insta opportune, importune, increpa*, de l'Apôtre; il insistait donc, il suppliait; après avoir encouragé par les saintes espérances, il terrifiait par les plus redoutables menaces et la peinture des éternels supplices; à ceux que n'avait pu vaincre l'amour du Dieu Créateur et Rédempteur, il parlait des vengeances du Dieu saint et terrible; et souvent ces terreurs salutaires conduisaient à la foi et au baptême des âmes qui plus tard devaient parvenir jusqu'aux sommets de la charité et de la sainteté parfaite, sagesse suprême où l'on n'arrive qu'après avoir connu tout d'abord la crainte du Seigneur.

(A suivre.)

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odéon, 46
QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.

Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises —
Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. et
Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS (**JODELAIS, Jeune**
Ecclésiastiques } Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

EUGÈNE PIACENTINI, STATUAIRE
Rue du Salé, n° 4, à QUIMPER

STATUES POLYCHROMÉES, DÉCOR SIMPLE MAIS SOIGNÉ				
1 ^{re} Hauteur	1 ^m 00.		depuis 37 fr.	 emballage 3 fr.
2 ^{de} —	1 ^m 10.		46 fr.	 — 4 fr.
3 ^{de} —	1 ^m 20.		55 fr.	 — 5 fr.
4 ^{de} —	1 ^m 30.		70 fr.	 — 5 fr.
5 ^{de} —	1 ^m 50.		100 fr.	 — 7 fr.
6 ^{de} —	1 ^m 60.		125 fr.	 — 9 fr.
Beau Christ décoré, croix comprise — 1 ^m 70 ^c — 45 fr.				

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à Paris, de recevoir les ANNONCES
pour la Semaine Religieuse de Quimper.

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu - les - Poêles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

VIN ROUGE du domaine de Carros-Haut-Brion, expédié franco
de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOU-
CHER, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1886; 145 fr. ré-
colte 1885 et 180 fr. récolte 1882.

GUERISON

certaines et radicales de toutes les
affections de la Peau, même des
Plaies variqueuses dites incurables. Le
traitement est à la portée des petites bourses,
ne dérange pas du travail et dès le 2^e jour donne
de l'amélioration. M. LENORMAND, Méd. sp^l,
1 Malen. — Consult. gratuites par correspon.

ATELIERS FROC ROBERT
Catalogue Franco — 38, rue Bonaparte, 38, PARIS — Catalogue Franco
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIÈRES



ASTHME & CATARRHE

guéris p^r les **CIGARETTES ESPIC**. 20 la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEURALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC,
rue St-Lazare, 20. — Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.

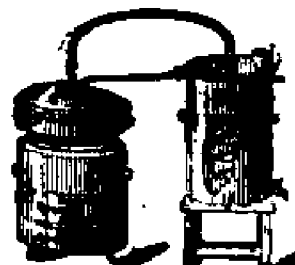
AUTANT DE RENTES QUE DE CAPITAL

Cent pour Cent de Revenu ASSURÉ
Capital Garanti avec chances de l'augmenter considérablement
Ainsi: en plus du REVENU de 100 0/0, un Capital de 3.000 fr. a été augmenté
En 1884 de 3.895 francs En 1886 de 4.475 francs
En 1885 de 2.980 — En 1887 de 6.875 —
En 1888 de 4.875 francs (Coupon compris)
1^{er} Trimestre 1889 de 1.550 —
Pour CIRCULAIRE EXPLICATIVE s'adresser à la **SPÉCULATION**
GÉNÉRALE 4, rue Chauchat, PARIS. (Maison fondée en 1878)

4 fr. par An
Etranger :
6 FRANCS

La GAZETTE FINANCIÈRE

25^e Année - Paraît le Lundi - 16 Pages de Texte
Tirages Financiers, Renseignements, Cours de
toutes les Valeurs, Avis de Coupons et d'Assemblées.
On s'abonne gratuitement dans les bureaux de poste et 23, RUE VIVIENNE, PARIS
La Gazette Financière répond à toutes les demandes de renseignements faites par ses abonnés.



NOUVEL ALAMBIC BRULEUR

FIXE ou BASCULANT Breveté s. g. d. g., système DEROF
Produisant de l'eau-de-vie sup^r avec ou sans repasse en distillant vins,
cidres, lies, marcs, fruits, moûts, etc. 1,610 Appareils vendus après essai.
DEROF FILS AÎNÉ, Constructeur, 75 77, r. du Théâtre (ancienne Paris)
et à l'EXPOSITION. Palais des Machines, Classe 50. Section des
Appareils de Distillation — ENVOI franco du TARIF ILLUSTRÉ

SPECIALITÉ DES POMPES BROQUET

121, Rue Oberkampf, PARIS



Arrosage, Incendie, Purin,
Vidange, Elévation d'Eaux,
ETC., ETC.
Pour Puits de toutes profondeurs
Demander le Catalogue
général illustré.



TÉLÉPHONE **A LA** ASCENSEUR

MÉNAGÈRE

20, Boulevard Bonne-Nouvelle, PARIS

On trouve réunis tous Articles de

MÉNAGE, CHAUFFAGE, JARDIN

Ameublement, Literie, Tapisserie
FOURNEAUX, MEUBLES et BATTERIE DE CUISINE
LESSIVEUSES, BAIGNOIRS, HYDROTHERAPIE
ÉCURIE, SELLERIE, VOYAGE, MAROQUINERIE, CHAUSSURES,
VOITURES D'ENFANTS, JOUETS, MUSIQUE, PARTITIONS

TOUTES MARCHANDISES DES MEILLEURES QUALITÉS

Vendues à des Prix Fixes qui défient toute Concurrence

ENVOI GRATIS ET FRANCO DES CATALOGUES.

PRINCIPALES MAISONS DE FRANCE

renommées pour leurs Spécialités d'Objets de piété et d'Articles religieux

BLAIS aîné, Fournisseur de N.S.P. Le Pape
Broderie, chasublerie, chapes, bannières,
ornements d'Eglise de tous styles. Maison
Fondée en 1782, 74, Rue Bonaparte, 74

BEER Fabr. 34 et 36, r. St-Sulpice,
Paris, Méd. de N.S.P. Le Pape.
Fabr. d'ornem. d'Eglise et foura. spéc. de chasublerie,
broderies riches. Bronze et orfèvrerie, modèles exécutés
entièrement nouveaux. Ameublements d'Eglise, etc.

Ornements d'Eglise, Orfèvrerie,
Bronzes. — **E. SOUSTRE**,
18, r. du Vieux-Colombier, Paris
Broderies, tapisseries échantillonnées
avec surfaçes. Prix 25 f. Envoi fco.

J. DANIEL Fabrique de
Statues reli-
gieuses, Chemins de Croix, Ameu-
blements d'Eglise, etc. 76, r. Bonaparte

BOUASSE (Émile) Imprimerie
Religieuse, chromo-lithographies, P. de Christ, béatifiers,
médailles, chapeliers, chemin de Croix, 7 & 9, rue Mabilon
(à partir d'Avril Place St-Sulpice et Rue Bonaparte).

HUBERT-MENAGE Bronze,
Broderie, Chasublerie, 23, r. St-Sulpice.

LIBRAIRIE PERCEPIED, REGNIER, Succes.
40, Rue St-Sulpice. Paroissiens pour mariage et
1^{re} communion. Livres et objets de piété en tous genres.

BELLE JARDINIÈRE 2, Rue du Pont-Neuf, 2
VETEMENTS tout faits et sur mesure. — RAYON spécial pour MM. les Ecclésiastiques
COSTUMES de Cardinal, d'Archevêque, d'Evêque, de Chanoine, d'Abbé, d'Enfant de chœur,
de Bedeau, de Suisse (grande et petite tenue). Chapellerie, Chaussures, Bas et Lingerie relig.
MÊMES PRIX DANS NOS SEULES SUCCESSIONS :
ANGERS, LYON, MARSEILLE, NANTES et PARIS 1, Place Clichy.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO	PRIX DE L'ABONNEMENT	LA LIGNE D'ANNONCE
10 CENTIMES	6 fr. par an	40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Keréon.

SOMMAIRE. — I. Nouvelles du Diocèse : Mutations dans le Clergé ; Nécrologie ; Itinéraire de la Confirmation ; Consécration au Sacré-Cœur de Jésus ; Consécration à Quimper de la paroisse et des familles au Sacré-Cœur ; Lambézellec ; Quimperlé ; Le grand Pardon de Rumengol.



II. — Cause de Michel Le Nobletz.

III. — Avis ; Les Petits Cahiers de Madame Brunet.

IV. — Assemblée provinciale de Bretagne pour le Centenaire de 1889, à Rennes.

V. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 23 juin. — Dimanche dans l'Octave du Saint-Sacrement ; office du jour, semi-double, blanc. A la messe, mémoire de l'Octave. — Vêpres de Saint-Jean Baptiste, mémoire de l'Octave. — Au chœur, à la grand'messe, on fait l'office du Saint-Sacrement.

Lundi 24. — Saint Jean-Baptiste, double de 1^{re} classe, blanc.

Mardi 25. — Saint Guillaume, abbé, double blanc.

Mercredi 26. — Saint Jean et saint Paul, martyrs, double, rouge.

Jeudi 27. — Octave du Saint-Sacrement, double majeur, blanc.

Vendredi 28. — (Jeûne). Fête du Saint-Cœur de Jésus, double de 2^e classe, blanc.

Samedi 29. — Saint Pierre et saint Paul, apôtres : double de 1^{re} classe, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Plouneour-Ménez	23, 24, 25, 26, 27, 28.
Lancuffret, Tréguennec	29.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Quimper. — Chapelle des Ursulines, lundi 24 juin, à 7 heures 1/2, réunion des Mères chrétiennes, messe, allocution, bénédiction.

Mutations dans le Clergé. — M. Kérébel, curé d'Huelgoat, est nommé curé de Riec, en remplacement de M. Podeur, démissionnaire.

M. Le Grand, recteur de Rumengol, est nommé curé d'Huelgoat.

M. Barbou, recteur de Trégarvan, est nommé recteur de Nizon.

M. Le Jacq, vicaire à Moëlan, est nommé recteur de Trégarvan.

Nécrologie. — M. l'abbé Floc'h, recteur de Commana, vient de mourir à l'hospice de Quimper, où il était malade depuis un an. Il a supporté ses souffrances et vu venir la mort avec la plus édifiante résignation.

L'inhumation aura lieu à Saint-Pol-de-Léon vendredi.

Itinéraire de la Confirmation.

Mardi 25 juin. — Le Relecq, le soir.

Mercredi 26. — Saint-Marc, le matin.

Jeudi 27. — Guipavas, le matin.

Vendredi 28. — Gouesnou, le matin; Bohars, le soir.

Samedi 29. — Guilers, le matin.

QUIMPER. — Vendredi 21 juin, Monseigneur donnera la confirmation aux élèves du Sacré-Cœur.

— M. l'abbé d'Amphernet, aumônier en Tunisie et décoré de l'ordre du Nicham, rentre dans le diocèse, qu'il avait momentanément quitté. Sa santé a été un peu éprouvée par le climat et les fatigues de son laborieux ministère.

Consécration au divin Cœur de Jésus. — Depuis le 6 novembre 1672, jour de sa profession religieuse, la bienheureuse Marguerite-Marie, docile à l'appel de Notre-Seigneur Jésus-Christ, travaillait avec une infatigable ardeur et au milieu d'innombrables tribulations à établir le règne du Sacré-Cœur : dans les cœurs par l'amour, — dans les familles par un culte domestique rendu à l'image de ce divin Cœur, — dans les communautés religieuses par un dévouement absolu à ses intérêts, — et dans

l'Eglise par un culte liturgique. Pendant 18 ans, du fond de son cloître, la servante de Dieu avait remué la France, ou plutôt le monde, pour attirer toutes les âmes au Cœur de Jésus. Croyant alors sa mission terminée, elle écrivait : *« Je mourrai bientôt, le Sacré-Cœur commence à être connu. Il y a consolation d'entendre les heureux progrès de cette dévotion ; cela tient du miracle. »* Elle n'avait, en effet, plus qu'un an et quelques mois à passer en ce monde ; cependant la plus grande et la plus difficile partie de sa mission restait à accomplir. Après avoir parlé du Sacré-Cœur aux individus, aux familles, aux communautés, à l'église, elle devait en parler aux rois et aux grands de ce monde, afin de leur demander non plus seulement un culte religieux, mais un culte social pour ce divin Cœur. Le 13 février 1689, Notre-Seigneur en donna à sa servante un premier avertissement. Voici ce qu'elle écrivit à ce sujet à la mère de Saumaise, son ancienne supérieure :

« Le cœur de Jésus sera un puissant protecteur et une source inépuisable de miséricorde et de grâce pour notre patrie, une forteresse et un asile assuré à tous les pauvres pécheurs, pour détourner la juste colère de Dieu par tant de crimes qui se commettent, ainsi qu'il le promet à notre bon père de la Colombière, le jour de sa fête, je veux dire le jour de sa mort (15 février), que je célébrerai à notre chapelle du Sacré-Cœur. » (15^e let.)

Pour révéler clairement à son apôtre la grande mission qu'il voulait lui confier, Notre-Seigneur Jésus-Christ choisit le jour assigné par lui à la célébration de la fête de son Sacré-Cœur, le vendredi après l'octave du Saint-Sacrement, 17 juin 1689. Écoutons le récit que la servante de Dieu en fait à la mère de Saumaise. Après avoir tracé comme un tableau abrégé de tous les fruits que la dévotion au Sacré-Cœur doit produire dans les âmes, elle ajoute (95^e let., 98^e let., 104^e let.) :

« Mais ce divin Cœur ne veut pas s'en arrêter là ; il a encore de plus grands desseins qui ne peuvent être exécutés que par sa toute-puissance. Voici les paroles que j'entendis à ce sujet : — Fais savoir au fils aîné de mon Sacré-Cœur (parlant du roi de France), qu'il obtiendra la gloire éternelle par la consécration qu'il fera de lui-même à mon Cœur adorable, qui veut triompher du sien, et par son entremise de celui des grands de la terre ;

« 1^o Ce divin Cœur veut régner dans son palais et entrer avec pompe et magnificence dans la maison des princes et des rois, pour y être honoré autant qu'il a été outragé, méprisé, et humilié en sa Passion, afin de recevoir autant de plaisir de voir les grands de la terre abaissés devant Lui, comme il a senti d'amertume de se voir anéanti à leurs pieds ;

« 2^o Il veut être peint dans ses étendards et gravé dans ses armes, pour le rendre triomphant de tous les ennemis de la sainte Eglise ;

« 3^o Il veut se servir de lui pour l'exécution de ce dessein qu'il a de faire faire un édifice où sera le tableau de ce divin Cœur,

« pour y recevoir la consécration et les hommages du roi et de toute la Cour (représentant la nation entière) ;

« 4^e Il l'a choisi pour faire autoriser la messe en son honneur par le Saint-Siège apostolique, et en obtenir tous les autres privilèges qui doivent accompagner la dévotion de ce divin Cœur. »

« A la réception d'un tel message, l'humble religieuse, ne croyant voir en elle qu'impuissance et obstacles dans l'œuvre à exécuter, supplia Notre-Seigneur de confier ce mandat à d'autres mains.

« Crois-tu que je le puisse faire, lui répondit le Sauveur ? Si tu le crois, tu verras la puissance de mon Cœur dans la magnificence de mon amour. — Que crains-tu ? *Je régnerai malgré Satan et tous ceux qui s'y opposent.* » — La servante de Dieu se soumit ; et, rendant compte de cette révélation à la mère de Saurmaise, sa confidente ordinaire, elle lui disait : « Tout paraît difficile dans cette chose, tant pour les grands obstacles que Satan se propose d'y mettre, que pour d'autres difficultés ; MAIS DIEU EST AU-DESSUS DE TOUT. »

Que devint ce message divin ? « Tout se fera avec le temps, » avait dit la bienheureuse Marguerite-Marie, mais il faut attendre avec patience ; car la grâce agit doucement et suavement, quoique fortement et efficacement. » Voici deux siècles d'attente ! Tout en prévoyant de grands obstacles, la servante de Dieu ne soupçonnait pas un si long délai. Que se passa-t-il ? La bienheureuse Marguerite fit certainement transmettre le message au couvent de la Visitation de Paris, où se trouvaient plusieurs princesses royales qui le firent parvenir à la Cour.

Louis XIV le connut-il ? Ne fut-il pas intercepté par les jansénistes, ennemis jurés du Sacré-Cœur, et qui avaient bien des intelligences à la Cour ? L'histoire ne le dit pas, mais le fait est que Louis XIV n'exécuta point les désirs du Sacré-Cœur.

Bien des membres de la famille royale s'employèrent pour obtenir l'effet de la quatrième demande. Marie Leckinska déploya le plus grand zèle pour étendre partout le culte du Sacré-Cœur, et c'est assurément sur les instances de cette pieuse reine, qu'en 1726, Auguste, roi de Pologne, et l'évêque de Cracovie s'unirent à une requête adressée par les monastères de la Visitation de France, pour obtenir de Benoît XII l'extension de la fête du Sacré-Cœur à toute l'Eglise. Le Dauphin, son fils et sa fille, la vénérable Louise de France, ne montrèrent pas moins de piété envers le Sacré-Cœur.

Rien n'était encore fait un siècle après la révélation relativement à l'objet des trois autres demandes. Or, le 17 juin 1789, cent ans, jour par jour, après les paroles du Divin Sauveur à la bienheureuse Marguerite-Marie, le Tiers-Etat se déclarait Assemblée nationale, et la Révolution commençait. Alors Louis XVI, dans sa prison, fit vœu de consacrer solennellement la France au Cœur de Jésus, s'il recouvrait son autorité. Son pieux désir ne put être accompli.

Depuis lors, nous n'avons cessé de rouler de révolution en révolution. En 1873, la France parut un instant éclairée par ses malheurs. Il y eut cette année, particulièrement pendant le mois de juin, une série de pèlerinages à Paray-le-Monial, au berceau de la dévotion du Sacré-Cœur ; puis l'Assemblée nationale, comme obéissant à cette sorte de plébiscite, déclara d'utilité publique la construction de l'église qui serait dédiée au Sacré-Cœur, sur la colline de Montmartre. C'était un commencement d'exécution donné au troisième vœu formulé par Notre-Seigneur. Depuis dix-huit ans, la France chrétienne élève ce monument par ses aumônes et par ses prières. Les listes de souscription comptent à ce jour 6 millions de Français qui ont voulu s'associer à ce grand acte de foi chrétienne et d'espérance nationale.

La quatrième demande du Divin Sauveur concernant la fête du Sacré-Cœur est donc réalisée, et la troisième est en voie d'exécution. La seconde aussi a reçu un commencement de réalisation. Alors que la France, dans la terrible année de 1870, était châtiée par une verge de fer, on vit une légion de héros arborer un étendard jusqu'alors inconnu. Cet étendard était sorti des profondeurs d'un sanctuaire, et les mains virginales des épouses du Christ y avaient brodé l'image du Sacré-Cœur. On vit donc alors le Sacré-Cœur marcher à la tête d'un corps d'armée français. Ce fut lui, le Sacré-Cœur, qui fut en ce moment la sauvegarde de ce qui jamais n'avait péri, aux époques même les plus tristes de notre histoire : l'honneur du nom français. En effet, l'ennemi, habitué à de longs succès, apprit pour la première fois à trembler devant ce fier drapeau ; l'Europe entière admira le sublime dévouement de cette armée de martyrs et y applaudit avec enthousiasme. La fleur de la jeunesse française fut moissonnée dans les plaines de Loigny et de Patay ; mais pendant que ces héros teignaient de leur sang la terre de France et, selon le mot de leur illustre général, « pendant qu'ils tombaient dans le Cœur de Jésus », ils expiaient, par ce volontaire et pur holocauste, de longues années de honte et d'erreur.

Et maintenant, quand verrons-nous poindre l'espoir de voir le Sacré-Cœur, conformément à la première demande, régner au siège même du gouvernement, et, par suite, l'armée tout entière abritée sous l'étendard du divin Cœur et la nation consacrée à lui par ses chefs et ses représentants autorisés ?

C'est le secret de Dieu, mais c'est aussi le nôtre, car nous pouvons hâter ce moment fortuné par nos prières et nos mérites.

Consécration des paroisses et des familles chrétiennes au Sacré-Cœur de Jésus. — C'est au milieu des plus heureux transports qu'a été célébré, dans tout le diocèse, le doux centenaire qui nous rappelle le présent du Cœur de Jésus à la France, et, en même temps, proclame si magnifiquement les dispositions persévérantes du Cœur de Dieu pour la nation de

Clovis, de Charlemagne et de saint Louis. Oui, allons pleins de confiance à ce Cœur qui nous a tant aimés ! Nous y trouverons enfin la cessation de tous les maux par lesquels la Divine Justice ne cesse de nous visiter depuis si longtemps : ces maux les avons-nous bien mérités ! Depuis deux siècles que Jésus nous a révélé son Cœur avec une si ineffable tendresse, qu'avons-nous fait pour nous rendre dignes de toutes les grâces qu'il nous promettait si nous voulions bien répondre à Son amour ? A peine pouvons-nous dire que nous avons fait quelque chose. Il nous reste, donc, seulement à nous frapper la poitrine et à dire, comme autrefois les Juifs à la prédication de saint Pierre : Que ferons-nous maintenant ?

Que ferons-nous maintenant pour réparer nos négligences passées ? Le Seigneur a daigné nous le déclarer Lui-même : nous consacrer *socialement* à Son Cœur, travailler de toutes nos forces à l'établissement du règne social de ce Divin Cœur. Dans les conjonctures présentes, il n'y a d'autre moyen pratique pour obtenir cet heureux résultat, que la consécration des familles. La famille n'est-elle pas la société fondamentale ? Il lui appartient également d'avoir son culte à la fois public et intime ; et quel centre meilleur, quel lien tout ensemble plus doux et plus fort pourrait-elle souhaiter entre chacun de ses membres que le Cœur même de Jésus !

Ce que nous disons généralement des familles selon la nature, doit s'entendre aussi des familles selon la grâce, comme également selon les diverses institutions de l'ordre social : communautés religieuses, maîtres ou maîtresses avec leurs élèves, patrons chrétiens avec leurs ouvriers, et autres groupes et sociétés d'âmes. La consécration des familles ainsi accomplie, et celle de la nation préparée pour un avenir prochain, il y aura, s'écrie le prophète Zacharie, pour la maison de David et les habitants de Jérusalem une source ouverte, où tous se purifieront ; cette source : le Cœur sacré de Jésus. Avec les grâces de purification pour les particuliers, nous verrons s'écouler sur les âmes des peuples tant d'autres faveurs de choix si solennellement promises par le Sacré-Cœur. En même temps, dit le Seigneur, je détruirai sur la terre le nom des idoles. Le nom des idoles, qu'est-ce autre chose que leur règne ? Par conséquent, il dépend des volontés unies de notre armée de familles priantes, que ce règne social des modernes idoles dont la tyrannie nous opprime et nous avilit, soit abattu par une de ces « *coalitions humainement impuissantes, mais divinement invincibles*, » dont le cardinal Pie a si bien dit « que Satan s'indigne de ne les pouvoir arrêter ni prévenir. »

Ainsi puisse bientôt, sur la domination renversée des ennemis de Dieu, heureusement s'établir au sein des familles et des patries, le règne mille fois béni du Cœur de Jésus.

Pouvons-nous l'espérer ? Il est certain que partout on a vu nos populations répondre avec le plus bel empressement à l'appel de leurs pasteurs. Cet empressement nous avons pu le constater nous mêmes dans la ville de Quimper et il nous a saintement édifiés.

Le zélé pasteur de Saint-Corentin, pour donner à cette manifestation plus de solennité et permettre à toutes ses ouailles d'y prendre part avait divisé son troupeau en trois groupes. Les serviteurs et les servantes étaient convoqués pour le matin ; la vaste nef de la cathédrale pouvait à peine contenir la pieuse assistance. M. l'abbé Morvan, vicaire de la paroisse, dans une bien touchante allocution, a rappelé l'objet de la dévotion au Sacré-Cœur, les promesses du Sacré-Cœur à la Bienheureuse Marguerite-Marie. Puisse nous mieux comprendre enfin le don de Dieu. Alors nous verrons encore bientôt luire d'heureux jours sur nous, sur nos familles et sur notre bien aimée France quels que soient les déshonneurs, les troubles, les calamités de l'heure présente, quelles que soient les menaces de l'avenir. Si nous le voulons nous serons sauvés sûrement par le Divin Cœur qui nous a tant aimés et qui veut encore nous aimer davantage.

Pendant toute la sainte messe devant le Saint-Sacrement exposé, le temple n'a cessé de retentir de cantiques d'amour et d'amende honorable. O mon Jésus, pitié pour vos enfants ! pour réparer nos oublis passés, pour compenser toutes les ingratitudes, tous les outrages dont votre Cœur est constamment abreuvé par un si grand nombre de vos enfants. Nous voulons multiplier nos adorateurs, nos louanges, nos actions de grâces, les amoureux élans de nos cœurs, les chastes supplications de nos lèvres. Nous voulons enlever toutes les digues que nous avons opposées jusqu'à maintenant à l'effusion de vos saintes miséricordes. *O Kalon Sakr eus va Jesus.*

A 9 h. 1/2, c'était le tour des enfants des écoles. Leur consécration à dû réjouir particulièrement le Divin Cœur. On sait l'amour de prédilection de Jésus pour les enfants pendant sa vie mortelle. Leur simplicité lui plaisait, leur innocence épanouissait son Cœur, pendant que leur si grande faiblesse excitait sa plus vive sympathie, parmi tant de créatures qu'il rencontrait ici bas, nulle autre ne lui représentait aussi bien ses bons anges du ciel. Depuis ses dispositions n'ont pas changé à leur égard. De son Cœur Divin ses sentiments ont passé dans le Cœur de l'Eglise son Epouse ici bas. Les impies méprisent les enfants, les payens se faisaient un jeu de leur vie. Mais la Sainte Eglise les considère comme la plus belle portion de son héritage. Puisse le Cœur de Jésus placé maintenant comme un cachet sur le cœur de tous nos enfants les préserver de tous les dangers si nombreux de nos jours qui entourent le jeune âge.

Mais la grande manifestation a eu lieu, le soir, à 7 heures 1/2. Elle a été ouverte par un très beau discours de M. l'abbé Fléiter, vicaire général. Prenant pour texte ces paroles des cantiques : *Pone me ut signoculum super cor tuum, ut signoculum super brachium tuum.* Placez-moi comme un cachet sur votre cœur, comme un cachet sur votre bras. Il nous a tenus près de trois quarts d'heure suspendus à ses lèvres émues. La dévotion au Sacré-Cœur est ancienne comme l'Eglise : la forme seulement en est nouvelle. Les martyrs se sentaient fortifiés par la source d'eau vive qui a

jailli du Cœur du Sauveur. De son côté entr'ouvert est venue la lumière qui a vaincu les hérésies, sont sorties les grâces qui triomphent des ténèbres et de toutes les passions du Moyen-Age et finiront encore par avoir raison de l'indifférence, de l'incrédulité et de l'impiété de nos jours. Tous nous devons placer ce Cœur adorable comme un cachet, sur notre cœur et sur nos bras.

Le cachet c'est tout d'abord un signe de propriété. C'est ensuite une sauvegarde : 1° un signe de propriété ; nous sommes la propriété du Cœur de Jésus : il nous a achetés au prix de tout son sang, et, depuis, ce sang ne cesse de couler sur toutes nos âmes par les canaux des sacrements pour nous sanctifier, nous diviniser, nous préparer à régner un jour dans les beaux royaumes de la gloire. L'étendue de cette propriété nous est marquée par les commandements qu'il nous a donnés : comment les observons-nous ?

Mais nous n'avons pas seulement à respecter les droits du Cœur de Jésus en qualité de notre propriétaire. Comment lui paierons nous encore jamais notre dette de reconnaissance et d'amour ? Que lui rendrons-nous pour les touchantes faiblesses de son enfance, pour les pieuses effusions de sa vie cachée, pour les sueurs dont son front a été constamment inondé afin de gagner le pain de chaque jour, pour son sublime enseignement, pour tous ses miracles ; pour les épreuves, les tribulations, les ignominies de sa douloureuse Passion ; pour tout son sang répandu jusqu'à la dernière goutte, pour sa mort enfin qui nous a ouvert les portes de la vie éternelle : 2° le cachet est une sauvegarde ; le cachet divin protégera efficacement toute la famille chrétienne. Par Lui, le père saura faire respecter son droit et ne cédera jamais devant le honteux respect humain. Il apprendra au fils à régler la vie des sens, à dominer ses passions naissantes, et peu à peu par la multiplication de ses victoires, il assurera en lui le complet triomphe de l'esprit sur la chair, enfin il rendra la mère affectionnée, dévouée à tous ses devoirs. La mère est appelée avec raison l'ange du foyer. Bien souvent l'Écriture sainte nous montre les anges de Dieu armés d'un glaive. La mère doit toujours aussi porter un glaive, le glaive de l'amour maternel. Par un bon usage de ce glaive, elle maintiendra ses enfants dans la voie du devoir ou saura les y faire rentrer si jamais ils ont le malheur d'en sortir. L'orateur en terminant, à la vue d'une si belle assistance, n'a pu s'empêcher de féliciter M. le Curé du bonheur qu'il allait éprouver en voyant toute sa famille paroissiale se donner au Sacré-Cœur par cette solennelle consécration. « Sous l'impression du souvenir, lui a-t-il dit, en propres termes, permettez-moi de vous dire que j'envie votre bonheur. » Puis il a invité toutes les familles, après cette consécration en commun, à la renouveler chacune pour ses membres dans l'intérieur du foyer domestique. Jusqu'ici notre devise a été : Dieu protège la France. Il faudra désormais la remplacer par cette autre devise qui dira mieux nos sentiments, nos aspirations et nos espérances : le Cœur de Jésus protège la France.

Ce beau discours est suivi immédiatement de la procession du

Saint-Sacrement. La cathédrale était ornée avec un goût parfait pour la circonstance. De belles oriflammes pendaient à toutes les colonnes autour du chœur et un magnifique luminaire, imitant par ses formes variées des étoiles, un ostensor et d'autres dessins du meilleur effet rendaient cette nuit bénie plus lumineuse que le plus beau jour. Monseigneur ajoutait encore par sa présence aux pompes de cette auguste cérémonie. Sa Grandeur elle-même a porté le Très-Saint Sacrement. La procession s'est mise aussitôt en mouvement.

Toutes les confréries de la ville, rangées sous leurs bannières, marchent au chant des hymnes sacrées de saint Thomas (1). Des nuages d'encens s'élèvent dans les airs parfumés, les grandes orgues mêlent leurs harmonies au chant de cette innombrable multitude.

La procession s'arrête à l'autel du Sacré-Cœur, non moins magnifiquement orné que le sanctuaire lui-même ; le grand moment est arrivé. En son nom et au nom de toute sa paroisse, M. le Curé se consacre solennellement au Sacré-Cœur de Jésus ; puis, un délégué de chaque confrérie répète la même consécration pour tous ses membres. Tout le monde est profondément recueilli ; on éprouve je ne sais quelle religieuse extase, dont on ne peut jamais se défendre dans les plus grands actes de la vie chrétienne qui nous rapprochent le plus de la Divinité. Les consécérations terminées, le chœur chante avec transport par trois fois l'invocation : *Cor Jesu sacratissimum, ora pro nobis !* Ce cri de la foi, de l'amour et du repentir vient encore ajouter à l'impression générale.

La procession se remet en marche. Dès la rentrée au sanctuaire, les hymnes de saint Thomas sont remplacées par le psaume de pénitence du prophète royal. C'est bien le moment, en effet, d'ouvrir nos cœurs à ces sentiments d'humble et sincère repentir, en présence de toutes nos iniquités passées, du déluge de maux qui couvre la face de la terre ; de crier de tout notre cœur à notre Père du ciel : Pitié, pitié mon Dieu ! que votre colère cesse enfin de s'appesantir sur votre nation sainte, votre race choisie, les enfants de votre Christ : *Parce, Domine, parce, populo tuo, ne in æternum irascaris nobis.*

Une dernière bénédiction de Jésus-Hostie, et cette belle cérémonie est terminée. Nous avons la confiance ferme qu'elle portera pour tous des fruits nombreux, durables. Ce n'est pas en vain que nos vœux seront montés avec tant de force au Cœur de Jésus. En retour de nos consécérations, il répandra sur ses enfants de la terre ses plus riches bénédictions.

Où, bénissez, ô Divin Cœur, ce diocèse qui vous aime ; bénissez le digne et bien aimé Pontife qui le conduit si bien dans les voies de votre amour : bénissez cette paroisse, le pasteur et le troupeau ; bénissez le pasteur : vous connaissez son infatigable

(1) La bannière du Sacré-Cœur, portée par les enfants du Patronage, a été très remarquée pour ses riches couleurs et ses belles broderies.

ardeur, son dévouement sans bornes, et que votre bénédiction soit le repos de ses fatigues, la douceur de sa vie et la consolation de ses épreuves ; bénissez également ses jeunes et si dévoués auxiliaires ; bénissez tous les fidèles, les pères, les mères, les enfants, et que votre Divin Cœur soit toujours pour nous la source de toutes les grâces et pour cette vie et pour l'autre.

LAMBÉZELLEC. — Comme à Quimper, comme dans toutes les paroisses du diocèse, la fête a été, à Lambézellec, magnifique et bien pieuse. L'église avait été ornée et illuminée avec un goût parfait et une générosité incomparable. Au-dessous de la belle statue du Sacré-Cœur, on lisait cette inscription : *Lambézellec au Sacré-Cœur*.

Avant de se séparer, une quête a été faite pour fournir, au nom de la paroisse, une pierre à l'église du VOEU NATIONAL.

QUIMPERLÉ. — A Sainte-Croix, il y a eu deux réunions : le matin, à la messe, on a compté plus de 800 communions, et le soir, devant le grand autel, où le Saint-Sacrement a été porté en triomphe au milieu d'un groupe nombreux d'hommes portant des cierges, un enfant, une jeune fille, un jeune homme, une mère et un père de famille sont venus successivement lire avec une émotion profonde l'acte de consécration. M. le Curé enfin a consacré sa paroisse tout entière au Sacré-Cœur, puis le *Credo* a été chanté avec un enthousiasme indescriptible par tout le monde.

Nous ne dirons pas les magnificences de décorations et le luxe de lumières : à Quimperlé on sait faire les choses.

RUMENGOL. — Le grand Pardon qui se célèbre toujours le dimanche de la Trinité a été cette année particulièrement beau : depuis longtemps on n'avait pas vu une foule aussi nombreuse et aussi recueillie. Pour beaucoup de ces excellents pèlerins la fête avait une double attraction : ils voulaient bien voir leur vieille Vierge, prier devant-elle, et lui recommander leurs intérêts de toute nature, mais ils voulaient aussi voir leur nouvel Evêque, baiser sa main, et recevoir sa bénédiction,

Monseigneur était arrivé à Rumengol dès vendredi soir, il n'y eut pas de cérémonie de réception, elle fut remise au lendemain avant la messe de Sa Grandeur, à 8 heures.

Déjà les pèlerins affluaient de toutes parts : beaucoup venaient de loin et à pied. Ils avaient marché toute la nuit, et on les voyait avec attendrissement rester cependant des heures entières à genoux dans l'attitude calme et reposée de la prière. Aux costumes si différents on pouvait reconnaître la paroisse, d'où ils étaient, toujours groupés ensemble, ne se quittant jamais, serrés les uns contre les autres et conduits par le plus ancien d'entr'eux. Un certain nombre venaient d'au-delà des limites du diocèse. M. l'abbé

Jean-Pierre Le Borgne, recteur de Guiscriff, se rencontra avec 60 de ses paroissiens, et les deux tiers étaient à pied !

Ces réunions de pèlerins ne ressemblent en rien à ce qu'ailleurs on appelle *Assemblée*. L'Assemblée est une réunion de gens qui se retrouvent, s'amuse, et se livrent à tous les divertissements possibles : rarement l'Assemblée se tient près d'une église ou d'une croix, et c'est un grand bonheur ; du moins le scandale est évité, car trop souvent à côté de plaisirs permis, pris en public, il y a de grandes misères, et des fautes irréparables à déplorer.

Nos Pardons de Rumengol sont des réunions éminemment pieuses : on y vient par dévotion : les uns ont des vœux à accomplir, les autres des grâces à demander ; beaucoup y accourent parce qu'ils se sont promis à eux-mêmes dans leur foi et leur amour pour la Sainte-Vierge de n'y manquer jamais.

En allant à l'église ou en revenant, Monseigneur était littéralement assiégé par la foule : c'était à qui aurait baisé son anneau, reçu une bénédiction particulière, touché au moins son vêtement. O peuple breton, garde pour tes Evêques ce respect, garde pour eux ces sentiments de foi, laisse-toi guider par eux seuls, ils te conserveront la foi, ton honneur, et la paix : ils te rendront dignes de tes ancêtres, ils te les feront retrouver au ciel !

A 10 heures, la grand'messe a été chantée par M. le chanoine Fléiter, vicaire-général : à l'évangile, M. l'abbé Abgrall, aumônier de l'hospice de Quimper, a pris la parole en français d'abord pour saluer Monseigneur et le remercier d'avoir repris les traditions de Mgr Sergent, en assistant à cette belle fête ; puis il a en breton, avec sa grande compétence, expliqué les origines de Rumengol et la belle verrière du fond de l'Eglise.

A la première réunion de prêtres qui suivit l'office, Monseigneur rendit pleine justice au digne Recteur de la paroisse, M. l'abbé Le Grand, et apprit, à la grande satisfaction de tous, sa nomination à la cure de Huelgoat. M. l'abbé Le Grand est le prêtre de tous les dévouements ; il quitte son cher Rumengol avec autant de regret qu'il avait éprouvé de joie en y arrivant, sur le simple désir de ses supérieurs.

Dans l'après-dîner, les Vêpres furent chantées solennellement et la procession dite *des miracles* eut lieu, selon l'usage, pour les pèlerins qui devaient repartir et laisser leurs parents libres de venir à leur tour.

Le temps sans être beau n'avait pas été mauvais ; personne en Bretagne ne souffre ni ne se plaint de quelques bonnes averses un peu espacées ; au reste, le ciel le soir se dégageait, les nuages fuyaient au loin, et le soleil en se couchant avait ces belles couleurs rouges qui annoncent un beau lendemain.

La nuit, l'église resta ouverte ; des confesseurs entendirent les pèlerins, et à 3 heures on célébra la première messe ; les communions y furent très-nombreuses, — il n'y a pas de vrai pèlerinage sans communion.

A la grand'messe pontificale, chantée à dix heures par Monseigneur, la foule avait encore augmenté. Quel beau coup d'œil on avait du haut de la chapelle ouverte ! Le vaste champ était rempli de gens qui priaient devant la nouvelle vierge toute dorée placée sur la chapelle même, et que Monseigneur avait béni avant de commencer la messe. Elle y fait un gracieux effet, c'est comme un souvenir que laisse à son départ à la paroisse M. l'abbé Le Grand.

Malgré toutes les fatigues d'une longue tournée de Confirmation, Monseigneur n'avait pas pu résister aux instances qui lui avaient été faites — et qui donc peut se vanter parmi nous d'avoir éprouvé un refus de notre Père ? — il avait accepté de chanter la messe. Beaucoup de prêtres l'assistaient, et plusieurs chanoines étaient venus de loin pour prendre leur part de fête ; le Chapitre de Quimper était représenté par M. Téphany.

Après l'Evangile, M. l'abbé Morgant, Recteur de Saint-Pierre-Quilbignon, a fait une belle et solide instruction.

La messe pontificale terminée, le cortège s'est reformé pour reconduire Monseigneur au presbytère à travers les rangs pressés d'une foule avide de bénédictions.

Les Vêpres ont été chantées par M. l'abbé Tanski, vicaire à Sainte-Marie-des-Batignolles. M. l'abbé Tanski est polonais ; il a dû quitter son pays, il y a déjà longtemps, pour échapper à la persécution qui étreint sa malheureuse patrie. Il emportera de cette belle fête le meilleur et le plus doux souvenir, il a vu un peuple qui sait encore prier, et qui reste fort parce qu'il croit en Dieu, le sert et veut l'aimer toujours. Un moment il a oublié les tristesses de l'exil !

Rien de pénible, aucun incident fâcheux, pas le moindre bruit n'est venu troubler l'éclat de cette fête toute religieuse, ainsi qu'on les aime en Bretagne. Peut-être quelques pèlerins ont-ils vu avec peine et dégoût cette longue suite de malheureux et d'infirmes, qui honteusement étalent leurs misères et sollicitent avec obstination et sur des tons étranges la charité publique. Ils s'en sont plaints, nous nous associons à leurs plaintes.

Il est temps, vraiment, qu'on intervienne et qu'on proscrive partout ces hideux tableaux qui soulèvent le cœur et font tourner la tête. Les autorités locales sont généralement impuissantes pour réprimer ces abus et lutter contre cette classe de gens, avec lesquels il faut, paraît-il, compter, car ils sont nombreux, arrogants et pleins d'audace. Cependant, il y a quelque chose à faire, et au nom de la décence, du bon ordre et de la tranquillité de tous, nous demandons qu'on le fasse, d'autant plus qu'on n'est jamais sûr de secourir de vraies misères ; parfois même on favorise le vice, témoins ces débauches qui suivent trop souvent ces grands jours de fête, quand la récolte est bonne.

Cause de Michel Le Nobletz. — Cette semaine il y a eu à Quimper une nouvelle réunion du tribunal ecclésiastique pour le procès de canonisation de Michel Le Nobletz.

Monseigneur, malgré les fatigues de sa tournée pastorale et de la fête de Notre-Dame de Rumengol où Sa Grandeur a chanté la grand'messe, a tenu encore à présider cette troisième session, témoignant ainsi de l'intérêt qu'Elle porte à cette belle cause.

Vingt témoins sont venus prêter serment lundi dernier, 17 juin. Le lendemain, dans une quatrième session, a commencé l'interrogatoire. Nous pensons que dans le courant du mois de juillet plusieurs témoins pourront être encore entendus.

Il serait utile au postulateur de la cause de Michel Le Nobletz de recevoir de divers côtés communication des faveurs qu'on croirait avoir obtenu par l'intercession du serviteur de Dieu. On accueillerait aussi avec plaisir le résumé ou le récit complet des traditions ayant cours dans les localités et les familles où le souvenir du grand missionnaire s'est encore conservé.

On est prié d'adresser ces communications soit à M. l'abbé Linguinou, à Plougastel-Daoulas, soit au Secrétariat de l'Evêché.

AVIS. — Au moment où tous les Directeurs et Directrices d'Ecoles libres se préparent à choisir leurs prix, nous nous permettons de leur en signaler quelques-uns, qui sont nouveaux et qui offrent avec un intérêt réel toute sécurité pour les enfants auxquels ils sont destinés.

Nous prendrons aussi la respectueuse liberté de rappeler aux Directeurs et Directrices dont les Ecoles libres sont soutenues par les dons volontaires provenant des centres où ils se trouvent, qu'il est conforme à leurs propres intérêts bien entendus et à la simple justice, de faire toutes leurs acquisitions — à moins d'impossibilité évidente — dans les villes mêmes qui les soutiennent et les font vivre.

La malheureuse habitude de porter ailleurs ses ressources, et de faire venir de loin des fournitures que l'on paie presque aussi cher, avec de l'argent quêté sous une forme ou sous une autre, blesse, irrite les commerçants de toute nuance et tarit les aumônes.

En s'adressant aux marchands de la localité on est toujours sûr d'obtenir un rabais proportionné aux dépenses faites et aux échéances de paiement : ce rabais représentera certainement le bénéfice que l'on pourrait avoir à se fournir au loin, et on ne froissera personne. Les marchands qui ne seront pas les fournisseurs n'auront pas lieu de se plaindre, ils sauront gré de ce que l'argent se dépense sur place.

Nous avons cru devoir insister sur ce fait dont la gravité n'échappera pas aux gens pratiques, parce que de tous les côtés du diocèse il nous arrive des plaintes que nous trouvons légitimes et fondées.

Nous verrions avec plaisir, dans l'intérêt même de ces établisse-

ments, les Comités qui donnent des secours, leur imposer l'obligation de se fournir de tout sur place et de ne rien faire venir d'ailleurs.

Nos OEuvres vivent de secours, faisons vivre ceux qui nous les donnent.

La main de Dieu, par Marie O'Kennedy (1).

Mes 9 ans.

L'inventaire de ma chambre.

LES PETITS CAHIERS DE MADAME BRUNET, par M^{me} MARIE DELORME. — 1 vol. in-18, orné de 24 vignettes, par FERDINANDUS. — Quimper, Salaun, libraire.

Sous ce titre bien modeste : *Les petits Cahiers de M^{me} Brunet*, une femme d'esprit vient de publier un livre charmant, d'une haute portée morale, d'un intérêt soutenu et varié, et qui, d'un bout à l'autre, par la bonne humeur et l'enjouement, captive et séduit le lecteur. C'est un véritable manuel d'économie domestique, plein d'enseignements utiles et de conseils judicieux, destiné à éclairer les femmes sur leurs multiples devoirs comme épouses et comme mères.

L'ouvrage a obtenu un premier prix dans le concours Doyen-Doublé, à Reims, et quand il sera connu, quand on aura apprécié son utilité pratique, il deviendra le *vade mecum* de toutes les institutrices et de toutes les femmes appartenant aux classes « laborieuses ou peu fortunées. Il s'adresse tout spécialement, comme le dit l'auteur dans son avant propos, « à ces familles d'ouvriers, d'artisans, de petits industriels, petits commerçants, petits employés, petits propriétaires qui forment une partie si considérable et si intéressante de la population française. »

Le livre est divisé en plusieurs parties très distinctes, et par suite, commode à lire et à consulter. Après un court prologue, sont présentées, sous forme de lettres, des conseils de toute nature, depuis ce qui concerne l'éducation, la morale, les bonnes manières, l'ordre et l'économie, jusqu'aux plus humbles indications pour assurer le bien-être intérieur. L'hygiène, la médecine usuelle, les soins à donner aux malades, surtout dans les cas d'accidents, d'empoisonnements, de brûlures, font l'objet d'une seconde partie. La troisième est consacrée à la cuisine, à l'économie domestique, aux conserves de ménage, etc. La quatrième, intitulée *Calendrier de la bonne ménagère*, indique pour chaque saison, pour chaque mois, les soins, les travaux, les plaisirs même qui leur sont propres.

Enfin, les dix-huit dialogues qui terminent le volume traitent, dans une forme familière et pleine de naturel, une foule de questions d'un intérêt journalier : tantôt ce sont les économies à faire dans le ménage ; tantôt, l'emploi des petites épargnes ; tantôt, l'éducation des enfants, le gouvernement de la maison, l'amour du travail, de l'ordre, de la famille et du foyer domestique ; tantôt, c'est le choix d'un état, la scrupuleuse observance de tous les devoirs, quoi qu'il en coûte ; tantôt, enfin, les usages auxquels on doit se conformer dans telles circonstances données, qui font le sujet de ces entretiens aimables, toujours inspirés par la morale la plus saine et par un bon sens et une élévation de cœur et d'esprit qui ne se démentent pas un instant.

(1) Jean Salaun, Quimper, et autres libraires du diocèse.

Les illustrations de Ferdinandus augmentent encore le charme de ce livre qui, d'ailleurs, n'en avait pas besoin pour plaire et pour faire rapidement son chemin dans le monde.

Nous ne saurions trop en recommander la lecture aux personnes riches, qui se feront un devoir de le propager et de le répandre autour d'elles. On pourrait l'appeler le *Livre des Femmes*, car toutes y trouveront ou beaucoup d'agrément ou beaucoup de profit.

L'Académie française a des prix Monthyon pour les œuvres de ce genre et de cette valeur ; nous serions fort surpris qu'elle n'en réservât pas un des plus recherchés pour récompenser M^{me} Marie Delorme.

(Le Courrier de l'Eure.)

Emile COLOMBEL.

RENNES. — Nous recevons, trop tard pour la publier utilement en entier, une lettre de convocation à l'Assemblée provinciale de Bretagne pour le Centenaire de 1789. La lettre est datée du 15, elle nous est arrivée le 18, et les réunions se tiendront les 21, 22 et 23 de ce mois.

Si les autres diocèses de Bretagne n'ont pas été mieux avertis que le nôtre, et si on a trois jours pour préparer des travaux, les réunions risquent de manquer d'intérêt et de sérieux.

Les leçons n'apprennent rien aux braves gens : ils s'y prennent toujours trop tard.

Dans ce cas-ci rien ne pressait tant, nous ne sommes qu'à la moitié de l'année.

CÔTES-DU-NORD. — M. Louet, maire de Plumieux, ayant été révoqué pour avoir refusé de procéder à la célébration du mariage d'un divorcé, tout le Conseil municipal a donné sa démission dans les termes les plus honorables pour le Maire.

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances
CONTRE L'INCENDIE,
fondée en 1874, garantie par une C^e anonyme, au capital social d'au moins Dix MILLIONS. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

VÊTEMENTS { **JODELAIS, Jeune**
Ecclésiastiques { Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ
92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES
pour la *Semaine Religieuse de Quimper*.

VIN ROUGE du domaine de Carros-Haut-Brion, expédié franco de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOULCHER, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1886 ; 145 fr. récolte 1885 et 180 fr. récolte 1882.

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu - les - Poëles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis

S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

DIABÉTIQUES

« A Monsieur Pesqui, le Bouscat-Bordeaux. — Le flacon de Vin urané Pesqui, que vous m'avez envoyé est épuisé. Ma cliente qui avait 27 gr. de sucre par litre a vu ce chiffre s'abaisser à 15 gr. sans rien changer à son régime. Expédiez-moi, je vous prie, trois nouveaux flacons. »

« DAUTEL, docteur-médecin,
« 15, rue de l'Estrapade, à Paris. »

GUERISON

certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail et dès le 2nd jour donne de l'amélioration. M. LENORMAND, Méd. sp^l, à Melun. — Consult. gratuites par corresp.

LA PETITE CAISSE DU CLERGÉ

PLACEMENTS de toute sécurité rapportant 5 0/0 l'AN servi à domicile
FONCTIONNANT DEPUIS DOUZE ANS.

PRÊTS au CLERGÉ taux modéré sur bonnes garanties morales et matérielles. Renseignements, Ordres, Bourse



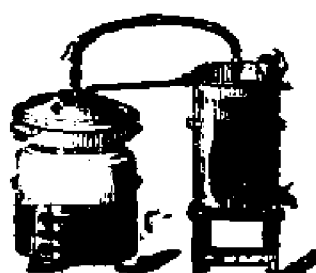
ASTHME & CATARRHE

guéris par les CIGARETTES ESPIC. 25 la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEURALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC,
rue St-Lazare, 20. — Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.

MALADIES DE LA PEAU

DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.
Guérison infaillible et radicale par les pilules ANTI-HERPÉTIQUES (codes
medicamentarius) sans hydrargyre ni arsenic du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement
dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Ph^{ie} FINANCE, 5, B^{te} Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.

REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS



NOUVEL ALAMBIC BRULEUR

FIXE ou BASCULANT Breveté s. g. d. g., système DEROF
Produisant de l'eau-de-vie sup^{re} avec ou sans repasse en distillant vins,
cidres, lies, marcs, fruits, moûts, etc. 1,600 Appareils vendus après essai.
DEROF FILS AÎNÉ, Constructeur, 15-17, r. du Théâtre, Grenoble, Paris
et à l'EXPOSITION. Palais des Machines, Classe 30, Section des
Appareils de Distillation. — ENVOI franco du TARIF ILLUSTRÉ

4 fr. par An
Etranger :
6 FRANCS

La GAZETTE FINANCIÈRE

25^e Année - Paraît le Lundi - 16 pages de Texte

Tirages Financiers, Renseignements, Cours de
toutes les Valeurs, Avis de Coupons et d'Assemblées.

On s'abonne gratuitement dans tous les bureaux de poste et 21, RUE VIVIENNE, PARIS
La Gazette Financière répond à toutes les demandes de renseignements faites par ses abonnés.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO

10 CENTIMES

PRIX DE L'ABONNEMENT

6 fr. par an

LA LIGNE D'ANNONCE

40 CENTIMES

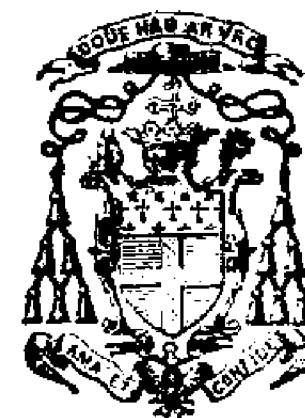
L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — I. Nouvelles du Diocèse : Apostolat de la Prière ; Itinéraire de la Confirmation ; Nominations ; Quimper ; Une nouvelle bannière à la Cathédrale de Quimper ; Retraite française à Quimper ; Arrivée à Brest des restes du chevalier Fleuriot de Langle ; Bibliographie ; N.-D.



de Guingamp : Sainte-Anne d'Auray ; Les cantiques populaires.

II. Documents historiques (suite).

III. St Pol-Aurélien et ses premiers successeurs : ch. IV, La ville sainte et l'île de Batz (suite).

IV. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 30 juin. — 3^{me} Dimanche après la Pentecôte : Commémoration de s. Paul, du dimanche et de s. Jean. — Vêpres de s. Paul, mémoires de l'octave de s. Jean-Baptiste, du dimanche et des saints Apôtres. Au chœur on fait la solennité des saints Apôtres.
Lundi 1^{er} Juillet. — Octave de s. Jean-Baptiste, double, blanc.

Mardi 2. — Visitation de la Sainte-Vierge, double de 2^{me} classe, blanc.
Mercredi 3. — S. Basile, évêque-docteur, double, blanc.
Jeudi 4. — Office de l'octave des saints Apôtres.
Vendredi 5. — S. Cyrille et s. Méthode, évêques, double, blanc.
Samedi 6. — Octave des saints Apôtres Pierre et Paul.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Lanennet, Tréguennec.... 30 juin.
Juillet..... 1^{er}, 2, 3, 4, 5 et 6 juillet.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Apostolat de la Prière.

LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS.

Intention générale pour Juillet 1889, désignée par Son Em. le Cardinal Préfet de la Propagande, et bénie par Sa Sainteté Léon XIII : les Confesseurs et Directeurs d'âmes.

Après avoir indiqué, dans sa dernière Encyclique, plus d'un remède efficace à ces trois concupiscences qui poussent aujourd'hui si violemment les hommes à toutes les dégradations, Notre Saint-Père le Pape Léon XIII poursuit en ces termes : « C'est le moment de tourner de votre côté Notre pensée et Notre parole, ô vous que Dieu, en vous conférant ses divins pouvoirs, s'est choisis pour coadjuteurs dans la dispensation de ses mystères.

« Si l'on recherche, en effet, les moyens d'assurer le salut public aussi bien que le salut privé, il n'est pas douteux que c'est le clergé qui peut avoir sur l'un et sur l'autre la plus sérieuse influence. » Mais où s'exerce plus immédiatement et plus fortement cette influence décisive ? C'est — on n'en peut douter — dans la confession et dans la direction des âmes.

Deux sublimes pouvoirs, le jour de son ordination, furent communiqués au prêtre : faire descendre Dieu jusqu'aux âmes, faire monter les âmes jusqu'à Dieu ; et cette ascension, c'est surtout comme confesseur et directeur qu'il appartient au prêtre de la mener à bon terme.

Il doit d'abord, au tribunal de la pénitence, conduire les âmes jusqu'à cette effusion incomparable du sang et de la grâce de Jésus-Christ qui se nomme l'absolution sacramentelle.

C'est à lui ensuite de les diriger, de les pousser (*compelle intrare*), aussi nombreuses que possible, au sacré banquet de l'Eucharistie ; et, selon le vœu du Concile de Trente, cette communion au corps et au sang du Christ devrait, en nos temps de persécutions et de tempêtes, devenir, grâce aux directeurs d'âmes, aussi fréquente qu'aux jours de la primitive Eglise.

Le directeur doit enfin, comme l'Ange du Seigneur, conduire les âmes jusqu'au salut éternel, auquel toutes sont conviées ; et même il doit les mener jusqu'à la perfection particulière à laquelle chacune est destinée par la vocation divine : « Soyez parfaits, dit le Sauveur, comme votre Père céleste lui-même est parfait. »

Mais, hélas ! qu'ils sont nombreux et formidables, aujourd'hui, les obstacles qui s'opposent à la salutaire action des directeurs d'âmes ; et comme, pour les surmonter, devraient abonder en chacun d'eux les qualités maîtresses d'un bon directeur : la sainteté personnelle, la science pratique, le zèle ardent !

Or, ces qualités, le directeur ne saurait les puiser avec plénitude que dans le Cœur adorable de Jésus, modèle de toute sainteté,

source de toute science, foyer de tout zèle. C'est donc l'intérêt commun de tous les chrétiens d'obtenir, par leurs ferventes prières, que les confesseurs et directeurs se mettent de plus en plus, aujourd'hui, en communication intime et constante avec ce Cœur divin qui a tant aimé les âmes.

Alors, et alors seulement, « un charbon pris dans ce brasier céleste, venant purifier et enflammer leurs lèvres, ces envoyés de Dieu parleront aux âmes un langage propre à éclairer leurs ténèbres et à réchauffer leur glaciale indifférence. » (P. Ramière, *Apostolat du Sacré Cœur*, tome II, page 251.)

Prière quotidienne pendant ce mois.

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, pour ceux de vos prêtres qui ont charge de traiter les âmes et de les diriger, afin qu'ils s'inspirent à votre école des sentiments que réclame leur délicate et sublime mission.

Itinéraire de la Confirmation.

Dimanche 30 juin. — Saint-Renan, le matin ; Lampaul-Plouarzel, le soir.

Lundi 1^{er} juillet. — Plouarzel, le matin.

Mardi 2. — Ploumoguier et Lambert, le matin.

Mercredi 3. — Le Conquet, le matin ; Trébabu, le soir.

Jedi 4. — Plougouvelin, le matin ; Loc-Maria, le soir.

Vendredi 5. — Plouzané, le matin.

M. le chanoine Fléiter, vicaire-général, accompagne Monseigneur.

Monseigneur a demandé au Saint Père et obtenu le titre et les provisions de Missionnaire Apostolique,

Pour M. le chanoine Serré, vicaire-général.

M. le chanoine Fléiter, vicaire-général.

M. le chanoine Messenger, curé de Saint-Pol-de-Léon.

M. le chanoine Quéré, curé de Châteaulin.

M. le chanoine Péron, curé de Quimperlé.

M. le chanoine Le Duc, curé de Douarnenez.

M. le chanoine Arhan, curé de Saint-Martin de Brest.

M. l'abbé Morgant, curé de Guipavas.

M. l'abbé Le Sann, curé de Bannalec.

Nominations. — M. l'abbé Le Pape, Supérieur du pensionnat Keroulas, est nommé recteur de Rumengol.

M. l'abbé Gallic, vicaire auxiliaire à Riec, vicaire à Moëlan.

M. l'abbé Cardinal, vicaire au Bourg-Blanc, Supérieur de Keroulas.

M. l'abbé Laurent, aumônier des Frères à Quimper, recteur à Commana.

M. l'abbé Le Berre, vicaire à Saint-Louis de Brest, aumônier des Frères à Quimper.

M. l'abbé Burel, vicaire à Saint-Hernin, vicaire au Bourg-Blanc.

M. l'abbé Thomas, vicaire à Plounéventer, vicaire à Saint-Louis de Brest.

M. l'abbé Corre, jeune prêtre, vicaire à Saint-Hernin.

M. l'abbé Jézéquel, jeune prêtre, vicaire à Plounéventer.

QUIMPER. — La procession du Saint-Sacrement, présidée par M. le chanoine Fléiter, vicaire-général, a été, comme tous les ans, très belle et très recueillie.

Monseigneur avait chanté la messe pontificale avant le départ du cortège.

Une nouvelle bannière du Sacré-Cœur à la cathédrale de Quimper. — Notre numéro du 21 juin a déjà signalé, dans une note, le bel effet produit par l'étendard que portaient les enfants du Patronage lors de la récente fête du centenaire à l'église Saint-Corentin. Nous avons cru cependant qu'il était bon de revenir sur cette œuvre d'un goût exquis. A ceux qui, en voyant nos belles bannières du xvi^e et du xvii^e siècle, prétendent que l'art de la broderie est perdu, comme on croyait également perdu l'art de la peinture sur verre, il suffirait de montrer cette bannière qui fait grand honneur à la maison bien connue de M. F. Le Moine, à Nantes. Une longue bande de satin blanc, se terminant en pointe et encadrée d'une large bande rouge, porte une grande croix d'or aux extrémités fleurdélisées, dont le pied vient se perdre dans un bouquet de grappes et d'épis, bouquet léger et gracieux.

A la jonction du bras de la croix, le Sacré-Cœur, brodé en rouge, se détache vigoureusement sur un fond bleu clair cerclé d'or ; la couronne d'épines en couleur naturelle se distingue bien et ajoute au relief du Cœur, partie principale de cette belle composition ; enfin, les flammes symboliques sont très mouvementées et bien dans le style de l'art au moyen-âge. Quant aux rayons rappelant ceux que vit la bienheureuse Marguerite-Marie, ils sont d'une extrême légèreté ; partant du cercle d'or qui entoure le Sacré-Cœur, ils relèvent, sans le couper, le fond blanc si pur dans son encadrement de pourpre. Dans la partie en pointe de l'étendard, sont les armes de la ville de Quimper : d'azur au bélier d'argent et au chef d'hermine. Nous regrettons qu'on n'ait pas donné à ce blason ses supports traditionnels : deux branches de chêne unies par un ruban qui supporte le poisson de saint Coren-

tin. Au chêne ont été substituées des feuillages de fantaisie, d'ailleurs fort bien dessinés. La bordure porte, dans sa partie inférieure, des roseaux brodés en or et, dans les deux coins du haut, des rinceaux en style du xiii^e siècle, comme toute la décoration de l'oriflamme.

Si l'art moderne ne produit pas assez souvent des œuvres de cette valeur, ce n'est pas que les dessinateurs et les brodeurs du xix^e siècle soient inférieurs à ceux d'autrefois, mais nos églises sont loin de posséder les ressources dont elles usaient si largement. Le jour où des sacrifices qui s'imposent aujourd'hui n'auront plus leur raison d'être et où les offrandes des catholiques n'appartiendront plus qu'aux églises, de modestes paroisses, en confiant leurs travaux à de vrais artistes comme M. Le Moine, trouveront le moyen de se procurer des bannières comme celle que nous venons de décrire, et des ornements comme celui qui brillait d'un tel éclat dimanche dernier, dans les rues de Quimper, sous le beau soleil de la Fête-Dieu.

Retraite française à Quimperlé. — Dans notre avant-dernier numéro, nous avons déjà annoncé qu'une retraite française devait avoir lieu à Quimperlé, dans la Maison des Religieuses de la Retraite du Cœur de Jésus, du 7 au 12 juillet. — Cette retraite sera prêchée par un religieux Oblat de Marie. — Comme d'habitude, on espère qu'elle sera très nombreuse.

BREST. — Monseigneur a officié à Saint-Louis, mercredi matin, à l'occasion de l'arrivée des restes du chevalier Fleuriot de Langle, rapportés en Europe par le *Calédonien*.

De Langle s'était fait une seconde patrie de Brest, il y vint enfant de 13 ans, comme garde de la marine ; il y fut académicien, il s'y maria ; son seul et unique fils y vit le jour. Il y arma presque tous les navires qu'il commanda pendant la guerre américaine. C'est de Brest que le 1^{er} août 1785 partirent les frégates la *Boussole* et l'*Astrolabe*. C'est avec des enfants de Brest qu'il tomba aux Samoa, victime de son humanité, massacré par les sauvages de ces îles.

C'est à Brest, qu'après un siècle, revient ce que nos missionnaires en ces îles ont pu retrouver de sa dépouille mortelle, que la cité Bretonne a bien voulu prendre en sa garde.

La cérémonie religieuse a été très belle, et le cortège imposant ; la foule très considérable a écouté avec le plus grand recueillement la parole de Monseigneur :

« NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

« Notre place était au milieu de vous en ce jour, où la marine française et la ville de Brest reçoivent, avec des marques particulières de sympathique admiration, ce qui reste ici-bas de celui qui fut :

« Paul-Antoine-Marie Fleuriot de Langle, capitaine des vaisseaux du Roi, commandant la frégate l'*Astrolabe*, dans l'expédition du voyage de découvertes aux ordres de l'illustre La Pérouse. »

« Nous sommes accouru près de ce cercueil glorieux pour lui rendre, Nous aussi, nos devoirs. »

« Evêque, c'est avec une vive espérance que Nous avons offert à Dieu, dans cette circonstance solennelle, les prières de l'Eglise et imploré la miséricorde divine pour celui qui, avec tant d'héroïsme, donna son sang dans l'espoir de sauver ceux qui lui étaient confiés. Tandis que nous laissons, comme un précieux dépôt, à cette église de Saint-Louis, ce qui nous est apporté de sa dépouille mortelle, nous aimons à saluer son âme dans le sein de Dieu. »

« Français, Nous sommes fier de saluer avec vous, dans le chevalier de Langle ces qualités qui sont la marque distinctive et la gloire de la marque française. La ville de Brest s'honore de l'avoir compté au nombre des élèves brillants de son école navale, dont il contribua à faire la réputation par ses études si sérieuses, et tout jeune encore par des voyages de découvertes qui lui valurent l'honneur d'être choisi par l'immortel la Pérouse pour le compagnon de ses navigations et de ses hardies entreprises. »

« C'est à vous, Messieurs, qu'il appartient de louer la bravoure dont il fit preuve en tant de combats et de rencontres périlleuses. Mais l'ancien aumônier de la flotte n'a-t-il pas le droit de dire à son tour son admiration pour ce type achevé du marin français ! Nous avons eu la joie de vivre au milieu de vous, et d'apprécier tout ce que votre cœur renferme de générosité, de valeur, et de dévouement. »

Le prêtre se sent à l'aise à bord, Messieurs, parce que son ministère ne trouve nulle part plus de sympathie et d'égards ; et le missionnaire que vous rencontrez sur les plages lointaines et les plus déshéritées, est heureux aussi d'abriter son apostolat sous le drapeau de la France. Mais l'estime et la protection que vous lui donnez, il sait vous les rendre, en se dévouant, comme vous, dans sa noble et belle vocation, pour la prospérité et l'honneur de la Patrie. Ainsi c'est à l'un d'eux qu'était réservé la consolation de retrouver et de rendre à la marine et à la France les restes du chevalier de Langle.

Le P. Vidal, aujourd'hui élevé à la dignité épiscopale, après de laborieuses et persévérantes recherches, a découvert, en 1882, le lieu où gisaient ignorés, depuis un siècle déjà, ces restes que vous entourez aujourd'hui de vos religieux et patriotiques hommages.

« Que cette cérémonie nous laisse à tous au cœur un consolant et fortifiant souvenir. Si la patrie sait toujours (et cette grande manifestation en est l'éclatant témoignage), reconnaître les services et le dévouement de ses enfants, la religion élève plus haut nos pensées et nous montre près de Dieu la place glorieuse réservée au devoir accompli et à tous les généreux sacrifices, et cela pour l'éternité. »

La Croix de Jérusalem au Mont-Saint-Michel. — La plantation de la Croix de Jérusalem, doit avoir lieu le mardi 9 juillet au *Mont-Saint-Michel*.

Déjà de grands préparatifs sont faits pour la recevoir.

Les RR. PP. de l'Assomption et les pèlerins de cette année l'accompagneront jusqu'à Pontorson, et elle sera reçue à l'entrée des grèves par Sa Grandeur Mgr Germain, évêque de Coutances et Avranches.

La procession s'avancera sur la Digue, et fera son entrée en ville, précédant *La Croix de Jérusalem* portée triomphalement par les hommes. Plusieurs personnes des plus notables ont réclamé l'insigne honneur de la porter sur leurs épaules, le long du parcours de la procession.

Puis viendra le Clergé, précédant NN. SS. les Evêques, et enfin les femmes qui fermeront la marche. Plusieurs demandes de trains spéciaux transportant les voyageurs jusqu'à l'entrée de la grève, à deux kilomètres du Mont-Saint-Michel, ont été adressées à la Compagnie de l'Ouest.

Dans notre dernier numéro, nous avons cité quelques livres de prix, que nous serions heureux de voir donner aux enfants de nos écoles libres. Aujourd'hui nous en recommandons un autre de Mlle O'Kennedy (Paris, Sainte-Marie des Batignolles), à qui Monseigneur a daigné adresser une lettre que nous nous faisons un devoir de porter à la connaissance de nos lecteurs (1).

Quimper, le 1^{er} mai 1889.

Ma chère enfant,

Vous m'avez rendu bien heureux en m'adressant le manuscrit du gracieux livre que vous faites paraître : *Bouton de rose et souci*.

Je retrouve dans ce nouveau travail les mêmes belles qualités que dans vos précédents ouvrages : *L'inventaire de ma chambre*, *la Main de Dieu*, *Mes neuf ans*, etc., etc., etc. Ils vous ont valu les meilleurs encouragements et les plus précieuses approbations de Son Eminence Mgr le cardinal Caverot, archevêque de Lyon ; de Mgr Langénieux, archevêque de Reims, de Mgr Jolivet, mon diocésain, évêque de Natal ; de Mgr d'Hulds ; du Père Monsabré ; de M. de Wailly, de l'Académie française ; de M. Honoré Arnoul, président de la Société de l'Instruction et d'Education, et de tant d'autres personnages de grand esprit et de noble cœur.

Ces vénérés prélats et ces hommes si distingués et si compétents se sont plu à reconnaître, non-seulement la plus haute et la plus ferme instruction morale dans vos écrits, — ce qui serait peu dire en parlant de vos travaux, — mais des sentiments élevés, présentés avec un art parfait et une si complète délicatesse que les plus rebelles natures les goûteraient et finiraient par les accueillir et se les approprier.

C'est donc cet écrit déjà si riche, formé par vos soins, sous le regard maternel, que vous voulez compléter et enrichir encore !

C'est cette belle tâche que vous vous êtes donnée et que Dieu vous

(1) Salatin, libraire à Quimper.

fait la grâce de pouvoir poursuivre, malgré l'épreuve constante de votre délicate santé.

J'en bénis Dieu et je vous en félicite d'autant plus que cette fois encore, vous retracez avec une grande habileté les combats d'une âme vraiment belle et les faiblesses d'une autre nature qui pouvait mieux faire et qui fera mieux !

Ce rapprochement de deux jeunes personnes, toutes deux fort instruites, mais non également bien élevées, est tracé avec une extrême distinction, mais, hélas ! comme cela arrive trop souvent, l'amie étourdie et légère triomphe de la fermeté et des résolutions les mieux prises ; Jeanne entraîne Gabrielle, où donc ? A l'Opéra-Comique, le soir même de l'incendie ! Quel embrasement, quelles scènes terribles ! Sauvées providentiellement, toutes deux reviennent à Dieu, à la vie sérieuse et chrétienne, et trouvent dans la pratique de la charité la plus sûre garantie de leur persévérance dans le bien.

Un pareil livre est une bonne œuvre, il fera du bien et sera lu avec intérêt et profit. Je demande à Dieu qu'il s'en serve pour lui garder et lui gagner des âmes... beaucoup d'âmes ! C'est, j'en suis sûr, ma chère enfant, le plus ardent de vos vœux et ce sera votre plus douce récompense.

Je vous bénis de tout mon cœur ainsi que votre si digne mère !

+ THÉODORE,
Evêque de Quimper et de Léon.

Pardon de Notre-Dame du Bon-Secours à Guingamp. — Le Pardon de Guingamp se célèbre, d'après un usage immémorial, le samedi qui précède le premier dimanche de juillet : il aura donc lieu cette année, le 6 du même mois. Il sera présidé par Monseigneur Gonindard, archevêque de Sébasté, coadjuteur de Son Eminence le Cardinal Archevêque de Rennes.

Des milliers de Pèlerins, de tout rang et de toute condition, accourront des quatre coins de la Bretagne, pour rendre leurs devoirs au sanctuaire de Marie.

Dans la nuit du 6 au 7 juillet, la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest accorde des trains de faveur :

1° Train extraordinaire allant à Saint-Brieuc et lignes intermédiaires. Départ à 2 heures 10.

2° Train extraordinaire allant à Morlaix et lignes intermédiaires. Départ à 2 heures 20.

Nous espérons donc que cette année, comme par le passé, le Pardon de Notre-Dame de Bon-Secours sera une belle fête en l'honneur de la Très-Sainte Vierge, et que des flots de peuple viendront encore déposer l'hommage de leur reconnaissance et de leur amour aux pieds de la vénérée Mère des Bretons.

SAINT-ANNE-D'AURAY. — Les grandes fêtes du pardon seront, cette année, présidées par Mgr Catteau, évêque de Luçon.

M. l'abbé Aristide Chalandre, né à Châteaulin, ancien vicaire de Saint-Thurien, ancien vicaire de Landerneau, ancien aumô-

nier de Saint-Georges à Brest, et depuis longtemps en résidence à Paris, fera le discours d'usage.

Les cantiques populaires. — Depuis quelques années, on a multiplié les cantiques à l'infini ; et comme, en général, les exécutants aiment à laisser l'ancien pour le nouveau, ce sont donc sans cesse de nouvelles mélodies.

Ces nouvelles paroles, que l'on dit pienses et qui le sont d'ordinaire, personne ne les connaît à l'avance, et personne ne les saisit quand on les chante. La musique absorbe tout ! voix et accompagnements, tout est donné aux oreilles ; rien n'est laissé pour l'esprit et le cœur !

Nos pères n'entendaient pas ainsi les choses. Ils avaient des recueils de cantiques populaires que nous pourrions encore aujourd'hui nous procurer aisément, dont les mélodies étaient de vieille date fixées dans leurs mémoires, et dont les paroles contenaient un enseignement à peu près complet des vérités, de la morale et des vertus chrétiennes. L'horreur du péché, les invitations au repentir, les vanités du monde, les saints désirs du ciel, etc., voilà, en effet, ce qu'ils expriment. Quand on sort de l'église après les avoir entendus, on se sent meilleur. Si l'on est juste, on se trouve encouragé à la persévérance ; si, au contraire, on est pécheur, on se sent porté au repentir.

Pour moi, je conserve encore à cet égard des impressions profondes qui datent de plus de soixante années. En ces temps-là et plus tard encore, des chœurs de chanteuses faisaient entendre des cantiques dix minutes avant les offices, dix minutes après, etc. Beaucoup d'assistants mêlaient leurs voix à celles de ces chœurs ; presque tous reprenaient le refrain ; c'était, en vérité, fort édifiant.

Pourquoi donc ne reviendrait-on pas à ces pieux usages, surtout aux époques du Carême, de l'Avent, du mois de Marie, etc. ? Tous en profiteraient, et surtout la jeunesse chrétienne.

Ces idées mériteraient, ce me semble, de fixer l'attention des supérieures des maisons d'éducation de jeunes filles ; c'est sous leur direction et leur autorité que sont placés presque tous les chœurs de chanteuses que l'on entend dans nos paroisses. Ne devraient-elles pas résister davantage, quant au choix des cantiques, aux instances du jeune âge pour qui il n'y a ordinairement de beau que le nouveau ? Ce serait un pieux service à lui rendre que de le ramener au goût et à la pratique des bons usages traditionnels.
(Semaine de Bordeaux.)

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez M^{me} ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES
dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791 - 1792 (suite)

Le jour du pardon de Brélès, le clergé constitutionnel est également insulté, comme le rapporte le juge de paix au District, le 28 mai 1792 (1) :

« Moyot, juge de paix, fait savoir qu'étant allé ce jour à Brélès, à la suite de la procession de notre paroisse de Lanildut, pour assister à la fête de la paroisse de Brélès, on nous fit part de ce que plusieurs femmes et filles s'étaient attroupées près la porte de l'église, sur laquelle elles frappaient avec violence à coups de pied et de pierres, l'ouvrant par intervalle et jetant des cris horribles, dans le dessein de troubler le prédicateur qui, dans cet instant, débitait son sermon. Nous avons réclamé l'intervention du maire, Kerouanton, pour faire cesser ce tapage. Son beau-frère, Jean Kerilloe, nous a dit qu'il était parti pour Plabennec. L'officier municipal, Bougaran, nous a dit que le maire, en partant, avait défendu de prendre les armes pour maintenir l'ordre. »

Dans une lettre au District, le juge de paix ajoute que le maire a chez lui un prêtre réfractaire, nommé Quéré; chez François Kerboul, procureur de la commune, est le sieur Laot, ex-recteur de Taulé; le dit Kerboul a un frère prêtre; « vous devez bien penser que cette municipalité est conduite par le fanatisme. »

Le District s'empressa, sur ce rapport, de prendre un arrêté pour fermer l'église de Brélès.

La paroisse de Ploumoguier avait pour curé constitutionnel le sieur Morel, qui était auparavant seul et unique chanoine de la collégiale de Saint-Charles en Plourin. Il ne se faisait pas illusion sur les sentiments de son troupeau à son endroit, lorsque, le 16 juin 1791, il écrivait au brigadier de gendarmerie (2) : « Monsieur, je vous prie d'avoir la bonté de venir à mon pardon de Ploumoguier, le 29 du présent mois, avec votre brigade. Votre présence maintiendra chacun dans son devoir, et nous procurera la paix que nous devons tous chercher et entretenir... »

(1) L. 20.

(2) L. 112.

Cette paix il ne put l'obtenir, et, le 29 novembre, le sieur Morel venait en personne à Quimper, et, admis à la séance du Conseil général, « il mettait sous les yeux du Conseil un procès-verbal constatant les violences commises sur sa personne, le dimanche 27 novembre, » et demandait que le District de Brest fit marcher des troupes pour contenir les séditieux. Sa demande fut écoutée, et le District de Brest écrivait au Département, le 11 décembre 1791 (1) : « Les actes de vigueur envers Ploumoguier et Plouguin ont déjà produit un bon effet, et le curé de Guipavas, qui ne comptait pas vingt personnes à ses offices, en a eu plus de deux cents à la fête de jeudi dernier. »

Cet acte de vigueur avait consisté à envoyer des troupes à Ploumoguier, comme à Plouguin, et à conduire en arrestation à Brest les personnes les plus compromises. De ce nombre se trouvaient deux femmes, en faveur desquelles le sieur Mével crut devoir intervenir pour qu'on leur rendit la liberté (2). Le 21 décembre 1791, il demande grâce pour la première, Renée Labat, « servante de Solimon, qui paraît repentante et prête à assister à ses offices, ainsi que son maître; » mais il ne paraît pas disposé à intercéder en faveur de la seconde, servante de la veuve Le Drast, qui ne lui a jamais témoigné de mécontentement de ce qu'elle a fait. « Les Drast, ajoute-t-il, ont assisté aux offices, en partie, tandis que les commissaires étaient ici; mais, depuis leur départ, ils tiennent une conduite tout à fait opposée; on les voit monter à cheval à la porte de leur église paroissiale, pour aller chercher la messe ailleurs. Les frères et sœurs de l'ex-maire ne viennent pas non plus à la paroisse, quoiqu'ils demeurent tout contre le bourg. Le nombre des assistants avait diminué encore dimanche dernier. »

Cependant, le sieur Morel se ravise, et le lendemain 22 décembre, il prévient le District « qu'il est décidé à demander tout de même l'élargissement de la servante de la veuve Le Drast, par considération pour les personnes qui s'intéressent à elle. »

Toutes ces concessions plus ou moins spontanées ne réussirent pas à rendre l'intrus plus populaire à Ploumoguier; il chercha, mais inutilement, à faire mieux agréer ses services des paroisses voisines qui, pour la plupart, n'avaient pas l'avantage d'avoir à leur tête un prêtre constitutionnel, la lettre suivante nous renseignera sur le peu de succès qu'obtinrent ses prétentions.

(A suivre.)

(1) L. 74.

(2) L. 112.

SAINT POL-AURÉLIEN et ses premiers successeurs.

CHAPITRE IV.

LA VILLE SAINTE ET L'ÎLE DE BATZ (suite).

Si les documents historiques nous font défaut pour établir les faits principaux de l'épiscopat de saint Pol, nous avons en revanche les récits des légendaires ; nous les donnerons tels qu'ils nous sont parvenus, et en n'y faisant que les rectifications indispensables.

La première légende qui se présente à nous est celle de saint Joévin ou Jaoua, neveu de saint Pol, et qui succéda à son oncle quand celui-ci eut abdiqué après un épiscopat déjà long : nous passons sous silence tout ce que nous dit Albert-le-Grand de la jeunesse très brillante du noble seigneur breton. Ayant déjà établi, d'après Wormonoc, qu'il vint comme prêtre et religieux, avec son oncle, de Grande-Bretagne en Armorique, nous ne pouvons admettre son départ secret, son naufrage à l'embouchure de la rivière du Faou, son entrée comme religieux au monastère de Landévenec, du moins avec les circonstances racontées par Albert ; mais rien n'empêche de croire qu'il ait vécu quelque temps dans la célèbre abbaye et que de là il ait été envoyé à Braspars par les supérieurs pour y remplir les fonctions du sacerdoce.

Le zèle de saint Joévin, les succès de ses travaux amenèrent bientôt comme conséquence des faits auxquels saint Pol ne fut pas étranger ; il nous faut donc dire quelle fut l'administration du prêtre de Braspars ; suivant son invariable usage, le bon Albert appelle ce territoire une *paroisse*, et le pasteur qui en était chargé est pour lui le *recteur*. « Saint Joévin (1) accepta la paroisse par obéissance et s'y habitua ; il y trouva beaucoup de difficulté, à raison que les paroissiens, mal-instruits et peu catéchisés, se rendoient difficiles à gouverner ; n'est-ce qu'il se rendit si infatigable à les prescher et exhorter, reprenant leurs vices avec telle ardeur et zèle, que, peu à peu, il les réduisit, les uns par beau, les autres par menaces et censures. Il y avoit, parmi la Cornouaille, plusieurs qui se ressentoient encore des superstitions des payens ; saint Joévin fit tant qu'il les réduisit au vrai et droit chemin du salut.

« Il y avoit, en ce temps-là, un riche et puissant seigneur en Cornouaille, lequel demouroit d'ordinaire en un chasteau, nommé Kerarroüé, bon chrestien et bien-faicteur des moynes et ecclésiastiques, et s'appelait Arastagn (2). Il avoit un neveu, fils de sa

(1) Albert emploie le nom de *Jaoua*, forme devenue plus populaire, mais désagréable à nos oreilles françaises.

(2) M. de Kerdanet ajoute ici, dans une note : « Il ne faut pas le confondre avec un autre Arastagn, prince ou petit roi d'Armorique, qui périt à côté du brave Rolland, à la bataille de Roncevaux, en 778, et dont les hauts faits, célébrés par nos bardes, ont fait longtemps les délices des châtellains bretons. »

sœur, Seigneur du Faou, autant leur ennemy et persécuteur, si animé contre ces saints personnages, qu'il ne pensoit qu'à leur ruine, et en vouloit particulièrement à saint Joévin, parce qu'il alloit prescher ceux qui habitoient en sa paroisse, et, tous les jours, gaignoit quelqu'un des circonvoisins. Il dissimula son mal-talent jusques à avoir trouvé l'occasion d'exécuter son mauvais dessein. Il fut adverty que les supérieurs des monastères de Cornouaille s'estoient assemblez en certain monastère, non loin de ses terres, pour adviser ensemble et conférer de leurs affaires particulières, et qu'entr'autres s'y devoient trouver l'abbé Tadeq, l'abbé Judulus (1) et saint Joévin : cette nouvelle sceue, cet impie, épris d'un zèle de sa fausse religion, met une compagnie de ses sujets sur pied et bat la campagne.

« Arrivé au monastère où ces saints personnages estoient assemblez, il enfonce les portes de l'église, met tout le peuple en fuite, attaque saint Tadeq qui disoit la grande messe, et le massacre à l'autel, comme il estoit au canon à ces mots : *Nobis quoque peccatoribus* ; ses satellites attaquèrent les autres moynes qui estoient dans leurs sièges au chœur, en massacrerent tout autant qu'ils en peuvent attraper, et puis se mirent à suivre ceux qui s'en estoient fuis ; et, entr'autres, le seigneur du Faou mesme poursuivit et attrapa l'abbé Judulus qui s'en fuyoit vers son monastère de Land-Tevenec, et, le joignant de près, luy avala la teste d'un coup d'épée ; saint Jaoua fut préservé de ce malheur et se retira dans sa paroisse de Braspars, bien affligé de la mort de son bon père abbé Judulus, et en fit célébrer solennellement les obseques, et de tous les moynes qui avoient esté massacrez avec luy (2).

« Dieu, vengeur des injures faites à ses serviteurs, ne laissa pas cette barbarie impunie : car ce sacrilege, ayant assouvy sa cruauté du sang de ces bons Religieux, fut sur l'heure possédé d'une legion de diables, qui commencerent à le tourmenter si horriblement, qu'à toute peine ses gens le purent lier et mener au logis : d'ailleurs, un monstre marin, plus semblable à un dragon qu'à un poisson, sortant de la mer, ravagea le bourg du Faou et tout le pais circonvoisin, devorant hommes et bestes, si-bien que, dans peu de temps, tout ce pais-là fut déserté, les hommes, femmes et enfans estans contrains de quitter leurs maisons et heritages, ou, s'ils y vouloient demeurer, estre continuellement en danger de leur vie : ils reconneurent que c'estoit une punition divine. Les principaux s'estans assemblez pour adviser par ensemble ce qu'il falloit faire, ils conclurent unanimement d'envoyer à Léon, vers saint Paul, dont la sainteté estoit conue par toute la

(1) Albert-le-Grand ne dit pas quelle abbaye gouvernait saint Tadeq ; M. de Blois, pense que c'est le même que saint Tudec, patron de Landudec ; saint Judulus était abbé de Landévenec. C'est lui qui, d'après Albert, avait admis saint Joévin à la vie religieuse et lui avait confié l'église de Braspars.

(2) Saint Judulus ne figure pas dans le catalogue des abbés de Landévenec.

Bretagne; ils députerent des plus apparens d'entr'eux, qui l'allerent trouver en son monastere de Kerpaol, et, luy ayant fait scavoir la calamité qui opprimoit leur pais, le suplièrent de les vouloir soulager.

« Le saint prelat, meu de compassion, leur promit d'y aller en personne, et qu'ils se disposassent à faire penitence et obtenir la misericorde de Dieu, qui jamais n'éconduit ceux qui, d'un cœur contrit et humilié, luy demandent pardon. Les ayans congediez, il se dispose à ce voyage, et, ayant pris quelques Moynes pour l'accompagner, se met en chemin. Comme ils passaient par la paroisse de Plougar en Léon, ils s'arrestèrent pour dire leur office et faire oraison en un certain lieu escarté, qui s'appelle encore à present Moustierpaol, pendant lequel temps, un ange apparut à saint Paul et l'encouragea à poursuivre son chemin, luy promettant bonne issue de son voyage. Saint Joévin qui avoit eu avis que son oncle saint Paul estoit en chemin pour se rendre au Faou, se hasta de luy aller au devant, et fit telle diligence, qu'il le trouva près de Coatgars, où, après les salutations et saintes accolades, saint Paul, appercevant que saint Joévin et sa compagnie avoient grand soif, se mit en prieres et en fit faire autant à la compagnie, puis commanda à saint Jaoua de frapper la terre de son bourdon, en certain endroit qu'il luy monstra; ce qu'ayant fait, il en rejaillit une belle source de bonne eau, dont ils estancherent leur soif, rendans graces à Dieu pour ce bien-fait.

« Arrivez que furent les Saints au Faou, tout le monde qui estoit épars par les champs se ramasserent au bourg; ausquels saint Paul fit un beau sermon de l'excellence de la religion chrestienne et conclud ainsi: « Et pour vous faire connoistre que ce que je vous ay presché est veritable, si vous voulez faire penitence de vos pechez et renoncer à vos superstitions, je vous delivreray de cette pernicieuse beste, par la grace de Dieu et au nom de Nostre-Seigneur Jesus-Christ que je vous annonce. » A cette parolle, tout le peuple luy répondit qu'ils le feroient sans faute; et alors saint Paul commanda à saint Jaoua de luy disposer l'autel pour y celebrer la sainte messe; ce qu'ayant fait avec une extrême ferveur et devotion, il sortit hors l'église et appella le dragon, luy commandant que, sans mal faire à personne, il le vint trouver; le monstre se rend incontinent au commandement du Saint, la gueule béante, les yeux roulans et étincelans, froissant le pavé de ses écailles, se coucha aux pieds du Saint; lequel luy lia son estolle au col, et, ayant fait à son neveu saint Joévin ficher son bourdon en terre, l'y attacha sans faire aucune resistance, demeurant là aussi paisiblement que si c'eust esté une beste privée et domestique. »

(A suivre.)

A CÉDER dans de bonnes conditions, une belle Statue du Sacré-Cœur. Jolie décoration. Grandeur naturelle. — S'adresser au bureau de la SEMAINE RELIGIEUSE.

24 MÉDAILLES

EXCELLENT PETIT FROMAGE SAINT-FIACRE

LALLOUR SAINT-RENAN (FINISTÈRE)

30 fromages, franco 9 fr.

NOTA. — Le fromage Saint-Fiacre (H. Lallour Saint-Renan, Finistère), doit son excellente réputation, son goût exquis et sa renommée universelle, non-seulement à la fabrication soignée dont il est l'objet, mais aussi à la qualité supérieure de sa matière première, la crème parfumée des Vaches Bretonnes qui se nourrissent des plantes aromatiques de nos Landes et respirent le bon air de la mer. Il est impossible de trouver en un aussi petit volume et à un prix aussi modique un aliment plus sain et plus nourrissant.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odéon, 46
QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.

Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises — Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. et Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS

Ecclesiastiques

JODELAIS, Jeune

Quimper — 36, rue Keréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

DÉCORS, PEINTURE, VITRERIE

HUILE, ESSENCE

Vernis, Brosserie

VENTE AU DÉTAIL

G. GUÉGUEN

25, rue des Boucheries, 25
Quimper

GRAND CHOIX

DE BAGUETTES

POUR ENCADREMENTS

VITRAUX D'ÉGLISE — RÉPARATION

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,

est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES pour la Semaine Religieuse de Quimper.

FABRIQUE DE VITRAUX DU CARMEL

DU MANS (Sarthe)

RUE DE LA MARIETTE, 116

Fondée en 1853 sous la direction de M. E. HUCHER, auteur du grand ouvrage in-folio des Calques des Vitraux peints, de la cathédrale du Mans.

F. HUCHER, successeur.

Prix. — Les personnages en pied sur fond grisaille avec dais,

de 80 fr. à 100 fr. ; les mêmes sur fond d'architecture, à 140 fr. Les grandes scènes sur fond d'architecture, de 150 fr. à 160 fr. ; les grisailles, de 40 fr. à 50 fr. le mètre carré. Les restaurations, de 150 fr. à 200 fr. le mètre carré.

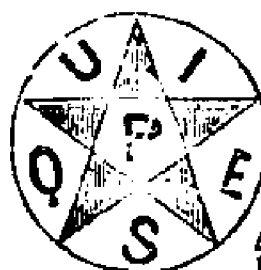
TRAVAUX. — Nous pouvons citer parmi nos principaux travaux dans le département, Bannalec, Brest (Saint-Martin), Châteauneuf-du-Faou, Cléden-Poher, Douarnenez, Fouesnant, Kergloff, Kernével, Lampaul, Landerneau, Ile-Tady, Morlaix, Penmarc'h, Plabennec, Pleyben, Plonéour-Lanvern, Plonévez-du-Faou, Pluguffan, Poullan, Pont-l'Abbé, Pont-Aven, Quimperlé, Riec, Saint-Pol-de-Léon, Trégunc, Trébabu.

VIN ROUGE du domaine de Carros-Haut-Brion, expédié franco de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOUCHER, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1886 ; 145 fr. récolte 1885 et 180 fr. récolte 1882.



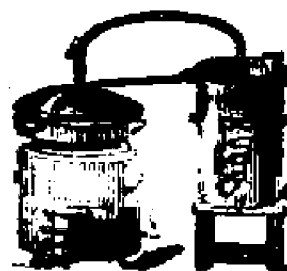
ASTHME & CATARRHE
guéris par les **CIGARETTES ESPIC**. 25 la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEURALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC,
rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

GUERISON
certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail et dès le 2^e jour donne de l'amélioration. M. LENORMAND, Méd. sp^l, à Melun. — Consult. gratuites par corresp.



DIABÈTE
Le Vin Trané Pesqui
fait diminuer de 1 gr. par jour
Le SUCRE DIABÉTIQUE
Dans toutes les pharmacies
Dépôt à Paris : MM. Michels et
Léonard, rue des Guilleminettes, 9

ATELIERS FROC ROBERT
Catalogue Franco — 38, Rue Bonaparte, 38, PARIS — Catalogue Franco
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIÈRES



NOUVEL ALAMBIC BRULEUR
FIXE ou BASCULANT Breveté s. g. d. g., système DEROF
Produisant de l'eau-de-vie sup^{re} avec ou sans repasse en distillant vins, cidres, lies, mares, fruits, moûts, etc. 1,600 Appareils vendus après essai.
DEROF FILS AÎNÉ, Constructeur, 75, 77, r. du Théâtre, Paris
et à l'EXPOSITION, Palais des Machines, Classe 50
Appareils de Distilleries — ENVOI franco du TARIF ILLUSTRÉ

4 fr. par An
Etranger :
6 FRANCS

La GAZETTE FINANCIÈRE

25^e Année — Paraît le Lundi — 16 pages de Texte
Tirages Financiers, Renseignements, Cours de
toutes les Valeurs, Avis de Coupons et Assemblées.

On s'abonne gratuitement dans tous les bureaux de poste et 23, RUE VIVIENNE, PARIS
La Gazette Financière répond à toutes les demandes de renseignements faites par ses abonnés.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO	PRIX DE L'ABONNEMENT	LA LIGNE D'ANNONCE
10 CENTIMES	6 fr. par an	40 CENTIMES
L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS		

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — I. Nouvelles du Diocèse : Nomination ; Renseignements pour le Pèlerinage du Travail à Rome ; Le quatrième Dimanche après la Pentecôte.

II. Nouvelles du Monde catholique : Rome ; Mort



du R. P. Damien Deveuster. III. Documents historiques (suite).

IV. St Pol-Aurélien et ses premiers successeurs : ch. IV, La ville sainte et l'île de Batz (suite).

V. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 7 Juillet. — 4^{me} Dimanche après la Pentecôte : Fête du précieux Sang, double de seconde classe, rouge. A la messe, mémoires de sainte Pulchérie et du Dimanche ; à Vêpres, mémoire de sainte Pulchérie, du suivant et du Dimanche.

Lundi 8. — Sainte Elizabeth, veuve, semi-double, blanc.

Mardi 9. — Saint Golvin, évêque, double, blanc.

Mercredi 10. — Les sept Frères Martyrs, semi-double, rouge.

Jeudi 11. — Saint Thuriën, évêque, semi-double, blanc.

Vendredi 12. — Saint Jean Gualbert, confesseur, double, blanc.

Samedi 13. — Saint Anaclet, pape et martyr, double, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Melgven..... 7, 8, 9, 10 et 11 juillet.
Guissény..... 12 et 13 juillet.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Nomination. — M. l'abbé Madec, recteur de Pont-Aven, est nommé curé-doyen d'Arzano.

Renseignements pour le Pèlerinage du Travail à Rome. — 1° PARIS A ROME. — Chaque pèlerin doit envoyer, dans la première quinzaine de juillet, à M. Lubin, 36, boulevard Hausman, Paris, le prix du voyage de Paris à Rome (113 fr. en 3^e classe et 145 fr. en seconde), prix qui comprennent logement et nourriture dans les conditions déjà indiquées. Il devra prévenir M. Lubin qu'il veut un billet pour le train qui transportera les pèlerins de Bretagne.

En échange, il recevra un billet sur la présentation duquel il sera admis dans le train, de Paris à Rome, qui lui sera désigné.

2° RENNES A PARIS. — Envoyer vers le 10 août, à M. de Sèze, 16, rue aux Foulons, à Rennes, le prix du voyage de Rennes à Paris (gare du départ pour Rome) : 27 fr. 60 en 3^e classe ; 36 fr. 60 en 2^e classe.

Ces prix seront probablement réduits, et on sera remboursé de la différence.

M. de Sèze enverra, en échange du prix, un reçu à souche qui donnera admission dans le train de Rennes à Paris, qui partira de manière à arriver à Paris peu d'heures avant le départ pour Rome.

Prévenir en même temps M. de Sèze si, oui ou non, on veut profiter de l'arrêt de 5 jours à Paris, qui est accordé par les Compagnies de chemin de fer au retour de Rome. Il y aura deux groupes : ceux qui reviendront le jour même du retour à Paris, et ceux qui désireront y séjourner.

3° DU DIOCÈSE DE QUIMPER A ROME. — Les pèlerins doivent, le plus tôt possible, donner leurs noms à la Commission diocésaine pour qu'elle puisse organiser des groupes de 10 pèlerins, qui auront droit à une réduction de 50 0/0 sur le prix ordinaire des places pour rejoindre Rennes et connaître le nombre de places qu'elle doit retenir à la Commission romaine et grouper les pèlerins de façon à présenter un prêtre par quatre laïcs.

Le départ pour Rome aura lieu probablement dans la première semaine de septembre.

Le quatrième Dimanche après la Pentecôte. — L'Église nous fait lire de ce jour, dans l'Évangile, le récit de la pêche miraculeuse qui nous reporte au grand fait de la conversion du monde au christianisme. Considérons les circonstances que nous raconte l'Évangile ; elles sont de nature à nous suggérer de salutaires réflexions.

Deux barques étaient amarrées sur les bords du lac de Genezareth ; les pêcheurs en étaient descendus, ils lavaient et raccommodaient leurs filets. Pendant ce temps, Jésus, qui se trouvait là tout près, était accablé par la foule qui se pressait sur ses pas.

Il se sépara d'elle, non pas pour ne plus la voir, mais afin d'avoir plus de liberté, pour ainsi dire, et pouvoir ensuite parler avec une plus complète efficacité. Ne voulait-il point, en agissant de la sorte, dire à ceux qui seraient plus tard les hérauts de la bonne nouvelle, qu'avant de prêcher le peuple, il faut se séparer de lui, se constituer dans la solitude du recueillement, de la prière et du travail ?

Si le prédicateur n'est qu'un homme comme un autre, il ne saurait avoir grande action ; mais s'il sait, tout en vivant dans le monde, se séparer du monde, vivre sous le regard de Dieu et demander à Dieu l'inspiration, il produira du fruit, parce que sa parole sera la parole de Dieu.

Jésus donc se place à distance du monde pour mieux parler au monde, et il va s'installer sur une des deux barques qui sont amarrées au rivage. Il choisit celle de Pierre. Pourquoi celle de Pierre plutôt que celle de Jean ? C'est que Pierre sera le chef de l'Église : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église. »

C'est que l'enseignement divin ne sera donné dans sa plénitude et sa pureté que sur la barque de Pierre, c'est-à-dire, dans la société religieuse dont Pierre sera le chef. C'est qu'à Pierre seul il sera dit : « Pais mes agneaux, pais mes brebis », c'est-à-dire, gouverne les fidèles et les pasteurs eux-mêmes.

Toute voix qui se fera entendre ailleurs que sur la barque de Pierre, quelque sainte qu'elle paraisse, ne sera pas la voix de Jésus-Christ, mais elle sera la voix de l'hérésie, du schisme, de l'apostasie ou de l'orgueilleux rationalisme. Elle ne dira le vrai pendant quelques instants que pour mieux séduire ensuite.

Aujourd'hui encore, comme dans la circonstance dont parle notre Évangile, c'est à Pierre, dans la personne du Pape son successeur, qu'il est ordonné d'avancer en haute mer. La haute mer, c'est le monde : mer orageuse et toujours pleine d'agitation, où les hommes flottent à tout vent de doctrine.

« Avance en haute mer », dit Jésus, c'est-à-dire, conduis ceux dont je t'ai fait le pilote ; sois leur guide à travers les rochers et les écueils ; fais-leur sillonner la mer, sans qu'ils soient submergés par les flots. Prends l'initiative dans les hauteurs du dogme, éclaire les questions complexes, ouvre le chemin à suivre, sois le régulateur suprême de toute morale, conduis les âmes d'élite sur les hauteurs de la perfection. Les autres barques, si elles ne veulent sombrer bientôt, devront suivre la tienne ; pour aborder au rivage de l'éternité bienheureuse, il n'est pas d'autre port que celui vers lequel elle se dirige.

La barque de Pierre vogue donc à travers le monde, et elle voguera jusqu'à la fin des temps ; Pierre jette ses filets à droite et à gauche, et comme Jésus lui-même dirige la manœuvre, la pêche

est abondante. Qui pourra compter les âmes qu'elle a recueillies et conduites au port du salut ? Qui dira celles qu'elle amène à elle tous les jours encore, en dépit des obstacles de toute nature et des vents déchaînés ?

Parfois, on dirait qu'elle va s'engloutir, submergée par le poids immense de ceux qu'elle porte ou renversée par la violence des tempêtes qui se succèdent sans interruption. Mais Jésus est avec elle, et avec un tel pilote tout naufrage est impossible : elle voguera et voguera encore, la fréquence des dangers et leur violence ne serviront qu'à prouver qu'une main toute puissante la dirige.

Dès lors, laissons dire l'impie ; sans le provoquer, rions de ses efforts. S'il arrive des accidents, déplorons-les, mais ne perdons pas la tête, et n'oublions jamais que la barque qui nous porte ne peut sombrer.

Qu'était l'Eglise au commencement ? ce qu'il y a de plus petit. Qu'est-elle devenue ? ce qu'il y a de plus grand. Durant quatre mille ans, les philosophes avaient travaillé, mais ils n'avaient rien pris ; et cependant ils avaient pour eux le génie, la science, l'éloquence, et parfois la puissance.

Voilà que de pauvres pêcheurs apparaissent, qui renoncent aux poissons pour pêcher des hommes ; ils n'ont aucun prestige humain, ils n'ont pas étudié, leurs compatriotes n'ont guère pour eux que du mépris. N'importe ! ils jettent leurs filets dans les campagnes et dans les villes, sur les ignorants et sur les savants, sur les sujets et sur les rois ; bientôt le monde entier se trouve pris, et se débat palpitant dans ces filets divins.

La grande pêche du commencement était à peine achevée, il est vrai, que les filets furent déchirés par les hérésies et les schismes : l'Eglise ne se découragea pas, elle continua à jeter ses filets, et toujours elle les vit se remplir à nouveau.

Quand ils se déchiraient sur un point, ils se remplissaient sur un autre : les déchirements de l'arianisme sont compensés par la conversion des barbares ; le mal causé par le schisme grec et le mahométisme est adouci par le bien des Croisades ; si le protestantisme arrache à l'Eglise de nombreux enfants, l'Amérique et les Indes lui en amènent d'autres par milliers ; aux malheurs engendrés par le philosophisme viennent s'opposer les joies que produit l'heureuse prédication de l'Evangile en Chine et dans l'Océanie.

Les missionnaires infatigables, pauvres, presque toujours sans appui, ayant contre eux les vices et les passions, jettent leurs filets sans amorce, sans déguisement, et leurs filets se remplissent. L'hérésie jette aussi les siens, et elle les charge d'appâts, menaçant les vices et les passions, prodiguant le mensonge et la calomnie ; ils ne s'en emplissent pas d'avantage.

Donc, que le passé et le présent nous rassurent. Tandis que l'incrédule entonnera le chant de la victoire, nous resterons sur la barque de Pierre, bien sûrs qu'elle ne périra pas, et nous voguerons, pleins de foi et d'espérance, à travers les flots jusqu'au port de l'éternité.

Dix-neuvième pèlerinage de la Vendée à Notre-Dame de Lourdes. — Le pèlerinage d'hommes du 20 mai dernier n'a pas suffi pour satisfaire la dévotion de la Vendée à Notre-Dame de Lourdes. De toutes parts on paraît désirer très vivement que ce pieux voyage soit accompli une seconde fois dans l'année. Monseigneur a donc décidé qu'un autre pèlerinage à Notre-Dame de Lourdes aurait lieu au mois d'août prochain. Dès maintenant on s'occupe de le préparer. Le départ pour Lourdes sera fixé au 26 août, si les Compagnies des chemins de fer peuvent accepter cette date. A cette époque, la nouvelle église du Rosaire aura été inaugurée.

Ce sera au moins le 4^e pèlerinage d'hommes que feront les Vendéens. Honneur à eux ! (Semaine catholique de Vendée.)

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Les fêtes scandaleuses qui ont eu lieu en l'honneur de l'infâme Giordano Bruno ont ému profondément les catholiques. Depuis le jour de l'érection du monument élevé à Rome à cet homme impie et obscène, plus de mille télégrammes et cinq cents adresses et protestations sont parvenues à Léon XIII. En commençant la volumineuse publication de ces documents, l'*Observatore romano*, y étant autorisé, déclare à tous ceux qui y ont participé que le Saint-Père a été profondément ému de ce témoignage d'affection qu'il a reçu de ses chers fils en cette triste occasion ; que cette publication devra, pour chacun, tenir lieu de réponse et qu'à tous il envoie, du plus profond de son cœur paternel, avec l'expression de sa souveraine gratitude, la bénédiction apostolique.

En réparation des fêtes impies du 9 juin, qu'on a justement appelées « la Pentecôte du diable », les catholiques de Rome se sont rendus en foule dans la basilique vaticane, le samedi, jour de la fête de saint Pierre. Un mandement du Cardinal-Vicaire indiquait nettement le but de cet acte de religion : protester contre l'apothéose maçonnique de l'apostasie.

A Rome, dans la ville du Pape et de l'Eglise, la procession de la Fête-Dieu est interdite, tandis qu'on abandonne les rues à toutes les manifestations impies. Les fidèles ont suivi en grand nombre une neuvaine expiatoire dans la nouvelle église du *Corpus Domini*, que les Dames adoratrices du T.-S. Sacrement ont fait construire sur la voie Nomentane, hors de la Porta Pia, dans un nouveau et populeux quartier.

La dévotion au Sacré-Cœur prend en ces jours d'admirables accroissements : Un document pontifical, sous forme de décret *Urbis et Orbis* de la S. Congrégation des Rites, vient de paraître, élevant, à la demande d'un grand nombre de diocèses, la fête du Sacré-Cœur de Jésus au rite double de première classe pour l'Eglise universelle.

Mort du R. P. Damien Deveuster. — Nos lecteurs connaissent l'admirable dévouement du R. P. Damien Deveuster, de la Société des Sacrés-Cœurs, qui s'est sacrifié pour sauver les âmes des lépreux de Molokai. Nous sommes heureux de publier la lettre suivante écrite par un de ses confrères, qui s'est sacrifié comme lui :

« Le samedi 23 mars, il était encore comme à l'ordinaire, actif, allant, venant. C'était la dernière fois que je le voyais ainsi.

« Depuis le 28 mars, il n'a plus quitté sa chambre. Ce jour-là, il a arrangé ses affaires temporelles. Après avoir signé ses papiers, il me dit : Que je suis content d'avoir tout donné à Monseigneur ; maintenant je meurs pauvre, je n'ai plus rien à moi. — Jeudi 28 mars, il commença à garder le lit. — Samedi 30, il a fait sa préparation à la mort. C'était vraiment édifiant de le voir ; il paraissait si heureux ! Lorsque j'eus entendu sa confession générale, je me suis confessé à lui ; ensuite nous renouvelâmes ensemble les vœux qui nous attachent à la Congrégation. Le lendemain, il reçut le saint Viatique. Dans la journée, il était gai, joyeux comme d'habitude. Voyez-vous mes mains ? disait-il, toutes mes plaies se ferment, la croûte devient noire ; c'est signe de mort, vous le savez bien. Voyez également mes yeux ; j'ai vu tant de lépreux mourants, je ne me trompe pas, la mort n'est pas loin. J'aurais beaucoup désiré voir encore une fois Monseigneur ; mais le bon Dieu m'appelle à célébrer les Pâques avec Lui. Que Dieu en soit béni ! Il ne pensait plus qu'à se préparer à mourir. Il n'y avait plus à s'y méprendre, on voyait que la mort approchait.

« Le 2 avril, il reçut l'Extrême-Onction des mains du R. P. Conrardy. Que Dieu est bon, me dit-il dans le courant de la journée, de m'avoir conservé assez longtemps pour avoir deux prêtres à côté de moi pour m'assister à mes derniers moments, et puis de savoir les bonnes Sœurs de la Charité à la léproserie ; c'était là mon *Nunc dimittis*. L'œuvre des lépreux est assurée, je ne suis donc plus nécessaire, aussi sons peu je m'en irai là-haut. — Quand vous serez là-haut, Père, lui dis-je, vous n'oublierez pas ceux que vous laissez orphelins. — Oh non ! répondit-il, si j'ai quelque crédit auprès de Dieu, j'intercéderai pour tous ceux qui se trouvent à la léproserie. Je lui demandai de me laisser son manteau, comme Elie, pour avoir son grand cœur. — Eh ! qu'en feriez-vous, me dit-il, il est tout plein de lèpre. Je lui demandai alors sa bénédiction. Il me la donna, les larmes aux yeux, il bénit aussi les courageuses filles de saint François, pour la venue desquelles il avait tant prié.

« Les jours suivants, le bon Père se trouva mieux ; nous avions même un peu d'espérance de le conserver encore quelque temps. Les bonnes Sœurs vinrent le visiter souvent. Ce que j'ai surtout admiré en lui, c'est sa patience admirable. Lui si ardent, si vif, si fort, être ainsi cloué sur son pauvre grabat, sans cependant beaucoup souffrir. Il était couché à terre sur une pauvre paille, comme le plus simple et le plus pauvre des lépreux, et nous eûmes

bien du mal à lui faire accepter un lit. Et quelle pauvreté ! Lui qui a dépensé tant d'argent à soulager les lépreux, il s'est oublié jusqu'au point de n'avoir point de linge à changer, ni de drap de lit.

« Son attachement à la Congrégation fut admirable. Que de fois il m'a dit : Père, vous représentez ici pour moi la Congrégation, n'est-ce pas ? Disons ensemble les prières de la Congrégation. Qu'il est doux de mourir enfant des Sacrés-Cœurs ! il m'a chargé plusieurs fois d'écrire à Notre Très Révérend Père pour lui dire que sa plus douce consolation en ce moment était de mourir membre de la Congrégation des Sacrés-Cœurs.

« Samedi 13 avril, il était plus mal, et toute espérance de le conserver s'évanouit. Un peu après minuit, il reçut le bon Dieu pour la dernière fois ; il devait bientôt le voir face à face. De temps à autre il perdait connaissance. Quand j'allai le voir, il me reconnut, me parla, et nous nous fîmes nos adieux. Car je devais aller à Kalaupapa pour le lendemain dimanche. Le lendemain, après les offices, j'y suis retourné ; je trouvai le bon Père assez fort, mais ses idées n'étaient plus bien claires. Je lisais dans ses yeux la résignation, la joie, la satisfaction ; mais ses lèvres ne pouvaient plus articuler les actes que son cœur formait ; de temps à autre il me serrait affectueusement la main.

« Le lundi 15 avril, je recevais un billet du R. P. Conrardy qui me disait que le Père était à l'agonie. Je me hâtai de me rendre auprès de lui, mais en chemin un autre courrier vint m'annoncer sa mort. Il est mort sans aucun effort, comme s'il s'endormait ; il s'est éteint tout doucement, après avoir passé près de seize ans au milieu des horreurs de la lèpre. Le bon pasteur a donné sa vie pour ses brebis. Lorsque j'arrivai, il était déjà revêtu de sa soutane. Toutes les marques de la lèpre avaient disparu de sa figure ; les plaies de ses mains étaient toutes sèches.

« Vers les onze heures, nous le portâmes à l'église, où il demeura exposé jusqu'au lendemain à huit heures, entouré de lépreux qui priaient pour leur vénéré Père. Dans l'après-midi du lundi, les bonnes Sœurs vinrent orner le cercueil ; elles clouèrent à l'intérieur de la soie blanche et recouvrirent l'extérieur d'étoffe noire avec une croix blanche.

« Le lendemain 16 avril, je célébrai la sainte messe pour mon cher confrère. Après la messe, le cortège funèbre se mit en marche ; on passa devant la nouvelle église pour entrer au cimetière. La croix ouvrait la marche, puis venaient les musiciens et les membres d'une association, ensuite les Sœurs avec les femmes et les filles, puis venait le cercueil porté par huit blancs lépreux ; derrière le cercueil, marchait le prêtre officiant, accompagné du R. P. Conrardy et des acolytes, et suivi des Frères avec leurs garçons et les hommes.

« Le P. Damien avait commencé sa vie à Molokai dans le plus grand dénuement, jusqu'à être obligé de passer les premières nuits sous un grand arbre. Conformément à son désir d'être enterré sous ce même arbre de pandanus, j'avais fait préparer, pendant sa ma-

ladie, à l'endroit indiqué, un caveau. C'est là que son corps repose, en attendant une résurrection glorieuse. Il est tourné vers l'autel. Le caveau est fermé par une forte couche de ciment. C'est là que sont renfermés les précieux restes du bon Père Damien, que le monde appelle avec raison le *héros de la charité*.

» Molokai, 17 avril 1889.

» Père WENDELIN, SS. CC. »

En Angleterre ce sublime dévouement du Père Damien a excité un vif enthousiasme : une société s'est formée pour établir un vaste hôpital à Molokai ; le prince de Galles en a accepté la présidence d'honneur, et a tenu à figurer en tête de la liste des souscriptions pour une somme très forte.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES
dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite)

« Morel, curé constitutionnel de Ploumoguier, à Moyot, juge
de paix du canton de Brélès.

« 24 septembre 1792 (1).

« Monsieur, ayant eu une permission générale de l'Évêque du Finistère de faire toutes les fonctions curiales dans toutes les paroisses de ce département qui manquent de secours spirituels, je fus requis hier d'aller administrer les derniers sacrements à une bonne femme du village de Corpont, en Plouarzel ; je fus prendre le saint viatique à Lampaul, où se trouve l'église pleine de monde, qui demeurent tous à la bénédiction qu'on est dans l'usage de donner avant de sortir avec le bon Dieu. Que ne puis-je dire la même chose des habitants de Plouarzel, où je me rendis en sortant de chez cette malade, pour vouloir y faire un baptême, à la requête de Tanguy Le Dref, de Loccornan-bian, père de l'enfant. Je me rends à l'église où se trouvaient cinq à six femmes, dont une se lève dès qu'elle me voit, et s'en va en faisant signe aux autres de s'en aller, ce qu'elles firent en effet. Ne trouvant point les clefs de la sacristie, je fus chez le bedeau lui demander s'il avait les clefs ; il me dit que oui, et me suivit dans le cimetière où il me dit, devant une troupe d'hommes et de femmes, que le maire lui avait défendu d'ouvrir à aucun constitutionnel, car il avait, dit-on, ouvert à M. Lanuzel, la semaine précédente, pour faire de l'eau bénite. Ce bedeau et

(1) L. 72.

le nommé Hamon, forgeron d'auprès du bourg, après avoir dit bien des choses désagréables, finirent par me dire qu'on pouvait les envoyer en prison parce qu'on n'y mettait plus que les honnêtes gens.

« On va à la municipalité, il n'y a personne, l'on va chez le maire, qui est très éloigné du bourg, sa femme répond d'une façon, la servante d'une autre ; en un mot, il s'est caché exprès pour ne point donner des clefs qu'il ne devait pas avoir entre les mains, puisqu'il est vrai qu'il a dit de les mettre dans les archives et qu'un membre de la municipalité lui avait dit qu'il l'avait forcé de donner les clefs pour faire baptiser son enfant.

« Les clefs du tabernacle et des fonts ne sortent jamais de l'église, et mon devoir était d'en faire une ouverture réelle ; mais je ne me trouvais pas en force, de sorte que ce pauvre enfant, qui était venu d'une lieue au moins, s'en retourne sans être baptisé, et la bonne femme malade n'aurait pas eu le viatique, sans que j'eusse la présence d'esprit d'aller à Lampaul.

« Le bedeau est en faute de ne m'avoir pas dit chez lui ce qu'il avait à me dire, au lieu de me conduire parmi une populace où je n'étais pas sûr de mes jours.

« S'il n'est pas privé de l'administration des effets de l'église, il ne les donnera qu'aux non-conformistes qui sont, dit-on, en grand nombre sur la paroisse.

« Les clefs de l'église ne peuvent être mieux qu'entre les mains du sieur Mocaër, un des plus proches voisins de l'église et dont le civisme et la probité sont connus. »

Le 26 septembre, le juge de paix Moyot revint avec le sieur Morel et somma le maire et le bedeau d'ouvrir les fonts et de laisser procéder au baptême, ce qui se fit. Puis il écrivit, le 28 septembre : « Cette paroisse de Plouarzel est entièrement fanatisée, il est plus que temps que les sœurs de l'ex-recteur soient expulsées du presbytère. On prétend qu'on fait des quêtes dans cette paroisse pour les prêtres réfractaires. »

A Ploumoguier, la municipalité, tout en ayant l'air d'obéir aux décrets, faisait en sorte que le curé n'y trouvât pas son compte. Le 23 février 1793, Le Gall, Procureur de la Commune, écrivait à Sévellec, Procureur du District à Brest (1) :

« Conformément à votre arrêté du 18 janvier, la municipalité de Ploumoguier a défendu au bedeau de sonner les glas à la mort de qui que ce soit, si ce n'est quand le curé sera requis et tandis qu'il fera ses fonctions. Mais il est arrivé que le bedeau, en conformité de cette défense, a refusé de sonner le glas la veille de l'inhumation d'un individu pour l'enterre-

(1) L. 96.

ment duquel le ministère du curé constitutionnel devait être requis. Cela a indisposé contre le bedeau le curé constitutionnel, qui a menacé de le faire changer. Je vous demande si la municipalité a saisi le vrai sens de votre arrêté, en défendant de sonner si ce n'est dans le moment où le curé serait en fonction, parce que si l'on sonnait la veille, plusieurs di- raient avoir l'intention de requérir le curé constitutionnel, lors même qu'ils ne l'auraient pas, ce qui donnerait occasion de plainte contre la municipalité. Si l'on peut sonner le glas la veille pour annoncer la mort sans que l'on sache si le curé sera requis ou non, vous voudrez bien me le marquer. C'est ce qui est désiré beaucoup en cette commune, disant que c'est l'égalité... »

Ploumoguier devenait inhabitable pour l'intrus; il résolut d'aller chercher fortune ailleurs. Le 13 octobre 1793, il écri- vait aux citoyens de Lanildut (1) :

« Citoyens, je viens de recevoir votre lettre par laquelle vous m'invitez d'aller fixer ma demeure parmi vous. Il est certain qu'à Lanildut je puis plus commodément rendre ser- vice à Lampaul et à Porspoder; je sais que je ne puis sans crime quitter mon poste si je pouvais y faire quelque bien; mais n'ayant pu, depuis près de trois ans, me faire suivre des habitants de Ploumoguier, la loi m'accorde aujourd'hui la faculté de me retirer dans un autre endroit. Je vous prie d'écrire au District au sujet de ma translation dans cette commune de Lanildut.

« MOREL, curé de Ploumoguier. »

La cure de Saint-Renan avait reçu, de par le choix des électeurs, comme curé constitutionnel, un sieur Gendrot, ex- bénédictin de l'abbaye de Saint-Mathieu *fin ar bed*. Originaire du diocèse de Rennes, il ignorait le breton, ce qui le fit hésiter un instant à accepter ce poste, comme le démontre la lettre suivante (2) :

« P.-J.-M. Gendrot, curé élu de Saint-Renan, au District de Brest.

« 6 mai 1791.

« Je doute, Messieurs, de pouvoir répondre à l'honneur et à la confiance que vous m'avez témoignés en me nommant à la cure de Saint-Renan; plus je réfléchis, plus je vois d'em- barras et de difficultés à vaincre. Ce n'est pas que je me refuse de me prêter au besoin et aux circonstances. Je suis plein de bonne volonté, mais l'idiome du pays, que j'ignore, est une raison bien légitime pour etc... (sic). Les aristocrates

(1) L. 109.

(2) L. 112.

et les gens malintentionnés de l'endroit peuvent toujours se servir de cette arme pour diriger contre moi leurs traits... Si j'avais su la langue, je n'aurais pas désespéré de venir à bout d'eux et en peu; mais il faut que je prenne le parti le plus prudent, d'attendre la Providence qui me pourvera (sic) autrement. »
(A suivre.)

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE IV.

LA VILLE SAINTE ET L'ÎLE DE BATZ (suite).

A la suite des événements que nous avons racontés, et une fois le dragon dompté, « saint Paul alla voir le seigneur du Faou, qui, depuis qu'il avait tué les saints abbez Tadeq et Judulus, estoit possédé du diable qui l'avoit cruellement tourmenté; il chassa par le signe de la croix, le diable, guérit parfaitement le patient, l'instruisit et catechisa, le fit baptiser par saint Joévin et, luy mesme, le tint sur les sacrez fonds, et lui donna son nom, le faisant nommer Paul. A l'exemple de ce seigneur, toute sa famille et généralement tous ses sujets renoncèrent au paganisme et reçurent le baptême. La bonne dame, mere du nouveau con- verty, despescha en poste à Kerarroué, vers Arastagn son frère, pour luy porter la nouvelle de la conversion et guerison de son neveu: le comte Arastagn en fut fort aise, et alors despescha deux gentils-hommes de sa maison vers le Faou, prier saint Paul et saint Joévin de le venir voir: ce que les saints luy accorderent, et s'en allerent de compagnie avec ces gentils-hommes.

« Le prince Arastagn, adverty que les saints le venoient voir, leur vint à la rencontre, bien accompagné de ses sujets, les reçut et festoya fort bien et accorda avec eux que son neveu du Faou, en reparation du meurtre par luy commis es personnes des saints abbez Judulus et Tadeq, fonderait un monastere au lieu mesme où il tua saint Judulus; et que, pour eternelle mesmoire, ce mo- nastere portast le nom du martyr de ces deux saints et seroit appelé *Mouster Daougloas*, c'est-à-dire, le monastere des deux playes; lequel il doteroit et renteroit suffisamment pour la nourri- ture et entretien des religieux qui y feroient l'office. Le seigneur du Faou consentit de bon cœur à faire cette reparation et suplia saint Joévin de prendre le soin de l'édifice: ce qu'il accepta volon- tiers, et fit telle diligence que, dans peu d'années, le monastere fut parfait et accompli, beny et dédié par l'evesque de Cornouaille, et saint Joévin en fut beny premier abbé: c'est le bourg et abbaye de Nostre-Dame de Daouglas, diocèse de Cornouaille, de l'ordre des chanoines réguliers de saint Augustin. »

Avant de poursuivre le récit d'Albert-le-Grand, notons qu'au

dire de M. de Kerdanet, notre auteur est allé chercher bien loin ce nom de *Mouster Daouglas*, moustier des deux plaies, tandis que la vraie orthographe est *Daoulas* ou *Daoulaz*, et la vraie traduction : des deux meurtres.

Mais là où M. de Kerdanet est moins bien inspiré c'est quand il nous donne le cloître de Daoulas, le pignon couchant de l'église, et un ancien crucifix, comme ayant appartenu à l'édifice primitif construit par saint Joévin. Si d'ailleurs ces restes de la vénérable abbaye toujours conservés et heureusement restaurés étaient bien de cette époque, il n'y aurait qu'à souscrire au jugement de l'annotateur d'Albert-le-Grand en reconnaissant avec lui que le saint neveu de Pol-Aurélien était « un fort habile architecte digne de notre âge, comme il l'était du sien. » Ceci serait même plus vrai aujourd'hui qu'en 1837, époque où ces lignes furent écrites ; on sait en effet ce qu'était l'art de construire il y a un demi-siècle. A propos d'un chef-d'œuvre de ce temps-là, Louis Veuillot disait : « Cette nouvelle église, d'ailleurs solidement bâtie, est une véritable grange, et il y en a de pires. Il semble que quand l'époque de la reconstruction fut venue, après les frénésies des vandales révolutionnaires, le diable eut permission de se venger en choisissant les architectes. De 1800 à 1830, il n'y a pas de monstruosité que les architectes ne se soient permises contre le culte divin. (1) » C'était donc faire un médiocre honneur à saint Joévin que de le croire digne de bâtir des églises sous le règne de Louis-Philippe et l'inspiration du diable.

La légende de saint Joévin n'est pas le seul document sur lequel on s'est fondé pour raconter la fondation de l'abbaye de *Daoulas* et expliquer l'étymologie de son nom. Cette fondation a encore été attribuée à Alain, vicomte de Rohan, l'an 1125 ; à Guyomarck, vicomte de Léon, et à Nobile, son épouse, en 1173 ; celui-ci l'aurait simplement changée en une communauté de chanoines réguliers de saint Augustin, et les générosités qu'il aurait faites à cette occasion étaient en expiation du meurtre de son oncle Hamon, évêque de Léon ; mais ce meurtre unique n'expliquerait pas le nom de *Daoulas*.

L'incertitude qui plane sur la fondation au xiii^e siècle ne prouverait-elle pas que l'abbaye, alors agrandie et confiée à une nouvelle famille religieuse, existait depuis longtemps déjà, comme l'abbaye de Quimperlé, déjà bien vieille lorsque saint Guiloès et Alain Canihart lui donnèrent une nouvelle existence.

Au risque de me répéter un peu, je crois devoir encore arrêter un instant le lecteur à propos de l'histoire du dragon de saint Joévin ; le fait dont j'ai à parler ici peut servir d'ailleurs à rendre plus acceptable non-seulement ce qui a été dit de la bête monstrueuse du Faou, mais du serpent gigantesque de l'île de Batz. Une savante revue : *la Nature*, publiait récemment la note suivante, qu'elle empruntait à *la Défense coloniale* de la Martinique :

(1) Louis Veuillot, *Historiettes et fantaisies, Petits voyages*, p. 371.

« La Trinidad vient d'être ravagée par un monstre extraordinaire, un serpent de 47 pieds de long, dernier survivant des *Huillias*, qui abondaient autrefois dans l'île. Ce serpent commença à exercer ses déprédations au mois de février, dans le canton d'Arima, autour des forêts montagneuses situées au Nord. On constata d'abord la disparition de volailles et de menus animaux domestiques, suivis bientôt d'ânes, et plus tard de mulets et de chevaux. A la suite de la disparition de plusieurs jeunes enfants, les habitants s'émurent, et on commença une chasse sérieuse. Après plusieurs jours de recherches, on parvint aux cavernes du Guachard. En approchant d'un étang situé à l'intérieur, les chiens manifestèrent une terreur extraordinaire et refusèrent d'avancer. Bientôt le monstre dressa sa tête au milieu de l'étang : il fut accueilli par une décharge générale. Après quelques instants de lutte, il expirait en s'élançant hors de l'étang. Examiné avec soin, ce serpent avait 47 pieds de long et 2 pieds et demi de large. Son corps fut ouvert, et l'on y trouva un cerf qu'il venait de dévorer. Le serpent a été empaillé et envoyé à Port d'Espagne, où il doit être exposé à l'Hôtel-de-Ville. »

Ce qu'on vient de lire a été reproduit dans *l'Univers* du 10-11 juin 1889 (édition quotidienne). L'apparition récente d'un monstre amphibie de cette dimension n'est pas le seul motif que nous ayons à invoquer pour donner comme acceptable la légende de saint Joévin par Albert-le-Grand. Pour prouver que le bon dominicain de Morlaix n'a pas trouvé ces faits extraordinaires dans son imagination, comme l'insinue dom Lobineau, nous n'avons qu'à invoquer les traditions locales ; or, de même que l'île de Batz, Le Faou a aussi son *repaire du serpent* qui, après tant de siècles, n'a pas encore changé de nom. M. de Kerdanet a donc bien raison quand il dit : « Dom Lobineau, au lieu de faire une bonne notice sur saint Joévin, n'a donné qu'une misérable critique de la légende d'Albert. »

Mais notre récit sur le serpent est loin d'être terminé ; nous allons donc donner la parole à notre légendaire : « Saint Paul, ayant mis ordre à toutes les affaires au Faou, s'en retourna en Léon, traînant après soi le dragon, et étant arrivé en un petit bois, qui est entre les paroisses de Land-Paol et Guic-Miliau, deux hommes le vinrent trouver de la part des habitants du Faou et l'avertir que ce n'estoit rien fait s'il n'exterminoit aussi un petit faon que le serpent avait laissé en sa tanière, lequel étant déjà grandelet, menaçoit le pais circonvoin de pareilles miseres. Lors saint Paul délia le dragon et luy commanda, de la part de Dieu qu'il allast quérir son faon et le luy amener en ce lieu, luy defendant tres estroitement de faire mal à personne : le serpent obeït, et ce lieu, en memoire de cecy, se nomme encore aujourd'hui *Coat-ar-Sarpant* (1). De là, il mena ces deux dragons en l'isle de Baaz, où estoit son principal monastère, et, les ayant

(1) Non loin de Lézérazien (note de M. de Kerdanet).

conduits en un endroit desert et escarté, mist un baston en terre, auquel il les attacha, leur défendant de sortir de là et de mal-faire à personne : ce qu'ils observerent jusqu'à ce que, deffail-lans peu à peu faute de nourriture, ils moururent et furent jettez dans la Mer : et de ce grand miracle que fit saint Paul, donnant un simple baston pour barriere à deux bestes si furieuses, cette isle fut nommée en breton *Enes-Baz*, l'Isle du Baston, située dans la mer (1), au devant du bourg de Roscow.

Le monastere de Daoulas estant accompli, saint Joévin y amassa grand nombre de religieux, avec lesquels il y menoit une vie sainte et parfaite : à quoy, le diable portant envie, qui se voyoit chassé de ce pais par le Saint et ses compagnons, lesquels infatigablement preschoient la parole de vie à ces peuples, il suscita quelques garnemens contre le Saint ; lesquels l'inquieterent tellement que, ne trouvant repos ny patience là, il resigna sa rec-teurie de Brasparz et son abbaye de Daoulas à Tusveanus, fils d'Arastagn (2) ; et, luy ayant donné plusieurs bons advis pour le gouvernement de ses moynes et paroissiens, prit congé de ses religieux et se retira en Léon, vers saint Paul, son oncle, lequel estant vieux et cassé, fut grandement rejoüy de sa venue, et le retint, deux ans, près de soy (3), se servit de luy comme de coad-juteur en sa charge pastorale, et enfin, épris du désir de vivre en solitude, se resolut de quitter son evesché et de s'en demettre à son neveu saint Joévin.

Nous sommes ici d'accord avec le récit de Wormonoc ; malheu-reusement celui qui a été notre guide dans l'histoire de saint Pol, n'entre ici dans aucun détail. Nous ne savons donc guère que penser du sacre de saint Joévin accompli, d'après Albert-le-Grand à Dol, par saint Samsom, archevêque de cette ville et métropoli-tain de Bretagne. Il est probable qu'Albert voulant, comme presque tous nos écrivains nationaux, garder au pays l'honneur d'avoir eu un métropolitain indépendant de l'archevêque de Tours, aura prêté gratuitement à saint Pol la soumission à saint Samsom ; mais nous n'avons pas à envisager ici la question si épineuse de l'archevêché de Dol ; il y aurait presque matière à volume.

Saint Paul s'estant retiré en son monastere de Baaz, saint Joévin appella saint Kénan près de soy, le fit prestre et chanoine de sa cathédrale, puis luy donna la paroisse de Ploukerneaw, où il fit beaucoup de fruit.

Le saint Kénan dont parle ici le père Albert n'a de commun

(1) C'est assez ordinaire aux Iles.

(2) Tusveanus serait-il le même que saint Tujan, tant honoré encore en Cornouailles et autrefois en Léon ? Ce serait bien possible, car à Primelin et ailleurs, le Saint est représenté avec les insignes de la dignité abbatiale ; il n'a donc pas été simplement ermite.

(3) Albert-le-Grand dit ici que saint Pol le fit *chanoine* de son église cathédrale ; le *presbyterium* de nos églises bretonnes était essentiellement monastique en ce temps-là ; l'institution de saint Augustin d'Hippone n'était pas connue chez nous, et celle de saint Chrodegang devait se faire attendre encore un siècle.

que le nom avec saint Kénan, Ké ou Collédoc dont il place la vie au 5 novembre, car celui-ci en venant de Cambrie n'aurait pu être ordonné prêtre puisqu'il possédait déjà le caractère épiscopal.

Pendant que saint Joévin gouvernait en toute sainteté et vigilance son diocèse, ceux de Cornouaille, qui l'avoient par leur malice, contraint de quitter son monastere de Daoulas, ressen-toient à bon escient la perte de sa présence : car, depuis qu'il les eust quittez, la famine les affligea tellement, trois ans durant, qu'ils furent contraints de chercher à vivre ailleurs en Bretagne ; ils s'aperceurent que c'estoit une juste punition de l'ingratitude dont ils avoient usé envers le Saint, et deputerent aucuns d'entre eux pour aller en Leon, luy requerir pardon en leur nom et le suplier de les venir consoler et leur donner sa sainte bénédiction. Le Saint, oubliant l'injure qui luy avoit esté faite par eux, de l'avis de saint Paul, s'y en alla ; et, sitost qu'il y fut arrivé, les délivra de la famine, et fit, par ses prières, retourner la fertilité, et la terre commença à reverdir et à pousser fleurs et fruits à foison.

(A suivre.)

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez M^{me} v^e Mas-seron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances
CONTRE L'INCENDIE,
fondée en 1874, garantie par une C^{ie} anonyme, au capital social d'au-moins Dix MILLIONS. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

A CÉDER dans de bonnes conditions, une belle Statue
du **Sacré-Cœur**. Jolie décoration. Grandeur
naturelle. — S'adresser au bureau de la SEMAINE RELIGIEUSE.

VÊTEMENTS { **JODELAIS, Jeune**
Ecclésiastiques { Quimper — 36, rue Keréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

DÉCORS, PEINTURE, VITRERIE

HUILE, ESSENCE

Vernis, Brosserie

VENTE AU DÉTAIL

G. GUÉGUEN

25, rue des Boucheries, 25

Quimper

GRAND CHOIX

DE BAGUETTES

POUR ENCADREMENTS

VITRAUX D'ÉGLISE — RÉPARATION

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES
pour la *Semaine Religieuse de Quimper*.

LA PETITE CAISSE DU CLERGÉ

38, Rue St-Sulpice, PARIS
PLACEMENTS de toute sécurité rapportant 5 0/0 l'AN servi à domicile
FONCTIONNANT DEPUIS DOUZE ANS.
PRÊTS-CLERGÉ taux modéré sur bonnes garanties morales et matérielles. Renseignements, Ordres, Bourse

VIN ROUGE du domaine de Carros-Haut-Brion, expédié franco
de port et de logement par le propriétaire, M. G. Foul-
cher, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1886 ; 145 fr. ré-
colte 1885 et 180 fr. récolte 1882.

DIABÉTIQUES

A. M. Pesqui,
Le Bouscat,
Bordeaux. — « J'ai employé 6 bou-
teilles de **Vin urané Pesqui**, et
l'analyse faite après l'absorption de
4 bouteilles a donné sur les analyses
précédentes une diminution de 35
grammes de sucre par litre d'urine.
Aussi mon client désire-t-il continuer
à prendre ce remède qui lui a fait
plus de bien que tous les autres, et
il vous prie de lui en envoyer encore
3 bouteilles.

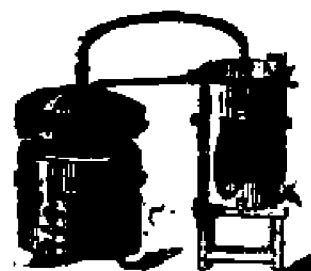
» GALLOT, doct^r-médecin,
à Thouars (Deux-Sèvres). »

GUERISON

certaine et radicale de toutes les
affections de la Peau, même des
Plaies variqueuses dites incurables. Le
traitement est à la portée des petites bourses,
ne dérange pas du travail et dès le 2nd jour donne
de l'amélioration. M. LENORMAND, Méd. sp^l,
à Melun. — Consult. gratuites par corresp.

MALADIES DE LA PEAU

DARTRES, ECZEMAS,
PSORIASIS, etc.
Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (codes
medicamentarius) sans hydrargyre ni arsenic du Dr LUGI. Dans le cours de ce traitement
dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules pilules suffi-
sent. Dépôt à la Ph^{ie} FINANCE, 5, B^e Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.
REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS



NOUVEL ALAMBIC BRULEUR

FIXE ou BASCULANT Breveté s. g. d. g., système DEROY
Produisant de l'eau-de-vie sup^{re} avec ou sans repasse en distillant vins,
cidres, lies, marcs, fruits, moûts, etc. 1,600 Appareils vendus après essai.
DEROY FILS AÎNÉ, Constructeur, 75, 77, 79, Th. d'Albion, Paris
et à l'EXPOSITION, Palais des Machines, Classe 50, Section des
Appareils de Distillation — ENVOI franco du TARIF ILLUSTRÉ

4 fr. par An
Etranger :
8 FRANCS

La GAZETTE FINANCIÈRE

Le Numéro
Envoi s^{ans} d'un N^o
sur
demande

25^e Année — Paraît le Lundi — 16 pages de Texte
Tirages Financiers, Renseignements, Cours de
toutes les Valeurs, Avis de Coupons et d'Assemblées.
On s'abonne gratuitement dans tous les bureaux de poste et 21, RUE VIVIENNE, PARIS
La Gazette Financière répond à toutes les demandes de renseignements faites par ses abonnés.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO	PRIX DE L'ABONNEMENT	LA LIGNE D'ANNONCE
10 CENTIMES	6 fr. par an	40 CENTIMES

Rédaction : Adresser les com-
munications à M. l'abbé Rossi, à
Quimper, boulevard de l'Odéon, pour
le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser di-
rectement les abonnements à M. DE
KERANGAL, imprimeur de l'Évêché,
à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Keréon.

SOMMAIRE. — I. Nouvel-
les du Diocèse : Nomina-
tions dans le Clergé ; La
Loi militaire ; Le Vitrail de
Notre-Dame du Folgoat ;
Concarneau ; Quimper ; Le
Pardon de la Mère-de-Dieu
à Kerfeunteun.

II. Le quatrième Cente-
naire de Sainte-Barbe-du-



Faouët ; Sainte-Anne-d'Au-
ray ; Programme de la Re-
traite et du Pèlerinage des
Conférences de Saint-Vin-
cent-de-Paul à Sainte-Anne-
d'Auray.

III. Cause de Béatifica-
tion de Michel Le Nobletz.

IV. Annonces et avis di-
vers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 14 Juillet. — 5^{me} Dimanche
après la Pentecôte ; saint Bona-
venture, évêque, docteur, double,
blanc. Mémoire du Dimanche à la
messe. Vêpres de saint Bonaven-
ture, mémoires de saint Henri et
du Dimanche.

Lundi 15. — Saint Henri, confes-
seur, semi-double, blanc.

Mardi 16. — Notre-Dame du Mont-

Carmel, double majeur, blanc.

Mercredi 17. — Saint Alexis, con-
fesseur, semi-double, blanc.

Jeudi 18. — Saint Camille de Lel-
lis, double, blanc.

Vendredi 19. — Saint Vincent de
Paul, double, blanc.

Samedi 20. — Saint Jérôme-Emi-
lien, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Guissény..... 14, 15, 16 et 17 juillet.
Saint-Thoys..... 18, 19 et 20 juillet.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Nominations dans le Clergé. — M. Brisson, recteur de Locronan, est nommé recteur de Pont-Aven.

M. Rouzot, vicaire à Plouescat, recteur à Locronan.

M. Kerandel, vicaire à Plougoulm, vicaire à Plouescat.

M. Jaouen, vicaire à Plouigneau, vicaire à Plougoulm.

M. Mével, vicaire à Plourin-Ploudalmézeau, vicaire à Plouigneau.

M. Horellou, jeune prêtre, vicaire à Plourin-Ploudalmézeau.

QUIMPER. — La nouvelle loi militaire, manifestement dirigée contre le Clergé pour en entraver le recrutement, vient d'être votée par les deux Chambres.

Nos séminaristes passeront un an à la caserne !

C'est le coup le plus fort et le plus violent porté à la Religion.

Dieu ait pitié de la France !

Mgr Freppel, dans ces discussions comme dans toutes les autres, a défendu avec son immense talent les droits imprescriptibles de Dieu, de l'Eglise et du bon sens.

Le vitrail de Notre-Dame du Folgoat. — L'année dernière, le soir même de la belle fête du Couronnement de Notre-Dame du Folgoat, Monseigneur de Quimper fit à Son Eminence Mgr Place, archevêque de Rennes, et aux autres Evêques restés après la cérémonie, les honneurs de la magnifique église que tout le monde connaît et admire dans le diocèse.

Arrivé avec ses illustres hôtes devant le transept fermé par une grande croisée bouchée, Mgr Lamarche leur exposa ses projets : il avait le désir de déboucher cette fenêtre pour y mettre un beau vitrail commémoratif. Tous les prélats présents applaudirent à cette bonne inspiration, et engagèrent vivement notre Evêque à donner suite à cette excellente pensée.

Dans deux mois, nous célébrerons avec la plus grande solennité l'anniversaire des incomparables fêtes du Couronnement, et les très nombreux pèlerins, sur lesquels nous comptons, verront réalisé le projet de Monseigneur, et admireront avec nous les deux vitraux, car il y en aura deux en place pour le 8 septembre prochain.

Pour arriver à ce résultat, il a fallu travailler beaucoup et ne point perdre de temps. M. Le Naour, tailleur de pierres à Quimper — tout le monde apprécie dans le diocèse et dans ceux qui nous avoisinent sa rare habileté et son grand talent pour ces sortes de travaux délicats — fut chargé de déboucher la fenêtre et d'exécuter les meneaux et les lobes de la rosace.

La fenêtre débouchée, on constata dans le pignon un affaissement déjà ancien, et l'architecte appelé décida qu'il fallait d'urgence le descendre tout entier et le remonter. C'est ce qu'on fit non sans peine, et au grand avantage de l'église qui se trouve ainsi pour longtemps consolidée.

Les traces des meneaux dans les appuis et les naissances des lobes de la rosace furent retrouvées, et servirent à l'établissement des pierres du vitrail et de ses divisions.

Quant au vitrail lui-même, le choix de l'artiste qui en serait chargé était tout indiqué : M. Hirsch, peintre verrier bien connu à Paris, avait autrefois débuté dans sa partie par l'exécution du magnifique vitrail et de la superbe rosace de la grande fenêtre du Folgoat. Rien n'est beau, quand on entre le soir, comme le jeu de lumières étincelant dans cette grande rosace, et se détachant du jubé !

M. Hirsch accepta ce nouveau travail ; il l'étudia avec tout son talent, la foi vive qui l'anime et la piété ardente d'un habitué du Folgoat.

Il y a quelques mois, il a fait remettre à Monseigneur ses cartons établis sur les données qu'on lui avait soumises. Tous ceux qui furent assez heureux pour les voir s'en déclarèrent très-satisfaits. On réunit cependant quelques légères observations de détails, et on les transmit à l'artiste, qui les accepta avec sa bonne grâce ordinaire.

Les deux vitraux terminés, M. Hirsch désira que quelqu'un du diocèse les vit et décidât s'ils devaient être exposés.

Nous sommes allés les voir deux fois, en compagnie de plusieurs Bretons de passage à Paris : tous, nous en avons été extrêmement contents, et nous sommes persuadés que le diocèse tout entier se félicitera de voir Notre-Dame-du-Folgoat s'enrichir d'une œuvre d'art d'un très grand mérite.

Le grand vitrail du transept se compose de deux parties : la partie droite et carrée, qui est à proprement dit le tableau, et la rosace. Il a 7 mètres de haut sur 5 de large environ.

Dans la partie droite se trouve reproduite la scène du Couronnement : au milieu se trouve la Vierge noire bien connue du Folgoat ; l'artiste ne l'a pas embellie, il lui a laissé son cachet d'antiquité et de grâces naïves. Elle est sur un piédestal avec cette inscription : *Ave Maria, Saluū a zebfre bara*. A droite, Son Eminence le cardinal Place dépose la couronne sur la tête de la Sainte-Vierge, et à gauche Mgr Lamarche suit des yeux ce qui se passe et est absorbé dans sa prière.

L'Archevêque de Pondichéry et Nos Seigneurs les Evêques de Vannes, d'Angers, de Séez, de Laval, avec Mgr du Marhallac'h revêtu des insignes de sa dignité, sont groupés autour de la statue. Cette scène, qui comporte une ampleur exceptionnelle, se déroule derrière des meneaux de pierres de Kersanton : son exécution a rencontré de grandes difficultés que l'artiste a heureusement vaincues. De chaque côté des Evêques sont quelques chanoi-

nes, de nombreux ecclésiastiques, plusieurs représentants des meilleures familles du diocèse, un sénateur et un député, quelques groupes de paysans aux costumes variés ; enfin, dans le lointain, les processions avec leurs croix et leurs bannières ; et le clocher du Folgoat se dessine à l'horizon sur un ciel radieux.

Tous les personnages représentés sont des portraits, pour la plupart très bien réussis.

Ce grand tableau est encadré par une ornementation architecturale de style. On retrouve dans son dessin des motifs pris aux monuments du pays, notamment dans les pinacles qui rappellent quelques motifs de l'architecture de Saint-Corentin.

La base contient un cartouche avec l'inscription suivante : *Comment à la demande de Mgr Lamarche, Evêque de Quimper et de Léon, Sa Sainteté le Pape Léon XIII fit couronner la statue miraculeuse de N.-D. du Folgoët par Son Em. le cardinal Place, archevêque de Rennes, le huitième jour de septembre 1888.*

La rosace qui domine le sujet ne le cède en rien comme architecture aux plus belles rosaces connues. Sa coloration est d'une grande richesse, elle vient merveilleusement rayonner au sommet de la verrière. Son programme décoratif est le symbolisme d'une part et les souvenirs historiques de l'autre. C'est tout d'abord le lis, emblème de Marie Immaculée, qui domine dans les douze principaux lobes de la rosace ; il figure, au milieu des rinceaux multicolores qui l'entourent de leurs brillants ramages ; l'*Ave Maria* que Salaun aimait chanter se retrouve dans ces mêmes panneaux, inscrit sur un phylactère dont les enroulements répétés forment une couronne de louanges à la Reine du Ciel. Au centre, dans la rosace du milieu, les armes du Saint-Père, entourées des armes des prélats présents à la cérémonie. Aux deux côtés, sur les écoinçons qui relient la rosace à la partie rectangulaire du vitrail, sont placées les armes des Chapitres de Quimper et de Léon. Enfin, dans les festons de granit qui encadrent la rosace et en forment les derniers panneaux, on retrouve l'hermine de Bretagne avec la devise de la duchesse Anne : *A ma vie !*

Les pèlerins de l'année dernière avaient remarqué avec peine au-dessus de la porte d'entrée un vitrail de verres blancs : c'était encore une lacune, désormais elle disparaîtra : on va placer un vitrail représentant les principaux fondateurs de l'église. Le duc Jean V, la duchesse Anne, l'évêque Allain de la Rue, et enfin le cardinal de Coëtivy qui fut après les premiers, un des plus célèbres bienfaiteurs du sanctuaire.

Mgr Lamarche a désiré grouper ainsi tous les souvenirs historiques qui se rattachent au monument, d'abord les fondateurs ; puis il demanda à M. Hirsch de placer dans le tympan de cette verrière les armes de ceux qui autrefois avaient contribué à l'érection de l'église et dont les blasons avaient été sculptés sur la pierre de l'édifice ou dont les armoiries figuraient dans les anciennes verrières détruites depuis longtemps.

On retrouva là les noms des plus illustres familles de Bretagne.

D'autre part, il était désirable que les noms des pieux paroissiens qui se lignèrent pour acheter l'église après la Révolution et la rendre au culte, y figurassent également. Leurs noms sont inscrits dans 2 cartouches qui forment le soubassement du vitrail.

Une très grande difficulté se présentait.

Il fallait songer à la question de lumière pour ne pas obscurcir l'église et laisser passer le plus de jour possible pour éclairer le jubé.

M. Hirsch a résolu ce problème en exécutant ces personnages en grisaille ; ce genre de peinture sur verre est d'une coloration blanche augmentée de quelques notes de couleur qui ranime cet ensemble de tons très doux et harmonieux. Les verrières en grisaille représentant des sujets étaient bien connues autrefois. Les premières datent du XIV^e siècle, elles se sont généralisées au XV^e et surtout au XVI^e siècle. Nous en possédons en France de merveilleux spécimens.

Le tympan sera décoré par 21 armoiries, il offrira un contraste très heureux. Ces armes de couleurs variées, soutenues par des rinceaux du style de l'époque, forment une décoration vive et d'un grand effet.

C'est d'ailleurs la tradition qui nous montre de tels exemples. Nous rencontrons presque toujours les armoiries des donateurs dans les tympan des anciennes verrières. Ce couronnement des fenêtres est généralement réservé à la partie glorieuse du vitrail. C'est le ciel avec les anges, les étoiles, les fleurs et au milieu des arabesques. Viennent les armoiries des familles qui ont généreusement contribué à l'érection du monument. C'était donc une heureuse inspiration de Monseigneur de faire revivre tous ces souvenirs historiques.

Nous ne citerons ici pour le moment que les armoiries de la famille très ancienne et si honorable de M^{lle} Le Jannic de Kervizal. Nous aurons occasion d'y revenir. Elles occupent la place d'honneur.

Le peintre verrier a tenu à rester dans la couleur locale en s'inspirant des statues qui sont au Folgoët pour représenter les pieux personnages, et le vitrail reproduit les statues du Duc Jean et de Monseigneur Allain représentées sur la porte orientale de l'église.

L'église du Folgoat va donc recevoir une nouvelle parure digne d'elle et aussi du diocèse. Tous les travaux seront terminés, et les vitraux mis en place pour la prochaine fête du 8 septembre, anniversaire du Couronnement. Un moment on a pensé qu'il convenait de les exposer à Paris, mais sur la demande même de l'artiste, nous nous sommes rendu à l'Exposition, et nous avons trouvé, comme lui, que la place destinée aux vitraux était défectueuse. Dans l'immense galerie des machines, une des plus belles, des plus grandioses et des plus extraordinaires comme difficultés vaincues, on a réservé une place trop considérable et surtout trop éclairée aux peintres verriers. Les vitraux demandent un cadre restreint, et une lumière intérieure simplement suffisante, afin

que le grand jour extérieur pénétrant fasse valoir les dessins, les tons et jusqu'aux moindres touches du vitrail. Cette année, dans cette immense Exposition, ce grand art a été quelque peu négligé ; aussi presque tous les peintres verriers connus de Paris ont-ils refusé d'exposer.

Nos vitraux ne seront donc pas exposés ; tant pis pour les curieux de Paris, mais tant mieux pour nous, qui en jouirons trois mois plus tôt, car une fois mis en place à l'Exposition, il faudrait en attendre la clôture pour les en retirer et les porter au Folgoat.

Une fois placés, les vitraux seront recouverts d'un rideau qui ne sera enlevé que la veille même de la fête, avant les vêpres pontificales.

Et maintenant, après ce compte-rendu des travaux exécutés, il nous reste à prier nos lecteurs de nous aider de leurs offrandes pour le paiement intégral de ces œuvres si importantes.

La *Semaine Religieuse* s'adresse ici à tout le diocèse : le Léon y gagne un chef-d'œuvre de plus dans son antique lieu de pèlerinage, et la Cornouaille s'en réjouira, car tout doit être commun, biens, travaux et sollicitudes, joies et tristesses. Nous nous adressons donc avec pleine confiance à tous les prêtres du diocèse, à toutes les communautés religieuses, à tous les chrétiens qui aiment Dieu et sa sainte Mère, à tous ceux, enfin, qui aiment les arts et sont fiers de ce qui arrive d'heureux à leur pays.

Nous ouvrons donc une souscription diocésaine dans les colonnes de la *Semaine*, et dès notre prochain numéro nous publierons les sommes versées, avec ou sans nom, à la volonté des souscripteurs. Ainsi répartie sur un grand nombre, cette nouvelle charge sera légère ; aussi nous recevrons avec reconnaissance les moindres aumônes, que nous insérerons joyeusement à côté d'offrandes plus larges.

Nous prions Messieurs les Rédacteurs en chef des journaux du diocèse de vouloir bien en donner avis à leurs lecteurs.

Les souscriptions seront adressées à Quimper directement, ou à M. de Kerangal, administrateur de la *Semaine*, ou à M. l'abbé Rossi, boulevard de l'Odéon, ou même au Secrétariat de l'Evêché.

CONCARNEAU. — Mardi dernier, 10 chanoines et 30 prêtres ont assisté à l'enterrement de M. l'abbé Corcuff, curé de Concarneau, décédé samedi, à 11 heures du soir. Toute la population était accourue à cette triste cérémonie ; chacun sentait bien et disait tout haut qu'il perdait un ami, un père, un bienfaiteur.

M. l'abbé Corcuff, souffrant depuis longtemps, ne pouvait plus réaliser tout le bien qu'il aurait désiré faire : et c'était là pour son cœur une grande épreuve. Le bon Dieu l'aura béni pour ses bonnes intentions, et récompensé à cause des aumônes si considérables qu'il donnait aux pauvres avec tant de discrétion et d'oubli de lui-même.

M. le chanoine Téphany a fait la levée du corps, et M. l'abbé

Berthou, recteur de Beuzec-Conn, chanté la messe. L'absoute a été donnée par le plus ancien ami du vénéré curé, M. le chanoine Serré, vicaire-général.

M. l'abbé Corcuff était à Concarneau depuis près de 10 ans : il y était venu de Camaret, où s'était passée la plus grande partie de sa vie.

QUIMPER. — Dimanche dernier, a eu lieu au pensionnat Sainte-Marie la première réunion de l'Association des anciens élèves de cette maison : 115 avaient répondu à l'appel des Frères. Après leur réception dans la cour par un gracieux compliment, auquel a répondu M. Bolloré, président, par un fort bon discours, on s'est rendu à la chapelle. M. l'abbé Le Coz, vicaire de Saint-Corentin, a chanté la messe, assisté par deux anciens élèves MM. Thomas et Pichon.

A l'Evangile, en quelques mots, les bases de l'Œuvre et les devoirs des associés ont été expliqués : c'est une Association amicale, dans laquelle peuvent venir fraterniser, sans couleur aucune de politique, tous ceux qui ont été élevés par les Frères.

On se tend la main, on se revoit avec joie, on se sent rajeunir, bien des préjugés tombent, de bonnes et cordiales relations se forment ou se renouvellent, c'est un jour heureux dans l'année ; en avons-nous tant pour refuser celui-ci ?

Outre la joie de se retrouver — quelque peu vieillies, mais toujours affables et bons, les Associés ont la joie de venir en aide à de grandes et respectables infortunes. Au bout de 10 ans, au bout de 20 ans, combien de nos amis sont tombés dans le malheur ! comment venir au secours de tant de misères ? et la plus grande c'est de ne pouvoir élever ses enfants comme on l'a été soi-même : l'Œuvre en demandant 5 francs par an à ses membres pourvoit à ces besoins, relève les courages, et aide à faire des hommes, en fermant avec discrétion cette plaie secrète au cœur des parents, et en satisfaisant au plus cher de leurs vœux.

A 11 heures, les membres présents ont entendu la lecture des statuts de la Société et les ont votés.

A midi, banquet à 3 francs. Nous doutons que pour ce prix on puisse ailleurs faire les choses aussi bien ; le Frère Capréole s'est simplement surpassé.

M. le Président, le cher Frère Directeur, M. Mauduit et M. Louët ont porté des toasts très applaudis.

Il est donc bien entendu que l'Association n'est à aucun titre politique : elle est ouverte à tous les anciens élèves sans distinction : elle n'a pas de couleur, mais elle a un drapeau : la charité. La charité, ce sera notre respectueuse gratitude pour nos maîtres ; la charité, ce sera entre nous une vraie cordialité et un utile soutien ; la charité, ce sera pour les enfants malheureux de nos camarades pauvres un secours efficace et la possibilité de leur faire donner l'instruction et l'éducation que nous avons reçues nous-mêmes.

A 3 heures 1/2, bénédiction solennelle, et séance dans la salle des fêtes, où les élèves ont su nous distraire et mériter les applaudissements de leurs anciens.

Nous avons l'espoir fondé que cette Œuvre réussira, et qu'elle réunira pour l'année prochaine un nombre très considérable d'adhésions.

Le pardon de la Mère-de-Dieu. — Dimanche dernier avait lieu le grand pardon de la chapelle de la Mère-de-Dieu, à Kerfeunteun. La messe a été chantée par M. le chanoine Nicot, économiste du Grand-Séminaire. A l'Evangile, M. l'abbé Cuillandre, vicaire à St-Mathieu, a porté la parole, prenant pour texte ces mots de nos Saints Livres : « *Me custodem posuerunt* : Ils m'ont choisie pour être leur sauvegarde », il les a appliqués à la glorieuse Vierge Marie. N'y a-t-il pas dans cette affluence de chaque génération en ce sanctuaire béni, un témoignage de foi et de confiance qui ne se dément pas, un mystérieux instinct du peuple, comme celui qui fait à l'enfant rechercher sa mère, surtout à l'heure de la peine et du danger ? Après avoir démontré que la Mère de Dieu est aussi notre Mère, l'orateur, dans sa péroraison, raconte le miracle qui, jadis, sauva la ville de Poitiers : un traître allait livrer à l'ennemi les clefs de la cité assiégée, mais Celle que les Poitevins vénèrent sous le titre de *Notre-Dame-La-Grande*, veillait ; les clefs furent un matin retrouvées entre les bras de la libératrice de la ville, et Poitiers fut sauvé. Que ce soit aussi entre les bras de notre bonne Mère que nous déposons les clefs de notre cœur, de nos maisons, nos biens et notre vie ; car ce que la Vierge garde est bien gardé.

L'affluence des pèlerins était très-grande : on était venu de loin, de Douarnenez, de Concarneau, de l'Île-Tudy, et on constatait le fort contingent fourni à la fête par les cantons de Pont-l'Abbé et de Plogastel-Saint-Germain. Quimper montrait qu'il restait fidèle à son culte pour cette chapelle vénérée, à sa vieille confiance en la Mère de Dieu, justifiée à travers les âges par tant de grâces et de faveurs. Là, comme autrefois, la mère éplorée apporte encore le petit être souffreteux qui languit dans son berceau ; la vaillante chrétienne vient dans les moments difficiles, alors qu'elle sent plus fortement ce qu'il y a de douleur dans la pauvreté et que toute porte est close ; alors que le chef de famille est malade et que le cœur est prêt de faiblir sous l'épreuve.

C'est là un plébiscite qui en vaut bien un autre : *Me custodem posuerunt !*

Le soir, après les vêpres solennelles suivies de la bénédiction du Saint-Sacrement, la procession revenait à l'église paroissiale terminer au pied du tabernacle cette belle et sainte journée.

DIOCÈSE DE VANNES

QUATRIÈME CENTENAIRE DE LA FONDATION DE SAINTE-BARBE-DU-FAOÛET

LE COMENCEMENT DE CESTE CHAPELLE FVT LE VI^e JOUR DE JVILLET
LAN MIL CCCC IIIIXX NEVFF.

Cette inscription se lit en caractères gothiques sur un cul-de-lampe en pierre à l'extrémité du transept Sud de la chapelle de Sainte-Barbe, et c'est pour célébrer cette date quatre fois séculaire qu'un peuple immense se pressait dimanche, 7 juillet, sur le vaste plateau qui avoisine la chapelle de la Reine du Faouët.

Cette fête a un titre spécial à être mentionnée dans notre *Semaine religieuse*, puisque tout le doyenné du Faouët faisait autrefois partie du diocèse de Quimper et que, à l'époque de la construction de Sainte-Barbe, nous avions sur notre trône épiscopal un évêque originaire du Faouët même, Alain Le Maoult, dont le tombeau monumental existe encore au bas de la cathédrale, dans la chapelle du sépulcre.

La chapelle de Sainte-Barbe a eu pour fondateur Jean de Toulbeden. Le seigneur chassait un jour sur les flancs de la colline abrupte qui domine la vallée de l'Ellé, lorsqu'éclata un orage si violent que les rochers se fendaient sous les coups du tonnerre et menaçaient de l'écraser lui et son cheval.

Dans le danger il invoqua sainte Barbe et fit vœu, s'il était préservé, de lui bâtir, en cet endroit, une chapelle. Jean de Bouleville, baron du Faouët, propriétaire du terrain, lui accorda l'emplacement nécessaire pour accomplir son vœu, à l'endroit précis où il se trouvait au moment de l'orage, et c'est ce qui explique la position si singulière de la chapelle, sur une étroite plate-forme surplombant d'un côté le précipice, et dominée de l'autre par un rocher colossal qui semble encore vouloir l'écraser.

Pour donner à cette solennité un éclat digne de cette circonstance exceptionnelle, le vénérable Curé du Faouët avait convié à la fête toutes les paroisses avoisinantes, et a eu le bonheur de voir se rendre à son appel toutes ces populations si fidèles au culte de sainte Barbe. Monseigneur l'Evêque de Vannes a tenu à venir présider cette cérémonie, et emmenait avec lui un de ses vénérables collègues, un Breton aussi, Mgr Trégaro, évêque de Séez, son ami depuis un demi-siècle.

Dès la veille, une vaste et élégante estrade pour la célébration de la messe, se dressait sur le plateau de la montagne, entourée de mâts pavoisés, matériel précieux prêté gracieusement par les bons Pères de Langonnet.

Dès le samedi soir aussi, les pèlerins commencent à affluer, et nous avons été pieusement ému, en voyant des fidèles du diocèse de Quimper, venus à pied de Bannalec et de Kernével, pour rendre leurs hommages à la sainte patronne de ces lieux.

Sur les cartouches disposés aux abords de la chapelle et le long du parcours que doivent suivre les processions, nous lisons différentes invocations à sainte Barbe :

- Sainte Barbe, épouse de Jésus-Christ, priez pour nous.
- Sainte Barbe, intrépide martyre, priez pour nous.
- Sainte Barbe, patronne des artilleurs, priez pour nous.
- Sainte Barbe, patronne des mineurs, priez pour nous.
- Sainte Barbe, préservez-nous de la foudre.
- Sainte Barbe, préservez-nous de l'incendie.
- Sainte Barbe, protégez nos familles.

A l'entrée de la nuit, un feu de joie, allumé sur la montagne, annonce la fête du lendemain ; des fusées tracent un sillon lumineux dans le ciel, et une salve d'artillerie, tirée par des pierriers venus de l'abbaye de Langonnet, fait retentir tous les coteaux et les vallons de la contrée.

Le dimanche matin, dès la première heure, les messes commencent et les pèlerins se pressent dans la vénérable chapelle admirablement restaurée et rendue à la splendeur de ses premiers jours par les soins intelligents du digne Curé.

A sept heures, la procession du Faouët part de l'église paroissiale, conduisant Monseigneur l'Evêque de Vannes qui célébrera une messe basse à la chapelle de Sainte-Barbe. Une demi-heure après, elle a escaladé la montagne et se déploie sur les plateaux, précédée par la musique municipale, qui a pour directeur M. le Maire lui-même.

Deux coups de canon saluent l'arrivée de la procession, et celle-ci, descendant l'escalier monumental qui mène à la chapelle, fait le tour extérieur de l'église ; les bannières, croix et oriflammes s'arrêtent devant l'entrée principale, pendant que les fidèles entrent par une porte latérale et s'écoulent par l'autre, après avoir vénéré la statue et les reliques de sainte Barbe. Le même cérémonial sera observé à l'arrivée de chaque procession, et lorsque le défilé est terminé dans l'église, bannières, croix et oriflammes remontent le grand degré et vont prendre leur place autour de l'estrade.

(A suivre.)

Sainte-Anne-d'Auray. — 25 juillet, à 10 heures : pèlerinage annuel des paroisses du diocèse de Vannes.

3 heures : vêpres pontificales présidées par Mgr Catteau, évêque de Luçon. — Procession à la *Scala-sancta*. — Allocution par M. Chalandre. — Bénédiction solennelle du Saint-Sacrement. — Retour à la basilique.

8 heures 1/2 : procession aux flambeaux à la *Scala-sancta*, à la fontaine et au cloître brillamment illuminés.

26 juillet, fête de Sainte-Anne : 4 heures du matin, messe à la *Scala-sancta*.

9 heures : messe pontificale.

3 heures : vêpres pontificales à la *Scala-sancta*. — Bénédiction solennelle.

Programme de la Retraite et du Pèlerinage annuel des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul à Sainte-Anne-d'Auray. — I — *Retraite*. — 1° Le pèlerinage sera précédé d'une retraite, qui sera donnée à la communauté des Sœurs de la Charité de Saint-Louis, dite du Père-Eternel, à Auray. (La gare de cette ville est à 5 minutes seulement de celle de Sainte-Anne, par le chemin de fer.)

2° Cette retraite est spécialement destinée aux membres de la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Cependant, les chrétiens de bonne volonté, qui désireraient en suivre les exercices, y seront admis, quoique ne faisant pas partie de cette Société. Il leur sera fait le plus cordial accueil.

3° L'établissement qui doit recevoir les retraitants est, sous tous les rapports, dans les meilleures conditions, pour qu'on puisse y faire les exercices spirituels utilement, nous dirions volontiers, agréablement, si l'*agréable* pouvait être pris en considération, dans une œuvre aussi sérieuse, aussi sainte.

Les pèlerins auront le choix entre deux pensions : l'une à 5 fr., l'autre à 3 fr. par jour de présence. Ce choix est laissé, pour que chacun puisse suivre le régime qui convient le mieux à sa santé. Mais, la différence de pension ne séparera les pèlerins nulle part et ne fera aucun obstacle à l'intimité de leurs relations. Il n'y en aura qu'une Société, unie par la charité : *Cor unum, et anima una*.

4° La retraite durera trois jours pleins.

Elle commencera le mercredi 24 juillet, après l'arrivée des derniers trains (venant de Vannes et de Lorient), et elle finira le dimanche 28 juillet.

5° Elle sera prêchée par le R. P. Leroux, de la C^{ie} de Jésus.

Le règlement de la Retraite sera distribué aux retraitants à leur arrivée. Ils y trouveront un temps réservé, le matin et le soir, pour des réunions dans lesquelles ils pourront conférer des œuvres de la Société et des moyens de les soutenir et de les étendre.

6° Le 28 juillet, les retraitants se rendront à Sainte-Anne, où ils trouveront les pèlerins qui n'auront pas pu prendre part aux exercices de la retraite.

II. — *Pèlerinage*. — 1° A huit heures et demie, procession extérieure à la *Scala Sancta* et à la Croix de Jérusalem, et entrée dans la Basilique.

Messe de communion pour les conférences. — Sermon par le Prédicateur de la Retraite. — Bénédiction apostolique donnée par Monseigneur l'Evêque de Vannes.

2° Après la messe, les pèlerins pourront se rendre dans la grande hôtellerie, à gauche de la Basilique : elle leur sera réservée.

Ils y prendront leur repas, soit avec les vivres qu'il leur aura plu d'apporter, soit avec ceux qui leur seront servis par un traiteur, au prix de 1 fr. 50 par personne.

3° Après le déjeuner, assemblée générale des conférences dans la grande salle du Petit-Séminaire, sous la présidence de Monseigneur l'Evêque de Vannes.

Rapport sur les œuvres de la Société en Bretagne, pendant l'année 1888, par M. L. Havret, président du Conseil central de Vannes.

A la fin de la séance, quête pour les œuvres du Conseil central.

4° A l'issue de cette assemblée, bénédiction solennelle du T.-S. Sacrement, à la Basilique.

Prière de communiquer cette circulaire et d'adresser les demandes de renseignements et de places pour la Retraite, à M. Havret, à Vannes (Morbihan).

AVIS destinés aux Témoins appelés à déposer dans la Cause de Béatification du Serviteur de Dieu, Michel Le Nobletz, prêtre missionnaire de la Basse-Bretagne. — Les membres du Tribunal Ecclésiastique, qui est nommé par Mgr l'Evêque de Quimper pour l'information de la cause de Michel Le Nobletz, sont censés ne rien savoir d'avance de la vie, des œuvres et des vertus du Serviteur de Dieu : au point de vue de la cause, ils n'en connaissent que ce que diront les témoins.

Il faut donc que ceux-ci soient à même de répondre à de nombreuses questions que les juges leur poseront pour s'éclairer. Ces questions, rédigées d'avance par l'un des membres du Tribunal, forment ce qu'on appelle les *Interrogatoires*. Les témoins n'en ont connaissance qu'au moment où ils paraissent devant le Tribunal pour faire leur déposition. Ceux d'entre eux qui ont paru les premiers ne peuvent aider ceux qui viennent ensuite en leur disant sur quoi ils ont été interrogés, car tous, avant de témoigner, auront été appelés à faire serment de garder le secret le plus absolu, même vis-à-vis des Postulateurs de la cause, jusqu'à la publication du procès, tant sur ce qui leur sera demandé par les juges que sur ce qu'ils auront répondu.

La formule du serment qui sera préalablement demandé aux témoins, contient aussi l'engagement de dire en tout la vérité. Ce serait violer ce serment que de passer sous silence ce que l'on pourrait avoir appris de défavorable à la cause.

Le Tribunal demandera aux témoins, entre autres choses, d'affirmer qu'ils n'ont été inspirés ou influencés par personne, ni de vive-voix, ni par écrit, touchant le contenu de leur déposition. Le Postulateur de la cause, il est vrai, leur remet entre les mains un exemplaire des *Articles*, c'est-à-dire, d'une sorte de panorama sommaire de la vie et des vertus du Serviteur de Dieu, rédigé par lui pour aider leur mémoire et pour servir de base au procès, mais ce document n'est pas censé les instruire : tant qu'ils ne connaissent les faits qu'à l'aide des *Articles*, ils savent seulement que

le Postulateur les *affirme tels*, et rien de plus ; il leur reste donc à savoir, par d'autres voies, si, oui ou non, le Postulateur dit vrai, et, après qu'ils s'en seront personnellement convaincus, à en rendre témoignage.

Ils pourront s'en convaincre au besoin, en étudiant les diverses biographies du Serviteur de Dieu. Ses autographes, ses cartes peintes et les extraits d'autres ouvrages où il est question de lui, sont, à savoir :

Vie de Michel Le Nobletz, par Antoine de Saint-André, prêtre :

1^{re} édition, Paris, Cusson, 1666 ;

2^e édition, Paris, Muguet, 1666 ;

3^e édition, Lyon, Perisse, 1836.

Vie manuscrite intitulée : *la Vie de M. Le Noblets, prêtre missionnaire, contenant l'idée d'un parfait prêtre séculier*.

Abrégés de la Vie de M. Le Nobletz, par Dom Lobineau, l'abbé Tresvaux, Rorbacher, etc...

Article bibliographique. — *Bibliographie Bretonne* de Levot. Article Le Nobletz.

Vies bretonnes, par les Pères Bleuzen et Drézen.

Des autographes, cartes peintes, copies et autres papiers conservés au Grand-Séminaire de Quimper.

La Vie du Père Maunoir, par le Père Boschet, Paris, 1679.

Recueil des Vertus et Miracles du Père Maunoir, par le Père G. Le Roux.

Extraits des dix années de missions et de la vie de Catherine Danielou, par le Père Maunoir (manuscrits).

Maitre Michel Le Nobletz, par M. Perdrigeon du Vernier, Rennes, T. Hauvezpre, 1870.

Mieux vaudrait encore une déposition qui prit son appui sur des traditions orales ; aussi, est-il très important que chaque témoin recueille précieusement dans sa mémoire et relate ensuite dans sa déposition tout ce qu'il aura pu voir personnellement ou entendre dire, concernant la vie ou la réputation de sainteté et de miracles du Serviteur de Dieu.

Les témoins, en attendant le jour où ils seront cités, peuvent, s'ils le veulent, prendre des notes, ou même écrire à loisir tout ou partie de la déposition qu'ils se proposent de faire. Non pas que cet écrit, s'il était simplement remis par eux aux juges en séance, pût tenir lieu de déposition proprement dite, car celle-ci doit être nécessairement orale, mais il leur sera permis d'en donner lecture devant le Tribunal, toutes les fois que le contenu se trouvera être en harmonie avec les questions qui leur seront posées. Leur déposition terminée, ils devront remettre l'écrit aux juges pour que ceux-ci le détruisent.

Il est évidemment impossible aux témoins de prévoir à coup sûr, dans le détail, les diverses questions qui formeront les *Interrogatoires*, mais ils peuvent du moins, s'ils étudient sérieusement la cause, pressentir telle difficulté, telle objection qu'éveille en l'esprit tel fait contenu dans la vie du Serviteur de Dieu ; il est

probable que le Promoteur, de son côté, ne manquera pas de soulever cette difficulté ; ils feront donc bien d'y préparer des réponses, aussi satisfaisantes qu'il sera possible. Les *Articles* les y aideront peut-être, car le Postulateur a dû, lui-même, s'il a prévu les objections, y introduire les éléments d'une réponse.

Régulièrement, chaque témoin doit être appelé d'abord pour prêter serment, puis, à une autre séance, pour faire la déposition. Mais, dans des cas exceptionnels, les juges peuvent autoriser un témoin à déposer à la séance même où il prête serment.

Lorsqu'ils paraîtront devant le Tribunal, les témoins s'efforceront de faire des réponses nettes et claires. Ils ne doivent pas se borner à de simples réponses affirmatives ou négatives, qui ne serviraient de rien. Il faut qu'ils relatent les faits dans le détail, alors même que les *Interrogatoires* l'auraient déjà fait eux-mêmes. Les réponses doivent être telles qu'on puisse ensuite les comprendre sans avoir ni les *Interrogatoires*, ni les *Articles* sous les yeux.

Si, au premier abord, une question embarrasse les témoins, il faut prendre quelques instants pour réfléchir, plutôt que de s'exposer à faire une réponse inexacte ou incomplète, ou de dire trop facilement : « Je ne sais pas ».

Ils ne doivent pas perdre de vue que ce qui leur est demandé, c'est de déposer de ce qu'ils savent. S'ils le savent pour l'avoir lu, et non pour l'avoir vu, ils doivent dire néanmoins : « Je sais cela » et non pas simplement : « J'ai lu cela ».

Toutefois, ainsi qu'on peut le remarquer dans les *Articles*, les témoins doivent faire connaître au Tribunal *comment* ils ont appris ce qu'ils savent. C'est pourquoi ils diront, par exemple : « Je le sais pour l'avoir lu dans tels livres ; je le sais parce que je l'ai vu de mes yeux ; je le sais parce que je l'ai appris de telle ou telle personne, qui, elle-même, l'entendait raconter ça et là de son temps, ou qui le tenait de telle autre, laquelle l'avait recueilli de la bouche des contemporains du Serviteur de Dieu ; je le sais parce que, s'il en était autrement, je n'aurais pas manqué de l'apprendre, etc. »

Les juges ont à constater que, d'après l'opinion commune des fidèles, le Serviteur de Dieu a la réputation d'avoir mené jusqu'à sa mort la vie d'un saint et d'avoir opéré des miracles. Cette renommée publique se constate assez facilement pour l'ensemble de la vie ; elle s'applique aux faits particuliers en montrant, par exemple, que *tout le monde a toujours cru* aux faits particuliers racontés par les biographes du Serviteur de Dieu. Les témoins verront par là combien ils doivent s'attacher à prouver ce qu'ils avancent par la tradition orale, alors même qu'ils en auraient puisé la connaissance surtout dans les livres. Il faut, en effet, qu'ils parviennent à établir que l'opinion commune des fidèles a formé une chaîne non interrompue de vénération pour la mémoire du Serviteur de Dieu et de confiance en son intercession.

Pour prouver la réputation de miracles, les témoins peuvent déposer, non-seulement sur des miracles proprement dits, mais

encore : 1° sur des guérisons extraordinaires et des grâces intérieures, pourvu que ces guérisons et ces grâces puissent pieusement être attribuées à l'intercession du Serviteur de Dieu ; 2° sur la pratique de différentes personnes qu'ils connaissent, lesquelles s'adressent au Serviteur de Dieu en vue d'obtenir des guérisons ou des grâces extraordinaires. Tout cela suffit pour établir la réputation de miracles ; aussi, les témoins doivent-ils, sur ce point, dire bien simplement tout ce qu'ils savent.

Si un témoin avait reçu d'une personne qui n'aurait pas été elle-même citée comme témoin, la relation, écrite et signée de sa main, de quelque grâce intérieure ou extérieure, obtenue par l'intercession du Serviteur de Dieu, il pourrait le présenter comme pièce à l'appui de son témoignage verbal.

On devrait faire de même pour tout document, soit favorable, soit défavorable à la cause. Si l'on connaissait des personnes opposées à cette cause, il y aurait lieu de les désigner nommément aux juges. Dans ce cas, on leur ferait savoir en même temps de quelle autorité les dits documents paraîtraient revêtus, ou quel degré de confiance mériteraient les dites personnes.

Après leur déposition faite, les témoins ont la faculté, et même l'obligation, d'y ajouter, d'en retrancher, de la modifier selon ce que peut exiger la vérité : et cela, jusqu'à la dernière session inclusivement, encore qu'il soit préférable de le faire dès qu'on s'aperçoit de l'erreur. Si les juges dictaient, ou si le notaire écrivait autrement que comme ils auraient eux-mêmes déposé, qu'ils ne craignent pas de rectifier sur le champ.

Si, le procès achevé et même envoyé à Rome, un témoin se rappelait quelque chose qui fût défavorable au Serviteur de Dieu et à la cause, et qu'il eût oublié de faire connaître lors de sa déposition, il devrait en informer l'Evêque.

Il est à propos que les témoins, avant de paraître devant le Tribunal, s'approchent des Sacraments de Pénitence et d'Eucharistie.

Le postulateur de la cause reste à la disposition des témoins, pour leur fournir tous autres renseignements ou explications qui pourraient encore leur être nécessaires.

A la veille des distributions de prix dans les écoles primaires, nous recommandons aux directeurs et directrices d'établissements libres la *VIE DE MICHEL LE NOBLETZ*, par l'abbé Drézen. — 1 fr. le volume.

On pourra se procurer le livre chez M. Linguinou, aumônier à Plougastel-Daoulas.

VÊTEMENTS { **JODELAIS, Jeune**
Ecclésiastiques { Quimper — 36, rue Kereon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

ATELIERS FROC ROBERT
Catalogue Franco — 38, rue Bonaparte, 38, PARIS — Catalogue Franco
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIERES

PRINCIPALES MAISONS DE FRANCE

renommées pour leurs Spécialités d'Objets de piété et d'Articles religieux

BIAIS aîné, Fournisseur de N.S.P. Le Pape
Broderie, chasublerie, chapes, bannières,
ornements d'Eglise de tous styles. Maison
Fondée en 1782, 74, Rue Bonaparte, 74

BEER, Fab. 34 et 36, r. St-Sulpice,
Paris, Méd. de N.S.P. Le Pape.
Fab. d'ornem. d'Eglise et de tous styles de chasublerie,
broderies riches, Bronze et orfèvrerie, modèles exclusifs
entièrement nouveaux. Assemblages d'Eglise, etc.



Ornements d'Eglise, Orfèvrerie,
Bronzes. — **E. SOUSTRE**,
18, r. du Vieux-Colombier, Paris
Broderies, tapisseries échantillonnées
avec fournitures. Prix 25 f. Envoi éco.

J. DANIEL Fabrique de
Statues reli-
gieuses, Chemins de Croix, Ameu-
blements d'Eglise, etc. 76, r. Bonaparte

BOUASSE (Emile), Lampes,
Religieuses, chromo-lithographies, f. de Christ, bénitiers,
médailles, chapelots, chemin de Croix, 7 & 9, rue Mabillon
(à partir d'Avril) Place St-Sulpice et Rue Bonaparte.

HUBERT-MENAGE, Bronzes,
Broderies, Chasublerie, 23, r. St-Sulpice.

LIBRAIRIE PERCEPIED, REGNIER, Sueres,
40, Rue St-Sulpice. Paroissiens pour mariage et
1^{re} communion. Livres et objets de piété en tous genres.

BELLE JARDINIÈRE 2, Rue du Pont-Neuf, 2

VETEMENTS tout faits et sur mesure. — RAYON spécial pour MM. les Ecclésiastiques
COSTUMES de Cardinal, d'Archevêque, d'Evêque, de Chanoine, d'Abbé, d'Enfant de chœur,
de Bedeau, de Suisse (grande et petite tenue), Chapellerie, Chaussures, Bas et Lingerie relig.
MÊME PRIX DANS NOS SEULES SUCURSALES :
ANGERS, LYON, MARSEILLE, NANTES et PARIS, 1, Place Clichy.

VIN ROUGE du domaine de Carros-Haut-Brion, expédié franco
de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOUL-
CHER, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1886 ; 145 fr. ré-
colte 1885 et 180 fr. récolte 1882.

Un Prêtre

de Rome a trouvé le secret
de soulager instantanément
et de guérir radicalement les Cancers,
Dartillons, Cils-de-Perdrix, avec le Baume Antonio, par f.
à 1750 Ph. Malavaut, 19, r. des Deux-Ponts Paris



DIABÈTE

Le Vin Uané Pesqui
Fait diminuer de 2 gr. par jour
Le SUCRE DIABÉTIQUE

Dans toutes les pharmacies
Dépôt à Paris : MM. Michel et
Léonard, rue des Minimes, 7

4 fr. par An
Etranger :
6 FRANCS

La GAZETTE FINANCIÈRE

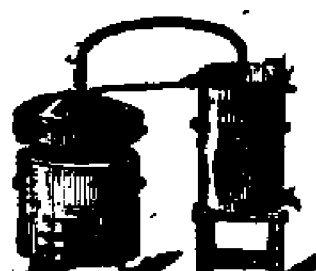
25^e Année - Paraît le Lundi - 16 Pages de Texte

Tirages Financiers, Renseignements, Cours de
toutes les Valeurs, Avis de Coupons et d'Assemblées.

On s'abonne gratuitement dans tous les bureaux de poste et 23, RUE VIVIENNE, PARIS
La Gazette Financière répond à toutes les demandes de renseignements faites par ses abonnés.

Le Numéro
Envoi 1^{er}
d'un N°
sur
demande

25



NOUVEL ALAMBIC BRULEUR

FIXE ou BASCULANT Breveté s. g. d. g., système DEROF
Produisant de l'eau-de-vie sup^{re} avec ou sans repasse en distillant vins,
cidres, lies, marcs, fruits, moûts, etc. 1,600 Appareils vendus après essai.
DEROF FILS AÎNÉ, Constructeur, 75, 77, r. du Théâtre (Grenelle) Paris
et à l'EXPOSITION, Palais des Machines, Classe 50. Section des
Appareils de Distillation — ENVOI franco du TARIF ILLUSTRÉ

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO

PRIX DE L'ABONNEMENT

LA LIGNE D'ANNONCE

10 CENTIMES

6 fr. par an

40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les com-
munications à M. l'abbé Rossi, à
Quimper, boulevard de l'Odéon, pour
le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser di-
rectement les abonnements à M. DE
KERANGAL, imprimeur de l'Evêché,
à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUX, rue Kérôn.

SOMMAIRE. — I. Nouvel-
les du Diocèse : Souscrip-
tion pour les deux vitraux
de Notre-Dame du Folgoat;
Quimper; Pont-Croix; Mor-
laix; Pèlerinages et fêtes de
Sainte-Anne-d'Auray.

II. Le quatrième Cente-
naire de Sainte-Barbe-du-
Faouët (fin).



III. Nouvelles du Monde
catholique : Alger; Le Mont-
Saint-Michel; Rome; Un
grave symptôme; Mots
d'enfant.

IV. Documents histori-
ques (suite).

V. Annonces et avis di-
vers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 21 Juillet. — 6^{me} Dimanche
après la Pentecôte; saint Ténéan,
évêque, double, blanc. A la messe,
mémoires du Dimanche et de sainte
Praxède. — Vêpres de sainte Marie-
Madeleine, mémoires de saint Téné-
nan et du Dimanche.
Lundi 22. — Sainte Marie-Madeleine,
double majeur, blanc.

Mardi 23. — Saint Apollinaire, évêque
martyr, double, rouge.
Mercredi 24. — Office du jour ou
office votif.
Jeudi 25. — Saint Jacques-le-Majeur,
apôtre, double de 2^e classe, rouge.
Vendredi 26. — Sainte Anne, double
de 1^{re} classe, blanc.
Samedi 27. — Saint Samson, évêque,
semi-double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Saint-Marc..... 21, 22 et 23 juillet.
Serignac..... 24, 25, 26 et 27 juillet.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Souscription Diocésaine

POUR LES DEUX VITRAUX DE NOTRE-DAME DU FOLGOAT

1^{re} Liste.

M. le Recteur du Folgoat	50 fr. » c.
M. le chanoine Dulong de Rosnay	50 »
M. l'abbé Rossi	50 »
M. l'abbé Pini, à la Norgard	30 »
M ^{lle} Léocadie Vignioloul, de Lesneven	50 »
M ^{me} de Kervéguen, id.	50 »
M. Cœcain, docteur-médecin à Saint-Renan	5 »
M ^{me} Souben, de Saint-Renan	5 »
Total	290 fr. » c.

QUIMPER. — Monseigneur a demandé et obtenu du Saint-Père, pour M. le chanoine Favé, curé de Plouguerneau, le titre et les provisions de Missionnaire apostolique.

— Monseigneur de la Nouvelle-Orléans (Etats-Unis), accompagné de son vicaire-général, a passé cette semaine un jour à Quimper.

— La distribution des prix du pensionnat Sainte-Marie (Likès) aura lieu le mercredi 24, à 9 heures du matin, sous la présidence de M. le chanoine Fléiter, vicaire-général.

PONT-CROIX. — Un bien douloureux accident est venu jeter la consternation dans le Petit-Séminaire : un omnibus qui conduisait à la grande promenade d'usage les élèves de la musique instrumentale a versé mercredi dernier, si malheureusement, qu'un enfant, originaire de Concarneau, est mort peu de temps après des suites de ses blessures. Les autres élèves contusionnés sont en voie de guérison.

MORLAIX. — L'Œuvre des Tabernacles ou des églises pauvres, établie à Morlaix, a pu, cette année, répondre à la plupart des demandes qui lui ont été adressées.

Il a été distribué : 7 chapes avec étoles, 15 chasubles, 2 écharpes, 7 pavillons, 9 bourses d'autel, 4 bourses pour le Saint-Viatique, 3 étoles pastorales, 8 étoles doubles, 4 étoles pour le confes-

sionnal, 2 étoles noires, 4 aubes, 4 garnitures d'autel, 24 pâles, 8 douzaines de linges divers.

MM. les Curés et Recteurs sont instamment priés d'adresser leurs demandes, avant le mois d'Octobre, à M^{lle} Le Bozec, présidente de l'Œuvre, Grande Place, ou bien à M. le chanoine Dulong de Rosnay, à Morlaix.

Pèlerinages et fêtes de Sainte-Anne d'Auray. —
Le 21, procession de la paroisse de Saint-Goustan d'Auray.

Le 25 et le 26, fête de sainte Anne.

Le 28, à 8 heures 1/2, pèlerinage des conférences de Saint-Vincent-de-Paul de Bretagne. Sermon par le R. P. Leroux, de la Compagnie de Jésus.

Le 30, à 9 heures, procession de la paroisse d'Auray.

25 et 26 juillet. — Ces fêtes seront présidées par NN. SS. Bétel, évêque de Vannes, et Catteau, évêque de Luçon.

Voici l'ordre des cérémonies :

25 juillet. — A 10 heures, procession de Belz.

Soir. — A 3 heures, vêpres pontificales suivies de la procession à la Scala-Sancta. — Allocution aux pèlerins par M. Chalandre. — Bénédiction pontificale et bénédiction du Saint-Sacrement.

Le soir, vers 8 heures 1/2, procession aux flambeaux.

26 juillet. — Matin. — A 4 heures, messe à la Scala-Sancta. La communion sera donnée dans la basilique avant et après la messe.

A 9 heures, messe pontificale.

A 11 heures, dernière messe.

Soir. — A 2 heures, vêpres pontificales.

Tout nous fait espérer que ces fêtes seront magnifiques. Plusieurs sanctuaires lointains s'y feront représenter. Nous pouvons citer Saint-Remy de Reims, qui envoie la bannière de Notre-Dame de l'Usine, et Notre-Dame de Brébières, dont la bannière sera portée par les Vendéens qui se feront un bonheur d'accompagner Mgr l'évêque de Luçon.

Les pèlerins viendront plus nombreux que jamais, car plus que jamais il est nécessaire de prier avec ferveur. Nous recommandons à la Patronne de la Bretagne l'Eglise, la France et tous ceux qui recourent à sa puissante intercession.

DIOCÈSE DE VANNES

QUATRIÈME CENTENAIRE DE LA FONDATION DE SAINTE-BARBE-DU-FAUET

(Suite.)

Pendant que Monseigneur de Vannes célèbre la sainte messe, arrive la procession de l'abbaye de N.-D. de Langonnet, composée

des Pères, des Scolastiques, des Frères et des élèves du collège. La voix argentine des petits scolastiques se mêle aux accords de la musique, chantant les litanies de la sainte Vierge et le cantique de sainte Barbe : la fête commence à devenir émouvante. Puis tour-à-tour on voit venir les processions de Prizieu, du Saint, de Berné, de Signal, avec tambours, clairons et fifres, absolument comme à notre pardon de Sainte-Anne-la-Palme.

Ensuite Meslan, Lanvégen, La Trinité, Langonnet, Ploerdul, Plouray, Gourin, Guiscriff avec sa musique dirigée par le vicaire.

Mentionnons avec une légitime fierté les processions de cinq paroisses du diocèse de Quimper : Scaër, Arzano, Querrien, Locunolé, Guilligomarc'h. Le clergé des paroisses limitrophes des deux diocèses fraternise volontiers, et leurs paroissiens ont aussi les meilleurs rapports avec les habitants de la Cornouaille de Vannes.

A neuf heures et demie tous les pèlerins sont arrivés, toutes les bannières, les croix, les étendards forment une merveilleuse ceinture d'or, d'argent et de broderie autour de l'estrade. En ce moment, du haut de cette estrade, le coup d'œil est prodigieux ; la foule est immense, les costumes et les types variés à l'infini, la joie et la piété régissent sur tous les visages. Par de là la foule des pèlerins, un campement pittoresque s'est organisé pour les approvisionnements et les vivres.

De trois côtés, l'œil plonge dans des vallées profondes, et plus loin ce sont les montagnes escarpées, les collines bleues et les horizons lointains.

Tout le clergé descend à la chapelle, pour prendre processionnellement les reliques de sainte Barbe.

A dix heures, Mgr Trégaro commence la messe pontificale ; il a pour diacre et sous-diacre M. Morio, curé-archiprêtre de Vannes, et M. Guénéal, secrétaire général ; pour prêtre assistant en chape, M. l'abbé Cudennec, vicaire général de la Martinique, enfant du Faouët, et donateur d'une belle verrière à la chapelle de Sainte-Barbe.

Monseigneur de Vannes est assisté au trône par M. le chanoine Péron, curé-archiprêtre de Quimperlé et par M. l'abbé Robin, chanoine honoraire, curé-doyen du Faouët.

Après l'Evangile, M. l'abbé Kerdaffret, curé-archiprêtre de Pontivy, prit la parole en breton pour faire l'instruction à cette foule immense qui presque tout entière put le saisir, tant son organe est fort et clair. Dans un discours ferme, sobre et plein de noblesse, il fit l'histoire de la chapelle de Sainte-Barbe et du pèlerinage, puis après un aperçu de la vie de la Sainte et des tourments de son martyre, il sut en tirer les conclusions morales : le père de sainte Barbe, le maudit Dioscore, après avoir donné la mort à sa fille, fut frappé de la foudre et englouti par l'enfer. En ce temps on trouve encore des parents qui enlèvent aussi la vie à leurs enfants, non pas la vie du corps, mais la vie de l'âme mille fois plus précieuse. Ce qui donne la mort à l'âme, ce sont les

écoles impies, les journaux incrédules, les mauvaises conversations, les fréquentations des taverne.

Parents, êtes-vous assez soucieux d'écarter ces périls de vos enfants ? Quand nous sommes épouvantés par la foudre et par l'incendie nous invoquons sainte Barbe : il y a des tonnerres et des incendies encore plus terribles : ce sont les châtiments de Dieu et les feux de l'enfer ; contre ceux-là surtout, invoquons la protection de notre puissante patronne.

Sainte Barbe, priez pour ces deux Evêques qui vous rendent ici leurs hommages, priez pour M. le Curé qui est si dévot envers vous, pour tout le clergé réuni, pour ce peuple immense qui vous entoure ; et comme l'exprime l'oraison de votre office, obtenez pour nous la grâce, à l'heure de notre mort, de recevoir tous les derniers sacrements.

A l'offertoire, les trois musiques réunies jouent un morceau, et à l'élévation, au milieu d'une sonnerie de clairons, au bruit des canons qui tonnent, la main de l'Evêque célébrant élève le Dieu de l'Eucharistie au dessus de la tête de vingt-cinq mille chrétiens sur cette montagne où quatre cents ans auparavant retentissaient les cris des chasseurs, les hurlements des bêtes fauves et les éclats de la foudre.

Après la messe, un repas fraternel réunit dans la salle haute de la vieille ferme, contemporaine de la chapelle, Nos Seigneurs les Evêques, tout le clergé et plusieurs notabilités politiques : M. le Maire du Faouët, M. le comte de Mun, député du Morbihan, M. de Saisy, sénateur des Côtes-du-Nord, M. de la Villeboisnet, insigne bienfaiteur et promoteur des écoles libres dans le diocèse de Vannes, M. Lorois, conseiller général de Quimperlé, etc.

A la fin de ce banquet, M. le Curé-doyen du Faouët se lève pour exprimer à Leurs Grandeurs, aux prêtres et aux laïques présents, combien il est heureux de cette manifestation, si admirable de foi et de dévotion envers sainte Barbe et combien il est reconnaissant du concours que chacun a apporté à cette belle fête.

Monseigneur de Vannes, dans un langage noble et plein de piété répond à M. le Curé du Faouët ; puis, c'est le tour de Monseigneur Trégaro, auquel succède son voisin M. de Mun, l'enfant adoptif du Faouët dont il est le représentant depuis tant d'années. M. de Saisy, sénateur, clôt cette série de toasts en disant combien il est fier d'avoir été invité à cette fête en qualité de descendant des fondateurs de la chapelle et il exprime le vœu que, dans quatre cents ans, nos arrières-petits neveux puissent assister à pareille solennité et retrouver encore dans le cœur des Bretons la même foi profonde et la même piété envers sainte Barbe.

Monseigneur Bétel se lève de nouveau pour donner lecture d'une adresse qu'il a rédigée à Sa Sainteté Léon XIII. L'envoi de cette adresse est voté par acclamation, et tous les assistants la signent en sortant de la salle.

Après les vêpres solennelles chantées au milieu de la foule profondément recueillie, l'Evêque de Vannes s'avance sur le bord de

l'estrade pour dire à ses enfants sa joie et son bonheur de les voir accourus si nombreux pour rendre leurs devoirs à sainte Barbe. Ensuite Sa Grandeur donne à tout le peuple agenouillé, la bénédiction papale, et la cérémonie se termine par la bénédiction du Très-Saint Sacrement.

Alors chaque paroisse va reprendre ses croix, ses bannières, ses étendards; les dix-sept paroisses défilent à tour de rôle dans les escaliers de la chapelle, et chacune reprend le chemin de son clocher. La procession du Faouët ferme la marche et ramène triomphalement à l'église paroissiale, la petite châsse qui renferme les reliques de la Sainte martyre.

Le soir, à la tombée de la nuit, une procession aux flambeaux dans les rues pavoisées et illuminées, puis un feu d'artifice terminent cette fête, qui laissera dans le cœur des dévots pèlerins de sainte Barbe, de douces et durables émotions.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ALGER. — Monseigneur le cardinal Lavigerie vient d'expédier dans la région des Lacs 5 nouveaux missionnaires : les adieux et la cérémonie de leur départ ont été extrêmement touchants.

— Mgr Lavigerie a sacré dans la basilique de Notre-Dame d'Afrique, son auxiliaire, Mgr Brincat, évêque titulaire d'Adrumette.

Le Mont-Saint-Michel. — La plantation de la croix de Jérusalem s'est faite au milieu d'un concours considérable de fidèles. Mgr Germain, évêque de Coutances, et Mgr Jourdan de la Pahardièrre, évêque de Rosea, présidaient cette magnifique fête.

CAMBRAI. — Tourcoing et ses cantons viennent de donner à la France, un exemple de foi, de piété et de zèle vraiment admirable.

Le jeudi 27 juin, veille de la fête du Sacré-Cœur de Jésus, quatre-vingt-six pèlerins, l'aristocratie du commerce, de la fortune et de l'intelligence, tout ce que la ville compte de plus distingué et de plus dévoué au bien, allaient à Montmartre consacrer solennellement au Sacré-Cœur leurs usines, leurs ouvriers, leurs familles, les œuvres catholiques, les communautés, les paroisses, en un mot tous les grands intérêts de la cité. Chaque usine avait son représentant, patron, fils du patron ou principal employé et l'on peut dire que derrière eux il y avait des centaines de familles et des milliers d'ouvriers. Ils venaient en leur nom, et au nom des leurs, demander pardon de toutes les fautes commises par l'indus-

trie; ils venaient confier au Sacré-Cœur, par une consécration solennelle, leur usine ou leur maison de commerce; ils venaient enfin déposer avec les hommages de leur cœur une large aumône, neuf mille francs ajoutés aux onze mille donnés précédemment par les mêmes patrons, pour l'achèvement de ce temple de la prière et de la réparation.

Et pendant qu'ils faisaient acte de réparation et de consécration à Montmartre, la ville entière était à genoux, unie d'intention à ces généreux ambassadeurs. L'adoration nocturne se faisait dans toutes les paroisses et dans toutes les communautés avec un recueillement parfait.

Le lendemain, dès la première heure, les églises devenaient trop petites pour recevoir la foule émue, qu'une secrète inspiration semblait attirer. Les communions furent innombrables; plus de douze cents à Saint-Christophe, autant à Notre-Dame; au Sacré-Cœur près de six cents et quatre cents à la paroisse Saint-Joseph.

Enfin, le soir eut lieu dans toutes les églises la consécration solennelle des paroisses de la ville.

Nous ne savons quelles bénédictions le Sacré-Cœur voudra donner aux intérêts temporels de cette cité. Mais ce que nous savons, c'est que les patrons sont revenus plus éclairés sur leurs devoirs et plus ardents dans leur zèle, parce que, quand on s'est donné à Dieu, on sait encore mieux se donner au peuple et se dévouer pour lui.
(Semaine de Cambrai.)

Rome. — Des journaux, toujours trop pressés à lancer des nouvelles à sensation, ont dit que le Saint-Père avait décidé, si la situation empirait, de quitter Rome et de se retirer à Barcelone. Espérons que les choses n'en sont pas là : le départ du Pape serait le plus grand malheur qui pourrait frapper Rome et l'Italie : ce seraient la ruine complète, et le commencement d'affreux malheurs. Quant au Pape et à l'Eglise, Dieu y pourvoira comme il y a pourvu depuis 19 siècles.

— Le Saint-Père a daigné nommer un de nos compatriotes, le R. P. Marie de Brest, franciscain, évêque de Jéricho, le sacre de ce vaillant commissaire-général de Terre-Sainte a eu lieu à Rome, et les pouvoirs qui lui ont été accordés sont extrêmement étendus pour l'aider à continuer ses œuvres, Sa Grandeur reste charger des Œuvres d'Orient, où Elle soutient si bien l'honneur de l'Eglise et de la France.

Un grave symptôme. — Nous permettra-t-on de le signaler ? Oui, certainement. Nous connaissons assez les lecteurs de la *Semaine*, pour ajouter qu'ils nous sauront gré de leur faire entendre cet avertissement. Nous le donnons donc en toute franchise.

C'est le journal l'*Univers* qui a jeté le premier cri d'alarme,

répété depuis par le *Monde* et plusieurs autres organes catholiques.

Les chrétiens, — nous ne parlons pas de ceux qui le sont seulement de nom ou même de conviction, sans mettre leur conduite ordinaire en harmonie avec leur croyance, — nous parlons de ceux qu'on nomme et qui croient, les *bons chrétiens*, de ceux qui prennent part aux œuvres, qui viennent à nos réunions, qui applaudissent nos orateurs, qui gémissent et s'indignent de la persécution à laquelle l'Eglise est en butte ; — oui, ceux-là même glissent trop souvent dans un indifférentisme effrayant et coupable.

Ils sont frivoles ; ils ont horreur de l'étude, de l'attention, de la réflexion, du travail intellectuel, de l'application sérieuse de l'intelligence aux questions que la situation actuelle oblige d'entendre et de résoudre.

Nous ne voulons pas aller plus loin. Il ne nous appartient pas d'élever plus haut et de faire retentir à des oreilles plus délicates et dignes d'un respect exceptionnel le cri d'alarme.

L'*Univers* signale en particulier, comme marque et conséquence de cet affaissement des esprits, le succès, en des milieux où ils ne devraient point pénétrer, des journaux légers. Des anecdotes, des faits divers, des historiettes, quelques comptes-rendus des fêtes religieuses ou profanes, des bons mots plus ou moins réussis, un article épicé, une chronique lestement troussée, enfin, une part aussi large que possible à la polémique *personnelle*, voilà ce qu'on recherche, ce qu'on remarque, ce qu'on loue ou ce qu'on blâme, mais ce qu'on veut trouver dans un journal.

Quant aux *articles de fond*, aux études, aux observations que suscitent les graves problèmes en face desquels se trouve placée la société moderne, et qu'elle doit résoudre sous peine de mort, on trouve tout cela ennuyeux, on le déclare inutile et rebutant, et on ne lit pas. Aussi les publications sérieuses ont-elles peine à vivre ou ne vivent-elles que de sacrifices. Combien de lecteurs assidus comptent, par exemple, la *Revue des questions historiques*, si pleine de faits, de documents, de rectifications aux mensonges courants, — la *Revue catholique des Institutions et du Droit*, la seule revue juridique qui étudie à la fois le droit naturel, le droit canonique et les défauts de la législation actuelle, au point de vue des principes ? et nous pourrions citer beaucoup d'autres publications également intéressantes et vraiment savantes.

Ce qu'on lit, même dans les familles chrétiennes, c'est le *Petit Journal*, c'est le *Figaro*, c'est le *Gaulois*, c'est telle ou telle autre feuille, meilleure ou moins mauvaise peut-être, dans laquelle un premier Paris, enlevé à l'emporte-pièce, donne satisfaction au besoin de se recréer, mais qui n'oblige et n'engage pas à réfléchir à penser, à prendre fait et cause dans la lutte engagée entre le Bien et le Mal, entre l'Eglise et la Révolution, entre Jésus-Christ et Bélial (1).

(1) Nous adhérons pleinement à ces sages et trop fondées réflexions. Que de fois n'avons-nous pas vu avec peine des gens sérieux, très-sérieux, se

Les *Semaines religieuses* mêmes sont obsédées de réclamations qui proviennent du même fond de frivolité et d'anémie intellectuelle. Il faudrait qu'elles devinssent, pour plaire à certains lecteurs, de purs recueils d'*Ana* plus ou moins édifiants.

Et, chose curieuse et instructive, ce n'est pas des lecteurs qui appartiennent aux classes populaires, de ceux qui ont reçu simplement l'instruction primaire, que viennent ces réclamations.

Ceux-là n'ont pas pris en horreur l'application de l'esprit. Ils sentent, ils voient même clairement que la situation est grave, que jamais, depuis le triomphe du Christianisme, après trois cents ans de lutte, le monde n'a été, comme aujourd'hui, placé en face de questions capitales qu'il faut résoudre, — nous le répétons, — sous peine de périr.

Ils trouvent bon qu'on les aborde, qu'on les expose, qu'on les sonde et qu'on s'y attache. Ils sont les premiers à apporter leurs réflexions et leurs solutions, toujours sensées, souvent admirables de clarté et de simplicité.

Nous ne voulons pas insister d'avantage. Mais nous voulons conclure, et voici notre conclusion.

Nous adjurons les catholiques de voir la situation, d'ouvrir les yeux, de se rendre compte de l'immense travail qui se fait dans la société et d'appliquer toutes leurs forces, tout leur esprit, toute leur âme à entendre, pour les réaliser ensuite, les conditions du règne de Dieu dans le monde.

Ils n'ont pas le droit, — quand l'Eglise et la société traversent une crise aussi terrible, — de perdre le temps en compagnie des flâneurs du boulevard.

Il faut prier, travailler, réfléchir et combattre !

(Semaine religieuse du Mans.)

Un mot d'enfant. — Le jour de la Pentecôte, M. T^{***}, honnête bourgeois de Toulouse, était venu à la grand messe de la basilique de Saint-Sernin, avec le désir d'entendre les nouvelles orgues. Il amenait son petit garçon de cinq ans. Au moment de l'élévation, l'organiste imite l'orage qui gronda sur le Cénacle à l'heure de la descente du Saint-Esprit. Dès les premiers effets, l'enfant de M. T^{***} prend un air triste et peu à peu courbe la tête sous une impression visible de frayeur. Tout à coup, l'instrument fait entendre un éclat de tonnerre ; alors le pauvre petit n'y tenant plus se tourne vers son père et lui dit : « Papa, faut-il ouvrir le parapluie ? »

contenter d'un de ces journaux du matin au style leste, à la langue verte sous prétexte qu'ils nomment un chat un chat et disent leur fait à nos gouvernants ! Que l'on reçoive ces journaux pour y lire ce qu'on ressent soi-même, c'est bien ; mais qu'alors du moins on ait un autre journal bien fait, très au courant des questions importantes, pour la solution desquelles il faut des études et non des boutades. (N. R.)

Il nous semble que parmi les compliments reçus par l'artiste, celui-ci n'est pas le moins délicat.

Je veux dire quelque chose au bon Dieu. — Sainte Madeleine de Pazzi, encore toute petite, disait qu'elle *avait faim du bon Dieu* et demandait à communier. On lui répondait : « Tu es trop jeune, attends. »

Elle attendait, la pieuse enfant, mais non pas sans verser des larmes. Sa mère communiait souvent, et ces jours-là Madeleine se mettait à l'église bien près d'elle, prenant un pan de sa robe, et se disait : « Ma mère va recevoir le bon Dieu, elle sera toute remplie de sa grâce et de sa bonté ; cette grâce et cette bonté passeront à son corps, de là à ses vêtements, de là jusqu'à moi. » Et de retour à la maison, l'enfant restait le plus près possible de sa mère. Un jour elle lui dit : « O ma mère, assieds-moi sur les genoux et laisse-moi appuyer ma tête contre ta poitrine... Je veux dire quelque chose au bon Dieu. »

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES
dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791 - 1792 (suite)

Les prêtres assermentés étaient trop peu nombreux pour que le District se laissât arrêter par cette difficulté qui ressemblait beaucoup à un obstacle insurmontable ; les scrupules du sieur Gendrot furent, sans doute, promptement levés, car, dès le mois suivant, il disposait tout pour son installation. Le 13 juin, il écrivait au District (1) :

« J'ai fixé, Messieurs, mon installation à la cure de Saint-Renan au dimanche de la Trinité, 19 du présent. Je vous prie de me faire l'honneur d'y assister... Je vous prierai de notifier à M. Poullaouec, ex-recteur, et à M. Trévien, ex-vicaire, qu'ils aient à cesser toute fonction curiale... La maison de retraite servant provisoirement de presbytère, je désirerais pouvoir m'y loger dans la semaine ; c'est à vous à m'en procurer l'entrée. »

Le 30 juin, le sieur Gendrot témoignait aux administrateurs du District de Brest « sa reconnaissance et sa sensibilité de l'honneur dont ils l'avaient comblé en voulant bien assister à son installation. »

(1) L. 112.

Le difficile pour le sieur Gendrot n'était pas de se faire installer, mais bien de remplir ses nouvelles fonctions ; or, comme il l'avait prévu lui-même, son ignorance de la langue bretonne l'en rendait radicalement incapable, et il se trouvait dans la triste nécessité de subir sur la paroisse la présence de l'abbé Trévien, non assermenté qui y continuait, comme par le passé, ses fonctions de vicaire. Le sieur Gendrot en est donc réduit à implorer du District la tolérance de M. Trévien dans ses anciennes fonctions (1) :

« Saint-Renan, 30 août 1791.

« Vous me demandez quels sont les griefs que j'ai à reprocher à mon vicaire ou plutôt au prêtre qui en fait les fonctions, car ce Monsieur n'ayant pas obéi à la loi qui prescrit le serment, je n'ai pu ni même dû le choisir pour vicaire.

« Quoi qu'il en soit, Messieurs, je suis obligé de dire la vérité, convenant cependant que ces prêtres ne méritent aucun égard, tant à cause de leur rébellion aux lois qu'à cause du funeste exemple qu'ils donnent journellement en n'assistant pas à l'office divin.

« M. Trévien, prêtre à Saint-Renan, c'est sa signature, remplit les fonctions de vicaire exactement, il ne lui manque que de venir à l'office. Mais, Messieurs, je vous prie de continuer à le payer, c'est un pauvre diable qui n'est pas riche ; il m'a plusieurs fois donné lieu de croire qu'il se rendrait. D'ailleurs, la meilleure raison et la plus plausible que j'aie à vous donner, c'est qu'il m'est absolument nécessaire, ne sachant pas l'idiome. Je désirerais pouvoir le remplacer par un assermenté, mais où le prendre ? Messieurs les vicaires de Monsieur l'Evêque du Finistère font le possible pour m'en trouver, et n'en ont aucun à leur disposition. Si je pouvais faire le service sans son secours, j'aurais été le premier à vous engager à le faire évacuer le pays ; mais, puisque nous n'en trouvons pas d'autres, nous sommes obligés de nous servir d'eux malgré nous... »

Un tel état de choses ne pouvait durer, et le sieur Gendrot, par son ignorance du breton autant que par l'aversion des paroissiens de Saint-Renan pour le schisme, se trouvait dans l'impossibilité d'exercer son ministère ; mais s'il n'était pas apprécié en Basse-Bretagne, il l'était beaucoup, paraît-il, dans son pays natal où l'on réclamait à grands cris son retour ; c'est du moins ce qu'il affirme dans une lettre au District, du 19 avril 1792 (2) :

« Depuis le commencement de l'année, je résiste aux vœux de mes parents et de mes concitoyens, qui veulent absolument m'avoir pour curé. Aujourd'hui, il ne m'est plus possible

(1) L. 112.

(2) L. 112.

de me refuser à leurs instances sans les constituer à grands frais. En effet, ayant appris que j'avais peine à quitter un pays où je jouissais de la considération et de l'amitié des honnêtes gens sans préjugés, ils ont pris les armes et se sont mis en marche pour venir me chercher. Ils avaient déjà fait sept lieues lorsque le District de l'endroit les pria de retrograder, les assurant qu'aussitôt les pâques finies, je ne balancerai plus à me rendre à leurs désirs. Ces braves gens, n'étaient qu'au nombre de sept cents, par modération, pour m'accompagner. »

Ce nombre était plus que suffisant pour arracher le sieur Gendrot aux paroissiens de Saint-Renan, qui ne se seraient pas fait tuer pour conserver leur curé. Celui-ci annonçait officiellement au District le 31 mai 1792, qu'il quittait Saint-Renan pour « fixer son domicile à Coësmes, près de Rennes, sa paroisse natale, dont il était nommé curé. »

Plougonvelin avait pour curé constitutionnel un sieur Le Corre, habitant Lochrist, comme c'était, paraît-il, la coutume de temps immémorial pour les recteurs, qui après avoir pris possession à Plougonvelin, n'y paraissaient qu'aux grandes fêtes, et résidaient au presbytère de Lochrist, laissant un vicaire exercer les fonctions curiales à Plougonvelin. Au moment de la Révolution, M. Le Querré desservait cette église, et quoiqu'il n'eut pas prêté le serment, il avait réussi à s'y maintenir jusqu'en juillet 1792. A cette époque, craignant d'être arrêté et conduit au château de Brest, il se cacha, et Le Corre voulut profiter de cette occasion pour faire fermer l'église de Plougonvelin, plutôt que celle de Lochrist qui était supprimée dans la nouvelle circonscription. Le 6 juillet 1792, il écrivait dans ce sens au Procureur-Syndic du District de Brest :

« Ce matin, à dix heures, M. Auffret, maire de Plougonvelin, est venu m'annoncer l'évasion du sieur Quéré, prêtre de la dite paroisse ; il n'a pas dit la messe depuis lundi, on ne sait plus ce qu'il est devenu.

« Si vous vouliez fermer tout à fait cette église, comme elle est devenue le réceptacle de tous les aristocrates des paroisses voisines qui y abondent les dimanches et fêtes, au point que mes paroissiens sont obligés de demeurer dehors, je déférerai à votre désir. »

Cette partie de la paroisse offrait, en effet, peu de consolation à l'intrus ; aussi s'empressa-t-il d'empêcher, s'il était possible, la fermeture de l'église de Lochrist, près de laquelle il résidait depuis sa prise de possession, il y avait quatorze mois. Le 10 juillet, il écrivait de nouveau au District (1) :

(1) L. 106.

« Quel n'a pas été mon étonnement d'apprendre que le Directoire allait fermer l'église de Lochrist où abondent tous les bons citoyens ; je pourrais demander, au contraire, de fermer provisoirement l'église de Plougonvelin, afin d'engager les habitants à venir à Lochrist pour les sacrements.

« J'arrive de Plougonvelin où j'ai fait un enterrement, je me proposais d'y chanter la messe, mais le bedeau a fait le malade, et sans un citoyen de Brest, qui a eu la charité de me répondre la messe à basse voix, j'étais dans l'impossibilité de la dire. »

Les fidèles se refusaient surtout à faire baptiser leurs enfants par les intrus ; mais comme les registres de l'état-civil n'étaient pas encore confiés aux municipalités, il fallait faire la déclaration de la naissance au curé constitutionnel ; ils s'y soumettaient donc, tout en invoquant la liberté de conscience pour déclarer qu'ils ne voulaient pas de baptême pour l'enfant, quitte à le faire baptiser en cachette par un prêtre non assermenté. C'est d'un pareil procédé que le sieur Le Corre se plaint, le 20 juillet 1791, au Procureur-Syndic du District de Brest (1) :

« Un homme est venu me faire sommation d'enregistrer un enfant, me déclarant qu'il ne voulait pas le faire baptiser parce que, disait-il, cet enfant pourrait un jour être payen. J'ai refusé, et il a dit qu'il allait me dénoncer. Il est bien douloureux de voir tant d'impies refuser à leurs enfants l'entrée de l'église ; ne serait-ce pas une finesse de nos ennemis communs, qui veulent nous donner du ridicule en nous faisant enregistrer des enfants non baptisés. Je vous avoue que l'arrêté du Département (2) n'est pas en faveur de la religion ; il a scandalisé tout le monde et excité le fanatisme le plus abominable. Avant la lecture de cet arrêté tout était assez tranquille dans ma paroisse, et depuis tout est bouleversé. Que faire en pareille circonstance ? »

Le Procureur-Syndic de Brest communiqua cette lettre à Expilly, en le priant de voir si, au Conseil général prochain, on ne pourrait pas confier les registres aux officiers municipaux. Expilly répondit qu'il le ferait, « on s'occupe de cette affaire ; mais en attendant les curés doivent enregistrer les naissances, quoiqu'ils ne fassent pas les baptêmes. »

DISTRICT DE CARHAIX.

La cure de Plouguer-Carhaix n'avait pas été soumise à

(1) L. 74.

(2) Cet arrêté du Département, du 2 juin 1792, portait que les parents devaient faire constater la naissance des enfants par les curés, dans les vingt-quatre heures, qu'ils étaient libres de faire ou non baptiser leurs enfants, mais défense de les faire baptiser ailleurs que dans la paroisse de leur domicile.

de me refuser à leurs instances sans les constituer à grands frais. En effet, ayant appris que j'avais peine à quitter un pays où je jouissais de la considération et de l'amitié des honnêtes gens sans préjugés, ils ont pris les armes et se sont mis en marche pour venir me chercher. Ils avaient déjà fait sept lieues lorsque le District de l'endroit les pria de rétrograder, les assurant qu'aussitôt les pâques finies, je ne balancerai plus à me rendre à leurs désirs. Ces braves gens, n'étaient qu'au nombre de sept cents, par modération, pour m'accompagner. »

Ce nombre était plus que suffisant pour arracher le sieur Gendrot aux paroissiens de Saint-Renan, qui ne se seraient pas fait tuer pour conserver leur curé. Celui-ci annonçait officiellement au District le 31 mai 1792, qu'il quittait Saint-Renan pour « fixer son domicile à Coësmé, près de Rennes, sa paroisse natale, dont il était nommé curé. »

Plougonvelin avait pour curé constitutionnel un sieur Le Corre, habitant Lochrist, comme c'était, paraît-il, la coutume de temps immémorial pour les recteurs, qui après avoir pris possession à Plougonvelin, n'y paraissaient qu'aux grandes fêtes, et résidaient au presbytère de Lochrist, laissant un vicaire exercer les fonctions curiales à Plougonvelin. Au moment de la Révolution, M. Le Querré desservait cette église, et quoiqu'il n'eut pas prêté le serment, il avait réussi à s'y maintenir jusqu'en juillet 1792. A cette époque, craignant d'être arrêté et conduit au château de Brest, il se cacha, et Le Corre voulut profiter de cette occasion pour faire fermer l'église de Plougonvelin, plutôt que celle de Lochrist qui était supprimée dans la nouvelle circonscription. Le 6 juillet 1792, il écrivait dans ce sens au Procureur-Syndic du District de Brest :

« Ce matin, à dix heures, M. Auffret, maire de Plougonvelin, est venu m'annoncer l'évasion du sieur Quéré, prêtre de la dite paroisse ; il n'a pas dit la messe depuis lundi, on ne sait plus ce qu'il est devenu.

« Si vous vouliez fermer tout à fait cette église, comme elle est devenue le réceptacle de tous les aristocrates des paroisses voisines qui y abondent les dimanches et fêtes, au point que mes paroissiens sont obligés de demeurer dehors, je déférerai à votre désir. »

Cette partie de la paroisse offrait, en effet, peu de consolation à l'intrus ; aussi s'empressa-t-il d'empêcher, s'il était possible, la fermeture de l'église de Lochrist, près de laquelle il résidait depuis sa prise de possession, il y avait quatorze mois. Le 10 juillet, il écrivait de nouveau au District (1) :

(1) L. 106.

« Quel n'a pas été mon étonnement d'apprendre que le Directoire allait fermer l'église de Lochrist où abondent tous les bons citoyens ; je pourrais demander, au contraire, de fermer provisoirement l'église de Plougonvelin, afin d'engager les habitants à venir à Lochrist pour les sacrements.

« J'arrive de Plougonvelin où j'ai fait un enterrement, je me proposais d'y chanter la messe, mais le bedeau a fait le malade, et sans un citoyen de Brest, qui a eu la charité de me répondre la messe à basse voix, j'étais dans l'impossibilité de la dire. »

Les fidèles se refusaient surtout à faire baptiser leurs enfants par les intrus ; mais comme les registres de l'état-civil n'étaient pas encore confiés aux municipalités, il fallait faire la déclaration de la naissance au curé constitutionnel ; ils s'y soumettaient donc, tout en invoquant la liberté de conscience pour déclarer qu'ils ne voulaient pas de baptême pour l'enfant, quitte à le faire baptiser en cachette par un prêtre non assermenté. C'est d'un pareil procédé que le sieur Le Corre se plaint, le 20 juillet 1791, au Procureur-Syndic du District de Brest (1) :

« Un homme est venu me faire sommation d'enregistrer un enfant, me déclarant qu'il ne voulait pas le faire baptiser parce que, disait-il, cet enfant pourrait un jour être payen. J'ai refusé, et il a dit qu'il allait me dénoncer. Il est bien douloureux de voir tant d'impies refuser à leurs enfants l'entrée de l'église ; ne serait-ce pas une finesse de nos ennemis communs, qui veulent nous donner du ridicule en nous faisant enregistrer des enfants non baptisés. Je vous avoue que l'arrêté du Département (2) n'est pas en faveur de la religion ; il a scandalisé tout le monde et excité le fanatisme le plus abominable. Avant la lecture de cet arrêté tout était assez tranquille dans ma paroisse, et depuis tout est bouleversé. Que faire en pareille circonstance ? »

Le Procureur-Syndic de Brest communiqua cette lettre à Expilly, en le priant de voir si, au Conseil général prochain, on ne pourrait pas confier les registres aux officiers municipaux. Expilly répondit qu'il le ferait, « on s'occupe de cette affaire ; mais en attendant les curés doivent enregistrer les naissances, quoiqu'ils ne fassent pas les baptêmes. »

DISTRICT DE CARHAIX.

La cure de Plouguer-Carhaix n'avait pas été soumise à

(1) L. 74.

(2) Cet arrêté du Département, du 2 juin 1792, portait que les parents devaient faire constater la naissance des enfants par les curés, dans les vingt-quatre heures, qu'ils étaient libres de faire ou non baptiser leurs enfants, mais défense de les faire baptiser ailleurs que dans la paroisse de leur domicile.

l'élection, M. Blanchard, son recteur, s'étant montré tout disposé à prêter le serment requis pour conserver ses fonctions. Nous avons dit ailleurs avec quel acharnement il s'efforça d'imposer le schisme aux deux communautés des Ursulines et des Hospitalières, et nous avons eu occasion de remarquer combien il était peu sympathique à la Municipalité de Carhaix. Les pièces suivantes nous montrent que dès la fin de 1790, les rapports entre le Recteur et la Municipalité étaient déjà très tendus.

« Délibération de la Municipalité de Carhaix. »

« 28 novembre 1790.

« De tout temps il y a eu à Carhaix un prédicateur pour l'Avent. Au mois d'octobre dernier, M. Blanchard, recteur de Carhaix, fit demander à la Municipalité si elle paierait cette année les 90 livres dont elle gratifiait le prédicateur de l'Avent, et exigea une réponse dans le jour même. La Municipalité fit répondre qu'elle avait à cœur de suivre cet usage, mais ne pouvait faire de réponse définitive avant d'avoir vérifié l'état de sa caisse.

« Le Chapitre de Quimper donna le mandement pour la prédication de l'Avent dans l'église collégiale de Saint-Trémeur, à M. Jégouic, prêtre chanoine de la dite collégiale.

« Le 12 novembre dernier, M. Jégouic présenta à la Municipalité une requête par laquelle il exposait que M. Blanchard, recteur, au mépris du mandement du Chapitre de Quimper et des lois civiles et canoniques, l'avait, par billet du même jour, interdit de la confession et prédication dans l'étendue de sa paroisse, notamment dans l'église collégiale de Saint-Trémeur, dont il est premier chanoine, en quelque temps que ce fut. Il concluait à ce que la Municipalité le fit maintenir dans le droit qui lui est conféré par le mandement.

« M. Blanchard, dans son billet, disait que si M. Jégouic n'était pas maintenu, il prêcherait à sa place.

« Rassurée sur cet objet intéressant, la Municipalité crut qu'il ne lui appartenait pas de connaître la réclamation de M. Jégouic, elle renvoya sa requête au Chapitre de Quimper, qui pria la Municipalité d'inviter M. Blanchard à se désister de son opposition au mandement accordé à M. Jégouic.

« La réponse de M. Blanchard, remplie de lieux communs insignifiants, ne répondait pas à l'objet principal. Cependant, dans l'assemblée de la Municipalité tenue ce matin, il fut rapporté que le peuple était agité de la crainte de n'avoir pas de prédicateur, et que quelques malveillants voulaient lui insinuer que c'était la faute de la Municipalité, qui refusait la gratification ordinaire. Pendant ce rapport, le sacristain Primot, introduit, déclara que le Recteur lui avait défendu de sonner la cloche pour le sermon qui devait avoir lieu dans l'après-midi. La Municipalité vit dans cette démarche un

moyen employé par le Recteur pour la compromettre auprès du peuple.

« Elle ordonna donc au sacristain de sonner à l'ordinaire pour le sermon ; et, sur ses représentations, le lui ordonna sous peine de prison.

« Malgré cet ordre, le sacristain Primot ne sonna point à l'heure ordinaire. A 1 heure et demie, M. Baudot, maire, et Grall s'étant transportés à la collégiale, y trouvèrent le sacristain sous les cloches. Sur son refus obstiné de sonner, M. le Maire lui ordonna de se rendre en prison.

« Sur quoi statuant, l'assemblée décide qu'il y sera maintenu quatre jours, comme coupable de désobéissance réitérée et de mépris affecté aux ordres de la Municipalité. »

(A suivre.)

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez M^{me} ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaun, libraire.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odéon, 46
QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises. —
Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions et
Gestions de Propriétés.

A CÉDER dans de bonnes conditions, une belle Statue
du Sacré-Cœur. Jolie décoration. Grandeur
naturelle. — S'adresser au bureau de la SEMAINE RELIGIEUSE.

VÊTEMENTS JODELAIS, Jeune
Ecclésiastiques Quimper — 36, rue Keréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES
pour la Semaine Religieuse de Quimper.

GUÉRISON

certaine et radicale de toutes les
affections de la Peau, même des
Plaies variqueuses dites incurables. Le
traitement est à la portée des petites bourses,
ne dérange pas du travail, soulage dès le 2^{me} jour.
M. LEMORMAND, Méd^e Sp^l, Anc^e Aide Major des
Militaires M^l, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

DIABÉTIQUES

A M. Pesqui, Le Bouscat-Bordeaux : Je suis très content de votre Vin urané Pesqui. Veuillez m'en envoyer trois autres bouteilles.

Comtesse DE TOULONGRON,
« 12, boulevard des Invalides, Paris. »

VIN ROUGE du domaine de Carros-Haut-Brion, expédié franco
de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOULCHER, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1886 ; 145 fr. récolte 1885 et 180 fr. récolte 1882.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — 31 juillet, chapelle des Ursulines, 7 h. 1/2 : Réunion des Mères chrétiennes ; messe, instruction, bénédiction.

Nécrologie. — M. l'abbé Abéguilé, recteur de Poullan, est décédé cette semaine : l'enterrement a eu lieu à Saint-Renan. M. Abéguilé laisse les plus grands regrets dans sa paroisse et dans le cœur de ses nombreux amis.

PONT-CROIX. — M. le chanoine Fléiter, vicaire-général, a été chargé par Mgr de présider en son nom le jeudi, 1^{er} août, la distribution des prix au Petit-Séminaire.

La nouvelle loi militaire et les séminaristes. — Voici les passages de la nouvelle loi militaire qui se rapportent aux séminaristes :

Art. 23. — En temps de paix, après un an de service sous les drapeaux, sont envoyés en congé dans leurs foyers, sur leur demande, jusqu'à la date de leur passage dans la réserve...

4^e Les jeunes gens admis, à titre d'élèves ecclésiastiques, à continuer leurs études en vue d'exercer le ministère dans l'un des cultes reconnus par l'Etat.

En cas de mobilisation.... les élèves ecclésiastiques sont versés dans le service de santé.

Tous les jeunes gens énumérés ci-dessus seront rappelés pendant quatre semaines dans le cours de l'année qui précédera leur passage dans la réserve de l'armée active. Ils suivront ensuite le sort de la classe à laquelle ils appartiennent.

Des règlements d'administration publique détermineront les justifications à produire par les jeunes gens visés au paragraphe 4^e, soit au moment de leur demande, soit chaque année pendant la durée de leurs études.

Art. 24. — Les élèves ecclésiastiques mentionnés au paragraphe 4^e, qui, à l'âge de 26 ans ne seraient pas pourvus d'un emploi de ministre de l'un des cultes reconnus par l'Etat ; les jeunes gens visés par l'article 23 qui n'auraient pas satisfait, dans le cours de leur année de service, aux conditions de conduite et d'instruction militaire déterminées par le ministre de la guerre ; ceux qui ne poursuivraient pas régulièrement les études en vue desquelles la dispense a été accordée, seront tenus d'accomplir les deux années de service dont ils avaient été dispensés.

Art. 25. — Quand les causes de dispense prévues à l'article 23 viennent à cesser, les jeunes gens qui avaient obtenu ces dispenses sont soumis à toutes les obligations de la classe à laquelle ils appartiennent.

Art. 26. — La liste des jeunes gens de chaque département dispensés en vertu des articles... 23,... sera publiée au *Bulletin administratif*, et les noms des dispensés de chaque commune seront affichés dans leur commune à la porte de la mairie.

En cas de guerre, ils sont appelés et marchent avec les hommes de leur classe....

Art. 87. — Les dispositions de la présente loi seront appliquées au plus tard dans les six mois qui suivront la date de sa promulgation....

Art. 92. — Les jeunes gens dispensés conditionnellement du service actif en temps de paix avant la mise en vigueur de la présente loi, conformément à l'article 20 de la loi du 27 juillet 1872 (1), conserveront la situation qui leur est faite par la dite loi au point de vue des obligations du service militaire.

Cette loi, ce n'est certes point le patriotisme qui l'a inspirée. Le patriotisme, au contraire, demandait qu'elle fût repoussée par nos législateurs. Mais on a voulu, à la veille des élections, jeter quelque pâture aux ennemis de la religion, pour satisfaire en partie leur haine.

Du haut de la tribune de la Chambre, Mgr Freppel a dénoncé ces intentions, qui donnent à la loi militaire le caractère évident d'un acte d'hostilité religieuse.

« Il est permis, a dit l'éminent évêque, de se demander quel est le motif de vos résolutions.

« Il n'y a qu'une réponse à cette question, et vous me la fournissiez tout à l'heure dans vos interruptions. C'est au désir d'imposer aux séminaristes un an de caserne que vous sacrifiez tout le reste, vos principes, vos doctrines, vos idées antérieures sur l'égalité absolue du service et sur l'homogénéité complète de l'armée. C'est à la haine de l'Eglise que vous sacrifiez la fortune de la France.

« Vous vous êtes dit : Nous ne pouvons pas empêcher, d'une façon absolue, le recrutement du clergé par trois ans de caserne, contentons-nous de l'entraver le plus possible par un casernement d'un an : ce sera autant de gagné sur l'ennemi, et l'ennemi, pour vous, vous l'avez dit assez haut, c'est l'Eglise catholique.

« Peu importe, après cela, le retour à la double portion du contingent ! Peu important les trente ou quarante catégories de jeunes gens qui seront dispensés du service de trois ans, en vertu de l'article 23, contrairement à nos principes ; nous tenons les séminaristes à la caserne pour un an, cela nous suffit ; le reste est accessoire, le reste est secondaire, le reste est indifférent.

« Voilà tout le secret !

« Eh bien, vous viendrez déclarer le contraire à cette tribune, et j'assure que ce sera pour moi un grand soulagement ; mais jusqu'à là j'ai le droit de dire que voilà tout le secret, voilà toute l'explication de votre changement d'attitude devant le projet qui vous revient du Sénat.

« Vous repousseriez ce projet de loi comme détestable s'il n'im-

(1) Les élèves ecclésiastiques sont de ce nombre.

posait pas aux séminaristes un an de caserne, et vous le voterez uniquement à cause de cela. C'est par un acte d'hostilité envers la religion que cette Chambre veut finir ; ce sera son testament. Eh bien, libre à elle de terminer aussi tristement une carrière que j'aurais voulue tout autre.

« Mais n'en doutez pas un instant ; comme M. Thiers nous y convie dans son rapport, ce testament, œuvre de haine et d'impuissance sénile, ce testament nous le casserons l'année prochaine dans l'intérêt de la défense nationale et aux applaudissements du pays. »

CONFRÉRIE DE NOTRE-DAME DES ARMÉES A PLOUNÉVEZ-LOCHRIST

STATUTS ET CONDITIONS

ART. I. — D'après autorisation de Mgr Lamarche évêque de Quimper et de Léon, *en date du 17 novembre 1888*, a été érigée en l'église de Plounévez-Lochrist, la confrérie de Notre-Dame des Armées affiliée à l'Archiconfrérie du même nom à Versailles, par diplôme du 20 novembre suivant, signé du directeur général, le R. P. Gueusset, eudiste, avec les mêmes intentions, conditions et privilèges.

ART. II. — A quiconque voudra se faire inscrire au registre de notre Confrérie, il sera délivré un billet d'admission moyennant une cotisation annuelle de 0 fr. 25 ou, si l'on préfère, pour la seule et unique offrande de 5 francs.

ART. III. — Chaque associé aura ainsi part avec les jeunes soldats et marins de Plounévez-Lochrist en activité de service : 1^o à la messe de chaque 1^{er} samedi du mois dite à l'autel de la Très-Sainte Vierge de Notre-Dame des armées ; 2^o à la messe du jour du tirage au sort, et à celle dite du départ, vers la fête de la Toussaint, messes où sont convoqués les conscrits ; 3^o à la messe de la fête patronale de Notre-Dame des Armées, le dimanche qui suit le 24 mai et à celle de la fête de Saint-Michel, second patron de la Confrérie, le 29 septembre ; 4^o enfin aux services solennels qui seront célébrés pour les membres décédés dans l'année, d'une fête patronale à l'autre, spécialement le lendemain de cette même fête et dans le courant de novembre.

ART. IV. — Durant chaque dimanche et fête du mois de mai consacré tout entier à Notre-Dame des Armées à Plounévez-Lochrist, lecture est donnée en chaire, à l'Exercice du mois de Marie, des noms, titres et résidences des soldats et marins en activité de service ; et le jour de la fête patronale, des noms de tous les membres inscrits au registre de la Confrérie. On prie ensuite pour les membres vivants et décédés.

ART. V. — Aucune prière n'est obligatoire ; mais on invite les associés, les soldats et marins à dire une fois par jour, après le *Puter* et *Ave* de la prière du matin, l'invocation : *Notre-Dame des Armées, priez pour nous.*

ART. VI. — Les jeunes soldats et marins qui quittent leurs foyers, soit qu'ils précèdent l'appel, soit qu'ils l'attendent, reçoivent du directeur de la Confrérie, M. le Recteur de Plounévez-Lochrist ou du sous-directeur qui le remplace, une carte ou lettre de recommandation pour les divers aumôniers militaires inscrits au catalogue général, et leurs noms demeurent sur le registre de la Confrérie, de droit, durant tout le temps de leur service à l'Etat.

Nota. — Voir au billet français l'indication des indulgences plénières et partielles de la Confrérie affiliée à l'Archiconfrérie de Versailles.

Introun Varia ann armeou karet e guinevez diouallit ho pugale !

Lettre d'approbation de Mgr Lamarche :

« Sur la demande de Monsieur le Recteur de Plounévez-Lochrist, nous avons érigé et par les présentes érigeons la Confrérie de Notre-Dame des Armées dans sa paroisse, et l'autorisons à l'affilier à l'Archiconfrérie du même nom canoniquement érigée dans l'église de Notre-Dame des Armées à Versailles.

« † THÉODORE LAMARCHE,

« Evêque de Quimper et de Léon. »

Syndicat de l'Enseignement libre

A tous les degrés 35, rue de Grenelle.

Paris, le 28 juin 1889.

L'Enseignement est une profession qui, autant que beaucoup d'autres, a des intérêts économiques étroitement liés à ses intérêts moraux. Les membres de l'Enseignement libre réunissent, par conséquent, les conditions voulues par la loi du 21 mars 1884, pour former un syndicat professionnel.

Des maîtres qui ne partagent pas nos croyances ont déjà formé des syndicats : à nous catholiques de faire comme eux et de nous associer pour la défense et le développement de nos intérêts professionnels.

C'est dans ce but et à ce point de vue qu'il vient de se fonder à Paris, sous les auspices de la Société générale d'Education et d'Enseignement, un *syndicat des membres de l'Enseignement libre à tous les degrés*, dont les statuts ont été déposés à la Préfecture le 12 juin courant.

Nous avons l'honneur de vous adresser un exemplaire de ces statuts.

Notre Syndicat, a conquis ainsi l'existence légale et il n'a plus besoin, pour se développer, que de l'adhésion effective du plus grand nombre possible des membres de l'Enseignement libre.

Nous nous adressons à tous parce qu'en pareille matière il n'y a pas place pour l'isolement ; le faisceau que nous voulons former,

loin de porter atteinte à l'indépendance de chaque établissement et à celle des maîtres qui y sont attachés, leur fournira, au contraire, les moyens de se développer dans la sphère de leur activité propre.

Résolus à marcher sans témérité comme sans faiblesse dans la voie qui nous est ouverte, nous nous sommes appliqués à faire entrer dans la Chambre syndicale provisoire des représentants des différentes branches de l'Enseignement libre. En dehors de la Chambre syndicale, nous nous sommes assurés, pour les questions légales, le concours de Jurisconsultes éminents comme MM. le président Sénart, Bonnet, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, d'Herbelot et Louchet, avocats à la Cour d'Appel; et pour les questions de mutualité et de retraite, celui de financiers consultés, comme M. le baron de Baulny, ancien maître des Requêtes au Conseil d'Etat, de la Bouillierie, ancien ministre, Chesnelong, sénateur, Cron, associé de la charge Lepel-Cointet, agent de change, David, ancien conseiller d'Etat, directeur de la Compagnie *la Providence*, le baron de Ravignan, ancien sénateur, etc.

En constituant à Paris la Chambre syndicale, nous y avons réservé des places pour des membres de l'Enseignement libre, qui résidant en Province, pourraient venir à ses réunions périodiques.

Le Syndicat appelle dans son sein les membres de l'Enseignement libre à tous les degrés, car leurs intérêts économiques sont les mêmes; la foi qui les unit est la même, et c'est surtout entre catholiques que la diversité des rôles vient se fondre dans une admirable et indissoluble unité.

Il va de soi que les personnes qui se consacrent à l'Enseignement des jeunes filles pourront entrer dans le Syndicat, car autant que les autres au moins elles ont besoin, pour la sécurité de leur situation, du secours de l'association.

Un syndicat ne peut fonctionner sans quelques ressources pécuniaires; de là une cotisation que les statuts ont fixée à 12 francs par an. Pour cette seconde partie de l'année, nous ne demanderons à nos adhérents que la moitié de la cotisation, en ajoutant néanmoins qu'en raison des frais de premier établissement, qui sont toujours importants, notre trésorier ne refusera pas les cotisations intégrales qui lui seront offertes.

Plus tard, si Dieu bénit nos efforts en donnant au Syndicat la prospérité, les excédents de recettes pourront, après prélèvement d'une réserve, aller grossir le fonds de secours ou des retraites.

Nous n'avons pas besoin d'analyser ici les différentes applications dont le Syndicat est susceptible: elles sont suffisamment indiquées dans l'art. 4 des statuts.

L'un de nos premiers soins sera l'organisation au siège social, 35, rue de Grenelle à Paris, d'un office de renseignements pour les membres du Syndicat qui désireraient trouver un emploi dans l'Enseignement libre; nous nous efforcerons de rendre ainsi service aux professeurs et aux chefs d'établissements, et nous apporterons dans nos investigations et dans nos indications la plus

grande sévérité possible, autant dans l'intérêt de l'Enseignement libre que par le souci de notre propre dignité.

Nous mettrons aussi à l'étude les questions relatives aux caisses de secours et de retraites; mais leur solution ayant besoin d'être mûrie, nous ne pourrons l'offrir immédiatement à nos adhérents. C'est surtout ici que le nombre peut devenir un élément sérieux de succès; il est certain que les compagnies d'assurances, s'il faut recourir à elles, accorderont des conditions bien plus favorables à un syndicat qu'à des individualités isolées.

Nous espérons, M. , que, comprenant tous les avantages de notre Syndicat, vous voudrez bien consentir à en faire partie; vous trouverez en nous des collègues dévoués, toujours disposés à répondre à vos désirs dans la mesure de nos statuts et de notre pouvoir.

Veuillez agréer, M. , l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Le Président de la Chambre syndicale,
L.-M. DELAMARRE.

Professeur à l'Institut catholique de Paris.

Le Secrétaire,
EMMANUEL FOURNIER.

Directeur de l'Ecole libre de l'Immaculée Conception.

N. B. — S'adresser, pour les renseignements et pour les demandes d'admission, au secrétariat du Syndicat, 35, rue de Grenelle.

STATUTS

TITRE PREMIER. — *Constitution du Syndicat.*

ART. 1. — Il est formé entre les soussignés et ceux qui adhéreront aux présents statuts, un Syndicat ou Association professionnelle qui sera régie par la loi du 21 mars 1884 et par les dispositions ci-après:

ART. 2. — L'Association prend pour dénomination: *Syndicat des Membres de l'Enseignement libre à tous les degrés.*

Son siège est établi à Paris, 35, rue de Grenelle.

Sa durée sera illimitée. Elle commencera du jour du dépôt légal de ses statuts.

TITRE II. — *But du Syndicat.*

ART. 3. — Le Syndicat a pour objet général l'étude et la défense des intérêts tant économiques que moraux des membres de l'Enseignement libre.

ART. 4. — Il se propose spécialement:

1° De créer des rapports et d'établir des liens de confraternité entre tous les membres de l'Enseignement libre;

2° De rechercher les moyens les plus propres à assurer, améliorer et relever leur situation matérielle et morale;

3° D'examiner toutes les réformes législatives ou autres et toutes les mesures économiques que peuvent exiger les intérêts des membres de l'Enseignement libre et d'en poursuivre la réalisation;

4° De préparer, encourager, soutenir la création d'institutions éco-

nomiques en faveur des membres de l'Enseignement libre, telles que Caisses de secours mutuels, Caisses de retraite et autres semblables ;

5° De créer des offices de renseignements propres à faciliter le recrutement du personnel auxiliaire de l'Enseignement libre ;

6° D'instituer des offices d'entremises pour l'achat des objets de toute nature nécessaires au fonctionnement des établissements d'enseignement libre, tels que : denrées d'alimentation, fournitures de chauffage, d'éclairage, de vêtements, de linge, de livres, de papiers, etc..., de manière à faire profiter les membres du Syndicat des remises et rabais obtenus sur les marchés passés avec les fournisseurs, soit de gré à gré, soit par adjudication ou soumission ;

7° De régler à l'amiable les contestations qui pourraient s'élever soit entre les sociétaires, soit entre ceux-ci et des tiers ;

8° D'examiner et d'instruire les affaires pouvant donner lieu à des contestations judiciaires, de concilier les parties, ou à défaut, de faire tous rapports, mémoires et observations nécessaires.

TITRE III. — Composition du Syndicat.

ART. 5. — Peuvent faire partie du Syndicat, les membres de l'Enseignement supérieur, les chefs d'institution, maîtres et maîtresses de pension, directeurs et directrices d'internats, d'externats, d'écoles maternelles ou enfantines, instituteurs, institutrices, professeurs, répétiteurs, chefs d'économat, économes, maîtres-adjoints, suppléants, surveillants et généralement toutes personnes faisant, à un titre quelconque, partie de l'Enseignement libre.

ART. 6. — Pour être admis à faire partie du Syndicat, les postulants devront être présentés par deux de ses membres ; leur demande sera soumise à la Chambre syndicale qui statuera à la majorité des deux tiers des membres présents.

ART. 7. — Tout membre peut se retirer à tout instant de l'Association. A cet effet, il adresse sa démission par lettre recommandée au Président, qui lui en accuse purement et simplement réception.

Toute condamnation entachant l'honorabilité, tout acte reconnu contraire à la dignité de la profession ou nuisible aux intérêts de l'Association peuvent, ainsi que le défaut de paiement des cotisations, après trois lettres de rappel, être des motifs d'exclusion, laquelle est prononcée par la Chambre syndicale à la majorité des deux tiers des membres présents.

ART. 8. — Tout membre démissionnaire ou exclu doit le montant de sa cotisation annuelle en cours ; il perd tous ses droits sur le patrimoine syndical et ne conserve que le droit au bénéfice énoncé dans le second alinéa de l'art. 7 de la loi du 21 mars 1884.

TITRE IV. — § 1^{re} Administration du Syndicat. — 1^{re} Chambre syndicale.

ART. 9. — Le Syndicat est administré par une Chambre syndicale.

ART. 10. — Cette Chambre syndicale est composée de 9 membres au moins et de 24 au plus, savoir :

Un Président, un Secrétaire, un Trésorier et 6 à 21 membres parmi lesquels on désignera, s'il y a lieu, un Vice-Président, un Secrétaire et un Trésorier adjoints. Ils sont nommés par la première assemblée générale ; ils sont rééligibles.

ART. 11. — La Chambre syndicale se renouvelle elle-même par tiers tous les deux ans ; les deux premiers tiers seront désignés par le sort. Les membres sortants sont toujours rééligibles.

ART. 12. — A titre provisoire, et jusqu'à la première assemblée générale, la Chambre syndicale est composée de MM. Delamarre, professeur de droit à l'Institut catholique, 216, Boulevard Saint-Germain *président* ; Fournier, directeur de l'Ecole de l'Immaculée Conception 383, rue de Vaugirard, *secrétaire* ; de Gaulle, professeur à l'Ecole Sainte-Geneviève, 97, rue du Cherche-Midi, *trésorier*. — Alix, professeur de droit à l'Ecole des Sciences politiques et à l'Institut catholiques, 14, rue de Tournon ; Bachelet (en religion frère Argymir), directeur de l'Ecole commerciale des Frères-Bourgeois, 212, rue Saint-Antoine ; Bazin, instituteur, 81, rue de Reuilly ; Clair (abbé), aumônier de l'Ecole Saint-Germain, 33, rue de Sevres ; Coste, professeur de droit au Pensionnat des Frères de Passy, 10, avenue de l'Opéra ; Diringer (abbé), professeur de philosophie à l'Externat de la rue de Madrid, 7 ; Ferrot, instituteur, 40, rue Mémilmontant ; Huit, professeur, 74, rue Bonaparte ; Jourdan (abbé), directeur de l'Ecole Albert-le-Grand, à Arcueil (Seine) ; Lefrançois, chef d'Institution, 80, rue Blomet ; Lombard, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, professeur, 23, rue de la Sourdière ; Nouvelle (abbé), directeur de l'Ecole Massillon, 2, quai des Célestins ; Pinson, chef d'Institution, ex-directeur d'Ecoles communales de Paris, 6, villa du Bel-Air ; Regnault (abbé), directeur de l'Ecole Saint-Jean, à Versailles ; Terrat, professeur de droit à l'Institut catholique, 18, rue Saint-Romain.

ART. 13. — La Chambre syndicale se réunit sur la convocation du Président ou du membre qui le remplace ; tous les membres étant convoqués, elle délibère valablement si un tiers de ses membres au moins sont présents. Ces réunions ont lieu au moins tous les deux mois.

ART. 14. — Elle prend toutes décisions et mesures sur toutes les matières qui se rattachent à l'objet de l'Association, à ses intérêts généraux et particuliers. Elle prépare les travaux, propositions et ordres du jour à soumettre aux assemblées générales. Chaque année, elle présente à l'Assemblée un rapport sur l'ensemble des opérations du Syndicat et sur la situation active et passive du patrimoine syndical.

ART. 15. — Le Président dirige les travaux de l'Association ; il ordonne les convocations et préside les séances ; il a voix prépondérante en cas de partage. Il signe conjointement avec le secrétaire les procès-verbaux des séances. En cas d'absence, il est remplacé par le vice-président ou le membre désigné à cet effet.

ART. 16. — Le Trésorier est dépositaire des fonds du Syndicat. Il recouvre les cotisations et toutes les sommes dues ou acquises à l'Association ; il solde les dépenses sur le visa du Président ; il en soumet l'état à la vérification de la Chambre syndicale, il dresse à la fin de chaque année le compte de l'exercice annuel et établit la situation financière du Syndicat à ce jour.

§ 2. Conseil Judiciaire.

ART. 17. — Un Conseil judiciaire est institué auprès de la Chambre syndicale et nommé par elle.

§ 3. Assemblée générale.

ART. 18. — L'Assemblée générale, composée de l'universalité des membres du Syndicat, au lieu au moins une fois par an, à la date fixée par la Chambre syndicale ; elle pourra, en outre, être convoquée extraordinairement toutes les fois que la Chambre syndicale le jugera nécessaire.

Elle est présidée par le Président de la Chambre syndicale, assisté

des membres de cette Chambre. Ses décisions sont prises à la majorité, quel que soit le nombre des membres présents, à la troisième épreuve, la majorité relative suffit.

Ne sont admis au vote que les sociétaires qui ont payé leur cotisation.

Elle entend le rapport de la Chambre syndicale et celui du Trésorier.

— Elle désigne chaque année deux de ses membres pour vérifier, un mois avant la prochaine assemblée générale, les comptes de l'exercice courant.

ART. 19. — L'Assemblée générale statue sur toutes les propositions qui lui sont faites. Toutefois, aucune proposition émanant de l'initiative individuelle ne peut lui être soumise qu'autant que la Chambre syndicale en aura été précédemment saisie et aura décidé qu'elle sera présentée à l'Assemblée générale.

ART. 20. — Toute discussion politique, religieuse ou étrangère au but que poursuit l'Association est formellement interdite.

TITRE V. — Patrimoine et Personnalité du Syndicat.

ART. 21. — Le patrimoine du Syndicat est formé au moyen : 1° des cotisations régulières des membres du Syndicat ; 2° des dons et libéralités qui peuvent lui être faits ; 3° des subventions qui peuvent lui être accordées.

Il est administré par la Chambre syndicale qui peut choisir un administrateur délégué par elle ou un agent salarié.

ART. 22. — Tout membre est tenu de payer annuellement une cotisation fixée à 12 francs.

ART. 23. — Le Président de la Chambre syndicale agit au nom du Syndicat et le représente dans tous les actes de sa vie civile.

Il exerce, en vertu d'une délibération de la Chambre syndicale toutes actions judiciaires et tous droits mobiliers et immobiliers.

Il règle toutes les dépenses courantes.

TITRE VI. — Dissolution du Syndicat.

ART. 24. — En cas de dissolution, pour quelque cause que ce soit, il est formellement entendu que le patrimoine social sera liquidé et sera partagé entre les membres du Syndicat, à moins que l'Assemblée générale n'ait décidé que le montant en sera remis à une ou plusieurs institutions d'enseignement libre qu'elle désignera.

TITRE VII. — Dispositions générales.

ART. 25. — Les présents statuts seront susceptibles de révision et de modifications. Ces modifications et révision ne pourront être proposées que par la Chambre syndicale.

Elles seront soumises à la prochaine réunion de l'Assemblée générale et votées à la majorité des deux tiers des membres présents.

ART. 26. — Les membres de la Chambre syndicale sont chargés de faire le dépôt des statuts et des noms des membres de la dite Chambre syndicale, conformément à la loi du 21 mars 1884.

Hollande. — En Hollande, comme en Belgique, en Norvège et maint autre pays, finit par triompher la liberté de l'enseignement chrétien. Le gouvernement hollandais a rédigé un projet de loi qui donne aux vœux des familles et des communes complète satisfaction.

Les écoles privées, catholiques ou protestantes, auront les mé-

mes droits que les écoles publiques, avec subsides de l'Etat, *proportionnellement* au nombre de leurs élèves.

Libre choix de l'école est reconnu aux pères de familles. Aux maîtres dont l'enseignement leur inspirera confiance, ils enverront leurs enfants. Ils ne seront pas obligés, comme en France, de payer deux fois la rétribution scolaire : une fois par l'impôt, pour l'école dont ils ne veulent point, et une seconde fois pour l'école qu'ils ont choisie. — Seront seuls admis gratuitement les enfants de familles indigentes, les autres acquitteront une rétribution déterminée. Elle sera réduite et au besoin supprimée pour les parents qui, sans être dans un dénuement absolu, auront à élever une famille nombreuse. L'instruction primaire sera obligatoire jusqu'à l'âge de douze ans.

Les instituteurs seront choisis non par l'Etat, mais par la commune. L'inspecteur primaire n'interviendra que pour renseigner la commune et donner son avis ; mais l'instituteur nommé ne pourra être révoqué sans l'assentiment du pouvoir central.

L'Etat partagera les subsides entre les écoles normales officielles et les écoles normales privées instituées pour la formation du personnel enseignant.

En Angleterre, à la suite des examens de fin d'année, des secours importants, mais proportionnés aux succès des élèves et aux notes méritées pour la tenue de l'école, sont accordés aux instituteurs et institutrices, quelle que soit d'ailleurs leur religion. Notons en outre que la *neutralité* en est proscrite par les lois.

— Comment nous sommes loin de tout cela en France !

SAINT POL-AURÉLIEN et ses premiers successeurs.

CHAPITRE IV.

LA VILLE SAINTE ET L'ÎLE DE BATZ (suite).

« Dieu voulant enfin récompenser saint Joévin des longs travaux qu'il avoit glorieusement surmontés pour sa gloire, permit qu'une forte fièvre le saisisse au presbiteraire de Brasparz, qui l'affaiblit grandement et qui, peu de temps après, le coucha au lit de la mort. Trois jours avant son décès, saint Paul, étant en son monastère en l'île de Baaz, et saint Kenan à Ploukerneaw, eurent révélation de sa maladie et qu'elle étoit mortelle : saint Kenan se rendit incontinent devers saint Paul, lequel l'envoya hastivement à Brasparz pour assister le saint prélat en sa maladie, l'aider à bien mourir et donner ordre à ses funérailles. Saint Joévin fut fort consolé de le voir, reçut tous ses sacrements, et, après avoir donné sa sainte bénédiction aux assistants, commanda que, quand il serait décédé, on mist son corps en un branquart neuf, et que là, où les bestes qui le devoient porter s'arresteroient,

ils l'ensevelissent ; et puis, levant les mains et le cœur au Ciel, rendit son âme à son Créateur, le second jour de mars. »

Admettant, pour la chronologie dans l'histoire de saint Pol les dates, ou précises ou approximatives, qu'a proposées dom Plaine, nous ne pouvons suivre avec Albert-le-Grand la date de 554, à laquelle il place la mort de saint Joévin. Promu lui-même à l'épiscopat vers 540, saint Pol avait administré son église de Léon pendant à peu près un demi-siècle quand il se choisit un successeur ; ceci nous conduit donc aux environs de 590. Saint Pol, qui pouvait avoir 50 ans lorsqu'il se rendit à la cour de Childebert, était donc âgé maintenant d'environ 100 ans. Cet homme vénérable n'avait rien changé à ses austérités passées ; il supportait joyeusement, avec ses mortifications volontaires, le lourd fardeau d'une telle vieillesse, mais après l'avoir vu si attaché à ses parents, à sa sœur, à son bon maître saint Hiltut, aux aimables et saints compagnons de sa jeunesse, nous devons croire que dans la mort de saint Joévin, saint Pol trouvait une double cause de douleur : l'évêque pleurait le continuateur de son œuvre ; l'exilé de Grande-Bretagne pleurait celui qui, seul, jusqu'à la rencontre de son cousin le comte Withur, lui avait fait retrouver sur la terre étrangère un reste des douceurs de la vie de famille.

Il y aurait eu pour lui quelque consolation à revoir le corps de son neveu ; mais ce soulagement ne fut pas donné à sa douleur. « Le corps de saint Joévin, lavé et revêtu de ses ornemens pontificaux, fut mis dans une litière neuve, ainsi qu'il avait ordonné, et laissa-t-on les bestes la conduire où elles voulurent : elles allèrent tout le grand chemin de Brasparz, jusqu'à un certain lieu nommé *Porz-ar-C'hroaz*, où la litière fit un éclat si grand qu'on pensoit qu'elle fust rompue ; mais les bestes continuèrent d'aller quelques cinq cens pas plus avant, où elle se brisa tout à fait, au milieu d'une grande place, où on bastit une belle église en son nom, et y fut ensevely. Depuis, ses saintes reliques furent levées et transportées en la cathédrale de Léon, lequel diocèse il gouverna un an et quarante jours. »

La cathédrale de Léon ne possède rien désormais des reliques de saint Joévin, mais le tombeau érigé dans la chapelle de Plouvien subsiste toujours ; ce n'est point toutefois le monument primitif. Il est ainsi décrit par M. de Kerdanet : « Il est en pierres de Kersanton, orné dans son pourtour d'arcades gothiques soutenues par de petites colonnes engagées. Sur le dessus est la statue couchée du Saint, représenté en costume épiscopal, la mitre sur la tête et la crosse en main. Deux petits anges sont couchés de chaque côté de sa tête. Sur le bord du rétable, on lit l'inscription suivante, en caractères gothiques carrés :

D. JOEUOA EPUS LEONS FUIT HIC SEPULTUS.

« Ce tombeau est environné d'une grille en fer portant la date de 1646. »

J'ignore si en levant les reliques de terre on en a laissé quel-

que partie dans ce tombeau, et si les paroisses de Brasparts et de Plouvien ont pu en conserver quelques parcelles.

Nous avons vu que parmi les compagnons de saint Pol, lors de son émigration, figurait immédiatement après son neveu Joévin, le prêtre Tigernmagl ou Tiernomaël. Ce fut sur celui-ci que saint Pol jeta les yeux pour donner un successeur au saint prélat qui venait de mourir. Les Bollandistes ont avancé que saint Pol n'avait probablement jamais quitté le siège épiscopal, et qu'il se donna de son vivant non des successeurs, mais des collaborateurs ou chorrévêques placés par lui dans ses archidiaconés.

M. de Kerdanet déclare qu'il adopte en entier ce sentiment. N'est-ce pas là prendre avec le récit de Wormonoc une trop grande liberté ? Il est vrai que les auteurs dont je parle n'avaient pas le texte même du moine de Landévennec, mais ils n'ignoraient pas la teneur et la valeur de la notice du moine de Fleury. Dom Lobineau est ici resté plus fidèle aux vieux historiens de saint Pol : « On ne peut douter, dit-il, que saint Paul n'ait ordonné évêques ses trois disciples, l'un après l'autre (1), soit qu'il ait invité des évêques voisins à concourir à leur sacre, soit qu'il les ait ordonnés seul avec ses prêtres. » En effet, le canon par lequel l'Eglise exigeait le concours de trois évêques pour une consécration épiscopale était déjà ancien : il avait été promulgué par le souverain pontife saint Anaclet, sous le règne de Trajan, et l'on ne peut douter que, dès le jour où il fut porté, il ne reçut une complète adhésion là où la chose était possible. Même pendant les persécutions, la réunion de plusieurs évêques en Italie, en Espagne et dans le midi de la Gaule ne devait pas être chose rare, mais dans des pays ravagés, ruinés, où la civilisation ne faisait que de reparaitre, il ne pouvait en être de même. Aujourd'hui dans les pays de missions, la discipline s'accommode aux nécessités de lieux et de circonstances ; évidemment, il devait en être de même au sixième siècle dans les pays où l'Eglise n'était pas encore régulièrement constituée. Les papes donnaient des pouvoirs très étendus aux évêques qu'ils envoyaient dans ces contrées ; on le voit en particulier dans la vie de saint Germain d'Auxerre et dans celle de saint Augustin de Cantorbéry. Donc, en supposant que saint Pol sacra lui-même ses successeurs sans le concours d'aucun de ses frères dans l'épiscopat (ce qu'on ne peut affirmer), nous ne sommes nullement obligés de souscrire pour cela au jugement de dom Lobineau disant : « On voit assez dans toute sa conduite, qu'il y avait, dans ce temps-là, plus de simplicité et de charité, dans les évêques de l'église bretonne, que de science des canons. »

Les espérances qu'avaient fait concevoir à saint Pol les hautes qualités de Tiernomaël ne furent point réalisées, car, après un an et un jour d'épiscopat, le successeur de Joévin s'endormit dans le Seigneur. Les hagiographes ne nous ont transmis aucun détail sur la vie de ce saint personnage.

(1) Nous verrons en effet bientôt Cétomérin succéder à Tiernomaël avant que saint Pol n'ait quitté ce monde.

Quand pour la première fois le siège épiscopal de Léon était resté vacant par la mort de son titulaire, saint Pol s'était bien gardé de reprendre le fardeau de l'administration, mais les circonstances étaient fort différentes : deux fois le même malheur avait frappé sa chère église. Ces deux morts précipitées lui persuadèrent que Dieu voulait qu'il se chargeât de nouveau du soin de son diocèse, et tout son troupeau l'en supplia avec beaucoup d'instances. Il repartit donc le gouvernement, tout faible et caduc qu'il était. Son zèle n'avait jamais été plus vif ni plus animé, et sa sagesse consommée brillait de l'éclat le plus pur ; mais, convaincu par l'expérience de quelques mois, qu'il n'avait plus assez de forces pour le travail, il se démit de nouveau pour instituer en sa place un autre de ses religieux nommé Cétomerin, qu'il ordonna évêque. Le nouveau prélat n'était point du nombre des insulaires qui avaient suivi saint Pol sur le continent ; du moins nous ne trouvons pas son nom parmi ceux des douze prêtres précédemment énumérés ; ceci nous permet de supposer qu'en choisissant un évêque entré plus tard dans la vie religieuse et dans les ordres sacrés, le saint vieillard comptait sur la jeunesse du nouvel élu pour le voir fournir une longue carrière épiscopale. En effet, depuis son arrivée en Armorique (525), jusqu'à sa première renonciation à son siège (590), il avait vu les plus jeunes de ses premiers compagnons arriver eux-mêmes à un âge avancé ; puis, les trois premiers évêques de Léon ayant appartenu par la naissance à la Bretagne insulaire, ne convenait-il pas de les remplacer maintenant par un prélat originaire de la Bretagne continentale, désormais assez féconde en prêtres et en moines pour n'avoir pas besoin d'emprunter ses pasteurs au clergé venu d'outre-mer ?

Notre auteur ne nous a fourni aucun détail sur le sacre des précédents évêques de Léon, mais arrivé à la consécration épiscopale de Cétomerin il est moins avare de renseignements. Nous ne savons encore, il est vrai, si le prélat consécrateur avait à ses côtés deux évêques assistants, mais nous voyons figurer à cette cérémonie ce même prince Judual qui se trouvait à la cour de Childebert, lorsque saint Pol y fut expédié par le comte Withur. Après avoir longtemps subi les rigueurs de l'exil, Judual, sur-nommé *Le Blanc*, était rentré en possession de ses états, et sous l'autorité de Clotaire, gouvernait, au moins nominale, ce que Wormonoc lui-même appelle la Domnonée. Sa présence ici n'a rien qui puisse nous surprendre, car il avait eu nécessairement quelques rapports avec saint Pol à la cour de Childebert, et il n'avait pu oublier que le saint évêque était l'ami d'enfance de son cousin saint Samson ; il était donc venu le voir et se recommander à ses prières. Pendant que le prince suivait les rites imposés dans l'église : un pauvre aveugle disait : « Pol, ayez pitié de moi, ayez pitié de moi ! » Pol guérit aussitôt ce malheureux, et Judual, voulant témoigner au saint thaumaturge sa respectueuse admiration et faire une œuvre utile au salut de son âme, lui offrit

ce qui au temps de Wormonoc s'appelait encore le *territoire de Pol*. Dom Lobineau pense que c'est là ce qu'on a plus tard appelé le *Minihy*, c'est-à-dire le *refuge* ou l'*asile* de saint Pol, mais ce *minihy* devait faire partie du pays cédé par le comte de Withur à l'évêque ; nous serions donc plus porté à voir dans la cession faite par Judual, le territoire de Mespaul ou de Lampaul-Guimiliau, conformément à l'opinion de Dom Plaine. (A suivre.)

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odéon, 46
QUIMPER.

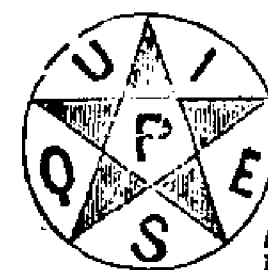
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises. —
Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions et
Gestions de Propriétés.

A CÉDER dans de bonnes conditions, une belle Statue
du Sacré-Cœur. Jolie décoration. Grandeur
naturelle. — S'adresser au bureau de la SEMAINE RELIGIEUSE.

VÊTEMENTS } **JODELAIS, Jeune**
Ecclésiastiques } Quimper — 36, rue Keréon — Quimper
Fourniss. du Grand-Séminaire

GUÉRISON

certaine et radicale de toutes les
affections de la Peau, même des
Plaies variqueuses dites incurables. Le
traitement est à la portée des petites bourses,
ne dérange pas du travail, soulage dès le 2^{me} jour.
M. LENOIR, Médecin Spéc., Anc. Aide-Major des
Hôpitaux M^{rs}, à Melun. Consult. gratuites par corresp.



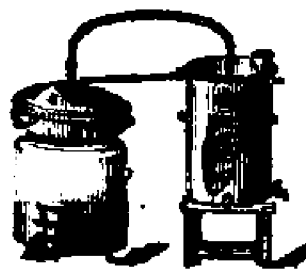
DIABÉTÉ

Le Vin Urané Pesqui
fait diminuer de 1 gr. par jour
Le SUCRE DIABÉTIQUE
Dans toutes les pharmacies
Dépôt à Paris : MM. Michelat
Léonard, rue des Guillemettes, 9

ATELIERS FROC ROBERT

Catalogue Franco — 38, Rue Bonaparte, 38, PARIS — Catalogue Franco
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIÈRES

VIN ROUGE du domaine de Carros-Haut-Brion, expédié franco
de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOUL-
CHER, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1886 ; 145 fr. ré-
colte 1885 et 180 fr. récolte 1882.



NOUVEL ALAMBIC BRULEUR

FIXE ou BASCULANT Breveté s. g. d. g., système DEROY
Produisant de l'eau-de-vie sup^{re} avec ou sans repasse en distillant vins,
cidres, lies, marcs, fruits, moûts, etc. 1,600 Appareils vendus après essai.
DEROY FILS AINÉ, Constructeur, 15 77, r. du Théâtre (Genève) Paris
et à l'EXPOSITION. Palais des Machines, Classe 50. Section des
Appareils de Distillation — ENVOI franco du TARIF ILLUSTRÉ

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

Souscription publique à 357,894 obligations à lots

DE LA COMPAGNIE DE PANAMA
REMBOURSABLES PAR DES LOTS OU A 400 FRANCS
dans un délai maximum de 99 ans, à dater du 16 août 1888, ne rapportant pas d'intérêts
et faisant partie des 2 millions d'obligations créées en juin 1888

Emprunt autorisé conformément aux prescriptions de la loi du
21 mai 1836, par la loi du 8 juin 1888,
mais sans aucune garantie ni responsabilité de l'Etat.
Ces obligations sont émises suivant l'autorisation donnée au
liquidateur de la Compagnie,
dans les conditions déterminées par la loi du 15 juillet 1889.
Elles donnent droit à tous les tirages y compris celui
du 16 août 1889

PRIX D'ÉMISSION : 105 FRANCS, SAVOIR :
20 F^{cs} EN SOUCRIVANT ; 85 F^{cs} A LA RÉPARTITION (du 5 au 14 août 1889)

Le remboursement à 400 fr. et le paiement des lots sont
garantis par un dépôt, dans les caisses du Crédit foncier de
France, de rentes françaises ou de titres garantis par le Gou-
vernement français, conformément à la loi du 8 juin 1888.

Ce dépôt est administré par une société civile constituée entre les
obligataires eux-mêmes.

La sécurité de ce dépôt est assurée par le 2^e paragraphe de l'article 2 de la
loi du 15 juillet 1889, ainsi conçu :

« Les dépôts effectués par la Société civile, en vertu de la
loi du 8 juin 1888 et de la présente loi, ne pourront être reti-
rés et conserveront leur affectation spéciale jusqu'à complet
acquittement des charges du service de garantie des lots et
de remboursement du capital. »

TABLEAU DES LOTS

Du 16 Août 1889 au 15 juin 1913

6 tirages par an, avec 366 lots, ensemble 3,390,000 fr., dont 3 lots de
500,000 fr., et 3 lots de 250,000 fr.

Du 16 Août 1913 jusqu'à complet amortissement.

4 tirages par an, avec 236 lots, ensemble 2,200,000 fr., dont 2 lots de
500,000 fr., et 2 lots de 250,000 fr.

La Société Civile, d'après les déclarations du Liquidateur, est propriétaire
de rentes sur l'Etat et de valeurs garanties par l'Etat formant l'emploi d'une
somme de 90,293,202 fr. 53 c., indépendamment des versements à recevoir
par elle sur les Obligations non libérées des précédentes émissions.

Ces rentes et valeurs sont déposées dans les Caisses du Crédit Foncier de France.
Le revenu annuel desdites rentes et valeurs s'élève actuellement à
3,438,875 fr. 50 c., somme supérieure au montant annuel des lots.

Tous les porteurs d'Actions ou d'Obligations de la Compagnie de Panama auront un droit
de préférence pour la souscription de 300,000 titres, sur les 357,894 compris dans la pré-
sente émission. (Voir le Prospectus).

On souscrit : Samedi 27 Juillet 1889 et dès à présent par correspondance.

A PARIS

A la C^{ie} de PANAMA, en liq., rue Caumartin ;
Au CREDIT INDUSTRIEL et COMMERCIAL, 72, rue
de la Victoire ;
A la SOC. de DEPOTS et de COMPTES COURANTS,
2, place de l'Opéra ;
A la SOC. GENERALE, 54, rue de Provence ;
A la BANQUE de PARIS et des PAYS-BAS, 3, r. d'Antin.
Au CREDIT LYONNAIS, 19, boulevard des Italiens.

A la BANQUE d'ESCOMPTE de PARIS, pl. Vendôme ;
A la BANQUE INTERNATIONALE de PARIS, 3 et 5,
rue Saint-Georges ;
A la BANQUE TRANSATLANTIQUE, 6, rue Aubert ;
A la BANQUE PARISIENNE, 7, rue Chauchat ;
Dans leurs Bureaux de quart. ; Agences en Pro-
vinces et à l'Etranger et Corres. en France et à
l'Etranger.

Répartition proportionnelle aux souscriptions non privilégiées.
La cote officielle sera demandée.

4^e ANNÉE.

Vendredi 2 Août 1889.

N^o 31.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO	PRIX DE L'ABONNEMENT	LA LIGNE D'ANNONCE
10 CENTIMES	6 fr. par an	40 CENTIMES
L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS		

Rédaction : Adresser les com-
munications à M. l'abbé Rossi, à
Quimper, boulevard de l'Odéon, pour
le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser di-
rectement les abonnements à M. DE
KERANGAL, imprimeur de l'Evêché,
à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, Librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — I. Nouvel-
les du Diocèse : Avis ; Sous-
cription diocésaine pour
les vitraux du Folgoat,
2^e liste ; Apostolat de la
Prière ; Nécrologie ; Quim-
per ; Pèlerinage du dio-
cèse de Quimper à Lour-



des ; Pèlerinage de Rome ;
Bibliographie ; Ste-Anne-
d'Auray.

II. L'école neutre en face
de la théologie.

III. Annonces et avis di-
vers.

OFFICES DE LA SEMAINE :

Dimanche 4 Août. — 8^{me} Dimanche
après la Pentecôte, s. Dominique,
confesseur, double-majeur, blanc.
A la messe, mémoire du dimanche :
vépres du suivant
Lundi 5. — Notre-Dame des Neiges,
double-majeur, blanc.
Mardi 6. — Transfiguration de Notre-
Seigneur, double-majeur, blanc.

Mercredi 7. — S. Cajetan, confesseur,
double, blanc.
Jeudi 8. — S. Cyriaque et ses com-
pagnons, martyrs, semi-double,
rouge.
Vendredi 9. — S. Germain, évêque,
semi-double, blanc.
Samedi 10. — S. Laurent, martyr,
double de 2^{me} classe, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Notre-Dame de l'Assomption, de Quimperle... 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 Août.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

AVIS. — Nous prévenons nos lecteurs pour la dixième fois au moins que nous ne répondrons en aucune façon des annonces de la *Semaine*, et en cela nous ne faisons que suivre l'exemple des meilleurs journaux de Paris. C'est à chacun de prendre ses sûretés, et de ne pas se laisser aller pour ne citer aucun exemple à des promesses de bénéfices, dont le chiffre même si élevé doit tenir en garde les gens avisés.

Souscription Diocésaine

POUR LES DEUX VITRAUX DE NOTRE-DAME DU FOLGOAT

Deuxième Liste

M ^{me} Émile Kerrien, de Landerneau.	10 fr. » c.
M. l'abbé Le Goff, recteur de Plounevez-Lochrist.	5 »
M. X***	10 »
Les Sœurs Blanches de l'Île-Tudy	10 »
M. l'abbé Grall, curé de Ploudalmézeau.	10 »
M. Vigniboul, de Lesneven	25 »
M. G. R., de Brest	5 »
Les Sœurs Blanches de Plouigneau.	11 »
Le R. P. Le Moigne, supérieur de Saint-Joseph.	20 »

Total de la 2^e liste. . . 106 fr. » c.

Report de la 1^{re} liste. . 290 »

Total général. . . 396 fr. » c.

Apostolat de la Prière.

LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS.

Intention générale pour Août 1889, désignée par Son Em. le Cardinal Préfet de la Propagande, et bénie par Sa Sainteté Léon XIII : l'abolition de l'esclavage.

Les orgueilleux et ineptes inventeurs des « faux dogmes » de 89 ont accompli pompeusement, en paroles, l'affranchissement du genre humain. Mais de fait, sans l'action puissante du christianisme, répudiée par les hommes de 89, l'humanité déchue serait demeurée nécessairement dans la plus dégradante servitude. C'est au Calvaire, avec l'effusion de sang d'un Dieu, que commença réellement l'abolition progressive de l'esclavage.

Or, après d'importantes étapes, après la suppression effective de l'esclavage dans presque tous les Etats chrétiens, après avoir fait interdire sur mer la traite des noirs, l'Eglise en est arrivée à promouvoir aujourd'hui, dans le même sens, une grande et décisive croisade dans l'intérieur de l'Afrique !

Chose effrayante à dire ! Les plus récentes nouvelles de ces pays nous révèlent, dans toute son horreur, l'épouvantable razzia annuelle d'un demi-million de créatures humaines, et les victimes sont, en grande majorité, de pauvres femmes et de faibles enfants qu'on soumet souvent à d'atroces tortures et qu'on destine toujours à la plus ignoble corruption !

Pour soulever en leur faveur le monde chrétien, un nouveau Pierre l'Ermite s'est levé ; et l'on voit avec admiration ce vénérable prince de l'Eglise parcourant, malgré son grand âge, les capitales de l'Europe et recueillant, pour sa noble campagne, les adhésions enthousiastes des protestants eux-mêmes.

Certes, il convient que tous nos Associés, dévoués comme ils le sont au salut des âmes, soutiennent de toute façon ces généreux efforts. Mais il est besoin avant tout d'ardentes prières.

Adressons-nous au glorieux apôtre des nègres, Pierre Claver, S. I., que le Pape vient d'élever tout exprès aux honneurs de la canonisation. Adressons-nous surtout — c'est Léon XIII qui nous l'exhorte — au « Cœur de celui qui s'est fait miséricordieusement le frère de tous et de chacun des hommes » (Encyclique aux Evêques du Brésil). « Là, nous dit encore le Pape, saint Paul avait puisé cette flamme et ces ardentes paroles », principe de la campagne anti-esclavagiste qui dure depuis dix-huit siècles.

Prière quotidienne pendant ce mois.

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, pour l'affranchissement des victimes de l'esclavage et pour le succès de la croisade engagée, au nom de l'Eglise, en faveur de leur délivrance.

Nécrologie. — M. l'abbé Jaouen, curé-doyen d'Elliant est mort samedi soir. Ses funérailles ont eu lieu à Audierne lundi matin.

QUIMPER. — Vendredi dernier, M. le chanoine Ollivier, vicaire-général, supérieur du Grand-Séminaire, se rendait à la gare, quand, sur le Quai, un charretier maladroit est venu heurter son ombreau contre sa voiture. Dans le choc, M. Ollivier a été projeté à terre violemment, et dans sa chute il s'est fait une blessure à la tête. Après avoir reçu dans une maison amie quelques soins, il est remonté dans son tilbury et a continué, malgré de vives douleurs sa route pour prendre le train.

Le train de Landerneau prend les voyageurs partant de Dirinon, Daoulas, Hanvec, Quimerc'h, Châteaulin et Quéménéven; celui de Quimper, ceux de Rosporden, Bannalec et Quimperlé.

Le règlement des Compagnies ne permettant pas de s'arrêter en route, les pèlerins ne quitteront sous aucun prétexte le train du pèlerinage, ni à l'aller ni au retour.

Les bagages sont absolument interdits; on n'accorde aux pèlerins que les sacs et paniers qui peuvent se mettre sous les bancs ou dans les filets. Le fourgon est réservé aux croix et bannières des paroisses. Il est défendu d'y introduire les emplettes des pèlerins.

Chaque voyageur aura soin de se munir de provisions, les arrêts devant être assez courts dans les stations qui ont un buffet.

Les pèlerinages les plus fervents sont toujours ceux qui conduisent à Lourdes des malades.

Chaque paroisse ou chaque canton ferait un acte de charité très agréable à la Sainte-Vierge, en soldant les frais de voyage d'un pauvre malade. Mais quels infirmes choisir? L'expérience semble prouver que la Sainte-Vierge a ses préférences. Ordinairement elles tombent sur les enfants; sur les âmes longtemps préparées par la prière et la souffrance, sur les âmes patientes, résignées à leur sort; sur celles qui ont en Notre-Dame de Lourdes une confiance sans bornes. Priez Dieu de vous éclairer dans votre choix!

Le Comité recevra avec reconnaissance les offrandes en argent, en linge, etc., qu'on voudra bien lui adresser.

Les malades pauvres seront choisis dans les paroisses qui fourniront le plus de pèlerins, en tenant compte du chiffre de la population.

Les malades et les pauvres ne seront hospitalisés que sur notre demande. On devra donc nous donner les noms de ceux qui désirent prendre domicile à l'hospice des Sept-Douleurs.

Il sera bon de nous dire si le malade peut marcher, s'il doit être porté sur brancard ou porté en voiture.

Il est à désirer que le malade soit muni d'un certificat du médecin qui l'a visité, certificat constatant la maladie, sa nature, ses caractères.

Les pèlerins, hommes et femmes, ecclésiastiques et laïques, qui, pendant le pèlerinage, désirent se dévouer aux malades, dans la compagnie des brancardiers, auront la bonté d'en donner avis au Directeur.

Les Bretons aiment à se grouper autour de leurs prêtres: aussi, en faisant part du pèlerinage, si vous ne pouvez annoncer votre départ ou celui de votre vicaire, faites mention, s'il est possible, d'un des prêtres du canton, et on le suivra facilement. Insistez pour que votre paroisse soit représentée par un groupe notable d'hommes.

Conduits à Lourdes par notre premier Pasteur, nous recevrons bon accueil, la Reine du ciel nous comblera de ses bienfaits. Répondons à l'appel de l'Immaculée-Conception! Allons lui exposer nos besoins! Allons la prier pour le Pape dont la situation est intolérable; pour l'Eglise qui a de nombreux et puissants ennemis à tous les degrés de l'échelle sociale; pour la France! Oui, pour elle mettons dans la balance du bien, nos prières, nos pénitences, nos sacrifices, et nous obligerons Dieu à lui faire miséricorde.

Allons redire à Marie nos cantiques bretons, ces cantiques qui traduisent si bien notre foi, notre espérance, notre charité. Nous lui redirons: comme nos pères, nous voulons Dieu! nous voulons son règne dans nos familles; nous le voulons dans nos écoles, dans le cœur de nos enfants; nous le voulons dans nos armées; nous voulons son règne dans notre Bretagne, dans notre France!

Potius mori quam fœdari!

A. DE PENFENTENYO,

Chanoine Archiprêtre, Curé de Saint-Corentin

Fête de sainte Anne, Quimper, le 26 juillet 1889.

Pour répondre aux demandes qui s'annoncent si nombreuses, nous sommes en instance auprès des trois compagnies de l'Orléans, de l'Etat et du Midi pour obtenir trois trains. Les billets de place nous arriveront probablement à la fin de la semaine.

Pèlerinage de Rome. — Communication du Secrétariat central, à Messieurs les Membres des commissions diocésaines. —

Notre Pèlerinage est une occasion précieuse, pour chacun de nous, de donner à la personne du Saint-Père, et par lui à Jésus-Christ même, une preuve éclatante de notre dévouement. Plus notre Père bien aimé est opprimé, plus est étroit notre devoir filial à son égard. Aujourd'hui la prière, si puissante soit-elle, la parole, malgré son incontestable influence, ne suffisent plus à notre devoir; il faut les actes et les sacrifices pécuniaires rendus plus méritoires par la gêne actuelle. Aucun acte ne sera plus agréable à Sa Sainteté que le Pèlerinage projeté. Nous vous avons dit comment Léon XIII a bien voulu accueillir notre projet, par quelles paroles vraiment paternelles il a voulu témoigner à l'avance sa reconnaissance pour tous ceux qui s'en occupent.

Nous avons commencé ce grand mouvement dès le mois de décembre dernier, au milieu des incertitudes de toutes sortes qui planaient sur notre pays. Nous nous sommes trouvés en face d'obstacles matériels et moraux si considérables que l'entreprise était à peine possible; vous mêmes, vous avez plusieurs fois constaté autour de vous des malentendus qui paralysaient les bonnes volontés.

Dieu nous a fait triompher de tout. Son Eminence le Cardinal Langénieux, en prenant la tête de notre pacifique croisade en a assuré le succès. Nous avons pu asseoir une organisation puissante et complète, grâce au paternel appui de NN. SS. les Archevêques et Evêques de France. Nous avons trouvé dans nos nobles et généreux amis de la Commission Romaine un concours au-dessus de tout éloge. Nous avons pu réunir des moyens de transport qui paraissaient impossibles, et obtenu des prix tellement minimes que personne n'aurait osé les espérer. Enfin les inscriptions actuelles nous assurent la réalisation des chiffres promis au Saint-Père.

Il est visible pour les moins clairvoyants que la main de Dieu est avec nous; notre foi nous montre à l'avance l'accomplissement de nos projets, dans la splendeur que leur souhaite notre amour pour le Père bien-aimé que nous voulons glorifier.

Telle est la part de Dieu.

Quelle est la nôtre ?

Cette question fait l'objet même de cette lettre. Nous devons examiner si nous avons secondé comme nous le devons la Providence, si manifestement favorable à notre entreprise. Chaque diocèse, chaque ville, chaque canton a-t-il fourni le contingent possible des travailleurs des campagnes, des villes et des usines ? Chaque paroisse a-t-elle compris combien il importe à sa piété filiale d'être représentée dans ce magnifique concours des forces sociales Françaises ? Les écoles catholiques, les associations de Jeunesses, les collèges libres, qui doivent avoir leur place spéciale, ont-ils été suffisamment informés, ont-ils connu l'importance d'un événement qui sera peut-être unique en ce siècle, cependant si fertile en manifestations de foi ?

Au milieu de ce tourbillon qui étourdit notre génération, et ne lui permet plus d'entendre les grandes paroles, il est difficile d'attirer l'attention des hommes sur les choses les plus élevées, les plus nécessaires. D'un côté la papauté outragée qui attend sa consolation de la France, de l'autre la France amoindrie, ruinée, divisée, qui ne trouvera son salut qu'en Jésus-Christ vivant dans Pierre. Ne nous semble-t-il pas que de ce rapprochement doivent jaillir comme des étincelles qui électriseront les âmes et leur rendront les nobles ardeurs de la foi ?

Nous voici à la veille d'événements décisifs. Nous pouvons le dire à l'avance, le Salut sera accordé seulement dans la mesure de notre Foi. La Foi est notre victoire. Ce ne sont pas les habiles qui nous sauveront, c'est Jésus-Christ, quand nous aurons mérité sa miséricorde. Faisons donc quelque chose pour Jésus-Christ, afin que Lui-même prenne en main nos intérêts.

Nous partons seulement après les élections et le scrutin de ballottage ; mais nous devons tout prévoir, une telle mobilisation ne pouvant s'improviser ; prenons nos places, assurons la représentation de tous les groupes catholiques, de toutes les associa-

tions, afin que nos sacrifices, décidés à l'avance, appellent les bénédictions de Dieu.

Il ne suffit pas, en effet, que nous soyons dix mille et plus encore ; ce qui importe surtout, c'est que chaque diocèse ait une représentation suffisante pour témoigner au Saint-Père son dévouement. Or, à l'heure présente, certains diocèses assurent chacun un nombre considérable : sept, huit cents, jusqu'à mille ; quelques autres par contre nous donnent des chiffres tout-à-fait en dessous de leurs sentiments religieux bien connus. Nous pensons que l'organisation par canton, par paroisse n'a pas été suffisamment pratiquée.

Veuillez faire un nouvel effort ; que votre voix pénètre dans tous les cœurs, qu'elle y fasse vibrer la fibre catholique et patriotique. Envoyez-nous, avant la fin du mois, vos listes certaines et vos espérances, afin que nous organisions les cadres de notre pacifique armée. Le Saint-Père nous demande où nous en sommes, nous soumettrons à Sa Sainteté la liste des Diocèses avec leurs chiffres respectifs, afin que sa Bénédiction féconde vos efforts et redouble votre ardeur.

Le Pèlerinage étant essentiellement composé d'hommes et de travailleurs, les trains ordinaires n'auront que des troisièmes et des secondes, peut être et au plus une voiture de première par train. Mais les dames, soit isolées, soit accompagnées, et les hommes dont la santé nécessite des ménagements, sont reçus dans le train de famille qui comporte seulement des voitures de deuxième et de première classes avec logement à l'hôtel. Ce train est ainsi appelé parce que tous les membres de la famille y sont admis, soit ensemble, soit isolément.

Nous vous recommandons l'adresse au Saint-Père dont le texte a paru dans le numéro 7 et dont nous tenons des exemplaires à votre disposition. Faites en sorte que le nombre imposant des signatures (patrons et ouvriers des villes et des campagnes, de l'industrie et de l'agriculture), constitue comme un plébiscite des travailleurs Français pour glorifier la papauté. Rappelez aux ouvriers que le Pape est le seul protecteur qui à travers les siècles est toujours resté fidèle à leur cause.

QUIMPER. — On nous prie — et nous le faisons bien volontiers — d'insérer cette circulaire :

CHER CONFRÈRE,

Le *Brezounek* est une langue ancienne et admirable. Il faut, à tout prix, la maintenir, l'épurer, la glorifier. Cette tâche incombe surtout au clergé breton ; ce doit être pour lui un devoir de religion. Conserver la langue de nos pères, c'est en conserver les mœurs patriarcales, les sentiments religieux, l'indépendance de caractère, en un mot, tout ce qui a fait la Bretagne grande et belle dans le passé.

*Ar Brezounek hag ar Feiz
A zo Breur ha C'hoar e Breiz.*

Telle était la devise qu'on lisait en tête de ce journal breton — *Feiz ha Breiz* — qui, après une longue carrière si brillamment fournie, a malheureusement cessé de paraître.

C'est la devise que MM. Troude et Milin ont placée en tête de leur Dictionnaire pratique Français-Breton, dont je présente au public, et surtout au jeune Clergé breton, un complément ou un supplément lexico-grammatical. (Car un dictionnaire n'est jamais fini.) Il a été fait conformément aux données de l'érudit et regretté M. Roudaut, curé de Ploudiry.

M. Roudaut, tout le monde le sait, a beaucoup travaillé pour faciliter aux hommes de cœur et de bonne volonté l'étude si intéressante, et moins ardue qu'on se l'imagine, de notre idiome national. Il avait compris qu'il n'y a peut-être pas de langue ayant des beautés plus réelles, des termes plus énergiques, pour rendre les diverses passions de l'âme, les diverses harmonies de la création. Il a beaucoup fait, dis-je, pour vulgariser cette étude dans nos campagnes où la langue de nos aïeux est encore trop méconnue, malgré les nombreux travaux publiés par plusieurs de nos savants compatriotes de Tréguier, de Cornouailles et de Léon, dans le but si louable de la régénérer.

Hélas ! rien de parfait ne sort de la main de l'homme !

Cette œuvre m'a coûté de longues veilles ; mais ces veilles, j'en serais bien récompensé si je pouvais atteindre le but que je me suis proposé, celui de faciliter la traduction du français en breton. C'est un travail dont on reconnaît, chaque jour, de plus en plus, les avantages pour tous, et la nécessité pour plusieurs.

C'est dans l'usage que j'ai pris toutes mes règles et tous mes exemples. J'ai adopté l'orthographe de Troude et Milin, en écrivant comme on prononce. Ces exemples je les ai multipliés le plus possible, en les accompagnant, suivant le cas, de quelques explications logiques et grammaticales.

Je me suis principalement occupé d'éviter le *Purisme*. A cet effet, j'ai employé les termes nécessaires, usités ou importés, sans trop cependant en surcharger notre langue. J'ai donc négligé les périphrases, pour rendre, autant que possible, le style concis et coulant. Le génie de l'idiome l'exige. La grande difficulté pour le traducteur breton est, il me semble, de bien rendre dans le style concret, propre au breton, les idées abstraites du français. C'est pourquoi, j'ai produit de nombreuses citations dans mon introduction qui est, en quelque sorte, la synthèse de toutes mes études, recherches et observations.

Je sais bien que d'autres auraient mieux fait que moi ; mais des circonstances particulières m'ont amené à une étude approfondie de notre *Brezounek*. Né en Léon et placé par la Providence, pendant vingt-quatre ans, sur les confins du Tréguier et de la Cornouailles, j'ai pu, dans mes relations avec les habitants de la campagne, me pénétrer de la pureté, de la richesse et de l'origi-

nalité de l'idiome que parlent si naturellement les gens peu ou point au courant des tournures recherchées ou métaphysiques du français.

De plus, j'ai le dessein d'offrir à la Sainte-Vierge, prochainement, je l'espère, une sorte d'ex-voto, c'est-à-dire : la traduction la plus intégrale et la plus fidèle, mais non servile, du beau livre des Apparitions de Lourdes par le grand écrivain Henri Lasserre qui a bien voulu me charger de ce travail, personnellement et exclusivement.

M. A. Troude, colonel en retraite, l'heureux disciple du savant lexicologue Le Gonidec, avoue que son dictionnaire pratique Français-Breton a été le fruit de 40 années de labeur opiniâtre et d'étude continue. Le modeste supplément de ce long et ingénieux travail aura coûté à son auteur 7 années de sérieuses recherches et d'études comparatives, malgré les investigations heureuses de ses devanciers.

Puisse-t-il, dans des limites restreintes, obtenir le même accueil que MM. Troude, Milin, Roudaut et Gabriel Morvan ont su obtenir depuis longtemps, de la part de leurs compatriotes et de leurs confrères, bretons-bretonnant, auxquels je prends aujourd'hui la liberté de m'adresser.

Le succès de cette première publication serait un puissant encouragement pour l'auteur, dans la continuation de sa Traduction des Apparitions de Lourdes, déjà arrivée aux 3/5.

Ce second ouvrage devant paraître sous deux formats pourrait être livré à un prix modique, à l'instar de « *Testament koz ha Testament nevez* ». Il servirait aussi dans les écoles chrétiennes des paroisses rurales, comme premier ou second prix de catéchisme.

Puissent, dès à présent, mes jeunes confrères dans le sacerdoce comprendre toutes les douceurs renfermées dans une pareille étude, si propre à passionner leur nature ardente et généreuse. N'est-ce pas là le moyen de tromper les ennuis inhérents à une vie solitaire et à un ministère parfois bien ingrat ? N'est-ce pas là le moyen de rendre plus attrayantes et plus fructueuses les instructions familières que les prêtres doivent donner aux populations confiées à leur soins ?

Le jeune clergé se sentira de plus en plus encouragé dans cette voie par les succès des nombreux prédicateurs et missionnaires bretons dont les noms se trouvent sur toutes les lèvres, succès dus en grande partie à leur connaissance de la belle langue qu'ils employaient.

Cher Confrère, il faut faire les plus grands efforts pour opposer une digue à l'empiétement du français sur le breton ! En effet, que feraient un jour les prédicateurs, dans nos campagnes, si dans leurs prônes ou sermons, ils n'avaient que des auditeurs ne connaissant plus leur *Brezounek*, et ne devant peut-être jamais que bégayer un mauvais français ??

Caveant Consules !

L'Abbé JEAN MOAL, du Diocèse de Quimper et de Léon,
Aumônier à Brest, rue d'Algésiras, 45.

On souscrit chez l'auteur, ou chez M. Tourmen, libraire, rue de la Mairie, 35, Brest. 350 pages à 2 colonnes, in-octavo. Prix broché : 5 fr.

Nous rappelons à nos lecteurs que l'*Histoire de la vie et du culte de saint Corentin* se trouve chez M. l'abbé Thomas, rue du Collège et chez M. J. Salaun libraire, rue Kéréon, à Quimper, ainsi qu'au bureau du *Courrier du Finistère*, rue Traverse, 43, à Brest.

Prix net 3 fr. 50, l'exemplaire, franco par la poste 4 fr.

Pour les souscriptions à la *Vie de saint Pol*, s'adresser à M. l'abbé Thomas. Le volume 2 fr., par la poste 2 fr. 50. Le prix de souscription peut être remis dès maintenant. Après la clôture de la souscription, la *Vie de saint Pol* sera vendue 3 fr. 50.

SAINT-ANNE-D'AURAY. — Les fêtes de cette année ont été très-belles, Monseigneur de Luçon a chanté les vêpres solennelles à la Scala-Sancta la veille et la messe pontificale le jour même, au milieu d'une foule considérable de pèlerins.

Le sermon a été donné par M. l'abbé Chalandre. L'orateur avait pris pour thème de son discours, les avantages si considérables pour les Bretons de rester dans leur pays, et le préjudice immense qu'ils éprouvent à le quitter.

Nous avons avec joie constaté qu'un bon tiers des pèlerins, prenant part à la procession aux flambeaux la veille de la fête, était du Finistère.

L'ÉCOLE NEUTRE en FACE de la THÉOLOGIE

CAS DE CONSCIENCE

PAR DEUX PRÊTRES, DOCTEURS EN THÉOLOGIE (1)

Si les catholiques pouvaient, il y a sept ans, n'être pas du même avis sur la manière de combattre la loi scolaire, aujourd'hui l'illusion n'est plus possible et toute divergence d'opinion disparaît. La loi scolaire nous a donné l'école neutre, et l'école neutre nous donne infailliblement l'école athée, sans Christ et sans Dieu.

Que produira fatalement l'école sans Dieu ? Le vice ou la vertu ? la honte ou la gloire de la famille et de la patrie ? La réponse est trop facile : elle est effrayante.

Quand on se connaît un peu, quand on connaît un peu cette pauvre nature humaine, prête aux entraînements, prompt au mal, lâche au bien, on sent et l'on sait que, sans les grands motifs supérieurs, sans Dieu, toute morale sérieuse est frappée d'impuissance. La morale purement humaine et

(1) Prix 2 francs, chez Retaux-Bray, 82, rue Bonaparte, à Paris.

laïque fait ricaner la passion, cette brutale qui tremble à peine devant les colères infinies.

Les passions triomphantes ont accoutumé d'amener toutes les défaites comme d'entasser toutes les ruines. Quelle maison n'ont-elle pas renversée ? Quel empire ont-elles laissé debout ? Que la France et les familles chrétiennes se tiennent donc pour averties.....

Or cette école, prétendue neutre, donne à quatre millions d'enfants la morale sans Dieu : quel philosophe n'en serait pas épouvanté ? L'Eglise ne cache pas son épouvante et, devant ce péril incomparable, elle veut que la prudence de ses enfants devienne plus hardie et que leur force aille jusqu'à l'héroïsme.

Oui, l'âme des enfants, et c'est l'âme de la France, vaut la peine qu'on souffre et qu'on meure.

Mais quoi ! volontiers, on se contenterait de gémir, de prier, d'attendre un miracle, tant les âmes sont énervées ! C'est de l'or qu'il faut ; c'est de la fatigue, ce sont des sacrifices que demande l'Eglise, au nom de Dieu, pour le salut de ses enfants.

« Encore quelques années et nous serons morts d'opportunisme et d'inertie, à moins qu'une réaction ne s'opère. » Chrétiens et français qui ne voulez pas mourir, soyez réactionnaires !...

C'est l'éloquent appel que nous font les deux théologiens savants et vaillants. Plusieurs Evêques les ont applaudis. Allons-nous faire la sourde oreille et ne pas les entendre ? Notre faiblesse, sous prétexte de prudence, va-t-elle faire le silence autour de cette brochure énergique et sage d'où peut venir le salut ? Ce serait à désespérer des catholiques de France !

Les Allemands et les Belges ont triomphé pour avoir lutté : les Français retrouveront leur antique bravoure pour livrer les beaux combats qui donnent les beaux triomphes. *L'école neutre en face de la théologie*, contribuera pour sa large part à prouver ce résultat qui s'impose.

Dans une première partie, les auteurs prouvent aisément que la Franc-Maçonnerie veut arracher à la France son glorieux baptême, et que la loi scolaire est de force à rendre possible une pareille apostasie. Est-ce que la nature humaine peut rester neutre en des questions si graves ? On a le droit d'affirmer que ni Dieu ni Satan ne supporte que l'homme les dédaigne à ce point. D'autre part, l'homme le voudrait qu'il ne pourrait pas se désintéresser des grandes vérités, qui sont le plus impérieux besoin de son esprit et de son cœur ; car son éternelle destinée est en jeu. Quel est donc l'instituteur qui se taira constamment, qui aura pour Dieu cette incroyable indifférence où n'apparaîtra jamais aucun signe d'amour ou de mépris ?

Mais il faut lire les belles pages où la neutralité est flétrie, comme impossible, comme outrageuse à Dieu et périlleuse pour l'enfant. L'école neutre n'étant point neutre, la loi scolaire est une *loi de malheur*, tyrannique, immorale, anti-sociale.

La seconde partie prêche la résistance à l'école sans Dieu et la prêche avec une ardeur digne des croisades. « L'heure d'une croisade nouvelle a sonné : qui oserait dire qu'elle est moins noble que les précédentes ? C'est le temple du Dieu vivant, c'est l'âme baptisée des enfants chrétiens qu'il s'agit de soustraire à la rage impie des sectaires de l'athéisme, c'est la foi de la France qui est en péril. »

Certes, le tombeau du Sauveur, qui entraînait les vieux Croisés, n'était pas plus noble que les enfants de la France, temples du Dieu vivant ! Donc, aux armes ! Dieu le veut...

La surveillance de l'école est sans doute chose excellente, si l'on dénonce aux journaux toute blessure faite à la neutralité. Mais l'école la mieux surveillée ne vaut rien. Ce qu'il faut, ce sont des écoles libres où Dieu et le crucifix aient le droit d'entrer et de prendre leur place, la place d'honneur. Là est la vraie résistance.

Qui doit résister ? En première ligne, en avant des fidèles, le prêtre ; « l'obligation de fonder des écoles libres, quand c'est rigoureusement possible, est pour lui une obligation grave, de justice et charité. » Qu'il prie, comme en Belgique, et qu'il instruisse, c'est bien. Mais surtout qu'il bâtisse ! Il faudra mille efforts et mille sacrifices de tout genre ; qu'importe. « A certaines époques troublées, il faut être héros pour rester honnête homme » ; à *fortiori* pour rester bon prêtre... Qu'on lise donc les pages véhémentes qui excitent le prêtre à bâtir ; c'est émouvant, et l'on admettra cette conclusion : « pour pouvoir sans remords, sinon sans regrets, se passer d'école religieuse, il faut être dans l'impossibilité absolue d'en établir. »

Que si l'on objecte une église à restaurer, un presbytère à construire, la réponse est superbe : A quoi bon tout cela si l'école est impie ?

Parfois on se rejette sur le silence que garde l'autorité : est-ce que l'autorité, d'ailleurs obligée à plus de réserve, n'a pas clairement manifesté ses désirs et ses ordres ? Tout ce passage, très ferme, mérite une méditation sérieuse.

Les chapitres suivants sur les moyens de trouver des ressources et des instituteurs sont pleins d'excellents conseils et se terminent par quelques objurgations d'une rare vigueur.

Après les devoirs du prêtre, voici les devoirs des fidèles : sympathie d'abord, et c'est facile, excepté quand on est *Nicodème le prudent* ; puis, aumône.

Il faut voir comme nos ardents théologiens prouvent que cette aumône est obligatoire ! Mgr Gousset, Monseigneur de

Gand et la Sacrée-Congrégation de la Propagande paraîtront des autorités suffisantes. Si on essaie de leur résister, comment résister à cette mâle éloquence qui flagelle ou glorifie si admirablement la noblesse de France ? Il faudrait tout citer. Les devoirs positifs et négatifs des parents terminent cette seconde partie dont on voit l'importance. On y trouve un charmant tableau de la famille chrétienne en prière autour du foyer.

La troisième partie a des allures plus théologiques : elle est grave et parfois terrible. Pêché mortel, si les parents n'éloignent pas à tout prix leurs enfants de l'école positivement irrégulière ! péché mortel si les enfants des lycées sont dans un péril prochain qui ne peut devenir éloigné, et c'est au prêtre d'être jugé de ce péril ! péché grave, si les parents préfèrent l'école neutre à l'école chrétienne, sauf raison vraiment sérieuses, dont l'appréciation appartient aux Evêques et aux confesseurs délégués à cet effet ! Obligation grave de rendre éloigné le péril prochain de l'école neutre, quand par malheur il n'y a pas d'école catholique ! et surtout obligation grave de bâtir une école qui soit à Dieu. — Le salut est à ce prix ! et aussi l'absolution.

Ainsi décrètent ces vaillants théologiens appuyés sur les décisions données en 1875 par la Sacrée-Congrégation de la Propagande.

Et qu'on ne les accuse pas de rigorisme ! Ils indiquent suffisamment dans quels cas et dans quelle mesure on est excusable ; mais ils comprennent qu'une salubre sévérité s'impose comme absolument nécessaire en cette crise douloureuse.

Arrière toute faiblesse sur le champ de bataille ! Arrière cette prétendue prudence qui énerve et dont l'ennemi se raille ! Il ne s'agit plus d'être prudent pour éviter le combat : le combat est engagé, et c'est l'heure de la bravoure. Jésus-Christ a réprouvé certaine prudence. *Prudentiam, prudentiam reprobo* : et d'autre part, c'est aux audacieux que serait la fortune : *Audaces fortuna juvat*. Cet appel à l'héroïsme sera entendu des catholiques français, ou bien c'en est fait de la France catholique.

O prêtres, vrais amis et vrais sauveurs de la France, prenez et lisez cette brochure ardente et savante. Répandez-la autour de vous, afin que le feu sacré se rallume et se propage. Le salut est à ce prix.

PIERRE DE LA LANDE,
Supérieur du Grand-Séminaire.

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez M^{me} v^e Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

VÊTEMENTS (**JODELAIS, Jeune**
Ecclésiastiques } Quimper — 36, rue Keréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES
pour la *Semaine Religieuse de Quimper*.

VIN ROUGE du domaine de Carros-Haut-Brion, expédié franco
de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOUL-
CHER, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1886 ; 145 fr. ré-
colte 1885 et 180 fr. récolte 1882.

DIABÉTIQUES

A. M. Pesqui, Le Bouscat-
Bordeaux : « Les six bouteilles de
votre **Vin Urané Pesqui** ont pro-
duit sur mon malade le meilleur
effet. Aussi est-il venu me prier de
vous écrire pour que vous lui expé-
diez sans retard six autres bouteilles.
Je suis heureux moi-même de cons-
tater l'excellent résultat de cette ex-
périence »

« BONNET, doct^r-méd^r,
à Gouzon (Creuse). »

LE GRESHAM

C^{ie} Anglaise d'Assurances sur la Vie, fondée à
Londres en 1848. — Succursale établie en 1854,
à Paris, 30, Rue de Provence.

Actif: 100 Millions

Assurances sur la Vie entière, Mixtes,
à Terme fixe. — **RENTES**

VIAGÈRES Payables sans
fraux aux taux de 10, 15, 17 %, suiv. l'âge.

Prospectus et renseignements
gratuits et francs, en écrivant à
Paris ou à MM. les Agents des Départements.



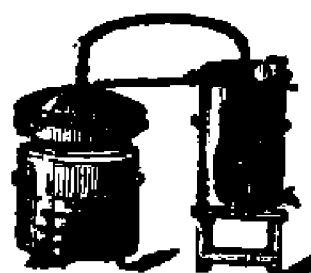
GUÉRISON

certaine et radicale de toutes les
affections de la Peau, même des
Plaies variqueuses dites incurables. Le
traitement est à la portée des petites bourses,
ne dérange pas du travail, soulage dès le 2^{me} jour.
M. LEMORMAND, Mé^d Sp^l, Anc^{ien} Aide-Major des
Hôpitaux M^{ilit}, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

MALADIES DE LA PEAU

DARTRES, ECZEMAS,
PSORIASIS, etc.
Guérison infailible et radicale par les poudres **ANTI-HERPÉTIQUES** (c. des
medicamentarius) sans hydrargire ni arsenic du Dr LUTER. Dans le cours de ce traitement
ont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Poudres suffi-
sent. Dépôt à la Ph^{arm} FINANCE, 5, B^{oulevard} Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.

REMISE DE 20 00 AUX COMMUNAUTÉS



NOUVEL ALAMBIC

FIXE ou BASCULANT Breveté S. G. D. G., système **DEROY**
Produisant de l'eau-de-vie sup^{érieure} avec ou sans repasse en distillant vins,
cidres, lies, marcs, fruits, moûts, etc. 1,600 Appareils vendus après essai.
DEROY FILS AÎNÉ, Constructeur, 15-17, r. du Théâtre, à Paris
et à l'EXPOSITION Palais des Machines, Classe 21, Section des
Appareils de Distillation — ENVOI FRANCO DU TARIF ILLUSTRÉ

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie de KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

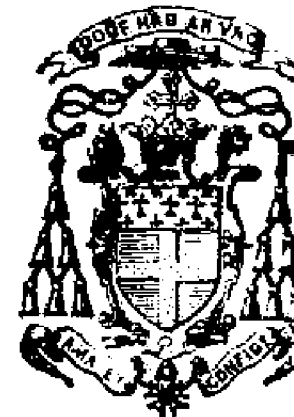
LE NUMÉRO	PRIX DE L'ABONNEMENT	LA LIGNE D'ANNONCE
10 CENTIMES	6 fr. par an	40 CENTIMES
L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS		

Rédaction : Adresser les com-
munications à M. l'abbé Rossi, à
Quimper, boulevard de l'Odéon, pour
le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser di-
rectement les abonnements à M. DE
KERANGAL, imprimeur de l'Evêché,
à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Keréon.

SOMMAIRE. — I. Nouvel-
les du Diocèse : Offices ex-
traordinaires ; Souscrip-
tion diocésaine pour les
vitraux du Folgoat, troi-
sième liste ; Avis aux abon-
nés ; Fidèles, priez pour vos
prêtres ; Nominations dans
le Clergé ; Quimper ; Pont-
Croix ; Plougastel-Daoulas.



II. La Tour d'Auvergne ;
Le Pèlerinage de Ste-Anne
de la Palue ; Pèlerinage du
Travail à Rome ; Chartres ;
 Lourdes ; Rome.

III. S^{aint} Pol-Aurélien et
ses premiers successeurs :
ch. IV, La ville sainte et
l'île de Batz (suite).

IV. Annonces et avis di-
vers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 11 Août. — 9^{me} Dimanche
après la Pentecôte, saint Alphonse
de Liguori, évêque-docteur, dou-
ble, blanc : à la messe, mémoires
du dimanche, de l'octave de saint
Laurent, et des martyrs Tiburce
et Suzanne. — Vêpres à capitule
de sainte Claire, mémoires de
saint Alphonse, du dimanche et
de l'octave.

Lundi 12. — Sainte Claire, vierge,
double, blanc.

Mardi 13. — Office de l'octave de
saint Laurent, semi-double, rouge.

Mercredi 14. — (Jeûne). Office de
l'octave de saint Laurent, semi-
double, rouge.

Jeudi 15. — Assomption de la S^{ainte}-
Vierge, double de 1^{re} classe, blanc.

Vendredi 16. — Saint Roch, con-
fesseur, double, blanc.

Samedi 17. — Octave de saint Lau-
rent, double, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Retraite de Brest.....	12, 13, 14 et 15 août.
Retraite de Quimper.....	16, 17, 18 et 19 août.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Jeudi, fête de l'Assomption : vêpres à 2 heures 1/2, sermon par M. l'abbé Robinaud, professeur de mathématiques au Petit-Séminaire de Pont-Croix ; procession à Locmaria.

Souscription Diocésaine

POUR LES DEUX VITRAUX DE NOTRE-DAME DU FOLGOAT

Troisième Liste

MM. Kerandel, prêtre à Lesneven	10 fr. » c.
Colin, id. id.	10 »
Le Guillou, id. id.	10 »
Bornecque, id. id.	10 »
Marec, id. id.	10 »
Gloanec, id. id.	10 »
Corre, id. id.	10 »
Kerboul, id. id.	10 »
Un abonné à la <i>Semaine</i> , de Plounéour	3 »
Une Finistérienne	20 »
M ^{me} Le Berre, négociant, à Quimper	10 »
M ^{lle} L., de Quimper	5 »
M. le chanoine Delafosse	10 »
M ^{me} de la Monneraye, de Ploudaniel	20 »
M ^{me} Trévidic, de Quimper	11 »
M. l'abbé Guillou, aumônier de la Retraite de Lesneven	10 »
M. le Curé de Saint-Corentin	20 »
Total de la 3 ^e liste	189 fr. » c.
Report des 2 premières listes	396 »
Total général	585 fr. » c.

La pose de la rosace commencera mardi prochain ; ce travail durera environ huit jours, puis M. Hirsch placera simultanément les deux vitraux, et tout sera terminé pour le 1^{er} septembre.

AVIS. — Les abonnés en retard sont instamment priés de vouloir bien verser dans le plus bref délai le montant de leur abonnement.

Il leur suffira de jeter un coup d'œil sur la bande pour en connaître la date d'expiration.

Une traite postale de six francs, augmentée des droits ordinaires, sera prochainement présentée au domicile des abonnés qui n'auront point acquitté le prix de leur abonnement dans la quinzaine.

Fidèles, priez pour vos prêtres. — La période des retraites ecclésiastiques va s'ouvrir.

Les prêtres de la sainte Église qui sont nos pères en Jésus-Christ, vont se succéder, de tous les points des divers diocèses, dans les solitudes que leur a faites la vigilance des premiers pasteurs. Là, chacun d'eux, « libre de toute préoccupation extérieure », va s'appliquer avec un redoublement de zèle et de bonne volonté — *vehementiori studio* — disait Pie IX, aux pieux exercices dont le but est de maintenir toujours intacts la dignité et la sainteté sacerdotales.

Précieuses en tout temps, ces retraites du cœur, que Benoit XIV appelait « une puissance régénératrice pour le clergé », sont devenues de nos jours œuvre de nécessité majeure et souveraine. Quelle est, en effet, l'âme de prêtre ou de fidèle qui n'éprouve le besoin de crier à Dieu au milieu des angoisses de l'heure présente et de ses périls : Des saints ! Donnez-nous des saints !

Cette sanctification du prêtre doit être l'objet constant des prières des fidèles. Obtenir de Dieu qu'il daigne multiplier dans le monde les saints prêtres, n'est-ce pas assurer du même coup la sanctification de tout le peuple chrétien ? « Tel prêtre, tel peuple », a dit le prophète. (Os. IV, 9.)

Cette sainteté de vie et de mœurs, Dieu l'exige de son ministre, les fidèles la réclament de l'homme de Dieu, et le monde lui-même se fait à cet égard d'une sévérité qui n'admet guère aucun des tempéraments de l'indulgence. « Le prêtre, a écrit Joseph de Maistre, est continuellement confronté à son caractère idéal et par conséquent jugé sans miséricorde. »

De telles rigueurs vont parfois jusqu'à l'injustice ; mais quoi qu'il en soit de ces sévérités, il faut bien reconnaître que la conscience des peuples ne s'est jamais trompée sur ce qu'on est en droit d'attendre de la plus haute grandeur morale de ce monde.

Dès lors, est-il une âme qui ait, à l'égal de celle du prêtre, ce pressant besoin des grâces d'en haut qui, seules, lui permettront de porter sans fléchir une dignité dont on a dit que le fardeau en serait écrasant pour les anges eux-mêmes ? Seules aussi, elles lui permettront de bien remplir son rôle d'intercesseur public, véritable « parlementaire de la misère terrestre, dépêché à la justice divine ; » car, sans ce pouvoir de médiation, le prêtre est-il autre chose qu'une nuée sans eau qui ne fait que dérober à la terre les rayons du soleil ?

Aussi, à l'heure présente, en pleine atmosphère saturée de poisons, au moment où l'enfer tente un suprême effort, non-seulement pour affadir le sel de la terre, mais pour déraciner jusqu'aux fondements de la sainte Église, vers qui se tournent les foules si ce n'est vers le prêtre en lui criant comme Israël à Judith : « Priez pour nous, puisque vous êtes une âme sainte » et le médiateur chéri de Dieu.

Fidèles, priez pour vos prêtres afin qu'ils soient ces âmes saintes et ces médiateurs puissants que réclame votre sanctification.

Nominations. — M. l'abbé Siou, recteur de Saint-Frégant, a été nommé recteur de Poullan.

M. l'abbé Hamon, vicaire à Plouédern, a été nommé recteur de Saint-Frégant.

M. l'abbé Floc'h, jeune prêtre, a été nommé vicaire à Plouédern.

QUIMPER. — Samedi, l'ordination des tonsurés et des minorés aura lieu au Grand-Séminaire, à 8 heures, pendant la messe de Monseigneur.

L'ordination aux ordres majeurs commencera dimanche à la Cathédrale, à 7 heures.

La retraite des ordinands est prêchée par le R. P. Arsène, gardien des capucins de Paris.

QUIMPER. — Au moment où nous imprimons, Monseigneur, accompagné de M. le chanoine Fléiter, vicaire-général, se rend à l'île de Seins pour y donner la confirmation. La *Glaneuse*, excellent vaporeur mis obligeamment à la disposition de Monseigneur par M. Chevillotte, est sous pression au large d'Audierne.

M. Delarue, curé de Levroux, du diocèse de Bourges, a été installé mercredi, après l'office du matin, par Monseigneur, chanoine honoraire de la cathédrale de Quimper.

PONT-CROIX. — Jeudi dernier, la distribution des prix a eu lieu sous la présidence de M. le chanoine Fléiter, vicaire-général. Plus de cent prêtres, venus de toutes les parties du diocèse, ont pris part à cette fête qui a été vraiment très belle.

Les élèves de rhétorique ont joué avec un vrai succès la *Cagnotte* : deux d'entr'eux, MM. Le Cuff, de Landerneau, et Le Berre, de Quimper, se sont plus particulièrement distingués dans l'interprétation de leur rôle, qu'ils ont rendu avec beaucoup de naturel et d'esprit.

L'appel des prix a été rapidement enlevé, et l'excellente musique de M. Manière a joué ses meilleurs morceaux à la grande satisfaction de tout le monde.

PLougastel-Daoulas. — On nous écrit :

« La grande et belle église de Plougastel-Daoulas vient de s'enrichir de vitraux neufs sortis de l'atelier de M. Georges-Claudius Lavergne, peintre-verrier à Paris ; rarement le jeune artiste a dû être mieux inspiré dans ses compositions, plus correct dans le dessin, plus heureux dans le choix des couleurs. Comme l'église de Plougastel est dédiée à saint-Pierre, le peintre a représenté dans les trois verrières de l'abside les principaux épisodes de la vie du grand apôtre. Au milieu de la rosace qui occupe la partie

supérieure de la fenêtre centrale, on voit les clefs encadrées dans un petit quatrefeuille autour duquel des anges tiennent sur des phylactères les paroles suivantes de Notre-Seigneur : *Tibi dabo claves regni caelorum*. Immédiatement au-dessous de la rosace, on représente saint Pierre au Thabor : *bonum est nos hic esse*. Notre-Seigneur transfiguré occupe le centre du vitrail ; ce sujet prime les autres par son éclat. Dans la partie inférieure de la même fenêtre, on admire le grand acte d'amour qui valut à saint Pierre d'être le pasteur des brebis, le chef suprême de l'Eglise : *Etiam, Domine, tu scis quia amo te... pasce agnos meos, pasce oves meas*.

« En bas de la fenêtre latérale, du côté de l'épître, c'est la vocation de saint Pierre : *Venite post me, faciam vos fieri piscatores hominum* ; au-dessus, le premier acte de foi explicite de l'apôtre aux paroles du Divin Maître : *Ad quem ibimus ? Verba vita aeternae habes ?* et au sommet, le repentir de saint Pierre après le chant du coq.

« En bas de la fenêtre latérale, du côté de l'évangile, on voit saint Pierre baptisant ses geôliers dans la prison Mamertine ; au-dessus, le *Domine, quo vadis ?* et au sommet, le martyre, saint Pierre mis en croix.

« Ce que l'on admire dans ces différentes scènes, plus encore peut-être que la correction du dessin et que l'harmonie des couleurs, c'est l'expression que l'artiste a su donner aux figures de ses personnages, selon les circonstances ; aussi reconnaît-on, à première vue, que M. Georges Lavergne a été à bonne école, et c'est avec raison qu'il se glorifie d'être l'élève de son père.

« M. Georges Lavergne s'est déjà fait connaître en Bretagne par quelques travaux artistiques exécutés pour des églises et des chapelles, à Bégard (Côtes-du-Nord), à Vitré (Ille-et-Vilaine), à Kerscamp (Morbihan) et à Plonévez-Porzay (Finistère). Nous espérons bien que les beaux vitraux de Plougastel-Daoulas contribueront à le faire connaître et apprécier davantage encore dans le diocèse de Quimper où nous lui souhaitons tout le succès qu'il mérite à tous égards.

« Pour compléter dignement l'ornementation du chœur de son église, M. le Curé de Plougastel s'est adressé à deux autres artistes, M. Eugène Pondaven, sculpteur-entrepreneur à Saint-Pol-de-Léon, et M. Cachal-Froc de Paris dont les statues embellissent tant d'églises en France et ailleurs. Désormais les touristes qui voudront visiter le beau calvaire de Plougastel pourront admirer, à côté de ce chef-d'œuvre d'un autre âge, des chefs-d'œuvre tout-à-fait modernes et néanmoins tout aussi remarquables. »

La Tour d'Auvergne. — La Tour d'Auvergne (Théophile-Corret de), le premier grenadier de France, né en 1743, à Carhaix, était issu d'un bâtard de l'illustre maison de La Tour d'Auvergne. Il entra dans les mousquetaires en 1767, fut nommé la même année sous-lieutenant au régiment d'Angonmois, se dis-

tingua au siège de Mahon (1782), fut nommé capitaine en 1784, fit avec ce grade la campagne de 1792 à l'armée des Alpes, et y commanda un corps de grenadiers qu'on avait surnommé : *la Colonne infernale*.

Il était l'idole du soldat en même temps que la terreur des ennemis. Sans ambition, il ne voulut jamais accepter d'avancement : il refusa le grade de colonel (1793), et plus tard le titre de membre du Corps législatif. Il s'était retiré du service après la paix de Bâle (1795) et se livrait à des travaux littéraires, lorsqu'il apprit que le dernier fils de son ami Le Brigant était enlevé par la conscription ; il s'offrit pour le remplacer, servit à l'armée d'Helvétie comme simple grenadier et combattit à Zurich (1799) ; envoyé l'année suivante à l'armée du Rhin, il fut tué à Oberhausen, près de Neubourg (28 juin 1800).

Son cœur fut confié à la garde de la compagnie qu'il avait adoptée et, jusqu'en 1814, son nom resta sur les contrôles ; à tous les appels, un des grenadiers répondait : *Mort au champ d'honneur*. Peu avant sa mort, le premier consul lui avait décerné un sabre d'honneur, avec le titre de premier grenadier des armées de la République.

Un arrêté des consuls avait décidé qu'un monument lui serait élevé ; mais ce monument n'a été exécuté qu'en 1841, à Carhaix.

La Tour d'Auvergne possédait presque toutes les langues de l'Europe. On lui doit, entr'autres ouvrages, de savantes *Recherches sur la langue, l'origine et les antiquités des Bretons ; Bayonne, 1792, réimpr. en 1801 sous le titre d'Origines gauloises*.

Il semble certain aujourd'hui qu'en n'acceptant aucun grade dans les armées de la République, le premier Grenadier de France avait voulu rester fidèle au Roi qui l'avait nommé capitaine. Mais ce qui est absolument hors de doute, ce sont les sentiments chrétiens qu'il avait conservés jusqu'à la fin de sa vie.

Ses restes viennent d'être déposés au Panthéon au milieu d'une cérémonie absolument laïque, en même temps que d'autres dépouilles ; aussi la famille du Pontavice, descendant de La Tour d'Auvergne, a fait célébrer, lundi dernier, à Saint-Etienne-du-Mont, un service solennel pour l'âme de son parent, héros modeste et vaillant chrétien.

Le Pèlerinage de Sainte-Anne de la Palue.

Il existe au pays de Bretagne de nombreux pèlerinages de Sainte-Anne ; parmi ces pèlerinages, il y en a un célèbre entre tous, c'est celui de Sainte-Anne d'Auray. Son histoire est connue. Là sont venus les peuples et les princes, et l'histoire de France et de Bretagne s'honore de pages très belles, pleines du récit des hauts faits et prouesses des pèlerins de Sainte-Anne.

La parole de l'Esprit-Saint se vérifie en ce sanctuaire d'une manière sensible : « C'est la Cité de Dieu assise sur les saintes

montagnes au lieu que le Seigneur a désigné dans son amour, et la postérité racontera de génération en génération les actions glorieuses de ceux qui l'ont visitée. »

Le sanctuaire de Sainte-Anne d'Auray est plus particulièrement le pèlerinage du haut pays d'Armor.

A l'autre extrémité de la Basse-Bretagne, au bord de la magnifique baie de Douarnenez, un autre pèlerinage est fréquenté et remarquable, autant par son antiquité que par les foules nombreuses qui le visitent et les faveurs qu'on y obtient. Son histoire est moins connue, et cependant elle nous paraît importante au point de vue de la connaissance du culte de sainte Anne en Bretagne : c'est le pèlerinage de Sainte-Anne de la Palue, nommé encore autrefois Sainte-Anne de l'Armor ou Sainte-Anne du Porzic, à cause de sa situation au fond de l'anse ou petit port de Tréfunlec, qui a donné en partie son nom au pays et à la paroisse de Plonévet-Porzic, dont dépend la chapelle. Faisons remarquer en passant que le nom latin de Plonévet-Porzic dans les anciens actes s'écrit : « *Plebs Nemorensis in portu* ».

« Qui n'a pas été à Sainte-Anne de la Palue, n'a pas vu de dévotion », dit un proverbe cornouaillais, et véritablement, on ne voit nulle part ailleurs un pardon aussi essentiellement breton et pieux comme l'est celui dont nous parlons. Là, ce n'est plus l'élite de cette société riche que l'on rencontre à Sainte-Anne d'Auray, c'est l'élite de la foi. Ce n'est pas un pèlerinage d'abord facile : le chemin de fer n'y débarque point ses voyageurs ; seuls quelques bateaux, profitant d'une marée favorable, peuvent y déposer leurs passagers. Cela n'empêche pas la foule d'arriver. Les souliers ferrés attachés sur l'épaule, son bâton d'une main, son chapelet de l'autre, vous y voyez accourir le paysan de la Cornouaille au costume curieux et varié. Du bord de l'Océan s'avance, avec sa vareuse sous le bras, le marin que sainte Anne a sauvé du naufrage, et qui s'agenouille, baise la terre et salue de loin sa patronne, dès qu'il aperçoit la croix du clocher.

Parfois, sur le sol béni de la Palue, des oisifs viennent s'égarer. On sent aisément à la vue de ces étrangers combien la foi des Bretons les étonne. Ils sont là comme stupéfaits, devant ces laboureurs, ces ouvriers, ces matelots venus de dix ou douze lieues, à pied, et qui, oublieux de leurs fatigues, passent à l'arrivée des heures entières prosternés et priant sur la dalle, ou bien sur leurs genoux font jusqu'à trois fois le tour de la chapelle. Quel accord a réuni ces masses ? L'accord de la reconnaissance. Sans entente aucune, sans annonce, chaque année, au dernier dimanche d'Août, les pèlerins abondent par milliers de tous les points de l'horizon : « *Patres nostri annuntiaverunt nobis*, Nos pères nous l'ont annoncé » ; et avec la tradition de bénédiction se perpétue la chaîne d'or de la reconnaissance, et depuis des siècles il en est ainsi.

Quelle est la date précise de la fondation de la chapelle de Sainte-Anne de la Palue ? Comme tous les vieux sanctuaires, elle a sa légende qui a précédé son histoire certaine et indiscutable.

Une vieille tradition du pays de Plonévez-Porzay raconte que Grallon-Meur, après avoir vu submerger sa ville d'Is, se repentit de sa négligence à l'égard de ses enfants ; pour expier sa faute, il donna Landévennec à son compagnon, le grand saint Guénolé, et son palais de Quimper à saint Corentin. Mais, entre les deux il donna Rumengol à *Notre-Dame Marie, et la Palue à sa bonne Mère sainte Anne*, faisant ainsi deux parts de ses aumônes, l'une pour les saints de ce monde, l'autre pour les saints du paradis. La légende ajoute que, du temps où le *petit* Corentin était évêque de Quimper, il y avait grand pardon à Sainte-Anne. Quelle valeur historique peut avoir cette légende ? Peut-elle s'appuyer sur quelques faits ? Nous croyons pouvoir dire avec certitude qu'il serait téméraire de la rejeter.

Il est un fait certain, c'est que le culte de sainte Anne remonte, en Bretagne, aux premiers jours du christianisme. Que ce culte ait existé sur la Palue, rien d'impossible à cela ; et nous allons corroborer la légende qui l'affirme par des faits et de bien curieuses coïncidences qui, s'ils ne sont point des preuves, doivent néanmoins écarter ou amoindrir toute tendance à l'incrédulité. Ce pays de Porzic (car il faut remarquer que la dénomination de Porzic s'applique, dans les anciens actes, à un territoire beaucoup plus étendu que celui de la paroisse de Plonévez-Porzay), lors de l'invasion romaine, avait dû à sa position retirée de rester le dernier refuge des Druides, ennemis acharnés de la domination étrangère. Dans leurs différentes révoltes, ils y concentrèrent leurs forces, et l'histoire raconte que les derniers rebelles furent écrasés à peu de distance, dans les montagnes d'Argol. Néanmoins, les Gallo-Romains s'établirent partout le long de la baie de Douarnenez, et aujourd'hui encore, on y rencontre à chaque pas des traces de leur passage.

Les Celtes avaient cependant conservé vis-à-vis d'eux leur nationalité propre et leurs chefs de tribus.

Dans les premiers temps de leur conversion, les sanglantes cérémonies de Teutatès, auxquelles ils avaient pris part dans les forêts de Ménéhom, étaient présentes au souvenir des nouveaux convertis, et pour les soustraire aux sollicitations des Druides, il fallait user d'une grande prudence en les conviant aux cérémonies du culte catholique. Comme les missionnaires d'aujourd'hui, les apôtres d'autrefois, dès qu'ils en avaient les moyens, bâtissaient leur oratoire ou transformaient un temple païen en église du vrai Dieu. La tradition, en cet endroit, dit que l'oratoire fut bâti ou transformé sur la Palue, et dédié à sainte Anne, *la grand-mère du bon Dieu et des Bretons*. Nous ferons ici, en nous appuyant sur l'histoire, une remarque dont on a trop peu tenu compte dans l'étude des antiquités bretonnes. Bien que la conversion des Armoriciens ne remonte guère qu'au IV^e siècle, et qu'à cette époque il y eût des saints, d'origine romaine ou italienne, très vénérés dans l'Eglise, nous ne rencontrons dans ce pays aucun sanctuaire qui leur ait été dédié. La raison de ce fait nous paraît être que les

Romains ayant toujours été considérés comme des envahisseurs par les clans armoricains vaincus, mais nullement soumis, essayer d'établir chez eux le culte de saints appartenant aux vainqueurs par leur naissance, leur patrie ou leurs alliances, eût été une faute grave de la part des premiers apôtres de l'Armorique. Cela les aurait posés en émissaires de l'étranger et aurait nui à leurs travaux apostoliques. Le culte des saints Hébreux d'origine est donc, croyons-nous, le plus ancien en Bretagne, comme celui de sainte Anne, de la Sainte-Vierge, de la Madeleine, de sainte Marthe, des trois Marie, des saints apôtres Pierre et Paul, de saint Nicodème, etc. ; il suffit pour s'en convaincre de consulter les anciens bréviaires bretons antérieurs à saint Pie V, les anciens Pouillés de Bretagne et les Notices paroissiales conservés aux évêchés de Rennes et de Quimper. Après eux la vénération nationale mit les premiers prédicateurs de la foi sur les autels. Cette considération peut expliquer l'origine de beaucoup de dévotions, surtout si on peut l'appuyer sur des faits précis et particuliers, comme nous allons le faire pour Sainte-Anne de la Palue.

« Ne déplaçons ni nos saints, ni leurs œuvres et aimons à savourer le parfum de leur sainteté là où ils ont vécu », a écrit de Montalembert ; cette parole nous semble avoir son application en ce qui concerne Sainte-Anne de la Palue. C'est, en effet, dans le voisinage que les premiers anachorètes bretons eurent leurs ermitages. La situation topographique du pays s'y prêtait admirablement. Si les officiers romains retrouvaient, comme nos modernes touristes, dans la splendeur de la baie de Douarnenez un terme de comparaison avec la baie de Naples, et si, maîtres du littoral, ils y gardaient leurs établissements à main armée, il est également vrai que le vaste hémicycle fermé de tous côtés par des montagnes et gardé à l'intérieur par des tribus franches et libres, offrait un asile assuré à ceux qui voulaient fuir le bruit du monde et rechercher la solitude. A une petite distance du terrain de la Palue, saint Primel avait choisi le désert où s'élevait sa cabane et où il se délassait des fatigues de son apostolat par la prière et la lecture des Saints Livres.

A une lieue à peine, saint Corentin était miraculeusement nourri par la Providence dans les landes du Ménéhom, en attendant le moment où il serait appelé à fonder le siège épiscopal de Quimper.

Se dérochant à tous les regards, au sein de la forêt de Névet, qui a donné son nom à la paroisse de Plonévet-Porzic (ainsi que le porte un ancien bénitier conservé dans cette église), dont la Palue fait actuellement partie, saint Ronan accomplissait des merveilles de pénitence et de mortification (dans son ermitage tourné au couchant, en face de la grande mer), comme nous l'apprend sa légende bretonne. Dire que sa vie y fut sans angoisses, serait nier l'histoire trop connue de l'illustre Kéven, qui pourrait être la patronne de beaucoup d'ennemis de la cause de Dieu. N'oublions pas que sur le versant nord-ouest de la montagne du

Ménéhom se jetaient en ce moment les fondements d'un monastère qui devait être célèbre entre tous dans les annales du diocèse de Quimper.

(A suivre.)

Pèlerinage du Travail à Rome. — Le délai d'inscription pour le Pèlerinage à Rome est reculé au 15 août.

On est donc prié d'adresser sans retard les adhésions à M. le Supérieur du Grand-Séminaire. Une réduction de 50 % sera accordée sur les réseaux d'Orléans et de l'Ouest à tout groupe de dix personnes partant du diocèse pour rejoindre Paris. Aller et retour : 40 francs environ.

CHARTRES. — Mgr Regnault, évêque de Chartres depuis 1853, vient de mourir à l'âge de 90 ans.

Cette mort porte à cinq le nombre des sièges vacants.

A la suite du chapitre général, le cher Frère Cyprien a été renommé supérieur général des Frères de Lamennais, charge qu'il occupe depuis la mort du vénéré fondateur.

Les Frères de Lamennais ont dans le Finistère de nombreux et florissants établissements.

LOURDES. — Cette semaine doit avoir lieu l'inauguration de l'église de Notre-Dame du Rosaire. Mgr Catteau, évêque de Luçon, a dû prononcer mardi une allocution à cette occasion, et Mgr le Cardinal de Paris a accepté de bénir mercredi cette immense basilique, destinée à rendre aux pèlerins les plus précieux services. On attendait 17 évêques pour cette imposante cérémonie.

Dans cinq semaines, nos pèlerins du Finistère auront la joie de se trouver dans cette magnifique basilique avec leur Evêque.

ROME. — Le cardinal Massaia, ancien missionnaire d'Etiopie pendant trente-cinq ans, vient de mourir.

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE IV.

LA VILLE SAINTE ET L'ÎLE DE BATZ (suite).

La consécration de Cétomérin ayant été le dernier acte épiscopal accompli par saint Pol, si du moins nous ne nous en rapportons qu'aux documents historiques (car la légende nous le montrera encore remplissant une fonction propre à l'évêque seul), avant de contempler notre Saint dans sa retraite de l'île de Batz,

ne nous convient-il pas de jeter un dernier regard sur l'œuvre du pasteur et sur les résultats qu'elle produisit ?

Ayant cité tout ce que Wormonoc dit à ce sujet, constatons d'abord le silence de Dom Lobineau sur le point qui nous occupe. Nous pouvons dire qu'ici encore Albert-le-Grand seul se fait l'écho de la tradition, car Bernard du Saint-Esprit n'a fait que le citer à peu près mot à mot. Dès le jour où le comte Withur était allé attendre à Morlaix son retour de la cour de Childebert et l'avait salué comme le chef de la nouvelle Église de Léon, l'Évêque avait regardé l'exercice de sa haute autorité, non-seulement comme un droit, mais plus encore, comme un devoir. Cette autorité s'exerçait, non-seulement sur le pays aujourd'hui désigné par cette dénomination de Léon, mais sur toute la ville de Morlaix (ce serait seulement au onzième siècle que les évêques de Tréguier auraient étendu leur juridiction jusqu'au Quéffut). « Incontinent, saint Paul se mist à établir l'ordre et police requis pour le gouvernement de son diocèse, lequel il divisa en trois archidiaconez : Leon, Ackh et Kimilidili, fist le département des paroisses (1) ; rebastit les eglises et monasteres que le Saxon Corsolde avoit rasez. »

Ce Corsolde, dont Albert-le-Grand fait ici un Saxon, était un chef danois, s'il faut en croire une inscription relatant la fondation de la chapelle de Notre-Dame de Callot. Elle est ainsi conçue :

CHAPELLE DE N.-D. DE CALLOT.

Elle fut fondée l'an 502 (2), en mémoire de la victoire obtenue par l'intercession de Notre-Dame dans l'endroit même où Corsolde, général des Danois, avait sa tente, où il s'était retranché après avoir pillé le pays de Léon, et où enfin il fut forcé et son armée taillée en pièces par le prince Rivallon Murmaczon. Elle a continué depuis à être une chapelle de grande dévotion et fort fréquentée. Réédifiée à différentes époques et notamment par le soin de M. Y. Nédélec, curé de Carantec, et bénite le 24 avril 1808 par M. F. Laot, recteur de Taulé.

Ce que l'inscription ne dit pas, c'est que la première fondation est due à Hoël-le-Grand, roi de Bretagne. Ces ravages des pirates du Nord dans le pays de Léon, en 513, c'est-à-dire au moins douze ans avant l'arrivée de saint Pol, ajoutent à ce que nous avons déjà dit sur l'état de désolation où l'apôtre trouva le pays ; mais ils expliquent aussi la possibilité pour lui de faire entrer les populations dans ses vues, de trouver des vocations nombreuses pour ses communautés, car Albert-le-Grand nous dit : « Il fonda deux autres monasteres, outre celui de Baaz, l'un en la paroisse de Kerloüan, nommé *Kerpaul*, et l'autre en la paroisse de Plougar, appelé *Mouster-Paul*, et celui de *Land-Paul*, à present paroisse, lesquels furent ruinez par les Normands, l'an 878, des-

(1) C'est-à-dire la division ou circonscription des paroisses.

(2) M. de Kerdanet dit qu'à cette date il faudrait substituer celle de 513.

quels, comme de pépinières et séminaires de sainteté et doctrine, il tiroit des gens doctes et pieux, pour en faire des recteurs et cureux par son diocèse. »

Si cette affirmation est vraie pour tous ces monastères, elle doit se rapporter avec plus d'exactitude encore à la plus importante des communautés fondées par saint Pol dans son Ile-de-Batz, ou peut-être au groupe de moines qui formaient le clergé de son église cathédrale et au milieu desquels il vivait. C'est que déjà en effet, les églises particulières, prenant l'exemple de celle de Rome, possédaient d'ordinaire, outre les écoles presbytérales plus ou moins nombreuses, l'école épiscopale qui était comme le modèle des autres ; plusieurs conciles provinciaux avaient encouragé la création de ces séminaires ; plus d'un siècle, sans doute, allait s'écouler avant qu'un concile œcuménique fit de ces précieuses recommandations une loi générale (1), mais les décrets des saintes assemblées de Tours en 461, de Vaison en 529, de Tolède en 531, faisaient déjà loi dans la Gaule et dans l'Espagne. Du reste saint Pol n'avait-il pas pour l'encourager dans cette voie la pensée de l'école de saint Hiltut, cette pépinière de saints, et le souvenir encore plus récent de l'école du palais de Childebert. Comme le dit le cardinal Pitra : si chaque maison de clerc était une école gratuite et ouverte à tous, même aux serfs et aux pâtres de la campagne, la maison de l'évêque était à son tour, en vertu des décrets conciliaires, l'école des prêtres, des diacres et même des plus jeunes clercs. L'éminent auteur remarque que cela constituait un enseignement à deux degrés, et il ajoute que cet enseignement, double dans sa forme et dans son objet, se réunissait dans les écoles monastiques, et y recevait un plus haut développement. Ajoutons que les écoles de saint Pol-Aurélien étaient toutes des écoles monastiques, et que la principale, celle qui était placée plus particulièrement sous ses yeux avait par cela même la destination et les privilèges de l'école épiscopale.

Mais saint Pol n'avait pas seulement à former dans ces pieux asiles le clergé de l'avenir ; il lui fallait utiliser les auxiliaires que Dieu avait mis à sa disposition. Le légendaire nous fait connaître un des prêtres qui donnaient au saint évêque le plus précieux concours : « Il fit saint Guevroc son grand vicaire », nous dit Albert-le-Grand. Laissons passer ce titre, qui surprend bien un peu, lorsqu'on le voit s'appliquer à un personnage du ^{vi}^e siècle ; il est certain que de tout temps les évêques ont délégué une part de leur autorité à un prêtre, à un diacre objet d'une juste confiance ; mais disons ce qu'était saint Guévroc. Né dans une condition modeste sur le sol de la Grande-Bretagne, il avait suivi saint Tugdual dans son émigration. Quand le pieux prince eut établi son monastère de Tréguier, il envoya Guévroc ou Kirecq (car on lui donne ces deux noms) fonder sur le bord de la mer, aux environs de Lanmeur, une nouvelle communauté qui du nom

(1) III^e concile de Constantinople, ^{vi}^e œcuménique ; il fut tenu en 680.

de son premier abbé s'appela Locquirec ; mais après avoir passé six années avec ses moines, celui-ci les quitta pour se retirer dans la solitude. L'ermitage qu'il se choisit était en pleine forêt, sur le territoire de Ploudaniel ; il y vivait depuis deux ans dans un petit réduit fait de branches d'arbres, près d'une chapelle qu'il avait construite des mêmes éléments, lorsque saint Pol vint visiter cette partie de son diocèse. Laissons parler Albert-le-Grand : « Estant arrivé à Ploudaniel, saint Pol ouyt nouvelle de ce saint hermite ; il le voulut visiter, et alla vers son hermitage à cette intention. Saint Guevroc eust revelation que saint Pol le venoit visiter ; il sortit de sa cellule pour aller à sa rencontre. Saint Paul, le découvrant de veuë, aperceut un brandon de feu qui lui environnoit le chef (1) en forme de rayons : ce qui accreut encore l'opinion qu'il avoit déjà conceüe de sa sainteté. A la rencontre, ces deux saints s'embrassèrent et se donnerent le baiser de paix ; et, après avoir prié en l'oratoire, entrèrent en devis et colloques spirituels, et, en cet entretien, saint Paul reconneut en saint Guevroc une si rare sainteté, accompagnée d'une telle prudence, qu'il se resolut de l'emmener en sa ville d'Occismor (2), pour se servir de son conseil en l'administration de sa charge pastorale : il l'en pria très instamment ; mais le saint ne voulut quitter sa solitude. Enfin, intervenant le commandement exprès de saint Paul, il obéit et le suivit en la ville. »

Après avoir parlé de la vie austère et mortifiée dont ne se départit jamais le saint ermite, devenu le principal collaborateur de l'évêque, le bon Albert raconte deux miracles opérés par saint Guévroc ; nous ne saurions omettre le récit d'un de ces prodiges dans la vie du premier évêque de Léon, car il donna lieu à la construction de l'église dont le clocher est le plus beau de la terre, si beau qu'il aurait suffi pour faire connaître bien au loin la vieille cité dont il est l'ornement. « Allant par la ville d'Occismor, un jour de feste-Nostre-Dame, saint Guevroc vid une jeune lingere qui travaillait à sa porte : le Saint la reprit de ce qu'elle ne chommoit la feste ; mais elle ne tint compte de sa reprimande, et luy répondit qu'elle ne sçavait autre mestier pour gagner sa vie ; qu'il falloir aussi bien vivre les jours de festes que les jours ouvriers. A peine eust-elle achevé la parole, qu'elle fut subitement saisie d'une paralysie en ses membres, si grande qu'elle ne pouvoit remuer ny pieds ny mains ; alors, reconnoissant sa faute, elle jeusna huit jours entiers, employant tout ce temps en ferventes prieres ; au bout duquel temps, elle se fit porter au mesme lieu où elle avoit commis la faute, manda saint Guevroc, reconneut son offense et en demanda pardon à Dieu et au Saint, lequel, faisant le signe de croix sur elle, luy rendit la santé ; et, en me-

(1) C'est-à-dire la tête.

(2) Nous citons ici textuellement Albert-le-Grand, mais nous rappelons au lecteur que les anciens légendaires n'ont jamais donné ce nom d'Occismor à la ville de saint Pol.

moire de ce miracle, elle donna sa maison à saint Guevroc, qui la convertit en une chapelle, laquelle fut dédiée à Nostre-Dame, et nommée *Nostre-Dame de Creis-Ker*, c'est-à-dire du milieu de la ville, et fut rebastie plus magnifique par le duc Jean le Conquérant.

M. de Kerdanet met en doute cette fondation de Jean de Monfort, mais ses raisons n'ont aucune valeur. L'absence d'écussons et d'hermines dans le clocher ne prouve rien, quoi qu'il en dise, car ni les tours, ni les flèches des églises n'étaient destinées d'ordinaire à recevoir les armoiries des fondateurs ou bienfaiteurs; la cathédrale de Quimper, si riche en blasons, en porte des quantités sur les hautes voûtes, quelques-uns sur les voûtes des bas-côtés, bon nombre sur le portail principal et sur les façades des porches latéraux, tandis que les deux tours en sont absolument dépourvues. D'ailleurs, Albert-le-Grand n'a pas été le seul qui ait attribué à Jean le Conquérant la fondation de la chapelle actuelle. Frère Cyrille Le Pennec s'est fait, lui aussi, l'écho de la même tradition. Voici ce qu'il dit de cette église, dans son *Histoire des églises et chapelles de Nostre-Dame, basties en l'Evesché de Leon*, publiée à Saint-Pol (Paulopoli), en 1646 : « Ceste chapelle fut rebastie magnifiquement, en la forme qu'elle est à présent, par le très-excellent et très-victorieux prince Jean IV^e du nom, dit le Conquérant, duc de Bretagne. Cette eglise est excellemment construite et ornée de la plus exquise pyramide de France, quoiqu'elle soit scituée au plus bas lieu de la ville. La pointe de cette pyramide fust emportée d'un coup de tonnerre, le jour de saint Clement, 23^e de novembre de l'an 1630, qui fit un grand dommage et une notable ruine dans le corps de l'église. »

On sait que la chanson populaire n'est pas seule à proclamer la supériorité du clocher de Notre-Dame du Creisker. Vauban déclarait que c'était le morceau d'architecture le plus hardi qu'il eut jamais rencontré, et cependant l'on n'ignore pas en quel discrédit était tombée l'architecture du moyen-âge pendant le xvii^e et le xviii^e siècle. L'évidence seule pouvait arracher à Vauban un pareil aveu au temps où Fénelon étalait si bien son mépris pour le gothique.

Après avoir longtemps assisté saint Pol, saint Guévroc, faisant la visite du diocèse, tomba malade à Landerneau et y mourut; son corps fut transporté à son abbaye de Locquirec.

(A suivre.)

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez M^{me} v^e Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

AVIS. Un Père de famille, instituteur de profession, muni de son brevet et possédant de très bonnes références, demande à prendre la suite d'une école libre à son propre compte ou pour le compte d'une société civile d'enseignement chrétien.

S'adresser, pour connaître résidence de l'intéressé, au bureau de la Semaine.

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE, fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odéon, 46 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises. — Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions et Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin QUIMPER **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

VÊTEMENTS { **JODELAIS, Jeune**
Ecclésiastiques { Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ
92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES
pour la Semaine Religieuse de Quimper.

VIN ROUGE du domaine de Carros-Haut-Brion, expédié franco de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOURCHER, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1886; 145 fr. récolte 1885 et 180 fr. récolte 1882.

DIABÉTIQUES A M. Pesqui, Le Bouscat-Bordeaux. — « Je suis heureux de vous dire que grâce à votre Vin Urané Pesqui, je suis en bonne voie de guérison; depuis la dernière analyse, le sucre a considérablement diminué; je n'ai plus que 4 grammes de glucose par litre d'urine.
» P.-M. GARNY, graveur sur verre, 19, rue du Buisson-St-Louis, Paris. »

GUÉRISON
certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2^m jour.
M. LENORMAND, Méd^e Sp^l, Anc^e Aide-Major des Hôpitaux M^m, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

ATELIERS FROC ROBERT
Catalogue Franco — 34, Rue Bonaparte, 34, PARIS — Catalogue Franco
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIÈRES

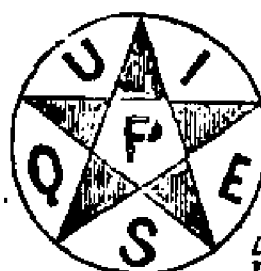
LA PETITE CAISSE DU CLERGÉ
PLACEMENTS de toute sécurité rapportant **5 0/0 l'AN** servi à domicile
PRÊTS au CLERGÉ taux modéré sur bonnes garanties morales et matérielles.
RENSEIGNEMENTS, ORDRES, BOURSE

PRINCIPALES MAISONS DE FRANCE
renommées pour leurs Spécialités d'Objets de piete et d'Articles religieux

BLAIS aîné, F ^r Fournisseur de N.S.P. Le Pape Broderie, chasublerie, chapes, bannières, ornements d'Eglise de tous styles. Maison Fondée en 1782, 74, Rue Bonaparte, 74.	J. DANIEL Fabrique de Statues religieuses, Chemins de Croix, Ameublements d'Eglise, etc. 76, r. Bonaparte.
BEER F ^r 34 et 36, r. S ^t -Sulpice, Paris, Méd ^a de N.S.P. le Pape. Fabr ^e d'ornem ^{ts} d'Eglise et Four ⁿ spec ^{ls} de chasublerie, broderies riches. Bronze et orfèvrerie, modèles exclusifs entièrement nouveaux. Ameublements d'Eglise, etc.	BOUASSE (Émile) Estampes, Reliquaire, chromo-lithographies, P ^r de Christ, bénitiers, médailles, chapelets, chemin de Croix. 7 & 9, rue Mabilloy (à partir d'Avril Place St-Sulpice et Rue Bonaparte).
 Ornements d'Eglise, Orfèvrerie, Bronzes. — E. SOUSTRE , 18, r. du Vieux-Colombier, Paris. Broderies, tapisseries échantillonnées avec fournitures. Prix 25 f. Envoi fco.	HUBERT-MENAGE Bronze, Broderie, Chasublerie, 23, r. S ^t -Sulpice.
LIBRAIRIE PERCEPIED, REGNIER, Succes^r 40, Rue S ^t -Sulpice. Paroissiens pour mariage et 1 ^{re} communion. Livres et objets de piete en tous genres.	

BELLE JARDINIÈRE 2, Rue du Pont-Neuf, 2
VETEMENTS tout faits et sur mesure. — **RAYON** spécial pour MM. les Ecclésiastiques
COSTUMES de Cardinal, d'Archevêque, d'Evêque, de Chanoine, d'Abbé, d'Enfant de chœur, de Bedeau, de Suisse (grande et petite tenue), Chapellerie, Chaussures, Bas et Lingerie relig.
MÊME PRIX DANS NOS SEULES SUCCURSALES : ANGERS, LYON, MARSEILLE, NANTES et PARIS. 1, Place Clichy.

Un Prêtre de Rome a trouvé le secret de soulager instantanément et de guérir radicalement les Corps souffrants. (Ella-da-Perdrix, avec le Baume Antonio, 1^{er} fco 150 Ph^o Malavall, 18, r. des Deux-Ponts, Paris.)



DIABÉTÉ
Le Vin Uané Pesqui
Vient diminuer de 1 gr. par jour
Le SUCRE DIABÉTIQUE
Dans toutes les pharmacies
Dépôt à Paris : MM. Michélat
Lesneux, rue des Guillemines, 9

La GAZETTE FINANCIÈRE
25^e Année — Paraît le Lundi — 16 pages de Texte
Tirages Financiers, Renseignements, Cours de toutes les Valeurs, Avis de Coupons et d'Assemblées.
On s'abonne gratuitement dans tous les bureaux de poste et 23, RUE VIVIENNE, PARIS
La Gazette Financière répond à toutes les demandes de renseignements faites par ses abonnés.

4 fr. par An
Etranger : 6 FRANCS
Le Numéro 25
Envoi f^r d'un N^o sur demande

NOUVEL ALAMBIC BRULEUR
FIXE ou BASCULANT Breveté s. g. d. g., système DEROF
Produisant de l'eau-de-vie sup^{re} avec ou sans repasse en distillant vins, cidres, lies, mares, fruits, moûts, etc. 1,600 Appareils vendus après essai.
DEROF FILS AÎNÉ, Constructeur, 75-77, r. du Théâtre (Graville) Paris et à l'EXPOSITION. Palais des Machines, Classe 50. Section des Appareils de Distillerie — ENVOI FRANCO du TARIF ILLUSTRÉ

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO	PRIX DE L'ABONNEMENT	LA LIGNE D'ANNONCE
10 CENTIMES	6 fr. par an	40 CENTIMES
L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS		

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kerton.

SOMMAIRE. — I. Nouvelles du Diocèse : Pèlerinage de Lourdes ; Quimper ; Nécrologie : Audierne ; La Roche ; Le Folgoat ; Bayonne.

II. Le Pèlerinage de Ste-Anne de la Palve (fin) ; La loi militaire ; Bons exemples ; Lettre de Mgr Lamarche.



III. Documents historiques (suite).

IV. S^t Pol-Aurélien et ses premiers successeurs : ch. IV, La ville sainte et l'île de Batz (suite).

V. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 18 Août. — 10^{me} Dimanche après la Pentecôte, saint Joachim, Père de la Sainte-Vierge, double de 2^{me} classe, blanc : à la messe, mémoires de saint Hyacinthe, du dimanche et de saint Agapite.
Lundi 19. — Office de l'Octave de l'Assomption, semi-double, blanc.
Mardi 20. — Saint Bernard, confesseur docteur, double, blanc.

Mercredi 21. — Sainte Jeanne de Chantal, double, blanc.
Judi 22. — Octave de l'Assomption, double, blanc.
Vendredi 23. — Saint Philippe Benitiers, double, blanc.
Samedi 24. — Saint Barthélémy, apôtre, double de 2^{me} classe, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Carmélites de Brest..... 20, 21, 22, 23, 24 et 25 août
Carmélites de Morlaix..... 26 août.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

PÈLERINAGE

du diocèse de Quimper et de Léon à N.-D. de Lourdes

du 15 au 21 septembre 1889

sous la présidence de Mgr Lamarche

I. DE LANDERNEAU A LOURDES

1 ^{re} classe (aller et retour)	115 fr.
2 ^e classe	79
3 ^e classe	50

II. DE QUIMPER A LOURDES

1 ^{re} classe (aller et retour)	103 fr.
2 ^e classe	73
3 ^e classe	46

Le registre d'inscriptions est ouvert jusqu'au samedi 7 septembre, à dix heures du soir.

Toutes les demandes d'inscriptions devront être adressées au siège du Comité, au presbytère de Saint-Corentin de Quimper, à M. de Penfentenyo, curé-archiprêtre. Ces demandes devront être faites par lettre, *jamais par télégramme*.

La demande *non accompagnée du prix intégral* fixé dans cette circulaire, sera considérée comme non avenue.

Un mandat par la poste est le plus sûr moyen d'envoyer le prix des places. Ne pas oublier d'y joindre un timbre pour la réponse. La réponse sera l'envoi des billets donnant droit au pèlerinage. Il est très important de ne pas perdre son billet. Le Comité n'est pas à même de le remplacer. Le perdre, avant ou pendant le pèlerinage, c'est s'exposer à payer deux fois.

QUIMPER. — La procession du 15 août, désormais fixée le matin, n'a pas pu sortir à cause du mauvais temps. Monseigneur, après l'avoir présidée dans l'intérieur de la Cathédrale, a chanté la messe.

QUIMPER. — A l'ordination dernière il y a eu : 42 tonsurés, 36 minorés, 19 sous-diacres, 15 diacres, et 19 prêtres dont les noms suivent :

MM. Boléat, Jules, de Quimperlé.
Colin, Guillaume, de Plabennec.
Corre, Gabriel, de Landivisiau.
Drogou, Jean-Marie, du Bourg-Blanc.

MM. Fortin, Jean, de Saint-Pol-de-Léon.
Gourvil, Charles, de Saint-Pol-de-Léon.
Manhec, Pierre, de Plougonven.
Mocaër, Louis, de Port-Launay.
Bléuven, Jean-Marie, de Ploumoguier.
Cann, Prigent, de Milizac.
Jaïn, Jean-Marie, de Plonévez-Porzay.
Laurent, Jacques, de La Feuillée.
Le Bras, Casimir, de Guiclan.
Le Guen, Guillaume-Victor, de Guipavas.
Le Rhun, Sébastien, de Plounéour-Lanvern.
Paugam, Yves, de Lannédern.
Pelliet, Charles, de Saint-Corentin de Quimper.
Picart, Joseph, de Tréflaouénan.
Tanguy, Jean, de Lannilis.

Nécrologie. — M. l'abbé Perrot, recteur de Plouhinec, vient de mourir après avoir supporté avec une grande patience de longues souffrances.

AUDIERNE. — Jeudi dernier, Monseigneur, accompagné de M. le chanoine Fléiter, vicaire-général, et de plusieurs prêtres, est monté sur la *Glaneuse* pour se rendre à l'Île-de-Sein. M. Chevillotte avait tenu lui-même à faire les honneurs de son excellent vapeur.

La traversée dura enfin cinq quarts d'heure ; en arrivant, on descendit dans le canot de sauvetage, dont tous les marins avaient pris leur tenue de fête. C'était une grande joie pour les habitants qui, groupés sur le quai, saluaient de loin l'arrivée de Monseigneur. Depuis vingt-sept ans, aucun Evêque n'avait paru chez eux (1). Ils n'ont reculé devant aucun sacrifice : toutes les maisons de l'Île étaient ornées de fleurs et d'oriflammes, un bel arc de triomphe, fait avec des rames entrelacées de verdure, était placée à l'entrée ; l'église, parée avec goût, ne pouvait contenir la foule qui s'y pressait, quand la procession, formée sur la cale, y arriva.

Le vénérable Recteur dit la sainte messe ; après la remarquable allocution de M. Bourvon, recteur de Primelin, Monseigneur donna la confirmation à ces enfants, qui se présentaient avec une grâce charmante et une grande piété ; et M. le chanoine Fléiter adressa quelques paroles de félicitations et d'encouragement au nom de l'Evêque.

Des médailles furent distribuées à tous les enfants ; les parents paraissaient ravis. Heureuse et sainte paroisse ! comme Ouessant, protégée par sa ceinture de rochers et les difficultés d'y aborder, elle a gardé sa foi, et avec elle la paix, le calme et le bonheur, celui du moins qu'on peut espérer ici-bas.

(1) Mgr Sergent, de grande et sainte mémoire, et M. le chanoine Téphany avaient failli périr en traversant le Raz : pendant de longues heures, on les avait cru perdus, et sans une grâce toute particulière, au dire même des marins, ils se seraient vingt fois brisés sur les bas-fonds.

Le retour à Audierne se fit dans de meilleures conditions même que l'aller ; du pont du navire la vue était splendide : l'île avec ses habitants, tous accourus pour reconduire leur Evêque, et chantant des cantiques avec entrain, semblait fuir au loin ; les maisons disparaissaient, puis l'église et son clocher avec le drapeau national, pendant que les côtes de la pointe de Plogoff grandissaient en se rapprochant.

Rien n'est agréable comme cette traversée, quand elle s'accomplit de cette manière ; rien surtout n'est consolant comme le souvenir que l'on garde de ces explosions de foi, de ces témoignages de respect justement donnés au représentant de Dieu dans le diocèse.

LA ROCHE. — Monseigneur bénira le samedi matin, 7 septembre, une nouvelle cloche.

LE FOLGOAT. — Monseigneur a ainsi réglé l'ordre des cérémonies pour la fête anniversaire du couronnement de la Sainte-Vierge et l'inauguration des vitraux.

Le samedi 7 septembre : A 4 heures, vêpres pontificales à l'église ou à l'estrade, selon le temps et l'affluence des pèlerins.

Sermon breton par M. le chanoine Arhan, curé de Saint-Martin de Brest.

Le soir vers 7 heures et demie, procession aux flambeaux.

M. l'abbé Kersimon, recteur de Ploumoguier, est seul chargé du chant.

Dimanche 8, fête de la Nativité : 10 heures : messe pontificale à l'estrade ; sermon français par M. le chanoine Péron, curé-archiprêtre de Quimperlé.

2 heures : vêpres pontificales ; sermon breton par M. le chanoine Le Duc, curé de Douarnenez ; bénédiction solennelle du Saint-Sacrement.

Nous donnerons la semaine prochaine la liste des souscriptions pour les vitraux du Folgoat.

BAYONNE. — Mgr Fleury-Hottot vient de mourir à l'âge de 58 ans.

Le Pèlerinage de Sainte-Anne de la Palue.

(Suite et fin du premier article.)

Grallon et Guennolé, voilà deux noms que l'histoire ne peut séparer. Le moment est venu de consulter les cartulaires de cette célèbre abbaye. Nous lisons à la page 151 de la première livraison du *Cartulaire de l'abbaye de Landévenec*, publié pour la Société Archéologique du Finistère, par Arthur de la Borderie, correspondant de l'Institut :

« DE LA TRIBU OU TRÈVE DE Lan-Sent.

« Ensuite existait un certain homme du nom de Uarhenus, lequel était noble et conseiller en même temps qu'échanson du roi Grallon. En sa maison était Grallon, roi des Bretons, quand vinrent à lui les envoyés du roi des Francs nommé (Charles-le-Grand). Ils furent trois envoyés : voici leurs noms : Florent, Médard, Philibert, trois hommes pleins de religion envers Dieu, choisis par Dieu et désignés d'avance pour être députés vers Grallon afin de le prier, au nom du Dieu tout-puissant, du Fils et du Saint-Esprit, de la chrétienté et de son baptême, de venir au plus tôt soulager les Francs de leur opprobre, de leur captivité et de leurs misères, parce que puissance lui était donnée par Dieu de détruire la gent païenne par le glaive du Seigneur et par vœu et serment ; ils lui promirent quatorze cités en la terre des Francs et le lui jurèrent par ordre du roi, et celui-ci (Grallon) promit de se mettre en marche à cause du serment prêté à lui et à sa race en éternelle hérédité. C'est pourquoi étaient présents saint Chourentinus et le même saint *Uinuualocœus* pour entretien et conseil du roi. Moi, *Uarhenus*, homme craignant Dieu, me recommande à saint *Uinuualocœus* avec tous les miens, c'est-à-dire mon corps, mon âme et mon esprit et mon hérédité, devant les témoins susdits.

« Moi, Grallon, roi, j'affirme ceci à saint *Uinuualocœus* en repos éternel. Amen. [Fol. 147.] Et, qui voudrait rompre ou diminuer le dit acte soit maudit et damné par le Dieu du ciel. Amen. »

Où se trouve cette tribu de Lan-Sent ? Nous n'hésitons pas à dire que c'est ici l'acte de donation du terrain de Sainte-Anne de la Palue à saint Guennolé par *Uarhenus* et l'entremise du roi Grallon.

Nous ne voulons pas discuter avec les critiques la question de Théodose-le-Grand ou de l'interpolation de Charles-le-Grand, que nous remarquons dans le texte précité du cartulaire. Nous ferons cependant observer que les luttes de Théodose et de Grallon coïncident comme époque. Nous ne voudrions pas non plus nier le rôle attribué à Charlemagne dans la propagation du culte de sainte Anne ; le bréviaire d'Apt relate, en effet, dans les Leçons, la merveilleuse découverte des reliques de la sainte, qui eut lieu en cette église vers les fêtes de Pâques, à l'arrivée du roi Charles, plus tard Charlemagne, après sa victoire sur les Sarrasins et la pacification de la Provence.

Quoi qu'il en soit, nous revenons à la tribu de Lan-Sent. Quel est ou quel peut être cet *Uarhenus* ? Qu'on enlève à son nom la terminaison gallo-romaine, nous avons simplement *Houarn*. Que l'on veuille considérer que cet *Houarn* est un homme noble et qu'il a un titre de noblesse relatif au pays, aux mœurs et à la langue du peuple auquel il appartient. Ce titre de noblesse s'exprime chez nous par la particule *de*, pour les Anglais c'est *mah*, pour les Irlandais c'est *mah*, en breton c'est *mab*. *Uarhenus* ne

serait-il pas saint *Mahouarn*, le patron de la paroisse de Plomodiern. D'autre part, si nous tenons compte de la prononciation celtique, nous aurons *Uarn* ou *Iern* au lieu de *Houarn* (prononciation gallo-romaine), ce qui expliquerait le nom breton de *Plou-d-Iern*, pays ou peuple d'*Iern*. C'est ainsi, en effet, qu'on désigne la paroisse de Plomodiern. Autrefois, il existait à Plonévez, au lieu de Lesvren, une chapelle dédiée à saint Mahouarn.

Le village de Lan-Sent existe encore aujourd'hui à Plonévez-Porzay ; on l'appelle encore la trêve ou quartier de Lan-Sent. Pendant longtemps, il a existé en cet endroit une chapelle dédiée à saint Guénolé. Par un acte conservé dans les archives de Plonévez-Porzay, nous voyons, en effet, Messire Herlé de Quélen, de concert avec les sénateurs paroissiaux, nommer Pierre Dagorn, de Goarbik, fabricien de la chapelle de Saint-Guénolé de Lan-Sent.

Rapprochons maintenant de l'acte de donation du roi Grallon, le passage suivant de la plaidoirie d'un éminent jurisconsulte devant la Cour de Rennes, établissant, à l'occasion d'un procès relatif à la chapelle de Sainte-Anne de la Palue, les droits et titres des moines de Landévénec : « Les religieux bénédictins de Landévénec possédaient, au nord-ouest du pays de Plonévez-Porzay, à titre de domaine congéable, huit villages qui formaient un demi-cercle autour d'un vaste canton de landes, aujourd'hui bien amoindri, que l'on appelait la Palue, et sur lequel est la chapelle de Sainte-Anne. Outre ces huit villages, les moines avaient encore quelques censives sur les parcelles de terre avoisinantes. Sainte-Anne relevait donc de l'abbaye à titre de fief enclavé dans les *metes* de ses propriétés ». Ces deux actes de propriété, s'accordant à plusieurs siècles de distance, n'apportent-ils pas une confirmation de la légende ? Nous ne saurions mieux répondre qu'en citant les paroles d'un critique éminent : « Vaudrait-il mieux, dit M. Guizot, qu'aucun souvenir ne fût venu jusqu'à nous et que l'histoire n'eût commencé qu'au moment où la société aurait possédé des érudits capables de soumettre cette histoire à leur critique pour en assurer l'exactitude. A mon avis, il y a souvent plus de vérité à recueillir dans ces récits où se déploie l'imagination populaire, que dans beaucoup de savantes dissertations. (Coll. des Mém., t. XXIX, préf.) Ces paroles d'un protestant pourraient souvent servir de leçon et de méditation à des historiens catholiques.

La loi militaire. — Avec plusieurs *Semaines religieuses*, nous avons donné un résumé des conséquences de la nouvelle loi militaire, au point de vue ecclésiastique.

Un savant professeur de droit fait remarquer que cette interprétation n'est pas conforme au texte de la loi prétendue, il écrit :

« On a dit que les ecclésiastiques qui ne seraient pas pourvus, à l'âge de 21 ans, d'un emploi reconnu par l'Etat rentreraient

dans le droit commun, et ainsi, à leur année préalable de service, devraient en ajouter deux autres. Or, cela est absolument contraire au texte. Que dit l'article 24 ?

« Les élèves ecclésiastiques mentionnés au paragraphe 4^e qui, à l'âge de vingt-cinq ans, ne seraient pas pourvus d'un emploi de ministre de l'un des cultes reconnus par l'Etat seront tenus d'accomplir les deux années de service dont ils avaient été dispensés. »

« Est-ce qu'un emploi de ministre de l'un des cultes reconnu par l'Etat est la même chose qu'un emploi reconnu par l'Etat ? Evidemment non. Par exemple, un aumônier de communauté, d'orphelinat a un emploi reconnu par l'Etat, puisqu'il remplit des fonctions qui sont propres au clergé catholique, et cependant son emploi n'est pas reconnu par l'Etat.

« Il faut en dire autant des vicaires rétribués seulement par les fabriques. On est donc autorisé à conclure ceci : ce sont tous les élèves ecclésiastiques devenus prêtres, à vingt-six ans, qui peuvent invoquer le texte de l'article 24, à une exception près, très importante il est vrai. Nous voulons parler des prêtres professeurs, et pour ces derniers il n'y a d'autre ressource que d'avoir obtenu, avant vingt-six ans, le diplôme soit de licencié ès-lettres, soit de licencié ès-sciences, soit de docteur en droit.

« Nous croyons qu'une confusion a été faite par les auteurs de l'interprétation à laquelle nous venons d'opposer la lettre même de la loi militaire. On a confondu l'accomplissement des deux dernières années de service et l'obligation de rejoindre immédiatement en cas de mobilisation.

« Relativement à ce devoir ou plutôt à cette servitude, il n'y a en effet de dispenses pour les ecclésiastiques que s'ils sont ministres des cultes reconnus par l'Etat, chargés du service d'une paroisse — aumôniers des lycées, des hôpitaux, des prisons et des établissements pénitentiaires. »

Bons exemples. — Grand banquet, un vendredi, pour l'inauguration de la ligne stratégique de Toul à Neufchâteau. Huit invités ont télégraphié qu'ils voulaient être servis en maigre. Il y a probablement plus de huit catholiques faisant maigre chez eux. Si tous avaient fait comme ceux-là, le respect des lois de l'Eglise se serait imposé bon gré mal gré.

Le même jour, à Richemond, les Français venus en Angleterre pour les noces du comte et de la comtesse de Paris, ont offert un banquet au jeune duc d'Orléans. Le menu a été servi strictement en maigre. Nous disons strictement, car nous avons le menu sous les yeux et il n'y a absolument que des poissons et des œufs, et point de gibiers d'eau.

Monseigneur a daigné adresser aux auteurs de la brochure : *L'École neutre en face de la Théologie*, la belle lettre suivante :

« Quimper, 13 août 1889, dans l'octave de saint Laurent.

« Messieurs,

« Votre brochure vient à son heure.

« Jamais il n'a été plus nécessaire de rappeler aux prêtres tentés de se décourager, aux parents pusillanimes, à tous ceux enfin qui ont souci des âmes, parce qu'ils en ont la charge, leurs devoirs, tous leurs devoirs dans cette si grave question de l'éducation des enfants.

« Avec talent et autorité vous les définissez ; dans un langage élevé et austère vous les précisez ; avec une impitoyable logique vous mettez à nu les conséquences fatales, désastreuses d'une éducation sans Dieu.

« Merci donc du bien que vous voulez faire, et mon très vil désir est que mon diocèse tout entier profite de votre travail et s'éclaire de vos lumières.

« Comme Evêque et comme Evêque français, rien ne me tient plus à cœur que l'éducation des enfants. Aux méchants du jour, je puis redire la parole de saint Laurent, montrant ses pauvres au tyran : « Regardez ces enfants, ils sont mon trésor le plus précieux, parce qu'ils seront l'honneur de Dieu, le soutien de l'Eglise et l'espoir du pays. »

« Voilà pourquoi la cause de l'éducation est sacrée pour moi.

« Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués en Notre-Seigneur.

« † THÉODORE,

« Evêque de Quimper et de Léon. »

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES
dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite)

Le Curé se plaint aussitôt au Département de ce procédé de la Municipalité, par une lettre du 30 novembre 1790 :

« Au moment où je me disposais à aller chanter les vêpres, ces Messieurs Municipaux firent sonner la cloche du sermon par leurs valets et ils escortèrent en partie M. Jégouic à l'église pour y prêcher et y intervertir l'ordre des offices. Ci-devant, ces Messieurs s'étaient déjà permis de vouloir m'interdire en quelque sorte l'usage de l'encens dans l'office divin. Bientôt ils prétendront célébrer eux-mêmes. Où est donc la religion !

« Les collégiales et chanoines sont supprimés ; ce n'est

point en qualité de chanoine, mais de Recteur que j'ai pris possession de Saint-Trémeur où se font, depuis un temps immémorial toutes les fonctions curiales de cette ville. »

Le District s'occupa de ce différend, et le 23 décembre 1790, son Procureur-Syndic résumait ainsi l'affaire devant le Directoire :

« La mésintelligence qui règne entre MM. Jégouic et Blanchard, tous deux ci-devants chanoines de Saint-Trémeur, a nécessité l'intervention de la Municipalité de Carhaix pour réprimer les refus mal entendus du sacristain aux ordres à lui donnés de sonner la cloche pour annoncer le premier sermon de l'Avent.

« Ce sacristain a été puni de quatre jours de prison, et cette détention motive des réclamations de la part de M. Blanchard.

« Pour vous mettre à même de pouvoir apprécier les moyens des parties, je vais vous donner un détail succinct des faits.

« M. Jégouic, en qui le talent de la chaire s'est perfectionné par les différentes stations qu'il a remplies en breton et en français, tant à la cathédrale de Quimper qu'à Brest, Quimperlé, Pont-l'Abbé, Carhaix et autres paroisses voisines de cette dernière ville, témoigna à la Municipalité de Carhaix le désir sincère qu'il avait de reparaitre dans la chaire de Saint-Trémeur et d'y prêcher les Avent. Cette offre fut favorablement accueillie par la Municipalité. Elle se joignit à M. Jégouic pour obtenir un mandement, que ce dernier reçut dans le courant du mois d'octobre dernier. Muni de cette pièce, M. Jégouic préparait ses sermons avec tout le zèle qui le caractérise. Il touchait au moment de prêcher son premier sermon de l'Avent, quand M. Blanchard lui fit passer un bulletin portant les défenses les plus expresses de prêcher et de confesser sur la paroisse de Plouguer, notamment, y est-il dit, dans l'église de Saint-Trémeur. »

« M. Jégouic se hâta d'en donner connaissance à la Municipalité par requête du 12 décembre dernier.

« Les réclamations fondées du sieur Jégouic intéressèrent la Municipalité qui instruisit le Département et les Grands-Vicaires de l'interdiction imprévue lancée par le sieur Blanchard contre M. Jégouic. Les Grands-Vicaires, parfaitement instruits de la capacité de ce dernier, ont fait sentir à M. Blanchard combien sa démarche était indiscrete.

« Les démarches de la Municipalité près M. Blanchard n'ont pas eu l'effet attendu. Sa réponse du 28 novembre à la Municipalité fourmille d'une infinité de lieux communs assaisonnés d'expressions qui annoncent sa répugnance à en venir à une conciliation.

« Quelle a été ma surprise de voir le zèle pastoral de

M. Blanchard disparaître quand il s'est agi de remplir la mission dont M. Jégouic s'est acquitté à la grande satisfaction du peuple, de la Municipalité et de tous les étrangers.

« M. Blanchard, quand il a fallu remplir la chaire de Saint-Trémeur pour les Avents, s'est borné à inculper la Municipalité. Sa seconde lettre du 30 novembre au Département est un tissu de rapsodies, d'exagérations qui annoncerait plus d'humeur que de raison.

« L'arrêté du 3 décembre, du Département, me prescrit de vous convoquer pour délibérer sur mes conclusions... Qu'il vous plaise qu'il soit ordonné à M. Blanchard de s'abstenir de toute inculpation gratuite envers la Municipalité de Carhaix et le sieur Jégouic; qu'un arrêté soit vivement sollicité du Département pour que le sieur Blanchard s'en tienne au besoin spirituel de sa paroisse, qu'il y prêche, si tant est qu'il s'oppose dans la suite à la prédication de ceux qui auront reçu le pouvoir requis pour cet effet.

« ALAIN, procureur-syndic. »

Le 18 janvier 1791, le District de Carhaix donnait un avis beaucoup plus favorable au sieur Blanchard que ne le demandait le Procureur-Syndic dans ses conclusions du 23 décembre précédent.

« Vu, dit-il, les pièces relatives à l'affaire Jégouic et Blanchard :

« Considérant que le gouvernement spirituel d'une paroisse appartient de droit au curé, qu'aucun ecclésiastique n'y peut prêcher contre sa volonté ;

« Considérant qu'un ecclésiastique doit se faire relever d'une interdiction même injuste avant de reprendre ses fonctions ;

« Considérant que les corps administratifs sont incompetents pour juger de la validité ou invalidité d'une interdiction ;

« Considérant que les municipalités ne doivent rien entreprendre sur le gouvernement spirituel attribué au curé ;

« Ouï le Procureur-Syndic sur ses conclusions qu'il a laissées par écrit,

« Est d'avis que le sieur Jégouic soit improuvé pour avoir prêché les Avents à Carhaix malgré l'interdiction du sieur Blanchard ;

« Qu'il soit enjoint à la Municipalité de ne plus se mêler du gouvernement spirituel ;

« Que pour le spirituel les parties soient renvoyées se pourvoir en tribunal compétent. »

Le District de Carhaix tout entier ressentait, comme la ville elle-même, les funestes effets de la constitution schismatique sur le clergé. L'état des esprits au moment de son application

dans le District ne peut être mieux dépeint que par le rapport adressé par le Directoire au Département, le 7 juin 1791 (1) :

(1) L. 49.

« District de Carhaix au Département. »

« 7 juin 1791.

« Nous recevons votre arrêté du 19 mai relatif au refus de paiement des impositions.

« Nous dissimulons soigneusement notre situation aux Municipalités et aux Administrations; nous faisons parade d'une confiance bien démentie par nos craintes trop bien fondées sur les dispositions presque générales des cultivateurs et la faiblesse des Municipalités. Mais nous déposons avec confiance nos alarmes dans votre sein, et nous vous prions instamment de soutenir notre zèle.

« Châteauneuf est la partie de notre District qui nous inspire le plus d'alarmes; les opposants y sont en grand nombre, conséquemment audacieux. Le Curé constitutionnel y est continuellement et publiquement insulté, lors même qu'il exerce les fonctions de son ministère. Le Maire nous mande que ses jours sont en danger et qu'il a été attaqué différentes fois par les factieux.

« Huelgoat et les parties environnantes sont dans un état de fermentation dont le danger doit être paré sur le champ.

« Demandons une compagnie de cavalerie à répartir entre Châteauneuf et Le Huelgoat.

« Les nouveaux Curés n'ont pas éprouvé d'opposition formelle; mais plusieurs ont été reçus avec une froideur plus inquiétante qu'un refus déclaré; mais les églises paroissiales sont désertes; mais le peuple court en foule aux chapelles où célèbrent les prêtres qui ont refusé le serment. Mais ceux-ci n'ont plus l'imprudence de se placer sous le glaive de la loi; plus de prédications, plus d'acte d'éclat. Le tribunal intime de la confession, une résignation hypocrite, des larmes feintes sur le sort de ceux qu'ils appellent apostats, l'affectation de prier pour leur conversion, tels sont maintenant leurs moyens, d'autant plus dangereux que, sans donner prise à la loi, ils frappent impunément leur victime sous le voile d'une perfide bienveillance et les rendent odieux et méprisables.

« Nous demandons le moyen de résister à la tempête qui s'annonce. »

Comme le remarque le rapport ci-dessus, Châteauneuf était une des parties du District qui montrait le plus d'opposition à la nouvelle constitution. Elle voyait avec peine M. Lharidon, son recteur, remplacé par le sieur Menthéour, un des vicaires de Châteauneuf, qui, dès le moment de son élection comme curé constitutionnel, devint un objet de mépris pour tous les habitants.

(A suivre.)

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE IV.

LA VILLE SAINTE ET L'ÎLE DE BATZ (suite).

Albert-le-Grand semble rapporter la collaboration de saint Guévroc dans l'administration épiscopale de saint Pol au début même des travaux de l'apôtre. N'ayant pas ici de certitude sur la réalité des faits, nous en avons encore moins sur la date où il les faudrait placer. A ce que j'ai dit sur ce sujet, il convient d'ajouter avec le *propre* du bréviaire pour notre diocèse, que saint Guévroc se livrait beaucoup à la prédication et qu'il mourut de fatigue et de vieillesse.

Il est un autre Saint plus connu et plus populaire que saint Guévroc, dont nous ne trouvons pas le nom dans la vie de saint Pol et qui, cependant, a eu nécessairement des relations avec l'apôtre du Léon. Nous ne saurions donc négliger d'enregistrer ici le nom de saint Hervé. Nous avons déjà vu figurer à la cour de Childebert un jeune homme nommé Hyvarnion, à la fois poète et musicien, et qui, pendant quatre années, probablement de l'an 513 à 517 (1), s'assit avec les bardes à la table du roi des Francs. Il faut voir dans la *légende celtique* le récit des faits merveilleux qui précédèrent et accompagnèrent le mariage d'Hyvarnion avec une jeune orpheline du pays de Léon, union que Dieu bénit, mais de cette bénédiction que le monde ne saurait comprendre : trois ans après le mariage du barde avec Rivanone, naquit un enfant aveugle qu'ils appelèrent *Huerv* ou Hervé, c'est-à-dire *amer* ou *amertume* ; deux ans plus tard, Rivanone était veuve, son fils orphelin et, dans leur demeure, à l'opulence succédait la misère.

« Un jour, l'orphelin disait à sa mère malade, en la serrant dans ses petits bras :

« — Ma chère petite mère, si vous m'aimez, vous me laisserez aller à l'église ;

« Car voilà que j'ai sept ans accomplis, et à l'église je ne suis pas encore allé.

« — Hélas ! mon cher enfant, je ne puis vous y conduire, quand je suis sur mon lit malade ;

« Quand je suis malade d'une maladie qui dure depuis si longtemps que je serai forcée d'aller demander l'aumône.

« — Demander l'aumône, ma mère, vous n'irez point ; j'irai pour vous, si vous le permettez.

« J'irai avec quelqu'un qui me conduira, et, en marchant, je chanterai,

(1) D'après M. le vicomte Hersart de la Villemarqué.

« Je chanterai vos beaux cantiques, et les cœurs seront attendris. »

« Et il partit, afin de chercher à manger pour sa mère qui ne pouvait pas marcher.

« Or, il eut été dur, le cœur qui n'eût point été ému sur le chemin de l'église, quel qu'il fût,

« En voyant le petit aveugle de sept ans, sans autre guide que son chien blanc ;

« En l'entendant chanter, grelottant, battu par le vent et par la pluie, sans chaussures à ses petits pieds, et ses dents claquant par le froid. » (1)

C'est ainsi que l'enfant commença son apprentissage dans le rude métier de mendiant et de chanteur aveugle, déchirant ses pieds nus sur les rochers du chemin, insulté par des enfants cruels, mais n'en continuant pas moins ses courses pénibles, se relevant quand il tombait, faisant entendre aux échos ses chants de douleur ou de joie, auxquels il entremêlait les hymnes de l'Eglise et les psaumes du Roi-Propète, depuis longtemps gravés dans sa prodigieuse mémoire. Il chantait ainsi depuis deux ans peut-être, quand Pol Aurélien et ses compagnons d'outre-mer vinrent aborder en Armorique. Pendant cinq années encore, il continua cette vie errante, puis il alla se mettre sous la direction d'Urfoed, oncle de sa mère, qui vivait retiré dans un bois. Rivanone elle-même alla demander asile à de pieuses filles qui vivaient en communauté dans un autre endroit solitaire. Depuis deux ans, saint Pol exerçait l'autorité épiscopale, quand saint Hervé et sa mère se trouvèrent réunis pour la dernière fois ; la pieuse femme, tant éprouvée depuis le jour où elle l'avait mis au monde, le bénit à son heure suprême et alla rejoindre dans la gloire l'époux qu'elle avait tant aimé. A partir de ce moment, Hervé et Urfoed vécurent séparés ; l'oncle, cherchant une solitude plus profonde, laissa son école à son neveu et, sous cette nouvelle direction, elle prospéra grandement. « Chaque soir, on en voyait sortir une foule d'enfants, venus chaque matin de tous les manoirs comme de toutes les chaumières d'alentour, foule aussi bruyante, dit un poète, qu'un essaim d'abeilles sortant du creux d'un chêne. » Depuis combien de temps vivait-il ainsi, instruisant la jeunesse, quand il voulut revoir son maître Urfoed ? nous l'ignorons. Mais ce voyage, si pénible pour lui en raison de sa cécité, devait aboutir à une déception cruelle : là où il s'attendait à trouver son pieux parent, son père adoptif, il ne rencontra qu'une tombe et les débris d'un oratoire renversé par les bêtes fauves de la forêt ; avec le secours de quelques habitants du voisinage, il le rebâtit plus solidement et couvrit de grandes pierres

(1) Notes et pièces justificatives de *La Légende celtique*, fragments de la légende populaire, en vers bretons, de sainte Rivanone et de saint Hervé son fils. Ces fragments, reproduits par M. de la Villemarqué, sont au nombre de cinq.

le lieu où reposait le bienheureux Urfoed, afin de mieux assurer la conservation de ses reliques et le souvenir de sa sainteté.

On peut croire qu'en voulant faire visite à saint Urfoed, saint Hervé n'avait pas seulement désiré satisfaire une affection presque filiale, mais recourir aux lumières d'un guide expérimenté. « Ces lumières qu'il était allé demander à son ancien maître, il les reçut de son évêque, homme saint et savant, venu de l'île de Bretagne au pays de Léon. L'évêque, le jugeant digne du caractère sacerdotal, voulut le lui conférer ; mais l'ermite, qui dès son enfance s'estimait indigne de cette grande charge, persista dans ses sentiments d'humilité, et il ne consentit qu'à être promu aux derniers ordres, à ceux qu'on appelle les Ordres Mineurs. » Pour être exact, je dois même ajouter que des quatre ordres ainsi appelés, il refusa le plus élevé, celui d'acolyte, qui donne au clerc le droit de servir à l'autel ; il ne voulut pas monter dans la hiérarchie au-dessus du rang de l'exorciste, ce qui indiquerait chez lui une puissance particulière sur les esprits infernaux.

Mais quel était cet évêque qui, en dépit de la cécité d'Hervé, voulait en faire un prêtre ? Ni la vie latine de saint Hervé (1), ni Albert-Le-Grand, ni Dom Lombrineau ne l'ont nommé ; le propre de Léon désigne ici saint Hoardon ; nous croyons que saint Hervé, mort au plus tard en 610, d'après dom Plaine, et par conséquent alors âgé de quatre-vingt-dix ans, avait dû recevoir l'ordre d'exorciste bien des années avant son heureux trépas. Si saint Pol abdiqua pour la première fois l'épiscopat en 590, et si le saint aveugle avait à cette époque soixante-dix ans, serait-il téméraire de croire qu'il ne pût être ordonné que par saint Pol lui-même. Voilà pourquoi il nous a paru bon d'indiquer ici, aussi sommairement qu'il nous l'a été possible, le caractère de saint Hervé et ses rapports avec le pontife dans le diocèse duquel il vécut.

Un autre point est encore à mentionner. La communauté où avait vécu le fils d'Hyvarnion et de Rivanone avait été bien plutôt une école qu'une abbaye ou qu'un ermitage ; le saint éprouvait le désir de vivre désormais d'une vie non seulement pieuse et sainte, mais essentiellement monastique ; au rapport de Dom Lobineau, « il marcha du côté de l'Orient et s'arrêta dans un champ du côté de Landivisiau, qui lui fut donné par le propriétaire appelé Innoc. Hervé y bâtit une église et un monastère, avec le secours d'Innoc et de quelques seigneurs, tant de Léon que de Cornouaille, l'un desquels est nommé Rivallon, ou Tyrmallon, qui paraît avoir été du pays d'Ack ; et l'autre, appelé Guegon ou Wicon, étoit de Cornouaille, et donna au Saint une terre considérable appelée Lan-Quédre. C'est dans ce monastère que le Saint passa le reste de ses jours, menant une vie cachée aux yeux des hommes, et pleine de mérites devant Dieu. »

Le soin que saint Hervé mit à se dérober aux regards humains venait sans doute de ses désirs d'une plus haute perfection ; mais

(1) M. des Blancs-Manteaux, N° xxxviii.

ce désir même ne lui était-il pas inspiré par un conseil autorisé ? M. de la Villemarqué l'insinue : « On peut croire que son évêque l'engagea à fixer définitivement sa demeure quelque part avec ses disciples, et à donner aux Armoriciens l'exemple de la vie sédentaire, du travail manuel, de la culture des terres et de la construction, toutes choses qui sont les bases de toute société, mais que les barbares aiment peu ; car il se mit aussitôt à la recherche d'un lieu où il pût établir une petite colonie. »

M. de Kerdanet a déterminé avec une grande précision les endroits où se passèrent les principaux faits de la vie de saint Hervé. Hyvarnion et Rivanone s'établirent chez leur frère Rigur ou Riovaré, aujourd'hui le manoir de Lanrioult, en Plouzévédé. Après la mort de son époux, Rivanone se retira à Kéran (en Tréflaouénan) et y éleva son fils. Au temps d'Albert-le-Grand, le berceau de saint Hervé se conservait encore en ce pays, et M. de la Villemarqué en parle comme d'une gracieuse relique qui existe toujours.

A la Forêt, près Landerneau, saint Hervé eut révélation de la mort prochaine de sa mère qui fut ensevelie au monastère même de son fils. Saint Urfoed (on l'appelle aujourd'hui plus ordinairement saint Urfol) serait mort là où s'élève aujourd'hui une chapelle placée sous son invocation, dans la paroisse de Plouzévédé. Saint Hervé mourut dans sa communauté de Lanhouarneau et fut inhumé dans son église.

(A suivre.)

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin
QUIMPER

C. LÉON

Place Saint-Corentin, 56
QUIMPER

VÊTEMENTS

Ecclésiastiques

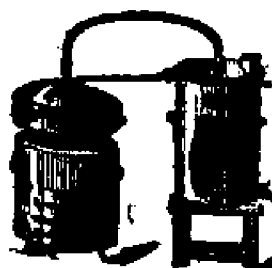
JODELAIS, Jeune

Quimper — 36, rue Keréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,

est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES
pour la Semaine Religieuse de Quimper.



NOUVEL ALAMBIC BRULEUR

FIXE ou BASCULANT Breveté s. g. d. g., système DEROY
Produisant de l'eau-de-vie sup^{re} avec ou sans repasse en distillant vins,
cidres, lies, marcs, fruits, moûts, etc. 1,600 Appareils vendus après essai.
DEROY FILS AINÉ, Constructeur, 75, 77, r. du Théâtre, à Paris
et à l'EXPOSITION, Palais des Machines, Classe 50, Section des
Appareils de Distillation — ENVOI FRANCO DU TARIF ILLUSTRÉ

FABRIQUE DE VITRAUX DU CARMEL DU MANS (Sarthe)

RUE DE LA MARIETTE, 116

Fondée en 1853 sous la direction de M. E. HUCHER, auteur du grand ouvrage in-folio des *Calques des Vitraux peints*, de la cathédrale du Mans.

F. HUCHER, successeur.

PRIX. — Les personnages en pied sur fond grisaille avec dais, de 80 fr. à 100 fr.; les mêmes sur fond d'architecture, à 140 fr. Les grandes scènes sur fond d'architecture, de 150 fr. à 160 fr.; les grisailles, de 40 fr. à 50 fr. le mètre carré. Les restaurations, de 150 fr. à 200 fr. le mètre carré.

TRAVAUX. — Nous pouvons citer parmi nos principaux travaux dans le département, Bannalec, Brest (Saint-Martin), Châteauneuf-du-Faou, Clédén-Poher, Douarnenez, Fouesnant, Kergloff, Kernével, Lampaul, Landerneau, Ile-Tudy, Morlaix, Penmarc'h, Plabennec, Pleyben, Plonéour-Lanvern, Plonévez-du-Faou, Pluguffan, Poullan, Pont-l'Abbé, Pont-Aven, Quimperlé, Riec, Saint-Pol-de-Léon, Trégunc, Trébabu.

VIN ROUGE du domaine de Carros-Haut-Brion, expédié franco de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOUCHER, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1886; 145 fr. récolte 1885 et 180 fr. récolte 1882.

LE GRESHAM

C^{ie} Anglaise d'Assurances sur la Vie, fondée à Londres en 1848. — Succursale établie en 1854, à Paris, 30, Rue de Provence.

Actif: 100 Millions

Assurances sur la Vie entière, Fixes, à Terme fixe. — RENTES

VIAGÈRES Payables tous

trait sur l'âge de 10, 15, 17 %, suiv. l'âge.

Prospectus et renseignements

gratuits et franco, en écrivant à

Paris ou à MM. les Agents des Départements.



GUÉRISON

certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2^{me} jour. M. LENORMAND, Med^e Sp^l, Anc^e Aide-Major des Hôpitaux M^l, à Montfaucon, Consult. gratuites par corresp.

MALADIES DE LA PEAU DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.

Guérison infaillible et radicale par les pilules ANTI-HERPÉTIQUES (ordonn. médicamentaire) sans hydragire ni arsenic du Dr LUGI. Dans le cours de ce traitement dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Ph^{ie} FINANCE 5, B^o Rochecrouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.

REMISE DE 20 00 AUX COMMUNAUTÉS

L'Administrateur-Gérant: AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO

PRIX DE L'ABONNEMENT

LA LIGNE D'ANNONCE

10 CENTIMES

6 fr. par an

40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction: Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration: Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO: QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — I. Nouvelles du Diocèse: Offices extraordinaires; Quimper; Souscription diocésaine pour les vitraux du Folgoat, 4^e liste; Nominations; Nécrologie; Grand Pardon de Sainte-Anne de la Palue.

II. Le Pèlerinage de Ste-



Anne de la Palue (2^e article).

III. Documents historiques (suite).

IV. S^t Pol-Aurélien et ses premiers successeurs: ch. IV, La ville sainte et l'île de Batz (suite).

V. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 25 Août. — 11^{me} Dimanche après la Pentecôte, fête du Saint-Cœur de Marie, double-majeur, blanc. A la messe, mémoires de saint Louis et du dimanche. — Vêpres du Saint-Cœur de Marie, mémoires de l'office votif de saint Louis, du dimanche et de saint Zéphirin.

Lundi 26. — Office votif.

Mardi 27. — Saint Joseph Calasans, double, blanc.

Mercredi 28. — Saint Augustin, évêque-docteur, double, blanc.

Jendredi 29. — Décollation de saint Jean-Baptiste, double-majeur, rouge.

Vendredi 30. — Sainte Rose de Lima, vierge, double, blanc.

Samedi 31. — Saint Raymond Nonnat, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Carmélites de Morlaix..... 27, 28, 29, 30 et 31 août.

Augustines de Pont-l'Abbé..... 1^{re} et 2 septembre.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Dimanche, chapelle de la Retraite, à 7 heures, réunion de la congrégation des Dames, messe, instruction, bénédiction.

QUIMPER. — Le discours prononcé par M. V..., le 30 juillet, à la distribution des prix du Lycée de Quimper, a été une occasion de scandale. Le journal *le Finistère* en a retardé la publication jusqu'au 14 août. Il est facile de constater que dans l'intervalle, le texte a subi des retouches. Mais tel qu'il a été livré au public, ni les atténuations dans les nuances, ni les suppressions faites à propos, ne lui ont enlevé le caractère odieux qu'il tient de la nature des circonstances et du fond des choses : celui d'une insulte gratuite faite à notre foi et à nos sentiments de chrétiens.

Que l'orateur du Lycée ait célébré les mérites de l'Université, on le comprend sans peine, mais que ce soit au détriment de l'honneur des écoles rivales, au moyen d'un contraste habilement ménagé, pour mettre une auréole de gloire au front de l'une, et imprimer aux autres un stigmate flétrissant... c'est là une audacieuse violation des droits de la vérité et de la justice.

On comprend que, lancé sur cette pente, M. V... ait été amené à formuler la religion de son choix, à opposer sa profession de déisme comme une réponse triomphante au reproche d'impiété et, dans un blasphème, que nous ne reproduirons pas, à signaler comme un objet d'horreur la divine Victime du Calvaire et la sainte Eglise qui continue sa mission ici bas.

Ce langage, sans doute, n'est qu'un écho des lieux communs que la libre-pensée verse tous les jours dans le courant de la publicité ; mais sur les lèvres d'un éducateur de la jeunesse, dans le plein éclat d'une fête scolaire, en face d'une assistance choisie, il a une gravité que personne ne peut méconnaître : il a la prétention d'être un programme d'éducation nouvelle au rebours de tous les principes de la religion chrétienne.

Gardiennne de la foi et des mœurs dans le diocèse, l'autorité ecclésiastique a le devoir impérieux d'intervenir dans la circonstance et de crier aux familles : Vous voyez le péril ; sauvez les âmes de vos enfants !

Souscription Diocésaine POUR LES DEUX VITRAUX DE NOTRE-DAME DU FOLGOAT

Quatrième Liste

MM. Soubigou, sénateur	200 fr. » c.
le chanoine X... de Paris	40 »
Serré, vicaire-général	30 »
Le R. P. de Causans, jésuite, supérieur de la résidence de Brest	20 »
X...	20 »
Bergot, médecin à Lesneven	20 »
l'abbé Salaün, vicaire à Saint-Jean-du-Doigt	20 »
l'abbé Berthelot, de Plouneventer	20 »
Un anonyme de Lesneven	20 »
MM. l'abbé Billant, recteur de Ploaré	12 »
Durest, notaire à Pont-Croix	10 »
l'abbé Milin, curé de Lambézellec	10 »
l'abbé Buors, recteur de Pleyber-Christ	10 »
Salaün, chanoine	10 »
Le Foll, vicaire à Plomeur	10 »
Toulemont, curé de Saint-Renan	10 »
le Recteur de Santec et son Vicaire	10 »
Les Sœurs de l'Adoration de Quimper	10 »
La Sœur Emmanuel, supérieure de la Charité à Quimper	10 »
MM. l'abbé Robinaud, professeur à Pont-Croix	5 »
Guillou, recteur de l'Ile-de-Seins	5 »
J. Salaün, libraire	5 »
Mlles de Penfentenyo	5 »
Le Bris-Durest, de Pont-Croix	5 »
l'abbé Kervennic, recteur à Lesneven	5 »
Un anonyme de Lesneven	5 »
Un anonyme de Landerneau	5 »
id. de Quimper	2 »
Total de la 4 ^e liste	534 fr. » c.
Report des 3 premières listes	585 fr. »
Total général	1,219 fr. » c.

QUIMPER — Monseigneur se rendra samedi soir à Sainte-Anne la Palue, pour présider les grandes fêtes du Pardon.

Nominations. — M. Vigouroux, recteur de Botsorhel, est nommé recteur de Plouhinec.

M. Thomas, jeune prêtre est nommé vicaire à Ploudaniel.

Nécrologie. — M. l'abbé Kéryel, recteur de Loqueffret, vient de mourir.

QUIMPER. — Environ 230 prêtres ont suivi la retraite ecclésiastique prêchée par le révérend Père capucin, gardien de la maison de Paris.

Le Père Arsène est un religieux de grande vertu et de science considérable : sa parole est apostolique : elle vise au bien, et non à l'effet. Tous ceux qui ont eu le bonheur de l'entendre en conserveront le meilleur souvenir.

QUIMPER. — M^{me} Rhabillé, supérieure du Sacré-Cœur, vient d'être nommée supérieure à Perpignan.

Depuis 27 ans comme maîtresse des classes et supérieure, M^{me} Rhabillé s'était acquis la confiance et l'estime de tous.

Son départ est une perte pour ceux qui avaient recours à son inépuisable bonté, et un deuil pour toutes ses anciennes élèves, auxquelles elle continuait ses soins et consacrait une partie de son temps.

M^{me} de la Guibourgère, maîtresse des classes, vient aussi de partir pour Buenos-Ayres, où l'appelaient depuis longtemps son zèle et ses desirs de missions.

Grand Pardon de Sainte-Anne-la-Palue. — Le grand Pardon de Sainte-Anne-la-Palue a lieu samedi et dimanche prochains.

Samedi 24. — La première messe a lieu à 5 heures. Les autres messes se succèdent jusqu'à dix heures.

A dix heures, la grand'messe.

A quatre heures du soir, vêpres solennelles. Après les vêpres le sermon, puis a lieu la grande procession, dite *Procession des Miracles*.

Dimanche 25. — Première messe à 4 heures. Les autres messes de règle à 5, 6, 7, 8, et 9 heures.

La grand'messe à 10 heures et demie. Le sermon a lieu à la grand'messe.

A deux heures, vêpres suivies comme le samedi de la grande procession. A la rentrée de la procession, bénédiction du Saint-Sacrement.

Le Mardi. — Le mardi après le grand pardon, il y a des messes à Sainte-Anne-la-Palue depuis six heures jusqu'à dix heures.

A dix heures, la grand'messe suivie de la procession pour clore les exercices. La chapelle reste ouverte toute la journée.

Le samedi, toute la journée, pendant toute la nuit du samedi au dimanche, et le dimanche jusqu'à midi, des prêtres entendent les confessions des pèlerins.

Dans la nuit du samedi au dimanche, les prières du soir se disent à 9 heures à la chapelle ; les prières du matin à minuit.

Après la grand'messe et les vêpres, on donne chaque jour à baiser aux pèlerins les reliques de sainte Anne.

Pendant la durée du pardon, un prêtre se trouve à la sacristie

pour bénir et indulgencier les objets de piété, et pour inscrire les fidèles dans la Confrérie de Sainte-Anne.

Les personnes qui désirent des cierges pour la procession, des cantiques et des images de Sainte-Anne, peuvent s'en procurer à la sacristie de la chapelle.

A la procession, les femmes et les hommes qui portent des cierges marchent immédiatement après la grande bannière, les femmes, d'abord, ensuite, les autres bannières.

CONFRÉRIE DE SAINTE-ANNE-LA-PALUE. — Par les soins de Mgr Graveran, une Confrérie de Sainte-Anne a été canoniquement érigée, dans la chapelle de la Palue, par bref de sa Sainteté Grégoire XVI, en date du 31 mars 1841. Le Souverain-Pontife, ouvrant avec libéralité les trésors de l'Eglise en faveur de cette Confrérie, a daigné accorder à tous les confrères, moyennant les conditions ordinaires, les indulgences plénières suivantes : 1^o le jour de la réception et l'inscription sur les registres de la Confrérie à Sainte-Anne ; 2^o le jour de la fête de la Confrérie, qui a lieu, chaque année, le dimanche de l'octave de l'Ascension ; 3^o à l'article de la mort, pour quiconque invoque, au moins de cœur, le saint Nom de Jésus ; 4^o l'indulgence de l'autel privilégié pour toute messe offerte dans la chapelle, à l'intention d'un confrère défunt.

Le Souverain-Pontife accorde en outre, une indulgence de sept ans et de sept quarantaines à tout confrère qui visitera la chapelle de Sainte-Anne le deuxième dimanche du Carême, le mardi de Pâques, le dimanche après l'octave du Saint-Sacrement et le troisième dimanche de l'Avent ; enfin, soixante jours d'indulgence pour toute bonne œuvre pratiquée par les confrères. Toute ces indulgences de Sainte-Anne-la-Palue sont applicables aux défunts. Le Pardon de la Confrérie de Sainte-Anne a lieu le dimanche dans l'octave de l'Ascension. Il est vivement à souhaiter qu'à cette époque où une guerre impitoyable est déclarée ouvertement à l'âme de nos enfants, les mères chrétiennes, en particulier, se fassent inscrire dans la Confrérie de Sainte-Anne, pour se mettre sous la protection de leur puissante patronne.

AUTRES INDULGENCES QUE L'ON PEUT GAGNER A SAINTE-ANNE. — 1^o Indulgence plénière aux conditions ordinaires — confession et communion — pour tous les pèlerins qui visiteront la chapelle de Sainte-Anne et y prieront aux intentions du Saint-Père, le 26 juillet et chaque jour de l'Octave jusqu'au 2 août inclusivement. Cette indulgence est applicable aux âmes du purgatoire ; 2^o indulgence plénière, aux mêmes conditions, le premier et le dernier dimanche du mois d'août ; 3^o indulgence plénière, le samedi avant le dernier dimanche d'août ; 4^o indulgence plénière le mardi qui suit immédiatement le dernier dimanche d'août. Cette indulgence est applicable aux défunts ; 5^o indulgence plénière, une fois par mois,

pendant toute l'année, un mardi quelconque, pour tout pèlerin qui visitera la chapelle, après s'être confessé et avoir aussi communie, récitera trois fois le *Credo* en l'honneur de la Très-Sainte-Trinité : applicable aux défunts. Indulgences partielles : 300 jours, les 1^{er}, 13 et 31 août, tous les mardis et tous les dimanches de ce mois, pour tout pèlerin qui priera dévotement dans la chapelle de Sainte-Anne.

Le Pèlerinage de Sainte-Anne de la Palue. (Deuxième article).

Nous avons établi la légende qui fait remonter à la fin du iv^e ou au commencement du v^e siècle de notre ère la dévotion à sainte Anne de la Palue.

Examinons à présent la partie de son histoire qui s'appuie sur des dates certaines. On lit à ce sujet dans le *Dictionnaire de la Bretagne*, par Ogée :

« Il y a, en Plonévez-Porzay, trois chapelles. La principale, dite Sainte-Anne de la Palue, est une jolie nef qui porte la date du xiii^e siècle. Au-dessus de la porte principale, on lit en effet la date de 1230. La tour serait de 1419, si l'on s'en rapportait à l'inscription que l'on voit à son côté sud. Cependant, il est impossible d'admettre que cette construction remonte aux époques dont elle porte les dates et il faut croire qu'ayant été bâtie en remplacement d'une ancienne chapelle, on lui a conservé les dates des différentes époques de celle-ci. Aussi voit-on, dans les ornements, des pierres qui, évidemment, sont d'un style antérieur et semblent provenir de la première construction ; on croit que c'est vers 1630 qu'on a élevé l'édifice actuel. Quoi qu'il en soit, une statue en granit, placée dans l'intérieur de la chapelle et représentant sainte Anne, porte la date de 1548. La croix du cimetière est de 1653. »

Telle est la notice consacrée par les annotateurs d'Ogée à l'histoire de Sainte-Anne de la Palue. Elle est bien précieuse, car elle nous a conservé les dates que portait l'ancien édifice. Par une regrettable négligence, lors de la dernière démolition, pour la construction de la vaste chapelle actuelle, on a égaré ou détruit ces dates ; mais leur constatation dans un ouvrage publié plusieurs années avant leur disparition suffit à l'histoire. (Ogée, *Deniel*, éd., Rennes, 1853.)

Nous ne partageons pas l'opinion des archéologues précités sur la date de la construction de la chapelle. Il est constant que le premier oratoire de saint Guénolé a disparu. La tradition locale dit qu'il fut enseveli par les sables, et cette hypothèse n'a rien qui étonne quiconque connaît les lieux et a vu au fond de l'anse de Tréfontec ces blancs tertres de sable léger que le vent exhausse sans cesse en y apportant le fruit de ses rafales et qui, de loin, ressemblent aux tentes d'un campement abandonné. Ils ont en-

tendu parler de cette première chapelle : mais pourquoi lui attribuer une variation de dates qui doit appartenir aussi bien à la chapelle qu'ils avaient sous les yeux. La vérité nous semble être que la chapelle fut construite en 1230 ; puis, selon les malheurs des temps et l'affluence des pèlerins, elle aura été agrandie et, à cet agrandissement, chaque époque aura mis son cachet. Les annotateurs d'Ogée ont affirmé de l'édifice entier ce qui n'appartenait qu'à une réparation dernière, à un nouvel agrandissement justifiés par les guerres intestines et les ravages de la Ligue en Bretagne, en même temps que par le réveil du culte de sainte Anne au commencement du xvii^e siècle. Deux preuves en existent : la succession des dates à un intervalle trop rapproché pour que chacune suppose une nouvelle reconstruction et aussi la diversité remarquée par tous dans l'architecture du monument.

Est-il admissible, en effet, que deux cents ans après la première construction faite en 1230, c'est-à-dire en 1419, on ait recommencé ce travail pour le recommencer encore deux cents ans après, vers 1630. Trois chapelles successives en quatre cents ans ? Assurément non !

D'un autre côté, le style de la chapelle n'était pas le même dans toutes les parties. L'abside, très surbaissée, était percée de petites fenêtres étroites, basses, à plein cintre, et dépourvues de meneaux ; sorte de meurtrières comme on en voit dans les églises du xi^e ou du xii^e siècle. La nef, au contraire, avait des fenêtres plus larges, ogivales et coupées par un meneau, ce qui indique une époque postérieure.

Citons aussi la date du 26 juin 1518, à laquelle « vénérable et discret messire Herlé de Quélen nommait Jehan Doaré, de Pensrat-Vian, fabricant ou curateur de Sainte-Anne de la Palue : *Johannem Doare ex capite prati-mino-is, curatorem Sanctæ Annæ ad Paludem.* »

La statue porte la date de 1548. Est-elle véritablement de cette époque ? Nous ne saurions le dire ; nous ferons pourtant quelques remarques sur cette statue. Elle a, dans tout le pays, la réputation d'être très vieille et on ne l'appelle que *Sainte-Anne-l'Ancienne* (*Santex-Anna-Goz*).

Elle représente sainte Anne d'après l'idée des vieilles peintures des premiers temps de l'Eglise, assise dans une sorte de chaire ou de fauteuil ; la Sainte-Vierge est devant elle, et sa mère lui montre dans les Saintes-Ecritures cette prophétie : « *Ecce Virgo concipiet et pariet filium* » Voilà qu'une vierge concevra et enfantera un fils. » La sculpture en est toute primitive : elle n'a pas ce relief des formes qui est un des caractères de la statuaire du siècle de François 1^{er} dont elle porte la date : c'est le type camard des madones rustiques du moyen-âge, qui semblent plutôt dessinées grossièrement sur la pierre que fouillées dans le bloc par le ciseau du sculpteur. Malgré cela, cette statue a servi de type pour une grande partie des statues de sainte Anne que l'on trouve dans les églises des diocèses de Cornouaille, de Léon et de Tréguier. Il

faut même remarquer que c'est le seul modèle que nous retrouvions dans nos antiques églises paroissiales. La beauté de la statue dépendait du talent de l'artiste, mais tous les autres modèles sont plus modernes.

Quoi qu'il en soit de ces remarques, une conclusion s'impose par cette succession des dates que nous avons citées : « 1230, 1419, 1518, 1548, 1630. » C'est que la dévotion à sainte Anne a continué sur la Palue depuis le commencement du XIII^e siècle, soit dans un sanctuaire unique, soit dans plusieurs sanctuaires successifs : ce sont les pierres elles-mêmes qui nous l'affirment.

L'historien bénédictin, dom François Plaine, dans son étude sur le culte de sainte Anne en Bretagne, après avoir raconté les origines de Sainte-Anne-d'Auray et la destruction de la chapelle de Keranna, à l'époque des guerres de la fin du VIII^e siècle entre les Francs et les Bretons ; après avoir constaté, d'après les révélations de sainte Anne à Nicolazic en son apparition du 16 mars 1625, qu'il s'était écoulé 925 ans entre la destruction de l'oratoire et ce jour de l'apparition, Dom Plaine, disons-nous, se pose cette question : « Maintenant, que devint le culte de sainte Anne après les guerres dont nous venons de dire un mot ? Se maintint-il avec fidélité ? Ne fut-il point momentanément interrompu ??? La réponse à ces questions dépasse nos forces. Il n'est pas douteux cependant que si de longs siècles s'écoulèrent avant que l'oratoire en question, ainsi renversé et profané ne fût réédifié et ne sortît de ses ruines, il en fut autrement du souvenir de cette première prise de possession par sainte Anne du sol armoricain. Ce souvenir se conserva fidèlement à travers les âges, il paraît être devenu le principe d'abondants fruits de vie et de salut. »

Nous venons de voir que Sainte-Anne de la Palue a sa légende contemporaine de celle de Sainte-Anne-d'Auray. Nous venons d'établir également que le culte de sainte Anne était florissant dans ce sanctuaire, 400 ans avant la découverte de la statue de Sainte-Anne-d'Auray par Nicolazic, en 1625 : et nous croyons ne pas nous tromper en disant que le culte de sainte Anne n'a jamais cessé sur la Palue, qu'il s'est répandu de là dans toute la Basse-Bretagne, que cette grande œuvre est l'une des gloires de l'ordre bénédictin. Chacun sait, en effet, que les moines de Landévennec étaient des enfants de saint Benoît. A l'époque des apparitions du Champ-de-l'Epine, il y eut, à Sainte-Anne de la Palue, comme dans tous les autres sanctuaires de sainte Anne, une recrudescence de ferveur et de dévotion. Un simple regard jeté sur l'histoire de notre pays nous convaincra facilement que le réveil de la dévotion envers sainte Anne préserva la Bretagne du protestantisme.

(A suivre.)

P. L.

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez M^{me} ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES
dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite)

La présence de M. Lharidon dans sa paroisse devait gêner considérablement l'intrus ; aussi le District s'empressa-t-il d'écrire, le 9 mai 1791, à M. Lharidon (1) :

« Il me parvient de toute part qu'oubliant la douceur de votre ministère, vous ne vous contentez pas de donner à Châteauneuf l'exemple de la rébellion à la loi ; mais vous ajoutez encore à ce scandale celui de fomenter la discorde et le fanatisme.

« Vous ne pouvez ignorer que vous êtes légalement remplacé, que la lutte que vous établissez entre votre successeur et vous est aussi ridicule que coupable. La prudence seule vous impose l'obligation de quitter un lieu dont votre présence trouble le bon ordre. Nous vous enjoignons d'évacuer le presbytère dans huitaine... »

Mais M. Lharidon n'était pas seul à gêner le curé constitutionnel. M. Guillou, vicaire à Châteauneuf, n'avait pas suivi le triste exemple de son confrère Menthéour ; il avait refusé le serment et, dès lors, toute la population suivait ses offices et abandonnait ceux de l'intrus.

Par sa lettre du 31 mai (2), le District essaye discrètement de remédier à cet état de chose :

« Nous sommes instruits, écrit-il à M. Guillou, que vous dites la grand'messe au Moustoir à la même heure que le curé de Châteauneuf la célèbre en son église. Tous ne peuvent assister à ces offices dits à la même heure ; la loi de Dieu vous

(1) M. François Lharidon, recteur de Châteauneuf depuis le 3 juin 1782, avait été auparavant recteur de Châteaulin ; et c'est dans cette ville qu'il eut occasion, « vers la fin de juin 1782, d'héberger à son presbytère le fils de Pierre III et de Catherine II, czarévitch de Russie, qui voyageait en France sous le nom de Comte du Nord ».

Ce renseignement, que nous devons à l'obligeance d'un petit-neveu de M. Lharidon, M. Pilven, juge de paix à Rennes, est confirmé par une courte notice consacrée à la mémoire des anciens curés de Châteauneuf et conservée au presbytère de cette paroisse. Cette notice ajoute qu'obligé de quitter la paroisse et d'émigrer, M. Lharidon se dirigea vers la Russie, où la Cour tint à reconnaître la gracieuse hospitalité de l'ancien recteur de Châteaulin. Un siège épiscopal lui fut même offert en Lithuanie, mais M. Lharidon ne crut pas devoir l'accepter.

(2) Registre de Correspondance.

recommande la charité pour tous; la loi de l'Empire vous prescrit la soumission et laisse votre opinion libre. Nous vous prions de dire une messe du matin à l'heure et dans l'église indiquées par M. le Curé. »

M. le Curé avait vraiment besoin de puissants protecteurs pour échapper à toutes les avanies qui ne lui étaient pas ménagées. Une enquête du mois de juin 1791 (1) constate que le 1^{er} de ce mois, lorsque passait la procession des Rogations pour se rendre à la chapelle de Notre-Dame-des-Portes, les sieurs Michelet, père et fils, sont accusés d'avoir « insulté la procession en battant des pieds et des mains, se rinçant le gosier avec affectation, en crachant sur les passants et sur le Curé constitutionnel, qui portait les reliques, sur les reliques mêmes, d'avoir chanté avec affectation *ora pro nobis*, d'avoir hué à plusieurs reprises, en criant à haute voix : « Ho ! ho ! ho ! » et d'avoir dit, l'un : « Arrête ! » l'autre : « Passe b... ! » le tout avec tant d'éclat et de scandale, que la procession s'arrêta et que le Curé dit au Maire et aux assistants : « Rappelez-vous ce qui se passe. »

(A suivre.)

SAINT POL - AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE IV.

- LA VILLE SAINTE ET L'ÎLE DE BATZ (suite).

Ayant ainsi indiqué les relations qui, à notre avis, ont certainement existé entre le saint mendiant aveugle et saint Pol et qui ont commencé avec le sacre de saint Joévin, nous arrivons à un épisode qui se rapporterait à l'époque où Pol Aurélien avait repris les fonctions épiscopales après la mort de Tiernomaël. Nous voulons parler de la pénitence de saint Tanguy, et nous aurions aimé à citer ici textuellement le récit qu'en donne Albert-le-Grand, mais si nous le prenons dans la *Vie de saint Pol*, il est trop abrégé; si nous l'empruntons à la *Vie de saint Tanguy et de sainte Haude*, nous arrivons à de tels développements que nous sortons de notre sujet.

Sur le territoire actuel de Landunvez et tout près de Porsal, s'élève encore une grande tour carrée dont le sombre profil se détache vigoureusement sur le ciel. Lorsqu'on pénètre entre ses hautes murailles, dont bien des pierres se sont détachées, des nuées de corneilles prennent leur vol; puis, quand les rares visiteurs se retirent, elles s'abattent encore sur la vieille tour dont elles sont les seuls habitants désormais. Cette tour est le donjon

(1) L. 120.

du château de Trémazan. Au temps de saint Pol il y avait là déjà une noble demeure habitée par Galon et sa jeune femme Florence, fille d'Honorius, prince des Bibractes ou de la cité de Brest. Galon et Florence eurent deux enfants, Gurguy et Haude, qui étaient proches de l'adolescence lorsqu'ils perdirent leur mère. Le jeune homme et la jeune fille avaient commencé leur éducation sous les plus heureux auspices et tout semblait présager pour eux une existence pieuse et paisible quand leur père se remaria après un an de veuvage. La nouvelle dame de Trémazan était de haute noblesse, mais née sur le sol de la Grande-Bretagne, elle avait adhéré comme beaucoup de ses compatriotes à l'hérésie de Pélage, c'était même une ardente sectaire; la foi, la piété de Gurguy et de la jeune Haude excitèrent son animosité et firent d'elle la plus dure des marâtres. Durant huit ans, Gurguy supporta comme il put les traitements de cette méchante femme, mais quand sa patience fut à bout, il partit avec l'autorisation de son père, qui lui donna de quoi vivre conformément à son rang; pendant douze années il mena, au pays des Francs et dans les cours royales, une brillante existence. Tout ce temps-là, Haude resta donc seule pour ressentir les effets d'une aversion vraiment infernale. D'abord, la dame de Trémazan priva la jeune fille de son oratoire particulier, et comme en sa qualité de petite fille d'un prince elle avait une suite assez nombreuse de jeunes filles nobles dont la société lui était chère, les suivantes furent congédiées; dès lors, non-seulement sainte Haude dut être sa propre servante, mais il lui fallut devenir la servante de tous les habitants du château; l'ancien bréviaire de Léon n'a pas reculé devant le récit des procédés cruels de la marâtre contraignant la noble enfant à puiser de l'eau, à balayer les appartements de la vaste demeure. Devant une patience que rien ne décourageait, qui se montrait non-seulement résignée mais joyeuse, la femme de Galon cherchait ce qui pourrait enfin abattre un tel courage et sa haine lui fit trouver ce qui vraiment était le mieux fait pour amener un pareil résultat. Haude avait puisé sa force à la véritable source: en Dieu même. En épousant une femme hérétique et en devenant son trop docile esclave, Galon n'avait pas rompu avec les habitudes de la vie chrétienne; le château avait sa chapelle où, chaque matin, un prêtre offrait le sacrifice eucharistique, mais quand venait l'heure de la célébration des saints mystères, la marâtre trouvait régulièrement quelque moyen d'occuper sa victime aux travaux domestiques; elle en vint même à ne pas lui laisser le temps de prier pendant le jour. Dès ce moment, Haude consacra à l'oraison une notable partie des nuits. Dans une situation aussi cruelle, une jeune fille avait besoin d'un guide; elle le trouva dans le prêtre chapelain de son père qui, dans son zèle pour la sanctification de cette âme, trouvait moyen de l'instruire par ses pieux entretiens, de la soutenir de ses conseils et de lui administrer les sacrements; enfin, voyant combien héroïque était sa patience, combien brûlant son amour pour Dieu, combien vive et

industrielle sa charité pour les pauvres, il lui permit de vouer sa virginité à Jésus-Christ, en le choisissant pour unique époux.

Rarement peut-être, un vœu semblable exigea une aussi héroïque vertu, car pour la sainte jeune fille, noble, riche, douée de toutes les qualités de l'esprit, et d'une beauté peu commune, le mariage était un moyen facile d'échapper à la tyrannie ; mais quand de jeunes seigneurs la demandèrent à son père, Haude, effrayée, supplia le ciel de venir à son aide pour qu'elle put rester fidèle à son vœu. Elle fut exaucée. Depuis quelque temps, son père avait pris sa défense et même en de fréquentes occasions. Ses supplications avaient été inutiles ; il était trop tard, sa femme avait pris sur lui trop d'empire ; outrée d'une intervention qu'elle n'avait pas rencontrée jusque-là, elle répondait aux reproches de son mari par des calomnies d'ailleurs fort habiles, si bien que Galon ne l'empêcha même pas de reléguer dans une métairie la pieuse enfant dont elle ne pouvait désormais supporter la vue. Mais dans les desseins de Dieu, cet éloignement du monde devenait pour Haude le moyen de rester fidèle à son vœu de virginité ; dès qu'elle fut ainsi sequestrée, elle se vit bien vite oubliée par les jeunes seigneurs qui avaient demandé sa main. Si l'angélique amour de la jeune fille pour la chasteté parfaite était ainsi satisfait, sa piété y trouvait aussi un autre motif de joie : dans sa paisible solitude, Haude pouvait désormais vaquer librement à la prière. La haine de la méchante dame n'était pas encore assouvie, nous allons bientôt le voir, mais du moins elle avait écarté d'elle l'objet de sa fureur et, elle le croyait du moins, empêché le bonheur qu'elle aurait trouvé dans une union honorable.

Tel était l'état de choses quand Gurguy revint à Trémazan ; les douze années écoulées depuis son départ l'avaient assez changé pour le rendre méconnaissable. Jamais il n'avait donné de ses nouvelles, on ne savait pas qu'il avait trouvé la faveur royale au pays des Francs ; la brillante suite qu'il menait, l'élégance et la fierté de ses manières si différentes de l'attitude de l'adolescent à l'époque de son départ, tout cela trompa sa marâtre. Pour lui, il n'avait qu'une pensée, revoir Haude ; on comprendra que sa première pensée ne fut pas pour un père dont la coupable faiblesse n'avait su défendre ni lui ni sa sœur contre une odieuse tyrannie. Il avait entendu dire que la pauvre jeune fille était toujours persécutée et il voulait savoir la vérité sur ce point. Ignorant que depuis deux ans elle vivait retirée dans la métairie, il s'attendait à la trouver au château. On l'introduisit d'abord dans une grande salle où la dame de Trémazan était entourée d'un cercle de jeunes filles. Le légendaire ne fait pas mention de la présence de Galon, peut-être le malheureux seigneur cherchait-il un soulagement à ses chagrins domestiques dans les plaisirs de la chasse, le grand délassement des nobles en ce temps-là ; quoi qu'il en soit, le jeune seigneur inconnu demanda où Haude pouvait être ; le ton avec lequel il parla, laissa voir tout l'intérêt qu'il portait à la sainte enfant ; n'en pouvant connaître le motif, la dame de Trémazan

s'imagina que ce seigneur venait pour adresser encore une demande en mariage ; alors, quittant la salle où étaient ses suivantes, elle prit Gurguy à part, et, toujours sans le reconnaître, elle lui dit que Haude n'était plus qu'une fille perdue et que pour éloigner la honte du château de Trémazan il avait fallu reléguer celle qui aurait dû être la joie et l'ornement de cette noble demeure. Celui qui entendait cette calomnie aurait dû être le dernier à l'accepter, lui qui avait partagé avec sa sœur les effets de la haine de cette femme. Sans attendre un instant, il laissa ses gens au château et partit seul pour la métairie qu'on lui avait indiquée comme la retraite de la prétendue coupable. Près de cette humble demeure il y avait une fontaine, et à l'arrivée de Gurguy, Haude y lavait des vêtements ; il la reconnut bien et l'appela par son nom, mais elle ne le reconnaissait pas ; à l'appel de ce brillant seigneur, elle s'enfuit. Son frère crut que sa fuite était une preuve de sa honte ; sans cela était-il possible qu'elle voulût éviter son frère ? car il s'imaginait avoir été reconnu. Il la poursuivit donc avec toute l'impétuosité que donne la fureur, en un instant il la rejoignit et lui trancha la tête. Poursuivant sa marche, il rencontra quelques voisins et leur demanda quel genre de vie menait la princesse Haude ; on lui dit que c'était une sainte qui ravissait tout le pays d'admiration par son angélique modestie, sa patience et sa charité ; car, étant privée du nécessaire grâce à la cruauté de sa marâtre, elle s'ingéniait pour assister les pauvres et partager avec eux sa chétive nourriture. Au moment même où il l'avait décapitée, elle portait sur elle le lait caillé destiné à ses modestes aumônes. Il était donc non seulement fraticide, mais meurtrier d'une sainte. Dans sa précipitation, bien digne de la barbarie franque, de l'impétuosité des guerriers de l'époque, par un faux point d'honneur il avait, malgré la générosité de sa nature, donné la mort à celle qu'il aimait de l'affection la plus pure et la plus vive. Il en pensa mourir. Mais malgré sa douleur il courut à Trémazan ; son père était maintenant au château ; Gurguy se fit connaître à lui et lui déclara quel crime il venait de commettre. Le malheureux père avait-il le droit d'adresser des reproches ? n'était-il pas en un sens plus coupable que son fils ? Même en ces terribles conjonctures, la haine de la marâtre ne fut point assouvie. Le bréviaire de Léon laisse entendre qu'au milieu de la douleur générale elle ne dissimulait pas que la mort de la jeune fille était pour elle un soulagement. Elle était dans une même salle avec son mari et le meurtrier désolé ; autour d'eux régnait ce majestueux silence qu'on trouve dans une demeure en deuil, lorsque se présente non pas un fantôme, mais une effroyable réalité : c'était sainte Haude qui entraînait dans la salle tenant sa tête entre ses mains, comme l'avait fait autrefois le glorieux martyr saint Denis ; elle plaça sur son cou cette tête coupée et la trace du meurtre disparut ; sainte Haude parla : s'adressant d'abord à sa marâtre, elle lui reprocha son opiniâtreté dans l'erreur, comme aussi sa cruauté et sa perfidie, puis elle lui déclara que l'heure de la vengeance divine était

venue pour elle. Son châtement fut celui de l'impie Arius ; elle rendit ses entrailles, et comme elle se tordait dans la douleur (le légendaire entre ici dans les détails les plus affreux), un coup de foudre acheva l'existence de cette grande coupable. Alors la vierge Haude s'adressa à son frère : « Quand vous me poursuiviez, lui dit-elle, quand vous m'avez mise à mort, je ne vous connaissais pas, et mon sang innocent, par vous répandu, criait déjà vengeance devant le trône de Dieu ; mais ayant su qui vous étiez et par qui vous aviez été poussé à ce fratricide, j'ai prié Dieu pour vous et supplié sa sainte Mère d'obtenir votre pardon. » Gurguy, que la terreur avait glacé jusque-là, se prosterna aux pieds de sa sœur et la pria de vouloir bien encore ratifier ce pardon. La sainte fille alors demanda les sacrements de l'Eglise et rendit pieusement son âme à son Créateur ; comme le dit l'ancien bréviaire de Léon : « Elle mourut une seconde fois (1). » C'était le dix-huit novembre, et ce jour-là on faisait autrefois mémoire de sainte Haude en Léon et en Cornouailles. Le *propre* aujourd'hui en usage dans notre diocèse est muet sur sainte Haude et sur son frère. « Si-tôt que la Sainte eut rendu l'esprit, dit Albert-le-Grand, Gurguy sortit de la maison de son père et s'en alla trouver saint Paul, évêque de Léon. »

(1) *Iterum quievit.*

Voir aux annonces le détail des principaux articles mis en vente, à partir du 2 septembre, par les grands magasins **A LA PLACE DE LA BASTILLE.**

PETIT MOIS DE SAINT MICHEL

PRIX : 0 fr. 60 c.

Librairie J. SALAUN, rue Kéréon, 19, à QUIMPER.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odéon, 46 QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises. — Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions et Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin
QUIMPER

C. LÉON

Place Saint-Corentin, 56
QUIMPER

EUGÈNE PIACENTINI, STATUAIRE

Rue du Salé, n° 4, à QUIMPER

Beau Christ décoré, croix comprise — 1^m 70^c — 45 fr.

LA PETITE CAISSE DU CLERGÉ

PLACEMENTS de toute sécurité rapportant 5 0/0 l'AN servi à domicile

PRÊTS AU CLERGÉ taux modéré sur bonnes garanties morales et matérielles. Renseignements, Ordres, Bourse

VÊTEMENTS

Ecclésiastiques

JODELAIS, Jeune

Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper

Fourniss^r du Grand-Séminaire

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,

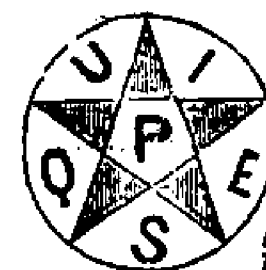
est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper.*

VIN ROUGE

du domaine de Carros-Haut-Brion, expédié franco de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOUCHER, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1886 ; 145 fr. récolte 1885 et 180 fr. récolte 1882.

GUÉRISON

certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2^m jour. M. LENORMAND, Méd^e Sp^l, Anc^e Aide-Major des Hôpitaux M^m, à Melun. Consult. gratuites par corresp.



DIABÈTE

Le Vin Frané Pesqui

Fait diminuer de 1 gr. par jour

Le SUCRE DIABÉTIQUE

Dans toutes les pharmacies
Dépôt à Paris : MM. Michelat et Lamoignon, rue des Guillemines, 9

ATELIERS FROC ROBERT

Catalogue Franco — 38, Rue Bonaparte, 38, PARIS — Catalogue Franco
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIÈRES

4 fr. par An
Etranger :
6 FRANCS

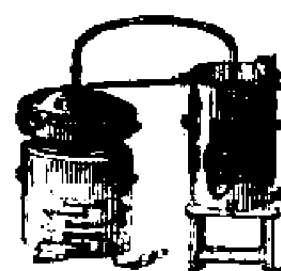
La GAZETTE FINANCIÈRE

25^e Année — Paraît le Lundi — 16 pages de texte

Tirages Financiers, Renseignements, Cours de toutes les Valeurs, Avis de Coupons et d'Assemblées.

On s'abonne gratuitement dans les bureaux de poste et 21, RUE VIVIENNE, PARIS
La Gazette Financière répond à toutes les demandes de renseignements faites par ses abonnés.

Le Numéro
Envoi
d'un N^o
sur
demande
25



NOUVEL ALAMBIC BRULEUR

FIXE ou BASCULANT Brevet s. g. d. g., système DEROF
Produisant de l'eau-de-vie sup^{re} avec ou sans repasse en distillant vins, cidres, lies, mûres, fruits, moûts, etc. 1,600 Appareils vendus après essai.
DEROF & SAINÉ, Constructeur, 75 77, r. du Théâtre, Gravelle, Paris
et à l'EXPOSITION, Palais des Machines, Classe 30 Section des Appareils de Distillation — ENVOI franco du TARIF ILLUSTRÉ

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A LA

PLACE DE LA BASTILLE

PARIS, 5 et 7, FAUBOURG Saint-Antoine, 5 et 7

BRISSET FRÈRES, Fournisseurs de nombreuses PENSIONS, HOTELS, HOSPICES, Hôpitaux, Communautés, Crèches, Ouvroirs, Sociétés de Bienfaisance, etc.

A PARTIR DU **LUNDI 2 SEPTEMBRE**

Grande Mise en Vente extraordinaire de

TOILE, BLANC, RIDEAUX, LINGE CONFECTIONNÉ

Linge d'Eglises, Lingerie, Bonneterie, Literie, Couvertures, etc.

à des bas Prix surprenants. — EXEMPLES :

55° TOILE pour chemises, bonne qual., larg. 0° 80..... Le mèt.	» 55	TABLIERS de femmes de chamb., en tr. beau shirting, larg. 20, 1 ^{re} tail. Prix	» 95
TOILE lessivée pour chemises, bonne qualité, larg. 0° 80..... Le mètre	» 85	TABLIERS de cuisines, toile bleue, bonne qualité, largeur 1 ^{re} 08... Prix	1 10
TOILE crémée pour grands draps, bonne qualité, largeur 1°..... Le mètre	» 75	AUBES guipure, haut. 1 mètre, long. 3° 30	4 50
TOILE crémée p ^r draps de pensions, bonne qualité, largeur 0° 90... Le mètre	» 65	AUBES toile brod. et surplis, haut. 1 m., long. 3° 30... Prix : 30, 20, 15 et	9 50
TOILE crémée lessivée, pur fil, pour draps, larg. 1° 10..... Le mètre	1 15	AUBES toile appliq., haut. 1 m., long. 3 m. 30... Prix : 21, 15, 12, 10 et	8 50
SERVIETTES pur fil, encadrées. Prix..... la serviette	» 10	ROCHETS guipure, tr. bonne qual. haut. 0° 55, larg. 3 m..... Prix : 2 50 et	1 95
SERVIETTES nids d'abeilles bl. initiales brodées, belle qual. Prix	» 65	LINON batiste fil souple et fin, larg. 0° 70. Prix..... 2 50, 1 90 et	1 45
SERVIETTES toile pur fil, demi-blanch. 70° X 90° p ^r la table, la douz.	8 90	Pour ŒUVRES de BIENFAISANCE	
SERVICES damassés, 6 couverts bonne qual. napp. 1° 40 X 1° 40... Le service	3 50	4° 90 Bonne Crêtonne écarl. larg. 0° 75. La pièce de 15 m.	4 90
SERVICES damassés, 12 couverts, bonne qualité, écarl. napp. 1° 40 X 2°... Le service	8 90	6° 50 SHIRTING bonne qual., larg. 0° 95 La pièce de 15 m....	6 50
SERVICES damassés, blancs, 12 couverts, pur fil, bonne qualité. Le service	15 »	COUVRE-LITS TRICOT BLANCS belle qualité	
NAPPES damassées pur fil écarl. dimensions : 1° 60 X 1° 60. La nappe	2 45	1° 60 X 3° 3 75	1° 75 X 3° 20 5 75
TORCHONS pur fil, très bonne qualité, beaux linceux rouges... Le mètre	» 20	1° 90 X 2° 30 6 75	2° 10 X 3° 30 8 75
TORCHONS pur fil, très bonne qualité, largeur 0° 55, beaux lit. rouge. Le m.	» 40	GUIPURE blanche et écarl. pour vitrages, largeur 0° 80..... Le mètre	» 20
DRAPS coton écarl. bonne qualité, dimensions : 1° 80 X 3°... Le drap	2 90	GUIPURE blanche et écarl. festonnée p ^r vitrages, larg. 0° 80... Le mètre	» 45
DRAPS coton écarl. bonne qualité, dimensions : 3 m. X 2 m.... Le drap	3 75	MOUSSELINE brochée avec festons déco. larg. 0° 75... Le mètre	» 50
DRAPS de crêtonne blanche pour pensions, dimensions : 1° 80 X 3°. Le drap	5 50	CRêTONNE écarl. pour chemises, larg. 0° 75 X 0° 80..... Le mèt.	» 25
DRAPS toile blanche pur fil, avec ourlets à jours, dim. : 3° 25 X 2 m. Le dr.	8 50	CRêTONNE écarl. qualité extra, larg. 0° 80..... Le mètre	» 50
Pour ŒUVRES de BIENFAISANCE		BAS coton noir 5 et 6 fils, entiers fins, grand teint, p ^r dames. La paire 2 45, 1 95 et	1 45
2° 25 MOUCHOIRS vignettes couleur La douzaine	2 25	MERINOS noir, chaîne double, p ^r soutanes et manteaux, largeur 1° 20... Prix	3 50
MOUCHOIRS fil blanc, grande taille belle qualité, 0° 85 carré... La douzaine	5 90	ANACOSTE pure laine mérinos, largeur 1 m. 20..... Le mètre	2 90
MOUCHOIRS coton couleur bon teint, toutes nuances. 70° carré. La douz.	4 90	LIT COMPLET, avec galerie, très bien confectionné, p ^r 2 pers. 62 m. p ^r 1 personne	39 »

ENVOI FRANCO : CATALOGUES, ÉCHANTILLONS et tout achat à partir de 25 fr., Literie exceptée

4^e ANNÉE.

Vendredi 30 Août 1889.

N° 35.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO	PRIX DE L'ABONNEMENT	LA LIGNE D'ANNONCE
10 CENTIMES	6 fr. par an	40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — I. Nouvelles du Diocèse : Offices extraordinaires ; Le Folgoat ; Pèlerinage du diocèse de Quimper et de Léon à Lourdes ; Paris ; l'église de Rosaire à Lourdes ; Nominations ; Quimper ; Plonévez-Porzay ; le général Cousin Montauban ; Retraite des Tertiaires à Lesneven.



II. Nouvelles du Monde catholique : Bordeaux ; Grandes paroles ; une statue à Coligny ; Rome ; Londres.

III. Bibliographie : Bossuet : Extraits des sermons.

IV. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 1^{er} Septembre. — 12^e dimanche après la Pentecôte, semi-double, vert. A la messe, mémoires de saint Giles et des 12 Martyrs. — Vêpres du jour, mémoire du suivant.
Lundi 2. — Saint Etienne, confesseur, semi-double, blanc.
Mardi 3. — Saint Fiacre, confesseur, semi-double, blanc.

Mercredi 4. — Office du jour, ou office votif.
Jeudi 5. — Saint Laurent Justilien, semi-double, blanc.
Vendredi 6. — Office du jour ou office votif.
Samedi 7. — Office de l'Immaculée Conception, semi-double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Augustines de Pont-l'Abbé... 3, 4, 5, 6, 7 et 8 septembre.
Loperhet... 9 septembre.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

LE FOLGOAT. — Fêtes à l'occasion de l'anniversaire du Couronnement :

Samedi 7 : 4 heures, vêpres pontificales ; 7 heures 1/2, procession aux flambeaux.

Dimanche : 10 heures, messe pontificale ; 2 heures 1/2, vêpres, procession, bénédiction.

MM. les chanoines Arhan, curé de Saint-Martin, de Brest, et Le Duc, curé de Douarnenez, prêcheront en breton ; M. le chanoine Péron, curé-archiprêtre de Quimperlé, parlera en français.

PÈLERINAGE

du diocèse de Quimper et de Léon à N.-D. de Lourdes

du 15 au 21 septembre 1889

sous la présidence de Mgr Lamarche

I. DE LANDERNEAU A LOURDES

1 ^{re} classe (aller et retour)	115 fr.
2 ^e classe	79
3 ^e classe	60

II. DE QUIMPER A LOURDES

1 ^{re} classe (aller et retour)	103 fr.
2 ^e classe	73
3 ^e classe	46

Prière d'écrire à M. de Penfeuntenty, curé de Saint-Corentin, à Quimper, avant le samedi 7, en lui adressant le montant des places demandées.

PARIS. — Le *Journal officiel* publie un décret portant qu'à partir de la rentrée scolaire 1889-90, il ne sera fait aucune nomination d'institutrices publiques congréganistes.

Nous engageons donc vivement les Sœurs à ne solliciter aucune nomination, aucuns changements, rien enfin qui puisse servir de prétexte aux laïcisations qui vont recommencer.

Nous reconnaissons volontiers que c'est l'application de la loi, mais quelle loi !

L'église du Rosaire à Lourdes. — La première raison de la construction de cet édifice, dont les proportions frappent autant par leur originalité que par leur masse et leur étendue, se tire de la logique des faits et du désir d'entrer plus avant dans le sens et dans l'esprit de l'apparition. C'est l'achèvement d'une œuvre qui n'était que commencée, le complément de la vision de la jeune bergère ; c'est l'harmonie des parties avec l'ensemble de ce qu'avait vu et entendu la voyante. On a voulu réaliser dans une sorte de poème de pierre tout ce qui s'était passé à la grotte et en exprimer les diverses significations et les divers buts.

Qu'avait-elle vu, cette humble fille que la Sainte-Vierge avait choisie pour révéler ici ses miséricordes et ses bontés ? Elle avait vu le rayonnement qui avait ébloui les apôtres sur le Thabor et qui semblait la transfigurer elle-même. Elle avait contemplé Celle qui a la lune sous les pieds et qui est revêtue du soleil. Elle l'avait vue, belle dans son auréole de gloire, comme doit être la fiancée de l'Agneau.

Mais cette femme éclatante, mais cette personnification de la Vierge Immaculée, qui la ravissait devant les multitudes hâlantes elles-mêmes sous le charme de sa vision, comment lui était-elle apparue ; quels étaient ses attributs, quels étaient ses ornements, que portait-elle comme signe de reconnaissance et de particulière notoriété ?

De ses mains jointes pendait le Rosaire et sur ses pieds reposaient les fleurs qui ont donné leur nom à cette forme de prière qui lui est chère entre toutes. Tel était le spectacle qui s'offrait aux yeux charmés de l'enfant qui a fait le renom de cette cité.

Le Rosaire ! La vision de Lourdes ne peut se concevoir sans lui, ne peut exister sans lui, ne peut être entière sans lui. « Si j'étais peintre, s'écriait un jour devant nous Bernadette, mécontente de ces représentations qui lui semblaient impuissantes à reproduire ce qu'elle avait vu, si j'étais peintre et assez habile pour retracer ce que j'ai dans l'esprit et dans la mémoire !

Eh bien, qu'aurait-elle fait, la voyante, si elle avait pu jeter sur toile ou sculpter sur le marbre l'idéal de sa contemplation et de son souvenir ? Elle aurait peint une figure plus divinisée peut-être que celle que la main des hommes n'avait pu rendre à son goût ; mais il aurait toujours fallu représenter le Rosaire entre les mains de la Dame aux rayons d'or, et le lui donner comme signe particulier de la forme qu'elle avait voulu revêtir elle-même quand elle se montrait toute radieuse à travers les branches de l'églantier.

La Dame au vif éclat qui apparaissait à la grotte ne tenait pas seulement un chapelet à la main, mais elle semblait le dire et indiquer par là qu'il fallait faire de même. Elle semblait le dire et mettre à cette action un intérêt particulier, des intentions qui répondaient à de graves préoccupations de son cœur. Prière et pénitence, s'écrie-t-elle, dès le troisième jour de ses manifestations. Prière et pénitence ! Et en même temps que le précepte,

elle donne elle-même l'exemple, en roulant entre ses doigts les grains de ce Rosaire qui pend à son bras ; comme si elle voulait marquer par cette attitude que la récitation du chapelet est à ses yeux la meilleure forme de la prière et de l'expiation, le grand moyen d'obtenir l'intercession de son Fils et d'apaiser la colère de Dieu vis-à-vis des pécheurs.

Du reste, si vous poussez un peu plus loin l'examen, vous verrez encore que l'efficacité de son intervention paraît attachée à cette prière et à la méditation des mystères qu'elle rappelle. Considérons, en effet, comment ce merveilleux Rosaire joue le rôle principal dans toutes les phases de l'apparition et semble mériter à la voyante les grâces et les faveurs dont elle est honorée. C'est pendant que Bernadette récite son chapelet qu'elle est ravie dans ses extases ; c'est pendant qu'elle en murmure quelques salutations qu'elle reçoit les communications particulières qui lui sont réservées ; c'est encore avec ce talisman fidèle que la source des miracles se creuse à ses pieds ; c'est enfin quand elle le prend une dernière fois entre les mains que l'apparition lui fait connaître ce nom incommunicable qu'elle avait vainement demandé jusque-là.

Ce Rosaire, auquel paraissent tenir tous les prodiges de la vision, est partout : dans les mains de la bergère et dans les mains de la Dame. On dirait que ni l'une ni l'autre ne peuvent agir sans cela. Il est comme le moyen nécessaire de leurs communications réciproques, le principe de toutes ces saintes opérations, et, cette fois, c'est bien le cas de dire qu'il est devenu la chaîne qui relie la terre avec le ciel.

Ne l'est-il pas encore à l'heure présente ? N'est-ce pas ordinairement pendant la récitation du Rosaire que les premiers prodiges que virent ces lieux bénis se revoient encore aujourd'hui ? Et quand donc entend-on autour de la grotte ces cris d'admiration qui annoncent aux foules émuës que la main de Marie a opéré un nouveau miracle ? Qui donne à cette eau de la source sa vertu et sa fécondité ? Qui fait relever de cette piscine salutaire les malades avec la santé retrouvée et circuler de nouveau la vie dans leurs membres paralysés ? Quand donc les mères se précipitent-elles éperduës de reconnaissance et d'amour sur leurs enfants qui leur sont rendus à l'heure où elles épiaient leur dernier sourire ? A quel moment sont brisés les cœurs endurcis, les liens du péché détruits, les pierres sépulcrales soulevées, et quand voit-on ces Lazares, qu'appelaient en vain les larmes d'une épouse chérie et d'une sœur bien-aimée, se redresser sur leurs pieds, heureux de revivre à la foi et à la vertu de leurs jeunes années ?

Ah ! vous le savez bien, vous qui contribuez à toutes ces merveilles de l'ordre naturel et de l'ordre moral par vos prières, votre dévouement et votre charité. C'est quand les pèlerins, les bras en croix et le Rosaire à la main, saluent la Vierge refuge des pécheurs et invoquent Celle qui aime à s'appeler le secours des chrétiens. C'est le plus souvent quand les grains de ce chapelet fatidique courent sous vos doigts, que la Mère de Dieu se souvient des

besoins de ses enfants et des inépuisables tendresses qu'elle éprouve pour eux.

Il était donc dans la logique des choses, qu'après avoir essayé d'inscrire sur la pierre et le marbre la fameuse parole : *Je suis l'Immaculée-Conception*, on élevât au pied de la Basilique qui doit perpétuer la mémoire de cette étonnante prérogative ce grand dôme et cette suite de chapelles qui rappellent les mystères de la vie de Celle qui l'avait proférée. La seconde œuvre était le corollaire nécessaire de la première ; on avait fait la tête, si je puis m'exprimer ainsi, il restait à représenter le corps et les ornements de la Dame. A Lourdes, c'est de cette façon que l'on marque les grands événements de la Providence et que l'on rédige les actes qui doivent en faire faire foi devant les générations à venir.

Ainsi l'avez-vous élevée cette église du Rosaire, pour compléter et achever la vision merveilleuse qui attire le monde entier dans votre cité, et vous avez donné à cette construction symbolique toute la magnificence qui convenait à Celle à qui elle est destinée. Vous l'avez parée de toutes les richesses de l'art et de toutes les délicatesses du cœur. Vous avez bien fait. N'était-ce pas une reine que vous vouliez honorer, n'était-ce pas une mère à laquelle vous vouliez témoigner toute votre reconnaissance et toute votre affection ?
(Mgr Bourret, évêque de Rodez.)

Nominations. — M. Diraison, vicaire à Ploudaniel, est nommé recteur à Bothsorel.

M. Picard, vicaire à Plounéour-Trez, est nommé recteur de Loqueffret.

M. Roué, vicaire à Scrignac, est nommé vicaire à Plounéour-Trez.

M. Bétrom, vicaire à Landudec, est nommé vicaire à Scrignac.

M. Ollivier, jeune prêtre, est nommé vicaire à Landudec.

M. Nicolas, recteur de Locmaria-Plouzané, est nommé curé de Concarneau.

M. l'abbé Mengant, professeur au Grand-Séminaire, est nommé recteur de Locmaria-Plouzané.

QUIMPER. — Au moment où nous imprimons, Monseigneur installe chanoine honoraire M. l'abbé Millau, curé de Saint-Roch à Paris.

Nous donnerons la semaine prochaine les souscriptions aux deux vitraux du Folgoat.

Le plus petit placé au-dessus du portail est posé : il fait un gracieux effet. Tous ceux qui l'ont vu en sont très satisfaits.

M. le Naour a terminé avec un grand succès la rosace du grand vitrail ; qui sera lui aussi posé dans deux jours.

PLONÉVEZ-PORZAY. — Les fêtes du grand Pardon de Sainte-Anne ont été très belles : dès le samedi, beaucoup de pèlerins étaient accourus pour assister aux offices.

Vers 5 heures, Monseigneur est arrivé pour chanter les vêpres et présider la procession qui a suivi le sermon breton.

La foule augmentait sensiblement d'heure en heure, se préparant à passer la nuit sous des tentes.

Vers le soir, huit prêtres se sont mis au confessionnal et y sont restés presque tous jusqu'au matin pour entendre les pèlerins qui voulaient faire leurs dévotions.

Les messes ont commencé à quatre heures, et elles se sont continuées jusqu'à dix heures, pour la plus grande commodité des fidèles qui se succédaient sans cesse. Les communions ont été très nombreuses.

Monseigneur a chanté la messe et M. le chanoine Quéré, curé-archiprêtre de Châteaulin, a prêché, comme il le fait toujours, avec un talent et une élévation de pensées et de diction incomparables.

Les vêpres ont été présidées par Monseigneur qui a aussi assisté à la procession : belle procession en effet ! Dix croix, presque autant de bannières, des statues portées par des jeunes filles richement vêtues de blanc et d'argent ; des reliques de sainte Anne portées par des femmes au costume plus sévère mais tout aussi riche ; une longue suite de pèlerins avec des cierges ; des marins en corps de chemise et pieds nus, venant acquitter des vœux ; environ cinquante prêtres entourant Monseigneur qui donnait son anneau à baiser aux enfants et bénissait la foule qui se pressait de toutes parts sur ses pas ! Avec cela, la vue la plus belle qu'on puisse trouver ; en face la baie de Douarnenez, si gracieuse ; au loin une ceinture de hautes montagnes et, dans la partie basse, l'église avec son beau clocher dominant les arbres qui l'entourent, des centaines de tentes, des quantités innombrables de voitures et une foule immense, mobile et s'étageant sur les flancs de la falaise ; beaucoup d'étrangers assuraient n'avoir rien vu de plus beau.

Au retour de la procession, Monseigneur a donné la bénédiction, et chacun — à cause de l'heure — a pris ses dispositions de départ, emportant de cette journée le plus doux et le plus consolant souvenir.

QUIMPER. — Nous n'avons point encore parlé de la mort d'un des hommes les plus considérables et des meilleurs du diocèse, M. le général Cousin Montauban.

Depuis plusieurs années, il passait dans la belle propriété du Cosquer, en Combrit, quelques mois chaque année, édifiant tout le monde par sa bonté et ses vertus chrétiennes. Il est mort dans l'Isère comme il avait vécu, résigné et confiant en Dieu, qu'il avait aimé et servi avec le même cœur qu'il avait aimé et servi son pays.

Sa mort, hélas ! prévue et imminente depuis longtemps, a été

une grosse perte et a causé un vrai deuil chez tous ceux qui avaient eu l'honneur de connaître et d'apprécier cette belle nature d'homme et de chrétien.

Voici ce qu'il écrivait à quelqu'un, très peu de jours avant de mourir :

« Je veux vous faire plaisir en vous disant que je suis parfaitement soumis à la sainte volonté de Dieu. Je ne sais cependant pas le prier de me conserver à ma femme et à mes enfants si je dois leur être utile, et je vous demande de prier pour nous. »

Quel est le chrétien qui n'admirera pas ces sentiments et ne serait pas heureux de les avoir quelques heures seulement avant de comparaître devant Dieu ?

Retraite des Tertiaires à Lesneven. — Le samedi au soir 21 septembre prochain, doit s'ouvrir à Lesneven, la retraite du Tiers-Ordre, c'est-à-dire pour les Tertiaires des trois Tiers-Ordres vénérables du Carmel, de Saint-François et de Saint-Dominique.

Il y a deux ans, cette retraite fut suivie par 227 Tertiaires ; avec quelle ferveur ! avec quelle édification ! nous aimons à nous en souvenir. La *Semaine Religieuse* la raconta dans son numéro suivant. Espérons que cette année le nombre des retraitantes atteindra 300 : et ce sera pour le plus grand bien des paroisses, car il est notoire, comme le proclamait naguère le Saint-Père Léon XIII, que les Tertiaires bien dirigés et dûment utilisés dans les paroisses, en sont les auxiliaires précieux pour toutes sortes de bonnes œuvres. On peut en appeler du reste à l'expérience de tous ceux qui apprécient les choses en dehors de préventions mesquines et de ridicules partis-pris, surtout sans se laisser duper par un sot respect humain.

Or, la retraite, surtout telle qu'elle se fait à Lesneven, en clôture, a toutes chances de réaliser son but qui est d'exciter ces auxiliaires des Directeurs des âmes à redoubler de zèle, de bonne volonté dans l'exercice de leur mission bienfaisante, de leur apostolat au sein des paroisses. Qui ne comprend, en effet, que l'Apostolat de la prière, de la pénitence, des sages conseils, du bon exemple, des diverses œuvres pies, exercé par les familles tertiaires, est de nature à opposer une digue puissante au flot montant d'un prosélytisme de malheur aidé de toutes les ruses de Satan !

Ah ! qu'il serait à souhaiter que le prêtre qui annonce en chaire la retraite des Tertiaires, indiquée dans l'*Ordo*, fit ressortir en quelques paroles bien senties l'extrême utilité, les avantages considérables, tant particuliers que généraux, de ces exercices spirituels dans une réunion de famille. Aussi bien, ne ferait-on que se conformer en cela aux recommandations solennelles du chef suprême de l'Eglise, le grand Léon XIII, qui se fait gloire de porter lui-même la corde et l'habit du Tertiaire franciscain. (Voir l'Ency-

clique *Auspicato* du 17 septembre 1882 et la Constitution *Misericors Dei Filius* de 1883, 30 mai.)

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

BORDEAUX. — Son Eminence Mgr Guilbert, archevêque de Bordeaux, vient de mourir à l'âge de 78 ans, des suites d'un refroidissement, à Gap, où elle était allée sacrer le nouvel évêque, Mgr Berthet.

Mgr Guilbert, ancien curé de Valognes, avait été successivement évêque de Gap et d'Amiens.

Les funérailles ont eu lieu samedi. Ce nouveau et inattendu décès porte à 8 le nombre des sièges vacants.

Grandes paroles. — M. le général Pleuvier a prononcé à la réunion des Anciens Élèves du Petit-Séminaire de Saint-Méen, un patriotique et religieux discours dont nous sommes heureux de publier le passage suivant :

Si les heures ne nous étaient pas mesurées, j'aimerais à me reporter en arrière et à dérouler avec vous le fil déjà bien allongé des souvenirs qui nous rattachent à cette chère maison.

Il y a plus d'un demi-siècle que j'y entrai pour six années et accompagné de deux frères, qui seraient certainement des nôtres, si Dieu me les avait conservés.

Il me semble que c'était hier ! Ne vous semble-t-il pas aussi, chers amis de mon époque, que le temps n'a pas eu de prise sur notre vieux collège ? A l'intérieur, dans les cours, tout est comme autrefois. D'autre part, même zèle, même dévouement, mêmes traditions. En vérité, je croirais que rien n'a vieilli, si je faisais un retour sur nous-mêmes.

Quant à moi, j'ai passé par d'autres écoles ; mais nulle d'entre elles ne m'a laissé des souvenirs plus présents et plus chers.

On a dit souvent : Prêtre et soldat sont frères. J'y contredirai d'autant moins que c'est sans doute à ce vieil adage que je dois l'honneur de vous entretenir aujourd'hui, honneur qui me touche profondément, mais qu'il vous eût été bien facile, laissez-moi vous le dire, de reporter sur un plus digne.

Oui, le ministre des autels et le vrai soldat ont plus d'un trait de ressemblance ; leur dévouement doit aller jusqu'au sacrifice, et tous deux en ont donné plus d'un exemple dans un rôle différent, mais sur le même théâtre. Ainsi n'oublierai-je jamais certain prêtre breton, notre aumônier alors, qui, toujours aux premiers rangs pour bénir les mourants et consoler les blessés, faisait l'admiration de tous ; et je vous assure que, si quelque vieux soldat de nos guerres de Chine le rencontre et le reconnaît aujourd'hui sous la mitre épiscopale, il salue profondément Mgr de Séez.

Est-ce à dire qu'il soit indispensable de rendre cette union plus étroite et d'assujettir le jeune lévite et le soldat aux mêmes exercices et à une vie absolument commune ? Je ne le croirai jamais. Cependant, les passions humaines expliquent ce qui, sans elles, serait inexplicable, et le moment est venu, jeunes élèves, de vous rappeler les paroles que vous adressait naguère mon regretté prédécesseur.

« Vous, disait-il, vous qui, pour la plupart, aspirez au sacerdoce, en ce temps où de si rudes entraves se préparent contre votre vocation, suivez plus courageusement encore votre voie, retrempez-vous dans des résolutions viriles et surtout chrétiennes. »

Je n'ai pas l'autorité de vos maîtres pour fortifier vos âmes, cependant je vous dirai : Ne vous laissez pas émouvoir, imitez le *justum ac tenacem propositi virum* du poète et soyez assurés qu'un esprit ferme qui, simplement, sans faiblesse comme sans jactance, reste fidèle à ses convictions, impose, toujours et partout, le respect de lui-même.

Que rien ne vous détourne donc de votre voie, hâtez-vous de devenir des hommes, et *sursum corda* ! haut les cœurs pour Dieu et pour la patrie !

Rappelez-vous d'ailleurs que les lois de Dieu seules sont des lois éternelles.

En terminant, je tiens à saluer encore et devant vous ce pieux asile, la mémoire de nos anciens maîtres, le dévouement si éclairé de votre supérieur et de vos maîtres actuels, et aussi les espérances que nous donne votre chère jeunesse.

(Semaine religieuse de Rennes.)

Une statue à Coligny. — On vient d'ériger, à Paris, derrière le temple protestant de la rue Saint-Honoré, une statue à l'amiral Coligny. C'est un nouveau signe de la folie d'impiété qui agite le Conseil municipal. Coligny fut un misérable, mais il périt pendant la Saint-Barthélemy, et il peut servir à exciter davantage la haine des ignorants contre le catholicisme.

C'est pour la municipalité parisienne une raison suffisante pour faire de ce traître un grand homme.

Citons quelques paroles d'une lettre que Mgr Freppel écrivait, il y a quatre ans, à M. Ch. Buet, auteur d'une intéressante étude sur l'amiral Coligny :

« Comment oublier que, pour assouvir sa haine et satisfaire son ambition, cet étrange Français (Coligny), investi d'une charge militaire des plus importantes, n'a pas craint d'appeler l'étranger au cœur de la patrie ? que, par suite d'un acte infâme, il a livré à l'Angleterre Dieppe, le Havre et Rouen, en retour de ce qu'elle lui promettait de secours en hommes, en argent et en vaisseaux contre la cause du roi et de la nation ? qu'il a inondé la France de ses reîtres allemands, soudoyés pour le pillage et pour l'assassinat ?

Les pièces empruntées au *Record office, state papers*, et que vous reproduisez tout au long à la fin de votre excellent livre, ne permettent aucun doute sur ce crime de lèse-patriotisme et de haute trahison.

• A défaut de patriotisme, y a-t-il au moins dans cet homme, dont la carrière militaire compte autant de défaites comme de batailles, quelque chose de cette grandeur morale qui fait pardonner bien des fautes ? Mais qui ne sait que la complicité dans le meurtre de l'héroïque duc de Guise, par Poltrot de Méré, l'un des familiers de Coligny pèse sur la mémoire de l'amiral comme une charge que rien n'a pu détruire ? Outre les aveux du meurtrier, qui jusque sur les degrés de l'échafaud lui impula (à Coligny), l'ordre de l'assassinat, vous citez les témoignages des contemporains, tous plus accablants les uns que les autres.....

Quant à la Saint-Barthélemy, où périt l'amiral, il ne faut pas perdre de vue les causes qui ont amené cette explosion des haines d'une population exaspérée par les crimes des huguenots. Il ne faut pas oublier que, depuis un demi-siècle, les calvinistes s'étaient montrés partout les agresseurs, pillant et incendiant les cathédrales, les églises, les abbayes, brisant les autels et les statues des saints, égorgeant et torturant les prêtres avec des raffinements de cruauté inouïs jusqu'alors. En regard de la Saint-Barthélemy, qu'on ne saurait trop réprocher, il ne faut pas oublier ni le massacre des prêtres à Sully-sur-Loire par les troupes de Coligny, ni les forfaits du baron des Adrets, à Montbrison, ni l'épouvantable tuerie connue dans l'histoire sous le nom de *Michelade* de Nîmes, ni les atrocités dont le Béarn était devenu le théâtre sur les ordres de Jeanne d'Albret, trop fidèlement exécutés par Montgomery et ses reîtres, ni tant d'autres excès qui ne pouvaient manquer de provoquer de sanglantes représailles. Voilà ce qu'il ne faut pas oublier, lorsqu'on veut se rendre compte de l'état d'indignation auquel était arrivé le peuple de Paris, en particulier devant l'arrogance des huguenots se croyant déjà maîtres du royaume, après une longue série de révoltes, de meurtres et de profanations.

En somme, Coligny fut un traître.

Il mérita d'être pendu par le bourreau.

Il fut *lynché* par le peuple.

Le peuple eut tort.

Mais est-ce une raison d'ériger une statue à un traître ?

ROME. — Notre Saint-Père rappelle, dans une nouvelle encyclique, que plusieurs fois déjà il a ordonné des supplications dans l'Eglise entière pour recommander à Dieu la cause de l'Eglise catholique. Personne ne s'étonnera s'il revient sur ce sujet ; car dans les temps de malheur où la puissance des ténèbres s'acharnait contre le christianisme, l'Eglise a toujours eu recours aux armes de la prière en invoquant Dieu, les saints et tout particulièrement la bienheureuse vierge Marie. Les temps dans les-

quels nous vivons comptent parmi les plus calamiteux ; on détruit la foi, germe des vertus chrétiennes, la charité est refroidie, la jeunesse dépravée dans les mœurs et par les mauvais principes ; l'Eglise du Christ est toujours assaillie avec violence, la guerre continue d'être livrée au Souverain-Pontife et on sape avec audace les fondements mêmes de la religion. Le seul remède à tous ces maux, c'est la prière. Le Souverain-Pontife a déjà plusieurs fois recommandé de redoubler de ferveur, surtout pendant le mois d'octobre dédié à la Reine du Rosaire. L'espoir des chrétiens ne sera pas déçu, et ils auront le témoignage de sa puissance s'ils persévèrent dans une humble et fervente supplication.

Mais, outre la dévotion à la Vierge, le Pape propose aux fidèles la dévotion à saint Joseph.

Il sait combien cette dévotion au saint Patriarche est devenue populaire et que son culte, que d'autres Pontifes ont propagé, a été surtout augmenté par Pie IX, de sainte mémoire, lorsque, sur la demande d'un grand nombre d'évêques, il l'a déclaré patron de l'Eglise universelle.

Malgré cela, le saint Père veut derechef recommander cette dévotion au peuple chrétien. Il expose les motifs particuliers de la puissance, de la sainteté et de la gloire du saint qui, en sa qualité d'époux de la Vierge immaculée, a été le témoin de sa virginité ; en sa qualité de père putatif du Sauveur, il a été le chef de cette maison divine, le gardien de cette famille qui a été le berceau de l'Eglise. C'est pour cette raison que saint Joseph, ayant été le protecteur de la famille sainte de Nazareth, devait aussi devenir le protecteur de la grande famille chrétienne, qui est l'Eglise.

Après avoir tracé le parallèle entre le Joseph de l'ancienne loi et celui de la loi de grâce, le Souverain-Pontife dit que la dévotion à saint Joseph est utile et recommandable aux personnes de tout rang et de toute condition. Les pères de familles trouveront en lui l'exemple de la vigilance paternelle ; les époux, l'exemple de la fidélité conjugale ; les vierges, celui de la virginité. Ceux qui sont issus d'une illustre famille peuvent apprendre par l'exemple du saint à supporter la fortune adverse ; les riches apprendront de lui qu'il ne faut rechercher que les biens véritables, et aux artisans et ouvriers il donne le noble exemple du travail. C'est sur ce dernier point que le Saint-Père insiste le plus, en montrant comment, à l'exemple de saint Joseph, l'ouvrier doit sanctifier son travail et ne pas se révolter contre la peine, ni recourir aux séditions de la foule ; mais qu'il doit considérer comment saint Joseph, issu d'une famille royale, n'a cessé de supporter avec joie et résignation son humble labeur.

Le Saint-Père termine en ordonnant que, pendant le mois d'octobre, à la récitation du Rosaire on ajoute une prière spéciale à saint Joseph, dont il donne la formule et qu'il enrichit d'une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines. Il veut que cela soit fait ainsi chaque année à perpétuité. En outre, il recommande avec instance la célébration du mois de Mars en l'honneur du saint patriarche,

et là où ces exercices ne peuvent avoir lieu, il veut qu'au moins on fasse précéder la fête d'un *triduum*. Dans les lieux où la fête de saint Joseph n'est pas de précepte, le Souverain-Pontife désire cependant qu'on la célèbre solennellement par la dévotion privée.

LONDRES. — Le cardinal Manning. — Les journaux ont annoncé que N.-S. Père le Pape venait d'envoyer à Son Eminence le cardinal Manning, à l'occasion de son jubilé épiscopal, un Bref des plus affectueux.

Quelques mots sur ce prince de l'Eglise, dont le nom inspire partout tant de respect, seront sans doute bien accueillis par nos lecteurs.

Mgr Manning a aujourd'hui 81 ans. Il est né à *Totteridge* dans le comté de *Heresford*, le 15 juillet 1808. Son père fut pendant longtemps gouverneur de la Banque de l'Angleterre, et pendant 40 ans membre du parlement anglais.

Le futur cardinal fit ses études d'abord dans la grande école de Harrow, puis à Oxford, au collège de Balliol. Il les avait achevées en 1830.

Un moment le jeune homme se destina à la carrière politique, qui d'ailleurs eut toujours pour lui un grand attrait. Il se prépara même à y entrer en étudiant les lois constitutionnelles du royaume et l'histoire des institutions publiques. Mais les sentiments de profonde religion qui remplissaient son cœur, le poussèrent à renoncer à la place qu'il avait obtenue dans les bureaux du ministère des colonies. Il revint à Oxford, entra dans la hiérarchie de l'Eglise anglicane et obtint une cure dans le comté de Sussex.

En 1838 il se distingua comme orateur et écrivain, en demandant la création de pensionnats diocésains, (espèces de séminaires protestants), dans toute l'Angleterre, et en s'opposant à la sécularisation des biens ecclésiastiques appartenant à l'Eglise anglicane.

En 1840, il fut nommé archidiacre de Chichester; en 1842, prédicateur de l'Université d'Oxford.

A cette époque, le Rév. Manning était le champion des droits et privilèges de l'Eglise établie, et un évêque anglican pouvait dire avec vérité : « *Il y a trois hommes sur lesquels la Grande-Bretagne peut se reposer pour l'avenir : Manning dans la Chaire, — Gladstone, à la tribune, — Hope Scott, au barreau.* »

Manning et Hope-Scott se convertirent au catholicisme : la conversion de Manning eut lieu en 1851.

Il fut d'abord attiré vers la religion catholique par ses méditations, ses études des Saints-Pères et la droiture de ses intentions. Chacun des livres qu'il écrivit ensuite dénote un pas fait en avant vers la vérité complète et infaillible. Un incident qui eut lieu en 1850 orienta définitivement l'archidiacre vers l'Eglise catholique : « C'est alors, dit le *Tablet* (n° d'avril 1851), que Manning aperçut l'étoile qui devait le conduire à Bethléem, et qu'il se mit en route pour la suivre. » Un pasteur protestant, le Dr Gorham, avait nié

la nécessité du Baptême et malgré cette scandaleuse démonstration d'incrédulité, avait été maintenu dans la hiérarchie de l'Eglise anglicane. L'archidiacre Manning s'en émut.

Il eut une conférence avec Gladstone et plusieurs docteurs protestants. Bientôt il fit paraître une protestation que douze personnages signèrent avec lui. (Parmi ces signataires il y avait le fameux Pusey et Hope-Scott ; six sur treize se convertirent). Cette protestation portait que « *renier un des points fondamentaux de la foi, c'était rejeter le fondement même de la religion et détruire l'autorité doctrinale.* »

Une fois entré dans cette voie, Manning se convainquit bientôt que l'Eglise catholique seule a conservé la tradition complète du vrai christianisme, qu'elle offre dans son unité une garantie sûre de sa fidélité à garder la tradition. Un dernier point restait à éclaircir : « L'Eglise catholique n'est-elle qu'un témoin humain, un dépositaire faillible ? Son témoignage doit-il être soumis à un examen préalable comme un simple témoignage historique ? — Ou bien est-elle par elle-même un témoin divin ? Offre-t-elle sur son front la marque lumineuse d'une origine céleste ? Est-elle un fait surnaturel posé dans le monde et qui porte en lui-même sa preuve ?... En un mot l'Eglise est-elle en quelque sorte la *révélation du Christ continuée visiblement sur la terre* ?... »

Quand il fut évident pour Manning que l'Eglise catholique est manifestement la vérité surnaturelle, rayonnant ici-bas, il n'hésita point à faire les sacrifices que demandait une telle conviction. Il occupait une grande et importante position officielle ; il l'abandonna immédiatement.

Pour un homme consciencieux, honneurs et dignités ne pèsent point dans la balance quand il y a dans l'autre plateau la vérité.

Le dimanche de la passion 1851, le R. Manning quitta la secte de Cranmer et de Burnet pour l'Eglise de Saint-Augustin et de saint Anselme.

Peu de temps après sa conversion, il reçut les Ordres sacrés, et fut ordonné prêtre. Puis il se rendit à Rome pour compléter ses études.

A Rome, M. Manning entra dans l'intimité de Pie IX : et cette intimité, les années la rendirent aussi tendre que profonde.

Avant sa conversion, il était allé deux fois à Rome, et dans son premier voyage, en 1848, il avait été reçu par le Souverain-Pontife qui lui avait dit : « *Quand on fait le bien, Dieu donne sa grâce. Je prie tous les jours pour l'Angleterre.* »

Après avoir reçu le grade de Docteur en théologie, M. Manning revint en Angleterre. Il y fonda bientôt une Congrégation de prêtres séculiers nommés les *oblats de saint Charles Borromée*. Prototaire apostolique en 1860, le docteur Manning succéda au cardinal Wiseman comme archevêque de Westminster, le 30 avril 1875.

Mgr Manning fut créé cardinal par Pie IX en 1875, avec le titre des SS. André et Grégoire *in Monte Caelio*.

IV. — BOSSUET : Extraits des sermons. — LE SERMON SUR LA MORT commenté par les auteurs anciens et modernes. Avec une introduction sur les sermons de Bossuet, par J. Buléon, licencié ès-lettres, professeur au Petit-Séminaire de Sainte-Anne (1). Cet ouvrage ne ressemble en rien à certains recueils formés sans peine, au hasard des ciseaux, où l'on trouve pêle-mêle des morceaux qui n'ont guère été choisis. L'entreprise avait bien ses difficultés : prendre çà et là, dans les sermons de Bossuet, des pages différentes de ton, toujours marquées du sceau de son génie ; donner intégralement le sermon sur la mort, en le faisant précéder d'admirables pages où l'orateur rappelle les grandeurs et les abaissements de l'Homme-Dieu, pour expliquer ensuite les abaissements et la grandeur de l'homme ; et, pour mieux faire ressortir cette dernière pensée, mettre en regard de Bossuet les auteurs « anciens et modernes, chrétiens et païens, prosateurs et poètes, épicuriens et prédicateurs — qui ont traité ce grave sujet — tous confondus, un peu comme dans la danse allégorique de la mort au moyen âge ; » M. Buléon s'est acquitté de cette tâche ardue avec l'expérience d'un professeur habile et le goût d'un lettré délicat.

Cette œuvre, qui aurait pu n'être qu'une compilation, l'auteur a su la rendre originale, grâce à l'harmonieuse disposition des différentes parties qui la composent, sans parler des notes si riches en rapprochements, en fines critiques, en remarques ingénieuses, qu'il a semées au bas des pages (2). On retrouvera les mêmes qualités dans l'étude sur les sermons, qui ouvre le volume (3). En quelques chapitres clairs, précis, il expose d'une manière très intéressante les phases de la prédication de Bossuet, sa méthode, les jugements de ses contemporains ; il termine par l'histoire des sermons manuscrits et par quelques détails sur les principaux éditeurs.

Pour compléter ce travail, il fallait comparer Bossuet aux grands écrivains qui, de son temps, ont traité ce terrible sujet de la mort. Pascal, Bourdaloue, Massillon sont étudiés brièvement mais avec soin et des extraits fort bien choisis viennent justifier les remarques de l'auteur.

On lira avec plaisir d'autres études, courtes et substantielles, qui précèdent certaines divisions du livre : par exemple, *l'influence des deux antiquités, païenne et chrétienne, sur le génie de Bossuet, et les auteurs profanes étudiés par le grand orateur*. Entre toutes ces études, je dois signaler comme très remarquable et tout-à-fait neuve, *l'introduction au sermon sur la mort*.

Nous sommes sûr que cet ouvrage atteindra le but que s'est

(1) In-12, de xxxiv-192 pag. — 1 fr. 25. — Quimper, Salaun.

(2) Quelques citations bretonnes sur la mort recommandent particulièrement à nos compatriotes cette petite édition classique.

(3) Nous signalons aux professeurs, parmi ces chapitres, *la Composition du sermon au XVII^e siècle* : il y a là des aperçus nécessaires à quiconque veut étudier nos orateurs sacrés et qui n'ont jamais encore été groupés, croyons-nous, dans un chapitre unique, ni présentés sous une forme aussi simple et aussi complète.

proposé l'auteur. Jusqu'à notre siècle, les sermons de Bossuet étaient trop peu appréciés : ses contemporains, à part La Bruyère, les dédaignaient presque ; et nous-mêmes, pour peu que nous remontions à quelque trente ans, nous nous rappelons les *Oraisons funèbres* ; mais on ne songeait guère alors à admirer ce qu'il y a de génie dans les sermons.

Une réaction très heureuse s'est produite depuis. On comprend aujourd'hui la vérité des paroles par lesquelles M. Buléon termine la préface de son livre : « Dieu a fait à la France une grâce insigne, en lui donnant son grand siècle littéraire au temps où elle était franchement chrétienne ; et nous avons cette bonne fortune de posséder un orateur qui, tout en s'inspirant puissamment de la Bible, a su mêler dans ses œuvres la poésie d'Homère et l'éloquence de Démosthène. Dieu nous garde de mal parler des auteurs profanes : nous les expliquons avec admiration ; cependant qui nous en voudra de préférer la vérité, quand elle se présente à nous avec autant de charmes que les fictions de la poésie antique ? *Narraverunt mihi fabulationes, sed non ut lex tua.* » Ces belles paroles montrent le but de l'auteur. Bien que son livre s'adresse tout d'abord aux candidats au baccalauréat — et même à la licence — il sera lu avec plaisir et profit par tous les gens de goût, charmés de trouver, pour étudier Bossuet, un guide expérimenté et sûr qui les fera profiter de ses longs et fructueux travaux.

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez M^{me} v^e Masseron, et à Quimper, chez M. Salaun, libraire.

VÊTEMENTS { **JODELAIS, Jeune**
Ecclésiastiques { Quimper — 36, rue Keréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56
QUIMPER QUIMPER

DÉCORS PEINTURE, VITRERIE

HUILE, ESSENCE

Vernis, Brosserie

VENTE AU DÉTAIL

G. GUÉGUEN

25, rue des Boucheries, 25

Quimper

GRAND CHOIX

DE BAGUETTES

POUR ENCADREMENTS

VITRAUX D'ÉGLISE — RÉPARATION

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES
pour la *Semaine Religieuse de Quimper*.

VIN ROUGE du domaine de **Carros-Haut-Brion**, expédié franco de port et de logement par le propriétaire, M. G. Foulcher, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1886 ; 145 fr. récolte 1885 et 180 fr. récolte 1882.

DIABÉTIQUES ! Voici une nouvelle cure !!! « A. M. Pesqui, *Le Bouscat-Bordeaux*. — Les trois bouteilles de votre **Vin urané Pesqui** ont fait beaucoup de bien à ma petite-fille ; quoique son diabète ne soit pas entièrement disparu, le sucre a beaucoup diminué, son état général est bien mieux ; elle a plus de vivacité et est moins altérée. Je vous prie de vouloir bien m'expédier trois autres bouteilles en gare de la Roche-Clermault. » A. LECOCO, à Seuilly (Indre-et-Loire).

GUÉRISON

certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2^e jour. **M. LEMURAND, Médecin Sp^l, Anc^e Aide-Major de l'Hôpital M^l, à Melun.** Consult. gratuites par corresp.

3,750 fr. à gagner en un mois avec 170 fr. CAPITAL GARANTI. — Ecrire de suite à P. JOURDAIN et C^e B^e, 86, rue de Richelieu, PARIS.

LA RENTE VIAGÈRE MODERNE

GARANTIE		PAR L'ÉTAT	
40 à 50 ans	50 à 60 ans	60 à 70 ans	70 et au-delà
16,66 %	20 %	25 %	33,33 %
PROPRIÉTÉ		EXCLUSIVE	

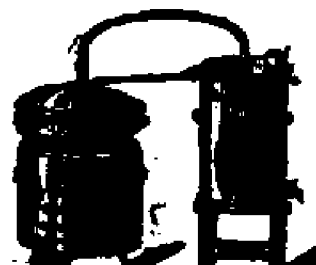
La Cote Libre de Paris (12^{me} ANNÉE)

Envoyez tous renseignements sur demande au Directeur : 14, Rue de Provence, Paris.

MALADIES DE LA PEAU DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.

Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (cures médicamenteuses) sans hydrargire ni arsenic du Dr L. UGLI dans le cours de ce traitement ont la durée en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules pilules suffisent. Dépôt à la Ph^{ie} FINANCE, 5, B^e Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.

REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS



NOUVEL ALAMBIC BRULEUR
FIXE ou BASCULANT Breveté s. g. d. g., système DEROY
Produisant de l'eau-de-vie sup^e avec ou sans repasse en distillant vins, cidres, lies, marcs, fruits, moûts, etc. 1,600 Appareils vendus après essai.
DEROY PILSAINÉ, Constructeur, 75 77, r. du Théâtre (ancienn. le Paris)
et à l'EXPOSITION. Palais des Machines, Classe 50. Section des Appareils de Distillation. — ENVOI franco du TARIF ILLUSTRÉ

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO	PRIX DE L'ABONNEMENT	LA LIGNE D'ANNONCE
10 CENTIMES	6 fr. par an	40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Keréon.

SOMMAIRE. — I. *Nouvelles du Diocèse :* Fêtes du Folgoat ; Souscription diocésaine pour les deux vitraux de N.-D. du Folgoat, 6^e liste ; Pèlerinage de Lourdes ; Quimper ; Nominations ; Pèlerinage de Rumengol ; Nouveaux Evêques ; Lourdes.



II. *Le Protestantisme en Allemagne.*
III. *Nouvelles du Monde catholique :* Paris ; Ce que contiennent les laïcisations ; La lecture des journaux.
IV. *Documents historiques (suite).*
V. *Annonces et avis divers.*

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 8 Septembre. — 13^e Dimanche après la Pentecôte, Nativité de la Sainte-Vierge, double de 2^e classe, blanc. — Aux messes basses, mémoires 1^{re} du Dimanche, 2^e de saint Adrien ; à la grand-messe, mémoire du Dimanche. — Vêpres de la Nativité ; mémoires 1^{re} du Dimanche, 2^e de saint Gorgon.
Lundi 9. — Office de l'Octave, semi-double, blanc.

Mardi 10. — Saint Nicolas de Tolentino, confesseur, double, blanc.
Mercredi 11. — Office de l'Octave, semi-double, blanc.
Jeudi 12. — Office de l'Octave, semi-double, blanc.
Vendredi 13. — Office de l'Octave, semi-double, blanc.
Samedi 14. — Exaltation de la S^{te} Croix, double-majeur, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Augustines de Pont-l'Abbé...	8 septembre.
Loperhet.....	9, 10 et 11 septembre.
Saint-Rivoal.....	12, 13 et 14 septembre.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Fêtes du Folgoat

A L'OCCASION DE L'ANNIVERSAIRE DU COURONNEMENT.

Samedi 7 septembre : 4 heures, vêpres pontificales ; 7 heures et demie, procession aux flambeaux.

Dimanche 8 septembre : 10 heures, messe pontificale ; 2 heures et demie, vêpres, procession, bénédiction.

MM. les chanoines Le Duc, curé de Donarnenez, et Arhan, curé de Saint-Martin de Brest, prêteront en breton, et M. le chanoine Péron, archiprêtre de Quimperlé, en français.

Les paroisses voisines ont fait annoncer qu'elles viendraient le dimanche, en procession, pour l'heure de la grand-messe.

Souscription Diocésaine

POUR LES DEUX VITRAUX DE NOTRE-DAME DU FOLGOAT

Cinquième Liste

Mgr du Marhallac'h	50 fr. » c.
M. le chanoine Paulian, premier vicaire à Sainte-Marie-des-Batignolles	30 »
M. Le Guen, sénateur	20 »
Un serviteur de Marie	20 »
Les Ursulines de Quimperlé	20 »
M. Bergot, chanoine	10 »
M. l'abbé Fleury, curé de Landerneau	10 »
M. le chanoine Peyron, curé-archiprêtre de Quimperlé	10 »
MM. les Vicaires de Landerneau	10 »
M ^{lles} Valin	5 »
Bazin	5 »

Total de la 5^e liste 190 fr. » c.

Report des 4 premières listes . . . 1,219 fr. »

Total général . . . 1,409 fr. » c.

PÈLERINAGE

du diocèse de Quimper et de Léon à N.-D. de Lourdes

du 15 au 21 septembre 1889

sous la présidence de Mgr Lamarche

Les prix sont les suivants :

I. DE LANDERNEAU A LOURDES

1 ^{re} classe (aller et retour)	115 fr.
2 ^e classe	79
3 ^e classe	50

II. DE QUIMPER A LOURDES

1 ^{re} classe (aller et retour)	103 fr.
2 ^e classe	73
3 ^e classe	46

Le registre des inscriptions sera fermé irrévocablement le samedi 7 septembre, à dix heures du soir.

Toutes les demandes d'inscriptions devront être adressées au siège du Comité, au presbytère de Saint-Corentin de Quimper, à M. de Penfentenyo, curé-archiprêtre.

QUIMPER. — Monseigneur, accompagné de M. le chanoine Fléiter, vicaire général, bénit aujourd'hui, jeudi, à 11 heures, la nouvelle école libre de Saint-Pierre-Quilbignon.

Sa Grandeur bénira samedi matin la cloche de La Roche.

Nominations. — M. l'abbé Masson, recteur de Guilers-Brest, est nommé curé de Plogastel-Saint-Germain.

M. l'abbé Godec, ancien recteur de Mellac, est nommé curé d'Elliant.

M. l'abbé Duval, vicaire à Landerneau, est nommé professeur suppléant au Grand-Séminaire.

Monseigneur a installé lui-même chanoine honoraire, mardi, après l'office du matin, M. l'abbé Manceau, curé de Marmagne (Cher).

QUIMPER. — M^{me} Le Comte, précédemment assistante de M^{me} Rhabillé a été nommée supérieure du Sacré-Cœur, à la grande joie de tout le monde.

Le pèlerinage de Rumengol. — C'est par un temps splendide que les 400 pèlerins des patronages de Recouvrance, de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Lambézellec, se sont embarqués dimanche, pour se rendre à Rumengol.

A 10 heures, la grand'messe a été chantée par le dévoué directeur du patronage des Carmes, M. l'abbé Le Gall.

Le R. P. Verger, de l'oratoire de Rennes, a prononcé un sermon qui a roulé tout entier sur les immenses services que les patronages rendent aux jeunes gens si exposés.

Dans l'après-midi, après la récitation du chapelet et les vêpres, chantées par M. l'abbé Grall, vicaire de Lambézellec, a eu lieu une procession qui a fait le tour de la chapelle élevée en plein air.

Nouveaux évêques. — Un décret vient de nommer les évêques suivants, dont le choix est agréé par Rome :

À Saint-Brieuc, M. Fallières, vicaire général de Bordeaux ; à Laval, M. Clairet, curé de Notre-Dame de Saint-Lô ; à Soissons, M. Duval, curé de Notre-Dame du Havre.

LOURDES. — Une dépêche nous apporte la triste nouvelle de la mort très rapide du R. P. Sempé, supérieur général des Pères de la Grotte.

Tous nos pèlerins des années précédentes ont gardé de lui, de son zèle, de son éloquence si vive et si entraînante, le meilleur souvenir.

Le Protestantisme en Allemagne.

L'Allemagne a pris une telle importance dans la situation politique de l'Europe, que l'on ne saurait se désintéresser ailleurs, et surtout en France, de ses transformations morales aussi bien que de ses progrès militaires ou matériels. A ce point de vue, la question religieuse se pose naturellement en première ligne. On raconte que le jeune Empereur manifestait naguère l'intention de remplir à bord de son yacht les fonctions de chapelain, pendant son excursion de vacances au cap Nord, et qu'il se chargeait de réciter à l'équipage les prières du soir, de lui lire l'office du dimanche (1). Dans quelle mesure l'esprit général de la population protestante répond-il à la piété ou au « piétisme » du souverain ?

(1) L'excursion s'est effectuée au mois de juillet dernier ; mais, parmi le haut personnel embarqué pour ce voyage sur le yacht « Hohenzollern », on ne relève, en effet, aucun nom de chapelain. — Autre petit trait significatif des sentiments qui regnent à la cour. L'Empereur Guillaume II protège ardemment la musique wagnérienne comme la plus haute expression du génie de son peuple à notre époque. Cependant, lors des grandes représentations qui viennent d'être célébrées, au mois d'août, à Bayreuth, avec une onction quasi-religieuse, la jeune Impératrice, sur les conseils de son prédicateur, a refusé d'entendre l'opéra de *Tristan et Iseult*, parce qu'il s'inspire d'une légende trop passionnée du vieux cycle breton, — et cela, quoique, au dire de la critique indépendante, pièce et partition soient mortellement insipides, par conséquent peu dangereuses.

C'est ce que nous permet d'entrevoir une sincère et curieuse étude du pasteur Lichtenberger, doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris, publiée récemment dans une revue étrangère. Nous voudrions essayer de la résumer en quelques lignes pour l'édification de nos lecteurs.

La Réforme, en introduisant sur le terrain religieux le principe de la liberté d'opinion, devait nécessairement aboutir aux négations les plus radicales. Le xvi^e siècle s'en était pris d'abord à l'autorité du Pape ; le xvii^e siècle s'en prit bientôt à l'authenticité des Livres Saints ; le xviii^e siècle s'en prit tout uniment à l'existence de Dieu. « L'homme ne connaît bien que l'homme », disait un théologien ; « et en fait d'homme je ne connais que moi-même. » — A quoi un autre théologien ajoutait : « Et de moi-même je ne connais bien que les aliments qui me nourrissent. Donc, l'homme est ce qu'il mange. »

Mais, une fois parvenu à cet idéal de table rase, il ne restait qu'à rebrousser chemin si l'on voulait faire preuve d'originalité. Quand une génération de savants s'imagina avoir montré sa science en démolissant verset par verset les Evangiles, la génération suivante s'efforça de montrer son savoir en les restaurant mot à mot. C'est ainsi que la fameuse école de Tubingue, à laquelle nous devons les divagations bibliques et philosophiques de M. Renan (1), semble tombée dans un complet discrédit en Allemagne : elle ne fait plus illusion qu'aux Français attardés, qui croient encore pouvoir se servir de son chétif scalpel pour déraciner les enseignements et traditions de l'Eglise catholique. Aujourd'hui, le peuple allemand, encouragé par ses Princes et ses Universités, qui sentent la nécessité d'une religion plus substantielle, retournerait volontiers aux vieux dogmes luthériens de la Réforme. Malheureusement, les succès militaires de la Prusse et l'unification du pays, ont eu le plus bizarre des contre-coups. Les théologiens protestants, souvent chancelants et nébuleux dans leurs croyances, ont été éblouis jusqu'à l'aveuglement. Ils se sont mis brusquement à adorer le Dieu-Etat dans toutes ses manifestations. Après la défaite du premier « ennemi héréditaire », le Français, tous, des plus orthodoxes aux plus libéraux, ont vivement encouragé l'écrasement du second ennemi non moins « héréditaire », le catholique. Mais ici le Gouvernement n'était plus de force à réussir dans l'entreprise. — Ce qu'il en est advenu, on s'en souvient. Les catholiques sont sortis de la lutte, plus triomphants et plus menaçants que jamais. Ils ont multiplié leurs œuvres ; soutenu contre la loi les ordres religieux expulsés ; en-

(1) Les théologiens anglicans l'appellent spirituellement « le Walter Scott de la Bible ». — « Il n'y a de bon dans sa nouvelle *Histoire d'Israël* », déclare brutalement la plus grave des revues anglaises, « que les extraits de la Bible traduits directement de l'Hébreu. » — On accordera que le compliment rappelle assez bien la fameuse critique formulée contre un autre auteur : « Ce qu'il y a de bon dans son ouvrage n'est pas neuf, et ce qu'il y a de neuf n'est pas bon. »

voyé aux deux Parlements, le *Landtag* prussien et le *Reichstag* allemand, un corps de députés compact sous la direction de chefs aussi remarquables par leur adresse diplomatique que par leur éloquence. On assure que le chiffre des Jésuites a doublé en Allemagne depuis qu'ils sont officiellement proscrits. Aujourd'hui, les catholiques montent presque au nombre de 17 millions contre 30 millions de protestants. Les « vieux catholiques », auxquels le prince de Bismarck avait fait tant d'avances, accordé tant de faveurs, dans l'espoir que leur schisme s'étendrait chez les vrais catholiques, n'ont pu rassembler que 30,000 adhérents, après 19 ans de propagande. Leur évêque Reinkens et le chanoine Dollinger traînent une existence précaire, triste, dépourvue de toute considération.

La déroute du protestantisme sur ce terrain d'attaque est donc absolue. « Si le prince de Bismarck n'est pas allé à Canossa, » dit M. Lichtenberger, il a du moins traité avec Pie IX et surtout avec Léon XIII sur un pied d'égalité parfaite. Avec la haute intelligence qui le caractérise, il a compris qu'il ne pouvait se passer des bons offices de Rome pour consolider son édifice politique. » Bien que dans la visite récente du jeune Empereur au Vatican, on ait relevé plus d'une incorrection voulue d'étiquette, il paraît néanmoins que les relations entre les deux puissances ne laissent pas trop à désirer, et que l'Empire continue de ménager les dignitaires du clergé catholique dans l'espoir d'enchaîner par leur intermédiaire l'indépendance de leurs députés, surtout d'entraver l'opposition de M. de Windhorst, l'illustre chef du parti, que l'on appelle au Parlement « le petit ministre », *Sa petite Excellence*.

Pour en revenir au protestantisme, on remarque d'abord que les sectes dissidentes n'ont aucune importance sérieuse. Elles gardent vis-à-vis de l'Eglise officielle une attitude qui sent trop l'indiscipline pour être volontiers tolérées par le Gouvernement. Quant à l'Eglise officielle même, on doit observer que les lois dirigées contre les catholiques se sont retournées contre elle, au nom de l'égalité; et qu'elle est ainsi tombée « dans une sujétion plus complète, sous un contrôle de l'Etat plus sévère qu'auparavant, sans y trouver en revanche l'avantage de ce réveil religieux que la persécution amène chez ses adversaires. Son opportunisme, ses adulations, son approbation de toutes les fantaisies gouvernementales, ont singulièrement diminué son prestige; en même temps que l'ardeur politique de ses chefs les plus en évidence contribuait à la discréditer aux yeux des âmes simples. Finalement, les divisions irrémédiables qui partout affaiblissent le protestantisme, les luttes internes dont il est le théâtre, se sont manifestées ici avec un éclat humiliant. »

Tels quels, les protestants du culte officiel en Allemagne, se divisent en libéraux et en orthodoxes; et ces derniers se subdivisent encore en trois groupes, où l'on retrouve comme au Parlement, une Droite, une Gauche et un Centre. Le personnage le plus curieux, et peut-être le plus indépendant du clergé luthérien,

est sans contredit le fameux aumônier de la Cour, le pasteur Stoecker. Son journal, *La Gazette de l'Allemagne évangélique*, rédigé d'ailleurs avec beaucoup de verve, prêche le retour aux corporations et aux guildes du Moyen-Age. Il réclame aussi le repos du dimanche, l'abaissement des Juifs, le protectionisme à outrance, et d'autres mesures non moins franches, parmi lesquelles il en est qui offrent une légère saveur de socialisme, comme l'assurance obligatoire et l'impôt progressif sur le revenu. Le pasteur Stoecker jouit d'une solide influence à la Cour par ses relations avec la famille du ministre de la Guerre, le comte de Waldersee, conseiller très intime et très écouté de l'Empereur, même dans les affaires religieuses.

Le clergé du culte officiel ne joue, par ailleurs, qu'un rôle très effacé. Depuis cinquante ans, la jeunesse studieuse s'éloigne de plus en plus de cette carrière. En 1831, on comptait dans les Universités prussiennes, 347 candidats en théologie, sur 1,000 étudiants. On n'en comptait plus que 120 sur 1,000 en 1871. Depuis lors, les krachs financiers et l'encombrement des carrières civiles ont ramené à la théologie quelques recrues. Ce sont les indécis et les timides qui se méfient de leurs forces pour se lancer dans le courant de l'activité industrielle; aussi ne dit-on point que la qualité des théologiens ait augmenté en proportion de leur quantité récente. En outre, les théologiens vraiment instruits se renferment dans leur cabinet pour s'y livrer à des travaux d'histoire minutieuse et de critique pointilleuse (1). « Ils se contentent d'être des érudits; et tandis qu'ils méditent ou discutent gravement entre eux, le peuple qui demeure étranger à leurs occupations, se prépare à rompre avec le christianisme par un divorce dont la littérature, la presse et les nombreux écrits socialistes ou matérialistes nous annoncent l'approche par des symptômes irrécusables. »

Pour le grand nombre, en effet, l'indifférence plutôt qu'une réelle hostilité contre les idées religieuses, devient la règle de la vie courante. On garde encore par tradition quelques formes extérieures. A Hambourg, qui présente le plus grand nombre d'enfants non baptisés, on n'en comptait que 37 sur 10,000 en 1885; à Berlin, 5 sur 10,000; et seulement 1 sur 10,000 dans toute l'Allemagne. En Prusse, la proportion serait de 14 0/0 chez les protestants et 16 0/0 chez les catholiques. Le nombre de ceux qui s'étaient inscrits comme ne professant aucune religion, s'élevait à 16,980, lors du recensement de 1871; à 30,249, en 1880; et, brusquement en 1885, il tombe à 11,075. En Prusse, le chiffre des mariages

(1) Ici encore, les catholiques tiennent sagement leur rang. Nous rappellerons, entre autres, parce que la traduction les met à la portée du public français, l'*Histoire des Papes au Moyen-Age*, du docteur Louis Pastor, et surtout la monumentale *Histoire de la Réforme*, du docteur Jean Janssen, qui fait sensation dans le monde lettré. Le critique du *Temps*, Schérer, lui consacrait un article l'hiver dernier, quelques jours avant sa mort; et la *Revue des Deux-Mondes*, ne perd aucune occasion d'en faire le plus complet éloge.

religieux était de 90 0/0 en 1885 ; celui des mariages mixtes, de 12 0/0 ; et, parmi ces derniers, 38 fois sur cent il s'agissait d'un mari protestant épousant une femme catholique. En 1887, le chiffre des enterrements religieux n'avait pas sensiblement varié non plus que celui des confirmations ou des premières communions. Enfin on relève un accroissement de demandes chez les gens divorcés pour se remarier à l'église (1,047 personnes). La statistique officielle donne aussi 2,798 conversions au protestantisme (1), 254 conversions au catholicisme, 9 au judaïsme et 1,333 aux autres formes de religion.

Mais, en dépit de ces chiffres, on se plaint presque partout d'une diminution d'assistance au service religieux. Les églises restent aux trois quarts vides. A Berlin, sur une population protestante de près d'un million d'âmes, il n'existe que 47 églises et 27 chapelles contenant 50,000 places. On n'y rencontre presque personne. La foule se rend à la cathédrale pour entendre une musique brillante et pour contempler l'Empereur. Mais, dès que le service proprement dit s'achève, la moitié de l'assistance disparaît. Avant la fin du sermon qui suit, il s'opère une poussée formidable vers la porte, afin de se trouver au premier rang pour voir passer la famille impériale. La cérémonie se termine devant les bancs vides. Seuls, une douzaine de fidèles restent pour recevoir la communion.

Pendant les grands services funéraires qui ont marqué l'année 1888, on a pu constater que les vrais sentiments religieux n'avaient aucune prise sur la population. Le peuple admirait dans Guillaume I^{er} son vieil empereur nonagénaire, simple à l'heure de la mort comme aux plus beaux jours de sa vie. Dans Frédéric III, il plaignait l'Empereur martyr dont il avait cru pouvoir attendre un gouvernement paternel et libéral ; mais, dans la multitude qui encombrait la cathédrale et les rues voisines, on n'apercevait aucune marque de dévotion sincère. Quand le cercueil impérial traversait la place publique pour se rendre au mausolée de Charlottenbourg, c'est à peine si quelques-uns soulevaient leurs chapeaux. Les étrangers ont été vivement frappés de cette absence générale des moindres signes extérieurs de piété. Et cependant le patriotisme ne saurait remplacer la religion ; « plus que tout autre sentiment, le patriotisme a besoin d'un contrepoids religieux, le contrepoids de l'Evangile, pour ne pas dégénérer en chauvinisme égoïste et dangereux. »

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

PARIS. — Le Révérend Père Alet, de la Compagnie de Jésus, a publié un ouvrage intitulé : *la France et le Sacré-Cœur*. La pré-

(1) Elle prétend que, sur ce nombre de convertis, il y aurait 2,023 catholiques (?) et 240 juifs.

face est en vers si beaux, du R. P. Delaporte, que nous ne pouvons pas ne pas en citer du moins quelques-uns :

Gallia Pœnitens et Devota.

J'écoute dans la nuit... Bruit d'orage et de houle ;
C'est le crime qui monte et le monde qui croule ;
Tout s'effondre ou s'ébranle, et sur les nations
Passe le char de fer des révolutions :
A ses cahots, tout tremble ; à son choc, tout se broie...
Satan, comme un lion, rôde et guette sa proie,
Poussant contre le ciel son cri désespéré !
Ayez pitié de nous, Seigneur... *Miserere !*

J'écoute dans la nuit... Bruit de rage, blasphème !
Les hommes de leurs fronts ont rayé le baptême ;
Des mères l'ont rayé sur le front de leur fils.
Tous vomissent l'insulte impure au Crucifix :
Et ce qui tient un sceptre aux mains les encourage ;
Et ce qui tient de l'or les paye ; on vend l'outrage :
Tout cela hurle et montre au ciel le poing serré...
Ayez pitié de nous, Seigneur... *Miserere !*

J'écoute dans la nuit... Bruit de complots dans l'ombre.
Passagers criminels sur un vaisseau qui sombre,
Et de son propre poids vers l'abîme descend,
Ils le vont submerger dans des flaques de sang.
Ces ouvriers de mort mêlant leur clameur folle
Aux crépitations lugubres du pétrole,
Agitent par le ciel l'incendie arboré.
Ayez pitié de nous, Seigneur... *Miserere !*

J'écoute dans la nuit... Bruit de bouches qui mentent.
Des docteurs, que la fièvre et que l'orgueil tourmentent,
Osent crier, branlant la tête, enflant la voix :
« Fais ce que tu voudras et crois ce que tu vois ! »
Le savoir, trébuchant comme fait un homme ivre,
Prend pour appui la chaire et pour clairon le livre,
Effeuillant sous le ciel le dogme lacéré.
Ayez pitié de nous, Seigneur... *Miserere !*

J'écoute dans la nuit... Bruit de chants et de rire.
Lorsque comme un lambeau la France se déchire,
Lorsqu'un reflux de fange atteint à nos talons,
Des temples du plaisir, des bouges, des salons,
Des théâtres étroits où le vice s'étale,
La joie éclate, impie, hébétée ou brutale.
Qu'importe le ciel noir ?... Le rire est assuré.
Ayez pitié de nous, Seigneur... *Miserere !*

J'écoute dans la nuit... Bruit de pleurs et de plaintes.
La douleur brûle encor dans les âmes éteintes,
L'angoisse pèse encor sur ce monde qui rit ;
La souffrance, en rongant la chair, éteint l'esprit.
On gémit de remords, d'épouvante, de honte,
De fureur ; un concert de sanglots monte, monte !
Ayez pitié de nous, Seigneur... *Miserere !*

.....

 Ainsi je méditais dans ces nuits sans aurore,
 Dans ces nuits sans étoile amie et sans flambeaux,
 Où mon pauvre pays que la lèpre dévore
 Perd son sang goutte à goutte et l'honneur par lambeaux ;
 Quand cet agonisant rêve d'apothéoses,
 Quand ce vaincu, jouant au vainqueur satisfait,
 Et repoussant du pied dix siècles grandioses,
 Prend pour conquête un crime et pour date un forfait ;
 Lorsque des affolés sur un sol qui vacille
 Bâtissent au hasard des palais insolents,
 Célébrant à grands frais un exploit imbécile
 Qui dressa dans nos murs les couperets sanglants ;
 Lorsqu'un peuple trompé fête sa déchéance,
 Et, jadis vraiment roi, se traite en parvenu,
 Brave l'amour du Dieu qui sauve et sa vengeance,
 Et trébuche, heurtant du front dans l'inconnu ;
 Lorsque nous perdrons tout, même l'honneur, et même
 Ce reste de fierté du cœur, le souvenir...
 Cœur de Jésus, sauvez la France qui blasphème ;
 Jésus, levez la main, mais non pour nous punir.
 Par nos treize cents ans de chrétienne épopée,
 Par nos *Gesta Dei*, par vos bienfaits reçus,
 Rendez-nous notre foi, notre sang, notre épée ;
 Et nous serons encor votre peuple, ô Jésus !

P. V. DELAPORTE, S. J.

Ce que coûtent les laïcisations. — Les municipalités de la banlieue, qui ont souhaité la laïcisation et qui l'ont réclamée énergiquement, étaient loin de se douter de ce que la laïcisation leur apporterait.

Le 24 juin dernier, ces municipalités ont reçu une circulaire du préfet de la Seine, leur annonçant qu'à partir du 1^{er} juillet, c'est-à-dire cinq jours après la réception de la circulaire, l'abonnement annuel de chacune d'entre elles avec l'Assistance publique pour l'admission de ses malades dans les hôpitaux, était augmenté d'une somme considérable, qui varie d'ailleurs avec les communes. Pour donner une idée de l'importance de cette augmentation, disons, par exemple, que la commune de Clichy, qui n'avait payé jusqu'ici de ce chef à l'Assistance publique que 5,372 fr., vient de voir le taux de son abonnement fixé à 42,080 fr. En d'autres termes, le contingent réclamé pour l'avenir à la commune de Clichy, est huit fois plus élevé que celui qu'elle paie actuellement.

Ah ! dame ! les infirmières chères aux libres-penseurs exigent de gros appointements et une nourriture délicate...

On juge des protestations.

Les prétextes des catholiques pour lire les mauvais journaux. — Les prétextes que certains et certaines catho-

liques mettent en avant pour continuer la lecture d'un journal irrégulier ou léger (pour ne pas dire plus) tiennent du prodige. J'aimerais mieux qu'on dise crûment : « Ce journal me va, il m'amuse ; tant pis pour ma profession catholique et pour ma foi. » Au moins, ce serait franc, et grâce à cette franchise, ce serait compréhensible et sérieux. Mais abuser les autres et soi-même par les prétextes les plus vides, les raisons les plus sangrenues, vrai, cela irrite et écœure.

Une dame forte catholique, que je m'étonnais de voir l'abonnée d'un journal irrégulier, m'en donnait cette raison magnifique : « Defunt papa y fut toujours abonné. » — Une autre, qui le lisait plusieurs fois la semaine à sa vieille mère : « Pourquoi pas ? ma mère n'y comprend absolument rien ! »

On lit un journal irrégulier parce que le voisin Jacques, aimable homme, a offert un sous-abonnement. — Ailleurs, c'est mieux encore : on l'a pour rien. Songez donc ! obtenir gratis une corde pour se pendre et une dose pour s'empoisonner.

Un brave homme me disait avec plus de franchise que d'élégance : « Je sais bien que tout ça c'est de la blague ; mais, pas moins, ça m'amuse. » Voilà le vrai mot ! Le journalisme irrégulier et immoral éveille les passions mauvaises, lâche la bride à l'austère et morose conscience, met en terre les ennuyennes prétentions de la vertu ; ces feuilletons chatouillent la volupté, ses cours d'assises ont du *relevé* qui appelle la faim, ses inventions scandaleuses tiennent le vice en liesse : Ça amuse !

Un bon nombre vous dit gravement : « Je lis, c'est vrai ; mais cette lecture ne me fait absolument rien. » Parfaitement parlé ! Au-dessus d'un masque un soufflet est sans douleur ; on pince un paralysé sans qu'il s'en aperçoive ; sur un vêtement flétri une tache ne paraît plus ! — Très bien ! mais le vrai catholique, lui, n'a ni un masque, ni deux visages, sa foi ne souffre d'aucune paralysie, et il tient essentiellement à rester pur dans sa conscience : « Il hait le mal et fait le bien. »

J'ai souvent entendu une phrase du genre de ce le-ci :

« Si je lis, c'est pour voir un peu ce qui se dit là-dedans : je lis pour me tenir au courant de tout... » Voici comment mourut Calino : il prit une dose d'arsenic, voulant voir comment l'arsenic opérait.

PARIS. — La *Revue des Etudes religieuses*, si remarquablement dirigée par des Pères de la Compagnie de Jésus, a publié des récits de voyage, *Au Pays des Castes*, dans les Indes anglaises. Ils viennent d'être réunis en un beau volume avec carte, publiés à Paris, chez Retaux-Bray (1). L'auteur est le R. P. Stéphane Coubé, dont la famille est établie à Quimper, depuis quelques années.

Le P. Coubé écrit ce qu'il a vu, et il l'écrit excellemment : ses récits sont pleins d'intérêt et de charme. On y sent un esprit fin,

(1) Salatin, libraire, à Quimper.

délicat, observateur, et une intelligence jeune, active, qui s'est assimilé beaucoup de choses, et n'a jamais rien négligé.

C'est au milieu de ses études théologiques, faites hélas ! sur la terre de l'exil, à Jersey, que le P. Combé a publié ce livre qui lui fait le plus grand honneur, et nous donne les espérances les plus fondées sur son avenir : ce sera un vaillant Jésuite, armé de toutes pièces pour faire — partout où l'obéissance le conduira — un très grand bien.

Que son vénérable père et tous les siens veuillent bien accepter et transmettre à l'auteur nos meilleures félicitations pour ce grand et beau travail, que nous voudrions tant voir répandu dans le diocèse !

En le lisant on ne cesse de bénir Dieu, et on l'aime davantage.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES
dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite)

Le 4 juin, les Officiers municipaux de Châteauneuf rapportent (1) : « Le sieur Henri Le Menthéour, curé, nous a déclaré que jeudi 2 juin, Yves Le Moal, journalier, vint le trouver et le prévint que sa femme, Jeanne Le Moign, avait accouché, qu'il voulait bien faire baptiser son enfant par le sieur Lharidon, précédent recteur, ou par le sieur Le Guillou, vicaire du Moustoir, résidant à Châteauneuf; mais qu'il ne le ferait jamais baptiser par lui, sieur Menthéour... » Moal mandé pour donner les motifs de cette déclaration, répond : « Qu'il n'avait aucune affaire ni au Maire ni aux autres Officiers municipaux, et qu'il ne se rendrait pas au bureau. »

Le 9 juin 1791, le Procureur-Syndic dénonce au Tribunal du District « l'impiété marquée dont une habitante de Châteauneuf s'est rendue coupable en portant à M. le Curé une pie et en lui disant de lui donner le plus tôt possible le baptême, car elle n'avait plus qu'un œil et ne battait plus que d'une aile. »

Ce n'est donc pas sans motif, qu'en séance du 8 juin 1791, le même Procureur-Syndic s'écriait : « De tous les cantons du District, il n'en est aucun qui fournisse plus d'esprits fanatiques, inquiets et turbulents, que celui de Châteauneuf; la ville, surtout, fourmille d'une infinité d'individus de ce genre.

(1) L. 120.

Ils se coalisent pour faire éprouver, avec une constance criminelle, au sieur Menthéour, curé, tout ce que la noirceur de leur âme et de leur génie peut leur suggérer. Il n'est pas de jour qui ne soit marqué par quelques-unes de ces scènes scandaleuses bien propres à fatiguer le courage des fonctionnaires publics... »

C'est ainsi que le malheureux intrus recevait, en prose et en vers, des invitations à rentrer en lui-même, qui tantôt faisaient appel à ses sentiments de chrétien et de prêtre, tantôt lui reprochaient, dans un langage souvent violent, l'ignominie de sa conduite. On pourra en juger par les citations suivantes :

« A M. Menthéour, curé de Châteauneuf.

« CRI D'UNE AME CATHOLIQUE EFFRAYÉE DES SUITES DU SERMENT DES SCHISMATIQUES.

Suivent quatorze couplets dont nous en citerons trois :

« Par de vaines promesses,
Chrétiens, on vous séduit;
Et d'indignes faiblesses
Tous nos maux sont le fruit.
Par un serment impie
Vous perdez à jamais
La liberté chérie
Objet de vos souhaits.

« Du successeur de Pierre,
La sainte autorité
N'est plus qu'une chimère,
Qu'un honneur emprunté.
Les prélats de l'Eglise,
Donnés par Jésus-Christ,
Le peuple les méprise.
Parais donc Antéchrist !

« Que l'enfer le vomisse;
Parais incessamment !
Que l'Eglise subisse
Tes lois en ce moment;
Remplis ta destinée,
Parais, loup ravisseur,
Ta proie est assurée,
Le peuple est sans pasteur. »

A la suite de ces couplets, composés sans doute à l'occasion de l'arrivée d'Expilly, la main qui les adressait au Curé de Châteauneuf ajoutait : « Jugez-vous consciencieusement, et examinez si votre procédé ne vous fait pas horreur. Une apostasie aussi manifeste devrait vous faire craindre que les esprits infernaux ne viennent en légion pour purger ce monde

de deux scélérats qui ne rougissent pas de profaner les temples et les sacrements, d'autoriser le divorce, et de courir enfin au précipice infernal qui vous attend et que vous ne pouvez éviter, vous l'aurez donc.

« Votre serviteur,

« VERITAS. »

A la même époque, M. Menthéour recevait deux lettres anonymes de styles bien différents.

« Mai 1791 (1).

« A M. Menthéour, curé de Châteauneuf.

« La Révolution, en déplaçant le chef dans tous les ordres, en décomposant, par une chimie inconnue jusqu'à nos jours, tout le corps de la nation, mettant la tête à la place des pieds, les bras où étaient auparavant les jambes, et *vice-versa* (jamais les chirurgiens de Montpellier n'en firent autant sur un squelette). Cette révolution, dis-je, n'a pas borné son opération sur les corps physiques et moraux, elle a opéré le même bouleversement dans les esprits. Les premiers éléments du bon sens ne sont plus les mêmes pour les Français; il n'y a rien d'incroyable en fait de changement subit, après ce que je viens d'apprendre. Qui m'aurait dit, il n'y a pas encore un an, que M. Menthéour, curé de Châteauneuf, âgé de soixante-quatre ans, eût, dans neuf ou dix mois, vendu son âme, son paradis, son Dieu, pour le nom et le titre de Recteur, qu'on appelle Curé constitutionnel; qu'il eût, dans ses derniers jours, flétri une vie jusque-là irréprochable... Qui, dis-je, me l'eût dit, aurait essayé de ma part toutes les invectives qui auraient dépendu de moi. Et je me trouve forcé à croire une chose si révoltante et si désolante à la fois. *Quomodo cecidisti Lucifer*. Quoi, Monsieur, vous avez pu vous persuader qu'il vous était permis de remplacer votre pasteur légitime! Dans quels théologiens avez-vous vu cela? Est-ce dans la théologie du club et des comités? Souvenez-vous, Monsieur, que ce ne sont ni les clubistes ni les membres des comités, à qui Jésus-Christ a confié le gouvernement de son Eglise... Ah! Monsieur, vous êtes allé assez loin; je tremble pour vous. N'importe, plus votre écart est considérable, plus votre retour sera glorieux: oserais-je, dans la douleur que me cause votre schisme (car vous n'êtes plus catholique), me consoler par l'espérance de votre résipiscence. C'est ce que supplie la divine miséricorde d'opérer. *Amen, amen, amen.* »

(A suivre.)

(1) Arch. dép. — L. 120.

VÊTEMENTS
Ecclésiastiques

JODELAIS, Jeune

Quimper — 36, rue Keréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odéon, 46
QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises. —
Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions et
Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin
QUIMPER

C. LÉON

Place Saint-Corentin, 56
QUIMPER

VIN ROUGE du domaine de Carros-Haut-Brion, expédié franco
de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOU-
CHER, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1886; 145 fr. ré-
colte 1885 et 180 fr. récolte 1882.

3,750 fr. à gagner en un mois avec 170 fr.
CAPITAL GARANTI. — Ecrire de suite à P. JOURDAIN et C^{ie} B,
86, rue de Richelieu, Paris.



DIABÈTE

Le Vin Urané Pesqui
Fait dissoudre de 1 gr. par jour
Le SUCRE DIABÉTIQUE
Dans toutes les pharmacies
Dépôt à Paris: MM. Michelat et
Lecœur, rue des Guillemettes, 9

GUÉRISON

certaine et radicale de toutes les
affections de la Peau, même des
Plaies variqueuses dites incurables. Le
traitement est à la portée des petites bourses,
ne dérange pas du travail, soulage dès le 2^{me} jour.
M. LENOIR, Médecin Sp^{cial}, Anc^{ien} Aide-Major des
Hôpitaux M^{ilitaires}, à Melun. Consult. gratuites par correspon-

ATELIERS FROC ROBERT

Catalogue Franco — 38, Rue Bonaparte, 38, PARIS — Catalogue Franco
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIÈRES

LE GRESHAM

C^{ie} Anglaise d'Assurances sur la Vie, fondée à
Londres en 1848. — Succursale établie en 1854,
à Paris, 30, Rue de Provence.

Actif: 100 Millions

Assurances sur la Vie entière, Mixtes,
à Terme fixe. — **RENTES**

VIAGÈRES

Frais aux taux de 10, 15, 17 1/2 % sur la somme

Prospectus et renseignements
gratuits et franco, en écrivant à

Paris ou à MM. les Agents des Départements.



LA RENTE VIAGÈRE MODERNE

GARANTIE		PAR L'ÉTAT	
40 à 50 ans	50 à 60 ans	60 à 70 ans	70 et au-delà
16,66 %	20 %	25 %	33,33 %
PROPRIÉTÉ		EXCLUSIVE	

La Cote Libre de Paris (12^{me} ANNÉE)
Envoie tous renseignements sur demande au Directeur: 14, Rue de Provence, Paris.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO	PRIX DE L'ABONNEMENT	LA LIGNE D'ANNONCE
10 CENTIMES	6 fr. par an	40 CENTIMES

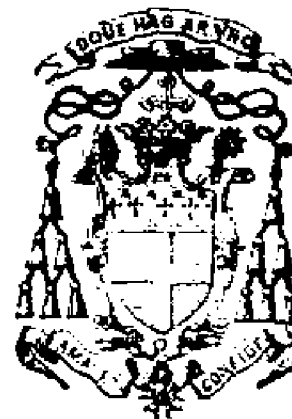
L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Keréon.

SOMMAIRE. — I. Nouvelles du Diocèse : Itinéraire des trains du pèlerinage ; Nominations : Quimper ; Lesneven ; Thegonnee ; Saint-Pierre-Quilbignon ; N.-D. du Folgoat ; Une nouvelle image de la Très-Sainte Vierge.
II. Nouvelles du Monde



catholique : Mandement de Mgr Langénieux, archevêque de Reims ; L'instruction : L'instruction et la messe ; La dentellière et le voile du saint riboire.
III. Documents historiques (suite).
IV. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 13 Septembre. — 14^e Dimanche après la Pentecôte, fête du saint Nom de Marie, double-majeur, blanc. A la messe, mémoires 1^{er} du dimanche, 2^e de saint Nicodème, martyr. — Vêpres de la Sainte-Vierge : mémoires 1^{er} de s. Corneille et s. Cyprien, martyrs, 2^e du dimanche, 3^e de s^t Euphémie et de ses compagnes.
Lundi 14. — S^t Corneille et s. Cyprien, martyrs, semi-double, rouge.

Mardi 15. — Stigmates de s. François, double, blanc.
Mercredi 16. — (Quatre-Temps). — S. Joseph de Cupertino, double, blanc.
Jendredi 17. — S. Janvier et ses compagnons, double, rouge.
Vendredi 18. — (Quatre-Temps). — S. Eustache et ses compagnons, double, rouge.
Samedi 19. — (Quatre-Temps). — S. Mathieu, apôtre, double de 2^e classe, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Saint-Eutrope..... 15, 16 et 17 septembre.
Beuzec-Cap-Sizon..... 18, 19 20 et 21 septembre.

TÉLÉPHONE A LA ASCENSEUR

MÉNAGÈRE

20, Boulevard Bonne-Nouvelle, PARIS

On trouve réunis tous Articles de
MÉNAGE, CHAUFFAGE, JARDIN

Ameublement, Literie, Tapisserie

FOURNEAUX, MEUBLES et BATTERIE DE CUISINE

LESSIVEUSES, BAIGNOIRES, HYDROTHERAPIE

ÉCURIE, SELLERIE, VOYAGE, MAROQUINERIE, CHAUSSURES,

VOITURES D'ENFANTS, JOUETS, MUSIQUE, PARTITIONS

TOUTES MARCHANDISES DES MEILLEURES QUALITÉS

Vendues à des Prix Fixes qui défient toute Concurrence

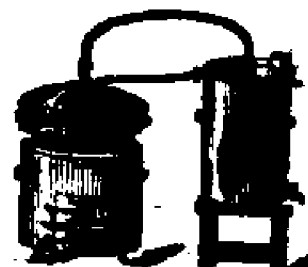
ENVOI GRATIS ET FRANCO DES CATALOGUES.



ASTHME & CATARRHE

guéris par les **CIGARETTES ESPIC**, 21, la Boite
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEURALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC,
rue St-Lazare, 20. — Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs, M. Louis ROUVIERE, propriétaire de Vignobles, à VERGÈZE (Gard). Ce vigneron qui prépare lui-même les vins qu'il offre au clergé pour le Saint-Sacrifice, tient aussi à la disposition de nos lecteurs des vins rouges excellents et garantis absolument naturels et sans plâtre, à partir de 80 francs la barrique de 225 litres fût perdu et rendu franco de transport et de congé jusqu'à la gare qui lui est désignée. Nous devons ajouter que M. Rouvière fait partie de la Croisade des Négociants Francs-Catholiques et qu'il donne une partie de son bénéfice pour le soutien de l'Ecole-Libre de sa paroisse. Il espère que tous les bons chrétiens voudront bien, par leurs achats, participer à cette excellente œuvre. Envoi du prospectus détaillé sur demande affranchie.



NOUVEL ALAMBIC BRULEUR

FIXE ou BASCULANT Breveté s. g. d. g., système DEROF
Produisant de l'eau-de-vie sup^{re} avec ou sans repasse en distillant vins, cidres, lies, marcs, fruits, moûts, etc. 1,600 Appareils vendus après essai.
DEROF FILS AINÉ, Constructeur, 75 77, r. du Théâtre, Paris
et à l'EXPOSITION, Palais des Machines, Classe 20 Section des Appareils de Distilleries — ENVOI FRANCO DU TARIF ILLUSTRÉ

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

PÈLERINAGE DU DIOCÈSE A LOURDES
Sous la présidence de Monseigneur

ITINÉRAIRE DES TRAINS
ALLER. — Viâ Tarbes

STATIONS	TRAIN DE QUIMPER		TRAINS DE LANDERNEAU			
			1 ^{er} TRAIN		2 ^{me} TRAIN	
	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.
	15 septembre.		15 septembre.		15 septembre.	
Landerneau.	"	"	7 35 s.		8 55 s.	
Dirinon	"	"	8 3 s.	8 5	9 16 s.	9 17
Daoulas.	"	"	8 20	8 22	9 29	9 30
Hanvec.	"	"	8 42	8 45	9 46	9 49
Quimerc'h.	"	"	9 5	9 6	10 6	10 7
Châteaulin.	"	"	9 31	9 37	10 27	10 32
Quéménéven	"	"	10 3	10 4	10 54	10 55
Quimper.		6 20 s.	10 33	10 48	11 21	11 28
Rosporden.	6 58 s.	7 2	11 25	11 28	12 12	12 14
Bannalec.	7 18	7 19	11 44	11 45	12 35	12 36
			16 septembre.			
Quimperlé.	7 40	7 43	12 6	12 9	1 2 m.	1 5 m
Lorient.	8 15	8 25	12 41	12 56	1 42	2 0
			16 septembre.			
Auray	9 26	9 35	1 52 m.	2 0 m	3 6	3 13
Vannes.	10 3	10 8	2 31	2 36	3 51	3 56
Redon	11 20	11 32	4 13	4 33	5 51	6 6
Savenay	12 27	12 32	5 34	5 45	7 22	7 32
	16 septembre.					
Nantes.	1 30 m.	1 40 m	6 59	7 12	8 57	9 15
Bordeaux-St-Jean .	1 59 s.	2 10 s.	7 45 s.	8 0 s.	8 26 s.	8 45 s.
			17 septembre.			
Lourdes.	11 25 soir.		4 40 matin.		7 15 matin.	

RETOUR. — Viâ Pau-Dax

STATIONS	TRAINS DE LANDERNEAU		TRAIN
	1 ^{er} TRAIN	2 ^{me} TRAIN	DE QUIMPER
	Arrivée. Départ.	Arrivée. Départ.	Arrivée. Départ.
	20 septembre.	20 septembre.	20 septembre.
Lourdes.....	7 45 m	8 15 m	9 50 m
Bordeaux-St-Jean .	4 20 s. 4 30 s.	4 50 s. 5 12 s.	8 2 s. 8 12 s.
	21 septembre.	21 septembre.	21 septembre.
Nantes.....	5 6 m. 5 21 m	6 9 m. 6 35 m	6 47 m. 7 15 m
Quimper.....	2 11 s.	3 21 s.	3 57 soir.
Landerneau... .	5 3 soir.	5 45 soir.	

— 579 —

AVIS. — Les pèlerins, qui pour une raison quelconque, n'utiliseraient pas leur billet, sont instamment priés de le remettre, avant le départ, au Prêtre Directeur du train.

Les pèlerins pauvres, qui désireraient être hospitalisés à Lourdes, sont invités à en faire la demande, pendant le voyage, au Directeur du train.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Nominations. — M. Sagot, vicaire à Ploudiry, se retire malade.

M. Riou, jeune prêtre, est nommé vicaire à Ploudiry.

M. Larvor, recteur à Guerlesquin, recteur à Guilers-Brest.

M. Guillet, aumônier du collège de Morlaix, recteur à Guerlesquin.

M. Peillet, jeune prêtre, vicaire à Landerneau.

M. Le Guen, jeune prêtre, professeur à l'école du Marhallac'h.

M. l'abbé Colin, ancien précepteur, a été nommé aumônier des Bretons et vicaire à Trélazé, près Angers.

QUIMPER. — Le temps et l'espace nous manquent pour donner la suite des souscriptions pour les vitraux de N.-D. du Folgoat : nous les publierons après le retour du pèlerinage de Lourdes.

Nous donnerons la semaine prochaine la lettre pastorale de Monseigneur sur la dernière encyclique du Pape et une gracieuse pièce de vers de M. l'abbé Dagorn sur la Nativité de la Sainte-Vierge.

LESNEVEN. — La retraite ecclésiastique, prêchée par M. l'abbé Forest, supérieur des Chartreux de Lyon, s'est ouverte dimanche soir. Plus de 80 prêtres se sont fait inscrire pour la suivre.

SAINT-THÉOGONNEC. — Jeudi dernier, ont été célébrées avec une grande solennité les noces d'or de religion de la vénérable sœur Séraphine, originaire de Plouguerneau, et directrice de l'école de Saint-Thégonnec depuis plus de 30 ans.

Cinquante prêtres ont tenu à donner par leur présence, à la digne Sœur et aux excellentes religieuses du Saint-Esprit, un témoignage de leur profonde estime et de leur respectueux attachement.

M. l'abbé Abjean, curé-doyen, a chanté la grand'messe, et M. l'abbé Roudaut, neveu de la Sœur qu'on fêtait, vicaire de Saint-Louis, a fait une touchante et gracieuse allocution.

SAINT-PIERRE-QUILBIGNON. — Jeudi dernier, a eu lieu la bénédiction de l'école libre de cette paroisse. M. l'abbé Kervella, prêtre zélé, doux et bon, avait, grâce au concours dévoué et gé-

néreux de Mlle Prévost, fondé une école. Dans ses mains et sous sa direction, cette œuvre prospéra au point que M. l'abbé Morgant, le recteur actuel, se résolut à bâtir et à doubler les bâtiments. Sur les instances très pressantes de la fondatrice, il s'adressa aux dignes religieuses de la Sagesse pour leur demander de s'en charger. Aussi était-elle au premier rang le jour de la fête, jouissant du succès de son œuvre et bénissant Dieu qui avait tout conduit si bien.

Monseigneur avait dit la messe à 8 heures, au milieu d'une assistance qui remplissait l'église, et, à 11 heures, entourée de 50 prêtres, Sa Grandeur se rendit en procession à la chapelle provisoire du Cercle, et là, elle expliqua, dans une allocution toute familière et paternelle, une des plus belles oraisons de la nouvelle bénédiction des écoles.

Le maître chrétien doit avoir *l'esprit de science, de sagesse et de crainte de Dieu*. Il sera un modèle, et ses élèves, avec le secours de la grâce, pourront mettre en pratique ce qu'ils auront vu et appris.

Après la bénédiction, nous avons visité la maison. Elle est bien comprise, vaste, commode, aérée. On nous a dit, — et nous le croyons bien, — qu'elle sera remplie dès le premier jour. Dieu le veuille !

Dans l'après-midi, Monseigneur a présidé une nouvelle procession à laquelle assistaient des foules considérables. Les œuvres d'enfants sont partout sympathiques ; elles saisissent les parents par le cœur. Ils savent si bien au fond, — même nos ennemis, — nous rendre justice sur ce point du moins !

Cette journée a été bonne pour la paroisse dotée d'une grande et belle école, douce au cœur du zélé pasteur, consolante pour notre Évêque et glorieuse pour Dieu.

LE FOLGOAT. — Nous venons de voir, à l'occasion de l'anniversaire du Couronnement, se renouveler avec moins d'éclat et au milieu de foules moins considérables que l'année dernière, les mêmes fêtes, les mêmes joies et le même recueillement que pour le Couronnement. Il suffit, dans le Léon, de parler de N.-D. du Folgoat, pour mettre en mouvement des masses chrétiennes qui ne reculent devant aucune fatigue et aucune dépense pour se trouver au rendez-vous qu'on leur donne au pied de la vieille Vierge du Folgoat.

Dès samedi, le bourg du Folgoat était encombré de pèlerins qui attendaient l'heure des vêpres ; vers 4 heures, les cloches annoncent l'arrivée de Monseigneur : le cortège se forme à l'église et on se rend, en portant la statue, à l'extrémité du vaste champ où a été dressée l'estrade : c'est là que se feront les offices, et que le lendemain Monseigneur chantera la messe. Cette estrade est gracieuse, ornementée avec goût et suffisamment spacieuse pour les prêtres qui y prendront place. M. le Recteur du Folgoat et son Vicaire n'ont rien oublié ; ils ont tout prévu, tout dirigé, et tout réglé avec un grand soin et un grand bonheur.

Après les vêpres, M. le chanoine Le Duc, curé-doyen de Douarnenez, a prêché en breton avec ce cœur, cette force et cette solidité de doctrine qui le font tant rechercher dans nos fêtes.

La bénédiction du Saint-Sacrement donnée, on est revenu en procession à l'église.

Vers 8 heures, pendant que tout le bourg pavoisé s'illumine, la procession aux flambeaux s'est organisée ; plus de dix mille personnes, croyons-nous, tenant un cierge à la main, se sont groupées et mises en rang. Sous la direction de M. l'abbé Kersimon, les pèlerins ont chanté leurs plus beaux cantiques, jusqu'au moment, où réunis autour de la Croix Rouge, M. l'abbé Rohou, recteur de Ploudaniel, a fait une allocution des plus émouvantes et des plus gracieuses.

Un peu avant dix heures, la foule s'est dispersée, mais combien sont rentrés à l'église pour y passer la nuit en prières, s'y confesser et communier ! — C'est là en effet ce qu'il y a de consolant partout en Bretagne, mais surtout à Rumengol et au Folgoat : on y vient en pèlerin, et qui dit pèlerin, dit homme réconcilié avec Dieu, et nourri de la sainte communion. Aussi les communions furent interminables dimanche : nous devons ajouter pour être complet que, dans toutes les paroisses voisines, il y a eu à cette occasion des communions en nombre extraordinaire.

A dix heures, Monseigneur assisté de M. le chanoine Fléiter, vicaire-général, de MM. les chanoines Manceaux et Rossignol, (1) diacres d'honneur, et de MM. Le Roux, curé d'Ouessant et Grall, curé de Ploudalmézeau, diacres d'office, a chanté, malgré toutes ses fatigues, la grand'messe.

A l'Évangile, devant cette foule immense groupée autour de l'enceinte réservée aux prêtres — ils étaient environ 150, — M. le chanoine Péron, curé archiprêtre de Quimperlé a magnifiquement parlé de la puissance de Marie, de ses gloires, et du don de la foi bretonne qu'il fallait garder à jamais comme le plus précieux des trésors. Il a eu pour Monseigneur une gracieuse parole qui restera : « Les catholiques Bretons reconnaissants vous acclameront désormais : L'évêque de Notre-Dame du Folgoat. »

A 2 heures 1/2, les 16 processions, venues des paroisses voisines, se sont rangées près de la statue de la Sainte-Vierge avec leurs croix et bannières : quel spectacle du haut de l'estrade ! Après celui de l'an dernier, nous n'en avons pas vu de plus beau !

Les vêpres pontificales commencent au milieu d'un profond recueillement ; pas le moindre bruit, tout le monde est là pour prier et chanter. L'excellente musique de Lannilis, dirigée par M. l'abbé Jézéquel, rend les plus grands services comme elle l'avait fait à la messe.

M. le chanoine Arc'han, avant la bénédiction, prend la parole

(1) M. Manceau est curé de Marmagne (Cher) et chanoine de Quimper. M. Rossignol est curé de Belleville (Paris) et chanoine de Quimper.

et dans un langage élevé fait une admirable instruction sur la Sainte-Vierge ; il termine par une prière touchante à Notre-Dame du Folgoat.

La fête est finie, le temps si beau jusque là semble menaçant, l'heure est avancée, il faut se séparer, mais non sans avoir fait défilér en bon ordre les 46 processions des environs, reconduit Monseigneur à l'église et reporté en triomphe la statue vénérée près de l'autel qu'elle domine ordinairement, et là Monseigneur fait prier pour le Pape et la France : puis Sa Grandeur demande à M. Hirsch de lui expliquer les deux vitraux. Nous n'en dirons rien ici, la *Semaine Religieuse* en a déjà longuement parlé : tout le monde en est satisfait, et Monseigneur a vivement félicité et remercié l'artiste de son splendide travail.

Puisse le souvenir de ces fêtes rester gravé dans le cœur de ces pèlerins, qu'on a estimés à plus de 25.000 ! Il les gardera, les soutiendra et les conduira à Dieu ! Et que Notre-Dame du Folgoat tant priée et honorée conserve à ses Bretons du Léon, comme Notre-Dame de Rumengol à ses enfants de Cornouailles, la foi, mais une foi vive, bien trempée et très agissante.

L'avenir est sombre, des jours mauvais s'annoncent, le sol tremble sous nos pieds, Vierge du Folgoat et de Rumengol, vite à notre secours ! Nous comptons sur vous, nous n'avons d'espoir qu'en vous !

Une nouvelle image de la Très-Sainte Vierge. — Je n'ai point à parler ici d'une œuvre originale, mais la copie d'une œuvre connue de tous, appréciée de tous, particulièrement vénérée d'un grand nombre, ne sera-t-elle pas favorablement accueillie ?

Tous les visiteurs de la cathédrale de Quimper, en passant près du tombeau de Mgr Sergent, s'arrêtent devant une admirable statue représentant la Vierge-Mère vêtue en souveraine, tenant son divin Enfant assis sur son genou et guidant sa main pour l'inviter à bénir. Il y a, dans cette représentation de la Mère de Dieu, tant de grâce, tant de majesté, une si noble et si douce expression d'amour qu'on ne songe guère à considérer l'harmonie des proportions, la science anatomique du sculpteur, l'agencement des draperies, le fini du travail, la blancheur et la finesse du marbre, la beauté du trône sur lequel la Vierge est assise.

Ce chef-d'œuvre, dû au ciseau du sculpteur Ottin, fut acquis pour la cathédrale par un Quimpérois, il y aura bientôt de cela un demi-siècle. Ce généreux donateur s'appelait M. Guillou. La statue, d'abord placée derrière le maître-autel, faisait face à la chapelle de Notre-Dame de la Victoire, et pour la considérer à loisir, il fallait tourner le dos au Saint-Sacrement. Mgr Sergent, chez qui la piété s'alliait si bien au sens artistique, choisit pour la statue de *Marie, mère aimable*, (c'est sous ce vocable qu'elle avait été bénite) une place voisine de l'enfeu qu'il réservait pour sa sépulture, et comme je l'ai dit, c'est en effet près de cette

image vénérée que repose celui qui fut appelé par Pie IX l'*Évêque de la Madone*.

Pendant la guerre de 1870-71, Mgr Nouvel fut prié d'autoriser une personne pieuse à faire graver sur le socle de la Vierge une invocation à *Notre-Dame d'Espérance*, bien que la statue de la cathédrale n'ait rien qui rappelle le type de l'image miraculeuse honorée sous ce titre à Saint-Brieuc. L'inscription fut gravée en caractères très grands que la dorure alourdit encore ; on ne saurait trop le déplore au point de vue du bon goût ; mais ce qui est à constater, en revanche, c'est que depuis cette même époque de la guerre, notre statue est devenue l'objet d'une vénération plus grande. Aussi dans bien des maisons, à Quimper et ailleurs, on voit la Vierge de la cathédrale reproduite très heureusement par la photographie ; mais ne pouvait-on pas trouver mieux pour satisfaire la dévotion populaire ?

On se rappelle comment fut accueillie, il y a un an, la si pieuse et si gracieuse image de Notre-Dame du Folgoat ; cette composition, dans ses proportions bien modestes, faisait grand honneur à la maison Bouasse, jeune ; aujourd'hui, cette même maison vient de produire une œuvre beaucoup plus importante : à la prière de Mgr Lamarche, elle a édité une grande reproduction en chromolithographie du chef-d'œuvre de M. Ottin. Cette image mesure 0^m66 sur 0^m48, y compris les marges. Le coloris est très doux comme dans la petite image de Notre-Dame du Folgoat : une robe d'un blanc laiteux, un manteau bleu pâle, quelques ornements d'or très légers, un filet d'or pour auréole au-dessus de la Mère et de l'Enfant, la teinte du granit pour le trône et l'escabeau où la Vierge appuie le pied. Ici je me permettrai une légère critique : pourquoi donc avoir remplacé par cet escabeau le coussin qui paraît dans le groupe de marbre ? C'est, d'ailleurs, le seul détail qui ne soit pas reproduit exactement. Quant à la ressemblance des physionomies, elle existe pour la Vierge et pour l'Enfant-Jésus, mais non à égal degré. En ce qui concerne le visage de la Mère, il est exactement le même dans la statue et dans l'image ; au contraire, la chromolithographie n'a pas rendu avec une égale fidélité le type très noble qui rappelle si bien les beaux portraits du *Roi de Rome* et que tous les artistes reconnaissent dans la statue de Quimper.

Dès que la belle image de M. Bouasse, jeune, sera dans le commerce, la *Semaine Religieuse* indiquera les conditions auxquelles on pourra se la procurer et les maisons qui la mettront en vente. Nous ne doutons pas qu'elle ne soit appelée à un grand succès. La première épreuve, exposée pendant quelques jours chez M. Salaun, libraire, a déjà beaucoup attiré l'attention.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Nos lecteurs donneront leur pleine et entière adhésion à l'extrait que nous donnons ici d'un mandement tout récent de Mgr Langénieux, cardinal-archevêque de Reims : il est impossible de traiter mieux et de plus haut les graves et si préoccupantes questions du jour.

« Dociles à la voix de notre Père bien-aimé, N. T. C. F., émus de ses douleurs, vous vous associez aux sentiments si profondément surnaturels de foi et de piété avec lesquels il déclare qu'au milieu des tribulations qui désolent l'Eglise, il n'attend plus d'autre secours que celui de Dieu.

« On sent dans cette lettre pontificale, et surtout dans la prière qui la termine, toute l'angoisse dont le cœur de l'auguste Vieillard est rempli quand il regarde la terre, et en même temps l'énergie toute divine qui soutient Pierre et lui donne la force de porter l'Eglise.

« Vous prierez donc, nos très chers-frères, parce que le Pape compte sur vos prières et que la chrétienté, tout entière humiliée dans son chef, opprimée dans ses plus saintes libertés, est en butte aux assauts de l'enfer, qui voudrait prévaloir malgré la parole de Jésus-Christ.

« Vous prierez aussi, N. T. C. F., parce que le moment où nous sommes est particulièrement grave pour la France. Dans quelques semaines le pays va se prononcer sur ses propres destinées, et cette expression nouvelle de la volonté nationale est intimement liée — il ne faut pas se le dissimuler — aux plus grands intérêts moraux et religieux de la nation. Dieu nous garde de nous désintéresser jamais de la vie politique et sociale de notre pays : cette sollicitude est la première marque du patriotisme. Mais c'est comme évêque et comme pasteur de vos âmes que nous vous parlons, et laissant de côté toute autre considération, nous vous rappellerons seulement que la situation est telle aujourd'hui chez nous, que l'exercice du droit de suffrage, par le seul fait des adversaires de toute idée religieuse, portera fatalement sur des questions qui relèvent directement de la religion et de la conscience.

« En effet, N. T. C. F., la question religieuse, qui devrait rester toujours en dehors des conflits d'opinions, parce qu'elle les domine de toute la hauteur de l'ordre surnaturel, prime, de l'aveu de tous, la question politique, en sorte qu'il s'agit moins de savoir si la France de demain aura à sa tête tel ou tel parti et vivra sous ce régime ou sous celui-là, que de savoir si Dieu reprendra ses droits et sa place dans nos lois, dans nos écoles, dans nos institutions, dans nos mœurs sociales et dans notre vie publique, ou si, définitivement, il en sera banni. Ce qu'il s'agit de savoir, c'est si notre société française retrouvera demain son équilibre sur sa base naturelle et traditionnelle, la religion, ou si elle poussera jusqu'à

ses dernières conséquences la criminelle tentative de l'athéisme social mis en pratique ; — si elle s'affranchira du joug funeste de la franc-maçonnerie, ou si elle le subira plus longtemps ; — si les relations nécessaires de l'Eglise et de l'Etat seront enfin loyalement acceptées, ou discutées sans cesse et soumises à cette singulière interprétation qui fait de l'Eglise, au point de vue diplomatique, une alliée, et dans la pratique administrative, une adversaire, tantôt une autorité qu'on entoure de respects officiels, tantôt une institution suspectée qu'on tente de réduire légalement à l'impuissance. Il s'agit de savoir en un mot si demain, en France, il sera possible encore d'être fidèle en même temps à son Dieu et à son pays.

« Voilà, N. T. C. F., la question capitale qui sera tranchée dans quelques jours, et dont la solution dépend du choix des hommes à qui le pays donnera mandat pour le représenter. C'est dans le recueillement qu'un peuple devrait se préparer à pareils événements ; vous savez, au contraire, quelle agitation s'empare des masses populaires en semblables circonstances. Pour nous, nous prierons afin que Dieu nous ait en pitié et qu'il fasse luire encore pour notre chère France des jours de prospérité, de sainte et loyale liberté, d'union, de concorde et de paix.

« Quand il voulut donner une magistrature à son peuple, Dieu dit à Moïse : *Choisis parmi la multitude, des hommes influents et craignant Dieu, pleins de loyauté, sans cupidité, et fais-en des magistrats pour le peuple.* » La mission que le Seigneur assignait à Moïse, c'est celle que la constitution confère au peuple français ; puisse-t-il s'inspirer, en l'accomplissant, de ces considérations d'ordre supérieur et travailler ainsi au relèvement moral, à la pacification sociale et religieuse, et à la grandeur nationale de la France, pour la plus grande gloire de Dieu. »

L'Instruction. — Nous sommes à une époque où bien des hommes subissent une étrange fascination : ils voient dans l'Instruction un remède à tous les maux ; la science est tout pour eux, et ils y poussent l'humanité avec une ardeur qui commence à devenir fatigante.

Ils se trompent, les pauvres gens, et ils trompent leurs semblables. Que la société soit en souffrance, rien de plus clair ; que l'Instruction puisse la guérir du malaise qu'elle éprouve, rien de moins certain.

L'Instruction est chose excellente assurément ; mais elle ne procure ni la vertu ni le bonheur. La note exacte sur ce sujet nous paraît être donnée, avec un grand bon sens, par M. de Vogüé, de l'Académie française, dans le passage suivant que nous extrayons du dernier numéro de la *Revue des Deux-Mondes* :

« L'expérience personnelle et l'observation s'accordent pour nous démontrer que l'Instruction, — je ne dis pas la science, apanage de quelques rares élus, — ne rend l'homme ni plus mo-

ral, ni plus heureux ; elle augmente l'intensité générale de la vie, et c'est tout, consultez vos tables de criminalité, vos tables de suicides. Il faut donner l'instruction comme il faut donner du pain, sans plus d'illusion sur l'effet vertueux de ce don. Le pain restaure nos forces pour le bien ou pour le mal, indifféremment. Ainsi de l'élément intellectuel. Suivant la nature de celui qui le recoit, l'usage qu'il en fera, le milieu que vous lui préparez, cet aliment décuplera ses forces pour le bien ou pour le mal. En d'autres termes, vous avez surchargé les deux plateaux de la balance, celui du bien et celui du mal ; vous n'avez rien changé à leur équilibre, qui reste constant. Pour ce qui est du bonheur, si ce mot a un sens, l'instruction ne saurait le procurer puisqu'elle sert notre instinct d'inquiétude contre notre instinct de repos ; elle ne peut être une condition de bonheur, puisqu'elle accroît la concurrence vitale, l'effort pénible des mieux doués, l'élimination des plus faibles ; mais comme elle hausse par là les moyennes de l'effort, elle est une condition de grandeur. En la répandant, on reste dans le plan naturel, dans le plan providentiel, qui est d'élever les individus et les sociétés par plus de labeur, pour ne pas dire plus de souffrance. Si vous disiez la vérité aux hommes, vous leur parleriez ainsi : « Je t'envoie à l'école comme au régiment, pour y apprendre l'exercice en vue d'une bataille d'autant plus acharnée que tu le sauras mieux et que vous serez plus nombreux à le savoir ; d'une bataille qui a pour fin dernière de grandir la collectivité au prix de ton repos, de ton bien-être, et parfois de la vie, à toi individu. » Vous abusez les hommes en leur présentant l'instruction comme une panacée à leurs maux. »

C'est le crime dont se rendent coupables, sciemment peut-être, un grand nombre de nos politiciens : ils abusent les hommes en leur présentant l'instruction comme une panacée à leurs maux.

Leur crime est d'autant plus grand qu'ils se plaisent souvent à présenter l'instruction, à tort certainement, comme une chose incompatible avec le dogme catholique, avec cette religion qui, elle, est vraiment l'inspiratrice de la vertu et la source du bonheur.

Le comble du crime ne se commet-il pas bien souvent ! C'est de répandre les principes pervers au moyen de l'instruction ; et le judicieux académicien ajoute avec beaucoup de raison :

« Vous aurez fait un travail de dément si, ayant labouré le champ, vous n'y semez pas de bonnes graines, si vous en semez de vénéneuses. »

L'instruction et la misère. — Voici encore une nouvelle constatation du nombre de malheureuses jeunes filles qui ne peuvent, malgré l'instruction qu'elles ont reçue, trouver d'emploi. L'administration des postes et télégraphes vient d'ouvrir un concours pour quelques places réservées aux femmes et qui se trouvaient vacantes.

Il y avait 70 places à donner, il s'est présenté 800 postulantes.

La dentellière et le voile du saint ciboire. — Dans un petit village du département des Vosges, vivait du fruit de son travail, une pauvre dentellière ; elle était pieuse et communiait souvent. Depuis longtemps, elle remarquait que le voile du saint ciboire était vieux et usé. Un jour elle vint trouver son pasteur et lui dit : « Monsieur le curé, permettez-moi de vous demander si vous ne pourriez pas remplacer le voile du saint ciboire, il est si vieux. » — « C'est vrai, répondit le prêtre, j'y ai déjà pensé, mais la fabrique est bien pauvre, et pour le moment nous avons à faire des dépenses plus urgentes. » La dentellière soupira. « Mais combien coûterait donc un voile convenable ? » — « Environ 36 fr. » Elle n'objecta plus rien et partit. Le lendemain elle revint et dit : « Monsieur le curé, si vous voulez m'attendre un an, je vous remettrai 36 fr. pour le voile en question. » — « Mais, ma fille, je voudrais bien savoir comment vous vous y prendrez ? » — « Monsieur le curé, c'est mon secret. »

A la fin de l'année, elle apporte la somme promise. « Maintenant, lui dit le prêtre, me direz-vous votre secret ? » — « Volontiers. Eh bien, j'ai été inspirée de me priver de ma tasse de café le matin, pendant un an. Cette tasse de café me coûtait 10 cent. ; calculez, s'il vous plaît, Monsieur le curé ; 3 francs par mois, cela fait bien 36 francs dans un an. » Le bon prêtre, tout ému, accepta l'aumône et acheta un beau voile.

Ce trait touchant, nous écrit une de nos pieuses associées, m'a été raconté par M. le curé lui-même.

(Bulletin de Saint-François de Sales).

Par où commencer. — Il y a un proverbe chinois qui dit : « Si chacun balayait devant sa porte, les rues seraient propres. »

Oui, si tous les hommes qui sont chrétiens au fond de l'âme se montraient ce qu'ils sont, agissaient en chrétiens, le monde marcherait autrement, et pour le bonheur de tous.

Oui, si tous ceux qui disent : il faudrait s'entendre, il faudrait agir, il faudrait cette réforme, — si tous ceux-là s'examinaient eux-mêmes, faisaient d'abord, de leur côté, ce qu'ils doivent faire, si tous ceux-là commençaient par réformer leur propre conduite, nous aurions une autre société.

Ils sont bien sages ces Chinois !

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES
dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite)

Autre lettre anonyme au même, écrite en lettre majuscules pour dissimuler l'écriture.

« A M. le ci-devant Curé de la paroisse de Châteauneuf.

« GRANDE LETTRE A UN PETIT SUJET.

« Quoique vous ne vaillez pas la peine de vous écrire, nous le faisons avec indignation. Il est donc question du Recteur; ne vous imaginez pas l'être, car ci-devant vous étiez Curé, et maintenant vous n'êtes rien; non, Menthéour, c'est moi qui vous le dis, moi qui me f... de vous et qui vous donne au diable pour faire un tison. Où est notre pauvre pasteur à qui nous appartenons?

« Vois, indigne bourrique, l'évangile du second dimanche d'après Pâques, que tu avais âné sans comprendre, te condamne, et je te dis que tu n'es qu'un intrus et un indigne mercenaire, un loup ravisseur, une bête qui n'entre dans la bergerie que pour manger les brebis... C'est en vain qu'on raisonne avec une bourrique de ton espèce; nous aurons notre pasteur et nous te conduirons hors ville, tambour battant, mèche allumée. Indigne Iscariote, va-t-en au diable! Nous aurons notre pasteur, notre aimable pasteur qui, sans le flatter, a plus d'esprit dans son petit doigt que tu n'en auras jamais dans tout ton corps. Fais hardiment des informations, et je te donnerai sur la g... de quoi redresser ta bosse affaissée par le serment qui t'étrangle.

« J'ai fait cette lettre d'un style tout à fait bête, car s'il avait été un peu plus fin tu n'y aurais rien compris. Je te dirai aussi qu'on se f... volontiers de toi au sujet de tes sermons élégants, qui sont plus propres à faire dormir les assistants qu'à les amuser. »

Loin d'imiter la coupable faiblesse de son voisin de Châteauneuf, M. Poupon, vicaire de Landeleau, refusait d'exercer dans cette paroisse les fonctions du saint ministère, tant que le sieur Le Bris, légitime pasteur, n'aurait pas la liberté d'y résider en qualité de recteur comme par le passé. M. Poupon craignait trop de paraître usurper la charge de cette église en se rendant aux instances des Administrateurs, qui ne voulaient pas priver complètement Landeleau de secours spirituels, pour ne pas indisposer mal à propos les habitants contre le nouveau régime. C'est ce que nous fait connaître le sieur Poupon dans sa lettre au District du 14 décembre 1791 (1):

« Messieurs, je reconnais avoir reçu deux lettres de vous; la première en date du 10, la seconde du 13 présent mois. Je ne me suis pas rendu à la première, parce que je n'osais guère m'y fier, ne sachant comment prendre cette autorisation qu'on m'accordait pour une assurance personnelle et un non empêchement d'exercer mes fonctions, ou pour une mission et une

(1) L. 59.

exclusion du vrai pasteur, M. Le Bris. Je ne savais encore comment prendre cette condition de ne pas troubler l'ordre public, car certainement je ne sache pas avoir troublé l'ordre public en aucune façon non plus que le dit Recteur.

« A la réception de votre seconde lettre, je pris la résolution de me rendre à Landeleau, parce que je présumais qu'on avait aussi donné au vrai pasteur une assurance d'y exercer paisiblement ses fonctions; mais avant d'y arriver tout à fait, on m'a dit que non. Je me suis aussitôt déterminé à retourner.

« Selon ma conscience, et mes principes, jamais je ne consentirai à rester à Landeleau à l'exclusion du vrai pasteur.

« Je retournerai à Landeleau aussitôt que j'aurai appris que M. le Recteur sera assuré de rester paisible possesseur de la paroisse. »

Le District transmet cette lettre au Département, le 17 décembre 1791, en ajoutant: « Vous verrez par la lettre ci-jointe, que M. Poupon s'obstine à ne pas vouloir continuer ses fonctions, afin d'exciter les gens au soulèvement. Nous demandons à ne pas lui payer son traitement, à prendre sur la somme les frais occasionnés pour sa recherche et mise en arrestation. »

Mais la Municipalité, par délibération du 30 décembre 1791, réclamait ses prêtres: « Considérant que nos prêtres ayant disparu dans la nuit du 7 au 8 décembre, de peur d'être appréhendés, la paroisse est depuis sans secours spirituels;

« Considérant qu'elle a, à trois fois différentes et toujours inutilement, prié le District de lui laisser son Recteur,

« La Municipalité s'adresse au Département pour obtenir la conservation de son Recteur, elle déclare qu'elle ne veut ni trouble ni émeute et ne réclame que la liberté du culte. »

Cette revendication énergique eut son effet. Le 2 janvier 1792, le Département renvoyait cette pétition au District de Carhaix qui, le 9 février, répondait au Département « que, par condescendance, le 5 janvier, M. Le Bris avait été rappelé à ses fonctions de curé de Landeleau, et que le sieur Poupon avait été établi vicaire le 13 décembre 1791 »; mais qu'il est d'avis de n'accorder désormais qu'avec la plus grande circonspection pareille faveur.

DISTRICT DE CHATEAULIN.

Dans ce District, la résistance au Clergé constitutionnel se manifesta spécialement à Brasparts et à Crozon. Peu d'autres paroisses furent agitées, par cette raison que la plupart conservèrent à leur tête les pasteurs légitimes, faute de prêtres assermentés pour les remplacer; c'est ainsi que nous voyons le Procureur-Syndic du District de Châteaulin écrire, le 10 décembre 1791, à M. Le Cann, curé de Lothey, pour le prier de

ne pas quitter sa paroisse, quoiqu'il n'eût pas prêté le serment (1).

« Elle en a imposé, la personne qui vous a écrit que vous deviez être capturé immédiatement après votre messe. Je désirerai voir cette lettre, afin de reconnaître le coupable. Ceux-là seulement ont été indiqués à la brigade de gendarmerie qui, par leurs paroles ou écrits, ont tenté de soulever le peuple contre la Constitution; les autres, quelque soit leur opinion religieuse, n'ont rien à craindre. Je vous invite, en conséquence, à reprendre vos fonctions curiales, elles ne seront pas troublées tant que vous vous bornerez à les remplir. »

(1) Correspondance du District de Châteaulin.

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez Mme ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances
CONTRE L'INCENDIE,
fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social: QUIMPER, place St-Corentin, 28.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
36, Place Saint-Corentin QUIMPER **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

VÊTEMENTS { **JODELAIS, Jeune**
Ecclésiastiques { Quimper — 36, rue Keréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

DÉCORS PEINTURE, VITRERIE

HUILE, ESSENCE
Vernis, Brosse
VENTE AU DÉTAIL

G. GUÉGUEN
25, rue des Boucheries, 25
Quimper

GRAND CHOIX
DÉ BAGUETTES
POUR ENCADREMENTS

VITRAUX D'ÉGLISE — RÉPARATION

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES
pour la Semaine Religieuse de Quimper.

3,750 fr. à gagner en un mois avec 170 fr.
CAPITAL GARANTI. — Ecrire de suite à P. JOURDAIN et C^e B^e,
86, rue de Richelieu, PARIS.

GUÉRISON

certaine et radicale de toutes les
affections de la Peau, même des
Plaques variqueuses dites incurables. Le
traitement est à la portée des petites bourses;
ne dérange pas du travail, soulage dès le 2^me jour.
M. LENOIRAND, Méd^e Sp^l, Anc^e Aide-Major des
Hôpitaux M^l, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

PRINCIPALES MAISONS DE FRANCE

renommées pour leurs Succursales d'Objets de piété et d'Articles religieux

BIAIS AINÉ & C^e, Fabr^e, Fourniss^r de
M.S.P. le Pape, Broderie, Chasublerie, Chapes, Basalins,
Ornements d'Eglise de tous styles, Bronze et Orfèvrerie
religieuse, Ameublement, Lingerie, Tentures. —
Maison fondée en 1782, 74 r. Bonaparte, Paris

BEER, Fabr^e, 34 et 36, r. St-Sulpice,
Paris, Méd^e de M.S.P. le Pape.
Fabr^e d'ornem^{ts} d'Eglise et Fourⁿ sp^l de chasublerie,
broderies riches, Bronze et orfèvrerie, modèles exclusifs
entièrement nouveaux. Ameublements d'Eglise, etc.

ENCRE POUDRE-EWIG
Pour faire l'encre soi-même.
Notre, ne tachant pas le linge, n'oxidant
pas les plumes. — 1 fr. le litre franco.
92, Rue Richelieu PARIS

BELLE JARDINIÈRE 2, Rue du Pont-
et avis

VÊTEMENTS tout faits et sur mesure. — RAYON spécial pour MM. les Ecclésist
COSTUMES de Cardinal, d'Archevêque, d'Evêque, de Chanoine, d'Abbé, d'Enfant
de Bedeau, de Suisse (grande et petite tenue), Chapellerie, Chaussures, Bas et Lin.
MÊMES PRIX DANS NOS SEULES SUCCURSALES:
ANGERS, LYON, MARSEILLE, NANTES et PARIS, 1. Place

Spécialité de Vins blancs

POUR LA SAINTE MESSE
Depuis 100 fr. la Barrique.
Louis HUILLET, propriétaire,
à Preignac (Gironde).

DIABÉTIQUES !

Le Bouscat-Bordeaux. —
fort content de l'usage perpétuel de
Urané Pesqui. peu d'urine, plus d'urine, et les
forces sont revenues.

• LINGREAU, à Pont-Rousseau (L^e-Inf^e)

VINS

Nous appelons l'attention sur les
Office du j^{ur} blanc.
Office votif (propriétaire)
à Philip^e (S^l, semi-doublé) (Section Algérienne)
CETTE M^e édi 27. — Saint-J^{er} d'INSTALLER à
PA^{ris} samien, marty^r LE PELETIER
rouge.

on peut adresser les Commandes:
Samedi 28, ordinaire. 115 fr. la pièce de 225 lit.
tyr, sey^r, supérieur. 150 fr. la pièce de 225 lit.
65 selon origina. (Envoi franco du Catalogue.)
dition franco de port dans toutes les
avec escompte de 2 0/0.

EAUX-de-VIE des et **EAUX-de-VIE** de MARC d'origine
défiant toute concurrence. A titre d'échantillon,
caisse de 6 bouteilles, contre un mandat de
12 fr., droits et port à la charge du destinataire.

LA PETITE CAISSE DU CLERGÉ
PLACEMENTS de toute sécurité rapportant **5 0/0 l'an** servi à domicile
PRÊTS au **CLERGÉ** à taux modéré sur bonnes garanties morales et matérielles.
 Renseignements: Ordres, Bourse

VIN ROUGE du domaine de Carros-Haut-Brion, expédié franco de port et de logement par le propriétaire, M. G. FORT-CHER, à TALENCE (Gironde), au prix de **130 fr.** récolte 1886 ; **145 fr.** récolte 1885 et **180 fr.** récolte 1882.

LA RENTE VIAGÈRE MODERNE

GARANTIE PAR L'ÉTAT
 40 à 50 ans | 50 à 60 ans | 60 à 70 ans | 70 et au-delà
16,66 % | **20 %** | **25 %** | **33,33 %**
 PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE

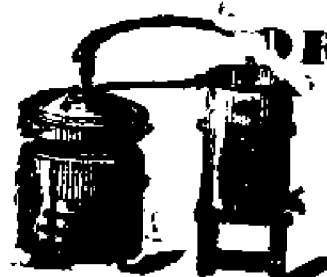
La Cote Libre de Paris (12^{me} ANNÉE)
 Envoyer tous renseignements sur demande au Directeur : **14, Rue de Provence, Paris.**



ASTHME & CATARRHE
 guéris par les **CIGARETTES ESPIC**, 21 La Boite
 OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉURALGIES.
 Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC,
 rue St-Lazare, 20. — Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs, **M. Louis ROUVIÈRE**, propriétaire de Vignobles, à **VERGÈZE (Gard)**.
 Ce vigneron qui prépare lui-même les vins qu'il offre au clergé pour le Saint-Sacrifice, tient aussi à la disposition de nos lecteurs des vins rouges excellents et garantis absolument naturels et sans plâtre, à partir de 80 francs la hectolitre de 225 litres fût perdu et rendu franco de transport et de congé gare qui lui est désignée. Nous devons ajouter que M. Rouvière de son bénéfice pour le soutien de l'Ecole-Libre de sa paroisse. tous les bons chrétiens voudront bien, par leurs achats, participer à cette œuvre. **Envoi du prospectus détaillé sur demande affranchie.**

MÉTÉRIEUX DE LA PEAU DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.
 Guérison radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (caden
 vdragire m'arsenje de Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement
 ont la ad de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffi-
 ent. Dépôt : 5, B^e Rochecrouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.
REI 2000 AUX COMMUNAUTÉS



LAMBIC BRULEUR
 ANT Breveté s. g. d. g., système DERDY
 cidres, avec ou sans repasse en distillant vins.
 DERDY, 25, 27, r. du Théâtre (Grenelle) Paris
 et à l'EX. Palais des Machines, Classe 50. Section des
 Appareils de D. des DUC. Envoi franco du **TARIF ILLUSTRÉ**

L'Administrateur-Gérant :

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO.	PRIX DE L'ABONNEMENT	LA LIGNE D'ANNONCE
10 CENTIMES	6 fr. par an	40 CENTIMES

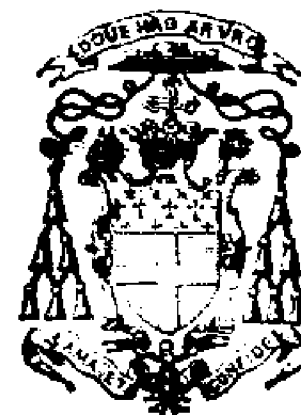
L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Keréon.

SOMMAIRE. — I. Nouvelles du Diocèse : Lettre pastorale de Monseigneur, portant communication de l'Encyclique de S. S. Léon XIII, sur le patronage de S. Joseph et de la Très-Sainte-Vierge qu'il faut invoquer à cause de la difficulté des temps.



II. Catéchisme sur les devoirs politiques des chrétiens.
 III. Nativité de la Sainte Vierge : poésie de M. l'abbé Dagorn.
 IV. Documents historiques (suite).
 V. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 22 Septembre. — 15^e Dimanche après la Pentecôte : Les Sept Douleurs de la Très Sainte-Vierge, double-majeur, blanc. A la messe, mémoires de saint Thomas, du Dimanche et des saints martyrs. — A Vêpres, mémoires du suivant, de saint Thomas, du Dimanche et de saint Thécle.
Lundi 23. — Saint Lin, pape et martyr, semi-double, rouge.

Mardi 24. — Notre-Dame de la Merci, double-majeur, blanc.
Mercredi 25. — Office du jour.
Jeudi 26. — Office votif du Saint-Sacrement, semi-double, blanc.
Vendredi 27. — Saint Côme et saint Damien, martyrs, semi-double, rouge.
Samedi 28. — Saint Vincelas, martyr, semi-double, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Kerlouan.....	22, 23, 24, 25, 26 et 27 septembre.
Loctudy.....	28 septembre.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

LETTRE PASTORALE

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Portant communication de l'Encyclique de S. S. Léon XIII

SUR LE PATRONAGE DE S. JOSEPH ET DE LA T. SAINTE-VIERGE

Qu'il faut invoquer à cause de la difficulté des temps.

JACQUES-THÉODORE LAMARCHE

*Par la grâce de Dieu et la miséricorde du Saint-Siège Apostolique
Evêque de Quimper et de Léon, au Clergé et aux Fidèles de
notre Diocèse, salut, paix et bénédiction en Notre-Seigneur
Jésus-Christ.*

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Dans sa Lettre Encyclique du 15 août dernier, adressée à tous les Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques en communion avec le Saint-Siège, Sa Sainteté le Pape Léon XIII fait un nouvel et pressant appel à la piété catholique, au milieu de nos longues épreuves.

« Vous savez, Vénérables Frères, dit le Père commun des fidèles, en quel temps nous vivons. Certes, ils ne sont pas moins calamiteux pour la Religion chrétienne que ceux qui l'ont été le plus dans le passé. Nous voyons la foi, ce principe de toute vertu chrétienne, s'éteindre chez un grand nombre, la charité se refroidir, la jeunesse se propager dans la dépravation des mœurs et des idées ; nous voyons l'Eglise de Jésus-Christ attaquée de tous côtés par la violence et l'astuce, une guerre acharnée faite au Souverain Pontificat et les fondements mêmes de la Religion battus en brèche avec une audace chaque jour croissante. A quel degré on est descendu dans ces derniers temps, quels projets on nourrit encore, ce sont là choses trop connues pour que Nous ayons besoin de le dire.

« Dans une situation si difficile et si malheureuse, puisque le mal est plus grand que tous les remèdes humains, notre unique ressource est de chercher le salut dans la Puissance Divine.

« Aussi, aux approches du mois d'octobre, que précédemment nous avons prescrit de consacrer à Notre-Dame du Rosaire, Nous exhortons vivement les fidèles à accomplir les exercices de ce mois avec le plus de religion, de piété et d'assiduité possible. »

Léon XIII nous garantit que les supplications persév-

rantes du peuple catholique, offertes à Dieu par les mains de la Vierge Marie, ne sauraient être repoussées et que son intervention sera même d'autant plus merveilleuse qu'Elle aura voulu se laisser solliciter plus longtemps.

« Mais, ajoute le Saint-Pontife, Nous avons un autre dessein que vous seconderez, Vénérables Frères, avec votre zèle habituel. Pour que Dieu se laisse plus facilement fléchir par la prière, et pour qu'en raison du nombre croissant des suppliants, il accorde à Son Eglise un plus prompt et plus large secours, Nous regardons comme très utile que le peuple chrétien s'accoutume à invoquer avec une grande piété et une grande confiance, en même temps que la Vierge Mère de Dieu, son très chaste époux, le Bienheureux Joseph, et nous avons des raisons certaines de croire que cette Vierge elle-même le désire et l'aura pour agréable. »

Après avoir signalé le développement progressif du culte du saint Patriarche jusqu'à l'acte récent qui l'a proclamé Patron de l'Eglise universelle, Léon XIII prend à tâche de relever, avec l'autorité de Sa parole et de Son ministère, les titres que saint Joseph possède à notre vénération et à notre confiance.

« D'où vient que saint Joseph est regardé nommément comme le Patron de l'Eglise, et que l'Eglise, en retour, espère tant de sa protection et de son patronage ? De ces deux raisons spéciales : que saint Joseph fut l'Epoux de Marie, et qu'il fut réputé le Père de Jésus-Christ. De là ont découlé toute sa dignité, toute sa grâce, sa sainteté et sa gloire. Certes, la dignité de Mère de Dieu est si haute qu'il ne peut être rien créé au-dessus ; mais pourtant, comme Joseph a été uni à la Bienheureuse Vierge par le lien conjugal, il n'est pas douteux qu'il n'ait approché, plus que personne, de cette dignité suréminente qui donne à la Mère de Dieu une telle supériorité sur toutes les créatures. Le mariage est, en effet, de toutes les sociétés et de toutes les unions la plus intime, entraînant de sa nature la communication des biens entre les conjoints. Aussi en donnant Joseph pour époux à la Vierge, Dieu lui donna non seulement un compagnon de sa vie, un témoin de sa virginité, un gardien de son honneur, mais encore, en vertu même du pacte conjugal, un associé à sa sublime dignité.

« Egalement, Joseph brille entre tous de la plus auguste dignité parce qu'il fut, de par la volonté divine, gardien du Fils de Dieu, regardé par les hommes comme son père. D'où il résultait que le Verbe de Dieu était humblement soumis à Joseph, qu'il lui obéissait et lui rendait l'honneur que les enfants sont obligés de rendre à leurs parents.

« De cette double dignité dérivait directement les fonctions que la nature assigne aux pères de famille : ainsi Joseph était, tout à la fois, le gardien, l'administrateur et le défenseur légitime et naturel de la divine maison dont il était le chef, et, de fait, il

exerça ces fonctions et ces charges tant que dura sa vie mortelle. Il s'appliqua à protéger avec un souverain amour et une sollicitude quotidienne son Epouse et le Divin Enfant ; il gagna régulièrement par son travail ce qui était nécessaire à l'un et à l'autre pour la nourriture et le vêtement ; quand la vie de l'Enfant fut en péril, menacée par la jalousie d'un roi, il le sauva en lui procurant un refuge ; dans les incommodités des voyages et les souffrances de l'exil, il ne cessa d'être, pour Marie et pour Jésus, un compagnon, un soutien et un consolateur.

« Or, la divine maison que Joseph gouverna avec une autorité en quelque sorte paternelle, renfermait les prémices de l'Eglise naissante. La Très-Sainte Vierge, de même qu'elle est la mère de Jésus-Christ, est aussi la mère de tous les chrétiens, puisqu'elle les a enfantés sur la montagne du Calvaire, au milieu des suprêmes douleurs du Rédempteur ; et, Jésus-Christ, de son côté, est comme le premier-né des chrétiens, qui sont ses frères par adoption et rédemption.

« Telles sont les raisons pour lesquelles le bienheureux Patriarche regarde comme spécialement confiée à ses soins la multitude des chrétiens dont se compose l'Eglise, c'est-à-dire cette innombrable famille répandue par tout le globe, sur laquelle il possède, en sa qualité d'époux de Marie et de père de Jésus-Christ, une autorité presque paternelle. Il est donc tout naturel et très digne de saint Joseph que lui, qui autrefois pourvoyait à tous les besoins de la famille de Nazareth et l'entourait de sa pieuse protection, couvre encore aujourd'hui de son céleste patronage l'Eglise de Jésus-Christ et en soit le défenseur. »

Pour faire mieux ressortir cette conclusion, Léon XIII reproduit ici, d'après la tradition et la sainte liturgie, un parallèle frappant entre Joseph, fils du patriarche Jacob, et Joseph, le gardien de la Sainte Famille, et il continue en ces termes :

« Mais, il existe des raisons particulières pour engager les hommes de toute condition et de tout pays à se recommander et à se confier à la fidélité et à la protection de saint Joseph.

« Les pères de famille trouvent en lui la plus belle personnification de la vigilance et de la prévoyance paternelles, les époux, un type parfait d'amour, d'accord et de fidélité conjugale, les vierges, un modèle et un protecteur de leur virginale pureté. Que les gens de noble race apprennent à l'école de Joseph à garder leur dignité jusque dans l'infortune ; que les riches comprennent quels sont les biens qu'il importe surtout de désirer et d'acquérir au prix des plus grands efforts.

« Quant aux prolétaires, aux artisans et aux personnes de condition inférieure, ils doivent, comme par un droit propre, recourir à saint Joseph et chercher en lui un modèle proposé à leur imitation. Joseph, en effet, issu d'un sang royal, uni par le mariage à la plus grande et à la plus sainte des femmes, réputé le

père du Fils de Dieu, passe néanmoins sa vie à travailler et demande à un labeur manuel les ressources nécessaires à l'entretien de sa famille.

« Il est donc vrai que la condition des humbles n'a rien d'abject ; non-seulement le travail de l'ouvrier n'est pas déshonorant, mais il peut s'ennobler grandement, si la vertu vient s'y joindre. Joseph, content du peu qu'il possédait, supporta avec grandeur et égalité d'âme les difficultés inhérentes à cet état de pauvreté, à l'imitation de son Fils qui, après avoir pris la forme d'esclave, lui qui est le maître de toutes choses, se soumit volontairement à l'indigence la plus complète.

« Par ces considérations, les pauvres et tous ceux qui vivent du travail de leurs mains doivent relever leur courage et se pénétrer du vrai sens des choses. S'ils ont le droit de se créer une meilleure situation par des voies légitimes, la raison et la justice leur défendent de renverser l'ordre établi par la Divine Providence. Bien plus, le recours à la force et les tentatives qui s'appuient sur la sédition et l'émeute sont des moyens insensés, dont le résultat le plus ordinaire est d'aggraver les maux auxquels ils prétendent porter remède. Que les pauvres donc, s'ils veulent être sages, ne se fient pas aux promesses des hommes de désordre, mais à l'exemple et au patronage du Bienheureux Joseph et à la maternelle charité de l'Eglise qui prend chaque jour de plus en plus souci de leur sort.

« C'est pourquoi, Nous promettant beaucoup de votre autorité et de votre zèle épiscopal, Vénérables Frères, et ne doutant pas que les gens de bien et les pieux fidèles ne fassent spontanément plus et mieux qu'il n'est ordonné, Nous prescrivons que, durant tout le mois d'octobre, à la *récitation du Rosaire* déjà réglée par Nous précédemment, on ajoute la prière à saint Joseph, dont la formule vous sera transmise en même temps que cette lettre, et qu'il soit ainsi fait, chaque année, à *perpétuité*. A ceux qui réciteront cette prière pieusement, nous accordons pour chaque fois une indulgence de sept ans et sept quarantaines.

« C'est une pratique salubre et des plus louables, déjà établie en quelques pays, de consacrer le mois de mars à honorer, par des exercices de piété quotidiens, le saint Patriarche. Là où cet usage ne serait pas facile à introduire, il est au moins à souhaiter qu'un *triduum* de prières soit célébré dans la principale église de chaque lieu, avant le jour de sa fête.

« Dans les endroits où le 19 mars, fête de saint Joseph, n'est pas compté parmi les fêtes de précepte, Nous exhortons tous les fidèles à le sanctifier par la piété privée autant que possible, en l'honneur de leur céleste patron, comme s'il était réellement de précepte.

« En attendant, comme présage des dons célestes et comme témoignage de Notre bienveillance, Nous vous accordons affectueusement dans le Seigneur, à vous, Vénérables Frères, et à votre clergé et à votre peuple, la Bénédiction Apostolique.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 août 1889, de Notre pontificat l'an douzième.

« LÉON XIII, PAPE. »

C'est dans ce magnifique langage, N. T. C. F., que le Père commun des fidèles donne au monde les hautes leçons qui sont la garantie nécessaire du bonheur des individus et des familles aussi bien que de la sécurité et de la grandeur des peuples. Qu'elles soient la règle invariable de votre conduite en toute occasion : un chrétien ne se dédouble pas ; sa foi est indivisible. Tel il est dans l'intérieur du foyer domestique et les actes de la vie privée, tel il doit être au dehors et dans les actes de la vie publique : le serviteur dévoué de la cause de Jésus-Christ. S'il vise principalement les biens supérieurs que sa foi lui révèle, il a pourtant la légitime prétention de servir en même temps et avec le même succès les intérêts de son pays. Vous ne l'oublierez pas à cette heure grave, entre toutes, où la France, par l'exercice du droit de suffrage, va prononcer sur ses destinées. Votre devoir est nettement tracé... : vous devez, par dessus toute considération, vous inspirer des motifs de votre foi catholique, prier Dieu de vous éclairer dans votre choix, et appuyer de tout votre concours les vrais défenseurs de la France et de l'Église...

A CES CAUSES :

1° Nous recommandons ces graves intérêts aux ferventes prières de tous les fidèles, et nous engageons les personnes pieuses à multiplier leurs bonnes œuvres et communions à la même intention.

2° Les exercices du mois du Rosaire seront faits en conformité avec les instructions de Notre Lettre pastorale du 15 septembre 1888.

3° La prière à saint Joseph, jointe à cette lettre, sera récitée tous les jours après le chapelet, pendant les exercices du mois du Rosaire.

Et sera Notre présente lettre pastorale lue au prône de la grand'messe, le dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Lesneven, au couvent de la Retraite, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contreseing du Secrétaire général de Notre Évêché, le mardi 10 septembre 1889.

† JACQUES-THÉODORE,

ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON.

Prière à saint Joseph. (1)

Nous recourons à vous dans notre tribulation, Bienheureux Joseph, et après avoir imploré le secours de votre très sainte Épouse, nous sollicitons aussi avec confiance votre patronage par l'affection qui vous a uni avec la Vierge-Immaculée, Mère de Dieu, par l'amour paternel dont vous avez entouré l'Enfant-Jésus ; nous vous supplions de nous aider à arriver en possession de l'héritage que Jésus-Christ a conquis par son sang, et de nous assister de votre puissance et de votre secours dans nos besoins.

Protégez, ô très sage Gardien de la divine Famille, la race élue de Jésus-Christ, préservez-nous, ô Père très aimant, de toute souillure d'erreur et de corruption ; soyez-nous propice et assistez-nous du haut du ciel, ô notre très puissant Libérateur, dans le combat que nous livrons à la puissance des ténèbres ; et, de même que vous avez arraché autrefois l'Enfant-Jésus au péril de la mort, défendez aujourd'hui la sainte Église de Dieu des embûches de l'ennemi et de toute adversité. Accordez-nous votre perpétuelle protection, afin que, soutenus par votre exemple et par votre secours, nous puissions vivre saintement, pieusement, mourir et obtenir la béatitude éternelle du ciel, — *Ainsi soit-il.*

Catéchisme sur les devoirs politiques des chrétiens

1° Le vote est-il chose importante ?

Oui, et « parmi les devoirs de la vie civile il n'en est pas de plus important que l'exercice du droit du suffrage... C'est un acte non moins grave en soi que dans ses conséquences ; de là dépend, en effet, le bon ordre de la cité et, par une suite naturelle, le progrès des mœurs et de la religion elle-même. »

2° Le vote est-il affaire de conscience ?

Oui, très certainement, le vote est affaire très grave et affaire de conscience. « Il y a une erreur qui consiste à penser que l'exercice du droit de suffrage est un acte moralement indifférent et qui n'engage pas la conscience du chrétien, par la raison qu'il est d'ordre civil et politique. Mais, est-ce que l'ordre civil et politique n'est pas, lui aussi, gouverné par la loi morale ? N'est-il pas essentiel à la nature raisonnable de l'homme que la question de bien faire ou de mal faire se pose pour chacune de ses actions où interviennent l'intelligence et la volonté ? S'il n'en était pas ainsi de l'exercice du droit de suffrage, comment pourrait-il être susceptible de louange ou de blâme ?... Et, d'autre part, quel moyen de dédoubler la conscience, qui est une et ne souffre pas de partage ?

(1) Cette prière a été traduite en breton. On pourra s'en procurer des exemplaires chez M. Salaün, libraire.

Comment la scinder de façon à ce qu'il y ait, d'un côté, la conscience du citoyen, et de l'autre la conscience du chrétien, divisées et séparées ? Membre d'une famille ou d'une cité, le chrétien ne saurait, *dans aucun cas*, séparer ses actes de sa foi ni de sa conscience ; il doit porter l'une et l'autre dans la vie domestique et dans la vie civile. S'il y a une morale individuelle, il est aussi une morale sociale ; et la seconde ne commande pas avec moins d'empire que la première. C'est le langage que l'Eglise a fait entendre au monde dans tous les temps et dans tous les lieux. »

3° *Les actes politiques relèvent donc, eux aussi, de la conscience ?*

Evidemment, d'après tout ce qui précède et qui est absolument certain et absolument clair. Aussi, « on a beau dire que l'exercice du droit de suffrage appartient à l'ordre civil et politique : il n'en constitue pas moins un acte qui relève de la conscience chrétienne et ne saurait à aucun titre être traité d'indifférent au regard de la loi divine. Eh quoi ! on appellerait indifférent un acte qui aura pour effet de sauvegarder ou de mettre en péril les intérêts matériels, religieux et moraux d'une commune, d'une province, d'un pays tout entier ? » « Au contraire, il n'en est pas de plus grave, ni qui engage à un plus haut degré la responsabilité d'un chrétien. »

4° *L'électeur est-il donc responsable du mal que fait celui à qui il a donné sa voix ?*

Oui, presque toujours, car « l'électeur est responsable des votes de l'élu dans la mesure où il pouvait les prévoir : or, c'était son devoir de s'éclairer au préalable, de ne donner sa confiance qu'à bon escient et de prendre à cet égard les informations nécessaires. S'il ne les a pas prises, il s'est rendu coupable de négligence en matière grave ; et si, les ayant prises, il n'en a pas tenu compte, il a chargé sa conscience d'un poids lourd. Dans ce cas, il coopère positivement à tout le mal qui peut résulter de son vote. Peu importe que ce mal il ne le commette point par lui-même ; il a préparé, il a fourni volontairement, par son suffrage, l'instrument à l'aide duquel le mal a été commis. C'est en son nom et avec sa connivence que l'on fera litière de nos droits et de nos libertés, que la religion sera persécutée et le pays conduit aux abîmes. »

5° *Mais ceux qui s'abstiennent peuvent-ils, eux aussi, avoir quelque responsabilité, peuvent-ils être coupables ?*

Oui, et dans une très large mesure, à moins qu'ils n'aient des raisons vraiment majeures pour s'abstenir. « Beaucoup s'imaginent qu'en s'abstenant de prendre part aux élections, ils déclinent ainsi toute espèce de responsabilité. Erreur manifeste, il y a deux manières de coopérer au choix de représentants indignes : voter pour eux ou assurer leur succès par l'abstention. Ce dernier cas est celui d'un trop grand nombre de chrétiens ; et de là, nos malheurs publics. Est-il besoin de montrer combien une pareille insouciance est coupable ? C'est un principe de morale que chacun est tenu de concourir au bien général, dans la mesure de ses for-

ces. Quiconque s'y refuse manque à son devoir et charge sa conscience. Si le mal triomphe par suite de notre négligence à le combattre, quand il y a espoir de le vaincre, nous en portons la faute et Dieu nous en demandera compte. S'abstenir en pareil cas, se tenir à l'écart au lieu de participer à l'effort commun, c'est le fait d'un homme mal éclairé sur ses obligations ou peu soucieux de les remplir. Il n'y a pas de distance qui doivent nous arrêter, ni d'affaire qui puisse nous retenir, quand il s'agit d'un acte aussi important. »

Mgr FREPPEL.

TRÉDOUL. — On lira avec plaisir cette pièce de vers de M. l'abbé Dagorn, dans l'octave de la Nativité.

L'auteur nous montre la Nativité de la Vierge, prélude de l'Incarnation. Le Verbe présente Marie à la terre. C'est le temple qui doit le recevoir : il en donne d'abord la physionomie extérieure. Le corps, comme l'âme, doit être beau et saint. C'est pourquoi ses pieds, ses mains comme ses yeux qui, pendant longtemps, seront l'unique lumière temporelle du Verbe, doivent porter l'empreinte de sa divinité.

Nativité de la Vierge. — Voix du Christ.

J'arrive enfin : paix à la terre !
Ce jour commence le mystère
Qui doit perdre ou sauver Sion.
Que la mort s'arrête étonnée :
Je triomphe ! La femme est née
Qui doit briser son aiguillon.

Vous m'attendiez : voici l'aurore !
Des déserts inconnus encore
De la pleine virginité,
Elle monte dans l'allégresse.
Sans crainte que la nuit renaisse
Levez-vous dans la vérité.

Que l'enfer seul se désespère.
Je viens du berceau de ma mère
Où déjà se forme le mien.
L'enfer seul était sans puissance.
Chantez, martyrs de la naissance,
Mon triomphe est la fin du sien.

Votre salut commence à naître.
Si vous voulez la reconnaître
Ma mère est la vôtre, ô mortels,
C'est une enfant douce et fragile
Que sa mère longtemps stérile
A consacrée à mes autels.

Sur son visage et sur son âme,
J'ai versé tout ce qu'une femme
Peut porter d'humaine beauté.
Sa laideur serait un problème.
Dieu, je veux que son corps lui-même
Reflette ma divinité.

Rien de grand ne l'est trop pour elle,
Ses pieds sont beaux, sa main est belle,
Ses yeux profonds comme les cieux ;
Car ses mains et ses pieds augustes
Ne verront que des œuvres justes
Et ses yeux deviendront mes yeux.

J'ai dans ma richesse infinie
Pris, sans compter, force, harmonie,
Vertus et célestes candeurs ;
Et la création immense
A pour cette enfant qui commence
Épuisé toutes ses splendeurs.

Point de faiblesse ou d'ignorance.
Elle ne saura la souffrance
Que pour m'aider à vous guérir.
Qu'elle pleure puisque Dieu pleure ;
Si je dois mourir, qu'elle meure,
Mais pour vous apprendre à mourir.

Au fond de ses moindres paroles,
Sans nul des ornements frivoles
Dont vous déguisez vos discours,
Ma vérité régnera toute.
Sa foi ne connaîtra le doute
Que pour venir à son secours.

Tous ses actes, devant ma face,
Sans que rien d'humain embarrasse
Le chaste élan de ses desirs,
S'élèveront dans la lumière.
A moi sa force toute entière,
Toute sa joie et ses soupirs !

Votre âme en naissant fut blessée.
Mon père, hélas ! l'avait chassée
Avec Adam du paradis.
Depuis, faible et pusillanime,
Ballotée à tout vent de crime,
Elle incline aux plaisirs maudits

Tous portent cette peine amère.
Mais puis-je faire ainsi ma mère ?
Je la veux pure, je suis Dieu !

Si je préside à sa naissance,
C'est un devoir de ma puissance.
Moins lui donner serait trop peu.

Et que dirait-on si la femme
Dont la chair couvrira mon âme
Des voiles de vos jours mortels,
Dont le sang deviendra ma vie,
Soit même un instant *asservie*,
Au moins pur des instincts charnels.

Ce sont des blasphèmes étranges.
Que penseraient même nos anges,
Si l'épouse de notre esprit
Cessait une heure d'être pure !
Il faut un temple sans souillure
Aux enfances de Jésus-Christ.

Car c'est ma mère ! c'est ma mère !
Loin d'elle erreur, doute ou chimère,
Tout désir, tout instinct trompeur !
Ses jours ne seront qu'une extase,
Avec mon amour à sa base,
Le démon même en aura peur.

Elle lui brisera la tête.
Aussi quand votre âme inquiète
Pliera sous les fardeaux mauvais,
Sans peur que je ne me retire,
Il vous suffira de lui dire :
« Au secours ! » pour trouver la paix.

Regardez-moi : je lui ressemble,
Car toutes les vertus ensemble
Sont en elle sans la plier,
Loin des infirmités maudites
Que les voluptés interdites
Font peser sur le monde entier.

Toujours plus sainte d'heure en heure,
Lorsque je voudrai qu'elle meure,
Elle mourra pour trop m'aimer.
Mais, arrière la pourriture,
Pour se corrompre elle est trop pure.
Le dire serait blasphémer.

Non. Je reconduirai son âme
Chercher le corps qui la réclame
Au fond du sépulcre trompé,
Pour nous réunir chez mon Père,
Dans l'Esprit dont la face éclaire
Le temps comme l'éternité.

Vous m'attendiez : voici l'aurore !
Des déserts inconnus encore
De la pleine virginité,
Elle monte dans l'allégresse.
Sans crainte que la nuit renaisse,
Levez-vous dans la vérité.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES
dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791 - 1792 (suite)

Les choses ne se passaient pas aussi pacifiquement à Brasparts ; les sieurs Guillou et Chansy, curé et vicaire constitutionnels de Brasparts, ne pouvaient même se rendre sans danger du presbytère à l'église pour y dire la messe, témoin le rapport que les sieurs Le Prédour, Carion et Lesnevel rendaient au District de Châteaulin, le 6 novembre 1791 (1) :

« En vertu d'ordres à nous donnés hier par la Municipalité de Brasparts, nous nous rendîmes à la porte du bureau municipal, à laquelle nous avons frappé à différentes reprises pendant au moins une heure et demie, sans ouverture. Décidés à dresser procès-verbal d'absence des Officiers municipaux, avons vu paraître le sieur Le Goyat, maire, qui nous a ouvert. Nous lui avons demandé le sujet de notre *veniat*, il nous a répondu qu'il allait nous donner des ordres à l'effet d'escorter le prêtre constitutionnel, qui devait dire la messe du matin à sept heures, du presbytère à l'église et de l'église au presbytère.

« A peine le Maire s'est-il disposé à rédiger cet ordre, qu'il a vu avec nous la porte du bureau assiégée d'un attroupe-ment de peuple émenté qui ont crié d'une voix unanime qu'ils n'avaient qu'une vie à perdre et qu'ils la sacrifieraient à leur résolution de n'entendre la messe d'un prêtre constitutionnel tel que le sieur Chansy, vicaire nouvellement nommé à Brasparts.

« L'émente s'est accrue en proportion de la multitude, et bientôt le Maire avec nous s'est vu enclavé au bureau. La population s'est saisie de la clef et nous a laissés enfermés sans quitter néanmoins la porte. Dès ce moment, le péril est devenu évident, notre massacre le talonnait nécessairement

(1) L. 136.

de près et, pour éviter une catastrophe, nous nous sommes vus forcés de délibérer. Nous avons prié le Maire de consentir que le sieur Le Page, prêtre non conformiste, eût dit la messe du matin au bourg de Brasparts.

« Pour le prévenir à cette fin, le sieur L'Haranchipy, l'un de nous est sorti par l'une des fenêtres du bureau, s'est retiré vers le sieur Le Page et l'a accompagné à l'église. Sur l'apparition de ce dernier, le peuple s'est radouci, et pour un temps nous avons vu le calme succéder à l'orage.

« Nous avons profité de ce moment pour demander au Maire un certificat de notre présence au bureau et de notre offre de service, et il nous en a dispensé pour la messe du matin.

« Sur quoi nous nous sommes retirés chez nous, sauf les sieurs Le Prédour et Haranchipy qui ont assisté à la première messe avec M. le Maire et la grande partie des Officiers municipaux.

« Les sieurs Le Bihan, ancien recteur, Favennec et Auffret, prêtres étrangers, ont ensuite messé et à l'issue de la messe du dernier, finie à dix heures, nous nous sommes de rechef rendus au bureau municipal, à l'effet de prendre de nouveaux ordres pour la conduite du prêtre qui devait célébrer la grand-messe, et, en effet, il nous en donna.

« A dix heures un quart, nous nous sommes retirés pour nous rendre au presbytère prendre le prêtre, lorsque, le long du cimetière et même dans le cimetière, nous avons aperçu plus de deux cents personnes, filles, femmes et hommes, qui ont commencé à nous huer, nous siffler et nous vomir mille injures et fini par faire pleuvoir sur nous une grêle de pierres.

« Ces maltraitements, que nous n'avons pu repousser, n'étant pas munis d'armes, nous ont forcé de gagner nos domiciles respectifs, toujours poursuivis par l'effrénée populace. Elle a si constamment montré son acharnement, qu'elle nous a ce jour privés de la messe et de la liberté de quitter nos foyers.

« Nous devons vous assurer que nous sommes les seuls patriotes du bourg de Brasparts, à un ou deux autres près, de toute la paroisse. Et c'est pourquoi il a plu à la Municipalité de préférer à notre sûreté le plaisir de nous sacrifier à ses amis. Aussi, à dix heures et demie, le bureau municipal était fermé et tous les officiers absents, pour ne pas ordonner de nous porter main-forte. »

Sur ce rapport, le District de Châteaulin s'assembla le 16 novembre 1791, et le Procureur-Syndic s'exprima en ces termes :

« Sur la prière du sieur Chansy, vicaire à Brasparts, je déposais au greffe du Tribunal une requête par laquelle il se plaignait d'avoir été troublé dans ses fonctions publiques,

injuré et lapidé par un grand nombre de personnes de la dite paroisse. La gravité des faits exprimés dans cette plainte n'a pas empêché le Tribunal de ce District de renvoyer la connaissance de l'affaire à la Municipalité de Brasparts...

* Cette dénonciation, dont le bruit n'a pu manquer d'éclater dans la paroisse de Brasparts, a eu un effet diamétralement opposé à celui que vous aviez droit de vous promettre. Les esprits en ont contracté un nouveau degré de fureur.

* Instruit des mouvements intérieurs qui se faisaient dans cette paroisse, j'écrivais le 12 décembre à la Municipalité, et la chargeais de faire publier, le lendemain, que si de pareils troubles se prolongeaient, je me verrais forcé de requérir garnison.

* Ce qui est certain, c'est que, dimanche dernier, le Curé de cette paroisse a été empêché, à différentes reprises, de se présenter au temple pour y célébrer la messe. On a menacé, dit-il, de faire sonner le tocsin, dimanche prochain, pour le faire assassiner s'il n'abandonnait pas la paroisse. *

(A suivre.)

Le Rosaire illustré, par le R. P. VASSEUR, S. J., in-32 de 36 pages, prix franco : 0,15 ; le cent : 10 fr. ; le mille : 75 fr. Téqui, 85, rue de Rennes, Paris.

Saint Dominique employa, pour vaincre l'hérésie Albigeoise, le Saint Rosaire. N. S. P. le Pape Léon XIII, voyant dans les Francs-Maçons les fils naturels de ces hérétiques, a ordonné l'invocation de la Sainte-Vierge dans ces moments critiques : la récitation du Saint Rosaire est comme le caillou de David qui a terrassé Goliath. Le R. P. Vasseur, fervent serviteur de Marie, a joint à son talent artistique de belles méditations sur le mystère du Saint Rosaire. Le frontispice représente la croisade du Rosaire prêchée à chaque retour d'octobre, depuis trois ans, par Notre Saint-Père Léon XIII. Les premières pages reproduisent les principaux passages des Encycliques Pontificales sur ce sujet. Elles sont illustrées par le portrait de Léon XIII, les trois séries de mystères, et les trois demandes de l'Ave Maria. Viennent ensuite les quinze méditations suivies d'une prière et d'une pratique. Deux illustrations se rapportant au mystère médité, leur servent d'encadrement. Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à propager cette délicieuse brochure.

On peut se procurer cette brochure, chez M. Salaun, libraire à Quimper.

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez M^{me} ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaun, libraire.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odéon, 46
QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

36, Place Saint-Corentin
QUIMPER

C. LÉON

Place Saint-Corentin, 36
QUIMPER

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES
pour la Semaine Religieuse de Quimper.

VÊTEMENTS Ecclésiastiques

JODELAIS, Jeune

Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

3,750 fr. à gagner en un mois avec 170 fr.
CAPITAL GARANTI. — Ecrire de suite à P. JOURDAIN et C^{ie} B^r,
86, rue de Richelieu, PARIS.

LA RENTE VIAGÈRE MODERNE

GARANTIE		PAR L'ÉTAT	
40 à 50 ans	50 à 60 ans	60 à 70 ans	70 et au-delà
16,66 %	20 %	25 %	33,33 %
PROPRIÉTÉ		EXCLUSIVE	

La Cote Libre de Paris (12^{me} ANNÉE)

Envoyer tous renseignements sur demande au Directeur : 14, Rue de Provence, Paris.

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs, M. Louis ROUVIÈRE, propriétaire de Vignobles, à VERGEZE (Gard). Ce vigneron qui prépare lui-même les vins qu'il offre au clergé pour le Saint-Sacrifice, tient aussi à la disposition de nos lecteurs des vins rouges excellents et garantis absolument naturels et sans plâtre, à partir de 80 francs la barrique de 225 litres fût perdu et rendu franco de transport et de congé jusqu'à la gare qui lui est désignée. Nous devons ajouter que M. Rouvière fait partie de la Croisade des Négociants Francs-Catholiques et qu'il donne une partie de son bénéfice pour le soutien de l'Ecole-Libre de sa paroisse. Il espère que tous les bons chrétiens voudront bien, par leurs achats, participer à cette excellente œuvre. Envoi du prospectus détaillé sur demande affranchie.



ASTHME & CATARRHE

guéris par les CIGARETTES ESPIC, 20 la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEURALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC,
rue St-Lazare, 20. — Exiger cette signature sur chaque Cigarette.



ATELIERS FROC ROBERT

Catalogue Franco — 34, Rue Bonaparte, 34, PARIS — Catalogue Franco
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIÈRES

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poêles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

VIN ROUGE du domaine de Carros-Haut-Brion, expédié franco de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOULCHER, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1886 ; 145 fr. récolte 1885 et 180 fr. récolte 1882.

Un Prêtre de Rome a trouvé le secret de soulager instantanément et de guérir radicalement les Cornes, Barilles, Eils-de-Pardiz, avec le Baume Antonio, inv. de G. 1850 Ph. Malavaut, 12, rue des Deux-Ponts, Paris.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les **VINS D'ALGERIE**

Importés par PIERRE COVACIVICH PROPRIÉTAIRE à Philippeville (Exposant à la Section Algérienne)
CETTE MAISON DE CONFIANCE VIENT D'INSTALLER à PARIS, 7, RUE LE PELETIER

un Bureau de Vente où l'on peut adresser les Commandes :
VINS ROUGES bon ordinaire, 115 fr. la pièce de 225 lit.
VINS ROUGES supérieur, 150 fr. la pièce de 225 lit.
VINS BLANCS selon origine. (L'envoi franco de Catalogue.)

Expédition franco de port dans toutes les gares (droits en plus). Payables au comptant avec escompte de 2 0/0.

EAUX-de-VIE fines et **EAUX-de-VIE** de MARCS d'origine défiant toute concurrence. A titre d'échantillon, caisse de 6 bouteilles, contre un mandat de 12 fr., droits et port à la charge du destinataire.

GUÉRISON

certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2nd jour.
M. LENORMAND, Médecin Spéc., Anc. Aide-Major des Hôpitaux M^{rs}, à Melun. Consult. gratuits par corresp.

LE GRESHAM

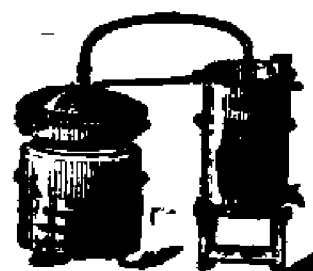
1^{re} Anglaise d'Assurances sur la Vie, fondée à Londres en 1848. — Succursale établie en 1854, à Paris, 30, Rue de Provence.

Actif : 100 Millions

Assurances sur la Vie entière, Mixtes, à Terme fixe. — **RENTES**

VIAGÈRES Payables sans frais aux taux de 10, 15, 17 1/2, suit l'âge.

Prospectus et renseignements gratuits et franco, en écrivant à Paris ou à MM. les Agents des Départements.



NOUVEL ALAMBIC BRULEUR

FIXE ou BASCULANT Breveté s. g. d. g., système DEROY
Produisant de l'eau-de-vie sup^{re} avec ou sans repasse en distillant vins, cidres, lies, marcs, fruits, moûts, etc. 1,600 Appareils vendus après essai.
DEROY FILS AINÉ, Constructeur, 75 77, r. du Théâtre, Paris
et à l'EXPOSITION. Palais des Machines, Classe 34, Section des Appareils de Distilleries — ENVOI franco du TARIF ILLUSTRÉ



ALAMBIC VALYN

Portatif à tout chauffage, pouvant fonctionner partout
POUR TOUTES DISTILLATIONS ÉCONOMIQUES ET DOMESTIQUES.
Construit en cuivre rouge étamé

Distillation à feu nu ou au bain-marie à volonté des fleurs, fruits, plantes, marcs, grains, etc. (Demander Catalogue illustré.)

BROQUET *, seul Concessionnaire, 121, Rue Oberkampf, PARIS

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON.

LE NUMÉRO	PRIX DE L'ABONNEMENT	LA LIGNE D'ANNONCE
10 CENTIMES	6 fr. par an	40 CENTIMES
L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS		

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Keréon.

SOMMAIRE. — Avis aux abonnés. — 1. *Nouvelles du Diocèse :* Lettre de Mgr Freppel aux électeurs de la troisième circonscription de Brest ; Mort du cardinal Schiaffino ; Attentat



contre le cardinal di Rende ; Nécrologie : Mort de M. l'abbé Kerbrat.

Supplément : Comptendu du onzième pèlerinage du diocèse à Lourdes.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 29 Septembre. — 16^e Dimanche après la Pentecôte : Saint Michel, double de 2^e classe, blanc. A la messe, mémoires du Dimanche. — Vêpres de saint Michel ; mémoires : 1^{er} de saint Jérôme, 2^e du Dimanche.
Lundi 30. — Saint Jérôme, docteur, double, blanc.

Mardi 1^{er} Octobre. — Saint Remi, évêque, double, blanc.
Mercredi 2. — Les Saints Anges, double, blanc.
Judi 3. — Saint Melor, martyr, semi-double, rouge.
Vendredi 4. — Saint François d'Assise, double-majeur, blanc.
Samedi 5. — Saint Maurice, abbé, semi-double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Loctudy..... 29 et 30 septembre.
Plomélieu..... 1, 2, 3, 4 et 5 octobre.

AVIS AUX ABONNÉS. — Les souscripteurs dont l'abonnement remonte au 1^{er} octobre 1888, et qui sont dans l'intention de continuer à recevoir la Semaine, sont priés de faire parvenir à l'Administrateur les 6 fr. du renouvellement, à moins qu'ils ne préfèrent que le recouvrement soit effectué par l'entremise de la poste, avec addition de 50 c. pour les frais.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Lettre de Mgr Freppel

Aux Electeurs de la troisième Circonscription de Brest.

Messieurs,

Angers, le 24 septembre 1889.

Je ne veux pas tarder à vous remercier de la marque de confiance que vous venez de m'accorder pour la quatrième fois. Vos suffrages me touchent d'autant plus vivement que, resté loin de la circonscription pendant toute la période électorale, je m'en remettais entièrement à votre choix libre et spontané.

En me donnant 2,000 voix de plus qu'aux élections précédentes où j'obtenais déjà de si fortes majorités, vous ratifiez mes actes dans le passé, et vous m'encouragez pour l'avenir à défendre avec une nouvelle ardeur les intérêts de la religion et du pays.

Dieu veuille que nos communs efforts soient couronnés de succès ! Pour moi, je serai toujours heureux et fier de parler en votre nom ; car c'est à la fois un honneur et une force de pouvoir faire entendre, dans une Chambre française, la voix de la catholique Bretagne.

Agréez, Messieurs, l'assurance de mon affectueux dévouement.

CH. ÉMILE FREPPEL,
Evêque d'Angers,
Député du Finistère.

De tels résultats consolent de grandes tristesses.

QUIMPER. — Le tribunal, établi pour la cause de Dom Michel Le Nobletz, s'est transporté tout entier cette semaine au Conquet pour y recevoir les dépositions de nombreux témoins.

ROME. — Le télégraphe nous apporte la triste nouvelle de la mort du cardinal Schiaffino.

Son Éminence le cardinal di Rende, archevêque de Bénévent, et ancien nonce à Paris, a été victime d'un attentat près de Coscenza : un malheureux lui a tiré un coup de revolver au moment où il montait en voiture ; le cardinal a été légèrement atteint à la cuisse.

Nécrologie. — M. l'abbé Kerbrat, recteur de Plouyé, vient de mourir à Rennes.

DOUZIÈME PÈLERINAGE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER & DE LÉON

A NOTRE-DAME DE LOURDES

SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSEIGNEUR

Du Dimanche 15 au Samedi 21 Septembre 1889.

Le diocèse de Quimper vient de faire son XII^e pèlerinage au sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes dans les meilleures, les plus douces, et les plus consolantes conditions. Pour la première fois, nos pèlerins bretons ont eu l'inexprimable joie d'avoir avec eux, au milieu d'eux, les bénissant et les édifiant de sa haute piété, leur Evêque vénéré. La seule annonce de sa présence avait rapidement dans les derniers jours d'inscriptions fait monter le chiffre de douze cents à plus de dix-sept cents, et cela, malgré la misère des temps, les facilités si grandes et si tentantes d'un voyage à Paris, et les préoccupations légitimes des grands devoirs à remplir et à faire remplir à l'occasion des élections.

Mettre en mouvement un nombre aussi considérable de pèlerins, correspondre avec eux, leur assigner une place, et tout prévoir en ne laissant rien au hasard des circonstances, c'est un gros travail, une lourde charge qui ont pesé sur M. le chanoine de Penfentenyo, curé-archiprêtre de Saint-Corentin, et son premier vicaire, M. l'abbé Le Coz. C'est à eux que nous nous faisons un devoir de faire remonter l'expression de la reconnaissance des pèlerins, dont nous avons été plusieurs fois le témoin ému ; comme aussi, c'est à M. le chanoine Arhan, curé de Saint-Martin de Brest, Directeur spirituel du pèlerinage, que nous avons dû cette belle ordonnance de cérémonies et ce choix de prédicateurs, qui nous ont tous charmés, touchés au cœur et rapprochés de Dieu à jamais.

Dimanche soir, 15 septembre, dans les deux gares de Quimper et de Landerneau il y avait une activité, un mouvement insolites : les quais des gares étaient encombrés, mais sans désordre aucun ; on se cherchait, on gagnait sa place et on s'installait gaiement pour de longues heures.

Au moment précis et sans retard les trois trains s'ébranlent, les prières commencent, la nuit va venir, mais personne ne s'endort sans s'être assuré que le temps sera beau le lendemain.

Le voyage de nos pèlerins à travers la France s'est effectué joyeusement ; pas le moindre ennui, des arrêts répétés et suffisants, et partout dans chaque compartiment le laisser-aller des chrétiens qui ne se connaissent pas pour la plupart, mais qui se livrent, parce qu'ils ont dans le cœur la même noblesse de sentiments, la même délicatesse de procédés, ayant tous au plus haut point pour Dieu et sa sainte Mère le même amour, et poursuivant le même but, Notre-Dame de Lourdes.

A Tarbes cependant, le Directeur du premier train de Landerneau eut un moment de terrible anxiété : une femme restée par mégarde sur une voie — le jour n'était pas encore venu — est tamponnée par une locomotive qui manœuvre ! Les pèlerins poussent un cri ; on accourt ; au lieu d'être projetée en avant, et alors c'était fini, elle avait été comme écartée et lancée sur le quai ; on la relève, Dieu soit béni ! elle n'a rien ! Quelle grâce pour elle, et quelle tristesse évitée pour nous !

Les pèlerins du train de Quimper étaient arrivés le lundi soir avant minuit : prévenus que la Basilique leur serait ouverte, un grand nombre à peine débarqués s'y sont portés. Nous nous y sommes rendu nous-même une fois nos malades reçus à l'hospice de la Grotte et confiés aux bons soins de nos Sœurs Blanches, spécialement venues à Lourdes pour y continuer, avec le zèle et le tact qu'on leur connaît, leur belle mission de charité.

La Basilique offrait à cette heure le plus curieux et le plus inattendu des spectacles : elle était envahie par un pèlerinage nombreux de Landais. Ces braves gens, arrivés avant nous, après s'être confessés, s'étaient étendus sur les bancs et dormaient vraiment du sommeil des justes. Dans le chœur, deux prêtres, assis sur une chaise et protégés par rien, écoutaient les confessions des hommes en retard, pendant que, pêle-mêle à leurs pieds et jusque sur les marches de l'autel qui servaient d'oreillers, pèlerins et pèlerines allongés et enveloppés dans leur long manteau, reposaient avec calme et confiance. Il paraît que dans le Midi c'est l'usage. Vers trois heures et demie, quand enfin on nous autorisa à commencer les messes, il nous fallut, pour arriver au maître-autel, presque enjamber des créatures qui s'étiraient et dont nous troublions le repos. Nos Bretons, déjà nombreux à cette première messe, ne pouvaient pas s'expliquer ce sans-gêne et cet extrême laisser-aller : il n'y a pas à craindre qu'il s'établisse jamais à Sainte-Anne-la-Palme.

Mardi. — La première réunion générale eut lieu à l'église du Rosaire, à dix heures. Monseigneur devait y dire la messe. Sa Grandeur, accompagnée de quelques chanoines, descendit les rampes et se trouva au milieu de cette place immense

enserrée des deux côtés comme par deux grands bras.

Nous avons vu les projets de M. Hardy, suivi avec intérêt les progrès des constructions et même étudié les modèles réduits que l'on avait, les années dernières, mis sous les yeux des pèlerins ; mais rien ne nous avait donné une idée complète de ces travaux comme la vue de ce monument achevé.

Les premiers pèlerins venus à Lourdes avec nous en 77, se rappelleront la montagne plantée d'arbres qui descendait jusque dans la plaine, l'ancien et primitif chalet des Pères Missionnaires, les rampes étroites et rudes à monter qui menaient directement à l'esplanade de la Basilique : ces rampes n'existent plus, le chalet a été détruit, les arbres sont brûlés depuis longtemps, et la montagne a été coupée à pic. Quand on sait combien est dur ce marbre pyrénéen et la quantité énorme qu'il a fallu enlever, on s'explique qu'il a fallu dix ans pour faire cette œuvre ; mais aussi à quels résultats superbes on est arrivé !

La montagne taillée à pic et disparue, on a collé contre les parois du rocher une immense rotonde découpée en quinze chapelles. L'architecte, M. Hardy, bien digne de son nom, a résolu, avec un bonheur infini, les plus difficiles problèmes que cette construction offrait. Il fallait établir un vaisseau à larges proportions, lui donner assez de hauteur pour qu'à l'intérieur tout s'harmonisât, et pas trop élevé cependant, afin qu'à l'extérieur la Basilique ne fût ni masquée ni moins belle. L'église du Rosaire devait servir de piédestal à la Basilique, lui donner de l'élevation et de l'ampleur : ces résultats ont été atteints, et l'attente de tous, dépassée.

L'église du Rosaire se présente ainsi à première vue : une immense partie droite cachant l'intérieur et ne laissant pas voir la superbe église qui est derrière, un portail très élevé taillé dans un tympan ouvert dans sa partie supérieure, au-dessus, une coupole rabaissée et surmontée d'une lanterne et, de chaque côté, une demi-coupole recouverte de plomb comme les autres. Sept ou huit marches donnent accès à la plate-forme de l'entrée de l'église ; on y a ménagé des rampes pour y faire monter les voitures des malades. Les grands bras, dont nous parlons plus haut et qui enserrant la place, sont deux rampes gracieusement arrondies qui conduisent aisément au sommet de l'église du Rosaire et, de là, par des détours bien ménagés, à la plate-forme de la crypte.

Devant ces travaux considérables et si habilement menés, on s'arrête et, dans son admiration, on ne trouve qu'un mot : C'est beau, c'est royal, c'est digne de Marie !

Nous pénétrons à l'intérieur, où déjà nos pèlerins sont réunis : nous n'oublierons jamais le saisissement éprouvé en pénétrant sous ces voûtes si hautes, si belles, si harmonieuses. C'est une immense rotonde soutenue par des piliers massifs ; l'artiste a innové, il a entrelacé le roman, le bysantin et l'oriental : les quinze chapelles rayonnent tout autour, enca-

drées dans de doubles arcades qui leur donnent de la profondeur. Autels, décorations, balustrades, tout est provisoire : on y a laissé les ornements du jour de la consécration, ils y font un bel effet, tant le jour arrive adouci derrière les tympans des voûtes ; aucune fenêtre ne se voit, et la lumière qui tombe d'en haut est abondante, mystérieuse, et donne un reflet d'or aux moindres détails.

Deux larges escaliers florentins conduisent par l'intérieur à la Basilique : ils débouchent dans des lanternes qui seront bientôt remplacées par des clochetons du même style que la flèche de la Basilique, et destinés à lui donner *plus de corps* et d'ampleur.

Nos dix-sept cent trente pèlerins sont réunis, ils paraissent peu de chose dans cette église qui aisément en contiendrait six mille.

Monseigneur commence la messe à l'autel qui fait face au grand portail : M. l'abbé Kersimon, recteur de Ploumoguier, si dévoué et si bon, avait encore daigné accepter la direction du chant, fonction dont il s'acquitte au grand contentement de tout le monde. Il entonne nos cantiques bretons ; les voûtes résonnent, et dès le premier moment nos pèlerins sont saisis, enthousiasmés.

Les Bretons à Lourdes ont une puissance d'attraction que seuls les Vendéens partagent avec eux : on s'attache à nous, on vient nous voir, nous entendre, et c'est à qui, muni d'un de nos cantiques, se fauflera dans nos rangs. Nous étions donc déjà très entourés. Parmi les prêtres qui ne nous cachaient pas leur respectueuse sympathie et leur douce émotion, nous en remarquâmes un qui ne quittait point notre Evêque des yeux. Nous sûmes plus tard qu'il était : à Saint-Pé, dans son pays, où il s'est retiré par respect pour ses hautes vertus, le calme et la force d'une vie sacerdotale des plus remplies, par devoir pour la dignité épiscopale à laquelle il avait été appelé et à laquelle il a renoncé dès qu'il l'a pu, on le nomme Monseigneur Mounique est une de ces grandes figures achevées, devant lesquelles on passe en s'inclinant profondément, tant il y a en elles de noblesse, de vertu et de douceur au milieu des plus cruelles épreuves.

Ses relations d'affectueux respect avec Monseigneur datent de plus de 38 ans.

La messe finie et les avis donnés, on se sépare, les uns retournent à la Grotte, les autres courent aux piscines, chacun se rend où sa piété le porte et où ses misères l'appellent.

A deux heures la procession se forme en ville, près de l'ancienne église paroissiale, qu'on trouve si triste, si insuffisante auprès des splendeurs des deux Basiliques. M. l'abbé Iliou, curé de Plougastel-Daoulas préside. Pendant que sur quatre rangs nos Bretons, avec leurs croix et leurs bannières déployées, arrivent à la Grotte, Monseigneur est allé donner la bénédiction papale aux pèlerins de Saint-Bertrand. Avant

de chanter la formule, Sa Grandeur leur explique l'importance de la grâce qu'ils vont recevoir, les dispositions qu'elle nécessite, et les conséquences qu'elle emporte avec elle pour la suite de leur vie chrétienne.

Mais il faut se presser, la tête de la procession bretonne est en face de la Grotte, Monseigneur y arrive en même temps, et M. le chanoine Arhan monte en chaire : sa voix est émue, son cœur déborde, et il fait partager à tous ses sentiments de foi et de confiance. A peine est-il descendu que Monseigneur félicite ses Bretons d'être si nombreux ; il leur demande de bien prier ; et comment ne le ferait-il pas ici, à la Grotte, dans un pareil moment, pour eux, leur famille, leur paroisse, le diocèse et la chère France !

La bénédiction donnée, Monseigneur prend l'ostensoir et va de malade en malade le reposer un instant sur la tête de chacun d'eux ; leurs voitures sont alignées, rapprochées ; c'est avec peine qu'on se fait place pour aller de l'une à l'autre. Ici, c'est une jeune personne d'un grand nom que ses deux frères ont amenée pour la dixième fois peut-être ; là, c'est un grand jeune homme estropié, lui aussi plein de confiance ; partout où la vue s'étend, c'est la douleur calme, résignée, mais priante. Et comme à ce moment les cœurs sont unis, les mains jointes et les prières ferventes ! Une voix s'élève : Jésus, Fils de David, ayez pitié de nous ! et deux mille voix répètent : Jésus, Fils de David, ayez pitié de nous ! et cent fois la même invocation est redite sans désespérance ni fatigue : moment solennel, tous les cœurs vibrent à l'unisson !

Aucune amélioration ne se déclare, pas un malade ne se lève de sa couche, pas un cri de joie ne retentit, le Dieu-Hostie passe et repasse, témoin de nos désirs, de nos larmes, de nos supplications. Y resterait-il sourd ? Aurions-nous perdu ces accents qui le touchaient naguère au même lieu, lors du pèlerinage national, et rendaient la vue aux aveugles et l'ouïe aux sourds ? Sommes-nous moins dignes d'être exaucés ? Non, mais si les grâces palpables et toutes d'ordre physique ne nous sont point accordées avec cet éclat que nous aimerions, moins pour l'affermissement de notre foi que pour la conversion et, disons le mot, pour l'écrasement des impies, nous obtenons des conversions certaines, évidentes, connues de très peu d'entre nous, la discrétion nous faisant un devoir de les taire encore.

C'est là, en effet, le résultat voulu de Dieu et de sa sainte Mère : à qui fera-t-on croire qu'elle est venue à Lourdes uniquement pour guérir une jambe, former une plaie et rendre aux sens leur intégrité ? Non ; la Vierge-Immaculée a plus et mieux à faire : immaculée veut dire sans tache, sans souillure, et si, en se proclamant Immaculée, elle a entendu notifier au monde son privilège unique, c'était moins pour donner aux paroles du Pape une sanction et une approbation célestes

que pour dire aux hommes : le salut est dans la pureté, l'innocence, et l'accomplissement du devoir, toutes choses rendues aisées par la pratique de la pénitence. Ainsi on va à Dieu, ainsi on reste à Dieu, ainsi on sauve son âme, et tout est là, le reste n'étant rien ou presque rien, comme ces stations belles ou laides, bonnes ou mauvaises, que l'on traverse rapidement, allègrement, pourvu que l'on arrive au but du voyage.

Mais en même temps que s'obtient la conversion de cœurs non infidèles, mais endurcis par de longs oublis et peut-être par des défaillances, communes à ceux qui ne comptent que sur eux pour affronter les luttes de la dure vie chrétienne, une jeune religieuse venue du diocèse de Besançon, accompagnée de son curé, et d'un groupe nombreux de pèlerins, laissait ses béquilles, se redressait de toute sa taille et, sans rien dire ni faire chanter le moindre *Magnificat* public, quittait la civière qui l'avait apportée et recouvrait l'usage perdu de ses jambes depuis plusieurs années.

Y a-t-il miracle ? Dieu seul le sait, et l'avenir le dira : mais, dès aujourd'hui nous pouvons constater là une de ces améliorations, une de ces grâces manifestes qui apportent à la malade la fin de ses souffrances, font naître dans ceux qui l'entourent une explosion de joie reconnaissante, et déterminent chez les incroyants d'une paroisse un vif sentiment de respect, mêlé à quelques-uns de ces doutes qui deviennent par des remords le commencement de nombreux retours.

Le lendemain, vers 6 heures, nous avons revu à la gare cette même religieuse, elle marchait avec une grande aisance et portait elle-même une partie de son bagage.

Monseigneur, en revenant porter le Saint-Sacrement à l'Eglise du Rosaire, y trouve le pèlerinage des Landes qui l'attendait pour recevoir, lui aussi, la bénédiction papale : de même que pour les pèlerins de Saint-Bertrand, Monseigneur dit en quelques mots gracieux et pleins de cœur ce qu'était cette grande faveur, et se recommande à leurs plus ferventes prières. C'était la troisième fois que dans cet après-midi Monseigneur prenait la parole malgré de si grandes fatigues, et il l'a fait avec une voix forte, bien timbrée, et une émotion profonde.

Le soir, vers sept heures et demie, la nuit était venue, nos infatigables Bretons se retrouvent à la Grotte et organisent la procession aux flambeaux : nous l'avons décrite dix fois ; nous n'y reviendrons pas : au surplus c'est toujours beau et touchant de voir ces longues lignes de feu serpentant le long des allées, d'entendre ces chants qui sont toujours les mêmes et cependant toujours pleins d'intérêt, et d'assister à ces acclamations vigoureuses sorties du cœur, à la fin de ces réunions du soir.

Ces processions ont quelque chose qui entraîne et émeut

les plus froids : ce soir-là les cœurs avaient été saisis, ébranlés, brisés par les accents du prédicateur qui était monté en chaire avant le départ de la Grotte : le R. P. Le Guinio, de la résidence de Quimper, avait accepté au dernier moment de porter la parole : pouvait-il s'y soustraire lui, l'apôtre, le vaillant de toutes les œuvres, lui, qui, supérieur alors, avait dû résister au nom du droit, de l'honneur et de la raison à la force triomphante dans la si douloureuse matinée de l'expulsion ? Non, il ne pouvait pas refuser de nous ouvrir son cœur, et de fortifier les nôtres au contact du sien. Le Père est en chaire : ce n'est plus l'homme doux, le prêtre bon et gracieux, c'est l'apôtre qui s'élève, lance avec force sa parole ardente ; et chante les gloires de Marie.

Il fait appel à un souvenir classique : avant de mourir dans les cirques, les gladiateurs passaient devant César et lui disaient : *morituri te salutant* ! O Marie, voyez ces malades, si vous les guérissez, c'est bien, ils reviendront pleins de vie et de force, et ils seront vos témoins : si vous ne les guérissez pas, avant de mourir ils veulent vous saluer ici devant cette grotte : *Morituri te salutant*... Ils veulent du moins vous dire une fois ce cri de leur cœur : *Ave Maria ! Ave Maria*, cri de respect, de confiance et d'amour. Saluën au Folgoat le répétait, nous le redirons après lui : *Ave Maria*.

Il n'est pas possible même de résumer cette allocution improvisée ; elle a été courte, enlevée, superbe.

Nous avons tort de dire que les chants terminent la journée : c'est le moment où les âmes qui aiment le calme, le silence de la nuit et je ne sais quoi de mystérieux qui entoure la Grotte, s'y réfugient ! En vain l'heure est avancée, en vain le froid gagne les plus robustes, en vain un Directeur au ton sec et impératif ordonne-t-il de se retirer, on reste, on fléchit sa volonté, sage cependant, et on prie : que de choses dans ce mot ! Qui donc n'est pas venu à Lourdes surchargé, de confidences, de demandes à faire ! Et avant que l'on ait fait passer tout cela, une à une, de son cœur dans le cœur de Marie, il faut du temps, des chapelets et des *Miserere* ! On veut au retour pouvoir dire : j'ai prié pour vous : vous n'avez point été oublié : je suis sûr que Notre-Dame de Lourdes m'a exaucé ! Le jour ne suffisant pas pour ces saintes et charitables besognes, on prend sur sa nuit, on prend de longues heures sur son sommeil, prêt à soutenir que l'on s'en porte mieux, le cœur étant moins sous le pressoir et plus déchargé.

Parfois cependant ce calme de la nuit, après l'heure de la retraite, sera troublé par les chants des cantiques, mais si harmonieux, si bien en situation, que l'on fera trêve à sa prière solitaire pour accompagner ces chœurs qui rappellent ceux des Anges au berceau du Sauveur : Landivisiau a toujours tenu dans ces circonstances, la première place, et de haute lutte.

Mercredi. — Le temps est aussi beau que la veille. Mon Dieu que vous êtes bon d'avoir donné à vos Bretons, si habitués jadis à la pluie et à la boue de Lourdes, un beau soleil jusqu'à la fin !

À six heures, M. le chanoine Arhan, curé de Saint-Martin de Brest, directeur spirituel du pèlerinage, et M. l'abbé Ker-simon, recteur de Ploumoguier, directeur du chant, ont dit la sainte messe dans la Grotte : innombrables furent les communions, touchante la piété de nos pèlerins, vive et ardente leur foi ! Communier à la Grotte, sous les yeux de Marie, là même où elle apparut, à la place où depuis si longtemps ont communie tant de miraculés, tant d'hommes venus là coupables et malheureux, et repartis pardonnés et consolés, qu'elle joie ! et comme volontiers, on unit sa pauvre âme à ces âmes héroïques, son pauvre cœur à ces cœurs généreux, son faible amour pour Dieu à ces amours triomphants de Dieu même : on s'abrite derrière elles, comme les derniers de la famille derrière leurs aînés, et on prie Marie d'offrir tout cela à son divin Fils, pour qu'il y cherche et veuille y trouver quelque chose qui lui soit agréable, et nous le rende clément.

Vers neuf heures, Monseigneur dit à la Grotte la basse messe, pendant qu'on chante le *Kyrie*, le *Gloria* et le *Credo*. À l'Évangile, M. l'abbé Guédès, recteur de Pluguffan, nous a donné en breton une excellente instruction sur la puissance de Marie et la confiance que nous devons avoir en Elle.

À Lourdes, toutes les instructions doivent nécessairement traiter ce même sujet ; chaque orateur y apporte ses couleurs, son talent, ce qui lui est propre ; M. Guédès l'a traité excellemment ; mais tout autre sujet ne saurait y être compris. À des malheureux venus de loin, accablés de besoins, fatigués du poids du jour et de la chaleur, quel langage tenir autre que celui du secours qui viendra, abondant, assuré, prochain ? Ne sommes-nous pas ces malheureux ? Nos besoins ne sont-ils pas immenses ? Nos jours passés et nos lendemains ne nous écrasent-ils pas de leurs appréhensions ? Parlez-nous de Marie, qui guérit les corps et surtout les âmes ; dites-nous ses gloires, chantez ses miséricordes, nous sommes tout yeux, tout oreilles, et à Lourdes on s'enferme dans ce cercle immense comme dans une retraite d'or, que le bruit du monde n'arrive pas à atteindre. Chose curieuse, et dont chaque pèlerin a fait la si douce expérience : depuis le moment où l'on est monté en wagon jusqu'à l'instant du retour, on vit dans un monde à part, on respire un autre air, on se sent rajeuni parce qu'on est plus près de Dieu ; à peine se sent-on les pieds sur la terre, tant le cœur est en haut, et, n'étaient les souvenirs du passé et les craintes de l'avenir, on se croirait sorti de son sillon laborieux ; « encore un coup »,

comme le disait si bien Son Éminence le cardinal Pie, « encore un coup, et on est au ciel ! »

Après la messe, la procession se forme, au chant du *Miserere* alterné avec le *Parce*, pour conduire les malades à la piscine.

Les piscines sont restées ce que nous les avons connues, défectueuses et insuffisantes ; mais cela importe peu. Dieu fait ses merveilles, et Marie s'y montre bénigne et puissante.

Le chapelet commence ; tous les malades sont amenés dans leur voiture, et rangés en rond, les prêtres sont d'un côté, les pèlerins de l'autre. Monseigneur se place auprès de nous, et alors a lieu ce défilé de toutes les douleurs : les malades disparaissent derrière les rideaux qui ont abrité tant de souffrances, et assisté à tant de scènes de joie, quand la guérison suivait l'immersion, ou de tristesse résignée, quand la grâce ne venait pas.

O vous, qui croyez n'avoir pas de cœur, ô vous, qui pensez avoir perdu la foi, venez dans nos rangs, voyez ces malheureux : ils entrent sous la tente, leurs regards nous demandent un secours spécial, une prière plus fervente ; vous les verrez reparaître trébuchants et infirmes, mais non désespérés ; leurs yeux sont au ciel pleins de larmes, mais de celles qui consolent ; leur bouche murmure non des paroles de révoltés, mais la supplication résignée qui attendra ; leurs mains se joignent et de leur cœur s'échappe une prière ardente, poignante comme leurs douleurs ; ils demandent qu'un de leurs frères au moins soit plus heureux qu'eux, et qu'il ne sorte de tout cela qu'un plus grand honneur pour Dieu, un plus grand amour pour Marie.

Dieu semble sourd à nos prières : l'heure de la grâce n'est pas venue, et à midi, chacun rentre chez soi toujours plein de confiance et sans la moindre défaillance en la bonté toute puissante de Marie. Dans son admirable allocution, M. l'abbé Hameury, vicaire de Lambézellec, nous avait appris la résignation chrétienne qui finit par vaincre Dieu lui-même.

À une heure et demie, Monseigneur se rend à l'hôpital voir les malades, et s'assurer par lui-même que rien ne leur manque. Nos trois Sœurs de charité veillaient à tout, et en portant ses bénédictions, Sa Grandeur n'eut pour tout le monde que des paroles d'encouragement et des bénédictions.

Au reste, partout où Monseigneur paraissait, c'était une grande joie, et il était immédiatement entouré de ses diocésains et d'étrangers qui nous disputaient nos places pour arriver les premiers à baiser son anneau et à recevoir sa bénédiction. Même nos processions auraient été quelque peu troublées par ces témoignages répétés de respect et de véné-

ration, sans la fermeté de M. le Maître des cérémonies, qui écartait la foule et arrivait à faire avancer Monseigneur.

A deux heures, les vêpres sont chantées à la Grotte par M. l'abbé Roull, principal du collège de Lesneven, et Monseigneur préside la procession qui s'étend dans la plaine; la chaleur est forte, et le soleil ardent, mais cela n'est rien pour nos Bretons; tête nue et au chant des cantiques, ils enlacent bientôt le grand rond-point, au centre duquel s'élève la croix dite des Bretons.

M. l'abbé Kersimon, une fois le cercle fermé par nos 150 prêtres, nos 300 hommes et nos innombrables pèlerines, entonne le *Credo*.

Le *Credo* ! — Heureux le peuple qui sait encore chanter le *Credo*, après en avoir savouré les sublimes beautés et compris qu'en lui seul il y a de la force pour le bien, de la résistance contre le mal, et qu'avec lui il y a un passé glorieux et un avenir certain, quels que soient les tempêtes déchaînées contre la foi les blasphèmes qui le blessent dans ses sentiments intimes, les persécutions qui le menacent dans sa vie ou autrement ! Contre de tels peuples, les méchants les plus armés sont désarmés ; il y aura lutte, et lutte sanglante peut-être ; les têtes tomberont comme autrefois, mais en tombant, elles ne s'inclinent pas, parce que les cœurs, eux, sont restés droits et fermes.

Le *Credo* ! ô Bretagne, garde-le, livre-le comme ton unique bien, ton plus grand honneur, ta seule armure, à tes enfants ! On ne veut plus le leur apprendre ! Défends-les, sacrifie-toi pour eux : un jour ils te béniront, ils resteront dignes de toi, et tes fils au ciel t'acclameront.

Monseigneur donne sa bénédiction, et on vient à l'église du Rosaire pour y entendre une gracieuse allocution de M. l'abbé Kerbiriou, vicaire à Saint-Louis de Brest. L'orateur parle aux cœurs, il y fait passer le trop plein du sien ; son langage est élevé, sa voix douce et pleine d'émotion : à tous il fait grand plaisir et grand bien.

La bénédiction du Saint-Sacrement terminée, il est quatre heures et demie ; c'est le moment du repos, qu'un grand nombre va prendre encore près de la Grotte.

Avant la procession aux flambeaux, M. le chanoine Péron, curé-archiprêtre de Quimperlé, prend la parole : il s'empare avec un rare bonheur des paroles mêmes du cantique que l'on chantait : *Nous voulons Dieu...* Malgré ses fatigues et la préoccupation d'organiser toutes choses, M. l'Archiprêtre de Quimperlé a fait une instruction qui restera parmi ses meilleures, tant il y a mis de talent et de cœur.

Comme la veille, la procession est très belle, elle vient se terminer près de l'église du Rosaire.

Jeudi. — Longtemps avant six heures, les pèlerins sont groupés devant la Grotte, dans laquelle M. le chanoine Belbéoch, supérieur du Petit-Séminaire de Pont-Croix, et M. l'abbé Morgant, recteur de Saint-Pierre-Quilbignon, disent successivement la messe. Comme toujours, les communions sont nombreuses : croirait-on avoir bien fait son pèlerinage à Lourdes si l'on n'avait pas eu chaque matin le bonheur de communier ? A Lourdes surtout, la prière ne peut sortir que d'un cœur très pur, et pourquoi Dieu ne descendrait-il pas tous les jours dans un cœur très pur ? Ainsi qu'à Rumengol, au Folgoët et à Sainte-Anne-la-Palme, les communions semblent d'obligation : heureuse et douce obligation, gardons-là, et travaillons à la faire garder : tout est là.

A huit heures et demie, Monseigneur qui s'était depuis longtemps rendu dans la Grotte, et mêlait ses prières à celles que M. l'abbé Hameury récitait en chaire, célébra la sainte messe, pendant que l'on conduisait près de la grille nos chers malades.

La messe finie, comme la veille, nos brancardiers si dévoués sous la conduite des MM. de Kermenguy — deux nobles cœurs, deux rudes chrétiens — ramenèrent nos malades aux piscines pour les prières publiques, officielles, tout le pèlerinage présent jusqu'à midi. Elles parurent courtes ces heures pleines d'angoisses, entremêlées d'espérances, privées de résultats certains. Au commencement, après la récitation du chapelet faite devant Monseigneur, M. l'abbé Le Gall, vicaire aux Carmes de Brest, avait enflammé les cœurs, et inspiré une ferme confiance : *Salus Infirmorum*, Salut des Infirmes : ce fut le texte de son allocution. Où donc aurait-il pu en trouver un meilleur pour une pareille circonstance ? Ses accents émus répondaient aux sentiments de nos cœurs — que le prêtre parle donc bien quand du premier coup il est en communauté d'idées, d'espérances et de supplications avec son auditoire ! Sa pensée est comprise, les cœurs se dilatent, et ses conseils sont vite acceptés. Ce n'est pas cela l'éloquence du rhéteur qui façonne ses phrases pour les rendre sonores, parce qu'elles sont souvent creuses, c'est l'éloquence du mot, de la situation exploitée, des âmes qui vibrent ensemble sous la même touche.

Monseigneur était depuis quelque temps remonté au monastère des Pères, quand, soudain, un *Magnificat*, puis un second, montent formidables jusqu'à lui. Que s'est-il passé ? Notre Dame de Lourdes a-t-elle exaucé nos prières ? Quelqu'un de ces aveugles a-t-il recouvré la vue ? Un de ces paralytiques s'est-il levé pour marcher seul ?

Nous sommes bientôt informés des deux faits qui viennent de se passer, et nous les exposerons ici simplement, tels que nous avons cru les comprendre, réservant toutefois ce que l'avenir seul peut compléter dans notre récit.

La première personne qui se présente à nous dans le salon des Pères est une demoiselle Prouff, de Bodilis, sœur, croyons-nous, du célèbre médecin de Morlaix. Depuis longtemps, paraît-il, elle souffrait dans tous ses membres, et la marche lui était extrêmement pénible, sinon impossible. Au sortir de la piscine, toute douleur a disparu, elle se tient bien sur ses jambes et sa démarche est naturelle.

Est-ce là un miracle ? Nous ne le croyons pas. Est-ce une grâce, une grande grâce ? Oui, nous aimons à le croire ; mais tout en remerciant Notre-Dame de Lourdes de cette importante amélioration, la raison et l'honneur même de Dieu nous obligent à la plus grande prudence et à la plus extrême réserve. Et en cela nous ne faisons que suivre les sages avis de l'excellent baron de Saint-Maclou, médecin de la Grotte. Esprit chrétien, droit et ferme, M. de Saint-Maclou réagit contre les imprudents qui voient des miracles partout, s'exposant ainsi aux plus fâcheuses déconvenues.

Non, Notre-Dame de Lourdes n'a pas besoin pour être aimée, grouper ses enfants et dilater leur cœur en augmentant leur foi, *qu'on pousse à la roue des miracles*, et que, par un zèle inintelligent, on déconsidère sa puissance et sa bonté.

N'est-ce pas un assez grand miracle que de voir ces foules si nombreuses venir et revenir encore prier devant ces pierres ? Ces cœurs qui se donnent à Dieu enfin, ces brisements involontaires dont on n'est pas maître, n'est-ce donc rien tout cela ? Et si on n'a pas vu Marie rendre la santé aux malades, quel pèlerin ne l'a pas vu passer près de lui, ne l'a pas sentie lui toucher les yeux, les oreilles, le cœur, et lui arracher des larmes, les plus douces, les plus émues de sa vie ?

Le second fait qui excitait au plus haut point l'enthousiasme de nos pèlerins, était la vue rendue à une enfant de trois ans de Briec. Sa mère, tout heureuse mais calme, plus maîtresse d'elle-même que ceux qui l'entouraient, nous a expliqué ce qui suit : son enfant, ne voyant pas ou si peu que rien, aurait été à différentes reprises présenté à M. le docteur Giffo, médecin oculiste à Quimper. Après observations répétées, le docteur aurait dit que cette enfant ne verrait pas, ses yeux étant mal conformés.

Cette vaillante chrétienne ne s'était pas découragée, et depuis qu'elle lavait les yeux de son enfant avec de l'eau de Lourdes, elle avait constaté une amélioration : l'enfant voyait quelque petite chose.

Dans le salon des Pères Missionnaires, il a été facile de s'assurer que l'enfant voyait : elle a pris différents objets, couru après un joujou qu'on a fait rouler sur le parquet, et longtemps joué avec la montre d'une personne présente.

Cependant, la pauvre enfant a toujours ses beaux yeux

bleus mal tournés ; ils paraissent délicats et incapables de supporter la lumière.

Que faut-il penser de cette grâce ? Est-elle aussi complète qu'on aimerait à le croire ? Ou bien est-ce une simple amélioration qui, allant en augmentant, permettra à cette enfant de voir plus tard comme tout le monde ?

Ici encore, nous nous en référons à la sagesse si éclairée et toute chrétienne de M. le baron de Saint-Maclou : son nom fait loi, et ses récents travaux le classent parmi ceux qui font autorité.

M. le docteur assure que l'enfant n'était pas aveugle, et il en donne pour preuve l'expérience à laquelle il l'a soumise : il lui a présenté une allumette enflammée, et l'enfant, sans y être invitée, a allumé une bougie placée à sa portée. Comment l'aurait-elle fait si elle ne l'avait jamais vu faire ?

Donc cette enfant a vu.

Y a-t-il cependant dans son organe une amélioration sensible obtenue à Lourdes ? Nous le croyons, l'enfant faisant aisément plusieurs choses qu'elle n'aurait pu faire auparavant. Dans quelle proportion cette amélioration a-t-elle été accordée ? Nul ne saurait y répondre ; l'enfant n'a que trois ans, et, par là même incapable de donner la moindre explication.

Nous bénirons donc Notre-Dame de Lourdes qui accorde à cette enfant une grâce bien importante ; nous lui demanderons qu'elle l'a lui continue, et au besoin l'augmente ; et de même que pour M^{lle} Prouff, de Bodilis, nous avons suspendu tout jugement, nous nous garderons bien dans ce cas de toute décision précipitée.

A une heure et demie, Monseigneur a bien voulu recevoir et accueillir les prêtres du pèlerinage avec une bonté parfaite. Nous n'avons rien à dire de ces épanchements tout intimes qui font tant de bien au cœur du Pontife et aux cœurs de ses prêtres. Rien ne resserre les liens, rien ne les rend indissolubles, et plus doux que ces réunions faites au loin, à Lourdes : le Père y apparaît tout entier, et les Enfants s'y montrent mieux ce qu'ils sont, respectueux, dévoués et affectueux, sans gêne, ni crainte aucune.

A deux heures nouvelle réunion à la Basilique : on chante le *Magnificat*, puis Monseigneur se rend à la balustrade, et là prenant la parole, il nous dit : « Mes chers enfants, je ne puis garder pour la seconde fois dans mon cœur toute la joie que j'éprouve en vous voyant si nombreux réunis autour de moi. Vous êtes venus de loin. Vous êtes accourus d'Ouessant, de l'Ile-de-Seins, de Molène, et de toutes les paroisses de mon diocèse, laissez-moi me féliciter avec vous de vous voir ici au pied de Notre-Dame de Lourdes. Je suis fier d'être votre évêque, fier d'être à Lourdes avec mes Bretons. Et ce pèlerinage si beau resserre encore, si c'était possible, les liens sacrés

et indissolubles qui m'unissent à vous ». Puis Monseigneur disposa ses pèlerins à recevoir la grâce de la bénédiction papale, et demanda des prières, et des prières encore, pour le diocèse, la France et le Pape.

En entendant notre Evêque parler ainsi, chacun de nous sentait dans un sentiment d'immense joie et de profonde émotion qu'il était fier de lui aussi, et que cette union renouvelée, scellée à Lourdes, était de celles que la mort même ne brise pas.

Monseigneur, vous avez dès le premier jour trouvé la route de nos cœurs, vous y êtes, vous y resterez, et chacun de nous saura vous le prouver ! Vos paroles de Lourdes trouveront de l'écho dans le diocèse !

A la procession à la montagne, présidée par M. l'abbé Pouliquen, recteur de Plomelin, M. l'abbé Tanguy prêcha au pied de la croix avec une grande éloquence le mystère de notre Rédemption et la part si grande qu'y voulut prendre la Sainte-Vierge.

Le soir, dernière procession aux flambeaux, aussi belle, aussi nombreuse que les précédentes.

Combien de pèlerins, trouvant leur piété non encore satisfaite, ont tenu à passer la dernière nuit en prières à la Grotte ? Bien que chargé de les en renvoyer, et n'y parvenant guère, nous n'avons pas la force de les blâmer de ces saints excès. Le voyageur qui part, reste le plus longtemps possible près des siens avant les heures de la séparation : le chrétien nouvellement revenu à Dieu connaît sa faiblesse, craint l'avenir et veut puiser, puiser encore, là où se trouvent force et bonté ; l'âme anxieuse, indécise, aux prises avec de grandes résolutions à formuler, à dévoiler ou à exécuter, se sent fléchir, elle reste près de Marie. Son regard dissipe ses doutes, raffermi son courage, lui dicte les paroles qui résigneront des parents chéris, et lui donne le courage de s'envoler loin d'eux avec le triple diadème de la pauvreté, de la chasteté et de l'obéissance.

A chacun de nos pèlerinages se dénouent ainsi les affaires de Dieu et des âmes : et pour cela il faut prier, et prier à la Grotte.

Vendredi. — Dès quatre heures, la Basilique est envahie. M. l'abbé Kersimon dit la messe, et la sainte communion se distribue à tous. M. le chanoine Arhan fait les adieux et donne lecture d'une dépêche arrivée la veille au soir de Rome. Monseigneur avait, par le télégraphe, prié Son Eminence le cardinal Rampolla, de faire agréer au Saint-Père ses hommages et ceux de ses diocésains qui se trouvaient réunis à Lourdes, avec l'assurance de leur absolu dévouement à la Chaire de Pierre.

Voici la réponse :

« Rome, 18 septembre, 4 h. 05, soir.

« Le Saint-Père a bien agréé vos hommages dévoués en bénissant de tout cœur Votre Grandeur et ses chers diocésains.

« Cardinal RAMPOLLA. »

La lecture de cette dépêche fut une grande joie pour tous : n'est point Breton qui n'aime point le Pape.

Les messes se succèdent, et chacun se presse ; il faut partir, mais non sans avoir dit au revoir à la Basilique, au Rosaire, à la Grotte. Encore une dernière prière, une dernière recommandation à Marie, un dernier regard sur ces lieux bénis !

Les deux trains de Landerneau sont déjà partis ; les pèlerins du train de Quimper reprennent les places qu'ils avaient en venant. Monseigneur revient aussi avec nous, et ce sera un vrai bonheur pendant les arrêts, de le voir parcourir nos rangs ou aller de portière en portière dire un mot aimable, donner sa bénédiction, ou porter quelques douceurs aux malades.

Le retour s'est fait dans d'excellentes conditions pour tous : contrairement aux années précédentes, nous n'avons pas eu le moindre ennui.

A Nantes, nous laissons quelques pèlerins. A Redon, une famille tout entière nous quitte, ramenant sans guérison un charmant enfant pour qui on a tant prié ! Mais cette famille de saints, que Dieu a bénie et établie largement, est à la hauteur de cette dure épreuve, et elle la portera sans fléchir.

A Sainte-Anne, nous aidons à descendre sur un matelas, un pauvre enfant déjà venu à Lourdes avec nous ; sa mère est résignée ; des jeunes filles attentives et empressées entourent leur frère, et un jeune prêtre rend au cher malade mille petits services avec un dévouement parfait. Pourquoi s'arrêter à Sainte-Anne-d'Auray avec un malade, quand on revient de Lourdes ? Serait-ce pour porter plainte à notre vieille patronne de la Bretagne contre sa Fille Notre-Dame de Lourdes ?

Le poète breton nous fait chanter :

Hor chelaouit, o Mari, rag ni zo Bretonnet ;
A bel amzer e c'houzoc'h hor beuz pennou kalet ;
Ma na roit d'eomp hor goulenn, ni iel da zaoulina
Ha d'en em glem ac'hanoc'h da di Santes Anna (1).

Non, il n'y a pas dans le cœur de cette noble Dame, dans les yeux de ses filles, sur les lèvres de son enfant infirme, place à une plainte, à un trouble, à un murmure. Tous sont

(1) Ecoutez-nous, ô Marie, car nous sommes Bretons ;
Depuis longtemps vous savez que nous avons la tête dure,
Si vous ne nous accordez pas notre demande, nous irons nous agenouiller
Et nous plaindre de vous dans la maison de sainte Anne.

résignés, et le malade lui-même, remis dans sa gouttière sur sa voiture à bras, nous serre la main avec un bon sourire, et nous dit : « Je suis plutôt mieux ! »

Et maintenant, rentrés dans vos familles, Pèlerins qui voudrez bien lire ce compte-rendu, il vous reste de grands devoirs à remplir et de publiques actions de grâces à rendre à Dieu pour l'insigne faveur d'être venus à Lourdes.

Venir à Lourdes est une grâce de choix ; y prier à côté de ses frères et sentir là, dans son cœur, ce que nulle part ailleurs on a senti, n'est-ce point une marque de prédilection ? On disait autrefois : noblesse oblige ! Disons-le en toute sincérité : pèlerinage oblige ! Un pèlerin de Lourdes est un enfant gâté de la Sainte-Vierge ; il s'efforcera de lui être agréable en tout, et par là même il acceptera, soutiendra et défendra en tout la loi et l'honneur de Dieu.

Le pèlerin ! Il sera apôtre dans son milieu ; sur lui les bons compteront pour l'établissement et la vie de leurs œuvres, et les méchants craindront l'énergie de sa foi, son dévouement au bien, et la netteté de sa loyale attitude.

Le pèlerin ! Son cœur sera brisé de douleur quand, impuissant, il verra le mal se commettre sous ses yeux, les blasphèmes résonner et de jour et de nuit plus audacieux et plus coupables que jamais, les méchants triomphants et les bons écrasés ! Il ne se déconcertera pas, mais enveloppé dans sa foi comme dans une armure impénétrable, il attendra, actif et agissant quand même, le rosaire à la main, des temps meilleurs ; et, s'ils ne doivent pas venir, il se réfugiera dans les espérances de l'avenir, se redisant sans cesse à lui-même cette parole de Marie à Bernadette :

« Je ne vous promets pas de vous rendre heureuse dans ce monde, mais bien dans l'autre ».

Etre un chrétien militant, malheureux, écrasé ici-bas, c'est peu de chose ! — mais être au ciel un élu, arrivé à la paix, au bonheur, au triomphe, c'est tout.

Pèlerins de Lourdes, ne l'oubliez jamais !

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

36, Place Saint-Corentin
QUIMPER

C. LÉON

Place Saint-Corentin, 36
QUIMPER

VÊTEMENTS JODELAIS, Jeune

Ecclésiastiques

Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

DÉCORS PEINTURE, VITRERIE

HUILE, ESSENCE

Vernis, Brosserie

VENTE AU DÉTAIL

G. GUÉGUEN

25, rue des Boucheries, 25

Quimper

GRAND CHOIX

DE BAGUETTES

POUR ENCADREMENTS

VITRAUX D'ÉGLISE — RÉPARATION

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,

est seule chargée, à Paris, de recevoir les ANNONCES
pour la Semaine Religieuse de Quimper.

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,

Villedieu-les-Poêles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis

S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

VIN ROUGE

du domaine de Carros-Haut-Brion, expédié franco de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOUCHER, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1886 ; 145 fr. récolte 1885 et 180 fr. récolte 1882.

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs, M. Louis ROUVIERE, propriétaire de Vignobles, à VERGÈZE (Gard). Ce vigneron qui prépare lui-même les vins qu'il offre au clergé pour le Saint-Sacrifice, tient aussi à la disposition de nos lecteurs des vins rouges excellents et garantis absolument naturels et sans plâtre, à partir de 80 francs la barrique de 225 litres fût perdu et rendu franco de transport et de congé jusqu'à la gare qui lui est désignée. Nous devons ajouter que M. Rouvière fait partie de la Croisade des Négociants Francs-Catholiques et qu'il donne une partie de son bénéfice pour le soutien de l'Ecole-Libre de sa paroisse. Il espère que tous les bons chrétiens voudront bien, par leurs achats, participer à cette excellente œuvre. Envoi du prospectus détaillé sur demande affranchie.

LA PETITE CAISSE DU CLERGÉ
PLACEMENTS de toute sécurité rapportant 5 0/0 l'AN servi à domicile
FONCTIONNANT DEPUIS DOUZE ANS.
PRÊTS au CLERGÉ à taux modéré sur bonnes garanties morales et matérielles. Renseignements, Ordres, Bourse

3,750 fr. à gagner en un mois avec 170 fr.
CAPITAL GARANTI. — Ecrire de suite à P. JOURDAIN et C^e B,
86, rue de Richelieu, PARIS.

LA RENTE VIAGÈRE MODERNE

GARANTIE		PAR L'ÉTAT	
40 à 50 ans	50 à 60 ans	60 à 70 ans	70 et au-delà
16,66 %	20 %	25 %	33,33 %

PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE

La Cote Libre de Paris (12^{me} ANNÉE)
Envoyez tous renseignements sur demande au Directeur : 14, Rue de Provence, Paris.

Spécialité de Vins blancs
POUR LA SAINTE MESSE

Depuis 100 fr. la Barrique.

Louis HULLER, propriétaire,
à Preignac (Gironde).

GUÉRISON

certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2^{me} jour.
M. LENOIR, Médecin Sp^{cial}, Anc^{ien} Aide-Major des Vétér. M^{ilit}, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les
VINS D'ALGERIE

Importés par PIERRE COVACOVICH PROPRIÉTAIRE
à Philippeville (Exposant à la Section Algérienne)
CETTE MAISON DE CONFIANCE VIENT D'INSTALLER à
PARIS, 7, RUE LE PELETIER
un Bureau de Vente où l'on peut adresser les commandes :
VINS ROUGES bon ordinaire, 115 fr. la pièce de 225 lit.
VINS ROUGES supérieur, 150 fr. la pièce de 225 lit.
VINS BLANCS selon origine. (L'avis franc du Caïsquo.)

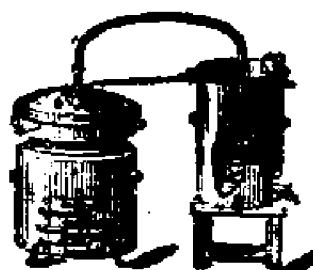
Expédition franco de port dans toutes les gares (droits en plus). Payables au comptant avec escompte de 2 0/0.

EAUX-de-VIE et EAUX-de-VIE de MARCS d'origine défilant toute concurrence. A titre d'échantillon, caisse de 6 bouteilles, contre un mandat de 12 fr., droits et port à la charge du destinataire.

MALADIES DE LA PEAU DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.

Guérison infailible et radicale par les pilules ANTI-HERPÉTIQUES (cures médicamenteuses) sans hydrargyre ni arsenic du Dr LUGI. Dans le cours de ce traitement ont la durée en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Ph^{armacie} FINANCE, 5, B^{oulevard} Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.

REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS



NOUVEL ALAMBIC BRULEUR

FIXE ou BASCULANT Breveté s. g. d. g., système DEROY
Produisant de l'eau-de-vie sup^{érieure} avec ou sans repasse en distillant vins, cidres, lies, marcs, fruits, moûts, etc. 1,600 Appareils vendus après essai.
DEROY FILS AÎNÉ, Constructeur, 15, 17, r. du Théâtre, G^{renoble} Paris
et à l'EXPOSITION, Palais des Machines, Classe 56. Section des Appareils de Distillation — ENVOI FRANCO DU TARIF ILLUSTRÉ

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie de KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO	PRIX DE L'ABONNEMENT	LA LIGNE D'ANNONCE
10 CENTIMES	6 fr. par an	40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kerton.

SOMMAIRE. — I. Nouvelles du Diocèse : Offices extraordinaires; Apostolat de la Prière; Nominations; Retraite des Tertiaires à Lesneven; Quimper, Plouarzel; Les Bretons à Lourdes; Histoire des RR. PP. Capucins en Bretagne.



II. Documents historiques (suite).

III. S^{aint} Pol-Aurélien et ses premiers successeurs : ch. iv, La ville sainte et l'île de Batz (suite).

IV. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 6 Octobre. — 17^e Dimanche après la Pentecôte : Fête du Saint Rosaire, double de 2^e classe, blanc. A la messe, mémoires : 1^{er} de saint Bruno, 2^e du Dimanche. — Vêpres de la Sainte-Vierge; mémoires : 1^{er} de saint Bruno, 2^e du Dimanche, 3^e de saint Marc, 4^e des saints martyrs Serge, etc.
Lundi 7. — Saint Marc, ou office votif.

Mardi 8. — Sainte Brigitte, veuve, double, blanc.
Mercredi 9. — Saint Denis et ses compagnons, martyrs, double, rouge.
Jeudi 10. — Saint François de Borgia, confesseur, semi-double, blanc.
Vendredi 11. — Office du jour ou office votif.
Samedi 12. — Office de l'Immaculée-Conception, semi-double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Saint-Thégonnec : 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 octobre.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Saint-Thégonnec. — Nous recommandons tout spécialement aux prières de nos lecteurs la Retraite d'Adoration qui aura lieu à Saint-Thégonnec, du 6 au 14 octobre, sous la présidence de M. le chanoine Cloarec, curé-archiprêtre de Saint-Louis de Brest.

Quimper. — *Dimanche 6 octobre, chapelle de la Retraite : à 7 heures, réunion des Dames de la Congrégation, messe, instruction, bénédiction.*

Apostolat de la Prière.

LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS.

Intention générale pour Octobre 1889, désignée par Son Em. le Cardinal Préfet de la Propagande, et benie par Sa Sainteté Léon XIII : l'humiliation des ennemis de l'Eglise.

Naguère, en même temps qu'à Rome, d'abominables manifestations glorifiaient l'apostat Giordano Bruno et déployaient, à la lettre, le drapeau de Satan, on voyait, à Montmartre et dans d'innombrables sanctuaires, les catholiques de tous pays multiplier les amendes honorables et les solennelles consécration au divin Cœur de Jésus. Ainsi nous apparaît d'un coup d'œil et l'ennemi qu'il nous faut combattre, et le moyen par excellence de lui infliger, à bref délai, une décisive humiliation.

Elle est absolument certaine, il est vrai, l'humiliation éternelle qu'essuieront, au dernier jour, s'ils persévèrent dans le mal, les ennemis de Dieu et de son Eglise : *Qui habitat in cœlis irridebit eos*. Mais ce n'est pas cette humiliation que nous demandons pour eux : ah ! que bien plutôt, comme le désire si ardemment le Cœur de Jésus, ces malheureux se convertissent et qu'ils vivent !

L'humiliation — temporelle celle-là — qu'il faut demander pour les ennemis de l'Eglise, qu'il faut même leur *procurer* autant qu'il dépend de nous avec le secours du ciel, c'est qu'ils soient, au plus tôt, renversés du pouvoir qu'ils ont usurpé presque partout, et qu'ainsi la sainte Eglise recouvre enfin la pleine liberté qui lui est due.

Pour assurer la victoire si désirable qui couronnera cette lutte, il faut joindre aujourd'hui, à l'action vigoureuse, deux moyens à la fois nécessaires et infaillibles, la prière persévérante et l'ardente dévotion au Sacré-Cœur.

Le Sauveur, parlant expressément de la dévotion à son Cœur sacré, l'a déclaré lui-même : *Je régnerai, dit-il, malgré mes ennemis !* Or, ce règne du Sacré-Cœur, c'est pour les ennemis de l'Eglise la suprême humiliation. Propageons-le donc de toutes nos forces et, suivant la divine parole, le triomphe est assuré.

Souscription Diocésaine POUR LES DEUX VITRAUX DE NOTRE-DAME DU FOLGOAT

Sixième Liste

M. l'abbé Miorsec, vicaire à Plouarzel.	20 fr.	» c.
Un anonyme	20	»
M. de Kermenguy, député	100	»
M. l'abbé Cevaër, recteur de Kernével	2	»
M. l'abbé Roué, recteur de Sainte-Sève	5	»
M. l'abbé Yvenat, recteur de Plomeur	5	»
Sommes anonymes diverses reçues au		
Grand-Séminaire pendant la retraite	47	»
M. l'abbé Jaouen, vicaire à Plougoulm	2	»
M. le recteur de Milizac	10	»
M. le recteur de Lampaul-Guimiliau	10	»
M. Ernest de Poulpiquet de Brescanvel	10	»
M ^{me} de Saint-Haouen, de Lesneven	50	»
Les Révérends Pères Benedictins de Ker-		
bénéat	10	»
M. l'abbé Madec, recteur de Saint-Pabu	10	»
M. l'abbé Guéguen, vicaire	5	»
La conférence de Sainte-Anne, Brest	10	»
Un anonyme de Lesneven	5	»
Un anonyme de Paris	10	»
M. le curé de Lesneven	20	»
M. le curé de Plouguerneau	20	»
M. l'abbé Kervella	20	»
Un anonyme de Lesneven	5	»
M. le recteur de Trélez et son vicaire	10	»
M. le recteur de Trémaouézan	5	»
M. le recteur de Goulven	10	»
M ^{lle} Le Flô, de Lesneven	20	»
M ^{lle} de Kermenguy, du Lescoat	10	»
M. Ar. de Kerangal, de Quimper	5	»
M. l'abbé Rohou, recteur de Ploudaniel	20	»
Les Ursulines de Saint-Pol	20	»
Les Ursulines de Morlaix	10	»
M. le docteur Vocel, de Brest	5	»
M. Fléiter, vicaire-général	20	»
Un enfant de Marie, du Huelgoat	5	»
M ^{me} V ^{ve} Kersaudy, de Landerneau	5	»
M. Boucher, de Landerneau	28	»
M ^{me} de la Sablière	30	»
Un anonyme	5	»
M. Deschène, de Lesneven	5	»
La paroisse de Saint-Martin de Brest	100	»
M. l'abbé Le Bourc'his, de Brest	10	»
M. le curé de Carhaix	10	»
M. Le Pape, vicaire à Lannilis	10	»
M ^{me} Henri, de Saint-Renan	20	»
Un anonyme d'Audierne	5	»

Total de la 6^e liste. 764 fr. » c.

Report des 5 premières listes. 1,409 fr. »

Total général 2,173 fr. » c.

Nominations. — M. Colléoc, recteur de Saint-Derrien, est nommé recteur de Plouyé.

M. Le Bras, vicaire à Saint-Renan, est nommé recteur de Saint-Derrien.

M. Quentel, professeur à Pont-Croix, est nommé vicaire à Saint-Renan.

M. Robinaud, professeur de mathématiques au Petit-Séminaire de Pont-Croix, est nommé aumônier du Collège de Morlaix.

Retraite des Sœurs des Tiers-Ordres à Lesneven. — C'est avec un sentiment de joie profonde que nous signalons le résultat des pieux exercices suivis, ces derniers jours, par les bonnes Sœurs tertiaires du pays de Léon.

A la voix des Souverains-Pontifes Pie IX et Léon XIII, exprimant, non leur volonté formelle, mais un simple désir, on a vu les différents Tiers-Ordres, et en particulier celui de Saint-François, renaître là où ils avaient depuis longtemps disparu ; pour nous, plus heureux, nous n'avions pas à désirer pareille résurrection ; ce grand moyen de sanctification continuait d'être pratiqué dans notre pays, mais depuis plusieurs années, quel progrès cependant ! C'est au nombre de 245 que les Sœurs étaient réunies à la communauté de la Retraite ; une seule appartenait au Tiers-Ordre de Saint-Dominique, 50 à celui du Mont-Carmel, restaient donc 144 Sœurs suivant la règle franciscaine.

Mais si nous avons cru devoir parler ici de cette réunion où les chiffres ont bien leur éloquence, ce n'est pas tant, néanmoins, pour signaler le nombre des Sœurs que pour constater leur recueillement et leur ferveur. De ces tertiaires, les unes sont groupées en *fraternités* dans leurs paroisses, ou du moins dans des centres peu éloignés de leurs demeures ; d'autres vivent isolées, suivant leur règle comme elles le peuvent ; pour celles-ci la retraite avait un avantage spécial : leur faire connaître la lettre et l'esprit de cette règle à laquelle elles ont été imparfaitement initiées, et dont aucune voix autorisée ne leur a peut-être fait connaître les richesses. Qu'il nous soit permis d'exprimer le vœu de voir ces âmes de bonne volonté trouver toutes, dans leur voisinage, le groupement des Sœurs en petites familles dirigées par leurs propres prêtres ; c'est surtout à cette condition là que les tiers-ordres opèrent le bien qu'on peut en attendre.

Au moment où nous parlons des tertiaires bretonnes du pays de Léon, le R. P. Gardien des Capucins de Lorient prêche la retraite aux sœurs du tiers-ordre de saint François de la *Fraternité* de Quimper. Espérons qu'il viendra un temps où les tertiaires de langue bretonne, qui sont désormais si nombreuses en Cornouailles, bénéficieront du même privilège. N'y ont-elles pas droit ces personnes souvent si précieuses dans leurs paroisses pour aider le clergé à catéchiser les enfants, et maintenir ou créer les œuvres chaque jour plus nécessaires au milieu de nos populations qu'on voudrait ravir à Dieu ?

QUIMPER. — Mercredi 2 octobre, fête des Saints-Anges, a eu lieu à la cathédrale la réunion annuelle des enfants de toute la ville qui fréquentent les écoles publiques ou privées.

Avant la messe dite par M. l'abbé Le Guern, professeur au Petit-Séminaire de Pont-Croix, M. l'abbé Morvan, vicaire à Saint-Corentin, a adressé à cette foule d'enfants qui remplissaient la nef et les bas-côtés, une charmante allocution.

QUIMPER. — Nous avons omis, dans le compte-rendu du pèlerinage un trait de probité, qui fait le plus grand honneur à un modeste employé de la gare de Redon.

Une personne de Morlaix avait laissé tomber dans cette gare, en allant à Lourdes, treize obligations Ouest au porteur : au retour elle les réclama au chef de gare qui les lui remit, les ayant reçues du facteur aussitôt qu'il les avait trouvées.

Nous avons déjà annoncé, dans notre dernier numéro, la traduction bretonne de la nouvelle prière à saint Joseph. Nous nous permettons de nommer l'auteur de cette traduction : c'est M. l'abbé le Sann, curé-doyen de Bannalec. En même temps, nous le félicitons de son heureuse idée. Assurément c'est répondre aux vœux du Souverain-Pontife et faire une très bonne œuvre que de travailler à répandre le plus possible parmi les fidèles cette belle prière composée par le Saint-Père lui-même pour les besoins actuels de l'Eglise et qu'il a bien voulu pour cela enrichir des plus nombreuses indulgences.

Elle se trouve en vente chez M. SALAUN, libraire à Quimper, 1 franc le cent.

PLOUARZEL. — Les fêtes de Notre-Dame de Trézien, présidées par M. le chanoine Ollivier, supérieur du Grand-Séminaire et vicaire-général, ont été des plus belles et des plus consolantes. Plusieurs paroisses voisines y sont venues en procession, et une foule considérable de pieux fidèles très recueillis ont montré leur foi et leur attachement pour ce vieux sanctuaire si vénéré.

Dieu soit béni ! toutes ces fêtes font le plus grand bien au pays et lui conservent sa foi robuste, les mœurs chrétiennes et ses traditions catholiques.

AVIS. — Des retraites bretonnes pour les femmes vont s'ouvrir le 12 de ce mois à Quimper, Quimperlé et Lesneven.

Nous recommandons vivement ces retraites au zèle de nos confrères des paroisses, et nous ne doutons point qu'elles ne continuent à devenir toujours plus nombreuses.

Nos pèlerins liront avec plaisir cet article du *Journal de Lourdes* :

« Il convenait de réserver pour la fin le pèlerinage qui fut l'ornement principal de cette semaine : nous voulons parler de 1,800 Bretons du Finistère, heureux d'accompagner à la Grotte leur nouvel évêque.

« L'an dernier, ces enfants de Sainte Anne semblèrent avoir désappris le chemin des rives Massabielle. C'est qu'au nombre de cent mille, ils tressaillirent du plus pur patriotisme, tandis que Mgr Freppel, leur député, célébrait les gloires de Notre-Dame du Folgoët.

« Ils sont revenus cette année aussi nombreux que jamais. Autour de Mgr Lamarche se pressaient les chefs toujours les mêmes de ces saintes expéditions : M. de Penfentenyo, archiprêtre de Quimper, M. Péron, archiprêtre de Quimperté, M. Arhan, curé de Saint-Martin à Brest, M. Kersimon, M. Le Coz.

« Leur procession avait un aspect pittoresque, avec les coiffures typiques des femmes et les vestons des hommes, à double rangée de boutons.

« Rien ne saurait rendre l'expression de leur voix dans ce refrain :

« Reine de l'Arvor, nous te saluons,
« Vierge immaculée, en toi nous croyons.

Le salut d'arrivée fut adressé à Notre-Dame par M. l'abbé Arhan, en langue bretonne. « O Marie, dit-il, nous vous devons deux années de prières, puisque, l'an passé, les circonstances nous empêchèrent de venir. Nous les paierons de notre mieux. En retour vous nous accorderez deux années de grâces et de bénédictions. Nous en avons besoin plus que jamais. »

« Pendant trois jours, ces chrétiens d'un autre âge furent admirables dans les élans de leur piété. Ils assistaient le matin à une messe de communion, puis à une messe solennelle et à des prières communes pour les malades.

« L'après-midi, après une procession au Calvaire Breton ou sur la montagne, ils avaient une instruction et le salut. La fête de nuit était le couronnement obligé de la journée.

« Mgr l'Evêque les excitait par son exemple.

« Si l'avenir répond au présent, trois guérisons auront été obtenues : celles de M^{me} Guennégan, de M^{me} Augustine Lahaye et de M^{me} Catherine Moal. Ces trois malades, atteintes d'états nerveux à forme grave, ont quitté Lourdes avec toutes les apparences de la santé.

« On a beaucoup parlé d'une petite fille de trois ans qui aurait retrouvé à la Grotte sa vue presque éteinte. Le fait est difficile à contrôler.

« Les pèlerins de Quimper ont conquis pour la douzième fois un droit légitime à nos remerciements et à nos félicitations. »

Histoire de l'Ordre des RR. PP. Capucins en Bretagne. — Les RR. PP. Capucins désirent reconstituer l'his-

toire de leur Ordre en Bretagne. Ils prient toutes les personnes et spécialement MM. les Ecclésiastiques qui posséderaient quelques documents concernant ces Religieux de vouloir bien leur en donner connaissance.

Prière d'adresser ces renseignements au R. P. René, Couvent des Capucins, Lorient.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES
dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite)

Le Procureur-Syndic concluait son réquisitoire en demandant l'envoi d'une force armée suffisante pour prévenir les troubles annoncés.

En conséquence de cette demande, le Conseil général du département, dans la séance du 17 novembre, ordonnait un déploiement de force militaire qui frisait le ridicule, quand on songe qu'il ne s'agissait que d'arrêter deux prêtres.

« Vu un procès-verbal dressé, le dimanche 6 novembre, par les sieurs Prédour, Cariou et Lemével, du bourg de Brasparts, par lequel il conste que les sieurs Guillou et Chansy, curé et vicaire assermentés, ont été troublés dans l'exercice de leurs fonctions, maltraités dans leurs personnes et menacés des dernières extrémités par une multitude égarée ;

« Considérant que dimanche prochain est indiqué par les séditieux pour le renouvellement des mêmes excès,

« Le Département nomme commissaires MM. Golias, ex-député à la Constituante, et Fénigant, procureur-syndic du District de Châteaulin, pour aller à Brasparts concilier les esprits. Ils se feront accompagner de cent hommes de la garde nationale de Quimper, cent hommes du second bataillon, 39^e régiment, de Quimper, de la brigade de gendarmerie de Châteaulin et des hommes de la garde nationale de cette ville.

« Les dits commissaires ont pour mission de faire arrêter les ecclésiastiques réfractaires et de les amener à Quimper. »

Dans la séance du lendemain 18 novembre, un membre annonce qu'une partie de la brigade de gendarmerie de Châteaulin ne s'y trouvait pas au moment de la réception des ordres transmis hier au soir par le Directoire du Département, ce qui a empêché de faire exécuter dans la nuit l'arrestation des deux ecclésiastiques réfractaires.

« Le même membre expose qu'il est convenable de réduire la force armée qui doit marcher vers Brasparts.

« L'assemblée décide, en conséquence, que les deux cents hommes désignés hier seront réduits à cent, dont cinquante gardes nationaux de Quimper, et cinquante soldats du 39^e. »

« *Département, séance du 22 novembre.*

« Le rapport des commissaires civils envoyés à Brasparts est remis par un militaire du détachement envoyé à ce bourg, et qui est revenu à Quimper.

« Il résulte de ce rapport que les commissaires n'ont éprouvé aucune résistance. Leur présence à Brasparts n'y a étonné personne; qu'elle y était annoncée depuis deux jours; que le curé assermenté a célébré paisiblement la grand'messe en présence de deux ou trois individus qui semblaient y être attirés par la curiosité; que la commune, assemblée à l'occasion du renouvellement des Officiers municipaux, a protesté de son entière soumission aux lois; que le Conseil général de la commune s'est porté sans peine à payer les frais de l'expédition militaire; que ce qu'on n'a pu dissimuler aux commissaires est un grand attachement à l'ex-curé non assermenté; que les diverses informations qu'ils ont faites relativement aux ecclésiastiques ci-devant fonctionnaires publics ont été absolument à leur avantage; que d'après ces informations et les bonnes dispositions qu'ils ont remarquées dans les citoyens, les commissaires ont cru entrer dans les vues du Conseil du Département en n'essayant pas de faire arrêter les dits ecclésiastiques; que toute tentative à cet égard eût été inutile, tant ces derniers avaient employé de précaution dans leur retraite.

« Ce rapport a excité un murmure général d'improbation occasionné par la non-arrestation des ecclésiastiques de Brasparts.

« Un membre demande que le sieur Fénigant soit mandé pour rendre compte de sa conduite.

« L'assemblée adopte cette motion et suspend son improbation jusqu'à ce qu'il soit entendu.

« Arrête, de plus, que la gendarmerie de Quimper sera chargée de s'emparer des sieurs Le Bihan et Le Page, ci-devant curé et vicaire de Brasparts. »

Le procès-verbal suivant nous apprend comment la gendarmerie s'acquitta de sa mission le 23 novembre :

« Nous, Le Page, Hamelin, Bertrian et autres gendarmes ayant été commandés, le 22 novembre, de nous saisir de Le Bihan, ci-devant recteur et du Page, ci-devant curé de la paroisse de Brasparts, nous avons arrivé vers midi et demi auprès du dit bourg où moi, Page, ai commandé trois gendarmes de rester à l'écart du chemin, et que s'ils entendaient un

coup de pistolet de venir à notre secours. En arrivant au bourg, je me suis adressé à M. Cariou, homme de loi, qui m'a indiqué la maison du dit Page; je l'ai prié de venir avec nous, mais m'a répondu que s'il le faisait, il serait assommé. Sans perdre de temps, moi et Bertrian nous sommes entrés dans la demeure du dit Page, et montés dans la chambre, nous avons trouvé le dit Page disant son bréviaire. Je lui ai déclaré l'arrêt de sa personne, puis j'ai dit à Bertrian d'aller chercher les autres.

« Puis, je suis allé chez M. Goyat, maire de la commune. Je le priant de nous donner un guide pour nous conduire à la demeure du ci-devant Recteur, à quoi il a paru fort embarrassé. Je lui ai dit que s'il ne voulait pas le faire, j'allais rapporter un procès-verbal contre lui. Il a pour lors passé dans sa cuisine, où il a parlé en breton à sa femme et à d'autres, et en retournant dans la salle il m'a dit de lui faire un réquisitoire, ce que j'ai fait sur le champ. Il a ensuite fait chercher le tambour qui est venu, et à qui il a dit de venir avec nous; celui-ci a répondu qu'il n'avait pas le temps. Pour lors, il nous a donné un petit garçon qui ne parle point français, qui a conduit trois gendarmes à la demeure soi-disant du ci-devant Recteur, qui est éloignée du bourg d'environ une lieue, où rendus, ils ont fait des perquisitions dans la maison et autres circonvoisines, et ne l'ayant pas trouvé, sont revenus à Brasparts, où est survenu le sieur Chenel, notaire à Brasparts, qui a tenu toutes sortes de propos incendiaires, comme : Si le dit prêtre Le Page voulait aller ou ne le voulait pas, il n'avait qu'à le dire. Avons observé qu'il était ivre. Deux gendarmes gardèrent le sieur Page jusqu'au lendemain, et nous revînmes à Châteaulin. »

(A suivre.)

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs. (1)

CHAPITRE IV.

LA VILLE SAINTE ET L'ÎLE DE BATZ (suite).

Quelque précipité que fut le départ du meurtrier repentant, quelque ardent que fut son désir de pénitence et de pardon, on peut croire cependant que Gurguy ne se mit en chemin qu'après avoir vu sa sœur inhumée dans sa sépulture de famille à l'église de Landunvez. Bientôt le tombeau de la jeune vierge fut illustré par d'éclatants miracles.

(1) L'histoire de saint Pol, dont la publication a été interrompue pendant le mois de septembre, sera désormais continuée régulièrement, de manière à être terminée vers le mois de juin 1890.

Cependant Gurguy continuant sa marche, arrivait à la ville que saint Pol-Anélien édifiait de sa présence. Le saint vieillard accueillit avec bonté ce pécheur repentant : celui-ci fit sa confession à l'évêque et lui exposa non-seulement les détails du fratricide qu'il avait commis, mais l'ensemble de sa vie mondaine et dissipée soit dans les camps, soit à la cour. Quand ses aveux furent terminés, saint Pol imposa à Gurguy une pénitence canonique de quarante jours ; pendant cette période bien courte si l'on tient compte de la discipline de ce temps où le meurtre, même involontaire, était rigoureusement puni, Gurguy devait garder un jeûne rigoureux. Ce fut avec une profonde humilité qu'il reçut cette décision. Pour mieux s'y conformer, « il se retira en une forêt, qui estoit entre les villes de Land-Ternock et Brest, où il se bastit une petite loge et y passa sa quarantaine en continuelles prières, veilles et larmes, ne se sustentant que de racines, de glands, de meures et autres fruits sauvages : car il n'avait porté en ce lieu aucune provision, mais s'estoit entièrement jetté entre les bras de la Providence de Dieu, laquelle ne lui manqua pas : car au bout des quarante jours, comme il prioit, la face prosternée contre terre, un corbeau, qui avoit son nid en un arbre auprès de sa cellule, lui apporta un beau pain blanc, par le commandement de Celui qui, par le ministère de semblables oyseaux, avoit jadis substanté les Hélie, Pauls et Antoine dans les déserts : Gurguy reçut ce pain, rendit grâces à Dieu, et s'en subستا. » Le légendaire ajoute qu'en mémoire de la pénitence par laquelle Gurguy débuta dans la vie de sainteté, la forêt où il vécut ainsi solitaire s'appelle encore *Coat-Tanguy* ; (nous allons voir en effet que le nom de notre saint fut modifié). Ce bois est entre l'église du Relecq-Guipavas et une chapelle de Sainte-Barbe (1).

Gurguy s'étant donc réconforté par le pain que lui avait apporté le corbeau, s'en retourna vers saint Pol qu'il trouva dans sa demeure ; il était entouré de cinq ou six de ses prêtres. Au moment où le saint pénitent franchit le seuil, l'évêque et ceux qui conversaient avec lui virent sa tête entourée d'un cercle de feu. Reconnaisant dans ce prodige un signe évident de la transformation si complète et si rapide opérée en Gurguy, saint Pol changea son nom en celui de *Tanguy*, (on sait qu'en breton *Tan* signifie feu.) On ne s'étonnera point de voir le saint évêque admettre immédiatement dans son monastère de l'île-de-Batz un homme dont Dieu lui-même révélait ainsi la sainteté ; la demande de Tanguy suffit pour lui en faire ouvrir les portes ; il s'y rendit donc et il eut bien vite édifié toute la communauté par sa perfection.

On ne dit pas combien de temps il vécut à l'île-de-Batz, mais à mesure que, sous l'action de son Évêque, le peuple de Léon se christianisait de plus en plus, les vocations religieuses se multipliaient et les premiers monastères devenaient trop étroits pour

(1) Il y a en Plounéour-Trez un autre Coat-Tanguy, où l'on assure que le saint passa aussi quelques années. (Note de M. de Kerdanel).

recevoir tant de recrues nouvelles ; il fallait donc ouvrir d'autres asiles. Dans cette seconde floraison de la vie monastique, depuis l'arrivée de saint Pol, citons l'épanouissement de l'abbaye de *Gher-ber* ou *Gerber*. Détruite plus tard par les Normands, elle fut rétablie, vers le milieu du douzième siècle, pour des religieux de l'ordre de Cîteaux ; elle s'appela dès lors l'abbaye de Notre-Dame du Relecq ; c'est sous ce nom qu'elle a subsisté jusqu'à la persécution révolutionnaire, non sans avoir beaucoup perdu de son ancienne splendeur, et surtout de la vieille piété cistercienne. Mais ce n'est point à la seconde fondation que nous devons nous arrêter ; en créant le monastère de Gherber, saint Pol lui donna pour abbé saint Tanguy, auquel il soumit douze religieux tirés de ses deux monastères des îles de Batz et d'Ouessant. Les vocations furent très nombreuses dans la nouvelle communauté. Parmi ceux qui voulurent y embrasser la vie monastique, il se trouva plusieurs jeunes gens de familles puissantes et riches, si bien que la communauté put s'étendre considérablement et fournir à l'entretien de ceux des moines qui n'apportaient à l'abbaye que leur pauvreté et leurs vertus. Cette situation florissante était due en grande partie à la sage administration de saint Tanguy ; ceux qui le fréquentaient le voyaient habituellement comme ravi et absorbé en Dieu, toutefois l'amour de l'oraison ne lui fit jamais négliger le soin des intérêts temporels de l'abbaye, encore moins la direction spirituelle des religieux, qui lui incombait tout d'abord. Plein de prudence, de charité, de douceur dans ces fonctions si délicates, il ne réservait la rudesse et la sévérité que pour lui-même ; il était si humble que dans toutes les affaires importantes il recourait à l'avis de son maître saint Pol ; aussi se rendait-il souvent près du vieil évêque afin de lui demander conseil, tant pour sa direction personnelle que pour le gouvernement du monastère.

Pendant que saint Tanguy conduisait ainsi ses religieux dans les voies de la perfection, son père vivait retiré au château de Trémazan ; c'était un bon vieillard qui expiait courageusement la déplorable faiblesse dont il avait fait preuve autrefois comme époux et comme père. Affaibli par l'âge et sentant sa fin prochaine, il fit probablement appeler son fils, — du moins celui-ci eut connaissance de la maladie du seigneur de Trémazan, et il se rendit promptement près de lui. Dans ces murs autrefois témoins d'événements si terribles, Tanguy trouva effectivement son père bien près de l'heure suprême. Il s'entretint pieusement avec lui, le consola, l'exhorta ; sa présence et sa parole firent pénétrer la joie dans cette pauvre âme si cruellement éprouvée. Galon mourait sans laisser d'autre enfant que Tanguy ; il ne fit pas de lui son unique héritier, mais il voulut cependant lui léguer une partie de ses terres et en particulier tout ce qu'il possédait sur la côte de Léon, entre le cap *Pen-ar-Bed* ou *de la fin des terres*, jusqu'à l'endroit où existe aujourd'hui Recouvrance.

Albert-le-Grand précise encore davantage et dit que la dona-

tion faite à saint Tanguy s'arrêtait à une tour ronde à demi ruinée, appelée de son temps la Motte-Tanguy.

On voit encore cette tour près du pont qui rejoint Reconvrance à Brest; elle n'est plus en ruine actuellement, mais ses vieux murs, relevés au xiv^e siècle par Richard II, roi d'Angleterre, et qui s'appuient sur des substructions romaines, sont couronnés par une construction toute moderne. D'ailleurs, nous n'avons pas à nous en occuper ici. Sur tout ce littoral donné à l'abbé de Gerber, un seul point nous intéresse: c'est la pointe extrême qui a donné à notre pays son nom de Finistère.

Quelque temps après la mort de Galon, des marins du pays de Léon revinrent dans leur pays en y apportant un précieux fardeau. Ils étaient en nombre, car leurs navires constituaient toute une petite flotte, au dire d'Albert-le-Grand, qui les fait venir d'Egypte, d'où ils auraient enlevé le chef de saint Mathieu. Cependant, on regarde comme certain qu'après avoir effectivement évangélisé cette contrée, le saint apôtre continua sa mission en Ethiopie, qu'il y subit le martyre dans la ville de Nabader, où son corps reposa jusqu'à sa translation en Occident. Le navire qui portait la tête du saint évangéliste, et même, d'après d'autres, tous ses ossements vénérés, « heurta de roideur un grand escueil qui paroissoit à fleur d'eau. Alors, ceux qui estoient dedans crièrent miséricorde, pensans estre tous perdus; mais (chose merveilleuse), le roc se fendit en deux, donnant libre passage au vaisseau qui estoit chargé d'un trésor si précieux, lequel ils mirent à terre à la pointe du dit cap, et allèrent rader au havre du Conquet, qui est là auprès; et en mémoire de ce miracle, ce cap fut appelé *Loc-Mazhé-Traoun*, c'est-à-dire lieu occidental consacré à saint Mathieu, auquel saint Tanguy (à qui cette terre appartenait), se résolut de construire un monastère par la permission de saint Paul.

« Il vouloit édifier au même endroit auquel le Chef du saint Apostre avoit été posé, lorsqu'on le descendit du navire, tout sur la pointe et dernière extrémité du cap; mais plusieurs jugerent ce lieu incommodé, pour estre sur le bord de l'Océan, et, par conséquent, exposé aux furies des vents, et sujet aux descentes des corsaires, et estoient d'avis de le bastir plus avant en terre ferme, à cinq ou six cens pas de là. Saint Tanguy se laissa aller à leur opinion, fit charroyer les matériaux en ce lieu et ouvrir des fondemens; mais Dieu montra par un miracle evident, qu'il vouloit que ce monastère fut édifié au lieu que le saint avoit premierement choisi: car, quand ils commencerent à travailler au massonnage, ce qu'ils avoient fait en un jour, ils le trouvoient, le lendemain, miraculeusement transporté au premier lieu: ce qu'estant arrivé plusieurs fois, ils continuerent l'édifice au dit lieu, avec telle diligence qu'en peu de temps il fut accompli, et saint Paul benit le cimetière, dedia l'église et ordonna que saint Tanguy le peupleroit des moynes de son abbaye de Gerber, et en seroit supérieur en titre d'Abbé. Il accomplit promptement cette obeissance et fit venir

huit des religieux de Gerber, auxquels, avant le bout de l'an, il associa grand nombre d'autres qui y prirent l'habit. »

Tel est le récit d'Albert-le-Grand. Avant d'examiner jusqu'à quel point il est conforme à la vérité, disons qu'il n'est pas suffisamment complet. Le récit de la translation du corps de saint Mathieu, en Bretagne, a été écrit vers le milieu du x^e siècle par Paulin ou Paulinien, évêque de Léon; il dit expressément que ces précieux restes arrivèrent au pays de Léon, sous le règne de Salomon, dont il fait un contemporain de l'empereur Valentinien; il s'agit donc ici de Salomon II (d'après l'interprétation de Pierre le Baud). Ce prince fut présent au moment où l'on voulut débarquer les saintes reliques. La châsse qui les renfermait s'attachait invinciblement au navire. Alors Grallon, comte de Cornouailles expliqua la volonté du Saint: « Ici même où nous sommes, dit-il au roi, les collecteurs vendent comme esclaves, aux étrangers passant la mer, les enfans des malheureux qui ne peuvent parfaire leur contingent dans les impôts; si bien que ce lieu maudit s'appelle d'un nom qui signifie *Lamentation*. Ne sois donc pas surpris que le ciel témoigne sa colère contre un usage aussi barbare. » Salomon entra dans le navire, étendit la main sur la châsse où étaient les reliques, et fit ce serment: « Glorieux apôtre Mathien, je te donne assurance, par concession de mon privilège, que cette coutume soit, dorénavant, ostée, pour la reverence de toy, et, afin que moy ni mes successeurs ne puissions enfreindre ma présente volonté, je te confirme ce privilège par l'impression de mon anneau. C'est à savoir, que ceux qui, pour accroître le trésor du prince, estoient vendus aux estrangers soient et demeurent sujets à ta seigneurie et à l'église en laquelle reposera ton corps. »

L'opuscule de l'évêque Paulin est perdu depuis longtemps. Ce que nous venons d'en citer ne nous est connu que par Pierre le Baud. Le savant Henschenius en avait vu un exemplaire à l'abbaye de Vaucelle. D'autres récits ont été faits sur la translation de saint Mathieu; les chroniques de Nantes, de Quimperlé et du mont Saint-Michel lui assignent la date de 857. A cette époque la Bretagne était encore gouvernée par un prince du nom de Salomon; c'est probablement ce qui aura donné lieu à une confusion.

De tout ceci que conclure? — Paulin est le meilleur garant que nous puissions trouver de la réalité d'une translation de saint Mathieu en Bretagne: évêque de Léon, il connoissoit les traditions orales de son église, et peut-être même des documents écrits; il vivait à une époque plus rapprochée des faits; il dit positivement ceci: « Au temps de Salomon, roi et duc de Cornouailles, le corps de l'apôtre saint Mathieu fut transporté dans la ville de Léon et déposé dans l'église de saint Pol. Après y avoir séjourné 480 ans, il fut transféré en Leucanie. »

Or, si nous plaçons la date de la translation entre l'année 424 où Valentinien monta sur le trône, et l'année 434 où mourut Salomon, nous trouvons qu'en laissant écouler 480 ans, nous arrivons à l'époque des invasions normandes; dès lors, le transfert

des restes de saint Mathieu en Italie s'explique tout naturellement. La translation définitive à Salerne, se fit en 1080. Remarquons qu'il s'agit dans ce qui précède de la totalité des reliques de l'apôtre.

Il nous reste à dire s'il est vrai que le chef de notre Saint revint en Bretagne ou s'il séjourna sans interruption dans l'abbaye du bout du monde.

Une charte de 1206 commence par ces mots : « Moi Hervé de Léon, qui le premier entre les seigneurs de la contrée me suis trouvé présent à la réception et à la vénération du chef sacré du bienheureux Mathieu apôtre... »

Donc la tête comme le reste avait été transportée en Italie et ne revint en Bretagne qu'au XIII^e siècle. D'ailleurs pendant son premier séjour en Armorique, elle avait été honorée non à l'abbaye de Saint-Mathieu, mais à la cathédrale de Saint-Pol. Enfin reconnaissons que la relique rendue à la Bretagne en 1306, était simplement une partie de la tête, car deux autres parties considérables du chef de saint Mathieu étaient vénérées à Beauvais et à Chartres jusqu'à la Révolution française.

Depuis cette époque, la cathédrale de Beauvais a perdu ce trésor; la relique conservée à Chartres a pu être soustraite aux profanateurs; elle est toujours vénérée dans la même ville, non plus à la cathédrale, mais chez les Religieuses de la Visitation.

(A suivre.)

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez Mme^{ve} Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

A VENDRE UN TILBURY, en bon état. — Prix modéré. — S'adresser, pour les renseignements, au bureau de la Semaine.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odéon, 46 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions — Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin QUIMPER **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

VÊTEMENTS { **JODELAIS, Jeune**
Ecclésiastiques { Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poêles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis

S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

VIN ROUGE du domaine de Carros-Haut-Brion, expédié franco de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOUILLOUX, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1886 ; 145 fr. récolte 1885 et 180 fr. récolte 1882.

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs, **M. Louis ROUVIÈRE**, propriétaire de Vignobles, à VERGÈZE (Gard). Ce vigneron qui prépare lui-même les vins qu'il offre au clergé pour le Saint-Sacrifice, tient aussi à la disposition de nos lecteurs des vins rouges excellents et garantis absolument naturels et sans plâtre, à partir de 80 francs la barrique de 225 litres fût perdu et rendu franco de transport et de congé jusqu'à la gare qui lui est désignée. Nous devons ajouter que M. Rouvière fait partie de la Croisade des Négociants Francs-Catholiques et qu'il donne une partie de son bénéfice pour le soutien de l'Ecole-Libre de sa paroisse. Il espère que tous les bons chrétiens voudront bien, par leurs achats, participer à cette excellente œuvre. Envoi du prospectus détaillé sur demande affranchie.

ATELIERS FROC ROBERT

Catalogue Franco — 38, Rue Bonaparte, 38, PARIS — Catalogue Franco
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIÈRES

TÉLÉPHONE A LA ASCENSEUR

MÉNAGÈRE

20, Boulevard Bonne-Nouvelle, PARIS

On trouve réunis tous Articles de
MÉNAGE, CHAUFFAGE, JARDIN

Ameublement, Literie, Tapisserie

FOURNEAUX, MEUBLES et BATTERIE DE CUISINE

LESSIVEUSES, BAIGNOIRES, HYDROTHERAPIE

ÉCURIE, SELLERIE, VOYAGE, MAROQUINERIE, CHAUSSURES,

VOITURES D'ENFANTS, JOUETS, MUSIQUE, PARTITIONS

TOUTES MARCHANDISES DES MEILLEURES QUALITÉS

Vendues à des Prix Fixes qui défient toute Concurrence

ENVOI GRATIS ET FRANCO DES CATALOGUES.

des restes de saint Mathieu en Italie s'explique tout naturellement. La translation définitive à Salerne, se fit en 1080. Remarquons qu'il s'agit dans ce qui précède de la totalité des reliques de l'apôtre.

Il nous reste à dire s'il est vrai que le chef de notre Saint revint en Bretagne ou s'il séjourna sans interruption dans l'abbaye du bout du monde.

Une charte de 1206 commence par ces mots : « Moi Hervé de Léon, qui le premier entre les seigneurs de la contrée me suis trouvé présent à la réception et à la vénération du chef sacré du bienheureux Mathieu apôtre... »

Donc la tête comme le reste avait été transportée en Italie et ne revint en Bretagne qu'au XIII^e siècle. D'ailleurs pendant son premier séjour en Armorique, elle avait été honorée non à l'abbaye de Saint-Mathieu, mais à la cathédrale de Saint-Pol. Enfin reconnaissons que la relique rendue à la Bretagne en 1306, était simplement une partie de la tête, car deux autres parties considérables du chef de saint Mathieu étaient vénérées à Beauvais et à Chartres jusqu'à la Révolution française.

Depuis cette époque, la cathédrale de Beauvais a perdu ce trésor; la relique conservée à Chartres a pu être soustraite aux profanateurs; elle est toujours vénérée dans la même ville, non plus à la cathédrale, mais chez les Religieuses de la Visitation.

(A suivre.)

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez M^{me} v^e Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

A VENDRE UN TILBURY, en bon état. — Prix modéré. — S'adresser, pour les renseignements, au bureau de la Semaine.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odéon, 46 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
 Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions -- Gestions de Propriétés.

EMENTS ECCLÉSIASTIQUES

Correntin

C. LÉON

Place Saint-Correntin, 50
QUIMPER

EMENTS
siastiques

JODELAIS, Jeune

Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,

Villedieu-les-Poêles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis

S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

VIN ROUGE du domaine de Carros-Haut-Brion, expédié franco de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOULCHER, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1886 ; 145 fr. récolte 1885 et 180 fr. récolte 1882.

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs, M. Louis ROUVIÈRE, propriétaire de Vignobles, à VERGÈZE (Gard). Ce vigneron qui prépare lui-même les vins qu'il offre au clergé pour le Saint-Sacrifice, tient aussi à la disposition de nos lecteurs des vins rouges excellents et garantis absolument naturels et sans plâtre, à partir de 80 francs la barrique de 225 litres fût perdu et rendu franco de transport et de congé jusqu'à la gare qui lui est désignée. Nous devons ajouter que M. Rouvière fait partie de la Croisade des Négociants Francs-Catholiques et qu'il donne une partie de son bénéfice pour le soutien de l'Ecole-Libre de sa paroisse. Il espère que tous les bons chrétiens voudront bien, par leurs achats, participer à cette excellente œuvre. Envoi du prospectus détaillé sur demande affranchie.

ATELIERS FROC ROBERT

Catalogue Franco — 38, Rue Bonaparte, 38, PARIS — Catalogue Franco
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIÈRES

TÉLÉPHONE A LA ASCENSEUR

MÉNAGÈRE

20, Boulevard Bonne-Nouvelle, PARIS

On trouve réunis tous Articles de

MÉNAGE, CHAUFFAGE, JARDIN

Ameublement, Literie, Tapisserie

FOURNEAUX, MEUBLES et BATTERIE DE CUISINE

LESSIVEUSES, BAIGNOIRS, HYDROTHERAPIE

ÉCURIE, BELLERIE, VOYAGE, MAROQUINERIE, CHAUSSURES,

VOITURES D'ENFANTS, JOUETS, MUSIQUE, PARTITIONS

TOUTES MARCHANDISES DES MEILLEURES QUALITÉS

Vendues à des Prix Fixes qui défient toute Concurrence

ENVOI GRATIS ET FRANCO DES CATALOGUES.

des restes de saint Mathieu en Italie s'explique tout naturellement. La translation définitive à Salerne, se fit en 1080. Remarquons qu'il s'agit dans ce qui précède de la totalité des reliques de l'apôtre.

Il nous reste à dire s'il est vrai que le chef de notre Saint revint en Bretagne ou s'il séjourna sans interruption dans l'abbaye du bout du monde.

Une charte de 1206 commence par ces mots : « Moi Hervé de Léon, qui le premier entre les seigneurs de la contrée me suis trouvé présent à la réception et à la vénération du chef sacré du bienheureux Mathieu apôtre... »

Donc la tête comme le reste avait été transportée en Italie et ne revint en Bretagne qu'au XIII^e siècle. D'ailleurs pendant son premier séjour en Armorique, elle avait été honorée non à l'abbaye de Saint-Mathieu, mais à la cathédrale de Saint-Pol. Enfin reconnaissons que la relique rendue à la Bretagne en 1306, était simplement une partie de la tête, car deux autres parties considérables du chef de saint Mathieu étaient vénérées à Beauvais et à Chartres jusqu'à la Révolution française.

Depuis cette époque, la cathédrale de Beauvais a perdu ce trésor; la relique conservée à Chartres a pu être soustraite aux profanateurs; elle est toujours vénérée dans la même ville, non plus à la cathédrale, mais chez les Religieuses de la Visitation.

(A suivre.)

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez M^{me} v^e Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

A VENDRE UN TILBURY, en bon état. — Prix modéré. — S'adresser, pour les renseignements, au bureau de la Semaine.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odéon, 46 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Étrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Émissions. — Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin QUIMPER **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

VÊTEMENTS (**JODELAIS, Jeune**
Ecclésiastiques { Quimper — 30, rue Kéréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poêles (Manche).

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis

S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

VIN ROUGE du domaine de Carros-Haut-Brion, expédié franco de port et de logement par le propriétaire, M. G. Foulcher, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1886; 145 fr. récolte 1885 et 180 fr. récolte 1882.

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs, M. Louis ROUVIÈRE, propriétaire de Vignobles, à VERGÈZE (Gard). Ce vigneron qui prépare lui-même les vins qu'il offre au clergé pour le Saint-Sacrifice, tient aussi à la disposition de nos lecteurs des vins rouges excellents et garantis absolument naturels et sans plâtre, à partir de 80 francs la barrique de 225 litres fût perdu et rendu franco de transport et de congé jusqu'à la gare qui lui est désignée. Nous devons ajouter que M. Rouvière fait partie de la Croisade des Négociants Francs-Catholiques et qu'il donne une partie de son bénéfice pour le soutien de l'Ecole-Libre de sa paroisse. Il espère que tous les bons chrétiens voudront bien, par leurs achats, participer à cette excellente œuvre. Envoi du prospectus détaillé sur demande affranchie.

ATELIERS FROC ROBERT

Catalogue Franco — 38, rue Bonaparte, 38, PARIS — Catalogue Franco
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIÈRES

TÉLÉPHONE A LA ASCENSEUR

MÉNAGÈRE

20, Boulevard Bonne-Nouvelle, PARIS

On trouve réunis tous Articles de
MÉNAGE, CHAUFFAGE, JARDIN

Ameublement, Literie, Tapisserie

FOURNEAUX, MEUBLES et BATTERIE DE CUISINE

LESSIVEUSES, BAINOIRES, HYDROTHERAPIE

ÉCURIE, SELLERIE, VOYAGE, MAROQUINERIE, CHAUSSURES,

VOITURES D'ENFANTS, JOUETS, MUSIQUE, PARTITIONS

TOUTES MARCHANDISES DES MEILLEURES QUALITÉS

Vendues à des Prix Fixes qui défient toute Concurrence

ENVOI GRATIS ET FRANCO DES CATALOGUES.

LA PETITE CAISSE DU CLERGÉ
 38, Rue St-Sulpice, PARIS
 PLACEMENTS de toute sécurité rapportant 5 0/0 l'an servi à domicile
 FONCTIONNANT DEPUIS DOUZE ANS.
 PRÊTS au CLERGÉ à taux modéré sur bonnes garanties morales et matérielles. Renseignements, Ordres, Bourse



ASTHME & CATARRH
 CIGARETTES ESPIC, 26, la
 OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEURALGIE
 toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J
 St-Lazare, 20. — Exiger cette Signature sur chaque C

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les
VINS d'ALGERIE

Importés par **PIERRE COVACOVICH** PROPRIÉTAIRE
 à **Philippeville** (Exposant à la Section Algérienne)
 CETTE MAISON de CONFIANCE vient d'INSTALLER à
PARIS, 7, RUE LE PELETIER
 un Bureau de Vente où l'on peut adresser les commandes :
VINS ROUGES bon ordinaire, 1 15 fr. la pièce de 225 lit.
VINS ROUGES supérieur, 1 50 fr. la pièce de 225 lit.
VINS BLANCS selon origine. (Envoi franco du catalogue.)
 Expédition franco de port dans toutes les
 gares (droits en plus). Payables au comptant
 avec escompte de 2 0/0.

Eaux-de-VIE fines et **Eaux-de-VIE** de **MARCS** d'origine
 défiant toute concurrence. A titre d'échantillons,
 caisse de 6 bouteilles, contre un mandat de
 12 fr., droits et port à la charge du destinataire.

Un Prêtre

de Rome a trouvé le secret
 de soulager instantanément
 et de guérir radicalement les Corps,
 Dartillons, Gils-de-Perdrix, avec le Baume Antonio, lor se
 à 1 50 Ph. Malavall, 10, rue des Deux-Ponts, Paris.

GUÉRISON
 certain e
 affections
 toutes les
 même des
 Plaies variqueuses, hémorroïdes, Le
 traitement est à la portée des petites bourses,
 ne dérange pas du travail, soulage dès le 2^{me} jour,
 M. LENOIR AND, Med. Sp., Anc. Aide-Major des
 Hôpitaux M^{me}, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

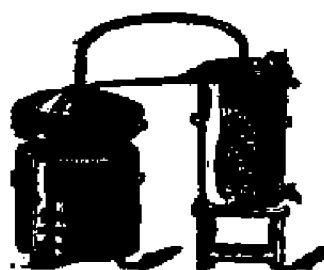
LE GRESHAM

C^{ie} Anglaise d'Assurances sur la Vie, fondée à
 Londres en 1848. — Succursale établie en 1854,
 à Paris, 30, Rue de Provence.

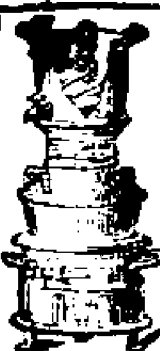
Actif: 100 Millions

Assurances sur la Vie entière, Mixtes,
 à Terme fixe. — **RENTES**
VIAGÈRES Payables sans
 frais aux taux de 10, 15, 17 %, env. l'âge.

Prospectus et renseignements
 gratis et franco, en écrivant à
 Paris ou à MM. les Agents des Départements.



NOUVEL ALAMBIC BRULEUR
 FIXE ou BASCULANT Breveté s. g. d. g., système **DEROY**
 Produisant de l'eau-de-vie sup^{re} avec ou sans repasse en distillant vins,
 cidres, lies, marcs, fruits, moûts, etc. 1,600 Appareils vendus après essai.
DEROY FILS AÎNÉ, Constructeur, 75 77, r. du Th. direct. Paris
 et à l'EXPOSITION, Palais des Machines, Classe 50. Section des
 Appareils de Distilleries — ENVOI franco du TARIF ILLUSTRÉ



ALAMBIC VALYN
 Portatif à tout chauffage, POUVANT FONCTIONNER PARTOUT
 POUR TOUTES DISTILLATIONS ÉCONOMIQUES ET DOMESTIQUES.
 Construit en cuivre rouge étamé
 Distillation à feu nu ou au bain-marie à volonté des fleurs, fruits,
 plantes, marcs, grains, etc. (Demander Catalogue illustré.)
BROQUET * seul Concessionnaire, 121, Rue Oberkampf, PARIS

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur d

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
 DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO	PRIX DE L'ABONNEMENT	LA LIGNE D'ANNONCE
10 CENTIMES	6 fr. par an	40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les com-
 munications à M. l'abbé Rossi, à
 Quimper, boulevard de l'Odéon, pour
 le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser di-
 rectement les abonnements à M. DE
 KERANGAL, imprimeur de l'Evêché,
 à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Keréon.

SOMMAIRE. — Avis aux
 abonnés. — I. *Nouvelles*
du Diocèse: Offices extraor-
 dinaires; Mutation dans le
 clergé; La Reine du T-S.
 Rosane; Droit, jurispru-
 dence et liturgie; La loi
 sur le divorce; l'Œuvre des
 prêtres-adorateurs; Avis à
 MM. les Ecclésiastiques.
 II. *Nouvelles du Monde*



catholique: Coup d'œil sur
 la France et sur Rome;
 le bourdon de Montmartre.

III. *S. Pol-Aurélien et*
ses premiers successeurs:
 ch. IV, La ville sainte et
 l'île de Batz (suite).

IV. *Le Dictionnaire de*
M. Guérin; Annonces et
 avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 13 Octobre. — 18^e Diman-
 che après la Pentecôte: Fête de
 la Maternité de la Bienheureuse
 Vierge Marie. — Mémoires du di-
 manche et de saint Edouard. —
 A Vêpres, mémoires du suivant,
 du dimanche et de saint Edouard.
Lundi 14. — Saint Callixte, pape
 et martyr, double, rouge.
Mardi 15. — Sainte Thérèse, vierge,
 double, blanc.

Mercredi 16. — Saint Conogan, évê-
 que, double, blanc.

Jouidi 17. — La Bienheureuse Mar-
 guerite-Marie, vierge, double,
 blanc.

Vendredi 18. — Saint Luc, évan-
 gélisme, double de 2^e classe, rouge.

Samedi 19. — Saint Pierre d'Alcan-
 tara, confesseur, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Guipronvel.....	13 et 14 octobre.
Braspars.....	15, 16, 17, 18 et 19 octobre.

AVIS. — Les abonnés de l'échéance d'octobre qui n'auraient pas encore versé le prix de leur abonnement à la Semaine, recevront incessamment par la poste une traite augmentée des frais de recouvrement.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — Le mercredi 16 octobre, une Messe sera dite en l'église Saint-Mathieu, à huit heures, pour l'Eglise et pour la France.

Nomination. — M. l'abbé Le Bourhis, aumônier de la marine en retraite, est nommé aumônier du Refuge de Brest, en remplacement de M. Le Quéré, démissionnaire.

Reine du T.-S. Rosaire, priez pour nous. — Les litanies de la Sainte-Vierge forment un gracieux poème en l'honneur de Marie, les invocations qui les composent sont l'expression de la doctrine la plus pure, de la piété filiale la plus tendre ; c'est en quelque sorte le symbole de Marie chanté par les siècles. Aussi l'Eglise seule peut-elle toucher à ce monument sacré, y ajouter, l'embellir, le compléter. Ces additions se font à de rares intervalles, et à la suite de faits d'une grande importance.

Au XVI^e siècle, à l'occasion de la victoire remportée à Lépante sur les Turcs, saint Pie V, dans un élan de reconnaissance, ajoutait aux litanies de la Sainte-Vierge cette invocation : *AUXILIUM CHRISTIANORUM, ORA PRO NOBIS : Secours des chrétiens, priez pour nous.*

Notre siècle a été l'heureux témoin de deux additions nouvelles, véritables événements pour la piété catholique. La première avait lieu en 1854, à la suite de la définition du dogme de l'Immaculée Conception. Consacrant la gloire rendue à Marie, ainsi que la joie et les espérances du monde entier, Pie IX insérait dans les litanies de la Sainte-Vierge la belle invocation : *REGINA SINE LABE ORIGINALI CONCEPTA, ORA PRO NOBIS : Reine conçue sans la tache originelle, priez pour nous.* Le 24 décembre 1883, « pour honorer l'auguste Marie Mère de Dieu ; pour conserver à perpétuité le souvenir du secours imploré de son Cœur très pur, sur toute la surface de la terre, pendant le mois d'octobre ; pour confirmer le témoignage de l'espérance sans bornes, placée en cette tendre Mère ; pour solliciter de plus en plus sa faveur et son aide », Léon XIII décrétait que dans les litanies laurétanes, après l'invocation : *Reine conçue sans la tache originelle*, serait ajoutée cette autre invocation : *Reine du Très-Saint Rosaire, priez pour nous.* Depuis bientôt six ans, sous les voûtes de nos basiliques,

comme dans les plus humbles sanctuaires, l'invocation nouvelle est pieusement adressée à la Bienheureuse Vierge. Des évêques se sont montrés jaloux de chanter les premiers au pied de l'autel de Marie : *Regina sacratissimi Rosarii*, et le peuple fidèle a répondu d'un même cœur : *Ora pro nobis.*

Reine du Très-Saint Rosaire ! Ce titre, plein de grandeur et de grâce, est touchant dans sa signification. Essayons de le comprendre.

Nous joignons l'idée de royauté à celle du Rosaire. Notre-Dame du Rosaire porte le sceptre, elle règne, elle commande, *Regina*. Reine glorieuse, elle marche à la tête de la grande armée de la prière, et ses combats sont mémorables. Léon XIII a énuméré ses victoires principales : Muret, Lépante, Corfou... Noms célèbres dans les annales de l'Eglise militante.

Invoker Notre-Dame du Rosaire, c'est par conséquent invoquer Celle qui terrasse l'hérésie, qui brise la puissance du cimetière, qui fait resplendir, aux jours troublés, le soleil de la foi et de la religion chrétienne.

Il est des époques où les ténèbres s'amoncellent sur le monde, ténèbres de l'ignorance coupable, des préjugés sans nom, de l'oubli systématique des plus saints devoirs ; ténèbres des doctrines pernicieuses impudemment propagées, ténèbres de la corruption, libres de tout envahir. A ces époques néfastes, les puissances de l'enfer paraissent déchainées ; et le Dragon plein d'audace dresse partout sa tête hideuse. Devant ces progrès insolents du mal, que faire, sinon réunir toutes les forces chrétiennes et marcher au combat en acclamant Celle qui est terrible comme une armée rangée en bataille.

MONT-JOIE, SAINT-DENIS ! s'écriaient nos anciens preux en se précipitant dans la mêlée sanglante. Les grands souvenirs évoqués par ce cri de guerre affermissaient les courages et jetaient la terreur dans les rangs ennemis.

Reine du Très-Saint Rosaire, priez pour nous ! Cette invocation n'est-elle pas faite pour inspirer la confiance aux chevaliers de Marie et mettre en fuite leurs ennemis visibles et invisibles ? La Reine du Très-Saint Rosaire n'est-elle pas la Reine de la Victoire ? Pleine du souvenir de nos triomphes passés, ne perdons pas un instant courage et luttons chaque jour de toutes nos forces. Disons à la Reine glorieuse qui s'avance à notre tête : *Monstra te Reginam*, Reine du Très-Saint Rosaire, montrez-vous notre Reine, Reine toute puissante, Reine invincible, Reine à qui tout obéit au Ciel, sur la terre et jusqu'au plus profond des enfers.

Le nom de Reine exprime l'éclat de la dignité, la grandeur du rang, l'étendue de la puissance. Reine des Patriarches, Marie les couvre de sa gloire ; Reine des Prophètes, elle inspire leurs chants ; Reine des Apôtres, elle les instruit et les protège ; Reine des Martyrs, elle les soutient dans la lutte ; Reine des Confesseurs, elle dirige leurs pas ; Reine des Vierges, elle marche triomphalement à leur tête ; Reine de tous les Saints, elle les

forme à l'image de son Fils ; Reine conçue sans péché, elle écrase la tête du serpent ; Reine du Très-Saint Rosaire, elle dissipe les hérésies sans cesse renaissantes.

Reine du Très-Saint Rosaire, priez pour nous ! Dégagez l'horizon de notre siècle assombri par tant d'erreurs pestilentiellles, et faites briller à nos yeux les mystères, les enseignements, les exemples de Celui qui est la Voie, la Vérité et la Vie.

Droit, Jurisprudence et Liturgie. — Deux indulgences précieuses de la Confrérie du Rosaire. — On a consulté les directeurs de la *Nouvelle Revue théologique* sur l'authenticité de deux indulgences publiées récemment à Bruges :

Voici les deux indulgences dont il s'agit :

I. Tous ceux qui font partie de la Confrérie du Rosaire gagnent, en récitant le chapelet, 2,025 jours d'indulgence pour chaque Ave. Cela fait 101,250 jours pour un chapelet, et 303,750 jours pour un Rosaire. (Catal. IX, 2. — Congrég. des Indulg., 28 mars 1886.)

II. — Tous les membres de la Confrérie du Rosaire qui, repentants de leurs péchés, portent sur eux (même dans leur poche) un chapelet, gagnent 40,000 jours d'indulgence, une fois par jour. (Catal. IX, 4.)

Il n'est pas nécessaire de le porter nuit et jour. C'est cependant un pieux et louable usage d'avoir toujours un chapelet sur soi, ou du moins tout près de soi.

En vérité, ces deux indulgences sont vraiment extraordinaires : sont-elles authentiques ?

Voici la réponse donnée par la Revue :

« Ces deux indulgences sont authentiques et se trouvent mentionnées dans le Sommaire des indulgences de la Confrérie du très saint Rosaire approuvé par la S. Congrégation des indulgences le 18 septembre 1862, et inséré dans les *Rescripta authentica* édités à Ratisbonne, sous le numéro 21. »

Conclusion pratique : ne nous contentons pas de réciter chaque jour notre chapelet et de le porter toujours sur nous : enrôlons-nous dans la Confrérie du Rosaire.

La loi sur le divorce et le devoir des Maires. — Les sujets de conférences ecclésiastiques de l'année 1889 ont remis à l'étude, parmi le clergé du diocèse, la loi française sur le divorce, et certaines difficultés pratiques résultant de l'application de cette triste loi.

On a pu se reporter, pour certains points très importants, à la lettre et au décret de la sainte inquisition publiés, il y a trois ans, au numéro 109 des actes de Mgr l'Evêque de Luçon. Ces documents ont été étudiés par les théologiens et ont été l'objet de très vives discussions.

Nous croyons utile de faire connaître une réponse donnée,

depuis cette époque, à Mgr par la S. Pénitencerie, à laquelle la lettre du 24 juin 1885 recommandait de recourir dans les circonstances difficiles.

Bien que cette réponse ait été faite pour un cas particulier, elle ne manque pas que d'éclairer toute la question.

Voici le texte de la consultation et le texte de la réponse :

« Beatissime Pater,

« N... Lucionensis, cujus matrimonium validum fuit coram Ecclesia, divortium postulavit, juxta nefandam legem quæ nunc viget in Gallia, jamque judices civiles pronuntiarunt locum esse divortio. — Conjux N..., ut fert art. 264 legis prædictæ, mox se sistet com alio conjuge coram Syndico, ut ille pronuntiet divortium. Si autem Syndicus pronuntiare recusaverit, absque dubio magistratu spoliabitur, quod valde periculosum erit rei catholicæ, cujus strenuum defensorem Syndicus ille se semper probat.

« Quæritur an, propter gravissimas circumstantias rerum, temporum ac locorum, ille Syndicus possit pronuntiare divortium civile, modo :

« 1^o Catholicam doctrinam de Matrimonio deque causis matrimonialibus ad solos judices ecclesiasticos pertinentibus palam profiteatur ;

« 2^o In ipsa sententia, et tanquam magistratus loquens, publice declaret se solos effectus civiles solumque civilem contractum abrumpere velle, aliunde vinculum matrimonii omnino firmum remanere coram Deo et conscientia. Et Deus.

« Sacra Pœnitentiaria Ven. in X^{to} Patri Episcopo Lucionen ad præmissa respondet, eundem in hoc casu particulari, si inspectis omnibus ejus adjunctis ita in Domino expedire judicaverit, tolerare posse, ut Syndicus orator ad actum de quo in precibus procedat cum declarationibus ab ipso propositis, ita tamen ut loco verborum « *Solumque civilem contractum abrumpere velle* » ponat : « *solumque civilem contractum spectare posse.* » Datum Romæ, in Sacra Pœnitentiaria, die 24 septembris 1887.

« R. Card. Monaco P. M. »

L'Œuvre des Prêtres-Adorateurs. — L'Œuvre des Prêtres-Adorateurs, due à l'inspiration du vénéré Père Eymard, fondateur de la Société du T.-S. Sacrement, s'adresse exclusivement au clergé séculier et a pour but la sanctification du prêtre par un des moyens les plus puissants de la vie surnaturelle : la prière et l'adoration faites au pied du Tabernacle dans le tête-à-tête de l'intimité avec le Dieu de l'Eucharistie.

Cette Œuvre, enrichie de précieuses indulgences, est mise à la portée de tous les prêtres par la facilité des conditions requises pour en faire partie. Il suffit de donner son nom et de s'engager à faire une heure continue d'adoration par semaine en présence du T.-S. Sacrement. Le jour et l'heure sont laissés à la disposition de

l'associé qui peut les varier chaque semaine selon les exigences du saint ministère.

Le Saint-Père d'abord, puis un grand nombre de cardinaux, archevêques et évêques, ont béni et recommandé cette œuvre qui, en peu de temps, s'est répandue, non-seulement en Europe, mais dans les autres parties du monde catholique. Elle compte actuellement au-delà de 14,000 associés, dont un grand nombre occupent une place éminente dans la hiérarchie ecclésiastique.

Qu'on nous permette, pour mieux faire connaître et apprécier l'Œuvre en question, d'exposer rapidement les raisons d'opportunité qui la rendent si recommandable et digne au premier chef des sympathies de nos vénérés confrères.

Qui pourrait nier le besoin qu'a tout prêtre, mais plus particulièrement le prêtre de paroisse dont la vie est remplie et parfois absorbée par les œuvres multiples d'un ministère actif, de refaire ses forces spirituelles dans le repos actif autant que salutaire de la prière et du recueillement aux pieds de Notre-Seigneur ?

De plus, le prêtre a besoin d'assistance fraternelle, non-seulement de l'assistance de l'exemple, mais aussi de la prière. Il a besoin d'obtenir par lui-même et par d'autres les grâces plus abondantes et plus spéciales qui lui sont nécessaires pour se maintenir à la hauteur de ses obligations sacrées. Il lui faut, à lui comme aux simples fidèles, la participation aux mérites et aux trésors spirituels que l'on trouve dans les *Associations*.

Enfin, il est un fait que nul ne saurait révoquer en doute : c'est ce mouvement général, pour ne pas dire universel, qui, en ce moment plus que jamais, pousse les âmes chrétiennes vers l'adorable Eucharistie comme vers la ressource suprême ; mouvement qui va s'accroissant de jour en jour et qui semble être la grâce caractéristique de notre siècle. Mais, cette grâce, pour exercer toutes les influences sanctifiantes, demande à être comprise, secondée, exploitée par ceux qui sont spécialement chargés de la conduite des âmes, les prêtres.

Eh bien ! l'Association des Prêtres-Adorateurs répond dans une mesure parfaite à ce triple besoin.

D'abord, elle offre aux prêtres des paroisses l'occasion et le moyen de se retremper une fois par semaine dans la prière, dans une prière plus prolongée, plus recueillie, principalement employée à considérer les exemples du Souverain Prêtre, à recevoir directement ses divines leçons, à se reposer, à reprendre haleine à ses pieds, avant de se livrer à de nouveaux labeurs. Cet exercice hebdomadaire, que tout associé accepte comme une obligation sacrée, et qui lui est rappelée par le billet mensuel d'adoration, en le mettant en rapports plus intimes avec Notre-Seigneur, est un exercice d'oraison des plus salutaires qui alimente les autres exercices de la vie sacerdotale, la fait davantage aimer, y rend plus fidèle, en un mot, habitue le prêtre à agir en union

avec Notre-Seigneur, dans son esprit et sous l'influence de sa grâce.

En second lieu, l'Œuvre des Prêtres-Adorateurs offre aux prêtres tous les avantages de l'*Association*. Elle est un lien d'union fraternelle entre des milliers de prêtres de tous pays, qu'elle rend participants des mérites et des trésors communs acquis par tant de milliers d'adorations faites chaque mois et à chacun des jours du mois.

De plus, l'Œuvre entretient avec ses associés de fréquents rapports et leur offre ainsi le moyen de trouver auprès de la Direction les encouragements, les conseils, certaines indications pratiques dont un prêtre a plus d'une fois besoin au moment des difficultés et des épreuves du saint ministère.

Enfin, l'Œuvre des Prêtres-Adorateurs, en mettant ses associés dans des rapports plus assidus avec Notre-Seigneur dans la Sainte-Eucharistie, les rend capables de mieux comprendre ce besoin dont nous avons parlé plus haut et qui pousse les âmes chrétiennes vers l'adorable Sacrement de nos autels, et de travailler à seconder en elles cette grâce par une direction toute imprégnée de l'esprit de l'Eucharistie.

Nous ne faisons, comme on le voit, qu'indiquer les raisons. Il y en a d'autres qu'il nous serait doux d'exposer ici. Mais, nous espérons qu'il nous aura suffi d'énoncer les principales pour que nos chers et vénérés confrères se puissent rendre compte de l'importance et de l'opportunité de l'Œuvre des Prêtres-Adorateurs. Nous aimons aussi à espérer que de prochaines et nombreuses adhésions viendront nous prouver que notre appel a été entendu.

Tous les renseignements de détail sur l'Association sont contenus dans une notice que l'on peut se procurer au bureau de l'Œuvre, à Paris, 27, avenue Friedland.

Avis à MM. les Ecclésiastiques. — Le R. P. Directeur de l'Œuvre des Prêtres-Adorateurs nous prie d'insérer une note afin de demander à tous les Prêtres qui ont pris part, cette année, au Pèlerinage national de Lourdes et qui se sont fait inscrire dans l'Œuvre, soit à la sacristie de l'église du Rosaire, soit dans un des autres lieux indiqués à cet effet, de vouloir bien lui faire parvenir de nouveau leurs *noms* et leurs *adresses*, afin qu'ils puissent réellement être inscrits sur les registres de l'Œuvre et recevoir leur cachet d'admission, — une grande partie des listes d'inscription ayant malheureusement été perdue à Lourdes..

On sait que l'Œuvre des Prêtres adorateurs, approuvée par S. S. Léon XIII et par plus de quatre-vingts évêques, compte aujourd'hui au delà de 14,000 membres. La principale obligation est de s'engager à faire une heure d'adoration continue par semaine. Cette Œuvre produit des fruits admirables de sanctification dans le clergé. Puisse-t-elle se répandre partout pour la gloire de la Sainte Eglise et pour le salut des âmes.

S'adresser au R. P. Directeur, 27, avenue Friedland, Paris.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Coup d'œil sur la France et sur Rome. — La réalité des choses a démontré que, lorsqu'on persécute une religion, on la fortifie ; que le meilleur moyen de semer des chrétiens, c'est de secouer l'arbre divin dont les graines s'envolent dans le vent qui passe et qui les éparpille sur la terre, où elles s'enfoncent et germent aussitôt.

Depuis un siècle, le catholicisme n'a pas connu en France de jours aussi prospères que ceux qu'il traverse en ce moment.

Il peut contempler le centenaire sans tristesse, lui, car il est mille fois plus fort aujourd'hui qu'il n'était puissant, il y a cent ans, sur cette terre de France. Il y a moins de domaines, mais il a plus d'âmes. Il est moins riche ; mais il y est plus robuste.

Et les voilà qui confessent encore que, sur ce point, ils sont allés trop loin. Faut-il que ces apostats se sentent écrasés sous la main du Galiléen, pour qu'ils dévorent la honte d'un pareil aveu, pour qu'ils viennent parler de pacification religieuse, et offrir le rameau d'olivier à ces mêmes hommes sur lesquels ils ont lancé les shires, occupés aujourd'hui à d'autres besognes ?

Attendez, ce n'est pas tout. Voici qu'il se prépare, voici que commence une leçon encore plus haute et plus terrible.

Y avait-il, il y a vingt ans, une chose qui parût plus inutile, plus surannée, plus barbare, plus opposée à ce qu'on appelle les idées modernes, que le pouvoir temporel des Papes ?

Que de braves gens, que de cœurs droits, que d'honnêtes citoyens, dont la fonction consiste à ne pas voir au-delà du bout de leur nez et qui en sont fiers, qui sont des myopes invétérés et se proclament des presbytes accomplis, disent :

— A quoi mène le pouvoir temporel ? Quel besoin le Pape a-t-il d'être un souverain ? Ne sera-t-il pas plus grand lorsqu'il sera débarrassé des soucis, des responsabilités du pouvoir politique ? Ne ressemblera-t-il pas mieux à son Divin Maître, qui a conquis le monde sans trésors, sans armée, sans garde suisse, sans camériers de cape et d'épée, avec son cœur, sa parole et sa croix de bois ?

Lorsque les Italiens se rendirent maîtres de Rome, l'avocat Senard, qui représentait la France, félicita les vainqueurs, s'imaginant effacer d'un jet de salive, mille ans de politique française, la signature de Charlemagne et celle de Napoléon III. Et, même parmi les catholiques, il se trouva bien des résignés, bien des innocents, pour penser qu'avec les chemins de fer, le télégraphe et les fameuses idées modernes, le vide que laissait au milieu du monde la disparition du pouvoir temporel serait vite effacé.

Or, voilà que semble approcher une grande crise européenne. Voilà que des nations, au sein desquelles le Père commun des fidèles compte ses fils par millions, s'arment et se préparent pour de fratricides égorgements.

Et voilà que ce vide laissé par le pouvoir temporel devient un abîme immense et sans fond, devant lequel hésite la pensée de l'Europe !

Le bourdon de Montmartre. — La souscription ouverte en Savoie, pour offrir un bourdon colossal à l'église du Vœu national, atteint déjà le chiffre de 41,000 fr. La dépense doit être de 70,000.

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE IV.

LA VILLE SAINTE ET L'ÎLE DE BATZ (suite).

Nous retrouverons saint Tanguy quand nous arriverons au récit de la mort de saint Pol, mais nous croyons devoir noter ici quelques particularités relatives au château de Trémazan et à l'illustre famille qui l'habita pendant des siècles. Dans les ruines majestueuses dont nous avons parlé, croissent des ceillels rouges en quantité et, au dire de M. de Kerdanet, ces fleurs trouveraient dans les fissures des vieilles murailles le privilège d'un éternel printemps, tandis que le violier, qui y croît également, moins heureux que l'ceillet, se cacherait en hiver, mais reparaitrait en été pour rappeler par sa couleur de pourpre le sang de la vierge sainte Haude, dont les dernières gouttes durent couler précisément en ce lieu.

Le château de Trémazan a-t-il réellement pu être témoin du drame que nous avons retracé, ou bien l'antiquité qu'on lui attribue a-t-elle été inventée par la famille dont l'histoire se confond avec celle du vieux manoir lui-même ? Les traditions du voisinage reculent la date de sa fondation bien au-delà du temps de saint Pol : on est allé jusqu'à indiquer l'époque de Jules César. L'amiral Thévenard assurait y avoir vu des statues de divinités gauloises.

Quant à l'illustre famille du Chastel, qui habita Trémazan pendant des siècles, elle prétendait, dit-on, avoir la même origine que le seigneur Galon, père de saint Tanguy ; aussi le premier abbé de Saint-Mathieu était devenu le patron de cette noble race ; au moins dix d'entre les seigneurs du Chastel ont porté le nom de Tanguy ou Taneguy et l'ont rendu célèbre. Citons-en deux seulement : l'un qui, à l'entrée des Bourguignons dans Paris, sauva la vie du jeune dauphin qui fut plus tard Charles VII ; l'autre qui fit faire à ses propres frais les funérailles de ce même roi abandonné par son propre fils et par tout le monde. Il y dépensa trente mille écus.

La générosité des seigneurs du Chastel ne se manifesta pas seulement dans leur fidélité aux rois de France : non loin de leur château de Trémazan, ils construisirent la chapelle de Ker-saint ou Ker-Saent, en l'honneur de saint Tanguy et de sainte Haude, et ils y établirent plus tard une collégiale. Le chapitre comprenait un doyen et cinq chanoines.

Nous avons maintenant résumé tout ce que les traditions locales, les anciens monuments de la liturgie et les recherches d'Albert-le-Grand ont ajouté à l'histoire de saint Pol de Léon ; nous devons donc reprendre le texte de Wormonoc.

Nous en étions à la dernière étape de la vie de notre saint : il goûtait dans son monastère de l'île de Batz une joie profonde et d'autant plus appréciée qu'après en avoir déjà savouré la douceur il avait dû y renoncer pour reprendre malgré lui le fardeau de l'épiscopat ; toutefois il ne refusa point la dignité abbatiale ; dès lors qu'il revenait au milieu d'eux, ses moines ne pouvaient guère laisser en d'autres mains la houlette du pasteur ; Wormonoc dit positivement que la communauté, désormais très-nombreuse, vivait dans une régularité parfaite sous la paternelle autorité de Pol-Aurélien.

Le saint abbé, cependant, subissait la décrépitude de l'âge ; sur son corps absolument décharné la peau adhérait aux os ; plus encore que la vieillesse, le feu du divin amour dont il était consumé l'avait réduit à cet état ; quand il élevait les mains elles devenaient comme transparentes et laissaient passer la lumière du soleil.

Notre auteur sentant bien que plus d'un lecteur l'accuserait d'exagération écarte le doute par une simple affirmation ; les restes de saint Pol n'avaient pas encore dû fuir malgré la première incursion des Normands, et l'on pouvait toujours les vénérer dans la cathédrale de Léon ; l'argument a donc une grande force : « S'il en a vraiment été ainsi, dit-il, ce corps toujours intact et sans corruption le montre bien ; tel il était au moment où son âme en fut séparée, tel il est encore en attendant le jour du divin jugement. »

Tout le temps qu'il pouvait dérober au gouvernement du monastère, il le consacrait à l'oraison ; cette union continuelle avec Dieu par la prière fut telle qu'il put lire dans les secrets divins ; il fut favorisé du don de prophétie. Ce que Dieu lui révéla des choses à venir avait trait aux événements qui pouvaient toucher surtout le cœur du vieil évêque : les épreuves réservées au troupeau qui lui avait été confié. Suivant les avertissements du ciel il prévenait donc les habitants du pays de Léon contre les incursions de leurs ennemis, les mettait en garde contre les prochaines disettes, les maladies et les fléaux de toutes sortes, et les invitait à écarter tous ces maux par la prière et l'aumône ; joignant lui-même ses aumônes et ses prières aux leurs, il détournait d'eux le péril qu'avaient attiré leurs péchés.

« Mais il n'annonçait pas seulement les événements prochains, il prophétisa aussi bien des choses qui ne devaient arriver qu'après sa mort. C'est ainsi qu'il prédit le débat qui s'élèverait entre les moines de l'île, et l'évêque avec le clergé de la ville, au sujet de la possession de son corps.

« Il prédit également que cette même île de Batz subirait un jour l'invasion des *Marcomans* c'est-à-dire des *Normands* (1), serait complètement dévastée par eux, et que son monastère après le pillage et l'incendie y disparaîtrait jusqu'aux fondements. Or, le doute ici n'est pas possible, car il est à la connaissance de tous, que ces faits se sont réalisés. Depuis cette première irruption jusqu'au moment présent, ajoute Wormonoc, ces barbares ne cessent pas de venir se jeter sur notre pauvre île, de la dévaster, de piller tout ce qu'ils y trouvent, et si Dieu ne nous vient en aide, ils ne le cesseront jamais.

« Que Celui qui sauve toutes les créatures implorant son secours, que Celui qui ne veut la perte de personne, daigne nous défendre de leurs embûches, nous y soustraire et nous sauver. »

On voit quelles étaient en ce temps les préoccupations à Landévenec. Dans la prière par laquelle il demande à Dieu d'écarter les barbares, on retrouve la même pensée qui inspirait à l'Eglise sa prière à tous les Saints :

Gentem auferre perfidam
Credentium de finibus.

Saint Pol était arrivé, comme nous l'avons dit, à une extrême vieillesse. Albert-le-Grand lui donne l'âge de 102 ans ; Wormonoc va plus loin encore, il dit que depuis des temps très reculés, les vieillards racontaient que le saint Evêque avait terminé sa cent quarantième année ; mais, comme le dit Dom Plaine : « Il ne présente la chose que comme problématique. Dès le ix^e siècle, cette longévité extraordinaire ne reposait donc sur aucun témoignage écrit ; rien, par conséquent, n'oblige de l'accepter d'une manière absolue. Quand Paul Aurélien n'aurait atteint que 110 ans (comme le suppose le même auteur), ce serait déjà un âge fort respectable. » Dans cette hypothèse, saint Pol, né vers 490, aurait quitté ce monde vers l'an 600. Voyons maintenant les circonstances qui accompagnèrent cette mort précieuse devant Dieu.

Ici nous retrouvons saint Tanguy : « Le saint abbé, voulant aller à Occismor voir son maître et père saint Paul, le rencontra en la paroisse de Drenec, es rabines d'une maison noble : après s'estre saluez, ils se retirèrent tous deux seuls dans le bois de cette noblesse, ayant laissé leurs compagnons quelque peu à quartier ; et, après une longue conference, s'estant mis en oraison,

(1) Il serait difficile de dire pourquoi Wormonoc, identifie ces deux peuples. Depuis que les Marcomans s'étaient jetés de la Germanie sur l'Italie entre 167 et 174, ils n'avaient pas reparu sur la scène du monde.

ils furent recréés d'un concert mélodieux de voix angeliques, et, à même temps, un ange leur apparut, leur donnant avis que, dans peu de jours, ils sortiroient de cette vallée de larmes et iroient jouir de la couronne préparée à leurs merites. Les Saints se rejouirent extrêmement de cette bonne nouvelle ; et, à cause de cette apparition angelique, cette maison noble fut nommée *Coat-Elez*, c'est-à-dire *Bois-aux-Anges*, nom qu'elle retient encore à présent (1), et elle est distante de la ville de Lesneven de deux lieues.

• Saint Paul ayant pris congé de son cher disciple, se retira à Occismor, et saint Tanguy en son monastère de Gerber (2), où il fut reçu de ses religieux avec un extrême contentement ; mais leur joye ne fut gueres longue, car il leur donna avis de la revelation qu'il avoit eue et leur nomma le jour qu'il decederait. Dès le lendemain il tomba malade...

Wormonoc ne dit rien de cette vision de Coatelez, mais il raconte en détail une apparition dont saint Pol aurait été favorisé à son monastère de l'île de Batz.

• Quelques jours avant sa sortie de ce monde, un ange du Seigneur lui fit connaître l'heure où il serait dégagé des liens de son corps. Après avoir pris part à l'office de la nuit, le saint vieillard s'était retiré dans sa cellule ; il était accablé de fatigue et cherchait quelque repos afin de pouvoir reprendre le lendemain son labeur ordinaire ; à peine s'était-il endormi qu'il vit descendre du ciel un ange éblouissant de clarté ; son lumineux éclat ne remplissait pas seulement sa petite cellule, mais elle aurait suffi à écarter les ténèbres de tout un monde, comme pourrait le faire le plus brillant soleil. L'ange dit au vieillard : « Saint ami de Dieu, celui qui règne au ciel et sur la terre, œuvres de ses mains, Celui qui a créé les cœurs angeliques et qui a racheté l'humanité, m'a délégué vers toi des splendeurs de la cité céleste. Ton jour est proche, tu vas sans plus tarder recevoir la récompense qui t'attend ; les habitants du paradis te réclament pour l'un des leurs. Tu as combattu le bon combat ; l'armée des Saints t'attend donc et réclame pour toi le bonheur suprême. La porte va bientôt s'ouvrir et tu entreras triomphant dans les tabernacles éternels. Accueille avec joie l'heureux moment de ta délivrance ! salue ton dernier jour ici bas ! Le roi des anges et des saints entouré de toute sa cour va bientôt s'avancer vers toi ; les harmonies célestes vont se faire entendre à toi pauvre vieillard, quand tu arriveras à la gloire et à la récompense méritées par tes œuvres. »

Lorsque l'ange eut achevé ces paroles, il remonta vers les cieux.

(1) M. de Kerdanet observe qu'il est fait mention de ce château, sous le nom de *Boisanges*, dans les romans de Lancelot et de Tristan, originairement traduits du breton.

(2) C'est donc qu'en prenant possession de *Saint-Mathieu* il n'avait pas renoncé à diriger sa première abbaye ; les faits analogues ne sont pas rares dans les fastes monastiques.

Mais la lumière dans laquelle il était apparu demeura encore longtemps dans la pauvre cellule. Jusqu'au moment où mourut le Saint elle resta inondée de cet éclat, et pendant les nuits qui s'écoulèrent dans cette intervalle, la petite fenêtre de cette chambre modeste répandit une brillante clarté sur l'île, sur le rivage et sur les flots.

(A suivre).

A NOS LECTEURS

L'œuvre capitale dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, le *Dictionnaire des Dictionnaires*, est accueillie dans le monde entier avec un véritable enthousiasme, comme une chose *universellement attendue*, comme la *réalisation du rêve de tous les catholiques*. C'est qu'en effet, par l'étendue des matières, par la correction du texte, le *Dictionnaire des Dictionnaires* est l'équivalent d'une bibliothèque, c'est la somme des connaissances humaines à la veille du vingtième siècle. Tandis que l'encyclopédie la plus en vogue n'est cédée qu'à 750 francs et à le défaut d'être condamnée par la congrégation de l'Index, l'ouvrage de Mgr Guérin sera parfaitement orthodoxe et ne coûtera que 180 francs, somme dont les souscriptions privilégiées pourront obtenir le remboursement, d'après la combinaison que l'auteur a expliquée clairement. Nous exhortons donc vivement ceux de nos lecteurs qui désireraient profiter des avantages stipulés, à souscrire sans retard. Nous reproduisons à notre 4^e page le nouveau texte de la circulaire explicative, — qui contient de plus grandes facilités de paiement, — et le bulletin de souscription.

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez M^{me} v^e Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

Avis extrait de « l'Océan » de Brest.

La prière à saint Joseph.

Imprimée sur petites feuilles, en français et en breton, pour l'usage des fidèles.

Envoi franco au prix de : le 100, 2 fr. 50 ; 500, 8 fr. ; 1,000, 14 fr. — la douz. 50 c.

Adresser les demandes au gérant du *Courrier du Finistère*, rue de Traverse, 43, Brest. — Vente chez les libraires.

NOTA. — Les traductions française et bretonne parues à Quimper sont inexactes ; la traduction que nous annonçons a été faite sur le texte latin, qu'on trouvera au verso de notre traduction française.

A VENDRE UN TILBURY, en bon état. — *Prix modéré. — S'adresser, pour les renseignements, au bureau de la Semaine.*

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin QUIMPER **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

VÊTEMENTS { **JODELAIS, Jeune**
Ecclésiastiques { Quimper — 36, rue Keréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

DÉCORS PEINTURE, VITRERIE
HUILE, ESSENCE
Vernis, Brosserie
VENTE AU DÉTAIL
G. GUÉGUEN
25, rue des Boucheries, 25 Quimper
GRAND CHOIX
DE BAGUETTES
POUR ENCADREMENTS

VITRAUX D'ÉGLISE — RÉPARATION

EUGÈNE PIACENTINI, STATUAIRE
Rue du Salé, n° 4, à QUIMPER

STATUES POLYCHROMÉES, DÉCOR SIMPLE MAIS SOIGNÉ				
1 ^{re} Hauteur	1 ^m 00.		depuis 37 fr.	 emballage 3 fr.
2 ^e —	1 ^m 10.		46 fr.	 4 fr.
3 ^e —	1 ^m 20.		55 fr.	 5 fr.
4 ^e —	1 ^m 30.		70 fr.	 5 fr.
5 ^e —	1 ^m 50.		100 fr.	 7 fr.
6 ^e —	1 ^m 60.		125 fr.	 9 fr.

Beau Christ décoré, croix comprise — 1^m 70^e — 45 fr.

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ
92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES
pour la *Semaine Religieuse de Quimper.*

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire une proposition que vous trouverez, je l'espère, très avantageuse. Voici enfin réalisé le vœu souvent émis dans les congrès catholiques. Le journal de M. le comte de Mun (*La Corporation*) l'annonce en ces termes : « Vient de paraître, le tome II du **DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES**, encyclopédie universelle des lettres, des sciences et des arts, sous la direction de Mgr Paul Guérin, camérier de Sa Sainteté. L'ouvrage entier comprendra 6 volumes de 1,200 à 1,300 pages (depuis les tomes III et IV ont été expédiés ; l'impression des deux derniers volumes, très avancée, touche à sa fin). Cette œuvre capitale, hautement approuvée, va enfin permettre aux catholiques de puiser leurs renseignements à d'autres sources que celles que leur fournit la libre-pensée.... »

En effet, la plupart des dictionnaires et encyclopédies, de nos jours, sont plus ou moins empreints de l'esprit anticatholique, répandent dans les familles des erreurs pernicieuses et faussent l'esprit de la jeunesse. Il s'agissait de remplacer, de détrôner ces ouvrages dangereux sous le rapport de la foi. Nous obtenons ce résultat en publiant le Dictionnaire lexicographique et encyclopédique le plus complet, le plus exact, le plus au courant de la science, conçu dans l'esprit catholique et marqué au coin de la sincérité. Le *Moniteur de Rome* (si bien placé pour juger une pareille publication), a signalé et recommandé chaleureusement cette œuvre, comme devant être encouragée et propagée par le clergé, les catholiques et les conservateurs de tous les partis, et lui a prédit un brillant succès, qui s'annonce et s'accroît en effet chaque jour. Il arrive ainsi que la bonne œuvre devient en même temps une bonne affaire. Les Imprimeries Réunies, auxquelles je me suis adressé, à cause de leur immense et parfait outillage, n'engagent pas moins d'un million dans cette vaste entreprise, après avoir constaté, d'après la vente ordinaire de tous les dictionnaires, qu'on obtiendrait, après la terminaison de l'ouvrage, un premier écoulement d'au moins trente mille exemplaires (car ce genre d'ouvrage s'adresse à des centaines de mille acheteurs), et qu'on vendrait facilement ensuite de 3 à 5 mille exemplaires par an.

Or, l'ouvrage va être terminé. Mes droits d'auteur étant d'au moins 16 francs par exemplaire, il me reviendra donc d'abord, dans un avenir prochain, 480,000 francs, sans parler de la suite. D'après ces données, après avoir pris conseil de personnes compétentes, j'ai établi la combinaison suivante, que je viens vous proposer. Veuillez souscrire ci-dessous le bulletin de 180 francs (c'est le prix de faveur du Dictionnaire pour les abonnés).

Vous aurez droit : 1^o à la possession gratuite de tous les volumes du Dictionnaire, et vous recevrez immédiatement les quatre premiers et même les cinq premiers (si le souscripteur veut bien nous accorder jusqu'au 15 novembre pour l'expédition) ;

2° à la reconstitution du capital que vous aurez souscrit, 180 fr., au moyen de la moitié de mes droits d'auteur que je vous abandonne, et qui seront constatés par les inventaires semestriels de la Société des Imprimeries Réunies. Vous serez donc remboursé en volumes, avant d'avoir rien versé ; de plus, vous doublerez votre capital par la participation de mes droits d'auteur. Vous aurez, de la sorte, pour rien, le **DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES**, ouvrage d'une utilité quotidienne, et moi, j'aurai, tout de suite, deux mille personnes d'élite associées à ma croisade, deux mille propagateurs d'une œuvre destinée à faire un bien immense.

N. B. — Ci-joint un bulletin de souscription, dont l'engagement a peu d'importance, puisque vous ne devez verser que fin décembre, et qu'à ce moment, après avoir été remboursé en volumes, vous ne serez pas loin de commencer à toucher le dividende auquel vous avez droit, jusqu'à concurrence du chiffre de 180 fr. — La somme de 180 francs pourrait être, pour les souscripteurs qui ne pourraient pas faire autrement sans se gêner, divisée en deux paiements, par exemple 90 francs fin novembre 1889 et 90 fr. fin février 1890.

Ceux qui auraient la moindre inquiétude pourraient mettre leur souscription de 180 francs payable après la réception du dernier volume.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

PAUL GUÉRIN,

CAMÉRIER DE SA SAINTETÉ LÉON XIII,
Auteur des *Petits Bollandistes*,
Directeur du *Dictionnaire des Dictionnaires*.

P. S. — Nous voici au delà de 1,800 souscriptions ; si le nombre de deux mille est dépassé, avant que l'émission soit close, je ferai aux souscriptions excédantes la même situation privilégiée, les mêmes avantages qu'aux DEUX PREMIERS MILLE, au moyen de la Deuxième moitié de mes droits d'auteur.

BULLETIN DE SOUSSCRIPTION

Je soussigné _____

demeurant _____

déclare souscrire _____

de 180 francs pour la publication intitulée **LE DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES**, me donnant droit à un exemplaire gratuit de l'ouvrage entier et à la reconstitution de mon capital souscrit, au moyen de la moitié des droits d'auteur de M^r P. GUÉRIN, et je m'engage à effectuer ce versement, à l'ordre de M^r P. GUÉRIN, fin décembre 1889.

Fait à _____, le _____

Signature,

(1) Prière d'indiquer le nombre d'exemplaires en toutes lettres, et renvoyer le présent bulletin à M^r PAUL GUÉRIN, Avenue de Deols, 56, à CHATEAUXROUX (Indre). Indiquer aussi bien exactement : le chef-lieu de canton, le département et la gare qui dessert la localité.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO

PRIX DE L'ABONNEMENT

LA LIGNE D'ANNONCE

10 CENTIMES

6 fr. par an

40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — I. *Nouvelles du Diocèse :* Mutations dans le clergé ; L'élection de M^r Freppel ; Le Pèlerinage du Travail à Rome ; L'Adoration à Plomodiern ; Notre-Dame de Kerdévol ; pèlerinage du 27 octobre ; Prière à saint Joseph ; Le Guide du Pèlerin à Rome.
II. *Nouvelles du Monde*



catholique : Rome ; Lourdes ; L'abbé Genty ; Neutralité scolaire.

III. — *Documents historiques (suite).*

IV. *S^t Pol-Aurélien et ses premiers successeurs :* ch. IV. La ville sainte et l'île de Batz (suite).

V. *Annonces et avis divers.*

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 20 Octobre. — 19^e Dimanche après la Pentecôte : Fête de la Pureté de la Bienheureuse vierge Marie, double-majeur, blanc. Mémoire de saint Jean et du dimanche. — A Vêpres, mémoire du suivant, de saint Jean, du dimanche et de saint Hilarion.
Lundi 21. — S^{te} Ursule et ses compagnes, martyres, double, rouge.

Mardi 22. — S^{te} Hedwige, veuve, semi-double, blanc.
Mercredi 23. — Fête du S^t Rédempteur, double-majeur, blanc.
Jeu di 24. — S^t Raphaël, archange, double-majeur, blanc.
Vendredi 25. — S^t Gouesnou, évêque, semi-double, blanc.
Samedi 26. — S^t Alor, évêque, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Plounévez-Lochrist... 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 octobre.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Paroisses recommandées.

Brasparts. — Retraite d'adoration, sous la direction des RR. PP. Bénédictins de Kerbénéat.
Plounévez-Lochrist. — Adoration du 20 au 27 octobre.

Mutations dans le Clergé. — M. Dourver, recteur de Saint-Jean-du-Doigt, est nommé recteur de Saint-Martin de Morlaix.

M. Béchu, vicaire à Châteauneuf-du-Faou, est nommé recteur de Saint-Jean-du-Doigt.

M. Stourm, est nommé vicaire à Châteauneuf-du-Faou.

Nous trouvons dans la *Semaine Religieuse du Mans*, au sujet de Mgr Freppel cette petite notice que nos lecteurs liront avec intérêt :

« Mgr Freppel, évêque d'Angers, est élu député dans le Finistère par 12,071 voix contre 47 voix données au candidat républicain. Monseigneur a obtenu 2,000 voix de plus que dans les précédentes élections.

« Cette fidélité fait d'autant plus honneur aux catholiques bretons que, par un sentiment de réserve extrême, Monseigneur s'était abstenu de paraître dans la 3^e circonscription de Brest, et d'adresser aucune circulaire aux électeurs. Cet élan spontané d'une population à la foi vive et au caractère indépendant, mérite toute notre admiration. Un homme est fort devant ses concitoyens, dit la *Semaine d'Angoulême*, quand leur livrant seulement son nom il s'en rapporte à leur bon sens pour obtenir leurs suffrages : c'est grand, c'est noble, c'est digne, c'est français.

« Il est vrai que Mgr Freppel est connu. Sa parole, qui retentit au Parlement, trouve un écho dans tout esprit droit, et sa recommandation est toute dans la noble formule de sa foi et la grandeur éloquente de son patriotisme. Aussi n'oppose-t-on pas d'adversaire à un pareil caractère que la France entière acclamerait.

« Un jour où l'orateur appelait en témoignage le grand nom de Bossuet, M. Clovis Hugues, si j'ai bonne mémoire, crut devoir lui rendre cet hommage : « Vous, M. Freppel, vous êtes diablement plus fort que Bossuet. »

« De fait, et toute exagération mise de côté, la parole de Monseigneur l'évêque d'Angers s'impose, et sa portée est d'autant plus grande que personne ne peut se méprendre sur la fermeté de ses principes, la hauteur de ses vues, le courage de ses convictions, l'allure superbe de son langage.

« Il serait à souhaiter que le parlement français fût composé d'hommes aussi capables, aussi dignes de s'occuper des affaires de la première nation du monde. On n'aurait pas à regretter ces scènes scandaleuses où l'ignorance se décerne le brevet du savoir, où l'esprit de parti se refuse à toute évidence, et où la secte se sent assez forte pour opprimer tout ce qui lui fait obstacle. »

Le Pèlerinage du Travail à Rome qui, primitivement, devait avoir lieu en septembre, a dû être remis fin octobre. De plus, on s'est trouvé obligé de renoncer au projet de réunir les pèlerins à Saint-Pierre pour y recevoir, en un seul groupe, les avis et la bénédiction de N. T. S. P. Léon XIII.

Par conséquent, les départs des trains, à destination de Rome, ne pourront s'effectuer que successivement et à des dates éloignées. C'est ainsi que le premier train est parti le 14 octobre et que le dernier des sept premiers trains, organisés jusqu'ici, ne quittera Paris que le 5 novembre.

On nous annonce que les pèlerins du diocèse de Quimper sont affectés au train partant de Paris le 11 novembre. La Compagnie d'Orléans n'accordant de réduction que par groupe de 40 voyageurs, le mieux serait de prendre la ligne de l'Ouest, qui offre 40 pour cent de réduction sur le parcours, jusqu'à Paris, à tout voyageur, sur la simple présentation de son bulletin de pèlerinage.

PLOMODIERN. — Nous avons reçu trop tard pour être publié dans notre dernier numéro le compte-rendu suivant :

Les exercices de l'Adoration ont eu lieu, la semaine dernière, dans cette paroisse, sous forme de mission. Ils ont été présidés par l'infatigable M. Hameury, curé de Crozon.

Tous les fidèles sans exception se sont empressés de prendre part à ces exercices et de gagner les indulgences qui y sont attachées.

Plusieurs avaient de fortes distances et de mauvais chemins à parcourir pour venir jusqu'au bourg. Mais ni la longueur, ni la difficulté de la route, ni le grand âge de plusieurs, ne pouvaient les arrêter, ni les empêcher d'arriver en grand nombre à l'église, avant le jour.

Il est donc permis de constater avec fierté que les compatriotes de saint Corentin sont restés dignes du grand Saint qui a vécu au milieu d'eux.

Pouvait-on, à la vue de ces vaillants chrétiens, priant chaque jour au pied du tabernacle, assiégeant avec recueillement les confessionnaux, chantant avec entrain les louanges de Dieu, écoutant avec avidité les instructions de la retraite et s'approchant avec ferveur de la Sainte Table, pouvait-on ne pas être édifié et touché jusqu'aux larmes ? Pouvait-on ne pas partager le

bonheur et la consolation qu'un tel spectacle donnait au digne pasteur d'un tel troupeau ?

O Plomodiern, garde toujours ta foi robuste et ferme comme les rochers de tes côtes ! Garde toujours ta réputation de paroisse très chrétienne ! Qu'au milieu de tant de tristes défaillances dont on est témoin de nos jours, chacun de tes enfants reste Catholique et Breton toujours et avant tout !

Notre-Dame de Kerdévot. — Depuis le jour où Léon XIII, glorieusement régnant, dans un appel pressant au monde catholique, institua le mois du Rosaire, la paroisse d'Ergué-Gabéric toute entière se rend en procession à Kerdévot, le dernier dimanche d'octobre. Chaque année, c'est là une splendide et touchante manifestation de foi et d'amour filial pour la Sainte-Vierge, cette grande protectrice du pays.

Cette année, la fête sera plus belle, puisque Sa Grandeur Mgr l'Évêque de Quimper veut bien venir elle-même saluer Notre-Dame dans son sanctuaire béni et présider le pèlerinage du Rosaire.

Il y a de longs siècles, la peste noire envahissait la région. Plus de sept mille victimes furent fauchées par le fléau et, dit la légende, « sur la place d'Elliant, on trouvait de l'herbe à faucher, « hormis dans l'étroite ornière de la charrette qui conduisait les « morts en terre. » — Le barde inconnu dépeint d'un trait ce deuil immense : « Il y avait neuf enfants dans une même maison : « un même tombereau les porta en terre, et leur pauvre mère les « trainait ; le père suivait en sifflant..... Il avait perdu la raison. »

La tradition orale nous rapporte qu'il fallut bénir des champs pour enterrer les cadavres : on créa une vaste nécropole au lieu de Gorreker-Pell, à moins d'un kilomètre du bourg d'Elliant. Dominant de ses bras ouverts les ossements blanchis, une croix fut dressée là, et la piété populaire continue encore à appeler ce lieu de désolation « *Jardin Olivet* », rappelant sous ce vocable les amertumes et les angoisses de la passion du Sauveur.

Le peuple leva les yeux vers la Vierge Immaculée, et son pied virginal écrasa le monstre. Il y a plusieurs années, à la limite des paroisses d'Elliant et d'Ergué-Gabéric, on montrait encore une pierre fruste où étaient représentés un pied humain et le sabot de quelque animal immonde fuyant : on y a vu un *ex-voto* désignant l'endroit précis où la Sainte-Vierge arrêta l'invasion de la peste. Malheureusement, en ce même lieu de *Roudou-Blouk*, on a fait entrer la pierre dans la construction du pont, au grand regret des amis de la tradition.

La reconnaissance populaire éleva alors un sanctuaire en l'honneur de Marie, sanctuaire, sans doute, humble et modeste, qui fit place définitivement à la belle église de Kerdévot. Le pauvre y apporta son obole, de nobles bienfaiteurs firent des dons

généreux et leurs armoiries sont figurées dans les vitraux. Qui n'a entendu parler du merveilleux retable de Kerdévot ?

Chaque année, jusqu'à la Révolution, le clergé et le peuple d'Elliant venaient solennellement à Kerdévot pour y renouveler leurs actions de grâces et affirmer leur foi constante dans la Vierge miséricordieuse et puissante.

Il existe, probablement, de gros livres, de poudreuses archives que de patients chercheurs peuvent feuilleter, où se trouve l'histoire de Kerdévot, mais qu'importe au peuple, puisqu'il est constaté que là on est toujours écouté de la *Bonne Mère*. Notre curiosité s'en ira-t-elle demander pourquoi et comment il a plu à la Reine de tous les Saints d'ouvrir, là plutôt qu'ailleurs, le trésor inépuisable de ses bienfaits ? Non, elle aime qu'on vienne là l'implorer, elle le prouve par mille bontés répandues sur toutes nos douleurs : c'est bien assez que nous sachions cela, que nous sentions sortir de ce temple une force mystérieuse : *Locus iste sanctus est*.

Il le sait bien, ce peuple plein de foi qui, en 1846, le jour du grand pardon, assistait à la guérison miraculeuse d'une jeune fille d'Edern, muette depuis huit ans

Quimper aussi, est resté fidèle à Notre-Dame de Kerdévot : il se rappelle encore ce beau pèlerinage du 20 septembre 1870, où à travers les larmes de la patrie en deuil, on reprenait espoir : c'est aux prières qu'elles adressèrent ce jour là à Notre-Dame de Kerdévot, que bien des mères durent le bonheur de revoir l'enfant chéri revenir sain et sauf du champ de bataille, ou de la captivité.

Quel souvenir que celui de ces vieillards, de ces femmes qui, le 27 septembre, accouraient au nombre de quatre mille, des paroisses les plus éloignées, prier Notre-Dame de Kerdévot, de sauver nos jeunes soldats, de les garder et de les rendre à leurs mères !

Une plaque commémorative, élevée à Kerdévot, indique que sa miséricordieuse bonté a protégé nos marins et nos soldats pendant la campagne du Tonkin.

C'est là qu'il faut venir, le 27 octobre, prier pour la France et pour l'Eglise, afin que, par son intercession, Marie détourne de nous le poids des colères célestes, qu'elle apaise nos haines, qu'elle étouffe nos discordes et ranime notre foi.

Prière à saint Joseph. — On peut se procurer à l'Imprimerie de Kerangal, 18, rue des Boucheries, à Quimper, des exemplaires (format 9 centimètres sur 13) de la dite prière en français et latin, ou en breton et latin, aux conditions suivantes :

1,000	pris à l'Imprimerie :	5 f. 00 c.	;	franco-poste :	6 f. 00 c.
500	id.	2 50		id.	3 00
100	id.	1 50		id.	1 75

N. B. — Il n'est pas donné suite aux commandes non accompagnées de leur valeur en mandat ou timbres-poste.

Pour le détail, s'adresser librairie Salaün, rue Kéréon, à Quimper, ou chez M. Tourmen, libraire, rue de la Mairie, 35, à Brest.

Pèlerinage du Travail à Rome.

Les pèlerins qui se disposent à partir pour Rome sont prévenus qu'ils trouveront *rue de Rennes, 80, à Paris, Maison Poupin*, tous les plans et guides de Rome seuls admis par le Comité de Pèlerinage.

Ils trouveront également dans la même Maison un grand assortiment de médailles du Saint-Père pour emporter avec eux et faire bénir à Rome ; un choix de chapelets ordinaires, le tout à des prix spéciaux pour eux.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — *Le Pape et les ouvriers.* — A l'occasion du grand pèlerinage ouvrier français, dont les divers groupes vont se succéder à Rome, le Souverain Pontife a manifesté l'intention de publier une importante Encyclique sur la question sociale. Il y serait traité aussi de l'arbitrage pacifique à appliquer, d'après le grand exemple qu'en a donné à Londres l'Ém. cardinal Manning, aux différends entre ouvriers et patrons, afin de substituer ce moyen si chrétien d'apaisement et de justice aux procédés révolutionnaires des grèves et de l'émeute. Le document pontifical est destiné à produire une immense et salutaire impression.

— D'autre part, le Saint-Siège fait préparer à l'Imprimerie vaticane, une publication de la plus haute importance. C'est le recueil des documents diplomatiques relatifs aux négociations qui ont précédé la prise de Rome en 1870. La publication de ces pièces serait faite au cas où le Pape serait obligé de quitter Rome. Elle contient, entre autres choses, des lettres inédites de Napoléon III et de Victor-Emmanuel, avec les réponses de Pie IX.

— Les bureaux de la Daterie apostolique, ainsi que des secrétariats des Brefs et des Mémoires et des Sacrées Congrégations du Concile, des Evêques et Réguliers, des Rites, des Indulgences, de l'Index, des Etudes, viennent de fermer jusqu'à la mi-novembre pour les vacances habituelles d'automne. Les bureaux ecclésiastiques qui ne ferment point, à cause de l'urgence des affaires qui peuvent y être traitées, sont ceux du Saint-Office, de la Pénitencerie, de la Propagande et des Affaires ecclésiastiques extraordinaires.

LOURDES. — Les missionnaires de l'Immaculée-Conception, réunis en Chapitre, viennent d'élire le T. R. P. Dubois en remplacement du T. R. P. Sempé, décédé.

Nous envoyons les plus respectueuses félicitations au nouveau supérieur général que l'Eglise de Reims compte au nombre de ses chanoines honoraires.

— *Une conversion.* — La légitime attention qu'on donne aux grâces temporelles, aux guérisons merveilleuses obtenues à Lourdes, fait peut-être trop perdre de vue un fait merveilleux d'un autre ordre, la guérison des âmes et les conversions nombreuses qu'opère la Vierge immaculée. En voici une toute récente :

Le chapeau sur la tête, le cigare à la bouche, un délégué de la loge maçonnique de Dax regardait passer, à Lourdes, dans l'attitude la plus impertinente, le pèlerinage de Viviers.

Soudain une révolution s'opère en lui. La majesté du spectacle l'écrase, l'accent de foi de cette foule immense qui traverse les rues, exaltant Marie, est pour lui une révélation victorieuse de sa haine et de ses préjugés sectaires. Enfin la grâce de Dieu le terrasse.

Bref, il n'y tient plus, jette son cigare, demande à se confesser, et le lendemain Mgr l'Evêque de Viviers avait entre les mains sa rétractation écrite, dans laquelle il avait fait insérer cette mention qu'il était venu à Lourdes, non pas en son nom personnel, mais délégué, on comprend à quelle fin, par les frères . . de Dax.

M. l'abbé Genty. — MM. les vicaires de France viennent de perdre leur doyen.

M. l'abbé Genty, premier vicaire de la basilique de Saint-Quentin, au diocèse de Soissons, est décédé, la semaine dernière, dans sa quatre-vingt-onzième année. Après avoir été simple soldat au 4^e léger, il avait fait, en 1823, comme officier au 18^e de ligne, la campagne du Trocadéro ; il était chevalier de la Légion-d'honneur. Il était fort populaire à Saint-Quentin ; depuis une dizaine d'années, on lui disait de temps en temps, pour le remercier de sa charité et des services qu'il rendait à tous, mais surtout aux ouvriers : « Soyez tranquille, papa Genty ; on vous aime bien, on vous fera un enterrement superbe ; nous y serons tous. » — Ces braves gens ont tenu parole. Ses funérailles ont été un triomphe.

M. l'abbé Félix-Eloi Marie Genty, breton de naissance et neveu du général de Lahamelinay, était connu d'un bon nombre de prêtres et de laïques dans le diocèse de Nantes. Son plus jeune frère a, pendant longtemps, habité Paimbœuf.

En 1832, le lieutenant Genty, proposé pour passer capitaine, était en garnison à Soissons. Il entra en relations avec un digne vicaire général du diocèse, breton comme lui, M. l'abbé Ruellan, qui le mit en rapport avec Mgr de Simony, de sainte et vénérée mémoire. Bientôt il quittait son régiment et son grade et entra humblement comme élève au grand séminaire de Soissons. Le sacerdoce avait toujours été son rêve : il n'avait embrassé l'état militaire que par déférence filiale.

L'abbé Genty, qui a voulu rester pendant cinquante-quatre

ans vicaire à Saint-Quentin, était depuis de longues années chanoine honoraire de la cathédrale de Soissons.

AUXERRE. — *Neutralité scolaire.* — On enfouissait naguère civilement, à Auxerre, une petite fille de douze ans.

L'école laïque au grand complet assistait à la lugubre mascarade, et sur la fosse de cette victime de la libre-pensée, un camarade a prononcé un speech dont voici la fin :

« Nous conserverons toujours en nous, chère amie, le souvenir de nos jours de classe passés ensemble ; nous n'oublierons jamais que tu fus pour nous une bonne compagne, vive et gaie, toujours prête à nous aider ; pour nous, la mort n'est pas l'oubli.

« Adieu, bien chère Blanche, adieu !

« Que la terre te soit légère ! »

Voilà un des résultats les plus lamentables de l'instruction laïque, dont Jules Simon lui-même, — un républicain, un libre-penseur, — disait que « sous prétexte d'élever la France, elle la fait reculer jusqu'à la barbarie et est en train de la ravalier jusqu'au néant. »

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES
dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite)

Le 25 novembre, la gendarmerie vint conduire au Département le sieur Page, prêtre non-assermenté seul pris, qui déclare n'avoir jamais été vicaire à Brasparts (1). Il présente, à cet effet, une attestation du Maire de Brasparts. Sur ce, on le laisse en liberté sur parole dans la ville de Quimper, d'où il ne devra pas sortir.

Survient à l'assemblée du Département le sieur Fénigant, qui se justifie de sa modération dans l'accomplissement de sa mission à Brasparts, disant qu'il a constaté que la cause principale des troubles dans cette paroisse était due principalement à l'inconduite des deux prêtres assermentés.

Le Département n'en proteste pas moins contre son peu d'énergie et maintient le blâme consigné dans le procès-verbal de la séance du 22 novembre.

(1) M. Le Page, en effet (L. 133), était doyen d'un collège de chapelains desservant la chapellenie de Châteaunoir, en Brasparts. Il avait pris possession du dit doyenné le 3 juillet 1775.

Cette expédition ne produisit que fort peu d'effet à Brasparts. Six ou sept mois après, le sieur Taillen, administrateur du Département, pouvait constater que la Constitution et les Constitutionnels étaient loin d'être encore acceptés. Il écrivait au Département, le 2 juillet 1792 (1) :

« J'ai découvert à Brasparts, un pays perdu par l'aristocratie, perdu pour la religion, perdu pour les honnêtes gens, les autels déserts et dévastés, le culte négligé au point qu'on y trouve à peine un répondant au Curé. La Municipalité de Brasparts a voulu me mettre en arrestation à cause que je leur prêche l'obéissance à la loi... »

Le moment allait bientôt arriver où le vaillant recteur, M. Le Bihan, allait être arrêté, après avoir défié pendant longtemps toutes les poursuites. Le 26 mars 1793 (2), un procès-verbal de gendarmerie rapporte que plusieurs gendarmes du Faou, « sur avis leur donné par deux citoyens qu'il y avait des prêtres réfugiés dans Brasparts, se sont transportés jusqu'au village de Penhoat, y ont fait plusieurs perquisitions, et enfin, dans une grange, ont trouvé un particulier, couché dans un lit clos, qui leur a déclaré s'appeler Guillaume Le Bihan, ci-devant recteur de Brasparts. L'ayant fait se vêtir des hardes qui étaient auprès du dit lit, ils l'ont conduit chez Yves Omnès, officier municipal, dont la maison est distante de la grange de dix à douze pas. Le dit Officier municipal ayant à leur réquisition fait ouverture d'une armoire, y ont trouvé un rochet, une bourse pour servir à porter le Bon Dieu, et trois fusils. Voulant se saisir des dites armes, Jean Labousse, jeune homme qui se trouvait dans la dite maison, s'y est opposé, et a même arraché une bayonnette d'un des fusilliers qui accompagnaient les dits gendarmes. »

A la suite de cette perquisition, M. Le Bihan, Jean Labousse et Yves Omnès furent conduits sous escorte à Landerneau.

Par cette arrestation de M. Le Bihan, l'Administration pouvait croire la paroisse de Brasparts privée de tout secours religieux, car les premiers prêtres constitutionnels imposés à cette population si chrétienne, n'avaient pu tenir contre la réprobation générale ; aussi, pour ne pas exaspérer les esprits, voulut-on essayer encore de faire accepter un curé constitutionnel. Un sieur Quéménéur fut élu et se présenta, le 5 mai, pour prendre possession ; mais la Municipalité refusa de l'installer, et le 11 mai (3), le sieur Fénigant écrivait aux Administrateurs du Département :

« Nous faisons conduire à la maison d'arrêt de Quimper neuf Officiers municipaux et notables de Brasparts qui se sont

(1) L. 89.

(2) L. 139.

(3) L. 16.

refusés à l'installation du citoyen Quéménéur, élu leur curé. Leur incivisme est notoire. »

Mais cette mesure n'intimida pas cette courageuse population, et le 12 août 1793, en pleine Terreur, une pétition signée des plus notables de la paroisse, était adressée au Département pour réclamer le libre exercice du culte en faveur de trois de leurs anciens prêtres non assermentés. Voici les noms des signataires de cette pétition : Favennec, Michel, Le Baut, J. Kerdevez, Bideau, Chenel, Cozie, Le Normand, Mocaër, Le Coant, Omnès, Piriou, Labous, Le Guillou, Labbé, Carion, Ridou, Le Paige, Lescure, Cogant, Poigt, Le Saux, Ménez, Le Meur, Conan, Le Dantec, Le Roux, Cessou, Le Mével et Yvenat.

(A suivre.)

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE IV.

LA VILLE SAINTE ET L'ÎLE DE BATZ (suite).

« *Pretiosa in conspectu Domini mors Sanctorum ejus* : la mort des Saints est précieuse devant Dieu. » Une fois de plus le Seigneur allait donc être réjoui par l'entrée d'un de ses élus au séjour de la gloire. Comme l'apôtre dont il avait porté le nom, combien de fois Pol n'avait-il pas soupiré après la dissolution de son corps puisque c'est là pour notre humanité le moyen d'aller habiter avec Jésus-Christ. Bien qu'il eût châtié ce corps, qu'il l'eût réduit en servitude au point de le rendre semblable à un squelette, comme nous l'a raconté son historien, la flamme de la vie s'était conservée dans cette frêle enveloppe, mais enfin, après un siècle et plus, l'heure était enfin arrivée.

Le voyageur en touchant au but aime à revoir par la pensée tout le chemin parcouru ; le vieil évêque pouvait envisager avec confiance l'heure où il allait paraître devant son juge : enfant, à l'école de saint Hilint ; jeune homme, dans son premier monastère ou bien à la cour du roi Marc ; plus tard errant sur la mer à la recherche du peuple que le Seigneur lui destinait ; chef d'abbaye à Onessant ou à l'île de Batz ; voyageur à la cour du roi des Francs ; évêque pendant un demi siècle au moins, il n'avait recherché qu'une seule chose : faire connaître le nom de son Maître, établir son règne, accomplir sa volonté. Dans la joie comme dans la souffrance, qu'il fut entouré d'obstacles ou aidé des plus précieux concours, il n'avait jamais perdu de vue le but suprême de sa vocation sainte. Choisi par Dieu, non par sa propre présomption, il pouvait maintenant dire au Seigneur : « Voici les

talents que vous m'avez confiés, je vous les rends avec ce qu'ils ont produit. » Et quelle moisson ! Si saint Grégoire le Thaumaturge se réjouissait de ne laisser que dix-sept païens dans cette ville de Néocésarée où il n'avait autrefois trouvé que dix-sept chrétiens, Pol n'avait-il pas à bénir l'Auteur de tout don parfait en reportant son souvenir sur ses communautés nombreuses, ferventes, florissantes ; sur les innombrables églises où Dieu était adoré par un peuple à la foi vive et robuste ; sur le pieux successeur qu'il avait formé à son image et auquel en toute confiance il laissait son troupeau ? Ah ! certes, il pouvait attendre la parole du Maître : « Viens, serviteur bon et fidèle, entre dans la joie de ton Seigneur. » Mais, bien plus encore que dans ses propres mérites, il se glorifiait dans la croix de Jésus-Christ, dont tant de fois il avait supporté le fardeau ; confiant dans les mérites de la passion du Sauveur, il attendait l'heure suprême. Cette attente dura plusieurs jours, ce qui permit aux religieux et aux prêtres, formés par le saint Evêque à la vie monastique et à l'esprit sacerdotal, de recevoir les derniers conseils et les derniers exemples de leur père.

Nous n'avons ici qu'à suivre le récit du moine de Landévénec : « Le lendemain du jour où l'ange lui était apparu, dès l'aurore, Pol fit mander de toutes parts tous ses disciples. Dès qu'ils furent arrivés, il leur fit connaître le jour qui verrait la fin de sa vie mortelle ; il ordonna qu'aussitôt après son trépas son corps fut conduit à son monastère construit sur la terre ferme, à l'endroit où s'élève la ville qui porte aujourd'hui son nom ; il voulait qu'on l'ensevelit là même et non dans l'île, sans quoi tous ceux qui viendraient visiter ses restes subiraient l'inconvénient d'avoir à passer un bras de mer. Il savait déjà, comme nous l'avons dit, quel conflit s'élèverait à ce sujet.

Après cette double communication, il leur fit lire différents passages admirablement choisis dans la Sainte-Ecriture, et il faisait alterner ces leçons avec des commentaires spirituels d'une telle élévation que jamais ils n'avaient rien entendu de comparable à cette parole céleste. Les jours s'écoulaient dans ces saints colloques ; quant aux nuits, le saint mourant les consacrait encore à l'oraison, suivant son invariable coutume. Enfin, l'heure du départ était imminente ; les moines et les clercs, appelés de tout côté, avaient répondu au désir de leur père ; ils formaient comme une armée autour de son lit (sans doute le bon vieillard avait été transporté dans l'église qui, seule, aurait pu contenir la pieuse assemblée ; c'était d'ailleurs un usage généralement reçu dans les monastères, à cette époque, de transporter les mourants dans l'église abbatiale). Lorsque saint Pol Aurélien vit ainsi réunis ceux qu'il avait tant aimés, il leur dit : « Mes petits enfants, voici ma dernière heure. Voici que j'aperçois l'objet de tout mon amour, l'objet de tous mes desirs. Déjà je contemple la cour céleste et son Roi qui s'avancent ; ils veulent déjà me recevoir dans leurs saints embrassements. »

A travers leurs sanglots, les moines et les clercs lui répondirent : « Qu'allons-nous faire, ô père si doux et si bon ? Où irons-nous ? A qui nous confiez-vous ? » — « Ne pleurez pas, leur répondit-il, ne vous affligez pas, mes bien-aimés. Je ne vous laisse pas orphelins. Vous avez au milieu de vous un pasteur qui a fait toutes ses preuves au service du Seigneur, vous voyez autour de lui des hommes profondément instruits dans la science divine. Vous savez comment je vous ai fortifiés par l'exemple, éclairés par mon enseignement et mes conseils. Souvenez-vous de ce que vous avez entendu de ma bouche, de ce que vous avez vu en moi ; méditez ces leçons, mettez-les en pratique et faites-les pratiquer aux autres ; je vous ai dit tout ce que je pouvais vous apprendre. »

Lorsqu'il eut fini de parler, il reçut le sacrement du Corps et du Sang du Sauveur, puis il éleva la main pour bénir tous ses fils, en leur disant : « Que la bénédiction du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit descende sur vous. » Et quand tous eurent répondu *Amen*, Pol Aurélien, sans aucune douleur corporelle, rendit son âme à vous, Seigneur Jésus, qui la lui aviez donnée ; il vous la rendit sous les regards de ses enfants spirituels, au milieu des concerts des anges et des saints visibles à ses yeux ; il vous la rendit sans que jamais une souillure charnelle en eut terni l'éclat. C'est le quatrième jour avant les ides de mars que s'endormit dans la paix du Seigneur et se réveilla dans la gloire et la joie du ciel, Pol, pontife parfait, homme vénérable, orné des mérites du confesseur et de la couronne que Dieu réserve à la pureté virginale. »

Pendant que l'île de Batz était témoin de ce saint et glorieux trépas, le monastère de Gherber était aussi dans la tristesse. Wormonoc nous a montré toute la lignée spirituelle de saint Pol groupée autour de son lit funèbre ; cependant si nous en croyons le récit d'Albert-le-Grand, l'un des fils les plus chers du vieil évêque n'était point là pour recevoir son dernier adieu. Le lecteur n'a peut-être pas oublié la vision de *Coat-Elez* ou du *Bois-aux-Anges*, et de la maladie de saint Tanguy, qui l'avait suivie de bien près. En ce même jour du 12 mars, le saint abbé rendait son âme à Dieu : le ciel s'ouvrait en même temps pour celui qui n'avait jamais dépouillé la robe de son innocence, et pour le pécheur repentant qui avait été le meurtrier de sa sœur. Ah si les anges et les saints faisaient entendre leurs concerts à l'évêque Pol et s'il se réjouissait en les voyant venir à sa rencontre à la suite de leur roi, n'y a-t-il pas lieu de croire qu'entre tous les élus deux vierges sourirent avec plus d'amour à nos deux mourants : l'émigré de la Grande-Bretagne retrouvait la sainte abbesse Sicofolla qu'il avait laissée baignée de larmes dans son monastère au bord des flots, il y avait maintenant tant d'années ; saint Tanguy retrouvait sa sœur Haude dans le séjour de lumière et de paix, et ils allaient être unis dans l'éternelle joie comme leurs noms sont unis à jamais sur la terre.

Les moines de Gherber chez lesquels leur abbé n'était venu que comme en passant, ne se crurent pas le droit de conserver son corps ; ils le transportèrent donc à l'abbaye de Saint-Mathieu et l'y ensevelirent dans un tombeau où il s'est fait plusieurs miracles.

Cependant les prévisions de saint Pol, relativement à la possession de ses restes, étaient déjà réalisées. Voici le récit de Wormonoc :

« Entre les moines de l'île de Batz et les prêtres de la ville s'éleva un conflit pour savoir à qui appartiendrait le corps. Ceux de la ville disaient : « Il a été notre évêque, au milieu de nous il a rendu la santé à quantité de malades et d'infirmes, la lumière aux aveugles, l'usage de leurs mains aux paralytiques, il a fait marcher des boiteux. Cela suffirait déjà, mais de plus il est et il sera à nous parce qu'il l'a dit ; ses dernières recommandations sont à notre bénéfice, puisqu'il a déclaré lui-même en mourant qu'il devait être enseveli parmi nous. »

A cela les insulaires répondaient : « Gardez vos objections à propos des miracles, car au commencement comme à la fin il a opéré plus de prodiges chez nous qu'il n'en a fait chez vous pendant son épiscopat. Quelle merveille plus grande que celle qu'il a faite en nous délivrant du serpent ? Nous savons bien qu'il a été autrefois votre évêque ; mais il est revenu vers nous et il vous a quittés ! C'est notre île qu'il a choisie en dernier lieu pour s'y endormir au milieu de nous dans la paix du Seigneur. Et d'ailleurs voici qui doit vous contenter : il vous a donné tous ses biens temporels à vous qui vivez dans le siècle ; à nous il s'est donné lui-même ; partagez ce qu'il vous a légué, mais laissez leur abbé mort aux moines qui sont morts dans le Christ. »

Tels étaient les arguments des deux partis, et ils y ajoutaient d'autres du même genre. Cependant Cétomérin qui avait réfléchi non seulement aux recommandations du Saint, mais aux raisons qui les avaient dictées, ordonna d'amener deux chariots et d'atteler à chacun, deux bœufs. Quand cet ordre eut été exécuté, il fit mettre les chariots en contact, mais placés en sens inverse, l'un vers l'intérieur de l'île, l'autre regardant la ville. Le cercueil fut placé de manière à reposer en parfait équilibre, sur l'extrémité des deux chariots. C'était maintenant au Saint à choisir où il voudrait aller. Ce qui me reste à dire est vraiment un éclatant prodige. Les deux troupes suivaient chacune le char où leurs désirs auraient voulu voir les restes du Saint, et prenaient leurs souhaits pour des réalités. Mais, s'il y avait différence entre les directions prises par les groupes des deux partis, il n'y en eut pas moins dans les sentiments qu'ils éprouvèrent lorsque l'épreuve eut été faite. Les insulaires durent constater que leur espérance avait été vaine, car arrivés au but fixé, ils trouvèrent leur chariot vide, mais par une bienveillante disposition de la Providence, le corps sacré arriva dans la ville au milieu des hymnes et des cantiques. Là il fut ense-

veli honorablement et il y repose en paix. Tous ceux qui invoquent sincèrement le Seigneur par les mérites de saint Pol obtiennent d'innombrables bienfaits ; c'est ce qui s'est vu jusqu'ici et se verra encore tant que durera le monde, grâce à Notre-Seigneur Jésus-Christ auquel avec le Père et le Saint-Esprit appartient la gloire éternelle et l'empire qui n'aura point de fin mais qui durera dans les siècles des siècles. Amen. .

(A suivre.)

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez M^{me} v^e Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

A VENDRE UN TILBURY, en bon état. — Prix modéré. — S'adresser, pour les renseignements, au bureau de la Semaine.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odéon, 46 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
 Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin QUIMPER **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

VÊTEMENTS { **JODELAIS, Jeune**
Ecclésiastiques { Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ
92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES pour la Semaine Religieuse de Quimper.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

Causeries du Docteur

Sous ce titre, le **DOCTEUR CHOFFÉ**, ex-médecin de la marine, vient de publier la 27^e édition de ses **Causeries médicales**. Les modifications qu'il y a apportées en font un livre nouveau plein d'observations intéressantes. Les chapitres qui traitent de la **Hernie** et des **Maladies de la Femme** ont été particulièrement l'objet d'une étude approfondie. D'autres **Causeries** ont également bénéficié de développements importants. Elles ont pour titres : **Hémorroïdes, Goutte, Phthisie, Asthme, Cancer, Anémie, Scrofule, Varicocèle, Varices, Maladies du Cœur, de la Vessie, de l'Estomac, du Foie, de la Peau, du Cerveau, Névralgies, Obésité, etc.**

C'est donc un guide précieux que l'auteur offre aux personnes atteintes de **Maladies chroniques** ; et je suis heureux d'annoncer à mes lecteurs que ce volume de 350 pages sera envoyé **gratuitement** et **sous enveloppe** à toute personne qui joindra à sa demande 60 cent. en timbres-poste pour frais d'envoi. Dresser les lettres au **D^r Choffé**, quai Saint-Michel, 27, Paris.

Docteur MAUGLAIN.

GUÉRISON

certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2nd jour. **M. LEMOND, Mé^d Sp^l, Anc^{te} Aide-Major des Hôpitaux M^l, à Melun.** Consult. gratuites par corresp.

Spécialité de Vins blancs

POUR LA SAINTE MESSE

Depuis 100 fr. la Barrique.

LOUIS HUILLET, propriétaire, à Preignac (Gironde).

VIN ROUGE du domaine de **Carros-Haut-Brion**, expédié franco de port et de logement par le propriétaire, **M. G. FOULCHER**, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1886 ; 145 fr. récolte 1885 et 180 fr. récolte 1882.

FONDERIE DE CLOCHES

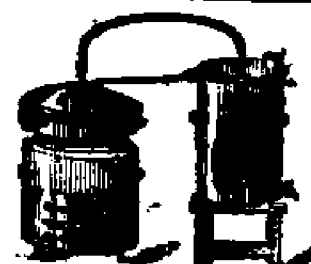
Adolphe HAVARD,

Villedieu-les-Poêles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis

S'adresser à **Emile LE JAMTEL**, négociant à Guingamp.

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs, **M. Louis ROUVIÈRE**, propriétaire de Vignobles, à **VERGÈZE (Gard)**. Ce vigneron qui prépare lui-même les vins qu'il offre au clergé pour le Saint-Sacrifice, tient aussi à la disposition de nos lecteurs des vins rouges excellents et garantis absolument naturels et sans plâtre, à partir de 80 francs la barrique de 225 litres fût perdu et rendu franco de transport et de congé jusqu'à la gare qui lui est désignée. Nous devons ajouter que **M. Rouvière** fait partie de la Croisade des Négociants Francs-Catholiques et qu'il donne une partie de son bénéfice pour le soutien de l'Ecole-Libre de sa paroisse. Il espère que tous les bons chrétiens voudront bien, par leurs achats, participer à cette excellente œuvre. Envoi du prospectus détaillé sur demande affranchie.



NOUVEL ALAMBIC BRULEUR

FIXE ou BASCULANT Breveté s. g. d. g., système **DEROY**
Produisant de l'eau-de-vie sup^{te} avec ou sans repasse en distillant vins, cidres, lies, marcs, fruits, moûts, etc. 1,600 Appareils vendus après essai. **DEROY FILS AÎNÉ**, Constructeur, 75 77, r. du Théâtre (Paris) et à l'EXPOSITION, Palais des Machines, Classe 50 Section des Appareils de Distilleries — ENVOI franco du TARIF ILLUSTRÉ

MALADIES DE LA PEAU

DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.
Guérison infail^{ible} et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (codes **medicamentarius**) sans hydrargire ni arsenic du **Dr LUIGI**. Dans le cours de ce traitement la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la **Ph^{ie} FINANCE**, 5, B^e Rochecrouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco. **REMISE DE 200/0 AUX COMMUNAUTÉS**

Avis important

UN LIVRE UTILE

VIENT DE PARAÎTRE

chez M. H. PERRET, Éditeur, 72, Rue de Rennes, Paris

un Paroissien en très gros caractères complet, en quatre parties et 5 volumes

Cet ouvrage, depuis longtemps réclamé par les fidèles désireux de pouvoir suivre les offices dans nos églises, souvent un peu sombres, sera bien accueilli, tout particulièrement par les personnes dont la vue s'affaiblit.

PRIX DE L'OUVRAGE COMPLET :

Rellé en Basane noire ou couleur	tranche marbrée	Fr.	28.00
	tranche dorée		30.00
Monton chagriné	tranche dorée		35.00
Chagrin 1 ^{er} choix			40.00
Chagrin 1 ^{er} choix			50.00
Chagrin poli			60.00
Maroquin poli			75.00
Maroquin poli gardes sole.			95.00

DISPOSITION :

Première partie. Un volume. Du 1^{er} dimanche de l'Avent à la Septuagésime.
Deuxième partie. 1^{er} volume. De la Sexagésime au Dimanche des Rameaux.
2nd volume. Du dimanche des Rameaux au dimanche de la Quasimodo.
Troisième partie. Un vol. Du dim. de la Quasimodo, au 1^{er} dim. après la Pentecôte.
Quatrième partie. Un vol. Du 1^{er} dim. après la Pentecôte, au 1^{er} dim. de l'Avent.
Chaque volume contient les prières et offices ordinaires; on a ainsi tout réuni, en prenant le volume correspondant à la saison.

SPECIMEN DES CARACTÈRES DU PAROISSIEN :
954 LA LANCE ET LES CLOUS DE N.-S.

comme un lépreux, comme un être que Dieu avait frappé et humilié. *V.* Il a été blessé à cause de nos iniquités; il a été brisé à cause de nos crimes. *V.* Notre paix était attachée à ses souffrances, et nous avons été guéris par ses meurtrissures.

eum quasi leprosum, et percussus a Deo, et humiliatus. *V.* Ipse autem vulneratus est propter iniquitates nostras, attritus est propter scelera nostra. *V.* Disciplina pacis nostrae super eum, et livore ejus sanati sumus.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO

PRIX DE L'ABONNEMENT

LA LIGNE D'ANNONCE

10 CENTIMES

6 fr. par an

40 CENTIMES

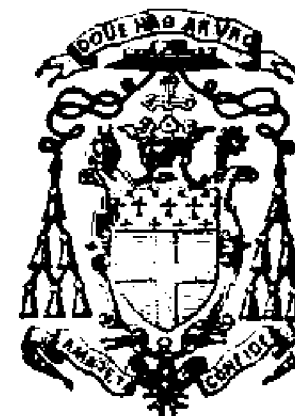
L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — I. Nouvelles du Diocèse : Souscriptions pour le Folgoat; Nominations dans le clergé; La messe du départ; Retraite des Séminaristes; Installation de M. l'abbé Tardivel; Pardon de Kerdevot; L'école libre de Ploudalmézeau; Don de M. Yan-d'Argent.
II. Nouvelles du Monde



catholique; La Sœur Marie-Thérèse; Le Pèlerinage du Travail; Le nouveau roi du Portugal.
III. — Documents historiques (suite).
IV. S^t Pol-Aurélien et ses premiers successeurs; ch. iv. La ville sainte et l'île de Batz (suite).
V. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 27 Octobre. — 20^e Dimanche après la Pentecôte: office du jour, semi-double, vert. A la messe, mémoire de saint Magloire et oraison *A cunctis*. — Vêpres des saints apôtres Simon et Jude.
Lundi 28. — S. Simon et s. Jude, apôtres, double de 2^e classe, rouge.
Mardi 29. — Office du jour ou office votif.

Mercredi 30. — Office du jour ou office votif.
Jeudi 31. — (Jeûne.) Office du saint Sacrement, semi-double, blanc.
Vendredi 1^{er} novembre. — Fête de Tous les Saints, double de 1^{re} classe, blanc.
Samedi 2. — Commémoration des Fidèles Trépassés, double, noir.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Saint-Pierre-Quilbignon..... 27, 28, 29, 30 et 31 octobre.
Plabennec..... 1^{er} et 2 novembre.

Offices extraordinaires.

Quimper (Saint-Corentin). — *Fête de la Toussaint*. 10 heures : Messe pontificale ; 2 heures 1/2, Vêpres. Sermon par M. le chanoine Quéinnec, secrétaire de l'Evêché. Bénédiction solennelle du Saint-Sacrement. — Vêpres des morts.
Samedi 2 novembre. — 8 heures : office paroissial, 10 heures : office cano-
 nial ; grand'messe.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Souscription Diocésaine

POUR LES DEUX VITRAUX DE NOTRE-DAME DU FOLGOAT

Septième Liste

M. le chanoine Le Guen, supérieur de la Maison Saint-Joseph, Saint-Pol-de-Léon.	20 fr. » c.
M. l'abbé Soubigou, professeur à Pont-Croix.	10 »
Un anonyme de Lesneven	10 »
M. l'abbé Caroff, recteur de Plouneventer	10 »
M. l'abbé Thépaut, vicaire à Ploudaniel	10 »
La Famille Cocaïgn, de Saint-Pol-de-Léon	5 »
M. l'abbé Guédès, recteur de Pluguffan.	5 »
Total de la 7 ^e liste.	70 fr. » c.
Report des 6 premières listes.	2,175 fr. »
Total général.	2,245 fr. » c.

Nominations. — *Pont-Croix* : M. l'abbé Jean-Louis Malgorn, ancien professeur de septième, est nommé professeur de mathématiques.

M. l'abbé Soubigou, ancien professeur de cinquième, est chargé de la classe de quatrième.

M. l'abbé Dagorn, ancien professeur de sixième, est chargé de la cinquième.

M. l'abbé Le Guern, professeur de huitième, est chargé de la sixième.

MM. Soléat et Drogou, maîtres d'étude, sont nommés professeurs, le premier de septième, le second de huitième.

La Messe du départ. — Le moment approche où les jeunes gens vont quitter leurs foyers et rejoindre les régiments où la conscription les appelle. Il est temps de rappeler les œuvres qui peuvent contribuer à les maintenir vertueux et à les préserver des dangers de la caserne.

La première, aujourd'hui établie dans presque tous les diocèses de France et surtout dans un grand nombre de villes, est la *Messe du départ*, œuvre, disait l'année dernière M. Rémond, œuvre qui donne au départ de la jeunesse sous les drapeaux le

caractère religieux dont devraient être marqués tous les actes importants de la vie nationale. En plaçant le jeune soldat sous la protection de Dieu, en l'entourant de recueillement et de prières, elle adoucit les regrets de la séparation, fortifie les cœurs et élève les espérances ; elle rappelle à celui qui s'en va, son devoir de chrétien et lui fait comprendre que son premier honneur sera d'y rester fidèle ; le conscrit qui arrive au corps sous ces impressions ne peut être un mauvais soldat.

Nous faisons donc des vœux pour que la *Messe du départ* se généralise. Il n'y a pas de localité qui ne puisse avoir sa messe du départ. Pourrait-il y avoir une paroisse assez malheureuse pour que la messe du départ n'y trouvât aucune sympathie ?

Comment y attirera-t-on une assistance suffisante ?

En préparant d'avance le terrain auprès des parents ; — en annonçant cette Messe du haut de la chaire ; — en invitant les jeunes conscrits, verbalement ou par lettre de convocation, à y assister ; — en convoquant les parents eux-mêmes, si intéressés à l'Œuvre, surtout ceux dont les enfants sont morts dans l'armée.

Cette messe sera dite pour tous les soldats de la paroisse, vivants et défunts. L'Œuvre, bien expliquée et bien comprise, ne peut manquer d'attirer à l'église paroissiale, outre les conscrits, une affluence assez considérable de fidèles.

Dans les paroisses chrétiennes, on obtient mieux encore. Sur les instances du pasteur, les jeunes soldats se confessent et font la communion, à la grande joie et édification de leurs parents et de leurs amis. Que de grâces de préservation ils puisent dans cet acte important qui fait revivre les émotions et les faveurs insignes de la première communion !

Les anciens militaires y auront leur part aussi et seront heureux de s'associer aux prières de leurs jeunes camarades.

Le pasteur de la paroisse trouvera là une bonne occasion de donner de sages et salutaires conseils, de remuer les cœurs, d'adoucir les douleurs de la séparation et de réveiller, à la fois, les sentiments chrétiens et patriotiques.

On a beau faire : la religion demeurera l'amie de l'armée, la meilleure école du devoir et du respect, la source féconde du patriotisme et du dévouement à son pays.

La lettre de recommandation est l'heureux complément de la Messe du départ. Ceci est très simple et se réduit à un écrit assez court, ou même à une carte de visite. On y recommande le jeune conscrit au curé de la garnison ou à l'ecclésiastique qui s'occupe de l'Œuvre des soldats. Celui-ci est toujours facile à trouver. Si la garnison, à l'heure du départ est inconnue, on laisse l'adresse en blanc, et le jeune homme y suppléera à son arrivée.

Nous donnerons dans notre prochain numéro la liste et l'adresse des prêtres qui s'occupent spécialement des soldats dans toutes les garnisons. Mais, comme nous venons de le dire, il n'est pas indispensable de connaître le nom de l'aumônier. Il suffit de mettre sur l'enveloppe : M. l'aumônier militaire de telle garnison.

Il n'est pas un ecclésiastique dans une garnison qui ne connaisse le prêtre qui s'occupe des soldats. Pour savoir son nom et son adresse, le soldat n'aura qu'à s'adresser au premier ecclésiastique qu'il rencontrera.

La Messe du départ est une excellente occasion pour établir la prière pour l'armée dans la paroisse et dans la famille, le dimanche au prône, et à la prière en commun dans les familles (*Pater, Ave ; N.-D. des Armées, priez pour nous ; 300 jours d'indulgence pour les associés*). Beaucoup de prêtres ont profité de cette circonstance pour l'établir dans leurs paroisses à la grande satisfaction des parents et des jeunes gens. Elle forme un lien religieux entre le soldat et sa paroisse, entre le soldat et sa famille.

Nous désirons vivement qu'il n'y ait pas dans notre beau diocèse une seule paroisse dans laquelle cette touchante cérémonie n'ait pas lieu. A la veille de l'application de la dernière loi militaire, ces œuvres de soldats se recommandent d'une manière toute particulière au zèle des prêtres.

QUIMPER. — La retraite de rentrée des Séminaristes est prêchée par le R. P. Benoît-Joseph, capucin de la Maison du Mans.

Depuis longtemps, croyons-nous, la rentrée des jeunes Séminaristes n'avait pas été aussi nombreuse.

Monseigneur doit, dimanche, aller dire la messe au Grand Séminaire pour la clôture des exercices de la retraite.

QUIMPER. — Monseigneur, assisté de M. le chanoine Téphany, vice-doyen, a daigné installer lui-même, mardi, après l'office canonial, chanoine honoraire de la cathédrale, M. l'abbé Tardiveau, supérieur du petit séminaire de Lourdoueix (diocèse de Bourges).

ERGUÉ-GABÉRIC. — Monseigneur a bien voulu accepter d'assister au pardon de Kerdévoit, qui aura lieu dimanche. Selon l'usage, toute la paroisse se rendra en procession à la chapelle si vénérée. La grand'messe sera chantée par M. le chanoine Queinnec, pro-secrétaire de l'évêché ; M. l'abbé Le Roy, recteur de Saint-Mathieu, fera le sermon.

Les vêpres seront chantées immédiatement après la grand'messe.

PLOUDALMÉZEAU. — Nous sommes heureux d'annoncer que dimanche dernier la nouvelle école libre des garçons, dirigée par les Frères de la Salle, a été bénite au milieu d'un grand concours de prêtres et de fidèles.

Dès le premier jour de son ouverture, l'école comptait 214 élèves ; aujourd'hui elle en a 245.

Dieu soit béni !

MORLAIX. — C'est avec un très vif et très profond chagrin que nous avons appris la fermeture de l'Œuvre des militaires, dirigée avec beaucoup de tact et de prudence par un prêtre de paroisse. La décision prise en haut lieu a provoqué chez tout le monde un très grand étonnement.

MORLAIX. — Le samedi 26 octobre, à une heure de l'après-midi, aura lieu, dans la salle du Patronage de Saint-Martin, la réunion des délégués des syndicats agricoles.

LANDERNEAU. — M. Yan d'Argent a offert à M. l'abbé Fleury, curé-doyen de Landerneau, de faire 9 tableaux pour l'église de Saint-Hoardon. Ces tableaux, dont les sujets ne sont pas tout-à-fait arrêtés, seront placés dans le chœur sur les grands murs pleins, et s'harmoniseront avec une décoration générale qui est encore à l'étude.

Cette proposition toute gracieuse a été accueillie avec une grande joie par les nombreux et excellents paroissiens de cette ville si bonne et si pieuse. Pour couvrir les quelques frais indispensables, une somme de 4,000 francs environ a paru nécessaire. Dès le premier appel de M. le curé, 1,800 francs ont été souscrits : le reste viendra tout seul. Honneur à ces généreux chrétiens qui aiment Dieu, leurs prêtres et les arts !

Quant à M. Yan d'Argent, une des gloires contemporaines de la Bretagne, nous ne saurions trop le remercier et le féliciter de sa générosité et du bon emploi qu'il fait des rares talents que le bon Dieu lui a donnés, en faveur, sinon de sa paroisse natale, du moins de sa paroisse d'adoption.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

La Sœur Marie-Thérèse. — Les *Missions catholiques* rapportent ce discours, prononcé par le Gouverneur général du Tonkin, en remettant la croix de la Légion d'honneur à une sœur de charité, modèle de dévouement héroïque.

Après avoir fait former le carré par ses troupes, le Gouverneur général s'est exprimé ainsi :

« Sœur Marie-Thérèse, à peine âgée de vingt-cinq ans, vous avez été blessée à Balaklava (campagne de Crimée), au moment où vous prodiguez vos soins aux blessés. A Magenta, vous avez reçu une blessure, vous trouvant aux premiers rangs. Depuis lors vous avez soigné nos soldats en Syrie, en Chine et au Mexique. Sur le champ de bataille de Reichshofen, vous avez été relevée grièvement blessée, au milieu des cadavres de nos cuirassiers. Plus tard, une bombe étant tombée dans les rangs de l'ambulance confiée à votre garde, vous avez saisi de vos mains cette bombe et l'avez transportée à 80 mètres : elle éclata alors et vous blessa

cruellement. A peine guérie, vous répondîtes à l'appel pour le Tonkin.

Après ces paroles, le gouverneur général tira son épée, en toucha à trois reprises l'épaule de la sœur et s'écria :

« Au nom du peuple français, au nom de l'armée française, je vous accorde cette croix d'honneur. Personne n'a de titres plus glorieux que vous, car personne n'a plus que vous voué son existence et sa vie tout entière au service de la Patrie !

« Soldats, présentez les armes ! »

Rome. — Le premier train des ouvriers pèlerins est arrivé à Rome, il y a quelques jours : dimanche, le Saint-Père les a reçus avec sa bonté ordinaire.

Son Eminence le cardinal de Reims a lu une magnifique adresse à laquelle le Pape a répondu par un discours très touchant sur la noblesse et l'obligation du travail, sur les qualités du bon ouvrier et sa mission, enfin sur les solutions les plus certaines et les plus pratiques des grandes questions sociales qui agitent le monde.

Lundi, Sa Sainteté a dit la messe devant eux et pour eux. Leur émotion et leur joie sont inexprimables.

Il paraît que le comité romain a pris toutes les dispositions qui assurent aux ouvriers le plus grand bien-être possible et toutes les facilités de bien voir Rome.

Les pèlerins ouvriers de la Bretagne ne partiront que dans le mois de novembre : c'est bien un peu tard, mais ils trouveront une compensation dans les fêtes des Béatifications auxquelles ils pourront assister, et sur lesquelles nous aurons occasion de revenir.

Lisbonne. — Le roi de Portugal, Luis I, vient de mourir : sa fin a été des plus chrétiennes.

Son fils lui succède sous le nom de Carlos I : dans sa proclamation à son peuple, il manifeste des sentiments chrétiens et prend solennellement des engagements qu'il tiendra, pour l'honneur de Dieu et le bien de la nation.

« Dieu a voulu, dit le nouveau roi, mettre un terme prématuré à la vie du roi Luis, mon bien-aimé père, après un règne de 28 ans.

« Je jure de maintenir la religion catholique, apostolique et romaine, et l'intégrité du royaume, d'observer et de faire observer la Constitution politique de la nation portugaise et les lois du royaume, et de travailler au bien général du pays.

« Je promets de ratifier bientôt ce serment devant les Cortès.

Bibliographie. — La souscription au *Supplément du Dictionnaire breton-français*, de M. l'abbé Moal, aumônier à Brest, rue d'Algésiras, 15, sera close le 31 octobre 1889.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES
dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite)

Le District de Châteaulin en adressant cette pétition au Département, y joignait la lettre de recommandation suivante (1) :

« Châteaulin, le 7 septembre 1793.

« La commune de Brasparts n'a, depuis le commencement de la Révolution, cessé de donner les preuves les plus éclatantes de son incivisme. Travaillée en tous sens par une foule de prêtres réfractaires, elle a constamment favorisé et favorise encore leur retraite. Si l'on en croit le bruit public, elle recèle les nommés Le Page, Le Goff et Favenne.

« En 1791, la Municipalité voyait d'un œil tranquille insulter et lapider le Curé constitutionnel. Une force armée, envoyée par le Département, n'eut qu'un succès éphémère : dès qu'elle eut quitté le territoire de Brasparts, le Curé constitutionnel fut de rechef harcelé et s'est vu forcé d'abandonner ce poste.

« Le 5 mai dernier, la Municipalité s'opposa à l'installation du nouveau Curé. Du nombre des opposants sont les pétitionnaires Guillaume Pirion et Charles Caugant.

« Le canton de Brasparts est le seul de tout le District qui ne s'est pas réuni pour délibérer sur l'acte constitutionnel.

« Parmi les signataires de la pétition, l'on remarque Yves Omnès, qui donna retraite à l'ancien Curé et fut conduit à Brest avec ce dernier. On remarquera surtout Michel Procureur, qui a la confiance de tout Brasparts. Qui ne le soupçonnerait d'être l'auteur de cette pétition vraiment révolutionnaire ? »

Sur une telle recommandation, la Commission administrative du Finistère prenait, le 14 septembre 1793, l'arrêté qui suit (2) :

« Vu la pétition de la commune de Brasparts, du 12 août 1793, tendant à rétablir dans leurs fonctions sacerdotales trois de leurs prêtres réfractaires ;

« Vu la lettre du District de Châteaulin renseignant sur l'incivisme de quelques-uns des signataires ;

(1) Registre de Correspondance du District de Châteaulin.

(2) L. 130.

« Considérant que ces signataires sont au moins très suspects ;

« Arrête de constituer en état d'arrestation provisoire Yves Le Goff, notable, Yves Omnès, officier municipal, Mathieu Le Coant, Charles Cagant, Guillaume Pirion, Guillaume Gallou, tous membres du Général ;

« Que Jean-Louis Cozic demeurera sous la surveillance immédiate de la Commission administrative ; que Michel Le Baut, juge de paix, Le Paige, notaire, Favennec, secrétaire de la Municipalité, et Jean Le Page, notaire, se rendront à Châteaulin pour y demeurer sous la surveillance du District. »

Plusieurs autres personnes étaient également signalées comme suspectes : « Jeanne-Marie Tourmel, jeune fille ménagère des prêtres réfractaires ; Chenel, notaire, pour avoir fait baptiser chez lui son enfant, à la fin d'août, par Le Page, prêtre réfractaire ; Michel Le Page, officier municipal, pour avoir refusé de suivre ceux qui recherchaient les prêtres réfractaires.

Un autre Le Page, résidant depuis peu dans le pays, était parmi les dénonciateurs (1). Le 17 décembre 1793, il dénonçait Chenel, notaire à Brasparts, « d'avoir, sous les armes, à Châteaulin, lors du brûlement des titres féodaux, crié : « Vive le Roi ! je me f... de la Montagne ! que la Montagne soit brûlée », pendant que l'assemblée entière criait : « Vive la République ! vive la Montagne et les sans-culottes ! »

Quelques jours auparavant, le même Le Page racontait comment il avait échoué dans ses perquisitions pour se saisir des prêtres fidèles cachés dans la paroisse (2) :

« Je désigne comme suspect, écrivait-il le 8 frimaire an II (27 novembre 1793), Yves Le Mével, notaire et organiste, pour avoir dit (lors de la descente faite, à ma réquisition, au lieu de Kerfanc), requis par moi, rendu au-dessous du moulin de Kermorvan, de guider la troupe qui demeurerait sur mon compte, après la division de la bande, attendu que n'étant dans Brasparts que depuis le dernier jour d'avril présente année, il (Mével) me répondit insolemment et avec un ton de mépris qu'il n'était pas à mes ordres...

« Rendu au dit Kerfanc, je déclarai au citoyen Gouiffe, brigadier, qu'il eût à passer au bas du dit village, où je m'imaginai que se devaient trouver les prêtres réfractaires, tandis que je me portais aux portes de Guillaume Derrien et de Mathieu Laurens, mari d'Anne Le Bourlez, actuellement arrêtée à Châteaulin.

« Dans l'intermédiaire, nous voyant trop faibles pour surveiller deux portes, je dis à Mével de nous faire venir d'au-

(1) L. 130.

(2) L. 130.

tres forces, ce qu'il fit. C'étaient des fusilliers de Châteaulin. Dans l'interim, les dits fusilliers annoncent à Mével qu'ils entendent du bruit dans la grange, près la maison de la dite Bourlez, et déclarent qu'ils veulent s'instruire du fait. Mével, sans doute pour favoriser l'évasion des prêtres, dit que ce bruit se fait dans la maison de Derrien. C'était précisément le bruit que faisaient le prêtre Bourlez et le dit Mathieu, son neveu, qui s'évadaient de la dite grange, et que les fusilliers auraient infailliblement capturés si le dit Mével ne les avait surfait. La preuve se tire de ce que, lors de la visite de la grange, on trouva encore le lit chaud et qu'on y trouva les effets mentionnés au procès verbal. »

A l'autre extrémité du District, dans la paroisse de Crozon, les prêtres fidèles trouvèrent longtemps un abri assuré, grâce au zèle de la population et à l'appui même de la Municipalité, quoique pendant un certain temps elle eût à sa tête un Maire et un Procureur-Syndic partisans des idées nouvelles. C'est ainsi que, le 24 septembre 1791 (1), le Maire écrivait au District de Châteaulin :

« Les sieurs Sizun, Floc'h et Moreau (prêtres non assermentés) loin de se rendre à Brest, comme l'ordonnait l'arrêté du Département du 1^{er} juillet 1791, sont demeurés dans le pays et y ont fait même une quête. Le Juge de Paix (Jean Ollivier) a été de tout temps l'ami de Sizun ; celui-ci ayant été arrêté en juillet dernier à Pont-Croix et conduit à Quimper le 21 juillet, ce Juge de Paix, accompagné de douze autres citoyens de la paroisse, se présenta à la Municipalité pour nous forcer, par des menaces, à délivrer un certificat de bonne conduite au dit Sizun, que plusieurs Officiers municipaux signèrent ; mais ni moi ni le Procureur de la Commune ne voulûmes y consentir. De ce moment, on nous a désignés au peuple comme ennemis des prêtres.

« Suivant votre arrêté du 2 juillet, le Curé constitutionnel nous avait désigné quatre chapelles pour être fermées ; nous avons chargé les fabriques de faire dépôt des ornements des dites chapelles à l'église. Un seul a obéi ; il est victime de sa désobéissance, il n'y a pas de jours qu'il ne soit menacé de citoyens furieux. Les mêmes sont venus à la Municipalité, où ils nous ont injuriés et sommés de rendre ces ornements.

« Dans une paroisse de 9,000 à 10,000 âmes, on ne trouverait pas 50 bons citoyens ; c'est une cruelle position pour ceux qui sont chargés de faire exécuter les lois... » Cette charge ne devait pas peser longtemps désormais sur les épaules de M. le Maire, car aux élections municipales du mois de novembre suivant, les quelques Officiers municipaux bons patriotes

(1) L. 130.

furent écartés, et bientôt, comme il est rapporté dans un mémoire au Roi sur les troubles de Crozon, « on vit s'installer une Municipalité ignorante et perdue surtout de fanatisme. » Il n'y eut plus, dès lors, de remède que dans l'envoi de la force armée dans la presqu'île.

M. Fénigan, président du District de Châteaulin, fut chargé par le Département de se rendre sur les lieux et de requérir des troupes à Brest pour que force demeura à la loi. Voici comment, le 30 janvier 1792 (1), il rendit compte de sa mission et de l'état des esprits à Crozon :

« En conformité de votre arrêté du 13 du présent mois, je remis à la poste un réquisitoire pour M. de la Bourdonnaye, conduisant des troupes de ligne à Brest.

« Commissaire nommé par le Directoire, je me suis rendu à Crauzon le dimanche 22 ; le même jour, je fis part au Conseil général de la Commune de l'objet de ma mission, et lui rappelai les motifs qui vous ont déterminés à commander une force de cinquante hommes. Je lui annonçai qu'ils seraient arrivés le lendemain ; mais le lundi s'écoule, point de troupes ; je m'imaginai que les vents en avaient contrarié l'envoi. Le mardi, point de nouvelles. Le mercredi, j'adressai un nouveau réquisitoire à M. de la Bourdonnaye ; point de réponse. Samedi, j'envoyai un exprès au Procureur-Syndic du District de Brest avec un troisième réquisitoire pour M. de la Bourdonnaye. Hier soir, j'ai reçu une lettre de M. Bricbet me déclarant que M. de la Bourdonnaye, absent, n'a pas reçu mes réquisitoires, mais que M. Duvigneau m'envoie cinquante hommes. Rendus depuis deux heures du matin, ils viennent de Quélern. Je les ai engagés à visiter sur le champ les maisons où se retirent habituellement les prêtres insermentés de cette paroisse. Le commandant vient de me rapporter que toutes ses recherches ont été infructueuses. Les bons citoyens ne peuvent qu'être profondément affligés du peu de succès de cette première tentative.

(A suivre).

SAINT POL-AURÉLIEN et ses premiers successeurs.

CHAPITRE IV.

LA VILLE SAINTE ET L'ÎLE DE BATZ (suite).

Si nous voulons compléter ce tableau des funérailles de saint Pol, tel que nous l'a tracé Wormonoc, nous n'aurons qu'un trait à emprunter au récit d'Albert-le-Grand ; « Il se rendit si grande

(1) L. 19.

affluence de peuple pour reverer et toucher par devotion le saint corps, que le courant de mer, qui est entre le bourg de Roscow et l'isle de Baaz, estoit couvert de batteaux, cocquereaux, chaloupes et gondolles, qui passoient et repassoient le peuple. »

C'était le culte de saint Pol qui commençait, culte dont bien des monuments du passé attesteraient au besoin le souvenir. Nous en étudierons d'ailleurs les principales preuves quand le moment sera venu ; mais ce qu'il nous faut maintenant, c'est voir dans les documents historiques ou dans les récits des légendaires, pieux collecteurs des traditions d'autrefois, comment l'œuvre de saint Pol fut continuée par des Saints pendant au moins un demi siècle, et de telle sorte que le diocèse créé par lui recueille encore maintenant ce qu'ont semé les mains de saint Goulven, de saint Ténénan, de saint Houardon et de saint Gouesnou.

CHAPITRE V.

LES PREMIERS SUCCESSEURS.

1° SAINT GOULVEN.

Nous ne disons rien de Cétomérin. Nous avons vu saint Pol le louer comme un pasteur exemplaire. L'aurait-il choisi, d'ailleurs, s'il n'avait pas vu en lui un pasteur selon le cœur de Dieu ? La qualification de saint qui lui est quelquefois appliquée comme à Tiernomaël, sans que ni l'un ni l'autre aient reçu un culte public, suffit pour indiquer le souvenir que laissèrent ses vertus.

On ne sait pas d'une manière certaine quel fut son successeur immédiat. Albert-le-Grand dit que ce fut saint Goulven ; l'ancien Propre du Léon et le Père du Paz font vivre aussi ce saint évêque au vi^e siècle. Dom Lobineau (et il a été suivi par l'abbé Tresvaux) fait observer que saint Goulven ne peut appartenir qu'au x^e siècle parce que :

1° Il a eu des rapports avec Even-le-Grand, comte de Léon, fondateur de la ville qui porte son nom : *Lez-n'Even* ;

2° Parce qu'il vivait à l'époque où eurent lieu les invasions normandes ;

3° Parce qu'il fut enseveli au monastère de Saint-Melaine de Rennes ; or, au vi^e siècle ce monastère ne subsistait pas encore.

A cela nous répondons :

1° Ce comte Even, dont il est question dans la vie de saint Goulven, est-il nécessairement le même qu'Even-le-Grand, vainqueur des Normands ? Ce nom n'a-t-il pas été porté par d'autres personnages ?

2° Avant les invasions normandes qui ont suivi le règne de Charlemagne, plusieurs fois les Barbares vinrent des contrées du Nord ravager la Bretagne ; nous en avons vu déjà un exemple à la date de 513. Que ce fussent des Danois ou des Saxons, ils furent plus tard désignés par le nom plus général de *Nord-Mans, hommes du Nord*, ce qui a pu donner lieu à des confusions historiques. Nous

avons bien vu Wormonoc appeler *Marcomans* les envahisseurs de son temps ; nos vieux historiens n'y regardaient pas de si près. Ceci suffirait pour nous donner le droit de croire que les envahisseurs de la Bretagne, au temps de saint Goulven, n'appartenaient pas aux tribus normandes proprement dites.

3° Le monastère de Saint-Melaine de Rennes subsistait-il au vi^e siècle ou faut-il s'en tenir à la dénégation de dom Lobineau ? La vérité c'est que ce monastère subsistait bien avant 616, date présumée de la mort de saint Goulven. Saint Melaine l'avait fondé lui-même vers 485 et y fut inhumé en 530. Saint Fortunat (530-600), parle du monastère de Rennes et l'on n'en connaît point d'autre que celui-là. Saint Grégoire de Tours parle de l'église de cette abbaye comme d'une merveille qui avait été réduite en cendres un peu avant qu'il ne fut lui-même promu à l'épiscopat (573). Salomon II, roi de Bretagne (612-632), fit reconstruire l'église incendiée et le monastère de Saint-Melaine et y établit les moines qui avaient trouvé ailleurs un abri provisoire. C'est précisément vers ce temps là que saint Goulven aurait été enseveli dans cette abbaye. Une autre preuve de l'existence de cette communauté au vi^e siècle, c'est que Bertulphe, premier abbé connu de ce monastère, assista au Concile de Chalons en 644, et y souscrivit comme procureur de Durioterus, évêque de Rennes.

On voit donc que des trois raisons invoquées par Dom Lobineau pour placer saint Goulven après Libéral dans le catalogue des évêques de Léon (Libéral fut déposé par Nominoë), la première seule a quelque valeur. Mais nous trouvons dans la vie du Saint des circonstances qui sont de nature à faire placer son épiscopat de préférence dans le vi^e siècle.

Nous avons déjà parlé de l'état de désolation dans lequel était l'Armorique à l'arrivée de saint Pol ; or, ce qui est dit de l'état du pays au moment où saint Goulven vient au monde est parfaitement d'accord avec ce sombre tableau. Si les Normands devaient laisser de terribles traces de leurs passages, les Francs barbares du i^{er} siècle et les Saxons, plus barbares encore, des siècles suivants, avaient accumulé bien plus de ruines. « On voit d'ici, dit M. de la Borderie, cette population réduite, dispersée sur notre sol en plusieurs petits groupes séparés les uns des autres par de vastes territoires inhabités, formant les deux tiers au moins de la superficie de notre péninsule.... Les villes, enfin abandonnées, finissent peu à peu par se vider et tomber en ruines.... » Après avoir reproduit, comme preuve à l'appui, le passage de la vie de saint Pol où Wormonoc montre ce qu'était la future ville épiscopale quand l'Apôtre y pénétra, M. l'abbé Touroude, à qui nous avons fait plusieurs emprunts, ajoute pour corroborer l'opinion de M. de la Borderie : « Si des terres aussi fertiles que celles des environs de Léon et de Roscoff étaient ainsi abandonnées, dans quel état ne devait pas être le reste de la péninsule ? Aussi quand le père et la mère de saint Goulven viennent aborder dans cette anse même qui porte le nom de leur fils, que trouvent-ils sur la

plage déserte, à la sortie de leur vaisseau ? Une vaste solitude, couverte de forêts, où ils cherchent vainement un lieu commode pour s'y établir. » M. de la Borderie ajoute : « Dans ce même vi^e siècle et dans ce même pays de Léon, mais plus à l'ouest encore que saint Goulven, voyez saint Hervé cherchant à grand'peine les traces de son cousin saint Urvoy.... »

C'est donc que le docte historien accepte le vi^e siècle pour la naissance d'un Saint dont l'épiscopat dût commencer dans les premières années du vi^e siècle.

L'état de désolation du pays n'est cependant pas le seul motif qui nous détermine à accepter cette opinion chronologique : saint Goulven serait né de parents qui émigraient de la Grande Bretagne en Armorique. Si des émigrations de familles isolées ont pu se produire à ces époques, il y a plus de probabilité cependant à faire coïncider avec l'arrivée de tant d'autres familles bretonnes, le fait particulier qui nous occupe.

En résumé, nous ne voyons pas qu'il y ait de raisons suffisantes pour rejeter une opinion qui a été celle de tout le monde jusqu'à Dom Lobineau ; saint Goulven a été probablement le contemporain de saint Pol et le successeur immédiat de Cétomérin. S'il avait succédé à Libéral dont la déposition donna lieu à tant de conflits, son historien aurait eu certainement à enregistrer les difficultés très grandes qui auraient accompagné son élection et rempli tout son épiscopat. Ceci étant établi, venons-en à l'histoire de sa vie telle que nous l'ont transmise nos deux agiographes bretons :

« L'an de salut 540, un certain personnage nommé Glandan, passa la mer, et, quittant la Grande-Bretagne, vint avec sa femme Gologuenn, aborder la coste de Leon, en la Bretagne Armorique. Estant sorti du vaisseau, ils prirent leur chemin le long du rivage, et arrivèrent en la paroisse de Plouïder, distant deux lieues de la ville de Lesneven, (1) et, voulant passer outre, la nuit les surprit en la grève qui est entre ledit Plouïder et Plou-neour-trez, de façon qu'ils furent contraints de chercher à loger, cette nuit, en un village situé es paluds de Brengorut, (aujourd'hui *Brenguruz*), mais le paysan à qui ils s'adressèrent les refusa, de sorte qu'ils furent contraints de loger en un lieu nommé alors Odena (2), où Gologuenn mit au monde un fils. Le matin venu, Glandan, alla à la prochaine maison demander un peu d'eau, pour laver l'enfant et rafraîchir la mère extrêmement altérée ; mais, d'autant que la fontaine estoit éloignée de là, il en fut éconduit ; toutefois un paysan lui presta un vaisseau (c'est-à-dire un vase), et lui monstra le sentier, qui, à travers la forest menoit à la fontaine. Estant entré un peu avant dans la forest, il s'égara, le chemin estant tout

(1) M. de Kerdanet observe qu'il n'y a pas qu'une lieue de Lesneven au bourg de Plouïder, mais qu'il y en a deux, ou à peu près, de la ville à l'endroit où débarquèrent Glandan et Gologuenn.

(2) On conserve encore ce nom à une chaumière très modeste, presque attenante au *Peniti* de saint Goulven et qu'on appelle *Maner-an-Odena*.

couvert de feuilles et rameaux d'arbres, et ayant perdu la pluspart de la journée pensant trouver cette fontaine; enfin, sur le soir, il se trouva près du lieu où estoit sa femme et son enfant. Voyant donc qu'en vain il avait couru, d'ailleurs la nécessité de sa femme, l'enfant faible et débile, il eut recours à Dieu, se jeta à genoux et lui présenta son humble prière, le suppliant, la larme à l'œil, de les assister en cette extrême nécessité.

« Seigneur Dieu, dit-il, toi qui ne permets les fidèles serviteurs estre tentez par dessus leur force, je te prie vouloir avoir pitié de nous qui l'avons engendré un enfant pour te faire, un jour, service; mais tu vois que, par faute d'eau, il ne peut estre baptisé; parquoy veuille avoir pitié de lui et de nous! »

La prière finie, tout incontinent, une belle fontaine sourdit, distante seulement d'un jet de pierre du lieu où estoit gisante Gologuenn, de laquelle elle but, puis y lava son enfant. Une vieille légende, citée par M. de Kerdanet, dit à ce sujet :

« Notre-Seigneur avoit donc fait ruisseler, en ce lieu, une fontaine fort claire, laquelle duré jusques à aujourd'hui, et en laquelle plusieurs recoyvent la santé, et est encore dicte, à present, la fontaine de saint Goulhen, et est l'eau de ceste fontaine tenue en si grande reverence pour les miracles que Dieu opère en icelle, que personne n'en boit qu'en nécessité de maladie, ou par dévotion : pour autant, de peur de la souiller, on en a fouy une autre auprès pour estre fréquentée de tous... »

Ces deux fontaines sont au village de Kerouchen. La fontaine sainte est entourée d'un mur en pierres de taille. On y voit une niche pour le patron et une autre niche, avec une auge, en forme de sarcophage, pour les fiévreux, qui s'y étendent, y sont aspergés et recoivent journellement de prompts guérisons. M. de Kerdanet qui fournit ces détails relève aussi une inexactitude dans ce qu'a dit Albert-le-Grand : la source miraculeuse n'est pas à un jet de pierre, mais bien à sept minutes de marche d Odena.

(A suivre.)

A VENDRE UN TILBURY, en bon état. — Prix modéré. — S'adresser, pour les renseignements, au bureau de la Semaine.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

36, Place Saint-Corentin
QUIMPER

C. LÉON

Place Saint-Corentin, 36
QUIMPER

VÊTEMENTS
Ecclésiastiques

JODELAIS, Jeune

Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

LA PETITE CAISSE DU CLER

PLACEMENTS de toute sécurité rapportant 5 0/0 l'AN servi à
FONCTIONNANT DEPUIS DOUZE ANS.

PRÊTS au CLERGÉ à des taux modérés sur bonnes garanties morales et matérielles. Renseignements, Ordres.

Un Prêtre

de Rome à travers les secrets
le volage instantanément
et de guérir radicalement les Corps
Darillons, Ellis-de-Pardrix, avec le Baume Antonie, par le
c. 1150 P^{te} Malavaut, 19, r. des Deux-Ponts, Paris.

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,

Villedieu-les-Poêles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis

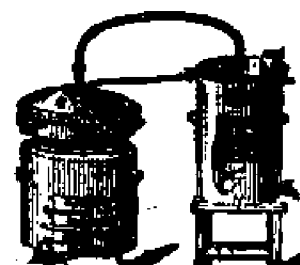
S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs, M. Louis ROUVIÈRE, propriétaire de Vignobles, à VERGÈZE (Gard). Ce vigneron qui prépare lui-même les vins qu'il offre au clergé pour le Saint-Sacrifice, tient aussi à la disposition de nos lecteurs des vins rouges excellents et garantis absolument naturels et sans plâtre, à partir de 80 francs la barrique de 225 litres fût perdu et rendu franco de transport et de congé jusqu'à la gare qui lui est désignée. Nous devons ajouter que M. Rouvière fait partie de la Croisade des Négociants Francs-Catholiques et qu'il donne une partie de son bénéfice pour le soutien de l'Ecole-Libre de sa paroisse. Il espère que tous les bons chrétiens voudront bien, par leurs achats, participer à cette excellente œuvre. Envoi du prospectus détaillé sur demande affranchie.



ASTHME & CATARRHE

guériss^r les CIGARETTES ESPIC, 24, la Boite
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEURALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC,
rue St-Lazare, 20. — Exiger cette signature sur chaque cigarette.



NOUVEL ALAMBIC BRULEUR

FIXE ou BASCULANT brevete s. g. d. g., système DERDY
Produisant de l'eau-de-vie sup^{re} avec ou sans repasse en distillant vins,
cidres, lies, marcs, fruits, moûts, etc. 1,600 Appareils vendus après essai.
DERDY Frères SAISSE, Constructeur, 15-17, rue Th. d'Audoubert, Paris
et à l'EXPOSITION. Palais des Machines, Classe 50 Section des
Appareils de Distillation. — ENVOI franco du TARIF ILLUSTRÉ

MALADIES DE LA PEAU

DARTRES, ECZEMAS,
PSORIASIS, etc.
Guérison infaillible et radicale par les pilules ANTI-HERPÉTIQUES (codes
medicamentarius) sans hydrargyre ni arsenic du Dr J. LUGI. Dans le cours de ce traitement
dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain; les seules Pilules suffi-
sent. Dépôt à la Ph^{ie} FINANCE, 5, B^e Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.

REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS



ALAMBIC VALYN

Portatif à tout chauffage, pouvant fonctionner partout
POUR TOUTES DISTILLATIONS ÉCONOMIQUES ET DOMESTIQUES.

Construit en cuivre rouge étamé

Distillation à feu nu ou au bain-marie à volonté des fleurs, fruits,
plantes, marcs, grains, etc. (Demander Catalogue illustré).

BROQUET *, seul Concessionnaire, 121, Rue Oberkampf, PARIS

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO	PRIX DE L'ABONNEMENT	LA LIGNE D'ANNONCE
10 CENTIMES	6 fr. par an	40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Keréon.

SOMMAIRE. — I. *Nouvelles du Diocèse* : La Toussaint ; Les Oubliés ; Notre-Dame de Kerdévoz.

II. *France militaire et religieuse* : liste des Aumôniers. Avis concernant les registres des paroisses



et les brefs pour l'année 1890.

III. *Nouvelles du Monde catholique* : Angleterre ; Italie.

V. *Annonces et avis divers*.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 3 Novembre. — 21^e Dimanche après la Pentecôte : Fête des Saintes-Reliques, double-majeur, rouge. Mémoires du Dimanche et de saint Guinal. — A Vêpres, mémoires du suivant, du Dimanche, de saint Guinal, de l'Octave et des saints Martyrs.

Lundi 4. — Saint Charles, évêque, double, blanc.

Mardi 5. — Sainte Françoise d'Amboise, double, blanc.

Mercredi 6. — Saint Hiltut, abbé, semi-double, blanc.

Jeudi 7. — De l'Octave, semi-double, blanc.

Vendredi 8. — Octave de la Toussaint, double, blanc.

Samedi 9. — Dédicace de la Basilique du St-Sauveur, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Plabennec	3, 4, 5, 6 et 7 novembre.
Botsorhel	8 et 9 novembre.

TÉLÉPHONE A LA ASCENSEUR

MÉNAGÈRE

20, Boulevard Bonne-Nouvelle, PARIS

On trouve réunis tous Articles de
MÉNAGE, CHAUFFAGE, JARDIN

Ameublement, Literie, Tapisserie

FOURNEAUX, MEUBLES et BATTERIE DE CUISINE

LESSIVEUSES, BAIGNOIRS, HYDROTHERAPIE

ÉCURIE, SELLERIE, VOYAGE, MAROQUINERIE, CHAUSSURES,

VOITURES D'ENFANTS, JOUETS, MUSIQUE, PARTITIONS

TOUTES MARCHANDISES DES MEILLEURES QUALITÉS

Vendues à des Prix Fixes qui défient toute Concurrence

ENVOI GRATIS ET FRANCO DES CATALOGUES.

VIN ROUGE du domaine de Carros-Haut-Brion, expédié franco de port et de logement par le propriétaire, M. G. Fournier, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1885 et 180 fr. récolte 1882.

LA
SALAMANDRE



CHÉMINÉE
ROULANTE
FEU VISIBLE
CONTINU

Dépense :
30 cent.

PRIX :
100 fr.

77 bis, r. Richelieu, Paris.

Spécialité de Vins blancs

POUR LA SAINTE MESSE

Depuis 100 fr. la Barrique.

Louis HUILLET, propriétaire,
à Prénigac (Gironde).

GUÉRISON

certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2^e jour. M. LENORMAND, Médecin Spéc., Anc^e Aide-Major des Hôpitaux M^{ilit}, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Toussaint. — Un jour chaque année, l'Eglise réunit dans les pompes d'une même fête et d'un même triomphe tous les habitants du Ciel.

Ceux qui combattent encore tournent leurs regards vers ceux qui ont vaincu, vers les habitants de cette Jérusalem nouvelle montrant ces longues galeries, ces éblouissantes portiques où règnent avec le Christ ceux qui l'ont annoncé aux peuples, et ceux qui sont morts pour lui ; les vierges sans tache et les femmes fortes ; les humbles de cœur qui ont tenu la houlette comme ceux qui ont saintement porté le sceptre.

Que sont à côté de ces réalités sublimes, les chimères du temps, nos rêves de gloire et de bonheur ? Les fortunés enfants de l'Eglise triomphante s'enivrent à la source même du Vrai et du Beau.

Dans cette innombrable légion d'élus, chaque fidèle trouve un patron, qui a passé par des épreuves analogues aux siennes. La jeune fille et la mère invoquent Marie, reine de candeur et la plus résignée des mères ; le jeune homme, dont le cœur est bouleversé par les tempêtes, lève les yeux vers saint Augustin ; les successeurs des apôtres implorent Julien du Mans, Martin de Tours, Denys de Lutèce. Chaque contrée, chaque ville, chaque village a ses patrons. Le pâtre a pour protectrice la vierge de Nanterre, l'enfance invoque les Louis de Gonzague et les Berchmans, le soldat saint Maurice, etc. Une touchante fraternité, qui survit au tombeau, subsiste entre tous les membres de l'Eglise, et la communion des saints est un des dogmes les plus consolants de notre foi.

Levons donc les yeux vers les régions de l'Eglise triomphante, célébrons avec piété la fête de tous les saints ; et ranimons ainsi dans nos âmes le souvenir du ciel et l'amour des vertus qui y conduisent,

Les oubliés. — « L'oubli est le linceul des morts. »

Cette parole du poète est tristement vraie. L'oubli est le suaire dans lequel nous ensevelissons nos morts comme si leur souvenir nous était importun. Qui donc est oublié comme sont oubliés les morts ?

Tant que nous avons joni de la présence de ceux que nous aimions, leur souvenir est resté vivant dans nos âmes. Leur image une fois disparue, leur souvenir s'est peu à peu effacé avec elle. Nous leur avons bien dit cependant à l'heure des séparations suprêmes, en pressant dans nos mains leurs mains déjà

glacées par la mort, en collant nos lèvres sur leurs lèvres expirantes : Votre souvenir sera immortel dans mon cœur.

Pauvre cœur que celui de l'homme ! Il ne peut souffrir longtemps. Il se guérit de toutes ses blessures. Les vivants qui, de tous côtés, l'appellent, n'ont pas de peine à lui faire oublier les morts.

Après une génération, l'oubli se fera sur nous comme il s'est fait sur ceux qui nous ont précédés ; l'oubli au foyer domestique, au cœur des amis, l'oubli partout.

Il serait pourtant injuste d'accuser le cœur de l'homme. L'oubli est un châtiment, l'un des fruits, non le moins amer, du péché.

C'est un châtiment terrible.

Quand on pleure et qu'on trouve autour de soi des regards amis, des cœurs compatissants, les larmes, si amères soient-elles, ont encore quelque douceur. Mais souffrir seul, délaissé toujours et de tous, sans rencontrer nulle part une main secourable qui se tende vers la nôtre, sans qu'aucune voix ne vienne d'aucun rivage pour nous dire : Courage, espoir ! C'est trop souffrir, le cœur de l'homme est trop faible pour porter ce poids, il se désespère, il se brise.

Quand Job pleurait sur ses malheurs, et Jérémie sur les ruines fumantes de Jérusalem, le plus douloureux gémissement échappé de leur âme est celui-ci : « *J'ai cherché un consolateur et je ne l'ai pas trouvé : Consolantem me quæsi et non inveni.* »

Que d'âmes ainsi oubliées au lieu des suprêmes et nécessaires réparations ! « *Plorans ploravit in nocte... et non est qui consoletur eam ex omnibus charis ejus...* » : elles gémissent, répandant leurs larmes dans la nuit, et il n'y a personne pour les consoler parmi ceux-là même qui leur étaient chers.

Il y a une mère du moins qui n'oublie pas : c'est la sainte Eglise catholique. Elle aime tous ses enfants : ceux qui triomphent au ciel, ceux qui combattent sur la terre, mais ceux aussi qui souffrent au Purgatoire.

Elle fait monter tous les jours au ciel, pour eux, la voix de ses supplications et de ses gémissements : elle demande tous les matins à Dieu de les introduire « dans le lieu du rafraîchissement, de la lumière et de la paix. »

Ce n'est pas assez. Elle a voulu encore instituer une fête si bien nommée la *Commémoration de tous les défunts*.

C'est la fête de la prière universelle et de l'universel souvenir !

En ces jours qui vont venir, souvenons-nous des oubliés, des délaissés, de ceux à qui personne ne pense, vers lesquels nulle main ne se tend, dont le nom ne fait plus tressaillir aucun cœur, et qui, dans cette nuit profonde, dans ce gouffre de l'expiation où la justice les retient encore, demandent qu'on leur donne enfin ce Dieu qui fait le fond de leurs souffrances, parce qu'il doit faire un jour le fond de leur félicité.

Notre-Dame de Kerdévot. — *Pèlerinage du 27 octobre.* — Il y a des lieux bénis qu'on ne peut voir sans se rappeler la parole de saint Pierre au Thabor : « Seigneur, il nous est bon d'être ici ! » Et comme l'Apôtre on voudrait dresser sa tente là où l'on sent s'épancher l'effusion de la grâce divine.

La chapelle de Kerdévot, dans la paroisse d'Ergué-Gabéric, n'est pas un grand centre de pèlerinage ; on n'y voit pas les foules de Rumengol, du Folgoat ou de Sainte-Anne-la-Palme ; cependant chaque année, le dimanche qui suit le 8 septembre, à l'heure des saints offices, les trois nefs du vaste sanctuaire de Notre-Dame ne peuvent contenir qu'une bien minime partie de ceux qui sont venus là pour honorer la Mère de Dieu. Nous n'avions jamais vu ce pieux concours qu'au jour du grand pardon, quand les immenses châtaigniers donnent leur abri aux pèlerins, ou bien encore au jour de la *Quasimodo* lorsque le réveil de la nature semble vouloir rappeler la Résurrection du Sauveur.

Dimanche dernier, ce n'était ni le riant aspect du printemps ni les splendeurs de l'été ; sur la route on ne respirait ni l'aubépine ni le blé noir en fleur, mais à chaque côté de l'autel et montant jusqu'au splendide retable, deux massifs de chrysanthèmes d'automne laissaient voir leurs pâles nuances et répandaient leurs légers parfums. Au dehors les dernières feuilles jaunies tombaient tout humectées d'une pluie fine qui n'avait point cessé depuis la veille. Et cependant dans ce village ordinairement silencieux et désert, il n'y avait plus d'espace vide. Plus d'une heure avant la grand'messe, le pèlerinage paroissial était arrivé ; après les chants et les prières de la route ce furent encore de nouvelles prières et de nouveaux chants jusqu'au moment où l'on vit entrer, au son joyeux des cloches, celui que toute la foule attendait. Comme le dit M. l'abbé Le Roy avant son sermon de la grand'messe, nous Bretons, nous aimons à prier avec nos Evêques. Partout où nos premiers pasteurs vont porter leurs vœux et leurs hommages à Dieu, à sa Mère, à ses Saints nous nous groupons autour d'eux, sachant bien que les supplications des enfants sont mieux accueillies là-haut quand elles y arrivent avec celles du Père de tout un diocèse.

Un trône fort gracieux avait été préparé pour Monseigneur dans le sanctuaire, du côté de l'Evangile ; Sa Grandeur y prit place entre M. Fléiter, vicaire général, et M. Boloré, chanoine titulaire. M. Quéinnec, chanoine honoraire, secrétaire de l'Evêché, chanta la messe ; Monseigneur présida lui-même les vêpres solennelles et donna la bénédiction du Saint-Sacrement. Au salut, l'on chanta le vieil *Adoromp oll*. Pourrait-on entendre ce cantique breton, si mélodieux et si pieux, sans se rappeler que nous devons à Mgr Sergent de pouvoir, avec l'approbation du Saint-Siège, le substituer aux chants de la sainte liturgie.

Après les dernières prières, dites par M. le Recteur du Grand-Ergué, Monseigneur voulut examiner en détail le retable qui surmonte le maître-autel. Si cette œuvre d'art était dans un musée, il aurait à coup sûr une célébrité peu commune. Dans cette chapelle isolée, il est à peine connu ; mais, suivant le désir de l'humble artiste qui y consacra sa vie, il fait prier.

L'œuvre se compose de six compartiments distincts et de grandeur à peu près égale ; ils contiennent chacun une scène représentant en haut relief un des principaux mystères de Notre-Dame. Quatre appartiennent à l'art gothique du *xv^e* siècle : la naissance de Notre-Seigneur, la mort de Notre-Dame, son convoi funèbre au moment où les Juifs veulent l'arrêter et voient leurs mains se détacher, enfin le couronnement de la Mère de Dieu. Dans cette dernière scène, les visages de la Très-Sainte Vierge et de deux beaux anges musiciens ont été affreusement barbouillés par un peintre maladroit. Par ailleurs, les belles dorures brunes, les curieuses bordures des vêtements avec leurs inscriptions, les peintures très soignées des mains et des figures sont très bien conservées, quoique noircies par le temps.

Rien ne saurait rendre la majesté du *trépasement de Notre-Dame*, la douleur des saints Apôtres entourant leur Reine.

Les deux scènes qui complètent l'ensemble ont dû être ajoutées lorsque, des sculptures primitives qui formaient un jubé, on a voulu faire un retable. Elles représentent l'Adoration des Mages et la Présentation de Notre-Seigneur au Temple. Elles ne révèlent ni la même inspiration artistique ni la même piété ; ce sont, cependant, d'intéressants morceaux de sculpture ayant le cachet de la Renaissance à ses débuts. Entre les différents compartiments qui renferment les six scènes sont placées de petites niches gothiques dans lesquelles sont des statuette trop peu remarquées, et d'une finesse achevée. Ce sont les vierges, formant cortège à leur Reine : sainte Catherine, sainte Marguerite, sainte Barbe, sainte Agnès ; quelques-unes ont malheureusement disparu. Le trône vraiment royal sur lequel est assise la statue vénérée est bien digne aussi de fixer l'attention.

La splendeur du retable, la richesse et la complication de ses détails ne doivent pas nous faire oublier une autre richesse de Kerdévot : sa croix, sa lampe et ses six chandeliers d'argent ; l'art de la Renaissance, si fécond, si capricieux, a produit dans notre pays peu d'œuvres aussi originales ; il est vrai que l'argenterie de nos églises a presque partout disparu.

En parlant d'un récent pèlerinage, nous nous sommes étendus sur ces reliques du passé ; c'est qu'elles établissent le lien entre la dévotion des vieux âges et la dévotion de notre époque ; elles sont une prédication éloquente et, d'ailleurs,

bien comprise ; il me suffirait pour le prouver de rappeler que beaucoup des pèlerins de dimanche dernier avaient fait un long trajet dans la boue, sous la pluie, pour venir de Brie, de Landudal, d'Elliant, de Quimper à Kerdévet.

FRANCE MILITAIRE ET RELIGIEUSE

Etat du service religieux. — *Notes.* — I. — La lettre qui précède chaque nom de prêtre signifie :

- a. aumônier volontaire, bien connu dans la localité.
- c. curé de la paroisse ou de la localité où est la garnison.
- h. aumônier de l'hôpital militaire.
- p. aumônier du pénitencier militaire.
- s. professeur au séminaire.
- t. aumônerie spéciale titulaire.
- v. vicaire de la paroisse ou de la localité où est la garnison.
- u. prêtre désigné par le bulletin de l'Union des Œuvres catholiques.

On nous a demandé l'adresse personnelle de chaque prêtre porté sur notre liste : elle est suffisamment indiquée par la lettre qui désigne la position du prêtre. Il y a des personnes qui se plaignent qu'ayant écrit à M. un tel aumônier de la garnison de... la lettre leur a fait *retour* avec la note *inconnu*. Quoi d'étonnant ? Il n'y a plus d'aumôniers militaires dans les casernes : c'est à l'église de la paroisse sur laquelle est la garnison qu'il faut chercher et que l'on trouve l'adresse du prêtre porté sur notre liste.

II. — C. P. signifie *Clergé paroissial*, c'est-à-dire que là où n'est pas inscrit le nom d'un prêtre s'occupant de l'Œuvre militaire, les soldats et leurs familles doivent s'adresser au Curé de la paroisse sur laquelle est le casernement. Les législateurs du 8 juillet 1880 ayant déclaré que les soldats sont maintenant des paroissiens, quoique d'un genre différent, confiés comme les autres à la sollicitude pastorale de leurs Curés, c'est le droit incontestable des Curés, qui ont garnison sur leur paroisse, de charger un prêtre de leur clergé de l'œuvre du soldat comme ils chargent un prêtre de l'œuvre des catéchismes, un autre de l'œuvre des congrégations, etc. Si le clergé paroissial ne peut pas accepter cette surcharge, il est possible, comme cela se fait dans un certain nombre de diocèses, de demander à l'évêque un prêtre spécialement voué à l'œuvre paroissiale militaire ; et un Comité diocésain peut s'occuper de fonder et d'entretenir cette institution volontaire et légale comme cela se pratique à Angers, à Bordeaux, à

Lille, à Lyon, à Nancy, à Orléans, à Versailles et ailleurs. L'importance de l'aumônerie militaire n'est contestée par personne, et son institution dans les conditions précitées est possible dans tous les diocèses.

III. — A l'époque du départ, remettez au jeune conscrit une lettre de recommandation, sans adresse personnelle si vous voulez ; le soldat peut être sûr qu'elle sera bien accueillie par le Curé de la paroisse où est située sa caserne, et que M. le Curé le mettra en relation avec un prêtre auprès duquel il pourra trouver tous les bons soins religieux dont il aura besoin.

GOUVERNEMENT D'ALGER

Division d'Alger

Alger. C. P.
Aumale c. Bastide.
Baba-Hassen. . c. Cregut.
Birkadem . . . c. Le Joly.
Blidah c. Carrié.
Bouffarik . . . c. Viala.
Boghar c. Impens.
Cherchell . . . c. Papelier.
Dellys c. Monier.
Djelfa c. Raymond.
Douéra c. Forness.
Laghounat . . c. Malaurie.
Médéah c. Séverin.
Milianah . . . c. Lepin.
Mustapha . . . c. Bent.
Orléansville . c. Peschaud.
Téniet-el-Hâd . c. Brissonet.
Ténez c. Durand.
Tizi-Ouzou . . Augan.

Division de Constantine

Batna c. Trinchan.
id. h. Garcin.
Biskra c. Bonithon.
Bône c. Montastruc.
id. c. Compayrot.
Bougie c. Schwab.
La Calle . . . c. Orsoni.
Constantine . c. Millot.
id. h. Edme.
Djidjelli . . . c. Simorre.
Guelma c. Sicard.
Philippeville . c. Salles.

Sétif. c. Rambert.
Souk-Ahras . . c. Estienne.
Tébessa c. Delapard.

Division d'Oran

Arzen c. Larrien.
Lalla-Maghrnia c. Bazin.
Mascara . . . c. Carrière.
Mecheria . . . t. Raynouard.
Mers-el-Kébir . c. Soucarre.
Mostaganem . . c. Gazel.
Nemours . . . c. Milhioud.
Oran h. Poupard.
Saïda c. Pons.
Sidi-bel-Abbès . c. Poux.
Tiaret c. Loussert.
Tlemcem . . . c. Brevet.

Tunisie

Sfax t. Mgr Poloméni
Aïn-Draham T-barques. . . . t. Neu.
Carthage . . . C. P.
Gabès t. Raoul.
Gafsa t. Eveillard.
Le Kef t. Pavard.
Sousse t. Pierregrosse
Tunis t. Marcellie.

N.-B. — Dans les autres localités de la Tunisie, s'adresser au Clergé paroissial.

GOUVERNEMENT DE LYON.

Place de Lyon

Dans la ville de Lyon, M. l'abbé Clot, rue de la Part-Dieu, 88,

est chargé par S. E. le Cardinal-Archevêque de centraliser le service religieux militaire. — Un comité diocésain entretient cette Œuvre, qui est très prospère.

Camp de Sathonay a. Flandrin.

Garnisons de la Loire.

Roanne v. Chabert.

Saint-Etienne . a. Villard.

GOUVERNEMENT DE PARIS

Place de Paris

Intra muros

Hôpitaux.

Gros-Caillou . . t. Vimard.

Saint-Martin . . h. Castaing.

Val-de-Grâce . . t. Sibassié.

Casernes

Paroisses.

où il faut s'adresser.

Ave-Maria . . . St-Paul-Saint-Louis.

Babylone S-François-Xavier.

Bonaparte . . . Ste-Clotilde.

Château-d'Eau. MM. Guillon et Colombain, v. à Ste-Elisabeth.

Dupleix M. Asseray, à Ecole Militaire }
La Tour-Maubourg } St-Pierre du Gros-Caillou

La Tourelle . . St-Jean-Baptiste de Belleville.

Nouv.-France . Saint-Vincent-de-Paul.

Pépinère . . . M. Bintz, vic. à St.-Philippe-

Penthièvre . . du-Roule.

Quai d'Orsay . Ste-Clotilde.

Reuilly Saint-Eloi.

Bastions.

Paroisses

où il faut s'adresser.

Groupe de St-M. Périssé, v.

Mandé à l'Imm.-Conc.

G. de Belleville St-Jean-Bapt.

G. de la Villette St-J-St-Christ.

G. de la Chapelle St-Bernard.

G. des Ternes. M. Mittelheisser

v. à St-Ferdin.

Groupe de Mont-

rouge St-J.-St-Christ.

G. de la Maison-

Blanche St-Marcel.

Extra muros.

Saint-Denis . . c. Iteney.

Forts.

Aubervilliers . c. Bernard.

Bicêtre v. Chalbos.

Charenton-Al-

fort c. Lamy.

Courbevoie . . v. Blauvac.

L'Est c. Garrigue.

Issy v. Mézières.

Ivry c. Boisseau.

Grand-Montrouge. c. Sire.

Pantin c. Rivat.

Puteaux c. Poulide.

Mout-Valérien. . c. Bris.

id. . . . c. Poulide.

Vanves u. Mézières.

Place de Versailles

Garnison de la ville et camp

de Satory . . a. Guenusset.

de Satory . . a. Brault.

de Satory . . a. Drouin.

Hôpital t. Legeay.

Ecole St-Cyr. . t. Lanusse.

Place de Vincennes

Garnison du

Château . . . t. de Laval.

Hôpital t. Thibaut.

Forts.

Nogent c. Roux.

Noisy c. Barthélemy.

Romainville . c. Rolland.

Rosny c. Mathieu.

MOBILISATION

MM. Arnal.

Binz, Alfred.

Championnière, rue Plan-

chart, 42, Charonne.

Colombain.

Leconte.

Mittelheisser.

AUTRES GARNISONS

DANS LES DÉPARTEMENTS

Abbeville . . . c. Martin.

Aix a. Cherrier.

Aire-sur-la-Lys c. Lansoy.

Agen h. Moureau.

Ajaccio c. Olivieri.

Alais u. Reydon.

Albertville. . . c. Dunand.

id. c. Chamiot.

Albi h. Pontier.

Alençon c. Dumaine.

Amélie-les-B. . h. Julia.

Amiens a. Vitasse.

id. p. Mollien.

Ancenis a. James.

Angers a. Chaplain.

Angoulême. . . C. P.

Annecy C. P.

Antibes c. Giraud.

Apt c. Mathieu.

Argentan . . . c. Jamet.

Arles C. P.

Arras C. P.

Auch s. Marsan.

Auray c. Le Bail.

Aurillac v. Raymond.

Aussois (fort). c. Vignoud.

Autun C. P.

Auxerre c. Rémond.

Auxonne h. Bizouard.

Avesnes v. Lemoine.

Avignon v. Parraud.

Avor (camp). . c. Coutant.

Baccarat c. Bailly.

Bar-le-Duc . . . c. Chevin.

Barraux (fort) c. Bondat.

Bastia c. Foata.

Bayonne u. Brincas.

Beauvais c. d'Hédouville

Belfort h. Jay.

Bellac u. Tolosa.

Bellegarde(fort) c. Daniel.

Belle-Isle c. Le Bayon.

Belley u. Lançon.

Bergerac c. Montet.

Bergues c. Staelen.

Bernay u. Bignon.

Besançon a. Payen.

Id. p. Lesvigne.

Béthune c. Cornet.

Béziers c. Bousquet.

Id. a. Pascal.

Blanc (le). . . . c. Desgenest.

Blois v. Hénault.

Bonifacio c. Rocca.

Bonneville . . . C. P.

Bordeaux h. Boyer.

Id. c. Castaing.

Bouchain c. Bourgeois.

Boulogne c. Joucquel.

Bourbonne J-B. h. Gouthières.

Bourg c. Meyrieux.

Bourges v. Ragu.

Id. h. Chaboisseau

Bourgoin c. Ponthon.

Brest (Recouv.) v. Tanguy.

Id. (Carmes). v. Le Gall.

Briançon c. Roux.

Brive c. Orliagnet.

Bruyères c. Souillard.

Caen a. LeB. de Lisle

Id. a. Garnier.

Cahors Magne, à la

Maitrise.

Calais v. Capron.

Calvi c. Léoni.

Cambrai h. Desmidt.

Carcassonne . . c. Larroque.

Id. c. Dariez.

Id. c. Andry.

Castelnaudary c. Sigé.

Id. c. Cathala.

Id. c. Laffon.

Castelsarrazin c. Fourment.

Castres c. Perilhon.

Id. h. Ferrier.

Cercottes(camp

de). c. Mouchard.

Cette.c. Gaffino.	Evreux.v. gén. Amette
Chalon-s-SaôneC. P.	Id.S. r. Odieuvre.
Châlons. . . .a. B. de Baye.	Falaise.c. Coquard.
id.a. Camut.	Fère (la)c. Prudhomme
Châlons (camp).c. Gérardin.	Flèche (la) . . .t. Fougères.
Chambéry . . .a. Mignet.	Foixc. Tustet.
Chartres. . . .Favrot, à	Fontainebleau .c. Desliens.
l'Évêché.	Fontenay-le-C. .v. Renaudin.
Châteaudun . .a. Daviau.	Id.a. Staub.
Châteauroux. .c. Saliquet.	Fontevault . .c. Cordier.
Chatellerault. .u. Valeron.	Fougères. . . .c. Douard.
Chaumont . . .c. Dieu.	Gapu. Blanc.
Cherbourg. . .Lecler, rue	id.c. Carraud.
Tour-Car-	Givetc. Guérin.
rée, 24.	Granville. . . .c. Turgot.
Choleth. Morillon.	Gravelines. . .c. Brousse.
Clermont- . .c. Cluzel.	Gray.u. Riot.
Ferrand. . . .v. Béal.	Grenoble. . . .c. Pellet.
Collioure. . . .c. Llopet.	id.a. Martin.
Commercy. . . .c. Enard.	Guéret.c. de Cessac.
Compiègne. . .u. Loir.	Guingamp. . .a. Gœury.
CondéIl y a 3 Condé.	Ham.c. Jacob.
S'adr à C. P.	Havre (le) . . .c. DuvaletC.P.
Corte.c. Venturini.	Hesdin.c. Condette.
id.h. Battesti.	Ile-Dieuc. Marchand.
Cosnec. Beaudequin	Ile-d'Oléron .c. Trébucet.
Creuzotc. Berry.	Issoudun. . . .c. Chevalier.
Coulommiers. .c. Jarry.	Joigny.c. Créneau.
Daxc. Lorreyte.	Landrecies. . .v. Taffin.
Decazeville . .c. Fabre.	Langresc. Dormoy.
Decize.v. Laforge.	Lanuéjols. . .c. Constans.
Dieppe.c. Richer.	Laon.c. Baton.
Dignec. Clément.	Lavala. Letourneur.
Dijon.Bernard, à	Lébous.c. Chayriguès.
l'Évêché.	Libourne. . . .c. Berbignier.
Dinanu. Rouxel.	Lille, garnison.a. Breck.
Dôle.a. Lebeau.	id. hôpital. . .Carnel.
Domfront. . . .c. Clérice.	Limogesa. Bouniol,C.P.
Douaia. Trannin.	Lisieux.C. P.
Draguignan. .c. Martin.	Lodève.c. Camplo.
Dreuxv. Goursat.	Longwyc. Krempf.
Dunkerque. . .v. Lenelle.	Lons-le-Sauln. .Pr. au s.Chère.
Elbeufu. Levacher.	Lorient.c. Guennégo.
Embrunc. Guérin.	LunelC. P.
Epernayu. Jolly.	Lunéville. . . .c. Fruminet.
Epinalc. Brenier.	Mâcon.c. Acary.
Euc. de Chante-	Id.a. Flèche.
loup.	Magnac-Laval .c. Verier.
Evreux.v. gén. Fillion.	Mamers.c. Chanson.

Mamers.v. Bateau.	Parthenay . . .c. Coutant.
Id.v. Brière.	Pauc. Bordenave.
Le Mansa. Pottier, im-	id.c. Cazalé.
passe Mau-	Périgueux . . .s. Morel.
pertuis, 6.	Péronnec. Leroy.
Marmande . . .c. Marres.	Perpignan . . .c. Colomer.
Marseille . . .t. Michel.	id.c. Bartre.
Id.c. Arlhac.	id.h. Delhoste.
Id.b. Roux.	Pierre p. Toul .c. Guyot.
Maubeuge . . .v. Laurent.	Poitiersa. Boyer.
Mayenne. . . .Chan. Patry.	Pont-à-Moussonu. Bastien.
Meaux.C. P.	Pontivyc. Kerdaffrec.
Melunc. Darras.	Pont St-Esprit .c. Igounet.
Mende.s. Boussac.	id.a. Autazon.
Mézières. . . .c. Vassal.	Porquerolles . .t. Ollivier.
Millauc. Nicolas.	Port-Louis. . .c. Legrand.
Mirandec. Cazenave.	Port-Vendres. .c. Font.
Montargis . . .c. Godefroy.	Prats de Mollo .c. Moli.
Montauban. . .c. Belbèze.	Privas.c. Rouré.
Id.s. Morette.	Provins.C. P.
Montbéliard .c. Feuvrier.	Le Puyv. Perre.
Mont-Dauphin.c. Borel.	Quesnoy (le) . .v. Leroy.
M.-de-Marsan. .h. Dubasque.	Queyras (fort) .c. Richard.
Montélimart .c. Martin.	Quimper. . . .s. Duval, prof.
Montlouis . . .c. Corrieu.	au g. Sém.
Montluçon . . .C. P.	Rambouillet . .garn. c. Ma-
Montmédy. . .c. Robert.	caire.Ecole
Montpellier .C. P.	des E. de tr.
Montoire. . . .c. Hahusseau.	Ducotet.
Montreuil-s.-M..c. Queste.	Reimsa. Grandremy
M.-St-Michel .c. Garnier.	Remiremont . .c. Vuillemin.
Morlaix.v. Le Bihan.	Rennesa. Henry.
Moulinsh. Thouret,CP.	Riom.C. P. v. Bréhard.
Nancyh. Girard.	Rocheort . . .c. Portier.
NantesM ^{re} deCouëtus.	Rochelle (la). .Char. Boissard.
id.a. Mainguy,CP.	Roche-s-Yon (la)h. Mesnard.
Narbonne . . .c. Cantegril.	Rocroy.c. Martincourt.
Neufchâteau .c. Raison.	Rodezv. Alran.
Nevers.h. Gaudry.	Romansc. Roux.
Nicea. Imbert, C. P.	Romorantin . .c. Meunier.
Nîmesh. Dassas, C. P.	Roquencourt .Rousson, curé de
Niort.c. Richard.	(camp de) . . .Louvériennes.
Nogent-le-Rotr.v. Clichy.	RouenArchip. Regneaux
Orange.u. Lazard.	et la r. de cha-
Orlé (camp) . .c. Cantenys.	que église.
Orléans. . . .ch ^e de Poterat.	Rousses (les). .c. Grappe.
id.a. Le Frano.	Roybonc. Moulin.
id.a. Marchon.	Ruchard (camp)c. Hivert.
Pamiersv. G. de Seré.	Rueilc. Marion.

St-Affrique. . . v. Hermet.	Tarascon. . . . c. Michel.
Saint-Brieuc. . . c. Gancel, C.P.	id. h. Eisséris.
Saint-Cloud . . . c. Romand.	Tarbes. a. Fourcade.
Saint-Dié. . . . a. Joly.	id. s. Duffau.
Saint-Gaudens. c. Touzet.	Thonon u. Picard.
Saint-Germain-a. Desrues.	Toul. e. Mansuy.
en-Laye h. Dubois,	Toulon. C. P.
Saint-Hippolyte	Toulouse. . . c. Delpech.
(Gard). c. Badaroux.	id. c. Courau.
St-J ⁿ -d'Angely. c. Bardon.	id. h. Latour.
St-J ⁿ -l-Blanc. . c. Lezé.	Tours. a. Maugis.
Saint-Lô c. Cléret.	id. c. Archambault.
id. c. Rémy.	id. a. Moreau.
Saint-Maixent. c. Arignon.	Troyes. c. Laurent.
Saint-Malo . . . v. Fétu.	id. c. Merger.
Saint-Mihiel. . c. Verjus.	Tulle. C. P.
id. c. Rémy.	Valbonne (c.) c. Brevet.
St-Nicolas de P. c. Geoffroy.	Valence c. Didelot.
Saint-Omer. . . C. P.	Valenciennes. h. Coqueriaux.
St-Quentin. . . c. Mathieu.	Vannes. a. Guimar.
Saint-Servan. . c. Collet.	Vendôme. . . . C. P.
Saintes c. Cazabant.	Verdun. Pérignon et les
Ste-Menehould. C. P.	autres profes. du
Salins c. Cattenoz.	sémin.
Salon c. Delot.	Forts de Verdun C. P.
Sampigny . . . c. Morel.	Forts de la ligne
Sartène. c. Brandizzi.	de Verdun à St-
Sathonay (c.). c. Berthozat.	Mihiel et Toul. C. P.
Id. a. Flandrin.	Vernon. c. Grien.
Id. voir G ^d de Lyon	Vesoul. c. Baudry.
Saumur a. Chevalier.	Vichy h. Houssin.
Sedan c. Drubigny.	Vienne. c. Pra.
Séez s. Grenet.	Villefr. (H ^{te} -G.) c. Alberny.
Senlis n. Rançon.	Villefr. (Alp.-M.) c. Matteo.
Sens c. Choudey.	Villefr. (Pyr.-O.) c. Bonas.
Sézanne c. Olivier.	Vitré. a. Lecoiffier.
Soissons c. Guyenne.	Vitry-le-Franç. C. P.
Stenay. c. Petitjean.	Vouziers c. Bouché.

Registres des paroisses. — MM. les curés et recteurs, qui auraient quelques modifications à y faire faire, sont priés d'en donner *immédiatement* avis à l'*Imprimerie de l'Evêché*, attendu qu'il va être procédé incessamment à la confection des registres pour 1890.

Sauf contre-ordre, il sera expédié à chaque paroisse le même nombre de *brefs* que l'an dernier.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Angleterre. — Le cardinal Manning, archevêque de Westminster (Londres) vient de faire une remarquable circulaire sur le rétablissement du pouvoir pontifical. Elle a été lue publiquement dans les églises et a produit une grande sensation en Angleterre.

Plusieurs dépêches sont arrivées au Vatican à cette occasion, témoignant le vif désir des catholiques anglais de voir le rétablissement du pouvoir temporel du Pape.

— A propos de la situation financière du Saint-Père, le libéral correspondant romain du *Temps*, journal protestant, rend cet hommage au Pape :

« Il faut reconnaître que l'on a besoin de faire rendre quelque intérêt à l'argent que l'on reçoit du monde catholique, car les dépenses sont énormes. Les revenus du Vatican, tous comptes faits, ne dépassent pas deux millions et demi ; or, on en dépense annuellement de six et demi à sept et demi. C'est le denier de saint Pierre qui fournit la différence. Les dépenses les plus considérables que soutient le Vatican, sont d'abord les missions, depuis que les biens de la Propagande ont été convertis, puis les écoles de Rome (c'est peut-être la dépense la plus forte), le Pape y tient beaucoup. Une autre dépense considérable est fournie par les subsides à accorder à certains évêques ; il y en a dont la mense n'est pas de plus de 150 francs par mois ! Que peut faire un évêque avec cette misère ? »

Italie. — Le *Journal des Débats* vient de publier une série d'articles sur l'armée italienne ; nous y lisons ce qui suit sur l'enrôlement des clercs :

« Pour des gens passionnés et particulièrement *en délicatesse* avec l'Eglise, les Italiens ont montré une modération relative dans la question des dispenses ecclésiastiques. A la vérité, ils en ont usé un peu brutalement au début, puisque, en 1869, une loi spéciale abrogea purement et simplement les articles de la loi de 1854, qui dispensait les séminaristes du service militaire et fit, par conséquent, rentrer ces jeunes gens dans le droit commun. Mais la loi de 1871 ne tarda pas à tempérer la rigueur extrême d'une mesure prise *ab irato*, « en dispensant de tout service en temps de paix les ministres du culte » affectés d'office à la 2^e catégorie, et même, après 1875, on crut devoir user envers ces parias des temps modernes de ménagements appréciables. L'inévitable M. Crispi, qui avait fait voter par acclamation un amendement portant suppression « de toute dispense quelconque en faveur des membres du clergé, dut reculer lui-même devant les nombreuses pétitions adressées à la Chambre pour demander le retrait de cette

disposition ultra-radical, malgré les protestations de ceux qui déclaraient que « le titre de soldat étant le premier des attributs du citoyen, les ecclésiastiques doivent être heureux d'être admis à le conquérir, » — Autre pays, même verbiage ! — on décide qu'ils seraient simplement admis... à contracter le volontariat d'un an ; ils ne sont convoqués ensuite, pour les périodes d'instruction, qu'autant qu'ils n'ont pas « charge d'âmes » comme disait une affiche d'appel que j'ai pu lire : « en cas de guerre, on doit affecter les clers mineurs aux compagnies de santé, et ceux qui ont déjà reçu les Ordres seront employés comme anémoneurs dans les hôpitaux ou les ambulances. »

« On voit combien il est inexact de dire qu'en Italie les prêtres sont assimilés aux autres citoyens pour le service militaire. »

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odéon, 46
QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS | **JODELAIS, Jeune**
Ecclésiastiques | Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin
QUIMPER **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56
QUIMPER

DÉCORS PEINTURE, VITRERIE
HUILE, ESSENCE
Vernis, Brosserie
VENTE AU DÉTAIL
G. GUÉGUEN
25, rue des Boucheries, 25
Quimper
GRAND CHOIX
DE BAGUETTES
POUR ENCADREMENTS

VITRAUX D'EGLISE — RÉPARATION

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ
92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à Paris, de recevoir les ANNONCES
pour la Semaine Religieuse de Quimper.

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,

Villedieu-les-Poêles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis

S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

VIN ROUGE du domaine de Carros-Haut-Brion, expédié franco de port et de logement par le propriétaire, M. G. Foulc, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1886 ; 145 fr. récolte 1885 et 180 fr. récolte 1882.

PRINCIPALES MAISONS DE FRANCE

renommées pour leurs Spécialités d'Objets de piété et d'articles religieux

BIAS AINE & C^e, Fab^r, Fournisseurs de
N.S.P. le Pape, Broderie, Chasublerie, Chapes, Bannières,
Ornements d'Eglise de tous styles, Bronze et Orfèvrerie
religieuse, Ameublement, Lingerie, Textures. —
Maison fondée en 1782, 74 r. Bonaparte, Paris

BEER, Fab^r, 34 et 38, r. S^t-Sulpice,
Paris, Mod^e de N.S.P. le Pape,
fab^r d'ornem^{ts} d'Eglise et Tapis spéc^{ls} de chasublerie,
broderies riches, Bronze et orfèvrerie, modèles exclusifs
entièrement nouveaux. Ameublements d'Eglise, etc.

ENCRE POUDRE-EWIG
Pour faire l'encre soi-même.
Notre, ne tachant pas le linge, n'oxydant
pas les plumes. — 1 fr. la litre franco.
92, Rue Richelieu, PARIS

BELLE JARDINIÈRE 2, Rue du Pont-Neuf, 2
VÊTEMENTS tout faits et sur mesure. — RAYON spécial pour MM. les Ecclésiastiques
COSTUMES de Cardinal, d'Archevêque, d'Evêque, de Chanoine, d'Abbé, d'Enfant de chœur,
de Bedeau, de Suisse (grande et petite tenue), Chapelierie, Chaussures, Bas et Lingerie relig.
MÊMES PRIX DANS NOS SEULES SUCCURSALES :
ANGERS, LYON, MARSEILLE, NANTES et PARIS, 1, Place Clichy.

J. DANIEL Fabrique de
Statues reli-
gieuses, Chemins de Croix, Ameu-
blements d'Eglise, etc. 76, r. Bonaparte

BOUASSE (Emile), Graphe,
Religieuse, chrono-lithographies, P. de Christ, bénitiers,
médailles, chapeliers, chemin de Croix, 7 & 9, rue Babilon
(à partir d'Avril Place St-Sulpice et Rue Bonaparte).

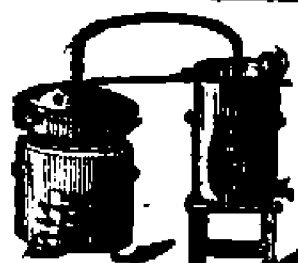
HUBERT-MENAGE, Bronze,
Broderie, Chasublerie, 23, r. S^t-Sulpice.

LIBRAIRIE PERCEPIED, REGNIER, Succ^r,
40, Rue S^t-Sulpice, Paris. Livres pour mariage et
1^{re} communion. Livres et objets de piété en tous genres.

Causeries du Docteur

Sous ce titre, le **DOCTEUR CHOFFÉ**, ex-médecin de la marine, vient de publier la 27^e édition de ses **Causeries médicales**. Les modifications qu'il y a apportées en font un livre nouveau plein d'observations intéressantes. Les chapitres qui traitent de la **Hernie** et des **Maladies de la Femme** ont été particulièrement l'objet d'une étude approfondie. D'autres **Causeries** ont également bénéficié de développements importants. Elles ont pour titres : **Hémorroïdes, Goutte, Phthisie, Asthme, Cancer, Anémie, Scrofule, Varicocèle, Varices, Maladies du Cœur, de la Vessie, de l'Estomac, du Foie, de la Peau, du Cerveau, Névralgies, Obésité**, etc.
C'est donc un guide précieux que l'auteur offre aux personnes atteintes de **Maladies chroniques**; et je suis heureux d'annoncer à mes lecteurs que ce volume de 350 pages sera envoyé *gratuitement* et sous enveloppe à toute personne qui joindra à sa demande 60 cent. en timbres-poste pour frais d'envoi. Dresser les lettres au **D^r Choffé**, quai Saint-Michel, 27, Paris.

Docteur MAUGLAIK.



NOUVEL ALAMBIC BRULEUR
FIXE ou BASCULANT Breveté s. g. d. g., système **DEROY**
Produisant de l'eau-de-vie sup^{re} avec ou sans repasse en distillant vins, cidres, lies, marcs, fruits, moûts, etc. 1,600 Appareils vendus après essai.
DEROY F. SAINE, Constructeur, 15 17 r. du Th. à Paris (Grande-Poiss)
et à l'EXPOSITION, Palais des Machines, Classe 50 Section des
Appareils de Distillation. — ENVOI franco du TARIF ILLUSTRÉ

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO	PRIX DE L'ABONNEMENT	LA LIGNE D'ANNONCE
10 CENTIMES	6 fr. par an	40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. de KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Keréon.

SOMMAIRE. — I. *Nouvelles du Diocèse :* Fête de saint Théodore le Jeune, martyr, patron de Monseigneur ; Prémelin ; Quimper ; Brest ; Nécrologie ; Messe du départ des jeunes soldats ; Landerneau.
II. *Nouvelles du Monde catholique :* Le Pèlerinage du Travail à Rome ; Une



méprise au sujet de la loi militaire ; Un sauvetage dans le Gave de Lourdes.

III. *Documents historiques (suite).*

IV. *S^t Pol-Aurélien et ses premiers successeurs :* ch. v, S^t Goulven (suite).

V. *Annonces et avis divers.*

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 10 Novembre. — 2^e Dimanche après la Pentecôte : Fête de la Dédicace de toutes les églises, double de 1^{re} classe, blanc : à la messe, mémoire du dimanche.
Vêpres de la Dédicace, mémoires : 1^{re} de saint Martin ; 2^e du dimanche.
Lundi 11. — Saint Martin, évêque, double, blanc.

Mardi 12. — Saint Martin, pape et martyr, semi-double, rouge.
Mercredi 13. — Saint Stanislas-Koska, double, blanc.
Jeu di 14. — Saint Josaphat, évêque-martyr, double, rouge.
Vendredi 15. — Sainte Gertrude, vierge, double, blanc.
Samedi 16. — Saint Melaine, évêque, semi-double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Botsorhel.....	10 et 11 novembre.
Berrien.....	12, 13, 14 et 15 novembre
Le Faou.....	16 et 1 ^{er} novembre.

MÉNAGÈRE

20, Boulevard Bonne-Nouvelle, PARIS

On trouve réunis tous Articles de
MÉNAGE, CHAUFFAGE, JARDIN

Ameublement, Literie, Tapisserie

FOURNEAUX, MEUBLES et BATTERIE DE CUISINE

LESSIVEUSES, BAIGNOIRES, HYDROTHERAPIE

ÉCURIE, SELLERIE, VOYAGE, MAROQUINERIE, CHAUSURES,

VOITURES D'ENFANTS, JOUETS, MUSIQUE, PARTITIONS

TOUTES MARCHANDISES DES MEILLEURES QUALITÉS

Vendues à des Prix Fixes qui défient toute Concurrence

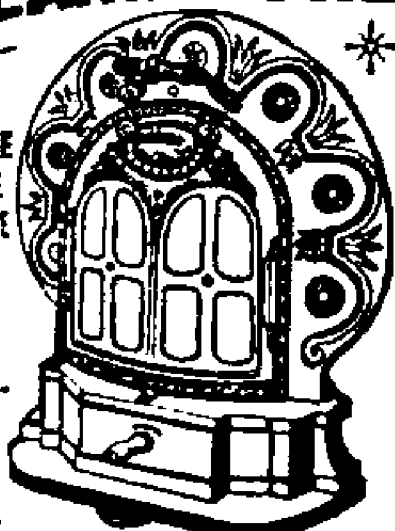
ENVOI GRATIS ET FRANCO DES CATALOGUES.

Un Prêtre

de Rome a trouvé le secret de soulager instantanément et de guérir radicalement les Dors, Brulures, Gils-de-Perdrix, avec le Baume Antonio, inv. 1^{re} 1850 Ph^{ie} Malavau, 19, r. des Deux-Ponts, Paris.

LA SALAMANDRE

CHEMINÉE
ROULANTE
FEU VISIBLE
CONTINU



Dépense:
30 cent.

PRIX:
100 fr.

77 bis, r. Richelieu, Paris.

LE GRESHAM

G^{ie} Anglaise d'Assurances sur la Vie, fondée à Londres en 1848. — Succursale établie en 1864, à Paris, 30, Rue de Provence.

Actif: 100 Millions

Assurances sur la Vie entière, Mixtes, à Terme fix. — RENTES

VIAGÈRES Payables sans

fraux aux taux de 10, 15, 17 % suiv. l'âge.

Prospectus et renseignements

gratuits et franco, en écrivant à

Paris ou à MM. les Agents des Départements.



GUÉRISON

certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2^e jour.
M. LEMURAND, Mé^d Sp^l, Anc^{ien} Aide-Major des Vap^{teurs} M^{ar}, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

L'Administrateur-Gérant : AN. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Saint Théodore. — La fête de notre vénéré Evêque sera célébrée samedi prochain, 9 novembre.

Nous saisissons cette occasion pour prier Sa Grandeur de daigner agréer, avec leurs plus profonds respects, l'expression des sentiments les plus dévoués des Rédacteurs de la *Semaine Religieuse*.

Saint Théodore le Jeune, martyr. — Ce martyr est un des plus célèbres de tout l'Orient, et les Grecs lui ont donné tant de louanges et ont bâti tant d'églises en son honneur, qu'il est juste que nous fassions connaître la grandeur de son mérite. On l'appelle ordinairement *Tyro*, qui veut dire nouveau soldat, pour le distinguer d'un autre Théodore, vieux soldat, et dont nous avons donné les Actes au 7 février. On l'appelle aussi l'*Amaséen*, à cause de la ville d'Amasée où il a enduré le martyre. Etant de la légion des Marmarites commandée par le colonel Brinca, il fut envoyé en garnison en cette même ville, qui est de la province de Pont. La persécution y était fort grande contre les chrétiens; et, comme il ne cachait nullement sa religion, et qu'au contraire, il se disait librement serviteur de Jésus-Christ, il fut bientôt saisi et présenté à son propre colonel. Ce barbare lui fit diverses interrogations, auxquelles il répondit toujours avec une sagesse et une vigueur merveilleses. On vit bien par là qu'il n'était guère disposé à changer de résolution. Néanmoins, parce qu'il était jeune, brave, bien fait et d'un abord fort agréable, on ne fit que le menacer, et on le laissa en liberté.

Théodore se servit de cet avantage pour fortifier les autres confesseurs, et pour les animer au martyre: et voulant signaler son zèle et la haine qu'il portait à l'idolâtrie par quelque action qui jetât le trouble et la confusion parmi les païens, il mit le feu à un temple dédié à Cybèle, que ces pauvres aveugles appelaient la *mère des dieux*. Il ne se cacha pas pour cela, et il ne nia point non plus son action; mais ayant été pris, il avoua franchement qu'il était l'auteur de cet incendie, et qu'il l'avait fait pour empêcher les sacrilèges que l'on commettait tous les jours en ce lieu d'abomination. Le juge du lieu, nommé Publius, prit connaissance du fait, et ne pouvant lui persuader de condamner cet attentat, d'en avoir du regret et de le réparer en adorant les divinités de l'empire, il le fit fouetter très cruellement, et ensuite l'envoya dans un cachot,

avec ordre de ne lui rien donner à manger, mais de le laisser mourir de faim.

La nuit, Notre Seigneur lui rendit visite, le consola, et l'assura qu'il le nourrirait lui-même, sans qu'il eût besoin d'un aliment corruptible. Cette aimable visite lui donna tant de joie, qu'il se mit à chanter les louanges de son souverain Seigneur; et à l'instant même les Anges parurent dans sa prison revêtus de robes blanches pour chanter avec lui des cantiques de joie. Les geôliers et les gardes virent eux-mêmes ce spectacle. Publius, qui l'avait condamné, le vit aussi; mais ni les uns ni les autres ne se convertirent. Ils conclurent seulement de lui donner tous les jours une once de pain et un pot d'eau, plutôt pour prolonger son martyre que pour empêcher sa mort. Mais le saint, à qui Notre Seigneur avait promis qu'il serait lui-même son nourricier, refusa ces offres.

On le tira donc du cachot, on lui fit de grandes promesses, on le pressa vivement de condescendre aux volontés des empereurs: on lui dit même que s'il en faisait seulement semblant, on se contenterait, et qu'on le laisserait ensuite vivre en liberté. Il se moqua généreusement de toutes ces propositions impies, et protesta qu'on ne tirerait jamais de lui une seule parole ni un seul geste contre la fidélité qu'il devait à son souverain Seigneur. Cette réponse fit qu'on le fouetta, et qu'on lui déchira tout le corps avec des crochets de fer; après quoi, pour lasser sa patience, on lui brûla les côtés avec des flambeaux ardents. Enfin, Publius ne pouvant plus souffrir les louanges qu'il donnait à Jésus-Christ dans la plus grande rigueur de ses tourments, le condamna à être brûlé tout vif. Les bourreaux tirèrent du bois des boutiques et des bains publics qui étaient aux environs, et l'ayant lié, ils allumèrent un grand feu autour de lui. Alors il se munit du signe de la croix, et plein de foi, d'espérance et du pur amour de son Dieu, il lui rendit sa belle âme chargée de mérites et de triomphes. Les chrétiens la virent monter au ciel comme un éclair, ou comme un rayon de feu et de lumière.

Une dame fort pieuse, nommée Eusébie, ayant obtenu son corps, l'embauma, l'ensevelit dans un suaire fort blanc, et l'emporta à Euchaïte, ville épiscopale dépendante de la métropole d'Amasée, où elle l'enterra en sa propre maison. C'est aussi le lieu où saint Théodore, le capitaine, fut depuis enterré; ce qui fait que, selon la remarque du cardinal Baronius, on confond souvent l'un et l'autre, et on attribue à celui du mois de février, qui était le capitaine, ce qui appartient à celui du mois de novembre, qui n'était qu'un jeune soldat. Eusébie ne se contenta pas de donner la sépulture à ce glorieux témoin de Jésus-Christ, elle bâtit aussi une église sur son tombeau, où il se fit un grand nombre de miracles: ce qui en rendit le pèlerinage un des plus célèbres et des plus fréquentés de l'Orient.

C'est cet admirable martyr qui enseigna dans une apparition, aux habitants de Constantinople, le moyen d'éluder la malice de Julien l'Apostat, qui n'avait fait exposer au marché que des viandes immolées aux idoles. C'est aussi lui, selon le cardinal Baronius, de qui il y a une église à Rome, qui était autrefois un titre de cardinal-diacre. Mais les continuateurs de Bollandus, montrent, au 7 février, que ce fut saint Théodore le capitaine qui obtint une victoire signalée contre les Scythes, à l'empereur Jean Zémisca, en l'année 972, et en l'honneur duquel cet empereur fit bâtir une célèbre basilique dans Enchaïte, qui avait été le lieu de sa naissance, et qui était encore alors le sanctuaire où reposaient ses reliques : ce qui fit que cette ville changea de nom, et s'appela dans la suite Théodoropolis. Disons encore que c'est ce dernier Théodore, dont les saintes dépouilles furent apportées à Venise, en l'année 1256, par Jacques et Marc Dandolo, où elles ont été déposées dans l'église de Saint-Sauveur. Et l'on y voit, dans la grande place de Saint-Marc, la statue de ce grand martyr de Jésus-Christ, foulant un dragon sous ses pieds.

Pour celui dont nous venons de donner la vie, il a eu pour panégyristes, rapportés par Surius, Nectarius, patriarche de Constantinople, et saint Grégoire de Nysse, frère de saint Basile le Grand, lequel termine son éloge par ces paroles : *O bienheureux martyr, nous voici tous assemblés à la fin de l'année pour adorer notre commun Seigneur, et pour célébrer votre gloire par nos louanges : soit donc que vous soyez entre les chœurs des anges devant le trône de la grandeur de Dieu, soit qu'on vous ait donné place parmi les principautés et les puissances pour y rendre des adorations continuelles à cette divine Majesté ; laissez, s'il vous plaît, pour un moment, ces compagnies, pour vous approcher de nous. Jetez vos regards sur nos sacrifices, et obtenez-nous une double grâce pendant que vous recevez une double joie et une double reconnaissance pour le sang que vous avez répandu et pour la rigueur du feu que vous avez enduré. Nous avons besoin de plusieurs assistances, faites pour nous, auprès de notre commun roi, les fonctions d'ambassadeur et d'avocat. Nous craignons de grandes calamités, et nous sommes environnés de périls. Puisque vous êtes soldat, défendez-nous ; et puisque vous êtes martyr, parlez hardiment en notre faveur. Procurez-nous une paix ferme et solide, de peur que vos fêtes ne soient interrompues, et que les temples sacrés ne soient profanés par les sacrilèges de nos ennemis. Nous avons jusqu'à présent éprouvé la force de votre protection ; ne nous en privez pas maintenant qu'elle nous est nécessaire plus que jamais. Si nous avons besoin d'une intercession plus puissante, intéressez pour nous les autres martyrs, vos bienheureux frères. Pressez saint Pierre, sollicitez saint Jean le disciple bien-aimé, afin qu'ils prennent le soin des églises qu'ils ont fondées. On peut voir le reste dans les ou-*

vrages de saint Grégoire même, ou dans Surins, qui nous a donné ce panégyrique de la traduction de Pierre François Ziny de Vérone. On met le martyre de notre saint en 304.

PRIMELIN. — Dimanche prochain, 10 novembre, Monseigneur présidera la fête de saint Théodore, son patron.

L'ordre des cérémonies a été ainsi réglé :

Monseigneur dira la messe basse à 9 heures, dans la chapelle restaurée par ses soins.

A 10 heures, grand'messe à l'église paroissiale : Monseigneur y assistera au trône.

A 2 heures, vêpres solennelles.

Nous sommes heureux de publier la petite note intéressante que l'on a bien voulu nous communiquer :

« A un kilomètre du bourg de Primelin, sur une petite colline, en face de l'anse du Cabestan, non loin de la route qui conduit d'Audierne à la pointe du Raz, se trouve la chapelle dédiée à saint Théodore, soldat-martyr. Cette chapelle remonte au ^{xv}^e siècle. A côté est un dolmen.

« La statue du Saint est représentée sous les traits d'un jeune et vaillant guerrier, casque en tête, tenant d'une main une épée, de l'autre une palme.

« Les habitants du Cap ont une grande dévotion à saint Théodore. On le prie particulièrement pour être préservé ou guéri de la fièvre.

« Au mois de janvier dernier, à l'occasion de sa tournée pastorale au Cap, Monseigneur, accompagné de M. Serré, vicaire-général, vint visiter cette chapelle et chargea M. l'abbé Abgrall de la faire restaurer. Cette restauration est aujourd'hui terminée et, de l'avis des gens de Primelin, la petite chapelle de saint Théodore est actuellement la plus gracieuse du Cap. Grâces en soient rendues à Monseigneur ! »

QUIMPER. — Mercredi prochain, 13 novembre, aura lieu à Paris, la réunion de Nos Seigneurs les Evêques fondateurs de l'Institut catholique.

Sa Grandeur Monseigneur de Quimper doit s'y rendre, accompagné de M. le chanoine Serré, vicaire-général.

BREST, paroisse Saint-Martin. — Samedi 16 novembre, Monseigneur bénira à deux heures deux nouvelles cloches : sermon de M. le chanoine Fléiter, vicaire-général.

Le lendemain dimanche, messe pontificale à dix heures et sermon de M. le chanoine Fléiter, aux vêpres.

Nécrologie. — M. l'abbé Abily, vicaire à Plouénan, vient de mourir.

Nous le recommandons très instamment aux prières de nos lecteurs.

Quimper, le 7 novembre 1889.

MONSIEUR,

Au moment où vous allez quitter vos foyers et votre famille pour répondre à l'appel de la Patrie, je crois devoir, comme le pieux usage s'en est établi depuis quelques années, dans beaucoup de paroisses, vous inviter à assister à une messe qui sera dite Samedi prochain, 9 novembre, à 7 heures et demie, à la cathédrale, autel du Sacré-Cœur, pour appeler la protection de Dieu sur les jeunes soldats qui vont se trouver exposés aux périls de tous genres que présente la carrière militaire.

Je serais heureux de vous voir, accompagné de vos parents et de tous ceux qui s'intéressent à vous, unir vos prières aux miennes dans une circonstance aussi importante

DE PENFENTENYO,

P.-S. — Dans sa paternelle sollicitude pour les soldats, le Souverain-Pontife leur accorde, ainsi qu'à tous les fidèles qui assistent dévotement à la messe du départ, une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines (1).

LANDERNEAU. — Dimanche dernier, les membres de l'Œuvre de la Jeunesse catholique se sont réunis sous la présidence de M. le chanoine Ollivier, supérieur du Grand-Séminaire, vicaire-général, délégué par Monseigneur pour le représenter.

M. le chanoine Ollivier a dit, la messe à Saint-Thomas, devant une assistance nombreuse et recueillie, et M. le chanoine Dulong de Rosnay a prononcé, avec le grand talent de parole qui lui est propre, une ravissante allocution.

La réunion de l'après-midi a été pleine d'intérêt, et d'importantes décisions ont été prises pour assurer le succès de cette très belle œuvre.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Le Pèlerinage du Travail à Rome. — Le Finistère fournit 37 pèlerins à cette belle manifestation qui dure depuis trois semaines et réjouit tant le cœur du Saint-Père.

Ils partent, pour la plupart, par la ligne de l'Ouest, samedi matin, et vont rejoindre à Paris ceux qui ont pris les devants.

Le départ de la gare de Lyon aura lieu dans la journée de lundi 11, probablement vers deux heures de l'après-midi; l'arrivée à Rome sera vers une heure, mercredi 13.

M. le Supérieur du Grand-Séminaire, Directeur des Œuvres du diocèse, a nommé M. l'abbé Alain Kérandel président du

(1) Nous prions les personnes qui s'intéressent à l'Œuvre et qui n'auraient point reçu de convocation de considérer cette lettre comme une invitation.

groupe des Bretons, et M. l'abbé Derrien, vicaire à Saint-Pol, directeur du Pèlerinage.

Le train que prendront nos pèlerins est sous la direction de M. le comte Claude de Monti de Rezé.

Nous sommes très heureux que le Finistère soit ainsi représenté près du Pape dans une si auguste circonstance, et nous avons la pleine conviction que les pèlerins bretons eussent été bien plus nombreux si les circonstances n'avaient point obligé les Directeurs de l'Œuvre à remettre de 15 en 15 jours le Pèlerinage, et à échelonner ainsi, à des dates longtemps incertaines, les départs successifs qui vont se faire, non plus dans la belle saison, mais au commencement de l'hiver.

Une méprise au sujet de la loi militaire. — Sous ce titre, M. l'abbé de Beuvron, chanoine de Paris, donne de l'article de la loi militaire concernant les séminaristes une explication que nous nous réjouissons de voir admettre par les ministres de la guerre qui se succéderont tant que durera cette loi néfaste.

Voici cet article : « Les élèves ecclésiastiques, mentionnés au paragraphe 4, qui, à l'âge de 26 ans, ne seraient pas pourvus d'un emploi de ministre de l'un des cultes reconnus par l'Etat, seront tenus d'accomplir les deux années de service dont ils avaient été dispensés. »

Evidemment, dit M. le chanoine de Beuvron, les prêtres sont ici hors de cause, et la loi restreint ses exigences aux élèves ecclésiastiques qui n'ont pas encore le caractère de Prêtre ou la dénomination de Ministre. Le texte est formel : *Les élèves ecclésiastiques*. Mais je vais plus loin et je prétends que l'intention du législateur a été de remplacer par une formule générale pouvant s'appliquer aux ministres des différents cultes, l'ancien texte de la loi concernant les étudiants ecclésiastiques du culte catholique. En effet, l'ancienne loi exigeait que les jeunes clercs eussent pris à vingt-six ans l'engagement définitif du sous-diaconat, sous menace d'aller compléter dans l'armée tout le temps du service militaire. Les protestants et les israélites n'ayant pas le sacrement de l'ordre ni la hiérarchie sacerdotale, on a choisi pour exprimer l'enrôlement dans le service divin cette locution vague et ecclésiastique : *Un emploi de Ministre*, etc. Le sous-diaconat aussi est, dans l'Eglise catholique, un emploi de ministre : donc rien n'est changé dans l'intention du législateur, et le jeune homme engagé à vingt-six ans dans les Ordres sacrés par les liens du sous-diaconat remplit les conditions voulues par la loi, à moins que par une apostasie sacrilège, il ne déclare renoncer à la carrière ecclésiastique pour embrasser une carrière mondaine.

Un sauvetage dans le Gave de Lourdes. — Nos pèlerins liront avec édification le récit suivant :

Le 22 août, dans la matinée, pendant qu'un service funèbre

était solennellement chanté à la grotte pour le repos de l'âme de MM. de Carrière et de Pouy, deux grands serviteurs de Notre-Dame de Lourdes, morts depuis la dernière année, un frémissement insolite s'est subitement produit dans les derniers rangs des pèlerins. Plusieurs ont cru tout d'abord à une guérison, mais il n'a pas été difficile de reconnaître que l'émotion ressentie provenait d'une tout autre cause. Au lieu d'un malade remontant à la vie, c'était un vivant qui s'en allait à la mort dans les flots bouillonnants du Gave.

Le torrent était très gonflé à la suite de grosses pluies tombées pendant la nuit, c'était la mort, une mort terrible et certaine si personne ne volait au secours de l'infortunée. Sa robe, rabattue sur le visage et alourdie par le poids de l'eau, loin de la protéger contre l'immersion, allait infailliblement l'étouffer à bref délai : la mort s'avancait à grands pas.

Que faire en ce péril extrême ? On s'interroge, on s'agite, on est angoissé. L'un demande une corde, l'autre propose un autre moyen. Bref, les voisins terrifiés du sinistre délibèrent, et ce durant, la noyée continue dans les flots le rôle de son agonie.

Mais voici que subitement redescendant le chemin des lacets, un inconnu s'élance. Escaladant le parapet d'une emjambée, il se jette à corps perdu dans les eaux mouvantes. La lutte est terrible, les cœurs battent, l'émotion est à son comble.

Une minute, deux minutes se passent ainsi... puis, après des efforts presque désespérés, le sauveteur reparait enfin, tenant sous les yeux de la foule émerveillée, la pauvre femme évanouie.

Ceci s'était passé vers neuf heures, et en très peu de temps, la nouvelle de ce tragique sauvetage, avait fait le tour de la ville. On ne parlait plus que de la noyée, de ses meurtrissures, de son état très grave, et l'on ne disait mot de celui qui en était le sauveur. Du reste, cet homme, quel était-il ? Au milieu du trouble profond des esprits, et dans la rapidité de l'action, on avait à peine eu le temps de le discerner. Il avait disparu subitement, comme il était apparu, et c'était tout.

Or, en allant, selon sa coutume, visiter et consoler les malades vers onze heures du matin, Henri Lasserre s'est arrêté, par un très singulier hasard, à côté de deux enfants en bonne santé. Et le caressant de la main, il dit à l'un d'eux qu'il croyait reconnaître : — Vous n'êtes pas malade, vous, n'est-ce pas ? — Oh non ; papa qui est brancardier, m'a laissé ici pour garder cet homme qui est au lit et causer avec lui.

A ces mots, l'historien de Lourdes, a été frappé de deux choses. L'homme en question étant grelottant de froid, et, devant son lit, sur une petite tablette, étaient déposées symétriquement un certain nombre de piles de gros sous.

— Et cet homme, quel est-il ?

— Je ne sais pas, poursuit l'enfant. *C'est celui qui s'est jeté à l'eau pour retirer une femme qui se noyait.*

A cette révélation, Henri Lasserre, très intrigué, s'est approché

du lit. — Vous venez, a-t-il dit à ce brave cœur, d'accomplir une belle action, dont Dieu vous récompensera.

— Comme ci, comme ça, fallait bien quelqu'un.

D'où êtes-vous ?

— Je suis de Nérac, dans la Dordogne.

— Et vous êtes venu en pèlerinage ?

— En pèlerinage, mais pas du tout. Je suis un pauvre ouvrier bouchonnier sans ouvrage. Voilà bien des semaines que je cherche du travail, mais le bouchon ne va plus. On a trop fait de machines, on ne veut plus de bras. J'ai couru de tous côtés, je trimarde en tous les sens, et je n'ai pas mangé depuis hier matin.

Hier soir, passant par là-bas, j'ai vu de loin des cierges, puis des processions, puis beaucoup de monde. Ce que c'est que cela, je ne le sais pas. Voilà pourquoi ce matin, je suis venu ici afin de me rendre compte de ce qu'il y avait. Et j'ai vu qu'on disait la messe et qu'on chantait beaucoup. C'est alors qu'une femme est tombée à l'eau et que je me suis jeté pour la retirer. Je grelotte, mais ça m'est égal ; me voilà sauvé. Je n'avais pas le sou, et au lieu de coucher au corps de garde, comme la dernière nuit, me voilà dans un bon lit d'hôpital, avec 29 francs, que cet enfant là a recueillis pour moi, 29 francs, pensez donc, c'est une fortune ; *je vais donc pouvoir m'acheter une chemise*, et poursuivre mon chemin jusqu'à Pau.

Cette sublime et héroïque confession finie, Ismaël Lafargue — c'est le nom de notre héros de passage — a vu sa nouvelle fortune prendre de l'accroissement. Son visiteur lui a parlé de Lourdes, qu'Ismaël connaissait à peine, et le malade, glacé par l'eau s'est retourné en souriant dans son lit.

Je ne sais si Ismaël Lafargue, de Nérac, sera demain sur la route de Pau, ou sur la route de Bagnères ; mais ce que je sais, c'est qu'il est tombé de la plus singulière façon et sans le savoir, en poursuivant son rude chemin, entre les bras de Notre-Dame de Lourdes.

L'exemple qu'il a donné à tous, là même où la charité envers le prochain éclate de toutes parts, est à noter dans les annales de Lourdes.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES
dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791 - 1792 (suite)

« En effet, le fanatisme est passé à sa dernière période dans cette paroisse ; hier, j'assistai à la grand-messe, il ne s'y trouvait pas soixante personnes. Samedi, un des prêtres fana-

tiques, usurpant les fonctions curiales, introduisait une femme à l'église.

« Le Curé et le Vicaire assermentés sont insultés, et point de témoins ; personne ne voudrait ou n'oserait déposer. Je dis plus, je tremble pour leurs jours, si l'on ne laisse dans le pays une garnison assez forte pour en imposer aux anti-patriotes.

« Il la faut au moins jusqu'au temps où l'on aura recouvré les impositions et surtout enlevé les prêtres forcenés, dont le souffle empesté cause déjà tant de ravage.

« Un détachement de cent hommes suffira. »

Le Département envoyait en même temps deux commissaires, MM. Guilliers et Le Sévellec, pour vaincre la résistance de la Municipalité et l'engager à livrer les prêtres non assermentés. Le Conseil général de la commune répondit à cette invitation par la délibération suivante du 6 février 1792 :

« Le Maire requiert le Conseil de délibérer sur l'arrêté du Département du 31 janvier et la remontrance de MM. Guilliers et Le Sévellec, commissaires envoyés à Crozon.

« Le Conseil déclare qu'il est étrangement surpris de la permanence et même de l'envoi d'une force armée, d'autant plus inutile que la concorde n'a jamais disparu de ces climats.

« La non-clôture des chapelles doit être imputée à l'ancien Conseil.

« Qu'il ignore absolument la résidence des prêtres non assermentés qui desservaient ci-devant la paroisse. Qu'ainsi il est dans l'impossibilité d'indiquer les endroits qu'ils peuvent occuper ; qu'il ne lui a jamais été porté la moindre plainte contre aucun de ces Messieurs ; qu'ils n'ont jamais reçu ordre de les faire arrêter ; qu'ils ont même reçu du Procureur-Syndic de Châteaulin, le 13 décembre 1791, une lettre ainsi conçue : « Vous pouvez assurer à tous vos ci-devant prêtres, « autres néanmoins que ceux qui ont déjà été désignés pour « se rendre à Brest, qu'ils pourront continuer de remplir avec « sécurité leurs fonctions dans votre paroisse, à condition « qu'ils n'excitent aucune plainte contre leur conduite et « qu'ils se fassent agréer de votre Curé. »

« Qu'il est dans l'impossibilité de solder la troupe, attendu que la caisse est vide, que l'ancien Maire est saisi de l'argent provenu de la vente de M. d'Oixant, ci-devant recteur de la paroisse, qu'il prie Messieurs les Commissaires de l'autoriser à emprunter de l'ancien Maire la somme suffisante pour l'entretien des troupes. »

Les Commissaires ne pouvaient se contenter de cette fin de non-recevoir, et le 8 février, ils insistaient près des Officiers municipaux par cette harangue :

« La permanence et le vagabondage des prêtres non assermentés sur votre paroisse, et qu'il est évident que vous favo-

risez, est le principal sujet de notre mission. Leur saisie, leur translation au château de Brest sont expressément ordonnés, tant par arrêté du 31 janvier, que par lettres subséquentes du Département, notamment du 6, où il est dit : « L'enlèvement « des ecclésiastiques insermentés est très essentiel... » Nous nous en rapportons à vous pour l'exécution ferme et célère de cette mesure d'autant plus nécessaire qu'elle est absolument la seule pour rétablir le calme et la confiance dans la paroisse de Crozon. Livrez-les-nous donc, Messieurs, nous vous le conseillons, nous vous en conjurons au nom d'une paroisse que vous écraserez, ou si (ce que nous croirons aujourd'hui plus difficilement que jamais) vous ignorez actuellement leur retraite, engagez vous-mêmes les citoyens de votre paroisse à les dénoncer et à nous indiquer leur asile.

« Encore une fois, faites en sorte que nous ayons les prêtres ; mais vous intimerez de notre part à M. Le Moal, prêtre octogénaire de Crozon, qu'il ait à vivre et à faire ses fonctions de prêtre où il voudra dans la paroisse même, surtout en ce bourg, dans toute la sécurité et la liberté que son grand âge et ses longs services lui ont justement acquis. »

(A suivre.)

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE V.

LES PREMIERS SUCCESSEURS.

1^o SAINT GOULVEN. (suite.)

A une égale distance de la fontaine, (c'est-à-dire à sept minutes de marche) s'élevait ce qu'on nommerait aujourd'hui un château ; le monticule arrondi sur lequel il était assis s'appelle même encore le *Vieux-Châtel* ; mais d'après un aveu de 1497, il portait jadis le nom de *Kergozian* (résidence de Gozian ou Godian). L'abbé Déric pense que le personnage de ce nom (nous allons le voir remplir un rôle important dans l'histoire de saint Goulven) était préposé à la garde de la forêt voisine.

« Le bruit de la production miraculeuse d'une nouvelle fontaine étant épenduë par ces quartiers, tout le monde y accourut pour la voir, et entr'autres, un homme riche et craignant Dieu, nommé Godian, lequel, inspiré de Dieu et men de compassion de la disette de ces pauvres étrangers, leur fit offre de biens et commoditez, les logea, assista Gologuenn, tint l'enfant sur les sacrez Fonds de Baptême et le fit nommer Goulven ; et, lors qu'il commença à parler, il le fit aller aux écoles et l'y entretenit pendant tout le cours de ses études. »

Nous avons assez parlé des écoles presbytérales ou épiscopales

pour n'avoir pas besoin d'y revenir ; Godian n'avait que l'embaras du choix pour confier à des maîtres recommandables son fils adoptif. Tout ce que nous avons emprunté à Albert-le-Grand et que nous allons encore emprunter au même auteur est en parfait accord avec l'ancienne vie latine de saint Goulven, les légendes des anciens bréviaires et le récit des Bollandistes.

Avec l'âge croissoit aussi en lui l'amour de Dieu et le désir de la vertu et perfection chrestienne. Dès son enfance, il se montra amy de l'abstinence, commençant, de bonne heure, à rejeter toutes les délicatesses et friandises, se contentant de pain et d'eau, et ce encore bien petitement, seulement pour la nécessité et donner quelque soutien à son faible corps, jamais par sensualité ; aucune fois (1), il y adjoûtoit quelques legumes pour tous mets, et garda ce regime de vie le reste de ses jours. Il estoit grandement tendre et devot, diligent à fréquenter l'église, prolix en l'oraison, fort doux et benin en sa conversation, humble et respectueux vers un chacun ; et, quant aux études des bonnes lettres, il y profita si-bien, qu'en peu de temps il devança tous ses condisciples, égala en sçavoir ses maîtres. Son bien-facteur Godian, voyant qu'il employoit si bien son temps et prenoit si bon ply et acheminement à la vertu, s'encourageoit aussi à l'assister, ne lui laissant avoir besoin d'aucune chose : car il estoit riche et n'avoit point d'enfans.

Saint Goulven, ayant achevé ses études, commença à fréquenter plus assiduement les églises, lire la Sainte-Ecriture et catechiser le peuple : Dieu aussi commença à le faire connoître par grands miracles ; mais lui, qui se craignoit du diable et redoutoit ses astuces, voyant que tout le monde le venoit voir pour ouyr ses salutaires instructions, prit resolution de se retirer en quelque desert, pour y servir Dieu en plus grande tranquillité. Cependant, son pere et sa mere passerent paisiblement de cette vie à une meilleure ; ce qui le confirma davantage en son dessein et encouragea à effectuer au plustost sa resolution. Godian, son bien-facteur, en ayant sceu la nouvelle, tascha, de tout son pouvoir, à l'en dissuader, car il esperoit le faire heritier de ses grands biens ; mais il lui fut impossible de faire breche en ce cœur généreux, quelques raisons et obstacles qu'il y pust apporter. Il sortit donc de la maison de Godian, au grand regret de toute la famille, et s'en alla près du rivage, en un petit bois taillis, qui lors y estoit, où ayant fait choix d'un endroit retiré et écarté, propre à la solitude, retraite et contemplation, y edifia une petite chappelle ou oratoire quarrée, qui se void encore à present, et s'appelle *Peneti Sant-Goutren*, c'est-à-dire la maison ou le lieu de penitence de saint Goulven, où Dieu, par les mérites de son Saint, a operé et opere encore plusieurs miracles : entr'autres, on a remarqué qu'encore que la porte fust ouverte tout au grand et regardast le septentrion et, par conséquent, fust

(1) Aucune a ici le sens de quelques.

droitement opposée aux injures des vents septentrionaux, qui sont furieux et froids en ces costes maritimes, neantmoins, ny le Saint, ny ceux qui le venoient visiter n'en estoient non plus incommodés que s'ils eussent esté en quelque manoir bien clos. Il ne fut gueres en ce lieu, menant une vie plus angelique qu'humaine, que le bruit et la renommée de sa sainteté s'épendit de toutes parts, en sorte que le peuple le venoit visiter à la foule, de façon que ce lieu, que les brossailles et autres difficultez du chemin rendoient auparavant inaccessible, fut si bien battu et frayé, qu'il sembloit un grand chemin et issué de quelque bonne ville. Il admettoit fort benignement ceux qui le venoient visiter, soit pour estre instruits, soit pour se recommander à ses prieres, soit pour estre gueris de leurs infirmités (1), ou pour autre sujet.

Comme tous les anciens hagiographes, Albert-le-Grand, on le voit bien, relève surtout dans la vie de son héros le renoncement et l'austérité. Pour rien au monde nous ne voudrions retrancher à la gloire que les Saints ont acquise, même devant les hommes, en crucifiant ainsi leurs corps et en renonçant à tout pour Dieu.

Mais ce que les historiens d'autrefois laissent trop facilement sous silence c'est la délicatesse de sentiments avec laquelle les Saints conciliaient souvent la mortification pour eux-mêmes et la charité pour leurs parents et leur amis. Saint Goulven se déroba aux foules respectueuses qui venaient troubler son recueillement et son humilité a quitté la demeure de Godian, le bienfaiteur qu'il aime et respecte comme un père ; il a résisté à ses sollicitations, mais s'il a laissé une maison où il trouvoit plus de bien-être qu'il n'en voulait, il est resté dans le voisinage, consolant ainsi non seulement celui qui l'avait tenu sur les fonds du baptême, mais le père et la mère qu'il devait perdre bientôt.

A l'époque de son départ était-il prêtre déjà ? C'est probable ; du moins nous allons bientôt voir qu'avant la fin de sa vie érémitique, il était revêtu du sacerdoce. Nous ne pourrions dire avec certitude qui lui donna l'ordination ; mais s'il vint au monde vers l'an 540 comme nous l'admettons facilement, et s'il fut ordonné très jeune comme cela paraît plus probable, ce doit être à une époque où saint Pol exerçait encore les fonctions épiscopales ; cinq ou six ans avant qu'il ne se choisit saint Joëvin pour successeur, et rien ne donne lieu de supposer que saint Goulven alla chercher au loin les saints ordres quand il lui était si facile de les recevoir dans son propre pays. Mais ce qui ressort du récit d'Albert, c'est que tout en donnant ses conseils et ses instructions aux hommes du voisinage, le saint ermite n'exerçait pas de fonctions pastorales, puisqu'il interdisait aux femmes l'accès de son oratoire, ce qu'il n'aurait pu faire s'il s'était vu imposer la juridiction spirituelle sur un petit troupeau confié à ses soins. Ceci devient même plus évident quand on examine la suite du récit : « Il tenoit closure con-

(1) D'après le *propre* de Léon, dès l'enfance, saint Goulven guérissait les malades en leur imposant les mains.

tinuelle dans son hermitage, n'en sortant qu'une fois par jour pour faire sa procession ordinaire, laquelle il faisait à l'entour de son hermitage, et avoit de coustume d'y faire trois pauses ou stations, esquelles il s'arrestoit à prier Dieu au pied des trois croix qu'il avoit plantées en ces trois endroits. »

(A suivre.)

A NOS LECTEURS

On communique à la presse catholique les *bonnes feuilles* du tome *cinquième* du **DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES** (qui sera livré aux souscripteurs vers le 15 novembre), et les *épreuves* du *dernier* volume (qui paraîtra en décembre). Cette œuvre capitale, accueillie dans le monde entier avec un véritable enthousiasme, n'offre plus que des avantages certains, sans aucun *alea*, pour les souscripteurs ; on peut considérer comme terminé ce monument littéraire et scientifique, catholique et français, qui se recommande encore par son bon marché, car il ne coûtera que 180 francs, somme dont les souscripteurs privilégiés pourront obtenir le remboursement, d'après la combinaison exposée dans la circulaire explicative reproduite à la 4^e page du journal d'aujourd'hui, laquelle contient de nouvelles facilités de paiement.

Pour profiter des avantages stipulés, il est utile de souscrire sans retard à l'adresse indiquée.

VÊTEMENTS { **JODELAIS, Jeune**
Ecclésiastiques { Quimper — 36, rue Keréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin
QUIMPER

C. LÉON

Place Saint-Corentin, 56
QUIMPER

DÉCORS PEINTURE, VITRERIE

HUILE, ESSENCE

Vernis, Brosserie

VENTE AU DÉTAIL

G. GUÉGUEN

25, rue des Boucheries, 25
Quimper

GRAND CHOIX

DE BAGUETTES

POUR ENCADREMENTS

VITRAUX D'ÉGLISE — RÉPARATION

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous faire une proposition que vous trouverez, je l'espère, très avantageuse. Voici enfin réalisé le vœu souvent émis dans les congrès catholiques. Un journal catholique l'annonce en ces termes : « Vient de paraître le tome IV du **DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES**, encyclopédie universelle des lettres, des sciences et des arts, sous la direction de Mgr Paul Guérin, camérier de Sa Sainteté. L'ouvrage entier comprendra 6 volumes de 1,200 à 1,300 pages ; l'impression des deux derniers volumes, très avancée, touche à sa fin. Cette œuvre capitale, hautement approuvée, va enfin permettre aux catholiques de puiser leurs renseignements à d'autres sources que celles que leur fournit la libre-pensée.... »

En effet, la plupart des dictionnaires et encyclopédies de nos jours sont plus ou moins empreints de l'esprit anticatholique, répandent dans les familles des erreurs pernicieuses et faussent l'esprit de la jeunesse. Il s'agissait de remplacer, de détrôner ces ouvrages dangereux sous le rapport de la foi. Nous obtenons ce résultat en publiant le Dictionnaire lexicographique et encyclopédique le plus complet, le plus exact, le plus au courant de la science, conçu dans l'esprit catholique et marqué au coin de la sincérité. Le *Moniteur de Rome* (si bien placé pour juger une pareille publication), a signalé et recommandé chaleureusement cette œuvre, comme devant être encouragée et propagée par le clergé, les catholiques et les conservateurs de tous les partis, et lui a prêté un brillant succès, qui s'annonce et s'accroît en effet chaque jour. Il arrive ainsi que la bonne œuvre devient en même temps une bonne affaire. Les Imprimeries Réunies, auxquelles je me suis adressé, à cause de leur immense et parfait outillage, n'engagent pas moins d'un million dans cette vaste entreprise, après avoir constaté, d'après la vente ordinaire de tous les dictionnaires, qu'on obtiendrait, après la terminaison de l'ouvrage, un premier écoulement d'au moins trente mille exemplaires (car ce genre d'ouvrage s'adresse à des centaines de mille acheteurs), et qu'on vendrait facilement ensuite de 3 à 5 mille exemplaires par an.

Or, l'ouvrage va être terminé. Mes droits d'auteur étant d'au moins 16 francs par exemplaire, il me reviendra donc d'abord, dans un avenir prochain, 480,000 francs, sans parler de la suite. D'après ces données, après avoir pris conseil de personnes compétentes, j'ai établi la combinaison suivante, que je viens vous proposer. Veuillez souscrire ci-dessous le bulletin de 180 francs (c'est le prix de faveur du Dictionnaire pour les abonnés).

Vous aurez droit : 1^o à la possession gratuite de tous les volumes du Dictionnaire, et vous recevrez immédiatement les quatre premiers (et même les cinq premiers si le souscripteur veut bien nous accorder jusqu'au 15 novembre pour l'expédition) ; 2^o à la reconstitution du capital que vous aurez souscrit, 180 francs, au moyen de la moitié de mes droits d'auteur que je vous aban-

donne, et qui seront constatés par les inventaires semestriels de la Société des Imprimeries Réunies. Vous serez donc remboursé en volumes, avant d'avoir rien versé ; de plus, vous doublerez votre capital par la participation à mes droits d'auteur. Vous aurez, de la sorte, pour rien, le **DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES**, ouvrage d'une utilité quotidienne, et moi, j'aurai, tout de suite, deux mille personnes d'élite associées à ma croisade, deux mille propagateurs d'une œuvre destinée à faire un bien immense.

N.-B. — Ci-joint un bulletin de souscription, dont l'engagement a peu d'importance, puisque vous ne devez verser que fin décembre, et qu'à ce moment, après avoir été remboursé en volumes, vous ne serez pas loin de commencer à toucher le dividende auquel vous avez droit, jusqu'à concurrence du chiffre de 180 fr. — La somme de 180 fr. pourrait être, pour les souscripteurs qui ne pourraient pas faire autrement sans se gêner, divisée en deux paiements, par exemple 90 fr. fin novembre 1889 et 90 fr. fin février 1890. Ceux qui auraient la moindre inquiétude pourraient mettre leur souscription de 180 fr. payable après la réception du **DERNIER** volume.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Paul GUÉRIN,
CAMÉRIER DE SA SAINTETÉ LÉON XIII,
Auteur des *Petits Hollandistes*,
Directeur du *Dictionnaire des Dictionnaires*.

P.-S. — Nous voici au-delà de 1,800 souscriptions ; si le nombre de deux mille est dépassé, avant que l'émission soit close, je ferai aux souscriptions excédantes la même situation privilégiée, les mêmes avantages qu'aux **DEUX PREMIERS MILLE**, au moyen de la Deuxième moitié de mes droits d'auteur.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné
demeurant
déclare souscrire *part*
de 180 francs pour la publication intitulée LE DICTION-
NAIRE DES DICTIONNAIRES, me donnant droit à un
exemplaire gratuit de l'ouvrage entier et à la reconstitution de
mon capital souscrit, au moyen de la moitié des droits d'auteur de
Mgr P. GUÉRIN, et je m'engage à effectuer ce versement, à l'ordre
de Mgr P. GUÉRIN, fin décembre 1889.

Fait à
le

Signature :

Prière d'indiquer le nombre d'exemplaires en toutes lettres, et renvoyer le présent bulletin à Mgr PAUL GUÉRIN, Avenue de Déols, 56, à CHATEAUX-ROUX (Indre).

Indiquer aussi bien exactement : le chef-lieu de canton, le département et la gare qui dessert la localité.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO	PRIX DE L'ABONNEMENT	LA LIGNE D'ANNONCE
10 CENTIMES	6 fr. par an	40 CENTIMES
L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS		

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUS, rue Keréon.

SOMMAIRE. — I. *Nouvelles du Diocèse :* Brest ; Quimper ; Nomination ; La fête de saint Théodore, à Primelin ; La Messe du départ des jeunes conscripts à Quimper, Plounévez-Lochrist et Fouesnant.

II. *Nouvelles du Monde catholique :* Rome ; Le pro-



chain Consistoire ; Le Tonkin.

III. *Documents historiques (suite).*

IV. *S^t Pol-Aurélien et ses premiers successeurs :* ch. V, S^t Goulven (suite).

V. *Annonces et avis divers.*

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 17 Novembre. — 23^e Dimanche après la Pentecôte : Octave de la Dédicace, double, blanc.
A la messe, mémoires : 1^o du dimanche ; 2^o de saint Grégoire.
Vêpres à capitule du suivant, mémoires : 1^o de la Dédicace ; 2^o du dimanche ; 3^o de saint Grégoire.
Lundi 18. — Dédicace de la Basilique de saint Pierre et de saint Paul, double blanc.

Mardi 19. — S^{te} Elisabeth, veuve double, blanc.
Mercredi 20. — S. Félix de Valois, double, blanc.
Judi 21. — Présentation de la S^{te} Vierge, double-majeur, blanc.
Vendredi 22. — S^{te} Cécile, vierge, martyre, double, rouge.
Samedi 23. — S. Clément, pape, martyr, double, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Le Faou.....	18, 19 et 20 novembre.
Saint-Frégant.....	21, 22 et 23 novembre.
Primelin.....	24 novembre.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

BREST, paroisse Saint-Martin. — Monseigneur bénira deux cloches, samedi prochain 16 novembre, à deux heures.
Sermon de M. le chanoine Fléiter, vicaire général.
Dimanche, messe pontificale ; aux vêpres, sermon de M. le chanoine Fléiter.

QUIMPER. — Jeudi prochain, Fête de la Présentation, Monseigneur présidera au Grand-Séminaire la cérémonie si touchante de la rénovation des promesses cléricales.

Nos pèlerins ouvriers du Finistère ont dû arriver à Rome mercredi dans l'après-midi. Ils assisteront dimanche prochain à la béatification du P. Chanel, premier martyr de l'Océanie.

Nomination. — M. l'abbé Cloarec, ancien vicaire à Melgven, est nommé vicaire à Plouénan.

PRIMELIN. — Monseigneur s'est rendu, selon sa promesse et malgré une légère indisposition récente, aux fêtes de saint Théodore.

Sa Grandeur a été reçue, samedi soir, par la population avec toutes les marques d'une immense joie. M. le Maire, avec son Conseil municipal, a tenu à lui présenter ses hommages.

Dimanche, Monseigneur a dit la messe basse à 9 heures, à la chapelle de son saint patron : elle est voisine du bourg.

Cette chapelle, bien restaurée, était dix fois trop petite pour contenir la foule empressée et recueillie. Aussi, pendant la grand'messe, chantée par M. le chanoine Quéinnec, pro-secrétaire de l'Evêché, il a fallu sortir pour prêcher en plein air aux assistants si nombreux qui entouraient la chapelle. Le sermon a été fait par M. l'abbé Roudaut, recteur de Clédén-Cap-Sizun, avec un grand talent et un zèle admirable.

Aux vêpres, la foule avait encore augmenté, et à la procession, qui s'est déroulée par un temps magnifique sur cette côte incomparable, en vue de la haute mer, plus de cinq mille fidèles suivaient en chantant nos vieux cantiques bretons.

M. le chanoine Belbéoc'h, supérieur du Petit-Séminaire, et M. le chanoine Yvenat, curé-doyen de Pont-Croix, assistaient Monseigneur avec tous les prêtres libres, ce jour-là, dans le bon pays du Cap.

La Messe du départ.

QUIMPER. — On veut bien nous communiquer un intéressant article que nous publions avec une grande joie.

Ainsi que l'avait annoncé la *Semaine Religieuse*, nous avons eu, samedi dernier, notre messe du départ.

Vingt-trois jeunes gens, répondant au désir de M. le Curé, venaient puiser au pied des saints autels la force qui, plus que jamais, leur allait être nécessaire pour les luttes souvent terribles qu'ils allaient affronter et d'où il est difficile de sortir victorieux. Nous savons que l'an prochain des mesures seront prises à temps pour que tous nos soldats soient avertis de la messe du départ, dite à leur intention.

Leur attitude respectueuse, le mouvement de leurs lèvres, disaient assez qu'ils étaient là, pour Dieu seul, et qu'ils trouvaient, à la veille du départ, dans la prière une arme puissante sans laquelle l'homme n'est rien.

Ce n'était ni la curiosité ni le désir de paraître qui les faisaient s'agenouiller devant Dieu.

La messe est célébrée par M. le chanoine de Penfentenyo, qui a tenu à donner aux jeunes conscrits une nouvelle marque de sa paternelle sollicitude. A l'Evangile, M. l'abbé Favé, vicaire d'Ergué-Gabéric, dans une allocution touchante, montre la nécessité de rester à la caserne ce que l'on était au foyer domestique. « Soyez des hommes, soyez des soldats ! Des hommes ! j'appuie sur ce mot, car il y en a de deux sortes : ceux qui sont faits seulement d'un peu de limon, et ceux en qui ce limon est animé du souffle divin. Soyez braves, soyez chrétiens, respectez-vous et priez ! De deux choses l'une, ou vous reviendrez chez vous moins bons qu'au départ, ou vous y reviendrez meilleurs. Gardez votre cœur pur pour n'avoir pas à rougir devant cette mère, dont la séparation brise le cœur et qui cependant vous donne à la Patrie... Et maintenant, chers amis, en avant ! pour la France et pour Dieu ! »

La messe continue au chant du cantique : *Pitié, mon Dieu*, puis Notre-Seigneur descend sur l'autel et tous les fronts s'inclinent. A la communion, quelques jeunes gens et beaucoup de parents s'approchent de la table sainte reçoivent le Pain des forts ! Et de nouveau, les voûtes de la cathédrale résonnent aux accents de ce chant vraiment breton : *Reine de l'Armor, nous te saluons !* La messe s'achève, mais tout n'est pas terminé, et Jésus vient bénir les jeunes conscrits avant leur départ. Puis, l'assistance s'écoule, emportant au fond de l'âme une impression inoubliable de cette cérémonie qui, nous en avons la douce conviction, verra chaque année se grouper plus nombreux et les jeunes gens et leurs parents.

Pour vous, jeunes soldats, qui vous êtes empressés de répondre à l'appel des guides de vos âmes, le souvenir de la messe du départ, ne s'effacera pas vite et, dans les moments de lutte, ce sera

une force pour vous. Et vous, parents chrétiens, si votre sacrifice est grand, souvenez-vous que vos fils, au moment de la séparation, emportent avec eux de précieux conseils ; ils reviendront, fidèles à leurs résolutions, dignes de vous, dignes de Dieu. Et, maintenant, jeunes conscrits bretons, encore un mot : Rappelez-vous votre devise : « *Potius mori quam fœdari !* » et allez votre chemin.

PLOUNÉVEZ-LOCHRIST. — On nous écrit :

La messe du départ des jeunes soldats a eu lieu le samedi 9 novembre à 7 heures.

De nombreux parents et amis accompagnent à la sainte Table les 15 conscrits, dont les camarades au nombre de 16 ont déjà successivement devancé l'appel en venant pareillement accomplir leurs devoirs religieux. Inutile de signaler l'enthousiasme du chant du cantique *Soudardet christen Breiz-Izel* devenu populaire à Plounévez-Lochrist.

Mais voici qu'à la fin de l'allocution pastorale après l'Evangile, un conscrit sort des rangs et vient offrir une belle couronne de perles blanches à Notre-Dame des Armées. Les 15 se sont entendus et concertés pour présenter à leur patronne ce cadeau d'adieux, qui devra figurer aux pieds de la statue bénie à côté de plusieurs couronnes que des militaires ont apportées à leur retour. L'ange gardien de l'un d'entre eux lui avait suggéré cette attention délicate à laquelle sans nul doute le cœur de la Mère de Jésus n'aura pas été insensible. Elle saura bien rendre à ces dévots soldats couronne pour couronne, non seulement sur le deuil du paradis, mais encore dans les luttes de la vie au milieu des dangers nombreux d'une existence si agitée, si éprouvée, en les conservant fidèles, en les ramenant triomphants. *Introun Varia ann Armeou ! Karet meurbet e Guinevez, diouallit, miril ho pugale !*

FOUESNANT. — La messe du départ, qui a été dite à la chapelle de Sainte-Anne, a donné lieu à une touchante cérémonie. Le clergé du canton y avait convoqué tous les jeunes gens, qui allaient, dans quelques jours, partir pour l'armée. Aucun n'avait manqué à l'appel. Tous étaient là, entourés de leurs parents : et tous aussi, après s'y être préparés par la confession, sont venus à la sainte Table, accompagnés de leurs parents, recevoir le pain des forts, ce pain divin qui fait les vaillants soldats, les héros chrétiens. C'était un spectacle bien réconfortant.

Les prêtres du canton avaient tenu à prendre part à cette cérémonie. La messe a été célébrée par M. le Curé. A l'évangile, M. le recteur de Gouesnac'h, s'est fait l'interprète des sentiments de toute l'assistance : la conservation de leur foi, une fidélité inébranlable aux habitudes chrétiennes de leur village, voilà ce que ces jeunes gens étaient venus demander à la bonne sainte Anne, la vieille mère des bretons.

La cérémonie terminée, tous furent invités à se rendre à la sacristie haute, où les attendait un petit déjeuner : c'était une agréable surprise, que leur avait ménagée la prévoyante sollicitude de M. le curé. Tout le monde paraissait heureux, parents et enfants. Et certes, à voir la bonne humeur, l'entrain de ces jeunes gens, personne n'aurait pu les croire à la veille d'une séparation, particulièrement douloureuse pour des cœurs bretons, si fortement attachés à leur sol et à leur clocher. Seule, notre sainte religion peut offrir de pareils contrastes ; seule, elle possède le secret de tempérer l'amertume des plus rudes sacrifices.

Aujourd'hui, ces jeunes gens sont déjà au régiment. Mais à leur départ, des lettres leur ont été remises à l'adresse de ces prêtres dévoués, qui seront désormais leurs conseillers et leurs guides, durant les trois années qu'ils vont passer sous les drapeaux. Quel motif d'espérer, pour les parents et le clergé paroissial, que ces jeunes gens reviendront au village, non seulement tels qu'ils sont partis, mais de plus fortement trempés et raffermis par la lutte et l'épreuve.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Tours. — La neuvaine préparatoire aux grandes fêtes de saint Martin est prêchée par le R. P. Caillart de l'Oratoire.

Nosseigneurs les Evêques de Nantes, de La Rochelle, du Puy et du Mans se sont fait annoncer.

Rome. — Dimanche dernier a eu lieu dans la salle située au-dessus du portique de Saint-Pierre, la solennelle Béatification du Père Jean-Gabriel Perboyre, lazariste, martyrisé en Chine (1).

Un frère et une sœur du Bienheureux assistaient à la cérémonie. Son frère, âgé de 80 ans, est Lazariste en France, et sa sœur est Fille de Saint-Vincent-de-Paul à Naples.

Deux mille pèlerins français occupaient des places réservées.

Mgr Nussi, secrétaire des Rites, a lu le bref pontifical, le *Te Deum* a été entonné, et l'image du Bienheureux découverte.

Mgr Lenti, patriarche de Constantinople, a chanté la messe.

A 3 heures, selon l'usage, le Saint-Père est venu vénérer les reliques du Bienheureux, et sur son passage se pressait une foule ardente, enthousiaste, que les gardes-nobles étaient impuissants à faire reculer. Tous voulaient toucher le bord de sa soutane, et recevoir sa bénédiction.

Lundi, le Saint-Père a dit la messe aux pèlerins français et leur a donné une longue audience, il est impossible de décrire

(1) Nous donnerons la semaine prochaine un très intéressant article sur les béatifications, pour rappeler ce que nous avons dit déjà sur ce sujet l'année dernière.

leur joie, et les témoignages de vénération dont ils entouraient l'auguste personne du Vicaire de Jésus-Christ.

Durant ces quatre grandes heures, le Saint-Père a montré une vigueur surprenante.

Le prochain Consistoire. — On ne sait pas encore la date du prochain Consistoire, mais il aura lieu vers le milieu de décembre. Les archevêques de Paris, de Lyon et de Prague, déjà élus cardinaux, viendront recevoir le chapeau, et le R. P. Bernardino da Portogruaro, ex-général des Franciscains, sera créé cardinal.

Tonkin. — M. l'abbé Magat, missionnaire au Tonkin avait été sous les prétextes les plus futiles et les moins fondés, arrêté et conduit en prison par M. Garcin, sous-lieutenant. Il a été remis en liberté aussitôt que l'officier commandant le poste en a été averti, et le sous-lieutenant a reçu une autre destination, qui équivalait à une disgrâce.

M. l'abbé Magat s'est retiré pour quelque temps chez M. l'abbé Abgrall.

M. l'abbé Abgrall est originaire du diocèse de Quimper; avant son départ pour les Missions il était vicaire à Quimperlé, où il a laissé les meilleurs souvenirs.

Errata. — Dans notre dernier numéro, nous avons annoncé les exercices de l'Adoration perpétuelle comme devant commencer au Faou, le 16 novembre inclusivement, par une décision épiscopale, en date du 10 février 1873, le 16 et le 17 novembre, ont été supprimés pour cette paroisse et donnés à la communauté de Saint-Jacques de Lézérazien.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES
dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791 - 1792 (suite)

Ni ces prières, ni ces menaces, ni cette concession faite en faveur du vénérable abbé Le Moal, ne purent fléchir la Municipalité de Crozon et la déterminer à livrer les prêtres fidèles; et le lendemain, 9 février 1792, les Commissaires, en envoyant au Département les différentes pièces concernant cette affaire, étaient réduits à avouer leur impuissance :

« Vous verrez, par les pièces ci-jointes, une résistance que rien ne peut déconcerter et qui va chaque jour en s'opiniâ-

« Nous devons vous dire surtout que, quant aux prêtres, il est absolument inutile : 1° que nous nous entétions à les vouloir prendre de nous-mêmes, nous avons fait à cet égard tout ce qu'il a été possible, informations, perquisitions, menaces, promesses d'argent, rien n'a réussi; ils sont errant de l'un village à l'autre, de quartier en quartier, dans la paroisse, déguisés sous toutes sortes de costumes, cachés, protégés par tous, et spécialement par la Municipalité, dont entr'autres le Maire et le Procureur de la commune se feraient plutôt égarer que de rien faire contre les prêtres. Cette Municipalité est empoisonnée de fanatisme, toute entière très proche parente des ecclésiastiques et ne s'est illégalement mise en place (car les élections ont été toutes nulles) que par les intrigues sacerdotales et que pour les protéger et favoriser.

« Sur quelques renseignements que nous avaient donnés quelques bons citoyens, nous résolûmes, hier matin, de faire sortir trois détachements de onze hommes chaque, pour perquisitionner Dinan, Saint-Laurent et Poulmic, résidences indiquées pour asiles; nous fîmes marcher deux Commissaires de la Municipalité à la tête de chaque détachement. La fouille fut faite par tous les villages indiqués et autres; rien ne fut trouvé, à l'exception de leurs hardes, leurs livres, etc. Un détachement nous ayant dénoncé un dépôt d'armes trouvé chez M. Dumoulin, ancien sénéchal, et y soupçonnant quelques prêtres, nous convînmes dans le secret, avec les chefs de la troupe, qu'un détachement de trente hommes s'y rendrait dans la nuit avec l'un de nous. M. Sévellec y fut; on y a trouvé des armes toutes chargées à balle, mais point de prêtres; on avait prévenu de la descente.

« Ne pouvant obtenir de prêtres ni les faire enlever nous-mêmes, nous avons dessein, une fois le paiement des frais assuré (1200 livres une fois payées, plus 300 livres par jour jusqu'au départ des troupes), de lier le Conseil général par une transaction, la plus aggravante et la plus rigoureuse, sur tous les objets d'administration. C'est, dans la situation présente, le seul moyen de tirer le Département avec la décence qui lui appartient.

« SÉVELLEC, GUILLIERS. »

Le Département répondit à cette communication par un arrêté du 10 février, cassant le Conseil municipal et chargeant les Commissaires de choisir « six citoyens des plus recommandables par leur patriotisme, qui rempliront provisoirement les fonctions municipales, suivront avec activité le recouvrement des contributions, l'arrestation des prêtres perturbateurs et leur translation au château de Brest. »

Bientôt, ce ne seront plus simplement les prêtres, mais leurs parents et leurs amis. C'est ainsi que, le 28 septembre

1793, un frère et ami, qui ne signe que par des initiales, adresse à Quimper (1) cette liste de proscription :

« Je vous propose d'arrêter en Crozon : Jean Hervégan, du bourg, beau-frère du prêtre Carn ; la femme de Gabriel Raguenez, mère du prêtre de ce nom ; François Meillard, de Loïde, frère des prêtres Meillard ; le frère du prêtre Balcon, de Kerbénéou ; Jean Herjean, officier municipal, ami de ces prêtres et leur fournisseur, de Kerigon, près Morgat. Le vieux Boussard, de Morgat, mérite aussi une mention particulière, c'est un grand et chaud fanatique, on lui attribue des propos très incendiaires. »

DISTRICT DE LANDERNEAU

L'Évêque désignait chaque année les prêtres qui devaient prêcher les stations de l'Avent et du Carême dans les paroisses des villes et même des paroisses. Les administrateurs du département, à la mort de Mgr de Saint-Luc, pris au dépourvu, laissèrent les Vicaires-général de Quimper donner des *mandements* aux ecclésiastiques pour la station de l'Avent. Dans le Léon, également, les prêtres désignés par l'Évêque pour ces prédications purent encore exercer leur mandat. Ils profitèrent naturellement de cette occasion pour instruire le peuple des attentats schismatiques de la nouvelle Constitution ; aussi, le Département, ne voyant pas encore venir l'élu du 2 novembre 1790, se résolut à prendre quelques mesures pour atténuer le mal, au moins dans les villes, à l'occasion de la nouvelle station qui allait s'ouvrir pour le Carême de 1791.

Le 22 février, le Directoire du département (2), « considérant que la vacance du siège épiscopal et le défaut de prestation de serment de plusieurs Curés, Vicaires et religieux de ce diocèse rendent, d'une part, difficile le choix des prédicateurs pour les stations du Carême, que d'autre part, en n'employant que les sujets qui auraient prêté le serment, diverses églises pourraient manquer de prédicateurs pendant ce temps où le peuple, habitué à des instructions saintes et chrétiennes, s'alarmait s'il s'en voyait privé,

« Arrête d'autoriser les Municipalités à choisir, pour cette année, leurs prédicateurs tels qu'elles les jugeront convenables, à la charge, néanmoins, de veiller scrupuleusement à ce qu'ils ne se permettent dans leurs sermons aucune sortie contre la nouvelle Constitution et nos augustes représentants ; que s'ils voulaient persuader au peuple que la religion est attaquée, les Officiers municipaux seront tenus de les dénoncer aux tribunaux du district... »

Les Municipalités patriotes avaient donc carte blanche

(1) L. 15.

(2) L. 74.

pour choisir des *prédicateurs* à l'unisson de leurs sentiments.

La Municipalité de Landerneau s'empressa de faire choix du sieur Gomaire (1), digne en tout point d'une pareille mission. Le Gall, procureur-syndic du District de Landerneau, écrivait, le 8 mars, au Procureur-général (2) :

« M. l'abbé Gomaire, prédicateur français choisi pour le Carême par la Municipalité de Landerneau, a prêté, dimanche dernier, son serment à l'issue de la grand'messe, à Saint-Houardon. Il a prononcé, avant la prestation, un discours où respirait la plus saine théologie et le patriotisme le plus pur. Il sera imprimé. Il est plein d'énergie et de cette juste indignation que le vrai patriote et le chrétien sincère doivent éprouver à la vue du scandale et des désordres que commettent ou occasionnent les ecclésiastiques réfractaires. « Oui, je ne crains pas de le dire, s'est-il écrié, leur religion m'est aussi suspecte que leur patriotisme. »

« M. Expilly tarde à venir, et nos prêtres réfractaires auront de grands moyens, pendant les temps de pénitence, pour alarmer les consciences douteuses et exalter les têtes des gens simples et des dévots ignorants. »

Ce danger n'était pas à craindre pour les patriotes de Landerneau, et le même M. Le Gall mandait au même Procureur-général, le 13 mars :

« La Société des Amis de la Constitution de Landerneau a décerné, à la séance de vendredi dernier, la couronne civique à M. l'abbé Gomaire. Il improvisa de la manière la plus heureuse sa réponse au compliment que je prononçais. »

Cette récompense laïque convenait parfaitement à la mission fort peu ecclésiastique que remplissait le sieur Gomaire dans la chaire de Saint-Houardon. Mais le succès du prédicateur schismatique ne pouvait consoler le zélé Procureur-syndic de la réprobation générale du clergé et des fidèles contre la Constitution.

« J'avais raison de vous mander, écrivait-il le 10 mars (3) au Département, que les temps de la pénitence favoriseraient les intentions perfides des ecclésiastiques réfractaires. Le sieur La Rue, curé de Saint-Houardon, s'est permis de dire chez lui, à plusieurs personnes, qu'il ne fallait pas se confesser aux prêtres assermentés, et le nombre des pénitents de ceux-ci diminue de jour en jour. Hier, les ecclésiastiques réfractaires ont même affecté de se retirer à la sacristie pendant le sermon de l'abbé Gomaire. Cette disposition scandaleuse avait pour objet de faire croire aux fidèles qu'un prédicateur patriote ne

(1) Prêtre originaire de Lorient, interdit dans son diocèse, exerçait les fonctions de chapelain dans une famille du Léon (TREVAUX, 1,321).

(2) L. 72.

(3) L. 72.

pouvait annoncer que des maximes contraires à la religion. En effet, les auditeurs furent peu nombreux.

« Je le dis à regret, mais l'aristocratie augmente ici ses prosélytes; mon successeur dans la mairie est entaché de ce vice anticivique; la Société des Amis de la Constitution se prépare à le dénoncer. J'ai longtemps ménagé M. Renault; mais il s'éloigne journellement des principes consacrés par l'Assemblée Nationale.

« J'ai été instruit que tandis qu'on lisait à Saint-Houardon, dimanche, la lettre pastorale de M. l'Évêque du Finistère, le vicaire de Saint-Thomas lisait une lettre ou mandement des ci-devant Vicaires-généraux de Quimper, relatif à la permission de manger des œufs et du beurre pendant le Carême. Vous voyez que ces Messieurs s'obstinent à exercer une juridiction qui ne leur appartient plus. »

Expilly arrivait deux jours après, le 12 mars 1791 (1), à Quimper, d'où il repartait, à la fin du mois, pour Brest. Il devait, en passant, s'arrêter à Landerneau où l'attendait un détachement de troupes venu de Brest à sa rencontre. La veille de son arrivée, le 30 mars 1791, se produisit un incident consigné dans le registre des délibérations du District de Landerneau :

« Séance du 31 mars 1791. — ... Messieurs les dragons volontaires de Brest, actuellement en députation au-devant de M. l'Évêque du Finistère, ont demandé l'entrée. Une députation des Amis de la Constitution, de Landerneau, demande la même faveur. Un d'eux a dit qu'hier soir, sur les dix heures, un homme habillé d'un *beverley* gris se présenta à l'auberge des Trois-Piliers, tenue par le sieur Renault, sur la place aux vaches de cette ville, qu'il s'adressa aux volontaires de Brest et leur tint des propos injurieux pour eux et pour M. l'Évêque du Finistère, et qu'il ajouta des menaces d'insurrection prochaine.

« L'un de ces Messieurs les volontaires dit que cet individu leur demanda quel rôle on proposait faire jouer à l'Évêque du Finistère sur le théâtre que les Brestoises faisaient dresser sur le Champ de Bataille, vis-à-vis la Comédie. A quoi on lui répondit qu'un tel propos était indiscret, et qu'on désirait connaître celui qui le tenait. Le particulier répondit qu'il était prêtre, et donna le salut à M. Le Grand, qui le reconnut pour être le sieur Gourmelon, et qui lui répondit qu'il ne voulait plus être traité du nom d'ami par un homme qui paraissait être l'ennemi de la Constitution. Ces Messieurs lui observèrent que la malheureuse affaire de Vannes (2) devait le

(1) M. Boissière donne lui-même cette date. *Vide* M. Téphany, p. 161. La date donnée par M. Levot ne serait pas soutenable, III, p. 256.

(2) Il est fait ici allusion au soulèvement des paysans, le 13 février 1791, rapporté par M. Le Méné, chanoine de Vannes, dans l'histoire de ce diocèse qu'il vient de publier.

rendre plus circonspect, que, sans doute, il désirait aussi faire teindre sa robe du sang de ses concitoyens, et qu'à l'exemple des Vannetais il aurait, sans doute, fait dire une messe pour exciter ses partisans. « Oui, oui, répondit le sieur Gourmelon, « vous verrez renouveler ici cette scène; la messe se dira « avant cinq heures dimanche matin, et je ne doute pas que « cette journée ne surpasse celle de Vannes. » (A suivre).

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE V.

LES PREMIERS SUCCESSIONS.

1^o SAINT GOULVEN. (suite.)

« Cependant que saint Goulven ravissait un chacun en admiration de sa sainteté, les Danois et Normands qui tenoient la mer, pillans et écumans l'océan, aborderent à la côte de Léon, mirent leurs vaisseaux à couvert dans les havres et jetterent plusieurs soldats à terre (1) pour courir et lurrager le pays. Le seigneur de Léon (la chronique latine l'appelle Even), qui lors estoit en la ville de Lesneven, fit armer ses sujets pour résister aux barbares; mais, avant que de les aller rencontrer, il fut en poste vers saint Goulven. »

Ici se place la question de savoir à quelle époque a vécu le comte Even. Nous avons déjà vu que dom Lobineau le fait vivre au ^x^e ou au ^{xi}^e siècle, et cela parce qu'il a eu à combattre les Normands. Dom Morice a exprimé la même opinion adoptée par l'abbé Déric et le bréviaire de Rennes. Dans une de ses notes à la *Vie des Saints de Bretagne*, M. de Kerdanel a résumé ce qui peut être dit sur ce point d'histoire : il cite d'abord l'abbé Gallet assurant que le duc ou comte Even (car on lui donne ces deux titres) était fils de Withur et père d'Azénor, femme de Judual. Or, nous avons vu les rapports de Withur avec saint Pol quand ce comte gouvernait le pays de Léon (vers 510 d'après M. de Kerdanel, vers 525 d'après dom Plaine). Quant au roi Judual nous l'avons vu assister au sacre de Cétomérin (vers 590). Nous pouvons donc admettre que pendant l'épiscopat si long de saint Pol, et lorsque saint Goulven vivait encore de la vie solitaire, le fils de Withur avait eu le temps de succéder à son père, si bien que sous l'épiscopat de Cétomérin il pouvait avoir à combattre les barbares du nord dont les prochaines incursions avaient été prédites par saint Pol mourant. Tout ici concorderait donc avec les données générales de notre histoire.

Mais dom Lobineau appuie son opinion sur l'autorité du cartulaire de l'abbaye de Landévenec, qui d'après lui ferait vivre le

(1) C'est-à-dire qu'ils firent débarquer quelques uns des leurs.

comte Even au x^e siècle. Le feuillet 156 du cartulaire (1) porte un acte de donation qui a pour titre : *De tribu Lanrivoroe*. Voici la traduction des premières lignes de cet acte : « Il est déclaré dans cette description que saint Morbret eut un entretien avec saint Guennolé auquel il donna à perpétuité et sa personne et le bénéfice qu'il avait reçu du comte Even surnommé le Grand, et enfin tout ce qu'il possédait... » Donc bien loin de trouver un argument dans le cartulaire, dom Lobineau aurait dû y constater que le comte Even était contemporain de saint Morbret qui connaissait saint Guennolé, c'est-à-dire qu'il remonterait au moins au vi^e siècle. Il est vrai qu'on lit au verso du même feuillet dans le cartulaire, « Ce bénéfice avec ses revenus et ses dîmes comprend Languenoc, héritage de saint Guenaël premier successeur de saint Guennolé, Lan Decheuc, Caer Tan, Ran Maes, Caer Galuen, sur la rivière d'Elorn.

« L'an neuf cent cinquante et un de l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

Qui ne voit que cette date rejetée au bas de la pièce transcrite ne se rapporte nullement à l'acte même de donation ? Elle ne peut qu'indiquer à quelle époque les possessions de l'abbaye dans Lanrivoré furent inscrites au cartulaire. Nous rappelons donc ce que nous avons déjà dit, que les Normands combattus par Even ne doivent pas être confondus avec les compagnons de Rollon, mais que ce sont simplement ces barbares du Nord, Danois, Saxons, Alains, etc., contre lesquels avaient déjà eu à lutter Calpurnius père de saint Patrice, et notre roi Grallon qui les vainquit. Ceci ressort encore du cartulaire de Landévenec ou Gurdestin appelle le prince breton « *Gloriosus ultor Normanorum*. »

Nous croyons qu'après tout ce qui vient d'être dit, le doute n'est guère possible sur l'époque du comte Even et de notre saint Goulven. Revenons donc à la rencontre du guerrier et du solitaire.

« Le seigneur de Léon trouva le Saint à genoux devant une croix, à l'une de ses stations ; il le salua humblement, disant : « Dieu vous garde, serviteur de Dieu ; nous avons icy près une armée d'infidèles à combattre ; je vous supplie de prier Dieu pour moi et mes soldats, afin que nous puissions garentir ce pays de leurs ravages. » Le Saint lui répondit : « Monseigneur, allez hardiment ; et quand vous aurez vaincu les ennemis, venez me trouver en ce lieu. »

« Le comte crut aux paroles du Saint et, ayant reçu sa benediction, monta à cheval et s'en retourna en sa ville de Lesneven où, ayant fait monter son armée, il mena, le lendemain, ses troupes droit vers les ennemis, les suivant à la fumée des maisons brûlées, son de toczain (2) et clameur des paysans. Enfin il les rencontra tous en desordre, s'en retournant par bandes, chargés de butin et pillage, pour devoir gagner leurs navires ; mais

(1) Page 163, dans la récente édition de M. de La Borderie.

(2) Les cloches de cette époque n'étant que des clochettes, le son du toczain ne devait être guère dans les habitudes.

le comte Even, bien servy d'éprons, ayant découvert la route qu'ils tenoient, leur couppa chemin et se jettia avec une moitié de son armée, les chargeant par derriere, de sorte qu'estant attrapés et enveloppés de l'armée, ne pouvant ny avancer ny reculer, ils furent défaits, et la plupart tuez sur le champ, peu s'en estant fuis, qui, s'estant jettés dans les esquifs et chaloupes qu'ils tenoient amarez au rivage, gagnèrent leurs vaisseaux, et, levant les voiles et ancres, prirent la fuite, sans envie de plus prendre terre en cette coste. Tout le butin demeura à Even, et la plupart de leurs navires, lesquels, à faute d'hommes, ils ne peurent amener.

« Le comte Even s'en retourna, le mesme jour, victorieux et triomphant à Lesneven (ville qu'il avoit fortifiée d'un beau chasteau, et ceint de murailles et, de son nom appelé Les-Even, qui signifie Cour d'Even (1), où, après avoir rendu grâces à Dieu et départy le butin à ses soldats, il convia les chefs et principaux officiers de son armée à venir souper avec luy au chasteau : on ouvrit les tables, et tout estant disposé, comme il lavoit ses mains, il se souvint des paroles que saint Goulven luy avoit dites à son départ :

« Quand Dieu vous aura donné victoire de vos ennemis, venez-moy trouver en ce lieu. » Il s'excusa vers la compagnie, la pria de faire bonne chere, nonobstant son absence, prit la poste (2), avec peu de train, et se rendit, en peu de temps, au mesme lieu où il avoit trouvé, le jour précédant, saint Goulven ; et d'aussi loin qu'il put découvrir le Saint, qui estoit lors en oraison au pied d'une croix, il mist pied à terre, le chapeau au poing, courut vers luy ; puis, se jettant à genoux, luy baysa reveremment la main, car il estoit Prestre, et luy dit : « Mon Père, levez-vous ; car, par la grace de Dieu et le merite de vos prieres, nous avons vaincu nos ennemis. » Alors, le Saint qui, prosterné à terre, les bras estendus en forme de croix, n'avait bougé de là, priant Dieu pour le bon succès des armes chrestiennes (3), se leva sur bout et, prenant le seigneur de Léon par la main, luy dist : « Monseigneur, rendez grâces à Dieu qui vous a donné cette victoire de vos ennemis ; observez ses commandements, et gardez-vous d'y contrevenir. »

On trouvera sans doute que les paroles du saint ermite, traduites par Albert-le-Grand, sont d'une politesse rappelant tant soit peu l'urbanité qui avait cours au commencement du xvii^e siècle ; mais à cette époque l'anachronisme était de mise dans la littérature comme dans les arts. Un tableau conservé dans l'église

(1) Autrefois *Lez-an-Even* ; mais la lime de l'euphonie a usé peu à peu la voyelle *a* pour former le nom plus doux de *Lez-n-Even*. — (M. de Kerdanet.)

(2) C'est la seconde fois que nous trouvons dans le récit d'Albert cette singulière expression ; le lecteur est prié de ne pas la prendre au pied de la lettre.

(3) C'est aussi par la prière ininterrompue et dans une semblable attitude que saint Guennolé avait obtenu pour son père, saint Fragan, la victoire de *Mil-Guern*, sur les pirates du Nord.

de Goulven représente l'entrevue du Saint et du Comte ; il est ainsi décrit par M. de Kerdanet : « Le Saint est près de la mer, à côté de la croix, appelée *Croaz, Croz* ou *Gost-da-Draon*. Sur la première marche de cette croix, on remarque un chapeau à grands bords, et, près du chapeau, un livre à tranches rouges. Le Saint, debout et découvert, est en soutane noire, avec un collet blanc légèrement rabattu. Il porte la main gauche sur la poitrine et présente la droite au comte, qui semble la presser avec respect. Le comte est en haut-de-chausses, en habit rouge, en collerette blanche, la tête découverte, une toque à plumets à la main ; du reste, botté, éperonné et l'épée au côté, dans une attitude noble et vraiment martiale. La bride de son coursier est passée à son poignet gauche ; cinq cavaliers le suivent, habillés comme on l'était du temps de Louis XIII. Dans un autre coin du tableau, on aperçoit la mer, sillonnée par les vaisseaux des Normands, qui s'enfuient à toutes voiles ; les rivages sont jonchés des morts qu'ils ont abandonnés. »

Les peintres n'étaient pas seuls en ce siècle là, à prêter aux vieux comtes bretons, hauts de chausses et pourpoints, chapeaux et toques à plumets. Les sculpteurs se laissaient bien aller à semblables imaginations : on peut voir dans le beau retable du maître-autel à Plougouvelin, un bas relief représentant la rencontre de saint Guenaël et d'Erech-Le-Grand, qui donna son nom au *Bro-Erec* ou comté de Vannes. Ce seigneur est exactement vêtu comme Even dans le tableau de Goulven, mais pour qu'on ne puisse ignorer que le comte Erec était à la chasse, quand il se trouva devant saint Guenaël, l'artiste a fait figurer son mousquet à ses pieds.

(A suivre.)

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odéon, 46
QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS { **JODELAIS, Jeune**
Ecclésiastiques { Quimper — 36, rue Keréon — Quimper
Fournissr du Grand-Séminaire

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
36, Place Saint-Corentin **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 36
QUIMPER QUIMPER

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

Conseils aux Ecclesiastiques

aux vieillards qui digèrent mal, aux personnes austères qui vivent sobrement, à ceux dont la vie sédentaire et calme exige par cela même une stimulation des fonctions digestives, à tous ceux enfin qui désireront arriver à une longue et heureuse vieillesse en conservant la santé du corps, indispensable à la tranquillité de l'esprit.

Du plus jeune âge jusqu'à la plus extrême vieillesse, à toutes les personnes énumérées plus haut, nous affirmons que pour obtenir ces résultats désirés il est indispensable de se purger au moins une fois par semaine. Pour ce'a il ne faut employer ni pilules dures et indigestes, ni capsules à base d'huile de ricin nauséabonde, ni eaux minérales répugnantes, ni cachets, poudres, thés, grains, tisanes aussi étranges qu'étrangères, etc., à base de drastiques violents, tels que : aloës, scammonée, sels, etc. Tous ces purgatifs plus nuisibles qu'utiles à la santé sont remplacés à tout jamais par le

PURGATIF GÉRAUDEL

sous forme de tablettes laxatives et rafraîchissantes, exquises au goût, agréables à sucer et ne procurant aucune Colique.

Les Glaires, la Bile, les Aigreurs, Manque d'appétit, Humeurs du Sang, Constipation, Maux de Tête, Migraines, etc., disparaissent en très peu de temps. La peau du visage s'éclaircit et la gaieté revient avec la santé et la fraîcheur du teint.

La Boîte contenant 18 Purgations : 1 fr. 50
dans toutes les Pharmacies

Bien demander une Boîte de PURGATIF GÉRAUDEL et non pas un étui.

L'Inventeur M. GÉRAUDEL, Pharmacien



Ste-Ménchould (Marne)

envoié Gratis et Franco

DEUX TABLETTES ÉCHANTILLON

à toute Personne

qui lui en fait la demande affranchie.



Dimension de la Tablette

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO	PRIX DE L'ABONNEMENT	LA LIGNE D'ANNONCE
10 CENTIMES	6 fr. par an	40 CENTIMES
L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS		

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — I. Nouvelles du Diocèse : Avis ; Nominations ; Guerlesquin ; Cantique de saint Théodore ; Les Béatifications.

II. Les nouveaux Bienheureux ; le P. Perboyre et le P. Chanel ; Pèlerinage du travail à Rome ; Evreux ;



Maison de N.-D. de la Salette à Nantes ; Etats-Unis.

III. Documents historiques (suite).

IV. S^r Pol-Aurélien et ses premiers successeurs : S^r Goulven (suite).

V. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 24 Novembre. — Dernier Dimanche après la Pentecôte : Patronage de la Sainte-Vierge, double-majeur, blanc. A la messe, mémoires 1^{re} de saint Jean de la Croix, 2^o du dimanche, 3^o de saint Chrysogone, martyr.
Vêpres de la Sainte-Vierge, mémoires 1^{re} de sainte Catherine, 2^o de saint Jean de la Croix, 3^o du dimanche.
Lundi 25. — S^{te} Catherine, vierge, martyr, double, rouge.

Mardi 26. — S. Didace, évêque semi-double, blanc.

Mercredi 27. — Office du jour ou office votif.

Judi 28. — Office du Saint-Sacrement, semi-double, blanc.

Vendredi 29. — S. Hoardon, évêque, double, blanc.

Samedi 30. — S. André, apôtre, double de 2^e classe, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Plomelin	25 et 26 novembre.
Rédéné	27, 28, 29 et 30 novembre.
Lanvéoc	1 ^{er} décembre.

VIN DEFRESNE

TONI-NUTRITIF

à la

PEPTONE

Le Vin de Peptone Defresne est le plus précieux des toniques ; il contient la fibre musculaire, le fer hématique et le phosphate de chaux de la viande de bœuf ; il est le seul reconstituant naturel et complet.

Ce Vin délicieux réveille l'appétit, relève les forces de l'estomac et améliore la digestion, c'est un reconstituant sans égal, sa composition ; il arrête la consommation, colore le sang épuisé par l'anémie, et prévient les déviations de la colonne vertébrale.

Le Vin de Peptone Defresne assure la nutrition chez les personnes minées par la fatigue et les soucis ; il nourrit les vieillards ; il supprime les dangers de la croissance.

La Peptone Defresne est adoptée officiellement par la Marine de l'Etat et les Hôpitaux de Paris. Toutes les Pharmacies DEFRESNE est le premier préparateur du VIN DE PEPTONE, 4. Quai du Marché-Neuf, PARIS.

NOTA. — Le Clergé et les Communautés religieuses jouissent de conditions spéciales.

ALLEMAGNE Professeur FRITZMANN, à Bensheim, Hesse, rec. jeunes Français cathol. en pension depuis 1857. Beau pays et climat salubre. Exc. référ.

LA SALAMANDRE

CHEMINÉE
ROULANTE
PEU VISIBLE
CONTINU

Dépense :
30 cent.

PRIX :
100 fr.

77 bis, r. Richelieu, Paris.

LE GRESHAM

C^{ie} Anglaise d'Assurances sur la Vie, fondée à Londres en 1848. — Succursale établie en 1864, à Paris, 30, Rue de Provence.

Actif : 100 Millions

Assurances sur la Vie entière, Mixtes, à Terme fixe. — RENTES

VIAGÈRES Payables sans

fraux aux taux de 10, 15, 17 % sur l'âge. Prospectus et renseignements gratuits et franco, en écrivant à Paris ou à MM. les Agents des Départements.



ORGUES

D'ALEXANDRE PÈRE ET FILS

106, rue Richelieu, Paris

Exposition Universelle 1889. 1^{re} Médaille d'Or

ORGUES à MAINS DOUBLÉES (Modèles nouveaux)

ORGUES depuis 100 fr. jusqu'à 8,000 fr.

VENTE AVEC FACILITÉS de PAIEMENT

Envoi franco sur demande du CATALOGUE illustré

PIANOS, VENTE ET LOCATION

GUÉRISON

certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2^{me} jour. M. LENORMAND, Med^e Sp^l, Anc^{te} Aide-Major des Hôpitaux M^{rs}, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

Avis. — L'Ordo de 1890 étant en préparation, Messieurs les Ecclésiastiques qui auraient relevé quelque erreur dans l'Ordo de 1889, sont instamment priés de faire parvenir au plus tôt leurs réclamations.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Nominations. — M. Caroff, vicaire à Plozévet, est nommé vicaire à Roscanvel.

M. Floch, vicaire à Roscanvel, est nommé vicaire au Faou.

M. Bouzélou, vicaire à Plonévez-du-Faou, est nommé vicaire à Plozévet.

M. Péron, vicaire au Faou, est nommé vicaire à Mahalon.

M. Kersaudy, vicaire à Mahalon, est nommé vicaire à Plonévez-du-Faou.

GUERLESQUIN. — La messe du départ a été célébrée au milieu d'un grand concours de fidèles et en présence de tous les jeunes soldats, qui avaient fait la sainte communion le jour de la Toussaint.

Ils ont entendu avec respect les sages avis de leur pasteur, et reçu de lui des lettres de recommandation pour les aumôniers de leur garnison.

Cantique de saint Théodore.

REFRAIN.

Chantons, chantons avec nos âmes,
Théodore, le fier martyr,
Souriant au milieu des flammes,
Et pour son Dieu prêt à mourir !

A son drapeau toujours fidèle,
Soldat, il défend son pays...
Mais quand la voix du ciel l'appelle,
Il sait braver tous les mépris.

Ils n'ont que trop souillé la terre
Vos dieux d'argile et de métal...
Et le chrétien, dans sa colère,
Brise soudain leur piédestal.

Tremble devant notre vengeance,
Vil profanateur, à genoux !
Jamais ! mon Dieu, mon espérance,
Je ne tremble que devant vous...

Le fer déchire sa poitrine,
Son sang ruisselle à larges flots...
Mais un ange sur lui s'incline,
Et le console dans ses maux.

Ah ! bourreaux, redoublez de rage,
Ravivez l'ardeur de vos feux !
Rien ne peut dompter son courage,
Et son âme s'envole aux cieux.

Nous aussi, soldats de l'Eglise,
Nous, les défenseurs de la loi,
Déroutons sans peur la devise
Nous parlant d'honneur et de foi.

Sur les rochers de l'Armorique
Avec amour nous te chantons...
Protège, martyr héroïque,
Protège toujours les Bretons !

Donne ta vaillance à nos prêtres,
Garde-nous notre doux pasteur,
Et chrétiens comme nos ancêtres,
Nous serons des hommes de cœur.

Oui, oui, comme saint Théodore,
Nous redirons : Je crois, je crois !
Je veux, ô Jésus que j'adore,
Mourir en embrassant ta croix.

Les Béatifications. — La Béatification est un acte par lequel l'Eglise déclare, par l'organe du Souverain Pontife, qu'une personne décédée après une vie exemplaire ou confessant la foi dans les tourments, et par l'intercession de laquelle plusieurs miracles ont été opérés, jouit dans le ciel de la béatitude éternelle. La béatification diffère considérablement de la canonisation, comme le fait remarquer Benoît XIV dans son ouvrage *De canonisatione sanctorum*. Elle n'est en effet qu'une simple concession ou permission du Souverain Pontife, en vertu de laquelle le vénérable serviteur de Dieu peut être l'objet d'un culte ecclésiastique. La canonisation au contraire est une sentence définitive prononcée en forme par le Souverain Pontife, qui déclare et ordonne que tous les fidèles doivent honorer comme un saint celui qui avait été d'abord déclaré Bienheureux. Le culte autorisé par la Béatification est circonscrit à une province, à un diocèse, à une ville ou à une communauté religieuse ; il est facultatif et non de précepte, tandis que le culte qui a été décrété par la canonisation est étendu à tout l'univers catholique et oblige tous les fidèles. Les serviteurs de Dieu, qui n'ont été que béatifiés, sont l'objet d'un culte moins solennel et, sans un indult apostolique, ils ne peuvent être choisis pour patrons de royaumes et de cités ; leur office n'a point d'oc-

lave et le jour de cet office ne peut être une fête obligatoire. On ne peut pas enfin célébrer la messe votive. Pour tous ces motifs, on a appelé la béatification une canonisation imparfaite. Dans le bref de la béatification, le Pape n'emploie que la formule suivante: *Tenore presentium indulgemus ut idem Servus Dei Beati nomine nuncupetur.*

La Béatification proprement dite, telle qu'elle existe aujourd'hui, fut introduite dans l'Eglise lorsque les longues procédures qui précèdent la canonisation furent reconnues nécessaires. Toutefois les honneurs publics décernés aux saints remontent aux premiers temps de l'Eglise. Ces vénérables rites se propagèrent de siècle en siècle, et quoique de temps à autre les évêques aient exposé des reliques de martyrs à la vénération des fidèles et élevé des autels en leur honneur, la prescription du culte public a néanmoins été regardée comme proprement dévolue aux Souverains Pontifes, surtout depuis le douzième siècle.

L'Eglise naissante décernait les premiers honneurs de la béatification à ceux qui vivaient et mouraient saintement, soit en gardant avec dévotion leurs précieux restes, soit en écrivant leur nom dans des diptyques sacrés. On suspendait une lampe devant le tombeau du serviteur de Dieu et son image décorait la porte d'entrée de l'église. Dans la suite des temps, on multiplia les rites sacrés de la Béatification, tout en leur conservant quelque chose de leur antiquité primitive.

La première Béatification solennelle faite dans les derniers siècles fut celle de saint François de Sales, mort le 28 décembre 1622, laquelle fut célébrée le 8 janvier 1662, par le Pape Alexandre VII, dans la basilique de Saint-Pierre, où ce même Pontife canonisa le saint évêque, le 19 avril 1665.

La cérémonie de la béatification avait lieu autrefois dans la basilique vaticane. Elle a lieu actuellement dans la grande salle, dite de la Bénédiction *urbi et orbi*, au-dessus du portique de Saint-Pierre, laquelle a été transformée en chapelle. Cette magnifique salle, resplendissante de dorures, est brillamment illuminée le jour de la cérémonie. Trois grands tableaux, représentant les miracles opérés par le vénérable serviteur de Dieu, sont placés sur ses murs. Sur la paroi du fond, derrière l'autel, au centre d'une immense nuée aux rayons éclatants, se trouve, caché sous un rideau blanc, un quatrième tableau représentant le vénérable serviteur de Dieu porté par des anges et s'envolant vers la gloire.

Le chapitre de Saint-Pierre, qui a juridiction sur la salle de la canonisation, choisit lui-même l'évêque qui doit pontifier à la cérémonie. Sa Grandeur, revêtu de la chape et portant la mitre, fait son entrée dans la salle vers dix heures, par la porte située derrière l'autel qui aboutit à l'escalier de la coupole et par celui-ci à la basilique. Elle est assistée par deux chanoines de Saint-Pierre qui sont diacre et sous-diacre, et elle arrive précédée de tous les élèves du séminaire du Vatican. Vers dix heures un quart, précédés et escortés par un piquet de la garde suisse en grand uni-

forme, les cardinaux de la Sacrée-Congrégation des Rites, portant la *cappa magna* avec l'hermine blanche, font leur entrée solennelle par la grande porte, suivis des prélats, des officiers et des consultants de cette même congrégation.

Chacun étant à sa place, un maître des cérémonies invite le secrétaire de la congrégation des Rites et le postulateur de la cause à se rendre auprès du préfet de ladite congrégation, et le postulateur prie Son Eminence de vouloir bien promulguer les lettres pontificales en forme de bref qui permettent de donner au vénérable serviteur de Dieu le titre de bienheureux. Le cardinal, acquiesçant à la demande du postulateur, lui remet le bref pontifical, en le chargeant de demander au chef du chapitre de la basilique vaticane de permettre qu'il en soit donné lecture publique. Le secrétaire des Rites et le postulateur, précédés du maître des cérémonies, se rendent alors auprès du Vicaire du chapitre de Saint-Pierre et lui remettent le bref, que celui-ci passe à un maître des cérémonies du chapitre, lequel se dirige aussitôt vers la chaire et en donne lecture à haute voix.

La lecture du bref terminée, l'évêque officiant entonne le *Te Deum*, et aussitôt le rideau qui cachait le tableau du bienheureux s'envolant dans la gloire soutenu par des anges, et le voile qui couvre la relique du bienheureux exposée sur l'autel tombent. Au même instant, les cloches de Saint-Pierre sonnent à toute volée leurs joyeux carillons de fête, annonçant à la ville et au monde la Béatification du glorieux martyr. Le postulateur distribue alors aux cardinaux une grande image du bienheureux, roulée et entourée d'un ruban rouge, et deux vies du même, l'une en abrégé et l'autre complète, toutes deux reliées en maroquin rouge et dorées sur tranche. En même temps, d'autres images moins grandes et d'autres exemplaires moins richement reliés de la vie du bienheureux sont distribués aux évêques, aux chanoines et aux prélats et officiers de la congrégation des Rites.

Le *Te Deum* fini, un chantre entonne *Ora pro nobis Beate N.* et les assistants ayant répondu : *Ut digni efficiamur promissionibus Christi*, l'évêque pontifiant chante l'oraison propre du nouveau bienheureux. Puis, ayant encensé la relique, il quitte la mitre et la chape pour se revêtir de la chasuble, et la messe solennelle commence, chantée en musique par les chantres de la chapelle Julienne de Saint-Pierre. La messe est du commun d'un martyr ou d'un confesseur, avec les oraisons propres approuvées par un décret de la Sacrée Congrégation des Rites.

Dans l'après-midi, vers quatre heures, Notre Saint-Père le Pape, suivi de toute sa cour et du Sacré-Collège, se rend dans la salle de la Béatification pour y vénérer la relique et l'image du nouveau bienheureux. Sa Sainteté est reçue par le chapitre de Saint-Pierre et les élèves du séminaire du Vatican, qui l'accompagnent jusqu'à l'autel. L'adoration terminée, le postulateur de la cause ou le supérieur de l'ordre auquel appartenait le bienheureux, se prosterne devant le Souverain Pontife et lui présente les

oblations d'usage, c'est-à-dire un reliquaire avec la relique du bienheureux, l'image du même et un exemplaire de la vie richement reliée et un superbe bouquet de fleurs artificielles. Sa Sainteté rentre ensuite dans ses appartements, tandis que les chanoines de Saint-Pierre chantent vêpres, et la double cérémonie de la Béatification prend ainsi fin.

Nouveaux Bienheureux. — Le bienheureux Perboyre est né le 6 janvier 1802, au Puech, petit hameau de la paroisse de Montgesty, dans le diocèse de Cahors. Il reçut au baptême les noms de Jean-Gabriel. A l'âge de 16 ans, il entra dans la Congrégation de la Mission ; le 9 septembre 1825, il était ordonné prêtre à Paris. Successivement professeur au collège de Montidier et au Grand-Séminaire de Saint-Flour, puis sous-directeur du noviciat des Lazaristes, à Paris, il désirait ardemment être envoyé aux Missions, et verser son sang pour le salut des âmes.

Et cet amour du martyre débordait à chaque instant de son cœur. Un jour, il réunit les séminaristes, il leur montre une corde et un habit ensanglantés, et, d'un ton où l'on sentait vibrer toute son âme : « Voici l'habit d'un martyr, s'écrie-t-il. Voici la corde avec laquelle il a été étranglé ! Quel bonheur pour nous, si nous avions le même sort ! »

Enfin, en 1835, il obtint la permission si longtemps et si vivement souhaitée. Il partit pour la Chine. Il s'était embarqué le 16 mars au Havre ; le 29 août, il était à Macao, d'où il fut envoyé dans la mission du Ho-Nan, puis dans celle du Hou-Pé, où la persécution se ralluma bientôt.

C'est le 15 septembre 1839, que le P. Perboyre tomba au pouvoir des satellites des mandarins. Il serait impossible de décrire tous les raffinements de barbarie inventés par la férocité du persécuteur pour lasser la patience du saint missionnaire, le forcer à renier sa foi et à dénoncer les prêtres et les chrétiens qu'il connaissait.

Pendant de longs mois, traîné de tribunal en tribunal, souffleté, flagellé, abreuvé de toutes sortes de tortures et d'humiliations, il fut enfin attaché à un gibet en forme de croix, et le 11 septembre 1840, l'intrépide confesseur recevait enfin, avec la palme du martyre, la récompense de ses travaux.

Après bien des démarches, on put obtenir enfin ses précieuses dépouilles, qui furent transportées, en 1860, à la Maison-Mère de la Congrégation de la Mission de Paris.

Le bienheureux Perboyre a un frère Lazariste comme lui, et deux sœurs, Filles de la Charité.

Le vénérable Chanel, dont la béatification a eu lieu le 17, est né à Cuel (Ain), au diocèse de Belley, le 12 juillet 1803. Elevé par des parents chrétiens et surtout par une bonne et pieuse mère, Pierre Chanel, d'abord berger, fut un jour rencontré par le

curé d'une paroisse voisine, qui devina en lui une âme appelée de Dieu, lui donna les premières leçons de latin et l'envoya bientôt au Séminaire. Le 15 juillet 1827, il recevait l'ordination sacerdotale. Successivement vicaire à Ambérieu et curé de Crozet, il obtint enfin de son évêque la réalisation d'un vœu qui lui tenait au cœur. Il entra dans la Société de Marie, et fut envoyé comme professeur, puis comme supérieur au Petit Séminaire de Belley.

Mais ce qui avait attiré le jeune prêtre dans la Société de Marie, c'était un immense désir d'aller travailler à la conversion des peuples sauvages de l'Océanie ; l'abbé Chanel demanda et obtint du R. P. Colin, le fondateur des Maristes, la faveur de faire partie du premier envoi de Missionnaires.

Le 24 décembre 1847, il partait avec sept autres religieux pour l'île de Futuna (Océanie).

Il rencontra d'abord un excellent accueil parmi les indigènes ; le roi lui était favorable, et pendant la première année, le P. Chanel put baptiser quelques enfants, une cinquantaine d'adultes ; le nombre des catéchumènes commençait à grandir, tout faisait présager pour la nouvelle Mission, une grande prospérité.

Mais Dieu voulait lui donner une base plus solide en l'arrosant du sang de son premier apôtre. Le fils aîné du roi s'étant fait inscrire au nombre des catéchumènes, les ennemis du missionnaire persuadèrent au prince que c'en était fait de son autorité, que la conversion de son fils n'était qu'un moyen déguisé de le détrôner, et, sans autre forme de procès, le roi prononce la sentence de mort contre le P. Chanel, et charge son ministre de l'exécuter. Les meurtriers se présentent à la maison du missionnaire qui les reçoit sans défiance. Un premier coup de massue fracasse le bras du missionnaire. Un second coup le frappe et le renverse ; à ce moment, l'apôtre, maître de lui-même et dans toute la plénitude de sa volonté, à plusieurs reprises, prononce ces paroles : « La mort est un bien pour moi. » Et puis, il offre à Dieu le sacrifice de sa vie pour ses chers insulaires ! Comme Jésus sur la croix, il prie et veut mourir pour ses bourreaux ! Pas un cri, pas une plainte, aucune larme, aucun gémissement !

Au même instant, bien que le ciel fût parfaitement serein, éclatait comme un violent coup de tonnerre qui porta au loin la terreur. Les meurtriers s'étaient arrêtés terrifiés, et avaient jeté leur butin.

Le P. Chanel avait alors 39 ans.

Les assassins crurent un moment avoir anéanti la religion dans leur île. Mais le sang des martyrs a toujours été et reste toujours une semence de chrétiens.

La population de Futuna qui avait beaucoup aimé le P. Chanel, avait été très impressionnée par le coup de tonnerre qui avait retenti sur la case du martyr, au moment de sa mort. Peu après, le frère du roi, le plus ardent ennemi des missionnaires, fut frappé de mort, et le roi atteint d'une horrible maladie ; il mourut après une agonie épouvantable.

Un an après, les indigènes demandèrent de nouveaux missionnaires et bientôt l'île entière fut chrétienne. Aujourd'hui, Futuna forme une chrétienté qui rappelle la ferveur des premiers âges.

Le premier soin des Pères Maristes, dès qu'ils en eurent le moyen, fut d'aller réclamer le corps de leur confrère et tout ce qui lui avait appartenu, comme autant de reliques d'un prix, pour eux, audessus de tous les trésors de la terre. Cette précieuse dépouille est aujourd'hui conservée à la maison-mère des Maristes, à Lyon.

Le musée de la Propagation de la Foi a réclamé et possède la hache qui a porté le dernier coup au P. Chanel.

Rome. — *Pèlerinage des Ouvriers.* — Vendredi, messe de communion à Saint-Pierre par S. Em. le cardinal Langénieux. Les ouvriers entrent en procession avec leurs bannières, au chant de : « Catholiques et Bretons toujours ». La messe est dite à la chapelle de sainte Pétronille, fille adoptive de saint Pierre. Son corps est conservé tout entier sous l'autel. Avant la messe, le cardinal, dans un discours émouvant, rappelle les liens qui unissent sainte Pétronille à la France. Sans doute parce qu'elle est la fille adoptive de Pierre, comme la France est la fille aînée de l'Eglise, nos rois l'ont choisie comme patronne : sa chapelle appartenait à la France et deux chapelains, entretenus par notre gouvernement, y priaient chaque jour pour notre patrie.

Après la messe, le *Te Deum* est chanté alternativement par la maîtrise de Saint-Pierre et par les pèlerins. Ensuite, vénération des reliques insignes et visite des reliques de la basilique.

Le temps est magnifique ; par contre, il fait vraiment froid, surtout le matin et le soir.

On raconte que dans un atelier se trouvait un protestant, qui a voulu, lui aussi, faire l'heure comme les camarades. Il avait promis que si le sort le favorisait il en ferait profiter son voisin de travail, très bon catholique. Le billet lui échet.

Plusieurs personnes de la ville lui offrent qui 50, qui 80 francs pour acheter son billet. Il refusa obstinément pendant plusieurs jours et tint parole vis-à-vis du camarade, qui est aujourd'hui à Rome. La direction a décidé que deux ouvriers communieraient de la main du Saint-Père. On leur a annoncé cette bonne nouvelle le soir. L'un d'eux, profondément ému, demande ce qui lui vaut un pareil honneur. L'autre pâlit tout d'abord, puis éclate en sanglots.

Rome, 18 novembre, 11 h. 25 du matin.

Les solennités de béatification du vénérable P. Chanel ont été splendides.

Mgr Luçon, évêque de Belley, officiait. Onze cardinaux étaient présents.

Sa Sainteté le Pape Léon XIII est venu, vers quatre heures, vénérer les reliques du Bienheureux.

L'assistance comprenait au moins cinq mille personnes, auxquelles s'était joint le pèlerinage français.

Le salut solennel a été donné par Mgr l'évêque de Belley.

A son départ, le Pape a été salué par d'ardentes acclamations, auxquelles a succédé le chant du *Magnificat*.

ÉVREUX. — Messieurs les Vicaires-Généraux adressent une lettre circulaire pour demander des prières pour la conservation de Monseigneur d'Evreux, dont la santé inspire les plus grandes inquiétudes.

QUIMPER. — On nous prie de publier l'information suivante : Il vient de s'ouvrir à Nantes, sous la surveillance de Monseigneur et relevant directement de l'administration diocésaine, un établissement destiné à recevoir des pensionnaires (hommes). Voici, d'ailleurs, à ce sujet, l'annonce de la *Semaine* du diocèse.

Maison de Notre-Dame de la Salette, à Nantes. — Depuis longtemps déjà sont établies à Nantes diverses maisons destinées à recevoir, en qualité de pensionnaires, les femmes qui désirent s'y retirer. Rien de tel n'existait encore pour les hommes. Cette lacune vient d'être comblée. Depuis le 1^{er} mai de cette année, une maison construite dans un bel et vaste enclos, rue Saint-Donatien, 20, est ouverte aux hommes, veufs ou célibataires, qui souhaiteront y être admis et y prendre pension. Le service de l'établissement est confié aux religieuses Oblates du Cœur de Jésus.

On traite avec Madame l'Econome pour le prix de la pension qui varie suivant les conditions spéciales d'installation demandées par les intéressées.

Une aile du bâtiment est réservée aux malades qui, momentanément, auraient besoin de soins spéciaux.

On pourra, pour plus amples renseignements, s'adresser à Madame la Supérieure de l'Etablissement, Nantes, rue Saint-Donatien, 20.

États-Unis. — La semaine dernière a été bénite et inaugurée l'Université catholique de Washington.

Au banquet qui a suivi cette cérémonie, le président M. Harisson, entouré d'un grand nombre de hauts fonctionnaires, a répondu en termes très gracieux au toast qui lui était porté par Son Eminence le cardinal Gibbons.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES
dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels. 1791-1792 (suite)

Sur cette dénonciation, le District ordonna d'arrêter le sieur Gourmelon et de le tenir prisonnier jusqu'à jugement définitif.

Les Amis de la Constitution profitèrent du passage de l'Évêque pour lui adresser la pétition suivante contre le vénérable Recteur de Saint-Houardon (1) :

« Landerneau, 1^{er} avril 1791.

« La Société des Amis de la Constitution, réduite à se reprocher une trop longue indulgence, voit avec indignation se former autour d'elle une coalition de réfractaires. Le sieur La Rue, ci-devant recteur de Saint-Houardon, prédicant de cette troupe de conspirateurs, après avoir épuisé sur les esprits faibles et crédules tous les moyens de la séduction, déjà condamné par les tribunaux, n'est point encore revenu de sa dévotion. Il était au moment de surprendre la candeur et la bonne foi de son respectable successeur, pour continuer son habitation dans la maison curiale jusqu'au mois de septembre, quand la surveillance de la Société et la fermeté du Directoire ont dévoilé et fait échouer ce projet digne de la ruse d'un disciple de Loyola.

« Il vient de tendre un autre piège à notre nouveau pasteur. Il ose demander qu'il lui soit permis de faire dire la messe dans l'église des Ursulines, par des prêtres de son choix, et d'y administrer le sacrement de pénitence. C'est-à-dire, Monsieur l'Évêque, qu'il veut élever aux Ursulines un autel contre votre autel, allumer une lampe de division, établir un foyer d'aristocratie où tous ses catéchumènes iraient s'abreuver du poison de ses prédications, où il mettrait bientôt des poignards bénis dans la main de cinquante séides pour surprendre et égorger, au nom d'un Dieu de paix, des citoyens généreux et paisibles.

« Mais, Monsieur l'Évêque, vous ne souffrirez pas que l'enfer emprunte le langage du ciel. Le loup veut s'établir dans la bergerie, vous le forcerez dans son repaire, vous ne permettrez pas que le sieur La Rue fasse les fonctions ecclésiastiques d'une manière privilégiée dans une communauté réfrac-

(1) L. 139.

taire ; vous iriez même au-devant du danger en interdisant la communauté des Ursulines jusqu'à ce qu'elles aient fait preuve de sentiments contraires à ceux qu'elles osent professer. »

(A suivre.)

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE V.

LES PREMIERS SUCCESSEURS.

1^o SAINT GOULVEN. (suite.)

Pour en revenir à l'entrevue qui nous a conduit à cette digression, disons comment elle se termina : « Even remercia saint Goulven de ses bonnes instructions et lui dist qu'il demandait ce qu'il voudrait et qu'il le lui octroyerait de bon cœur : « Non, dit-il, je n'ai besoin d'aucune chose temporelle ; mais si vous voulez faire quelque aumône en action de grâce et reconnaissance de cette victoire que Dieu vous a donnée, je vous conseille de bastir un monastère icy, près mon hermitage et lui donner cette forest pour y sustanter et entretenir de bons religieux, qui, nuit et jour y prieront Dieu pour vous et pour vos sujets. » Even le lui accorda de bon cœur, et donna autant de terres au futur monastère, qu'il en pourroit cernoyer, un jour, en marchant, et, prenant congé du Saint, se retira à Lesneven. Au jour nommé, saint Goulven alla prendre possession de la terre qui devoit estre donnée au monastère, et, chose étrange, à mesure qu'il marchait, la terre s'élevait à ses talons comme un fossé distinguant cette nouvelle donaison du reste des terres du seigneur de Léon ; et ce cerne ou circuit est tenu en si grande reverence, que personne n'oserait en avoir rien pris, Dieu ayant souvent rigoureusement puny ceux qui avoient violé ce saint pourpris, nommé communément par nos Bretons, *Menehi Sant Goulven*, c'est-à-dire, la franchise ou azile de saint Goulven, lequel terroir est encore, en ce temps, tenu pour un des plus fertiles de tout Léon. »

Un autre vieux légendaire marque mieux le caractère sacré du Minihy et le respect qui lui est dû : « Et a été ce lieu, de tout temps en si grande recommandation, que personne du monde n'a osé y attenter ou entreprendre quelque chose de deshonneste, sans sentir incontinent une subite punition. » Le *Minihy* appartient à l'église depuis le vi^e siècle jusqu'à 1789.

Albert-le-Grand continue : « Saint Goulven, pour pouvoir plus librement vaquer à Dieu, et, comme une dévote Magdeleine, se tenir plus assidu aux pieds de son Sauveur, s'associa un jeune homme

fort vertueux nommé Madenus, lequel avoit le soin des choses extérieures, de recevoir les aumosnes et faire les autres services, auquel aussi il donna, dans ce circuit, un lieu pour y habiter. Sous la forme latinisée *Madenus* il n'est pas difficile de découvrir un surnom breton caractérisant la bonté, ou si l'on veut, la bonté du jeune compagnon de saint Goulven : *Mad-den*.

« Les villageois des environs, voyans la grande sainteté du serviteur de Dieu, luy faisoient plusieurs aumosnes, lesquelles il distribuoit incontinent aux pauvres.

« Le seigneur Even, effectuant aussi sa promesse, fit bastir le monastère, avec toutes ses officines, franchises et accomodemens, où saint Goulven assembla nombre de religieux, qui y vivoient en grande sainteté et observance, et lesquels il visitoit souvent, et, réciproquement, estoit d'eux visité en son hermitage, qu'il ne voulut jamais quitter, quoy que les religieux du monastère le voulussent, plusieurs fois, elire pour abbé : à quoy il ne voulut jamais consentir. »

C'est vraiment une chose merveilleuse que la multiplicité des vocations monastiques en cette contrée. Combien d'abbayes créées par saint Pol, et toutes laissées par lui peuplées et florissantes ; cependant, comme si cela ne pouvait suffire, de nouvelles fondations ont lieu, et pas une seule qui ne réussisse. Ce fait très-remarquable n'indique pas seulement la surabondance de vie chrétienne due aux travaux des premiers évêques bretons ; elle prouve avec non moins d'évidence que le pays naguère dépeuplé, sans culture, infesté par les animaux sauvages, nourrissait maintenant une population nombreuse et prospère.

On pourrait ici se poser une question : les aspirations vers la vie parfaite étaient-elles en ce temps-là particulières aux hommes puisque dans l'histoire de saint Corentin, de saint Pol et de leurs successeurs, nous ne trouvons pas trace de création de monastères réservés aux femmes ? — La vérité c'est que, si Wormonoc ne nous a parlé d'aucune fondation de ce genre entreprise par saint Pol Aurélien, Albert-le-Grand dit que le saint évêque avait fondé à Saint-Renan une abbaye pour les vierges consacrées à Dieu. Si c'est là un fait isolé nous ne devons pas en conclure que cette communauté aurait été la seule créée dans ce but. Presque tout ce que nous connaissons de notre histoire bretonne nous a été transmis dans les légendes de nos saints ; or, les faits accomplis par des hommes qui n'étaient pas seulement moines, mais évêques ou prêtres et voués à une vie très active, ont éveillé l'attention d'un peuple ardent et guerrier bien plus que la sainteté des vierges cachées dans leurs cloîtres. Ce n'est pas seulement en Armorique, c'est à peu près partout, que les légendaires ont été muets sur la vie des saintes religieuses des premiers siècles ; ils ne faisaient guère exception que pour les filles ou les épouses des rois ; croyons donc bien qu'en Léon comme dans toute l'Armorique la vie religieuse fut aussi accessible aux femmes qu'elle l'était aux hommes ; les émigrés de la Grande-Bretagne n'au-

raient-ils eu que les souvenirs de leur patrie pour les déterminer à créer ces pieux asiles, que cela aurait bien suffi.

Ces considérations nous ont un peu éloigné de saint Goulven, revenons à notre solitaire.

« Sa sainteté ravissoit tellement les Leonnois que, de son vivant même, ils edifièrent une chapelle en Odena, au lieu de sa naissance, en laquelle plusieurs miracles ont été faits par les merites de saint Goulven. »

Nous sommes maintenant arrivés au récit d'un fait qui offre un caractère particulièrement étrange. Albert-le-Grand, suivant son habitude et conformément à l'excellent avis qu'il a donné une fois pour toutes dans sa préface, rapporte ce singulier miracle, en toute simplicité, laissant au lecteur à le juger comme il voudra ; contrairement à son habitude, Dom Lobineau fait le même récit sans aucune protestation, en ayant soin de constater qu'il l'emprunte à l'auteur même des Actes de saint Goulven. Les deux versions étant absolument identiques pour le fond, je continue à citer le texte d'Albert-le-Grand :

« Entre ceux qui le venoient souvent voir en son hermitage, il y avoit un riche paysan de la paroisse de Plounéour-Trez, nommé le Joncour, auquel, un jour, le Saint, inspiré de Dieu, manda par son serviteur Madenus, qu'il lui envoyast sans faute, la première chose qu'il trouveroit à sa commodité : Madenus fit son message et trouva le Joncour en son champ, gouvernant la charue ; luy fit les recommandations du Saint et luy dist qu'il ne manquast pas à luy envoyer ce qu'il tenoit entre ses mains. Joncour, estonné de cela, vû qu'il n'avoit rien de digne de luy estre envoyé, jugeant d'ailleurs que le Saint ne luy faisoit pas ce commandement sans raison, fit le signe de la croix, puis, prenant trois poignées de terre de dessous le coute de sa charue, les mist au sein de Madenus, qui, avec cela s'en retourna vers son maistre ; mais, sentant cette terre s'apesantir extraordinairement en son sein, il ne put tenir de regarder ce qu'il portait et d'où venoit cette pesanteur extraordinaire, et trouva que cette terre, que Joncour avoit jetée dans son sein, s'étoit multipliée de moitié et convertie en pur or. Saint Goulven, ayant sceu ce qui s'estoit passé, tença Madenus de sa curiosité, et de cet or, fit faire un calice, trois croix et trois belles cloches quarrées, qui avoient un son harmonieux et de telle pesanteur, que personne n'en pouvoit sonner qu'une d'une main : l'une de ces cloches a esté long-temps gardée avec une de ces croix qu'il portoit d'ordinaire au col, en la sacristie de l'église de Goulven ; mais par le mal-heur de guerres, elle a esté perdue : la croix, néanmoins, y a plus long-temps esté ; au seul attouchement et baiser de laquelle, plusieurs malades ont esté guéris, et les parjures, jurans à faux sur la croix de saint Goulven, estoient punis sur le champ. L'autre cloche fut portée à Lesneven, et mise au trésor de l'église de Nostre-Dame ; la troisième à Rennes, gardée reveremment en la cathédrale, avec ses reliques ; le seul son de laquelle guérissoit les malades. » Guy Autret de Missirien, qui a fait quel-

ques additions au livre d'Albert-le-Grand, ajoute ici : « On garde une quatrieme cloche quarrée de leton en l'église parochiale de Goulven (1) en Cornouaille, laquelle posée sur la teste des malades, les soulage ou guerit entierement. »

Avant d'aborder le récit de l'épiscopat de saint Goulven disons que le monastère fondé pour lui, près de son ermitage, par le comte Even-le-Grand, plus heureux que bien d'autres maisons plus importantes subsista jusqu'à la Révolution, mais, du moins dans les derniers siècles, c'était un simple prieuré à la présentation de l'évêque de Léon.

(A suivre.)

(1) Depuis longtemps cette paroisse s'appelle Goulven.

Pour paraître prochainement

Le PETIT CALENDRIER pour l'année 1890

D'APRÈS L'Ordo DU DIOCÈSE

Et publié avec l'autorisation de M^r l'Évêque de Quimper.

En vente : à Quimper, chez M. Salaün, libraire ; à Brest, chez M. Tourmen, libraire, rue de la Mairie ; à Landerneau, chez M. Desmoulins, imprimeur ; à Morlaix, chez M. Roger, libraire.

DÉCORS PEINTURE, VITRERIE

HUILE, ESSENCE

Vernis, Brosserie

VENTE AU DÉTAIL

G. GUÉGUEN

25, rue des Boucheries, 25
Quimper

GRAND CHOIX

DE BAGUETTES

POUR ENCADREMENTS

VITRAUX D'ÉGLISE — RÉPARATION

VÊTEMENTS
Ecclésiastiques

JODELAIS, Jeune

Quimper — 36, rue Keréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin
QUIMPER

C. LÉON

Place Saint-Corentin, 56
QUIMPER

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

Conseils aux Ecclesiastiques

aux vieillards qui digèrent mal, aux personnes austères qui vivent sobrement, à ceux dont la vie sédentaire et calme exige par cela même une stimulation des fonctions digestives, à tous ceux enfin qui désirent arriver à une longue et heureuse vieillesse en conservant la santé du corps, indispensable à la tranquillité de l'esprit.

Du plus jeune âge jusqu'à la plus extrême vieillesse, à toutes les personnes énumérées plus haut, nous affirmons que pour obtenir ces résultats désirés il est indispensable de se purger au moins une fois par semaine. Pour ce'a il ne faut employer ni pilules dures et indigestes, ni capsules à base d'huile de ricin nauséabonde, ni eaux minérales répugnantes, ni cachets, poudres, thés, grains, tisanes aussi étranges qu'étrangères, etc., à base de drastiques violents, tels que : aloès, scammonée, sels, etc. Tous ces purgatifs plus nuisibles qu'utiles à la santé sont remplacés à tout jamais par le

PURGATIF GÉRAUDEL

sous forme de tablettes laxatives et rafraichissantes, exquises au goût, agréables à sucer et ne procurant aucune Colique.

Les Glaires, la Bile, les Aigreurs, Manque d'appétit, Humeurs du Sang, Constipation, Maux de Tête, Migraines, etc., disparaissent en très peu de temps. La peau du visage s'éclaircit et la gaieté revient avec la santé et la fraîcheur du teint.

La Boite contenant 18 Purgations : 1 fr. 50
dans toutes les Pharmacies

Bien demander une Boîte de PURGATIF GÉRAUDEL et non pas un étui.

L'Inventeur M. GÉRAUDEL, Pharmacien

St-Ménchould (Marne)

envoié Gratis et Franco

DEUX TABLETTES ÉCHANTILLON

à toute Personne

qui lui en fait la demande affranchie.



Dimension de la Tablette

Dimension de la Tablette

LA PETITE CAISSE DU CLERGÉ
PLACEMENTS de toute sécurité rapportant 5 0/0 l'an servi à domicile
PRÊTS au CLERGÉ taux modéré sur bonnes garanties morales et matérielles.
 Renseignements, Ordres, Bourse

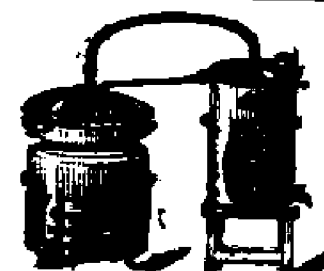


ASTHME & CATARRHE

guérissables par les **CIGARETTES ESPIC**. 26 la Boîte
 OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEURALGIES.
 Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC,
 rue St-Lazare, 20. - Exiger cette signature sur chaque Cigarette.

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs,
M. Louis ROUVIÈRE, propriétaire de Vignobles, à VERGÈZE (Gard).
 Ce vigneron qui prépare lui-même les vins qu'il offre au clergé pour le
 Saint-Sacrifice, tient aussi à la disposition de nos lecteurs des vins rouges
 excellents et garantis absolument naturels et sans plâtre, à partir de 80 francs la
 barrique de 225 litres fût perdu et rendu franco de transport et de congé
 jusqu'à la gare qui lui est désignée. Nous devons ajouter que M. Rouvière
 fait partie de la Croisade des Négociants Français-Catholiques et qu'il donne
 une partie de son bénéfice pour le soutien de l'Ecole-Libre de sa paroisse.
 Il espère que tous les bons chrétiens voudront bien, par leurs achats, participer à
 cette excellente œuvre. Envoi du prospectus détaillé sur demande affranchie.

MALADIES DE LA PEAU DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.
 Guérison infailible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (codes
 médicamentaires) sans hydrargyre ni arsenic du Dr LUGI. Dans le cours de ce traitement
 ont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain; les seules Pilules suffi-
 sent. Dépôt à la Ph^{ie} FINANCE, 5, B^{te} Rochefort, Paris. - Prix la boîte 5 francs, envoi franco.
REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS



NOUVEL ALAMBIC BRULEUR
 FIXE ou BASSULANT Breveté s. g. d. g., système **DEROY**
 Produisant de l'eau-de-vie sup^{re} avec ou sans repasse en distillant vins,
 cidres, lies, marcs, fruits, moûts, etc. 1,600 Appareils vendus après essai.
DEROY FILS AÎNÉ, Constructeur, 15, 17, r. du Th^{âtre}, Gravelle Paris
 et à l'EXPOSITION, Palais des Machines, Classe 50, Section des
 Appareils de Distillation. - ENVOI franco du TARIF ILLUSTRÉ

Spécialité de Vins blancs

POUR LA SAINTE MESSE
 Depuis 100 fr. la Barrique.

Louis HILLET, propriétaire,
 à Preignac (Gironde).

GUÉRISON

certaine et radicale de toutes les
 affections de la Peau, même des
 Plaies variqueuses dites incurables. Le
 traitement est à la portée des petites bourses,
 ne dérange pas du travail, soulage dès le 2nd jour.
M. LENOIR, Médecin Sp^{cial}, Anc^{ien} Aide-Major des
 Vétérans M^{ilitaires}, à Melun, Consul. gratuites par corresp.



ALAMBIC VALYN

Portatif à tout Chauffage, POUVANT FONCTIONNER PARTOUT
 POUR TOUTES DISTILLATIONS ÉCONOMIQUES ET DOMESTIQUES.

Construit en cuivre rouge étamé

Distillation à feu nu ou au bain-marie à volonté des fleurs, fruits,
 plantes, marcs, grains, etc. (Demander Catalogue illustré).

BROQUET *, seul Concessionnaire, 121, Rue Oberkampf, PARIS

4^e ANNÉE.

Vendredi 29 Novembre 1889.

N^o 48.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO

PRIX DE L'ABONNEMENT

LA LIGNE D'ANNONCE

10 CENTIMES

6 fr. par an

40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

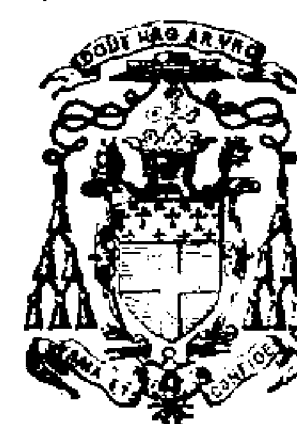
Rédaction : Adresser les com-
 munications à M. l'abbé Rossi, à
 Quimper, boulevard de l'Odéon, pour
 le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser di-
 rectement les abonnements à M. de
 KERANGAL, imprimeur de l'Évêché,
 à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Keréon.

SOMMAIRE. — I. Nouvel-
 les du Diocèse : Nomina-
 tion ; Loterie des orpheli-
 nes de l'Adoration, à Quim-
 per ; Pèlerinage des dix
 mille à Rome ; Les Prières
 d'après la Messe ; Congrè-
 gations romaines ; La nou-
 velle loi militaire ; Stances
 adressées aux morts.

II. Nouvelles du Monde
 catholique : Le dernier de



Saint-Pierre : La Croix du
 Testaccio ; L'Université St-
 Thomas ; Réunion de N.-D.
 des Etudiants à Paris ; Les
 Missions ; Les cerveaux et
 l'Exposition ; Précieuse ob-
 servation d'un Protestant ;
 Admirable résignation.

III. S^{aint} Pol-Aurélien et
 ses premiers successeurs :
 ch. v, S^{aint} Goulven (suite).

IV. Annonces et avis.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 1^{er} Décembre. — Premier
 Dimanche de l'Avent, semi-double,
 violet. — A Vêpres, mémoire du
 suivant.

Lundi 2. — Sainte Bibiane, vierge
 et martyre, semi-double, rouge.

Mardi 3. — Saint François-Xavier,
 confesseur, double, blanc.

Mercredi 4. — S. Pierre Chrisologue,
 évêque et docteur, double, blanc.

Jendredi 5. — Saint Tugdual, évêque,
 double-majeur, blanc.

Vendredi 6. — Saint Nicolas, évêque,
 double, blanc.

Samedi 7. — Saint Ambroise, évê-
 que et docteur, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Lanveoc.....	2 et 3 décembre.
Saint-Derrien.....	4, 5 et 6 décembre.
Concarneau.....	7 et 8 décembre.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Nomination. — Sur la demande de Monseigneur, l'abbé Charles Lequerré vient d'obtenir de Rome le titre de missionnaire apostolique.

La Loterie autorisée au profit des Orphelines de l'Adoration, Providence à Quimper, sera tirée mardi, 10 Décembre 1889, à midi précis.

Les lots seront exposés depuis le samedi 7 Décembre, de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Pèlerinage des dix mille. — Sur un désir exprimé par N. S.-P. le Pape, un pèlerinage à Rome de 10,000 ouvriers avait été projeté au commencement de cette année. Ce pèlerinage vient d'avoir lieu : les 10,000 s'y trouvaient.

Voici, très brièvement, ce qui en a été, d'après le compte-rendu fait à l'Œuvre des Cercles catholiques ouvriers :

Le pèlerinage peut se diviser en 4 parties, correspondant aux 4 audiences accordées par S. S. Léon XIII.

Pour chaque groupe, il y a eu messe à Saint-Pierre, célébrée par le Saint-Père, excepté pour la première, célébrée à la chapelle Sixtine, le Saint-Père ayant voulu ensuite voir plus à l'aise nos chers ouvriers. A chacune de ces Messes, le Saint-Père daignait donner la sainte Communion à une vingtaine de pèlerins. Après la messe d'actions de grâces, Sa Sainteté passait devant les rangs des pèlerins rangés en files interminables, mais dans un ordre parfait, sur tout le pourtour intérieur des murs de l'immense basilique. Le Souverain Pontife donnait sa main à baiser à chaque pèlerin, le bénissait avec une effusion vraiment *maternelle* et était heureux de répondre aux moindres suppliques. Le cœur du grand Pape et celui du modeste ouvrier français ne faisaient véritablement qu'un cœur par leur union intime dans l'amour et la charité. Puis cette audience terminée, (elle durait à certains pèlerinages près de 3 heures) le Saint-Père avant de quitter la Basilique se rendait à la chapelle du T. S. Sacrement. C'est à ce moment que des acclamations enthousiastes partant de la foule des pèlerins massée dans la nef de la Basilique, venaient en ébranler les murs et montaient vers le Ciel en prières ardentes. Alors Notre Bien Aimé Léon XIII, heureux, souriant, consolé des amères douleurs dont il est si souvent abreuvé, faisait arrêter sa chaise et la figure rayonnante de joie, bénissait de nouveau nos pèlerins avec une touchante effusion. Il est impossible de rendre l'expression de cette scène grandiose, dont tous les assistants pleuraient de joie et d'émotion.

Pendant la Messe du Saint-Père, les chantres de la Chapelle Sixtine se faisaient entendre ; mais pendant la messe d'actions de grâces, les pèlerins chantaient le *Credo*, le *Magnificat* et l'*Oremus*

pro Pontifice. L'effet en était saisissant et a plus d'une fois profondément ému le Souverain Pontife.

Outre cette messe et cette audience du Pape, qui laissent d'ineffaçables souvenirs dans l'esprit et le cœur des pèlerins, chaque pèlerinage a assisté à une messe de communion générale, célébrée à Saint-Pierre par S. E. le Cardinal Langénieux.

De même que le Saint-Père donnait en souvenir à chaque pèlerin une belle médaille d'argent et un exemplaire du texte du magnifique discours prononcé à la première audience, S. E. le Cardinal a fait remettre à chacun d'eux une médaille du Sacré-Cœur. Enfin, avant le départ, chaque groupe assistait au chant du *Te Deum* et à un Salut solennel à Saint-Louis des Français où Monseigneur Pujol, aidé de ses chapelains, offrait une hospitalité des plus gracieuses.

Les deux derniers groupes, ont en outre été favorisés par l'assistance aux inoubliables fêtes de la Béatification des Bienheureux Perboyre et Chanel, les dimanches 10 et 17. Ces cérémonies ont été avancées de deux mois sur l'ordre formel du Pape, et uniquement afin de permettre aux pèlerins d'y assister.

Ce qu'aucune expression ne peut rendre, c'est la joie, la vive reconnaissance et l'enthousiasme dont débordent envers Léon XIII, les cœurs de tous ceux qui ont assisté à cette rencontre du Souverain Pontife et des ouvriers français. A cette vue, l'espérance renaît dans tous les cœurs de catholiques et de français, on sent que la France, malgré la Franc-Maçonnerie et la Juiverie, qui la paie, doit redevenir la fille aînée de l'Eglise, grâce aux prières et à l'apostolat de ces ouvriers chrétiens ; mais on sent aussi qu'elle est la plus aimée du Saint-Père, qui ne cache pas ses sentiments à cet égard et les montre au contraire chaque jour par des actes vraiment héroïques.

Les Prières d'après la Messe. — La *Semaine Religieuse* de Lyon, s'appuyant sur les décisions de Rome, donne une série de consultations liturgiques touchant les prières demandées depuis trois ans par N. S. P. le Pape pour être récitées après les messes basses. Voici le résumé des solutions :

1° Ces prières sont obligatoires : *Sanctitas Sua per decretum mandavit* :

2° Elles doivent être récitées à genoux tout entières, quoique le célébrant se lève généralement pour d'autres oraisons ;

3° Les fidèles qui ne répondent pas à intelligible voix ou qui ne récitent pas le *Salve Regina* avec le prêtre ne gagnent pas les indulgences ;

4° Elles doivent être récitées *immédiatement* après le dernier évangile, quand bien même on aurait à donner la communion après la messe ou à faire quelque autre cérémonie ;

5° Il est convenable que le prêtre prie les mains jointes après avoir laissé le calice sur l'autel ;

6° Le prêtre peut à volonté s'agenouiller sur le palier de l'autel ou sur un autre degré ;

7° En se rendant à cette place, il est libre de faire ou d'omettre l'inclination à la croix de l'autel.

Nous le répétons, toutes ces décisions sont appuyées sur des réponses authentiques ou sur des avis de canonistes autorisés.

Congrégations romaines. — I. — Aux funérailles des enfants, peut-on conserver la coutume en usage dans plusieurs diocèses, et en particulier à Paris ? On célèbre la messe ou les vêpres, suivant que les funérailles ont lieu le matin ou le soir. La messe se dit de la fête ou votive, conformément aux rubriques ; les vêpres se chantent du jour ou du petit office de la Sainte Vierge. A la fin de la messe ou des vêpres, on dit, auprès du cercueil, l'antienne *Hic accipiet*, et le reste comme au missel romain.

Le 8 février 1879, la Sacrée Congrégation des Rites répondit affirmativement au cardinal Guibert, mais, ajouta-t-elle, la messe votive doit être des Saints Anges.

II. — Un professeur de philosophie du séminaire de Montréal a proposé le doute suivant :

Peut-on approuver ou du moins tolérer une image assez répandue qui offre aux regards deux cœurs de la même grandeur et placés pour ainsi dire sur la même ligne, représentant, l'un, le cœur sacré de Jésus, couronné d'épines et surmonté d'une croix qui sort du milieu des flammes ; et l'autre, le cœur immaculé de Marie, entouré d'une couronne de roses et percé d'un glaive ? Les deux cœurs sont entourés d'une même auréole, dont les rayons partent d'un centre unique.

La Sacrée Congrégation répondit, le 5 avril 1879 : « Ces emblèmes peuvent être permis pour la dévotion des particuliers, pourvu qu'on ne les mette pas sur les autels. »

III. — Par lettre du vicariat de Rome, en date du 23 mars 1889, il a été instamment recommandé aux évêques de transmettre à leurs successeurs les reliques de la vraie croix qu'ils ont dans leur croix pectorale. Cette recommandation est fondée sur ce fait, que les reliques en question devenant de plus en plus rares, on pourrait craindre de n'en pouvoir bientôt plus fournir aux nouveaux évêques, qui y ont droit par leur dignité.

IV. — La Sacrée-Congrégation du Saint-Office avait reçu le doute suivant :

Les Ordinaires ont, en vertu des lettres du 20 février 1888, le pouvoir de dispenser des empêchements publics aux mariages, en cas de péril de mort. Peuvent-ils sous-déléguer d'une manière générale ce pouvoir aux curés et aux confesseurs approuvés ?

Après mûr examen de ce doute, les Eminentissimes Pères décrétèrent, le 9 janvier 1889, de recourir au Saint-Père, à l'effet d'obtenir que les Ordinaires puissent sous-déléguer les curés seulement, quoique d'une manière permanente, et pour les cas où le temps de recourir aux Ordinaires eux-mêmes manquerait.

Le Saint-Père daigna accéder à cette demande, dans l'audience du même 9 janvier 1889.

Le cardinal Monaco a rendu cette concession publique par une lettre du 1^{er} mars 1889.

La nouvelle loi militaire. — LES DISPENSES ECCLÉSIASTIQUES. — La nouvelle loi de recrutement de l'armée est mise en vigueur

Un chapitre, celui concernant les dispenses à titre d'élèves ecclésiastiques, a été l'objet d'une étude attentive du conseil d'Etat. En voici les dispositions :

Art. 33. — La dispense est accordée, à titre d'élèves ecclésiastiques autorisés à continuer leurs études, en vue d'exercer le ministère dans l'un des cultes reconnus par l'Etat, aux jeunes gens qui présentent un certificat de l'évêque diocésain ou des consistoires protestants ou du consistoire central israélite. Ce certificat est visé, après vérification, par le ministre des cultes.

Art. 34. — Chaque année, jusqu'à l'âge de 26 ans, le dispensé à titre ecclésiastique, doit justifier de la continuation de ses études par la production du certificat prévu à l'article précédent, à moins qu'il n'ait été ordonné ou consacré.

Lorsqu'il a été ordonné ou consacré, il en justifie par un certificat de l'autorité ecclésiastique, visé, après vérification, par le ministre des cultes. Ce certificat indique le lieu de l'ordination ou de la consécration ; si ce lieu est situé à l'étranger, le certificat relate la date de l'autorisation accordée par le gouvernement français.

A l'âge de 26 ans, le dispensé est tenu de produire un certificat de l'autorité ecclésiastique constatant qu'il appartient au clergé séculier et qu'il est rétribué à ce titre, soit par l'Etat, le département ou la commune, soit par l'établissement public ou d'utilité publique, laïque, ecclésiastique ou religieux, légalement reconnu, auquel il est régulièrement attaché.

Stances adressées aux Morts

Par un Curé dont le presbytère touche le cimetière.

A mes bons voisins (1).

De nos grandes cités frivoles et rieuses,
Comme un objet d'effroi, les morts sont écartés.
Pour en débarrasser les foules oubliées,
Je ne sais où... bien loin, ils sont vite emportés.

Les morts et les vivants se touchent au village :
A côté de l'église, on place les tombeaux,
Et, malgré les cyprès sombres du voisinage,
Chacun s'assoit sans peur aux pieds des grands ormeaux.

(1) Cette pièce a remporté aux Jeux Floraux le prix du genre, qui est le Souci. L'auteur est M. Achille Soum, curé-doyen de Lanta (Haute-Garonne).

Ils sont bien mieux, les morts, près du temple rustique
Où, vivants, on les vit si souvent accourir,
Lorsque l'airain vibrail sous la flèche gothique.
C'est là qu'on leur apprit jadis à bien mourir !

Moi, placé par le Ciel sur le seuil de deux mondes,
Entre celui qui passe et trompe les mortels,
Et celui dont encor sous des ombres profondes,
Se voilent à nos yeux les secrets éternels,

Auprès des trépassés je me crois en famille.
Un vieux mur nous sépare, et par-dessus les bords,
A la pâle lueur de la lune qui brille
Je vois le lit funèbre où reposent les morts.

Par moments, je franchis la porte solitaire,
Et je viens auprès d'eux, prier et non rêver :
La prière est la fleur que la tombe préfère,
La brise dont, sans cesse, elle attend le lever.

Debout ou prosterné, bien ému, je regarde ;
J'écoute s'éveiller la voix du souvenir,
Chère à mon cœur de prêtre, et ces morts que je garde
Me semblent consolés en me voyant venir.

Leurs âmes, après tout, — chacune dans sa sphère, —
Peuvent voir et m'entendre, et c'est assez pour moi.
Je crois m'en rapprocher en foulant cette terre,
Là, je comprends bien mieux ce que m'en dit la foi.

Dans mon jardin des morts, tout apaise et console.
Rayon toujours béni, l'espérance est partout.
C'est l'invincible fleur du cyprès et du saule ;
C'est l'ange des tombeaux où la croix est debout.

Là, rien de fastueux, ni marbre, ni porphyre,
Ni ces mornes tombeaux que Dieu n'éclaire pas :
Travail d'enfouisseurs que l'impie en délire
Appelle en blasphémant à l'heure du trépas.

Tombes vides d'espoir, desquelles, comme un râle
Ou comme un cri sauvage étouffant un remord,
On croit entendre encore l'outrage qui s'exhale,
Hurlant de vieux défis que fit taire la mort.

Ceux qu'enclot cette enceinte, ils m'appelaient leur père.
Peut-être ils n'étaient pas tous sans tache, à vos yeux,
Seigneur ! Seul, de la mort vous sondez le mystère ;
Mais nul en blasphémant ne me fit ses adieux...

De l'huile des mourants quand les lèvres sont ointes,
Des propos de l'enfer on ne se souvient plus.
Et maintenant, couchés, ils dorment les mains jointes.
Dieu me les a repris... Ils ne sont pas perdus !

L'asile qu'en ces lieux à tant d'autres je donne,
Je l'attends à mon tour. Une place auprès d'eux,
Ma croix près de leurs croix, qu'un saint espoir couronne,
Tel est mon rêve aimé, le plus cher de mes vœux !

Qu'ils le sachent, tous ceux dont la main fraternelle
Sur ma tombe, plus tard, apporterait des fleurs :
La prière vaut mieux que la frêle immortelle,
Qui ne dure, on le sait, guère plus que les pleurs !

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Le Denier de Saint-Pierre. — Continuation des calomnies. — **Vente des chevaux.** — Nous avons dit que les mauvais journaux de Rome s'efforçaient de prouver que Léon XIII et le denier de saint Pierre étaient fort riches. *La Bazoche* répète encore la calomnie que le cardinal Schiaffino était millionnaire, alors qu'il est mort tout-à-fait pauvre.

Au reste, en ce moment, la prospérité du Vatican est si grande, que Léon XIII s'est vu dans la nécessité de vendre 14 paires de chevaux et de renvoyer 10 cochers.

Le service des *voitures de cour* se trouve ainsi presque entièrement supprimé.

La Croix du Testaccio. — Le vieux mont Testaccio, formé des débris de la Rome païenne, était dominé par une antique croix qui disait le triomphe du Christ sur la civilisation païenne. Des sacrilèges l'ont renversée le 29 octobre et l'ont précipitée au bas de la colline. Le gouvernement ne s'en est pas préoccupé.

C'est toujours la loi des garanties !

L'Université Saint-Thomas. — Encore en vertu de la loi des garanties, l'Académie Saint-Thomas, chère à Léon XIII, a été chassée de sa résidence de la Minerve. L'Académie ecclésiastique qui est en face de l'illustre couvent dominicain, a donné l'hospitalité aux religieux dominicains de l'Université Saint-Thomas.

PAROISSE SAINT-SULPICE. — Réunion de Notre-Dame des Etudiants (27^e Année). *Ouverture le 10 Novembre 1889.* — Tous les dimanches de l'année scolaire, il y aura à 9 heures, dans une chapelle de l'église Saint-Sulpice, pour les étudiants au-dessus de seize ans : une Messe basse avec chants ; un entretien sur la doctrine catholique. La messe et l'entretien seront terminés à 10 heures.

On traitera, cette année : *de l'Eglise et des Sociétés humaines.*

Les entretiens de N.-D. des Etudiants constituent un cours suivi d'enseignement religieux supérieur, répondant aux besoins non-seulement des étudiants, mais encore des hommes du monde,

auxquels leurs études ou leurs occupations journalières laissent rarement assez de loisir pour approfondir les questions qui intéressent leurs croyances.

Les Missions. — On vient de publier à Rome, l'*Annuaire des Missions pour l'année 1889*. En comparant les données fournies aujourd'hui avec celles du premier annuaire publié en 1886, on trouve que l'accroissement de la population catholique constaté pendant ces trois années dans les pays de Missions, a été de 815,314 âmes. Ce chiffre total se répartit de la manière suivante :

	NOMBRE DES CATHOLIQUES	
	1886	1889
Angleterre et Écosse.	1.678.789	1.692.098
Irlande.	3.788.165	3.792.357
Suède et Norvège.	2.100	2.910
Danemarck.	3.200	3.700
Allemagne septentrionale, Saxe, Schleswig-Holstein.	111.486	131.894
Hollande et Luxembourg.	1.646.813	1.711.883
Péninsule des Balkans.	646.755	655.849
Grèce.	31.410	36.550
Turquie d'Asie.	74.930	135.550
Indes orientales.	1.185.142	1.276.943
Chine et régions adjacentes (Corée, Japon).	570.657	583.666
Indo-Chine.	631.276	555.839
Malaisie.	38.535	45.651
En Afrique, 38 vicariats apostoliques (l'Algérie non comprise).	382.000	362.141
Canada.	1.955.325	2.037.871
Etats-Unis du Nord.	7.410.477	7.762.168
Antilles et Guyanne.	297.562	340.157
Patagonie.	18.000	28.000
Australie.	484.470	603.550
Océanie insulaire.	147.845	171.562

C'est-à-dire qu'il y avait en tout, pour les pays de missions, en 1886, une population de 21.094.934 catholiques, et que ce chiffre, pour 1889, est de 21.910.248. L'accroissement est dû en partie à l'immigration et aux excédents de naissance, surtout dans l'Irlande et le Canada, mais en grande partie aussi aux conversions.

Dans deux régions seulement, indiquées au tableau qui précède, il y a eu diminution, à savoir dans l'Indo-Chine et en Afrique. Mais, pour la première, cela s'explique par les massacres survenus au Tonkin, par l'œuvre des *Pavillons Noirs*, dont les funestes excès ne sont pas encore réprimés. Au reste, là aussi le sang des martyrs est destiné à devenir une nouvelle semence de chrétiens, et les tout récents rapports de nos missionnaires au Tonkin signalent des conversions nombreuses, extraordinaires même, jusque dans les

rangs des *Pavillons Noirs*. Pour peu que la paix y soit assurée, les missions du Tonkin prendront un rapide essor.

Quant à la diminution du chiffre des catholiques en Afrique, elle n'est qu'apparente, attendu que l'*Annuaire des missions pour 1889* a supprimé de ce chiffre celui des soldats européens catholiques en garnison en Afrique, dont il était tenu compte dans l'*Annuaire de 1886*.

Un appel du Comité catholique de Berlin pour la construction de nouvelles églises, constate que Berlin compte 150.000 catholiques. Or, ceux-ci ne possèdent que deux églises et quelques chapelles. Encore sont-elles trop petites.

Les cerveaux et l'Exposition. — Un récent et curieux rapport du docteur Bertillon démontre que l'Exposition a détraqué en cette présente année un certain nombre de cerveaux parmi les visiteurs.

De renseignements officiels non encore publiés, il résulte que le nombre de gens frappés d'aliénation mentale, qui était à Paris, en moyenne de 14 par jour, est monté, à partir du mois de Juin, au chiffre de 23, et que cette moyenne s'est maintenue pendant toute la durée de l'Exposition. Tous ces malades sont atteints, naturellement, de la maladie des grandeurs, de la folie des richesses.

Beaucoup aussi sont des inventeurs qui ont trouvé la pierre philosophale, les ballons dirigeables, des engins destinés à pulvériser les armées allemandes en une minute.

Il est incontestable que c'est la vie surchauffée, le bruit, le tourbillon incessant de Paris, auxquels ils ne sont pas habitués, la vue de ses richesses, la tension continuelle de l'esprit, qui ont tourné ces pauvres cervelles.

Précieuse observation d'un Protestant. — M. W. T., éditeur de *Pall Mall Gazette*, bien connu pour les recherches tristement instructives qu'il a faites sur la dépravation des mœurs à Londres, a donné dernièrement sur ce sujet une conférence à Edimbourg. Il y exprime une opinion bien honorable pour les catholiques :

« Je suis protestant de même que ceux qui m'écoutent ; mais il ne faut pas nous dissimuler que, si on mettait en contact avec l'écume de Londres, une famille protestante et une famille catholique, la famille protestante serait à moitié perdue après trois ou quatre ans, tandis que chacun des membres de la famille catholique serait resté vertueux. » Et M. Stead, a ajouté que ce qu'il avait vu en Irlande avait fortifié l'opinion tirée de ses études sociales dans la métropole. « J'ai été étonné, dit-il, de trouver dans de misérables cahutes, des gens profondément vertueux. Je ne puis attribuer cela qu'à l'influence des prêtres au confessionnal et dans la famille. La conséquence est un miracle moral, qui nous confond, nous, protestants. »

On remarquera que le conférencier, dans son parallèle, ne parle point de catholiques quelconques, mais de catholiques acceptant la direction du prêtre au confessionnal et dans la famille.

Admirable résignation. — Une religieuse hospitalière se mourait d'un cancer qui la faisait horriblement souffrir. Un jour, le médecin lui prescrivit une potion qui contenait de la morphine.

— « Monsieur, lui dit-elle, je n'ai jamais fait d'observations sur les remèdes qui m'étaient ordonnés ; cependant, permettez-moi de vous dire ceci : la potion dont vous me parlez doit-elle améliorer mon état ou prolonger ma vie ? Dans ce cas, je la prendrai. Si, comme je le suppose, ce remède n'a pour but, dans votre pensée, que de diminuer, d'endormir en moi la douleur, dispensez-moi, je vous prie, d'en faire usage. Je n'ai que très peu de temps à vivre : ne m'enlevez pas l'occasion d'augmenter mes mérites, en me laissant toute ma souffrance. »

Le médecin, qui entendit ces belles paroles, était peu chrétien ; il en fut comme stupéfait d'abord, puis, il ne put contenir son admiration et son émotion ; les larmes lui vinrent aux yeux.

SAINT POL - AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE V.

LES PREMIERS SUCCESEURS.

1^o SAINT GOULVEN. (suite.)

Nous avons exposé les principaux faits et donné les traits généraux de la vie des Saints qui ont été en rapport avec saint Pol, mais afin que l'histoire, ou, si l'on veut, la légende de saint Goulven nous apparut dans son ensemble, nous n'avons raconté ses débuts qu'après avoir tout dit sur notre principal héros ; nous arrivons maintenant aux rapports qui ont existé entre le fondateur du siège de Léon et celui qui devait être son quatrième successeur.

« L'heureux saint Paul informé de la sainteté, doctrine et bonne vie de saint Goulven, l'institua son pénitencier en ces quartiers de Léon. »

Sans examiner si les évêques au vi^e siècle déléguaient ainsi leurs pouvoirs pour régler ce qui avait trait à la pénitence publique ou pour admettre les grands pécheurs au sacrement de la réconciliation, en un mot si les fonctions et le titre de pénitencier existaient en ce temps-là dans nos contrées, nous pouvons croire

qu'il y avait au moins quelque chose d'analogue ; aussi le bréviaire de Léon admet-il que saint Goulven reçut de saint Pol cette charge si importante et si délicate en même temps. Une vieille légende, citée par M. de Kerdanel, nous montre saint Goulven donnant en qualité de pénitencier une décision bien étrange ; heureusement comme saint et thaumaturge il vint lui-même au secours de son pénitent, sans quoi nous aurions le droit de voir en lui un canoniciste bien rigide.

« Saint Paul envoya, un jour, un de ses paroissiens pour estre confessé par saint Goulven ; lequel estant venu auprès de ce saint personnage, sy commença à discourir son péché et luy dict qu'il avoit promis à un sien voisin, par un contract qu'ils avoient fait ensemble, de cheminer à Rome pour visiter les sépulchres de saint Pierre et saint Paul ; toutefois qu'il n'avoit peu satisfaire à sa promesse, et que, trois mois après, son voisin estoit decédé. Saint Goulven, oyant ce discours, luy commanda, par penitence, de se transporter à Rome et d'y porter, quant et soy, le corps de son voisin. Ce bon homme, obéissant à l'ordonnance, fut tout estonné que le corps de son voisin mort fut aussi leger que plume ; ce qui se faisoit par la vertu des prières de saint Goulven. Parquoy estant arrivé à Rome et declarant ce que dessus, la memoire de saint Goulven fut merveilleusement recommandée dans cette sainte ville. »

Que devons-nous croire maintenant de l'intervention de saint Pol dans la promotion de saint Goulven à l'épiscopat ? Il n'est pas conforme à l'esprit de l'Eglise que les papes ou les évêques désignent eux-mêmes leurs successeurs ; toutefois, dans des cas particuliers, de très saints pontifes guidés par leur sagesse personnelle ou instruits par des révélations célestes ont déterminé par leurs conseils ou par leurs prophéties le choix de celui qui devait siéger après eux. Saint Pol, lui, laissait un successeur déjà en fonctions ; mais, comment admettre avec Albert-le-Grand qu'au moment même où « se sentant déjà caduc il se demit de la charge épiscopale à Cétomerinus, il chargea à ses chanoines, clerge et peuple, après son décès d'élire pour leur evesque saint Goulven, lequel faisoit sa penitence aux confins de la paroisse de Pl. iider ? » Nous aimons mieux croire que si saint Pol désigna saint Goulven comme devant siéger après Cétomérin, il le fit plutôt sous forme prophétique que sous cette forme impérative.

Albert-le-Grand ne nous dit pas plus que Wormonoc combien d'années s'écoulèrent entre l'élection de Cétomérin et la mort de saint Pol, mais il prétend qu'après cette mort l'évêque siégea encore huit ans ; lequel estant decédé, le clergé et peuple de Léon, assemblés en la cathedrale, pour élire un autre evesque, élurent unanimement saint Goulven, l'an 602 ; lequel, si-tost qu'il en eut les nouvelles, quitta son hermitage, pensant que, pendant son absence, on procederoit à l'élection d'un autre, son humilité luy faisant croire qu'il estoit indigne de cette dignité. »

En prenant ainsi la fuite, il ne devait guère hésiter dans le

choix du lieu où il porterait ses pas : la Grande et la Petite-Bretagne avaient déjà envoyé quelques-uns de leurs plus nobles enfants et leurs plus saints pontifes à la Ville Eternelle. Ce fut donc vers Rome qu'il dirigea sa suite.

« Quand il y arriva, Dieu revela au pape saint Gregoire-le-Grand ses merites et le sujet de son voyage. »

Si nous avons la certitude que l'évêque Cétomérin siégea huit ans après la mort de saint Pol et qu'il mourut par conséquent vers 608, saint Goulven ne serait arrivé à Rome que sous le pontificat de Boniface IV (607-614) ; mais, comme nous l'avons dit plus d'une fois, quand il s'agit de donner une date ou de fixer une durée, l'autorité d'Albert-le-Grand ne peut être d'un grand poids. Nous ne voyons donc pas qu'il faille absolument écarter les rapports du solitaire armoricain avec l'admirable pontife qui, depuis quelques années déjà, avait donné saint Augustin à l'Angleterre et les Anglo-Saxons à Jésus-Christ (1). Le *Propre* de Léon avait consacré le souvenir de l'entrevue entre saint Goulven et saint Grégoire-le-Grand en traduisant à peu près les termes du légendaire.

Dom Lobineau élude la difficulté en écartant toute date et le nom du Pontife régnant quand saint Goulven fit son pèlerinage.

« On ne chercha pas, dit-il, à l'empêcher d'aller à Rome, lorsqu'il eut déclaré qu'il y étoit obligé par vœu ; mais on envoya au Saint-Siège le décret de son élection, avec l'éloge de sa vie angélique. Le pape donna avec joie l'onction sacrée à un sujet d'un si grand mérite, et le renvoya en Bretagne pour gouverner le diocèse de Léon. » C'est à peu près, d'ailleurs, ce que raconte Albert-le-Grand :

« Les Leonnois, d'autre côté, voyant qu'il avoit évadé, ne s'amuserent pas à en élire un autre, comme le Saint se l'estoit promis, mais dépescherent hastivement à Rome vers le saint Pere, lequel, deüement informé de sa sainteté et doctrine et de l'injonction expresse qu'avoit fait saint Paul à son clergé de l'élire pour leur evesque, le fit chercher par Rome et amener à son palais, et, nonobstant toutes les raisons qu'il put alleguer pour se delivrer de cette dignité, il fut sacré par le Pape mesme, evesque de Léon. Le Saint, voyant que telle estoit la volonté de Dieu, à luy revelée par le Souverain-Pontife, son Vicaire en terre, prit patience et s'en retourna le plustost qu'il pust en Bretagne. Quand les Leonnois entendirent que le Saint approchoit, ils sortirent tous au devant de luy, en grande allegresse, le menerent dans leur ville qui déjà commençoit à estre appelée Saint-Paul, et le firent seoir en son siège episcopal, randans graces à Dieu du succès de cette affaire et se rejouissant d'avoir si saintement trompé le Saint. »

Le *Gwerz* de saint Goulven célèbre naturellement l'entrée triomphale de celui qui étant parti pèlerin ignoré, revenait avec

(1) Saint Grégoire tint le Saint-Siège de 590 à 604. Les Anglo-Saxons se convertirent en 596.

le caractère des pontifes et prenait solennellement possession de son église. M. de Kerdanet reproche au poète inconnu qui écrivit ce chant, d'avoir parlé avec trop de pompe de la cathédrale de Léon, et surtout de sa musique. Nous avons déjà parlé bien suffisamment de la richesse des églises au sixième siècle, de la faveur universellement accordée alors aux musiciens et aux bardes ; nous pouvons en conclure que le chant ecclésiastique devait être l'objet d'une sérieuse étude, non seulement à Rome, où saint Grégoire, venait de lui donner une impulsion nouvelle et de lui attacher son nom, mais partout où le culte de Dieu était l'objet du zèle des moines et des clercs, au point d'exciter entre eux une pieuse émulation.

« Parmi ces allegresses et réjouissances publiques, seul, saint Goulven restoit triste, se mettant toujours devant les yeux combien étoit lourd et pesant ce fardeau.

« Se voyant néanmoins élevé à cette dignité, connaissant y estre appelé, non pas pour se reposer, mais pour travailler, non pour estre servi, mais pour servir les autres, il mit incontinent la main à l'œuvre. Premièrement, il visita tout son diocèse, reformant les abus qui s'y estoient glissez, reconciliant les églises que les Barbares avoient poluës, et reédifiant celles qu'ils avoient démolies, et, en toutes choses, se montrant pasteur soigneux et vigilant sur son troupeau.

« Ayant, quelques années, saintement gouverné son église, il luy survint quelque affaire d'importance pour le temporel de son evesché, pour lequel il luy fallut aller à Rennes, où estant, Dieu luy revella le jour de son décès, dont il rendit grâces à sa divine Majesté. »

Le séjour de saint Goulven à Rennes ou dans les environs de cette ville fut-il de longue durée ? — C'est ce que nous ignorons. Si nous en croyons notre vieil historien d'Argentré, saint Goulven étant venu à Rennes pour régler une affaire intéressant le diocèse de Léon, et s'étant trouvé dans cette ville au moment où son évêque venait de mourir, aurait laissé le siège de saint Pol pour occuper celui de saint Amond. Puis il aurait abandonné son second diocèse « quelques années devant sa mort et se seroit retiré en solitude au bourg de Saint-Didier, distant de quatre lieues de Rennes, où ayant choisi un lieu propre et commode à la contemplation, nommée La Motte-Merioul, il s'y seroit basti un petit oratoire et y auroit fini sa vie en austère penitence. » Aucun écrivain du pays de Léon ou du pays de Rennes n'a parlé de cette translation de saint Goulven d'un siège à un autre, translation qui eût été bien peu d'accord avec la discipline de ce temps là. M. l'abbé Guillotin de Corson, qui est si bien au courant de toutes les traditions de l'église de Rennes, dit fort bien que d'Argentré trouvant dans le catalogue des évêques de ce siège une lacune d'une soixantaine d'années à la fin du vi^e siècle et au commencement du vii^e siècle, a essayé de la combler. Entr'autres noms il a pris pour cela celui de saint Goulven. Il n'en est pas moins vrai « que l'on montre encore aujourd'hui, près du village de la Motte, en la

paroisse de Saint-Didier, le jardin, le puits et le four possédés, d'après une tradition constante et séculaire, par saint Golven (1). Tout prouve donc qu'il est venu du Léon terminer sa vie dans cette solitude.

Albert-le-Grand raconte ainsi les derniers moments du bienheureux évêque : « Il parla à son disciple Madenus ainsi : « Mon frère, il a plu à la divine Majesté me révéler que bien-tôt je dois passer de cette vie à une meilleure, chose que j'ai toujours souhaitée de tout mon cœur ; je sçay aussi qu'après mon décès vous ne pourrez rien obtenir de mon corps, ny de mes reliques pour emporter au pays ; pourtant, tenez cette croix d'or (ostant de son col sa croix pectorale), et la portez en mon église, que le prince Even a bastie par mon conseil, où elle demeurera avec ma cloche que j'y ai laissée. »

À ces paroles, le pauvre Madenus se prit à pleurer : lors, le Saint lui dist : « Consolerez-vous et demeurez toujours en la grâce de Dieu. » Il tomba incontinent malade d'une fièvre aiguë et violente, laquelle le consumma tellement qu'en peu de jours il fut réduit à l'extrémité : l'évêque de Rennes et plusieurs de ses chanoines, l'abbé de Saint-Melaine et ses moynes, et plusieurs grands seigneurs le visiterent et assisterent pendant sa maladie. Voyant sa fin approcher, il receut dévotement ses sacrements, et rendit son âme beniste entre les mains de son Createur, le premier jour de juillet, l'an de salut 616, et de son pontificat le quatorzième.

Si nous adoptons ces dates et celle que le même auteur a donnée pour sa naissance, le Saint, étant né en 540, aurait eu alors 76 ans.

(1) C'est la forme qu'a prise dans le pays de Rennes le nom de notre Saint : elle est d'ailleurs en rapport avec son nom latin *Golvinus*.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odéon, 46
QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.

Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Étrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Émissions — Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin
QUIMPER

C. LÉON

Place Saint-Corentin, 56
QUIMPER

VÊTEMENTS
Ecclésiastiques

JODELAIS, Jeune

Quimper — 36, rue Keréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

Conseils aux Ecclésiastiques

aux vieillards qui digèrent mal, aux personnes austères qui vivent sobrement, à ceux dont la vie sédentaire et calme exige par cela même une stimulation des fonctions digestives, à tous ceux enfin qui désirent arriver à une longue et heureuse vieillesse en conservant la santé du corps, indispensable à la tranquillité de l'esprit.

Du plus jeune âge jusqu'à la plus extrême vieillesse, à toutes les personnes énumérées plus haut, nous affirmons que pour obtenir ces résultats désirés il est indispensable de se purger au moins une fois par semaine. Pour cela il ne faut employer ni pilules dures et indigestes, ni capsules à base d'huile de ricin nauséabonde, ni eaux minérales répugnantes, ni cachets, poudres, thés, grains, tisanes aussi étranges qu'étrangères, etc., à base de drastiques violents, tels que : aloès, scammonée, sels, etc. Tous ces purgatifs plus nuisibles qu'utiles à la santé sont remplacés à tout jamais par le

PURGATIF GÉRAUDEL

sous forme de tablettes laxatives et rafraîchissantes, exquises au goût, agréables à sucer et ne procurant aucune Colique.

Les Glaires, la Bile, les Aigreurs, Manque d'appétit, Humeurs du Sang, Constipation, Maux de Tête, Migraines, etc., disparaissent en très peu de temps. La peau du visage s'éclaircit et la gaieté revient avec la santé et la fraîcheur du teint.

La Boîte contenant 18 Purgations : 1 fr. 50

dans toutes les Pharmacies

Bien demander une Boîte de PURGATIF GÉRAUDEL et non pas un étui.

L'Inventeur M. GÉRAUDEL, Pharmacien

à Ste-Ménehould (Marne)

envoié Gratis et Franco

DEUX TABLETTES ÉCHANTILLON

à toute Personne

qui lui en fait la demande affranchie.



VIN DEFRESNE
TONI-NUTRITIF
à la
PEPTONE



Le *Vin de Peptone Defresne* est le plus précieux des toniques; il contient la fibre musculaire, le fer hématique et le phosphate de chaux de la viande de bœuf; il est le seul reconstituant naturel et complet.

Ce *Vin délicateux* réveille l'appétit, relève les forces de l'estomac et améliore la digestion, c'est un reconstituant sans égal, car l'*Elément* plastique des muscles et des nerfs entre dans sa composition; il arrête la consommation, colore le sang épuisé par l'anémie, et prévient les déviations de la colonne vertébrale.

Le *Vin de Peptone Defresne* assure la nutrition chez les personnes minées par la fatigue et les soucis; il nourrit les vieillards; il supprime les dangers de la croissance.

La *Peptone Defresne* est adoptée officiellement par la Marine de l'Etat et les Hôpitaux de Paris. Toutes les Pharmacies DEFRESNE est le premier préparateur du VIN DE PEPTONE. Méfiez-vous des imitations.

A. Quai du Marché-Neuf, PARIS

NOTA. — Le Clergé et les Communautés religieuses jouissent de conditions spéciales.

ASTHME & CATARRHE
guéris par les **CIGARETTES ESPIC**, 20 la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEURALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC,
rue St-Lazare, 20. — Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.



FONDERIE DE CLOCHES

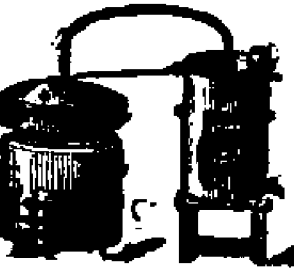
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poêles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

VIN ROUGE du domaine de Carros-Haut-Brion, expédié franco de port et de logement par le propriétaire, M. G. Fourcher, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1886; 145 fr. récolte 1885 et 180 fr. récolte 1882.

GUÉRISON

certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2^{me} jour.
M. LENOIR, Médecin Spéc., Anc. Aide-Major des Hôpitaux M^{rs}, à Melun. Consult. gratuits par corresp.

NOUVEL ALAMBIC BRULEUR
FIXE ou BASCULANT Breveté s. g. d. g., système DEROY
Produisant de l'eau-de-vie sup^{re} avec ou sans repasse en distillant vins, cidres, lies, marcs, fruits, moûts, etc. 1,600 Appareils vendus après essai.
DEROY FILS AÎNÉ, Constructeur, 75 77, r. du Th. à Paris et à l'EXPOSITION. Palais des Machines, Classe 20. Section des Appareils de Distilleries — ENVOI franco du TARIF ILLUSTRÉ



4^e ANNÉE.

Vendredi 6 Décembre 1889.

N^o 69.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO	PRIX DE L'ABONNEMENT	LA LIGNE D'ANNONCE
10 CENTIMES	6 fr. par an	40 CENTIMES

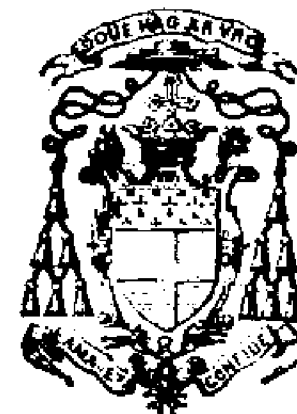
L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — I. Offices extraordinaires. — II. Nouvelles du Diocèse : Quimper; Elections du renouvellement des délégués au conseil départemental de l'instruction publique; M. Le Guen, au Sénat; Nécrologie. — III. Nouvelles indulgen-



ces accordées à l'Œuvre de la Propagation de la Foi; Les Dîzaines personnelles; Une rectification. — IV. Documents historiques (suite). — V. St Pol de Léon et ses premiers successeurs (ch. v, St Goulven suite). — VI. Annonces et avis.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 8 Décembre. — 2^{me} dimanche de l'Avent. Fête de l'Immaculée Conception de la Ste-Vierge, double de 1^{re} classe, blanc. A la messe, mémoire du dimanche.

Vêpres de la fête, mémoire du dimanche.

Lundi 9. — Office de l'Octave, semi-double, blanc.

Mardi 10. — Office de l'Octave, semi-double, blanc.

Mercredi 11. — S. Damase, pape-docteur, semi-double, blanc.

Jendredi 12. — S. Corentin, évêque, double de 1^{re} classe, blanc.

Vendredi 13. — Ste Lucie, vierge-martyre, double, rouge.

Samedi 14. — Office de l'Octave de l'Immaculée-Conception.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Concarneau..... 9, 10, 11 et 12 décembre.
Loc-Eguiner-Plouneour.... 13, 14 et 15 décembre.

Offices extraordinaires.

Cathédrale Saint-Corentin. — *Jeudi 12 décembre, fête de saint Corentin*, premier patron du diocèse et protecteur de la ville de Quimper : Dans la matinée, Monseigneur consacra l'autel dédié à saint Corentin. Un triduum en l'honneur du saint Patron sera prêché les 12, 13, 14 et 15 décembre.

Pour la population bretonne, vendredi et samedi, à 5 heures 1/2, et dimanche à 5 heures 1/4, instruction par M. Guédès, recteur de Pluguffan.

Pour la partie française, jeudi, vendredi, samedi et dimanche à 7 heures 1/2 du soir, instruction par M. Fléiter, chanoine, vicaire général.

Vendredi après l'instruction, une quête sera faite en faveur des pauvres visités par les Dames de charité de Saint-Vincent-de-Paul.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

QUIMPER. — La Cour de Cassation vient de rendre un arrêt, par lequel le droit d'accroissement est exigible des communautés autorisées. Il y aurait donc un arriéré considérable à payer pour certaines maisons religieuses depuis le 28 décembre 1884.

Par droit d'accroissement, on entend l'impôt de mutation à payer au départ ou au décès d'un religieux d'une communauté autorisée. L'Etat considère une communauté autorisée (les autres à ses yeux n'existent pas) comme une entreprise dans laquelle chaque religieux possède 1/20, ou 1/30, ou 1/50, selon qu'ils sont 20, ou 30, ou 50 religieux : à la mort ou au départ de l'un d'eux, les survivants ou les restants sont censés hériter du membre parti ou défunt, et à ce titre le fisc leur réclame un droit de mutation énorme, qui peut aller jusqu'à 14 0/0.

Ce droit constitue une véritable iniquité pour plusieurs motifs. Déjà ces communautés autorisées paient le droit spécial de main-morte ; elles ne sont point des entreprises commerciales et ne produisent aucun bénéfice : qui dira qu'un orphelinat, un hospice, un refuge, une école même rapportent des bénéfices ? Elles reçoivent tous les jours des sujets qui n'apportent, en fait de dot, que leur bonne volonté et un brevet pour l'enseignement. De temps en temps, des religieux rentrent dans le monde, s'ils ont apporté quelque chose on leur rend leur dot ; et faudra-il que, la dot rendue à l'intéressé, les membres restants paient encore un droit d'accroissement à l'Etat ? De même on paiera pour les religieux qui quitteront la communauté sans y avoir rien apporté. C'est la ruine à bref délai pour les communautés. Faire payer pour ceux qui abandonnent leur maison religieuse et faire payer pour ceux qui meurent, c'est, avant 20 ans, la fermeture de plus de la moitié des communautés religieuses.

Nous recommandons instamment à toutes les communautés de ne rien payer, et de n'accueillir aucune proposition, avant d'avoir reçu des ordres formels et une direction spéciale de Messieurs leurs Supérieurs.

QUIMPER. — Les élections pour le renouvellement des délé-

gués au Conseil départemental de l'Instruction publique auront lieu le 18 décembre, en la forme ordinaire.

Les Congréganistes employés dans les écoles communales sont libres de voter ou de s'abstenir.

Les Maîtres et Maîtresses congréganistes des écoles privées (libres) sont instamment priés, de la part du Comité diocésain, de voter, les premiers pour M. Sagot, en religion Frère Concor-dius, directeur de l'école des Frères de Lambézellec ; les secondes pour Mlle Chauvin, de Brest.

Monseigneur, sur le désir de M. le chanoine Le Guen, vient d'obtenir du R. P. Fiat, supérieur général des Lazaristes et des Filles de Saint-Vincent-de-Paul, des Sœurs pour tenir la maison de Saint-Joseph, à Saint-Pol-de-Léon.

D'importantes améliorations vont être apportées à cette maison, qui en a déjà reçu de très grandes, afin que les prêtres âgés y trouvent tous les soins nécessaires et y soient l'objet de toutes les prévenances possibles.

Nous sommes certain que cette nouvelle sera, dans le diocèse, accueillie avec une vraie joie. Il convient que cette maison de retraite soit hospitalière pour nos dignes vétérans du sacerdoce et qu'ils s'y plaisent.

Ce sera l'œuvre de Monseigneur et de M. le Supérieur, admirablement secondés en tout par les excellentes religieuses qui vont arriver incessamment.

QUIMPER. — Le triduum très suivi des Enfants de Marie, du Sacré-Cœur, est prêché par le R. P. Henri de Rëgnon, qui avait laissé à Quimper les meilleurs souvenirs.

Ce bon Père est de la Résidence du Mans.

QUIMPER. — Jeudi 12, fête de saint Corentin, Monseigneur consacra, à 9 heures, le petit autel latéral dédié à saint Corentin.

PARIS. — M. Le Guen, sénateur du Finistère, vient de faire, en faveur du repos du dimanche, un admirable discours. Malheureusement le Sénat, de plus en plus fidèle à ses habitudes anti-religieuses, a voté contre ses conclusions, permettant ainsi de fouler aux pieds le commandement de Dieu.

Nécrologie. — M. l'abbé Lannou, ancien recteur de Baye, vient de mourir à Pont-Croix, où il s'était retiré depuis près d'un an.

Le R. P. Lacut, de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, vient de mourir.

PARIS. — M. l'abbé Lagrange, chanoine titulaire de Paris, est nommé à l'évêché de Chartres. M. Lagrange est né dans le diocèse de Bourges ; il est âgé de 62 ans.

Nouvelles Indulgences accordées à l'Œuvre de la Propagation de la Foi. — Nous ne comptons plus les actes de haute bienveillance de Sa Sainteté le Pape Léon XIII en faveur de l'Œuvre de la Propagation de la Foi. Dans chacune de nos livraisons, nous avons des actions de grâces à rendre à notre grand et bien-aimé Pontife. Aujourd'hui voici de nouveaux privilèges accordés à nos bienfaiteurs ecclésiastiques.

Cette concession, comme on le reconnaîtra facilement, supprime certaines obscurités à propos desquelles nous avons été souvent consultés ; de plus, à l'exception d'une seule qui est mentionnée dans le rescrit pontifical, ces indulgences sont accordées à perpétuité. Nous publions, et la lettre de demande adressée au Saint-Père par les Conseils, et la réponse de Rome.

« TRÈS-SAINT-PÈRE.

« Les Présidents des Conseils centraux de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, humblement prosternés aux pieds de Votre Sainteté, La supplient instamment de daigner accorder à perpétuité les faveurs et facultés énoncées ci-dessous aux prêtres qui serviront la dite Œuvre dans les conditions exprimées ci-après, à savoir :

« I. A tout prêtre qui sera chargé, dans une paroisse ou dans un établissement, de recueillir des aumônes pour l'Œuvre de la Propagation de la Foi, quelle que soit d'ailleurs la somme qu'il recueille, ou qui, de ses propres ressources, versera dans la caisse de l'Œuvre le produit d'une dizaine entière :

« 1^o La faveur de l'autel privilégié trois fois par semaine ;
« 2^o Le pouvoir d'appliquer les indulgences suivantes : aux fidèles qui sont à l'article de la mort, l'indulgence plénière ; aux chapelets ou rosaires, croix, crucifix, images, statuettes et médailles, les indulgences apostoliques ; aux chapelets, les indulgences dites de sainte Brigitte ;

« 3^o La faculté d'attacher aux crucifix les indulgences du Chemin de la croix.

« II. A tout prêtre membre d'un Conseil ou d'un Comité chargé de veiller aux intérêts de l'Œuvre, etc.

« A tout prêtre qui, dans l'année, aura versé à la caisse de l'Œuvre une somme représentant au moins le produit de mille souscriptions, quelle que soit d'ailleurs la provenance de cette somme :

« 1^o Les mêmes faveurs que les prêtres de la catégorie précédente ;

« 2^o La faveur de l'autel privilégié personnel cinq fois par semaine ;

« 3^o La faveur de bénir les croix en y attachant les indulgences appliqués à l'exercice du chemin de la croix, et de plus le pouvoir d'imposer le cordon et le scapulaire séraphiques avec toutes les indulgences et privilèges accordés à cette imposition par les Souverains-Pontifes ;

« 4^o Le pouvoir de bénir et d'imposer aux fidèles les scapulaires du Mont-Carmel, de l'Immaculée-Conception et de la Passion de Notre-Seigneur.

« Dans le cas où les sommes à recueillir seraient momentanément incomplètes, les susdits Présidents implorent de Votre Sainteté la prorogation des pouvoirs du prêtre qui aura fait le versement intégral de l'année précédente jusqu'à la clôture de l'exercice courant.

« Tout prêtre qui versera en une fois, de ses propres ressources, une somme représentant le produit de mille souscriptions, aura droit, toute sa vie, aux faveurs accordées aux prêtres membres d'un Conseil. »

Ex audientia SSmi habita die 4a augusti 1889.

SSmus Dominus noster Leo divina Providentia PP. XIII, referente me infrascripto Archiepiscopo Tyren., S. Congregationis de Propaganda Fide secretario, expetitas extensiones indulgentiarum concedere dignatus est, easque in perpetuum pio Operi tribuit, excepta facultate benedicens coronas, quam non ultra quinquennium concessit.

Datum Romæ ex ædibus dictæ S. Congregationis die et anno in supra.

Place du Sceau.

Pro R. P. D. Secretario,
Philippus BORRONI, substitutus.

Gratis quocumque titulo.

Visé et approuvé :

†: THÉODORE, Evêque de Quimper et de Léon.

21 novembre 1889.

Ces nouveaux pouvoirs, accordés par Sa Sainteté Léon XIII aux prêtres qui s'occupent de la Propagation de la Foi, ont reçu le visa et l'approbation de Mgr l'Evêque de Quimper.

LES DIZAINES PERSONNELLES. — Dans notre livraison de novembre dernier, les Annales de la Propagation de la Foi ont publié les nouvelles faveurs spirituelles accordées aux prêtres par le Souverain-Pontife. Au milieu des modifications apportées au texte primitif par le Saint-Siège, on remarquera que tout prêtre qui, de ses ressources privées, offre à l'Œuvre la somme correspondant à une dizaine entière, c'est-à-dire vingt-six francs, jouit des mêmes privilèges que les prêtres chargés dans une paroisse de recueillir les aumônes de l'Œuvre. Le Saint-Père, en ouvrant ainsi les trésors de l'Eglise, a voulu encourager les prêtres à prendre une part plus large encore à l'Œuvre des Œuvres. Nous ne doutons pas que cet appel ne soit entendu ; nous savons, il est vrai, combien le budget de chaque curé et de chaque vicaire de nos paroisses est léger et combien d'œuvres viennent réclamer leur part dans ces modestes ressources, mais nous connaissons aussi la sympathie et le dévouement dont nos bienfaiteurs entourent l'apostolat et l'Œuvre qui nourrit les ouvriers évangéliques.

Les Directeurs diocésains verront aussi dans cette faveur pon-

tificale un motif de propager autour d'eux les *dizaines personnelles*. Que d'amis des missions, que de familles riches prendraient chaque année à leur charge une dizaine entière, sur la prière qui leur serait adressée. Sans doute la simple souscription du sou par semaine est la base de l'OEuvre et a été, dans la pensée des fondateurs, le moyen de la rendre populaire et accessible à tous ; mais Dieu, qui bénit le denier de la veuve, ne rejette pas l'offrande de Zachée et, dans les plans de la Providence, le riche ne doit-il pas participer aux œuvres de charité en raison directe de sa fortune ?

Au moment où nos ressources restent stationnaires, qui ne comprend l'utilité des dizaines personnelles, et quel avenir la réalisation de notre désir assurerait à l'apostolat ?

Une rectification. — Le Bienheureux Père Chanel a été martyrisé le 28 avril 1841. Nous avons, par erreur, donné une autre date.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES
dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite)

Expilly savait à quoi s'en tenir sur les sentiments des Dames Ursulines à son égard, car à son passage à Landerneau il leur avait fait visite, et avait vainement essayé de les convaincre de la droiture de ses intentions. L'insuccès de cette démarche nous est connu par la lettre suivante du Procureur-syndic du District de Landerneau au Procureur-général (1) :

« Landerneau, le 3 avril 1791.

« Je vous donnerai succinctement les détails de la réception que notre ville a faite jeudi dernier (31 mars) à Monsieur l'Évêque du Finistère.

« Les honneurs civils et militaires, des compliments, un *Te Deum*, un feu de joie et un dîner splendide consacreront la fête. L'allégresse des bons citoyens fut sincère et vive. M. d'Expilly parut infiniment satisfait. Les députés envoyés de Brest au-devant de lui par le District, le Conseil général de la commune, la Société des Amis de la Constitution, nous témoignèrent également leur satisfaction.

« J'avais ménagé une conférence à Monsieur l'Évêque avec nos Ursulines anticonstitutionnelles ; j'avais cru que l'amé-

rité de son caractère et ses exhortations touchantes les eussent ramenées aux vrais principes. L'entrevue fut sans succès, et c'est le seul chagrin qu'il ait éprouvé dans notre ville. La communauté est séduite et subjuguée par une ex-supérieure, la Mère Dorothee, née Barbier de Lescoat, qui a toujours conservé le plus grand empire et la gouverne arbitrairement. Il sera indispensable de transférer cette religieuse dans une autre communauté.

« Le même jour (31 mars), avant l'arrivée de Monsieur l'Évêque, le District avait ordonné l'arrestation d'un prêtre fanatique qui, la veille, dans une auberge, s'était permis les propos les plus incendiaires. On a interdit l'entrée de la prison à ses partisans, qui pour se consoler s'y enivraient avec lui, et qui à leur sortie auraient certainement tout tenté pour le délivrer en invitant la populace à se joindre à eux.

« Je quitte la plume pour me rendre à l'église de Saint-Houardon. M. Pillet, curé élu de Landerneau, monté en chaire, a prêté son serment devant les Officiers municipaux, et a pris possession en célébrant la messe paroissiale. Les prêtres réfractaires n'ont point paru ; l'office n'a pas été moins décent. M. Corre (1), curé élu de Plougonvelin, et M. Thomas, nommé à la cure de Landunvez, ont assisté. Le Vicaire des Récollets, aujourd'hui Curé de Hanvec, est survenu, et le clergé officiant s'est trouvé suffisant. Cent citoyens avaient pris les armes, et les pronostics du sieur Gourmelon ne se sont pas réalisés. Cependant, les dévots et les femmes aristocrates ont été entendre la messe aux Ursulines, et c'est le sieur Cesson qui l'a dite pour elles. Ce prêtre chantait ordinairement la messe paroissiale à Saint-Houardon. Les Amis de la Constitution vont surveiller les ecclésiastiques rebelles. »

Deux jours après, 5 avril, Landerneau avait encore l'honneur de recevoir l'Évêque du Finistère revenant de Brest et se rendant à Morlaix.

(2) « Il a rendu visite au District et à la Municipalité, est entré à Saint-Julien où il a baptisé l'enfant du jardinier de notre hôpital. Il part à onze heures et arrivera ce soir à Morlaix.

« La dernière séance de notre club a été intéressante ; cinquante dames et demoiselles se sont présentées pour y prêter le serment civique. Il en résulte le meilleur effet. Cette démarche a déconcerté les femmes aristocrates et a prouvé au peuple que la religion, à laquelle l'attachement du sexe est connu, n'était point attaquée par les décrets. »

Les femmes aristocrates n'étaient pourtant pas aussi déconcertées que voulait bien le dire le Procureur-syndic, et le

(1) L. 72.

(1) Aumônier de l'hôpital

(2) L. 72. Lettre du sieur Le Gall au Procureur-général.

Curé constitutionnel n'était pas sans appréhension à l'occasion de la Pâque prochaine, il redoutait de constater clairement le peu de confiance qu'avait en lui la plus grande partie de la population. Sa plainte aux Officiers municipaux, le 18 avril 1791 (1), va nous renseigner à ce sujet.

« *Séance du Conseil général de la commune de Landerneau du 18 avril 1791.* — ... En l'endroit s'est présenté M. Emmanuel-Claude-François Pillet, curé de Landerneau, assisté de M. Tanguy Leyer, son vicaire, qui ont déclaré :

« Le jour d'hier, 17 avril, M. le Curé ayant annoncé à MM. Joguet et Bodros, séparément en la sacristie de Saint-Houardon, que son intention était de distribuer pendant la quinzaine de Pâques la sainte Eucharistie à ses paroissiens ; le sieur Joguet, étonné de cette notification, qu'il a avoué être contraire à ses principes, qu'il n'a pas développés, et qui ne peuvent être que de ne vouloir pas communiquer avec le Curé, est sorti de la sacristie de manière à annoncer son mécontentement.

« Peu après, est entré M. Renault, maire, qui a fait à M. le Curé, qui se trouvait seul à la sacristie, une réprimande peu honnête relative à cet objet, lui a fait sentir que c'était par déférence pour lui-même que ces Messieurs voulaient bien venir dire la messe basse et confesser à Saint-Houardon, et lui a demandé impérieusement et en termes exprès s'il voulait faire désertir son église.

« M. le Curé n'a pu voir sans peine la partialité que M. Renault montrait pour Messieurs les réfractaires et a été étonné de ce que celui qui devrait être le premier à soutenir les pasteurs constitutionnels élus dans leurs fonctions, fut venu lui-même le troubler dans une des plus importantes. En conséquence, Messieurs, nous vous prions de prendre notre plainte en considération. De plus, il y a eu scandale ; en effet, lorsque moi, Curé, je me suis présenté pour donner la communion, pendant que le sieur Joguet passait dans la sacristie, la sainte table a été désertée, il n'y est resté que trois personnes. Peut-on voir un scandale plus grand ? ne semble-t-il pas qu'il y eût deux pasteurs à Saint-Houardon ? »

« Le Maire, répliquant à l'inculpation du sieur Pillet, a dit : J'observe que l'entretien que j'eus hier avec lui à la sacristie est dénaturé en bien des points. Après que le sieur Pillet eut pris possession, les prêtres non assermentés cessèrent de dire la messe et de confesser dans l'église de Saint-Houardon. Le public en souffrait beaucoup. Pour y remédier, je dis à Monsieur l'Évêque du Finistère, à son passage lors de son retour de Brest, que, pour rétablir la paix, je me proposais

« d'engager ces prêtres à revenir dire la messe et confesser à Saint-Houardon ; que pour cela il suffisait que le sieur Pillet eût fait une démarche vis-à-vis d'eux. Monsieur l'Évêque offrit de la faire lui-même. Sur ce que je lui observais qu'il suffirait que M. Pillet vint avec moi chez Messieurs ces prêtres, Monsieur l'Évêque l'appela aussitôt et lui fit part de ma proposition. Il fut alors convenu que, l'après-midi, nous irions chez Messieurs les prêtres assermentés. Nous nous transportâmes en premier lieu chez le sieur Joguet. Je le priais, pour le bien public, de dire la messe à Saint-Houardon et d'y confesser. M. Pillet lui fit la même demande, au nom de la religion. Le sieur Joguet se rendit à cette invitation, et le sieur Pillet lui dit qu'il pouvait continuer à administrer les sacrements comme par le passé, même d'aller voir ses malades. Nous nous rendîmes ensuite chez le sieur Bodros, qui acquiesça également à la même demande. Nous fûmes ensuite chez le sieur Tréguier.

« Hier 17 avril, à sept heures du matin, Messieurs Joguet et Tréguier vinrent me rapporter que le sieur Pillet ne leur permettait pas de donner la communion pendant la quinzaine de Pâques. Je me rendis alors à la sacristie où je trouvais le sieur Pillet ; je lui représentais qu'il ne tenait pas à sa promesse. Le sieur Pillet répliqua qu'étant curé de Saint-Houardon, il voulait qu'il n'y eût que lui et son vicaire qui donnassent la communion durant la quinzaine de Pâques ; puis il m'a dit que je soutenais les prêtres non assermentés. Je lui ai répliqué que je soutenais la vérité. »

« Le Maire demande acte de sa réponse, et le Conseil municipal, délibérant, improuve la conduite du Maire et arrête que la plainte du Curé et la réplique du Maire seront envoyées au Directoire du District, qui prendra tel avis qu'il appartiendra. »

Il était évident que le Maire devenait, par le fait, suspect d'incivisme. Dès le lendemain, 19 avril, la Société des Amis de la Constitution, affiliée à celle des Jacobins de Paris, présidée par M. Le Disez, demandait en ces termes au District la révocation du Maire prévaricateur :

« C'est avec un sentiment douloureux que la Société des Amis de la Constitution, de Landerneau, se voit forcée de vous dénoncer le sieur Renault, maire de cette ville. Elle se croirait coupable de complicité, si elle ne vous le dénonçait comme ennemi public. Elle l'accuse à votre tribunal : 1° d'avoir, le 2 janvier 1791, autorisé l'opposition criminelle que quelques prêtres fanatiques mirent à la lecture de la proclamation du Département (qui ne fut lue que plusieurs jours après) ; 2° le 23 janvier, le ci-devant Évêque de Léon fit colporter un mandement incendiaire ; le sieur Renault, qui avait marqué tant de répugnance pour la lecture de la proclamation du Dépar-

(1) L. 158.

tement, fut sollicité de se porter à l'église, où devait se publier ce manifeste séditionnaire; l'écrit funeste fut publié dans la chaire de vérité; 3^e d'avoir réprimandé le Curé constitutionnel quand, au signal du sieur Joguet, des femmes dévotes quittèrent la table de communion. Le sieur Pillet, indigné, fut au moment de se retirer et de renoncer à une cure où il éprouvait tant de dégoûts. Le désir du bien public l'emporta. Il fit plus, Messieurs, il sacrifia à la paix ses droits pastoraux et permit à l'ex-vicaire (Joguet) de donner la Pâques, et, ce qu'on aura peine à croire, c'est que celui-ci, se sentant soutenu par le Maire, se fit prier et fit boire au sieur Pillet l'humiliation de descendre jusqu'à lui. Cependant, le sieur Pillet s'en plaignit à la Municipalité, et nous ne doutons pas que le sieur Renault, accumulant délits sur délits, ne vous donne des motifs suffisants pour débarrasser la ville de l'ennemi déclaré de sa sûreté. »

Le 21 avril (1), M. Le Gall mandait au Procureur-général :

« Le District adresse aujourd'hui au Département les détails d'une émeute qui s'est manifestée ici mardi soir, et une lettre de M. Pillet, curé constitutionnel. Si l'administration supérieure n'entre pas dans les vues de M. Pillet, on doit s'attendre à une révolte ouverte, autorisée alors par la continuation de l'impunité dont on laisse jouir les réfractaires. M. Renault, maire et protecteur déclaré des infracteurs, a mis hier sa démission au moment où le District allait prononcer la suspension provisoire de ses fonctions. »

Le même jour, le District délibérait au sujet des mesures à prendre contre les prêtres réfractaires.

« La lettre que vous venez de recevoir de M. Pillet (dit le Procureur-syndic) vous expose les dangers que courent la religion et la patrie. Les prêtres réfractaires et fanatiques se coalisent avec les ennemis de notre liberté et de notre régénération politique. Le scandale est à son dernier période, l'irréligion et l'incivisme lèvent leurs têtes altières dans deux de nos temples, l'église de Saint-Thomas et des Ursulines.

« Le mal est trop grand pour employer à sa cure les remèdes qu'indiqueraient l'indulgence et la modération. L'intolérance des prêtres anticitoyens appelle votre sévérité. Deux jours encore, et l'étendard de la révolte marchera dans les rues de cette ville auprès des bannières de l'église.

« M. Pillet vous propose le seul moyen de prévenir ce malheur : fermez les portes des deux temples profanés par le fanatisme, ramenez le troupeau divisé, réunissez-le sous le même pasteur ; il vous demande que l'église de Saint-Thomas soit fermée et celle des Ursulines interdite au public.

(1) L. 72.

« Le District, délibérant sur les conclusions de M. le Procureur-syndic, arrête de demander au Département quel parti prendre. »
(A suivre.)

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE V.

LES PREMIERS SUCCESEURS.

1^o SAINT GOULVEN. (suite.)

C'étaient des temps heureux que ceux où les saints succédaient aux saints sur les sièges épiscopaux de Bretagne. Plus heureuse encore que beaucoup d'autres, l'église de Léon n'a pas seulement conservé le souvenir et le culte de ses premiers pasteurs ; elle possède leurs Actes, plus ou moins résumés, sans doute, mais suffisants néanmoins pour nous faire connaître les traits essentiels de leur vie, le caractère particulier de leurs vertus. Seul, saint Honardon est resté dans l'ombre parmi les saints évêques qui ont occupé le siège de saint Pol durant le vi^e siècle.

Après avoir dit ce que fut saint Goulven nous avons maintenant à dire ce que fut saint Ténénan.

Né sur le sol de l'Irlande, d'après Albert-le-Grand, en Grande-Bretagne, d'après Dom Lobineau qui se fâche contre les tenants de l'opinion contraire, saint Ténénan eut pour père un prince appelé Tinidor et lui-même porta aussi ce nom. Sa mère était également de race illustre et ces deux nobles époux étaient encore plus recommandables par leur vie vraiment chrétienne que par leur haute naissance. Ils confièrent l'éducation de leur fils encore très jeune à un pieux personnage qui comme tant d'autres saints moines en ce temps-là, consacrait à l'instruction de l'enfance le temps qu'ils ne donnaient pas à la prière. Il s'appelait Caradoc ou Carantec. Ce bon maître trouva dans son élève non seulement la docilité, mais de telles aptitudes d'esprit, qu'à treize ans Ténénan était imbu des principes d'une saine philosophie. En même temps qu'il appliquait son intelligence à l'étude, il donnait à Dieu tout son cœur ; déjà l'on pouvait présager à quelle perfection il arriverait un jour. Lorsqu'il rentra dans sa famille après avoir terminé son éducation, il charma par ses nobles qualités et surtout par la rectitude de son jugement toute la société au milieu de laquelle il vivait. Ses parents devinrent si fiers de lui, et à juste titre, qu'ils voulurent lui fournir l'occasion de briller sur un plus grand théâtre. Voici comment Albert-le-Grand nous raconte les débuts de Ténénan dans la demeure royale : « Ses père et mère l'envoyèrent à Londres, Ville Capitale de la Grande Bretagne, à la

Cour du Roy, où il ne fut gueres, qu'il ne se fist signaler parmy tous les autres Seigneurs de sa qualité. »

Ne vous semble-t-il pas, à voir tous ces grands mots et cette profusion de lettres majuscules, que Louis XIV au palais des Tuileries n'était rien auprès de ce haut et puissant Roi d'Angleterre chez qui vint notre saint Ténénan. Il faut ici se garder de deux exagérations opposées : la Bretagne insulaire n'était pas alors un puissant royaume, mais elle était partagée entre sept principautés indépendantes. Le roi de Londres ou Kerlud ne gouvernait qu'un territoire restreint, mais ces petits souverains d'outre-mer essayaient d'imiter ce qui se faisait alors au pays des Francs, et partout où pénétrait la civilisation chrétienne : ils tenaient vraiment une cour où un certain luxe oriental s'alliait parfois aux usages des barbares ancêtres. Qu'on se rappelle ce que nous avons dit de la cour de Childbert, et l'on aura quelque idée de ce que pouvait trouver un jeune homme noble venant comme Ténénan habiter la maison d'un prince de l'heptarchie anglaise.

Considérons maintenant le fils de Tinidor tel qu'il nous est dépeint par notre légendaire. Si le lecteur trouve le portrait et l'exposé des faits un peu romantiques, nous lui dirons que nous n'y contredisons point : « Il estoit doué d'une extrême beauté corporelle, le visage beau et riand, le port majestueux, le marcher grave et posé, les paroles douces et éloquentes ; bref, il avoit toutes les qualitez requises en un homme de sa qualité : ce qui le faisoit aymer à tout le monde, mais singulierement aux dames de la cour, entr'autres, à l'heritière, fille unique du comte d'Arondel (1), belle et riche damoiselle, laquelle estoit à la suite de la Serenissime Reyne de la Grande-Bretagne. Cette jeune dame devint si eperduement amoureuse de nostre saint jeune homme, qu'elle ne se pouvoit contenter de le voir ; et, n'osant luy decouvrir l'amour excessif qu'elle luy portoit, elle luy manifesta son intention par l'entremise d'une grande dame, parente de l'un et de l'autre, luy declarant le desir qu'elle avoit de l'avoir pour mary : la comtesse d'Arondel ayant entendu cela et voyant que le parti estoit avantageux pour sa fille se mit de la partie, pressa et sollicita Tenenan de l'épouser, mais ce fut en vain ; car il avoit resolu de vivre chastement et consacrer sa virginité à Dieu. La comtesse voyant que, par belles paroles, elle ne gaignoit rien, prit une autre resolution, le menaça que, s'il ne vouloit consentir à sa volonté, elle l'accuseroit..., en poursuivroit reparation devant le Roy, et le diffameroit en face de toute la cour. Nostre genereux athlete, se voyant pressé de toutes parts, que fit-il ? Sachant que sa beauté et disposition corporelle le faisoient ainsi desirer, au préjudice du vœu qu'il avoit fait de garder sa virginité, se mit en prieres, suppliant la divine Majesté de le rendre si laid et si

(1) J'ignore à quelle époque fut créé le comté d'Arundel ; on peut douter que personne ait porté ce titre au viii^e siècle. L'illustre famille de Norfolk, qui a hérité du comté d'Arundel, n'a pas la prétention de remonter si haut.

difforme, que personne plus n'en voudroit, promettant, de rechef, de garder chasteté perpetuelle, si Dieu luy faisoit cette faveur. Il fut exaucé, et, à l'instant toute la superficie de son corps fut couverte de lèpre, en sorte qu'il faisoit horreur à tous ceux qui le regardoient, non qu'il fust véritablement laidre, car il n'avoit seulement que la peau extérieure maculée, sans que l'intérieur de son corps, ny mesme sa chair, fussent aucunement offensés. Le saint jeune homme, se voyant rejeté et abhorré d'un chacun, quitta courageusement la cour et ses vanitez, repassa en Hybernie (1) et se rendit chez ses parens, lesquels, le voyant en cet estat miserable, s'attristerent fort ; mais le saint enfant les consola, leur manifestant que Dieu, à sa priere et requeste, avoit envoyé cette maladie, de laquelle il le pouvoit guerir quand il luy plairoit : « Que c'estoit à faire aux bons chrestiens de recevoir de la main de Dieu, avec action de grâces, les afflictions et aversitez aussi-bien que les prosperitez, et se conformer, en toutes choses, à sa sainte Volonté ; qu'estant nostre Pere, il n'a garde de permettre rien nous arriver d'ennuy, qui ne soit pour nostre plus grand bien. »

Ainsi il consolait ses parens, luy qui sembloit avoir plus grand besoin de consolation, supportant son infirmité avec une patience admirable : aussi, Dieu ne permit que son fidèle serviteur, lequel pour son amour, avoit postposé (2) une alliance avantageuse, selon le monde, à une affliction si sensible, y trempast long-temps, et fit savoir à son maistre, saint Karantec, l'indisposition de son disciple Tenenan, luy ordonnant ce qu'il auroit à faire, quand il le viendroit visiter. Un jour donc, Tenenan s'estant endormi apres son oraison, un ange l'avertit d'aller visiter saint Karantec, son maistre, pour y recevoir guerison ; à quoy il obeït promptement, et, s'estant rendu au monastere ou hospice du saint abbé, il alla droit à l'église faire ses prieres ; saint Karantec en estant averti, l'y alla trouver ; et l'ayant salué, l'emmena disner au refectoir, et puis, les tables levées, le fit entrer dans un bain qu'il avoit préparé, et tout aussi-tost qu'il le toucha pour le devoir laver, sa peau devint nette et blanche comme celle d'un petit enfant, et sa lèpre le quitta entierement, dont les saints rendirent grâces à Dieu ; et, prenant congé l'un de l'autre, saint Tenenan s'en retourna chez ses parens, qui se rejouirent grandement de voir leur fils délivré de cette sale maladie.

Cette guerison et nouveau benefice que nostre Saint receut de Dieu luy servit d'aiguillon pour le presser d'exécuter, au plus-tost, ce que long-temps auparavant, il avait projeté, qui estoit de quitter tout à fait le monde et s'adonner entierement au service de Dieu. Sur cette pensée, un ange luy apparut, en forme d'un beau jouvenceau, qui, l'ayant gracieusement salué, luy dit : « Que Dieu agréoit ses desirs ; partant, qu'au plus-tost il equipast un

(1) C'est l'ancien nom de l'Irlande.

(2) Du latin *postponere* : littéralement *placer après*.

« vaisseau et le fournist de tout ce qui luy serait requis, et s'em-
 « barquast dedans, passast la mer et tirast vers la Bretagne
 « Armorique, pour y regir et gouverner un troupeau que l'heu-
 « reux Paul-Aurélien avait déjà gouverné, l'assurant que au
 « LIEU OU IL ALLOIT, A JAMAIS LA FOY PERSEVEREROIT. » Cela dit,
 l'ange disparut, laissant saint Tenenan comblé d'une extrême
 joie ; lequel, ayant rendu grâces à Dieu de cette faveur, alla voir
 son maître saint Karantec, luy communiqua cette vision ; puis,
 ayant pris congé de luy, s'en retourna au logis donner ordre à
 son voyage, lequel disposé, il s'embarqua avec les prestres Sénan,
 Quenan et plusieurs autres ; tous lesquels ayant heureusement
 traversé la grande mer Britanique, aborderent à la coste de la
 Bretagne Armorique, et, rengerans la coste de Leon, entrerent par
 le detroit Mulgul (1) dans le golfe de Brest, le long duquel ils
 cinglerent à pleines voiles et entrerent dans le canal de la rivière
 d'Elorn, qui est le bras de mer qui vient à la ville de Lander-
 neau, et prit terre au pied du chasteau de Joyeuse-Garde. »

(1) Par le Goulet. Mour-Goul, gueule de la mer.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin
QUIMPER

C. LÉON

Place Saint-Corentin, 56
QUIMPER

VÊTEMENTS
Ecclésiastiques

JODELAIS, Jeune
Quimper — 36, rue Keréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

EUGÈNE PIACENTINI, STATUAIRE

Rue du Salé, n° 4, à QUIMPER

STATUES POLYCHROMÉES, DÉCOR SIMPLE MAIS SOIGNÉ

1 ^o Hauteur	1 ^m 00.	depuis	37 fr.	emballage	3 fr.
2 ^o —	1 ^m 10.	—	46 fr.	—	4 fr.
3 ^o —	1 ^m 20.	—	55 fr.	—	5 fr.
4 ^o —	1 ^m 30.	—	70 fr.	—	5 fr.
5 ^o —	1 ^m 50.	—	100 fr.	—	7 fr.
6 ^o —	1 ^m 60.	—	125 fr.	—	9 fr.

Beau Christ décoré, croix comprise — 1^m 70^c — 45 fr.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

Conseils aux Ecclesiastiques

*aux vieillards qui digèrent mal, aux personnes aus-
 tères qui vivent sobrement, à ceux dont la vie séden-
 taire et calme exige par cela même une stimulation
 des fonctions digestives, à tous ceux enfin qui dési-
 rent arriver à une longue et heureuse vieillesse en
 conservant la santé du corps, indispensable à la
 tranquillité de l'esprit.*

Du plus jeune âge jusqu'à la plus extrême vieillesse, à toutes
 les personnes énumérées plus haut, nous affirmons que pour
 obtenir ces résultats désirés il est indispensable de se purger au
 moins une fois par semaine. Pour cela il ne faut employer ni
 pilules dures et indigestes, ni capsules à base d'huile de ricin
 nauséabonde, ni eaux minérales répugnantes, ni cachets, pou-
 dres, thés, grains, tisanes aussi étranges qu'étrangères, etc., à
 base de drastiques violents, tels que : aloës, scammonée, sels, etc.
 Tous ces purgatifs plus nuisibles qu'utiles à la santé sont
 remplacés à tout jamais par le

PURGATIF GÉRAUDEL

sous forme de tablettes laxatives et rafraichissantes, exquises
 au goût, agréables à sucer et ne procurant aucune Colique.

*Les Glaires, la Bile, les Aigreurs, Manque d'ap-
 pêt, Humeurs du Sang, Constipation, Maux de Tête,
 Migraines, etc., disparaissent en très peu de temps.
 La peau du visage s'éclaircit et la gaieté revient avec
 la santé et la fraîcheur du teint.*

La Boîte contenant 18 Purgations : 1 fr. 50

dans toutes les Pharmacies

Bien demande^r une Boîte de PURGATIF GÉRAUDEL et non pas un étui.

L'Inventeur M. GÉRAUDEL, Pharmacien

Dimension de la Tablette



St^e. Ménéhould (Marne)

envoie Gratis et Franco

DEUX TABLETTES ÉCHANTILLON

à toute Personne

qui lui en fait la demande affranchie.



Dimension de la Tablette

TÉLÉPHONE A LA ASCENSEUR

MÉNAGÈRE

20, Boulevard Bonne-Nouvelle, PARIS

On trouve réunis tous Articles de
MÉNAGE, CHAUFFAGE, JARDIN

Ameublement, Literie, Tapisserie

FOURNEAUX, MEUBLES et BATTERIE DE CUISINE

LESSIVEUSES, BAIGNOIRS, HYDROTHERAPIE

ÉCURIE, SELLERIE, VOYAGE, MAROQUINERIE, CHAUSSURES,

VOITURES D'ENFANTS, JOUETS, MUSIQUE, PARTITIONS

TOUTES MARCHANDISES DES MEILLEURES QUALITÉS

Vendues à des Prix Fixes qui défient toute Concurrence

ENVOI GRATIS ET FRANCO DES CATALOGUES.

Causeries du Docteur

Sous ce titre, le **DOCTEUR CHOFFÉ**, ex-médecin de la marine, vient de publier la 27^e édition de ses **Causeries médicales**. Les modifications qu'il y a apportées en font un livre nouveau plein d'observations intéressantes. Les chapitres qui traitent de la **Hernie** et des **Maladies de la Femme** ont été particulièrement l'objet d'une étude approfondie. D'autres Causeries ont également bénéficié de développements importants. Elles ont pour titres: **Hémorroïdes, Goutte, Phthisie, Asthme, Cancer, Anémie, Scrofule, Varicocèle, Varices, Maladies du Cœur, de la Vessie, de l'Estomac, du Foie, de la Peau, du Cerveau, Névralgies, Obésité**, etc.

C'est donc un guide précieux que l'auteur offre aux personnes atteintes de **Maladies chroniques**; et je suis heureux d'annoncer à mes lecteurs que ce volume de 350 pages sera envoyé *gratuitement* et sous enveloppe à toute personne qui joindra à sa demande 60 cent. en timbres-poste pour frais d'envoi. Dresser les lettres au **D^r Choffé**, quai Saint-Michel, 27, Paris.

Docteur MAUGLAI.

Spécialité de Vins blancs

POUR LA SAINTE MESSE

Depuis 100 fr. la Barrique.

Louis HUILLET, propriétaire,
à Preignac (Gironde).

POUR IMPRIMER SOI-MÊME DE 1 A 10,000 EXEMP
ÉCRITURE, DESSIN, MUSIQUE ou CARACTÈRES
MAGNEAU & PAUL ABAT
5 et 7, rue Joquelet, Paris
Envoi franco sur demande du tarif spécimen

VIN ROUGE du domaine de Carros-Haut-Brion, expédié franco de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOULCHER, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1880; 145 fr. récolte 1885 et 180 fr. récolte 1882.

PHTHISIE BRONCHITES, CATARRHES
Guérison par l'**EMULSION**
CRÉOSOTÉE MARCHAIS
Ph^{ie} à LA ROCHELLE, 3 fr.

4^e ANNÉE.

Vendredi 13 Décembre 1889.

N° 50.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO

PRIX DE L'ABONNEMENT

LA LIGNE D'ANNONCE

10 CENTIMES

6 fr. par an

40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18

VENTE AU NUMÉRO: QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — I. Chronique du diocèse : Offices extraordinaires : Fête de saint Corentin, premier Patron du diocèse ; Quimper ; Analyse de l'Histoire de Darras, par Ch. de Castel-moure ; les Frères du Pensionnat Sainte-Marie.



II. Nouvelles du Monde catholique : Paris ; Lyon ; l'Œuvre de Notre-Dame des Champs à Rome ; l'Éducation primaire en Kabylie.

III. Documents historiques (suite).

IV. Bibliographie.

V. Annonces et avis.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 13 Décembre. — 3^e dimanche de l'Avent. Office du jour ; 2^e classe, violet, semi-double ; mémoires 1^{re} de l'Immaculée-Conception, 2^e de saint Corentin. Vêpres du jour, mémoires 1^{re} de saint Eusèbe, 2^e de l'Immaculée-Conception, 3^e de saint Corentin. — Au chœur, on célèbre la solennité de saint Corentin.
Lundi 14. — S. Eusèbe, évêque-martyr, semi-double, blanc.

Mardi 15. — S. Judicaël, confesseur, double, blanc.

Mercredi 16. — Quatre-Temps. Fête de l'Expectation de la Ste-Vierge, double-majeur, blanc.

Judi 17. — Office du jour, violet.

Vendredi 18. — Quatre-Temps. Office du jour, violet.

Samedi 19. — Quatre-Temps. S. Thomas, apôtre, double de 2^e classe, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Tréogat 16, 17 et 18 décembre.
Maison de l'Adoration perpétuelle de Brest 19, 20, 21 et 22 décembre.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Cathédrale Saint-Corentin. — 12 décembre, fête de saint Corentin, premier patron du diocèse et protecteur de la ville de Quimper :

Dans la matinée, Monseigneur consacra l'autel dédié à saint Corentin.

Un triduum en l'honneur du saint Patron sera prêché les 12, 13, 14 et 15 décembre.

Pour la population bretonne, le matin, vendredi et samedi, 5 heures 1/2, et dimanche, à 5 heures 1/4, instruction par M. Guédès, recteur de Ploguffan.

Pour la partie française, jeudi, vendredi, samedi et dimanche, à 7 heures 1/2 du soir, instruction par M. Fléiter, chanoine, vicaire-général.

Vendredi, après l'instruction, une quête sera faite en faveur des pauvres visités par les Dames de charité de Saint-Vincent-de-Paul.

Dimanche 13. — Chapelle de la Retraite : Réunion de la Congrégation des Dames ; 7 heures, messe, instruction, bénédiction.

QUIMPER. — A l'occasion de la fête de saint Corentin, Monseigneur officiera pontificalement dimanche prochain, 15 décembre.

Le sermon de charité des Dames de Saint-Vincent-de-Paul, sera prêché à Saint-Corentin, le vendredi 13 décembre, à 7 heures et demie du soir, par M. l'abbé Fléiter, vicaire-général.

Dimanche 13 décembre, en la solennité de saint Corentin, les grandes orgues de la cathédrale qui se taisaient depuis plusieurs mois pendant qu'on les restaurait et les complétait, vont se faire entendre de nouveau ; nous reviendrons sur cette restauration des grandes orgues.

La retraite de l'ordination qui, aura lieu le samedi 21, sera prêchée par le R. P. Baron de la Résidence de Quimper.

Les quatre-temps tombent le mercredi 18, le vendredi 20 et le samedi 21.

Le livre *Le Pape de demain*, de M. Jean de Bonnefont est mis à l'index.

Analyse de l'Histoire de l'Eglise de Darras par Charles de Castelmoure. — La librairie Vivès vient d'éditer une œuvre que nous croyons appelée à rendre les plus grands services à toutes les personnes qui ont besoin d'avoir sous la main une excellente et courte Histoire de l'Eglise à consulter, ou qui veulent y rattacher des études plus profondes.

Tout le monde connaît l'histoire de l'abbé Darras que la maladie et une fin prématurée ne lui ont pas permis de terminer.

Nous n'avons pas à faire l'éloge de cet immense travail qui a passé dans d'autres mains et reçu son achèvement. L'abbé Darras et ses continuateurs ont puisé aux meilleurs sources, défendu la vérité et prouvé que tous les événements de ce monde, sans en excepter un seul, gravitent autour de l'Eglise pour la défendre ou la détruire, selon qu'ils sont conduits par l'amour de ses enfants ou la haine de ses ennemis.

Mais les longs récits et les démonstrations étendues rendent parfois les recherches difficiles et semblent nuire à l'enchaînement des faits, aussi était-il bon qu'un auteur vraiment chrétien et doué d'un esprit large et très cultivé publiât un résumé clair, net et substantiel du travail de M. Darras.

Charles de Castelmoure a dépassé notre attente et rendu un inappréciable service aux personnes lettrées qui aiment l'Histoire de l'Eglise, et y recherchent des pensées d'espérances pour l'avenir de nos temps troublés. Il suit avec une grande fidélité M. Darras dans son exposition ; il résume avec une lucidité parfaite les attaques innombrables dont l'Eglise a été l'objet, et répond victorieusement aux éternelles objections dont on la poursuit injustement.

L'écrivain est à tous égards à la hauteur de la tâche extrêmement difficile qu'il s'est imposée ; il y fait preuve des plus rares qualités d'esprit et de cœur ; ses vues sont élevées ; il ne veut et n'aime que la vérité, et dans ces deux volumes qu'on lit avidement parce qu'ils sont bien faits et écrits de main de maître, on ne trouve pourtant qu'une préoccupation et qu'un souci, la préoccupation de montrer la vérité et le souci de la défendre.

Nous pensons être grandement utile à nos lecteurs en leur signalant ce bon livre au moment de l'année où l'on en échange tant et de si médiocres : au reste nous sommes heureux de donner ici les témoignages de haute approbation qu'il a reçus de Nos Seigneurs les Evêques de Quimper et de Vannes.

Quimper, le 23 novembre 1889.

M.

Nous avons fait examiner votre *Analyse de l'abbé Darras*, et d'après le rapport qui nous en a été transmis, nous voyons que ce travail reproduit en fidèle abrégé l'œuvre de l'illustre historien. La doctrine en est aussi sûre ; on y retrouve le même amour de l'Eglise et de la Papauté et la même préoccupation constante de mettre en relief leur salutaire intervention dans les événements de l'histoire. Vous avez fait un ouvrage de vulgarisation, à la portée de tous, d'une lecture facile et attachante ; un livre dont ceux-là surtout pourront tirer parti qui n'ont ni le temps, ni les moyens, ni les connaissances nécessaires pour une étude approfondie de l'Histoire Ecclésiastique.

C'est donc en faisant des vœux pour sa plus grande diffusion que nous lui accordons, avec l'*Imprimatur*, notre approbation épiscopale.

+ THÉODORE, Evêque de Quimper et de Léon.

M.

Vannes, le 4 décembre 1889.

Il m'est bien agréable de joindre mon humble suffrage à celui dont Mgr l'Evêque de Quimper a honoré votre *Abrégé de l'Histoire de l'Eglise*, par l'abbé Darras. Je fais les meilleurs vœux pour le succès de cet ouvrage. Puisse-t-il se propager dans les collèges et les pensionnats religieux et pénétrer au sein des familles chrétiennes, où les faits les plus importants de nos annales ecclésiastiques sont souvent ignorés de nos jours !

Je bénis vos pieuses intentions et vous prie d'agréer, avec mes sincères félicitations, etc.

† JEAN-MARIE, Evêque de Vannes.

QUIMPER. — Notre *Semaine* existant uniquement pour renseigner ses lecteurs sur ce qui les intéresse au point de vue religieux, nous n'y parlons guère de la marche des études et des succès remportés dans nos écoles chrétiennes ; bien loin de rester indifférents aux résultats si consolants obtenus par des maîtres dévoués, nous suivons avec le plus vif intérêt les efforts qui se font de tous côtés pour que l'enseignement catholique soit en tout supérieur à l'enseignement des écoles neutres ; mais notre revue n'a pas le même but que poursuivait notre ancien *Bulletin de l'Enseignement Chrétien*.

Aujourd'hui, nous faisons une exception, car nous nous trouvons en face d'un succès tellement hors ligne et si bien fait pour attirer l'attention des familles, que nous manquerions à un devoir en ne le signalant pas ici.

Le 15 novembre dernier, un concours était ouvert, dans les ports de guerre, pour l'admission à l'Ecole des Apprentis-Mécaniciens de la Flotte. Quarante-vingt-un jeunes gens sur trois cent soixante-quinze ont été reçus. Les Frères du Pensionnat Sainte-Marie, à Quimper, en avaient présenté quatorze ; ils ont eu la joie de voir figurer au *Journal Officiel* les noms de treize de leurs candidats, dont quelques-uns parmi les premiers admis, puisque les plus heureux ont obtenu les rangs qui suivent : 4, 5, 7, 10, 14, 21, 22, 23....

On le voit donc : les enfants de notre pays trouvent chez les excellents Frères des Ecoles chrétiennes du Pensionnat de Quimper non-seulement un enseignement profondément religieux, des habitudes de piété, une affection toute paternelle, mais une préparation sérieuse pour les différents emplois qu'ils auront à remplir dans la société. En organisant leurs ateliers d'apprentissage, les chers Frères ont fait une œuvre utile ; les enfants et les jeunes gens qui auront trouvé là la formation professionnelle n'oublieront pas leurs premiers maîtres, et plus tard les jeunes Mécaniciens de la Marine, se rencontrant dans les ports des deux mondes, seront heureux de rappeler les souvenirs d'aujourd'hui ; leur vieille et chère école aura le droit d'être fière d'eux.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

PARIS. — M. l'abbé Jauffret (François-Antoine), chanoine titulaire de Marseille est nommé à l'évêché de Bayonne.

M. le chanoine Jauffret, ancien supérieur du collège de Bel-sunze, a 56 ans.

PARIS. — M. l'abbé Laurentie, doyen des chanoines titulaires de France, vient de mourir à l'âge de 91 ans.

LYON. — La fête de l'Immaculée Conception a été célébrée avec un concours de fidèles encore plus nombreux que les années précédentes. On estime à 20,000 les femmes et à 15,000 les hommes qui ont gravi la colline de Fourvières, en silence, et récitant le chapelet.

Le R. P. Forbes a fait une admirable instruction, et son Eminence Mgr Foulon a donné la bénédiction.

Le soir toute la ville a été pavoisée et illuminée en l'honneur de Marie.

Il y a 35 ans que chaque année Lyon se distingue ainsi par ses fêtes incomparables.

ROME. — Mgr Zaleski, d'origine polonaise, est nommé conseiller de la Nonciature à Paris, en remplacement de Mgr Averardi.

L'Œuvre de Notre-Dame des Champs à Rome. — Les cultivateurs, propriétaires, fermiers ou métayers, et ouvriers agricoles, ont pris une large part au Pèlerinage du travail à Rome. Dans l'audience du 11 novembre notamment, ils se pressaient nombreux derrière la gracieuse bannière de Notre-Dame des Champs, Patronne des laboureurs et Protectrice de l'agriculture. Son Eminence le Cardinal Langénieux, qui a toujours témoigné le plus bienveillant intérêt à l'Archiconfrérie de Notre-Dame des Champs, la jeune sœur de Notre-Dame de l'Usine et de l'Atelier, a bien voulu présenter au Saint-Père M. l'abbé Darel, archiprêtre de Notre-Dame de Séz, comme directeur de l'Œuvre de Notre-Dame des Champs que Mgr Trégaro, évêque de Séz, a établie dans sa Cathédrale en faveur des populations agricoles.

— Depuis combien de temps ? a demandé Léon XIII.

— Très Saint-Père, a répondu le directeur de l'Œuvre, il y a vingt-mois que Votre Sainteté l'a érigée en Archiconfrérie.

— Combien compte-t-elle de membres ?

— Cent trois mille avec soixante-huit Confréries agrégées dans divers diocèses de France.

— Très bien, très bien.

— Votre Sainteté voudrait-elle nous autoriser à dire que le

Souverain-Pontife désire la diffusion de plus en plus grande de cette Association pour améliorer la situation morale et matérielle des *Travailleurs de la terre* ?

— « Oui, certainement. *Les travailleurs de la terre* sont les plus nombreux ; il faut s'occuper d'eux, les unir, pour leurs intérêts spirituels et matériels. »

Enfin, le Souverain-Pontife a béni l'Œuvre, ses fondateurs, ses membres, ses bienfaiteurs, ses zélés et zélatrices.

Nota. — S'adresser pour tous les renseignements à M. l'abbé DAREL, archiprêtre de Notre-Dame de Séez (Orne).

L'éducation primaire en Kabylie.

Nous avons en déjà l'occasion de signaler dans la *Semaine Religieuse*, les étranges programmes de l'enseignement primaire, appliqués à tort et à travers sans distinction d'intelligence.

Nous trouvons dans le *Moniteur Universel*, à propos d'un récent livre sur la Kabylie, publié par un jeune professeur de la Faculté de droit d'Alger, M. Charvériat, des observations qui nous ont paru assez curieuses pour mériter l'attention de nos lecteurs, et dont la portée si nous ne nous trompons, pourrait s'étendre fort au delà de l'Algérie :

« La population indigène de l'Afrique est placée vis-à-vis de la race conquérante dans une situation d'infériorité. Les rapports de ces deux races présentent de frappantes analogies avec ceux qui existaient entre les Germains et les Gallo-Romains sur le sol français — 250,000 souverains, gouvernant 3 millions d'indigènes maintenus sous le joug de certains droits féodaux et privés de droits politiques.

« M. Charvériat a examiné avec une grande attention les moyens employés par les Français pour s'assimiler les indigènes. Nous allons citer sur ce point une étude qu'un juge autorisé a consacrée au livre de M. Charvériat dans le journal *l'Autunois*. L'auteur de cette intéressante étude, très versé lui-même dans les questions algériennes s'associe pleinement à ses conclusions et à ses critiques ; comme ce jeune professeur si dévoué à la cause de l'enseignement, le rédacteur de *l'Autunois* est frappé de l'insuffisance de la science pure quand il s'agit de civiliser un peuple.

« Certains administrateurs ne négligent rien pour réformer les mœurs indigènes. Il faut lire dans le livre de M. Charvériat la tentative d'un de ces fonctionnaires qui voulait convertir les Kabyles au costume européen et les amener surtout à porter le chapeau haut de forme. Enchanté des premiers résultats de son système, il invita le gouverneur général à venir les constater sur les lieux. Celui-ci accepta et se rendit en Kabylie. « Trente jeunes filles kabyles, élèves d'une école kabyle-française, le reçurent au chant de la *Marseillaise*. « Voilà l'assimilation, » s'écria avec enthousiasme l'administrateur en les présentant.

« Puis il se mit à célébrer les progrès que faisait chaque jour la civilisation en Kabylie, et il en donna pour preuve que les femmes indigènes commençaient à se servir d'eau de Lubin. »

« Mais l'expérience n'eut pas d'autre suite que cette vulgarisation de la parfumerie. L'instruction primaire obligatoire ne donne pas de meilleurs fruits. Les instituteurs se croient en France et passent leurs temps à mettre leurs élèves en garde contre les fantaisies des participes. Ici M. Charvériat rencontre un auxiliaire inattendu dans M. Paul Bert. « Un jour, » raconte Paul Bert dans ses *Lettres de Kabylie* publiées en 1885, « un instituteur me montrait avec fierté des enfants qu'il préparait au certificat d'études. C'est là une conception délirante. Le certificat d'études : les casse-tête de l'arithmétique, les Mérovingiens, les subtilités de la grammaire, les bizarreries de l'orthographe ! Dans une autre école, je prends le cahier de rédaction du meilleur élève. Dictée : ... Je vous le donne en mille, les *Remords de Frédégonde* ! ... Mais ces enfants, familiers avec Brunehaut et les intérêts composés, je leur demandais en vain l'étendue de la France, le nombre de ses soldats, le bien qu'elle a fait à leur pays, leurs devoirs envers elle ! »

« La mémoire ne manque pas aux petits Kabyles. On leur fait réciter des fables de La Fontaine. S'ils n'en comprennent pas un traitre mot, ils n'en omettent pas une syllabe. Quelques-uns même pourraient nous en remonter. « C'est ainsi qu'à Aït-Hichem un petit prolige a pu donner mot à mot à M. Brisson, inspecteur général de l'instruction publique, qui accompagnait M. Berthe-lot dans son voyage, la liste des ministères qui se sont succédé depuis Louis-Philippe. » Je doute qu'il y ait beaucoup de Français — y en a-t-il cinquante ? — en état de répondre à la question. Mais que penser d'un système d'éducation qui farcit les cervelles indigènes de notions aussi parfaitement inutiles ?

« Et puis après ? A douze ans, l'enfant quitte l'école, emportant un peu de français et quelques formules apprises par cœur. Il rentre dans son village, et son premier soin est de se débarrasser de ce léger bagage. En peu de temps, il redevient aussi ignorant, aussi fanatique, aussi crasseux que s'il n'avait jamais mis les pieds dans une école française. S'il a reçu une éducation plus étendue que celle de l'école primaire, il n'en est que plus dangereux. En 1871, ce furent les anciens élèves de l'école des arts et métiers de Fort-National qui dirigèrent le siège de ce même Fort-National, mettant à profit leurs connaissances acquises pour tracer des parallèles et creuser des mines. Qu'on retienne cette phrase, prononcée, le 18 novembre 1886, par le gouverneur général de l'Algérie : « L'expérience tend à démontrer que c'est quelquefois chez les indigènes à qui nous avons donné l'instruction la plus complète que nous rencontrons le plus d'hostilités. »

[« L'instruction laïque sans Dieu, distribuée aux filles Kabyles, n'a pas produit de meilleurs résultats que pour les garçons. Malgré la valeur pédagogique des maitresses, on s'est heurté contre

les répugnances des familles et l'on n'a obtenu qu'un petit nombre d'élèves.

« Où les mène cette éducation ? Au déclassement social et à ses plus funestes conséquences. Par suite de son passage à l'école, toute jeune fille Kabyle est abandonnée de sa famille et dans l'impossibilité absolue de se marier. « Un Français n'a pas l'idée d'épouser une Kabyle. » D'autre part, aucun indigène ne veut d'une femme ayant fréquenté l'école. « Que veut-on que nous fassions de femmes plus instruites que nous ? » disent à l'envi les Kabyles ; et ils ont raison, car jamais une indigène instruite ne peut, après avoir goûté de la vie européenne, consentir à reprendre l'existence menée par sa famille et à se courber sous les coups d'un époux Kabyle. Sur une vingtaine d'anciennes orphelines de quinze à dix-huit ans, c'est-à-dire ayant de beaucoup dépassé l'âge du mariage, il n'y en a qu'une ou deux ayant trouvé preneur. Encore n'ont-elles été prises que par d'affreux vauriens qui les rendent horriblement malheureuses.

« Si la Kabyle élevée à l'école française ne se marie pas, que devient-elle ? » Rejetée par les siens, chassée par la misère, attirée par le désir de mieux connaître cette indépendance que le contact journalier d'une Française lui a fait entrevoir, elle abandonne son pays pour aller échouer dans quelque mauvais lieu. Ainsi finit généralement la brillante élève de l'école française. »

« A cette instruction officielle, distribuée uniformément sans le moindre souci des mœurs locales, M. Charvériat préfère de beaucoup l'enseignement à la fois professionnel et moral des missionnaires du cardinal Lavigerie, Pères blancs et Sœurs blanches. Les Pères blancs ne font aucun prosélytisme. L'heure n'est pas venue. Ils obtiennent tout d'abord par leur caractère moral et par les services qu'ils rendent, la confiance des familles auxquelles ils s'adressent. Puis ils se bornent à visiter les malades et à tenir des écoles où ils enseignent aux enfants les éléments de la propreté, un peu de français et d'arithmétique. Avec le même sentiment de ce qui est opportun, les Sœurs Blanches apprennent à leurs élèves des choses infiniment plus utiles que la liste de nos ministères.

« Au lieu d'en faire des demoiselles à la française, elles se contentent de former des ménagères kabyles. Elles leur enseignent les différents usages du savon, quelques rudiments de cuisine et beaucoup de raccommodage. Cette dernière science est particulièrement goûtée des hommes qui, le croirait-on, avec des femmes ordinaires, sont obligés de rapiécer eux-mêmes et chemises et burnous. Aussi les anciennes élèves des Sœurs blanches trouvent-elles sans difficultés à se marier. Ce ne sont pas des pseudo-Françaises portant jupons et chapeaux, comme les élèves de l'orphelinat dont il a été question plus haut ; ce sont tout simplement de bonnes Kabyles ayant conservé leur costume, mais sachant à peu près coudre et laver. »

Madagascar. — Madagascar est en train de devenir un centre astronomique et météorologique des plus importants.

On ne pourra pas reprocher au nouvel observatoire de ne pas être situé à une altitude suffisante : l'endroit où il se trouve, nommé Ambohidempoua, est à quatre mille quatre cents mètres au-dessus du niveau de la mer, et domine parfaitement tous les environs. Comme observatoire astronomique, c'est, paraît-il, le plus élevé du monde.

Le directeur est un jésuite, le R. P. Colin. Il est déjà installé sur sa montagne, il dirige les travaux et fait des observations météorologiques et astronomiques. Lors de l'éclipse de soleil, le 28 juin, et de l'éclipse de lune, le 12 juillet dernier, il a pu fournir des indications très intéressantes.

Il existe peu d'observatoires astronomiques dans l'hémisphère austral ; la France, notamment, n'en possède aucun. Celui de Tananarive est appelé à rendre de grands services à la science, principalement pour la confection de la carte du ciel, entreprise en collaboration par tous les observatoires du monde.

(Journal des Débats.)

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES
dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite)

Ce jour-là même, 21 avril, le Directoire prenait l'arrêté obligeant les anciens Recteurs à s'éloigner de quatre lieues des résidences où ils avaient été remplacés par des Curés constitutionnels. Mais cette mesure n'obtint pas tout l'effet désiré par les Administrateurs. L'opposition du clergé fidèle au schisme, pour être moins ouverte, n'en était guère moins efficace. Le sieur Le Gall le constate dans une lettre écrite au Procureur-général, le 26 mai 1791 (1) :

« La fermeté et le civisme des corps administratifs ont mis des obstacles salutaires à la manifestation téméraire et scandaleuse des projets et des opinions des ennemis de la Constitution. Mais ceux-ci se flattent aujourd'hui d'échapper à la surveillance des administrateurs, en formant des coalitions et conjurations sourdes. Faibles et lâches, ils se cachent soigneusement et ils n'en sont que plus dangereux et plus cruels ; ils osent même inviter les ministres des autels à rendre la religion protectrice à la fois et complice de leurs desseins criminels. Je suis saisi d'une pièce bien frappante de conviction, remise

(1) L. 72.

confidentiellement par un particulier qui ne veut pas être dénonciateur en son propre nom. C'est une carte adressée au sieur Bodros, prêtre non-assermenté, par une dame Grainville, ex-noble retirée au couvent des Ursulines de cette ville. »

On pourrait s'attendre, après un pareil préambule, à quelque révélation d'un crime horrible. Cependant ce billet (1), qui est appelé *carte*, sans doute par ce qu'il est écrit sur une *carte à jouer*, portait simplement :

« Je prie M. Bodros de me faire le plaisir de questionner la porteuse de ma carte, qui est fille et petite-fille de Kerlan, armurier près des halles, qui dit s'adresser d'ordinaire à vous. Elle a fait sa troisième Pâques, cette année, avec les enfants, conséquemment nulle. Je m'y intéresse et désire faire réparer ce manquement. L'enfant fera ce que vous lui direz, et ira le jour que vous lui indiquerez, sous le prétexte de me venir trouver au couvent. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec respect,
DE GRAINVILLE. »

« Est-il étonnant, après de pareilles intrigues, reprend le sieur Le Gall, que le fanatisme et l'aristocratie fassent, de concert et journellement, de nouveaux prosélytes ? Est-il étonnant que les pasteurs constitutionnels éprouvent les mortifications les plus amères, qu'on s'éloigne d'eux et qu'on les considère comme schismatiques ? »

La Municipalité s'émut du fait et, dans la séance du 30 juin 1791 (2), « Considérant que la dame Grainville a toujours porté les caractères les moins équivoques d'aristocratie ; que sa carte au sieur Bodros, en décelant son incivisme, laisse encore entrevoir, sous le masque emprunté de la religion, que le fanatisme seul dirige ses démarches perfides et sacrilèges, et que son unique but est d'arrêter les progrès de la nouvelle Constitution, en *déprisant* et en frappant même de nullité les actes religieux qui en émanent, arrête que la dame de Grainville sera mandée et admonestée publiquement à l'hôtel-de-ville, qu'elle sera, de plus, consignée un mois aux Ursulines. »

Le mois suivant, 22 juin, sur une plainte de la Municipalité, le District prenait un arrêté pour fermer l'église de Saint-Thomas :

« Considérant que les démarches que la Municipalité a faites auprès des prêtres de Saint-Thomas, pour les ramener à l'ordre, sont sages et prudentes ; que leur refus persévérant de se joindre, suivant l'ancien usage, au clergé constitutionnel de Saint-Houardon pour la procession du Sacre annonce, sous de vains diffuges, sinon un mépris caractérisé pour tout ce

(1) L. 49.

(2) Id.

qui peut accélérer les progrès de la nouvelle Constitution, du moins une volonté cachée d'en gêner la marche ;

« Considérant que leur conduite, sous le masque visiblement emprunté de la religion, devient un scandale aux yeux de tous ceux qu'un fanatisme aveugle n'a pas encore séduits, au point de faire naître des murmures d'improbation dans toutes les parties de la ville, arrête que les portes de Saint-Thomas seront fermées dès demain au soir. »

Le District de Landerneau essayait également de soutenir, dans sa circonscription, les rares ecclésiastiques qui avaient prêté serment. Le Procureur-syndic écrivait, le 3 mars, au Procureur-général (1) :

« Le sieur Cornily, de Plougastel, se signale par ses folies anticonstitutionnelles. J'ai été instruit que, le 4 février, à l'occasion d'un baptême, il invectiva le sieur Le Gléau, prêtre sermentaire, et qu'il dit et répéta, en français et en breton, en présence du clergé et des personnes présentes à la cérémonie, qu'il ne pouvait chanter le *Te Deum* de concert avec un hérétique et un schismatique ; c'est ainsi qu'il désignait le sieur Le Gléau. On ne saurait trop se hâter de remplacer ce mauvais citoyen. Mais comme les électeurs se fatigueraient probablement d'être aussi souvent assemblés, vous pourriez m'indiquer les réfractaires au remplacement desquels vous croiriez encore utile de songer... » (2).

La ville du Faou, qui faisait partie du District de Landerneau, s'était fait remarquer par son patriotisme. Son Curé avait prêté le serment, qu'il devait, du reste, rétracter avec éclat et au grand scandale des citoyens du Faou. Mais avant ce contre-temps, le Maire n'ayant pas à surveiller de prêtres réfractaires, employa sans doute ses loisirs à examiner si la Constitution était rigoureusement observée par ses administrés. Il fut satisfait de cet examen, n'en doutons pas, car il lui suffisait de comparer l'état des esprits dans sa commune avec celui des paroisses voisines, pour constater que Le Faou marchait à la tête du mouvement vers les idées nouvelles. Cependant, il était tourmenté d'un doute au sujet d'une question liturgique dont il désirait vivement la solution. Il écrivait, le 4 avril 1791 (3), au Département, pour lui soumettre ce cas de liturgie.

« Je suis embarrassé pour un fait que je vais soumettre à votre décision.

« Le décret du 9 juin 1790, qui prescrit que l'encens ne

(1) L. 72.

(2) Le 22 mai, le sieur Caradec, vicaire de Plabennec, remplaçait M. Cornily.

(3) L. 46.

sera brûlé dans les temples que pour honorer la divinité et ne sera offert à qui que ce soit, est-il applicable à l'officiant qui célèbre dans les jours solennels ? Ne doit-on pas l'envisager comme une seule proscription de l'encens qu'on offrait aux patrons laïcs, soit à tous autres privilégiés, et peut-il être appliqué à une cérémonie du culte qui n'a et ne peut avoir de rapport qu'à la divinité dans la personne du sacrificateur ? Doit-on s'opposer à ce qu'on offre l'encens au sacrificateur, suivant l'ancien rite ? ou doit-on laisser persister cette cérémonie comme étant relative à l'honneur que l'on rend à la divinité en la personne de son ministre ? »

L'année suivante, un embarras plus sérieux allait susciter les plaintes de la Municipalité du Faou, le vicaire Jacques Jourden allait rétracter son serment. Le 19 mars 1792 (1), la Municipalité écrivait au District de Landerneau :

« Réunis pour aviser de concert aux moyens d'arrêter les progrès de l'insubordination fomentée parmi nous par le fanatisme de nos prêtres réfractaires, nous vous prévenons que si vous ne venez promptement à notre secours, nous touchons au moment où un déluge de maux va fondre sur nos têtes. Au moment où nous réunissons nos efforts pour raffermir les bases de la Constitution, le Vicaire du Faou rétracte son serment (hier, au prône de la grand'messe). Nos manoirs, déserts depuis quelque temps, se peuplent de nouveau. Nous vous prions de faire prendre et renfermer le Vicaire du Faou et le ci-devant Recteur de Rosnoën. Nous avons demandé un des vicaires de l'Évêque pour desservir provisoirement la même église du canton. Que M. Expilly nous accorde ou non notre demande, faites prendre nos deux prêtres le plus tôt possible, et prenez bien vos précautions ou le gibier vous échappera. »

Le 25 mai 1792, une lettre dans le même sens, du Procureur-syndic de la commune du Faou, donne quelques détails sur les égarements et la conversion de M. Jourden.

« Vous connaissez, sans doute, quel rôle joue l'indigne Vicaire du Faou depuis le commencement de la Révolution ; n'ayant pas de caractère, incapable de raisonner par lui-même, il fut d'abord patriote, même patriote ardent, clubiste et capable de venir en voiture, escorté de notre garde nationale, à Landerneau pour faire parade de son serment aux électeurs assemblés, et leur témoigner sa gratitude de ce qu'ils l'avaient nommé au Faou. Il se relâche ensuite de sa première ardeur, et il est aujourd'hui l'un des fanatiques les plus dangereux du District. Il s'est rétracté de son serment au moment le plus critique de la publication du décret pour le séquestre des biens des émigrés.

« Il est temps de délivrer ma patrie de ce démon à masque

(1) L. 59.

d'ange. Je demande qu'on permette à la Municipalité du Faou de le faire conduire au château de Brest. Nous avons un prêtre non assermenté, mais ami de nos lois civiles, pour le remplacer en attendant un Curé constitutionnel. »

(A suivre.)

H^{che} CAILLIÈRE, Éditeur à Rennes, 2, place du Palais.

VIENT DE PARAÎTRE
LA

LÉGENDE MERVEILLEUSE DE M^{GR} SAINT YVES

ORNEMENT DE SON SIÈCLE,
MIROIR DES ECCLÉSIASTIQUES, ADVOCAT ET PÈRE DES POVRÉS, VEUVES
ET ORPHELINS, PATRON UNIVERSEL DE LA BRETAGNE-ARMORIQUE

(1253-1303)

Imitée des Légendaires et Chroniqueurs, d'après des documents historiques
rares et inédits

Par le Vicomte ARTHUR DU BOIS DE LA VILLERABEL

Bibliophile breton

Illustrations de PAUL CHARDIN

Avec Têtes de Chapitres genre camaïeu, Lettrines et Ecussons en couleurs

Tirés en Chromotypographie par Alphonse Le Roy, imprimeur à Rennes

Un volume in-4°, papier vélin telaté 10 fr.

Il a été tiré de cet ouvrage :

25 Exemplaires sur papier du Japon, numéros 1 à 25 40 fr.
25 Exemplaires sur papier Whatman, numéros 26 à 50 30 fr.

Monseigneur Saint Yves

Nous nous faisons un vrai plaisir d'annoncer aux fins lettrés l'apparition prochaine d'un livre plein d'actualité, à la veille de la résurrection du célèbre tombeau de saint Yves, en la cathédrale de Tréguier. Ce livre a d'ores et déjà sa place marquée dans toutes nos bibliothèques artistiques : « *La Légende de Monseigneur saint Yves* », par M. le vicomte Arthur du Bois de la Villerabel.

L'auteur très connu, dont l'éloge n'est plus à faire, a su enguirlander merveilleusement les angles un peu sévères d'une vie ascétique, d'une *vie de saint*, que notre époque peu croyante se fût peut-être refusée à lire d'un bout à l'autre. Sans s'écarter un instant de l'inflexibilité des textes authentiques, il nous promène à travers les *us et coutumes* du *xiii^e siècle* dans un délicieux pastiche des lointains de notre vieux langage français.

Sous la forme la plus piquante, la plus couleur du temps, et avec un naturel inimitable, il fait mouvoir son personnage, son entourage, toute une époque dont il nous crayonne les impressions. Il nous transporte enfin « *comme en un rêve* », ainsi qu'il l'écrit dans sa préface, sur les ailes de notre vieille et folle langue française, surprise à son aurore et simple prunellière, vers un âge généreux et vraiment chrétien. Or, cette simplicité prunellière de langage est tout simplement une savante et fort curieuse étude de linguistique qui suppose chez l'auteur une lecture immense des vieux auteurs, des textes anciens.

Voilà pour la forme. Quant au fond, à la valeur historique du texte et des notes très nombreuses qui l'accompagnent, c'est ici que se révèlent la valeur, le talent d'investigation bien connus de l'archéologue. C'est ce que l'on appelle *fouille*, et fouillé de main de maître. M. de la Villerabel ne s'est

pas contenté de puiser aux sources originales, récemment mises en lumière, les éléments de la vie du grand Justicier breton, il a eu la bonne fortune de retrouver, dans les archives publiques et privées, entre autres dans celles de sa famille, qui a l'honneur d'être alliée de saint Yves, de nouvelles données, de précieuses révélations ; de même qu'il a su interroger la mémoire des fidèles du Trégorois et du Gaëlle sur leur illustre compatriote.

Aussi nous n'hésitons pas à le dire, le savant, l'amateur délicat de nos vieilles chroniques, autant que les dévots de saint Yves, trouveront une moisson dans ce livre, auquel un grand luxe typographique vient ajouter un nouveau prix. Est-il besoin, en effet, de signaler les délicieuses compositions d'un artiste tel que M. Chardin, le savant hérauldique dont l'habile crayon sait rendre avec tant de bonheur le sentiment breton ? (1)

(Semaine religieuse de Saint-Brieuc et Tréguier)

(1) Salau, libraire à Quimper.

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez M^{me} ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaun, libraire.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin
QUIMPER

C. LÉON

Place Saint-Corentin, 56
QUIMPER

VÊTEMENTS Ecclésiastiques

JODELAIS, Jeune

Quimper — 36, rue Keréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odéon, 46
QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.

Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions — Gestions de Propriétés.

DÉCORS PEINTURE, VITRERIE

HUILE, ESSENCE

Vernis, Brasserie

VENTE AU DÉTAIL

G. GUÉGUEN

25, rue des Boucheries, 25

Quimper

GRAND CHOIX

DE BAGUETTES

POUR ENCADREMENTS

VITRAUX D'EGLISE — RÉPARATION

L'Administrateur-Gérant : AN. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

Conseils aux Ecclésiastiques

aux vieillards qui digèrent mal, aux personnes austères qui vivent sobrement, à ceux dont la vie sédentaire et calme exige par cela même une stimulation des fonctions digestives, à tous ceux enfin qui désirent arriver à une longue et heureuse vieillesse en conservant la santé du corps, indispensable à la tranquillité de l'esprit.

Du plus jeune âge jusqu'à la plus extrême vieillesse, à toutes les personnes énumérées plus haut, nous affirmons que pour obtenir ces résultats désirés il est indispensable de se purger au moins une fois par semaine. Pour cela il ne faut employer ni pilules dures et indigestes, ni capsules à base d'huile de ricin nauséabonde, ni eaux minérales répugnantes, ni cachets, poudres, thés, grains, tisanes aussi étranges qu'étrangères, etc., à base de drastiques violents, tels que : aloès, scammonée, sels, etc. Tous ces purgatifs plus nuisibles qu'utiles à la santé sont remplacés à tout jamais par le

PURGATIF GÉRAUDEL

sous forme de tablettes laxatives et rafraichissantes, exquises au goût, agréables à sucer et ne procurant aucune Colique.

Les Glaires, la Bile, les Aigreurs, Manque d'appétit, Humeurs du Sang, Constipation, Maux de Tête, Migraines, etc., disparaissent en très peu de temps. La peau du visage s'éclaircit et la gaieté revient avec la santé et la fraîcheur du teint.

La Boîte contenant 18 Purgations : 1 fr. 50

dans toutes les Pharmacies

Bien demander une Boîte de PURGATIF GÉRAUDEL et non pas un étui.

L'Inventeur M. GÉRAUDEL, Pharmacien



St.-Ménéhould (Marne)

envoié Gratis et Franco

DEUX TABLETTES ÉCHANTILLON

à toute Personne

qui lui en fait la demande affranchie.



VIN DEFRESNE
TONI-NUTRITIF
à la
PEPTONE



Le *Vin de Peptone Defresne* est le plus précieux des toniques; il contient la fibre musculaire, le fer hématique et le phosphate de chaux de la viande de bœuf; il est le seul reconstituant naturel et complet.

Ce *Vin délicieux* réveille l'appétit, relève les forces de l'estomac et améliore la digestion, c'est un reconstituant sans égal, car l'*élément* plastique des muscles et des nerfs entre dans sa composition; il arrête la consommation, colore le sang épuisé par l'anémie, et prévient les déviations de la colonne vertébrale.

Le *Vin de Peptone Defresne* assure la nutrition chez les personnes minées par la fatigue et les soucis; il nourrit les vieillards; il supprime les dangers de la croissance.

La *Peptone Defresne* est adoptée officiellement par la Marine de l'Etat et les Hôpitaux de Paris. Toutes les Pharmacies DEFRESNE est le premier préparateur du VIN D. PEPTONE, Médecin des hôpitaux.

A Quai du Marché-Neuf, PARIS

NOTA. — Le Clergé et les Communautés religieuses jouissent de conditions spéciales.

PRINCIPALES MAISONS DE FRANCE
renommées pour leurs Spécialités d'Objets de piété et d'Articles religieux

BLAIS AINÉ & Co, Fabri. Fournisseurs de
M. S. P. le Pape, Broderie, Chasubles, Chapas, Bonnettes,
Ornements d'Eglise de tous styles, Bronze et Orfèvrerie
religieuse, Ameublement, Lingerie, Tentures. —
Bâillon fondée en 1782, 74 r. Bonaparte, Paris

BEER, Fabri. 34 et 36, r. S. Sulpice,
Paris, Mèr. de M. S. P. le Pape.
Fabri. d'ornem. d'Eglise et Four. spec. de chasublerie,
broderies riches, Bronze et orfèvrerie, modèles exécutés
entièrement nouveaux, Ameublement d'Eglise, etc.

ENCRE POUDRE-EWIG
Pour faire l'encre soi-même.
Noire, ne tachant pas le linge, n'oxydant
pas les plumes. — 1 fr. le litre franco.
92, Rue Richelieu, PARIS

BELLE JARDINIÈRE 2, Rue du Pont-Neuf, 2
VETEMENTS tout faits et sur mesure. — RAYON spécial pour MM. les Ecclésiastiques
COSTUMES de Cardinal, d'Archevêque, d'Evêque, de Chanoine, d'Abbé, d'Enfant de chœur,
de Bedeau, de Suisse (grande et petite tenue), Chapellerie, Chaussures, Bas et Lingerie relig.
MÊMES PRIX DANS NOS SEULES SUCCURSALES:
ANGERS, LYON, MARSEILLE, NANTES et PARIS, 1, Place Clichy.

J. DANIEL Fabrique de
Statues reli-
gieuses, Chemins de Croix, Ameu-
blements d'Eglise, etc. 76, r. Bonaparte

BOUASSE (Emile) Estampes,
Religieuses, chromo-lithographies, de Christ, béatitudes,
médaillons, chapelains, chemins de Croix. 7 & 9, rue Mabilloy
(à partir d'Avr. / Place St-Sulpice et rue Bonaparte).

HUBERT-MENAGE, Bronze,
Broderie, Chasublerie, 23, r. S. Sulpice.

LIBRAIRIE PERCEPIED, REGNIER, Succes.
40, Rue S. Sulpice. Paroissiales pour mariage et
1^{re} communion. Livres et objets de piété en tous genres.

VIN ROUGE du domaine de Carros-Haut-Brion, expédié franco
de port et de logement par le propriétaire, M. G. Foul-
cher, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1886; 145 fr. ré-
colte 1885 et 180 fr. récolte 1882.

PHTHISIE BRONCHITES, CATARRHES
Guérison par l'EMULSION
CHÉOSOTES MARCHAIS
Ph^m à LA MOCHALLE, 3 fr.

4^e ANNÉE.

Vendredi 20 Décembre 1889.

N° 51.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO	PRIX DE L'ABONNEMENT	LA LIGNE D'ANNONCE
10 CENTIMES	6 fr. par an	40 CENTIMES
L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS		

Rédaction : Adresser les com-
munications à M. l'abbé Rossi, à
Quimper, boulevard de l'Odéon, pour
le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser di-
rectement les abonnements à M. DE
KERANGAL, imprimeur de l'Evêché,
à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Keréon.

**SOMMAIRE. — I. Chroni-
que du diocèse :** Mutations
dans le clergé du diocèse ;
Ordinations ; Célébration
de la solennité de Noël ;
La fête de saint Corentin
en 1889 ; Restauration des
orgues de la cathédrale



**II. Nouvelles du Monde
catholique :** La nouvelle
loi militaire ; Les livres
dangereux ; La persécu-
tion ; L'immunité en Prusse ;
l'Ecole neutre.

**III. Annonces et avis
divers.**

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 22 décembre. — 4^e diman-
che de l'Avent, office du jour,
2^e classe, semi-double, violet. —
Vêpres du jour.
Lundi 23. — Office du jour, violet.
Mardi 24. — Office du jour, violet.
Mercredi 25. — Fête de Noël, double
de 1^{re} classe, blanc. — Aux Vêpres,

mémoire de saint Etienne et de
tous les saints Martyrs.

Jeu. 26. — Saint Etienne, 1^{er} martyr,
double de 2^e classe, rouge.

Vend. 27. — Saint Jean l'évangé-
liste, double de 2^e classe, blanc.

Samedi 28. — Fête des saints Inno-
cents, double de 2^e classe, violet.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Maison de l'Adoration perpétuelle de Brest..	23, 24 et 25 décembre.
Trésilié	26, 27 et 28 décembre.
Clochers-Fouesnant.....	29 décembre.

AVIS. — Nos lecteurs, dont l'abonnement finit le 1^{er} janvier 1890, et qui voudraient se réabonner à la *Semaine*, sont instamment priés de nous en expédier, sans retard, le prix par un mandat sur la poste, pour éviter à l'Administration de leur adresser une traite postale, dès les premiers jours du mois prochain.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Cathédrale Saint-Corentin. — Lundi, veille de Noël, jeûne et abstinence.

L'office commence à dix heures du soir. A minuit, grand'messe suivie de deux messes basses. A la messe de minuit, quête pour la cathédrale. La communion se donne au grand chœur.

Mercredi, fête de Noël, les messes et offices sont aux mêmes heures que le dimanche; la dernière messe basse se dit à 8 heures et demie.

La grand'messe est précédée du chant de tierce. A la grand'messe et aux vêpres, quête pour les Séminaires.

A l'issue de la grand'messe, bénédiction papale; indulgence plénière aux conditions ordinaires pour toutes les personnes présentes.

Les vêpres se chantent à 2 heures et demie. A l'issue des vêpres, instruction par M. l'abbé Rospars, et bénédiction solennelle du Très-Saint Sacrement.

Nominations. — M. Bévout, aumônier des Bretons au Havre, est nommé vicaire à Guiclan.

M. Pichon, vicaire à Edern, est nommé aumônier des Bretons au Havre.

M. Colin, jeune prêtre de Guipavas, est nommé vicaire à Edern.

M. Mengant, recteur de Tréglonou, est nommé recteur à Telgruc.

M. Uguen, recteur de Garlan, est nommé recteur à Tréglonou.

M. Thépaut, vicaire à Ploudaniel, est nommé recteur à Garlan.

M. Moal, vicaire à Camaret, est nommé vicaire à Ploudaniel.

M. Maurice, ancien vicaire de Névez, est nommé vicaire à Camaret.

M. Monfort, recteur de Telgruc, et M. Fily, vicaire à Guiclan, sont démissionnaires pour cause de santé.

Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons que M. le chanoine Yvenat, curé-doyen de Pont-Croix, est à toute extrémité.

QUIMPER. — Samedi 21 décembre, l'ordination se fera à la cathédrale: elle commencera à 8 heures.

Mardi 24, veille de Noël, il y a jeûne.

Monseigneur officiera le jour de Noël, à Saint-Corentin. — Grand'messe à 10 heures; vêpres à 2 heures 1/2.

Le jour de Noël, M. l'abbé Rospars, supérieur de l'école du Marhallac'h, prêchera aux vêpres, à la cathédrale.

La fête de saint Corentin.

Ce que saint Augustin disait de Dieu lui-même, nous pouvons le dire de tout ce qui tient au culte de Dieu: « O Beauté toujours ancienne et toujours nouvelle! » Toujours ancienne, elle nous conserve le charme des souvenirs; toujours nouvelle, jamais elle ne saurait nous lasser.

Je ne sais si cette pensée est venue aux fidèles de saint Corentin ou du moins si elle s'est présentée à eux sous cette forme, mais certes, Quimper et les paroisses qui l'environnent montrent bien qu'ils ne se peuvent lasser de célébrer, d'acclamer leur patron bien vénéré, bien cher surtout!

Nous commencerons cependant par exprimer un regret: si le 12 décembre tombant au milieu de la semaine n'est pas un jour de repos, la population ouvrière tout en se livrant à ses travaux habituels, n'oublie pas que ce jour là est un jour saint; aussi quand il y a un an toutes les cloches se mirent à sonner le soir du 11 décembre pour annoncer la fête du lendemain, tout Quimper leur fut reconnaissant de cette innovation, qui apportait une agréable surprise: cette année, les vieilles cloches devenues maussades se sont tues avec obstination.

Le 12, elles étaient de meilleure humeur, sauf le gros bourdon qui a continué de boudier pendant que ses sœurs carillonnaient joyeusement pour annoncer la consécration de l'autel de saint Corentin. Cette fonction a été accomplie dans la matinée du jeudi; commencée à neuf heures, elle s'est terminée vers onze heures. Dans la liturgie de l'Eglise catholique, il est peu de cérémonies aussi belles. Si la consécration a lieu à la suite de la dédicace d'une église, devant une foule que le nouvel édifice peut à peine contenir, la présence même du peuple ajoute évidemment à la solennité. Toutefois il y avait un charme spécial, jeudi dernier, à voir se succéder les rites sacrés, les bénédictions, les aspersions, les onctions, les encensements, la procession des saintes Reliques au milieu d'une assistance restreinte, toute composée des dévots de saint Corentin; c'était comme une fête de famille. Les abords de la chapelle avaient été bien disposés: de chaque côté, des bancs à dossier formaient une clôture pour le clergé; un grand tapis couvrait le pavé dans ce chœur improvisé. Sous l'autel reparaissait un objet dont il a été beaucoup parlé dans notre *Semaine Religieuse*, la vieille boîte que Daniel Sargent avait faite pour servir de reliquaire au Bras de saint Corentin. Elle disparut avant la messe, car

le travail en menuiserie qui sert de revêtement à l'autel et qui encadre le bas-relief désormais bien connu, fut replacé au moment même où le *Pontifical* prescrit d'orner l'autel nouvellement consacré.

Ce même jour du douze décembre commençait le triduum préparatoire à la solennité du dimanche. Chaque soir, M. l'abbé Fléiter, vicaire général, a vu se grouper autour de la chaire un grand auditoire où les hommes étaient très nombreux. Des places spéciales leur étaient réservées au haut de la nef.

Dès son premier sermon, le prédicateur, empruntant la dernière strophe du cantique de saint Corentin, fit connaître les sujets qu'il devait successivement aborder :

Pur adolescent, solitaire,
Mendiant, évêque, ouvrier,
Pour nous, pour vos fils, ô bon Père,
Jamais ne cessez de prier.

Le jendi, ce fut donc l'adolescent au cœur pur se préparant dans l'innocence et dans l'austérité de la vie érémitique aux grandes fonctions de l'apostolat.

Le vendredi, le sermon devait être suivi d'une quête pour les pauvres assistés par la conférence de Saint-Vincent-de-Paul ; il était tout naturel que nous ayons à contempler le jeune prêtre oubliant sa noblesse et la richesse de ses parents pour se faire pauvre, mendiant et père des pauvres.

De même que le petit poisson de saint Corentin, mutilé chaque jour ne diminuait ni ne mourait, de même nos épargnes partagées avec le pauvre de Jésus-Christ ne sauraient ni diminuer ni périr.

Le samedi, l'orateur nous montrait saint Corentin, devenu pontife, agissant sur le troupeau à lui confié, mais surtout associant son œuvre à celle de son ami Grallon, dans lequel il perfectionne l'œuvre de la nature en formant en lui le roi, le guerrier chrétien, l'homme selon le cœur de Dieu.

Enfin, le dimanche, celui qui nous était présenté c'était le pontife constructeur apprenant à son peuple la noblesse du travail, et reprenant encore les outils de l'ouvrier, comme il les avait pris autrefois pour édifier son ermitage et son oratoire.

L'orateur a trouvé des accents plus particulièrement émus pour parler aux travailleurs de ce que les évêques et les papes ont fait et font pour eux. Avant de descendre de la chaire, il leur montre ce qu'est le travail fécondé par la pensée, par l'inspiration chrétienne : travail de création aux siècles de foi, quand à la voix de Rainaud, d'Even de la Forest, de Gatien de Monceaux, de Bertrand de Rosmadec, les ouvriers élevaient les murs, les colonnes et les arceaux de notre admirable cathédrale ; travail d'achèvement et de restauration, quand à la voix de Mgr Graveran les flèches se dressaient vers le ciel, ou qu'à l'appel de Mgr Sergent, le roi Grallon reprenait sa place entre les deux tours, tandis que les vieux saints, les vieux seigneurs, les grandes dames, les évêques,

les chanoines bienfaiteurs de l'insigne église apparaissaient encore dans les verrières, voyaient se dresser les statues et se relever les tombeaux.

S'il était donné à la partie française de notre population de jouir de ces grands enseignements, notre bonne population bretonne, si avide de la parole de Dieu, se pressait chaque jour de grand matin dans la cathédrale pour entendre tirer de la vie de saint Corentin des enseignements appropriés à la situation des petits et des humbles.

Le premier jour, M. l'abbé Guédès, recteur de Pluguffan, exposa que tous, comme notre Apôtre, nous avons à atteindre un but : le ciel. Nous y arrivons en travaillant chaque jour à notre sanctification.

Le second jour, le prédicateur établissait, d'après les exemples de saint Corentin, que nous avons tous, dans des conditions différentes, à édifier le prochain, à l'aider, par suite, dans l'œuvre de sa propre sanctification.

Le dernier jour, il nous montrait saint Corentin élève de maitres d'une piété éprouvée, choisis par ses parents avec le soin le plus scrupuleux.

A cette enfance toute pure et innocente, succède une jeunesse pauvre et austère, aimable cependant comme tout ce qui aspire au ciel.

Puis c'est la virilité avec ses travaux, avec l'oubli de soi et la généreuse dépense des plus héroïques efforts pour le bien des âmes ; tout cela paraît dans l'ermite, dans le moine de Plomodiern, dans l'évêque de Quimper.

Enfin, c'est la vieillesse et bientôt la mort, couronnement d'une telle vie, cette mort dont le Père Maunoir nous a laissé un si touchant récit.

Nous avons anticipé, en donnant ce trop court résumé des deux discours qui ont marqué le jour de la fête ; disons maintenant ce que fut, par ailleurs, la journée de dimanche.

Foule immense au pèlerinage breton du matin. Pour la troisième fois, depuis la translation solennelle du Bras de saint Corentin, nous avons eu beau temps pour le *pardon* ; comme l'année dernière, la cathédrale était tout ensoleillée pendant la messe et les vêpres pontificales. A la décoration ordinaire du maitre-autel, des mains pieuses avaient ajouté six vases de fleurs naturelles disposées avec le meilleur goût, et d'autant plus agréables à voir que les fleurs sont si rares dans cette saison avancée ! Sur l'autel de saint Corentin, autour de la Relique exposée, les fleurs étaient aussi choisies et groupées avec un art exquis ; d'ailleurs, la bouquetière Glycéra, dont saint François de Sales disait cependant merveille à Philothée, n'aurait rien à apprendre de son art aux personnes dévouées qui ornent avec tant de soin certains autels de notre Cathédrale et la belle statue de Notre-Dame d'Espérance.

De l'office pontifical, nous ne pouvons rien dire qui n'ait déjà été répété ; nous ne parlerons pas non plus de la résurrection des

grandes orgues ; une autre plume, plus autorisée que la nôtre en pareille matière, traitera ce sujet. Nous ajouterons seulement que la nef et les bas-côtés regorgeaient de fidèles comme aux plus grands jours et que les prêtres étaient fort nombreux dans le chœur.

Un *Ecce panis angelorum*, chanté par les séminaristes, a été fort remarqué ; au salut qui a suivi les vêpres, le *Pange solennes* a été chanté en faux-bourdon par les séminaristes et les enfants de chœur, et ce n'est pas sans un vif plaisir qu'il a été entendu.

Quant à la grande réunion de dimanche soir, elle a été belle comme aux années précédentes : même affluence de patrons, d'ouvriers, d'apprentis, auxquels s'étaient joints les amis des Œuvres ouvrières, et des chrétiens de tout rang ; même recueillement dans la foule sur le passage du Saint-Sacrement ; même illumination d'un très grand effet. Mais surtout l'on sentait que dans la foule qui remplissait la cathédrale et qui s'unissait à son évêque et à ses prêtres, il n'y avait qu'un seul et même sentiment : remercier Dieu qui nous a donné saint Corentin, exalter saint Corentin qui a donné nos pères à Dieu, prier pour que chez nous la foi se conserve toujours forte, féconde, inaltérable. Pour le Pontife qui occupe aujourd'hui le siège de saint Corentin il ne saurait sans doute être spectacle plus réconfortant que cette dévotion ardente des Cornouaillais envers leur premier patron, mais pour les fidèles c'est aussi une joie de voir leur évêque s'associer à ces manifestations de la foi populaire en y célébrant lui-même les offices solennels et en se mêlant à eux pour entendre célébrer les louanges de son premier prédécesseur.

QUIMPER. — Les grandes orgues de la Cathédrale, muettes depuis quelques mois, ont concouru, dimanche dernier, à l'éclat de notre fête patronale de saint Corentin.

Une réparation importante, devenue nécessaire, avait été confiée à M. Claus, de Rennes. Nous devons féliciter l'habile facteur du soin avec lequel il a conduit ce travail et de l'activité qu'il a dû déployer pour fournir sa tâche dans les délais convenus.

M. Claus a puisé aux bonnes sources les secrets de la grande facture, et des constructions importantes ont déjà fait connaître sa supériorité dans ce genre de travaux.

Son œuvre principale est le grand orgue de Notre-Dame de Rennes, instrument de 40 jeux, ne le cédant guère en puissance à celui de notre Cathédrale.

Dans le diocèse, nous possédons de lui l'orgue de Landivisiau, construit, il y a quatre ans, avec tous les perfectionnements de la facture moderne ; les orgues de Plouescat, Roscoff et Lampaul.

Nous avons cru jusqu'ici que le clavier pneumatique de Barker ne pouvait que difficilement supporter l'humidité de notre climat, et nous regrettons vivement d'être privés de cette merveilleuse invention qui laisse aux claviers leur souplesse, alors même qu'il faut déployer toute la puissance de l'instrument. M. Claus n'hésite pas à l'adapter à ses orgues et il nous a pleine-

ment rassurés à ce sujet. C'est un important perfectionnement en attendant le jour où l'électricité viendra prendre définitivement possession de l'orgue pour supprimer les organes compliqués de la transmission et donner à l'instrument une docilité parfaite.

L'entreprise de M. Claus à la Cathédrale de Quimper ne se rapporte à aucune modification essentielle. Il s'agissait de remettre l'orgue en bon état en repassant la soufflerie, les sommiers, les tuyaux et le mécanisme ; un seul jeu a été changé, au *réci* ; un autre jeu, l'un des plus importants, il est vrai, a été renouvelé en grande partie. Mais il faut se rendre compte du mécanisme compliqué de l'orgue pour savoir ce qu'une révision de ce genre demande de précautions délicates et de soins intelligents.

L'orgue de la Cathédrale a été reconstruit en 1846 par M. Caillaud Coll, dont le nom bien connu restera attaché aux progrès accomplis en notre siècle. Il en a fait une œuvre nouvelle, en conservant cependant quelques éléments des orgues anciennes.

L'instrument se compose de 41 jeux répartis sur trois claviers manuels de 4 octaves et demie, et un pédalier de 2 octaves ; des pédales de combinaison et des pédales d'appel permettent à l'organiste de disposer avec facilité des ressources de l'instrument ; sur les sommiers s'élève, comme une forêt de tuyaux au nombre d'environ 3,000 : le plus grand mesure 16 pieds et le plus petit à peine 2 centimètres.

Nous invitons les mathématiciens à calculer le nombre des combinaisons diverses qui peuvent être réalisées par 41 jeux d'orgue, c'est-à-dire par 41 séries diverses de tuyaux répondant chacune à toute l'étendue du clavier. Sans doute toutes ces combinaisons ne sont pas également avantageuses ; mais la série des combinaisons utiles est encore assez grande pour qu'un habile organiste puisse trouver chaque jour un effet heureux qu'il n'avait pas encore découvert.

Pour peu que l'on considère maintenant la séparation ou l'union facultative des claviers, les leviers qui permettent d'appeler ou de repousser à la fois tous les jeux d'anches dans une partie ou sur toute l'étendue des sommiers, on peut entrevoir les ressources que possède un orgue de cette importance, que l'on appelle à juste titre le roi des instruments.

Quelle majesté dans ces puissants accords qui font résonner les voûtes de notre basilique, et aussi quelle douceur dans ces voix aériennes qui ressemblent aux échos lointains des mélodies célestes. Quelle jouissance pour l'artiste lui-même de commander à ces mille voix diverses, de les appeler au gré de son inspiration ou de leur faire rendre les immortelles pensées des maîtres ; ici, des volontés diverses ne peuvent contrarier son action, et les vibrations sonores répondent infailliblement à son appel.

Elle est grande la mission de l'organiste catholique, appelé à soutenir la prière des fidèles et à rehausser l'éclat des fêtes liturgiques ; si la parole est puissante, la musique, elle aussi, a son langage expressif, qui peut être un véritable apostolat.

Nous possédons à Quimper cet artiste à la hauteur de sa mission ; il aime passionnément le bel instrument qui lui a été confié, et depuis longtemps il a fait ses preuves. Nous n'insistons pas, parce que, après le suffrage d'une sommité musicale comme M. Camille Saint-Saëns, nos éloges n'auraient qu'une médiocre valeur.

Un Noël Breton.

Le premier père.

En contemplant notre misère
Du haut de l'éternel séjour,
Le Fils s'est offert à son Père
Dans tout l'élan de son amour.
Je voudrais leur rendre la vie...
Laissez-moi descendre du ciel,
O mon Père, je vous supplie,
Pour revêtir un corps mortel.

Le second père.

Non ! ma loi qu'ils ont blasphémée
A crié vengeance contre eux...
La porte du ciel est fermée,
Du ciel pourtant si radieux.

Le premier père.

Sur la montagne du Calvaire
Pour eux je verserai mon sang ;
Vous avez fait l'homme de terre,
Et le démon est si puissant !

Le second père.

J'ai pitié d'eux et je vous aime...
Mon Fils, allez sécher leurs pleurs,
Et prenez un corps, Dieu vous-même,
Pour sauver les pauvres pécheurs
Une jeune vierge, Marie,
Que j'ai formée avant les temps,
Doit vous porter, mère bénie,
Vous porter dans ses chastes flancs.

Et le Fils du Dieu véritable,
Parmi les hommes ses pareils,
Naîtra sur le foin d'une étable,
Lui qui fait germer les soleils.

Le premier père.

Dans votre sagesse profonde
Comment nommerez-vous l'Enfant ?

Le second père.

Son nom sera : Sauveur du monde,
Jésus ! Il n'est pas de plus grand.

Et pure restera sa mère...
L'Enfant dans son sein virginal
Sera le rayon de lumière
Passant à travers le cristal.

Le premier père.

A Bethléem, dans une crèche,
Ils trouvèrent l'enfant promis,
Dont la lèvre rose et si fraîche
Était pleine de doux souris.

Le second père.

Alors on entendit les anges
Qui chantaient sur un air nouveau,
Qui chantaient, joyeux, les louanges
Du petit Enfant au berceau.

Et les bergers, quittant la plaine,
Et les princes de l'Orient,
Guidés par l'étoile sereine,
Apportèrent tous leur présent.

Le premier père.

Les bergers avaient leur prière,
Et les Rois, ouvrant leur trésor,
Offrirent — ô touchant mystère ! —
De l'encens, la myrrhe et de l'or.

Le second père.

Chrétiens, si nous voulons lui plaire,
Donnons-lui l'or de notre amour.
L'encens d'un cœur pur et sincère,
Et nous serons heureux un jour.

L'abbé J.-M. KERBIRIOU.

RENNES. — M. Arthur de la Borderie, ancien député, président du Conseil général de Rennes, a été élu membre de l'Institut (section des inscriptions et belles-lettres).

La nouvelle loi militaire. — Le *Journal officiel* du 25 novembre a publié le décret relatif à l'application des prescriptions de l'article 23 concernant les dispenses de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée.

Voici le texte du chapitre VI, relatif aux *dispenses à titre d'élèves ecclésiastiques* :

« Art. 33. — La dispense est accordée, à titre d'élèves ecclésiastiques autorisés à continuer leurs études en vue d'exercer le ministère dans l'un des cultes reconnus par l'Etat, aux jeunes gens qui présentent un certificat de l'évêque diocésain, ou des consistoires protestants, ou du consistoire central israélite conforme au modèle ci-annexé (*modèle K*). Ce certificat est visé, après vérification, par le ministre des cultes.

« Art. 34. — Chaque année, jusqu'à l'âge de 26 ans, le dispensé à titre ecclésiastique doit justifier de la continuation de ses études par la production du certificat prévu à l'article précédent, à moins qu'il n'ait été ordonné ou consacré.

« Lorsqu'il a été ordonné ou consacré, il en justifie par un certificat de l'autorité ecclésiastique, visé, après vérification, par le ministre des cultes. Ce certificat (*modèle L*) indique le lieu de l'ordination ou de la consécration ; si ce lieu est situé à l'étranger, le certificat relate la date de l'autorisation accordée par le gouvernement français.

« A l'âge de 26 ans, le dispensé est tenu de produire un certificat de l'autorité ecclésiastique (*modèle L*) constatant qu'il appartient au clergé séculier et qu'il est rétribué, à ce titre, soit par l'Etat, le département ou la commune, soit par l'établissement public, ou d'utilité publique, laïque, ecclésiastique ou religieux, légalement reconnu, auquel il est régulièrement attaché.

« En ce qui concerne les ecclésiastiques pourvus d'un emploi en France et en Algérie, le certificat est visé, après vérification, par le ministre des cultes ; dans les colonies et dans les pays de protectorat ressortissant au ministère des colonies, par le ministre des colonies ; à l'étranger et dans les autres pays de protectorat, par le ministre des affaires étrangères.

« *Dispositions générales.* — Les pièces justificatives que les jeunes gens doivent produire à l'appui de leurs demandes (*modèle A*), par application des dispositions des articles 8, 12 à 25, 29 et 33 du présent décret, sont présentées : 1° au conseil de révision ; 2° au commandant du bureau de recrutement, avant l'incorporation, si ces pièces n'ont été délivrées qu'après la comparution de l'intéressé. La dispense est prononcée dans le premier cas par le conseil de révision, et dans le second cas par l'autorité militaire sur le vu des dites pièces justificatives.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

PARIS. — M. de Bonnefon, auteur du « *Pape de demain* », mis à l'index, vient de se soumettre, en fort bons termes, au décret qui avait frappé son livre, et de le retirer de la circulation.

« Art. 37. — L'année de service imposée aux jeunes gens dispensés en vertu des articles 21, 22 et 23 de la loi du 15 juillet 1889, doit être uniquement consacrée à l'accomplissement de leurs obligations militaires ; sous aucun prétexte, ils ne pourront être détournés de ces obligations, ni recevoir des exemptions de service à l'effet de poursuivre leurs études. »

Le Conseil d'Etat a aggravé la situation des élèves ecclésiastiques notablement. Ces derniers devront, à vingt-six ans, avoir été ordonnés en France, sauf une permission du ministre des cultes. Ceci supprime de fait le bénéfice d'exemption pour les ordinations faites à Rome et ailleurs ; ils devront aussi fournir un certificat de l'évêque qu'ils ne sont pas religieux, et de plus ils devront être pourvus d'un *poste rétribué par l'Etat*, ou par une congrégation autorisée, sous peine d'achever immédiatement leurs trois ans à la caserne.

La loi nouvelle est mise en vigueur à partir du 25 novembre 1889.

M. le ministre de la guerre vient de promettre au Sénat que les élèves de l'école normale feraient leur année de présence sous les drapeaux soit avant soit après leurs trois années d'études à l'école, et cela pour ne point interrompre leurs cours et fournir à l'Université des professeurs distingués.

Nous verrons ce que l'on fera pour les séminaristes et si l'on comprendra qu'il est au moins aussi urgent de pas interrompre leurs études et de procurer à l'Eglise des prêtres capables.

Nous désirons pour les séminaristes les mêmes adoucissements qui sont mieux motivés, mais nous n'osons guère l'espérer.

PARIS. — Sous ce titre : « Livres dangereux », nous lisons dans la *Semaine religieuse* du diocèse de Paris :

« A l'approche du jour de l'an, alors que chacun se préoccupe des livres d'étrennes, nous croyons de notre devoir d'avertir les familles chrétiennes au sujet de certains ouvrages, dont on ne se défie généralement pas assez : nous voulons parler des livres de vulgarisation scientifique. Souvent richement illustrés, ils insinuent parfois, sous le couvert d'une science d'ailleurs hasardée, de graves erreurs philosophiques et des assertions contraires à la doctrine chrétienne.

« Nous ne voulons ici nommer aucun de ces ouvrages, mais nous chercherons à faire connaître l'esprit dans lequel ils sont écrits. Les trois auteurs que nous avons en vue sont MM. Figuiet, Flammarion et de Fonvielle. M. Figuiet, trop souvent, fait invasion dans les doctrines philosophiques et religieuses qui ne sont pas de son domaine ; c'est ainsi qu'il professe des théories contraires à l'enseignement catholique par rapport aux époques préhistoriques ; de même, il enseigne gravement une sorte de métempsycose modifiée, et imagine les plus singulières théories. Qu'on

juge par ce passage, que nous extrayons d'une critique fort bien faite d'un de ses livres :

« Relativement aux enfants morts en bas-âge, M. Figuiet ne trouve pas la doctrine de l'Eglise satisfaisante. La sienne l'est beaucoup plus ; qu'on en juge :

« On admet, dit-il, dans cette doctrine que, lorsqu'un enfant meurt en bas-âge, c'est-à-dire avant l'âge d'un an (qui est celui de la dentition achevée), son âme reste sur la terre et ne passe pas, comme celle des hommes faits, à l'état d'être surhumain. L'âme d'un enfant de douze mois est encore à l'état rudimentaire. »

« Nous copions textuellement. M. L. Figuiet voudrait-il nous dire quelle relation il y a entre la dentition et le plein exercice des facultés de l'âme ? Assurément c'est là un rapprochement auquel on ne s'attendait pas. Si les puissances de l'âme sont en raison de l'état de la dentition, on serait tenté de demander à notre auteur s'il a bien toutes ses dents. »

« M. Flammarion, en même temps qu'il rédige des ouvrages de vulgarisation, écrit dans les journaux des articles scientifiques. Il en publiait un naguère dans le journal le *Voltaire* sur l'origine de la femme. L'article commence ainsi :

« Que l'homme descende du singe, c'est accordé. Ce notable perfectionnement est en définitive sa plus grande gloire. »

« M. Flammarion conclut en ces termes :

« Recevez, anges de nos rêves, l'hommage de notre reconnaissance, et n'allez plus au confessionnal vous agenouiller aux pieds d'un homme alourdi sous la carapace du péché originel. »

« Nous n'avons rien à ajouter à ces citations, elles se passent de tout commentaire.

« Nous devons en dire autant des ouvrages de M. de Fonvielle, dans lesquels percent à chaque instant l'incrédulité et le sarcasme à l'égard de la religion. »

La persécution. — Mgr l'évêque de Montpellier vient d'adresser au clergé de son diocèse une très remarquable circulaire, au sujet des mauvais traitements dont grand nombre des ses prêtres ont été victimes pendant les agitations de la période électorale. Nous y lisons :

« Un de vos confrères a été condamné à dix jours de prison, sous l'inculpation d'avoir, dans l'exercice de son ministère, proféré des injures contre les membres du gouvernement. Plusieurs ont été dénoncés à l'administration départementale comme ayant pris une part ouverte et active aux tournées des candidats à la députation. On a menacé publiquement des ecclésiastiques qui allaient remplir paisiblement leurs devoirs d'électeur. Devant quelques presbytères plus retirés et moins en vue, on est venu troubler le silence de

la nuit par des chansons insultantes et obscènes, par d'horribles menaces, par des clameurs sauvages, par des coups violents contre les portes et les fenêtres, par des détonations imprévues d'armes à feu ou de bombes explosibles. Et j'ai eu la douleur d'apprendre que d'excellents curés, servis par leurs mères âgées ou par de vieilles parentes, étaient contraints de demander à être déplacés, parce que ces pauvres femmes, inquiètes et malades, n'osaient plus séjourner dans des maisons où elles se croyaient menacées. Il y a des magistrats municipaux qui ont été jusqu'à se figurer qu'ils pouvaient, par une simple signification de leur volonté, « désaffecter » les immeubles dont les articles organiques, liés au Concordat, assurent aux desservants la paisible jouissance ; et d'autres, sous le prétexte qu'ils étaient « l'autorité » ont été étonnés que la clôture religieuse ne s'abaissât pas devant eux, sans l'intervention préalable des supérieurs ecclésiastiques et de leurs propres supérieurs.

Malgré l'accord intervenu, conformément aux désirs de Son Excellence M. le ministre des cultes, entre la préfecture et l'évêché, nous avons ouï dire que, en quelques endroits, des maires, oublieux de leurs devoirs, avaient livré la clef du clocher de l'église à de véritables énergumènes, qui ont ensuite sonné les cloches jusqu'à les briser, compromettant même la solidité des murailles, et faisant de ces sonneries non plus un signe de réjouissance commune, mais une insulte aux partis vaincus et une provocation à des querelles misérables.

« Certes ! Messieurs, je puis le dire sans exagération, chacun de ces faits, quand il a été porté à ma connaissance, a été pour moi comme une blessure profonde. »

Il est un autre ordre d'outrages, en quelque sorte sacrilèges, auxquels Monseigneur de Montpellier est plus sensible, bien qu'il ne les qualifie que « de malheur inconnu à la loyauté de nos pères. »

Il paraît, en effet, qu'il y a, parmi les anti-cléricaux de cette région, des hommes qui « vont jusque dans le confessionnal tendre leurs pièges et essayer d'abuser de la naïveté d'un prêtre trop crédule et trop confiant, à qui, par des récits ingénieusement calculés, ils essayent d'arracher l'expression d'un blâme sur une mesure ou sur une personnalité politique. » C'est là un raffinement d'infamie.

On lit dans la *Semaine de Viviers* :

« Les accusations portées à la tribune de la Chambre par M. le député protestant Boissy-d'Anglas contre le clergé catholique de l'Ardèche, et l'invitation pressante — nous allions dire sommation — adressée par lui au ministre d'avoir à sévir avec rigueur, n'ont pas tardé à produire leur effet.

Par une lettre, en date du 30 novembre, M. Thévenet, ministre de la justice et des cultes, vient de supprimer le traitement

de 27 ecclésiastiques du diocèse de Viviers, au nombre desquels deux archiprêtres et un curé de 2^e classe. La plupart sont condamnés sans enquête contradictoire, sans débat, sans moyen de défense.

Que si, maintenant, on ajoute aux vingt-sept ecclésiastiques les onze membres du clergé diocésain dont le traitement demeure encore supprimé à la suite des élections de 1885, on arrive au chiffre absolument révoltant de trente-huit prêtres auxquels on enlève, avec la modique indemnité à laquelle ils ont un droit absolu, la seule ressource qui les fait vivre.

Quant aux chefs d'accusation, on en connaît d'avance la matière : quelques lambeaux de phrases entendus, Dieu sait avec quelle intelligence ou dans quelle disposition d'esprit, au cours d'un prône ou d'une conversation privée, quelques-uns matériellement faux, tous absolument dénaturés. Comme corps de délit, rien de plus. Mais qu'importe ? Cent dépositions contradictoires émanant de tout ce qu'une commune accepte de plus considéré ou de plus honnête, n'arriveraient pas à infirmer le témoignage de trois ou quatre personnages dont tout le monde connaît la malveillance envers le prêtre qu'ils dénoncent ou la haine contre la religion qu'ils espèrent atteindre. »

Berlin. — Le Reichstag a adopté, à une forte majorité, la proposition suivante de M. Huene : les étudiants en théologie seront, sur leur demande, renvoyés en temps de paix, pendant la durée de leurs études, jusqu'au 1^{er} avril de la septième année du service militaire.

Si, à cette époque, ils ont reçu le sous-diaconat, ils seront, sur leur demande, renvoyés à la réserve et exemptés des services militaires.

Quel exemple pour la France dans ce moment !

L'école neutre. — On lit dans le *Soleil* :

Le fait de conduire les enfants des écoles communales aux enterrements civils est fréquent, nous ne sommes donc nullement étonnés d'apprendre que l'instituteur de la commune de Suaux a conduit ses élèves aux obsèques civiles de son oncle ; mais le fait nouveau que signale le *Matin Charentais*, c'est la distribution de récompenses aux enfants qui ont assisté à la cérémonie.

Voici le libellé de ces étranges *satisfecit* :

Ecole laïque de Suaux : 2^e classe,
dirigée par E. Eperleau.

BILLET DE SATISFACTION.

N^o 1.

Accordé à l'élève X.....
pour assistance à l'enterrement civil d'hier.

Le 26 novembre 1889.

La chose ne paraît pas croyable, mais elle est affirmée par le *Soleil*, qui tient le billet ci-dessus à la disposition des incrédules.

Vienne (AUTRICHE). — Mgr Ganglbauer, archevêque de Vienne, a succombé à la cruelle maladie qui le minait depuis quelque temps.

Il était né le 20 août 1817 et était archevêque depuis le 4 août 1881.

Cette mort est une grande perte pour l'Église catholique dans la pauvre Autriche qui, elle aussi, est bien à plaindre.

LA MÉNAGERIE POLITIQUE

Par Léo TAXIL (1)

Au moment où les Chambres viennent de se réunir, l'éditeur Savine, toujours à l'affût de l'actualité, fait paraître un volume fort original, qui est certainement appelé à un grand succès. Ce volume porte pour titre : *La Ménagerie Politique*, et a pour auteur Léo Taxil. C'est une revue générale de tous les personnages qui ont joué et jouent aujourd'hui encore un rôle dans la politique républicaine ; c'est un kaléidoscope des plus amusants, où passent tous les types connus, portraiture avec une verve éblouissante, avec l'esprit le plus caustique. — Les uns après les autres, tous nos parlementaires des gauches, depuis le centre jusqu'au groupe révolutionnaire-socialiste, sont étudiés et biographiés. Mais ce ne sont point là des biographies sèches et toujours élogieuses, comme celles qui figurent dans les dictionnaires et les publications spéciales : ici les anecdotes sont semées à profusion ; les portraits sont satiriques, mordants, à l'emporte-pièce. Léo Taxil est, avec Drumont, l'auteur contemporain qui a le mieux pris l'habitude d'appeler les choses par leur nom.

Ajoutons que chaque biographie est accompagnée d'un joli dessin, soit par Barentin, soit par J. Blass, deux de nos meilleurs caricaturistes. Le dessin donne le portrait (très ressemblant) de l'homme politique, mais en combinant la physionomie du personnage avec le corps de l'animal auquel la verve satirique de Léo Taxil l'a assimilé. Réellement, ces dessins donnent un attrait nouveau au volume.

La Ménagerie Politique est en vente chez tous les libraires et dans les bibliothèques des gares. Ce volume, qui forme un coquet in-18, coûte 3 fr. 50. On peut le recevoir franco, en envoyant le prix en mandat-poste, à l'éditeur.

(1) Salaun, libraire à Quimper.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin
QUIMPER

C. LÉON

Place Saint-Corentin, 56
QUIMPER

VÊTEMENTS
Ecclésiastiques

JODELAIS, Jeune

Quimper — 36, rue Keréon — Quimper
Fourniss. du Grand-Séminaire

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

LIVRES D'ÉTRENNES

DE LA MAISON ALFRED. MAME ET FILS, DE TOURS

De l'aveu de tous les bibliophiles et artistes, le chef-d'œuvre de l'exposition typographique a été le *Polyeucte* de la MAISON MAME.

Qui, en effet, n'a admiré, au palais des Arts libéraux, les compositions d'Albert Maignan, gravées à l'eau forte par Bouvin, Bracquemond, Le Couteux et Waltner, et surtout cet incomparable portrait de Cornille, dernière œuvre du célèbre Gaillard, gravée par son élève favori, Burney ? Les ornements dans le style du XVIII^e siècle, sont dessinés par Leniept et gravés par Rousseau.

La préface de l'ouvrage est signée de Léon Gautier, de l'Institut, et les éclaircissements sont dus à la plume de Paul Allard, Léon Legrand et Edouard Garnier. Cette œuvre remarquable constitue un splendide cadeau religieux et artistique.

Le *Missel Romain*, dit des sept Sacrements, avec ses admirables encadrements en plusieurs couleurs, sur fond or, dû au pinceau d'Habert Dys, est une révolution dans les publications religieuses. C'est la première fois qu'un ouvrage luxueux de ce genre est offert aux fidèles à un prix très abordable.

Enfin, le *Nouveau Testament* de la Bible, joint à l'*Ancien Testament* et à l'*Alphabet de l'Enfant Jésus*, précédemment parus, complète cette charmante collection d'albums destinés à l'enfance.

FABRIQUE DE VITRAUX DU CARMEL

DU MANS (Sarthe)

RUE DE LA MARIETTE, 116

Fondée en 1853 sous la direction de M. E. HUCHER, auteur du grand ouvrage in-folio des *Calques des Vitraux peints*, de la cathédrale du Mans.

F. HUCHER, successeur.

Prix. — Les personnages en pied sur fond grisaille avec dais, de 80 fr. à 100 fr. ; les mêmes sur fond d'architecture, à 140 fr. Les grandes scènes sur fond d'architecture, de 150 fr. à 160 fr. ; les grisailles, de 40 fr. à 50 fr. le mètre carré. Les restaurations, de 150 fr. à 200 fr. le mètre carré.

TRAVAUX. — Nous pouvons citer parmi nos principaux travaux dans le département, Bannalec, Brest (Saint-Martin), Châteauneuf-du-Faou, Cléden-Poher, Douarnenez, Fouesnant, Kergloff, Kernével, Lampaul, Landerneau, Ile-Tudy, Morlaix, Penmarc'h, Plabennec, Pleyben, Plouéour-Lanvern, Plonévez-du-Faou, Pluguffan, Poullan, Pont-l'Abbé, Pont-Aven, Quimperlé, Riec, Saint-Pol-de-Léon, Trégunc, Trébabu.

MALADIES DE LA PEAU DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.
Guérison infailible et radicale par les pilules ANTI-HERPÉTIQUES (codes médicamenteux) sans hydrargyre ni arsenic du Dr LUISE. Dans le cours de ce traitement ont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Pharmacie FINANCE, 5, B^e Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 fr. es, envoi franco.
REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS

ETRENNES UTILES ET BONNE ŒUVRE PAROISSIEN DES ENFANTS

Avec jolie et forte reliure ; contenant 180 pages de texte noté, chant de Dijon. Approuvé par 16 Archevêques et Evêques. — Au moyen de ce livre, il sera facile d'obtenir des *Servants de messe et des chantres* ; il pourra aussi être donné comme *cadeau utile au jour de l'an* ou comme *recompense au catéchisme*.

Prix fco : 6 exempl. 3.60 — 12 ex. 6 fr. 60 — 24 ex. 12 fr. 50 et 36 ex. 15 fr. Envoi franco d'un exemplaire spécimen et prospectus détaillé contre 45 cent. Adresser lettres et commandes à M. Victor Martelet, imprimeur, à TROYES (Aube), seul éditeur de nos ouvrages. CHANOINE LEGENDRE.



ASTHME & CATARRHE
guéris p^r les **CIGARETTES ESPIC**. 20 la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEURALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC,
rue St-Lazare, 20. — Exiger cette signature sur chaque Cigarette.

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD.
Villedieu-les-Poêles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

LE GRESHAM

C^e Anglaise d'Assurances sur la Vie, fondée à Londres en 1848. — Succursale établie en 1854, à Paris, 30, Rue de Provence.

Actif : 100 Millions

Assurances sur la Vie entière, Mixtes, à Terme fixe. — RENTES

VIAGÈRES Payables sans

Drais aux Taux de 10, 15, 17 % suiv. l'âge.

Prospectus et renseignements

gratuits et francs, en écrivant à

Paris ou à MM. les Agents des Départements.



GUÉRISON

certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 1^{er} jour. M. LEMORMAND, Med^e Sp^l, Anc^e Aide-Major des Hôpitaux M^l, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

Les Meilleures Montres sont les
MARQUES
ÉTOILE
CROISSANT
et EXTRA
OR, ARGENT & NICKEL
Se trouvent ch. tous les bons horlogers

PLUS de FROID aux PIEDS NI d'HUMIDITÉ par les LACROIX

Maison de Vente : UNION des INDES. 1, Rue Auber, Paris (Notice fco). Spécialité de Foulards, Lainages, etc.

Spécialité de Vins blancs

POUR LA SAINTE MESSE

Depuis 100 fr. la Barrique.

Louis HUILLET, propriétaire,
à Preignac (Gironde).

PARIS 1889

POUR IMPRIMER SOI-MÊME DE 1 A 10,000 EXEMPL.
ÉCRITURE, DESSIN, MUSIQUE ou CARACTÈRES
MAGUENAU & PAUL ABAT
5 et 7, rue Joquelet, Paris
Envoi franco sur demande du tarif spécimen

VIN ROUGE du domaine de Carros-Haut-Brion, expédié franco de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOULCOER, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1886 ; 145 fr. récolte 1885 et 180 fr. récolte 1882.

PHTHISIE BRONCHITES, CATARRHES
Guérison par l'EMULSION
CRÉOSOTÉE MARCHAIS
Ph^o à LA ROCHELLE, 3 fr.

4^e ANNÉE.

Vendredi 27 Décembre 1889.

N^o 52.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO

10 CENTIMES

PRIX DE L'ABONNEMENT

6 fr. par an

LA LIGNE D'ANNONCE

40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

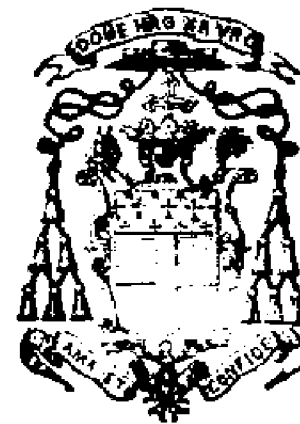
Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odéon, pour le mardi au plus tard, avant midi.

Administration : Adresser directement les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Keréon.

SOMMAIRE. — I. Chronique du diocèse : Avis aux abonnés ; Nomination ; La dernière ordination ; Pont-Croix ; N.-D. de Roc-Amadour du diocèse de Cahors et N.-D. de Roc-Amadour du diocèse de Quimper, à Camaret-sur-Mer.

II. Nouvelles du Monde catholique : Paris ; Rome ;



Extraits de la lettre de Mgr Gilly, évêque de Nîmes, aux députés de son diocèse.

III. La vie de Dom Michel Le Nobletz, par le P. Verjus, S. J.

IV. Documents historiques (suite).

V. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 29 décembre. — Office du jour, semi-double, blanc. — A la messe, mémoire des 4 octaves. — Aux vêpres, à capitule du dimanche, 1^{re} mémoire de s. Thomas, 2^e des 4 octaves.
Lundi 30. — S. Thomas, évêque, martyr, semi-double, rouge.
Mardi 31. — S. Sylvestre, pape, double, blanc.

Mercredi 1^{er} janvier. — Fête de la Circoncision de Notre-Seigneur, double de 2^e classe, blanc.
Judi 2. — Octave de s. Etienne, doublé, rouge.
Vendredi 3. — Octave de s. Jean, apôtre, double, blanc.
Samedi 4. — Octave des saints Innocents, double, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Clochers-Fouesnant 30 et 31 décembre.
Chateaufort 1^{er}, 2, 3, 4 et 5 décembre.

AVIS. — Nos lecteurs, dont l'abonnement finit le 1^{er} janvier 1890, et qui voudraient se réabonner à la *Semaine*, sont instamment priés de nous en expédier, sans retard, le prix par un mandat sur la poste, pour éviter à l'Administration de leur adresser une traite postale, dès les premiers jours du mois prochain.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Mercredi 1^{er} janvier. — **Saint-Corentin** : Grand'messe et vêpres aux mêmes heures que le dimanche.

Nomination. — M. Madec, recteur de La Feuillée, est nommé curé de Pont-l'Abbé, en remplacement de M. Troussel, démissionnaire.

QUIMPER. — Samedi dernier 21 décembre ont pris part à l'ordination : 1 tonsuré, 3 minorés, 12 sous-diacres, 21 diacres, 5 prêtres dont les noms suivent :

MM. Henry, Emmanuel, de Tréfléz ; Loaec, Jean-Marie, de Pouldergat ; Castrec, Corentin-Jean-Marie, de Pouldergat ; Le Pape, Jean, de Lopérec ; Quentrie, Jean-Marie, de Bodilis.

QUIMPER. — Le nécrologe inséré dans l'*Ordo* indique nos pertes de l'année qui finit : il est mort 30 prêtres employés dans le diocèse, 2 Pères Jésuites, 4 religieux du Saint-Cœur de Marie et un Père des Missions étrangères.

Donnons-leur un souvenir dans nos prières.

PONT-CROIX. — Vendredi dernier, cette excellente paroisse réunie tout entière dans un même sentiment de profond respect, conduisait à sa dernière demeure le vénéré curé qu'elle avait si apprécié et aimé pendant près de 30 ans.

Sa mort, si rapide, avait été, comme sa vie, simple, calme et édifiante, et son convoi aurait été un vrai triomphe, s'il avait jamais pu avoir un seul ennemi. Toutes les classes, toutes les conditions, toutes les opinions étaient représentées autour de celui qu'on pleurait comme un père.

Soixante prêtres étaient venus lui rendre les derniers honneurs : M. le chanoine Le Moigne a fait la levée du corps ; M. Mazéas, recteur de Meilars, a chanté la messe, et M. le chanoine de Penfentenyo, donné l'absoute. Les élèves du Petit-Séminaire, où le bon curé avait obtenu des succès rares, et où il avait été professeur pendant 18 ans, étaient tous présents et prenaient part au deuil général.

Le grand service sera chanté à Pont-Croix, le mardi 14 janvier, à 10 heures.

Notre-Dame de Roc-Amadour au diocèse de Cahors.
Notre-Dame de Roc-Amadour au diocèse de Quimper, à Camaret-sur-mer.

« Roc-Amadour dans le diocèse de Cahors, département du Lot est un de ces pèlerinages qui remontent à la plus haute antiquité. Le Pape Pie II dans sa bulle de 1463 appelle Roc-Amadour un sanctuaire très ancien, fondé dès l'origine du christianisme.

« Tous ceux qui ont étudié les antiquités de Roc-Amadour sont unanimes à reconnaître que les rochers où est aujourd'hui le pèlerinage furent dès l'origine habités par un saint ermite, Amadour, amateur de la Roche, et n'était autre que le vertueux Zachée de l'Evangile. Comme ce saint ermite avait connu la Sainte-Vierge Marie, il se retira dans ces rochers solitaires pour y vénérer l'image de la Mère de Dieu qu'il avait sculptée de ses propres mains. Il bâtit là la primitive chapelle en l'honneur de Marie qui se transforma à travers les siècles en l'église qui existe aujourd'hui.

« La statue vénérée de Notre-Dame de Roc-Amadour, œuvre des mains du saint fondateur, serait encore la même que celle qui est vénérée de nos jours.

« La ville de Roc-Amadour située sur les flancs de la montagne doit son nom et son existence au pieux solitaire Amadour. La chapelle célèbre de Notre-Dame de Rocamadour est assise sur le sommet de la montagne elle-même, d'où l'on jouit d'une vue pittoresque et agréable.

« Ce pèlerinage a été de tout temps très célèbre et très fréquenté. Le fameux Rolland, neveu de Charlemagne vint en 778 offrir à la Vierge de Roc-Amadour un don d'argent du poids de son épée. Après sa mort on y porta son épée même, la célèbre Durandal. Le roi saint Louis, sa mère Blanche de Castille et ses trois frères vinrent s'agenouiller et prier devant la Vierge de Roc-Amadour, comme Simon comte de Monfort et Alphonse IX, roi de Castille; après sa victoire sur les Sarrasins dans la plaine de la Sierra Morena.

« Le sanctuaire de Roc-Amadour fut ravagé avec une barbarie de bête féroce, selon le mot d'un ancien chroniqueur, par l'armée anglaise en 1183, et en 1592 par les Calvinistes.

« Les pillards de 1793 y mirent le feu qui respecta plusieurs ossements du saint ermite Zachée.

« La dévotion à Notre-Dame de Roc-Amadour n'a fait que s'accroître en ce siècle. Tous les ans une affluence considérable de pèlerins vient de près et de loin s'agenouiller et prier devant la statue vénérée durant l'octave de la Nativité de le

Vierge Marie. On y compte chaque année plus de 40,000. Notre-Dame de Roc-Amadour est surtout invoquée comme salut des infirmes, refuge des pêcheurs, secours des soldats et des marins en péril.

« La tradition rapporte qu'une cloche suspendue dans son clocheton au-dessus du portail de la chapelle, et qu'on appelle *la cloche des naufragés*, sonnait toute seule, quand un marin, exposé à faire naufrage, implorait la Vierge de Roc-Amadour. Du 10 février 1385 au 3 août 1554, d'après des actes authentiques de ce sanctuaire, ce prodige du tintement spontané de la cloche miraculeuse annonçant la délivrance des naufragés se serait renouvelé à 14 reprises différentes.

II. — NOTRE-DAME DE ROC-AMADOUR DE CAMARET.

« Camaret-sur-mer, ainsi appelée à cause de sa situation toute maritime, est une petite ville du diocèse de Quimper à l'extrémité du département du Finistère, habitée par des marins-pêcheurs et aussi par des matelots *caboteurs* et *longs-courriers*.

« Autrefois surtout les habitants de ce pays étaient en grande partie des marins naviguant au grand cabotage. Ne serait-ce pas pendant leurs voyages fréquents dans la Méditerranée, à Marseille, Cette et Toulon, qu'entendant parler du sanctuaire de Roc-Amadour, de sa cloche miraculeuse et compatissante pour les pauvres naufragés, ils rapportèrent l'idée de bâtir dans leur pays une chapelle à Notre-Dame de Roc-Amadour. Quoiqu'il en soit au xvi^e siècle une chapelle gothique dédiée à Notre-Dame de Roc-Amadour fut bâtie sur un sillon entouré de mer des deux côtés. Il n'est pas rare par les tempêtes du nord-ouest de voir les vagues écumantes déferler jusqu'au fondement de la chapelle. C'est sans contredit la plus belle et la plus vaste chapelle du canton de Crozon.

« Le pardon a lieu aussi le 1^{er} dimanche de septembre et le 8 de ce mois, jour de la Nativité on y chante solennellement la messe et les vêpres.

« Il n'y a encore que quelques années pas un bateau de pêche ne serait sorti ce jour du port, et cela par respect et dévotion pour leur patronne. Hélas ! maintenant il n'en est plus ainsi. Cependant il existe encore une pieuse coutume en l'honneur de la Vierge de Roc-Amadour. Chaque matin au départ des bateaux du port de Camaret, tout l'équipage se découvre, fait le signe de la croix et récite l'*Ave Maria* en passant devant la chapelle. Puisse cette marque de dévotion en l'honneur de Marie-Immaculée protéger les matelots de cette ville, puisse la prière du petit mousse obtenir pour les marins de revenir à la piété de leurs ancêtres.

« On rapporte également qu'au temps de Louis XIV, une escadre anglaise vint mouiller en face de la chapelle sur la

rade. En vrais protestants fanatiques, ils canonèrent la chapelle de Notre-Dame de Roc-Amadour et démolirent le haut de la flèche. Mais le soir, surpris par une tempête, les vaisseaux anglais firent côte près d'une montagne qui est encore appelée maintenant : la *Mortanglaise*.

« En effet, les riverains armés de fourches et de faux en firent un massacre épouvantable, furieux de voir le clocher de Roc-Amadour abattu par les hérétiques ennemis de la Vierge : Notre-Dame de Rocamadour montrait ainsi au xvii^e siècle en Bretagne, comme elle avait déjà fait au xiii^e siècle dans le Quercy, que ce n'est pas en vain qu'on attaque ses sanctuaires vénérés, et que ce ne sera jamais en vain qu'on l'invoquera et sur terre et sur mer.

« Quelques années plus tard après cet événement, un fort entouré de douves et armé de canons de gros calibres fut bâti à quelques mètres de la chapelle d'après le plan et sur l'ordre du célèbre ingénieur Vauban. Du reste ce fort s'appelle le fort Vauban. »

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

PARIS. — M. l'abbé Sonnois, curé d'Auxonne (Côte-d'Or), est nommé à l'évêché de Saint-Dié.

PARIS. — Mgr Richard, dans une lettre pastorale, annonce que la basilique de Montmartre sera livrée tout entière au culte à la fin de 1891 et qu'on y placera le tombeau de son vénéré prédécesseur Mgr Guibert.

ROME. — Le Consistoire aura lieu le 30 décembre. Nos Seigneurs les Archevêques de Paris et de Lyon y recevront le chapeau de cardinal.

Extraits de la lettre de Mgr Gilly, évêque de Nîmes, aux députés de son diocèse. — ...La loi militaire est plus oppressive encore. Refuser d'accepter l'engagement décennal des instituteurs congréganistes, c'est tarir la source qui assurait le recrutement du corps enseignant.

Imposer la caserne au séminariste avant tout ministère, l'y ramener, après son entrée dans les ordres, pour le service de l'armée active ou territoriale, c'est atteindre non moins profondément le recrutement sacerdotal.

Certes, j'aime à le croire, même après les épreuves de la caserne, nous aurons des séminaristes. Mais n'est-il pas à craindre que la nouvelle loi ne détourne de la carrière ecclésiastique bien des volontés hésitantes encore dans leur choix ? L'attrait qu'offre une carrière ne s'évanouit que trop souvent devant les obstacles dont cette carrière est semée. Et si ces

obstacles sont habilement combinés de façon à ce qu'ils mêlent, à cette carrière elle-même, des occupations, des devoirs, des relations, des mœurs incompatibles avec elle, non-seulement celle-ci perd son attrait, mais encore elle devient pénible, pour ne pas dire odieuse. Or, la loi actuelle ne se contente pas d'imposer aux jeunes séminaristes un arrêt dans leurs études et de compromettre ainsi leur formation morale. Elle oblige le prêtre à revenir à la caserne pour vingt-huit jours, pour vingt jours, pour treize jours. Elle le prive ainsi, pendant tout ce temps, des ressources morales qui seules peuvent soutenir la dignité de sa vie. Elle le met dans l'impossibilité de s'acquitter de ces pratiques de piété qui seules élèvent constamment son ministère à la hauteur de ses fonctions sacrées. Elle l'arrache au recueillement, à l'étude, à la prière qui sont les plus essentiels éléments de sa vie sacerdotale. Elle amoindrit enfin singulièrement le respect dû à un caractère justement vénéré, parce qu'il représente la plus haute autorité morale, celle de la religion.

Pourquoi donc envier à la France ce spectacle dont elle pouvait être fière, à ses propres yeux et à ceux de toutes les nations ? Celui d'une légion sacerdotale forte et magnanime, attachée à tous ses devoirs professionnels, dévouée, quand il le faut, jusqu'à l'héroïsme, prompt au sacrifice dans les circonstances périlleuses où la nation peut se trouver engagée, et, en dehors de ces circonstances, se condamnant généreusement à l'obscurité du presbytère, pour y représenter seule et au milieu d'un peuple préoccupé de travail, d'affaires et de plaisirs, les intérêts de Dieu et ceux de l'âme humaine régénérée et ennoblie par le christianisme ?

Voilà pourtant ce que l'on prétend détruire par la loi militaire. En ne tenant aucun compte, pour soumettre le prêtre à la loi commune, du caractère dont il est investi, on tend à supprimer dans le corps social un élément de force et de grandeur que rien ne pourra remplacer. On allègue le principe de l'égalité devant la loi ; mais jamais, dans aucune société, ceux qui tiennent en main les destinées des Etats n'ont hésité à faire fléchir la rigueur de ce principe devant l'intérêt général, et l'utilité bien entendue et sagement comprise de la patrie elle-même.

Je comprends que des esprits passionnés, poussant à bout la logique de leurs théories chimériques et anti-sociales, désirent le nivellement des intelligences, des cœurs et des volontés, aussi bien que celui des fortunes et des positions sociales. Il n'en saurait être de même des législateurs, qui portent en leurs mains la responsabilité de la France et de ses destinées. Aucune supériorité, quand elle est légitime, ne doit les effrayer, et ils savent, d'ailleurs, que ces supériorités sont les conditions impérieuses de la vie, de l'honneur et de la prospérité d'une nation.

Que l'on cesse donc de s'abriter derrière ce principe d'égalité pour justifier les mesures édictées contre l'Eglise, et les précautions injurieuses pour nous qui en entourent l'exécution.

On exige des évêques des certificats d'ordination, et nous nous soumettrons avec la plus scrupuleuse exactitude au pouvoir qui nous les impose ! Mais l'exemption accordée aux prêtres qui reçoivent le traitement de l'Etat, on refuse de l'accorder à ceux que nous employons dans l'enseignement et dans les aumôneries. Pourquoi cette distinction ? Les aumôniers sont nécessaires aux communautés religieuses vouées à la bienfaisance et à l'enseignement, lequel n'est, le plus souvent, dans nos pensionnats, qu'une forme spéciale de la charité. A ce titre, ils ne nous sont pas moins utiles que les prêtres des paroisses. Quant à nos professeurs, que les séminaires et les collèges où ils exercent soient approuvés par la loi comme institutions diocésaines ou comme écoles libres, pourquoi leurs fonctions, dont l'honorabilité est reconnue par l'Etat lui-même, leur enlèveraient-elles le droit à l'exemption dont jouissent les curés et les vicaires ? Le ministère de ceux-ci, dira-t-on, est indispensable à l'Eglise. Il en est de même du ministère de ceux-là. Soumettre nos prêtres enseignants aux trois ans de service militaire, c'est enlever à l'Eglise le droit, que pourtant vous lui reconnaissez, d'enseigner la jeunesse ; c'est détruire arbitrairement et sans se donner le mérite de la franchise, les institutions créées sous la surveillance, mais aussi sous la protection des lois.

Je croirais enfin, messieurs, me dérober à un devoir, si je n'appelais pas votre attention sur une autre conséquence de la loi également fâcheuse pour l'Eglise, et qui atteint nos ordres religieux. Il est évident, en effet, que le règlement élaboré par le Conseil d'Etat, en vertu duquel le certificat d'une ordination accomplie à l'étranger doit relater cette particularité, vise les noviciats qui, n'étant plus tolérés en France, subsistent encore à l'étranger.

Nous ne pouvons attribuer cette mesure qu'aux préventions injustifiées que certains nourrissent contre les ordres religieux. On se méprend, sans doute, sur leur rôle dans l'Eglise, les fonctions qu'ils y remplissent, les services qu'ils lui rendent, et la nature du concours qu'ils apportent au clergé séculier.

Qu'est-ce qu'un religieux, sinon un homme qui renonce librement aux joies de la famille pour se soumettre à une discipline propre, selon lui, quelquefois même nécessaire, au développement de ses forces intellectuelles et religieuses aussi bien qu'à ses intérêts temporels ? En s'engageant dans un ordre, il use, comme il lui plaît, de sa liberté : et cet usage ne peut, sans injustice, lui être interdit. Il est vrai que les corps religieux jouissent de certaines immunités ecclésiastiques. Il ne faudrait pas s'abuser sur l'étendue ou la valeur

de ces immunités. Elles consistent, en ce qui concerne l'Eglise, à laisser aux religieux, dans l'intérieur de leurs couvents, le droit de s'administrer à leur gré. C'est là le *mur fameux de la vie privée* qui a été tant de fois proclamé infranchissable. D'ailleurs, en qualité de délégué du Souverain-Pontife, l'évêque a le droit d'inspection sur les monastères, leurs chapelles publiques, leurs vases sacrés, leurs ornements, leurs confessionnaux. C'est seulement avec la permission de l'évêque que les religieux peuvent exercer les fonctions saintes dans un diocèse, et s'ils se livrent au ministère de la prédication et de la confession, ce n'est qu'avec l'agrément de l'évêque et sur l'invitation du curé de la paroisse.

On a prétendu, pour légitimer les dispositions édictées contre les religieux, qu'il était du devoir de l'Etat de prémunir les évêques et les curés contre l'influence absorbante des congrégations régulières. Cette influence, nous n'avons pas à la redouter. Les religieux ne sont pas les rivaux du clergé séculier ; ils n'en sont que les auxiliaires, considérés, estimés, accueillis avec joie, en raison des services qu'ils nous rendent, services que nous mesurons nous-mêmes, dont nous surveillons la nature et l'étendue et dont nous pourrions mieux que personne réprimer les écarts, s'il venait à s'en produire.....

ROME. — La *Semaine religieuse* de Reims, en rendant compte de l'une des audiences données aux ouvriers par Notre Saint-Père le Pape, dans la basilique de Saint-Pierre, rapporte plusieurs traits émouvants :

« Il faudrait, dit-elle, noter tous les incidents qui naissent à chaque pas sur le passage du Pape, dont l'attention et la bonté se concentraient successivement sur chacun.

« Les uns l'entretenaient de ses épreuves, de sa captivité, des malheurs de l'Eglise, et voulaient le consoler : « Très Saint-Père, nous prions pour vous, ayez confiance » ; d'autres le suppliaient pour eux, expliquaient leurs désirs, leurs chagrins, et il écoutait, il bénissait. Et tout cela avec une aisance, un élan, une abstraction des voisins qui faisait, au milieu de cette multitude empressée, de chaque entrevue une audience privée.

« Certains parlaient de leur âme et rêvaient des grâces plus intimes, un mot qui soit lumière et force. Et alors, moins à l'aise, plus timides du côté de la foule, ils cédaient tout à coup, du côté du Pape, à cette hardiesse que donne la confiance, se serraient contre lui et parlaient à voix basse ; et le Pape s'arrêtait, se penchait, se prêtait avec bonté à ces discrètes confidences.

« Plus loin, c'était au contraire la joie débordante d'un brave Breton qui, dans son expansion, jette ses deux bras au cou de son Pape et veut l'embrasser. Ici, des jeunes gens, des

adolescents à qui il prêche la vertu, la piété, le respect des parents ; là, des tertiaires qu'il encourage avec une satisfaction toute particulière, etc., etc.

« Et tout le long du parcours, avec un sentiment de foi profonde et de vive compassion, des mains généreuses glissaient dans la main du Pape l'aumône filiale de la France à l'Eglise. C'est ainsi que vivait Jésus-Christ, des aumônes que les amis, les fidèles lui donnaient en passant ; et son Vicaire, comme lui, avait un sourire plus tendre pour l'ouvrier qui donnait son obole, que pour les fortunés qui faisaient de plus larges offrandes.

« A peine Léon XIII a-t-il terminé ce parcours, que les acclamations éclatent si vibrantes, si enthousiastes, que par trois fois il a fait arrêter ses porteurs, se relève, et de sa *sedes* nous bénit avec émotion en disant : « Quel cœur ils ont, ces bons Français, ils ne veulent pas me laisser partir ! »

La Vie de dom Michel Le Nobletz

par le Père VERJUS, S. J.

L'année qui se termine n'a pas laissé que d'apporter à notre diocèse des grâces de choix qui nous font espérer de la divine Bonté des faveurs plus précieuses encore pour l'avenir.

Les informations diocésaines sur les vertus et les miracles de dom Michel Le Nobletz et sur le culte rendu à saint Jean Discalceat, ont suivi leur cours régulier ; des dépositions très-importantes pour ces deux causes ont été entendues ; enfin, le désir des prêtres et des fidèles de voir l'Eglise sanctionner leur confiance en ces Serviteurs de Dieu, est allé s'accroissant toujours.

Nous voudrions, pour exciter encore cette confiance, dire comment un bon et fervent religieux du XVII^e siècle fut amené à écrire la vie de dom Michel, et quel résultat lui procura ce travail.

Le Père Verjus n'avait pas connu M. Le Nobletz, il n'était pas originaire du même pays, et il appartenait à une Compagnie à laquelle l'apôtre de la Basse-Bretagne avait voué, sans doute, une estime et une affection toutes particulières, mais dont il ne fit jamais partie.

Le motif qui le détermina à composer cette histoire et à la donner au public, est d'ordre tout surnaturel ; le livre du P. Verjus est un véritable *ex-voto*, le plus beau qu'une piété reconnaissante ait offert à dom Michel.

Dans l'édition de 1831 des *Lettres édifiantes et curieuses, écrites par des missionnaires de la Compagnie de Jésus*, le tome XVIII commence par une notice sous forme de lettre, adressée par le P. Le Gobien aux missionnaires français à la Chine et aux Indes. Elle comprend 56 pages in-18 et donne

un résumé très-intéressant d'une vie où les préoccupations du zèle apostolique occupèrent une très-grande place. Le Père Verjus venait de mourir quand cette notice fut écrite pour la consolation et l'édification des missionnaires qui avaient travaillé d'après ses conseils et sous son inspiration.

Nous avons à en extraire ici ce qui a surtout trait au livre dont nous avons parlé.

Né à Paris en 1632, il fut dès son enfance l'objet de l'affection universelle, mais surtout on vit qu'il était cher à Dieu lui-même, car en plusieurs dangers très-graves pour sa vie, il fut sauvé par une intervention évidemment miraculeuse. Destiné par ses parents à l'état militaire, il n'aspirait qu'à l'état religieux, et fut confirmé dans ses pieux désirs par l'illustre P. Petau à qui il avait confié sa conscience. Les résistances de son père ne durèrent pas longtemps, car à l'âge de 19 ans, Antoine Verjus était au noviciat des Jésuites, où il n'eut qu'une aspiration désormais : la conversion du Nouveau-Monde, et il en écrivit dès lors au Général de la Compagnie. Mais ses désirs ne furent pas exaucés de si tôt ; ses supérieurs l'envoyèrent dans un collège de Bretagne pour y exercer les fonctions de *régent*, comme on disait alors. Homme de devoir, il s'adonna aux études littéraires avec un zèle qui fut couronné de succès ; mais ses progrès dans les connaissances profanes n'entravaient nullement sa marche courageuse dans les voies de la perfection.

Michel le Nobletz venait de mourir (le 5 mai 1652) ; de son vivant même, sa réputation de sainteté avait franchi les bornes de la Bretagne ; le jeune professeur Antoine Verjus, résidant dans la province, entendit tout ce qui se disait à la louange de cet homme extraordinaire, il en fut dans l'admiration et voua dès lors à la mémoire du saint prêtre une vénération qui ne se démentit jamais. Aspirant lui-même à une vie d'apostolat, il voyait en dom Michel un modèle à imiter, mais dans un avenir bien incertain, car les supérieurs ne se rendaient pas à ses désirs. Ces retards étaient dus à l'intervention affectueuse et parfaitement fondée du comte de Crécy, frère du jeune religieux. Le gentilhomme consulta les médecins qui déclarèrent que dans la faiblesse où se trouvait alors le P. Verjus, il ne pouvait même entreprendre un grand voyage sans courir risque de sa vie. Toute la consolation qu'on donna au pauvre *régent* c'est qu'il pouvait espérer quelque peu d'obtenir plus tard ce qu'on lui refusait alors.

Il semble qu'il avait pris pour devise la parole de l'apôtre : « Malheur à moi si je n'évangélise ; » rejeté par les hommes il se tourna du côté du ciel et demanda à Dieu les forces qui sont indispensables au missionnaire. Lui qui dans ses dévotions particulières invoquait déjà dom Michel, recourut à lui pour obtenir sa guérison et s'engagea par vœu à écrire sa vie. C'était humainement une folie, car un pareil travail de recher-

ches et de compositions aurait dû l'accabler de fatigue, et cependant ce fut comme un remède à son mal ; bientôt le P. Verjus put entrevoir si non le moment où il pourrait entreprendre les travaux de l'apostolat sur une terre étrangère, du moins l'heure de s'occuper utilement en France au salut des âmes. Son livre avait reçu le meilleur accueil ; on le lisait dans les séminaires, dans les presbytères, dans les communautés, mais il était surtout le trésor de ceux qui travaillaient avec zèle à la conversion des âmes, or ils étaient nombreux en ce temps là.

Un pareil succès aurait pu donner quelque satisfaction naturelle à l'auteur de l'ouvrage ; mais la *Vie de dom Michel le Nobletz* n'avait même pas paru avec le vrai nom de celui qui l'avait écrite. Quel que fût le motif qui l'avait déterminé à user d'un pseudonyme, il avait donné son livre au public sous le nom de l'abbé Saint-André.

En se faisant écrivain, il semble que le P. Verjus avait trouvé sa voie, il publia bientôt une *Vie de saint François de Borgia*, dont le P. Le Gobien fait le plus grand éloge. Cependant, il n'écrivit plus d'autre ouvrage considérable ; il en aurait été d'ailleurs empêché par la nature de ses occupations auprès du comte de Crécy alors en ambassade. Mais l'Allemagne protestante rendit justice à l'éminente vertu, à la droiture comme à l'esprit de ce prêtre dont la pénétration, la modestie et la simplicité charmaient jusqu'à des sectaires qui avaient en horreur le nom même de Jésuite.

S'il conquit cette estime et s'assura de telles sympathies, ce ne fut nullement par des concessions et de petites habiletés ; il se faisait gloire d'être ce qu'il était par la grâce de Dieu ; jamais il ne renonça à son habit religieux, même dans le palais des princes luthériens, et partout il le vit respecté.

Un tel homme devait exercer plus d'ascendant encore sur ses compatriotes ; aussi, quand il fut de retour en France, il acquit une grande influence sur les religieux de son ordre, trouva constamment l'appui des plus grands personnages, et sut très bien en tirer parti pour la gloire de Dieu.

Cependant, il ne devait jamais arriver à ce qu'il avait tant souhaité : la vie apostolique ; mais s'il ne fut pas missionnaire dans le vrai sens du mot, il n'en donna pas moins à l'évangélisation des contrées lointaines une impulsion salutaire et féconde. « Nommé *procureur* des missions du Levant, il reçut cet emploi, non seulement comme une disposition de la Providence, mais encore comme un dédommagement de la perte qu'il croyait avoir faite en demeurant en France. Par là, il se trouvait continuellement occupé de ce qui était le plus capable de nourrir son zèle ; et au lieu qu'en devenant missionnaire il aurait été borné à une église et à une province, par ce nouvel emploi, il était chargé de la conversion de plusieurs royaumes.

Aussi ne regarde-t-il pas cette occupation comme un temps de repos. Il fut même d'abord persuadé qu'une santé plus forte que la sienne était nécessaire pour en remplir toutes les obligations ; et il compta moins sur son courage que sur les secours de la Providence. »

Le P. Le Gobien entre ensuite dans le détail de tout ce que son zèle et son intelligence firent pour créer les ressources matérielles et diriger les vocations apostoliques et procurer aux ouvriers de la vigne tout ce qui était nécessaire à leur labour, mais il mettait autant de soin à réprimer le zèle enthousiaste et trop indiscret des jeunes religieux qu'à écarter les aumônes qui n'auraient pas eu tout d'abord pour but la gloire de Dieu.

Quand il eut reconnu qu'il ne pouvait suffire seul à un pareil travail, le P. Verjus demanda que les missions de Constantinople, de Grèce, de Syrie, d'Arménie et de Perse fussent confiées au P. Fleuriat, lui-même garda la *procure* des missions des Indes orientales et de la Chine, jusqu'au jour où son grand âge et ses infirmités lui imposèrent le repos. Dès lors « il s'occupa sans cesse des pensées de la mort, et il en parlait si souvent dans ses discours et dans ses lettres qu'il semblait n'être attentif qu'à cette parole de l'Apôtre, *quotidie morior.* »

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES
dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791 - 1792 (suite)

DISTRICT DE LESNEVEN

Dans ce District, l'installation des Curés constitutionnels n'occasionna vraiment de trouble que dans la seule paroisse de Plouguerneau, par cette raison fort simple qu'à part le chef-lieu du District, il n'y eut pas d'autre paroisse pourvue d'un curé intrus. Du reste, la lettre suivante, adressée par le District au Département, le 6 janvier 1792 (1), expose assez clairement combien les mesures répressives imaginées pour favoriser le culte constitutionnel n'étaient pas applicables à ce District, dont les Administrateurs eux-mêmes ne devaient pas tarder à être accusés de tendances réactionnaires.

« Nous avons reçu expédition de votre arrêté du 2 janvier concernant la clôture des églises, chapelles, autres que les

(1) L. 55.

églises paroissiales, et l'arrestation des prêtres non conformistes et réfractaires.

« Les dispositions que votre arrêté renferme semblent n'être pas faites pour les prêtres de notre District. Nous nous trouvons, malheureusement, dans une position unique. De tous nos ecclésiastiques, trois seulement ont prêté le serment ; tous trois ont été nommés aux cures de Lesneven, Plouguerneau et Kernilis. Celui de Lesneven n'est pas encore à son poste, celui de Kernilis est resté dans sa cure, et celui de Plouguerneau s'est rendu à sa paroisse.

« Tous les autres prêtres sont bien non conformistes, mais ne sont point réfractaires ; nous ne recevons aucune plainte contre eux ; ils ne prêchent ni ne quêtent plus ; ils ne se soumettent pas aux décrets, voilà leur crime.

« Les prêtres de Plouguerneau et de Kernilis n'assistent pas à l'office divin. Les premiers, dans l'affaire de Plouguerneau, sont dénoncés par l'accusateur public et viennent d'être décrétés d'assigné jusqu'à votre décision. Nous avons arrêté qu'ils ne toucheraient pas leur traitement pour le trimestre d'avril. Nous avons jugé cette punition bien méritée ; c'est à vous de décider si la peine est proportionnée à l'infraction.

« Si nous mettons votre arrêté à exécution, toutes les paroisses restent sans curés et le peuple sans messe. N'est-il pas à craindre que des hommes scrupuleux, auxquels parle encore la religion, ne troublent l'ordre ? Les cultivateurs sont vraiment amis de la Constitution ; mais leur enlever leurs prêtres, c'est risquer de les soulever. Comme les Ursulines n'ont jamais voulu se conformer au décret du mois d'octobre dernier, nous allons procéder à la clôture de leur église, et leur intimer de ne plus sonner leurs cloches. Nous ferons la même injonction aux Récollets. »

C'est probablement à raison de cette tiédeur du District de Lesneven que, l'année précédente, les Amis de la Constitution de Brest croyaient devoir intervenir près du Département pour appuyer une réclamation des Amis de la Constitution de Lesneven contre les membres du Directoire de ce District, au sujet de petits canons de parade qu'on avait cru inutile de faire transporter aux arsenaux. Voici l'adresse assez ridicule que les Amis de la Constitution de Brest adressaient à ce propos au Département, le 4 mars 1791 (1) :

(A suivre.)

(1) L. 67.

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez M^{me} v^e Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odéon, 46
QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et
Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions —
Gestions de Propriétés.

DÉCORS PEINTURE, VITRERIE

HUILE, ESSENCE

Vernis, Brasserie

VENTE AU DÉTAIL

G. GUÉGUEN

25, rue des Boucheries, 25
Quimper

GRAND CHOIX

DE BAGUETTES

POUR ENCADREMENTS

VITRAUX D'ÉGLISE — RÉPARATION

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin
QUIMPER

C. LÉON

Place Saint-Corentin, 56
QUIMPER

VÊTEMENTS

Ecclésiastiques

JODELAIS, Jeune

Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fourniss^r du Grand-Séminaire

EUGÈNE PIACENTINI, STATUAIRE

Rue du Salé, n° 4, à QUIMPER

STATUES POLYCHROMÉES, DÉCOR SIMPLE MAIS SOIGNÉ

1 ^{re} Hauteur	1 ^m 00.		depuis	37 fr.		emballage	3 fr.
2 ^e	1 ^m 10.		—	46 fr.		—	4 fr.
3 ^e	1 ^m 20.		—	55 fr.		—	5 fr.
4 ^e	1 ^m 30.		—	70 fr.		—	6 fr.
5 ^e	1 ^m 50.		—	100 fr.		—	7 fr.
6 ^e	1 ^m 60.		—	125 fr.		—	9 fr.

Beau Christ décoré, croix comprise — 1^m 70^c — 45 fr.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

Avis important

UN LIVRE UTILE

VIENT DE PARAÎTRE

chez M. H. PERRET, Éditeur, 72, Rue de Rennes, Paris

in Paroissien en très gros caractères complet, en quatre
parties et 5 volumes

Cet ouvrage, depuis longtemps réclamé par les fidèles désireux de
pouvoir suivre les offices dans nos églises, souvent un peu sombres, sera
bien accueilli, tout particulièrement par les personnes dont la vue s'affaiblit.

PRIX DE L'OUVRAGE COMPLET :

Relié en Basane noire ou couleur	tranche marbrée.	Fr.	28.00
» Mouton chagriné	tranche dorée.	»	30.00
» Chagrin 2 nd choix	»	»	35.00
» Chagrin 1 ^{er} choix	»	»	40.00
» Chagrin poli	»	»	50.00
» Maroquin poli	»	»	60.00
» Maroquin poli garde-sole.	»	»	75.00
			95.00

DISPOSITION :

Première partie. Un volume du 1^{er} dimanche de l'Avent à la Septuagésime.
Deuxième partie. 1^{er} volume de la 4^e Vigile au dimanche des Rameaux.
3^e volume de la 4^e Vigile au dimanche des Rameaux au dimanche de la Quinquagésime.
Troisième partie. Un vol. du dim. de la Quinquagésime, au IX^e dim. après la Pentecôte.
Quatrième partie. Un vol. du X^e dim. après la Pentecôte, au 1^{er} dim. de l'Avent.
Chaque volume contient les prières et offices ordinaires; on a ainsi tout réuni, en
prenant le volume correspondant à la saison.

SPECIMEN DES CARACTÈRES DU PAROISSIEN :

954 LA LANCE ET LES CLOUS DE N.-S.

comme un lépreux, comme un être que Dieu avait frappé et humilié. V. Il a été blessé à cause de nos iniquités; il a été brisé à cause de nos crimes. V. Notre paix était attachée à ses souffrances, et nous avons été guéris par ses meurtrissures.

leum quasi leprosum, et percussus a Deo, et humiliatus. V. Ipse autem vulneratus est propter iniquitates nostras, attritus est propter scelera nostra. V. Disciplina pacis nostrae super eum, et livore ejus sanati sumus.

OFFICINE

Conseils aux Ecclésiastiques

aux vieillards qui digèrent mal, aux personnes austères qui vivent sobrement, à ceux dont la vie sédentaire et calme exige par cela même une stimulation des fonctions digestives, à tous ceux enfin qui désirent arriver à une longue et heureuse vieillesse en conservant la santé du corps, indispensable à la tranquillité de l'esprit.

Du plus jeune âge jusqu'à la plus extrême vieillesse, à toutes les personnes énumérées plus haut, nous affirmons que pour obtenir ces résultats désirés il est indispensable de se purger au moins une fois par semaine. Pour ce'a il ne faut employer ni pilules dures et indigestes, ni capsules à base d'huile de ricin nauséabonde, ni eaux minérales répugnantes, ni cachets, poudres, thés, grains, tisanes aussi étranges qu'étrangères, etc., à base de drastiques violents, tels que : aloès, scammonée, sels, etc. Tous ces purgatifs plus nuisibles qu'utiles à la santé sont remplacés à tout jamais par le

PURGATIF GÉRAUDEL

sous forme de tablettes laxatives et rafraichissantes, exquisés au goût, agréables à sucer et ne procurant aucune Colique.

Les Glaires, la Bile, les Aigreurs, Manque d'appétit, Humeurs du Sang, Constipation, Maux de Tête, Migraines, etc., disparaissent en très peu de temps. La peau du visage s'éclaircit et la gaieté revient avec la santé et la fraîcheur du teint.

La Boite contenant 18 Purgations : **1 fr. 50**
dans toutes les Pharmacies

Bien demander une Boite de PURGATIF GÉRAUDEL et non pas un étui.

L'Inventeur M. GÉRAUDEL, Pharmacien

Dimension de la Tablette



Ste. Ménéhould (Marne)

envoié Gratis et Franco

DEUX TABLETTES ÉCHANTILLON

à toute Personne

qui lui en fait la demande affranchie.



Dimension de la Tablette